UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

FACULTE DE DROIT
DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

JEUNESSE & SPORTS (1936-1986). UN SERVICE D'ETAT DU MILITANTISME A LA GESTION.

CONTRIBUTION A L'ETUDE DU FAIT ADMINISTRATIF

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

Discipline : **SCIENCE POLITIQUE**
Section du CNU : **04**
Laboratoire d'accueil : **CEPEL (UMR 5112-CNRS)**

Présentée et soutenue publiquement par

Michel HELUWAERT

Jury :

Michel MIAILLE, Professeur Emérite de Science Politique à l'Université de Montpellier I.

Paul ALLIES, Professeur de Science Politique à l'Université de Montpellier I

Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur de Géographie Politique à l'Université Michel de Montaigne (Bordeaux III).

Hocine ZEGHBIB, Maître de Conférences en droit public à l'Université Paul Valéry (Montpellier III).

Gérard BESSIERES, Directeur régional et départemental de la Jeunesse & des Sports à Montpellier (Languedoc-Roussillon).

18 Juin 2009

REMERCIEMENTS

Je me dois de rendre hommage au Professeur Alain Marchand avec qui j'ai eu plaisir de travailler à l'occasion des jurys de soutenances des mémoires de candidats au DEFA et où j'ai apprécié la qualité incisive de ses remarques. Il m'a dirigé vers le Professeur Michel Miaille qui a accepté de m'accueillir, me conseiller et me diriger dans la mise en œuvre de ce travail.

Cette réalisation doit beaucoup à de nombreux inspecteurs, cadres techniques et pédagogiques, anciens administrateurs de ce ministère où j'ai passé un quart de siècle de mon existence après avoir milité au sein de sa mouvance. Tous ont répondu sincèrement à mes questions, ouvert leurs dossiers personnels et leur mémoire, parfois enfouie, de ce segment ministériel. Les responsables des centres de documentation de l'INSEP (Jean-Paul Niquet) et de l'INJEP (Véronique Fréville, Fabien Saget et Lucien Margoulet) m'ont fortement aidé dans mes recherches. Thierry Crespon, Pierre Bourgenot, Alain Jourda, Alain Lavigne, Jean-Pierre Malhaire, André Moulin avec qui j'ai, longtemps, connu le plaisir de travailler, m'ont toujours soutenu dans cette tentative d'illustration et de défense critique des services de la Jeunesse & des Sports, cette folie administrative selon Gilbert Barrillon,

Claude Lemarchand, Henri Alexandre, François Rabuel, Edouard Solal et Théo Platel, mes grands anciens m'ont apporté tant leur soutien que leurs souvenirs. Jean Durry m'a émerveillé par sa connaissance du sport et de l'olympisme, Jacques Grospeillet m'a fait part de ses expériences à la Direction des Sports et Jean Pachot des problèmes d'une éducation populaire liée à l'utopie du Temps Libre. Roland Devisy, Henri Carrière et Edouard Solal sont décédés du temps de ma réflexion, ils avaient cependant pu, avant cette échéance, me livrer la valeur et la profondeur de leur engagement ce qui m'a permis de sauvegarder une part de leur mémoire. En m'apportant un éclairage objectif sur les nouvelles actions territoriales, Patrick Colmann et Patrice Vergriete m'ont convaincu de la façon dont les territoires pouvaient assumer l'héritage.

Parmi une équipe de jeunes doctorants parfois étonnés d'un engagement si tardif j'ai pu bénéficier de l'aide et du soutien de Philippe, de Pedro, de Fernando et d'Abdou.

Danièle a, durant cinq ans, supporté foucades, énervements, craintes de ne savoir faire et corrigé sereinement mes dérives syntaxiques tandis que Frédéric m'a apporté sa maîtrise de l'informatique.

J'aimerais les remercier, chacun en son domaine.

Sommaire.

Introduction.

Les raisons de la constitution d'une administration dédiée. Page 9

Première partie : *Un fait en train de se faire*. Page 29

Chapitre premier. *Les temps fondateurs.* Page 31

A/ La riche diversité des prolégomènes associatifs. Page 33

-1- *L'utopie de l'éducation populaire.* Page 33
-a- Les limites de la vision scolaire du concept. Page 34
-b- Les propositions de la société civile et de la mouvance catholique. Page 37
-2-*Institutions et mouvements de la jeunesse & de l'enfance.* Page 40
-a- Les mouvements d'essence religieuse et politique. Page 42
-b- Patronages, colonies de vacances et mouvements d'enfants. Page 47
-c- Deux pédagogies complémentaires : le scoutisme et l'ajisme. Page 49
-d- Des projets porteurs mais peu prise en compte. Page 52
-3- *La multiplicité des facettes sociétales du fait sportif.* Page 53
-a- Les affinités associatives idéologiques et sociales. Page 54
-b- Les modalités sociales d'accès à la pleine nature. Page 58
-c- Les femmes et les activités physiques & sportives. Page 59

B/ De la prise en compte à la prise en charge. Page 61

-1- *L'engagement sélectif des débuts de la III e République.* Page 62
-a- Des sociétés conscriptives à l'initiation militaire scolaire. Page 63
-b- Les atermoiements des politiques. Page 63
-2- *Léo Lagrange et le Front Populaire : la prise en compte.* Page 64
-a- Un dispositif attendu mais fragile. Page 65
-b- Les ambiguités de la relation avec les sportifs. Page 67
-c- L'absence regrettable d'une administration dédiée. Page 69
-d- Un bilan « globalement positif ». Page 70
-3- *De Vichy à Alger : la prise en charge.* Page 73
a- Le Secrétariat Général à la Jeunesse. Page 75
-b- Le Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports. Page 90
-c- Alger : le « *Service* » de la Jeunesse & des Sports. Page 101

C/ Des espérances contrariées à la marginalité récupérée. Page 105

-1- *Le temps passionné de l'espoir retrouvé.* Page 107
-a- La direction Guéhenno : la nouveauté innommable. Page 109
-b- La direction Roux : la continuité dans la tradition. Page 116
-c- Andrée Viénot et Pierre Bourdan : la fusion, la Jeunesse, la Culture. Page 120
-2- *Le temps de la reprise en main : la marginalité récupérée.* Page 126
-a- Un dispositif émasculé. Page 126
-b- La jeunesse : un ensemble de problèmes. Page 128
-c- L'essai refusé à Pierre Mendès-France. Page 129
-3- *Le temps des projets négligés.* Page 130
-a- 1956 : la proposition négligée de Robert Berthoumieu. Page 130
-b- Le non-problème de l'équipement. Page 131

Chapitre second. *Des temps missionnaires aux temps gestionnaires.* Page 133

A/ D'un Mai l'autre : les politiques gaulliennes. Page 135

-1- *Le très prestigieux septennat de Maurice Herzog.* Page 136
-a- Un segment administratif en forme de ministère. Page 138
-b- Les dispositifs institutionnels de cogestion. Page 140
-c- La mise en équipement du pays. Page 143
-d- La reconnaissance des intervenants de l'animation. Page 144
-e- Les conflits de pré carré et de tutelle. Page 146
-f- La pratique de la déconcentration. Page 149
-g- Le Musée du Sport français. Page 150
-h- L'essai de doctrine du sport. Page 150
-i- Maurice Herzog est-il « l'héritier de Vichy » ? Page 150
-2- *Les jeunes: la tentation Missoffe.* Page 154
-a- Le Livre blanc : une bonne idée qui fâche. Page 155
-b- Les « 1000 Clubs » : une option pédagogique contestée. Page 156
-c- La fondation de l'OFQJ. Page 157

B/ Du pompidolisme au giscardisme. Page 158

-1- *Le parcours contesté de Joseph Comiti.* Page 159
-a- La très grande guerre avec la FFMJC. Page 161
-b- L'option pédagogique qui fâche : le sport optionnel. Page 162
-c- Le tiers-temps pédagogique & sportif. Page 163
-d- La volonté d'informer les jeunes. Page 164
-e- Du « bassin d'apprentissage mobile » aux « 1000 piscines ». Page 165
-f- Un bilan convenablement équilibré. Page 165
-2- *Les continuités en forme de nouveautés.* Page 166
-a- Pierre Mazeaud : la loi du sport et les inspecteurs. Page 167
-b- Jean-Pierre Soisson et Paul Dijoud : les continuités. Page 170

C/ Du Temps Libre au temps des gestionnaires. Page 174

-1- *Le temps libre : la tentation Mauroy ?* Page 174
-a- Le segment incongru : le temps libre. Page 175
-b- Les avatars d'une utopie. Page 178
-c- Les deux occasions manquées : la décentralisation et la loi sur les associations. Page 180
-2- *Le retour à « la vieille maison » : Edwige Avice.* Page 181
-a- La loi «socialiste » relative aux sports. Page 181
-b- La définition statutaire des corps pédagogiques. Page 182
-c- L'occasion manquée : la jeunesse. Page 188
-3- *Le temps des douairiers, des gestionnaires et des successeurs*. Page 184
-a- Les douairiers. Page 184
-b- Les gestionnaires. Page 184
-c- Les successeurs. Page 185

Une construction, non un simple construit. Page 186

Seconde partie : *Un fait humain.* Page 191

La conjonction des projets. Page 192

Chapitre premier. *Des militants aux politiques.* Page 197

A/ *Les promoteurs et les précurseurs.* Page 199

-1- Les *« sportifs ».* Page 200
-a- L'aristocrate et l'homme du peuple. Page 201
-b- Le gymnaste et le sportif Page 203
-c- la féministe. Page 205
-2- *Les milites et les réformateurs.* Page 206
-a- Les catholiques. Page 206
-b- Les protestants. Page 206
-c- Comédiens et politiques. Page 207

B/ *Les ministres et les administrateurs.* Page 209

-1- *La problématique des ministres.* Page 211
-a- Les « *ingénieurs-ministres* » du maréchalisme. Page 213
-b- Les deux « *monstres sacrés* ». Page 215
-c- Andrée Viénot et Pierre Bourdan. Page 217
-d- Le conspué et le contesté. Page 220
-e- Les législateurs. Page 222
-f- Le ministre qui voulait « *changer la vie* ». Page 223
-2- *Les administrateurs de l'utopie.* Page 225
-a- Le terreau traditionnel. Page 225
-b- Des « *opportunistes* » acceptés et reconnus. Page 227
-c- Des réfractaires. Page 229
-d- Des personnalités riches, diverses et contrastées. Page 230
-e- Deux colonels : deux attitudes. Page 235
-f- Les « *appelés* » du terrain. Page 237

C/ *Les corps de la dualité initiale.* Page 239

-1- *Nouveaux arrivants et réformateurs de l'enseignement.* Page 241
-a- Les enseignants d'éducation physique et sportive. Page 241
-b- les moniteurs et monitrices d'éducation physique & sportive. Page 242
-c- Le Maître d'Education Générale. Page 243
-2- *Les diverses catégories d'encadrement.* Page 248
-a- L'Inspecteur de l'Education Générale & des Sports. Page 248
-b- Les « *délégués*» du Secrétarait Général à la Jeunesse Page 252
-c- Les Commissaires au travail des Jeunes. Page 254
-d- Les « *Chefs* » des Chantiers de Jeunesse. Page 254

Chapitre second. *Les acteurs de terrain de la Libération au temps libre.* Page 257

A/ L'inspection de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs. Page 263

-1- *Un regroupement technique difficilement accepté.* Page 263
-a- Des distinctions connotées. Page 264
-b-Un regroupement imposé puis « guillotiné ». Page 266
-c- Un début de normalisation. Page 267
-d- 1971 : un état des lieux après 35 ans. Page 268
-e- Les raisons du choix de la profession. Page 270

-2- *L'éventail des missions.* Page 271
-a- Le Directeur : un personnage singulier. Page 271
-b- Des situations particulières. Page 272
-c- Les subtilités locales. Page 274
-d- Un cadre ou l'animateur d'une équipe ? Page 276
-e- Des personnalités diverses. Page 277
-f- Le refus assumé de l'option corporatiste. Page 282

B / La grande diversité des intervenants pédagogiques. Page 285

-1- *Les acteurs de l'Education Populaire.* Page 285
-a- Les instituteurs de l'Education Populaire. Page 285
-b- Les Assistants départementaux Jeunesse Education Populaire. Page 289
-2- *Les acteurs pédagogiques des APS et de l'EPS* Page 291
-a- Les Assistants en charge de l'enseignement sportif. Page 292
-b- Les Assistants en charge du plein air. Page 293
-c- Le Maître d'arrondissement. Page 294
-d- Les Conseillers Techniques. Page 296
-e- Les Conseillers Pédagogiques. Page 299
-f- Les enseignants d'EPS. Page 301

C / les cadres connexes et les successeurs. Page 305

-1- *Du « chef de maison » au « directeur de MJC ».* Page 305
-2- *Les partenaires temporaires.* Page 307
-a- Le conseiller de séjour. Page 307
-b- Les bénévoles des CEMEA et de l'UFCV. Page 307
-3- *Les successeurs associatifs, territoriaux et commerciaux.* Page 308
-a- Les nouveaux militants associatifs. Page 308
-b- Les nouveaux profils d'animateurs. Page 308
-c- Les successeurs territoriaux. Page 310

Des missionnaires aux gestionnaires. Page 313

Troisième partie : *Un fait actif.* Page 318

Chapitre premier. ***Les principes d'intervention.*** Page 321

A/ La volonté d'inciter. Page 322
-1- *La Jeunesse Ouvrière & Rurale.* Page 324
-2- *L'intervention directe et exemplaire*. Page 327
-a- La gestion « *directe* » d'équipements. Page 327
-b- Les sessions « *Connaissance de la France* ». Page 329
-c- Les stages de réalisation et le Livre Vivant. Page 332
-3- *La pédagogie de Peuple & Culture*. Page 333

B/ La volonté d'équiper. Page 335
-1- *Les équipements sportifs*. Page 337
-a- Un état des lieux en évolution lente. Page 337
-b- Le recours à l'industrialisé : les 1000 piscines. Page 340
-c- De la multivalence à la polyvalence. Page 343
-d- Un succès en demi-teintes. Page 345
-2- *Les équipements socio-culturels.* Page 347
-a- La vision moderniste. Page 348
-b- L'opération 1000 clubs de jeunes. Page 350

C/ *La volonté de former* Page 351

-1- *La pédagogie du passage au Château.* Page 352
-a- La philosophie des Ecoles de Cadres. Page 353
-b- L'objectif des centres de formation sportifs. Page 360
-c- Le ski et le vol à voile : deux cas particuliers. Page 363
-2- *Les Etablissements de formation.* Page 364
-a- Des Centres Educatifs aux Centres Régionaux d'Education Populaire. Page 364
-b- La création progressive des CREPS, des Instituts et des Ecoles nationales. Page 367
-3- *Du bénévole au professionnel : l évolution des qualifications.* Page 371
-a- Les formations sportives. Page 372
-b- Les formations socioculturelles. Page 373
-c- L'apparition des qualifications polyvalentes. Page 378
-4- *Des continuateurs ou des successeurs ?* Page 379
-a- Les centres associatifs. Page 380
-b- Les interventions universitaires. Page 380
-c- La réponse des années 1980. Page 380

Une volonté politique ou militante. Page 381

Chapitre second. ***Les politiques et les non-politiques.*** Page 383

A/ Enfance, Jeunesse, Education Populaire. Page 385

-1- *Les loisirs de l'enfance*. Page 385
-a- Colonies de vacances. Page 387
-b- Du Centre « *aéré* » au CLSH : la fin des patronages. Page 388

-2- *La question de la jeunesse : débat ou problème ?* Page 391

-a- Les exemples des pays totalitaires. Page 392
-b- L'attitude de Vichy. Page 396
-c- Le problème des idéologies. Page 404
-d- Interministérialité ou ministère spécifique? Page 407
-e- L'engagement de l'Armée : La commission Armée-jeunesse. Page 412
-f- La litanie des échecs Page 414
-g- un objet insaisissable, impatient et sévère. Page 418
-3- *L'éducation Populaire : opportunité ou danger social ?* Page 423

B/ Sports, éducation physique et rythmes scolaire. Page 427

-1- *L'Etat et les institutions sportives.* Page 429
-2- *L'éducation physique est-elle réellement une ardente obligation ?* Page 434
-a- L'enseignement secondaire. Page 436
-b- Les rythmes du primaire. Page 443
-3- *Le dossier conflictuel des intervenants.* Page 448

C/ Rendre le peuple aux loisirs et les loisirs au peuple. Page 451

-1- *Rendre le peuple à la culture et la culture au peuple*. Page 453
-2- *Rendre le peuple à la nature et la nature au peuple.* Page 460
-a- Une politique : les bases de plein air et les stades de neige. Page 465
-b- Un développement économique et culturel. Page 470

Un dispositif, des hommes, un bilan. Page 471

Conclusion générale. Page 475

Introduction.

« Descartes avait cru que le complexe pouvait être divisé en éléments simples. Nous, aujourd'hui, nous savons que le complexe n'est qu'apparent et qu'il cache du complexe.

Gaston Bachelard.

« Jeunesse & Sports ».

Ce paradigme, né de la réunion de deux concepts (*la jeunesse* et *les sports*) dont on ne trouve pas, ou rarement, d'équivalent dans les administrations des divers États de l'Union Européenne semble être une exception culturelle française qui perdure dans ses anciennes possessions coloniales ou protectorats. Cependant, chaque canton de la Confédération Helvétique et certaines Républiques de l'ancienne zone d'influence soviétique disposent d'un service ou d'une administration dédiée au concept de «*Jeunesse & Sports*», tandis que de très nombreuses collectivités territoriales françaises ont, s'appuyant sur l'ambiguïté des textes de décentralisation relatifs à ce sujet, créé des services ayant la même dénomination.

Apparu au détour d'une Ordonnance[1] du Comité Français de Libération Nationale (Alger), le terme semble représenter la recherche d'un équilibre entre les concepts de sport et de jeunesse d'État développés par les systèmes totalitaires et ceux, notamment anglo-saxons, qui privilégient, dans ce domaine, une approche libérale des attitudes et comportements humains. Ces deux *Weltanschauungen* ont, chacune en ce qui les concerne, déterminé des attitudes étatiques et privées d'encadrement ou de non-encadrement des attentes de la jeunesse et de la diversité des activités physiques et sportives.

La question se pose, à partir de là, de l'opportunité d'un dispositif étatique en charge de la gestion des problèmes inhérents à la jeunesse et aux sports dès lors que l'on admet, à l'exemple d'autres, que les composantes de la société civile se déclarent aptes à répondre aux attentes sociales.

A la réserve, cependant, que l'Etat leur apporte son concours financier.

[1] L'article 6 de l'Ordonnance du 2 Octobre 1943 (Alger) crée un *Service de la Jeunesse & des Sports* au Commissariat à l'Intérieur (André Philip). Le concept avait été suggéré par la revue *Tous les sports* (n° 6 du 9 août 1941) qui, dans un pavé : *Coude à coude : « Jeunesse » & « Sports»*, se félicite de la création des deux entités et souhaite que se développe leur collaboration sans s'avancer sur ce qu'elle pourrait être dans la réalité. Cette fusion avait d'ailleurs été envisagée dans des notes internes de la Présidence du Conseil en août 1940 (A N. F/44/2) qui n'ont cependant pas été suivies d'effet.

L'investissement financier de l'Etat au bénéfice du milieu associatif quel qu'il soit ne peut se faire sans un contrôle portant sur l'opportunité à faire et sur la qualité du produit. Il ne peut par contre être le seul fait de contrôleurs des dépenses engagées, toujours tentés d'outrepasser leur mission en établissant des *a priori* comptables d'opportunité, face à des analystes sociaux qui se fondent sur un *a priori* pédagogique. Il justifie toutefois la présence de personnels aptes à l'analyse des projets et des actions.

Ce débat de fond oppose régulièrement les promoteurs d'une activité sociale ou culturelle et les gestionnaires financiers de la collectivité. Il peut, tout aussi bien, comme dans les sociétés totalitaires, se conclure par la constitution de dispositifs de « *faux-nez* » présentés comme représentatifs des attentes sociétales.

L'option française a ceci de particulier qu'elle a tenté d'exploiter une position inter-médiaire entre le « *laisser-faire* » et l'« *intervention directe* ». Cependant, lorsqu'elle a été pratiquée par les services extérieurs de la Jeunesse et des Sports, elle ne l'a été qu'à titre exemplaire avec la volonté de laisser, aussi rapidement que possible, au milieu associatif, et souvent avec son soutien, voire parfois sa revendication, la capacité à reprendre les actions menées et d'en assurer la pérennité.

L'État, en France, semble donc avoir tenté de réaliser un équilibre entre le libéralisme anglo-saxon et l'interventionnisme des régimes autoritaires européens des années 1930. Ce dispositif politico-administratif, qui fut autant de tutelle que de soutien, portait un projet de réforme sociétale fondé sur l'aide à la prise de pouvoir, dans les domaines des activités physiques et sportives, des rythmes scolaires et des loisirs sportifs et culturels, des gens de peu face aux establishments.

On a donc vu, pendant un demi-siècle, agir dans le domaine, plus qu'une administration au sens habituel du terme, une sorte de *Task Force*, statut qui lui a été un avantage mais a disparu dès lors qu'elle s'est coulée dans les structures traditionnelles. Elle est désormais, pour des raisons politiques et catégorielles, confrontée à une situation de retrait, voire à une disparition annoncée.

Les éléments constitutifs d'une problématique.

Il paraît logique de s'interroger sur les raisons qui ont conduit la France à se doter de services et de personnels dont la mission a été, durant plusieurs décennies, dans une quotidienne attirance-répulsion, d'influer, avec des succès divers et non sans conflits, généralement feutrés mais parfois très ouverts, sur les pratiques de l'Éducation Nationale. Longtemps placé sous sa tutelle après une phase militaire, puis hygiéniste, ce département ministériel dont la justification politique initiale était fondée sur le développement de l'éducation physique à vocation militaire, est devenu autonome sous la V^e^ République sans que soit jamais levée l'ambiguïté de l'improbable conjonction des deux concepts.

Ce qui autorise certains à émettre une opinion pour le moins critique, sinon iconoclaste, à propos du positionnement de ce segment administratif depuis les années 1930.

> ***« Jeunesse & Sports ne serait-il que la mauvaise conscience de l'Education Nationale, son ombre accusatrice ? Si cela est vrai, c'est dans une sorte de psychanalyse de l'Education Nationale qu'il faudrait aller chercher la source des problèmes de Jeunesse & Sports et d'abord évidemment les raisons de son existence »[1].***

Il est patent que ce choix peut porter à suspicion dès lors que l'on observe la diversité des missions qui lui ont été confiées.

- La tutelle de la jeunesse pourrait relever d'un ministère en charge de la famille, voire de celui en charge des problèmes éducatifs puisqu'il estime avoir, avec elle, une relation, certes intermittente mais incontournable, avec l'enfance, l'adoles-cence et la post-adolescence. L'option ne peut faire doute même si « *la définition de la jeunesse est souvent administrative et arbitraire* »[2].
- Celle du sport peut intéresser la santé publique si l'on estime les activités physiques et sportives porteuses de bien-être physique. Elle pourrait relever de la Culture car certaines manifestations sportives sont comparables à la catharsis de la tragédie grecque. Cependant, en raison des débordements qu'elles génèrent, le ministère en charge de l'ordre public devrait y trouver matière à intervenir.

Il n'empêche que ces deux concepts se sont retrouvés, au cours du XX^e^ Siècle, en compagnie d'un autre (l'enseignement technique), dans ce que Michel Amiot et Michel Freitag dénomment « *la poubelle de l'Education Nationale* »[3] sans doute en raison d'un phénomène de répulsion/captation caractéristique d'un dispositif institutionnel qui se refuse à gérer des options

[1] Amiot M. & Freitag M. *Rapport sur l'étude de l'Administration Centrale de la Jeunesse & des Sports.* Travaux du laboratoire de sociologie industrielle. Ecole Pratique des Hautes Etudes. Paris 1966.
[2] Olivier Galland. *Projets* n° 251. Automne 1997.
[3] Amiot M & Freitag M. *ibid*.

mais ne se résout pas à les laisser à d'autres pour qui il éprouve, dans des conflits de pré carré administratif, un rejet encore plus fort. Le positionnement ambigu de ce segment ministériel, caractérisé par la diversité des dénominations qui lui ont été attribuées[1] n'a pas été facilité par la perception que les politiques pouvaient en avoir.

- Henri Alexandre rappelle qu'en recevant, en 1971, les membres du *Syndicat National des Inspecteurs de la Jeunesse & des Sports* lors de leur congrès national à Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas dit qu'ils sont « *les membres éminents d'une administration militante »,* opinion justifiée par la capacité des services à répondre très rapidement à des « commandes politiques »..
- À la fin des années 1970 une délégation du Bureau National du même Syndicat (*Henri Grolleau* et *Denise Barriolade*) rencontre le Secrétaire Général de la Fédération de l'Education Nationale (André Henry, futur Ministre du Temps Libre) qui leur déclare « *Jeunesse & Sports ! Je connais: C'est les profs de gym et les colonies de vacances* ! ».
- Lors de la constitution de son gouvernement en 1997, Lionel Jospin se voit confronté à l'exigence du Parti Communiste qui souhaite « *un ministère de plus* ». Un de ses très proches amis politiques lui aurait, selon le souvenir de cadres de l'administration centrale liés au P.S, dit : « *donne-leur Jeunesse & Sports, de toute façon, ce ministère ne sert à rien* ».

Ces éléments d'appréciation, répartis sur un quart de siècle, peuvent constituer des pistes de recherche dans l'évaluation de l'utilité d'un dispositif administratif, technique et pédagogique dont les missions ont, à partir d'une implication plus ou moins forte des politiques sur la diversité des dossiers qu'elle avait en charge, très largement évolué sur la période.

Ils interrogent moins les personnels investis dans le projet que les élus locaux et nationaux qui ont, chacun à leur façon et selon leurs attirances pour l'un ou l'autre, plus ou moins apprécié la diversité de ses champs d'intervention *(éducation physique, équipement sportif et socioculturel, loisirs des enfants, des adolescents et des adultes, éducation populaire, aménagement du temps et des rythmes scolaires*). Ces derniers lui ont, au fil des décennies, été confiés en fonction des circonstances et du soutien des politiques, de manière plus ou moins régulière.

[1] Commissariat Général à la Guerre (éducation physique). Sous-Secrétariat d'État au Ministère de l'Instruc-tion Publique et des Beaux-Arts (enseignement technique et professionnel, enseignements post-scolaires, éducation physique et préparation militaire. Sous-Secrétariat d'État au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts (éducation physique). Sous-Secrétariat d'État au développement des sports et des Loisirs. Ministère de la famille & de la jeunesse. Secrétariat Général à la Jeunesse. Commissariat Général à l'éducation générale et aux sports. Sous-Secrétariat d'État à la Jeunesse & aux sports. Ministère de la jeunesse, des Arts & lettres. Ministère de la jeunesse et de l'Information. Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports. Secrétariat d'État à la Jeunesse & aux Sports. Ministère de la Jeunesse & des Sports. Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Qualité de la Vie chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Ministère de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs. Ministère du Temps Libre. Ministère délégué à la Jeunesse & aux Sports auprès du Ministre du Temps Libre. Ministère des Sports. Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Ministère de la Santé, de la Jeunesse & des Sports. Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse & des Sports au Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports & de la vie associative. Haut-Commissariat à la Jeunesse.

- L'*éducation physique* dont la référence a, dès les années 1940, disparu des appellations ministérielles, a longtemps relevé des Armées bien que le milieu médical lui apportât un intérêt non négligeable. Elle a cependant été gérée et soutenue pendant quarante années par les services de « *la Jeunesse & des Sports* » en raison du retrait de l'Education Nationale face à la problématique pédagogique qu'elle portait.
- Les *sports*, dont la pratique concerne incontestablement une part des activités de la jeunesse, présentent, dans la vision ludique de notre société post-industrielle, un intérêt certain pour la population adulte, que ce soit en termes de pratique ou de passivité (spectacle). Ils intéressent, par leurs retombées économiques, les milieux médiatiques et commerciaux.
- Les *loisirs*, qui sont une de ses premières missions, se divisent en une diversité de champs d'intervention dès lors qu'ils s'adressent à l'enfance, à l'adolescence, à la jeunesse ou aux adultes. Ils peuvent, en outre, avoir des aspects liés aux activités culturelles d'éducation populaire ou physiques[1].
- L'*équipement* sportif et socioculturel, dont le développement fut un de ses grands chantiers, obéit également à des règles différentes dès lors que le projet est lié aux pratiques de loisirs ou de compétition.

Un observateur non averti pourrait estimer qu'un ministère dédié à la jeunesse devrait être compétent sur l'ensemble des problèmes (éducation, formation, logement, travail, loisirs sportifs et culturels) spécifiques à cette strate de la société. Cependant, l'imprécision qui caractérise ses contours, voire son contenu, fait que le concept ne peut recevoir une définition scientifique car il n'y a pas *une jeunesse* mais *des jeunesses*, il n'y a pas, non plus, *un sport* mais *des sports*.

Par contre, il semble qu'il ait été plus facile de situer, voire de justifier, une démarche étatique en faveur du sport et de ses extensions sémantiques même si sa définition a évolué depuis 1828[2] avant d'arriver à l'aphorisme des années 2000 « *le sport, c'est ce que font les gens quand ils disent qu'ils font du sport* » inspiré de celui de Piaget : « *le jeu, c'est ce que font les enfants*

[1] Ce qui a, un temps, été appelé « *sports de plein air*» recouvrait des activités pratiquées sur des terrains de grands jeux collectifs. Il a muté en « *activités physiques de pleine nature* » développées, en premier lieu, par les mouvements de scoutisme avant d'être, pour beaucoup, reprises et stéréotypées par les milieux sportifs.

[2] « *Par le mot sport, dont l'équivalent n'existe pas dans notre langue, on distingue la chasse, les courses de chevaux, les combats de boxeurs* ». Journal des Haras. Paris (1828). « *Tout genre d'exercice ou d'activité physique ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose esentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger, un animal, un adversaire et, par extension, soi-même* ». Lieutenant de Vaisseau Georges Hébert (1925).

lorsqu'ils disent qu'ils jouent ».

- Le concept « *sport* » se confond souvent avec celui d'une éducation physique qui s'adresse en priorité aux jeunes, mais intéresse, de plus en plus, des adultes et des seniors sous le vocable « *activité physique & sportive* ».
- Le concept « *jeunesse* » englobe généralement les « *loisirs de l'enfance et de la jeunesse* » dont certaines motivations peuvent avoir une connotation sportive. Mais elles comprennent aussi un volet « *éducation populaire* » dont les orientations culturelles se retrouvent dans « *les activités de pleine nature* ».

Il n'empêche que, si une équipe française perd lors d'une compétition internationale, les média interpellent « *le ministre des sports* », par contre, si des jeunes « *des quartiers* » brûlent des voitures, ils se retournent vers « *le ministre de la police* ». La société et la classe politique semblent donc apporter plus d'intérêt au sport qu'à la jeunesse, ce qui mérite d'être abordé avec circonspection.

En effet, la difficulté d'appréhension, voire de compréhension, qu'ont souvent les politiques placés face à l'éventail des actions menées par les services de la Jeunesse et des Sports, résulte souvent de la diversité d'opinions exprimées par des acteurs tentés de démontrer que l'option qu'ils défendent, et dont ils estiment qu'elle est prioritaire sur les autres, n'a pas reçu de leur part l'attention qu'ils estiment devoir mériter.

Il y a donc des conflits d'intérêts parfois difficiles à résoudre.

Durant trois décennies (1940/1970) le problème de la jeunesse a, malgré la faiblesse des services qui lui étaient dédiés, notamment dans les années 50, plus souvent été évoqué par les politiques et les media que celui des sports et de l'éducation physique. Ce qui conduit à interroger le déséquilibre de traitement administratif, budgétaire et politique apporté aux deux volets et se demander si l'importance de la réponse faite à l'un ne s'est pas faite en raison de la peur de considérer l'autre, attitude qui aurait *nolens volens* pour conséquence d'accepter une part de ses attentes.

Et, ce sont souvent les attentes de la jeunesse, milieu insaisissable, qui font peur.

En 1943, dans un rapport déposé au Conseil National de la Résistance, Albert Gortais et André Colin (ACJF) exposent qu'il ne suffit pas « *que chaque ministère ait la préoccupation ''jeunes''. Il faut veiller à la permanence de cette préoccupation toute nouvelle pour nos vieilles administrations; il faut coordonner les actions, soutenir les efforts,…* ».

Ils excluent que le dossier soit confié à l'Education Nationale car ils estiment qu'elle ne peut « *tout absorber* » et proposent que sa compétence relève de la Présidence du Conseil car les problèmes de la jeunesse doivent être traités sur le plan « *horizontal* » alors que les ministères sont « *verticaux* ». Ils se prononcent en faveur d'une sorte de Comité Consultatif de la Jeunesse en charge de l'étude des conditions de vie et des besoins des jeunes, qui ne serait pas conçu comme un organe d'exécution et ne serait en aucun cas chargé d'encadrer ou de créer des institutions en charge d'eux.

Jacques Duquesne, qui participe de leur mouvance, souligne pour sa part : « [qu'il] *n'y a pas de problème de la jeunesse, mais des aspects jeunes dans les problèmes généraux de la Nation* ». On note que les problèmes de la jeunesse préoccupent successivement le régime de Vichy, la période de la Libération, la IV^{e} République et la période gaullienne, ce qui permet de s'interroger sur les raisons pour lesquelles d'autres gouvernements n'y apportent que peu d'intérêt et sur celles qui conduiront plusieurs à privilégier le réponses faites au(x) sport(s) et à l'éducation physique face aux attentes de la jeunesse et des mouvements d'éducation populaire.

La difficulté de tracer une frontière entre l'enfance et la jeunesse, entre « *les jeunes* » et « *les sportifs* » avait conduit, en 1947, la Commission d'études des problèmes de la jeunesse à noter que « *l'éducation populaire et les sports, pièces essentielles d'une politique de la jeunesse, s'adressent autant aux majeurs qu'aux mineurs* » et, devant le risque de « *réduire exagérément la compréhension de l'idée de jeunesse* (…) *une période de la vie des hommes variant avec chaque individu* », à proposer l'abandon « [du] *terme de jeunesse compromis par l'usage que le fascisme en* [avait] *fait* » pour celui « *d'éducation populaire* [qui] *serait beaucoup plus juste et aussi compréhensif* »[1]. Cette proposition permet de se demander si la jeunesse française et ses problèmes ne sont pas les victimes, dans le non-engagement de l'Etat, de celui de l'épisode vichyste qui lui apporte une image négative. La question mérite d'autant plus être posée qu'à la même époque le milieu sportif bénéficiait d'une attention non moins affirmée et qui n'a jamais été récusée. Il semble qu'il y ait un problème de la jeunesse et qui soit aussi d'éducation populaire.

- Si le monde politique s'adapte très facilement aux exigences du milieu sportif, il se trouve régulièrement tenté par le retrait face à la nébuleuse de la jeunesse, faute de se sentir en capacité de répondre aux problèmes qu'elle pose.

[1] Rapport remis à Pierre Bourdan le 7 juillet 1947 par la Commission d'études des problèmes de la jeunesse.

- La question sportive apparaît en outre régulièrement liée au concept d'éducation physique en fonction du postulat énonçant que : « *si les enfants font du sport à l'école, ils en feront toute leur vie* ». Ce qui se traduit par la revendication corporatiste de création de postes d'enseignants dédiés à cette pratique en fonction de l'énoncé d'un autre non moins récurrent : « *Si les enfants font du sport à l'école, le pays gagnera des médailles aux jeux olympiques* ».

La question de *la-jeunesse-qui-ne-fait-pas-du-sport-sa-vision-première* apparaît alors en négatif en raison de la difficulté pour la société à appréhender la diversité de ses attentes qui ne sont effectivement pas nécessairement *sportives*.

Les publications qui concernent les secteurs de la jeunesse, des sports et de l'éducation physique et des politiques menées à leur intention relèvent généralement de l'hagiographie interne des mouvements, rarement de l'analyse critique. Elles présentent certes très bien leurs cibles respectives mais, les scoutismes, les Auberges de jeunesse, les mouvements de jeunesse dans leurs diversités, les disciplines sportives ne sont que des fragments d'intérêts gérés et plus ou moins agrégés par les services de la Jeunesse & des Sports.

La problématique de l'éducation physique a généré, ce qui n'a pas été le cas pour les disciplines « *assises* », une importante production des UFRSTAPS qui l'analysent en fonction de sa reconnaissance, de son utilité, voire de la nécessité de sa présence au sein des programmes d'enseignement et des personnels qui l'enseignent. Elle présente, souvent de manière négative, les services chargés de la gérer à la place d'une institution qui la rejetait et néglige de montrer que nombreux de ses cadres l'ont défendue au détriment d'autres objectifs dont elle occulte la portée.

De nombreuses productions universitaires (thèses, mémoires de maîtrise et de DEA), ont présenté, non sans qualité, des aspects sectoriels gérés par cette administration sous les aspects traditionnels de la recherche en histoire et en pédagogie[1].

[1] Les deux thèses (droit et histoire) de Paul Vermet (Caen) concernent les politiques menées par l'Etat entre 1936 et 1986 en faveur du sport et de l'éducation physique et sportive. Edouard Solal consacre sa thèse de Sciences de l'éducation (Lille III) au développement de l'éducation physique à l'Ecole élémentaire au bénéfice de laquelle il a œuvré. Michel Amiot et Michel Freitag (Ecole Pratique des Hautes Etudes) et Patrick Gallaud (Paris X), intéressés par les pratiques culturelles, favorisent l'étude des aspects jeunesse et éducation populaire. Francis Charpiez (Lyon II) se limite à la médecine du sport. Nathalie Boulbès (Mémoire de Maîtrise - Montpellier III 2001) se consacre aux Maisons des Jeunes & de la Culture tout comme Laurent Besse (Rennes). Ludivine Bantigny s'intéresse à la jeunesse de l'après-guerre et Marianne Lassus (Bordeaux) à la genèse des services. Dans un mémoire de DEA, *Le Ministère de la Jeunesse & des Sports. Institutionnalisation d'une administration.* (Paris I Panthéon Assas 2005) Patrick Pelletier cerne sa diversité mais n'approche pas, peut-être en raison de non-dits internes, un certain nombre de problèmes, notamment les raisons de la différence de traitement entre *Jeunesse* et *Sports*. Yohann Blondel (Lyon II) s'intéresse à la spécificité de la Jeunesse Ouvrière & Rurale.

Par contre, l'étude de la constitution de cette administration, des actions qu'elle a menées et des personnels qui les ont portées, n'a jamais été, en dehors de quelques essais[1], réellement entreprise. Ce paradigme apparaissant conforme à l'évolution politique et la vision sociale d'un Etat qui en avait négligé les composantes en laissant agir les acteurs associatifs[2], il a semblé intéressant de rechercher ce qui, dans sa construction, a relevé de la décision politique, du lobbying associatif et de la militance de personnels qui se sentaient concernés par les problèmes traités.

Ce *« carrefour de contradictions »*[3] a longtemps été un laboratoire de la pédagogie d'engagement politique et social, ce qui fut incontestablement sa force et fondera son rayonnement local favorable à sa pérennité nationale. Il semble permis d'avancer qu'il fut, entre 1936 et 1986, essentiellement une administration missionnaire qui a, notamment au niveau de ses services extérieurs, souvent pratiqué l'irrespect de règles budgétaires, inadaptées à toute forme de dynamisme et de développement, en exploitant les arcanes et les subtilités de la Loi du 1er Juillet 1901.

Si le gouvernement Rocard a lancé en février 1989 le concept de « *renouveau du service public* » en misant sur des fonctionnaires érigés en « *moteurs de changement* », les pratiques définies dans la Charte de déconcentration du 1er juillet 1992 étaient, dès les années 1960, monnaie courante à *Jeunesse & Sports* dont les services extérieurs bénéficiaient d'une large déconcentration leur accordant ainsi qu'à leurs personnels une marge d'initiative inconnue des traditions administratives françaises.

Cette pratique lui était possible en raison à la fois de la relative faiblesse de sa taille et des origines militantes de ses personnels habitués « *à faire beaucoup avec peu* », en outre, dès l'arrivée de Maurice Herzog, le Ministère de la Jeunesse & des Sports, à l'inverse des traditions administratives, a considéré, dans le principe de cogestion qu'il avait mis en place, l'usager associatif non comme un pétitionnaire ou un client mais comme un partenaire.

Ce qui lui a apporté une aura incontestable et en a fait longtemps, dans les territoires, malgré des tentatives de déstabilisation, un interlocuteur incontestable des collectivités publiques et des

[1] *Jeunesse & Sports* (Propos sur des utopies abandonnées), *Sports sans Jeunesse ? Pour l'éducation populaire*. Héluwaert M. Paris L'Harmattan 2002, 2003, 2005.
[2] « *La transformation d'un problème en objet d'intervention politique* [étant] *le produit d'un travail spécifique réalisé par des acteurs politiques qui peuvent être issus du syndicalisme, de la politique, du monde associatif ou de groupes créés pour la circonstance* », Müller P. *Les politiques publiques*. Que Sais-Je ? Paris PUF 2004.
[3] Gaborit P. *Le Ministère de la Jeunesse & des Sports*. Pouvoirs n° 61. Paris PUF 1992.

associations sportives, de jeunesse et d'éducation populaire[1]. Cette situation a été rendue possible par le regroupement en son sein d'un collectif de personnels, passionnés et passeurs de cultures, militants et réformateurs des pratiques sociétales qui semblent relever de la vision webérienne car ils peuvent, pour la plupart d'entre eux être considérés comme des « *appelés* » (*gerufen*) au sens où il estime que *Beruf* signifie autant « *vocation* que « *profession »*[2]. Ils disposaient tous d'un brevet de militance au sein des mouvements et institutions de jeunesse et d'éducation populaire (*Action Catholique de la Jeunesse Française, scoutisme* et *ajisme, Maisons des Jeunes & de la Culture* et *Amicales Laïques*) et les fédérations sportives affinitaires (*Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, Fédération Sportive & Gymnique du Travail, Association du Sport Scolaire & Universitaire*) ou techniques. En entrant dans les services de la Jeunesse & des sports, ils ont acquis un « *Stand* », un état, différent de l'« *Arbeit* », travail commun. Si nombre d'entre eux restent encore dans l'hypothèse d'une mission à accomplir, ils se sentent désormais peu « *gerufen* » au sein un dispositif qui ne sait plus à quoi appeler.

Le fantastique développement que la France a connu en vingt ans, en matière de création d'équipements sportifs et socio-culturels, n'aurait, s'ils n'avaient pas agi sur le terrain, sans doute pas été aussi rapide. La problématique des loisirs culturels et sportifs a connu, par leur engagement, même si elle a, en application de leur logique de défricheurs, ensuite été reprise par d'autres, un développement exponentiel. Il en est de même pour le dossier des formations aux métiers de l'animation dont ils ont fait un débouché pour de nombreux jeunes qui ont pu, grâce à eux, donner un nouveau sens à leur vie.

Cette situation, favorable à son expansion et à son rayonnement, ne semble plus être d'actualité depuis la promulgation des lois de décentralisation d'abord, les projets de Révision Générale des Politiques Publiques ensuite. Leurs effets sur le terrain remettent en cause un projet humaniste dont l'Etat semble vouloir se désintéresser mais qui pourrait être repris par certaines collectivités territoriales dès lors qu'elles en auront saisi les enjeux.

---

[1] « *Faisant fi des souhaits de la plupart de ses interlocuteurs directs, il a maintenu dans la même structure* [1]*des attributions que la logique administrative devrait conduire à confier à des entités distinctes. Confronté à une concurrence virulente, pour ne pas dire une guerre de territoires, il est parvenu à préserver vaille que vaille son domaine de compétence* ». Gaborit P. *Le Ministère de la Jeunesse & des Sports*. Pouvoirs n° 61. Paris PUF 1992.

[2] « *L'occupation continue d'un homme, son travail, qui est aussi (normalement) la source de ses revenus, le fondement économique durable de son existence, enfin ce que l'on exprime en allemand par Beruf, se rend en latin, en dehors de l'incolore opus, et cela avec un contenu éthique de nuance au moins apparentée, au moins par officium (…) soit encore par munus(…) soit encore par officio* ». Weber M. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Jean-Marie Tremblay. (Université du Québec).

On observe que, parmi les actions quelle a menées entre 1936 et 1986, l'éducation physique, dont on a fait découler les activités sportives dans de multiples déclinaisons allant du sport spectacle aux loisirs actifs, est confrontée au concept, tout aussi important mais souvent mis sous le boisseau, d'éducation populaire et de ses déclinaisons culturelles et sociales relatives aux loisirs des adultes, de l'enfance et de la jeunesse.

Ces projets éducatifs et sociétaux qu'ils ont portés et développés ont fait apparaître la nécessité de réaliser des équipements dédiés et de définir ensuite la qualité des animateurs chargés d'y intervenir. L'observateur est donc conduit à tenter d'évaluer les moyens et méthodes mis en œuvre pour répondre autant aux attentes du Citoyen Portiez dans son discours à la Convention qu'à celles des multiples facettes de la société, et de s'interroger sur l'engagement des acteurs en charge de ces missions.

La construction d'un segment ministériel dual.

La difficulté de l'Education Nationale à résoudre ces problématiques : pratique de l'éducation physique en milieu scolaire et organisation de loisirs, utiles et non futiles, sportifs ou culturels, en faveur des classes populaires, semble avoir déterminé l'apparition d'un dispositif politico-administratif dédié. La diversité des dénominations qui lui ont été données présente très mal la réalité des missions exercées par ses services extérieurs, très souvent conduits à développer et gérer des actions que son libellé ignore alors que d'autres (*jeunesse, vie associative*), bien que souvent négligées dans la réalité, sont mises en valeur lors de sa présentation. Il semble donc intéressant de chercher à comprendre les motivations de l'apparition de cette segmentation administrative duelle.

Un analyste peu informé de ses origines et de son évolution au cours des décennies 1936/1986, admet rarement que Jeunesse & Sports a essentiellement, bien que jamais désignée comme telle, été une administration de mission, et considère qu'il résulte d'une mésalliance incestueuse. C'est pourtant un fait administratif construit au nom de projets de société portés par des acteurs publics relevant plus de la militance associative que de la logique administrative. Il a tenté, avec des méthodes parfois exorbitantes du droit commun de la gestion administrative et budgétaire des affaires de l'Etat, de répondre à un certain nombre de défis sociétaux auxquels il a apporté des réponses susceptibles de servir de fondement à d'autres, progressivement institutionalisées. Les militants, porteurs de la réforme sociétale au bénéfice des gens de peu, qui ont fondé ce segment étaient « *ceux qui font* », régulièrement confrontés aux obstacles posés par « *ceux qui pensent* ».

Il en est toujours des défricheurs qui ne peuvent augurer des cultivateurs.

Il reste qu'il semble, en tout état de cause, difficile de séparer les deux concepts tant ils apparaissent étroitement imbriqués avec la particularité que si les sportifs revendiquent la maîtrise de *la jeunesse*, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ne revendiquent pas celle du sport bien qu'ils en aient porté de nombreux sur les fonds baptismaux de la notoriété[1]. Par contre, si cette administration a créé et développé des dispositifs para-associatifs porteurs de l'expansion des pratiques sportives et socioculturelles, elle a été une des premières à les abandonner en passant le flambeau à des collectivités territoriales ou à d'autres associations. Elle a été une administration pédagogue qui envisageait sa mission dans un projet plus libérateur que régalien, même si l'aspect de la sécurité des actions a toujours été une de ses caractéristiques.

Une attente sociétale[2] liée à la sectorisation progressive des ambitions de l'État semble avoir justifié la création d'un dispositif à caractère administratif auquel on a confié, faute d'administrations volontaires ou acceptées par ces groupes de pression, la charge de résoudre les problèmes liés aux attentes des jeunes et des sportifs. L'administration de la Jeunesse & des Sports a, dans ce cadre, été « *un fait en train de se faire, c'est-à-dire une construction et non un simple construit* »[3] qui a tenté de concilier, dans un paradigme improbable, deux concepts complexes et *a priori* incompatibles.

Jeunesse & sports reste une construction de plusieurs décennies grâce à l'engagement de personnels porteurs et acteurs de projets qui ont été confrontés à des atermoiements ou à des engagements politiques, aberrants sur le plan de leur éthique personnelle, mais qu'ils ont subis en attendant mieux. Les personnels techniques et pédagogiques, autres que les inspecteurs, ont été longtemps contractuels, détachés, auxiliaires révocables à merci et très mal rémunérés. D'autre part, certains personnels du monde associatif ont longtemps été des parafonctionnaires car leur employeur bénéficiait d'un soutien budgétaire affirmé, lié à l'application, sur le terrain, de critères définis au niveau central.

Cette nébuleuse d'intervenants a constitué une administration complexe qui regroupait des secteurs idéologiquement rétifs à la cohabitation et relevait, *last but not least*, de la tentative de

[1] Le football a bénéficié du soutien des patronages catholique, le basket- et le volley-ball ont étéi mportés en France par les UCJG et les activités de pleine nature ont été valorisées par les pratiques du scoutisme.

[2] *« Les multiples initiatives issues de la société civile dans les domaines de la Jeunesse, de l'éducation populaire et du sport jusqu'aux années 1960 se sont généralement réalisées dans des contextes sociopolitiques marqués par l'appartenance à des courants de pensée et de réseaux différenciés. On peut évoquer une tripartition des initiatives laïques, religieuses et socialistes et considérer que ces oppositions ont été stimulantes pour la société ».* Augustin JP. Préface à *Jeunesse & Sports.* (Héluwaert M. Paris l'Harmattan 2002).

[3] Augustin JP. ibid..

transformation profonde des rythmes de vie scolaires et sociaux.

Tous ont agi en liaison avec les représentants de la société civile dans une solidarité de discours, d'actions et d'engagement. Ils ont porté la réforme, été des défricheurs et des laboureurs mais ont laissé à d'autres les bénéfices et les joies de la récolte. Lorsqu'il analyse l'évolution du monde associatif, Jean Le Veugle distingue trois phases qui pourraient correspondre à l'évolution de cette administration.

> « ***Dans la première phase, des individus provenant généralement de divers milieux se regroupent, prennent des initiatives. C'est la phase des militants. Dans la seconde phase, les réalisations de la première se stabilisent, les initiatives deviennent institutions, les militants se transforment en administrateurs. C'est, si l'on veut, la phase des fonctionnaires, au meilleur sens du terme. Dans la troisième, les institutions se sclérosent plus ou moins et accusent un décalage croissant avec l'évolution de la situation. C'est souvent la phase de médiocres ou des profiteurs. Par incapacité ou intérêt égoïste, par vieillissement aussi parfois, ils s'attardent à des formules périmées, alors que déjà sont à pied d'œuvre les militants du prochain cycle*** »[1].

Il semble donc permis de se demander si, comme les civilisations que Paul Valéry pense mortelles, ce dispositif qui vécut une longue phase militante et missionnaire ne court pas, dans sa phase gestionnaire, le risque d'être confronté à des situations mortifères.

L'histoire de ces services montre que si certaines prises en charge des thématiques de la Jeunesse et de l'éducation populaire sont liées à des ruptures politiques précises (Front Populaire, Vichy, Libération), il existe une large continuité dans le développement de projets (éducation physique, sport, équipement, éducation populaire, rythmes scolaires,..). Il semble aussi possible d'avancer que lorsqu'il y avait un homme politique en harmonie avec le projet pédagogique et éducatif de ses « *agents-acteurs* », les services se sont trouvés en phase de développement et que les périodes de disharmonie ont correspondu à l'absence de vision politique dans leur domaine.

Ce segment ministériel s'est construit sur l'assemblage de deux concepts complexes : « *Jeunesse* » et « *Sports* » dans lequel la jeunesse s'est le plus souvent mal positionnée[2]. L'analyse du secteur et de ses différences a conduit, comme le propose Pierre Bourdieu, à « *les confronter comme ils le sont dans la réalité, non pour les relativiser, en laissant jouer à l'infini le jeu des images croisées, mais, tout au contraire, pour faire apparaître, par le simple effet de*

[1] Le Veugle J. *Initiation à l'Éducation permanente*. Toulouse. Privat 1968.

[2] Lors de sa prise de fonctions, dans une lettre adressée aux personnels du ministère en charge du secteur « *jeunesse* » Guy Drut déclare qu'il est autant le ministre de la jeunesse que des sports. « *Je tiens une fois encore à souligner que je suis autant le ministre de la jeunesse que des sports. Mais j'ai pu me rendre compte de la trop faible perception qu'avait le grand public, comme nos partenaires naturels de nos actions en matière de jeunesse* ». (*Lettre aux personnels « Jeunesse »* le 8 décembre 1995). S'il rappelle que la mission des services est « *d'aider les jeunes à devenir des citoyens accomplis* », il dira, ensuite, qu'il « *ne veut pas entendre parler d'éducation populaire* ».

la juxtaposition, ce qui résulte des visions du monde différentes ou antagonistes »[1].

En postulant qu'une politique publique doit, pour être menée à bien, être fondée sur des structures adaptées et des individus placés en harmonie d'objectif avec l'autorité politique, l'étude pouvait se limiter à un simple déroulé chronologique mêlant hommes, actions et structures. Il a semblé par contre opportun de rechercher dans quelles conditions, et au nom de quels objectifs, des individus donnés ont eu l'opportunité de mener une action somme toute d'envergure qui ne répondait pas ou peu à certaines attentes politiques.

Les options méthodologiques adpotées.

Il est tentant pour qui, après deux décennies de *« militance associative »* a, durant un quart de siècle, après avoir délibérément fait, face à d'autres offerts, le choix d'agir au sein d'une mouvance administrative liée à ses engagements associatifs antérieurs, de pratiquer une hagiographie du système. Le discours tenu aurait alors cet effet pervers que soulignent les partisans de l'analyse de l'objet par des chercheurs extérieurs qui *construisent* un objet dont ils reconnaissent la réalité.

Certains considérent que « *l'étudiant en Sciences politiques ne se définit pas ; on ne le représente pas par ce qu'il est, mais par ce qu'il n'est pas. Il souhaite rétablir la vérité* »[2]. Si tant est qu'on veuille la rétablir, il faut admettre que la tâche est ici lourde et ardue car il n'est, en matière de politique de la jeunesse et des sports, pas une vérité simple mais un ensemble de vérités complexes qui diffèrent selon le point de vue duquel on se place. Il y a des vérités de la jeunesse, des vérités de l'éducation physique, des vérités des sports, des vérités de l'éducation populaire, des vérités des loisirs.

Lorsque Pierre Bourdieu estime que « *pour comprendre ce qui se passe dans des lieux qui rapprochent des gens que tout sépare, les obligeant à cohabiter, soit dans l'ignorance ou dans l'incompréhension mutuelle, soit dans le conflit, latent ou déclaré il ne suffit pas de rendre raison de chacun des points de vue saisi à l'état séparé* »[3] il ne semble pas se référer à la situation objective des services extérieurs et centraux de la Jeunesse & des Sports. Des personnels de toutes catégories s'y sont souvent cotoyés sans tenter de se comprendre[4].

---

[1] Bourdieu P. *La misère du monde*. Paris Seuil 1993.
[2] François Mitterrand. *Lettre à l'abbé Jovit.* op citée *in* Péan P. *Une jeunesse française.* Paris. Fayard 1994.
[3]Bourdieu P. *La misère du monde.* Paris Seuil 1993.
[4] « *Je n'ai réellement appris à connaître et comprendre les collègues de la JEP que lorsqu'il m'a fallu engager les discussions relatives à l'aménagement des rythmes scolaires. Jusque là, nous vivions un peu en étrangers sous le même toit* ». Alain Jourda. Entretien. Il n'est pas inintéressant de noter que cette recherche de compréhension mutuelle arrive au moment (fin des années 1980) où beaucoup de services extérieurs pensent vivre la chronique d'une mort annoncée et proche. « *J'ai toujours regretté de vivre, au sein de l'Administration centrale, des*

Il m'a donc fallu, sans vouloir *a priori* porter un quelconque jugement de valeur à partir d'une opinion entendue, se préoccuper que chaque opinion ou point de vue émis soit confronté aux autres afin d'analyser, de comparer et de chercher à comprendre ce qui se cachait derrière les réponses, les non-réponses et les réponses dilatoires. La diversité de ce kaléidoscope de pensées et d'intervenants aux origines et motivations diverses fait que certaines opinions émises sont souvent les conséquences d'un cloisonnement interne, sorte d'enfermement dans des pensées convenues, héritage d'une histoire compliquée.

Ce qui n'a pas empêché que l'institution existe.

Il s'agira, dans les pages qui suivent, non de rétablir *la* vérité, mais de tenter de comprendre *les* vérités qui ont conduit des personnels, plus militants que gestionnaires, à mener, parfois sans le soutien affirmé des politiques, des actions attendues par la société. Le propos sera, autant que faire se peut, distancié, avec la volonté d'apporter une analyse la plus objective possible de ce dispositif pédagogique, technique et administratif porteur de politiques publiques qui n'auraient sans doute été que des projets sans suite si ses agents ne s'étaient comportés comme des acteurs militants de développement social.

Il pourrait en effet lui être reproché de ne pas présenter l'interprétation objective des faits dont ferait preuve un chercheur étranger au dispositif et qui le découvre par les textes et à travers quelques entretiens. Le souvenir personnel des faits étudiés place incontestablement le chercheur dans une position critique qui justifie débats et controverses[1] car la mémoire des faits vécus, souvent sélective et parfois subjective, convoque plus facilement les mythes que les réalités. Il a fallu, afin d'éviter les dérives liées aux séquelles de l'expérience du milieu, procéder à une relecture systématique des faits afin de tenter de comprendre dans quelle mesure et pour quelles raisons les acteurs rencontrés étaient intervenus dans les diverses vérités d'un paradigme dont le complexe apparent cache, en réalité, dans chacune de ses composantes, des complexités plus grandes.

---

situations de conflit entre la direction de la Jeunesse, celle des Sports et celle de l'Education Populaire ». Jean Pachot. Entretien.

[1] « *L'objet de l'étude historique d'aujourd'hui fut naguère le vécu de l'homme et du citoyen. Devrait-on, sous prétexte d'une objectivité scientifique dont la définition appartient à l'époque de l'histoire positiviste, renoncer à évoquer en historien des évènements dont nombre de Français furent les témoins ou les acteurs, et à propos desquels ils eurent à prendre parti ? Sur ce point, l'historien du XX^e^ siècle éprouve parfois l'inconvénient de devoir ignorer ses jugements et ses passions d'hier pour découvrir d'un œil neuf ce qu'il croyait connaître et le replacer dans l'évolution de longue durée sans laquelle il n'est point d'histoire* ». Bernstein S. *La république gaullienne 1958-1969.* Paris. Seuil 1989.

L'expérience antérieure, porteuse de clefs de déchiffrage des discours tenus, a par contre permis d'éviter le piège traditionnellement tendu aux observateurs externes confrontés à des discours qui, se présentant généralement comme objectifs, tentent de manipuler celui qui est étranger à leur *Weltanschauung*.

L'étude qui suit n'est aucunement une recherche historique *stricto sensu*. Il n'empêche qu'une tentative d'analyse de l'objet « *Jeunesse & Sports* » ne peut ignorer le déroulé historique d'une structure porteuse de politiques publiques menées par des *milites* du monde associatif, dont les discours et les actions doivent être évalués à l'aune de la connaissance du sérail[1].

Ce qui semble pouvoir être avancé est que nombre de pratiques qui, dans les années 1930, étaient à l'état embryonnaire ou relevaient de la sélectivité des classes, sont, grâce à l'implication des milieux associatifs et de fonctionnaires issus de leurs rangs, devenues des réalités communes et incontestables

Un questionnaire soumis à plusieurs Inspecteurs Généraux, inspecteurs et personnels techniques et pédagogiques en activité ou en retraite, a très vite montré, malgré l'ouverture des thèmes proposés, sa rigidité formelle car il n'avait pas pris en compte la diversité des actions menées ou vécues par les interlocuteurs. Toute question posée en soulevait, en raison de la complexité du dispositif étudié, généralement une autre parfois non moins complexe; par contre, certaines interrogations ne trouvaient pas de réponse claire en raison de blocages catégoriels ou idéologiques toujours vivaces malgré le temps.

Il a donc été abandonné au profit de relations individualisées dont les questions, plus ciblées, étaient plus adaptées au kaléidoscope des actions menées par une administration aux multiples facettes. Il a fallu privilégier les rencontres physiques et téléphoniques qui ont concerné, *via* les personnes interrogées, la quasi totalité du territoire national, voire en fonction des opportunités, des DOM-TOM. Génératrice de stimuli créés par des souvenirs communs la relation a souvent favorisé la reconstruction d'une mémoire de faits vécus au sein d'une communauté d'esprit et de projets.

Les réponses des inspecteurs ont parfois été à l'aune des relations et des perceptions

[1] En présentant leur étude des services de la Jeunesse & des Sports, Michel Amiot et Michel Freitag, recon-naissent avoir bénéficié de « *la chance de posséder au préalable des informations sur l'administration considérée ici, pour avoir participé durant deux années à sa vie intérieure* » mais admettent qu'il leur a été parfois difficile « *d'évaluer avec toute l'efficacité souhaitable le secteur de l'éducation physique et des sports* » car ils ont passé la majeure partie de leur temps au sein de la Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Amiot M. et Freitag M. *Rapport sur l'étude de l'Administration Centrale de la Jeunesse & des Sports.* Laboratoire de sociologie industrielle. Ecole Pratique des Hautes Etudes. Paris 1966.

antérieures. L'un accepte de répondre « *bien que tu sois de gauche* », l'autre se récuse « *car tu es de droite* ». En effet, si le questionneur est perçu comme un défenseur de l'éducation populaire il est classé « *à gauche* » et, si on le ressent critique vis-à-vis de l'éducation physique et des enseignants éponymes, il est patent qu'il est « *de droite* », ce qui l'est également s'il a, au cours de sa vie professionnelle, émis sur certains mouvements d'éducation populaire des opinions non conformes à celles du microcosme.

En dehors de ces péripéties relevant de l'anecdote, l'accueil a toujours été cordial, les inspecteurs se disent heureux qu'un ancien du sérail se pose en illustrateur-défenseur d'un passé qui fut l'essentiel de leur vie, alors qu'ils ne pensaient pas, tant ils avaient, parfois, subi l'avanie de certains, que ce fut envisageable. Il en est de même pour les cadres techniques et pédagogiques toujours heureux de répondre aux questions les interpellant sur leurs origines, leurs motivations et leurs pratiques.

Pour ce qui est des « *pères fondateurs* » encore en vie et porteurs de la mémoire parfois enfouie d'un dispositif qu'ils ont contribué à fonder, on s'est trouvé face à des octogénaires, des nonagénaires, souffrant de parkinson, de semi-cécité, de semi-surdité, de mobilité et se déclarant incapables de remplir un questionnaire mais totalement disponibles à l'échange verbal, fut-il téléphonique. Ce ne fut pas la partie la moins intéressante de la recherche qui imposait parfois une certaine directivité face au flot des souvenirs qui réapparaissaient et s'organisaient à partir de sourires et de mots complices participant à la maïeutique du souvenir.

Si l'archéologue interprète des sites dans lesquels il n'a pas vécu mais dont il a acquis une connaissance livresque, celui qui a fréquenté les détours du sérail stimule des réponses que l'enquêteur « *neutre* » n'aurait pas pu faire émerger.

Ces entretiens, qui rappellent cette «*rencontre des hommes* » de Benigno Cacérès, ont permis de valider l'hypothèse que *Jeunesse & Sports* n'est pas la création *ex nihilo* d'un département ministériel répondant à la conjoncture d'un moment de l'histoire, mais le lent aboutissement d'une quête humaniste portée par de multiples acteurs d'une société civile en quête de la *Cité Idéale* où pourraient s'épanouir des options culturelles et sociales diverses et pourtant compatibles.

Les personnels rencontrés soulignent d'ailleurs toujours que, dans leur quotidien de travail, ils se considéraient d'abord comme des « *acteurs* » non des « *agents* ».

Les autres réponses apportées permettent de noter que les Conseillers Techniques Régionaux et Départementaux (*sports*) et les Conseillers Techniques et Pédagogiques (*Jeunesse &*

Éducation Populaire) étaient spécialisés dans une passion disciplinaire et s'y cantonnaient. Par contre les anciens « *assistants* » des domaines « *jeunesse, éducation populaire* », « *sports* » ou « *plein air* », de même que les nouveaux Conseillers d'Éducation Populaire & de Jeunesse et certains des nouveaux Professeurs de sport recherchent la synthèse des problèmes posés par leur secteur. Les inspecteurs reconnaissent pour leur part qu'ils tentaient de maîtriser l'ensemble des problèmes spécifiques à cette administration.

L'exploitation des souvenirs et de documents détenus par les personnes rencontrées a été complétée par ceux des Archives Nationales qui ont apporté des réponses aux intérêts divers. Le site parisien du CARAN offre dans le fonds F/44 (Jeunesse & Sports) des éléments d'une richesse insoupçonnée car nombre des cartons ouverts dans le cadre de cette étude semblent n'avoir pas subi la censure préalable au dépôt, ce que l'on observe trop souvent, surtout lorsqu'ils sont déposés par une Administration Centrale désormais soucieuse de l'image qu'elle lègue, au CAC de Fontainebleau[1]. Le croisement des documents retrouvés et des discours entendus a permis de rectifier des erreurs de mémoire et de voir que de nombreux thèmes caractéristiques de l'action de *Jeunesse & Sports* se situaient dans la continuité d'un projet pédagogique et social, non dans la rupture.

L'étude a également exploité des témoignages écrits et oraux recueillis à l'occasion de manifestations diverses (séminaires et journées d'étude du Comité d'Histoire des Ministères en charge de la Jeunesse & des Sports, colloques et témoignages consacrés à divers aspects de la politique d'éducation populaire du Ministère de la Jeunesse & des Sports,..) ainsi que la relation d'entretiens avec un panel de fondateurs de la Fédération Française des Maisons des Jeunes & de la Culture réalisés par Nathalie Boulbès avec le soutien de l'INJEP et de la Fédération Régionale des MJC du Languedoc-Roussillon.

Le principe d'organisation du travail.

En souhaitant montrer que l'existence de cette administration improbable, voire aberrante,

[1] Le lecteur y découvre certains cartons qui semblent être le transfert direct d'un tiroir de bureau dans un carton d'archives. N'ayant pas subi la censure préalable, ils recèlent souvent des éléments révèlant des facettes ignorées et donc peu exploitées mais qui intéressent un ancien du sérail. On y trouve par exemple, à la lecture du catalogue, la note d'un archiviste estimant que tel carton contient des manuscrits « *inédits* » de Jean Guéhenno et qui, après une comparaison attentive s'avèrent être l'opinion d'un militant des Ecoles de musique du Vaucluse. Il en est de même pour un « *rapport à Mme Viénot* » qui est en réalité le « *Rapport à Pierre Bourdan* ». Par contre, la recherche dans ce maquis ne manque pas d'intérêt notamment lorsqu'au détour d'un feuilleté on découvre un manuscrit d'Hubert Beuve-Méry ou une note manuscrite d'échanges acerbes entre Jean Guéhenno et André Basdevant.

est issue de la conjonction d'influences sociétales qui attendaient, peut-être comme le petit frère de Colette, une intervention souhaitée-récusée de l'Etat, cette étude s'organise, à partir de trois thèmes :

- ***Les raisons politiques et sociales de la lente constitution de cette administration.***
- ***Les motivations pédagogiques et sociales, de politiques, d'administrateurs et de personnels de terrains considérés comme des acteurs, non comme des agents.***
- ***Les actions menées dans la conjonction d'objectifs entre politiques et personnels.***

Ils ont conduit à en structurer la présentation en trois parties :

- La première consiste en une sorte de *verbatim* historique aussi concis que possible recouvrant les éléments les plus significatifs des années 1936 à 1986. Le choix de 1986 peut apparaître arbitraire mais correspond autant à l'échéance d'un cinquantenaire (de Léo Lagrange à Edwige Avice) qu'à celle de la transformation du dispositif militant en administration gestionnaire.

  En effet, à partir de 1986, tous les personnels de cette adminsitration relèvent d'un statut de la Fonction Publique de l'Etat qui, en imposant le principe du concours, récuse les anciennes pratiques de recrutement.

  Ce pourrait être aussi à partir de cette date que l'analyse du monde associatif de Jean le Veugle semble pouvoir s'appliquer au domaine de la Jeunesse & des Sports.

  Elle fait appel aux pratiques traditionnelles (étude des archives, des textes législatifs et réglementaires, des instructions aux services extérieurs) de la recherche historique. Elle se propose de montrer que la constitution de cette administration, si elle a pu être le fait du Prince, s'est surtout justifiée par la lente assimilation politique d'un projet issu des attentes, voire des refus, du monde associatif, que ce projet est passé de la phase des militants à celle des gestionnaires et que certaines périodes politiques lui ont été plus favorables que d'autres.
- La seconde présente l'extrême diversité des acteurs centraux et locaux d'un projet pris en charge par des militants qui se sont intégrés au dispositif administratif d'Etat avant de préparer leur relève par des personnels liés au monde associatif et aux collectivités territoriales.

  Elle cherchera à montrer qu'une synergie entre les politiques, les administrateurs et les acteurs a généré une image forte des services et soulignera, par le biais de portraits

croisés, le fait que ce carrefour de contradictions a été un exceptionnel creuset d'influences et de projets vivant de l'engagement de personnels issus de la mouvance et de la militance associative qui menaient une politique pour l'Etat avant d'être remplacés par les fonctionnaires d'un Etat sans politique.

- La troisième s'interrogera sur la réalité des éléments constitutifs du bilan social de cette administration en se proposant de montrer que la mission des acteurs de Jeunesse & Sports s'est finalement conclue en ce que l'athlétisme appelle « *un passage de témoin* ». Organisée sur trois principes (*démontrer, équiper, former*) débouchant sur trois regroupements de politiques menées par les services (*enfance, jeunesse, éducation populaire ; éducation physique, sports et rythmes scolaires ; accès aux loisirs*), elle souhaite montrer qu'en matière de Jeunesse & Sports, l'intervention de l'Etat s'est caractérisée plus par sa mission pédagogique d'être un facteur de la libération du citoyen que de son encadrement.

On concluera sur la problématique de mutation annoncée de nombreuses administrations de l'Etat en conséquence de la Révision Générale des Politiques Publiques. En s'inter-rogeant sur l'opportunité de pérenniser de nombreux champs de son intervention sinon son existence même, elle impose une redéfinition des rôles de ses personnels et conduit les associations avec lesquelles elle travaillait à redéfinir les modalités de leurs actions. Face à l'intervention de plus en plus forte des collectivités territoriales le concept d'utilité d'un service se pose qui conduit à se demander si cette « *administration militante* » est devenue une administration gestionnaire au sens traditionnel ou une administration « *qui ne sert à rien* ».

Première partie.

Un fait en train de se faire.

Chapitre premier : Les temps fondateurs.

- **La diversité et la richesse des prolégomènes associatifs.**
- **De la prise en compte à la prise en charge.**
- **Des espérances contrariées à la marginalité récupérée.**

Chapitre second : Des temps missionnaires aux temps gestionnaires.

- **Politiques gaulliennes, politiques gaullistes.**
- **De l'utopie du Temps Libre au temps des gestionnaires.**
- **Le temps des douairiers.**

Cette première partie ne se veut aucunement être une description historique mais un simple *verbatim* illustrant l'opinion de Jean-Pierre Augustin pour qui ce segment ministériel a été « *une construction, non un simple construit, un fait en train de se faire* » et insistant sur des aspects particuliers de cette évolution.

Elle s'intéressera plus particulièrement à la période 1936/1986 qui est celle de la lente constitution, parfois contrariée, de cette administration souvent considérée comme atypique. On y insistera plus sur des périodes marquantes que sur l'ensemble de son histoire qui reste à écrire dans les détails.

On observe en effet que certaines actions ont été menées dans la continuité administrative et que les nouveautés apparaissent lors de périodes de rupture, souvent des moments intenses pour les services qui retombent ensuite dans une certaine léthargie car le souffle politique n'existe plus.

On tentera de comprendre, à partir des séquences étudiées les raisons pour lesquelles il s'est développé alors que deux ou trois autres ministères pouvaient prétendre exercer les compétences qui lui ont été confiées ou qu'il s'est parfois arrogé à partir de volontés politiques nettement exprimées.

Elle s'organise en deux chapitres articulés sur deux périodes de son histoire.

- Le premier, « *Les temps fondateurs* » s'efforce de montrer sous quelles formes diverses initiatives de la société civile ont, au long de plusieurs générations, été prises en compte, puis prises en charge par l'Etat dans le cadre d'un segment administratif, technique et pédagogique dédié.
- Le second, « *Des temps missionnaires aux temps gestionnaires* » présente le très développement vécu par Jeunesse & Sports lors des années gaulliennes, suivi du rétrécissement progressif de certains de ses objectifs au cours des années gaullistes et sa difficile reconversion à la suite de l'épisode du Temps Libre.

Chapitre premier : *Les temps fondateurs.*

A : La riche diversité des prolégomènes associatifs.

- **1-** ***L'utopie de l'éducation populaire.***
  - -a- Les limites de la vision scolaire du concept.
  - -b- Les propositions de la société civile et de la mouvance catholique.

- **2- *Institutions et mouvements de la jeunesse & de l'enfance.***
  - -a- Les mouvements d'essence religieuse et politique.
  - -b- Patronages, colonies de vacances et mouvements d'enfants.
  - -c- Deux pédagogies complémentaires : le scoutisme et l'ajisme.
- **3- *La multiplicité des facettes sociétales du fait sportif.***
  - -a- Les affinités associatives, idéologiques et sociales.
  - -b- Les modalités sociales d'accès à la pleine nature ;
  - -c- Les femmes et les activités physiques et sportives.

B : De la prise en compte à la prise en charge.

- **1- *L'engagement timide et sélectif des débuts de la III^e^ République.***
  - -a- Des sociétés conscriptives à l'initiation militaire scolaire.
  - -b- Les atermoiements des politiques.
- **2 - *Léo Lagrange et le Front Populaire : la prise en compte.***
  - -a- Un dispositif attendu mais fragile.
  - -b- Les ambiguïtés de la relation avec les institutions sportives.
  - -c- L'absence regrettable d'une administration dédiée.
  - -d- Un bilan « *globalement positif* ».
- **3- *De Vichy à Alger : la prise en charge.***
  - -a- Le Secrétariat Général à la Jeunesse.
  - -b- Le Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports.
  - -c- Alger : le « *Service de la Jeunesse & des Sports* ».

C : Des espérances contrariées à la marginalité récupérée.

- **1 - *Le temps passionné de l'espoir retrouvé.***
  - -a- La direction Guéhenno : la nouveauté innommable.
  - -b- La direction Roux : la continuité dans la tradition.
  - -c- Andrée Viénot et Pierre Bourdan : la fusion, la jeunesse, la culture.
- **2- *Le temps de la reprise en main : la marginalité récupérée.***
  - -a- Un dispositif émasculé.
  - -b- La jeunesse : un ensemble de problèmes.
  - -c- L'essai « refusé » à Pierre Mendès-France.
- **3- *le temps des projets négligés***
  - -a- 1956 : la proposition négligée de Robert Berthoumieu.
  - -b- le non-problème des équipements.

Il n'était pas dans la tradition française de se préoccuper de la jeunesse et du sport.

Si l'Eglise gérait des écoles *publiques* pour les enfants pauvres, elle portait intérêt aux fils de la noblesse ou de la bourgeoisie « *clôturés* » dans les *Collèges* religieux ; pour les filles, le *Couvent,* autre clôture, prévalait. La défaite de 1870 favorise l'apparition d'une instruction d'État qui doit assurer l'éducation physique, car l'enfant du peuple doit devenir *un bon ouvrier,*

un bon soldat, ou *une bonne mère*. L'échec des *bataillons scolaires* favorise l'apparition de sociétés *conscriptives.* Dans les Lycées, des enseignants dispensent une *éducation physique* peu au goût des élèves qui organisent, hors l'institution, des pratiques athlétiques *anglaises*. Ce qui ne laisse pas de marbre le peuple ouvrier qui fonde son propre espace sportif. Les associations religieuses s'intéressent de leur côté à des pratiques sportives *convenables*.

Pour ce qui concerne la jeunesse, l'Église catholique contrôle l'*Action Catholique de la Jeunesse Française*, les Églises protestantes regroupent des *Unions Chrétiennes de Jeunes Gens*, la Ligue Française de l'Enseignement rayonne à partir de ses *Amicales Laïques*. Les organisations politiques « *socialistes* » et « *droitières* » y prennent également intérêt. Cette tripartition religieuse, laïque et socialiste génère des dispositifs d'encadrement récusés par les mouvements de jeunesse qui se définissent, à l'exemple du *Wandervögel*, à partir de cellules de base qui s'agrègent nationalement.

L'Église catholique accueille, à l'instar des Protestants dont elle a copié la *Sunday School,* dans ses *patronages*, les enfants et les adolescents de *l'École sans Dieu.* Elle prend pied dans les *colonies estivales* de vacances elles aussi d'origine protestante, suivie par la Ligue de l'Enseignement. Le scoutisme postule l'autonomie de l'enfant dans une approche pédagogique active et permet d*'apprendre hors les murs.* L'ensemble se conjugue et se développe, même pour nombre d'options « *sportives* » au sein d'une utopie culturelle et sociale : l'éducation populaire.

Se croisent dans l'espace français deux tripartitions. L'une, administrative, se traduit par des conflits de territoires entre Armée, Santé et Education. L'autre, idéologique, révèle les appétences religieuses, laïques et socialistes. Bien que ces domaines relèvent de l'associatif, l'Etat y prend le pouvoir à partir d'une segmentation administrative qui deviendra, après force péripéties, le Ministère « *de la Jeunesse & des Sports* ».

Ce chapitre évoquera en premier la diversité et la richesse des prolégomènes associatifs puis la prise en compte progressive par l'Etat de certains de ces problèmes et leur effective prise en charge au sein de deux structures qui fusionneront après six ans d'existence.

-A- : *La riche diversité des prolégomènes associatifs.*

Au sortir de la guerre franco-prussienne de 1870, la III^{e} République cherche à assurer sa pérennité en remédiant aux erreurs d'un Empire dont l'Armée avait été *battue par l'instituteur prussien* soutenu par les sociétés patriotiques liées au concept du *Turnen* de Friedrich Jahn. Elle tente, à partir de la nationalisation des écoles publiques, l'unification linguistique d'un pays aux

multiples idiomes, souhaite préparer le garçon à sa mission de *bon soldat républicain* en favorisant la création de sociétés aptes à assurer, en liaison avec l'institution scolaire républicaine, la formation prémilitaire du conscrit.

Si l'Église catholique entre en conflit avec l'État sur le problème de la laïcisation des écoles, nombre d'associations de sa mouvance s'impliquent dans le projet revanchard avant de prendre en compte les attentes des jeunes, en développant un conglomérat associatif qui copie les réalisations des Églises protestantes. Face à elle, la Ligue Française de l'Enseignement promeut, selon sa propre *Weltanschauung*, une forme d'éducation populaire en s'appuyant, à partir de la laïcisation de l'École, sur des structures chargées de la valoriser et de la défendre face à la contestation cléricale.

D'autres dispositifs de la société civile, considérant que l'enseignement dispensé à la masse présente nombre de carences, interviennent dans le débat en s'intéressant autant aux problèmes culturels qu'à ceux de la formation professionnelle. Si les églises ont pris en compte les problèmes de la jeunesse, elles sont suivies par les organisations politiques qui verront plus tard les jeunes s'affranchir de leur tutelle en se constituant leurs propres espaces.

L'évolution des sociétés de gymnastique et de tir qui s'ouvrent, à l'exemple des lycéens parisiens, aux pratiques *athlétiques* constitue un mouvement sportif qui, par certains aspects, défend l'éducation physique à l'École, et, par d'autres, constitue de nouveaux espaces sociaux de convivialité, bourgeois d'abord, puis ouvriers qui justifieront ensuite un certain nombre de revendications sociales.

-1- *L'utopie de l'éducation populaire*.

Le terme, défini, selon Geneviève Poujol, par les Frères de la Doctrine Chrétienne, reçoit, en 1936, la consécration universitaire sous la plume de François Bloch-Lainé. Il souligne qu'un peuple ayant reçu plus que les simples éléments de la seule instruction obligatoire résistera aux totalitarismes et défendra la démocratie. Il estime en outre, dans une vision qui interfèrera longtemps dans la définition des actions menées par les associations estimant en relever, que les loisirs *accordés* au peuple doivent être *utiles,* non *futiles* et aider l'individu à s'élever socialement et, surtout, politiquement[1]. Elle devrait permettre à chaque citoyen « *de*

[1] « *L'évolution du monde contemporain a mis au premier plan la question du progrès intellectuel du peuple. « L'accès progressif des classes nombreuses à la vie publique a rendu nécessaire, en effet, de cultiver l'intelligence et d'éclairer le jugement de la masse, de la faire participer plus activement à la vie de l'esprit, qui fut longtemps réservée à une élite. La diminution de la durée du travail, en même temps qu'elle a rendu possible l'accomplissement d'une telle tâche, lui a conféré une nouvelle utilité et un motif d'urgence particulier. En sorte que le problème de l'éducation populaire paraît aujourd'hui présenter un intérêt à la fois politique et social* ».François Bloch-Lainé. Thèse de droit (*L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire*) citée par

comprendre son environnement politique, économique et social », être une *«initiation à un art de vivre la vie quotidienne »* (Jean Guéhenno) tout en accordant *« au public populaire une part aussi active qu'au créateur »* (Joffre Dumazedier).

Si le plan Langevin-Wallon en dit qu'elle « *ne doit pas être la simple continuation de l'école avec emploi de méthodes scolaires pour compléter une instruction jugée insuffisante. S'adressant aux adultes, elle doit partir de leurs intérêts et utiliser leurs aptitudes d'adultes* » André Henry, Ministre du Temps Libre, rappelle en 1981, que « *par l'Éducation Populaire, c'est en définitive la culture que nous devons rendre populaire. Redonner à l'Éducation Populaire ses lettres de noblesse et son rayonnement, c'est vouloir que chaque citoyen s'approprie son espace et son temps, c'est construire la nouvelle citoyenneté* »[1].

Elle peut aussi être définie par ce qu'elle ne serait sans doute pas.

> « ***On peut plus facilement la définir par ce qu'elle n'est pas que par ce qu'elle représente. Ce n'est pas l'éducation initiale, ce n'est pas la formation qui est donnée de la maternelle à l'université pour l'acquisition d'un certain nombre de savoirs. Ce n'est pas non plus la formation continue, c'est-à-dire les compléments qui peuvent être apportés au cours d'une carrière professionnelle. Il est possible de définir l'éducation populaire de façon globale comme une certaine conception de la transmission d'un patrimoine et de pratiques sociales ou culturelles comme le sport, le cinéma, la musique, un certain éventail de pratiques artistiques, les échanges intellectuels à partir des débats ou des conférences. C'est surtout l'idée d'une pratique collective qui y prime et permet d'assurer la transmission de valeurs d'une génération à une autre*** »[2]**.**

Elle a permis l'arrivée de militants qui ont remis en cause des situations figées, ont aidé à la naissance d'un mouvement social (unions, patronages, amicales, sociétés) et donné au peuple les moyens d'accéder à des loisirs non liés aux dérives commerciales.

-a- Les limites de la vision scolaire du concept.

Dès 1792 Condorcet propose une révolution *éducative*, nécessaire car la France de la Révolution est, dans son ensemble, illettrée ; sa proposition, institutionnelle, est confortée par celle, toute pédagogique, de Portiez qui prône une *éducation active*. Cependant Jean Guéhenno souligne, en 1945, la difficulté du Ministère de l'Éducation Nationale à devenir celui de l'éducation populaire. Le dispositif d'enseignement public organisé par Jules Ferry (*Écoles Primaires Elémentaires, Cours Complémentaires, Ecoles Primaires Supérieures, Écoles Normales d'Instituteurs et Institutrices*) est cohérent dans sa mission et sa pédagogie[3]. Chargé

Jean-Pierre Rioux. (*Cahiers de l'Animation* n° 32).

[1] Instruction n° 81-198 / B (Ministère du Temps Libre) du 22 octobre 1981.

[2] Delfaut P. (Bordeaux. Université Montesquieu). *Citoyens Chiche*. Paris. Editions de l'Atelier 2001.

[3] Jean-Marie Gaillard s'interroge sur ce qu'aurait donné « *l'immersion rapide d'enfants issus d'un milieu paysan ou ouvrier dans les classes secondaires, bourgeoises, des lycées urbains. Une telle mesure est, on le mesure encore aujourd'hui, cause de bien des échecs, dès lors que l'on applique indistinctement à chacun, une pédagogie, un langage, des critères, qui ne correspondent guère à une population scolaire issue de milieux très hétérogènes* ». Gaillard J.M. *Jules Ferry.* Paris, Fayard 1993.

d'apporter aux enfants du peuple une formation de base assurée par les instituteurs laïques qui instituent autant l'enfant que la République, il se clôt par l'obtention du *Certificat d'Études Primaire* et organise la sélection des meilleurs, du *Brevet Élémentaire* préparé dans les *Cours Complémentaires,* au *Brevet Supérieur* acquis à l'*École Primaire Supérieure*[1].

Les instituteurs et institutrices, recrutés parmi les titulaires du Brevet Elémentaire, entrent à l'École Normale où ils obtiennent le Brevet Supérieur.

> ***« Notre jeune Ecole Normale était le foyer de la vie laïque, de l'invention laïque dans le département. Sous la direction de notre directeur (…) de jeunes maîtres de l'Ecole Normale venaient chaque semaine nous faire la classe. Ils étaient comme les jeunes Bara de la République. Ils étaient toujours prêts à crier « Vive la République » ! Nos Jeunes maîtres étaient beaux comme des hussards noirs, sveltes, sévères, sanglés, sérieux et un peu tremblants de leur précoce, de leur soudaine omnipotence. Un long pantalon noir. Un gilet noir. Une longue redingote noire. Cet uniforme civil était une sorte d'uniforme militaire encore plus sévère, encore plus militaire, étant un uniforme civique. Porté par ces gamins qui étaient vraiment les enfants de la République. Par ces jeunes hussards de la République. Par ces hussards noirs de la sévérité. Ces instituteurs sortis du peuple, fils d'ouvriers, mais surtout de paysans et de petits propriétaires »[2].***

Issus du peuple, ces instituteurs ne sont, ne peuvent pas être, bacheliers. L'Université leur est donc interdite. L'option est intéressante pour la bourgeoisie au pouvoir : l'enfant du peuple peut progresser à la condition de ne pas aller trop loin. Ce *clerc laïque* qui bénéficie, à l'instar des clercs catholiques, du respect de la population, exerce un véritable apostolat[3].

Cet enseignement de classe dispensé par des petits fonctionnaires, petite bourgeoisie enseignante selon l'expression de Jules Ferry, tous issus du peuple, participe à sa libération en offrant aux meilleurs de ses élèves la possibilité de quitter leur condition par un travail acharné, valorisé par de rares bourses d'études mais conclu par l'accès au statut de fonctionnaire ou de petit cadre.

Il est régulièrement critiqué par les défenseurs du secondaire qui le mésestiment.

Cet enseignement secondaire, dispensé au sein des Lycées, établissements bourgeois d'Etat, assure, de la *onzième* à la *rhétorique,* un cursus fondé sur les *Humanités*. Défendant les privilèges bourgeois et manquant de charisme. Il reste en outre longtemps défavorable à l'accueil des filles[4]. Si Jules Vallès dédie L'Enfant « *à tous ceux qui crevèrent d'ennui au*

---

[1] Instituées par la Loi Guizot de 1833, les *Écoles Primaires Supérieures* (une par commune de plus de 6000 habitants) seront créées par un arrêté de Victor Duruy du 15 janvier 1881.

[2] Péguy C. *L'argent*. *Cahiers de la quinzaine*. Paris. Gallimard 1913.

[3] « *Le trait d'union entre l'école du jour et l'école du soir. Ainsi, l'instituteur, après l'école, depuis son village et sillonnant les chemins, allait organiser des cours du soir, des causeries, des bibliothèques circulantes, des promenades récréatives, des centres d'apprentissage et, un peu plus tard, du cinéma ambulant. Une sorte d'apostolat* ». Gaston Dodu. Inspecteur d'Académie cité *in* Tétard F. *De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie, un siècle d'éducation populaire.* Esprit (mars-avril 2002).

[4] « *J'étais encore toute petite puisque j'étais élève au lycée Henri IV et que cet auguste établissement n'acceptait*

Collège qui, pendant leur enfance furent tyrannisés par leurs maîtres » et Le Bachelier « *à tous ceux qui, nourris de grec et de latin, sont morts de faim* », Léon Blum va nettement plus loin dans la critique du système.

> « ***Quant à l'état de la culture, du travail scientifique, de l'éducation, sur lequel les RENAN et les TAINE après 1871, avaient porté leur principal effort critique, il était satisfaisant dans les deux secteurs extrêmes: enseignement supérieur et recherche d'une part, enseignement primaire de l'autre, et la III^e^ République avait édifié dans ces deux domaines une construction qui défie ses détracteurs. Il était déplorable en ce qui touche le secteur central, c'est-à-dire l'enseignement secondaire. Non seulement aucun progrès ne s'était marqué, mais sa décadence s'était accentuée; l'enseignement secondaire en particulier, bien qu'il fût l'objet d'une attention particulière de l'opinion, bien que sa clientèle des deux sexes se fût constamment étendue, ne livrait plus que des produits dépréciés d'année en année*** ».

Hormis quelques Grandes Écoles héritées de la Royauté, de la Révolution et de l'Empire la III^e^ République s'est peu engagée dans l'enseignement technique, souvent laissé à l'initiative des municipalités[1], des Chambres de Commerce et d'Industrie (Ecoles Pratiques) ou à l'enseignement catholique qui, dès 1831 ouvre des *Écoles du Soir*[2]. Quelques Cours Complé-mentaires et Écoles Primaires Supérieures possèdent des sections professionnelles, cependant, malgré la loi du 11 décembre 1880 *«les Républicains n'ont pas pris en charge la formation des travailleurs* à *leur métier que mettent déjà en place les Anglais et surtout les Allemands »*[3]. Si les associations compagnonniques assurent à leurs membres une formation professionnelle de qualité, elle ne concerne que la partie de la population qui ne répugne pas à quitter l'horizon de son clocher. Si les instructions officielles évoquent l'intérêt du travail manuel, il est, dans la réalité, négligé et l'apprentissage, institué par la Loi Astier (1919) était en 1939, un échec patent. L'Université forme des rhéteurs, non des ingénieurs[4].

Si le système scolaire apporte aux privilégiés la culture de leur monde, aux autres il ne donne que des rudiments utiles pour la production sans leur ouvrir les portes de la Culture.

Il est une caractéristique commune aux trois ordres de l'enseignement français : c'est un enseignement « *assis* », l'éducation physique y est négligée car, héritier des pratiques cléricales,

---

les personnes du sexe que dans les classes dites enfantines dans ces temps reculés des années 30». Hébrard F. *La citoyenne*. Paris. Flammarion 1985.

[1] Lyon : *La Martinière*. Grenoble : *Vaucanso*n. Paris : *Dorian*, *Turgot*, *Chaptal*.

[2] « *Les Jésuites gèrent une École Technique (métallurgie) au Marais, les Frères, l'École Polytechnique Sainte Barbe à Valbenoite* ». Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. 1799/1968.* Paris, Cerf 1985. « *Les Frères préparent leurs élèves à la vie éternelle et les y orientent en leur ouvrant des routes terrestres où rien n'est laissé au hasard. Ils en font des hommes rigoureux, lucides, compétents dans les branches du savoir et habiles dans les techniques* ». Prévost A (frère). *L'enseignement technique chez les frères des Écoles chrétiennes au XVIII^e^ et XIX^e^ Siècle*. Cité *in* Crubellier M. *Histoire de la Jeunesse en France.* Paris. Armand Colin 1979.

[3] Gaillard J.M. *Jules Ferry.* Paris. Fayard 1993.

[4] « *L'Université forme les esprits et non les bras, elle aimera mieux se désister que déchoir ».* Reybaud L. *cité in* Crubellier M. *Histoire de la jeunesse en France*. Paris. Armand Colin 1979.

il reste essentiellement intellectuel. Cette situation ne convient ni à l'Armée qui souhaite disposer de conscrits aptes à assumer la rigueur des combats, ni à la Santé qui se désole de constater « *un affaiblissement constant des qualités de la race* ». Ce ne sera pas sans conséquences institutionnelles après la défaite de 1940 malgré un certain nombre de propositions d'actions émanant de la société civile et des églises.

-b- Les propositions de la société civile et de la mouvance catholique.

Au premier plan des promoteurs de l'éducation populaire, on trouve, dans la lignée de Condorcet, la Ligue Française de l'Enseignement qui milite pour une école obligatoire, gratuite et laïque.

La Ligue Française de l'Enseignement. Par un appel du 15 novembre 1866 dans *L'opinion nationale,* Jean Macé invite à la création d'une *Ligue Française de l'Enseigne-ment*[1] et propose de fonder un enseignement *gratuit* et *obligatoire.* En 1867 elle regroupe plus de 6 000 adhérents ; 18 000 à la déclaration de guerre en 1870.

Déiste, il est soutenu par la maçonnerie[2], de nombreux protestants et l'*Internationale Ouvrière*[3]. Son projet de création d'une école primaire obligatoire est renforcé, après la défaite de 1870, par la prise de conscience de l'utilité pour la Nation d'un instituteur *républicain* chargé de former un citoyen instruit qui serait aussi un excellent soldat pour les futurs combats *revanchards* de la République. Ce qui lui permet de susciter une pétition de 1 000 000 de signatures, mais il attendra 1882 pour que la Loi institue un enseignement primaire *laïque*, *gratuit* et *obligatoire*. Cette décision politique dédiée au principe de l'enseignement populaire fait que la Ligue aurait pu considérer son œuvre accomplie, pourtant elle étend son champ d'action en se préoccupant de l'adolescent car « *entre l'école et le régiment, il traverse une période où la loi ne l'atteint plus, et sur laquelle c'est au citoyen de veiller* »[4].

Ayant, dans la République, trouvé sa « *terre promise* », elle prend en main l'éducation civique et militaire « *hors de l'Ecole* ». Cette option est très utile à un Etat qui « *se sert des associations pour contrôler un espace social laissé vacant* »[5]. Avec 7 000 *Petites A* (amicales

---

[1] Les premiers adhérents de la Ligue : *Antoine Mamy* (conducteur au Chemin de Fer de Lyon), *Larmier* (sergent de ville), *Jean Petit* (tailleur de pierre) sont représentatifs de l'intérêt populaire en faveur d'un dispositif associatif dont la devise est *Pour la Patrie, par le livre et par l'épée.*

[2] « *Son action se conjugue avec celle de la Franc-Maçonnerie. À Metz, le Cercle de la Ligue et la Loge ont le même président, un professeur du Lycée».* Duveau G. *Les instituteurs*. Paris. Seuil 1957.

[3] « *Au printemps 1869 se déroulent, non sans tumulte, des élections législatives. On peut lire dans les programmes présentés par les socialistes : instruction laïque et intégrale, obligatoire pour tous, et à la charge de la Nation : indemnité allouée à tous les enfants pendant la durée des études* ». Duveau G. *ibid*.

[4] Léon Bourgeois cité *in* Augustin JP et Ion J. *Des loisirs & des jeunes.* Paris. Éditions Ouvrières 1993.

[5] Martin Jean-Paul. *La Ligue de l'Enseignement et la République, des origines à 1914.* Thèse de doctorat. Institut d'Etudes Politiques de Paris. 1992.

d'anciens élèves) en 1914, elle est reconnue d'utilité publique en 1930. En 1938, 25 000 amicales regroupent 620 000 membres majeurs, 1300 000 filles & garçons, 950 000 enfants d'âge scolaire dans 86 départements.

Elle est un élément important de la partition idéologique de la population française.

Devenue « *Confédération Générale des Œuvres Laïques à vocation hégémonique à l'égard des secteurs péri- et postscolaires »* elle regroupe en 1925 les Fédérations d'Œuvres Laïques qui fédèrent au plan départemental les associations locales. Elle se dote d'Unions Fédérales à caractère technique[1] tout en nouant des contacts avec d'autres instances (Eclaireurs de France, Office Central de coopération à l'Ecole, Centre Laïque des Auberges de Jeunesse, ..).

Son aura au sein de l'enseignement public fait qu'elle utilise la disponibilité des instituteurs[2] majoritairement en osmose avec sa pensée en raison de la formation reçue au sein des Ecoles Normales qui sont de véritables « *séminaires laïques* ». Selon la CGT, elle est « *la grande organisation culturelle de France* », formatrice des cadres du Parti Radical, elle est aussi le fondement d'un bloc républicain et anticlérical.

La mouvance catholique. Elle s'oppose à la vision laïque parfois à partir d'organi-sations qui n'ont pas toutes l'heur de plaire à la hiérarchie. Deux d'entre elles, *Le Sillon* et les *Équipes sociales* dont les thèses et la pédagogie auront des retombées importantes, influent sur les militants des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire catholique.

Le Sillon. Marc Sangnier organise au Lycée Stanislas des *Cercles d'Études* sur les thèses de l'Encyclique *Rerum Novarum* et publie *La Crypte* qui fusionne en 1899 avec *Le Sillon.* Polytechnicien en 1895, il quitte l'armée en 1898 et se consacre au catholicisme social et démocratique. En 1902, son journal, *Le Sillon,* est l'organe du mouvement chrétien-démocrate dont les lecteurs, ouvriers, employés et étudiants se disent *sillonistes.*

Intellectuels et petits bourgeois, rarement ouvriers, ils sont, au sens ecclésial du terme, ses disciples, échappent à l'autorité des évêques et pratiquent un *démocratisme* condamné par Pie X[3]. *« Le mouvement de Marc Sangnier représente, ce n'est pas contestable, un degré dans*

[1] Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (1928). Union Française des Œuvres Laïques d'Education Artistique (1933). Union Française du Cinéma Educatif Laïque (1933) Union Française des Vacances d'adolescents Laïques (1934). Centre Laïque d'Aviation Populaire (1936).

[2] « *La puissante Ligue de l'Enseignement anime des œuvres péri-et post-scolaires, patronages, colonies de vacances, associations spécialisées dans le domaine des travaux manuels, du cinéma, des voyages. Toutes ces activités sont dirigées par des adultes, souvent des instituteurs détachés* ». Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. 1799/1968.* Paris. Cerf 1985.

[3] « *Cette Église est par essence une société inégale, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes : les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie et la*

l'émancipation de la jeunesse catholique. Au Sillon, l'aumônier conseille, il ne dirige plus, il n'instruit plus »[1].

C'est une raison pour le mettre au pas d'autant qu'il est en contact avec le pasteur Soulier, président des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et *« agrège un nombre croissant de Cercles d'Études implantés dans les patronages »*[2]. Marc Sangnier, qui donne « *une dimension politique autonome à ce goût profond de la démocratie, c'est-à-dire de la participation à la vie totale de la cité, que le Sillon a développé chez les militants* » finit par créer le mouvement *Jeune République*.

Les Équipes Sociales. Elles sont un mouvement d'échanges entre jeunes intellectuels et jeunes travailleurs fondé entre 1919 et 1921 par Robert Garric qui souhaite retrouver, dans la vie civile, *la fraternité des tranchées et des camps* dans une dynamique identique à celle des *Compagnons de l'Université Nouvelle.* Admirateur de Lyautey il espère en une société refondue dans de nouveaux principes chrétiens.

Leurs *Cercles d'études* rassemblent des universitaires et de jeunes ouvriers dans des pratiques *d'éducation mutuelle* où l'on apprend à connaître et apprécier l'autre. L'échange y prévaut sur l'exposé théorique et ouvre les participants à une prise de conscience sociale, ferment de responsabilité civique. Leurs membres ne pratiquent pas l'action politique ou syndicale, mais travaillent « *au rapprochement des classes par l'amitié, la culture partagée, et le travail en commun »*[3] et préconisent la collaboration entre délégués ouvriers et cadres de l'entreprise. Leur pédagogie « *hors les murs* », symbolisée par la Promenade Deffontaines, relève des principes de la géographie humaine de Bernard Brunhes[4].

Les acteurs de la société civile.

- ***Les Universités Populaires*** veulent apporter aux humbles les éléments de culture qui leur

multitude des fidèles ; et ces catégories sont tellement distinctes entre elles que, dans le corps pastoral seul, résident le droit et l'autorité nécessaires pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société. Quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs ». Pie X. *Vehementer nos* (11 février 1906).

[1] Crubellier M. *Histoire de la jeunesse en France.* Paris. Armand Colin 1979.

[2] Prost A. *Éducation, société et politique.* Paris. Seuil (Points Histoire) 1997.

[3] Comte B. *Une Utopie combattante.* Paris. Fayard 1994.

[4] Lors des *Promenades Deffontaines* ils étudient « *ces micro-réalités sociales que constituent une ferme, un village une usine, un centre d'apprentissage, voire un ilot urbain insalubre, avec ses ruelles malodorantes et ses taudis ».* Pierre Deffontaines, Agrégé d'Histoire et de Géographie enseigne à la Faculté Catholique de Lille. Vice-Président des *Équipes Sociales,* il a écrit un *Petit Guide du Voyageur Actif* à l'intention des Scouts de France.

manquent[1] dans des conférences souvent inadaptée aux publics populaires[2].

- ***La Confédération Générale du Travail*** pour qui «*le syndicalisme se suffit à lui-même»* ouvre des *Maisons du Peuple* et des *Bourses du Travail* qui, dès 1908, créent le *Centre Confédéral d'Education Ouvrière.* En effet, la Charte d'Amiens (1906) dispose que «*l'œuvre de la CGT doit se poursuivre sans se préoccuper des partis et des sectes»* (les groupements anarchistes) et postule « *que l'émancipation des travailleurs sera leur fait, non celui des partis politiques* ».

La multiplicité des interventions issues de l'ensemble des strates idéologiques de la société française montre un pays conscient, malgré l'exceptionnel effort républicain, que le dispositif d'enseignement connaissait, pour des raisons difficiles à définir, car toute critique déchainait l'anathème laïque et républicain, des difficultés à répondre aux attentes sociales.

-2- *Institutions et mouvements de la jeunesse et de l'enfance.*

La *deutsche Jugendbewegung* (Mouvement de la jeunesse allemande) qui apparaît au début du *XX*^{e} siècle en réaction à la société wilhelminienne pratique le refus des contraintes sociales. Le mouvement de jeunesse « *regroupe (au lieu d'être regroupé), se donne des règles et des lois (au lieu de se couler dans un monde préétabli pour elle par des "éducateurs") et va jusqu'à proposer aux générations montantes les éléments constitutifs d'une contre-culture juvénile»*[3]. À Berlin et dans les cités industrielles allemandes le mouvement de jeunesse *Wandervögel* (les oiseaux migrateurs) exprime avec force la quête du partir que l'on retrouve dans le *Peter Camenzind* de Hermann Hesse[4].

Entre les guerres de 1870 et de 1914 la France vit 44 années de paix et éduque le peuple, pas nécessairement pour son bien, mais pour celui de la Nation car, si le garçon doit être, bon

---

[1] *« Elles sont nées de deux courants différents : l'anarchisme d'éducation qui éclaire la première Université Populaire '*Les soirées ouvrières de Montreuil' *fondée en 1896 et un courant positiviste assez proche de l'école coopérative de Nîmes, dont s'inspire G. Deherme en créant, en janvier 1898, faubourg Saint Antoine : La coopération des idées pour l'Instruction du peuple ».* Rebérioux M. La République radicale 1989-1914. Paris. Seuil (Points Histoire) 1975.

[2] En 1901, 14% des hommes et 21% des femmes de plus de 15 ans ne savent ni lire, ni écrire.

[3] Augustin J.P. & Ion J. *Des loisirs et des jeunes.* Paris. Éditions Ouvrières 1993.

[4] *« Niant tous les aspects dérisoires des cités, révoltés par leurs contraintes, les jeunes Allemands s'en allaient ensemble à l'aventure, par les routes (...). Ils dénonçaient hautement les méfaits d'un confort frelaté, de la vie étriquée créée par l'absurdité de conventions mesquines et factices, et s'exaltaient à l'idée d'un retour à la vie libre, pure et primitive au sein de la nature vivifiante. Ils furent tout de suite des centaines à partir ainsi à la conquête de leur bonheur vers les forêts et les campagnes. On les voyait par les chemins, en culotte courte, sans veston, ni coiffure, ni col, ni cravate, poitrine et cheveux au vent, mollets nus, marchant librement en chantant et quémandant auprès des paysans l'hospitalité d'une nuit. On les appelait Wandervögel ».* Fouquet G. *Les auberges de jeunesse*. Paris. Susse 1941.

[4] *« L'absence, parfois définitive, du père et de tous les jeunes hommes donna à des adolescents élevés par la mère et parfois les grands-parents, l'occasion d'exercer des responsabilités inaccoutumées et de jouir d'une plus grande liberté ».* Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. 1799/1968.* Paris. Cerf 1985. D'autre part, les jeunes, devenus pacifistes, estiment comme Paul Valéry, que *« la guerre est le massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent mais ne se massacrent pas ».*

ouvrier, bon soldat, bon (re)producteur et la fille doit être bonne (re)productrice, nombre de jeunes français sont tombés *« aux ordres de quelques sabreurs, pour ouvrir au champ d'horreur leurs vingt ans qui n'avaient pu naître* » (Brel). Les hommes étant au front, les femmes et les jeunes se sont libérés de la tutelle des anciens. La grippe espagnole, qui a tué plus de victimes encore, accroît la prééminence des jeunes dans la société.

On se rend compte alors que les enfants, préadolescents et adolescents ne sont pas des adultes en réduction, mais des individus méritant une pédagogie spécifique. Chaque Église, chaque parti, chaque tendance idéologique cherche donc à disposer de *son mouve-ment de jeunesse* et tente de convaincre des jeunes d'adhérer à son projet en définissant une pédagogie de l'accueil des néophytes. Cette école, le mouvement de jeunesse qui permet l'accès aux responsabilités associatives, politiques et syndicales est « *un lieu de rencontre commu-nautaire, une invitation au militantisme, une prise en charge des aspirations, une pédagogie reposant sur la mise en actes et le savoir-faire* »[1] extérieur à l'école instituée (laïque ou cléricale), une forme de préparation à la vie civique que Gérard Cholvy considère comme un *« mode d'expression autonome d'une génération »*[2]*,*

Conçu initialement comme une institution « *pour* » la jeunesse, le mouvement voit apparaître en son sein des militants qui souhaitent agir « *par* » la jeunesse, ce qui irrite la hiérarchie qui, en tout état de cause, refuse d'agir « *avec* » une jeunesse qu'elle souhaite contrôler. Ces maîtres-mots soulignent la potentialité de conflits et la difficulté pour les diverses idéologies et l'Etat à se positionner face aux jeunes.

Jean Jousselin[3] y distingue trois catégories d'individus.

- ***Le militant*** **:** Il est engagé totalement, en charge de diverses responsabilités et lié à un minimum de présence et de régularité.
- ***Le membre*** **:** Il est tenu à un minimum d'activité et de régularité.
- ***Le participant*** **:** Il assiste à certaines rencontres et lit la presse du mouvement, mais aucun engagement formel *(assiduité, cotisation, engagement doctrinal ou moral)* ne lui est demandé.

Son développement, en France, se fait à partir de la tripartition idéologique (religieuse, laïque,

[1] Tétard F. *Des jeunes et des associations.* Paris. L'Harmattan. 1997.
[2] *« On fait partie de la jeunesse après la première communion, elle coïncide souvent avec l'entrée au travail, soit vers 13 ou 14 ans ; et l'on y reste de longues années si l'on est célibataire. Bien des exemples montrent que la barrière est moins constituée par l'âge que par l'état de vie, célibataire ou mariage ».* Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. 1799/1968.* Paris, Cerf 1985
[3] Jousselin J. *Jeunesse fait social méconnu*. Toulouse Privat 1959.

socialiste) du pays soulignée par Jean-Pierre Augustin. Elle signifie l'existence d'un espace respectueux de la diversité des pensées[1] qui favorisera, outre la richesse de l'expression sociale, l'autonomie des jeunes face à des idéologies souhaitant les embrigader. Cette volonté d'autonomie influera sur les décisions des politiques à l'égard des jeunes.

-a- Les mouvements d'essence religieuse et politique.

Les Églises catholiques et protestantes de France s'engagent à partir d'exemples anglo-saxons belges et suisses. Elles seront suivies par les israélites et les partis politiques.

Les Unions Chrétiennes de Jeunes Gens semblent être les premières en France à se préoccuper des attentes de la jeunesse à l'imitation des unions anglo-saxonnes (YMCA & WCA[2]), qui existent depuis la moitié du *XlX^e* siècle[3]. Elles reprennent les pratiques des *Sunday Schools* introduites en France, dans le cadre du Réveil[4]. Celle de Nîmes organise vers 1830 *« des études bibliques, réunions de prières, écoles du dimanche, union cadette, patronage »* sans dédaigner les moyens philanthropiques *« puisque Christ a été le premier et le plus grand des philanthropes »*[5].

Instruments d'évangélisation des quartiers pauvres, ces Écoles du dimanche et du jeudi ouvrent le chemin aux Écoles de garde, aux Écoles de vacances et aux Colonies de vacances. Elles utilisent les compétences de jeunes *«réunis sur une base interconfes-sionnelle autour d'activités sportives, culturelles, sociales et spirituelles »*[6] pour créer des *Ecoles du Jeudi* dans le créneau laissé libre pour l'enseignement religieux[7].

Elles innovent dans le domaine sportif en vulgarisant, sur leurs lieux missionnaires, des pratiques américaines (basket-ball, volley-ball) et lancent des expériences de camping, transformées en camps réguliers (Oléron) à partir de 1908 alors que certaines unions créent des troupes scoutes.

---

[1] « *Le mouvement de jeunesse trouve son dynamisme dans l'adhésion volontaire de ses membres et ne peut s'épanouir correctement que dans une société démocratique* ».Coutrot A. *Les mouvements de jeunesse*. Cahiers de l'Animation 49-50. INJEP. Marly-le Roi 1986.

[2] YMCA : Young Men Christian Association (Association Chrétienne de Jeunes Gens).YWCA : Young Women Christian Association (Association Chrétienne de Jeunes filles).

[3] En 1884, Georges Williams fonde la première YMCA à Londres. En 1885, Emma Roberts et Mary-Jane Kinnaird fondent la première YWCA en Grande-Bretagne. L'Union Chrétienne des Jeunes Filles est fondée en France en 1894. La Fédération des Étudiants Protestants l'est en 1898, au Congrès de Montpellier.

[4] *« Dès 1789, les enseignants des Ecoles du dimanche avaient fondé la Birmingham Sunday Society pour enseigner la lecture, l'écriture, le calcul et d'autres matières utiles aux jeunes gens ».* Poujol G. *Histoire et pouvoirs de l'éducation populaire*. Paris. Éditions Ouvrières 1981.

[5] Poujol G. *Ibid*.

[6] Baubérot A. *Naissance d'un scoutisme chrétien.* Paris. Les bergers et les mages 1996.

[7] Poujol G. *Ibid.*

Indépendantes des églises, elles sont « *religieuses mais non confes-sionnelles* »[1] et entrent, dans une logique citoyenne, en contact avec le *Sillon*. Elles sont pionnières dans une société qui se préoccupe peu des problèmes de l'enfance et de la jeunesse des milieux populaires.

L'Action Catholique de la Jeunesse Française fondée en 1886 par Albert de Mun, à l'exemple d'une association d'étudiants du Canton de Fribourg (CH), dispense dans ses *cercles locaux* une formation donnant à ses membres les moyens de prendre des responsabilités dans la Cité. Recrutant parmi les étudiants et les élèves des classes de philosophie et de rhétorique des *établissements libres* elle s'ouvre avec réticences à d'autres couches sociales, mais a une action proche des Cercles Catholiques Ouvriers qui ont pour souci « *de lutter contre la pauvreté, de développer la formation personnelle des ouvriers, enfin, d'éviter les conflits violents* »[2].

Elle ne s'intéresse à la question sociale qu'à partir de 1902[3] car une certaine défiance vis-à-vis du monde ouvrier subsiste dans une certaine part du milieu catholique[4]. Albert de Mun s'adresse, le fait est nouveau dans l'univers catholique, « à *la jeunesse croyante en tant que jeunesse* »[5], en liaison avec *La Société de Jésus*[6]. En 1924, elle prend ses distances avec l'Action Française, abandonne l'opposition formelle au concept républicain et fédère le pentagramme (JOC, JAC, JEC, JMC, JIC) des organisations catholiques de jeunesse avec qui elle souhaite *« rebâtir la Cité »*.

La Jeunesse Ouvrière Chrétienne : *(Sois fier, ouvrier !)* est l'œuvre de l'Abbé Gardijn, un ecclésiastique belge. Ses principes pénètrent en France par la frontière nord (Lille) perméable aux échanges entre jeunes travailleurs. C'est à Clichy, en 1926, que l'Abbé Guérin crée les premières équipes de jocistes afin de relancer la pratique religieuse chez les jeunes ouvriers qu'ils souhaitent « *rechristianiser* »[7].

---

[1] Baubérot A. *Naissance d'un scoutisme chrétien.* Paris. Les bergers et les mages 1996.
[2] Drouin J.C. *De quelques attitudes des catholiques bordelais envers le monde ouvrier.* Actes du XXXIIe Congrès d'études Régionales FFSO. Bordeaux.
[3] Thèmes des Congrès de l'ACJF : 1903 Chalons. *La question syndicale*. 1904 Arras. *La mutualité.* 1905, Albi. *Les conditions de travail de la jeunesse ouvrière.* 1906 Angers. *La question agraire.*
[4]« *Le cercle catholique d'ouvriers est la forme discutable mais trop souvent blâmée qu'a pris une idée généreuse, celle de rapprocher, sans les confondre, les classes de notre société française, irritées les unes contre les autres par les doctrines irréligieuses et révolutionnaires et par les conséquences d'une transformation économique dont le peuple est la première, mais non pas la seule victime* ». Baronne de Brivazac, Présidente du Comité des Dames des cercles catholiques d'ouvriers en 1896 citée par Drouin J.C (*De quelques attitudes des catholiques bordelais envers le monde ouvrier*). XXXIIe Congrès d'études Régionales. FFSO. Bordeaux.
[5] Crubellier M. *Histoire de la jeunesse en France*. Paris, Armand Colin 1979.
[6] *« L'aumônier, un père jésuite toujours, est le directeur imposé à l'association ».* Crubellier M. *ibid.*
[7] *Nous referons Chrétiens nos Frères, par Jésus-Christ nous le jurons. Nous leurs porterons la lumière et la flamme dont nous brûlons.* (Hymne de la JOC).

Ses militants appliquent le *voir, juger, agir,* de Frédéric Le Play et déterminent, à partir d'enquêtes de terrain, les conditions de vie de la masse, se situent vis-à-vis du monde du travail puis mettent en forme un plan d'action et d'intervention. Leur attitude est fondamentale car dans les années 1920/1930 « *le jeune ouvrier n'a ni les droits de l'adulte, ni les privilèges coutumiers de l'adolescence* »[1]. Ecartelés entre leur volonté de chrétiens agissant en milieu ouvrier, les positions de la hiérarchie et le maximalisme de la CGT (SFIO) et de la CGTU (PCF), ils ne reculent devant aucun obstacle[2]. La JOC génère des cohortes de membres de la CFTC et réunit, en 1937, lors de son dixième anniversaire, 100 000 jeunes travailleurs.

La Jeunesse Agricole Chrétienne est créée le 17 mars 1929 par des clercs et des laïcs ruraux qui recherchent *une réponse chrétienne* au *malaise paysan* (baisse des prix agricoles et début d'exode rural). Ils veulent compléter le travail quotidien des prêtres et « *préparer un mouvement de conquête visant la masse des jeunes gens à la campagne* »[3]. La branche féminine suit en 1933. Elle reçoit le soutien de l'ACJF, de l'Union Catholique de la France Agricole[4] et de l'Enseignement Agricole par Correspondance.

En valorisant *la terre, le clocher, le foyer,* les *Jacistes* souhaitent prendre le monde rural en main,[5] mettent en avant le caractère *pur* de la vie rurale, opposé à un *monde urbain frelaté*, et veulent lui apporter des *loisirs sains* qui détournent la jeunesse de jeux sociaux que la morale réprouve[6].

La Jeunesse Étudiante Chrétienne naît en 1930 suivie de la JECF (1931). Elle recrute, au sein de la petite et moyenne bourgeoisie des lycées, de jeunes intellectuels, qui s'opposent à une société et à une Église qui leur paraissent figées.

---

[1] Rebérioux M. *La république radicale. 1898-1914.* Paris. Seuil Points Histoire 1975.

[2]« *Des jocistes au tempérament provocateur n'hésitent pas à aller vendre La Jeunesse Ouvrière devant la Bourse du Travail, où les accueillent des moqueries et parfois des coups* ». Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. 1799/1968.* Paris, Cerf 1985. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. 1799/1968.* Paris, Cerf 1985.

[3] Jacques Ferté. Président de la JAC cité par Leprieur F. *Cahiers de l'Animation* n°32.

[4] L'UCFA (10 000 adhérents dans 60 diocèses en 1927) soutient la pratique catholique dans les campagnes.

[5] « *Si nous ne voulons pas laisser s'en aller pour longtemps le patrimoine des traditions chrétiennes de vie familiale, qui sommeille encore au fond de nos campagnes. Si nous ne voulons pas surtout que nos jeunes gens et nos jeunes filles, trompés par le mirage éblouissant et par la facilité de la ville, s'en aillent, il n'est que temps de réagir. Refaire un esprit paysan, voilà le rôle de la J.A.C. ! Donner au jeune homme et à la jeune fille la fierté de sa profession, si dure, si pénible soit-elle, leur en montrer toute la liberté et toute la noblesse. Leur donner l'amour de la terre, un amour profond et véritable, la terre qui est la vraie richesse de la France* ». Abbé Jacques. *La Jeunesse Agricole.* Juillet 1929 cité par Leprieur F. *ibid.*

[6] En tête des critiques, le bal qui exclut les danses collectives au profit du corps à corps. *« Ainsi en est-il du bal public, impérativement interdit aux Enfants de Marie comme aux membres des Unions Chrétiennes, puis progressivement admis». « Alors que les curés de paroisse condamnaient le bal, occasion de péché, les jacistes décident d'aller au bal, mais de le moraliser, d'éviter tout laisser-aller sensuel. L'important est alors d'empêcher qu'on éteigne les lumières ».* Prost A. *Éducation, société et politique.* Paris. Seuil Points Histoire 1997.

Elle se constitue autour de trois pôles[1]. Les *Jécistes* lisent la presse du mouvement (*Messages*), répondent à ses enquêtes et adoptent le *voir, juger, agir,* appliqué par la JOC. Ils veulent *agir pour se former,* non *se former pour agir.* Confrontée aux laïques qui critiquent son existence au sein des lycées, la JEC se rapproche d'Emmanuel Mounier, engage des relations avec les communistes, mais refuse de prendre parti. Les Jécistes s'interrogent également sur les finalités de l'enseignement[2].

Ces mouvements *« missionnaires »* suivis de la Jeunesse Maritime Chrétienne (1932), la Jeunesse Indépendante Chrétienne (1935), la JICF (1936), sont une pépinière de militants sociaux, syndicaux et politiques avec lesquels Baldur Von Schirach pense qu'il faudra compter[3].

Quatre militants de la JOC, de la JEC, de la JAC.

Robert Prigent. Ouvrier électricien de la construction navale (Dunkerque), militant de la JOC, puis de la CFTC, est la cheville ouvrière du Mouvement Populaire des Familles (dit CGT des familles). Il siège à l'Assemblée Consultative (Alger 1943) et devient, en 1944/1945, Commissaire Général à la Famille. Il est un des créateurs de l'Union National des Associations Familiales.

Eugène Descamps. Originaire d'une famille flamande d'ouvriers du textile, laïque et proche de la CGTU. Titulaire du certificat d'Etudes, il exerce des métiers sans qualifications. Il découvre la JOC en 1935 et en devient, au cours de la guerre un responsable actif en zone occupée. Responsable de la JOC en Lorraine en 1946, il obtient un brevet d'ajusteur. Secrétaire Général de la CFTC en 1961, il conduit sa mutation vers la CFDT. Après 1971, il enseigne le droit social à Nanterre.

Michel Debatisse. Fils d'un paysan/coutelier du Forez. Titulaire du Certificat d'Etudes, il se lance dans le combat de la JAC pour la modernisation agricole. Il en est Secrétaire Général en 1954. En 1957 il fonde le CNJA et préside, en 1967, L'Institut de Formation des Cadres Paysans. Il devient parlementaire européen en 1979, puis Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Jacques Delors. Fils d'un garçon de recettes à la Banque de France, intègre la JEC lorsqu'il est lycéen. Adepte d'Emmanuel Mounier, il anime un ciné-club à Ménilmontant. Il entre au Commis-sariat Général au Plan en 1962. Conseiller de Jacques Chaban-Delmas, il est à l'origine de la Loi du 13 juillet 1971 sur la Formation Continue et le Congé Individuel de Formation.

Ministre des Finances en 1981, il devient Président de la Commission Européenne en 1984.

La mouvance catholique, religion dominante en France, a reconnu « *l'existence et la consistance de milieux sociologiques, c'est une nouveauté considérable»*[4].

[1] À *Besançon* avec l'Abbé Fleury qui les emmène sur le terrain sociologique à partir des enseignements des *Semaines Sociales* et des expériences de la JOC. À *Lyon* avec le Père Valentin *sj*, des élèves de classes préparatoires se frottent aux militants socialistes de leur lycée et débattent entre chrétiens et non-chrétiens. À *Bordeaux,* avec le Père Dieuzaide *sj*, ancien du *Sillon,* opposant au conservatisme ecclésial, les Jécistes étudient Comte et Marx et se retrouvent en camp d'été avec des jeunes d'autres milieux.

[2] *« L'adolescent des écoles est donc en passe de devenir un bourgeois, quels que soient son origine sociale et l'ordre d'enseignement auquel il appartient. (...) Comment les adolescents des écoles doivent-ils réagir à la culture qu'ils reçoivent? ».* Déclaration de la JEC citée par Roucou C. *Cahiers de l'Animation* n° 32.

[3] *Un observateur avisé, Baldur von Schirach, dans l'organe de la jeunesse nationale socialiste en janvier 1939, constate qu'il n'y a en France qu'un groupe de jeunesse, celui de la jeunesse catholique, qui ait dès maintenant une influence accusée dans la vie de la France réelle* » Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs*. *Sociabilité juvénile dans un cadre européen*. 1789 /1968 Paris. Cerf 1985.

[4] Crubellier M. *Histoire de la jeunesse en France.* Paris. Armand Colin 1979.

Les associations israélites de jeunesse s'organisent dans le cadre d'une recherche identitaire. *Oneg Shabbath* à Mulhouse (Rabbin Kaplan), ouvre des patronages *«copiés sur le modèle protestant afin de rejudaïser ceux qui avaient abandonné les pratiques, tout comme les saines activités de plein air devaient transformer les jeunes juifs reclus dans le ghetto malsain »*[1]. L'Organisation de Secours aux Enfants (OSE) accueille les enfants venus de l'Est et ouvre des Universités Populaires juives avec la volonté d'intégrer les juifs immigrés à la civilisation française. Les Éclaireurs Israélites sont fondés en 1923.

Les propositions des politiques. Les partis politiques s'ouvrent dans les années 1920/1930, aux problèmes de la jeunesse. À l'image du *Komsomol* soviétique mais à une échelle moindre, le Parti Communiste dispose des *Pionniers* dont l'effectif est relativement faible. Il accorde plus d'intérêt aux *Jeunesses Communistes* et à l'*Union des Jeunes Filles de France*. Ils sont cependant, comme tous, confrontés au problème incontournable et récurrent de la mixité que la société récuse et que les Auberges de Jeunesse imposeront plus tard avec nombre de difficultés[2].

Les mouvements liés à la SFIO (*Jeunesses Socialistes*) ont des effectifs faibles généralement concentrés dans des sites urbains. Les Jeunesses Socialistes existent dès avant 1900 à Paris, Calais, Roanne, Roubaix, Lyon et Toulouse, devenues antimilitaristes en 1913 « *Henri Sellier propose de supprimer la Jeunesse socialiste, pour en revenir à la situation antérieure, c'est-à-dire, des groupes de jeunes dans les sections socialistes»*[3]. Elles connaîtront les problèmes liés à la scission de 1921.

Les *Jeunesses Laïques et Républicaines,* nées de l'Union de la Jeunesse Républicaine adhèrent à la Ligue Française de l'Enseignement en 1895. Elles ne regroupent qu'environ 15 000 adhérents en 1914, recrutés plutôt dans des zones laïques et protestantes du Midi (Hérault, Vaucluse, Gard), du Poitou (Deux-Sèvres, Vienne).

Il existe peu de mouvements « *de droite* ». Leurs rares expressions sont encadrées par les hiérarques de l'organisation sans arriver, faute de réelle pensée pédagogique et de projet politique concret, à un autre objectif que « *perturber la Gueuse* », aux dérives constatées dans les pays totalitaires.

---

[1] Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs*. *Sociabilité juvénile dans un cadre européen*. 1789 /1968 Paris. Cerf 1985.

[2] « *La soi-disant avant-garde communiste, depuis la réaction stalinienne, avait réintégré les principes des catholiques pratiquants. Les socialistes se montraient plus souples. Par exemple ils laissaient leurs filles adhérer à un mouvement de jeunesse mixte en leur faisant confiance* ». Essel A. *Je voulais changer le monde.* Paris. Mémoires du livre. 2001.

[3] Crubellier M. *Histoire de la jeunesse en France.* Paris. Armand Colin 1979.

-b- Patronages, colonies de vacances et mouvements d'enfants.

Les patronages sont, dans la vision catholique, une entreprise de formation morale des jeunes ouvriers dans le principe de l'encyclique *Rerum novarum*. Présentés comme un « *catéchisme de persévérance* » ils s'adressent aux jeunes et aux enfants des classes populaires auxquels il faut apporter un correctif « *aux aberrations de l'Ecole sans Dieu* » que la république leur enjoint de fréquenter[1].

Le patronage catholique s'inspire des *Sunday Schools* et des *Ecoles du jeudi*[2]. En accueillant les enfants de l'école laïque, il tente de répondre aux visées des protestants sur l'enfance[3] et devient, en 1927 sous l'influence de l'Abbé Jacques Pihan, mouvement d'Action Catholique de l'Enfance (*Cœurs Vaillants* pour les garçons et *Àmes Vaillantes* pour les filles).

Les mouvements politiques dédiés à l'enfance sont, comme les mouvements catholiques, une adaptation selon leurs idéologies du concept de *Sunday School*.

- En 1925, un journaliste autrichien (Anton Afritsch), militant socialiste fonde pour les enfants des ouvriers de Vienne, un mouvement *« die roten Falken »* (les Faucons Rouges) lié au parti social-démocrate qui, après 1918, quitte la tutelle directe du parti.
- À Berlin, sous la *République de Weimar,* Kurt Lowenstein, professeur, met sur pied un mouvement identique. En 1927, il ouvre la première *République d'enfants.*

En 1932, *Les Amis de l'enfance ouvrière* fondés par Georges Monnet et dont Marcel Déat est Président, accueillent 700 faucons Rouges allemands à Draveil où ils retrouvent des enfants de Suresnes, Puteaux et Drancy. Les *Faucons Rouges,* très proches de la SFIO, ont pour projet de *former les cadres de la société socialiste future.*

Les colonies de vacances apparaissent en Angleterre vers 1796 avec la création, sur une idée de Richard Russel, d'un centre d'enfants à Margate (Kent). Le pasteur Walter Hermann Bion (Zürich 1873) qui crée le patronyme (*Ferienkolonie*) organise des place-ments familiaux *chez de bons paysans* du canton.

La France ouvre des colonies en 1881[4], grâce à Élise de Préssenssé (*Œuvre des Trois Semaines)* confiée au Pasteur Lorriaux dont l'action a été « *le moyen providentiel de réaliser*

[1] « *C'est la loi de 1882 laïcisant l'enseignement primaire qui donnera l'élan décisif. Le patronage est aujourd'hui le seul moyen pour assurer la persévérance des jeunes, écrit en 1886 un prêtre de l'Aude* ». Abbé Combes. *Instruction sur les patronages.* Carcassonne 1886. Cité in Rey-Herme (Abbé) *Colonies de vacances en France. Origines et premiers développements (1881-1906).* Paris. Librairie d'éducation nouvelle. 1954.

[2] Augustin J.P. *Les patronages, la socialisation politique et le mouvement sportif.* In Arnaud-Camy. *La naissance du mouvement sportif associatif français.* Presses Universitaires de Lyon. 1986.

[3] La *Société des bains de mer* (catholique) de Montpellier organise, sans aucun doute pour faire pièce à une action antérieure menée par des associations protestantes, des *journées à la mer* pour les enfants.

[4] On trouvait dès 1880 des *maisons de campagne* à Batz-sur-Mer (Congrégation des Filles de la Charité de Reuilly), à Champagne-au-Mont-d'Or en 1886 (*Maison de la Recouvrance* gérée par la Société de secours pour les jeunes filles protestantes).

sa vocation de représentant de Dieu »[1]. Les modalités d'organisation des séjours sont à l'origine de nombreux débats.

- ***La colonie doit-elle dispenser une formation religieuse ?***
- ***La notion de discipline qui s'oppose aux pratiques pédagogiques souples.***
- ***La vision sociale de la colonie est charitable chez les catholiques, elle est fondée sur la recherche de la justice chez les protestants.***

Le Diaconat de Lyon qui souhaite aider ses protégés à *«résister à des conditions habituelles de vie matérielle qui risqueraient d'avoir sur eux des conséquences néfastes »*[2]*,* présente le séjour en colonie comme une récompense[3]. L'*Œuvre des Enfants à la Montagne* du pasteur Louis Comte (Saint Etienne : 1893) place la « *cure d'âme »* en second et accorde la priorité aux aspects sanitaires, sociaux et éducatifs[4]. La colonie catholique s'engage finalement sur le terrain éducatif, Rey-Herme y observe une *« attitude défiante vis-à-vis des parents »* et pense que la mise à l'écart de la famille biologique s'explique par la vision restrictive qu'en ont les éducateurs[5].

Les associations organisatrices de séjours sont 200 en 1906, année du premier congrès international organisé en France (Bordeaux) sur ce thème. Faute de créer, selon les désirs du Pasteur Comte, une structure nationale, on fonde, le 23 avril 1907, sous la houlette du Pasteur Lorriaux, l'Union Parisienne des Colonies de Vacances[6]. Le conflit entre Catholiques et Protestants ne facilite pas les choses[7]. En 1934, l'Union Nationale des Colonies de Vacances, qui lui succède, s'implante sur l'ensemble du territoire et fédère, en 1939, plus de 350 associations et forme ses cadres. La mouvance laïque tente avec l'aide des instituteurs et de

[1] Rey-Herme (Abbé). *Ibid.*
[2] Rey-Herme (Abbé). *Ibid.*
[3] *« Les petites filles savent bien qu'on ne mènera en vacances que les petites filles bien sages et bien pieuses* ». Bulletin Paroissial de Saint Vincent (Lyon). Mars 1920. Cité in Dessertine D. et Marandan B. (Patronages catholiques, patronages laïques entre les deux guerres). *Cahiers d'Histoire* n° 2002-1/2.
[4] « *La question de la santé devient explicitement secondaire dans l'épanouissement à promouvoir en colonie, l'important était de combler la lacune morale et surtout religieuse. Il s'agit d'apprendre aux garçons et aux filles une certaine vue du monde, fonction de leur foi et de leur baptême, et de leur communiquer, à propos d'un peu toute chose, une mystique originale* ». Rey-Herme (Abbé). *Ibid*
[5] « *Pour pouvoir modeler les enfants selon leur idée, les éducateurs responsables de la colonie sentaient le besoin d'avoir les coudées franches. Plus le petit garçon et la petite fille seraient soustraits aux influences accoutumées considérées comme défectueuses, plus ils y auraient de chances de monter en eux des attitudes nouvelles susceptibles de les transformer à la longue* ».Rey-Herme (Abbé). *Ibid*.
[6] « *Deux ans plus tard : l'Union Nationale des Colonies de Vacances et Œuvres de Grand Air, le 13 janvier 1909, regroupe 72 œuvres de toutes origines et de toutes confessions, sous la présidence de Monsieur Loubet en disponibilité de République ».* Caviale J. Revue UFCV. N° spécial : *L'UFCV a 70 ans.*
[7] *« Le 25 avril 1928, le Chanoine Cornette, aumônier général des Scouts de France, entre au Conseil d'administration de l'UNCV qui compte alors quelque 445 œuvres adhérentes. Quelques mois plus tard, elle est reconnue comme Groupement des Colonies de Vacances Catholiques sous le haut patronage de l'Archevêché de Paris et le mentionne sur son papier à lettres* ». Caviale J. Revue UFCV. N° spécial : *L'UFCV a 70 ans.*

l'UFOVAL, avant la guerre de 1939-1945, de prendre pied sur ce terrain.

-c- Deux pédagogies complémentaires : le scoutisme et l'ajisme.

Patronages, colonies et œuvres pour l'enfance sont des institutions créées *pour* les enfants, *par* des adultes, les institutions de jeunesse fondées également *pour les jeunes* évoluent progressivement vers la notion de *par les jeunes*. On le constate avec l'apparition, en 1907, de deux institutions de jeunesse, le scoutisme et l'ajisme qui, certes avec des aspects et des moyens différents, évolueront vers le *par les jeunes*.

L'exemple le plus frappant en sera l'ajisme qui prétendra agir *par les jeunes, pour les jeunes.* Les deux ont cependant en commun, outre une vision *naturiste* des activités, un projet d'accès à la responsabilité. Essentiellement *pédagogique* dans le scoutisme il deviendra *politique* dans l'ajisme mais tous deux seront porteurs de nouveauté pédagogique, sociale et culturelle.

Le scoutisme, fondé sur une *adhésion individuelle à* un collectif qui développe une *pédagogie de groupe,* permet à l'enfant d'accéder à la « *chivalry* »[1]. Il est l'œuvre de Robert Stephenson Smith Baden-Powell porteur d'une vision nouvelle de la pédagogie de l'enfance et de l'adolescence. Le pasteur Gallienne qui prône une éducation globale et civique du jeune adolescent dépassant le clivage *catholique / laïque* en faisant de l'enfant « *son propre éducateur,* [par] *une éducation basée non sur le livre, mais sur l'action une école de préparation à la vie où se formera le citoyen de demain, plus conscient de ses devoirs que de ses droits »*[2] en fait la promotion en France. Samuel Williamson qui l'a pratiqué dans les YMCA, le fait adopter par les UCJG. Les *Campeurs Unionistes* initient les futurs cadres du mouvement au camping et à la *méditation biblique autour du feu de camp,* fondant ainsi la mystique de la *veillée scoute.* En juin 1911, l'UCJG se lance dans le scoutisme *« non pour transformer les Sections Cadettes en troupes d'éclaireurs, mais pour sélectionner les meilleurs qui, au sein de la patrouille, apprendraient à devenir des cadres du mouvement »*[3]. Elle entre ensuite en relation avec la Ligue d'Education Nationale du Baron de Coubertin que le scoutisme intéresse en tant que pédagogie novatrice.

L'École des Roches[4] dont le projet pédagogique est de *« former un homme social dans une*

---

[1] *« Un chevalier est constamment un gentleman. Quiconque manifeste les règles de chevalerie est un gentleman ».* Baden Powell cité *in* Guérin Ch. *L'utopie Scouts de France.* Paris, Fayard. 1994. Ce thème sera repris par les *Scouts de France* qui lui appliqueront les principes hiérarchiques de la chevalerie française alors que la chevalerie britannique, de tradition nordique, accorde au chevalier une plus grande liberté individuelle.

[2] Baubérot A. *Invention d'un scoutisme chrétien.* Paris. Les bergers et les mages 1996.

[3] Baubérot A. *Ibid.*

[4] *L'École des Roches* (Verneuil-sur-Avre) fondée en 1899 par Gaston Demolins au bénéfice de « *jeunes gens de bonne famille* » est à la pointe de l'expérimentation pédagogique des valeurs de Frédéric Le Play.

école nouvelle »[1], le met en pratique dans son enseignement. Selon les Éclaireurs de France, la *Promesse scoute* appliquée dans le cadre de la *Loi scoute* propose une morale civique non soumise aux dogmatismes. Ils ont des relations fortes avec les Éclaireurs Unionistes[2] option inacceptable par les laïcistes[3]. Ils sont agréés le 25 juin 1913, par le Ministère de la Guerre[4], en tant que Société sportive, d'éducation physique et de préparation militaire[5]. En 1914, avec 8 000 garçons, ils sont en tête du mouvement par rapport aux 3 000 unionistes[6].

L'Eglise catholique, hostile à cette vision anglo-franc-maçonne de la jeunesse, se voit confrontée au fait que nombre de jeunes de sa mouvance, qui ne trouvant pas de troupes scoutes dans leur paroisse, adhérent aux Éclaireurs Unionistes[7]. Les Eclaireurs de France et les Unionistes se liguent d'ailleurs afin de la faire évoluer sur le sujet[8]. Elle finira par accepter le scoutisme, mais en veillant à ce qu'il soit une *chevalerie de la jeunesse de droite* et créera, le *25* juin 1920, la *Fédération Nationale Catholique des Scouts de France*.

***La Route* :** Paul Doncoeur *sj*, aumônier militaire, est l'âme de *La Route*, branche aînée du scoutisme catholique. Désireux de *reconstruire spirituellement la France,* il invite les routiers « *à découvrir la France à pied, en priant et aussi en découvrant le pays profond, le pays réel dans ses aspects divers »*[9]. Il fonde les *Comédiens Routiers* chargés « *d'organiser des Noëls dans les banlieues pauvres* », Ils participent alors à l'instauration d'un théâtre moderne et créent

---

[1] Georges Berthier, son directeur, influencé par *le Sillon*, *y* privilégie les sports d'équipe (football et cricket) et ouvre dès 1911 une troupe d'Éclaireurs (Unionistes) à l'accent britannique (serment, loi, uniforme).

[2] *« Laïques, ils se démarquent de la manière dont le laïcisme radical enseigne et vit l'idéal laïc ».* Guérin Ch. *L'utopie Scouts de France.* Paris. Fayard. 1994.

[3] Ils accueillent dans leurs instances nationales le Pasteur Gallienne et André Lefebvre, un *sillonniste. « Le seul mouvement laïque du scoutisme, les Éclaireurs de France, a été créé par des catholiques notoires et il doit son développement à André Lefebvre, tertiaire de Saint François ».* Cholvy G. *Mouvements de jeunesse chrétiens et juifs. Sociabilité juvénile dans un cadre européen 1799-1968.* Paris, Cerf 1985..

[4] «*Les Éclaireurs facilitent l'accès aux sociétés de préparation militaire, qui façonnent elles-mêmes à l'année une jeunesse intelligente, énergique, généreuse, et c'est là une œuvre qu'on ne saurait trop faire connaître et encourager* ».Vice-amiral Besson, (2 mars 1913) cité in. Guérin Ch. *Ibid*.

[5] *« Le scoutisme EdF sera une école de dévouement au service de la Patrie, et surtout école de virilité ».* Guérin Ch. *Ibid.*

[6] Ce faible effectif pourrait être dû *« à la méfiance incompréhensible des "milieux laïques", en d'autres termes la Ligue de l'Enseignement, première concernée, voire concurrencée »* (Ory P. *La belle illusion* Paris, Plon. 1997). À l'aube de 1914 le scoutisme est *« représenté par des associations qui n'appartiennent pas aux deux sensibilités dominantes et opposées en ce début du siècle : le laïcisme anticlérical d'une part, et le catholicisme de l'autre ».* (Guérin Ch. *Ibid*).

[7] Laneyrie Ph. *Les scouts de France.* Paris, Cerf 1985. Dans certaines troupes unionistes, on compte jusqu'à 75% de Catholiques, ce qui fait craindre de voir des jeunes Catholiques *passer au protestantisme*.

[8] *« Les Éclaireurs de France et les Éclaireurs Unionistes, qui cherchaient alors à encourager la fondation d'un scoutisme catholique, ont invité le Chanoine Cornette à la réception qu'ils donnaient en l'honneur de la visite de Baden Powell. Au cours de la réception, ce dernier aurait déclaré à Cornette : je remercie le ciel, Monsieur l'Abbé, que vous soyez venu. Vous représentez l'idée religieuse que j'ai voulu placer à la base de mon œuvre ».* Baubérot A. *Invention d'un scoutisme chrétien.* Paris, Les bergers et les mages 1996.

[9] Laneyrie Ph. *Les scouts de France.* Paris, Cerf 1985.

les chorales *À Cœur joie.*

Les Auberges de jeunesse procèdent également d'une vision *naturiste* des loisirs mais agissent comme une sorte de contre-chant du scoutisme. Le scoutisme regroupe des jeunes qui s'intègrent, l'ajisme agrège des moins jeunes qui s'opposent, proposent et agissent.

L'aventure des Auberges de Jeunesse commence en Allemagne wilhelminienne.

Un instituteur du village d'Altena (Westphalie), Richard Schirmann, ouvre en été les classes de son école aux randonneurs du *Wandervögel*[1]. Le succès de son initiative lui donne l'opportunité d'utiliser les communs du château (*Burg Altena)* qui devient la première auberge de jeunesse au monde. *« En réponse à* [ses] *articles et à* [ses] *appels parus dans la presse »*, il reçut des soutiens financiers importants qui lui permirent d'ouvrir de nouvelles installations[2].

Le mouvement se développe dans l'ensemble de l'Europe, mais il est ignoré en France. En 1926, alors qu'il organise, dans son domaine de *L'Epi d'Or* (Bierville) un Congrès Interna-tional de la Jeunesse pour la Paix qui réunit 5000 jeunes, Marc Sangnier observe une différence notable entre les participants français venus en redingote et chapeau melon, portant valise, peu adeptes des randonnées de toutes sortes et les jeunes Allemands, membres du *Wandervögel*, sac au dos et en short[3]. Il fonde, en 1932, la *Ligue Française pour les Auberges de Jeunesse* (LFAJ).

En opposition systématique aux initiatives catholiques, les laïques créent le *Centre Laïque des Auberges de Jeunesse* (CLAJ), soutenu par le SNI, la SFIO et la Ligue Française de l'Enseignement. Les membres du CLAJ développeront la randonnée pédestre et nautique ainsi que les activités de montagne (escalade et ski) sans les considérer comme sportives autrement que dans la définition hébertienne. Ils auront une influence forte sur l'évolution de la société en pratiquant systématiquement la mixité, en s'ouvrant à la discussion politique et en exerçant de nombreuses activités fondées sur le développement des pratiques culturelles parfois proches des techniques des Comédiens Routiers mais leur projet est politique non religieux.

---

[1] *« Dès 1907, j'installai dans ma classe, pendant les vacances d'été, des couchettes de paille. Dès 1910, je formai le projet de garnir le pays de locaux (...) réservés aux jeunes, distants chacun l'un de l'autre d'une journée de marche, 28 kilomètres environ. Je nommai ces refuges Auberges de Jeunesse ».* Richard Schirmann cité *in* Fouquet G. *Les auberges de jeunesse.* Paris Susse 1944.

[2] *« En 1911, il y avait 17 auberges. Elles totalisèrent 3000 nuits d'hébergement. Trois ans après, au début de 1914, il y avait 200 auberges avec 21000 nuits d'hébergement ».* Richard Schirmann cité *in* Fouquet G. *Ibid.*

[3] *« Ils respiraient la jeunesse, la gaieté, la fraîcheur. Nous causâmes avec eux et ils nous expliquèrent bien vite qu'il y avait en Allemagne, qu'il y avait dans presque tous les pays d'Europe centrale déjà, des Auberges de Jeunesse et que c'était cela qui leur permettait de vivre cette vie au grand air qui semblait réaliser chez eux un tel épanouissement physique et moral* ». Marc Sangnier. Cité in Fouquet G. *Ibid.*

-d- Des projets porteurs mais peu pris en compte.

A l'analyse, les mouvements français de jeunesse qui ne sont pas encore reconnus, bien qu'ils agissent dans son esprit, « *d'éducation populaire* », ne représentent, à la fin des années 1930 qu'une part très faible (1/7) des classes d'âge. Ils étaient en outre, très souvent, pour des raisons diverses de bénévolat ou de soutien privé, en état de subvenir seuls à leurs attentes et ne justifiaient pas d'une intervention étatique, puis que la société française ne considérait pas, comme les régimes autoritaires européens qui avaient fondé les *Komsomols*, les *Balillas*, la *Mocidade Portuguesa* et la *Hitlerjugend*, qu'il existait un problème de la jeunesse relevant de la responsabilité de l'Etat.

Deux idéologies institutionnelles, l'Eglise catholique et la Ligue de l'Enseignement se déclarent par contre en capacité de le faire. La Ligue de l'Enseignement reçoit, au nom de sa liaison avec une Education Nationale qu'elle soutient bec et ongles, une aide légère et progressive en personnels « *mis à disposition* » et bénéficie de l'engagement de militants de la cause, essentiellement les instituteurs. Si l'Eglise catholique dispose encore, malgré la Loi de 1905, de gros bataillons de prêtres qui interviennent à de nombreux niveaux (patronages, mouvements de jeunesse de l'ACJF et scoutisme catholique), les autres, protestants, israélites, politiques ne peuvent souvent compter que sur l'engagement bénévole de quelques militants issus de la société civile.

Face à elles, l'Etat ne s'engage pas.

La jeunesse et ses problèmes ne semblent pas présenter d'intérêt pour des institutions politiques dominées par des gérontes pratiquant l'autosatisfaction sans se soucier de ce que les jeunes peuvent attendre ou penser. Tout comme les jeunes, les enfants sont la cible des idéologies auxquelles il est apparu indispensable de les préparer à la vie citoyenne à la condition expresse de pouvoir former leurs esprits. En France, ces mouvements et ces institutions relèvent de l'initiative privée, essentiellement des institutions religieuses, faiblement des institutions laïques, non de l'Etat.

On observe en outre que les effectifs des mouvements politiques de gauche sont faibles car ils manquent, pour des raisons de disponibilité des travailleurs, de l'encadrement nécessaire. Ceux qui s'engagent en leur faveur font partie des rares (lycéens, normaliens, étudiants) qui bénéficient de temps de loisirs et, parfois plus rares, qui ont acquis une certaine conscience politique.

-3- ***La multiplicité des facettes sociétales du fait sportif.***

L'association (patronage, société ou amicale) est constitutive d'espaces sociaux au sein desquels pratiques sportives et culturelles se mêlent dans une vision d'éducation populaire où la revendication syndicale des trois-huit intègre celle des loisirs, des temps de *desport*, vieux mot français devenu *sport* repris par une frange de la bourgeoisie et de l'aristocratie.

En 1925 Georges Hébert fulmine[1] contre *« les méfaits physiques, moraux et sociaux »* d'un sport, facteur de décadence des mœurs, le football (*britannique*) et le basket-ball (*américain*) prenant, dans les Patronages, les Unions Chrétiennes et les Amicales, le pas sur la gymnastique (*républicaine*) qui a une mission de formation civique du citoyen[2].

Opposé à ses dérives[3] où il perçoit un facteur de perversion et de décadence de la race française[4], il promeut une éducation physique *naturelle* construite autour de dix mouve-ments : *marcher, courir, sauter, lever et porter, attaque et défense, grimper, nager, équilibre, quadrupédie, défense naturelle.* Il donne du sport une définition proche de la conjonction *agôn/alea*[5] symbole de modernité opposée au *mimicry/ilynx* représentatif des mondes barbares.

La démarche sportive « *commence en France sous la forme, apparemment anodine, de quelques jeunes gens bien nés à l'anglomanie manifeste* »[6], elle porte aussi des aspects pédagogiques pour Pierre de Coubertin, promoteur de la réforme des pratiques lycéennes auxquelles il souhaite apporter le dynamisme des collèges d'Outre-Manche.

---

[1] Hébert G. *Le sport contre l'éducation physique.* Paris, Vuibert 1925.

[2] « *Sans perdre son caractère essentiel d'établissement d'éducation, et sans se changer en atelier, l'école primaire peut et doit faire aux exercices du corps une part suffisante pour préparer et prédisposer, en quelque sorte, les garçons aux futurs travaux de l'ouvrier et du soldat, les filles aux soins du ménage et aux ouvrages de femme* ». Bulletin Administratif du Ministère de l'Instruction Publique cité *in* Amaud P. *Le militaire, l'écolier, le gymnaste*. Presses Universitaires de Lyon 1991. Élément républicain d'assimilation des diversités régionales dans un moule national unique, l'éducation physique est au début du *XX^e* siècle, à l'instar de l'école primaire, un des fondements de l'éducation populaire. « *Elle est aux jeux traditionnels ce que la langue française est aux patois et dialectes locaux. Elle substitue une culture physique légitime (officielle) qui se donne à voir. Elle désigne une nouvelle manière de vivre, de penser, d'agir en harmonie avec un système de valeurs morales et patriotiques. Athlète de la République, le gymnaste est au cœur d'un procès de formation du citoyen* ». Arnaud P. *ibid*.

[3] « *Le sport est devenu de nos jours un domaine à part du fait des organisations qui l'ont capté, non seulement pour le réglementer au point de vue technique, mais pour en faire une vaste machine administrative avec son cortège de pontifes, ses comités, ses commissions, ses séries indéfinies de concours et de championnats* ». Hébert G. *Le sport contre l'éducation physique.* Paris, Vuibert 1925.

[4] « *Le sport tel qu'il est conçu et pratiqué actuellement, et plus spécialement ses formes extrêmes (...) poursuit des buts nettement opposés à ceux d'une saine éducation physique. Il va même à l'encontre de toute éducation lorsqu'il est introduit à l'école ou pratiqué par la jeunesse d'une manière exclusive. Le sport recherche de plus en plus l'apparat extérieur, la galerie, la foule, le spectacle, l'exhibition. Le sport recherche le champion, l'être exceptionnel, et, pour le découvrir, sacrifie au besoin tous les autres. Tout est pour le vainqueur ou le meilleur; le faible n'obtient même pas un encouragement* ». Hébert G. *ibid.*

[5] Caillois R. *Des Jeux et des hommes.* Paris. J'ai lu 1966.

[6] Bredin F. *L'onde de choc du sport moderne.* Pouvoirs n° 61. Paris PUF 1992.

-a- Les affinités associatives, idéologiques et sociales.

Les associations[1], dont la spécialisation s'affirme au gré d'un engagement social, politique ou philosophique facilité par la loi de 1901, recrutent leurs adhérents dans une concurrence acharnée. Cet activisme favorise le développement de pratiques qui laissent moins de place au tir et à l'éducation physique et en accordent de plus en plus au football puis, par le canal des UCJG, au basket et au volley, mis au point par les YMCA.

Le sport catholique. Le 15 décembre 1897, le Docteur Paul Michaux, président du Patronage Notre Dame de Lourdes (Javel) qui veut ouvrir aux jeunes apprentis et ouvriers l'accès aux activités physiques et sportives, crée une « *Commission permanente d'organi-sation d'un concours annuel d'exercices physiques des patronages*. A Issy-les-Moulineaux, il organise un premier rassemblement sous l'égide de l'*Union des Sociétés de Gymnastique et d'Instruction Militaire des Patronages de France*[2].

Les pratiques sportives, apanage bourgeois, intéressent pourtant les gens de peu qui se regroupent par affinités idéologiques. Face aux fédérations bourgeoises, le sportif populaire s'organise pour pratiquer par affinité au sein des patronages, des associations ouvrières et des amicales laïques. Les patronages catholiques s'ouvrent aux disciplines athlétiques anglo-saxonnes car leurs membres sont attirés par le football dont les règles sont publiées dès 1896 dans la revue *Le Patronage*.

Un principe apparaît: *« le stade c'est mieux que le cabaret, celui qui va au stade ne va pas au café »,* ce n'est pas le *mens sana in corpore sano* des hygiénistes, mais une position morale, sociale et politique. Par contre, si le sport éloigne du café et du syndicat, il pourrait aussi éloigner de la religion, elle doit donc se l'approprier[3]. De son côté la classe dirigeante se pare, *via* le sport, d'une image de *noblesse*, de *délicatesse* et de *fair-play* opposée aux aspects *rustiques* des jeux traditionnels.

---

[1] « *Entre 1881 et 1895, si 92 associations sont créées à Lyon et dans le Département du Rhône, 59 sont des sociétés conscriptives ! Elles ne seront que 24 entre sur 134 entre 1896 et 1905, pour revenir à 103 sur 214 entre 1906 et 1915 au plus fort de l'élan patriotique* ». *La Vigilante* (1887), *La Sentinelle, La Patriote, les Volontaires Croix-Roussiens* (1888), *l'Estafette* (1889), *l'Avant-Garde* (1890). Arnaud P. *ibid*. On trouve aussi la *Jeunesse Laïque* et *l'Alouette des Gaules* de Bourg-en-Bresse, le *Cercle Saint Pierre* de Limoges, la *Chorale* de Roanne, l'*Association de la Jeunesse Auxerroise*.

[2] *Fédération des Sociétés catholiques de Gymnastique* en 1901, elle devient, en 1903, *Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France* et compte 10 000 adhérents dans 200 sociétés qui sont 480 en 1908, 850 en 1911. En 1914 elle regroupe 150 000 adhérents dans 1500 sociétés fédérées au sein de 42 Unions Régionales.

[3] La Fédération Sportive & Gymnique des Patronages de France (FSGPF) s'ouvre aux ouvriers car les sociétés bourgeoises (USGF, USFSA) leur sont fermées. Son projet, social, est aussi patriotique : elle estime qu'un *bon sportif* fera un *bon soldat*. Les paroisses construisent, dans une vision d'éducation populaire, des salles permettant la pratique de la gymnastique, du théâtre, du cinéma. Les hommes d'église tentent de récupérer ceux qui pourraient « *être embrigadés par les socialistes* ».

Pierre Arnaud rapproche les concepts de sport ouvrier et de mouvement de jeunesse en tant qu'ils se spécialisent par âge, sexe, idéologie et sous-ensemble social. Le sport *travailliste* a une forte connotation syndicale, voire politique, lié parfois au patronat[1] dans l'ambiguïté du *je t'aime, moi non plus*, car celui qui joue *dans l'équipe du patron* peut être un « *récupéré* », un « *jaune* ».

Le sport ouvrier. Il ne se développe que dans le cadre de l'accès aux loisirs des différentes strates de la classe ouvrière. Il est réservé à ceux qui bénéficient de temps de repos légalisés et dépendent d'un système économique (artisanat urbain, employé(e)s des grands magasins) qui les fait approcher d'un semi-statut bourgeois. Il ouvre, selon Pierre Arnaud, un processus d'accès à une culture de consommation car les pratiquants sont souvent plus attirés par les fédérations « *techniques* », ce qui développe l'idée que *les sportifs n'ont pas de conscience politique*. Or, dans l'esprit des socialistes, il faut se préparer au « *grand soir* » de la Révolution Prolétarienne et Jean Alloyer incite les jeunes « *à pratiquer le sport afin d'acquérir la force et l'énergie que devraient avoir tous les membres se réclamant d'une organisation de la lutte des classes* »[2].

Le mouvement sportif ouvrier s'établit dès 1907 avec la création de l'*Union Sportive du Parti Socialiste* (SFIO) dont les préoccupations sont hygiénistes et morales, car la pratique du sport apporte des distractions saines qui éloignent l'ouvrier de l'alcoolisme et des mauvaises fréquentations tout en lui apportant les muscles puissants et la raison saine indispensables à la réussite de la Révolution.

Le 6 décembre 1908, l'Union Sportive du Parti Socialiste, sept clubs de la région parisienne et d'autres organisations de province fusionnent en *Fédération Sportive Travailliste*[3]. Elle ne reconnaît pas la *neutralité* d'un sport bourgeois et s'oppose à la politique de préparation militaire qui éloigne le travailleur de son objectif révolutionnaire[4].

---

[1] L'Association Sportive de Saint Étienne "*les verts*" est, à sa fondation, une association sportive patronale dont elle tire la couleur de son maillot (*le vert des magasins Casino*)

[2] Jean Alloyer cité par Strauss L. « *Le sport travailliste français pendant l'entre-deux guerres* » *in* Arnaud P. *Les origines du sport ouvrier en Europe*. Paris, L'Harmattan. 1994.

[3] *Levallois*, *Puteaux-Courbevoie*, *Épinettes* (XVII^{e}), *Ménilmontant* (XX^{e}) , *La Gare* (XIII^{e}), L*a Plaine Saint-Denis*, *Romilly* (Aube), *Fédération Laïque et Ouvrière des Sociétés de Gymnastique* (Nord), *Fédération Socialiste des Sociétés de Gymnastique du Midi*, de la *Société de Gymnastique et de Pupilles Socialistes du Nord*. Elle ne regroupe guère plus de 13 000 adhérents face à l'USGF (350 000), l'USFSA qui représente le courant anglais (270 000) et la FSGPF (180 000). Son Secrétaire Général, Arnold Bontempi, est *journaliste sportif*, son trésorier, Albert Guillevic, est employé de coopérative. Ils seront des soutiens actifs de Léo Lagrange.

[4] « *Nous sommes pour la préparation militaire en Russie, parce que cette préparation est faite pour défendre la classe ouvrière, mais nous sommes contre la préparation militaire en France parce qu'elle est au service de la bourgeoisie qui nous opprime* ». Jacques Doriot : op citée par Strauss L. *in* Arnaud P. *Ibid.*

En 1921, après la création de *l'Internationale Rouge des Sports*, les communistes prennent le pouvoir à la Fédération Sportive Travailliste, les socialistes créent donc l'*Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail*. Le 24 décembre 1934 (Congrès de *la Grange aux Belles*) les deux tendances fusionnent en une *Fédération Sportive et Gymnique du Travail* qui institue en 1935 un Comité Français pour la défense de l'idée olympique[1]

Le sport travailliste reste longtemps le seul élément représentatif de la tendance sportive non religieuse car la mouvance laïque connaît des difficultés à s'intéresser sinon au sport, du moins aux activités physiques et sportives.

Le « sport » laïque. L*'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique* (UFOLEP) ne voit le jour qu'après de longs débats internes. La Ligue Française de l'Ensei-gnement s'était plus investie dans des sociétés d'Éducation Physique (tir et gymnastique) que dans des associations à caractère sportif. En 1909 elle rappelle son attachement à *« l'éducation post-scolaire dans laquelle doit entrer l'éducation et l'instruction propres à la préparation au service militaire*[2] *».* Face à la gymnastique *éducative* les *sports athlétiques aristocratiques*, *violents* et *brutaux* sont mal acceptés. Les œuvres laïques lyonnaises, représentatives de la position laïque s'étaient prononcées en faveur des *Lendits* en reprenant le principe catholique de la démonstration publique[3]. Il faut le plaidoyer de G. Brun, Président de l'Œuvre des Patronages pour que la Ligue de l'Enseigneent prenne le sport en considération. Il souligne, pour arriver à ses fins, que les patronages religieux emploient ce *puissant et utile moyen de propagande*, alors que dans les œuvres laïques « *en fait d'éducation physique on ne connaît encore que la*

[1]« *Afin d'engager l'action vigoureuse et persévérante contre le défi lancé à la face du monde par le fascisme hitlérien avec la complicité des gouvernements de régression sociale et du Comité International Olympique* ». Op citée par Strauss L. *in* Arnaud P. *Les origines du sport ouvrier en Europe*. Paris, L'Harmattan 1994

[2] *Bulletin de la Ligue* (n° 228 Avril-Novembre 1909). Cité par Dubreuil B. *in* Arnaud-Camy, *Naissance du Mouvement sportif associatif en France.* Presses Universitaires de Lyon. 1986.

[3] « *Avec les Fêtes de la Jeunesse organisées à Lyon à partir de la fin des années 20, à l'initiative du Professeur Latarjet, à la tête de l'Institut d'Éducation Physique, et par le maire de Lyon, Edouard Herriot, le mouvement laïque se dote aussi de grandes parades. Leur itinéraire les conduit également au stade de Gerland. Plusieurs milliers de participants, deux ou trois fois plus de spectateurs, contribuent à mettre en scènes les élèves de l'école laïque à travers des exercices gymniques qui se démarquent sur deux points au moins de ceux des Catholiques. Il n'est pas question ici de s'entraîner à des exercices militaires et les jeunes filles y participent nombreuses, excellant au cheval d'arçon ou aux barres parallèles. Les enfants des deux sexes y sont largement conviés, et ceci dès leur plus jeune âge, les petits de la Maternelle participeront aussi à quelques démonstrations attendrissant les journalistes. Il s'agit certes de promouvoir l'éducation physique et « la race » donc de travailler à la santé publique, mais il faut tout autant le faire savoir et rendre sensibles les efforts d'une municipalité radicale en faveur des jeunes générations ».* Dessertine D. et Maradan B. *Patronages catholiques et patronages laïques entre les deux guerres.* Cahiers d'histoire 2002-1/2.

fastidieuse promenade deux par deux le long des routes[1] *».*

Il propose qu'elle *crée des sections sportives avec une organisation spéciale* en rappelant que *L'Auto* s'est engagé au bénéfice de la pratique du sport dans les patronages de Paris et de la Seine. Cette situation idéologique qui favorise l'ennemi de conscience impose une réponse *laïque* car « *les jeunes gens sont attirés par les patronages catholiques où l'on asservit le sport au recrutement des consciences »*[2]. Il lui faudra cependant attendre 1927 pour que le Congrès de Strasbourg accepte enfin que « *l'idéal laïque complète l'idéal sportif* » et crée une fédération *sportive* post-scolaire dont le titre se réfère, preuve de la réticence des militants de la Ligue à l'éducation physique, non au sport.

Le sport scolaire et universitaire. Les Lycéens français cherchent dans les *sports athlétiques anglais* une échappatoire aux contraintes de la gymnastique scolaire.

> En 1875 deux parisiens (dont un Anglais) créent le *Club des Coureurs.* En 1880, Jean Charcot instaure la *Société sans Nom* à l'École Alsacienne. En 1882, des élèves du Lycée Condorcet utilisent, au grand dam des voyageurs, la salle des pas perdus de la Gare Saint Lazare pour organiser des courses à pied. Ils attirent des élèves du lycée Rollin et de l'École Monge et fondent le *Racing Club de Paris*. La même année, Pierre de Coubertin, âgé de 19 ans, ouvre un cercle d'escrime au 67 rue de Bourgogne. En 1883, les élèves du lycée Saint Louis créent le *Stade Français*, l'année voit également naître la très confidentielle *Société des Francs Coureurs*. En 1886 des lycéens organisent à la Croix Catelan le premier championnat international (franco-anglo-belge) de course à pied. En 1888, la première compétition scolaire qui confronte les élèves de l'École Monge et de l'École Alsacienne est mise en place avec l'aide du Racing Club de Paris et du Stade Français.

En 1919, lors de son congrès de Strasbourg, l*'Union des Associations Générales d'Étudiants de France* (UNAGEF devenue UNEF en 1934) crée l*'Association du Sport Universitaire* afin de développer les pratiques sportives dans le secondaire et l'Université.

Elle n'est cependant, il semble indispensable de le noter en raison du traitement qui lui sera accordé plus tard, en tant qu'elle représente une part spécifique de la population, qu'une fédération « *affinitaire* » similaire aux autres associations laïques, confessionnelles ou travaillistes. Ses associations de base bénéficient d'une effective indépendance financière qui est logique au regard du recrutement social des lycées et des universités à cette époque, car ces structures ne recrutent que dans des milieux bourgeois ou petit-bourgeois.

En 1934, l'UNEF, qui souhaite coordonner les activités des associations sportives étudiantes fonde l'*Office du Sport Universitaire* (OSU). On ne peut s'empêcher de noter que le dossier du *sport étudiant* ne concerne qu'une minorité sociale car la population étudiante française se

[1] Dubreuil G. *in* Arnaud-Camy. *Naissance du Mouvement sportif associatif en France* Presses Universitaires de Lyon 1986.
[2] Gustave Bordel *in* Le Réveil du Rhone 1er janvier 1931. op citée *in* Dessertine D. et Maradan B. *Patronages catholiques et patronages laïques entre les deux guerres.* Cahiers d'histoire 2002-1/2

limite, à l'époque, à cinquante ou soixante mille personnes.

-b- Les modalités sociales de l'accès à la pleine nature.

L'adhérent d'un club travailliste, d'un cercle, d'un patronage, d'une amicale, accède au football, au basket-ball et à la bicyclette, voire à l'athlétisme, mais il lui faut laisser montagne, voile, tennis, golf et équitation aux bourgeois et aristocrates. Ces pratiques se retrouvent au *Club Alpin Français* constitué en 1874 dans un sursaut national[1] afin que les sites naturels français soient découverts et mis en valeur par des Français.

Le CAF qui prône l'organisation *«de caravanes scolaires destinées à développer dans notre jeunesse, sous la conduite d'hommes prudents et éclairés, le goût des courses à pied et la connaissance de nos montagnes »* veut *faire connaître la France aux Français* dans le cadre d'une organisation ouverte (au contraire du très fermé Alpine Club britannique) et ne souhaite pas laisser aux étrangers le monopole de la conquête des cimes françaises. En privilégiant les aspects culturels sur la pratique physique, il ouvre une pédagogie sociale et culturelle novatrice[2].

Précurseur des actuelles fédérations « *sportives* » de pleine nature, il facilite l'ouverture de la montagne au tourisme, même limité, pour des raisons de temps libre et de moyens financiers, à une part mineure du corps social. *L'Union Touristique des Amis de la Nature* en est un parallèle populaire né en Alsace-Lorraine allemande à l'image du *Wandervögel* qui diffère du Club Vosgien (bourgeois) fondé sous le II^{e} Reich. Elle travaillera de concert avec la FSGT et les Auberges de Jeunesse lors du Front Populaire.

À peine plus jeune (1867) que le CA, le *Yacht Club de France* réunit des propriétaires de voiliers qu'ils regardent courir. Le Yacht Club Basque (Socoa) développera finalement sous la férule du Commandant Rocq, un enseignement de la voile destiné aux jeunes gens de la bonne société[3]. Pratiquant sur des monotypes internationaux ou olympiques (*Star*) ils sont devenus acteurs, non plus spectateurs des compétitions, mais apprennent, tradition de la Royale oblige, les règles (thé, dancing) de la vie dans la bonne société de l'époque.

---

[1] L'*Alpine Club* anglais est né en 1857, le *Club Alpin Autrichien* en 1862, les Clubs Alpin suisses et italiens en 1863, le *Club Alpin allemand* en 1869.

[2] « *Ce qui distingue ses activités est sans doute autant le désir de gagner les sites naturels lointains et de parcourir les espaces éloignés de la ville que de faire découvrir la nature, de permettre qu'on s'en approprie culturellement le territoire, en créant des moyens d'accès à ces sites qui stimulent la curiosité et l'esprit d'entreprise* ». Rauch A. *Naissance du Club Alpin Français* in Arnaud-Camy. *Naissance du mouvement sportif associatif en France* Presses Universitaires de Lyon 1986.

[3] « *On ne forme pas un cavalier en lui mettant un pur sang entre les jambes et en lui faisant faire un parcours hippique. Il y a obligatoirement le manège. Or, les réflexes du barreur d'un yacht en course à voile ressemblent beaucoup à ceux du cavalier, même légèreté de mains, même nécessité des aides* ». Ct Rocq op citée *in* Malesset R. *Vacances sportives de plein air.* Paris. Chiron.1985.

-c- Les femmes et les activités physiques et sportives.

On prête au baron de Coubertin d'avoir récusé le sport *femelle.* Le sportif est un *moustachu en maillot* et, si la femme de la bonne société joue, dans des espaces protégés, au tennis ou au volant, elle est rarement une compétitrice[1]. La mode de « *la garçonne* » qui libère le corps des femmes leur permet de pratiquer des activités physiques et sportives mais pose le problème de leur émancipation.

La *Fédération des Sociétés Sportives Féminines de France* (FSSFF) née en 1917 souligne l'ostracisme dans lequel les femmes sont tenues dans le monde sportif. Elle devient *Fédération Féminine Sportive de France* dont le bureau, exclusivement féminin, prône la pratique de la compétition alors que l'*Union Française de Gymnastique Féminine* se contente de la pratique de l'éducation physique.

La Fédération Sportive Travailliste, statutairement mixte, reste prudente dans la définition du sport féminin et considère qu'il doit rester un *sport ouvrier*. La femme doit pratiquer pour tremper son esprit et son corps afin de travailler à la chute du capitalisme. L'ennemi reste le bourgeois et l'ouvrière qui s'émancipe pour accéder à la société prolétarienne subit un corpus de règles morales liées à la tradition[2], pruderie qui ne l'empêche pas de souligner que le sport développe les beautés naturelles de la femme à l'opposé de la mode qui crée de l'artificialité. Elle ne règle cependant pas le problème de leur accès au pouvoir associatif[3].

De son côté, dès 1883 le Club Alpin Français patronne, au grand dam des mères de la bonne société, des caravanes de jeunes filles.

---

[1] « *Quand le sport féminin se fait à l'abri des regards équivoques, sous une direction technique et médicale probe, compétente et délicate, parfait. L'odieux, c'est « l'affaire » au profit de quelques dirigeants sans dignité et sans conscience : le stade estampillé par le Gouvernement (c'est-à-dire par vous et par moi) et qui donne sur le Trottoir et l'Hôpital* ». de Montherlant H. *Les Olympiques.* Paris. Larousse 1931.

[2] En 1926, la FST de la Seine rappelle que «*les clubs devront adopter pour les sections féminines une tenue décente. Les maillots sans manches et les culottes ultra-courtes sont formellement prohibées. La culotte noire est obligatoire (..). Il est formellement interdit aux femmes ne participant pas aux épreuves ou aux matchs de se promener sur le terrain ou dans la rue en tenue de sport (…). Après les épreuves, les femmes doivent revêtir un manteau ou une jupe si elles veulent rester sur les terrains* ». Articles 7, 13, 14 & 15 du règlement cités par Amar M. in Arnaud P. *La naissance du sport ouvrier en Europe*. Paris. L'Harmattan 1994.

[3] « *À côté d'une égalité proclamée, mais renvoyée au lendemain de la révolution, la FST défend finalement une conception fort restrictive du sport féminin. Le discours de la FST n'échappe pas aux stéréotypes sur la faiblesse, la fragilité féminine qui doivent tenir la femme à l'écart de l'ambition du combat et de la puissance, figurées sur le stade par la compétition. Rien n'est dit du rôle des femmes dans les organes dirigeants des clubs et de la fédération. La question du pouvoir ne sera pas posée* ». Amar M. in Arnaud P. *La naissance du sport ouvrier en Europe*. Paris. L'Harmattan 1994

Le développement des prolégomènes associatifs porteurs de ces nouvelles pratiques sociétales permet d'ouvrir une réflexion sur la réalité de leur appréhension par le pays. Sur l'ensemble de ces sujets la France ne semble que copier des exemples helvétiques, allemands, autrichiens et britanniques.

- La gymnastique, même si on fait souvent référence à Amoros marquis espagnol assimilé français, est allemande (le Turnen de Jahn), tchèque (Sokhol) et scandinave (Lind).
- Le sport, même si sa dénomination est tirée du vieux français, est britannique.
- Le mouvement de Jeunesse est allemand (Wandervögel) ou anglo-saxon (YMCA).
- Le scoutisme est britannique.
- Le patronage et la colonie de vacances sont britanniques et hélvétiques.

On observe généralement que les Protestants inventent ou importent des pratiques, les Catholiques les copient et les Laïques réagissent[1]. Lorsque Charles Andler dit qu'« *il faut bien avouer que l'exemple du devoir accompli a été donné par les confessions religieuses*» il est rejoint par Léon Bourgeois qui s'exclame : « *les patronages scolaires ! Encore une belle institution, mais il faut que nous soyons modestes : ce n'est pas nous qui l'avons inventée, ce sont nos adversaires ; ce sont eux qui ont créé des patronages autour des établissements que l'Eglise protège, suscite et défend* »[2].

Les mouvements de jeunesse sont porteurs de pédagogies actives, d'ouverture aux problèmes culturels et sociaux et de la revendication du loisir alors que les activités physiques et sportives, socialement intégratrices, posent moins de problèmes.

La cible enfance-jeunesse fait par contre l'objet d'une concurrence acharnée entre les idéologies, traduite par une offre très diversifiée[3] et, lors du rassemblement annuel de ses membres chaque obédience présente sa solution *pour* et *par* les jeunes de la société future[4].

---

[1] « *L'engagement des protestants s'explique par le statut de minorité religieuse, par un vif intérêt porté à l'éducation et par les convictions républicaines de la plupart d'entre eux* ». Jean-Paul Martin. *La Ligue de l'Enseignement et la République, des origines à 1914.* Thèse de doctorat. IEP de Paris 1992.

[2] Déclarations aux Congrès de la Ligue Française de l'Enseignement : Charles Andler (Bordeaux 1895) et Léon Bourgeois (Rouen 1896). Citées in Jean-Paul Martin. *Ibid.*

[3] « *La concurrence portée par des animateurs (militants laïques et clergé catholique) virulents s'adoucissait sur le terrain en accueillant parfois les mêmes individus, utilisant astucieusement le meilleur des propositions de chaque camp* ». Dessertine D. et Marandan B. *Patronages laïques et catholiques entre les deux guerres.* Cahiers d'histoire n° 2002-1/2 (Universités de Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Chambéry, Avignon).

[4] « *Une remarque, peut-être, sur ces cités idéales qui fleurissent alors : les Républiques des Faucons Rouges, les colonies éducatives, les camps scouts, la Cité des Jeunes du Père Tillières qui fait de son camp d'été une sorte de répétition de ce que devrait être la Grande Cité de Dieu, proposaient tous un idéal qui allait au-delà du simple souci de procurer une meilleure santé aux enfants des villes. Il s'agissait de faire d'eux de meilleurs citoyens, de plus ardents patriotes, des Chrétiens mieux instruits, des membres plus conscients de leur collectivité de classe ou de religion. Pour tous, la réalisation d'un camp d'été transcendait le modeste camp de toile en un exaltant projet de contre-société* ». Perrein L. *Les Faucons Rouges, un mouvement de l'enfance ouvrière.* Cahiers de l'animation

Le projet n'est cependant pas celui de l'Etat, mais celui du monde associatif.

-B- *De la prise en compte à la prise en charge.*

L'existence de « *Jeunesse & Sports* » résulte de la prise en compte progressive par l'Etat des problèmes de l'éducation physique, de ceux du sport, d'une part des problèmes de la jeunesse et de nombreux problèmes culturels. Elle est suivie de leur prise en charge par Vichy qui concrétise nombre de nouveautés réglementaires, administratives et pédagogiques envisagées par Léo Lagrange et Jean Zay et rejetées par le Parlement. Mises en œuvre à l'occasion de la défaite pour des raisons de « *rénovation de la société* », elles apporteront à la société conservatrice et autoritaire de Vichy le contraire de ce qu'elle attendait. Elles seront confortées par le Comité Français de Libération nationale (Alger) et le Gouvernement Provisoire de 1944 mais il faudra attendre le 22 juin 1946 pour que soit créé un *Sous-Secrétariat d'État à la Jeunesse & aux Sports* confié à Andrée Viénot à partir de la récupération des dépouilles de Vichy par les gouvernements d'après la Libération.

On se pose, dans les années 1920/1930, mais à mots couverts car le sujet porte à la polémique, la question d'un ministre en charge de résoudre les problèmes de la jeunesse. L'émergence des mouvements de jeunesse avait fait naître des questions qui, en interpellant la société, laissent les idéologies divisées sur l'opportunité de l'intervention étatique. L'Eglise Catholique disposant de gros bataillons de jeunes y est fermement opposée et critique les visées de la Ligue Française de l'Enseignement qui exerce, dit-elle, un pouvoir *indu* sur l'enfance. Elle tolère qu'une administration en charge de la santé et de la famille porte intérêt aux colonies de vacances, car elle appuie généralement son action sur des associations proches de sa mouvance. La Ligue Française de l'Enseignement fonde ses espoirs de développement sur l'existence d'une myriade d'associations locales dont le fonctionnement, fondé en premier lieu sur le principe de l'auto-financement, relève d'une morale républicaine de l'engagement individuel, gage de liberté[1].

La presse *sportive* n'hésitait pas à réclamer l'arrivée d'un *ministre pour les sports* en espérant qu'il financerait la construction de stades dédiés aux spectacles sportifs dont elle

n° 32. INEP. Marly-le-Roi 1981.

[1] « *Je voudrais que, là encore, la subvention de l'Etat n'arrivât qu'en dernière ligne, à défaut de celles qui doivent logiquement et normalement la précéder, d'abord la cotisation des élèves eux-mêmes et de leurs familles, toutes les fois qu'il leur sera possible de donner, puis la libre souscription de bons citoyens, des sociétés locales et, seulement ensuite, comme un encouragement, comme un appoint, celle des communes, des départements et, en dernier lieu, celle de l'Etat* ». Léon Bourgeois : Intervention au Congrès de la Ligue Française de l'Enseignement. (Bordeaux 1895).

relatait les péripéties. L'intervention de l'Etat était justifiée à la fois par le morcellement des communes, la faiblesse de leurs moyens et la double tutelle préfectorale et budgétaire.

Georges Barthélémy[1] avait, comme d'autres, jugé très sévèrement le très faible intérêt que l'Etat portait en direction de l'éducation physique et du sport.

> « ***La grosse erreur, l'erreur initiale, a été de considérer l'éducation physique et le sport comme des disciplines inférieures. Cette conception explique la faiblesse des crédits alloués, comme à regret, par des Chambres ignorantes, dans leur majorité, de l'importance du problème*** »[2].

Son analyse ne le portait pourtant pas à être favorable à ce que le dossier relève du Ministère de la Guerre, ce qui semble logique pour un socialiste ; ni de l'Education Nationale, ce qui peut apparaître comme illogique pour un socialiste sauf à admettre, avec certains esprits critiques, que cette administration était peu ouverte au développement des disciplines « *actives* », ce qui n'était évidemment pas faux. Sa préférence va, dans une vision purement hygiénique, à la Santé, une administration nouvelle qui voulait faire ses preuves.

Cette quête d'une intervention étatique peut apparaître incongrue car la réponse associative existe dans la tripartition laïque, socialiste et religieuse des mouvements. S'expliquant par les moyens que l'Etat peut apporter, elle devient le moteur d'une réponse politique où l'Armée, la Santé et l'Education Nationale tiendront des rôles successifs qui finiront par justifier l'affirmation de la tutelle administrative. Elle mettra en concurrence deux départements ministériels (Santé, Education Nationale) qui se disputeront les dépouilles du démembrement de fonctions (école, hôpital) assurées par les Eglises.

-1- ***L'engagement sélectif des débuts de la III e République.***

Sous la III[e] République, l'éducation physique est d'essence à la fois associative et étatique au sens où une conjonction idéologique relie les structures associatives au césaropapisme revanchard de l'Etat. L'Armée, l'Ecole, les Sociétés de tir et de gymnastique vivent les yeux fixés sur *la ligne bleue des Vosges*[3], ce qui justifiera, entre autres, l'expérience avortée des *Bataillons Scolaires* (Paul Bert 1882). Jules Simon rappelle que « *si l'écolier ne devient pas un*

---

[1] Maire SFIO de Puteaux, Député de la 2[e] circonscription de la Seine, membre de la Commission des Finances. Entre 1936 et 1939 il est rapporteur du budget des Sports et des Loisirs. Il a étudié la situation de l'éducation physique et des sports dans nombre de pays (*Allemagne, Belgique, Italie, Tchéco-slovaquie* en 1936. *Allemagne, Bulgarie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suisse* en 1937. *U.S.A, Finlande, Grande-Bretagne, Japon, Suisse, Tchécoslovaquie* en 1938).

[2] *Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front Populaire.* Revue Internationale des Sciences du sport et de l'éducation physique. N° 40. Mai 1996. (Martin J.P.)

[3] La trilogie de Pierre Arnaud (*le militaire, l'écolier, le gymnaste*) symbolise l'importance de ces *athlètes de la République* dont Jules Simon avait dès 1872 souhaité l'apparition. Seule l'Armée est en pointe sur le sujet à partir de l'héritage d'Amoros qui conduira, après force péripéties et cabales, à l'ouverture, en 1852, de l'Ecole de Joinville-le-Pont dans la Redoute de la Faisanderie. Les régiments recevront alors des crédits d'équipement et des instructions définissant les modalités d'un enseignement rationnel de la gymnastique.

citoyen pénétré de ses devoirs et un soldat qui aime son fusil, l'instituteur aura perdu son temps ».

-a- Des sociétés conscriptives à l'initiation militaire « scolaire ».

En 1899 la réduction de 5 à 3 ans du service militaire impose une réorganisation de l'enseignement de la gymnastique et de la préparation militaire confié à des sociétés dénommées *conscriptives* car elles devraient, comme le *Turnen* de Friedrich Ludwig Jahn, préparer à l'incorporation. Elles sont regroupées en *Association Nationale de Préparation militaire.* En 1904 on décide que « *les instituteurs sous les drapeaux feraient à l'Ecole de Joinville un séjour de trois mois. Ainsi espérait-on enfin former des maîtres pour nos établissements d'enseignement, décision tardive et médiocre, pourtant utile* »[1]. Dans cette vision militariste et revancharde les établissements du secondaire et les instituteurs sont invités par le *Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires* de 1906 à préparer leurs élèves au combat ce qui présuppose une synergie de projet entre l'Armée et l'Ecole[2].

-b- Les atermoiements des politiques.

A l'issue de la guerre, un *Comité National d'Education Physique & Sportive et d'Hygiène Sociale* se propose de « *faire créer par le Parlement, un organisme centrali-sateur d'éducation physique* [et] *d'obtenir l'obligation de l'éducation physique et la transformation de l'Ecole de Joinville en un Institut National d'éducation physique à la fois civil et militaire* »[3]. En 1920, l'Ecole de Joinville « *embrasse la totalité des exercices physiques et des sports connus et pratiqués en France* »[4], elle forme les instructeurs, les directeurs de l'édu-cation physique et perfectionne les moniteurs des grandes Unions. Cependant, les viscosités administratives et les

[1] Labrosse (Lt Col) *L'Ecole de Joinville.* Joinville. Editions de l'Ecole 1930. Cette décision montre l'absence d'intérêt du milieu scolaire pour l'éducation physique pourtant rendue obligatoire depuis 1854 dans les lycées et les collèges et 1880 dans les écoles primaires. Le Brevet de Maître d'éducation physique élaboré par l'Instruction Publique était resté lettre morte faute de dispositifs de formation dédiés.

[2]« *La journée du jeudi semble pouvoir être employée pour l'exécution de marches promenades, pendant lesquelles on donnera aux élèves des notions élémentaires de topographie, d'orientation et d'appréciation des distances. Au cours de la marche, on habitue les élèves à se rendre compte des formes du terrain ; on leur en fait connaître le nom et on leur apprend à se diriger en toute espèce de pays. A cet effet, l'instructeur signale aux élèves les divers accidents du terrain, il leur en fait connaître la dénomination ordinaire, ainsi que celle qu'on leur donne habituellement dans le langage militaire. En résumé, au cours des marches promenades, l'instructeur s'efforce de donner aux élèves, par la variété des exercices, le goût des marches d'entraînement qui préparent le citoyen aux rudes fatigues de la guerre. Cette instruction militaire a donc une importance capitale, parce qu'elle touche à la vie même de la Nation et les instituteurs s'inspireront du rôle considérable qui leur est dévolu pour y apporter le soin, l'intelligence, le dévouement et le zèle qu'ils puiseront dans leurs sentiments patriotiques ».* (*Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires*. Paris. Hachette 1906). Ces prescriptions resteront en vigueur jusqu'en 1945.

[3] Labrosse (Lt Col). *Ibid*.

[4] Labrosse (Lt Col). *Ibid*.

atermoiements politiques ne sont pas en faveur de ses projets[1].

En 1921 le *Comité National d'éducation physique & sportive et d'hygiène sociale* disparaît au profit d'un *Sous-Secrétariat d'Etat à l'Education Physique, aux Sports et à la Préparation Militaire* confié à Henri Pâté et d'un éphémère *Ministère de l'Hygiène.* A partir de 1925 chaque Région dispose d'une direction de l'éducation physique, de la préparation militaire élémentaire et supérieure. Dans chaque département on trouve un officier en chef auxquels sont adjoints des sous-officiers, des moniteurs et des instructeurs formés par les Corps de Troupe[2]. En 1928, Henri Pâté devient Sous-Secrétaire d'Etat à l'éducation physique au Ministère de l'Instruction Publique & des Beaux-Arts[3]. L'éducation physique passe de l'état militaire à l'état hygiénique puis prend des couleurs éducatives. Le problème n'est pas résolu pour autant car l'institution scolaire n'est pas prête à l'accueillir.

-2- *Léo Lagrange et le Front Populaire : la prise en compte.*

Léon Blum répond aux attentes des *Jeunesses Socialistes* en nommant Léo Lagrange au poste de Sous-Secrétaire d'État aux Sports et au développement des Loisirs[4]. *« Le 11 mai 1936, Blum convoque Léo Lagrange* [et] *l'informe de son souhait de le voir entrer au gouvernement à la tête d'un ministère tout neuf, celui des Sports et Loisirs »*[5]. S'il souhaite rassembler la jeunesse, il refuse de l'embrigader à l'exemple du *Balilla*, du *Dopolavoro*, de la *Hitlerjugend,* du *Bund deutscher Mädel* ou de la *Kraft durch Freude*[6]. Le terme *Jeunesse* n'apparaît pas dans les attributions d'un ministre qui, faute de l'être *de jure* le deviendra *de facto*. Le concept de *sport* est soutenu par la presse *sportive* qui négocie, à son habitude, son soutien contre l'attribution de rubans[7].

---

[1] « *L'Ecole a failli obtenir enfin, grâce à l'action de Mr Henri Pâté, la piscine qu'elle demande depuis longtemps et la transformation de l'Ecole en Institut National à la fois civil et militaire faillit aboutir ».* Labrosse (Lt Col). *Ibid.*

[2] En 1936 on recense, sur le territoire français, 143 officiers, 394 sous-officiers moniteurs, 150 employés civils et 148 Maîtres d'Armes affectés au dossier de l'éducation physique en sus du personnel de Joinville.

[3] « *Même si le mot sport n'apparaît pas dans son titre, il ne fait aucun doute dans l'esprit de tous que le Sous-Secrétaire d'Etat a vocation à connaître des questions sportives. C'est une étape très importante pour l'histoire des relations Etat-Sport car c'est la première fois qu'un chef de gouvernement reconnaît l'aspect éducatif (et non pas seulement utilitaire) du sport. Deux décrets (28 novembre 1928 et 6 décembre 1928) confirment cette orientation : unité de responsabilité et prééminence affirmée du Ministre de l'Instruction Publique sur celui de la Guerre* ».Vermet P. *L'Etat et le sport moderne en France*. Thèse de doctorat d'histoire. Université de Caen. 1996.

[4] Décret du 4 juin 1936 portant formation du gouvernement de Front Populaire. On peut y noter que « les sports & les loisirs» relèvent de la Santé et « l'éducation physique » de l'Éducation Nationale.

[5] Chappat J.L *Les chemins de l'espoir : Combats de Léo Lagrange.* Paris. Éditions Léo Lagrange 1983.

[6] Le Front Populaire évoque l'importance du concept de loisir qui doit, dans la vision de la gauche devenir « *éducatif* ». D'un autre côté, l'intérêt apporté par l'Etat à l'éducation physique lui fait abandonner définiti-vement les aspects militaires et hygiénistes. Cependant, même placée *via* Paul Dézarnaulds, sous l'autorité de Jean Zay, ce ne la fait pas nécessairement accepter par l'establishment éducatif dont elle perturbe les rythmes traditionnels.

[7] Lorsque Marcel Ogier de *L'Auto* effectue la démarche l'accueil est froid. « *Il reçut Marcel Ogier avec courtoisie, mais quand celui-ci lui eut exposé sa requête, il se leva tranquillement, ouvrit la porte de son bureau et, sans un*

-a- Un dispositif attendu mais fragile.

Le Sénat refusant de voter les crédits de fonctionnement d'un Cabinet installé dans la précarité[1], le téléphone et le loyer sont payés par la Santé tandis qu'Étienne Bécart fait la tournée des amis politiques qui partagent avec lui leurs fonds secrets afin que le Cabinet puisse fonctionner[2]. Les difficultés d'installation d'une administration novatrice montrent à quel point l'establishment politique avait des positions disjointes des attentes de la société civile.

André Bourdonnay salue l'arrivée de Léo Lagrange en soulignant le retard français face à l'Allemagne[3] mais, comme la plupart des journalistes français, il oublie que l'avance allemande n'est pas le fait du national-socialisme mais hérite de Fichte et de Jahn. Léo Lagrange lui répond à *La Voix de Paris,* dès le 10 juin 1936, avec un projet valorisant la vision hygiéniste qui exprime sa volonté d'offrir aux gens de peu des sites de pratique, non de spectacle sportif.

> ***« Il y a toujours quelque ambition à exposer publiquement de vastes projets. Quels doivent être l'action et le rôle du sous-secrétaire d'État des Sports et de l'organisation des loisirs ? Tel est l'objet de ce rapide entretien. Notre but, simple et humain, est de permettre aux masses de la jeunesse française de trouver, dans la pratique des sports, la joie et la santé, et de construire une organisation des loisirs telle que les travailleurs puissent trouver une détente et une récompense à leur dur labeur. Dans les sports, nous devons choisir entre deux conceptions différentes. La première se résume dans le sport -spectacle et dans la pratique de sports restreints à un nombre relativement petit de privilégiés ; pratique qui a souvent pour seul but la création du grand champion (…) c'est la conception qui domine aujourd'hui. Et ses résultats ne sont pas toujours satisfaisants. Selon la deuxième conception, tout en ne négligeant pas le côté spectacle et la création du champion (..) c'est du côté des grandes masses qu'il faut porter le plus grand effort. La plus grande partie de la jeunesse de France ne peut aujourd'hui pratiquer les sports. Les causes sont multiples : manque de terrains et de stades, manque d'instructeurs et d'entraîneurs, manque de temps pour les jeunes qui travaillent, frais trop élevés ».***

mot, lui fit signe de sortir ». Gaston Meyer. *Les tribulations d'un journaliste sportif.* Paris. J.C. Simoens 1970. Cité *in* Lescot J.L. *Sport et éducation sous Vichy.* Lyon. PUF. 1999.

[1] *« Au 3ème étage d'un immeuble, 18, rue de Tilsitt, dans un appartement exigu où ne figurent ni chaises, ni tables, ni papier, ni machine à écrire. Quand Léo Lagrange est arrivé avec les élus de l'équipe, ils sont restés debout* (et sont) *allés puiser du matériel un peu partout avec un camion militaire prêté par Pierre Cot et l'Armée de l'Air »*[1]. *La pauvreté et la faiblesse des moyens (…) sont déconcertantes ».* Etienne Bécart cité *in* Chappat JL. *Les chemins de l'espoir : Combats de Léo Lagrange.* Paris. Editions de Léo Lagrange 1983. Au 13 août 1936 l'administration centrale du Sous-secrétariat d'État comporte 1 rédacteur. 1 sténo-dactylographe, 1 auxiliaire stagiaire, 4 auxiliaires temporaires. Le Service des constructions sportives est dirigé par un capitaine et un commis (payés sur le budget de la guerre) et un Commandant s'occupe des questions de sport dans l'Armée. Après d'âpres négociations, les Finances finiront par accorder : 1 Inspecteur Général, 1 chef de bureau, 2 sous-chefs de bureau, 3 rédacteurs, 2 commis, 4 sténodactylographes, 1 auxiliaire.

[2] *« Tous les mois je passais au Ministère de l'Intérieur où Monsieur Verlomme, directeur du Cabinet de Roger Salengro me confiait 10 000 fr. Je faisais la même visite à André Blumel, directeur de cabinet de Léon Blum, empochant également 10 000 fr. Enfin je passais voir Monsieur Chataigneau, secrétaire général aux Affaires Étrangères et là je touchais 5 000 fr. C'est avec ces 25 000 fr par mois que tout a été créé et organisé, a été mis sur pied. Évidemment, nous allions aussi chercher du papier à lettre et des crayons à la Santé Publique. Enfin, on s'arrangeait ».* Etienne Bécart (op citée) *in* Chappat J.L *ibid*.

[3] « *Mais voici du nouveau, du gros nouveau : la semaine de quarante heures est votée et va entrer en vigueur. Déjà la journée de huit heures et la semaine anglaise avaient apporté à tous les salariés la précieuse disposition de loisirs plus étendus. Alors il faut espérer que le ministère spécial qui vient d'être créé à cet effet va multiplier non seulement les stades, les piscines, les gymnases, les simples terrains d'ébat à la mode allemande, mais qu'il va nous doter d'une doctrine, au moins d'un programme ou de conseils* ». André Bourdonnay (*L'Echo des Sports*. 13 juin 1936).

Trois thèmes fondamentaux s'en dégagent qui inspireront régulièrement ses successeurs:

- ***Il faut équiper le pays en stades et en piscines.***
- ***Il faut former un encadrement.***
- ***Il faut libérer du temps pour la pratique.***

Les activités sportives ne doivent offrir à la classe ouvrière les moyens d'utiliser utilement ses loisirs. Léo Lagrange soutient certaines activités physiques et sportives, notamment les sports de montagne, privilèges d'une *élite* qui voit s'estomper ses apanages de classe, et les activités culturelles. Il estime, à l'instar de François Bloch-Lainé, que les loisirs *conquis par le peuple* doivent être *utiles,* non *futiles,* et ont pour mission de le délivrer par l'éducation populaire[1]. Après les accords Matignon (8 juin 1936), il instaure un *Comité Interministériel des Loisirs* et un *Conseil Supérieur des Sports* dont les membres, nommés par lui, s'occupent d'organiser, réglementer et promouvoir le sport et les loisirs.

Le Front Populaire s'intéresse également aux colonies de vacances où il souhaite que le milieu laïque prenne une place prépondérante en soutenant l'UFOVAL et le Ministère de la Santé, dont il dépend, souligne l'importance des aspects sanitaires des séjours d'enfants[2]. Les textes définissent les règles administratives de déclaration des séjours, des sites d'accueil et de reconnaissance de l'encadrement qui doit justifier de sa moralité. Il se préoccupe ensuite des aspects éducatifs des séjours, et les Éclaireurs de France (André Lefebvre) qui créent avec l'Hygiène par l'exemple (Gisèle de Failly) les *Centres d'Entraî-nement aux Méthodes Pédagogiques Actives* organisent la formation, au château de Beaurecueil, des premiers « *surveillants des colonies scolaires* ».

Des Comités Départementaux où l'on trouve l'Inspecteur d'Académie et un membre de l'enseignement primaire étudient « *les dossiers concernant les demandes d'ouverture ou de subvention des colonies de vacances et de placement des enfants* [ils sont] *transmis au Ministre de la Santé Publique par le Préfet* [et] *centralisés au Secrétariat Général du Conseil Supérieur de protection de l'enfance* ». On observe cependant qu'il n'existe pas encore de structure déconcentrée et que « *tout remonte à Paris* ».

---

[1] Le 12 juin 1936, il expose au *Figaro* et à *Vendredi*, qu'il envisage *« des loisirs physiques et des loisirs culturels et, pour lier entre elles ces diverses formes, un comité où j'inviterai, par exemple Guéhenno, Malraux et Chamson. Ils sont pleins d'idées »* (Vendredi) *« J'ai une autre ambition, celle de créer un théâtre ambulant, sorte de Théâtre National Populaire, qui grouperait les artistes les meilleurs et des jeunes, et donnerait au peuple de nos cités ouvrières et de nos campagnes, le goût du théâtre »*.

[2] *« La vie et le développement physique des enfants envoyés en colonies de vacances doivent faire l'objet d'un soin particulier, aussi est-il apparu comme nécessaire d'exercer une surveillance étroite sur leur santé par le contrôle sévère des conditions matérielles et morales imposés aux camps et colonies de vacances ».*

-b- Les ambiguïtés de la relation avec les sportifs.

Le sport français vit la dualité d'un sport *travailliste* opposé au sport *bourgeois*. Léo Lagrange prend évidemment parti en faveur du premier. Opposé, comme Georges Hébert, aux dérives spectaculaires, il souhaite instaurer un *sport bienfaiteur* porteur des valeurs de la classe ouvrière et récuse un sport *exploiteur* des capacités des sportifs transformés en machines à courir, à gagner, à perdre. Si certains envisagent de nationaliser le Tour de France afin de le moraliser, il exprime un principe qui sera repris par Vichy : l'athlétisme et la natation sont des sports de base[1].

Il se prononce pour l'abandon du Marathon car « *ce n'est pas en parcourant de telles distances, qu'un être humain peut espérer améliorer son état de santé. Le soldat qui s'écroula sans vie pour être venu en courant annoncer la victoire de Miltiade sur les Perses ne doit pas être un exemple à suivre* ». De son côté Georges Duhamel exprime une position tout aussi critique[2]. Prêt à « *apporter certaines réformes dans la constitution et les manières d'agir des fédérations sportives* »[3], il est peu favorable au professionnalisme[4]. Il prend, dans *l'Humanité* du 29 juin 1936, position en faveur de la séparation des activités des professionnels du sport spectacle, travailleurs du muscle, qui ne devraient être qu'une minorité mais avoir des prérogatives de salariés et les pratiques des amateurs qui devraient être la majorité[5].

Il crée un *Conseil Supérieur des Sports* (45 membres représentant 9 ministères) dont les

---

[1] *« L'athlétisme est la base fondamentale du sport, mais je ne le conçois pas seulement dans le cadre des exercices de course, de sauts et de lancers. Il faudrait pour le moins y ajouter la natation. Concevez-vous un athlète qui ne sache pas se tirer d'affaire s'il tombe à l'eau en longeant une rivière ? Moi pas !* ». Léo Lagrange. *L'Excelsior* cité *in* Noguères H. *La vie quotidienne sous le Front Populaire*. Paris, Hachette 1987.

[2] « *Qu'est-ce que ce sport où 25 gaillards s'essoufflent pendant que quarante mille bougres immobiles attrapent des rhumes, fument des cigarettes et ne donnent d'exercice qu'à leurs cordes vocales (...). Je ne suis pas de ces clercs quinteux, économes de leurs muscles, paresseux ou timides que tout effort physique inquiète et décourage. J'ai parcouru la moitié de l'Europe à pied et le sac au dos, je sais comme tout homme raisonnable, nager, aller à bicyclette, conduire une voiture, tenir une raquette, j'ai pendant des années battu le sol des salles d'armes pour infliger quelque fatigue à une carcasse de citadin, mais cette comédie du sport avec laquelle on leurre et fascine toute la jeunesse du monde, j'avoue qu'elle me semble assez bouffonne*». Georges Duhamel op citée in *Revue Administrative* n° 304.

[3] Entretien avec F. Lestrade. *L'Écho des sports* du 17 novembre 1936.

[4] Son opposition au sport-spectacle lui vaut les critiques du *Miroir des Sports* qui proteste contre la faible capacité (50 000 Places) du Stade de Colombes qui doit accueillir la Coupe du monde de Football. Il est interpellé dans le conflit entre la Fédération Française de Rugby (XV) et la Ligue Française pour le Rugby à XIII. Victor Brayer dans une « *Lettre ouverte à Mr Léo Lagrange* » (*L'Écho des sports* du 10 novembre 1936), le remercie d'avoir accepté de présider la rencontre France-Galles de Rugby à XIII et l'exhorte à mettre la FFR au pas en lui imposant de reconnaître l'existence du XIII.

[5] *«Vous pensez bien qu'il ne peut s'agir pour moi de rayer d'un trait de plume, le sport professionnel. Je considère les coureurs cyclistes, boxeurs, footballeurs professionnels comme des salariés. À ce titre, j'estime qu'ils devraient être syndiqués. De même ils ne devraient pas dépendre de la même fédération sportive que les amateurs ».* Léo Lagrange (op citée) *in* Chappat J.L *Les chemins de l'espoir : Combats de Léo Lagrange.* Paris. Éditions Léo Lagrange 1983.

compétences sont étendues à l'éducation physique (28 Juillet 1937), il définit une structure d'organisation, de réglementation et de diffusion qui devait recevoir la direction du sport français « *en définissant les doctrines, en fixant le plan d'équipement d'ensemble, en organisant les championnats nationaux* »[1]. En envisageant que sa « *Section Permanente composée de 12 membres* [devienne] *une administration digne de ce nom*[2] [avec] *la création de régions sportives dotées chacune d'un Inspecteur Régional, chef hiérarchique d'Inspec-teurs départementaux*[3]*»,* il préfigure ce que pourrait être une « *administration des sports* ».

Sa quête d'une pratique conçue en faveur de l'équilibre de l'individu le conduit au *Brevet Sportif Populaire* dont la possession atteste qu'un individu a, le jour des épreuves, été capable de faire la preuve, en dehors de la recherche de performances, qu'il possédait des qualités physiques certaines[4]. Cette disposition n'est pas du goût des journalistes sportifs qui lui reprochent de vouloir créer un « *Certificat d'Études Sportives* » [5] et demandent[6] pour quelles raisons les clubs sportifs ne participent pas au sport scolaire. Henri Sellier[7] qui voit dans la pratique sportive un moyen hygiénique de défense de la race, apporte un soutien implicite aux fédérations affinitaires qui semblent défendre la vision hygiénique du sport.

La FSGT qui regroupait environ 45 000 adhérents en juin 1936, en revendique trois fois plus un an plus tard. Elle développe le thème du *sport du samedi* au sein des *clubs d'entreprise* créés à l'initiative syndicale plus que patronale, lance des *compétitions travaillistes* autonomes des

---

[1] Décret du 20 juillet 1936. Parmi ses membres on relève Jean Moulin, Auguste Delaume (FSGT), Adolphe Jaurreguy (Rugby), Irène Poppard (gymnastique harmonique), Armand Massart (Comité Olympique Français), François Hébrard (Patronages de France) ce qui montre une représentativité éclectique.

[2] Ory P. *La belle Illusion* Paris, Plon 1994.

[3] Jean Moulin cité *in* Ory P. *Ibid*.

[4] « *Les conditions de travail moderne qui tendent à éliminer l'effort purement physique au profit des gestes automatiques, le développement continu des moyens de transport mécaniques, la passivité croissante de la vie quotidienne, l'augmentation des heures de loisirs inemployées ou mal employées, sont de nature, s'ils n'ont pas de contrepartie active, à provoquer une nette dégénérescence de l'être humain. Sans prétendre apporter un remède complet à un mal multiple, nous croyons donner à la jeunesse française par le Brevet Sportif Populaire un moyen de conquérir et d'entretenir sans efforts excessifs ou prématurés sa santé et sa vigueur* ». Léo Lagrange. *L'Auto du 4 mars 1938.*

[5] «*Ne donnons pas au sport l'image revêche de l'obligation de l'examen. (...) Donnez aux sportifs des terrains, des piscines. Donnez-leur aussi des hommes compétents pour les conseiller, diriger leur entraînement, pour les prévenir contre les excès. Mais, par pitié, pas de certificat d'études* » Estrade F. *L'écho des sports* du 25 août 1936.

[6] Estrade F. *Ibid*.

[7]« *La France d'après-guerre doit considérer comme une tâche urgente l'œuvre de renaissance et de régénération qui s'est imposée à elle. À défaut du nombre, elle doit rechercher la qualité et la pratique des sports doit être considérée comme un des éléments de la sauvegarde de la race par l'affirmation de sa santé et de sa vigueur* ». Henri Sellier cité *in* Vermet P. *L'État et le sport moderne en France. 1936-1986. Les structures, les textes, les hommes.* Thèse de doctorat de Lettres & Sciences Humaines. Université de Caen 1990.

organisations fédérales traditionnelles[1] et insiste *sur la dimension culturelle de son combat* en incitant ses clubs « *à créer des chorales, des fanfares, des groupes théâtraux ou chorégraphiques »*[2]. Alors que le PCF souhaite *«une puissante fédération populaire à la fois sportive et culturelle*[3] *»,* elle se rapproche de l'UFOLEP dans le but de de constituer un *Front Populaire Sportif* [4] et noue, dès Août 1936, des accords avec les fédérations d'athlétisme, de rugby, de tennis, de boxe et de basket-ball[5].

-c- L'absence regrettable d'une administration dédiée.

La mise en œuvre sur le terrain de sa politique étant freinée par l'absence de structures administratives civiles dédiées, Léo Lagrange crée (Arrêté du 18 novembre 1937) des Conseils départementaux des Sports, des Loisirs et de l'Éducation physique compétents pour étudier (opportunité, coût, capacité d'accueil des scolaires, urgence à réaliser) les projets d'équipements sportifs et mettre en œuvre des sessions du Brevet Sportif Populaire[6]. Ce qui lui vaudra (*L'Auto* du 27 novembre 1937) de nouvelles critiques de la « *presse sportive* ».

On peut souligner que des « *comités* » ne sont que des structures consultatives, non des administrations et que cette absence de structures administratives dédiées à la mise en œuvre de son projet politique est un frein à son développement. Georges Barthélémy, qui souhaite une véritable gestion étatique du sport le soulignera d'ailleurs vigoureusement.

Il n'est pas avare de précisions sur sa politique d'aide aux associations sportives dont il ne souhaite pas faire des assistées d'État[7]. Il évoque en outre le concept d'Office Municipal des

---

[1] Il y avait le *Cross de l'Humanité* en 1933, il y aura un *Paris-Roubaix travailliste* en 1935 suivi du *Cross du Populaire* en 1937.

[2] Ory P. *La belle Illusion*. Paris, Plon, 1994.

[3] Ory P. *Ibid*. L'accord qu'elle passe le 15 juin 1937 avec l'UFOLEP prévoit des compétitions communes, précise qu'elles *n'auront pas de caractère politique* et spécifie, respectant son *caractère scolaire et rural*, qu'il n'y aura pas de structure FSGT dans les communes de moins de 2500 habitants.

[4] Ce que caractérise la participation *es qualité* de 5000 *sportifs* à la manifestation au mur des Fédérés. La FSGT s'était positionnée dans le débat, dès 1935, en demandant le subventionnement des frais de contrôle médical organisé par les sociétés, l'ouverture d'une école de formation d'enseignants d'éducation physique et l'introduction de la natation dans les programmes scolaires

[5] Cette dernière innove en faisant préciser que la *fédération dirigeante* maîtrise les aspects techniques, la *fédération affinitaire* n'étant qu'une « *fédération d'application ».* Cette spécification montre l'évolution des fédérations sportives. Le basket-ball, conçu à ses débuts comme une pratique scolaire, et qui est développé ensuite dans les patronages, soutenu enfin jusque 1932 par la Fédération Française d'Athlétisme, se présente désormais non comme une pratique liée à la convivialité affinitaire, mais comme une fédération autonome, porteuse de règlements et ouverte au spectacle.

[6] Ces conseils, tripartites (administrations, associations sportives et syndicats, collectivités locales), placés sous la présidence du Préfet, comprennent 32 membres et doivent être réunis tous les trois mois.

[7] *« En principe je suis contre la politique des subventions. C'est un engrenage terrible (…) Ma principale préoccupation sera d'affecter les crédits qui nous seront alloués à la création de terrains ».* Déclaration du 13 juin 1936 à *Paris-Soir.*

Sports, exception française encore peu répandue[1], qui doit, dans son esprit, devenir un agent de développement des pratiques sportives et déclare que « *dans chaque commune importante* [il] *doit exister un Office Municipal des Sports qui organisera l'utilisation rationnelle du stade et en fera un lieu de rassemblement de la jeunesse locale* ».

-d- un bilan « globalement positif ».

Le Front populaire reste marqué, en matière sportive, par le soutien financier apporté à la délégation française aux Jeux de Berlin, décision de Léon Blum et signe d'une première démission des politiques face aux exigences d'un milieu sportif qui laisse croire à la « *neutralité du sport* ». Le 19 mai 1936, *L'Écho des Sports* avait posé, en pleine campagne électorale, à Armand Massard, Président du Comité Olympique Français, la question de la participation française et s'était entendu répondre : « *les caisses sont vides* [et] *nul ne sait ce que décidera le prochain gouvernement* ». Si le Comité Olympique Français se disait « *optimiste en escrime* », reconnaissait l'existence de « *quelques espoirs en cyclisme et en haltérophilie* » il soulignait « *la précarité de la boxe* ». Ce qui, en dehors de la position idéologique à prendre vis-à-vis du nationalsocialisme, ne jouait pas en faveur d'une participation où les échecs devaient normalement dépasser les réussites. *L'Écho des Sports* écrira le 11 août 1936 que « *les résultats de Berlin soulignent la grande pitié de l'athlétisme français* ».

La constitution du second Ministère Blum (mars 1938-avril 1938) ramène Léo Lagrange à la tête d'un Sous-Secrétariat d'État à l'Éducation Physique, aux Sports et aux Loisirs (Éducation Nationale). S'il dispose de la direction des Sports, des Loisirs et de l'Éducation Physique (Mr Bovier-Lapierre) qu'il a fait créer en juin 1937, il ne pourra lancer un programme d'ampleur mais ses projets seront repris par Jean Zay, en 1938. Il souligne la nécessité de réorganiser le sport « *civil* »afin qu'il participe efficacement « *à la santé physique et morale de la Nation* ». Après avoir sollicité l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation Physique & des Sports présidé par Gaston Roux, Jean Zay présente dans *L'Auto* du 15 février 1939 un plan de réorganisation du sport français[2].

[1] Brest, Le Havre et Blanc-Mesnil sont les trois seules communes françaises disposant d'un OMS en 1936.

[2] Il comprend, entre autres dispositions, les modalités de subventions d'État accordées au sport amateur, le contrôle médical sportif, le projet de rendre l'éducation physique obligatoire jusque 16 ans et la possession obligatoire du Brevet Sportif Populaire pour certains examens et concours. Une des modalités importantes du plan Zay est la création d'un nouveau Conseil Supérieur des Sports chargé de définir la doctrine du sport français. Le fait que sa Section Permanente soit composée de fonctionnaires, que les fédérations sportives ne siègent qu'à l'assemblée générale annuelle et que le pouvoir fédéral ne puisse être assuré que dans le cadre d'une délégation de pouvoirs fait réagir d'Armand Massard qui récuse cette « *étatisation du sport* » *(L'Auto* du 3 mars 1939). Le projet est finalement approuvé dans un protocole d'accord du 1er septembre 1939 qui prévoit la création d'un Conseil Supérieur des Sports et retient le principe d'une fédération unique par sport, ce qui facilitera les décisions prises par Jean Borotra lors de la rédaction de la Charte des Sports.

Il institue ensuite les structures de formation de cadres dont l'absence est décriée[1].

Une non-administration symbolique.

L'image symbolique du Front Populaire est évoquée par Léon Blum, lors du procès de Riom. « *Je ne suis pas sorti souvent de mon cabinet ministériel pendant la durée de mon ministère ; mais chaque fois que j'en suis sorti, que j'ai traversé la grande banlieue parisienne et que j'ai vu les routes couvertes de théories de tacots, de motos, de tandems avec des couples d'ouvriers vêtus de pull-overs assortis et qui montraient que l'idée de loisir réveillait chez eux une espèce de coquetterie naturelle et simple, j'avais le sentiment d'avoir, malgré tout, apporté une embellie, une éclaircie dans des vies difficiles, obscures. On ne les avait pas seulement arrachés au cabaret ; on ne leur avait pas seulement donné plus de facilité pour la vie de famille ; mais on leur avait ouvert une perspective d'avenir, on avait créé chez eux un espoir* »[2] est reprise par André Chamson[3]. *« S'il nous fallait donner un visage au Front Populaire comme les artistes surent en donner à la liberté, ce serait celui d'un jeune homme bruni par le soleil, aux muscles longs, habitué à la marche et aux morsures du soleil, à l'âme candide et pourtant sans naïveté, qui chante en marchant à côté d'autres jeunes hommes semblables à lui et différents de lui comme des frères: allons au-devant de la vie, allons au-devant du matin ».*

Août 1938 marque la fin de ce que Pascal Ory a appelé *La belle illusion* dont le mérite est d'avoir pris en compte la plupart de ces problèmes et ébauché des réponses qui ne pourront être développées sur le terrain en raison de l'absence de services extérieurs dédiés à leur suivi, car l'establishment politique refuse de s'engager dans une voie sociétale qu'il ne comprend ni n'admet. Ce que Georges Barthélemy note avec amertume[4].

Son appel sera entendu deux plus tard dans les aberrations de la débandade comme s'il fallait que la France fut défaite pour se poser certaines questions et tenter d'y répondre. Une armée de réservistes aux jambes gainées de bandes molletières, empêtrés dans des capotes de drap, couverts de gilets de flanelle, bardés de musettes et de « *bidons de rouge* », qui ânonnent *La Madelon*, s'effondre face à une armée de jeunes sportifs bottés, manches retroussées qui défilent en chantant *Ein Heller und ein Batzen*, autre chanson à boire, dont la ritournelle *heido, heido, haha*, deviendra le symbole chanté de l'occupation.

Ce que Roger Ikor ne manque pas de remarquer[5].

---

[1] Les travaux de construction du Centre National d'Éducation Physique de Joinville (regroupement de l'École Militaire de Joinville et de l'École Normale d'Éducation Physique) ont commencé en 1936. On engage ensuite une politique de formation des cadres de l'enseignement du ski avec la création, à Val d'Isère, d'une école dédiée.

[2] Léon Blum cité *in* Winock M. et Nikel S. *La gauche au pouvoir.* Paris Bayard 2006.

[3] André Chamson cité *in* Chappat J.L. *Les chemins de l'espoir ou combats de Léo Lagrange*. Paris Éditions Fédération Léo Lagrange. 1983.

[4] « *Il est donc mort le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Education physique, des sports et des loisirs… deux ans d'âge à peine, un bel avenir devant soi… C'est très triste. Mais au fait, est-il mort définitivement ? En politique on ne sait jamais. Il y a des morts qui ressuscitent. Nous l'espérons, nous le voulons. Nous crierons sans relâche qu'il y a une faute impardonnable dont la Race, dont la France, seront les premiers à souffrir* ». Georges Barthélémy op citée *in* Martin JP. *Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front Populaire*. Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique. N° 40. Mai 1996.

[5] « *Je dois avouer à ma grande honte, quand nous entendîmes pour la première fois un chœur de soldats allemands qui passaient, nous palpitâmes comme des vierges. De fait, à côté des braillements indistincts et rigolards auxquels nos propres pioustres nous avaient accoutumés, ce chant grave, mâle et harmonieux, où les voix se répondaient*

Les principales réalisations de Léo Lagrange et du Front Populaire.

Vacances :

- Billet populaire de congé annuel à 40% de réduction.
- Trains spéciaux à 60% de réduction.
- Billets populaires de week-end.
- Accords avec l'industrie hôtelière : tarifs spéciaux « congés payés ».
- Accords avec les syndicats d'initiative : tarifs spéciaux sur les équipements sportifs et touristiques.
- Croisières populaires en Méditerranée.
- Week-ends parisiens pour ouvriers agricoles.

Plein air :

- Inventaire des terrains de camping, constamment remis à jour et mis à la disposition des jeunes.
- Campagne massive en faveur du développement des Auberges de Jeunesse. (Circulaires et instructions officielles, appels dans la presse, à la radio ; collaboration avec les animateurs des Auberges de Jeunesse).
- Résultats : 1935 : 250 AJ ; 1936 : 400 AJ.
- Pour le seul CLAJ. 1935 : 90 AJ et 10 000 nuitées. 1936 : 229 AJ et 26 000 nuitées.

Sport :

- Inventaire et utilisation optimale des installations existantes.
- 253 projets de stades, de bassins de natation, de terrains de jeux, de stations de ski populaire sont mis en chantier dès 1936. (Ils représentent #720 000 journées de travail pour les chômeurs).
- Création de l'École Normale Supérieure d'Éducation Physique et de l'Institut National des Sports.
- Création du Conseil Supérieur des Sports. Création du Brevet Sportif Populaire.
- Ébauche d'une administration de l'État qui serait la future « jeunesse & sports ».

Culture :

- Tarifs spéciaux dans les grands théâtres et les musées pour les organisations ouvrières et les mouvements de jeunesse.
- Ébauche d'une décentralisation culturelle (prêts de tableaux de musée à musée…)
- Patronage et aide aux troupes populaires, notamment le « *Théâtre du Peuple* » (CGT), la « *Roulotte des quatre saisons* » (ambulant), le Théâtre antique d'Orange.
- Projets de cinémathèque, de bibliobus.
- Organisation de fêtes populaires d'un haut niveau culturel (*p.ex* : Représentation du *Danton* de Romain Rolland, aux Arènes de Lutèce en Juillet 1936).

(Source Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange)

sans bavures, où des pirouliroulis fusaient au juste moment, ne manquaient pas de noblesse et nous émouvaient profondément, à un endroit qui semblait placé assez au-dessus des tripes ». Roger Ikor. *Pour une fois, écoute mon enfant.* Paris. Albin Michel 1975. Cité in Buisson P. *1940-1945 Années érotiques : Vichy ou les infortunes de la vertu.* Paris. Albin Michel 2008.

-3- *<u>De Vichy à Alger : la prise en charge.</u>*

En Juillet 1940 le pays tente d'exorciser une crise infiniment plus grave que celle de 1815 et le désastre de Sedan en 1870[1]. Investi par une représentation nationale aux abois[2] le Maréchal Pétain, un autocrate charismatique, décrète une *Révolution Nationale* destinée à « *débarrasser le pays des idéologies qui l'ont rendu incapable de se défendre* ». André Gide pense qu'il faut au pays « *une cure de pureté* ».

Si l'Armée n'a pas de compétences directes au bénéfice de la jeunesse et du sport, de nombreux militaires devenus, par les conditions de l'Armistice, de véritables demi-soldes de la Restauration, s'impliquent à titre personnel et dans la logique du rôle social de l'officier sur deux aspects (jeunesse et Sports) de la politique de Vichy.

Les nouveaux maîtres de la France tentent de définir un système d'éducation destiné à faire des jeunes *les citoyens d'un pays rénové* qui doit s'inscrire dans la *Nouvelle Europe,* ce qui nourrit un débat entre les concepts de *jeunesse unique*, *jeunesse unie, pluralisme*. Le dernier reçoit le soutien du Maréchal : il n'apprécie pas le caractère *populacier* des mouvements nazis et fascistes mais a un penchant affirmé pour ce qui lui apparaît susceptible de former les *élites nationales* qui permettront la reprise en main du pays.

Nombre de Catholiques accueillent le nouveau régime avec satisfaction. Il a en effet évité que tout le pays soit occupé et son discours valorise le thème de *la terre qui ne ment pas*, option importante car le *terroir libre* est fortement *rural*. Il prône l'effort, la participation des jeunes, le redressement du pays, défend *la famille*, discours que comprennent la JAC et la JEC. Les scoutismes, catholique, unioniste et laïque qui ont, lors de la débâcle, appliqué le *réflexe Mafeking* deviennent l'enfant gâté d'un régime où la Ligue Française de l'Enseignement ne trouvant pas sa place est un temps tolérée et tout aussi copiée, avant d'être dissoute en 1942. Par contre, le réseau para-administratif qu'elle représente est repris à partir d'une association

[1] L'armée, dite « *Ladoumègue* » en raison de sa capacité à courir, a été balayée en six semaines, et a abandonné les façades maritimes d'Atlantique, Manche et Mer du Nord. Il y a 92 000 morts, 120 000 blessés 2 000 000 de prisonniers et 9 000 000 de réfugiés sur les routes. Les trois cinquièmes du territoire métropolitain sont occupés ou placés sous des statuts militaires préliminaires au démembrement du pays. Les départements d'Algérie, les territoires d'Outre-mer et les colonies, libres, vont alors faire l'objet de reconquêtes menées par les « *insurgés de Londres* » qui se préparent à réinvestir le pays.

[2] Sur 666 votants, Pétain recueille 569 « *pour* » 80 « *contre* » et 17 « *abstentions* », René Coty, futur Président de la *IV^e^* République vote « *oui* ». Dans *La France de Vichy*. Paris. Seuil 1973, Robert O. Paxton écrit que Pétain « *ne s'empare pas du pouvoir à l'été 40. C'est le pouvoir qui l'enveloppe de ses plis comme un manteau ».*

nationale et d'une Fédération des Œuvres scolaires et post-scolaires (Acte-dit-Loi du 20 octobre 1940).

Au cours de cette « *irréalité maréchaliste* » qui caractérise la période entre juillet 1940 et le retour de Laval en 1942, le duopole technique, pédagogique et administratif qui deviendra *Jeunesse & Sports* se structure à partir d'un *Secrétariat Général à la Jeunesse* et d'un *Commissariat Général à l'Éducation Générale et aux Sports.* Ils sont plus ou moins proches, ne serait-ce que par la tutelle exercée, mais de très loin, par l'Éducation Nationale, mais n'ont ni les mêmes objectifs, ni la même vision du monde.

- Le dossier « *éducation physique et sports* » porté par le Commissariat Général à l'Éducation Générale & aux Sports, est lié à la réforme des rythmes et pratiques scolaires. Il tente d'instaurer, notamment dans le secondaire public, l'esprit du Conventionnel Portiez revu et corrigé à partir de la vision pédagogique de Jean Gotteland. Si certains aspects de la réforme sont pédagogiquement positifs, voire libérateurs, ils agissent par contre, dès lors qu'ils se rapprochent des Activités Physiques & Sportives et des fédérations dédiées, dans un sens normatif qui tend à couler l'individu dans un moule social défini.
- Le dossier « *jeunesse* » apparaît inverse en ce qu'il fonde ses orientations sur un ensemble de réponses apportées aux jeunes en termes de libération culturelle et sociale par les associations relevant du domaine de l'extra-scolaire. Il semble représenter la méfiance des mouvements de jeunesse vis-à-vis d'une institution scolaire aux pratiques figées. Il est anormatif en ce qu'il apporte aux jeunes, dans le cadre des formations qu'il dispense, des moyens objectifs de lutter contre les options totalitaires exprimées ou sous-tendues dans les discours de certains hiérarques.

Ce sont deux *Weltanschauungen* idéologiquement opposées. L'une s'exprime en termes d'éducation (*conduire hors de*..) pour finir en enfermement dans les traditions scolaires et au renforcement des structures sportives peu ouvertes au dialogue avec les jeunes, l'autre parle d'encadrement mais cherche finalement, sans le dire, à apporter aux jeunes les moyens de se libérer. Ces deux organismes qui voient avec plaisir *les fées se pencher sur leur berceau* »[1] sont confrontés à l'opposition des administrations traditionnelles qui «*ne cessèrent de lutter contre les empiètements des administrations parallèles et le Ministère des Finances essaya*

[1] Barouch M.O. *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944.* Paris. Fayard 1997.

constamment de rogner leurs crédits, mais il dût s'incliner, comme d'habitude, chaque fois « *qu'il existait une volonté politique déterminée* »[1].

-a- Le Secrétariat Général à la Jeunesse.

La structure, totalement nouvelle pour l'Administration française, est placée le 1er Août 1940 sous l'autorité du Général d'Harcourt[2], *Secrétaire Général à la Famille et à la Jeunesse* qui relève de Jean Ybarnegaray, *Ministre de la Famille et de la Jeunesse*[3]. Il reconnaît très vite que les attentes des familles et des jeunes sont contradictoires, le dispositif est donc rattaché[4] au *Secrétariat d'État à l'Instruction Publique et à la Jeunesse* (Georges Ripert).

Le 27 septembre 1940, Georges Lamirand, « *prêté au Maréchal pour un mois* » par Louis Renault, en prend les commandes et les garde jusqu'au 27 mars 1943.

> ***« À Vichy, le Secrétariat de la jeunesse se formait dans une confusion extrême. On y rencontrait tous ceux qui espéraient, à la faveur d'un changement de régime, faire triompher leurs idées personnelles en matière d'éducation et de formation des jeunes et qui étaient en général des individualistes impénitents; on s'y heurtait à quelques admirateurs des Hitlerjugend et des jeunesses fascistes, on y trouvait aussi des personnalités très attachantes et pleines de valeur dont la bonne volonté, l'élan étaient extraordinaires »*[5].**

Son administration centrale comporte[6] un bureau du Cabinet, un bureau de la propagande, un service du personnel et de la comptabilité, un service du ravitaillement, une direction du travail des jeunes, de l'orientation professionnelle et des groupements de jeunesse, une direction des Chantiers de jeunesse qui deviendra plus tard un *Commissariat aux Chantiers de jeunesse* autonome.

C'est la première fois en France qu'un département ministériel se trouve *intuitu nomine* en charge des problèmes de la jeunesse[7]. Il coopte ses cadres, le plus souvent par téléphone ou télégramme, parmi des militants des mouvements de jeunesse (*ACJF, JOC, JEC, Auberges de*

---

[1] Kesler JF. *Les hauts fonctionnaires. La politique et l'argent.* Paris. Albin Michel 2006.

[2] *« Le rapprochement de la famille et de la jeunesse au sein d'une même organisation est un gage incontestable contre l'esprit totalitaire, une occasion d'orienter la transformation de l'adolescent vers la fondation d'un foyer, une affirmation éloquente que la poussée de vie qui doit remettre debout la Nation émanera à la fois d'une discipline et d'une liberté ».*
Général d'Harcourt. *Note sur les principes fondamentaux de la doctrine et de l'organisation du Secrétariat Général à la Famille et à la Jeunesse* (Vichy, 26 août 1940).

[3] L'Acte-dit-Loi du 15 juillet 1940, portant création d'emplois de Secrétaires Généraux, crée un poste de Secrétaire Général de la Jeunesse au sein du Ministère de la Famille et de la Jeunesse. Le secrétariat Général de la Jeunesse ne commence à fonctionner qu'en Août 1940. (Acte-dit-Loi du 10 août 1940 relative à l'organisation de l'administration centrale du Ministère de la Famille et de la Jeunesse).

[4] Acte-dit-Loi du 6 septembre 1940 relative à la composition du Gouvernement.

[5] Pierre Dunoyer de Segonzac, cité *in* Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard. 1991.

[6] Acte-dit-Loi du 3 novembre 1940.

[7] Le Secrétariat Général à la Jeunesse aura 4 responsables : Général d'Harcourt (2mois), Georges Lamirand (2 ans 6 mois), Félix-Olivier Martin (9 mois), Maurice Gait (6 mois).

Jeunesse), du scoutisme (*Scouts de France et Éclaireurs de France*) dont une grande part adhère, pragmatiquement, au nouveau régime.

Chaque Région est dotée[1] d'un délégué régional de la jeunesse assisté d'un délégué adjoint et d'un délégué dans chaque département. Le Délégué Régional a autorité sur les Commissaires Régionaux au Chômage des Jeunes. Jérôme Carcopino précisera en 1942[2] son organisation avec une administration centrale bâtie autour de plusieurs bureaux et services centraux et déconcentrés

- ***Le bureau des Etudes générales et de l'inspection.***
- ***Le bureau de la propagande.***

Ils sont placés tous deux sous les ordres directs du secrétaire général et du secrétaire général adjoint.

- ***Le service de la formation des Jeunes*** (quatre bureaux[3]).
- ***Le service du travail des jeunes*** (trois bureaux[4]).
- ***Le service administratif et financier*** (trois bureaux[5])
- ***La Section du ravitaillement.***

L'ensemble dispose, au niveau central, d'une ***Inspection de la Jeunesse*** qui accomplit les missions de documentation, de vérification et de contrôle et a autorité sur les services extérieurs et les organismes qui en dépendent.

- *Les services extérieurs* comprennent les délégués à la Jeunesse et les services placés sous leur autorité[6].

- *Le Commissaire Central au travail des Jeunes* représenté au niveau local par les Délégués Départementaux à la jeunesse, comprend divers services centraux[7].

- *Les écoles de cadres de la jeunesse* qui représentent un dispositif important avec deux écoles nationales (une *masculine*, une *féminine*), dix écoles spécialisées et des écoles régionales.

Le souci premier des mouvements est d'éviter la création d'un *mouvement de jeunesse unique* à l'image des pays totalitaires, avec d'autant plus de volonté que de nombreuses notes d'information destinées au Cabinet font l'apologie des réalisations en matière de jeunesse du

[1] Acte-dit-Loi du 5 décembre 1940.
[2] Acte-dit-loi n° 146 du 30 janvier 1942.
[3] Ecoles de cadres, Groupements de Jeunesse, Maisons de jeunes et Auberges de la Jeunesse, Jeunesse scolaire et action civique des jeunes.
[4] Orientation professionnelle et classement. Jeunesse professionnelle. Jeunesse rurale.
[5] Personnel. Budget. Matériel.
[6] Dans chaque région, un *Délégué Régional à la Jeunesse* est assisté d'un délégué pour chaque mission de ses services (formation des Jeunes, travail des Jeunes, service administratif et financier et bureau de la propagande). Les délégués sont aussi Commissaires au travail des Jeunes « *à titre transitoire, des décisions du secrétaire général pourront maintenir dans certaines régions l'autonomie des commissaires au travail des jeunes vis-à-vis du délégué régional à la jeunesse ou confier les fonctions de délégué régional à un commissaire au travail des jeunes*. (Article 6). Dans chaque département, un *Délégué à la Jeunesse* exerce sous l'autorité du délégué régional. Il peut être assisté d'un commissaire au travail des jeunes. Les délégués régionaux et départementaux de la jeunesse ne sont pas directement soumis aux autorités académiques (Recteurs et Inspecteurs d'Académie). (Arrêté du 15 février 1942)
[7] Un secrétariat. Une section des centres et commissariats. Une section technique spéciale. Une section de la formation professionnelle et des cadres techniques. Un bureau d'orientation professionnelle et du placement. Une section des Centres de Jeunesse.

national-socialisme allemand, du fascisme italien et du salazarisme portugais.

Leur crainte est justifiée de voir se constituer « *une Gendarmerie de la Jeunesse* » car les mouvements n'ayant jusque-là réuni qu'un septième des classes d'âge, le nouveau régime pouvait, à son seul profit, s'intéresser aux six septièmes restants et mettre en place les institutions convenant aux attentes des organisations d'extrême-droite qui pensaient pouvoir disposer de tous les droits. Tirant bénéfice de la vacuité de la Ligue Française de l'Enseignement, les Catholiques s'investissent nettement, mais trouvent à leurs côtés les Éclaireurs de France, les militants des Auberges de Jeunesse et les mouvements Unionistes[1].

Si André Basdevant souligne que « *le secteur jeunesse paraissait le plus sain dans l'activité de Vichy* » et que l'engagement de beaucoup avait été fondé sur la tentative de « *sauvegarder les mouvements éducatifs de l'ingérence allemande en faisant obstacle à la reconnaissance par l'État de mouvements de jeunesse politique* »[2], Aline Coutrot y observe « *l'importance des Églises »*[3].

Les mouvements d'action catholique sont agréés par le Secrétariat Général dans une convention signée entre Louis Garrone et Monseigneur Chollet, représentant l'Épiscopat. Les mouvements protestants le sont sous le vocable de *Centre Protestant de la Jeunesse* le 29 Août 1941, par une convention signée entre Louis Garrone, et le Pasteur Boegner, Président de la Fédération Protestante de France. Ce qui n'empêche pas une très nette prise de position d'indépendance[4].

Les conditions idéologiques étant posées, le mouvement balance entre la politique de présence dans les institutions, adoptée par le pasteur Boegner et la protestation, par les *Thèses de Pomeyrol,* lors de la promulgation du statut des israélites[5]. Les 20 à 25000 militants du

---

[1] « *Le régime de Vichy, préoccupé par cette jeunesse inquiète de 1940, adopte une tactique déjà employée avec les Faucons Rouges des Socialistes, les mouvements de jeunesse catholiques, les Jeunesses Communistes et la Hitlerjugend. Là où il innove, en France du moins, c'est par la prodigalité de ses efforts en faveur des mouvements de jeunesse, qui font plus que doubler au cours de l'année suivant l'Armistice, à telle enseigne qu'on a l'impression de voir partout des groupes en uniforme* ». Paxton R.O. *La France de Vichy*. 1940-1944. Paris. Seuil. Points Histoire. 1973.

[2] Rapport de Jean Louis Fraval au Comité français de Libération Nationale.

[3] Coutrot A. *Cahiers de l'animation* n°49-50.

[4] *« Les mouvements du Comité Protestant de la Jeunesse donnent à leurs membres le respect de l'État et de son chef et le désir de travailler de toutes leurs forces à la libération et au redressement du pays... En aucun cas, l'obéissance à un seigneur humain ne peut être préférée à l'obéissance au seul Seigneur du ciel et de la terre. Ceci implique concrètement le rejet formel de toutes les idéologies totalitaires, fondamentalement étrangères d'ailleurs, à la tradition française. Ceci exige également que soient mis en garde les jeunes contre toute tentative d'infiltration de ces idéologies en une France meurtrie mais qui ne trouvera son salut qu'en restant elle-même* ». Georges Casalis cité *in* Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy*. Paris, Perrin 1991.

[5] *« L'Église élève une protestation solennelle contre tout statut rejetant les juifs hors des communautés humaines. Tout en acceptant les conséquences matérielles de la défaite, elle considère comme une nécessité spirituelle la résistance à toute influence totalitaire et idolâtre ».* Déclaration citée *in* Giolitto P. *ibid*.

Comité Protestant de la Jeunesse déclareront plus tard leur opposition formelle au STO, le travail ne pouvant, pour eux, être *« une marchandise que l'on est en droit d'acheter ou de réquisitionner à volonté».*

Ces attentes et ces questionnements vont susciter trois types de réponses apportées par l'administration elle-même, par l'Armée et par la société civile.

Les réponses apportées par le Secrétariat Général à la jeunesse.

Marqué par l'héritage pédagogique et culturel des mouvements de jeunesse, le Secrétariat Général à la Jeunesse met en place des institutions chargées d'intervenir en leur faveur (*Maisons de la jeunesse, Écoles de cadres, Centres de Jeunesse*), reste en contact direct avec des organisations proches de l'Armée (*Chantiers de Jeunesse*) et soutient les initiatives de la société civile (*Compagnons de France, Auberges Françaises de la Jeunesse, Camarades de la Route, Jeune France*).

Les Maisons de la Jeunesse. À partir de l'idée du *Club Ouvrier* proposé par Léo Lagrange et de l'image de la maison « *Chez nous* » de la Rue Mouffetard, Georges Lamirand fonde les *Maisons de la Jeunesse* qui sont, selon André Basdevant, *« un élément essentiel du réseau d'encadrement du Secrétariat Général à la Jeunesse ».*

La Maison de la Jeunesse est, à son origine, une institution *pour* les jeunes, non un mouvement *des* jeunes qui évoluera vers le concept de travail *avec* les jeunes sans être véritablement gérée *par* les jeunes[1]. *Foyers sociaux* dans les quartiers des grandes villes, *foyers urbains* dans les villes moyennes, *foyers ruraux* dans les bourgs agricoles et les villages, les Maisons sont masculines ou féminines, rarement mixtes.

Accueillant les jeunes de 14 à 20 ans non membres d'un mouvement, elles leur offrent un perfectionnement professionnel, des loisirs culturels, des activités éducatives, une formation morale et civique, un entraînement physique, une éducation à l'hygiène. Elles peuvent, selon Gaétan Fouquet, être le siège d'une *Auberge de Jeunesse* aménagée par les jeunes de la ville au bénéfice de ceux qui y séjournent, l'option n'est pas impossible puisque les deux structures sont

[1] « *Une institution de jeunesse solidement ancrée dans la communauté naturelle du village. Cette implantation est réalisée d'une part par la vie que les maisons infusent (centre de renseignements, organisation des fêtes saisonnières et patronales, représentations théâtrales) d'autre part par les apports du village à la Maison (financement, éducation civique…). Les besoins du jeune en tant qu'individu, en tant que futur chef de famille, en tant que membre de la communauté professionnelle, villageoise et nationale, doivent être satisfaits par des activités éducatives appropriées (bibliothèque, fichier, cercle d'études, enquêtes, sports, entraide). La Maison des Jeunes ne doit pas apparaître comme venant concurrencer l'œuvre des mouvements, elle doit, au contraire, être considérée comme un moyen d'intensifier, de prolonger cette œuvre* ». Circulaire (mai /juin 1942) du Bureau des Maisons et des Auberges de Jeunesse.

gérées par le même bureau.

Leur mission est importante qui leur enjoint de participer à la *régénération du pays* en exploitant des activités éducatives (bibliothèques, fichiers, dossiers, cercles d'études, enquêtes, sports, entraide) issues des pratiques du scoutisme, de la JOC, de la JAC et des Équipes sociales[1]. Louis Garrone rappelle par circulaire aux Délégués l'intérêt à soutenir et développer le Conseil de Maison, une technique de mise en responsabilité des jeunes élaborée par Joffre Dumazedier à l'Ecole de Cadres de Chamarges[2].

Les Maisons organisent des visites d'usines et d'entreprises commerciales et font étudier la vie municipale[3]. L'intérêt porté à la jeune fille ne néglige pas la vision sociétale fondée sur des principes (*La pureté des relations avant le mariage, le respect que l'homme doit à la femme, la reconnaissance des contraintes de la mère, le refus de la femme-domestique)* que le pays réel n'a jamais rejetés pas même au sein de la classe ouvrière[4].

Elles connaîtront, comme les auberges de jeunesse, des difficultés à s'ouvrir à la mixité dans un pays où les habitus sociaux, issus des pratiques des coqs de village, expriment, de manière très ambigüe la nécessité machiste et cléricale de « *protéger la jeune fille* » [5]. Il en existera certes assez peu, une dizaine seront ouvertes au printemps 1941, environ 200 à la

---

[1] « *Il importe de ne pas perdre de vue qu'il faut à la France des paysans cultivés et que c'est par les jeunes que nous y parviendrons. L'expérience montre d'ailleurs que les jeunes ruraux sont très intéressés par les activités sérieuses : le succès de l'enseignement agricole post-scolaire par correspondance en est la meilleure preuve* ». Circulaire (mai /juin 1942) du Bureau des Maisons et des Auberges de jeunesse.

[2] *« J'attire votre attention sur la nécessité de faire des Maisons des Jeunes un organisme d'union dans les villages ; vous y parviendrez par l'instauration d'un Conseil de Maison. Prenez, par exemple le cas d'une Maison des Jeunes fondée sur l'initiative d'une section de la JAC, elle n'échappera à la critique d'être une maison de mouvement que si elle est prise en charge par les valeurs du village ».* Circulaire de juin 1942.

[3] *« Connaissant mieux leur cité, ils apprendront à l'aimer et à la servir. La maison contribuera ainsi à l'éducation civique de la jeunesse française. Les équipes dramatiques qui ressusciteront les vieux thèmes locaux, les chorales, les groupes folkloriques, en même temps qu'ils développeront les qualités artistiques des jeunes, remettront en honneur le culte du passé et restaureront les traditions françaises ».* Mattet M. *La maison urbaine masculine* cité *in* Boulbès N. *Histoire et mémoire des MJC.* Mémoire de Maîtrise AES. Université Paul Valéry. Montpellier III.

[4] « *Cette morale et ce comportement rétrograde n'étaient pas réservés à la bourgeoisie ou à la droite : les ouvriers se montraient aussi rigides envers leurs filles qu'ils surveillaient étroitement* ». Essel A. *Je voulais changer le monde.* Paris. Mémoire du Livre 2001.

[5] « *Il arrive bien souvent dans nos campagnes, que les dispersions des hameaux ou des fermes oblige les jeunes filles à vivre éloignées les unes des autres. Cet isolement matériel se double bientôt d'un isolement moral et la jeune fille se repliant sur elle-même ne cherche même plus à faire naître des occasions de rencontre. D'autre part, entre le bourg et la campagne, le chef-lieu de canton et la petite commune des environs, un fossé existe dans bien des régions. La fille d'artisan, de commerçant, de fonctionnaire considérées comme des <u>demoiselles</u> ignorant à peu près tout de la vie de la ferme sont traitées de <u>fières</u> par les filles de cultivateurs qu'elles n'osent pas approcher parce qu'elles se sentent trop loin d'elle ».* À ces barrières sociales s'ajoutent des considérations morales. *« Il y a d'un côté les <u>bonnes jeunes filles</u> sérieuses, recommandables, quelquefois un peu trop puritaines, qui ont perdu l'esprit de religion tout en en gardant le formalisme et de l'autre les <u>mauvaises</u>, légères, tant soit peu dévergondées, qui s'amusent avec les garçons sans craindre d'encourir tous les risques. La Maison des Jeunes peut être l'occasion donnée à toutes les jeunes filles de se rencontrer dans une atmosphère de franche amitié et de reconstituer ainsi la vie familiale du village».*

Libération[1]. Elles ouvrent un dossier qu'il sera difficile de refermer.

La notion d'espace spécifiquement dédié aux attentes des jeunes qui souhaitent se réunir en dehors des sites monopolisés par les adultes, le plus souvent des cafés où ils ne peuvent exercer ni le droit à la parole, ni le droit à l'autonomie, est devenue une réalité incontestable. On n'y reviendra pas mais ce sont les jeunes qui, après la prise de pouvoir des adultes sur les lieux, vont finalement se définir des espaces autres

Les Centres de Jeunesse. Vichy souhaite faire de l'enseignement technique un enseigne-ment de masse justifié car l'époque connaît un important chômage des jeunes[2]. Les 22 Commissaires Régionaux au travail des jeunes aident et contrôlent *« les organismes créés conformément aux directives du Secrétaire Général à la Jeunesse pour lutter contre le chômage des jeunes de quatorze à vingt et un ans, en assurant leur formation professionnelle* »[3]. En s'attaquant au chômage des jeunes qui « *risque de compromettre l'ambitieuse politique de la jeunesse qu'il entend conduire*»[4], il institue les Centres de Jeunesse en charge de la formation professionnelle des garçons et filles de 14 à 18 ans[5].

Un collectif, assez disparate, d'organisations privées et d'institutions publiques se préoccupe de leur développement. Ils sont souvent confiés à des structures associatives ou confessionnelles diverses[6], des chambres de commerce ou des métiers, des organisations patronales[7], locales[8] ou

---

[1] « *Au 30 septembre 1943, il y avait en zone Nord 44 foyers sociaux et urbains (33 masculins et 11 féminins). En zone Sud il y avait 145 maisons de tous genres, y compris les foyers ruraux (91 masculines et 54 féminines*) ». Fouquet G. *Les auberges de jeunesse.* Paris, Susse 1944.

[2] *«Une publication officielle assure que sur les 660 000 jeunes atteignant en moyenne chaque année quatorze ans, 442 000 entrent dans la vie active sans aucune formation professionnelle. Ce qui explique que Paris se trouve, en 1940, à la tête d'un bataillon de quelque 35 000 chômeurs ».* Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy*. Paris, Perrin 1991.

[3] Article 1er de l'Acte-dit-loi du 9 décembre 1940.

[4] Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy*. Paris, Perrin 1991.

[5] *Les Centres de Jeunesse sont des groupements à forme d'internat, dont les membres effectuent principalement des travaux rentables déterminés tout en recevant une formation morale et éducative, une discipline et un complément d'éducation générale* . Instruction D. 1056/CT.MD/ML.D du 18 novembre 1941. (A N. F/44/324).

[6] Le Centre d'Enseignement ménager et d'information familiale (Paris), *Les Sœurs de la Charité* (22, rue de la Barre à Lille), *Association Montcalm* (Paris), *l'Association des centres d'enseignement familial et ménager et de formation professionnelle de la Croix-Rouge* (Béziers, Agde, Bessan, Puissalicon dans l'Hérault), *le Sillon* à Saint-Pons de Thomières (Hérault), *l'Education Populaire de la Jonchère* (Haute-Vienne), les *Pupilles de l'Ecole Publique* (Sanatorium d'Odeillo par Font-Romeu) sont représentatifs de la diversité des 152 associations interprofessionnelles gestionnaires des 483 centres de préapprentissage et des 387 centres d'enseignement ménager du Commissariat au Travail des Jeunes qui ont accueilli 150 000 jeunes apprenti(e)s entre 1940 et 1944. Partout apparaît l'association « *Aide aux jeunes de France* » qui semble chapeauter l'ensemble des actions. Les cadres sont formés à Art-sur-Meurthe et Nancy (Meurthe & Moselle), Lantenay (Côte d'or), La-Haie-Mordelles (Ille & Vilaine), Verlinghem (Nord).

[7] Bâtiment & Travaux Publics, Métallurgie, Fédération des entreprises électriques

[8] Œuvres du Canton d'Yvry-sur-Seine, Ville d'Aubervilliers, Maison des Charentes & du Poitou.

professionnelles[1]. Les grands établissements de l'enseignement technique[2] en assurent normalement la coordination.

Les jeunes admis dans les centres ne sont généralement pas titulaires du Certificat d'Études. Ils sont pris en charge pendant 3 ans et bénéficient d'un pré-apprentissage (un an), suivi d'un apprentissage (deux ans). Regroupés en internats, logés et nourris, ils reçoivent une éducation physique, morale et civique. On semble chercher à faire naître chez eux une forme d'honneur ouvrier à rapprocher du « *sois fier ouvrier !* » de la JOC. Les filles ne sont pas négligées. On voudrait en faire *des mères et des femmes saines d'esprit et de corps* en leur inculquant *l'amour du foyer*. Celles qui sont accueillies dans les Maisons Familiales Rurales sont initiées *«à la tenue de la maison et à la direction féminine d'une exploitation »*[3]. L'opération sera *in fine* un succès numérique avec 860 centres ouverts en 1944 qui instaure un enseignement technique de base.

La réponse apportée par les militaires.

Les Chantiers de Jeunesse. Il faut, en juillet 1940, prendre en main 92 000 futurs conscrits. La tâche en est confiée, sur une idée du Général de Lattre de Tassigny, au Général de la Porte du Theil[4]. Ce Chef scout parisien, ancien Directeur de l'École d'Artillerie qui a eu de Gaulle sous ses ordres à l'École de Guerre, a pour mission de maintenir en zone *nono*[5] une forme inavouée de service militaire qui, *via* une *Association des Anciens des Chantiers,* constituera un vivier de réservistes[6]. Les Chantiers sont, au mieux une institution, mais en aucun cas un mouvement de jeunesse. Il s'agit d'un camouflage du recutement militaire, articulé en six régions (*Lyon*, *Clermont*, *Toulouse*, *Montpellier*[7], *Marseille* et *Alger*) qui comportent chacune

---

[1] *Entraide Sociale Batelière* (Conflans-Ste-Honorine), *Professionnels de la chaussure* (Fougères), *Comité national tripartite de la famille professionnelle des métiers d'art* (Paris), *Union des Artistes* (Paris)

[2] Les Ecoles Nationales professionnelles et les Ecoles Nationales d'Arts & Métiers assurent, lorsqu'elles existent dans une région, la coordination des Centres de leur zone.

[3] Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy*. Paris, Perrin 1991.

[4] Il lui est enjoint de *« prendre le commandement d'un nombre indéterminé d'hommes, répartis sur des points indéterminés, puis de faire ce que je pourrais faire avec eux (..) reprendre en main tous ces jeunes hommes désemparés qui venaient de subir un choc terrible, pour la plupart aigris et ruinés (...) leur redonner courage et espoir dans les destinées de la France (…) en faire une jeunesse qui travaille, une jeunesse qui chante, une jeunesse qui croit ».* de la Porte du Theil cité *in* Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy.* Paris, Perrin. 1991. Le général Joseph de la Porte du Theil, nommé Commissaire Général des Chantiers de Jeunesse par décret du 14 février 1941 (J.O. 4/3/41), a été placé à leur tête par un arrêté (4/8/40) du Secrétaire d'État à la Guerre qui le détache au Ministère de la Famille et de la Jeunesse.

[5] Dans le langage populaire, la « *zone libre* » en réalité la « *zone non occupée* » était dite « *zone nono* ».

[6]Le général Hutzinger envisage dès juillet 1940 de les utiliser pour constituer une armée composée de personnels d'élite. (Note au Cabinet du Général d'Harcourt. AN. F 44/2).

[7] Les groupements des Chantiers de la zone de Montpellier sont au *Bousquet-d'Orb*, *Saint-Pons* et *Lodève* (Hérault), à *Chanac* (Lozère), à *Formiguères* (Pyrénées-Orientales), *Saint-Sauveur-de-Poncin* et *Le Vigan* (Château d'Assies) dans le Gard.

huit à dix groupements de sept à douze groupes qui devient une entité autonome en avril 1941[1]. Le recrutement se fait, comme pour le service militaire, par classes. Le *stage*, de six mois puis huit, comporte un quart d'éducation physique, un quart d'initiation profes-sionnelle, un demi de travail[2]. Une large place est donnée au chant, à l'éducation physique[3], au sport, à la marche et à la vie en petites collectivités.

La pédagogie des Chantiers privilégie la vie en équipe, l'observation, l'histoire, la géographie et l'économie sociale[4]. On y ajoute, dans la lutte contre l'absence de qualification des jeunes, un enseignement professionnel (*bois, fer, cuir, électricité, agriculture, forestage et jardinage, bâtiment et travaux publics*) au choix du participant[5]. Une initiation artistique (*chant, mime, jeux, travaux manuels, exercices d'expression*) et une incitation à la spiritualité, vue non comme une pratique religieuse, mais comme une introspection personnelle, se concluent dans la veillée[6].

Les conditions de vie sont frustes[7]. L'uniforme est *Vert Eaux & Forêts* non pas kaki, les honneurs rendus au drapeau sont *civils.* Les cadres ne sont pas des *officiers,* mais des *commissaires.* On y pratique une *pseudo-discipline* exacerbée par les nostalgiques de la vie de

---

[1] Actes-dits-Loi du 18 janvier et du 23 avril 1941 portant réorganisation du Secrétariat d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse (art 1er. *Création d'un Commissariat Général aux Chantiers de la Jeunesse*).

[2]« *Le travail est considéré essentiellement pour sa valeur éducative. C'est pourquoi on s'attache à de grands travaux intéressant la vie économique du pays, faits en équipe ou en groupe, dont la collectivité peut bénéficier. Par là on s'efforce de donner aux hommes la notion de l'importance du travail pour la société toute entière, la notion de solidarité. Il ne s'agit pas de gagner son pain, ou de se procurer un bénéfice, mais de produire ce qui sera utile à la société* ». de la Porte du Theil. « *Les chantiers de jeunesse* ». Conférence du 21 novembre 1941.

[3]*« Elle comprend chaque jour une leçon de durée variable ; et suivant la saison, le temps, l'urgence de certains travaux, des jeux éducatifs, des sports, partout où il est possible la natation, chaque semaine au moins une marche, souvent le samedi soir et le dimanche une longue excursion avec camp ».Ibid*.

[4] *« Partout nous avons commencé à monter une véritable instruction complémentaire, non seulement pour les illettrés fort nombreux encore, environ 20%, mais pour ceux qui n'ont pas réussi au Certificat d'Études, et pour qui on organise des sessions spéciales, pour tous enfin, car on a toujours à gagner en histoire, en géographie, en connaissance de son pays, de ses lois».* de la Porte du Theil. *ibid*.

[5] « *Notre but n'est pas et ne peut pas être une véritable orientation professionnelle (…) mais nous voudrions (…) que quelques-uns apprissent un métier utile : nous formons des tailleurs, des bourreliers, des chauffeurs, des mécaniciens. C'est beaucoup plus une orientation vers l'artisanat* ». *Ibid*.

[6] « *La veillée, c'est simplement la détente du corps et des esprits, la réunion de toute l'équipe autour du foyer pour causer, pour se distraire en chantant, en racontant une histoire, en travaillant à des menus ouvrages manuels dans lesquels tant de nos hommes excellent et montrent un goût si sûr et si délicat. (…) Dans cette détente, les cœurs s'ouvrent, les amitiés se nouent, de salutaires réflexions s'échangent, c'est vraiment un moment capital dans l'éducation* ». *Ibid*.

[7] On commence par les loger sous tente au cours de l'hiver 40/41 pour arriver au confort *moderne* de baraques en fibrociment. L'hygiène, douteuse, est compensée par une suroxygénation à base d'hébertisme lors du *décrassage matinal.* La nourriture est insuffisante et peu variée, à la mesure du rationnement imposé à la population. Des interventions laissent entendre « *qu'ils mangeraient mieux chez eux* ». Ce qui a pour résultat une note au Maréchal où de la Porte du Theil indique une ration quotidienne « *que beaucoup de Français envieraient* » (AN. F 44/2). L'essentiel pour les promoteurs est que, par l'exercice d'une vie saine et naturelle, les jeunes acquièrent un *port noble* et perdent les *attitudes avachies* de la ville. On y travaille : le forestage et le charbonnage répondent aux attentes de gazogène qui a remplacé l'essence. On remet en état des chemins ruraux et des fermes abandonnées.

caserne qui ne peuvent *manœuvrer comme à l'armée*[1].

Dans la volonté d'impliquer les meilleurs, le chef d'équipe est souvent recruté au sein même des stagiaires[2]. Seule trace de féminité dans le camp, l'infirmière reçoit les marques extérieures de respect dues aux chefs. La formation des cadres est assurée à *Collonges-au-Mont-d'or*, à Montpellier (*Plan des Quatre Seigneurs*), au *Lavandou*, à Alger (*Fort-de-l'eau*), à Theix en Auvergne, à Toulouse (*Lespinet*).

Les Chantiers étaient *« à coup sur, l'une des réalisations les plus ambiguës de Vichy. Conformes, en apparence aux exigences de l'armistice, derrière la façade d'une entreprise d'éducation d'une jeunesse déboussolée, privée de repères, de liens sociaux et d'avenir ; en réalité, rigoureusement encadrée par des officiers de l'ancienne armée»*[3].

Même si François Mauriac estime que s'il fallait se souvenir de quelque chose de Vichy, ce devrait être les Chantiers de Jeunesse, il faut admettre que l'expérience n'a pas été une réussite totale et a connu de nombreuses critiques, leur échec est largement dû aux responsables, victimes d'un aveuglement maréchaliste, qui en a fait « *un grand rêve déçu»*[4]. Les jeunes ont certes participé d'assez bonne foi jusqu'en 1942, à cette expérience qui, au même titre que l'armée républicaine, devait favoriser un certain brassage des classes. Nombre d'entre eux ont répondu avec «*un réel enthousiasme et une volonté de service et de sacrifice»*[5]. On note d'autre part, en 1942, que 500 instituteurs se sont portés candidats à l'encadrement des Chantiers car on y est mieux payé qu'un poste en campagne où l'instituteur « *bourricot des prescriptions du Commissariat à l'Education Générale & aux Sports* », fait la classe *« s'il lui reste du temps* » [6].

Deux branches spécialisées et parallèles à l'institution ont été ouvertes aux volontaires pour des durées plus importantes.

Les Chantiers de la Marine. La Royale réfugiée à Toulon et Mers-el-Kébir ne peut, en raison

---

[1] « *Nous devions faire des marches de plus de trente kilomètres au beau milieu de la petite Kabylie. Mais nous n'étions pas habitués à ce type de pratique et étions mal nourris. C'est pourquoi nous comptions beaucoup de quasi-abandons* ». Paul Blin, ancien notaire à Akbou (Kabylie) membre des Chantiers d'Algérie en 1941/42.

[2] « *Le chef d'équipe d'abord, qui est choisi dans le contingent même et au cours des quatre premiers mois de service, suit un cours de formation spécial de quelques semaines. (...) Chaque jour le chef de groupe réunit ses chefs d'équipe qui ne se sentent jamais isolés entre une masse apathique (...) et des chefs lointains préoccupés de l'ordre à maintenir, du travail à organiser, de l'administration à satisfaire* ». de la Porte du Theil. *Ibid*.

[3] Broche F. *L'Armée française sous l'occupation* (Tome I). Paris Presses de la Cité 2001.

[4] Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy.* Paris, Perrin 1991.

[5] Jousselin J. *Jeunesse fait social méconnu.* Toulouse, Privat 1959.

[6] Wilfrid D. Halls. *Les jeunes et la politique de Vichy.* Paris. Syros 1988.

des accords d'armistice, prendre la mer. Comme on souhaite disposer (plus tard) de jeunes aguerris aux choses de la mer, on ouvre une branche maritime des Chantiers qui prévoit en 1941 l'accueil de 1 000 à 1 400 stagiaires (inscrits maritimes et élèves des écoles de la marine marchande) pour un stage de huit mois[1].

Si une note de l'Amiral Auphan au Général d'Harcourt[2] sans doute inspirée par un responsable (Jean Raynaud) de la Jeunesse Maritime Chrétienne suggère de créer un *Service de la Jeunesse maritime* chargé de prendre en charge les Maisons du Marin, l'enseignement professionnel maritime et d'incorporer « *les 400 inscrits* [maritimes] *de la zone libre restant à lever dans des camps spéciaux consacrés aux choses de la mer »,* l'Amiral Darlan rappelle que « *la corporation des gens de mer depuis l'enfance et l'apprentissage jusqu'à la vieillesse constitue un tout. Elle ne peut relever que d'un Ministère, celui de la Marine* »[3].

Les centres, dotés de bibliothèques, d'appareils de projection, de salles de cours, de voilerie, de vestiaires et de douches, relèvent de la tradition de la Royale[4]. Par contre, la Kriegsmarine qui ne peut envisager la présence de bâtiments chargés de jeunes susceptibles de fuir vers l'Espagne ou l'Angleterre[5] réduit le projet à quelques centres en 1943[6].

Jeunesse & Montagne a été créée par le Capitaine Faure avec le soutien du Club Alpin Français dans le but de soustraire au contrôle de l'occupant des cadres de l'Armée de l'Air. L'encadrement est composé de militaires et de montagnards, les matériels proviennent de l'Armée de l'Air et des Troupes Alpines[7]. L'essentiel de la vie des camps est fondé sur « *des travaux en montagne, les courses, l'apprentissage alpin, l'endurcissement physique, après un inévitable salut aux couleurs quotidien* »[8]. La structure aux pratiques rigoureuses fonctionne à partir d'unités de 24 jeunes regroupés dans un chalet[9].

---

[1] Arrêté du 19 mai 1941. (Amiral Darlan. J.O. du 25 1941) .

[2] Note n° 187. F.M.F-D.M.D. du 4 septembre 1940. (AN. F/44/ 32-4).

[3] Marine Marchande. Note 100 MM.SE du 21 octobre 1940. (A N. F/44/32-4).

[4] La pratique de l'aviron se fait à bord de baleinières dessinées par Jean-Jacques Herbulot, celle de la voile sur un petit quillard (l'Argonaute) et un dinghy dessinés par le même architecte, celle de la régate à bord de STARS.

[5] Même les navires de pêche ne sortent que par temps clair, chalutent dans une zone proche et facilement contrôlable et sont soumis aux décisions du *Hafenwachtmeister* (Chef de la garde du port).

[6] *Virginie Hériot* au Fort de Socoa (Saint-Jean-de-Luz), *Cassard* à Nantes, *Colbert* à Annecy, *Bougainville* à Sartrouville. Fontiès-Cabardès (Aude), Aspretto (Corse), Banyuls (Pyrénées Orientales), Cap Matifou (Alger) en lieu et place des quatorze prévus.

[7] « *La sélection est inspirée des contrôles médicaux exigés pour entrer dans l'aviation et des volontaires sont acceptés pour grossir les rangs des jeunes du contingent (…). Beaucoup d'ailleurs, une fois leurs 8 mois réglementaires accomplis, signent des A.D.L. pour prolonger leur séjour en montagne ».* Malesset R. *Vacances sportives de plein air.* Paris. Chiron. 1985.

[8] Malesset R. *Vacances sportives de plein air.* Paris. Chiron. 1985.

[9] On trouve des Centres de *Jeunesse & Montagne* dans la Chartreuse (*Col de Porte, Entremont-le-vieux*), le Beaufortin, le Dévoluy, le Vercors (*La Morte*), à *Saint-Bonnet-en-Champsaur,* à *Ancelle*, dans les Pyrénées (*Cauterets, Col de Riou, Luz, Gavarnie, Luchon).* Celui de la *Chapelle-en-Valgaudemar* sera transféré à *Pralognan-*

Les sites alpins connaissent des conflits avec la commission italienne d'armistice[1].

Les réponses apportées par la Société Civile.

Trois organisations : *Les Compagnons de France, Les Auberges de Jeunesse (AFJ et Cam'Route), Les maîtrises Jeune France* issues de propositions de la société civile sont soutenues par le bureau des Mouvements de jeunesse.

À moi Compagnons, France ! Henri Dhavernas, Inspecteur des Finances, Com-missaire Général des Scouts de France, « *refuse la défaite »* et fonde le mouvement *Compagnons de France* qui reçoit l'accord du Ministère de la Guerre et le soutien du Maréchal. Ne voulant éloigner personne puisque « *l'entre-deux-guerres avait connu, sous de multiples formes, un effort exceptionnel d'éducation de la jeunesse »*[2]*,* il détecte « *en moins de trois semaines, près de 50 dirigeant* [originaires] *des divers scoutismes de toutes les familles spirituelles, des associations laïques, catholiques, protestantes, des Auberges de jeunesse, des mouvements politiques»* en voulant avant tout *« éviter la création d'un mouvement de jeunesse unique»* [3].

Les Compagnons sont organisés en Provinces (11), pays (34), commanderies (74), compagnies (235). Ils disposent de camps-écoles (10), d'un centre d'éducation physique (*Megève*), d'une école professionnelle (*Thiers*), d'un centre d'art populaire, d'un groupe Choral (*Les Compagnons de la Musique*), de groupes théâtraux (*Les Chevaliers errants*, *Les Chevaliers du rêve, Les Idoines*) et d'un atelier de confection de flûtes douces.

Coiffé d'un béret sur lequel on accroche un coq en métal, le Compagnon porte un pantalon de golf bleu, une chemise à poches et à pattes aux manches retroussées sur lesquelles sont ses insignes de grade[4]. Les compagnies, *« petites équipes de garçons que l'on rassemblait pour leur donner le logement, la nourriture, les vêtements et les mettre au travail »,* se transforment en

---

la-Vanoise puis à Chamonix (*Montroc*).

[1] Un officier italien de la commission de contrôle de l'armistice se rend compte que des militaires encadrent le centre de *Chamonix* et demande sa fermeture pour non-respect des clauses d'armistice. (AN. F/44/2).

[2] Cruiziat A. *Cahiers de l'Animation*. N° 49-50.

[3] *« Cadres sociaux, croyants et athées, paternalistes, hébertistes, officiers et sous-officiers redevenus civils, prisonniers évadés, choristes, comédiens routiers, journalistes, tout ce que les Compagnons de France rassemblent va, au fil des mois, dresser l'expérience la plus hardie d'éducation populaire, de formation des élites, de taille des caractères dont peuvent encore se réclamer des cadres cinquante ans plus tard ».* Aubert A. *Cahiers de l'Animation.* N°49-50

[4] *« Au service de la France* [il s'] *engage à obéir à* [ses] *chefs pour accomplir l'œuvre des compagnons ».* Aubert A. *Cahiers de l'Animation* n° 49-50.

structures de formation professionnelle et les emploient à tout[1]. Leur vie est rude[2], ils reçoivent une formation civique et morale qui peut conduire à des *actions coup de poing* destinées à réparer des situations délictueuses (marché noir). Moralistes, voire moralisateurs, ils s'opposent au racisme et à l'antisémitisme et refusent toute forme de mouvement unique. Successeur de Dhavernas en 1941, Guillaume de Tournemire, officier de cavalerie, réaffirme le caractère patriotique du mouvement[3]. Prévenu de la future dissolution du mouvement il réagit avec force[4].

Jeune France. Les *Comédiens Routiers* avaient doté la branche aînée du scoutisme de jeunes comédiens amateurs chargés de diffuser le témoignage catholique par l'expression dramatique. En août 1940, Olivier Hussenot (*Comédiens Routiers*) entre à *Radio-Jeunesse,* une station créée peu après l'Armistice. Dirigée par Pierre Schaeffer elle pratique le chœur parlé, le récitatif et le chant. L'équipe, mixte au contraire des *Comédiens Routiers*, installée à l'Hôtel des Nations et à celui des Célestins forme « *une communauté enthousiaste et pittoresque* »[5]. L'association, qui veut aider à la création artistique par le renouveau de l'art populaire et la valorisation des styles régionaux dans les métiers d'art pratique « *l'aide aux créateurs, éducation, service public pour la rénovation de l'art populaire »*[6] et s'adresse aux jeunes par l'intermédiaire des école et des groupements de jeunesse en leur apportant une initiation artistique de qualité[7]. Elle préfigure le dispositif des Conseillers Techniques & Pédagogiques.

Camarades de la Route et Auberges Françaises de la Jeunesse.

---

[1] *« L'hiver 40-41 a été tellement rigoureux que, dans la douce Provence et à Marseille, il faisait un froid de canard et une des premières tâches des premiers chantiers du nord de Marseille a été de déblayer, pendant des semaines, les congères de neige qui avaient coupé la voie du train qui descendait le Rhône et conduisait à Marseille* ». Aubert A. *ibid.*

[2] « *Réveil : 6H30 ; extinction des feux : 22 heures. Entre les deux, six heures de travail, salut aux couleurs matin et soir, jeux, hébertisme. On y ajoute un bain de cerveau, le matin et à la veillée, consistant en discussions sur un mot d'ordre en causeries et exposés sur des sujets nationaux*». Giolitto P. Histoire de la Jeunesse sous Vichy. Paris, Perrin 1991.

[3] *« Le mouvement compagnon est un mouvement de combat. Son combat n'est pas achevé tant qu'un risque plane sur la France. Nous prétendons faire des jeunes qui viennent à nous des bons citoyens de demain intégrés à la communauté. Nous prétendons du même coup leur rendre la joie et en faire des hommes ».* Guillaume de Tournemire : *Message du Chef Compagnon aux Maîtrises de Province (*décembre 1941*).* Le 27 juillet 1942 à Randan, en présence du Maréchal qui préside la cérémonie, il met en berne le drapeau *« jusqu'à ce que la France et son empire aient retrouvé leur intégrité».*

[4] *« Le gouvernement vient de décréter la dissolution de notre mouvement. L'association peut être dissoute, le combat Compagnon continue. Compagnons, un jour viendra où l'appel Compagnons pourra à nouveau retentir dans notre pays, car notre asservissement n'est pas définitif. Je compte sur vous. Bon courage ! Bon travail pour la France ! À moi compagnons ! France ! ». Message aux Chefs de Province*. (Décembre 1942).

[5] Comte B. *Une utopie combattante*. Paris. Fayard 1994.

[6] Comte B. *ibid*.

[7] « *Un lien étroit de collaboration entre deux tendances fondamentales : la volonté de diffuser la culture à une grande échelle et la recherche de nouveaux moyens d'expression dans les domaines de l'art (théâtre, musique, arts plastiques, architecture, radio, littérature, mais également arts populaires et artisanat)* ». Chabrol V. « *Jeune France, une expérience de recherche et de décentralisation culturelle. (nov 1940-mars 1942).* Thèse de doctorat de III[e] Cycle. Paris 1974.

La dualité CLAJ / LFAJ impossible à résoudre avant 1940 trouve une solution à Uriage en octobre 194O. Un collectif y définit une double structure qui conduit au remplacement en zone *nono* du CLAJ et de la LFAJ par deux organismes (Auberges Françaises de la Jeunesse et Camarades de la Route). Les *Auberges Française de la Jeunesse* sont un organisme *technique* chargé de la création des auberges, de la gestion du patrimoine immobilier et de la formation des cadres[1]. En 1942, 115 Auberges recensent 11 990 nuits d'hébergement, 55 626 en 1943[2]. Les Domaines acceptent de mettre des Monuments Historiques à leur disposition et de leur accorder la jouissance de locaux appartenant à l'État[3].

Ouvertes à l'ensemble des mouvements[4] elles ont à leur côté un mouvement spécifique celui des *Camarades de la Route* fondé par d'anciens militants du CLAJ (Robert Auclaire, Marcel Petit et Paul Mehlinger) caractérisé par les principes de mixité et d'autogestion, « *les ajistes devinrent les Camarades de la Route qui ne furent pas agréés mais tolérés. La vie des clubs locaux ne subit pas de modifications* »[5]. Ils sont 7000 (54% d'ouvriers, 18% d'instituteurs, 12% d'étudiants, 8% d'artisans et commerçants) membres actifs et 3000 stagiaires, *actifs* après 3 mois de *noviciat* comprenant 4 réunions et quatre sorties.

Les organisations d'opportunité de la jeunesse de droite et d'extrême-droite.

Face aux mouvements traditionnels qu'il soutient, le Secrétariat Général à la Jeunesse accepte, *nolens volens*, l'apparition d'un certain nombre de mouvements et groupuscules plus ou moins liés à la diversité des facettes de son idéologie. Le relais des mouvements de jeunesse à caractère politique, disparus après l'armistice est, selon Pierre Giolitto, pris par certains mouvements oscillant entre maréchalisme, fascisme et nazisme[6].

---

[1]Leur Centre National comprend des services administratifs. Installé d'abord à Valence (98, rue Génissieu) puis à Lyon (15, rue du Colonel Prévost) il abrite les archives et les documents de gestion (matériel, comptes, et dossiers des Parents Aubergistes). Les AFJ disposent d'un Commissaire par département, d'une école de Cadres (Mollans-sur-Ouvèze) et éditent un bulletin « *Construire* ».

[2] Les Cam' Route y entrent pour 54% ; la LFAJ 13,4 ; le CLAJ 2,3 ; le scoutisme 6,4 ; les Compagnons 5,1.

[3] *« J'estime, comme vous-même, qu'il y a le plus grand intérêt éducatif à donner comme cadre aux randon-nées des jeunes, des châteaux ou des domaines où ils puissent s'ouvrir aux valeurs esthétiques de notre pays ».* (Secrétaire Général des Beaux-Arts : 27 juin 1942). « *Le ministre a admis qu'en raison de l'intérêt que présente, du point de vue national, l'œuvre des Auberges de Jeunesse, il convient de favoriser le développement de ces associations en leur permettant notamment d'utiliser à moindres frais les immeubles appartenant à l'État tels que vieux châteaux, anciens forts, maisons cantonnières, maisons forestières, etc*.. ». Circulaire du 13 janvier 1942. Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du timbre.

[4] Les Camarades de la Route, le Scoutisme Français, les Compagnons de France, la Fédération Française des Associations Chrétiennes de Jeunes gens et le Touring Club de France.

[5] Essel A. *je voulais changer le monde.* Paris. Mémoires du livre 2001. Les *Cam' Route*, fidèles aux principes du CLAJ sont engagés dans la définition d'une société libérée du cléricalisme triomphant sous Vichy et regroupent, outre André Essel, de futurs militants culturels et sociaux (Yves Robert, Roger Ykor, Gilbert Trigano, Jean Cornec) de l'après-guerre.

[6] Giolitto P. *Histoire de la Jeunesse sous Vichy.* Paris, Perrin 1991.

Les Jeunes du Maréchal. Jacques Bousquet, professeur de grammaire au lycée Voltaire exploite l'agitation des lycéens de Paris. Il crée en novembre 1940 l'association qu'il installe au 5 rue Récamier. En juillet 1941, son mouvement compte 300 militants, ils sont 5 000 fin 42 et tentent de préfigurer le mouvement de jeunesse unique dont la France aurait besoin.

Leur volonté de réorganiser la vie scolaire se concrétise par la lutte contre la tricherie, la délation, la politique au sein des établissements. Ils sont en butte à l'hostilité de l'Église qui les assimile à des clones de la *Hitlerjugend* et abandonnés par Pétain qui n'admet pas leur dérive fascisante et le désordre de leur gestion[1]. Après de nombreux débats internes, Balestre, successeur de Jacques Bousquet à la tête du mouvement, part le 2 novembre sur le Front de l'Est. En augmentant la dérive idéologique il accélère la fin de l'organisation.[2]

- *Les chemises vertes*. Elles sont créées en 1935, dans une perspective antimarxiste, antiéconomique et antidémocratique. Leurs membres portent un décalque de l'uniforme scout avec cravate aux couleurs de la province du membre et insignes avec plus ou moins d'épis de blé selon le grade. Si la situation leur accorde l'appui de certains hiérarques du régime, leur influence est atténuée par la puissance de la JAC.

- *Les jeunesses nationales populaires*. Marcel Déat rêve d'un fascisme de gauche et anticlérical. Elles attirent parfois d'anciens membres des Faucons Rouges. Les adhérents, vêtus d'une chemise bleue avec brassard rouge orné d'un gamma, participent à des *groupes d'action* chargés de faire le coup de poing[3].

- *Les jeunesses populaires françaises*. Fondées par Jacques Doriot, ancien responsable des Jeunesses Communistes. Leurs membres se prêtent à des tests de race et d'hérédité, s'attaquent aux Zazous, spécimens dégénérés de Français influencés par le jazz négroïde des Américains. Soutenues par Abel Bonnard elles proposent le rattachement à la France de la Wallonie, de la Suisse Romande, de l'Île Maurice et du Canada.

- *Les Jeunes Francistes, les Jeunes de la France d'Outre-Mer, les Jeunes de l'Europe Nouvelle, le Jeune Front.* Ce sont essentiellement des micromouvements d'extrême-droite qui tentent, sans succès, d'imposer leur vision fascisante[4].

Si ces organisations bénéficient d'un succès d'estime dans la presse officielle elles ne connaissent pas, comme le confirme l'enquête menée par Jacques Dourdin en 1942, le développement espéré par leurs promoteurs. Une d'entre elles, *les Équipes Nationales* créée en été 1942, devait « *amener les jeunes, non encore encadrés, à sortir de l'anonymat* »[5] et en faire des chefs car « [elles] *ne seront pas fortes dans la mesure où elles auront tant bien que mal agrégé des moutons,* [mais] *dans la mesure où elles rassemblent les chiens qui mèneront le troupeau* »[6]. Ses membres, garçons et filles, reçoivent une formation et jurent fidélité au

[1] « *En août 1942, c'est-à-dire après 16 mois de fonctionnement, aucun fichier n'est tenu par les cadres et les jeunes du mouvement. La comptabilité n'est pas tenue régulièrement* ». Rapport de l'Inspection Générale du Secrétariat Général à la Jeunesse. N° IG 155/R. AL-SF du 13 mars 1943. (Archives Nationales. F/44/54-2).

[2] « *Créée sur des bases saines et dotée d'un patronage illustre, l'association* 'Jeunes du Maréchal' *aurait pu réaliser une œuvre féconde si ses dirigeants successifs n'avaient tenté d'asservir ce mouvement de jeunesse à des fins politiques* ». *Ibid*.

[3] G*roupe d'action* rappelle les *Sturmabteilungen* (SA), les *groupes d'assaut* de la NSDAP chargés *de faire le coup de poing* contre les opposants.

[4] « *Le Jeune Front, dirigé par Robert Hersant, futur député Radical-Socialiste et directeur du Figaro, se signale surtout pendant les premiers mois de l'occupation par des bris de vitrines des magasins juifs ».* « *Au total, beaucoup de bruit, beaucoup de gesticulations, beaucoup de vociférations, dont le résultat le plus clair sera de conduire nombre de ces jeunes militants fanatisés dans les rangs de la Milice et de la Waffen SS*». Broche F. *L'armée française sous l'occupation.* Paris, Presses de la Cité 2001.

[5] Giolitto P. *Histoire de la Jeunesse sous Vichy.* Paris, Perrin 1991.

[6] Georges Pelorson cité *in ibid*.

Maréchal[1]. A la Libération les *Equipes Nationales* s'intègrent à l'UJRF (PCF) sous la dénomination de *Service Civique de la Jeunesse*.

Les Ecoles de cadres. Une politique de la jeunesse ne pouvant se mener sans cadres, le Secrétariat Général à la Jeunesse reprend les initiatives antérieures des mouvements de jeunesse (scoutisme, Équipes Sociales et Auberges) et crée des Écoles de Cadres. Deux personnalités, le pasteur Jean Jousselin de la Mission populaire du XVIII[e] arrondissement et le capitaine de cavalerie Pierre Dunoyer de Segonzac sont représentatifs de cette vision. Délégué Régional à la Jeunesse en zone nord Jean Jousselin crée un vaste réseau d'écoles et de Segonzac fonde à Uriage ce que Bernard Comte appelle *une utopie combattante*. Une École Nationale de Cadres *féminine* ouverte à *Écully* en liaison avec les responsables de la JOCF a des antennes à *Saint-Galmier, Pau* et *Marseille*. *La-Chapelle-en-Serval* accueille des stages de cadres de la Haute Administration.

Les mouvements de jeunesse gèrent directement 19 écoles avec le soutien financier du Secrétariat Général. Les Scouts de France disposent de cinq centres[2], les Éclaireurs de France de trois[3], les Éclaireurs Unionistes trois également[4] et la JOC quatre[5]. Tous reçoivent des aides financières substantielles[6]. Certaines se spécialisent. *Mollans-sur-Ouvèze* (Drôme) forme les Parents Aubergistes et les bénévoles des AFJ. *Clerlande* (Puy de Dôme) s'occupe de l'information des jeunes des milieux ruraux. *Terrenoire* (St-Étienne) prend en charge les jeunes des milieux syndicaux. *Chamarges* (Drôme) forme les *Chefs* de Maisons de la Jeunesse. On note, en gestion directe d'Etat, les centres de *Saint-Sorlin-en-Valoire*, *Uzos* (Pau), *Béziers*, Cugnaux (Toulouse), *Saint-Junien*, *Sainte-Musse* (Toulon). Dans le Maghreb, on trouve Birmandreis (banlieue d'Alger) et *Bir-el-Bey* (Tunis).

En Zone Nord, Jean Jousselin ouvre au *Château de Sillery* (Épinay-sur-Orge) un centre de formation des cadres destinés à s'intéresser aux problèmes des jeunes chômeurs, puis un réseau important autour de *Marly-le-Roi*, *Saint-Germain-en-Laye, Montry, Roissy-en-Brie,*

---

[1] *« Après un stage de deux mois, les postulants subissent des épreuves d'endurance (marches, gardes de nuit), doctrinales (questions orales et écrites sur les principes essentiels de la Révolution Nationale et de la Communauté Française), et enfin d'action (remplir une mission particulièrement pénible ou fastidieuse)»*. Giolitto P. *Ibid*.

[2] *Saint-Genis-Laval*, *Montluçon* (La Varenne), *Lapalisse* (Château des Vignots). *Lascazères* (Hautes-Pyrénées) et *Corbiac par Bergerac*.

[3] *Die* (Le Martouret), *Saint-Sorlin-en-Valloire* (La Peyrouse). *La Valette* par Toulon (Le Coudon).

[4] (*Tonneins*, *Largentière* (Chassiers), *Sumène-le-Mas.)*

[5] *Limoges* (La Plainartige), *Marseille* (La Blancarde), *Toulouse* et *Saint-Étienne*.

[6]En sus d'une subvention de premier équipement de 10 000 F accordée par association à chaque centre, le Secrétariat Général à la Jeunesse attribue 587 000F aux Scouts de France, 470 000 F à la JOC et 352 000 F aux Eclaireurs de France et aux Eclaireurs Unionistes au titre des frais de fonctionnement pour l'exercice 1941. Instruction n° E.1011 du 20 août 1941. Bureau des Cadres. (A N. F/44/32-2).

Rennes (Ty Armor), *Brionne-en-Loiret, Ars-sur-Meurthe, Bois-Corbon, Bougival, Villepreux, Charaintru, Champrosay* (Draveil), *Saint-Cloud, Bussy-Saint-Antoine, Nancy* et *La-Chapelle-en-Serval* avant d'être révoqué en 1941 pour *gaullophilosémitisme*.

-b- Le Commissariat Général à l'Éducation Générale et aux Sports.

L'École *maréchaliste* doit être *nationale,* savoir prendre parti et enseigner l'obéissance. Par contre, reprenant les idées de Jean Zay, elle doit dispenser un enseignement moins formel et plus proche de la vie, promouvoir le travail manuel et l'éducation physique[1]. La mission en est confiée, pour une part, à une toute nouvelle structure, le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports, placé sous l'autorité de Jean Borotra qui s'est engagé sans états d'âme aux côtés du Maréchal[2].

Comme le Secrétariat Général à la Jeunesse, le Commissariat Général à l'Éducation Générale & aux Sports est rattaché au Secrétariat d'État à la Famille (Jean Ybenegaray) avant de rejoindre, le 6 septembre 1940, l'Instruction publique. Son organisation est fixée par deux textes du 11 novembre 1940 qui « *posent tout simplement les bases d'une véritable administration civile du sport en France* »[3]. Outre une Inspection Générale et un Bureau Central et des Études Générales, son administration centrale dispose de trois directions :

> **- La *Direction de l'Éducation Générale & Sportive* chargée de l'Éducation Générale et de l'initiation sportive dans les établissements d'enseignement.**
> **- L*a Direction des Sports & Activités de Plein-Air*, chargée de guider et contrôler la pratique du sport dans les Fédérations et groupements divers,**
> **- La *Direction de l'Équipement Sportif*, chargée de réaliser l'équipement du pays en stades et terrains d'entraînement et de jeux, et de faciliter aux pratiquants l'acquisition des équipe-ments et du matériel nécessaire.**

Elles sont confiées à des universitaires, des militaires ou des hauts-fonctionnaires[4]. Jean

[1] « *Il est de toute évidence que l'enseignement en France doit être, non pas retouché, corrigé ou simplement réformé, mais recréé tout entier selon les nouvelles conceptions que nous nous faisons de l'homme français ».* Bulletin National de l'Enseignement Primaire N'°1 de 1943 cité *in* Giolitto P. *Ibid.*

[2] « *J'ai bien vu le Maréchal Pétain le 13 juillet 1940, trois jours après sa nomination à la tête de l'Etat. Il m'a confié la mission suivante ; 'former une jeunesse française plus forte à tous égards, mieux préparée pour la vie et prête à répondre à tous les appels que pourra lui adresser le pays'. Il me dit 'commencez immédiatement'. Il n'y eut pas de protocole d'accord ; il n'y avait pas lieu d'en avoir, ma misssion était très étendue mais parfaitement claire* ». Jean Borotra, lettre à Paul Vermet.

[3] Vermet P. *Ibid*.

[4] Jean-Jacques Chevallier, Professeur de Droit à Grenoble, Jean Gotteland, Inspecteur Général de l'Instruction Publique, Georges Glasser, Polytechnicien, Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées, Directeur des Travaux de la Ville de Paris.

Borotra dispose de 850 fonctionnaires[1] et 325 contractuels[2] recrutés par transfert d'autres administrations ou sur dossiers. Dans chaque Académie, un service régional de l'éducation générale & des sports est dirigé par un Inspecteur Principal relevant de l'autorité du Commissaire Général.

Dans chaque Département, un service départemental de l'éducation générale & des sports est dirigé par un Inspecteur qui relève du directeur régional[3]. Le Commissariat Général dispose d'un réseau d'établissements de formation de cadres et d'un service d'information et de propagande qui organise des conférences[4] et utilise le cinéma, considéré depuis le Front Populaire comme un vecteur d'enseignement, pour la promotion des activités physiques et sportives[5].

Il impulse en premier lieu, ce qui peut apparaître comme sa mission principale, une réforme des rythmes et pratiques de l'enseignement où l'on voit apparaître une tentative de rééquilibrage entre les activités *assises* et les activités *debout,* option défendue dès les années 1920 par Jean Gotteland[6]. L'Éducation Générale & Sportive est une tentative de réforme de la vie scolaire grâce à laquelle on espère conjuguer culture du corps, de l'esprit, afin de « *mettre l'enfant en contact avec la réalité concrète* ». Elle est *« une leçon vivante pour l'intelligence »* et sa méthode devient seule en vigueur dans les écoles, les associations sportives, l'Armée et les formations de jeunesse[7].

---

[1] Le corps de l'Inspection comprend 6 Inspecteurs généraux, 20 Inspecteurs principaux, 80 Inspecteurs et 100 Inspecteurs-adjoints. Ils sont assistés de 150 moniteurs-chefs d'éducation physique et sportive.

[2] 25 moniteurs nationaux d'éducation physique & sportive, 100 secrétaires et 200 commis auxiliaires d'inspection de l'éducation générale & des sports.

[3] Les services ne sont pas encore très développés en 1941. On observe que Mr Schlemmer, installé à Dijon (36 rue Chabot-Charny) est responsable de l'Allier, de la Côte d'Or et de la Haute-Marne, tout comme Mr Plasson, implanté à Blois (Palais de Justice) gère le Cher et le Loir-&-Cher et le Dr Rolland, (Besançon, 10, rue Convention) a en charge le Territoire de Belfort et le Doubs. Dans un autre registre on note que les délégués de l'Aisne (Mr Nicolas) et du Nord (Mr Jean-Marie Bartel) ont des bureaux communs à Lille (26, rue des Jardins) tandis que les services du Pas-de-Calais sont à Montreuil-sur-Mer non à Arras.

[4] Serge Lifar : *La danse et le sport* ; Arthur Honneger : *La musique et le sport* ; Roger Vercel : *La mer et l'effort humain* ; Paul Valéry : *La poésie et le sport* qui auraient pu relever de l'initiative du SGJ.

[5] Dès 1942 le Commissariat Général dispose de nombreux films. *Moniteurs d'Antibes* (formation des cadres de l'EGS). *Comme un poisson dans l'eau* (à la gloire de la natation). *Les Aiguilles du Diable* (propagande et didactique de l'alpinisme). *Cross-country* (propagande et didactique de la course à pied). *La croisière sauvage* (valorisation de la randonnée nautique en canoé et kayak) ; *Messagers du sport* consacré au périple nord-africain du Colonel Pascot au cours duquel fut prononcé le « *Serment de l'athlète* ».

[6] *« Le Commissariat Général s'est vu accorder un horaire nettement délimité duquel il entend bien ne pas sortir. Les maîtres des disciplines intellectuelles continueront donc, dans les limites de leur propre horaire, à dispenser une culture générale d'autant plus nécessaire que l'abus de techniques assez étroites l'ont mise en péril, et les parents qui confient leurs enfants à l'école pour un temps précis peuvent constater qu'i1 n'est nullement question de les leur arracher pour leur imposer une éducation où la famille n'aurait plus rien à voir* ». (*Ce que nous attendons de l'éducation générale*). Éducation Générale et Sports. Février 1942.

[7] Chaque structure d'enseignement (primaire, secondaire et technique) doit lui consacrer 7 heures 30 par semaine (trajets compris). Ayant pour mission de « *régénérer la race* » elle renforce la pratique d'une éducation physique et les *professeurs de gymnastique* deviennent enseignants *d'éducation physique et sportive.*

Afin de mener à bien sa politique, Jean Borotra en double le nombre et instaure une épreuve (facultative) d'éducation physique au baccalauréat qui sera choisie par 50% des candidats[1]. L'option remet en cause la pratique de la clôture ainsi que les rythmes quotidiens et hebdomadaires des établissements.

Dans les Lycées, un Maître d'Éducation Générale coordonne l'action des enseignants d'éducation physique et organise des activités (théâtre, chant choral, travaux manuels, jeux divers, sorties, excursions, activités au grand air, scoutisme, secourisme, vie de camp) qui rappellent celles de l'Ecole des Roches[2].

Les Auberges Françaises de la Jeunesse soutiennent, dans l'esprit des Auberges allemandes ouvertes aux voyages scolaires, un projet éducatif qui prône les sorties, les excursions, les activités au grand air et l'entraînement à la vie des camps. Le séjour en Auberge de Jeunesse permet de « *tremper les enfants dans l'air et la lumière*», de pratiquer la marche ou la bicyclette pour s'y rendre ou en rayonner et ouvre l'élève à la réalité d'un pays rural inconnu du monde urbain. Influencées par le discours de Giono, elles adhèrent au mythe rural et à un projet éducatif qui leur semble répondre aux thèmes développés par les *Wandervögel*[3]. Cette pédagogie, si elle ne cède pas à la tentation de réforme du monde que porte le *voir, juger, agir* de la JOC, se réfère cependant aux *Promenades Deffontaines*[4].

Afin de former son encadrement pédagogique et administratif, le Commissariat Général fonde le *Centre National de l'Éducation Générale & Sportive* sur trois établissements.

- ***L'Institut National d'Éducation Générale & Sportive*** chargé de la formation des Inspecteurs de

[1] La session 1941 du baccalauréat à Paris a réuni 22 000 candidats parmi lesquels 11 388 se sont inscrits à l'épreuve d'éducation physique et 4 928 ont bénéficié d'une majoration de points. (*Tous les sports* n° 18 du 1er novembre 1941)

[2] *« Ce n'est pas au seul corps que s'adresse l'éducation générale. Elle se propose de contribuer puissamment à la formation du caractère. Ce qui comptera, c'est l'esprit dans lequel seront pratiquées les disciplines d'action, car elles n'auront leur pleine valeur éducative que si les maîtres qui les dirigent ont constamment en vue que ce qui compte, c'est moins l'éducation physique en soi ou le chant choral, le travail manuel, la pratique de la vie de plein air, que le bénéfice multiple qu'en doit tirer l'enfant pour sa formation d'homme »*. Education Générale & Sports. n°1-1942.

[3] *« L'enfant des villes connaîtra le paysan. Il saura la somme de travail fournie par lui et ne le méprisera plus. Il comprendra aussi ses joies et cela pourra déterminer certaines vocations. On lui parle des artisans, il saura que cette forme de travail n'est pas périmée et qu'elle offre bien des avantages. La visite des usines et des grands centres sera facilitée pour les enfants des petites villes et des régions agricoles par la création d'Auberges dans les villes importantes. L'enfant sera aidé dans la découverte du pays par le Père Aubergiste qui sera le plus souvent originaire de la région, qui en tout cas la connaîtra à fond »* Jeanjean R. (*Construire* n°7) cité *in* Fouquet G. *Les auberges de jeunesse*. Paris, Susse 1944.

[4] « *Nous voudrions que, promeneurs, marcheurs, cyclistes, nos jeunes gens apprissent à goûter le paysage mieux que confusément, qu'ils ne craignissent point de s'arrêter pour rapporter un croquis ou une belle photographie. Avec l'aide de leurs professeurs des disciplines intellectuelles, nos élèves s'intéresseront à la géographie physique ou humaine des lieux qu'ils auront à traverser, ils en évoqueront l'histoire, ils en regarderont avec curiosité les monuments. En un mot, ils apprendront à connaître leur pays, leur ville ou leur village, et à en goûter la beauté* ». Jeanjean R. (*Construire* n°7) cité *in* ibid.

l'Éducation Générale & Sportive et des Maîtres d'Éducation Générale. Installé rue Cassini, il est dirigé par un Inspecteur Général (Jean Gotteland) assisté d'un Censeur, de quatre professeurs, un économe, un secrétaire administratif, un médecin, une assistante sociale.
- ***L'École Nationale d'Éducation Physique et Sportive*** chargée de la formation des Professeurs d'Éducation Physique & Sportive. Elle est à Paris, 40, Boulevard Jourdan et rue Cassini (en attendant la fin des travaux de Joinville).
- ***Le Collège National de Moniteurs et d'Athlètes*** chargé de la formation des Moniteurs d'Éducation Physique & Sportive. Sis à Antibes (Fort Carré) et dirigé par le Capitaine Beaupuis (Joinville), il accueille des sportifs de haut-niveau (Valmy, Bazennerye, Brisson, Ramadier, Pujazon, Hansenne).

On prévoit en outre qu'il disposera dans chaque Académie d'un Centre Régional d'Education Générale & Sportive (CREGS) chargé d'accueillir les élèves-instituteurs achevant leur formation pédagogique lors d'un stage de deux mois et de former les moniteurs d'éducation physique & sportive. Chaque centre est dirigé par un Inspecteur Principal ou Inspecteur de l'Éducation Générale & des Sports assisté d'une Inspectrice adjointe, directrice adjointe, d'un économe et d'un médecin.

Les premiers sont situés à Toulouse (*Fontaine l'Estang*), Hyères (*Hotel du Golf* et *Costebelle*), Boulouris (*Miramar*), Beauvallon, Paris, Besançon, Bordeaux, Caen **(***Clères***)**, Dijon (*Mirande*), Lille**,** Roubaix et Tourcoing, Nancy, Poitiers, Reims, Rennes (*Segré*), Chatenay-Malabry chargé de la formation des moniteurs. Puis à Moissac (garçons), Pau *Le Hameau* (filles). La Police Nationale ouvre en 1942, à Périgueux, en liaison avec le Commissariat Général, une *Ecole Nationale d'Education Physique.*

La Charte des sports et la première politique étatique du sport.

Le sport ayant été, selon Vichy, laissé aux seules activités privées « *sans une idée directrice pour l'orienter vers des fins morales et nationales, ne contribuait plus, comme il l'aurait dû, au développement de la race française. L'idéal sportif lui-même étant atteint et l'esprit commercial, la publicité exerçaient leur néfaste influence sur les rencontres sportives* ». Jean Borotra qui souhaite le prendre en main rédige une *Charte des Sports*[1] avec le projet de le réorganiser « *en conciliant le principe d'autorité avec le maintien d'une initiative privée large, mais soigneusement contrôlée par le cadre des Inspecteurs de l'Éducation Générale & des Sports* ».

En 1936, F. Estrade (*L'Écho des Sports*) avait rencontré Léo Lagrange qui avait envisagé « *d'apporter quelques réformes dans la constitution et les manières d'agir* » des fédérations sportives. Le projet de réorganisation des fédérations présenté par Jean Zay en 1938 avait été combattu avec virulence. La situation politique ayant changé l'État se déclare compétent en matière sportive. « *L'organisation de la pratique en commun de sports et exercices physiques*

[1] Acte-dit-Loi du 20 décembre 1940 dénommé *Charte des Sports*.

est réservée à des associations sportives groupées en fédérations sportives et placées sous le contrôle du Comité National des Sports ». Pour la première fois de son histoire, le sport français, issu de la mouvance associative, passe sour la tutelle de l'Etat.

Présentée par Jean Borotra dans une allocution radiodiffusée puis lors d'une conférence de presse organisée rue de Tilsitt dans les anciens locaux de Léo Lagrange le 30 décembre 1941 la Charte est valorisé par la presse[1]. Jean Borotra crée un *Brevet Sportif National* qui n'est que la démarque « *nationale* » du Brevet Sportif Populaire. Si on rend hommage[2] au Capitaine Clayeux (Cabinet de Léo Lagrange) qui a travaillé à la conception du Brevet Sportif Populaire, on met l'accent sur le fait qu'il est une étape pour l'accès à des pratiques plus élaborées et Raymond Marcillac se félicite[3] des résultats de ce diplôme « *dont les minima ont été judicieusement choisis* » en oubliant que, quatre ans auparavant, la presse « sportive » en avait critiqué le principe. Dans la même veine, le *Serment de l'athlète*[4] est un prononcé idéologique dont le sportif aura une conscience quotidienne[5].

Les Directeurs Régionaux de l'Education Générale & Sportive disposent dès 1941[6] de bons d'achats de textiles (vêtements et maillots de sport) et de cuirs (chaussures) qui leur permettent de soutenir et de développer les activités sportives.

Fédération sportive bénéficiaire	Bons de ballons	Bons de chaussures
Basket-ball	*	**25 000 paires.**
Hand-ball	*	***500 (à crampons).***
Football	*	**40 000 paires.**
Rugby	*	**4 500 paires**
Fédération Sportive & Gymnique des Patronages de France.	*	**- football : 7 500 paires - basket-ball : 9 000 paires. - athlétisme (pointes) 500 paires**
UFOLEP	*	**- football : 250 paires. - basket-ball : 250 paires. - athlétisme (pointes) : 50 paires.**

[1] « *L'essentiel était de construire l'édifice par le bas. Ce que l'on a commencé de faire (…). Dès maintenant, en parcourant d'un coup d'œil le terrain parcouru, on est heureux de l'œuvre réussie et l'on doit en rendre justice au chef du Commissariat Général et à ses collaborateurs* ». Marcel Oger. *L'Auto* du 1er janvier 1941.
[2] Education Générale & Sports n°1 (janvier, février, mars, avril 1942).
[3] *Tous les sports* n°2 du 12 juillet 1941.
[4] *« Je promets, sur l'honneur, de pratiquer le sport avec désintéressement, discipline et loyauté pour devenir meilleur et mieux servir ma Patrie ».* (Casablanca 16 avril 1941, Alger 23 avril, Tunis 4 mai).
[5] «*Sur la carte délivrée* [au pratiquant] *sera inscrite la formule du serment de l'athlète, qui symbolise pour le sportif la notion de l'effort désintéressé et fixe à tous le but à atteindre : devenir meilleur pour mieux servir* ». Education Générale & Sports n°1 (janvier, février, mars, avril 1942).
[6] Circulaire 5275 du 10 décembre 1941. La Fédération Française de Football Association, la Fédération Française de Basket-ball, la Fédération Française de Hand-Ball, la Fédération Française de Rugby, la Fédération gymnaste & Sportive des Patronages de France. Si l'UFOLEP, la FSGT et l'OSSU sont dotées *es qualité* en bons d'achat de ballons, l'UGSEL protestant de n'avoir pas été prévue sur la liste, il lui est rappelé que son contingent figure dans celui de la FGSPF. Une distribution identique est organisée pour les bons d'achat de chaussures au bénéfice de l'Athlétisme et du cyclisme.

Fédération Sportive & Gymnique du Travail (FSGT).	*	**- football : 1 250 paires. - basket-ball :1250 paires. - athlétisme (pointes) : 100 paires**
OSSU(USSU)	*	**- football : 1 000 paires. - basket-ball : 1500 paires - athlétisme (pointes) 100 paires.**
Athlétisme		**7 000 paires (pointes).**
Cyclisme		**5 000 paires**

Trois groupes de disciplines : les sports de montagne, les sports nautiques et les sports aériens bénéficient d'un intérêt particulier.

La montagne. Lieu d'accueil d'unités d'élite (Les Chasseurs Alpins), elle est un symbole fort pour l'inconscient collectif d'une nation défaite qui se souvient de la devise du Club Alpin Français (*Pour la Patrie, par la Montagne*) et de l'opinion papale[1]. Elle forme des hommes vrais au regard pur[2]. Elle bénéficie des retombées du Front Populaire qui l'a rendue plus accessible à la masse. On considère que sa pratique est un objectif social et hygiénique[3].

Le Commissariat Général ouvre un Bureau Technique de la Montagne chargé de synchroniser les intérêts administratifs (Secrétariat Général à la Jeunesse, Eaux & Forêts et lui-même) qui se font jour autour du la vision du développement du ski et de l'alpinisme[4]. L'alpinisme et l'escalade sont l'objet de la sollicitude d'un régime en quête d'individus responsables. Ces « *quadrupédies verticales* » éduquent les sens et orientent l'intelligence vers les problèmes concrets[5]. Elles sont à la fois pratique physique et orientation intellectuelle[6].

La voile, le canoé et le kayak. La voile ne connaîtra qu'un développement limité à *la petite voile* des eaux intérieures[7]. Le canoë et le kayak qui se sont, lors du Front Populaire, ouverts à

[1] « *De tous les exercices qui procurent une saine distraction, il n'en est pas, à qui sait bannir toute témérité, de plus utile, à la santé du corps et à la vigueur de l'esprit, que l'ascension des montagnes. L'âme s'entraîne à vaincre les difficultés du devoir et les spectacles grandioses des vastes horizons qui s'offrent de toutes parts aux yeux, élève sans peine notre esprit à Dieu, auteur et souverain de la nature* ». Pie XI, lettre apostolique à l'Evèque d'Annecy à l'occasion des fêtes de 1923 en l'honneur de St Bernard de Menthon.

[2] « *A mesure qu'on s'élève dans la montagne, on éprouve une sensation d'affranchissement. Il semble qu'on se libère d'une foule d'instincts vils, que l'air se purifie en quelque sorte. Avez-vous jamais remarqué la pureté du regard des montagnards ?* ». Maurice Constantin-Weyer. *L'homme aux prises avec la nature*. (5 juin 1943).

[3] « *Au grand air des sommets et dans le bain d'oxygène pur, le corps se débarrasse des poussières et des microbes qu'il porte en lui et retrouve ainsi l'équilibre détruit par l'atmosphère crasseuse des villes* ». Monnet G. *Education générale par la montagne*. Education Générale & Sports n° 2/1942.

[4] Georges Ripert souhaite ouvrir une station de ski et d'alpinisme pour la jeunesse et Mr Perrin-Pelletier, Directeur des Mines de *Roche-la-Molière* (Loire) « Chef du ski français » a pour objectif de créer, à l'instar des réalisations allemandes, des sites chargés d'accueillir les skieurs « populaires » pour un équivalent de 400 000 nuitées. (A N. F 44/2).

[5] « *L'alpinisme est un sport où le bluff n'a pas cours car l'enjeu est trop grave. Au pied de la muraille à escalader c'est le meilleur qui prend la tête* ». Constantin-Weyer M. *L'homme aux prises avec la nature*. (5 juin 1943).

[6] « *On monte avec la tête d'abord. Il ne suffit pas de posséder une technique méticuleuse et précise, il faut savoir l'adapter aux circonstances* ». Monnet G. *Education générale par la montagne*. Education Générale & Sports n° 2/1942.

[7] On utilise les anciennes unités (Aile, Chat,..) et le *Sharpie de 9m2,* bateau *pour un homme seul* conçu par Jean-Jacques Herbulot à la demande du Club de Voile de Paris après la défaite française aux Jeux de 1936 (Kiel) dans

une plus grande part de la population, allient les valeurs physiques et celles liées à l'approche de la nature. Pratiqué, comme l'alpinisme, par des acteurs plus nombreux que les spectateurs, il est un vecteur de découverte des beautés du pays[1].

Les sports aériens participent du mythe de la conquête de l'air dans un pays qui n'a presque plus d'aviation. Le vol moteur étant impossible, faute d'avions certes, mais surtout de carburant, on se tourne vers le vol à voile, pédagogiquement très valable en ce qu'il apporte au pilote la connaissance expérimentale de l'aérologie. Elle explique la valorisation du vol à voile à partir du modélisme aérien pratiqué les Maisons de la Jeunesse, tandis que la Fédération Française des Sports Aériens reçoit, dans le cadre de l'Association Sportive Aérienne de la Montagne Noire, les moyens de relever le défi de la France face à d'autres pays européens.

La référence à l'Allemagne « *qui nous a battus* », vérifiée à la lecture du tableau ci-après, perdure l'antienne quotidienne qui doit faire prendre au pays conscience que l'on peut et doit « *faire comme eux* », ce qui fut, grâce entre autres à Maryse Bastié, un fait de l'avant -guerre, et le cinéma le fait savoir avec « *Le ciel est à vous* », hagiographie filmique du sport aérien.

Le vol à voile français, allemand et russe : comparaison des records en registrés.		
Nature	**Record français**	**Records du monde et pays de détention.**
Durée	**38 h 21**	**38 h 21 (France)**
Distance	**400 km**	**750 km (URSS)**
Altitude	**3 300m**	**12 800 m (Allemagne)**
Distance avec retour au point de départ.	**50 km**	**340 km (URSS)**
Distance avec parcours imposé à date fixée		**340 km (URSS). 800 km (Allemagne)[2]**
Planeurs en service en 1939 en France et en Allemagne.		
Catégorie	**France**	**Allemagne**
Catégorie Ecole		
- Monoplace	**Avia 15 A**	**Zögling**
- Biplace	**Néant**	**Göttingen II**
Catégorie entraînement		
- Monoplace	**Néant**	**Grünau baby**
- Biplace	**Néant**	**Wolf**
Catégorie performance		
- Monoplace	**Avia 40 P**	**Merse, Weihe, Minimra, Reiher, etc..**
- Biplace	**Néant**	**Göttingen IV, Kranich**
Catégorie acrobatie	**Néant**	**Habicht.**
Planeurs construits en 1939	**50**	**2 000**
Source : Revue Education Générale & Sports 1942.		

Le sport universitaire. Les étudiants ne représentent qu'une très faible tranche de la population mais le sport universitaire voit ses effectifs doubler par rapport à 1938/1939. L'Enseignement

la catégorie des *Rennyollen* (Yoles de course). Le manque de matériaux de construction conduira Jean Borotra à doter certains clubs en « bons matières » s'ils privilégient le *Sharpie de 9m2.*

[1] «*J'ai choisi de parler des sports de la rivière parce qu'ils ont pour cadre les plus admirables paysages et que le culte de la beauté doit faire partie de notre vie*. *Le canoëiste ou l'alpiniste*, *ont rarement des spectateurs ou, s'ils ont des témoins, ce sont ceux qui ont, pour le suivre, consenti à un effort semblable au sien* ». Maurice Constantin-Weyer. Ibid.

[2] L'Allemagne a remporté le record en 10 jours avec 22 équipages.

Supérieur doit, dans le cadre de la politique d'éducation générale, consacrer un après-midi (deux si possible) à l'Éducation Physique & Sportive et au sport. L'OSSU est rebaptisé Union Sportive du Sport Universitaire mais Jacques Flouret, nommé lors du Front Populaire, en reste directeur. Afin de faciliter la pratique étudiante, un stade universitaire devrait regrouper un terrain d'éducation physique A3, un terrain omnisports (foot, rugby, athlétisme avec piste de 400M), deux gymnases couverts (25 x 16) et un bassin de natation découvert, option utopique en raison du manque de terrains au sein des universités.

Le sport au féminin. Il semble, selon Marie-Thérèse Eyquem[1], que la femme du temps de Vichy puisse être « *sportive* »et Jean Borotra souhaite qu'elle acquière « *la santé, l'adresse et la résistance, la force et la grâce* » en conciliant « *les nécessités du développement physique et moral des futures mères françaises et le souci d'éviter les exagérations »* [2].

Se refusant à ce que les femmes pratiquent « *le football, le rugby, le cyclisme de compétition et les sports de combats* », elle estime que l'éducation par le rythme qui accorde souplesse, coordination nerveuse, adresse, économie et perfection du geste, lui permet de développer ses aptitudes au charme et à la grâce en lui apportant une supériorité sur les hommes à la condition qu'elle ne dégénère pas en acrobatie, et souligne que « *l'enseignement de la danse classique n'est pas admis pour la masse* ».

- Elle se penche sur la pédagogie des éducatrices qui doivent insister sur les exercices « *de déplacement, de souplesse et d'adresse plus que ceux de force pure* » aptes à développer les abdominaux et redresser l'attitude[3].
- Elle prône l'interdiction des séances mixtes peu appréciées des parents ce qui facilite le remplacement progressif des moniteurs masculins par des monitrices.
- Elle souhaite que « *dans chaque fédération qui régente un sport féminin une commission spéciale soit créée pour étudier leur spécificité* » mais ne se hasarde pas à suggérer qu'elle soit confiée à une femme.

Mesurant les obstacles sociétaux, elle reste modeste sur les résultats de son action[4] car la

[1] Marie-Thérèse Eyquem. *Education physique et sportive féminine.* Education Générale & Sports. n°4 /1942.
[2] Allocution radiodiffusée et conférence de presse de Jean Borotra. *L'Auto* du 1er janvier 1941.
[3] Elles doivent débarrasser les fillettes « *des corsets qui les déforment en leur donnant une tenue légère, gracieuse et correcte* ». Marie-Thérèse Eyquem. *Education Générale & Sports.* N° 4-1942.
[4] « *Je n'aurai pas l'outrecuidance de prétendre que le sport féminin est né depuis un an, en me tressant des couronnes que je ne mérite guère. Si le mouvement féminin se développe aussi merveilleusement c'est qu'il est prêt à mûrir grâce à des dévouements qui jusqu'ici n'avaient pas été suffisamment reconnus et encouragés* ». Marie-Thérèse Eyquem. *Ibid.*

pratique féminine n'est, et de loin, pas admise par tout le monde[1].

La politique d'équipement sportif : les deux milliards de Jean Borotra.

Jean Borotra bénéficie, pour mener à bien ses projets d'équipements sportifs, d'un budget de 1 900 000 000 de Francs arraché à Bouthillier[2] à l'issue d'une longue et âpre négociation[3]. Les autorisations de programme représentent quatre directions d'objectifs.

- Acquisition et aménagement de terrains scolaires d'éducation physique et de bassins de natation scolaire sur le territoire métropolitain. (1 580 000 000 Fr).
- Subventions aux collectivités publiques et aux associations sportives pour la construction de stades, terrains de sports et piscines (290 000 000 Fr).
- Acquisition de matériel d'éducation physique et sportive (20 000 000 Fr).
- Frais d'étude et de contrôle en vue de la réalisation des travaux (10 000 000Fr).

Les premiers crédits de payement sont ouverts au titre des Budgets de 1941 et 1942. La loi est confortée par celle consacrée à la reconstruction de l'Ecole de Joinville qui ouvre pour 1940 et 1941 des autorisations de programme de 40 000 000 et de 80 000 000 de Fr[4]. Jean Borotra dispose de deux milliards (2 020 000 000Fr) qui lui permettent de lancer le premier grand plan d'équipement sportif que le pays ait connu.

Les terrains de sport doivent être réalisés à proximité des écoles, être simples et adaptés à l'âge des utilisateurs[5].

Typologie des terrains et plateaux scolaires.

[1] L'Evêque de Grenoble rappelle, dans un mandement lu en chaire, que si les femmes commencent à pratiquer le ski, ce ne peut être une excuse pour assister en pantalon à la messe dominicale, celui d'Orléans proteste auprès du Maréchal que les activités d'EGS conduisent aux filles à se montrer « *nues sur les stades* » et à apercevoir des garçons nus eux aussi, tandis que la supérieure d'un couvent de Bourges écrit au même « *que la tenue religieuse n'est pas adaptée aux exercices physiques* ».

[2] Acte-dit-Loi du 13 novembre 1940 portant autorisation d'engagement de dépenses en vue de la réalisation de l'équipement sportif du pays.

[3] « *Celui-ci avait bondi à ce chiffre* [Il avait demandé 2 milliards] *mais accepté de me recevoir à 23 heures… À minuit, mes explications n'avaient obtenu qu'un résultat dérisoire… je sortis avec lui et… tout au long du trajet vers l'Hôtel du Parc, j'insistais avec force pour avoir une réponse positive ou négative. Je le suivis dans l'ascenseur et allais pénétrer dans ma chambre lorsque jetant l'éponge, il me jeta aussi 1900 millions* ». Jean Borotra. Déclaration au colloque des 6 & 7 mars 1970 (Fondation Nationale des Sciences Politiques). Cité in Vermet P. *L'État et le sport moderne.* Thèse de doctorat d'histoire. Université de Caen 1996.

[4] Acte-dit-Loi du 13 novembre 1940 (Reconstruction de l'Ecole de Joinville).

[5] Une école de village (25 à 40 enfants) doit disposer d'un terrain de 35m x 60; 50m x 85 pour une école de bourg (plus de 40 enfants) et d'un vestiaire-abri en bois, briques ou parpaings de 60 m2 (20 à 40 enfants) à 100m2 (plus de 40 enfants) avec 4 à 5 pommes de douche (Garçons et Filles). On prévoit d'y adosser un terrain de basket-ball, de volley-ball, de football, de hand-ball et de pelote basque.

Type	Surface nécessaire	Nombre de plateaux	Nombre d'élèves accueillis/semaine
A 1	**4 000 m2**	**1**	**480**
A 2	**5 000 m2**	**2**	**960**
A 2 bis	**8 000 m2**	**3**	**1 440**
A 3	**10 000 m2**	**4**	**1 920**

Cette politique n'exclut aucun intervenant potentiel[1] et se place dans le cadre de la lutte contre le chômage comme l'avait fait la NSDAP avec *l'Arbeistdienst*.

Dès le 12 décembre 1940, un dispositif règlementaire[2] et législatif permet d'accélérer les procédures d'expropriation. Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % et le Trésor pourra, pour la part relevant des fonds propres des communes, accorder un prêt remboursable par annuités[3]. Les dépenses de ces chantiers dont l'objectif est de « *remettre la France au travail* » en luttant contre le chômage pourront être réglées par traite[4]. L'équipement sportif occupe une large part des préoccupations du Commissariat Général[5].

Les procédures d'approbation des équipements qui restent, par tradition centraliste, dans un premier temps regroupées au niveau national[6], seront déconcentrées[7] afin de pallier l'encombrement des services centraux. En effet, 1500 projets sont déposés au 16 juin 1941 et, il s'agit, si l'on veut appliquer la politique, de permettre une instruction rapide.

Les projets de stades sont souvent à l'origine de polémiques[8] entre la priorité à accorder aux jardins ouvriers[9] dont l'existence est nécessaire à la production familiale de nourriture (objectif immédiat) et celle à accorder aux terrains scolaires au sein desquels la pratique sportive

[1] « *Dans la mesure du possible, le concours des membres des Chantiers de Jeunesse est acquis aux communes de la zone non occupée pour les travaux de gros œuvre qui ne nécessitent pas une main-d'œuvre qualifiée* ». Circulaire n° 1 CG du 12/12/1940.

[2] Circulaire n° 1 CG du 12/12/1940 (création de terrains scolaires d'éducation physique et sportive et de jeux, et de bassins de natation scolaire).

[3] Acte-dit-Loi du 11 octobre 1940 (attribution de prêts aux collectivités pour le financement de travaux entrepris pour lutter contre le chômage).

[4] Acte-dit-Loi du 22 octobre 1940 relatif au règlement des dépenses publiques au moyen de traites.

[5] « *Au même titre que la salle de classe et le tableau noir, le terrain d'exercices et de jeux fait partie de la vie scolaire* ». Eugène Evesque (Inspecteur d'Académie).. « *Terrains scolaires et universitaires* ». Revue EGS n° 1 (Janvier/février 1942).

[6] « *Les projets d'équipements sportifs ne peuvent être mis à exécution qu'après avoir été approuvés par une décision du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et à la Jeunesse, prise sur une proposition du Commissaire Général à l'Education Générale & aux Sports, après avis d'une Commission Centrale ».* Acte-dit-Loi du 16 décembre 1941 (Approbation des projets d'équipement sportif et à octroi de subventions).

[7] Arrêté du 1er avril 1942 relatif aux catégories de projets d'équipements sportifs qui peuvent être approuvés par décision du Préfet. Entre 1940 et 1942 on réalisera 2 000 terrains scolaires et 2 000 autres sont en projet. Il ne semble pas inutile d'observer que cette procédure de déconcentration sera reprise sous Maurice Herzog.

[8] Lettre circulaire n° 40 CG du 7 avril 1942 (jardins ouvriers et terrains d'éducation physique et de sports).

[9] Acte-dit-Loi du 31 octobre 1941 (jardins ouvriers familiaux).

permettra d'améliorer la race (objectif à moyen et long terme)[1]. Le manque de piscines[2] fait ressortir l'intérêt des baignades dont les frais de réalisation peuvent être imputés sur les crédits scolaires[3].

La Loi[4] définit et organise d'autre part le recensement et la protection des équipements sportifs qui ne peuvent *« être supprimés, en tout ou en partie, ni faire l'objet de travaux de nature à en modifier l'affectation sans une autorisation préalable du Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse* ». Il en est de même pour les espaces à réserver au bénéfice de la production agricole[5]. D'autres textes[6], qui facilitent le rachat par les communes d'installations qui sont la propriété d'associations ou de sociétés sportives, ouvrent la voie à leur municipalisation.

Si l'ensemble des équipements sportifs est placé sous la tutelle des services extérieurs du Commissariat Général qui en assurent la protection et le développement, la réalisation des équipements sportifs est de la compétence des collectivités locales.

- La convention du 16 décembre 1912 approuvée par la loi du 19 août 1919, modifiée par celle du 20 avril 1934 concède à la Ville de Paris les terrains militaires (*la zone*) qui l'entourent à charge pour elle d'y édifier des aires d'éducation physique et de jeux ainsi que des squares et des jardins.
- L'aménagement d'un parc des sports à Choisy-le Roi, Créteil et Villeneuve-Saint-Georges fait, la zone étant toujours sensible, l'objet d'une décision ministérielle[7].
- À Lyon, les aménagements s'étendent sur une trentaine d'hectares mais sont, en 1942, encore à l'état de projet.
- A Marseille, la ville et le Commissariat général ont un programme ambitieux qui s'étend sur 10 ans avec la réalisation de 150 terrains scolaires, 1 centre sportif de la police, 4 piscines couvertes, 4 bains de mer. Un projet dit « *des treize coins* » est mis en valeur qui doit desservir 13 écoles à partir de la réalisation de 3 terrains de football, 1 terrain de rugby, 9 de basket-ball, 8 de volley-ball, 2 terrains d'athlétisme et de

[1] La transformation de stades en jardins ouvriers est déclarée inadmissible par le Commissariat Général qui invite (Circulaire n° 8 800 ES/2P du 28 novembre 1941) ses services à prendre l'attache du Génie Rural afin qu'il les aide à trouver des terres de médiocre qualité afin de réserver les meilleurs à la production agricole.

[2] Les piscines qui nécessitent des mises à disposition de charbon de chauffage sont à Paris, Saint-Denis, Pantin, Rouen, Rennes, Reims, Troyes, Bordeaux, Nancy, Lille, Tourcoing, Douai, Valenciennes, Maubeuge, Lyon, Villefranche-sur-Saône, Toulouse, Aix-en-Provence. Il en existe quelques autres mais de plein air ce qui restreint leur temps d'utilisation aux *aléa* climatiques. La circulaire 9 CG du 22 mars 1941 souligne que les coups de réalisation et de fonctionnement d'une piscine sont insupportables pour des communes de moins de 30 000 habitants et leur conseille de se tourner vers la réalisation de bassins sommaires alimentées en eaux *saines* (sources, ruisseaux, puits artésiens).

[3] Lettre circulaire n° 3800 ES/SP aux Directeurs Régionaux (*aménagement de baignades improvisées*).

[4] Acte dit *Loi du 26 mai 1941* relative au recensement, à la protection et à l'utilisation des locaux et terrains de sport, des bassins de natation et des piscines. (Un décret du 11.10 41 étend ses dispositions à l'Algérie. Elle ne sera abrogée qu'en 1984).

[5]Une circulaire de Pierre Caziot (Agriculture) et de Jérome Carcopino (Education Nationale & Jeunesse) tente de rassurer les agriculteurs. « *Les surfaces nécessaires à l'aménagement des terrains d'éducation physique et de sports représentent, même lorsque le programme complet d'équipement sportif du pays aura été réalisé, dans une dizaine d'années environ, une portion infime des surfaces consacrées à la culture* ».

[6] Circulaire n° 41 CG du 21 avril 1942 et 4050 ES/SP relatives au rachat par les municipalités d'installations appartenant aux sociétés sportives.

[7] Arrêté du 7 octobre 1941 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement d'un Parc des Sports.

méthode naturelle, 2 gymnases fermés, 1 piscine, 1 salle de réunions pour 500 personnes, 6 vestiaires avec douches. La ville, volontariste, souffre cependant de la présence d'espaces (domaines des Marins-Pompiers, du Génie, de l'Intendance Militaire et des « *Jardins du Maréchal* », qui sont des sites « *intouchables* ».

- Saint Etienne sort du lot avec un chantier de 20 hectares en cours sur le plateau de *Villeboeuf.* Conçu pour accueillir 10 000 enfants il comprend 19 plateaux d'évolution, 14 terrains de basket-ball, 14 de Volley-ball, 7 pistes d'obstacles et d'athlétisme, 1 gymnase et 3 vestiaires-douches.il disposera de sites secondaires à *Monthieu*, *Valbenoite*, *Solaire* et *Grangeneuve*.
- Sur un autre plan, les urbanistes chargés de la reconstruction de sites (Orléans, Gien, Sully-sur-Loire, Châteauneuf-sur-Loire) ayant souffert des combats de Mai 1940 ont procédé à « *d'importantes prévisions en matière de terrains d'éducation physique et de sports* » et les ont déclarées d'utilité publique[1].

Il y a incontestablement eu beaucoup de projets et d'effets d'annonce, mais peu de résultats[2] car le pays manque de main-d'œuvre tandis que les matériaux de construction sont réquisitionnés au bénéfice de l'organisation Todt[3] par le *Militärbefehlshaber in Frankreich*. Par contre, il faut aller vite[4] même si les crédits de payement sont faibles car le pays doit assumer le coût des très lourdes conditions d'entretien des troupes d'occupation qui représentent 58% des disponibilités budgétaires. Il n'en est pas moins que le dispositif est en place. Il survivra, sous la IV[e] République, des reliquats largement non utilisés de ces deux milliards et sera, à l'arrivée de Maurice Herzog, en capacité de répondre très vite aux contraintes de la commande politique.

-c- Alger : Le « *Service de la Jeunesse & des Sports* ».

De Juin 1943 à juin 1944, « *la France de l'extérieur* », celle des territoires non occupés, est gérée par le Comité Français de Libération Nationale qui, assisté d'une Assemblée Consul-tative provisoire[5] « *exerce ses fonctions jusqu'à la date où l'état de libération du territoire permettra la formation, conformément aux lois de la République, d'un gouvernement provisoire auquel il remettra ses pouvoirs* »[6]. Dès juin 1943, 10 Commissariats assurent le pouvoir exécutif de la

[1] Lettre n° 2054/TI du 26 juin 1941 (Commissaire Technique à la Reconstruction).

[2] « *Au 1er juillet 1943*, *sur 9459 aménagements sommaires (ou provisoires) dont les projets avaient été retenus, 5196 demeurent à l'état de projet, 1739 sont à peine commencés, 859 sont à moitié réalisés, 759 sont en voie d'achèvement et 906 sont considérés comme terminés. Quant aux projets définitifs, sur 876 dossiers retenus, 488 ne sont pas entamés, et seulement 80 sont considérés comme achevés* ». Gay-Lescot J.L cité *in* Callède JP. *Les politiques sportives en France.* Paris. Economia 2000.

[3] La Direction de l'Equipement rappelle les principes d'économie d'emploi des matériaux (ciment, acier) dont l'attribution est contingentée (on substitue des billes de bois ou de pierre aux traditionnels poids de lancer en fonte). Lettre circulaire n° 4619 ES/2P du 30 octobre 1941 aux Chefs de service du contrôle des travaux relative aux aménagements provisoires de terrains sportifs scolaires et à la répartition des matériaux contingentés.

[4] « *Il faut que l'attention des maires soit appelée sur l'intérêt primordial qui s'attache à ce que leurs décisions soient établies d'urgence pour que les travaux puissent commencer dans les moindres délais* ».
Circulaire n° 1 CG du 12 décembre 1940 relative à la création de terrains scolaires, d'éducation physique et sportive et de jeux et de bassins de natation scolaire.

[5] Ordonnance du 17 septembre 1943.

[6] Décret du 3 juin 1943 (Alger). Jean Monnet, André Philip, Maurice Couve de Murville, René Mayer et René Pleven y participent.

France d'Alger[1] et le problème de la jeunesse est évoqué, dès le 1er juillet 1943. Une ordonnance d'Octobre 1943 annule les dispositions prises par Vichy. Le Commissaire à l'Intérieur (André Philip) dispose alors d'un « *Service de la Jeunesse et des Sports* », assisté d'un *Conseil des Sports* dont les membres sont élus par les fédérations d'associations sportives d'amateurs « *les plus représentatives et n'ayant pas de caractère politique* » et d'un *Conseil de la Jeunesse* dont les membres sont élus par les Fédérations de jeunesse « *les plus représentatives et n'ayant pas de caractère politique* » et dont il semble utile de « *coordonner les efforts* ». Le principe d'apolitisme est complété par le refus d'une orientation à caractère « *économique* »[2].

René Capitant, Commissaire National à l'Education Nationale, rend aux mouvements de jeunesse (Université d'Alger : 18 décembre 1943) un hommage appuyé car ils sont « *un des espoirs de la France, une des sources où elle pourra puiser des forces neuves* » avant de faire l'éloge des mouvements de scoutisme « *démocratie juvénile reposant sur le culte de la loi et de la parole donnée* ». Et conclut que « *l'Etat devra apporter son aide à ces formations, tout en prenant le plus grand soin de ne pas porter atteinte à leur autonomie, dans laquelle réside le secret de leur vitalité et de leur efficacité* ».

En février 1944, le service de la Jeunesse & des Sports quitte André Philip (*Intérieur*) pour René Capitant (*Éducation Nationale & Jeunesse*). Le décret du 3 mars 1944 distingue entre le service de la Jeunesse confié à Pierre Kergomard et celui des Sports. L'idée d'associer les deux concepts n'est pas abandonnée mais la tutelle en revient à l'Education Nationale. Dès cette époque, la totalité des services ministériels est prévue. Les services voient, un mois plus tard, leur organisation affinée[3].

---

[1] Décret du 3 juin 1943. Ces commissariats (Affaires Étrangères, Finances, Justice, Éducation Nationale & Santé Publique, Intérieur, Armement, Approvisionnement & reconstruction, Communications & Marine Marchande, Colonies, Travail & Prévoyance sociale, Production & Commerce, Information) sont des petits ministères dont la compétence se limite à l'Algérie et aux colonies.

[2] De Gaulle et Giraud cosignent, le 2 octobre 1943, une ordonnance *portant statut provisoire des groupements sportifs et de jeunesse* annulant les dispositions de la Charte des Sports mais ne revenant pas sur la tutelle. Subsignée par le Commissaire à l'Intérieur (André Philip) et le Commissaire à l'Éducation Nationale et à la Santé Publique (Abadie), elle abroge les textes « *ayant eu pour objet ou pour effet soit de porter atteinte à la liberté d'association pour les groupements sportifs ou de jeunesse, soit de placer ces groupements sous le contrôle de l'Etat ou de leur faire servir des fins politiques* ». Si elle supprime les dispositifs mis en place par Vichy, elle ne récuse pas le principe de l'intervention de l'Etat dans les domaines de la jeunesse et des sports. Elle ne fait que confirmer son intérêt en les plaçant sous une autorité unique en créant, au Commissariat à l'Intérieur, un ***Service de la Jeunesse et des Sports***. Les deux concepts sont placés sous la tutelle du corps préfectoral.

[3] L'arrêté du 6 avril 1944 (Alger) dispose que le Service de la Jeunesse comprend la section des groupements de jeunesse, le bureau technique de l'équipement matériel des groupements et œuvres de jeunesse, la section des œuvres éducatives de la jeunesse. Celui des sports comprend la section des sports et le bureau technique de l'équipement sportif, le service de l'hygiène scolaire doté d'une section du contrôle médical, une section de l'éducation physique & des sports scolaires, une section des œuvres sociales scolaires. Le Conseil Provisoire de la Jeunesse, (Décret du 27 mai 1944) est composé de 5 membres du Scoutisme Français, 3 membres des Œuvres Laïques, 2 membres du personnel enseignant proposés par le groupement le plus représentatif, 2 membres de

Alger a posé, grâce à André Philip, les prémices d'un débat de fond sur les problèmes de la jeunesse mais « *il faut bien se rappeler que le Journal Officiel de la République Française que publiait le Comité d'Alger ne parvenait pas en France occupée* »[1].

Le débat relatif à la politique de la jeunesse devient un problème lorsque le Conseil Provisoire des Mouvements de Jeunesse réservé aux éducatifs (Association Catholique de la Jeunesse Française, Comité Protestant de la Jeunesse, Laïques) s'ouvre aux organisations politiques (Front Uni de la Jeunesse Patriotique) parmi lesquelles certaines (les Jeunesses Communistes d'Algérie) exigent une surreprésentation qui induit, par la voix de Pierre Kergomard, une doctrine de refus de subventionnement.

Si, selon Pascal Ory, le Front Populaire est « *le temps de la prise en compte* » dont Léo Lagrange, Jean Zay et Dézarnaulds sont des figures symboliques, il est celui de la continuité et de la rupture, le temps de la prise en compte du projet d'éducation populaire et le temps de la jeunesse. Vichy et Alger sont par contre « *le temps de la prise en charge* » du sport, de la jeunesse, de l'éducation et de la culture populaire.

La politique du Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports a ceci de particulier qu'elle cherche à modifier les pratiques scolaires à partir des pratiques physiques pour laquelle l'institution a un mépris, sinon affirmé, du moins larvé. La volonté d'ouvrir le dispositif d'enseignement à des pratiques « *debout* » en opposition aux habitus « *assis* » crée une situation d'affrontement entre « *vieux romains* » et « *jeunes cyclistes* ». Ce projet est critiqué par les tenants de la tradition offusqués d'un enseignement « *désormais composé de beaucoup d'éducation physique avec un peu de latin autour* ». Les fédérations sportives « *techniques* » qui avaient récusé les propositions de Jean Zay et de Léo Lagrange dénonçées comme *une étatisation du sport* ont accepté sans regimber les décisions de Jean Borotra et de Joseph Pascot qui leur accordent la primauté. A la Libération, on les fera « *dirigeantes* ».

De nombreux militants des mouvements de jeunesse se sont engagés aux côtés de Georges Lamirand en s'opposant à la « *jeunesse unique* » et privilégiant la « *jeunesse unie* ». Un des résultats les plus importants en sera la formation des cadres dont Vichy attend beaucoup et dont

---

l'Assemblée Consultative Provisoire. Sa composition est modifiée (Décret du 26 juillet 1944) par l'entrée du Front Uni des Jeunesses Patriotiques et des « *jeunesses politiques* ». Un Décret du 24 juillet 1944 définit les conditions de l'agrément des associations.

[1] Les dispositions d'Alger sont «*ignorées de ceux qui auraient dû les appliquer. Les fonctionnaires nommés pour gérer ce service de la jeunesse, non pas seulement pour Alger mais pour la France, sont arrivés trop tardivement et sont demeurés trop modestes malgré leurs grandes qualités ».* André Basdevant. Entretiens avec Jean-Paul Martin. *Cahiers de l'Animation* n° 57-58. Marly-le-Roi. 1981.

il ne recevra rien sauf le rejet. En huit ans (juin 1936/juin 1944) ce segment, dont la simplicité apparente masque la complexité réelle est mis en place.

A la Libération la société accepte la pérennisation de l'intervention de l'Etat dans des domaines qui pouvaient être considérés comme relevant de la sphère privée[1]. S'y ajoute la réalité de Vichy fondée sur le fait que peu de Français aient répondu à l'appel du Général de Gaulle[2] et qu'une grande part de la haute administration a *logiquement* rejoint le Maréchal[3], certains profitant de la vacuité politique pour faire aboutir des dossiers récusés sous le Front Populaire.

Si Vichy, selon Jean Guéhenno, « *ne relève pas du jugement de l'histoire mais du jugement tout court* », il a raison sur l'essentiel, mais ne mesure pas que les dossiers de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de l'éducation physique ont eu des progrès incontestables. Au point que le Comité National de Libération à Alger, puis le Gouvernement Provisoire de la République à Paris ne reviennent pas ou très peu sur les réalisations de Georges Lamirand et de Jean Borotra. Le bilan reste assez positif pour qu'André Basdevant en souligne la réalité[4].

Mais ce dispositif, bicéphale est, à l'instar de l'Empire austro-hongrois, très fragile car il relève de cultures différentes. Le gouvernement de la Libération conserve les structures du Commissariat Général et « *dévichyse* » celles de la jeunesse. Cette dualité de traitement préfigure des politiques portant plus intérêt aux sports et à l'éducation physique qu'aux jeunes. Dans le maquis et les combats de la Libération, beaucoup de jeunes ont montré qu'ils pouvaient s'engager face à la masse d'adultes attendant « *que cela finisse* »[5]. Cette attitude volontaire en

---

[1] « *Sans doute l'Etat se privatise en déléguant des fonds publics à des personnes juridiques privées, mais essentiellement, ce sont les personnes privées qui universalisent l'usage des fonds publics. Maurice Herzog qualifiait sa politique de 'socialisation' : au bout de cette socialisation, il y a le phénomène de 'nationalisation'. Restera à voir quel sera le sens de celle-ci* ». Amiot M & Freitag M. *Rapport sur l'administration centrale de la Jeunesse & des Sports.* Paris. Ecole Pratique des Hautes Etudes. 1967.

[2] Sur les 135 000 soldats français évacués de Dunkerque, il en est resté 450 à ses côtés. Ce qui lui a fait dire, rejoint par les 150 pêcheurs de l'Ile de Sein, qu'elle était « *le quart de la France* ». Jean Lacouture le présente (*De Gaulle*. Paris. Seuil 1986) à la fois comme *Charles-le-seul* et *Charles-sans-terre*.

[3] *« En 1940, l'État continuait et la plupart des fonctionnaires agissaient par discipline. Il faut se souvenir que l'administration d'État n'était vraiment dépolitisée que depuis peu et que c'était un grand progrès auquel on tenait. Le Front Populaire avait été un test concluant, les fonctionnaires de toutes opinions ayant loyalement obéi aux socialistes, gouvernants inhabituels. Beaucoup ont logiquement pensé qu'ils devaient faire de même en 1940».* François Bloch-Lainé. « *Pour résister il fallait d'abord désobéir* ». L'Express du 14/12/1995.

[4] « *Le besoin d'organismes nouveaux est apparu pour qu'une politique de la jeunesse soit complète : colonies de vacances, centres de montagne, maisons des jeunes, sans oublier les centres de formation professionnelle pour la jeunesse. Chacun des mouvements de jeunesse ne pouvait prétendre résoudre toutes ces questions, mais ensemble ils pouvaient coopérer avec un service public pour la création de nouvelles formes d'activités et à la mise en place de nouvelles institutions* ». André Basdevant. *Les services de la jeunesse pendant l'occupation.* Revue d'Histoire de la seconde guerre mondiale. N° 56- octobre 1964.

[5] « *Dans la semaine où Paris se libérait, quand sur la chaussée soudain vidée l'ennemi s'avançait dans ses tanks, l'homme seul, tapi au ras des murs avec ses armes dérisoires, qui prenait sur lui la gloire du combat et le risque, c'était presque toujours un jeune homme, souvent un adolescent. De même, pendant trois ans, dans l'épaisseur des bois, sur le flanc des montagnes, des adolescents et des jeunes hommes ont pris sur eux l'honneur de la Patrie.*

fait craindre d'autres, socialement plus dangereuses et déterminera sans doute des politiques en forme d'absence de volonté politique en faveur de la jeunesse.

-C- Des espérances contrariées à la marginalité récupérée.

La lente libération militaire (juin 44/mai 45) du pays est aussi celle de la libération des espoirs accumulés dans les camps et les maquis. Si le général de Gaulle refuse, le 25 août 1944, de ne pas proclamer une République *qui n'a pas cessé d'être*, il rencontre le lendemain le Général Eisenhower qui n'a pas formellement reconnu le Gouvernement Provisoire de la République Française et attendra pour l'être par Roosevelt[1]. La Libération de Paris n'est pas celle du territoire[2] et si le pays a la satisfaction de voir un Français (*De Lattre*) signer le protocole de reddition, l'armée, hétéroclite[3], est contrainte de s'adapter à la réalité[4].

L'ordonnance du 4 septembre 1944 remplace les « *Commissariats* » par des « *Ministères* » dont le nombre est limité à vingt[5] et un ministère d'État qui prennent l'existant en charge[6]. Il

---

L'honneur des pères résignés, des frères prisonniers, l'honneur des femmes, l'honneur aussi de ceux qui ayant renié tout honneur les reniaient et les accablaient ». Jean Blanzat. Discours prononcé en 1945 (très vraisemblablement à Grenoble).

[1] « *Le théâtre des Mathurins a momentanément retiré de l'affiche pour cause de communauté nationale une pièce d'un jeune auteur nommé Albert Camus que les Français apprennent à connaître dans la rue par ses éditoriaux qui claquent dans Combat. Son titre était pourtant prémonitoire : Le malentendu* ». Rioux. JP. *La France de la IV^e République*. Tome 1 *L'ardeur et la nécessité. 1944-1952.* Paris. Seuil 1980.

[2] Les troupes du Front de Normandie font leur liaison le 12 septembre avec l'Armée d'Afrique (de Lattre) débarquée à Fréjus le 15 août. La 2^e DB (*Leclerc*) rejoint une armée enrichie des maquis (*Sioule, Vercors, Dauphiné, Savoie*). Il subsiste quelques « poches de résistance » (*Royan, Rochefort, La Rochelle, Saint-Nazaire, Lorient* et *Dunkerque*, dernière ville du territoire libérée, le 9 mai 1945, par l'armée tchèque).

[3] Elle est organisée autour de l'Armée d'Afrique dont nombre d'unités sont composées, outre la 2^e DB, d'anciens des Chantiers de Jeunesse d'Algérie, de goumiers marocains (Général de Monsabert) et de tirailleurs algériens ou tunisiens qui ont, au passage, agrégé les jeunes ayant rejoint les maquis.

[4] « *L'armée de terre n'a plus que 610 000 hommes à la fin de 1945, moins de 460 000 l'année suivante* ». Rioux J.P. *La France de la IV^e République*. Tome I : *L'ardeur et la nécessité 1944-1952*. Paris Seuil 1980.

[5] Selon Jean Lacouture (*de Gaulle*. Paris. Seuil 1984), le Général de Gaulle aurait, lors d'un brouillon de composition de son Gouvernement, envisagé la création d'un *Ministère de la Jeunesse & des Sports* confié à un représentant de « *Défense de la* France » (Philippe Viannay).

[6] « *À l'époque nous avons tous approuvé le réalisme du Général de Gaulle, qui conduit à dire : pour figurer tout de suite parmi les vainqueurs et pour nous reconstituer rapidement, nous ne devons pas trop nous frapper la poitrine, ni trop épurer ; honorons les rares héros, condamnons ceux qui se sont manifestement déshonorés avec zèle ; pour le reste, tournons la page et considérons que la France, dans son ensemble a dignement souffert. Le réalisme absout le carriérisme* ». François Bloch-Lainé. *Pour résister il fallait désobéir*. Propos recueillis par Eric Conan. (*L'express* du 14/12/1995). Si l'on assiste à une réelle mise au pas, on constate relativement peu de mises à pied et l'épuration touche moins les personnels du Commissariat Général à l'Education Générale que ceux du Secrétariat Général à la Jeunesse réputés, peut-être parce que cela avantage certains, « *vichystes* ». « *Par comparaison, l'épuration administrative a été moins forte en France après la Libération, qu'en Allemagne après la réunification* ». Barouch M.O. *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944.* Paris. Fayard 1997. Entre 1940 et 1944 « *l'occupation créait des devoirs nouveaux, la démission, contrairement à ce que croient aujourd'hui certains, qui n'ont jamais administré en période de crise, n'était pas la meilleure solution » Grandeur et misère de la Fonction Publique.* Texte publié en 1945 par un anonyme issu sans doute du corps préfectoral.

semble qu'une ère nouvelle s'ouvre au bénéfice des jeunes qui ont acquis, par leur engagement dans les maquis, puis dans l'armée de libération, une notoriété certaine, l'état de jeunesse semble enfin reconnu. La prise en charge étatique des problèmes de l'enfance et de la jeunesse, en continuation de l'élan donné par Vichy, semble être une réalité.

La jeunesse de 1945 est, incontestablement, l'espoir de la France.

Ce «*concept flou* » exerce une certaine fascination sur des politiques qui, se rendant compte qu'on avait peu fait avant la guerre craignent par contre qu'on en ait « *trop fait sous Vichy* », et s'interrogent sur ce qu'ils doivent faire[1]. Le débat évolue vers le concept de rassemblement[2] et l'intérêt à porter aux 6/7 des jeunes non intégrés dans un mouvement ou une institution. La Maison des Jeunes et de la Culture semble, dans ce cadre, pour Jean-Paul Roux[3] l'exemple parfait de l'institution qui peut être pour les jeunes l'équivalent des Bourses du travail pour les ouvriers. Il subsiste un problème de fond : la jeunesse sera-t-elle l'objet d'une politique ou fera-t-on ce qu'il faut pour qu'elle ne fasse pas (au moins pas trop, ou alors, dans le bon sens) de politique? Il s'agit d'un non-dit : La société doit-elle protéger la jeunesse ou s'en protéger ?

Beaucoup insinuent que la formation d'une jeunesse « *saine* » pourrait relever des sportifs qui critiquent « *l'intellectualisme trop étroit de l'enseignement* », par contre on envisage difficilement que le dispositif d'enseignement soit complété par un dispositif parallèle fondé sur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire aptes à former les cadres associatifs, syndicaux et politiques du pays[4].

(Revue Administrative n° 302 Mars-Avril 1998).

[1] « *Il faut considérer que la santé publique et morale de nos enfants fait partie des ruines à relever, et qu'il importe absolument de ne pas laisser notre jeunesse s'étioler, si nous voulons que la France reste une grande nation* ». Madeleine Lagrange. Assemblée Nationale 30 décembre 1945.

[2] « *La spécificité des années 1944-45 a été de combiner étroitement l'équivoque d'une Révolution et la contrainte d'une Reconstruction. Dans un climat exceptionnellement œcuménique, au moins au début, ces années perméabilisèrent toutes les frontières entre trois catégories d'acteurs : les militants de jeunesse et de culture populaire, les militants politiques et syndicaux du mouvement ouvrier, les responsables d'un État cogéré par les mêmes forces* ». Martin J.P. *L'unanimité provisoire*. Cahiers de l'Animation N° 57-58. INEP. Marly-le-Roi 1981. Quatre associations de jeunesse et d'éducation populaire (*Peuple & Culture, Travail & Culture, République des Jeunes, Francs & Franches Camarades*) voient le jour entre septembre et décembre 1944. *Tourisme & Travail* et les *CEMEA* ont été fondées en janvier 1944 et l'*Union Nationale des Camps de Montagne* résulte d'un projet de février 1944. Elles bénéficient des réflexions d'Uriage, des pratiques de Jeune France, de l'expérience des Eclaireurs de France et des Cam'Route et se développent en parfaite connivence avec les services centraux et extérieurs de l'État.

[3] Jean-Paul Roux. *Esprit* n° 115 de 1945.

[4] *«Le Commissariat Général eut à l'origine d'excellentes intentions : celles d'insister sur la formation à la fois physique et morale des jeunes français, négligée au profit d'un intellectualisme trop étroit ; celle de rendre au sport la qualité éducative qui lui a parfois manquée ; celle enfin d'améliorer l'équipement sportif du territoire national afin de mettre à disposition de toute la jeunesse les installations nécessaires à une pratique intense des activités sportives. La Direction Générale ne peut que reprendre à son compte des visées aussi louables. Leur réalisation est la condition d'une jeunesse saine, aérée, ouverte à une vie plus riche, plus active et plus efficace. Elle tend à découvrir les hommes d'action dont notre pays a plus que jamais besoin* ».

La IV[e] République sera marquée par la volonté de l'Éducation Nationale, d'exercer un droit de préemption sur un dispositif dont elle se méfie et préfère contrôler. Sur 20 ministères en 13 ans, elle en est responsable huit fois avec l'apparition, pour la première fois, d'un Secrétariat d'État à la Jeunesse & aux Sports qui, en plus, est accordé par Georges Bidault, à une femme, Andrée Viénot, veuve de Pierre Viénot ministre du Front Populaire.

-1- ***Le temps passionné de l'espoir retrouvé.***

René Capitant, qui crée deux nouvelles directions au Ministère de l'Education Nationale[1], ne fait que pérenniser l'existant en se contentant de renommer les services.

- La *Direction des Mouvements de Jeunesse et d'Éducation Populaire* qui reprend le champ administratif du *Secrétariat Général à la Jeunesse* semble perpétuer, mais non sans ambiguïté, une option novatrice et intéressante pour l'avenir du pays[2].
- La *Direction de l'Éducation physique et des Sports* reprend les attributions du *Commissariat Général à l'Éducation Générale et aux Sports,* mais élimine l'éducation générale au bénéfice de l'éducation physique.

Les Directions traditionnelles de l'Education Nationale se partagent les dépouilles du Secrétariat Général de la Jeunesse, *épave de Vichy* : les Centres de jeunesse vont à l'Enseignement Technique, les Écoles de Cadres pourraient, selon certains, relever du second degré. Cependant, aucune ne souhaite prendre en charge le dossier des mouvements de jeunesse qui posent problème à l'institution.

La réforme, une nouvelle fois décrétée indispensable, de l'enseignement public, conduit la commission Langevin-Wallon (1946) à rappeler les carences de l'Education Nationale.

> ***« L'enseignement méconnaît dans l'élève le futur citoyen. Il ne donne pas une importance suffisante à l'explication objective et scientifique des faits économiques et sociaux, à la culture méthodique de l'esprit critique, à l'apprentissage actif de l'énergie, de la liberté, de la responsabilité. Or, cette formation civique de la jeunesse est l'un des devoirs fondamentaux d'un État démocratique et c'est à l'enseignement public qu'il appartient de remplir ce devoir ».***

Le Plan Langevin-Wallon souligne que la formation technique ne doit pas être séparée de la formation générale. Il fait longuement référence à l'éducation populaire en soulignant que de nombreux dispositifs associatifs ont largement, dans le passé, pallié les carences de l'institution

---

Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 11 janvier 1945.

[1] Ordonnance du 20 novembre 1944 (Administration Centrale du Ministère de l'Éducation Nationale).

[2] « *On peut être sévère sur beaucoup d'aspects de cette instauration des services de la jeunesse en France à l'occasion des malheurs de 1940. Aussi bien le Comité Français de Libération Nationale a-t-il en bloc rejeté tout ce qui avait été élaboré, mais il en a aussitôt entamé la reconversion, qui a rapidement été faite à Paris, dès le mois d'Octobre 1944, grâce à une élaboration clandestinement poursuivie* ». André Basdevant : *Les services de la jeunesse pendant l'occupation.* Revue d'Histoire de la seconde guerre mondiale. N° 56 (Octobre 1964).

chargée de l'enseignement et participé à l'évolution de ses méthodes. Le sport et l'éducation physique[1] y apparaissent comme des sujets moins importants que la jeunesse dont on espère beaucoup même si la France reste un pays de vieillards[2].

La jeunesse est placée dans un processus de structuration qui peut en inquiéter certains notamment en raison de l'engagement d'une partie des jeunes au sein des mouvements de la Résistance et qui peuvent tenter d'en tirer profit[3]. Si Emmanuel Mounier pense que *« le mouvement de jeunesse n'est pas seulement une évolution dans la Révolution : il exige aujourd'hui d'être énergiquement secoué si l'on ne veut pas qu'il s'étende dans ses propres contradictions »*[4].

Jean Guéhenno souligne l'importance politique et la délicatesse de la tâche. «*L'épisode vichyste incite à la méfiance sur le sujet et la Résistance, hormis chez les Communistes, tout en reconnaissant la nécessité d'une intervention de l'État, ne s'intéresse que très modérément à une politique de la jeunesse* ».

La méfiance face à une jeunesse indépendante et aux problèmes qu'elle pose ressurgit.

- La Ligue de l'Enseignement, dissoute par Laval en 1942, cherche à reprendre une position dominante sur le système scolaire en tentant de réaliser *« le trust des œuvres éducatives, mais ce trust, à la différence de ses homonymes, n'a qu'une seule ambition: celle de se faire nationaliser »*[5].
- L'Armée revient sur la scène. La troisième version d'Uriage accueille, sous la houlette du Capitaine Xavier de Virieu assisté d'anciens de l'Ecole et de militants de Peuple & Culture, une école de cadres militaires où l'on tente d'imaginer ce que pourrait être une armée « *démocratique et populaire* » et Hubert Beuve-Méry souligne dans la revue Esprit : *« Aujourd'hui, l'Ecole d'Uriage, rattachée au Ministère de la Guerre est confiée à des officiers survivants de l'équipe primitive, membres de l'Armée Secrète ou Francs-Tireurs Partisans* ».
- Les mouvements catholiques, principaux bénéficiaires de l'intérêt de Vichy en pâtissent

[1] L'éducation physique est évoquée de manière subreptice. On suggère que l'Ecole Nationale Supérieure d'Education Physique ne devrait être accessible qu'à partir de la licence.
[2] « *Un pays, la France, qui compte 50 vieillards pour 100 enfants, qui dépense en retraite des vieux l'argent qu'il devrait jeter dans des Maisons de Jeunes est un pays condamné* ». Mounier E. *Esprit* n° 115. 1er Octobre 1945.
[3] *« Petit à petit, la jeunesse se donne une milice propre, des mouvements, et revendique, dans la cité commune, ses institutions propres. Hier invertébrée, elle est en train de se constituer un squelette. Où en est le processus d'ossification ? ».*Mounier E. *Esprit* n° 115. 1er Octobre 1945.
[4] Mounier E. *Esprit* n° 115. 1er Octobre 1945.
[5] Belliot H. *L'Action Laïque* n°73 (Juillet-Août 1945) cité par Martin J.P. *Cahiers de l'Animation* n° 57-58.

nettement et subissent une forme d'ostracisme en faveur des mouvements laïques dont Jean Guéhenno dit : « *ils sont à la rue* ».

- Les mouvements politiques reprennent force et vigueur, notamment les *Jeunesses Communistes* portées par le mythe du Parti des Fusillés.

-a- La direction Guéhenno : la nouveauté innommable.

Le 1er septembre 1944, René Capitant confie à Jean Guéhenno une *Direction de la Culture Populaire et des mouvements de jeunesse* qui, dans l'euphorie, accompagne autant l'émergence de nouvelles associations de jeunesse & d'éducation populaire que le retour des anciennes[1]. En reconnaissant sa réticence à accepter la mission, il précise qu'il a « *mis 17 jours à* [se] *décider et* [est] *prêt à démissionner dans la minute* »[2].

Il met cependant en place des structures et des personnels en charge d'intervention en faveur de la jeunesse[3] qui reprennent les actions relevant du Secrétariat Général à la Jeunesse (formation des jeunes, mouvements de jeunesse, maisons et auberges de jeunesse, service de l'action civique et sociale) mais en s'appuyant sur ses ruines[4]. Ses services sont composés, à l'issue d'un tri idéologique, sur la pérennisation de quelques rares anciens (Basdevant, Moreau) de Vichy ou d'Uriage (Dumazedier), de rares fonctionnaires du service de Pierre Kergomard (Alger)[5] et de ses amis (Blanzat).

Un projet politique. Il souhaite s'appuyer sur les œuvres post-et périscolaires et sur des services

---

[1] « *La première tâche, immédiate, était de liquider le Commissariat Général de la jeunesse de Vichy.* [Elle] *était en voie de réalisation sous l'autorité de Mr Loisy, Inspecteur Général de l'Enseignement Technique assisté de représentants des Forces Unies de la Jeunesse Patriotique* ». Note du 3ème Bureau de la Direction des Mouvements de Jeunesse & d'Education Populaire adressée au Recteur Albert Châtelet successeur de Jean Guéhenno. (A N. F/44/52).

[2] « J*e n'ai accepté de construire cette direction que parce que je pense qu'elle peut vous aider à travailler à l'intérieur de l'Enseignement* »[2], Jean Guéhenno. Allocution du 1er novembre 1944 au Comité National des Eclaireurs de France. (Fonds de l'association des *Amis de Jean Guéhenno*).

[3] Il reçoit des dénominations évolutives avant d'être intégré dans la Direction Générale de la Jeunesse & des Sports (Gaston Roux). Pascal Ory souligne en 1996 (Colloque d'Avignon : « *L'éducation populaire ou la culture en action »*) que la direction Guéhenno a connu des dénominations parfois furtives : Direction des mouvements de jeunesse & des œuvres périscolaires (1 mois), Direction de la culture populaire et des mouvements de jeunesse (3 semaines), Direction de l'Education Populaire et des mouvements de jeunesse.

[4] « *On me demandait de pénétrer dans une maison suspecte. Je veux dire le Commissariat à la Jeunesse. Or, j'y entre avec le désir de démolir, qu'est-ce à dire ? Le Commissariat à la Jeunesse était un organe politique or mon désir est d'organiser quelque chose de technique et professionnel* ». Jean Guéhenno. Allocution du 1er novembre 1944 au Comité National des Eclaireurs de France. (source : Association des amis de Jean Ghéhenno).

[5] Beaucoup sont sélectionnés sur les conseils (discrets) de J.A. Senèze Secrétaire Général du SNI. « *On ne pouvait conserver que quelques fonctionnaires de l'ancienne administration centrale et, pour la plupart des postes et notamment pour ceux de premier rang, il était nécessaire de recruter des titulaires nouveaux* ». Note au Recteur Châtelet. (A N. F/44/52).

« *nouveaux* » destinés à promouvoir « *la culture populaire, c'est-à-dire la culture de tout le peuple* » en envisageant, le terme n'est pas encore à la mode, une cogestion entre une institution, la Ligue de l'Enseignement, qui disposera de très fortes prérogatives et ses services. Elle devrait lui faciliter l'ouverture de foyers urbains et ruraux de culture afin que, dans chaque village, l'instituteur fasse de l'Ecole publique une « *maison de culture* », une « *maison de la jeune France* », un « *foyer de la Nation* », une « *maison des jeunes* ».

Les missions de la direction sont précisées en avril 1945 aux Inspecteurs principaux auxquels André Basdevant, Jean Blanzat et Jean Guéhenno soulignent qu'elles complètent l'éducation scolaire « *sans créer ni répandre une doctrine d'Etat* »[1] car les services et les personnels de la Direction seront « *professionnels* », en aucun cas « *politiques* » [2]. Jean Guéhenno leur recommande de s'appuyer sur des « *hommes de bonne volonté* », les instituteurs auxquels il souhaite confier la mission de porter la Culture Populaire, ce que peut faire l'Ecole primaire, non l'Université « *qui transmet la pensée morte* » et qui justifient leur soutien[3].

L'instituteur sera donc l'animateur des Maisons de la Culture qu'il envisage de mettre en place et qui, ouvertes à tous, coordonneront l'ensemble des bonnes volontés locales (syndicats et associations sans exclusive). Il souhaite en recruter 5 000 et envisage une loi fixant, par réforme de l'ordonnance de 1943, le statut des institutions publiques et des mouvements agréés d'éducation populaire[4]. Il souhaite également réglementer les conditions de vie dans les colonies de vacances, élaborer un statut du théâtre amateur et du cinéma d'éducation populaire, étudier les réalisations municipales dans le domaine de la jeunesse, établir un schéma de dévelop-pement des Auberges de Jeunesse et des camps de montagne et ne craint pas d'envisager, dut-il s'opposer à la Direction de l'éducation physique, la prise en charge de la préparation militaire.

Il se situe dans une perspective forte d'implication de l'autorité publique dans un secteur

---

[1] « *La direction ne peut se passer de l'enseignement du premier degré, elle vivra et réussira dans la mesure où les instituteurs, les inspecteurs primaires et les inspecteurs d'Académie en comprendront la nécessité et lui apporteront leur concours* » André Basdevant. Compte-rendu de la réunion des Inspecteurs Principaux des Mouvements de Jeunesse & d'Education Populaire. (A N. F/44/52).

[2] « *Le préjugé politique ne peut jamais être le fondement d'une éducation. Il doit nous suffire que l'éducation humaniste et critique que nous pensons leur donner ne puisse, nous le savons bien, les mettre ensemble sur un seul chemin. Elle en fera les citoyens d'une démocratie. C'est dans cet esprit que nous favoriserons le développement des diverses organisations de la jeunesse* ». Jean Guéhenno. *Ibid*.

[3] « *N'essayez pas de construire là où il n'y a rien -là où il n'y a personne surtout- mais là où vous trouverez un homme de bonne volonté. Construisez ce que vous pouvez avec bon sens, remembrez ce qui est, essayez d'avoir cette salle, essayez que cette association se crée, nous essayerons de vous aider, de vous procurer des films, disques, etc…* ». « *Je pense à ce jeune instituteur qui sort si riche de l'Ecole Normale et meurt à cause du village où il est nommé, à cause du manque de générosité des savants, artistes, qui pensent à vide* ». Jean Guéhenno. *Ibid.*

[4] Il estime que la société française a besoin d'un enseignement primaire capable de porter, *via* les instituteurs formés dans les « *centres éducatifs* », la culture au peuple des campagnes et des quartiers ouvriers.

jusque-là dévolu aux initiatives privées mais ne rejette pas une interaction entre le secteur public et le secteur privé qui ouvre au monde associatif les portes de la clôture scolaire[1].

Cette option pédagogique iconoclaste justifie un soutien affirmé aux dispositifs « *complémentaires* » de l'Ecole, voire « *extérieurs à elle* » et se traduit par un effort budgétaire ciblé qui atténue le caractère provocateur de son discours[2]. S'il renforce, par tradition d'enseignant, la sujétion de ses services vis-à-vis de l'Education Nationale car « *les Recteurs ont un droit de regard sur notre travail* »[3], Jean Guéhenno sait que ses projets, trop novateurs, ne respectent pas les hiérarchies internes de l'administration centrale[4].

Sa vision, proche d'un Jean Giraudoux dénonçant l'abîme entre « *la culture des instituteurs et celle des instituts* », lui fait espérer qu'en se décloisonnant *« l'Éducation Nationale deviendrait vraiment l'éducation populaire, l'éducation de tout le peuple ».* Il se rapproche de la CGT afin de participer, dans la tradition des Collèges du Travail, au développement de la formation des ouvriers[5] et demande à ses services de mettre à disposition des syndicats, dans ces Maisons de la Culture qu'il veut créer, « *les meilleurs professeurs de français qui apprendront à parler et rédiger, les meilleurs professeurs de géographie et d'histoire, les meilleurs professeurs de comptabilité et de gestion* »[6].

Il promeut en outre le principe selon lequel l'Etat soutient fortement la mise en place d'expériences culturelles formatrices de cadres qui diffuseront dans les sites les plus éloignés du pays un exemple repris par tous. L'engagement des Inspecteurs des mouvements de jeunesse & d'éducation populaire facilite la création de nombreuses associations culturelles chargées

---

[1] « *Les sociétés locales peuvent transformer l'école. Le club et le patronage peuvent se rapprocher de l'école dans une atmosphère de liberté et d'art. Chanter peut être une corvée. Cela deviendrait une joie alors que la France ne chante guère. Il faut développer les contacts avec l'art vivant. Il faut rencontrer des artistes*, *des écrivains. Penser avec les mains et s'inspirer des Centres d'Entraînement à la Pédagogie Active».* Jean Guéhenno cité par N. et B. Magnan in *Cahiers de l'Animation* n° 57-58.

[2] «*La Ligue de l'Enseignement et le mouvement des Francs et Franches Camarades, qui constituent l'une et l'autre de puissants instruments de propagation de la Culture Populaire, se sont vus affecter des crédits substantiels (16 millions), destinés à favoriser leur fonctionnement et l'équipement des sections locales* ». Documentation et études (Ministère de l'information) n° 223. 12 février 1945. *La Culture populaire en France*. (A N. F/44/52).

[3] Ledieu. Inspecteur Général. Réunion des Inspecteurs principaux de la Direction des Mouvements de Jeunesse & d'Education Populaire (9/15 avril 1945). A N. F/44/52.

[4] « *Nous sommes en concurrence avec la Direction des Bibliothèques, la Direction du Cinéma, la Direction des Spectacles et Musique, la Direction des Musées, etc... Nous devons couvrir et fédérer ces directions. Nous sommes le vaste rassemblement des 'usagers' et des 'clients'. Dans les petites villes et villages aucune de ces directions ne peut travailler sans nous. Notre droit tout puissant d'usager nous permettra de faire le dernier choix* ».Jean Blanzat. Inspecteur Général. Intervention à la réunion (9/15 avril 1945) des Inspecteurs principaux de la Direction des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. (A N. F/44/52).

[5] « *Je me suis mis en rapport avec la CGT. Après plusieurs semaines de réflexion et d'échanges, je me suis aperçu avec curiosité que les dirigeants cégétistes ont la passion de l'abstraction et de la théorie. Il a fallu leur montrer qu'il fallait étudier des choses simples et positives* ». Jean Guéhenno : 9 avril 1945. (A N. F/44/52).

[6] Jean Guéhenno. *Ibid*.

d'apporter les éléments fondamentaux de la culture au plus proche des habitants[1].

L'organigramme du 1er Août 1945 présente une Inspection Générale et six bureaux[2]. Son organisation montre l'importance accordée aux dispositifs liés à l'enseignement public (œuvres laïques péri- et post-scolaires) qui conduit à une exclusion de fait des mouvements confessionnels. «*Nous n'allions pas souvent rue de Châteaudun*, dit Jacques Duquesne, *car la direction nous semblait trop assujettie à l'Education Nationale et à la Ligue de l'Enseignement* ».

Si Jean Paul Martin[3] estime que les conditions en ont fait la direction des mouvements plus que celle de la jeunesse et qu'il y a là, en raison de l'esprit revanchard de certains, *une grande occasion perdue, un avenir gâché, une espérance contrariée,* ces avatars n'ont pas empêché la société civile (associations et syndicats) de participer à la politique ministérielle dans le domaine de la culture populaire, des organisations d'enfants et des mouvements de jeunesse.

La naissance de la République des jeunes. En 1941 le Bureau des mouvements de jeunesse avait agréé une *Association des Amis des Maisons des Jeunes* qui proposait, en 1943, de créer une *Fédération Nationale des Maisons des Jeunes*[4]. Le principe d'une institution dédiée aux jeunes est cependant pérennisé et le patrimoine de la Fédération Nationale des Maisons de la Jeunesse est dévolu à la *République des Jeunes* créée par André Philip avec le soutien des Eclaireurs de France, et des Cam'Route[5]. Son premier Conseil d'Administration, réuni le 4 octobre 1944, définit les principes fondamentaux de l'institution.

---

[1] *Association Bourguignonne de la Culture, Association Franc-Comtoise de Culture, Institut d'Éducation Populaire de Toulouse, Centre d'Éducation Ouvrière des Houillères* (Douai).

[2] 1er Bureau : Œuvres péri- et postscolaires (action par l'enseignement). 2e Bureau : action par les moyens culturels (presse, cinéma, théâtre, radio, etc..). 3e Bureau : Colonies de Vacances, Maisons des Jeunes, Auberges et plein air. 4e Bureau : Mouvements de Jeunesse et coordination des Services Civiques et Sociaux. 5e Bureau : Centres Educatifs. 6e Bureau : Gestion financière de l'ensemble.

[3] Martin J.P. *Cahiers de l'animation* n° 57-58.

[4] La suppression des Maisons de la Jeunesse de Vichy ayant été envisagée par Alger, Albert Léger, Inspecteur des Mouvements de Jeunesse & d'Éducation Populaire se rend à *Collonges-au-Mont-d'Or* pour inspecter un stage de *Chefs de Maison.* Cette rencontre avec des militants issus de Chamarges conduit au revirement de sa pensée. *« On était quinze ou vingt, tout ce qui restait des Maisons. En encadrement Jansen. On voit arriver un monsieur en short : cinquante ans bien sonnés, un peu bedonnant, potelé. Il s'appelle Albert Léger, Inspecteur Principal. Il était venu voir ce qu'était ce milieu, ces gens qui font du bruit, faire un rapport et liquider tout cela. C'était un ancien Éclaireur de France, c'est pour cela qu'il était venu en petite culotte. Il nous demande sur quels âges portent nos actions. Nous lui disons, qu'ils vont de sept à onze jusque dix-sept, dix-huit, mais que les bloquer au sens jeunesse est une erreur et qu'il faut aller plus loin. Nous finirons Maisons des Jeunes et de la Culture à Neuilly en1947* ». Marc Malet. (Entretien avec Nathalie Boulbès).

[5] Dans son Conseil d'Administration de 1946 sur 74 membres, 43 viennent des mouvements (10 Eclaireurs, 10 Ajistes, 9 ACJF, 6 Scouts, 2 Unionistes, 2 UJRF, 4 divers). 1/3 sont instituteurs, 2/3 sont des hommes.

***- Liberté* :** elle est une libre fédération où chaque mouvement désigne son représentant.
***- Refus de l'étatisme* :** la gestion est associative, mais l'État en contrôle la légalité.
***- Refus du paternalisme* :** le Conseil de Maison, élu par les jeunes, participe à la direction de la Maison et le Conseil d'Administration soutient ses initiatives.

La naissance des foyers ruraux. En 1936, des *Foyers Paysans* liés à la Confédération Nationale Paysanne sont créés avec le soutien de la SFIO, du SNI et des Auberges de Jeunesse[1]. Au cours de la guerre, les organisations paysannes se sont retrouvées au sein de la Confédération Générale Agricole qui sert de couverture aux activités de résistance du socialiste François Tanguy-Prigent[2] qui « *pense à trois institutions indispensables pour l'avenir du monde rural : le Syndicat, organisation d'émancipation sociale, la Coopérative, organisme de libération économique, le Foyer Rural, organisme de formation des hommes qui œuvrent dan s les syndicats, les coopératives, les communes* »[3].

En 1945, il organise avec Jean Guéhenno, une concertation qui réunit la Direction des mouvements de jeunesse, la Santé Publique, la Confédération Générale Agricole, le Syndicat National des Instituteurs, la Jeunesse Agricole Chrétienne, la Ligue de l'Enseignement et la République des Jeunes.

Il en ressort un concept immobilier regroupant loisirs, vulgarisation agricole et enseignement ménager au service du monde rural et qui, en associant culture et agriculture, tente d'assurer, par les activités de loisir, le maintien des populations au pays[4].

Les Foyers Ruraux nouent très facilement des contacts avec les structures du1er degré traditionnellement proches du milieu rural, non avec l'enseignement technique et le second degré, plus urbains, et qui n'acceptent en outre pas la compétence « *pédagogique* » du ministère de l'Agriculture.

---

[1] Leur objectif est identique à celui de la JAC : « *former une élite pour le monde rural de demain en assurant aux jeunes paysans une formation technique, humaine, sociale*». C. Pasteur in *Foyers Ruraux.* N° spécial de la revue de la FNFR (*Animer*). *Les Foyers Ruraux ont 50 ans.* Lors de l'Exposition Universelle de 1937, la Ligue de l'Enseignement avait présenté un projet de Foyer de jeunes pour le milieu rural[1]« [Une] *tentative de création d'une sorte de foyer culturel type qui serait en quelque sorte le quatrième monument de chaque commune après l'Église, la Mairie et l'École* ». Ory P. *L'action culturelle du Front Populaire*. Cahiers de l'animation n° 32. INEP. Marly-le Roi 1981.

[2] Député SFIO en 1936, il a refusé les pleins pouvoirs au Maréchal et fondé Libération-Nord. Il avait, en 1936, fondé le Foyer Paysan de Saint-Jean-du-Doingt.

[3] Platel Théo. *Les Foyers Ruraux et l'animation de la campagne de l'Hérault après 1945.* Mémoire de Maîtrise d'Histoire. Université Paul Valéry. Montpellier 1984.

[4] « *A la République des Jeunes vient de s'associer une Confédération des Foyers Ruraux organisée par accord entre le Ministère de l'Agriculture et la Direction. Ces Foyers Ruraux conçus, en principe, sous forme de coopérative, grouperont des jeunes et des adultes et pourront avoir pour animateurs des instituteurs de campagne. La Direction, en accord avec celle du 1er degré, prévoit dans ce but, une formation agricole et culturelle spéciale dans certaines Ecoles Normales* ». Note au Recteur Châtelet. (A N. F/44/52).

Ils seront cependant souvent contestés par les militants locaux de la Ligue Française de l'Enseignement qui n'acceptent pas, comme ils le feront plus tard pour les Maisons des Jeunes & de la Culture, la présence d'organisations catholiques.

La naissance de Peuple & Culture. Des stagiaires d'Uriage publient en 1944, à Grenoble, un manifeste dans lequel ils exposent que, loin d'être un privilège de classe, la Culture est universelle[1]. *Peuple & Culture*[2] souhaite combler le fossé culturel entre la classe dirigeante et la masse exécutante et se présente comme un mouvement de formateurs de formateurs. La relation idéologique avec le Front Populaire est effective en ce que l'association affirme le droit d'égal accès à la culture en valorisant « *les formes non-académiques de la Culture qui trouve son équilibre dans la formule des maisons des Jeunes & de la Culture* ».[3]

Porteur d'un projet de libération culturelle PEC installe à Grenoble, en décembre 1945, Jean Dasté qui veut « *doter la France d'une vie culturelle en province* »[4].

La naissance des Francs & Franches Camarades. En 1940 des instituteurs s'engagent aux Eclaireurs de France[5] où Pierre François souhaite construire un mouvement laïque de l'enfance à partir de son expérience à Vichy[6]. Le mouvement, créé le 9 novembre 1944, reçoit le soutien des Eclaireurs de France, du Syndicat National des Instituteurs, de la Ligue Française de l'Enseignement, du Mouvement Uni des Auberges de Jeunesse, des CEMEA, de la CGT et de la FSGT. Le 8 décembre 1944, il adhère à la Ligue Française de l'Enseignement en accord avec

---

[1] « *Après ces années passées ensemble, instituteurs, ouvriers, professeurs, artistes, offciers pour qui le partage de la Culture était devenue une réalité vécue, voulurent continuer l'expérience. La guerre était loin d'être finie, tout était désorganisé. Et dans ce climat d'inquiétude et de grandeur à fois, sitôt descendus du maquis du Vercors, dès la Libération, les militants des Equipes Volantes créèrent à Grenoble, la ville qui les connaissait, qui les avait hébergés, leur avait permis de vivre, le Mouvement Peuple & Culture. C'était le 5 décembre 1944* ». Manifeste de Peuple & Culture (introduction). 1945.

[2] En 1936, Peuple & Culture était la dénomination d'un Centre Culturel. C'était aussi, à la même époque, le titre d'une publication de Jean Giono, Président de la Maison de la Culture de Marseille.

[3] Ory P. *L'aventure culturelle*. Paris.

[4] Tourisme & Travail, Travail & Culture, liés aux confédérations syndicales travaillent étroitement avec Peuple & Culture car il leur est logique que les loisirs de l'ouvrier soient pris en charge par ses représentants syndicaux. *« Les comités d'entreprise donnent à l'éducation populaire un nouvel outil puisque les activités sociales et culturelles dès lors sont gérées directement par les représentants élus des salariés dans les grandes entreprises ». Citoyens chiche !* Paris. Éditions de l'Atelier. 2001.

[5] « *Avant la guerre j'étais à la Ligue et je m'occupais d'un patro en tant qu'instituteur. En 1941-1942, j'ai rejoint les EdF, seul mouvement laïque neutre et non religieux, pour ne pas laisser tomber les gosses de la Laïque* ». Henri Martin cité par Hugouvieux G. *Les Francs & Franches Camarades. Repères sur la naissance d'un mouvement d'enfants.* Cahiers de l'animation n° 49-50. INEP. Marly-le-Roi 1986.

[6] « *Les dévouements ne manquaient pas, mais j'ai été frappé par la pauvreté totale des activités ; elles se résumaient en une garderie sur des terrains de sports ou des préaux d'écoles, en une fête annuelle où l'on faisait apprendre par cœur à des gosses des mouvements de gymnastique* ». « *Dans les années 40-44, nous n'avons cessé de penser à l'avenir : à la Libération il faudrait réorganiser beaucoup de choses. Toutes mes réflexions ont porté sur la constitution d'un grand mouvement d'enfants laïque* ». Pierre Pierre François cité par. Hugouvieux G. *Ibid*.

le Syndicat National des Instituteurs qui a largement facilité sa création[1].

Raoul Dubois et les Francs & Franches Camarades.

« *J'avais travaillé dans les patronages laïques avant la guerre et pendant la guerre même avec des groupes d'enfants plus ou moins réguliers. Je participais à des groupes de travail pour la constitution de programmes, dans le grand effort qui allait conduire au programme national de la Résistance et, bien sûr, nous envisagions le problème du péri-scolaire à la Libération. Nous voulions également reconstruire les choses qui avaient été détruites par Vichy, mais nous souhaitions surtout une profonde transformation de ces choses : reconstruire n'étant pas suffisant, il fallait innover et agir pour toucher les gosses* ». Dès Septembre 1944 il rencontre J.A.Senèze qui, dans la cohérence idéologique reliant Guéhenno, les mouvements laïques et le SNI le désigne pour prendre en charge le dossier au nom de l'organisation. « *Senèze me convoque un jour dans le bureau du SNI reconstitué. Il me dit « tu t'es intéressé au problème du péri-scolaire, il y a quelque chose qui se crée maintenant, est-ce que tu veux y aller voir, travailler là-dedans ? ». Je réponds « oui cela m'intéresse ! » et Senèze dit « cela tombe bien car j'ai demandé ton détachement, tu commences demain ! »*

Les *Camaraderies* se proposent de remplacer les UFO-Patro en perte de vitesse. L'initiative, qui s'intéresse, au développement intellectuel de la masse[2] et à la pédagogie des Ecoles Nouvelles, apparaît susceptible de faire évoluer l'enseignement primaire. Les Francs & Franches Camarades attirent donc les instituteurs qui souhaitent participer à la rénovation de la vie scolaire[3]. Dès octobre 1944, l'*Ecole des Cadres des Centres de Jeunesse* de Montry accueille les futurs permanents, instituteurs, militants des Auberges de Jeunesse, des Eclaireurs de France et du Syndicat National des Instituteurs. Les mots d'ordre « *santé, franchise, union, république, France, paix* » de la grille de stage sont constitutifs d'une volonté de relance des œuvres laïques de l'enfance afin de développer le *patronage laïque* à partir de la formation de cadres de qualité.

- En 1945 l'association réunit 380 guides et 8 000 enfants.
- En 1946 ils sont 780 guides et 12 000 enfants,
- En 1947 on dénombre 1 500 guides et 20 000 enfants.
- En 1950 : ils sont 2 300 guides et 40 000 enfants.
- En 1956, les guides comptent 67 % de scolaires (dont 40% originaires des lycées et collèges, 34 % des Écoles Normales, 13 % des cours complémentaires, 7 % des Centres d'Apprentissage, 6% des Universités) 22 % des personnels enseignants, 7 % des ouvriers et employés, 4 % sont « sans-profession».

La renaissance des CEMEA. Commissaire National des Éclaireurs, André Lefebvre (*Vieux castor*) avait participé avec Gisèle de Failly (*L'hygiène par l'exemple)* à la formation des

[1] « *Sur des bases extrêmement saines et avec des animateurs convaincus* [il] *a pris dans l'enseignement et dans les milieux syndicalistes une importance considérable. Il permettra de transformer la garderie et les anciens patronages laïques en les faisant bénéficier des méthodes actives qui ont si bien réussi déjà dans le scoutisme et les méthodes actives* ». Note au Recteur Châtelet. (AN. F/44/52).

[2] « *Il est proprement intolérable qu'on puisse opposer ce que certains appellent l'esprit primaire à une prétendue culture qui serait réservée à des mandarins des sciences, des lettres et des arts. Il n'y a qu'une culture et tous les hommes y ont droit* ». Jean Guéhenno. Circulaire du 13 novembre 1940.

[3] Raoul Dubois cité par Hugouvieux G. *Les Francs & Franches Camarades. Repères sur la naissance d'un mouvement d'enfants.* Cahiers de l'animation n° 49-50. INEP. Marly-le-Roi 1986.

premiers « *surveillants des colonies scolaires* ». Déclarée le 12 décembre 1938 à la Préfecture de Police de Paris, l'association « *Centres d'Entraînement pour la Formation du personnel des colonies de vacances et des maisons de campagne des écoliers* » organise un nombre important de sessions de formation. En fin 1942 elle comptabilise 43 stages et 3000 stagiaires. Elle dispose, en zone occupée, d'une délégation générale (Paris) et de délégations régionales (Ile-de-France, Aquitaine, Bretagne, Centre, Est, Normandie, Nord, Poitou) qui bénéficient de mise à disposition de personnels[1]. En février 1944 elle se déclare « *Service des* C*entres d'Entraînement aux Méthodes de Pédagogie Active* » et se dissout en raison de pressions exercées par la Milice (les biens sont transférés aux Éclaireurs de France). En substituant *éducation* à *pédagogie* le mouvement affirme une orientation idéologique en faveur de l'Éducation Nationale. Septembre 1944 voit la nouvelle assemblée générale constitutive des *Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active* qui sont agréés par Jean Guéhenno.

L'action de Jean Guéhenno, même si elle est fondée sur des ressentiments compréhensibles liés à certains aspects de sa situation sous Vichy qui l'ont parfois conduit à détruire des dispositifs qui auraient pu, en augmentant son poids politique à l'intérieur de l'Education Natuonale, lui être utiles, reste quand même importante car il a favorisé l'émergence de dispositifs « *laïques* » mieux organisés qu'avant la guerre. Il est patent qu'il aurait pu aller plus loin et faire nettement plus s'il avait, comme la Direction Générale de l'Education de l'Education Physique et des Sports, su exploiter à son avantage les séquelles du régime précédent. Cette absence de pragmatisme sera un handicap pour ses successeurs.

-b- La Direction Roux : la continuité dans la tradition.

Les compétences de la Direction Générale de l'Éducation Physique et des Sports ne sont définies qu'en Août 1945[2]. Elle connaît de « t*outes les questions relatives à l'éducation physique, aux sports et aux activités de plein air* »[3]ce qui est très peu différent du dispositif fondé par Jean Borotra et Joseph Pascot en dehors de l'élimination de l'éducation générale, on a conservé les enseignants d'éducation physique et sportive mais ils ne relèvent pas du secondaire.

On trouve, au sommet, un bureau des affaires générales, une section du contrôle médical

[1] Deux dans le Nord, deux plus un en cours ; dans l'Est, un plus un en cours ; en Normandie, six en suspens ; dans la région parisienne, huit, plus un en cours ; en Centre, cinq, plus un en cours ; en Bretagne, quatre : en trois en Poitou et en Aquitaine.

[2] Décret n° 45-1882 du 18 août 1945 (Direction générale de l'éducation physique et sportive).

[3] Le dossier du plein air qui apparaissait sous le Front Populaire comme une activité à finalités culturelles et éducatives liée aux mouvements et institutions de jeunesse et d'éducation populaire passe définitivement sous la tutelle des sportifs même si nombre de ses cadres relèvent souvent de l'idéologie « jeunesse ».

sportif et post scolaire, une section d'études et d'information directement placés sous l'autorité du Directeur Général qui a autorité sur :

- Une direction de l'éducation physique et des sports scolaires (3 bureaux[1]).
- Un Service de l'éducation physique post scolaire[2].
- Une Direction des Sports qui assure la liaison avec le mouvement sportif (5 bureaux[3]).

Une ordonnance promulguée en août 1945[4] rappelle, dans son préambule, qu'en abrogeant la Charte des sports, Alger rendait l'administration du sport français « *aux organismes privés à qui il devait sa prospérité* » et le plaçait de nouveau « *sous le régime des libertés républicaines* » mais que cette législation « *conçue en Afrique du Nord* » est difficilement applicable en métropole. L'Etat y réaffirme sa tutelle sur le sport[5] dans une vision idéalisée qui veut protéger les pratiquants des sirènes du stade[6].

La jeunesse Ouvrière & Rurale. Chargé de développer les pratiques d'éducation physique et sportives (voire la préparation militaire) dans tous les milieux, chaque Service départemental dispose d'un « *Service de la Jeunesse Ouvrière et Rurale* » qui ouvre des Centres d'activités Physiques[7]. En 1945, 744 Centres accueillent 65 000 jeunes, en 1952, sur un volume de 2 600 000 jeunes (ouvriers et ruraux) 2010 en accueillent 260 000 de 14 à 19 ans[8].

---

[1] (Programmes, examens, concours. Écoles nationales et centres régionaux. Personnel enseignant).

[2] Il s'intéresse à l'éducation physique des jeunes (Garçons et Filles) de moins de 21 ans ayant cessé de fréquenter un établissement scolaire. Il gère les Collèges Nationaux de moniteurs ainsi que le Collège d'alpinisme et de ski. Il organise l'éducation physique dans les milieux du travail et les mouvements de jeunesse, développe les activités de plein air non fédérales et est en charge de la préparation militaire.

[3](Relations avec le Comité National des Sports, les fédérations et associations sportives. Écoles et enseigne-ment sportif, études. Sports nautiques (Un arrêté du 10 février 1945 confie ce bureau à un Officier de Marine). Agréments, législation et contentieux. Subventions, gestion et contrôle financier). On note l'absence d'un bureau des sports aériens et d'un bureau des sports de montagne ce qui diffère de Vichy.

[4] O. 45-1922 du 28 août 1945 (activité des associations, ligues, fédérations et groupements sportifs).

[5] Toute compétition sportive « *ayant pour objet de désigner une association, une équipe ou un joueur ou un athlète comme vainqueur national ou régional ou comme représentant de la France ou d'une région dans les épreuves internationales, doit être autorisée par le ministre de l'éducation nationale qui peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs groupements* ».

[6]« *Cette position qui fait du sport une discipline de vie, notamment pour les activités auxquelles on accorde le statut de sports de base (natation, athlétisme, gymnastique) pour différentes raisons, et tout particulièrement stimulées par une sensibilité croissante à la délinquance juvénile. Les éducateurs sont rejoints sur ce point par les pouvoirs publics et même par le Conseil National de la Résistance pour faire du sport une discipline consentie et intériorisée dont la maîtrise des règles deviendrait un gage de citoyenneté* ».Terret Th. *L'éducation physique en France sous la IV^e^ République (1945-1959)*. Sport History Rewiew. 2002. Collections INSEP.

[7] « *Un organisme autonome d'entreprise ou interentreprises dépendant directement de la Direction Générale de l'Éducation Physique & des Sports, dispensant par un personnel qualifié un horaire d'enseignement d'éducation physique & sportive allant de 2 heures 30 à 6 heures par semaine, pendant au moins 40 semaines par an, à des jeunes du monde du travail* ».Circulaire EPSU/4.435 du 15 mai 1947).

[8] En Charente, après 5 années, il existe 13 centres d'activités physique d'usines, 1 centre horticole, 3 centres privés (orphelinats, ouvroirs), 6 d'État ou d'administrations publiques, 8 écoles de sports (jeunes de moins de 14 ans), 46 centres ruraux. L'ensemble n'a par contre touché que 4 000 jeunes sur 15 000 relevant de la population cible. (25 centres sont en sommeil par manque de moniteurs, d'installations et de matériel). Tous songent à la nécessité

Des maîtres itinérants, successeurs des moniteurs de Vichy, vont dans les villages et les usines, apportent des sacs de ballons et expliquent, avec l'aide de la MJC, voire des commerçants du village, les rudiments du basket-ball, du hand-ball, du Volley-ball, pratiques moins connues que le football ou le rugby. Ils ouvrent ensuite des Centres d'Initiation Sportive[1] qui sont des *Écoles de Sport*, puis des Centres d'initiation aux Sports de Plein Air (CISPA) en charge d'initier les jeunes aux activités de pleine nature, enfin des Centres de Perfection-nement Sportif. Les terrains de pratique sont trouvés au sein des entreprises auxquelles ils apportent leurs conseils pour déterminer les créneaux de pratique les plus favorables. Les animateurs de ces centres, les « *aides-moniteurs* » sont formés sur le terrain par les personnels de la Jeunesse Ouvrière et Rurale lors de stages en CREPS[2].

Les Services départementaux leur allouent de modestes primes, participent aux frais de location d'installations sportives, octroient du petits matériels (chaussures et matériels d'athlétisme, ballons,..), mettent en place des contrôles médicaux et aident à l'organisation des compétitions. Ce qui a pour résultat l'ouverture de sessions du Brevet Sportif Populaire servant, pour les garçons, de conclusion physique à la Préparation Militaire Élémentaire (11 jours de permission supplémentaires) dont la progression est constante même si de nombreux échecs sont recensés, ce qui prouve le sérieux des contraintes imposées.

Année	Candidats au BSP.	Admis
1947	**718 896**	**431 506**
1948	**743 222**	**476 056**
1949	**742 707**	**510 239**
1950	**1 063 180**	**715 560**
1951	**1 104 461**	**731 890**
1952	**1 220 773**	**807 373**
1953	**1 228 958**	**814 146**

Les jeunes ouvriers et ruraux (garçons et filles) dont la scolarité se termine à 14 ans disposent d'une liberté de choix dont ne bénéficient par contre pas les élèves confinés dans la clôture des Lycées[3]. Les personnels répondent aux attentes des jeunes sans, «*concurrencer, ni contrecarrer les initiatives des associations et des divers groupements dans le domaine du sport et du plein air* ». Ils pratiquent l'accrochage en invitant les jeunes à s'engager « *soit dans des nouvelles*

(hygiénique, sociale et militaire) de participer au développement physique d'une jeunesse dont on aimerait *qu'elle préfère le stade au café*.

[1] En 1946 il existe 146 CIS avec 6 500 adhérents. Ils sont 2 000 en 1956 et regroupent 92 300 participants.

[2] En 1952, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse & aux Sports organise à leur bénéfice 19 stages de perfection-nement en judo, 25 d'acrobatie au sol, 26 de basket-ball, 48 d'athlétisme et 54 de natation.

[3] « *Dans un Lycée, la tâche qui incombe aux organisateurs et éducateurs est relativement facile. Les jeunes sont déjà groupés, classés, astreints à des horaires, soumis à une autorité. Il suffit de décider d'un horaire consacré à l'enseignement physique, de prévoir un équipement minimum, de former et rétribuer un fonctionnaire compétent* ». Institut Pédagogique National. Brochure n° 153. Paris. Imprimerie Nationale. 1960.

sections d'associations sportives existantes, soit dans des associations à créer ».

Leurs actions portent également sur le développement des activités de plein air et la Direction Générale participe à l'évolution d'anciennes structures des Chantiers de Jeunesse en ce qu'elles peuvent faciliter la pratique des activités de pleine nature.

L'union Nationale des Centres de Montagne. *Jeunesse & Montagne* fragilisée par le STO a vu partir nombre de ses membres au maquis[1]. Le 22 janvier 1944, à Lyon, une réunion est organisée à l'instigation des Éclaireurs de France (*Tulpin*), des Cam'Route (*Chalon*), des Compagnons de France (*Michelet*), du Scoutisme français (*Basdevant*), des Auberges Françaises de la Jeunesse, des Amis des Maisons des Jeunes, de la Fédération Française de Ski, de l'École de Montagne de la Jeunesse et Jeunesse et Montagne[2].

À l'automne 1944, l'*Union Nationale des Centres de Montagne* est fondée qui donne la priorité aux aspects éducatifs des activités physiques de pleine nature sans prendre en compte les objectifs compétitifs[3], elle fonctionne avec peu de matériels mais, surtout, avec des hommes[4]. Les sites de *Jeunesse & Montagne* étant rarement adaptés à la pratique de l'alpinisme d'été et du ski d'hiver, et leurs matériels ayant disparu au bénéfice des maquis, les premiers centres sont d'anciens hôtels de tourisme[5]. Les premiers stagiaires soulignent la qualité de la

---

[1] « *De nombreux jeunes, formés par Jeunesse & Montagne, furent recrutés dans le maquis et dans les corps en voie de reconstitution. Maurice Herzog, comme de nombreux alpinistes parisiens repliés à Chamonix, rejoignit les FTP, tandis que Lionel Terray, Gaston Rebuffat ou Pierre Leroux furent intégrés dans les FFI* ». Hoibian O. *Les alpinistes en France.* Paris, L'Harmattan, 2000.

[2] Ces mouvements voulaient répondre aux attentes de camps d'été et d'hiver et définir les modalités de leur mise en œuvre. Il en résulte, le 29 février 1944, la création de l'*Association Nationale des Camps de Montagne*[2]. Son président est le Commandant Jeanneau, son Vice-Président (Chef Rouillon) représente Jeunesse & Montagne et son Trésorier (Mehlinger) vient des Cam' Route. Leur premier projet consiste à organiser 12 camps à l'été 44 en utilisant les cadres (170 personnes) de *Jeunesse & Montagne* disponibles. L'association précise, dès le 21 mars, qu'elle ne doit pas « *être considérée comme un pépinière de champions mais comme un instrument de formation personnelle par le moyen de la montagne* ».

[3] L'association doit gérer les affrontements entre catholiques et communistes, chacun cherchant à placer l'organisme sous sa tutelle et l'attitude de la Ligue de l'Enseignement qui critique la présence des Scouts de France et de l'OCCAJ ce qui n'empêche pas le mouvement d'avoir sa vision de la laïcité. « *Pour nous, au contraire c'était le gage de la laïcité, de la neutralité complète. Qu'il y ait des représentants de toutes les associations confessionnelles : israélites, protestants, catholiques, des laïques et des non-religieux était la forme la plus haute de la tolérance. C'était cela la véritable interprétation de la laïcité, et non pas être une citadelle assiégée où seuls les purs ont droit d'accès* »Malesset. R. *Les premiers pas de l'UNCM et de l'UNF*. Cahiers de l'Animation. N°57-58. (1986).

[4]« *C'est la richesse incomparable. Des hommes qui avaient vécu en montagne pendant deux ou trois ans. Les anciens de Jeunesse & Montagne sont venus. Ils ne savaient pas ce que serait leur avenir (…) Après les années d'oppression, il y avait un courant porteur !* ». Malesset. R. *ibid*.

[5] 1944 : Alpe d'Huez (*Hôtel du Dôme*), Mont Dore. 1945 : Argentière (*Hôtel du Globe),* Contamine (*Hôtel de la Bérangère*), Saint Sorlin (*Hôtel des trois lacs*), Gavarnie (*Hôtel de la cascade*, *Hôtel des Voyageurs*), Gourette (*Boule de neige*), Saint-Christophe-en-Oisans (*Hôtel des Écrins*), Pralognan (*Hôtel du petit Mont Blanc*). Les seules exceptions sont les baraques de Jeunesse & Montagne à *Saint-Étienne-en-Dévoluy*, l'Auberge de Jeunesse de *Saint- Étienne-en-Valgaudemar* et d'anciennes fermes louées aux autochtones.

vie dans les centres[1]. Leur discours cache la réalité d'un accueil sur des paillasses et dans des conditions sanitaires et de confort sommaires.

Le matériel est récupéré sur les *Bergjäger* ou dans les dépôts de la *Kriegsmarine*, les personnels sont des anciens de *Jeunesse & Montagne* ou d'anciens stagiaires rémunérés par les services de Jeunesse & Sports voire avec l'aide de l'armée[2].

L'Union Nautique Française. Elle se crée en 1945 à l'initiative de techniciens du canoë-kayak et du Yacht-club de Socoa (héritier du Yacht Canot Club Basque qui a abrité un Chantier de la Marine au fort de Socoa[3]). L'organisme s'ouvre à Tourisme et Travail ou à des associations professionnelles. Les résultats ont été assez médiocres jusqu'à ce qu'un représentant des Éclaireurs de France (Buisson) en prenne les commandes.

-c- Andrée Viénot et Pierre Bourdan : la fusion, la Jeunesse, la Culture.

Le 24 juin 1946, Andrée Viénot, veuve de Pierre Viénot ministre du Front Populaire, ambassadeur du Général de Gaulle à Londres, est nommée *Sous-Secrétaire d'État à la Jeunesse & aux Sports*. Pour la première fois un département ministériel prend le nom de « *Jeunesse & Sports* ». Il est, de plus, confié à une femme. Le principe en sera repris avec le gouvernement suivant[4].

Andrée Viénot : la fusion administrative des deux concepts.

Les deux directions « *de la Jeunesse* » et « *des sports* », constituent désormais la base d'un département ministériel spécifique[5] dépassant le cadre de ce qui n'était qu'un « *service* » du Comité Français de Libération Nationale, tandis que les deux Directeurs précédents Gaston Roux (éducation physique et sports) et Albert Châtelet (mouvements de jeunesse et d'éducation populaire) qui a succédé à Jean Guéhenno démissionnaire, restent en place[6].

---

[1] «*Une période merveilleuse commençait. Les instructeurs avaient le même âge que nous ou quelques années de plus. Venu d'horizons divers, notre petit groupe de stagiaires était particulièrement motivé. L'ambiance des écoles est fort sympathique, la gaieté y est de règle et n'est pas forcée. Et, quand une obligation les retient un dimanche à la ville, ils se demandent comment ils pouvaient bien, autrefois, y occuper leurs loisirs* ». Pierre Leroux Cité *in* Hoibian O. *Les alpinistes en France.* Paris, L'Harmattan 2000.

[2] Dans la foulée patriotique de la Libération, où beaucoup croyaient que dans tout citoyen il y avait un soldat une des premières clientèles des camps a été celle de jeunes en formation prémilitaire envoyés par l'Armée. L'option a été intéressante pour les Centres qui accueillaient les militaires en dehors des vacances.

[3] L'association n'a pu s'appuyer que sur le très faible patrimoine des Chantiers de la Marine. Hoibian O. *Les alpinistes en France.* Paris, L'Harmattan, 2000.

[4] De Georges Bidault à Léon Blum, la nomination d'Andrée Viénot montre la conjonction d'intérêt de la Démocratie Chrétienne et de la SFIO en faveur de la pérennisation d'un segment administratif dont le contenu évoluera, amis dans une situation plus conflictuelle, avec la nomination de Pierre Bourdan.

[5] Gaston Roux et Étienne Bécart sont deux anciens du Cabinet de Léo Lagrange et Albert Châtelet était président des Éclaireurs de France lors du Front Populaire. Jean Gotteland (Inspecteur Général de l'Éducation Générale & sportive sous Borotra et Pascot) est toujours en place.

[6] Décret du 6 juillet 1946.

Le 14 janvier 1947 Etienne Bécart, ancien secrétaire de Léo Lagrange, devient Directeur des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. L'héritage culturel du Front Populaire est devenu un fait administratif[1], une organisation qui reprend l'héritage de la période précédente mais sous une bannière unique.

Andrée Viénot dispose d'une Inspection Générale, d'une Direction Générale de l'Éducation Physique & des Sports (Gaston Roux) et d'une Direction des Mouvements de Jeunesse & d'Éducation Populaire. Son administration centrale est représentée dans chaque Académie (Recteur) par un inspecteur principal Chef du Service Académique de la Jeunesse & des Sports, dans chaque département (Inspection Académique) par un Inspecteur Chef du Service Départemental de la Jeunesse & des Sports.

L'ensemble accorde une importance notable à un large réseau d'établissements de formation des cadres de jeunesse, de sport, d'éducation populaire et des enseignants : les Centres Régionaux d'Éducation Populaire[2] et les Écoles d'Éducation Physique et de Sports[3]. L'organisation des services aux divers niveaux (national ou régional) montre une tendance à la séparation entre les activités « *sportives* » et celles qui relèvent de la vision « *éducative* ».

Il ne manque que les services de l'équipement et les Écoles Nationales autres que celle du ski et de l'alpinisme qui seront créées au fil des ans, mais celle de moniteurs de la Police Nationale créée en 1941 à Périgueux reste dans le giron de *Jeunesse & Sports*. La formation des sportifs de la montagne est distincte de celle des enseignants de la montagne et du ski par disjonction du concept de compétition de celui de l'enseignement de la pratique. Les Centres Régionaux d'Éducation Physique & Sportive (CREPS), successeurs des CREGS, assurent la formation en Education Physique & Sportive des institutrices, instituteurs, élèves-maîtres et élèves-maîtresses

[1]« *Léo Lagrange est mort pour la France, la liberté, la jeunesse. Nous tous, ses amis, ne pouvons mieux servir sa mémoire qu'en vivant, par delà nos petits égoïsmes, pour la cause à la quelle il a donné sa vie* ». Note d'Andrée Viénot aux services. (AN. F/44/52).

[2] Ils organisent des stages d'information ou de formation destinés aux membres des mouvements de jeunesse, aux animateurs d'éducation populaire, aux directeurs et moniteurs éducatifs des colonies et camps de vacances pour enfants et adolescents**.**

[3] Elles comprennent : Un Institut National des Sports (Enseignement, perfectionnement et entraînement des athlètes et des cadres sportifs) chargé des études scientifiques permettant l'élaboration de techniques sportives idéales et de leur diffusion dans le pays. Une École Nationale de Ski et d'Alpinisme, centre d'entraînement sportif et de recherche scientifique pour les sports de montagne qui dispose d'un collège de ski et d'alpinisme chargé de la formation des moniteurs de ski et des chefs de cordée et de l'information des maîtres et élèves-maîtres de l'enseignement public. Deux Écoles Normales Supérieures d'Education physique et sportive (jeunes gens et jeunes filles). Deux Écoles Normales (Maîtres et Maîtresses) d'Education physique et sportive avec quatre Écoles préparatoires. Seize centres régionaux d'éducation physique et sportive destinés à l'information des maîtres et élèves-maîtres de l'enseignement public, à la formation des moniteurs et aides-moniteurs de la formation prémilitaire, de la jeunesse ouvrière et paysanne, à la préparation du concours d'entrée dans les ENSEPS. Un collège de moniteurs d'éducation physique pour la police.

du primaire et des moniteurs et aides moniteurs de la jeunesse ouvrière et rurale.

Les services extérieurs et les corps d'inspection fusionnent le 27 novembre 1946. Par contre, les services déconcentrés subissent, à l'inverse de Vichy, les aléa de la dépendance à l'Education Nationale affirmés par les termes de « *services académiques* » et « *autorité du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie*».

On est dans la logique de Jean Guéhenno qui ne se concevait pas en dehors de l'Education Nationale, en raison de sa volonté d'appuyer sa politique de développement culturel sur la disponibilité et l'engagement des instituteurs. Cette relation privilégiée avec l'enseignement primaire, donc avec le milieu laïque, a une retombée inattendue sur le secteur des colonies de vacances. Œuvre sociale et sanitaire à ses débuts, la Colonie de Vacances reprend, avec les temps nouveaux, des couleurs *éducatives,* elle quitte le Ministère de la Santé pour l'Éducation Nationale selon la volonté d'Andrée Viénot et de Léon Blum qui ne voulaient pas qu'elles tombent, après eux, sous la tutelle de ministres cléricaux[1].

L'opération s'appuie sur la militance laïque des instituteurs car la colonie de vacances offre aux enfants des villes des temps éducatifs complémentaires à l'action de l'École[2]. Ce transfert n'est pas admis par le Directeur de la Population qui dépose un recours en Conseil d'Etat. Etienne Bécart, qui mesure le poids des réticences, souligne son importance dans une circulaire aux services extérieurs qui transcende le style administratif pour se placer au niveau de l'exhortation[3]. L'affirmation de compétences, prélude à l'affirmation politique d'une administration nouvelle est contestée car les projets de Guéhenno, Basdevant, Bécart et des cadres des services extérieurs dérangent. Cette contestation se renforce à l'arrivée de Pierre Bourdan.

Pierre Bourdan : la tentation de la jeunesse et de la culture.

Pierre Maillaud dit Pierre Bourdan, porte-parole du Général de Gaulle à la radio de Londres,

[1] Rémy Viénot, fils d'Andrée et Pierre Viénot (Entretien).

[2] Les conditions médiocres de la vie en milieu urbain rendent nécessiares des séjours *au bon air* et, dans la tradition des Bion et des Comte, on leur apporte une bonne nourriture, on les pèse hebdomadairement pour voir s'ils ont *bien profité* et on leur apprend à se laver les dents. « *Bien des enfants arrivent à la colonie sans connaître l'usage de la brosse à dents; mais ils en ont une, demandée par l'organisateur de la colonie, ainsi que le tube de pâte dentifrice, et c'est un plaisir pour eux d'apprendre à utiliser l'un et l'autre. Il arrive qu'après plusieurs nettoyages successifs et inhabituels, un enfant se plaigne d'une dent dont la carie est mise à nu*». de Failly. G. *La vie à la colonie maternelle*. Paris, Éditions du Scarabée 1959.

[3]« *Notre action est encore critiquée, son efficacité mise en doute. Il importe que très rapidement des résultats concrets obligent les détracteurs à se pénétrer de sa nécessité. Faire connaître nos buts immédiats et lointains, se faire connaître, au besoin s'imposer, agir et réaliser. Il nous faut défricher, planter, bâtir. La matière est partout à notre portée. Au travail. Nous connaîtrons la joie de la plus noble des conquêtes. Celle de marquer une étape dans la lutte pour améliorer la Condition Humaine. Et cela paiera de toutes les peines* ». Etienne Bécart. Circulaire 131 EB/EF du 8 janvier 1947. (A N. F/44/52).

lui succède le 22 janvier 1947[1] dans une situation politique tendue (expulsion des ministres communistes, grèves à caractère insurrectionnel).

Il a le titre de *Ministre de la Jeunesse, des Arts & des Lettres,* nomination considérée comme un démembrement de l'Éducation Nationale car son autorité sur la Direction des mouvements de Jeunesse & d'Education Populaire et celle des Sports et de l'Education Physique est renforcée par l'arrivée des Beaux-Arts[2]. Si l'Éducation nationale conserve la tutelle des sports scolaires et universitaires et celle de l'éducation physique dans l'enseignement, elle n'apprécie pas d'avoir été dépossédée d'un certain nombre de ses prérogatives et « *paralyse un certain nombre de réformes* »[3].

Il est confronté en 1947[4], aux économies budgétaires décidées par la Commission « *de la hache* » qui impose la suppression de 287 postes de contractuels « *jeunesse & sports* », aggravées 3 mois plus tard par la Commission « *de la Guillotine* » qui supprime 428 postes de maîtres et annule le recrutement de 1004 professeurs d'EPS[5]. Ces décisions ramènent l'enseignement de l'EPS à la situtation de 1939[6].

Il marque son passage en tentant de créer un dispositif dédié aux loisirs culturels des jeunes et des adultes lié au développement de l'éducation populaire. Une « *Commission d'études des problèmes de la jeunesse* », créée à son initiative, préconise la création d'un Haut-Comité de la Jeunesse relevant de la Présidence du Conseil en charge de « *préparer la politique gouvernementale et coordonner l'action des ministères* », ses décisions devant être mises en œuvre par le Ministre de la Jeunesse, des Arts & des Lettres « *chargé de coordonner les actions*

---

[1] Décret du 5 avril 1947. Ministère Paul Ramadier du 22 janvier au 22 octobre 1947

[2] « *La constitution en janvier 1947*, *dans le cabinet Ramadier d'un nouveau ministère de la Jeunesse, des Arts & des Lettres, confié à un fringant et jeune UDSR, Pierre Bourdan, fut le point d'orgue (des) hardiesses (de la IV^e^ République) »*. Rioux JP. Il est ensuite *Secrétaire d'État à l'information, à la Jeunesse & aux Sports*. L'organigramme central perdure la présence des anciens du Cabinet de Léo Lagrange (Roux, Clayeux et Lacabanne) et des anciens de Vichy (Basdevant, Lambert, Le Meur) effective depuis Andrée Viénot.

[3] Callède JP. *Les politiques sportives en France.* Paris. Economia 2000.

[4] Le décret n° 47-1152 du 28 juillet 1947 portant réduction des effectifs du personnel des départements de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse, des Arts & Lettres annule 287 postes budgétaires la commission de la hache supprime cinquante cinq inspecteurs non titulaires, trente-huit secrétaires d'inspection non titulaires, vingt-cinq rédacteurs non titulaires, dix-huit auxiliaires d'inspection, dix-huit auxiliaires de Centres Éducatifs, trente deux auxiliaires d'Écoles d'éducation physique, cinq agents contractuels d'Écoles de sport, cinq agents contractuels du Service de l'Équipement sportif, quatre-vingt onze professeurs et moniteurs délégués.

[5] Les services disposent de 3160 enseignants d'EPS. Dans l'enseignement secondaire, le ratio d'enca-drement correspond à 1 professeur ou maître pour 250 élèves alors que le principe de l'horaire hebdomadaire de 5 heures d'EPS par classe (2 heures plus un après-midi de plein air de 3 heures) induit un ratio de 120 élèves par enseignant d'EPS. Il importe de souligner qu'ils n'étaient pourtant que 600 en 1939.

[6] La hiérarchie de l'Education Nationale, ne semblant pas avoir défendu l'éducation physique. Il est possible d'estimer que, contrainte de procéder à des coupes, elle ait choisi de le faire dans des secteurs qui ne lui convenaient pas.. « *L'objectif est clair. Il s'agit de repenser toute l'organisation héritée de Vichy* » Callède J.P. *Les politiques sportives en France*. Paris Economia 2000.

des autres ministères ». Elle met en lumière l'ensemble des problèmes qui concernent la jeunesse et préconise la mise en œuvre de mesures dont elle souligne l'impérieuse nécessité.

Si l'Education Nationale ne souhaite pas se voir dépossédée d'une tutelle, qu'elle exerce d'ailleurs très mal, sur la jeunesse, les organisations laïques critiquent son ouverture aux associations ne relevant pas de leur mouvance et Andrée Viénot lui reproche de ne pas limiter l'aide de l'État aux seules associations laïques et de prêter attention aux demandes « *des autres* »[1]. Pour la SFIO et le SNI, l'État ne peut aider que des associations relevant de la mouvance de la Ligue Française de l'Enseignement[2]. Pierre Bourdan prône l'ouverture et lui oppose que la jeunesse est dans « *un état de déficience* ». Rappelant que la mission de ses services extérieurs est d'en évaluer « *la valeur et l'utilité* »[3], il souligne qu'il lui importe d'aider tout mouvement « *capable de lui rendre service* ». C'est pourquoi il facilite, en mai 1947, l'évolution de la *République des Jeunes* qui devient, sous l'impulsion d'André Philip, *Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture*.

André Philip souligne qu'il préconise « *l'accueil de tous* » et l'autogestio*n* culturelle des jeunes, une obsession publique face aux tentatives politiques et religieuses. Par contre, lors de l'Assemblée constitutive (15 janvier 1948), la Ligue Française de l'Enseignement refuse de siéger aux cotés de l'Action Catholique de la Jeunesse Française car elle n'apprécie pas que les Maisons des Jeunes & de la Culture offrent aux jeunes un accès non laïque et non scolaire à la Culture[4]. Or, la MJC n'est pas une école, mais se veut un foyer[5].

La Fédération Française des Maisons des Jeunes & de la Culture selon André Philip.
«Nos ambitions sont assez vastes : avoir peu à peu, dans l'ensemble de toutes les villes et de tous les villages de France une Maison des Jeunes, un lieu où pourront se réunir l'ensemble des jeunes, à

[1]« *Nous considérons, nous, que l'État n'est pas là pour subventionner, ni les œuvres confessionnelles, ni des organisations politiques plus ou moins rivales, même s'adressant à des enfants ou à des jeunes gens. Quelle que puisse être la valeur intrinsèque des mouvements de jeunesse de cet ordre, ils sont soutenus les uns et les autres par une communauté, église ou parti, qui doit subvenir à leurs besoins. Les subventionner, c'est porter atteinte au principe de laïcité de l'État* ». Andrée Viénot. (Débats A.N. 22 juillet 1947).

[2] « *L'État, à l'égard des mouvements de jeunesse, a deux tâches : d'une part aider à la création d'insti-tutions ouvertes à tous, Maisons des Jeunes, Foyers, Auberges ; d'autre part, aider, par des subventions directes les œuvres para et postscolaires véritablement laïques qui sont regroupées autour de l'École républicaine et n'ont pas d'autre terrain de recrutement* ». Andrée Viénot. (Débats A.N. 22 juillet 1947).

[3] Si Rachel Lempereur (député SFIO du Nord) critique le principe du « *critère d'efficacité* », Mr Farine (député MRP des Basses-Alpes) observe que « *c'est ce qui compte* ». Pierre Bourdan acceptera finalement que *«le bloc principal des subventions sera réservé aux œuvres parascolaires et postscolaires »* ce qui confirme la primauté apportée à la mouvance de la Ligue Française de l'Enseignement.

[4] *« Les documents laissés par M. Léger tendent à montrer que les Maisons des Jeunes veulent prendre en main la formation culturelle de la jeunesse ».* Cahiers de l'animation n°49-50.

[5] Elle n'est pas *obligatoire* mais est à la disposition des jeunes en dehors de leur temps de travail, reste ouverte le soir et les jours de repos, organise de l'hébergement, de la restauration, ouvre un centre médico-social et une coopérative d'achats. Elle développe les connaissances techniques, sociales ou économiques des jeunes, dispense des cours de radio, de photo, de bricolage, d'électricité, de coupe et de couture. Elle a une action de culture générale et prépare à la vie civile par la pratique du *Conseil de Maison* et la prise de responsabilités.

***quelque mouvement qu'ils appartiennent, et aussi -surtout dirai-je presque - ceux qui n'appartiennent à aucun mouvement, et qui doivent avoir, eux aussi, la possibilité d'être "chez eux", dans une maison où ils se sentiront entre jeunes, sous une direction éducative qui ne soit point autoritaire mais qui donne les conseils nécessaires pour que chacun puisse agir suivant ses initiatives et ses goûts. L'idée essentielle de la FFMJC est de réaliser une éducation et une culture générale des jeunes par eux-mêmes, par les méthodes d'éducation moderne, par une initiative venant de la jeunesse elle-même, prenant conscience de ses besoins, de ses dérives, de ses possibilités »*[1].**

Après 14 ans, garçons et filles, entrés dans le monde du travail, sont confrontés à la réalité des loisirs[2]. Les maisons des Jeunes & de la Culture se constituent le plus souvent grâce à l'engagement d'instituteurs et de bénévoles qui souhaitent mettre en œuvre l'idée de Jean Guéhenno. Dans le Tarn, les militants récupèrent des baraquements des Chantiers de Jeunesse et organisent des bals à la demande des jeunes qui en ont été privés sous Vichy[3].Elles pratiquent une laïcité active [4] qui n'est pas toujours comprise[5] car elle dépasse des clivages devenus obsolètes après l'expérience résistante de la Rose et du Réséda[6].

Le passage de Pierre Bourdan est l'occasion, car il a autorité sur la Direction des Arts & Lettres, de conforter le projet de Jean Guéhenno dans une liaison forte entre le secteur de l'éducation populaire dont les personnels (Gignoux, Hussenot,…) sont en osmose intellectuelle avec son projet de décentralisation culturelle. Son départ signe la fin des espérances nées au sein des Ecoles de Cadres, dans les veillées du maquis, dans les réflexions des Stalags et des Oflags. Elles sont balayées par un éteignoir passéiste qui se réfère, opportunément, à un régime honni pour remettre en cause les progrès qu'il n'avait pu éviter, mais qui étaient le fait d'une pensée associative qu'il ne maîtrisait pas.

On y observe, malgré une politique d'économies budgétaires très dirigées, la tentative de protéger un héritage socioculturel fondé sur le soutien aux politiques de développement des

---

[1] André Philip, discours à l'Assemblée constitutive de la FFMJC (Saint Cloud le 15/01/48).

[2] « *L e café, le cinéma, le bal, les longues palabres sur le trottoir, ou sur une marche d'escalier, ou devant les vespasiennes, quelquefois, mais rarement, le club sportif ».* Trichaud L. Rapport à la Municipalité de Pont-Saint-Esprit en vue de la création d'une MJC. (1948)

[3] « *Je me suis mis à faire un plan avec le concours des jeunes, bien entendu, pour savoir ce qu'ils voulaient. Ils voulaient en priorité une salle de bal, c'était important pour eux. Et la maison fut construite par les jeunes* [ensuite] *nous leur avons demandé de s'organiser ».* Gérard Célariès. (Entretien avec Nathalie Boulbès).

[4]« *La force des MJC, c'était la Laïcité. Moi, je suis de famille d'enseignants qui se sont battus avec l'Église pour combattre leur expression, mais aussi leur confrontation dans un climat qui, même passionné, exclut la tolérance, les abus. J'ai donc combattu le laïcisme* ». Simon Barathieu. (Entretien avec Nathalie Boulbès).

[5] *« Ce qui faisait la différence à cette époque entre la Ligue de l'Enseignement qui marchait sur nos plates-bandes avec ses foyers d'éducation permanente et nous, c'est qu'eux, c'était une laïcité d'action et nous c'était une laïcité ouverte, une laïcité plus démocratique ».* Simon Barathieu. *Ibid*.

[6] *« C'était le caractère éducatif, cette ouverture, cette possibilité de pouvoir apporter des points de vue différents, cette obligation de respecter le point de vue de l'autre. À la MJC, on faisait parler tout le monde, cela était quelque chose de fantastique ».* Paul Jargot, sénateur Communiste et ancien de la JAC a été président de la FFMJC. (Entretien avec Nathalie Boulbès).

activités physiques et sportives pratiquées en milieu non scolaire (Jeunesse Ouvrière & Rurale) qui induira l'augmentation du volume des « *aides-moniteurs* » dont les interventions seront un soutien efficace aux associations sportives locales. Beaucoup se retrouveront ensuite dans des municipalités où ils serviront de soutien aux instituteurs toujours peu attirés par l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Cette option d'intervention de l'Etat se confirme et s'affirme sous Pierre Bourdan avec le soutien aux Centres d'Education Populaire, trop rares car leurs formations ne sont pas idéologiquement correctes. Tous s'efforcent de faciliter l'accès du Peuple à la Culture, via les interventions de multiples animateurs bénévoles issus d'associations de tous horizons accueillis et formés en leur sein. Elle se lit avec le soutien affirmé au Théâtre National Populaire et les multiples formations et stages de réalisation menées par les Conseillers Techniques et Pédagogiques de l'Education Populaire.

-2- *Le temps de la reprise en main : la marginalité récupérée.*

La situation politique est délétère dès 1947[1] alors qu'André Morice a la charge des services pendant près de trois ans (11 septembre 1948/ 11 août 1951) sous quatre cabinets[2] avec la même compétence (*enseignement technique, jeunesse & sports*) placée sous la tutelle de l'Education Nationale comme en 1933, avec Hippolyte Ducos. Cette incertitude politique perdure jusqu'à l'arrivée du Général de Gaulle et de Maurice Herzog[3].

-a- un dispositif émasculé.

Si le problème de l'éducation physique n'en est pas un pour l'Education Nationale, celui de la jeunesse est si large (logement, formation professionnelle, participation active à la vie de la Nation,..) qu'elle se garde de l'évoquer. Il en est de même pour les autres administrations ce qui peut laisser entendre que, pour un certain nombre de raisons, les problèmes de la Jeunesse ne sont plus, comme à la Libération, un problème de l'Etat.

Elle supprime, par contre, dès 1953, les directions régionales et départementales de la

[1] La guerre « *froide* » induit des conflits au sein des partis de gauche et des syndicats (Eclatement de la CGT et création de la FEN). L'opposition entre laïques et confessionnels est un facteur politique depuis les lois Marie-Barangé qui accordent des soutiens budgétaires à l'enseignement privé. Après les *Etats généraux de la France laïque* (17 juillet 1948) suivis du *Serment laïque de Rennes* (1952), les associations *laïques* décident de ne plus avoir de rapports institutionnels avec les mouvements *confessionnels* assimilés à la droite politique. Les guerres de décolonisation (Indochine, Algérie) ont des retombées dans la vie des asso-ciations de jeunesse et d'éducation populaire qui ne sont pas sans influer sur la situation des services en charge de la jeunesse et des sports.

[2] *Henri Queuille* (11/09/48-28/10/49). *Georges Bidault* (29/10/49-02/07/50). *René Pleven* (12/07/50-10/03/51).

[3] *Pierre Chevalier* (11/12 août 1951. *Claude Lemaître* (26/09/51-20/01/52) ; *Jean Masson* (20/01/52- 28/06/53) ; *André Moynet* (12/11/54-01/02/56). *René Billières*, (01/02/56-08/01/59) a le rang de ministre de l'Education Nationale englobant l'ensemble et fait la liaison avec le gouvernement du Général de Gaulle.

jeunesse & des sports qui deviennent des «*services* » sous l'autorité des Recteurs et des Inspecteurs d'Académie. André Basdevant s'inquiète, en mai 1949, des conséquences locales de décisions budgétaires nettement défavorables aux inspecteurs qui s'intéressaient aux problèmes des jeunes et de l'éducation populaire[1].

Académie	Postes d'inspection
Aix-en-Provence	13
Besançon	6
Bordeaux	12
Caen	13
Clermont-Ferrand	10
Dijon	9
Grenoble	11
Lille	17
Lyon	10
Montpellier	9
Nancy	5
Rennes	14
Strasbourg	9
Toulouse	12
Poitiers	16

Il ne subsiste que 201 inspecteurs et inspecteurs principaux dont les charges, diverses et variées, et l'engagement militant contribuent au développement culturel et social de la Nation.

- **Développement des organismes sans caractère politique ou confessionnel[2].**
- **Soutien des actions collectives d'éducation extrascolaire.**
- **Mise à disposition de cadres éducatifs[3].**
- **Soutien à la formation des directeurs et moniteurs de colonies de vacances.**
- **Contrôle de la qualité des séjours d'enfants et d'adolescents.**
- **Ouverture de la radio, de la presse, du théâtre, des musées à l'éducation populaire.**
- **Subvention des équipements et mise en place des animateurs.**

Il souligne que les Centres d'Education Populaire ne forment pas des « chefs » au sens vichyste du terme mais des animateurs, majoritairement bénévoles créateurs de lien social et qui participent à l'élévation niveau culturel de la Nation. Face à l'affaiblissement du secteur « jeunesse » il propose la constitution de deux directions indépendantes[4] et le recrutement d'inspecteurs spécialistes de l'éducation populaire.

[1] Parmi les Inspecteurs Principaux, seuls 9% du secteur « *sport* » ont été éliminés face à la disparition de 45% en charge du secteur « *jeunesse* ». Il en a été de même chez les inspecteurs « *jeunesse* » dont 38% ont été radiés, pour seulement 15% du secteur « *sport* ».

[2] Maisons des Jeunes & de la Culture, Foyers Ruraux, Auberges de Jeunesse, Colonies de Vacances.

[3] Art dramatique, chant choral, musique, travaux manuels, arts plastiques, photographie, ciné et radio clubs, pratiques d'enquêtes de réflexion et d'exposition.

[4] Une direction de la jeunesse & de l'éducation populaire avec quatre bureaux (Activités de Jeunesse, relations interministérielles et relations internationales, œuvres de vacances, éducation populaire), une direction des sports avec trois bureaux (sports, activités physiques postscolaires, activités physiques scolaires) et divers bureaux rattachés à la Direction générale (Affaires générales, matériel, budget, contrôle médical sportif, information et études).

En 1949, André Morice confirme la décision d'Andrée Viénot de placer les colonies de vacances sous la tutelle de ses services, établit des commissions départementales où les représentants de la Santé sont replacés dans leur rôle qui n'est pas éducatif[1] et donne aux Inspecteurs de la Jeunesse & des Sports une place prépondérante dans les opérations de contrôle[2]. En 1953 un décret[3] qui dispose, dans son article 3, que *« les directions régionales et départementales de la jeunesse & des sports sont supprimées* » place l'ensemble des services sous l'étouffoir d'un Léviathan hostile à la réforme. Il illustre cette politique de recadrage d'un dispositif parallèle dont il faut canaliser les appétences réformatrices.

La situation des équipements sportifs scolaires reste une question récurrente. En 1954, Joseph Lanet Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse & aux Sports, rappelle après avoir souligné le caractère fondamental de l'athlétisme, de la gymnastique et de la natation, qu'il faut « *décider qu'aucune école nouvelle ne sera construite sans un gymnase ou un terrain de sport. L'équipement sportif de la Nation doit être étudié en fonction d'un plan rationnellement établi. Un plan national d'équipement sportif, si l'on veut réaliser une œuvre de longue haleine, ne doit pas être soumis aux vicissitudes budgétaires* ».

-b- La jeunesse : un ensemble de problèmes.

En début 1953, considérant que « *c'est le sort des jeunes qui se trouve le plus compromis chaque fois que des solutions de facilité renvoient à plus tard les mesures qu'exige la gravité de la situation* », le Conseil Français des Mouvements de Jeunesse lance un appel « *aux responsables des destinées du pays* » dans lequel il demande aux organisations politiques et syndicales de prendre conscience du scepticisme des jeunes à l'égard de la politique, du risque de les voir douter de la démocratie et de l'erreur de penser qu'ils pratiquent une non-volonté d'engagement.

A l'automne 1953, le gouvernement crée une Commission Armée-Jeunesse[4] chargée de créer

[1] Ces commissions intègrent des représentants de la Santé, des Affaires Sociales, de la Population, de la Sécurité Sociale, de l'hygiène scolaire, des Caisses d'Allocations Familiales. On y remarque un important contrepoids sociétal avec la présence du secrétaire départemental du Syndicat National des Instituteurs, des organisations syndicales et des œuvres organisatrices où les Comités d'Entreprise ont pris une place importante.

[2] « *Ils peuvent à tout moment pénétrer dans un camp ou une colonie de vacances du ressort de leur département afin de vérifier les effectifs présents et les documents comptables, s'assurer de la qualité et de la quantité de nourriture des enfants, apprécier le confort des installations, la valeur éducative de l'encadrement et du camp ou de la colonie en général* ».

[3] Décret n° 53-825 du 5 septembre 1953 portant organisation des services extérieurs de la Direction Générale de la Jeunesse & des Sports.

[4] « *Cela a commencé par un Congrès de l'ACJF qui a dénoncé assez vertement les conditions faites aux jeunes dans l'Armée. Le ministre de la Défense était Pleven, ancien de l'ACJF des années 1920, il s'émeut et agite même le Cardinal Feltin* [Cardinal Archevêque de Paris]. *On s'accroche et naît alors l'idée d'une Commission Armée-Jeunesse où les représentants de l'Armée rencontraient ceux des mouvements* » Jacques Duquesne (entretien).

un espace de dialogue entre les mouvements de jeunesse et l'Armée.

La FFMJC d'André Philip souligne par contre, en 1954, en écho à André Basdevant, l'aberration, au nom des économies budgétaires, de la mise en retrait des services jeunesse qui était en réalité « *un démantèlement continu de ceux de la jeunesse et de l'éducation populaire pour permettre le maintien de ceux de l'éducation physique & des sports* ».

- Elle regrette que la vision de la jeunesse soit éclatée entre diverses administrations car, selon elle, sept ministères (Education Nationale, France d'Outre-Mer, Armée & Marine, Santé Publique & Population, Tourisme, Affaires Etrangères) prétendent selon la FFMJC avoir la capacité de régenter les aspirations de la jeunesse.
- Elle dit de l'Education Nationale qu'elle est « *une administration incapable et qui a fait faillite* », incapable d'imposer une vision éducative à d'autres plus actifs qu'elle[1].
- Elle souhaite l'arrivée « *d'un homme ou d'une équipe* » capable de répondre aux attentes des jeunes.

A ces attentes précises, le gouvernement n'offre que des réponses ponctuelles[2].

-c- L'essai « refusé » à Pierre Mendès- France.

Les services connaîtront des évolutions politiques symboliques lors des cabinets Edgar Faure et Pierre Mendès-France (André Moynet Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil chargé de la coordination des problèmes de la jeunesse). Elles n'empêcheront pas les mouvements et institutions de jeunesse d'avoir, à l'inverse des fédérations sportives dont le discours restera identique, des positions politiques fortes.

En arrivant aux Affaires en 1954, Pierre Mendès-France remet le problème de la jeunesse sur le devant de la scène. Le 20 octobre, *L'Equipe* publie une lettre où il s'interroge sur l'opportunité de créer « *un grand ministère de la jeunesse* » en charge de la responsabilité « *écrasante mais passionnante* » de gérer l'enseignement, l'éducation physique et sportive, la formation professionnelle[3].

Sa déclaration suscite un tollé des milieux laïques et de l'UNEF qui défendent le concept de « *Grand ministère de l'Education Nationale* » alors que le Conseil Français des Mouvements de Jeunesse défend la création de commissions ministérielles de la Jeunesse à l'image de la

[1] On observe en effet, à cette époque, l'évolution institutionnelle des Centres « *médicaux et sociaux* » relevant de la Santé et de la Population, issus souvent de la mouvance cléricale, qui se sont transformés en « *Centres Sociaux* » qui bénéficient du soutien budgétaire des Caisses d'Allocations Familiales et dont le projet « *social* » est plus fondé sur le concept d'assistance que celui d'éducation.

[2] En 1956, la Direction Générale de la Jeunesse & des Sports tente de trouver une solution au problème des Auberges de Jeunesse considéré comme insoluble depuis la Libération où l'on avait récusé l'organisation décrétée par Vichy. Elle aboutira à la création de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ).

[3] « *S'il faut faire quelque chose de nouveau et prendre des risques pour redonner à la jeunesse confiance en elle-même et dans les destinées de la Nation eh bien ! Nous n'hésiterons pas à changer ce qui doit être changé* ».

Commission Armée-Jeunesse et souligne son opposition à l'Education Nationale[1]. Cinq représentants des mouvements de Jeunesse et d'éducation populaire[2] publient, dans *L'Express* du 26 octobre une « *Réponse à Pierre Mendès-France* » où, après avoir rappelé leur intérêt pour la création d'une commission « jeunesse » dans chaque ministère et l'existence d'un « *Ministre d'Etat agissant non pas sur la jeunesse, mais pour et par elle,* [qui] *pourrait coordonner ses efforts et surtout attirer l'attention des divers ministères sur ses besoins* ». La réponse en sera faite avec la nomination de Pierre Moynet en tant que coordonnateur, sous l'autorité du Président du Conseil, des problèmes de la jeunesse. Maurice Herzog fait partie de ses collaborateurs.

-3- *Le temps des projets négligés*.

Les carences de plus en plus avérées d'une Education Nationale inapte à l'évolution et, de plus, confrontée aux conséquences du baby-boom, appellent l'évocation constante de la nécessité de sa réforme. C'est un des buts de la Commission créée en 1951 par René Pleven et présidée par *Victor Le Gorgeu*, Conseiller d'Etat, éphémère Sous-secrétaire d'Etat à l'Education physique des années 1930.

-a- 1956 : La proposition négligée de Robert Berthioumieu

Inspecteur Général de l'Education physique & Sportive, Robert Berthoumieu remet, en 1956, à la Commission Le Gorgeu, un bilan d'étape porteur d'un projet pédagogique, administratif et technique.

- Il propose que la Direction Générale de l'éducation physique & des Sports devienne une Direction Générale de la Jeunesse, des Sports & de l'Education Permanente compétente en matière de promotion culturelle.
- Il souligne que de nombreux mouvements l'ont déjà mise en œuvre à partir de techniques (activités physiques et intellectuelles) aptes à répondre aux attentes de la diversité de leurs membres en laissant à chacun la liberté de choisir celles qui lui conviennent.

Ce qui suppose, pour l'Etat, d'exercer, de son côté, un rôle de recherche et de contrôle des activités, en coopération avec le monde associatif, et d'assurer le contrôle technique, pédagogique, administratif et de sécurité.

L'ensemble des intervenants, issus du milieu[3], doit être formé soit par l'Etat, soit avec son

[1] « *La solution d'immobilité apparaît dans l'établissement du Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse, alors que l'actuel a en fait failli à sa première mission qui aurait constitué à étudier, réaliser et achever une authentique réforme de l'enseignement* ». (extrait d'une note relative aux problèmes de la jeunesse remise à Pierre Mendès-France par le Centre d'études des problèmes de la jeunesse du CFMJ).

[2] Maïté Baillard (*Eclaireurs Eclaireuses de France*), Michel Castagnet (*Conseil Protestant de la Jeunesse*) Guy Madiot (*FFMJC*), Joseph Rovan (Peuple & Culture), Jacques Balland (*UNEF*), Jacques Duquesne (*ACJF*), Paul Rendu (*CFMJ*).

[3] « *Depuis quelques années, nous avons vu tout un réseau d'associations de loisirs récréatifs ou culturels se développer rapidement sous nos yeux (...). Dans les milieux populaires, cette création de groupements est un moyen de sortir les familles de leur isolement. Mais ces groupements requièrent des leaders issus du milieu lui-*

aide, mais toujours sous son contrôle car il doit s'assurer de la qualité des formations. Les intervenants non fonctionnaires[1] (MJC, Foyers Ruraux, Clubs de Jeunes) doivent être formés dans des Centres locaux d'Etat où ils pourront acquérir une qualification analogue à celle des aides-moniteurs de la Jeunesse Ouvrière & Rurale (aide-moniteur culturel ou aide moniteur sportif et culturel).

Ce service devrait assurer le contrôle des activités physiques, sportives et de plein air (tourisme de randonnée, camping, auberges de jeunesse, montagne, ski, escalade, spéléo-logie, canoé, aviron et voile, sports aériens,..), des activités culturelles (connaissance du milieu et du monde, lecture, chant et musique, théâtre amateur, radio et télévision, arts plastiques). Les activités devant être cofinancées avec les collectivités locales, il suggère la création d'une Caisse de l'Education Permanente et la planification des équipements sportifs et socioculturels, enfin une aide au développement des échanges culturels avec l'étranger.

L'intérêt du discours de Robert Berthoumieu réside dans la préfiguration de plusieurs réalisations futures. On y trouve pêle-mêle l'idée du FONJEP, celle de la qualification de plusieurs niveaux d'animateurs socioculturels, voire polyvalents, celle du développement des échanges internationaux de jeunes. On y retrouve une bonne part des attentes exprimées par la FFMJC et des mouvements de jeunesse & d'éducation populaire, tout autant que les projets de Jean Guéhenno et de Pierre Bourdan.

Ses propositions, comme celles de la Commission le Gorgeu, resteront lettres mortes car, étant susceptibles de conduire à l'évolution de ses structures et de sa pensée, l'Education Nationale n'y apporte, aucun intérêt.

-b- Le non-problème des équipements.

Il eût fallu, pour y arriver, que cette grande direction en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'éducation permanente disposât de moyens et de personnels, ce que l'Education Nationale ne souhaitait pas lui accorder et le faisait avec d'autant plus de facilité qu'elle chapeautait le tout dans une sorte d'étouffoir administratif.

> « ***Lorsque nous siégions aux séances de travail de la Commission du Plan, nous*** **[les représentants de l'équipement sportif et socioculturel]** ***étions placés sur un tout petit tabouret dans un petit coin de la pièce. Comme nous étions entre gens de bonne compagnie, il nous était parfois permis de prendre la***

même. Ces leaders, souvent autodidactes, sont des éducateurs efficaces de leur milieu. L'augmentation de leur nombre et de leur qualification est une des clés actuelles du développement de la culture populaire en France ».

[1] S'il ne chiffre pas le volume optimal des cadres associatifs, Robert Berthoumieu estime que la Direction Générale devrait disposer de 5000 agents en charge des missions d'Education Permanente, répartis aux nievaux locaux. A partir de la clef administrative de répartition, une direction régionale telle que l'actuel Languedoc-Roussillon aurait du disposer, dans le secteur de l'éducation permanente, de 160 agents. Comparé aux 20 agents « *sportifs* » de l'époque, la différence d'effectifs envisagés montre l'ampleur du projet.

parole et d'évoquer nos problèmes. On nous écoutait avec attention, puis on passait aux choses sérieuses. De toute façon, lorsque quelqu'un évoquait l'éducation physique et le sport, l'Education Nationale répondait qu'elle en faisait son affaire.

Cela suffisait pour rassurer l'assemblée »[1].

Après les temps d'espoir de la Libération, des services, notamment ceux dédiés à la jeunesse et l'éducation populaire, marginalités du projet éducatif, qui ne peuvent agir dans un dispositif d'enseignement perturbé par leurs actions, ont été récupérées par ce dernier.

Il ne semble les avoir pris dans ses bras que pour mieux les étouffer.

Les avatars d'une société tiraillée entre catholiques et laïques, entre ceux de la Rose et ceux du Réséda, facilitent les conflits de pouvoir qui s'expriment entre diverses adminis-trations, notamment la Justice et la Santé, administrations non-éducatives qui cherchent à élargir leur pré carré à la manière d'un Rougon-Macquart lorgnant les lopins de terre du voisin.

La Santé, (Santé, Affaires sociales, population) héritière du démembrement des fonctions charitables de l'Eglise rêve depuis toujours de s'emparer de parcelles de pouvoir sur le secteur de la jeunesse, voire des sports, car elle ne supporte pas que l'Education Nationale ferme la porte aux associations cléricales avec lesquelles elle a d'excellentes relations. Elle transforme les Centres Médicaux et Sociaux en Centres Socioculturels dont l'organisation des locaux copie les MJC. Elle bénéficie de l'avantage de pouvoir, via le relais des Caisses d'Allocations Familiales, exercer dans des niches urbaines où les MJC, souvent plus rurales selon la vision de Jean Guéhenno, sont rares.

Il semble qu'après Andrée Viénot et Pierre Bourdan d'une part, Pierre Mendès-France et Edgar Faure de l'autre, aucun Ministre ou Secrétaire d'Etat n'ait, en dehors de l'Armée qui sait ce que valent les traditions, porté intérêt aux jeunes et aux sportifs.

On y a certes vu le retour de pionniers du Front Populaire (Gaston Roux, Clayeux, Jean Lacabanne, Etienne Bécart), le maintien d'anciens de Vichy (André Basdevant, Henri Adenis, Marcel Davaine, Jean Gotteland, Jean-Marie Bartel, René Bazennerye,..). Beaucoup ont travaillé avec les mouvements et les hommes de la Résistance après être passés par le dispositif des Ecoles de Cadres (Pierre François, Maurice Rouchy, Jean le Veugle, Pierre Dunoyer de Segonzac, Joseph Rovan,..).

Tous espèrent encore de construire cette fameuse Cité Idéale du Père Tillières mais ils sont être confrontés au retour des tenants de la tradition qui freinent l'évolution de la société et de la

[1] Jean-Baptiste Grosborne. (Entretien).

pensée. « *Dorénavant il n'y a plus de politique de jeunesse, malgré les tentatives éphémères de Pierre Bourdan avec son Ministère de la Jeunesse, des Arts & des Lettres, trahi dans ses intentions en permanence par ses services* »[1].

Chapitre second.

Des temps missionnaires aux temps gestionnaires.

-A- D'un Mai l'autre, les politiques gaulliennes.

-1- *Le très prestigieux septennat de Maurice Herzog.*

-a- Un segment administratif en forme de ministère.
-b- les dispositifs institutionnels de cogestion.
-c- la mise en équipement du pays.
-d- la reconnaissance des intervenants de l'animation.
-e- Les inévitables conflits de pré carré et de tutelle.
-f- La pratique de la déconcentration.
-g- Le Musée National du Sport.
-h- L'essai de doctrine du sport.
-i- Maurice Herzog est-il « *l'héritier de Vichy* » ?

-2- *Les jeunes : la tentation Missoffe.*

-a- Le Livre blanc : une idée qui fâche.
-b- L'opération « 1000 clubs » : une politique contestée.

-B- Du pompidolisme au giscardisme.

-1- *Le parcours contrasté de Joseph Comiti.*

-a- La très grande guerre avec la Fédération Française des MJC.
-b- L'option pédagogique qui fâche : le sport optionnel.
-c- Le tiers-temps pédagogique et sportif.
-d- La volonté d'informer les jeunes.
-e- Du bassin d'apprentissage mobile aux « 1000 piscines industrialisées ».

-2- *Nouveautés politiques, continuités administratives.*

-a- Pierre Mazeaud : la mise en loi du sport et le statut des inspecteurs.
-b- Jean-Pierre Soisson et Paul Dijoud : de la continuité aux nouveautés.

-C- Du Temps libre au temps des gestionnaires.

- 1- La tentation Mauroy : Le temps Libre.

-a- Le segment incongru : le Temps Libre.
-b- Les avatars d'une utopie.
-c- L'occasion manquée.

-2- Le retour à la « vieille maison » : Edwige Avice.

-a- La loi socialiste sur le sport.

---

[1] André Basdevant. Entretien avec Jean-Paul Martin. *Cahiers de l'Animation* n° 57-58. Marly-le-Roi 1986.

-b- La structuration statutaire des intervenants de terrain.
-c- L'occasion manquée : la jeunesse.

-3- Les temps des douairiers et des successeurs.

L'avènement de la V^e^ République a, sur le dispositif de la rue de Châteaudun, un impact fort : la Direction Générale de la Jeunesse & des Sports devient un Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports qui évoluera vers le statut de Secrétariat d'Etat puis de Ministère. Durant cette période les services centraux et extérieurs seront nettement renforcés et chargés de missions aussi diverses qu'importantes avant de passer du statut de task force à celui d'administration traditionnelle.

On y verra de nombreux hommes (et quelques femmes) politiques parfois porteurs d'une aura sportive et souvent inspirés d'un esprit novateur qui ne conviendra pas à tous mais l'opinion de Pierre Mendès-France « *gouverner c'est choisir* » reste un privilège du politique non du citoyen dont le choix se lit dans les urnes. Si le politique n'a, ni volonté propre, ni soutien gouvernemental ou parlementaire, il ne peut rien faire même si le Peuple attend. D'autres ne seront des douairiers dont la nomination sert de récompense pour services rendus ou, plus vulgairement, à la confortation d'une majorité.

Quoiqu'il en soit, cette période commence par une réelle implication de l'Etat. Dans le domaine de la Jeunesse d'abord car elle continue à poser problème à la société, dans celui des sports à la suite de l'affront romain qui conduira l'Etat à s'engager dans le dossier épineux de l'éducation physique et celui, très politique, de l'équipement sportif. On assistera ensuite à une réévaluation des intérêts étatiques en fonction de l'évolution des projets politiques.

Ce Chapitre est organisé autour de trois grands axes.

- Le premier « *D'un mai, l'autre : la politique gaullienne* » tentera de montrer l'amplitude et l'évolution des politiques publiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, d'éducation physique et de sport entre Mai 1958 et Mai 1968, deux dates qui ne sont politiquement pas neutres.
- Le second « *Du pompidolisme au giscardisme* » soulignera l'importance des conflits qui naissent entre les ministres et les organismes de jeunesse & d'éducation populaire d'une part, les syndicats de l'éducation physique d'autre part. Ces conflits ne sont également pas neutres politiquement.
- Le troisième « *Du temps libre au temps des gestionnaires* » tentera de montrer comment

les services vont, progressivement, se couler dans l'étroitesse d'un habit ministériel qui finira par les étouffer. Il est vrai qu'ils sont sexagénaires et que l'âge fait aspirer au repos. Ce qui est d'autant plus facile que les ministres attributifs du douaire n'ont pas de projet.

-A- *D'un Mai, l'autre : les politiques gaulliennes.*

Le retour du Général de Gaulle a, sur le domaine spécifique de la Jeunesse & des Sports un impact inattendu. Sa pratique étant généralement fondée sur le *de minimis non curat praetor* il ne semblait pas qu'il puisse avoir, pour un problème négligé depuis une décennie, un intérêt particulier[1]. Il apportera au secteur un intérêt auquel tout le monde aurait pu s'attendre puisqu'il semble, héritage d'Alger, qu'il avait, en 1946, envisagé de confier à Philippe Viannay les rênes d'un ministère de la Jeunesse & des Sports.

Par contre, la nomination de Maurice Herzog, figure symbolique s'il peut en être à l'époque[2], est perçue au pire comme une tentative de retour à Vichy, au mieux comme un rappel inopportun, avec l'arrivée conjointe, mais plus tardive dans le paysage, d'André Malraux, de la tentation Bourdan vécue comme un démantèlement de l'Education Nationale. Il est incontestable que la considération du Général de Gaulle pour l'image du haut-montagnard renvoie à Vichy et la valeur morale des activités de montagne[3], sans justifier l'éducation physique et sportive dans le milieu scolaire[4]. Dans la réalité, Maurice Herzog a une mission prioritaire en faveur de la jeunesse[5].

---

[1] « *Si le Général de Gaulle n'est pas un sportif au sens fort du terme (il ne pratique que la marche !), il est sensibilisé au phénomène sportif et se passionne pour le spectacle sportif ; la Coupe Davis et le « soi-disant Tournoi des Cinq Nations » (il ne peut admettre que l'Ecosse et le Pays de Galles soient des « Nations »). Il attache une importance toute particulière au rayonnement populaire des champions et au prestige mondial que la France doit à certains d'entre eux. Au-delà de ces indicateurs très personnels, le Chef de l'Etat voit dans le sport un remarquable moyen d'éducation ».* Evelyne Combeau-Mari. *Spirales* n° 13-14. 1998. Le discours d'Evelyne Combeau-Mari est représentatif de la vision corporatiste des enseignants d'éducation physique. Il omet, mais ce n'était en aucun cas son objet, d'évoquer les problèmes d'éducation populaire et de jeunesse dont les activités physiques et sportives peuvent relever mais sous des formes différentes.

[2] « *Si le Général choisit Herzog pour conduire la réforme c'est qu'il possède un titre de gloire avec l'Annapurna* ». Andrieu G. *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours.* Paris. Actio 2001.

[3] « *Il avait été très impressionné par l'exploit de Maurice Herzog à l'Annapurna et avait très vite mesuré combien, sur le plan international, des exploits de ce genre valaient à la France une considération supplémentaire* ». Joseph Comiti. Déclaration à Jean-Luc Martin (Décembre 1994).

[4] « *En cherchant à réveiller le sentiment national des Françaises et des Français, le Général cherche à gagner tous les matches possibles de la vie et, pour cela, il faut des corps et des âmes à entraîner* ». Andrieu G. ibid. Le discours ne déroge pas de celui du Commissariat Général à l'Education Générale & des Sports.

[5] « *Le Général m'avait donné un blanc-seing. Il m'avait dit, vous avez toute ma confiance, faites au mieux dans tous les domaines qui intéressent la jeunesse* ». Maurice Herzog. (Propos recueillis par Jean-Luc Martin). Dans un entretien radiodiffusé en 2007 (*Europe N°1*) Maurice Herzog souligne que, proposé au Général de Gaulle par André Malraux, il a été accueilli par un « *Bonjour Monsieur Herzog* » et a quitté l'entrevue par un « *Au revoir, Monsieur le Ministre ».*

Le soutien affirmé du Général de Gaulle lui donnent l'occasion de développer une politique volontariste en bénéficiant de soutiens budgétaires qu'il destinera en premier à la jeunesse et à l'éducation populaire avant de se pencher sur le dossier de l'éducation physique et sportive, mais plus encore sur celui, très important, de l'équipement sportif et socioculturel.

Son grand avantage est d'être resté sept années en poste alors que, durant la période, l'Education Nationale, en crise endémique, connaît huit ministres[1]. Son successeur ne bénéficiera pas de la même aura. Pour s'être intéressé aux jeunes plus qu'aux mouvements, car il y a toujours 6/7 de jeunes « *inorganisés* » et avoir « *méprisé*» le problème de l'éducation physique, qui était en réalité l'expression des exigences corporatives des enseignants du secondaire, il connaîtra les affres de la fortune de mer et sombrera dans le maelstrom du joli mai. En réalité, la Guerre d'Algérie est terminée, le pays s'est enrichi mais les fruits de la croissance sont mal répartis, les étudiants n'ont plus à se préoccuper de leur sursis mais de ma morgue de mandarins qui veulent les faire travailler selon leur manière, le Général est vieux et s'ennuie, la France aussi, dit Pierre Viannson-Ponté.

Comme pour les serpents, le temps de la mue de la Nation est arrivé.

-1- *<u>Le très prestigieux septennat de Maurice Herzog</u>*.

La nomination de Maurice Herzog au poste de *Haut-Commissaire à la Jeunesse & aux Sports pour la France & l'Outre Mer* consacre la mise à l'écart de Gaston Roux[2]. En mettant fin à un engagement de trente ans en faveur de l'éducation physique et des sports, la décision signe le départ d'un ancien du cabinet de Léo Lagrange qui a contribué à la sauvegarde des services face à l'attitude souvent négative d'une Education Nationale rétive à la réforme[3]. Il diffère de Léo Lagrange car il hérite d'une administration et de la fonction de Secrétaire Général du Haut-Comité de la Jeunesse de France et d'Outre-Mer créé par Edgar Faure en 1955. Il est très sensibilisé aux problèmes de la jeunesse pour avoir été membre du Cabinet de Pierre Moynet où il a noué des contacts avec Michel Debatisse (JAC), Henri Laborde (CEMEA) et Pierre Mauroy (Fédération Léo Lagrange).

Il a, en outre, créé la commission « *jeunesse* » du Club Alpin Français. «*L'homme aux*

[1] Jean Berthoin (01/07/58- 08/01/59). André Boulloche (08/01/59-23/12 59). Michel Debré (intérim). Louis Joxe (15/01/60-22/11 60). Pierre Guillaumat (intérim). Lucien Paye (20/02/61- 15/04/62). Pierre Sudreau (15/04 /62-14/10/62). Louis Joxe (intérim). Christian Fouchet nommé le 7 décembre 1962 bénéficie de la durée.

[2] Décret n° 58-912 du 27 septembre 1958. (Attributions concernant la Jeunesse & les Sports). Décret n° 58-913 du 27 septembre 1958. (Cessation de fonction d'un Directeur Général).

[3] « *Il n'y a pas cassure mais continuité* ». Vermet P. *L'Etat et le sport moderne en France. 1936-1986. Les structures, les textes, les hommes.* Thèse de doctorat es Lettres et Sciences Humaines. (Caen 1990).

poings de lumière » reçoit des pouvoirs, un souffle et des moyens inconnus pour les services depuis l'épisode de Vichy avec, pour mission prioritaire, de s'intéresser aux problèmes d'une jeunesse considérée en déshérence[1].

Pourtant, les organisations de Jeunesse & d'Education Populaire regroupées dans le GEROJEP (*Groupe d'Etudes et de Réflexion pour la Jeunesse & l'Education Populaire*) qui regroupe 53 associations nationales rappellent, le 8 août 1958, un mois et demi avant sa nomination que « *l'histoire prouve qu'embrigader la jeunesse en misant sur de faux et faciles enthousiasmes n'a jamais conduit qu'à desservir le sentiment national et à porter atteinte aux droits sacrés de l'individu* ». Il est patent pour certains, notamment pour les autogestionnaires des Auberges de Jeunesse, qu'arrivant dans les bagages d'un Général « *factieux* »[2] il peut devenir une sorte de *Baldur von Herzog*. Mais il sera, dans la réalité la synthèse d'un Georges Lamirand et d'un Jean Borotra et tentera de mettre en œuvre les projets d'Edgar Faure et de Pierre Mendès-France et de répondre aux attentes de la FFMJC.

S'il se justifie face aux étudiants que Pierre Mendès-France avait, vainement tenté de rallier à sa cause[3], il lui revient d'assumer « *la double tâche d'organiser le sports et d'établir une politique de la jeunesse* » et de reprendre en main un dispositif accusé d'inefficacité à l'image de son administration de tutelle[4]. Son intérêt pour la jeunesse ne lui vaut pas d'emblée la faveur du monde sportif et de la presse éponyme qui le soupçonne, car il évoque Léo Lagrange, de ne pas privilégier les pratiques compétitives. Il finira par y succomber en raison de la prégnance des coubertiens et de la vision du Général de Gaulle qui voit dans le sport un outil de préparation

[1] « *Le Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports, au moment de sa création, dans l'esprit des politiques, c'était d'abord la jeunesse* ». Olivier Philip : Entretien avec Jean-Luc Martin (1992).

[2] En juillet 1958, à Brest, le Congrès National du SNI chante, debout, poings levés, le cinquième couplet de l'Internationale. « *S'ils s'obstinent ces cannibales, à faire de nous des héros, ils sauront bientôt que nos balles sont pour nos propres généraux* ». En Septembre 1958, le Général de Gaulle ayant exprimé le souhait de revoir son lieu de naissance (Rue Princesse à Lille), Augustin Laurent, Maire SFIO de la cité, met le drapeau du beffroi (symbole des libertés communales flamandes) de la ville en berne et ferme les portes de l'Hôtel de Ville « *pour ne pas recevoir un Général factieux* ».

[3] « *Nous voudrions apporter la démonstration que les dictatures ne sont pas les seules à considérer la jeunesse et que, dans la confiance et le respect de la liberté, une démocratie peut et doit aller de l'avant grâce à elle. Ensemble je souhaite que nous nous réunissions dans ces efforts profondément originaux et qu'ensemble nous puissions dire : Pourquoi une République n'aurait-elle pas une politique de la Jeunesse* ». Déclaration de Maurice Herzog au Congrès de l'UNEF le 1er avril 1959 à Grenoble citée *in* Gallaud P. *Pouvoirs publics et associations de jeunesse à la recherche d'une politique de la jeunesse (1958-1972).* Mémoire de maîtrise d'enseignement d'Histoire. Université Paris X. Direction René Rémond.

[4] « *Dès que nous l'avons pu, nous avons créé une Direction distincte du sport, pour la jeunesse et l'éducation populaire. Maurice Herzog le voulait absolument* » Olivier Philip. Entretien avec Jean-Luc Martin.

à l'effort, à la persévérance, à la volonté et à l'abnégation[1]. Il prend donc position en faveur de l'éducation physique et sportive avec l'espoir qu'elle sera bénéfique au développement du sport français.

Ce lui vaudra adoubement idéologique par les censeurs de *L'Equipe*[2].

-a- Un segment administratif en forme de ministère.

Son statut de *missus dominici* du Général de Gaulle lui permet de constituer une sorte de petit ministère. « *Le but qui m'a été fixé ou que je me suis fixé avec l'accord du Général de Gaulle, c'était de créer un véritable petit ministère, sans prétentions, mais, enfin, un Ministère* »[3].

C'est une administration « *de mission* » confrontée aux réticences de l'Education Nationale dont il dépend et son administration centrale, bien qu'issue d'une Direction Générale, ne comprend que deux sous-directions et un service[4].

Ses services extérieurs restent cependant sous l'autorité des Recteurs et des Inspecteurs d'Académie. Beaucoup de Directeurs Départementaux cherchent à s'en émanciper, ce que confirme la position de Raymond Malesset[5].

Composition de l'Administration centrale sous Maurice Herzog.

Cabinet et Inspection générale.

Sous-Direction de l'Education Physique, des Sports et du Plein Air.

- **1er bureau : Sports.**
- **2ème bureau : Enseignement sportif, Jeunesse Ouvrière, Plein Air.**
- **3ème bureau : Education physique& sportive Scolaire et Universitaire.**

Sous-Direction de la Jeunesse & de l'Education Populaire.

- **4ème bureau : Jeunesse.**
- **5ème bureau : Education Populaire.**
- **6ème bureau : Colonies de vacances.**

Service de l'administration.

---

[1] « *De la masse des pratiquants sortira tout naturellement une élite sportive qui permettra à la France de briller dans les compétitions internationales* ». Maurice Herzog. Déclaration à *L'Entreprise*. Citée *in* Martin J.L. *La politique de l'éducation physique en France sous la Ve République*. Paris. PUF 1996.

[2] « *Monsieur Herzog entend mettre fin à la crise du sport français. Le budget de l'EPS est augmenté de 20 %* ». *L'Equipe* du 19 décembre 1959.

[3] « *Il est à la fois un haut fonctionnaire (comme les autres directeurs placés sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale). Mais il est également, dans une certaine mesure, un Secrétaire d'Etat (ne faisant pas partie du gouvernement) car il est mis à disposition du Président du Conseil pour ce qui concerne l'impulsion et la coordination de l'action gouvernementale relativement à la jeunesse de France et d'Outre-Mer* ».Vermet P. *L'Etat et le sport moderne en France. 1936-1986. Les structures, les textes, les hommes.* Thèse de doctorat *es* Lettres & Sciences Humaines. (Caen 1996).

[4] Il souhaitait disposer de trois Directions (Jeunesse & Education Populaire, Sports & Education Physique, Equipement). L'organigramme de 1965 montrera un renversement des valeurs correspondant à la « prise de pouvoir » de Marceau Crespin. La *Direction des Sports* est suivie d'un *service* de la Jeunesse & de l'Education Populaire. Par contre l'administration et l'Equipement sont devenues des *Sous-Directions.*

[5] « *J'ai dit à l'Inspecteur d'Académie, lors de mon arrivée en Lozère, que je souhaitais m'installer dans des locaux distincts de ses services* ». Raymond Malesset (Entretien).

- **7ème bureau : Personnel.**
- **8ème bureau : Etablissements & matériel.**
- **9ème bureau : Budget.**
- **10ème bureau : Equipement.**

Il jouit d'une indépendance de parole et d'initiative que n'avait pas Gaston Roux, dispose d'un Cabinet[1] qui prépare sa politique, son budget et ses conférences de presse.

Il deviendra Secrétaire d'Etat en 1963[2] sans que ses services centraux soient organisés selon ses souhaits. Le 18 décembre 1958 il annonce un train de mesures constitutives de son projet politique.

- ***Les subventions aux mouvements de jeunesse augmentent de 75%.***
- ***Les subventions à la Culture Populaire progressent de 50%.***
- ***L'aide aux colonies de vacances est bonifiée de 30%.***
- ***Les subventions d'équipement sont majorées de 10%.***
- ***L'éducation physique & sportive doit être unifiée sur les bases de l'initiation aux activités sportives et à celles de pleine nature.***
- ***Le professorat d'éducation physique et sportive doit être réformé.***
- ***Les subventions aux fédérations sportives se feront sur la base de leur participation à la politique définie par le Haut-Commissariat.***
- ***La préparation olympique sera valorisée, de même que le respect de l'idéal olympique et la guerre au dopage.***

Si sa capacité d'ouverture aux problèmes de la jeunesse est vite reconnue malgré les jérémiades des institutions regroupées dans le (GEROJEP) qui n'ont pas eu le même réflexe que leurs homologues en 1940, les résultats catastrophiques des Jeux de Rome le conduisent à infléchir sa politique en faveur de pratiques médiatiquement valorisantes pour une République qui souhaitait briller sur la scène internationale[3].

Son septennat sera riche en nouveautés. Il crée des institutions de cogestion, met en œuvre un exceptionnel programme d'équipement sportif et socioculturel et engage la réforme de

[1] Trois conseillers techniques et trois chargés de mission. (Arrêté du 27 septembre 1958).

[2] Décret n° 63-619 du 29 juin 1963. (Attributions du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse & aux Sports). Il reste sous l'autorité du ministre de l'Education Nationale mais devient compétent en matière d'équipement sportif civil, scolaire & universitaire.

[3] Aux J.O. de Rome (1960) la France n'obtient que 5 médailles face aux 200 des USA. Dans *L'Express*, Jean-Jacques Servan-Schreiber « *se demande si Monsieur Herzog est coupable* ». L'opinion publique, dont les pulsions sont exacerbées par la presse sportive, souhaite à 76% que la France « *ait des succès olympiques* », estime que « *les Français sont mal entraînés* » et se retourne, comme après chaque défaite, vers le dispositif scolaire qui « *doit nous aider à gagner la guerre olympique* ». Il doit faire un effort car « *il n'y a pas assez de sport dans l'éducation de la jeunesse* ». Dans *L'Equipe* du 31 août 1960, Jacques Godet écrit « *Si nos délégués sont vaincus, et ils l'ont été jusqu'à ce jour dans des conditions qui nous ont le plus souvent rendus honteux (...) c'est que notre pays a failli dans ce domaine, qu'il n'a pas été capable d'assumer ses tâches* » tandis que, dans *Le Figaro*, Jacques Faizant croque un Général en survêtement qui grommelle « *Si dans ce pays, je ne fais pas tout…* ». Ce qui lui donne l'occasion de rebondir sur la défaite. « *Les Jeux Olympiques de Rome ont permis au public, comme à certains milieux gouvernementaux, de prendre conscience plus nettement de l'importance de notre retard et, en ce sens, il est indiscutable que ma tâche en a été facilitée* ». Maurice Herzog. (Entretien avec jean-Luc Martin)

l'éducation physique et du sport scolaire. Il définira les conditions de reconnaissance des professionnels de l'animation sportive et socioculturelle et soutiendra l'action des mouvements de jeunesse & d'éducation populaire. Il dira avoir eu « *une attitude de gauche* » avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire à l'épiderme politique sensible et « *une attitude de droite* » avec un milieu sportif qu'il lui a fallu contraindre sur plusieurs points.

-b- Les dispositifs institutionnels de cogestion.

La politique de Maurice Herzog se traduit par « *je souhaite faire, qui veut faire avec moi* » manière inhabituelle pour le microcosme administratif. Le « *pétitionnaire* » devient un « *partenaire* » qui s'inscrit *volontairement* dans un projet ministériel.

Cotravaux. Le 25 mai 1959, Maurice Herzog préside, en présence de représentants de la Présidence de la République, du Premier Ministre, du Haut-Comité à la Jeunesse, de divers ministères[1] et des associations[2] intéressées, l'Assemblée constitutive de l'*Association pour le travail volontaire des jeunes (COTRAVAUX).* Elle a pour but « *sans aller à l'encontre des intérêts des travailleurs salariés* » d'augmenter les services rendus à la collectivité par des organisations privées sans but lucratif qui se consacrent « *à l'étude et à l'exécution de travaux civils d'intérêt général* » et de les associer « *pour des tâches communes qui satisfassent aux besoins des jeunes dans le domaine des contacts humains* ». L'Etat y valorise l'action d'une association en lui apportant, en moyens financiers, la contre-valeur de ses moyens humains en reprenant des dispositions antérieures[3].

COGEDEP et ATITRA. Ces sigles barbares cachent le *Comité de Gestion des Déplacements* et une *Association Interministérielle pour les transports* négociatrices d'avantages pour les jeunes, deux actions influencées par l'éducation populaire dont la finalité consiste à répondre à la demande du « *partir ailleurs pour aller vers l'autre*». Jusque là offert aux Compagnons du Tour de France, aux garçons *via* le Service Militaire et aux filles « *se louant en ville* ». Seules catégories de jeunes, une minorité au sein de laquelle les filles étaient en petit nombre, les scouts, les ajistes, une part des adhérents des mouvements de jeunesse et quelques propriétaires de scooter avaient acquis les compétences nécessaires pour se déplacer dans le cadre de leurs

[1] Travaux Publics, Armée, Agriculture, Intérieur, Finances, Construction. On apprécie à sa juste valeur l'absence de l'Education Nationale.

[2] *Jeunesse & Reconstruction, Moulin des Apprentis, Compagnons Bâtisseurs, CIMADE, Mouvement Chrétien pour la Paix, Service de construction pour les jeunes (Lyon), Alpes de Lumière, Service Civil, Concordia.*

[3] Des chantiers de travail volontaire existaient dès la Libération. Une note DMJ/3/RH/MTM du 18 mai 1946 (Promotion des Chantiers de Jeunesse. AN. F/44/53) soulignait que des chantiers de « *dix équipes de dix jeunes* » participeraient à la reconstruction de sites *martyrs* dans les conditions suivantes : « *Les jeunes travailleront cinq jours par semaine et huit heures par jour durant un mois »* leur travail consistant « *à redonner vie à des villages détruits du maquis, des Vosges au Vercors ».*

loisirs. Chaque année, 1000 bourses sont offertes par les services de Jeunesse & Sports à des jeunes qui peuvent quitter la France[1].

Le FONJEP. (Fonds pour la Jeunesse & l'Education Populaire). Il est mis en place pour résoudre les problèmes posés par les conditions de rémunération et de recrutement d'un animateur professionnel par une association locale. Robert Berthoumieu avait, en 1956, évoqué l'idée, non aboutie, d'une Caisse de l'Education Permanente. Le problème prend de l'acuité avec le développement des MJC dont les directeurs étaient le plus souvent salariés par le biais de l'Etat. Ce qui n'apportait pas que des désavantages[2].

Le Budget, confronté depuis Jean Guéhenno à une demande de plus en plus importante de création de postes de para-fonctionnaires de l'animation, renâcle à s'engager dans l'engrenage d'un financement purement étatique. Certaines collectivités locales aux ressources limitées et encadrées refusent à assumer la prise en charge totale du salaire et demandent à l'association gestionnaire d'assurer sa part financière. Le FONJEP met les trois partenaires à égalité et ouvre les conditions d'une analyse objective de la création du poste. Par contre il laisse à l'association la responsabilité, fondamentale, du recrutement de l'animateur qui échappe à l'influence de l'Etat en écartant le spectre de la municipalisation[3].

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ-DFJW). La guerre de 1870 conclue par la perte de l'Alsace-Lorraine avait fait de l'Allemand l'ennemi héréditaire qu'il n'était aucunement, si l'on se réfère aux conflits dynastiques entre le Roi Très Chrétien et son homologue des Iles britanniques effacés par la vertu de l'Entente Cordiale. La notion évolue au cours des années 1920/1930 par la grâce de militants[4] qui favorisent des rencontres de jeunes,

---

[1] «*Les jeunes gens et jeunes filles qui, demain, vont parcourir les routes du monde* [doivent] *comprendre ceux qu'ils rencontreront, leur apporter le vrai visage de la France et retenir des études et rencontres internationales auxquelles ils prendront part, les grandes leçons d'humanité que permettent de telles confrontations »*. Maurice Herzog *in* Revue *Jeunesse du Monde* (Isère 1962).

[2] Un directeur de MJC recevait le salaire d'un Directeur de Cours Complémentaire, un délégué régional celui d'un Inspecteur de la Jeunesse & des Sports. « *L'intérêt de cette rétribution par l'Etat à travers les associations, c'était une garantie de l'indépendance par rapport au milieu local. A cette époque nous pensions qu'il fallait que les directeurs des MJC soient indépendants des municipalités. Il n'était donc pas souhaitable qu'elles les paient ».* Robert Fareng. (Entretien avec Nathalie Boulbès). On retrouve le même schéma qui a conduit Jules Ferry à faire rémunérer les instituteurs par l'Etat, non par les communes.

[3] « *Le FONJEP, c'était une sorte de caisse commune par laquelle transitaient les subventions de l'Etat et celles des collectivités locales et qui était facteur d'indépendance. Par ailleurs, cela soulevait un autre problème, celui de la participation des usagers, parce qu'il fallait que tout soit gratuit. Symboliquement il faut une contribution financière modique, très basse, mais il en faut une, tout ne peut être gratuit. D'ailleurs plus rien ne l'est, sauf le dévouement* ». Robert Fareng. (Entretien avec Nathalie Boulbès).

[4] Romain Rolland, Aristide Briand, Marc Sangnier et Pierre Viénot du côté français, Gustav Stresemann et Otto Abetz du côté allemand.

notamment à l'Auberge de Jeunesse de Sohlberg (Forêt Noire). Elles cessent lorsque l'on comprend la réalité de la *Hitlerjugend*[1].

L'occupation d'une partie de l'Allemagne du Sud (Baden-Württemberg et Rheinland-Westphalen) par l'armée *de Lattre* offre à des militants de Peuple & Culture (Joseph Rovan, Alfred Grosser, Jean-François Chosson) l'opportunité d'œuvrer pour la réconciliation franco-allemande à partir de rencontres de jeunes organisées à Titisee dans la même Forêt Noire, territoire des Armées françaises d'occupation[2]. Elles sont prolongées par les mouve-ments français et allemands de jeunesse et d'éducation populaire qui se retrouvent, sur des sites aussi culturellement symboliques que la Loreley dont le nom évoque un « *Vous n'aurez pas notre Rhin allemand* » jeté aux oubliettes de l'histoire[3].

Le *Deutscher Bundesjugendring*[4] et l'Office de Ludwigsburg (Stuttgart) fondé en 1948 voient leurs projets concrétisés par le Traité de l'Elysée (22 janvier 1963) qui fonde la réconciliation. Cet « *élément de continuité vraiment nouveau dans la mesure où, en plus de la politique des Etats, il insère la haute-administration dans le processus de consultation* »[5] constitue une étape sur la voie de l'Europe Unie qui prolonge les efforts de Pierre Mendès-France[6] et devient un dispositif européen intégré[7] qui organise, selon Joseph Rovan, « *la plus grande migration des peuples jamais organisée en temps de paix par des moyens et avec des intentions pacifiques* ». L'ancien adversaire est devenu un partenaire acteur de l'intégration européenne ce que souligne François Mitterrand en 1987 à Ludwigsburg puis à Bonn[8].

---

[1] Baldur von Schirach avait invité, en 1938, 1 000 jeunes français de familles d'anciens combattants à faire un séjour en Allemagne. L'invitation sera refusée à la suite des accords de Münich.

[2] « *L'esprit d'ouverture se manifeste par le recrutement des enseignants et des étudiants, mais aussi des apprentis, des ouvriers et des cadres des mouvements de jeunesse, par les thèmes traités (la littérature, la musique, les arts, mais aussi les sports, les questions politiques, économiques et sociales), par la participation aux rencontres dans d'autres zones, par l'invitation de jeunes étrangers autres que Français et Allemands. Les Ciné-clubs et les tournées théâtrales apportent aux jeunes Allemands une culture dont ils ont été privés sous le III*^{ème} *Reich* ». Ménudier H. *L'office Franco-allemand pour la Jeunesse.* Paris. Colin 1998.

[3] Un des points culminants des rencontres franco-allemandes menées après la guerre semble avoir été le Camp de la Loreley (20 juillet/6 septembre 1952) Réparti en 5 sessions il a accueilli 13 596 participants et 22 000 passagers (soit plus de 35 000 jeunes) sous la direction de Jean Moreau (ancien adjoint de Michel Dupouey au bureau des mouvements de Jeunesse du SGJ).

[4] Le Bundesjugendring regroupe le *Bund der katholischen Jugend* (Jeunesse catholique), l'*Arbeits-gemeinschaft der evangelischer Jugend* (jeunesse protestante), le *Sportjugend* (la jeunesse sportive qui offre des loisirs non-sportifs aux jeunes adhérents des fédérations sportives), la *Gewerkschaftjugend* (la Jeunesse syndicale qui agrège les *Roten Falken* de la SPD, les *Naturfreunde* , les *Angstelleten Jugend*), les *Pfadfinderjugend* (mouvements de scoutisme) et le *Bund der deutschen Landjugend* (la jeunesse rurale).

[5] Ménudier H.*ibid.*

[6] Accord culturel franco-allemand du 23 octobre 1954 signé par Pierre Mendès-France et Konrad Adenauer.

[7] Les services installés à Bonn et à Paris gèrent des dossiers franco-allemands dans des bureaux binationaux.

[8] « *Je dis aux jeunes Allemands et aux jeunes Français : prêtez attention à l'histoire de cette réconciliation et veillez à ses fruits. Elle est sans équivalent dans le monde, elle a chassé de l'avenir un douloureux passé* ». (Ludwigsburg) « *Vous avez l'avenir de l'Europe entre vos mains* ». (Bonn : discours aux étudiants).

L'union des Centres de Plein Air (UCPA). Elle résulte de la volonté de Maurice Herzog, partagée avec les mouvements de jeunesse, d'offrir aux jeunes un complexe de ressources leur offrant l'accès, au coût le plus bas possible, à une multitude d'activités de pleine nature dont la motivation première mais la pratique dans l'esprit de la définition du sport « contre soi-même » par Georges Hébert. Elle s'appuie sur la fusion de l'UNCM et de l'UNF en un ensemble unique qui rappelle les Auberges Françaises de la Jeunesse.

-c- La mise en équipement du pays.

La politique d'équipement de Maurice Herzog trouve ses débuts en 1959 à partir du problème de l'animation des grands ensembles[1]. Les propositions de la Commission le Gorgeu ayant été très peu appliquées, Maurice Herzog lance un premier plan triennal (1959/1961) qui sera suivi de Lois de programmation (1960/1965 et1965/1970) de l'équipement sportif et socioculturel. La loi-programme du 28 juillet 1961, apparaît comme un projet gigantesque pour un pays dont le retard en la matière s'est aggravé entre 1945 et 1955 car elle prévoit de réaliser en 5 ans.

- **1 400 centres sportifs, de plein air, omnisports, terrains de compétition, d'entraînement.**
- **500 salles de sport et gymnases, 1 000 salles d'éducation physique scolaire.**
- **260 piscines couvertes, 500 bassin et stades nautiques de plein air.**
- **650 maisons et foyers de jeunes, 120 auberges de jeunesse et centres d'accueil.**
- **50 à 60 000 lits de colonies de vacances.**
- **100 opérations diverses (sports particuliers, bases de plein air & de loisirs, centres de mer ou de montagne).**

Des grilles d'objectifs établies à partir d'une large consultation de terrain permettent aux services extérieurs de préciser aux élus locaux les opportunités et les limites de leur territoire en matière d'équipements sportifs et socioculturels.

	Installations sportives couvertes			Maisons des Jeunes & de la Culture				Divers
Nombre d'habitants	Salles de compétition	Gymnases type C	Halles couvertes	1 500 m²	600 m²	300 m²	150 m²	100 m²
100 000	1	22	6	1	2	4	4	150
50 000	1	12	3	1	-	2	3	75
20 000	1	6	2	-	1	1	1	30
10 000	-	4	2	-	1	-	-	14
5 000	-	2	1	-	-	1	-	7
2 000	-	1	-	-	-	-	1	3, 5
1 000	-	Réduit	-	-	-	-	-	1,5

D'autres précisions normatives soulignent les contraintes foncières à respecter.

Nombre de m2 nécessaires par habitant						
Nombre d'habitants	Terrains de sport	Centres aérés	Piscines couvertes	Piscines extérieures	Gymnases	Locaux socio-éducatifs
100 000	5,20	0,40	0,017	0,02	0,30	0,20
50 000	5,80	0,45	0,018	0,03	0,40	0,20
20 000	6	0,50	0,02	0,05	0,40	0,20

[1] Un colloque organisé à Marly-le-Roi et consacré aux équipements de proximité définit le concept des *m² sociaux* qui permettra la réalisation de *locaux collectifs résidentiels* partant du principe qu'un logement induit 1 m² d'équipement collectif.

10 000	**8**	**0,50**	**0,02**	**0,05**	**0,40**	**0,20**
5 000	**10**	**0,50**	**0,03**	**0,10**	**0,4**	**0,20**
2 000	**11**	**-**	**-**	**0,12**	**0,40**	**0,20**
1 000	**11**	**-**	**-**	**-**	**0,50**	**0,20**

L'aide, importante et constante, de l'Etat bénéficie aux collectivités publiques et privées en leur permettant de se constituer un patrimoine important.

-d- La reconnaissance des intervenants de l'animation.

Maurice Herzog fait reconnaître les qualités des intervenants de l'animation en s'intéressant en premier lieu aux bénévoles qui assurent l'encadrement des colonies de vacances et les dispositifs d'accueil des jeunes. Il ouvrira ensuite le dossier de la qualification des professionnels.

L'encadrement des enfants lors des congés scolaires. Les moniteurs et directeurs de colonies de vacances font très vite l'objet de l'attention ministérielle. Le Décret du 20 janvier 1960 qui confirme la normalisation des structures d'accueil des enfants « *placés hors du domicile familial à l'occasion des vacances scolaires et des congés* » finalise l'action entreprise par Andrée Viénot et confirmée par André Morice.

La valorisation des intervenants bénévoles. Le *Congé-cadre Jeunesse*[1] offre aux jeunes salariés et apprentis de 18 à 25 ans un congé *non rémunéré* de 6 jours ouvrables par an afin qu'ils aient la possibilité de participer à un stage de formation[2]. Il ne peut être imputé sur les droits annuels[3] et le stagiaire bénéficie d'une bourse en compensation de sa perte de salaire.

La reconnaissance des éducateurs sportifs professionnels. Les critères et les conditions d'exercice des intervenants du milieu sportif sont définis par la Loi du 6 août 1961[4]. La

[1] Loi 61-1448 du 29 décembre 1961. Elle succède à la Loi « Congé-éducation » de 1957 qui permettait aux travailleurs de suivre des cours de formation syndicale et procède d'un état d'esprit qui souhaite donner à tous les jeunes l'occasion de se préparer à la vie d'adulte par l'instauration d'une sorte de congé *culturel* distinct du temps de vacances. Elle introduit la notion de « *jeune travailleur* » dans le langage politique. Herzog ne fait ici qu'amplifier les actions engagées un peu plus tôt par Edgar Faure. Vers 1965 on estime que si un actif de 15 à 24 ans sur 50 suit une session « *culturelle* » soit 1/48e de la durée annuelle du travail la perte de capacité productive ne représente que 1 500 Equivalents Temps Plein, soit 0,04% de la popu-lation active de cette tranche d'âge.

[2] Les militants de mouvements excipaient régulièrement de leurs difficultés à se libérer pour se former et soulignaient que la période des congés annuels, en devenant un passage temporel obligé, contribuait à une gestion déséquilibrée des programmes de stages qui étaient trop souvent suivis par des non-salariés. Il peut, de manière dérogatoire, être accordé aux travailleurs de plus de 25 ans justifiant d'au moins trois années d'animation dès lors qu'ils prennent part à un stage de formation supérieure d'animateurs, ainsi qu'aux fonctionnaires ou agents de l'Etat, des Départements, des Communes et de certains établissements publics.

[3] « *Il est assimilé à une période de travail effectif pour le décompte ou la durée des congés payés, de l'ancienneté, des allocations sociales* ». Décret n° 63-500 du 20 mai 1963.

[4] « *Nul ne peut professer contre rétribution l'éducation physique ou sportive, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou accidentelle ni prendre le titre de professeur, de moniteur, d'aide-moniteur ou de maître d'éducation physique ou tout titre similaire »,* s'il n'est pas titulaire d'un diplôme français *« attestant de l'aptitude à ces fonctions déterminé par le Ministre de l'Education Nationale et délivré soit par ses*

règlementation de la profession d'éducateur sportif n'est pas une nouveauté[1] mais le texte définit des catégories nouvelles d'intervenants aptes à intervenir en soutien des enseignants scolaires dans des champs qu'ils ne maîtrisent pas nécessairement et qui reçoivent, d'autre part, une certification d'Etat leur autorisant à assurer un enseignement associatif ou commercial. Le texte ouvre le dispositif des Brevets d'Etat d'Educateur Sportif à trois niveaux, crée une gradation dans les qualifications et reconnait le principe de formation continue puisqu'il définit un accès au niveau supérieur lié à un exercice reconnu. Il n'en est pas de même dans le cadre de la jeunesse et de l'éducation populaire pour laquelle on estime, encore en 1964 qu'il suffit d'un cadre très qualifié pour coordonner les interventions d'un large ensemble de bénévoles.

Le Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire (DECEP). Il apparaît dans une double conjonction étatique et associative. La FFMJC forme ses personnels permanents dans une optique qui, selon l'avis de la Commission « *animation* » du Haut-Comité de la Jeunesse, ne doit pas « *être un Maître Jacques, mais un déclencheur d'action épaulant les initiatives des bénévoles qui sont les premiers intéressés* ».

L'évolution de l'emploi en son sein se lit dans le tableau suivant.

Année	Directeurs permanents	Semi permanents ou intervenants indemnisés	Nombre de Maisons de Jeunes & de la Culture
1951	**40**	**80**	**120**
1957	**47**	**133**	**180**
1962	**120**	**180**	**300**

Elle forme ses futurs directeurs à Marly-le-Roi en un an mais envisage de passer à un cycle de 3ans. Chaque sessionnaire est sélectionné sur dossier après avis de professionnels (Inspecteurs de la Jeunesse & des Sports et dirigeants de mouvements). La Formation dure 10 mois, elle est évaluée par un jury, elle se conclut par une année en qualité de stagiaire.

Elle prévoit, dès 1960, à partir du ratio d'un éducateur permanent pour 5 000 habitants, qu'il sera nécessaire d'envisager l'embauche, dans son seul ressort, de 9 000 éducateurs. D'autres évaluations dépassent largement sa vision, celle des 5 000 instituteurs souhaités par Jean Guéhenno et Robert Berthoumieu et portent à 50 000 le nombre d'animateurs à former[2].

---

soins, soit sous son contrôle et par arrêtés contresigné des ministres intéressés ou par décisions prises sur délégation du Ministre de l'Education Nationale par les fédérations ou groupements privés d'éducation physique ou sportive offrant des garanties reconnues après avis de jurys qualifiés » ou d'un diplôme étranger « *dont l'équivalence aura été reconnue après consultation des fédérations ou groupements privés d'éducation physique et sportive ».*

[1] Elle existait déjà dans le cadre de l'enseignement du ski défini en 1940. Il y avait également, sans compter celles relevant des traditions militaires, des certifications relatives à l'enseignement de la natation et du judo.

[2] « *Au moment où la nécessité de former 50 000 animateurs est envisagée dans les vingt années à venir, (il faut) ne plus s'en remettre, comme dans le passé, au bénévolat, à l'anarchie organisée, à la seule bonne volonté, mais découvrir les champs d'action de l'animation dans l'université, dans l'industrie, dans le loisir, dans la famille, dans les mouvements de jeunesse, dans le commerce, et de prévoir son existence administrative* » Le Veugle J.

Enfin, la rémunération des Conseillers Techniques et Pédagogiques souvent recrutés dans des situations exorbitantes du droit commun de la Fonction publique, conduit les services du Budget à demander que l'on définisse une qualification de référence.

-e- Les conflits de pré carré et de tutelle.

Le septennat de Maurice Herzog n'est pas, et de loin, exempt de conflits qui vont le marquer. On peut y noter trois dossiers significatifs de la période.

- ***La réforme de l'éducation physique et sportive liée au sport scolaire.***
- ***La tentative de réforme des habitus électifs du milieu sportif.***
- ***Le conflit idéologique et bureaucratique avec les services d'André Malraux.***

Les deux premiers sont liés à des représentations corporatistes et sociales, le troisième relève du problème de la place de la culture populaire dans la société, qui n'a jamais été élucidé après le départ de Pierre Bourdan, car les pressions d'un milieu professionnel fermé à l'accès réel du peuple à la culture se font jour à l'occasion de l'arrivée aux affaires d'un André Malraux porteur d'élitisme, non de pédagogie populaire.

La sportivisation de l'éducation physique et le passage de l'OSSU à l'ASSU. La réforme Berthoin[1] offre à Maurice Herzog l'occasion d'intervenir dans le dossier de l'éducation physique dans le second degré[2] en rendant obligatoires au baccalauréat, alors qu'elles n'étaient que facultatives depuis Vichy, un certain nombre d'épreuves athlétiques. Il s'adresse, comme Jean Borotra et Joseph Pascot, à des parents d'élèves qu'il est indispensable de convaincre car, ni les familles dans leur majorité, ni l'inspection générale, voire une part des enseignants d'EPS[3] et des membres du Conseil Supérieur de l'Education Nationale[4], n'étaient favorables à son

Initiation à l'Éducation Permanente. Privat. Toulouse 1969. L'évaluation de Jean le Veugle est incontesta-blement irréaliste en ce qu'elle ne tient pas compte de la position des services du Budget qui ne peuvent accepter ce type de projet et des collectivités locales qui ne peuvent s'engager sans soutien financier et sans aval de la tutelle. Le projet, utile mais idéaliste, est inévitablement porté à l'échec.

[1] Ordonnance N° 59-45 du 6 janvier 1959 portant prolongation de la scolarité obligatoire.

[2] « *Parents, il est indispensable que vos enfants suivent assidûment les séances d'éducation physique et sportive ainsi que celles de plein air ! Le Ministre de l'Education Nationale et moi-même vous demandons de comprendre cette nécessité et de nous aider dans nos efforts* ». Maurice Herzog. *Appel aux parents.* AN. Cote 7770709 Art 1. Cité par Evelyne Combeau-Marie. *Spirales* N° 13/14 1998.

[3] Sur le sujet du retrait de certains enseignants d'EPS il est possible d'admettre que beaucoup d'entre eux craignaient d'être totalement intégrés dans un dispositif susceptible de leur imposer des temps et formes de travail nettement différents de l'Education Nationale. Un enseignant d'éducation physique affecté dans une direction départementale pouvait, dans son emploi du temps, intervenir le soir et le week-end au titre de la Jeunesse Ouvrière & Rurale et dans un établissement d'enseignement au cours de la journée en période scolaire. Il sortait des maxima horaires applicables dans les établissements. « *Il y avait un blocage des structures mentales, mais aussi la nette prescience que cette évolution ferait sortir l'éducation physique de l'Education Nationale. C'était aussi, à mon avis, une défense corporative. Ce en quoi ils avaient un peu raison* ». Olivier Philip. Entretien avec Evelyne Combeau-Marie. *Spirales* n° 13-14. 1998.

[4] « *Je souhaite qu'on mette tant de choses au baccalauréat que celui-ci perde son caractère d'épreuve d'admission dans les Facultés. C'est pourquoi je voterai pour l'introduction obligatoire des épreuves d'éducation physique au*

insertion dans les cursus d'enseignement[1].

Le Ministère de l'Education Nationale reste sur son quant-à-soi car, dit Henri Alexandre, « *il n'aime pas le sport* », les tenants de la sportivité argumentent que le sport, école de discipline et de perfection, doit être l'épine dorsale de l'éducation et le Général y voit un moyen de management social[2]. Chargés de réformer les instructions de 1945 dans un sens conforme au projet du Haut-Commissaire, les Inspecteurs généraux renvoient les pratiques sportives aux après-midi de plein air et aux activités de l'OSSU.

Leur proposition[3] renvoie à l'OSSU[4] dont le Directeur, Jacques Flouret, n'admet pas que « *le sport scolaire participe au renforcement du sport civil* ». Il ouvre un conflit traduit par une analyse administrative des résultats de l'OSSU[5] qui se conclut par sa transformation en ASSU, l'Office ministériel devenant une « *association* » nationale.

L'indispensable renouvellement des dirigeants sportifs. *Le Monde* du 1er janvier 1962 remarque qu'un royaume de jeunes « *les sportifs* » est sous la coupe de « *vénérables*

baccalauréat ». M. Danjou cité in Martin J.L. *la politique de l'éducation physique sous la Ve République.* Paris. PUF 1996.

[1] « *L'éducation physique et sportive n'est-elle pas un remarquable outil pour préparer les nouvelles générations à l'école de l'effort, de la persévérance, de la volonté, de l'abnégation ? Si la vie doit être compétition, progrès, perfectibilité humaine au plan technique, alors l'éducation physique doit trouver dans l'école une place de choix, à la condition de se fonder sur un support spécifique : le sport* ». Evelyne Combeau-Marie. Spirales N° 13-14. 1998.

[2] « *Il estimait que l'unité nationale serait renforcée d'une telle capacité sportive ; c'est pourquoi l'éducation sportive doit figurer au même titre que l'enseignement des Lettres et des Sciences parmi les premières obligations d'une grande politique sociale* ». Charles Lapeyre. *De Gaulle en son siècle.* Tome 3.*Moderniser la France*. Institut Charles de Gaulle.

[3] « *Au fond c'est la notion même d'éducation physique & sportive qui fait problème. Pour le profane, sport, EPS, gymnastique, c'est tout un pareil. Pour les spécialistes, il n'en est rien. Dire gymnastique c'est se référer à des pratiques heureusement dépassées, de style sémaphorique. Dire sport, c'est évoquer l'entraî-nement ou la compétition forcenés exempts de préoccupation éducative. Dire éducation physique tout court, c'est trop hygiéniste. D'où le vocable « Education Physique & Sportive » ou « Activités Physiques & Sportives » qui se révèle le plus petit commun diviseur ».* Jean-Louis Langlais. *Le sport vu des bureaux.* Etudes. Juillet-Août 1985.

[4] « *L'initiation sportive sous forme collective trouve donc sa place dans les deux heures hebdomadaires. Par contre, la place faite au sport proprement dit (compétitions et performances codifiées) se situe non pas au cours de ces deux heures, mais dans le cadre des séances de plein air (..) et, il va de soi, dans le cadre de l'association sportive scolaire* ».

[5] « *Comme pour le sport civil, Maurice Herzog pense qu'une certaine sclérose s'est installée dans le sport scolaire et universitaire. Il est, par ailleurs, convaincu que ce sport représente une sorte de ghetto à l'intérieur du sport français et que l'Etat –lorsqu'il fait la balance entre les efforts consentis (subventions, personnels mis à disposition) et les résultats obtenus- n'y trouve pas son compte* ». Vermet P. *L'Etat et le sport moderne en France. 1936-1986. Les structures, les textes, les hommes.* Thèse de doctorat es Lettres & Sciences Humaines. Caen 1990. Chaque enseignant d'éducation physique doit consacrer 3 heures /semaine scolaire à l'animation de l'association sportive de son établissement. Sur un effectif de 7 000 postes cela correspond à # 1 000 Equivalents Temps Plein qui pourraient être affectés à l'enseignement pur et simple..

mandarins »[1]. Les élections aux responsabilités locales et nationales procèdent d'un dysfonctionnement de la Loi de 1901 et relèvent de la tradition patricienne. Les fédérations sportives et les clubs ont à leur tête des notables qui rechignent à quitter leurs fonctions[2], situation préjudiciable à l'accès des jeunes aux responsabilités[3]. Maurice Herzog réduit à 2 fois 3ans la durée des mandats et impose l'élection des présidents par l'assemblée générale, non par les comités directeurs[4].

Le conflit avec les bureaux de la Culture. L'arrivée d'André Malraux perturbe, comme celle de Maurice Herzog, le microcosme de l'Education Nationale. La dimension du personnage le permet en raison d'une vision restée étriquée, depuis le départ de Pierre Bourdan, de l'accès de tous à la Culture[5]. Sa nomination : Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, est une sortie honorable après son éviction du Ministère de l'Information et lui offre, à partir du démembrement des services centraux de l'Education Nationale, des compétences à agir selon sa vision et celle d'administrateurs qui vont, en assez grand nombre, le rejoindre à l'occasion de la décolonisation.

Le transfert, facile pour certaines directions (Arts & Lettres, Bibliothèques, Musées, Archives, Architecture, Centre National du Cinéma) est délicat lorsqu'il touche à l'éducation populaire, reflet de la diversité d'une société civile qui trouve, en rendant « *la culture au peuple et le peuple à la culture* », dans la mouvance associative, les moyens de sa libération. Le volume des associations du domaine est, pour l'administrateur qui s'en empare, un moyen de développer son pré carré[6]. La voie est libre pour ceux qui souhaitent un développement des

---

[1] *Le Comité Olympique Français créé en 1911 n'a connu, avant l'arrivée de Maurice Herzog, que deux dirigeants : le Comte Clary (1911-1933) et Armand Massart qui entame, en 1958, sa vingt-cinquième année de présidence.*

[2] « *Les mandats s'étendent en moyenne sur 20 ans, pour les clubs comme pour les fédérations et il n'est pas rare que des règnes durent plus de 35 ans* ». Amar M. *Nés pour courir.* Paris.

[3] « *La jeunesse qu'ils aiment est celle qui leur est totalement soumise ; qui accepte sans discussion les buts qu'ils lui proposent, qui accueille avec gratitude leurs flatteries et leurs gronderies, leurs exigences et leurs exhortations* ». Magnane G. *Sociologie du sport.* Paris. NRF Idées 1964.

[4] Arrêté du 27 novembre 1962 qui annule et remplace celui du 8 juin 1949.

[5] « *Les projets de Jean Guéhenno et de Pierre Bourdan étaient restés, en dehors d'actions menées, cahin-caha, par les rares Conseillers Techniques & Pédagogiques de l'éducation populaire, lettre morte. Bien au contraire, les derniers Centres Régionaux d'Education populaire avaient, pour la plupart, été fermés ce qui réduisait d'autant plus les possibilités de former des formateurs populaires. On ne peut ignorer les limites intellectuelles qui étaient encore celles des responsables politiques à cette époque et s'illustrent dans leur incapacité à imposer à l'Administration tutélaire de l'Education Nationale l'autonomie de ses directions non scolaires (Archives, Bibliothèques et lecture publique, Architecture, Arts & Lettres, Jeunesse & Sports, sans parler du CNRS) à laquelle aspiraient un nombre croissant de leurs administrés ». Ory P. L'aventure culturelle française. Paris. Flammarion 1989.*

[6] « *Les chiffres sont là, massifs : 15000 compagnies théâtrales d'amateurs réalisant chaque année 60 000 représentations, 1 000 ciné-clubs assidûment fréquentés par la jeunesse, 6 000 associations participant à l'action culturelle que nous animons, soit pour leur caractère professionnel, soit que leur activité en fasse un instrument de cette action, soit qu'elles animent ou préfigurent une de nos maisons de la Culture* ». Emile Biasini, Directeur

pratiques *via* les Maisons de la Culture dont Pierre-Aimé Touchard se fait l'avocat[1].

Comparée au discours de Jean Guéhenno, au projet de Marcel Serres, et aux réalisations de Marcel Vigny (Rumilly), de Jean le Veugle (Marquisats), la vision de Pierre-Aimé Touchard est restrictive par rapport au projet de Peuple & Culture[2]. Elle réduit l'aura populaire des pratiques culturelles menées par des myriades de sociétés d'amateurs gérées par des bénévoles et bénéficie aux professionnels de la *création*, mot-miracle qui détermine le versement de la manne budgétaire[3].

La question principale est de savoir qui ira rue de Valois, qui restera rue de Châteaudun et qui sera la proie des deux. La paranoïa ira jusqu'à demander le débaptême des Maisons des Jeunes & de la Culture qui devraient, dans l'idée du Palais Royal, reprendre la dénomination de Vichy[4]. L'avantage ira à la galaxie Herzog[5] mais, dans l'affaire, les concepts d'action culturelle et d'éducation populaire se sont opposés dans des conflits de chefs de bureaux[6] au détriment du peuple et de sa culture.

De la politique menée par Maurice Herzog subsistent des faits toujours marquants.

-f- La pratique de la déconcentration.

---

du Théâtre, de la Musique & de l'Action Culturelle. Cité *in* Tétard F. Documents de l'INJEP n°10.

[1] « *Qu'est-ce qu'une Maison de la Culture ? C'est avant tout un foyer où doivent se rassembler toutes les activités créatrices d'une petite ville ou d'un quartier de grande ville, dans le domaine de la culture. On ne peut donc concevoir de véritable Maison de la Culture sans un bouleversement radical des traditions architecturales qui dispersent aux quatre coins de la Cité, le théâtre, la bibliothèque, le ciné-club, les salles de jeu ou de conférences* ». Pierre-Aimé Touchard. *Signes des temps* N° 28. Op citée *in* Urfalino P. *L'invention de la politique culturelle* Paris. *La documentation Française.* 1996.

[2] « *Dès sa naissance, les relations entre le ministère et l'éducation populaire ont des enjeux pratiques. Pour l'administration des Affaires Culturelles, l'éducation populaire évoque une administration complémentaire et rivale, le Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports ».* Urfalino P. ibid.

[3] Lorsque André Malraux dit « *à l'Ecole on apprend Phèdre, au théâtre on apprend à aimer Phèdre* » il fonde son discours sur les errements de l'enseignement secondaire, mais néglige de voir que la masse attend d'apprécier l'œuvre autrement qu'en le mettant face-à-face avec une pièce à laquelle elle ne comprend rien.

[4] Ce qui ouvre le débat toujours d'actualité que les jeunes n'ont pas besoin d'accéder à la Culture, sauf à des pratiques adaptées à leur niveau. Il ne durera pas, le rêve de Pierre-Aimé Touchard qui a vécu la politique de décentralisation théâtrale de Pierre Bourdan et de Jeanne Laurent à laquelle les acteurs de terrain de Jeunesse & Sports ont œuvré en y faisant participer les amateurs s'évanouit comme un cauchemar de professionnel heureux de se voir libéré de l'hérésie du pouvoir accordé aux médiocres. « *Les Maisons de la Culture ne seront le maillon d'aucune chaîne parce que les artistes, non les savants et les éducateurs, en seront les hôtes privilégiés ».* Urfalino P. *L'invention de la politique culturelle.* Paris. La documentation française 1996.

[5] « *La danseuse n'amuse plus, elle irrite ministres et ministères dépossédés ».* Todd O. *Malraux.* Paris. NRF 2001.

[6]De cette confrontation nait l'action culturelle qui doit démocratiser la culture, mais pas comme à l'Ecole, ni à l'usine comme le voulait Peuple & Culture. La Culture ne relève pas du concept grossier de loisir, qui ne peut en aucun cas être culturel, la Culture ne peut vivre au village comme le voulait Jean Guéhenno, mais dans des temples qui, à l'instar des ruines hellénistiques, sont régulièrement vides sauf si on y conduit des visiteurs. Ce n'est en réalité pas un problème car l'Etat a choisi la haute culture, non le divertissement. « *C'est un peu plus qu'une simple erreur de parcours ou qu'un incident administratif pour en revenir à l'interrogation initiale. C'est certainement un échec symbolique qui a marqué l'histoire des deux ministères* ». Tétard F. *Documents de l'INJEP* N° 10.

Ce principe de modernité administrative a été mis en place par Maurice Herzog à partir d'un fait précis. Ayant obtenu d'importants crédits par le biais de la Loi-programme d'équipement, il n'ignorait pas que le Budget ferait l'impossible pour qu'ils ne soient pas renouvelés s'il arrivait qu'ils ne fussent pas consommés sur l'exercice budgétaire. Face aux viscosités de la gestion centralisée, il fut décidé de les déléguer aux services extérieurs avec la consigne « *d'engager le plus vite possible* » ce qui fut fait par un dispositif en attente de la manne. En désengorgeant les bureaux parisiens, elle a forgé l'image d'administration militante dont parlait Jacques Chaban-Delmas.

Dossiers traités à l'administration centrale.		
	Année 1958	**Année 1963**
Subventions diverses	**16 000**	**200**
Education populaire	**1 768**	**50**
Colonies de vacances	**1 000**	**13**

Appliquée à l'ensemble des secteurs du ministère elle a fait dire que la France avait « *100 ministres de la Jeunesse & des Sports* », la rapidité de traitement de dossiers ne « *remontant plus à Paris* » apportait aux services extérieurs une image de dynamisme.

-g- Le Musée du sport français. En 1941, Marcel Oger militait[1] en faveur de la création d'un « *Musée National du Sport* » en soulignant qu'il était envisagé dès 1922, à l'état embryonnaire en 1926[2], il se trouvait, en 1930, dans une baraque délabrée du site de Joinville. En 1963, Maurice Herzog, à l'instigation de Marceau Crespin, missionne Jean Durry qui le créera, morceaux par morceaux, « *en 38 ans et sous 19 ministres* ».

-h- L'essai de doctrine du sport. Maurice Herzog offre à des personnalités diverses parmi lesquelles on relève Paul-Emile Victor, Philippe Viannay et le Recteur Debeyre, sous la présidence de Jean Borotra, les moyens de tenter la définition d'un sport moderne dont Joseph Pascot avait proposé les limites lors de son discours de Perpignan. Il sera évidem-ment évalué à l'aune des contempteurs qui y verront la l'un héritage des bords de l'Allier.

-i- Maurice Herzog est-il « L'héritier de Vichy » ?

Se référer à Vichy en conclusion d'une partie consacrée à l'ère gaullienne peut apparaître comme un inconcevable crime de lèse-majesté. S'il n'en est rien, il n'est pas interdit d'observer des similitudes[3].

[1] *L'Auto* du 29 janvier 1941.
[2] *L'Auto* du 23 mars 1926.
[3] Il y a eu dans ces deux périodes des volontés politiques affirmées, sans aucun doute pas avec les mêmes objectifs mais avec des moyens financiers importants. On note une attention forte portée au dossier de l'éducation physique dans le second degré, une tentative d'assainissement des instances dirigeantes du milieu sportif et une politique affirmée en matière de jeunesse et d'éducation populaire, un refus de légiférer à outrance, une liberté accordée aux services extérieurs.

Maurice Herzog a bénéficié, comme Georges Lamirand et Jean Borotra de moyens (crédits d'intervention et d'investissement, postes budgétaires) considérablement plus importants que l'ensemble de ses prédécesseurs de la IV[e] République[1].

- En disposant d'importants crédits d'investissement, il commence à résorber l'immense déficit du pays en équipements sportifs et socioculturels.
- En disposant d'importants crédits d'intervention, il aide au développement des associations et mouvements de jeunesse, d'éducation populaire et sportifs.
- En recrutant plus de professeurs et de maîtres d'éducation physique, il pourra mener à bonne fin son projet de développement des activités sportives.
- En recrutant un nombre important de cadres techniques (CTR et CTD) il aura une influence nette sur le développement et la structuration des fédérations sportives.

L'évolution des crédits budgétaires symbolise les résultats accumulés au cours de son septennat. Les augmentations au bénéfice des équipements liés aux établissements scolaires et universitaires sont dans la logique d'une politique de plein-emploi. La réforme Fouchet (1959) qui porte à 16 ans l'obligation de scolarité a pour corollaire la création de collèges qui demandent des équipements sportifs. Lorsqu'ils sont réalisés « *hors de la clôture* » par les communes, ils servent, fait nouveau, aux associations locales.

Année	Equipements sportifs et socioculturels	Equipements scolaires et universitaires	TOTAL	Variation
1958	**35,9**	**20**	**55,9**	
1959	**39,8**	**30**	**69,8**	**+ 13,8**
1960	**62**	**40**	**102**	**+ 32,2**
1961	**83**	**60**	**148**	**+ 46**
1962	**118**	**90**	**208**	**+ 60**
1963	**145**	**100**	**245**	**+ 37**
1964	**151**	**174**	**325**	**+ 80**
1965	**151**	**228**	**379**	**+ 54**
1966	**180**	**210**	**390**	**+ 11**
1967	**200**	**225**	**425**	**+ 35**
1968	**215**	**240**	**455**	**+ 30**
1969	**225**	**255**	**480**	**+ 25**
1970	**230**	**270**	**500**	**+ 20**
Source : Jeunes pour notre temps. Les crédits sont indiqués en millions de Francs.				

Les prévisions de création d'équipements en tous genres atteignent des sommets jusque là inconnus en France.

Types d'équipements	Objectif 1960	Objectif 1965	Objectif 1970
Stades	**10 100**	**12 300**	**16 400**
Gymnases	**1 785**	**2 895**	**4 395**
Piscines & bassins	**516**	**1 100**	**1 800**
Maisons de Jeunes	**590**	**1 235**	**1 985**
Centres de vacances	**6 300**	**7 145**	**8 195**
Auberges de jeunesse	**65**	**900**	**1 200**
Source : Jeunes pour notre temps.			

[1] « *Mon plus grand succès fut d'avoir de l'argent (...) Herzog avait par ailleurs un contexte extrêmement positif. Giscard d'Estaing était Secrétaire d'Etat au Budget. Il rendait des arbitrages assez favorables* ». Olivier Philip. (Entretien avec Evelyne Combeau-Mari. *Spirales* n° 13-14. 1998.

Nombre d'activités de pleine nature ont connu, avec la politique de développement des Centres d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA) continuateurs de la politique mise en place sous Gaston Roux, un franc succès. Ces centres relevaient d'initiatives des Directions départementales ou Régionales, de l'UCPA, des Glénans, des Auberges de jeunesse (*La Toussuire, la Foux d'Allos, Chamrousse, Chamonix* pour la neige ; *Ile de Batz, Tréboul, Trébeurden* pour la voile) ou de la Fédération Léo Lagrange (*La Llagone,.*).

- Sur le plan purement sportif, on crée, dans le cadre de la préparation des Jeux de Mexico (Eté 1968) qui se dérouleront en altitude (4 000 m), le Lycée « *climatique & sportif* » de *Font-Romeu* et pour ceux de Grenoble (Hiver 1968) on prévoit une patinoire couverte de 14 000 places, un anneau de vitesse, un tremplin (*Saint-Nizier-de-Moucherotte*) de 90 m, un second (*Autrans-en-Vercors*) de 75 m, une piste de luge à *Villard-de-Lans* et une de bobsleigh à *l'Alpe-d'Huez*.
- Si l'Institut National des Sports accueillait en moyenne 157 athlètes et entraîneurs/jour en 1957, ils sont 407 en 1962, 786 en 1965 ; il comptabilisait 57 625 journées/stagiaires en 1958, 146 876 en 1962, plus de 300 000 en 1965.

Durant la gouvernance Herzog la progression des crédits d'intervention dans tous les domaines (sport, plein air, jeunesse et éducation populaire) a été constante.

Intervention globale				**Sport & plein air**			**Jeunesse, éducation populaire**		
Année	**Montant**	**Augm°**	**%**	**Montant**	**Augm°**	**%**	**Montant**	**Augm°**	**%**
1958	**30 340**	**-**	**-**	**9 840**	**-**	**-**	**20 500**	**-**	**-**
1959	**39 730**	**9 390**	**+ 31**	**11 510**	**1 670**	**+ 17**	**28 200**	**7 720**	**+ 38**
1960	**49 080**	**11 350**	**+ 30**	**15 050**	**3 540**	**+ 31**	**34 030**	**5 810**	**+ 21**
1961	**57 840**	**8 760**	**+ 30**	**15 410**	**360**		**42 430**	**12 400**	**+ 36**
1962	**68 060**	**10 220**	**+ 18**	**18 700**	**3 290**	**+ 21**	**49 360**	**6 390**	**+ 16**
1963	**79 040**	**11 980**	**+ 18**	**24 060**	**5 360**	**+ 29**	**54 980**	**5 260**	**+ 11**
1964	**116 470**	**43 430**	**+ 55**	**31 265**	**7 206**	**+ 30**	**85 205**	**30 225**	**+ 55**
1965	**130 190**	**23 720**	**+ 20**	**39 825**	**8 560**	**+ 27**	**90 365**	**5 160**	**+ 6**
1966	**138 435**	**8 245**	**+ 6**	**42 805**	**2 980**	**+ 7**	**95 630**	**5 265**	**+ 6**
Les sommes indiquée sont en millions de francs de l'époque.									

Ce qui se traduit par des résultats internationaux[1] appréciables à l'aune des performances françaises en athlétisme et en natation

Athlétisme	**Performance de référence**	**Nombre d'athlètes français l'ayant réalisée ;**	
		En 1958	**En 1964**
100 m	**10'' 9**	**28**	**147**
200 m	**22'' 3**	**19**	**86**
1 500 m	**3' 59'' 9**	**27**	**75**
5 000 m	**15' 30''**	**34**	**79**
110 m haies	**15' 3''**	**15**	**30**
Saut en hauteur	**1 m 85**	**32**	**98**
Saut à la perche	**3 m 80**	**16**	**87**
Javelot	**54 m**	**32**	**98**
Natation	**Performance de référence**	**Nombre d'athlètes français l'ayant réalisée**	
		En 1958	**En 1964**
Messieurs			
100 m nage libre	**1' 02**	**11**	**52**
400 m nage libre	**5'**	**4**	**30**

[1] « *En athlétisme en 1958 la France était battue par la Grande-Bretagne de 36 points, par l'Italie de 19 points, par la Russie de 17 points. Depuis lors elle a battu toutes ces équipes ; elle fait jeu égal avec la Russie en 1963* ». Maurice Herzog. *Jeunes de notre temps.*

100 m dos	**1'14**	**12**	**28**
200 m brasse	**3'**	**4**	**26**
200 m papillon	**2' 50**	**1**	**8**
Dames			
100 m nage libre	**1' 14**	**15**	**41**
400 m nage libre	**5' 50**	**7**	**28**
100 m dos	**1' 24**	**11**	**29**
200 m brasse	**3' 20**	**7**	**25**
100 m papillon	**1' 30**	**8**	**17**

Ses services ont développé la gymnastique féminine en liaison avec la Fédération Française d'Education Physique & de Gymnastique Volontaire au sein de laquelle nombre de jeunes femmes, agents des services, portaient le même esprit missionnaire[1].

Etat des licences sportives délivrées entre 1958 et 1964.			
Adhérents revendiqués par les fédérations	**1958**	**1964**	**Variation**
Athlétisme	**70 176**	**82 547**	**(+) 12 371**
Aviron	**8 955**	**9 836**	**(+) 881**
Basket-ball	**84 371**	**103 361**	**(+) 18 990**
Boxe	**8 451**	**6 156**	**(-) 2 295**
Canoë-kayak	**4 543**	**1 596**	**(-) 2 947**
Cyclisme	**37 645**	**39 373**	**(+) 1 728**
Escrime	**7 278**	**9 863**	**(+) 2 585**
Football	**380 352**	**426 615**	**(+) 82 263**
Golf	**9 538**	**13 533**	**(+) 4 905**
Gymnastique	**49 736**	**59 240**	**(+) 9 504**
Haltérophilie & culturisme	**6 200**	**6 093**	**(-) 107**
Hand-ball	**14 836**	**25 432**	**(+) 10 596**
Hockey (sur gazon).	**6 510**	**4 250**	**(-) 260**
Jeu à XIII.	**23 083**	**15 293**	**(-) 7 790**
Judo & disciplines associées.	**30 070**	**79 146**	**(+) 49 076**
Lawn-tennis.	**76 662**	**97 880**	**(+) 21 218**
Lutte	**3 165**	**4 730**	**(+) 1 565**
Natation	**27 732**	**42 849**	**(+) 15 119**
Rugby	**130 000**	**103 395**	**(-) 26 705**
Ski	**113 960**	**266 986**	**(+) 153 026**
Ski nautique	**445**	**5 987**	**(+) 5 542**
Sports automobiles	**3 413**	**3 385**	**(-) 28**
Sports équestres	**20 148**	**52 594**	**(+) 32 446**
Sports de glace	**2 799**	**4 049**	**(+) 1 250**
Tennis de table	**24 156**	**27 201**	**(+) 3 045**
Tir (armes rayées & de chasse)	**23 896**	**18 501**	**(-) 5 395**
Volley-ball	**22 170**	**26 490**	**(+) 4 320**
Voile (Yachting à voile)	**9 669**	**29 877**	**(+) 20 222**
ASSU	**193 999**	**265 537**	**(+) 71 538**
UGSEL	**70 794**	**130 046**	**(+) 60 606**
USEP	**320 000**	**520 605**	**(+) 200 605**
UFOLEP	**105 000**	**160 389**	**(+) 55 839**
Fédération Sportive Française	**132 271**	**163 123**	**(+) 30 852**
Fédération Sportive & Gymnique du Travail	**81 707**	**119 998**	**(+) 38 299**
Union Sportive Travailliste	**52 881**	**60 293**	**(+) 7 412**
Fédération Nationale Aéronautique	**-**	**29 667**	**-**

[1] En 1967 il existait 221 centres de Gymnastique Volontaire regroupant 10 658 adhérents (dont 5 800 femmes). Trois ans plus tard, en 1970, on dénombre 1 744 centres avec 73 167 adhérents. L'augmentation du nombre de pratiquants montre certes une progression globale de + 387% mais on note que les femmes sont 60 245 soit une progression de l'ordre de 1 000% qui montre que, grâce aux actions des personnels, les femmes se sont emparées d'un espace de pratique qu'elles n'abandonneront plus.

Fédération Nationale des Parachutistes Français	**-**	**2 721**	**-**
Fédération Française d'Etudes & de sports sous-marins	**-**	**18 000**	**-**
Divers	**398 657**	**524 665**	**(+) 226 008**
Total	**2 585 884**	**3 653 041**	**(+) 1 067 159**
Source : ***Jeunesse pour notre temps.***			

Ce n'est pas l'héritage de Vichy, mais la mise en œuvre du projet de Léo Lagrange, repris par Vichy, occulté sous la IV[e] République et qui bénéficie d'une volonté politique réelle.

On y observe surtout une volonté gaullienne qui se retrouvera avec François Missoffe.

-2- ***Les jeunes : la tentation Missoffe.***

La politique de Maurice Herzog faveur de la jeunesse n'a pas eu que des résultats positifs. Les aspirations consuméristes des jeunes repérées dès la moitié des années 1950 s'amplifient au cours des années 1960, au détriment de l'engagement social et culturel. Ils sont, selon l'opinion d'Edgard Morin, un marché de 7 000 000 de décagénaires consommant des produits fondés sur les transferts des mythes cinématographiques et de nouvelles expressions musicales, le *rock and roll* et le *twist* éliminent le *swing* des années 1940 et le *boogie-woogie* des GI's. Leurs « *idoles* » sont des *petits jeunes qui présentent bien* (costume cravate pour Johnny Halliday, jupe Vichy et couettes pour Sheila) même si leurs fans cassent les fauteuils. *Jours de France* trouve que ces jeunes sont, enfin, normaux[1]. Ils consomment de plus en plus de *45 tours*, moins onéreux que les grands microsillons culturels.

Le Monde note que, dans cette période, sont apparus les termes de *hi-fi, discophiles* et *discothèque*. Parmi les stations de radio périphériques, *Europe 1*, la petite dernière, reprend le vieux salut des *Cam' Route* et clame, chaque soir, à la sortie des classes *Salut les Copains* ! Le 22 juin 1963 elle réunit plus de 100 000 jeunes sur la Place de la Nation pour un concert auquel participent *Johnny Halliday, Sylvie Vartan, Richard Anthony* et *Les Chats sauvages*[2]. Cette folle soirée de la Nation interpelle la société[3], le paysage « jeunesse » change, il faudra en

[1] « *Pour la première fois, depuis des années, la France a une jeunesse jeune, c'est-à-dire qui ne s'embarrasse pas de considérations métaphysico-politiques et qui n'aspire qu'à une chose : s'amuser sans arrière-pensée. C'est un signe plutôt rassurant* ». *Jours de France* cité in Winock M. *La France de 1939 à nos jours.* Paris. Points histoire 1985.

[2] « *Désormais la jeunesse, malgré ses contours toujours flous et par définition changeants, est aisément repérable comme agent (un peu) et enjeu (beaucoup) des relations interculturelles* ». Ory P. *L'aventure culturelle française.* Paris. Flammarion 1989.

[3] « *D'où vient-il pourtant qu'une indéniable inquiétude, justifiée ou non, persiste dans le public ? C'est que ce samedi-là, à tort ou non, la France- la France des plus de 20 ans- a peur de ne pas reconnaître sa jeunesse* ». Jean Maquet. *Ce qui s'est vraiment passé à la Nation.* Paris Match n° 473 du 6 juillet 1963.

assumer les conséquences[1], l'analyse est partagée par les *Scouts de France*[2].

Le 8 janvier 1966, à la demande de Georges Pompidou qui ne l'appréciait guère, Maurice Herzog est remplacé par François Missoffe dont la mission première reste, si l'on en croit le rédigé de son décret de compétences, « *l'étude des problèmes relatifs à la jeunesse ainsi que des actions en sa faveur en liaison, en tant que de besoin, avec les départements ministériels concernés* ». Elle est complétée par la compétence en matière d'éducation physique & sportive et de loisirs « *à caractère éducatif* [3]» ce qui dit à la fois tout et rien, de celle relative à la pratique des sports, enfin de « *l'équipement sportif* »[4].

Si ses services extérieurs restent sous la tutelle des Recteurs et des Inspecteurs d'Aca-démie, il a rang de Ministre et préside, à ce titre, le Haut-Comité de la Jeunesse & des Sports en lieu et place du Premier Ministre. Sa priorité, qui exacerbe l'expression des tenants de l'éducation physique, est celle de la jeunesse[5]. Il a, sur le sujet, une opinion tranchée.

> « ***Une politique, c'est essentiellement la façon d'agir sur les faits économiques et sociaux pour remédier à des effets fâcheux. A ce titre, une politique de la jeunesse, c'est la volonté d'agir sur ces mêmes faits en faveur d'une catégorie de la population dont on reconnaît qu'elle mérite une aide particulière ».***

Un document publié à son arrivée montre une continuité de projets avec son prédé-cesseur[6]. Ce qui n'empêche : les expressions publiques de la génération du baby-boom de 1945

---

[1] « *La classe adolescente vit un accès à la citoyenneté économique qui signifie promotion de la juvénilité. Cette promotion constitue un phénomène de complexe qui implique notamment une précocité de plus en plus grande. La culture de masse joue un grand rôle en introduisant l'enfant dans l'univers déjà infantilisé de l'adulte moderne. A la précocité sociologique et psychologique s'associe une précocité amoureuse et sexuelle accentuée par l'intensification des stimuli érotiques apportés par la culture de masse et l'affaiblissement des interdits* ». Edgard Morin. *Le Monde.*

[2] « *L'adolescence, jadis phénomène bourgeois (Sartre) est maintenant un phénomène socialement reconnu, un phénomène de masse, en tant que tel, c'est un marché potentiel de consommateurs et une cible publicitaire (Salut les Copains, paru en 1962, tire à 400 000 exemplaires dès son quatrième numéro* ». Laneyrie Ph. *Les scouts de France.* Paris. Cerf 1994.

[3] On sait que le terme « *éducatif* » s'est imposé à la suite du conflit bureaucratique entre les services centraux en charge des problèmes de la Jeunesse & des Sports et ceux, décrétés porteurs de la *Culture* qui ont exigé d'être les seuls aptes à gérer l'ensemble des aspects « *culturels* ». Pour éviter la prolifération des conflits les services de la Jeunesse & des sports on adopté le terme « *éducatif* », sorte de plus petit commun dénominateur, considéré comme mineur et sans intérêt par les services de la rue de Valois.

[4] Le libellé de compétence ne fait pas référence à l'équipement socioculturel qui sera pourtant, dans le cadre de l'opération *1000 clubs de Jeunes* un temps fort, et tout aussi fortement contesté, de la gestion Missoffe.

[5] Lors de la cérémonie de passation de pouvoirs, Maurice Herzog rappelle à François Missoffe, avec des accents qui évoquent Léo Lagrange, que s'il faut « *convaincre les jeunes »,* il faut « *qu'ils soient libres* ».

[6] *Jeunes pour notre temps.* (Editions Gougenheim. Lyon 1966). Le document présente des résultats intéres-sants dans la présentation des projets et des résultats qui laisse toujours entendre une priorité en faveur de la jeunesse. Il commence par la présentation des résultats positifs obtenus en faveur d'une *jeunesse exemplaire* qui a trouvé les moyens de s'exprimer dans le cadre des *Prix d'Encouragement à l'initiative des jeunes* (110 en 1960, plus de 1 000 en 1965) et au cours des *Chantiers de Travail Volontaire* (680 Chantiers ont accueilli plus de 17 000 participants en 1965). *La jeunesse sportive* arrive ensuite. Elle a, depuis l'échec des Jeux de Rome (1960), accumulé les réussites (*Tokyo* 1964 : 1 médaille d'or, 8 d'argent, 6 de bronze ; *Squaw Valley* 1960 : 1 médaille d'or, 2 de bronze ; *Innsbrück* 1964 : 3 médailles d'or, 4 d'argent) et obtenu des résultats significatifs aux *Jeux Universitaires Mondiaux* (*Porto Alegre* 1963 : 1 médaille d'or ; *Budapest* 1965 : 3 médailles d'or).

préoccupent le microcosme.

-a- Le « livre blanc » : une bonne idée qui fâche.

Les jeunes, dit Alfred Sauvy dans un discours qui renvoie aux *Vitteloni*, *Halbstarken*, *Hooligans*, blousons noirs et dorés de l'époque et dont la presse stigmatise l'attitude sans s'intéresser, en France, à la situation des « *blousons kakis* » « *manquent d'idéal, sont volontiers portés à la délinquance et seraient en sorte de mauvais sujets* »[1] et laisse avec raison entendre que peu, sinon rien, n'a véritablement été fait. En soulignant que, si le pays avait, lors de la Libération, misé « *pour la première fois depuis deux siècles sur la jeunesse* [et que] *la jeunesse de France a 20 ans, l'âge même de la pleine jeunesse pour un homme* », il se demande si « *la France est un pays qui aime ses jeunes* » et si l'espérance de vie qu'on leur accorde leur apporte autre chose que « *l'attente d'un emploi et d'une retraite* ».

Son analyse, prémonitoire de l'explosion de Mai 1968, est retenue par François Missoffe, qui reprend les analyses du rapport Bourdan en soulignant que les problèmes de la jeunesse sont d'une telle importance qu'ils justifient « *la mise au point d'une politique d'ensemble* » qui doit être « *la priorité des priorités* »[2]. Et, lorsqu'il souligne que « *la jeunesse rôde et campe autour de la société, comme Kafka autour du château* », il exprime une réalité que la société française se refuse traditionnellement de remarquer[3]. En 1966 *les jeunes* de moins de 21 ans ne bénéficient pas du droit de vote, ne peuvent (sauf décision parentale d'émancipation) ouvrir et disposer d'un compte en banque, ce qui semble d'autant plus aberrant que l'on peut devenir instituteur (porteur de la parole et de la morale républicaine), postier (assermenté sur le thème de la confidentialité du courrier) et s'engager dans l'Armée à 18 ans révolus. Un mineur social peut, dans l'absurdité d'une société qui n'a toujours rien appris, rien compris, malgré sa qualification institutionnelle restrictive, exercer des compétences relevant du fait régalien.

Estimant que l'Etat a une responsabilité directe vis-à-vis de la jeunesse, François Missoffe reprend le thème des 6/7 d'une classe d'âge non adhérents à une association ou institution de jeunesse et s'adresse aux « *inorganisés* » en opposition aux mouvements dont les structures centrales, « *dirigées par des vieux* » sont trop lourdes et font écran entre l'Etat et les jeunes.

Il en résultera une consultation nationale dont les résultats seront publiés sous la forme d'un

---

[1] « *La génération âgée a les biens, la génération adulte a les emplois et le pouvoir. Au-dessus de la génération des jeunes, il y a la génération des parents et des grands-parents. Et ces deux générations ont tout, les fortunes, les usines et ateliers, les magasins, les champs, les droits, les emplois, les logements, les décorations* ». Alfred Sauvy. Colloque *Animation et animateurs.* Marly-le Roi. 21-25 novembre 1966.

[2] François Missoffe. Colloque *Animation et animateurs*. INEP. Marly-le-Roi 21/25 novembre 1966.

[3] Alfred Sauvy. Colloque *Animation et animateurs.* INEP. Marly-le Roi. 21-25 novembre 1966.

Livre Blanc dont les propositions soulèveront la conjonction des ires, notamment celle de Daniel Cohn-Bendit lui reprochant de ne pas avoir évoqué la sexualité des jeunes, ce que le rapport Bourdan avait fait vingt ans plus tôt mais dont personne ne se souvenait, et pour cause, à l'époque.

-b- L'opération « 1000 clubs » : une option pédagogique contestée.

Partant du constat que tant les Maisons des Jeunes & de la Culture que les divers foyers et mouvements de jeunes et d'éducation populaire n'accueillent en réalité qu'une faible part (1/7) des jeunes, François Missoffe souhaite offrir aux jeunes « *inorganisés* » les moyens de construire et de gérer eux-mêmes un espace (*Le Club*) qui leur est attribué avec le soutien de la Commune, sans avoir à passer par l'intermédiaire d'une fédération ou d'un mouvement. Il monte l'opération « *1 000 Clubs de jeunes industrialisés* » [1]. L'attribution du club est faite à des municipalités candidates qui doivent prouver l'intérêt qu'elles portent aux attentes des jeunes. Elle est de la compétence des Directeurs Départementaux de la Jeunesse & des Sports qui sont en relation avec les jeunes à partir d'un contingent déconcentré[2].

Le concept de local-club de jeunes peut être pris en référence à l'enquête de Joffre Dumazedier sur les cafés annéciens, ce « *café pour jeunes* » [3] rappelle le concept de « *club ouvrier* » de Léo Lagrange en ce qu'il doit être « *un lieu de rencontre, de conversation, où prennent naissance certaines activités communes. Le local-club de jeunes réunit, sans distinction de goûts, d'origines ni d'appartenance, les jeunes du secteur géographique dont il est le centre* »[4]. André Philip dont la FFMJC était ouverte aux projets des jeunes dans le cadre du Conseil de Maison réagit vivement à l'égard de François Missoffe car la vision autogestionnaire ne justifie pas la présence de cadres éducatifs. Refusant de discuter avec lui il ouvre la lutte entre l'administration et la fédération.

-c- La fondation de l'OFQJ.

---

[1] Circulaires 67-327/B du 20 juillet 1967, 67-402/B du 20 novembre 1967, 68-432/E du 20 janvier 1968, 69-893/B du 15 septembre 1969.

[2] Chaque Région dispose d'un contingent dont la répartition est faite au sein de la Commission Adminis-trative Régionale (CAR) « *sur proposition du Chef de service académique de la Jeunesse & des Sports* » qui présente son projet à partir des analyses des directeurs départementaux. Il y a, dans cette procédure, l'affirmation d'une compétence préfectorale face aux prérogatives rectorales.

[3] « *Un autre critère important est l'attitude de la municipalité vis-à-vis des jeunes, car son intérêt pour la construction du local et son engagement à veiller à son bon fonctionnement sont d'une importance primordiale pour l'avenir de celui-ci. Par ailleurs, il faudra s'attacher à ce que le club soit destiné à un groupe de jeunes déjà constitué, ayant manifesté sa cohésion et son dynamisme, reconnu par les instances municipales, qui puisse assurer à la fois le montage du local et le démarrage du fonctionnement du club* ».Circulaire n° 67-237/B du 20 juillet 1967.

[4] Circulaire n° 67-237/B du 20 juillet 1967.

L'épopée québecquoise de 1967 conclue par ce « *Vive le Québec Libre !* » qui « *payait la dette de Louis XV* » ne pouvant rester lettre morte, l'exemple de l'OFAJ fut repris mais à la sauce francophone. Il ne s'agissait plus, face à la perfide Albion, de constituer une alliance européenne mais de semer, Outre-Atlantique, un ferment de rébellion contre l'expansion de l'anglais.

Le projet se concrétise avec la création, en 1968, de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse. Il n'ira pas aussi loin que l'OFAJ mais il importe de noter que ce fut le dernier acte de l'intérêt gaullien pour la jeunesse dont il attendait beaucoup, qui ne lui apportera sans doute pas la réponse attendue.

Ce qui justifiera sans doute l'attitude des successeurs.

-B- *Du pompidolisme au giscardisme : les nouvelles orientations.*

L'après-mai 1968 n'est pas la période de la rupture mais ouvre celle de l'évolution progressive des politiques qui sont parfois des recentrages idéologiques menée par quatre ministres[1]. Il y aura certes une période de remise en ordre moral à destination de jeunes qui semblent avoir voulu tuer le père, mais elle sera suivie d'importantes réformes en faveur des jeunes attendues par les associations de jeunesse et d'éducation populaire (la majorité à 18 ans, la Loi Weil sur l'interruption volontaire de grossesse) depuis le rapport Bourdan.

Le ministère de la Jeunesse & des Sports ne sera pas un acteur de ces changements car il est contraint, en raison de la position des syndicats de l'éducation physique, à porter intérêt à l'éducation physique & sportive dans l'enseignement secondaire, d'abord, dans le primaire ensuite[2]. Malgré le conflit violent avec la FFMJC, il lance Centre d'Information Jeunesse évoqué lors des Maisons de la Jeunesse de Vichy et demandé par le rapport Bourdan puis envisage, bien plus tard, une nouvelle consultation des jeunes qui ne portera pas ses fruits car le projet politique reste absent. Dans les autres domaines, la Loi, dite *Mazeaud*, du 29 octobre 1975, réaffirme la position de l'Etat vis-à-vis de l'éducation physique et du sport.

---

[1] Joseph Comiti qui est resté en poste au cours de trois cabinets ministériels successifs sera suivi de Pierre Mazeaud qui restera également aux commandes durant trois cabinets, enfin Jean-Pierre Soisson sera présent deux fois avec un interlude assumé par Paul Dijoud.

[2] La Réforme *Haby* qui institue le principe du *Collège unique* a, sur ce domaine, une influence nettement plus forte que la réforme *Fouchet* (1958) qui « *avait institué une première tentative de canaliser la masse croissante des jeunes voulant accéder au cycle secondaire en créant un système de filières cloisonnées* ». (Galland O. *Sociologie de la jeunesse.* Paris. Armand Colin 2001). Les syndicats du second degré appuient leurs revendications sur des décisions antérieures (5 heures hebdomadaires d'éducation physique) qui ne sont, pour de multiples raisons, pas appliquées. « *Le nombre d'heures dispensées aux enfants est resté à peu près constant et guère supérieur à deux heures par semaine, loin des cinq heures imprudemment avancées par l'administration et considérées par les syndicats et les parents d'élèves comme un minimum minimorum* ». L'application de cette mesure est intéressante pour eux car elle augmente le nombre de postes budgétaires.

Un problème se pose cependant et non des moindres. En janvier 1975, une circulaire du Premier Ministre fait évoluer les conditions de pratique de la Loi du 1er juillet 1901. Elle accorde au dispositif associatif des avantages qui auront une influence notable sur la capacité des services extérieurs à se situer face à un secteur devenu gourmand et aux attentes duquel il lui est budgétairement impossible de répondre.

Ses dispositions auront des effets néfastes pour le rayonnement de services appauvris par la nécessité de répondre aux exigences de l'éducation physique. Par contre, elle ouvrira à d'autres administrations, plus riches en la matière, une nouvelle fois les moyens d'élargir leurs prés carrés de clientèles.

Si le texte qui formule, dès ses premières lignes, que « *l'Etat et les collectivités locales n'ont pas le monopole du bien public* » reconnaît l'utilité sociale du principe d'association, souvent laboratoire d'idées et de projets, il n'a pas pris en compte ses dérives potentielles. « *Chacun mesure*, dit Philippe Seguin en préfaçant *Associations lucratives sans but* de Pierre-Patrick Kaltenbach, *le glissement vertigineux qui s'est effectué depuis le début du siècle : conçue à l'origine comme l'instrument de défense des libertés civiles face au cléricalisme, la Loi de 1901 tient lieu désormais de paravent aux démembrements publics et autres activités lucratives sans but régulièrement dénoncées par la Cour des Comptes* ».

A l'époque de la publication de ce texte, le Ministère de la Jeunesse & des Sports, empêtré dans la gestion budgétaire de l'éducation physique, des attentes du milieu sportif et des revendications des communes qui réclament de plus en plus d'équipements, voit ses crédits de subvention au mieux stagner, plutôt diminuer en réalité à cause de l'inflation. Face à lui d'autres ministères (Affaires Sociales, Affaires Culturelles,..) voient leurs capacités budgets augmenter. Le combat, inégal, inaugure une forme de repli préjudiciable au dossier jeunesse.

-1- *Le parcours contesté de Joseph Comiti*.

Entre le 31 mai et le 10 juillet 1968, Roland Nungesser exerce un interlude ministériel entre la manifestation *bleu-blanc-rouge* et l'élection de la *Chambre Introuvable*. Nommé 1er Ministre, le 12 juillet 1968, Maurice Couve de Murville définit les compétences d'un Secrétaire d'Etat à la Jeunesse & aux Sports (Joseph Comiti) qui restera à ces fonctions sous les ministères Messmer I & II, en menant une politique diversement apprécié par les associations de jeunesse & d'éducation populaire, en raison de son appartenance politique, et par les syndicats

d'enseignants qui récusent sa vision pédagogique[1].

Il exerce les mêmes fonctions dans le Cabinet Chaban-Delmas à partir du 22 juin 1969 mais reçoit, dans la vision de la « *nouvelle société* », la compétence « *loisirs* » qui n'est pourtant pas évoquée dans son décret d'attributions rédigé dans les mêmes termes que le précédent[2]. Il occupe le même poste dans le Cabinet Messmer du 6 juillet 1972, mais l'ordre des attributions évolue[3], la compétence en matière de sport et d'éducation physique & sportive passe, sans doute victoire de la vision pompidolienne, devant celle relative aux actions en faveur de la Jeunesse.

- Le rattachement au 1er Ministre rend aux services extérieurs une part de l'indépendance perdue depuis 1953, et 1970 voit la mutation des services « *académiques* » en Directions Régionales et Départementales de la Jeunesse & des Sports[4].
- Par contre, au nom de l'éducation physique, les directeurs régionaux restent sous la tutelle des Recteurs dans le cadre de « *l'action éducatrice et les mesures concernant la scolarité, l'administration du personnel, l'organisation, la gestion intérieure et la vie des établissements* ».

La place de Joseph Comiti dans la sphère du 1er Ministre renforce, théoriquement, sa capacité à assurer des missions interministérielles. On peut y retrouver la configuration mise en place par Pierre Mendès-France mais elle était, l'éducation physique et les sports étant alors des sujets secondaires, essentiellement centrée sur les problèmes de la jeunesse. Ce ne fut plus le cas après les évènements du joli Mai, le secrétaire d'Etat s'est vu imposer d'autres problèmes en raison des pressions d'une société qui avait eu peur.

Lors de sa première nomination il est reçu par le Général de Gaulle qui lui demande « *de remettre de l'ordre à Font Romeu* » et auquel il expose son projet de créer ce Centre d'Information Jeunesse dont l'absence avait, 22 ans plus tôt, été regrettée par la Commission Bourdan. Son action restera dans la continuité des lois-programmes d'équipement sportif et socioculturel, dans la recherche d'une solution du problème de l'éducation physique & sportive en tentant de « *briser la clôture* » par une ouverture aux associations sportives locales. En 1970 il fusionne les deux Hauts-Comités (Jeunesse & Sports) en une instance unique, le Haut-Comité de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs placé sous l'autorité du 1er Ministre[5].

Les élections présidentielles consécutives à la démission du Général de Gaulle à l'issue du

[1] Décret 68-673 du 25/07/1968 portant transfert au 1er Ministre d'attributions relatives à la Jeunesse & aux Sports. Décret n° 68-674 du 25/07/1968, portant attributions du Secrétaire d'Etat auprès du 1er Ministre chargé de la Jeunesse & des Sports. (Il reprend les attributions de François Missoffe.
[2] Décret n° 69-701 du 30 juin 1969 (attributions du Secrétaire d'Etat auprès du 1er Ministre chargé de la jeunesse, des sports & des loisirs ;
[3] Décret n° 72- 697 du 20 juillet 1972 relatif aux attributions du Secrétaire d'Etat auprès du 1er Ministre chargé de la jeunesse, des sports & des loisirs.
[4] Décret du 20/11/1970 (organisation de l'Etat dans les circonscriptions administratives régionales).
[5] Décret n° 70-409 du 14 mai 1970 (création du Haut-Comité de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs).

référendum de 1969 donnent, dès le 1er tour, 43,96% des suffrages à Georges Pompidou. Avec 23,4% Gaston Poher est en avance sur Jacques Duclos (PCF : 21,52%) et Gaston Defferre (gauche réformiste) n'obtient que 5,07%[1]. Lorsque Georges Pompidou est élu, la gauche ne semble être représentée que par le Parti Communiste qui va exploiter, en sa faveur, ces problèmes internes à Jeunesse & Sports : la situation des directeurs de MJC et le corporatisme des enseignants d'éducation physique.

-a- La très grande guerre avec la FFMJC.

Le 27 mars 1969, le Secrétariat d'Etat fait savoir à la presse que le processus de décentralisation de la FFMJC voulu par son Président (André Philip) et réclamé par des militants de base qui récusaient une gestion centraliste, technocratique et politique de la fédération[2], n'a pu aboutir en raison d'une action « *parfaitement préparée et orchestrée par une grande centrale syndicale derrière laquelle se profilait un parti politique* » dont les représentants siégeaient, dans un détournement généreux mais utopique des principes de la Loi du 1er Juillet 1901, avec voix délibérative[3].

A la suite des bouleversements des mouvements de jeunesse au cours des années 1950/1960, la FFMJC s'était de plus en plus définie en terme de mouvement laïque que d'institution[4]. Cette option était mal ressentie par un certain nombre d'organisations de jeunesse & d'éducation populaire qui trouvaient exorbitants les avantages accordés à la FFMJC depuis 1947 et qui s'étaient largement développés sous Maurice Herzog.

Elle pouvait apparaître comme un faux-nez de Jeunesse & Sports et la présence des Inspecteurs de la Jeunesse & des Sports aux Conseils d'Administration des Maisons semblait plus relever du soutien politique que du contrôle pédagogique. Le projet, conçu par Jean

---

[1] Le PCF apparait alors comme le seul représentant de la gauche, la CGT se présente comme seule instance représentative de la revendication sociale et la tendance *Unité & Action* de la FEN se prétend seule porteuse de la revendication enseignante (SNES et SNEP) dans un second degré qui monte en puissance, le politique ayant tout mis en œuvre pour déstabiliser le SNI.

[2] « *Nous voulions la régionalisation. D'autant plus qu'il y avait un noyau politique, c'était le syndicat des directeurs, qui était à la CGT. Il y avait une différence entre les syndicalistes, des permanents qui regardaient leurs salaires, et nous qui étions des bénévoles, qui ne touchions absolument rien et qui donnions de notre personne et de notre argent. Les grandes orientations venaient de chez nous et les autres les prenaient sans avoir rien fait* ». Georges Séverac (Entretien avec Nathalie Boulbès).

[3] Cette décision prise dans l'euphorie de la Libération, dans la logique d'une osmose prévisible entre militants-bénévoles et salariés-militants ne résiste pas à l'évolution interne du monde associatif où les « *fonctionnaires* » finissent par prendre le pas sur les bénévoles.

[4] « *Dans cette perspective, l'apprentissage de la culture dans la neutralité laïque remplit donc une fonction bien précise qui consiste à intégrer socialement une jeunesse à l'ordre social existant en la maintenant à l'écart des divisions inopportunes* ». Amiot M. *La FFMJC démantelée par son ministre de tutelle.* Esprit n°12. Décembre 1969.

Guéhenno et mis en œuvre par André Philip, semblait avoir réussi, on pouvait penser avoir trouvé, sur le plan du développement culturel local, une sorte de symbiose entre l'Etat et une institution porteuse de valeurs culturelles et éducatives.

Les Maisons, devenues, pour une très grande part grâce à l'engagement des bénévoles, pour une plus faible, à l'action des professionnels, un espace exceptionnel d'expression de l'éducation populaire, sportive, civique et sociale, ne regroupaient cependant que 8% des jeunes. La perspective d'y prendre le pouvoir restait cependant un objectif pour qui souhaitait exploiter les pulsions des jeunes et n'y pas avoir le pouvoir était un supplice qui avait, entre autres, conduit à la Fédération Léo Lagrange et aux Centres Sociaux.

La régionalisation, suggérée par André Philip, avait pour effet premier de dégonfler la structure centrale (45 personnes) en étoffant les structures régionales ce qui imposait à la CGT de négocier en situation de faiblesse, au mieux avec 22 délégations régionales, au pire avec les 1 200 communes d'implantation des Maisons. Elle pouvait être un bienfait pour la structure car les directions départementales de la Jeunesse & des Sports, rompues à la pratique de la déconcentration et aux relations de terrain, pouvaient se positionne en leur faveur, face à des communes parfois frileuses en la matière, comme des experts-promoteurs au parler incontestablement vrai.

Joseph Comiti qui n'avait, comme l'ensemble des gaullistes, depuis Mai 1968, pas une opinion positive des MJC, prend le dossier d'une main de fer sans gant de velours[1]. Ce qui conduit à la crise, puis à l'éclatement de l'institution.

-b- L'option pédagogique qui fâche : le sport optionnel.

Le dossier de l'éducation physique & sportive revient sur la scène politique à partir de l'institution du Collège d'Enseignement Secondaire qui a pour conséquence la raréfaction des enseignants polyvalents au bénéfice des monovalents.

Les syndicats de l'éducation physique exigent donc la création de postes budgétaires (imputables sur le budget de Jeunesse & Sports) alors que le Budget ne souhaite pas, dans sa

[1]« *Pour ce qui concerne les MJC, mon action de remise en ordre s'est traduite au bout d'un an, quand j'ai mis cinquante des directeurs à la porte malgré l'avis de Jacques Delors* ». (Entretien avec Jean-Luc Martin. Jacques Delors était alors conseiller de Jacques Chaban-Delmas). S'il estime que les MJC sont « *un repaire de gauchistes qui font de la politique* » son discours n'est pas nié par Gérard Célariès alors délégué à Toulouse« *Au Pont des Demoiselles il y avait un groupe de gauchistes qui s'était installé, qui avait stocké au premier étage quelques mètres cubes de briques, des casques de motard, des matraques qu'ils faisaient avec des pieds de tables. Je suis allé trouver le Président de la Maison et lui ai dit de* [la] f*ermer. A Bagatelle, cela a été une autre affaire. Il y avait, dans le Conseil d'Administration, une très jolie fille qui venait avec un énorme chien-loup. Je pensais que c'était pour défendre sa vertu mais j'ai appris, par la police, que celle que nous prenions pour un petit ange avait suivi des cours de formation au terrorisme au Liban* ». Gérard Célariès. (Entretien avec Nathalie Boulbès).

logique liée à l'analyse des obligations de service, augmenter le volume des postes d'enseignants en EPS[1]. Confronté à cette réalité, Joseph Comiti aménage le principe des cinq heures hebdomadaires d'EPS au sein des établissements du secondaire en ouvrant le processus d'enseignement aux cadres des associations « *civiles* ».

Les syndicats des enseignants d'EPS refusent cette option car il s'agit d'une « *politique de droite* » pourtant issue du concept de République des Sports promu par un des leurs, proche de la FSGT, Jacques de Rette[2]. En instaurant le « *sport optionnel* » Joseph Comiti tente une nouvelle fois de sortir de la clôture. Le rejet des « *professionnels du sport* » par les enseignants d'EPS montre que ces techniciens très qualifiés dans leur discipline ne sont pas, dans la logique d'un discours corporatiste, considérés comme des enseignants « *normaux* » bien que leur diplôme, délivré par l'Etat et sous son contrôle, en fasse des « *éducateurs* ».

-c- Le tiers temps pédagogique et sportif.

Si l'activité physique est essentielle pour le développement de l'enfant il est patent, au cours des années 1960, que sa pratique lui est difficile. Beaucoup d'associations sportives locales sont, par manque de cadres, incapables d'accueillir les jeunes enfants tandis que le principe d'unicité du maître exclut que des personnels, extérieurs à l'école, y pénètrent pour enseigner le dessin, le chant, la musique et l'éducation physique. A la rigueur, les syndicats auraient admis l'intervention d'instituteurs spécialisés. Sur le plan de la seule éducation physique, la solution n'était pas facile[3].

Pour les communes rurales la situation était pire, l'équipement sportif de base étant généralement limité à la cour de récréation parfois au stade de football local. En outre, 85% des

[1] La réalité budgétaire de la gestion des enseignants d'éducation physique fondée sur la création de postes dédiés en adéquation avec la théorie des 5 heures/semaine montre qu'il eût fallu porter à 60 000 leurs effectifs face aux 17 000 existants, que cette décision aurait pu créer des revendications identiques chez les enseignants de dessin et de musique avec un ensemble de conséquences sur l'organisation des rythmes hebdomadaires et annuels et dont le coût budgétaire devenait insoutenable.

[2] « *Nous voyons clairement que l'objectif essentiel de la droite à cette époque n'est que la mise en place d'une EPS extra-scolaire, un sport de loisir orchestré peut-être par quelques professeurs d'EPS mais dont les principaux responsables sont les professionnels du sport. L'EPS est en quelque sorte tirée hors de l'Ecole sur des installations appropriées et non-scolaires au bénéfice d'une clientèle volontaire et nous pourrions nous demander si nous n'assistons pas à un retour en arrière qui remonterait jusqu'aux premiers clubs gérés par l'USFSA* ». Andrieu G. *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours.* Paris. Actio 2001.

[3] Peu d'écoles disposaient des équipements (gymnases ou salles de motricité) nécessaires à sa pratique, les mieux dotées disposaient d'un plateau d'EPS hérité de Vichy. L'essentiel des subventions d'équipement versées aux communes allait à la réalisation de gymnases dédiés aux lycées et collèges, l'enseignement primaire n'accédait à un équipement que s'il était libéré par le secondaire.

instituteurs et institutrices renâclaient à enseigner une discipline obligatoire que la pratique quotidienne avait rendue facultative et les communes faisaient appel à des personnels relevant de leur autorité[1].

Le microcosme évoque régulièrement le *surmenage* et le *malmenage* qui mènent à des résultats scolaires médiocres. Si le Professeur Robert Debré souhaite « *une meilleure hygiène du travail scolaire et de la vie de l'écolier »* et souligne qu'il est « *vital d'adapter la scolarité aux besoins physiologiques des enfants* », il ne fait que reprendre un discours ancien qui a précédé les écoles de plein air[2]. En 1969 on n'en est pas encore à la révolution mais à la réglementation[3], ce qui conduit à doter les Directions Départementales (et non les Inspections Académiques !) d'un nouveau cadre : le Conseiller Pédagogique Départemental, un professeur d'éducation physique chargé, dans une relation étroite avec des instituteurs volontaires, les Conseillers Pédagogiques de Circonscription, de convaincre les instituteurs d'enseigner l'EPS.

-d- La volonté d'informer les jeunes.

Une des premières opérations portées par Joseph Comiti, sans doute la plus importante en dehors des récriminations récurrentes du mouvement sportif et des syndicats de l'éducation physique, est la création du Centre d'Information et de Documentation Jeunesse dont il avait, lors de sa première rencontre avec le Général de Gaulle, évoqué l'utilité et l'importance.

En indiquant, lors du débat budgétaire de 1970, qu'il souhaite « *mettre très prochainement sur pieds des structures d'information et de dialogue destinées aux jeunes* », il ne fait que reprendre les propositions de la Commission Bourdan. Sa démarche réside dans une mutualisation de services déjà apportés par certains mouvements à leurs adhérents mais limités à eux et qu'il souhaite offrir à tous. Ce qui n'empêche pas les politiques[4] de crainte voir l'Etat prendre le pouvoir sur les jeunes.

On renvoie à l'ONISEP et au Centre de Documentation du Conseil Français des

---

[1] « *Devant l'abstention des instituteurs et avec leur consentement, certaines municipalités engagent et rémunèrent elles-mêmes des moniteurs pour enseigner l'EPS dans les écoles* ». Belbenoit G. *Le sport à l'école.* Paris. Casterman poche 1992.

[2] « *Il est réellement fatigant de conserver une position assise, toujours la même, sur un banc fixe. Nous dirons plus, cette attitude provoque un énervement qui amène le malaise d'abord et ensuite la somnolence. Le cerveau s'engourdit, les leçons du professeur n'ont plus d'action parce que l'intelligence de l'enfant est tellement alourdie que les récréations qui scindent les heures d'étude, ne suffisent pas toujours pour lui rendre toutes ses facultés* ». Feret A. *Etudes sur l'hygiène scolaire et d'intérêt général.* Paris. 1900.

[3] « *Le 7 août 1969, au point mort des vacances (...) le ministre de l'Education Nationale prenait un arrêté organisant la semaine de l'écolier et portant, notamment de 2h30 à 6H / semaine l'horaire obligatoire d'éducation physique* ». Belbenoit G. *Le sport à l'école.* Paris. Casterman Poche 1992.

[4] « *Pourquoi n'acceptez-vous pas une gestion paritaire dans laquelle les grandes associations auraient un pouvoir de contrôle et pourraient vérifier que cet organisme n'est pas au service exclusif du Ministère ?* ». Michel Rocard (30 octobre 1970) cité in Gallaud P. Mémoire de maîtrise d'enseignement d'histoire. Paris X. 1971-1972.

Mouvements de Jeunesse, en négligeant de se souvenir que le premier ne traite que les questions d'orientation scolaire et que le second n'est normalement accessible qu'aux adhérents des mouvements de jeunesse, soit environ 1/7 de chaque classe d'âge. Créé à Paris, quai Branly, il essaimera en province sous des formes de plus en plus délocalisées avec les CRIJ (Centres Régionaux d'Information Jeunesse), les BIJ (Bureau d'Information Jeunesse) départementaux et les PIJ (Points d'Information Jeunesse) locaux[1].

Afin de ne pas porter prise aux critiques d'étatisation, leurs structures seront associatives, même si l'essentiel de leurs moyens seront tirés de subventions de l'Etat. Cet abandon d'une fonction que les services déconcentrés auraient pu facilement assurer est une nouvelle erreur de positionnement du Ministère qui aurait pu se constituer, face à d'autres, une position forte.

Cette nouvelle occasion manquée montre la capacité de nuisance de lobbies internes défendant le sport et l'éducation physique face aux attentes de la Jeunesse.

-e- Du bassin d'apprentissage mobile aux « 1 000 piscines industrialisées ».

Joseph Comiti, conscient de la carence du pays en matière de piscines couvertes destinées à l'initiation et à l'enseignement de la natation, avait envisagé un concours d'idées destiné à permettre la réalisation de piscines industrialisées. L'idée n'est pas retenue par la Presse, mais un accident de baignade sur les bords de Loire en 1970 repose le problème qui conduit à réaliser les Bassins d'Apprentissage Mobiles de la natation. L'opération est un double succès car, outre l'affirmation de l'utilité de la natation et de l'attrait qu'elle exerce sur les enfants, elle est un excellent moyen de justifier l'opération initialement prévue de doter la France d'un nombre suffisant de piscines aptes à l'enseignement de la natation et *a priori* conçues en fonction des attentes scolaires, du public ensuite, des sportifs enfin.

-f- un bilan convenablement équilibré.

Le passage de Joseph Comiti n'est pas aussi négatif que le laisse croire une rumeur orientée par des allégations le plus souvent corporatistes. Le budget de la Jeunesse & des Sports progresse dans un principe biaisé car il est artificiellement gonflé par la masse salariale des enseignants d'éducation physique.

Si le recrutement d'enseignants d'éducation physique n'est pas une priorité de l'Education Nationale, elle l'est encore moins pour les services du Budget qui admettent, avec une logique où les aspects comptables sont en harmonie avec le développement social, que l'on transfère une partie des coûts de l'éducation physique vers le soutien aux clubs locaux, susceptibles par

[1] Leur développement territorial ne sera pas régulier. Il faudra ainsi attendre, en raison des incohérences politiques du Languedoc-Roussillon, plus de six ans pour ouvrir le CRIJ de Montpellier.

ce biais, d'acquérir un nouveau statut. Les réponses aux attentes des jeunes sont certes faibles mais il ne semble pas qu'une politique puisse leur être favorable après leur « révolte » de 1968. Se pose le problème du mouvement sportif, toujours sous tutelle, mais qui s'est considérablement développé sous l'action conjointe des Maîtres de la Jeunesse Ouvrière & Rurale ainsi que celle des Conseillers Techniques départementaux et régionaux et qui souhaite obtenir une reconnaisance officielle.

Ce sera le dossier primordial de la politique menée par Pierre Mazeaud.

-2- ***Les continuités en forme de nouveautés.***

Pierre Mazeaud arrive aux Affaires dans le Ministère Messmer I *(12/04/1973*-27/02/1974) en qualité de Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé d'une trilogie de compétences « *la jeunesse, les sports et les loisirs* » qui semble être devenue une réalité de politique publique. Le libellé de ses attributions[1] précise qu'il a en charge « *l'éducation physique et sportive, la pratique des sports et des loisirs sportifs, la coordination de ces activités lorsqu'elles intéressent d'autres départements ministériels* ».

Ses compétences sont identiques à celles de Joseph Comiti et de François Missoffe. Le 3 mars 1974, sous le ministère Messmer II (01/03/-27/05/74), il devient, par contre, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale (Joseph Fontanet) qui reprend[2] les attributions accordées depuis Juillet 1968 aux titulaires de la charge en précisant que *« Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale dispose des services et reçoit délégation du Ministre de l'Education Nationale pour signer tous actes et décisions dans la limite de ses attributions ».* Cette situation ne perturbe pas réellement Pierre Mazeaud qui déclarera[3] ne pas être opposé à un rattachement de ses services à l'Education Nationale.

Il est le 8 juin 1974 (Ministère Jacques Chirac 08/06/74-25/08/76) Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs auprès du Ministre de la Qualité de la Vie[4]. Ce rattachement

---

[1] Décret 73-443 du 20 avril 1973 (attributions de Monsieur Pierre Mazeaud Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre).

[2] Décret 74-218 du 8 mars 1974 (attributions du Ministre de l'Education Nationale et du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale chargé de la Jeunesse & des Sports).

[3] Il y a une différence d'appréciation entre Pierre Mazeaud et Pierre Messmer. Ce dernier ne verrait pas d'objection à ce que les enseignants d'EPS soient rattachés au Ministère de l'Education nationale mais que le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux Sports & aux Loisirs reste indépendant alors que Pierre Mazeaud accepte sans difficultés que la rue de Châteaudun passe, dans son ensemble, sous la tutelle de la Rue de Grenelle. Il déclare d'ailleurs dans *L'Equipe* du 29 XII 1972 que « *c'est un rattachement global du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale qui s'impose* ».

[4] Décret 74-605 du 25 juin 1974 : attributions du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie (Jeunesse & Sports).

peut apparaître insolite mais reflète une ambiguïté fondamentale liée aux pratiques d'une Education Nationale incapable de prendre en compte les problèmes des activités physiques et des activités culturelles, sauf à admettre une modification fondamentale des rythmes scolaires hebdomadaires et, surtout, annuels.

Si le non rattachement à l'Education Nationale est un facteur de mécontentement des enseignants d'EPS, il est tout autant regrettable que le gouvernement Chirac n'ait pas tenté de faire la distinction entre les activités d'enseignement et les activités éducatives culturelles et sociales.

Il pouvait, en transférant les enseignants d'EPS à l'Education Nationale constituer un bloc composé des activités sportives, culturelles, de jeunesse et d'éducation populaire incluant les activités touristiques dont l'économie s'organisait de plus en plus autour de produits culturels et sportifs. Il y avait là une réalité marchande négligée qui laisse, au grand bonheur de l'Education Nationale, à une Task Force marginale le soin de gérer un phénomène corporatiste.

C'est sous Joseph Comiti que s'était opérée la mutation institutionnelle du mouvement sportif commencée lors des Jeux de Mexico[1]. La fusion des deux sigles (CNS & COF) se traduit en CNOSF (Comité National Olympique du Sport Français) dont les statuts sont votés le 25 mai 1971, avec pour corollaire l'attribution de la présidence à Claude Collard qui exprime alors sa volonté de se positionner face à l'administration[2]. Le mouvement sportif, patiemment développé et installé dans le paysage politique et social français par l'engagement des personnels de la Jeunesse & des Sports, prend conscience de la position de puissance qu'il peut avoir face à l'administration qui l'a aidé. Souhaite-t-il la mort du père ? Le fait n'est pas encore avéré mais le deviendra plus tard lorsque des voix *autorisées* et issues de son sein évoqueront la possible disparition de la Direction des Sports « *car le CNOSF fait tout* ».

Après un temps de défrichage, de labourage et d'ensemencement du paysage sportif, sa représentation est devenue une réalité avec laquelle l'Etat devra compter. Le problème est de savoir si le maître saura accorder la liberté à l'élève ou va réaffirmer sa position dominante sur le sujet.

---

[1] « *Les membres du Comité National des Sports et du Comité Olympique Français réunis en assemblée générale expriment leur volonté de provoquer la création d'un organisme unique regroupant les organisations de direction du sport français* ». Déclaration citée *in* Vermet P. *L'Etat et le sport moderne en France.* Thèse d'histoire. Université de Caen 1996.

[2] « *Nous avons parfaitement conscience, depuis un certain temps, que le sport n'est pas assez considéré en France. Les groupements sportifs et les fédérations ont compris ce problème et veulent entamer une action importante auprès de l'opinion publique et sur le plan de l'organisation en France* ». Claude Collard. *Le Monde du* 24 février 1972.

-a- Pierre Mazeaud : la mise en loi du sport et le statut des inspecteurs.

Pierre Mazeaud grave son passage à partir d'une Loi éponyme, ce dont il se défend car elle est signée d'André Jarrot (Ministre de la Qualité de la Vie). Elle apparaît, après la Charte des Sports de Vichy, les Ordonnances d'Alger et de 1945, comme le premier texte législatif à prendre position sur le fait sportif. Car ni Maurice Herzog, ni François Misoffe n'avaient envisagé d'agir, le Général de Gaulle ayant déjà signé les ordonnances de 1943 et 1945, ils n'y voyaient, sans doute avec raison, pas matière à légiférer.

Elle résulte autant de l'Ordonnance de 1945 que de l'exemple de la République Démocratique Allemande dont les résultats sportifs interpellent. Par contre, elle n'organise pas un sport d'Etat, n'en délègue pas la responsabilité au mouvement sportif, mais recherche une collaboration entre l'Etat, les collectivités publiques et le mouvement sportif censés unir leurs moyens en faveur du sport de masse et du sport de haut-niveau[1].

Il agit incontestablement en constitutionaliste qui préfère un texte voté par le Parlement à un texte voté dans le cadre d'une délégation de pouvoirs accordée par des instances non élues. Les activités physiques et sportives, présentées comme un élément fondamental de la culture sont une « *obligation nationale* » considérée comme *« partie intégrante de l'éducation* ». La suite ne lève pas un certain nombre d'ambiguïtés. S'il semble, pour les syndicats des personnels enseignant dans le secondaire, que la priorité, voire l'exclusivité, des interventions doive être le fait des professeurs et maîtres d'EPS ont observe que dans le premier degré « *les activités physiques et sportives sont enseignées par les instituteurs formés, conseillés à cet effet et éventuellement assistés, en cas d'impossibilité, par un personnel qualifié* ».

Il se réfère implicitement aux réalisations sportives de la République Démocratique Allemande et évalue positivement les résultats des universités nord-américaines qui lui apparaissent comme des creusets de champions. Il n'est pas un farouche partisan de la pratique de masse bien que son administration ait lancé le concept de « *Sport pour Tous* » mais privilégie l'élite[2], soutenu dans ce projet par Georges Pompidou qui, dans ce cas, plus gaullien que gaulliste lui demande « *des résultats* ».

Cette disposition change peu de choses aux situations existantes, elle ne fait que les entériner

---

[1] Elle affirme que l'Etat est « *responsable de l'enseignement de l'éducation physique et sportive : il assure le recrutement ou contrôle la qualification des personnels qui y collaborent »* en soulignant que *« en liaison avec le mouvement sportif, l'Etat et les collectivités publiques favorisent la pratique des activités physiques et sportives par tous et à tous les niveaux et contribuent à la réalisation des équipements ou aménagements nécessaires* ».

[2] « *S'il est vrai qu'un nombre élevé de licenciés peut favoriser l'éclosion du champion dans telle ou telle discipline, la règle qui conduit dans la recherche de l'élite à privilégier le sport de masse est parfaitement erronée* ». Mazeaud P. *Sport et liberté.*

en modifiant certains aspects. L'État s'approprie, ce qui n'est pas nouveau, la compétence sur le sport et la transmet à qui lui convient[1]. Ce n'est pas, évidemment et sans doute avec raison, du goût de tout le monde[2].

La loi apporte des modifications institutionnelles qui ne sont pas sans valeur symbolique.

- L'éclatement de l'ASSU. L'ASSU éclate en deux structures distinctes, l'Union Nationale du Sport Scolaire (secondaire) et la Fédération Nationale du Sport Universitaire (Universités et grandes Ecoles) en charge de gérer les pratiques « *associatives* » et compétitives des établissements de leurs ressorts.
- La création de l'INSEP. La fusion de l'Institut National du Sport et de l'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique crée un établissement public chargé de la recherche, de la formation et de l'entraînement[3].
- La création des UFRSTAPS. (Unités de Formation & de Recherche en Activités Physiques & Sportives) est une intégration formelle de l'éducation physique et sportive dans l'espace universitaire qui se fait au détriment des établissements (INSEP, CREPS et Ecoles Nationales) du Ministère.
- La confirmation du pouvoir des fédérations sportives. De « *dirigeantes*» elles deviennent *habilitées* ce qui ne signifie pas *autonomie*. La tutelle, bien qu'atténuée, persiste avec l'exigence de statuts-types obligatoires. Elles ont un pouvoir disciplinaire à l'égard de leurs licenciés et des groupements affiliés et font respecter les règles techniques et déontologiques de leurs disciplines. Elles concourent à la formation des cadres techniques que l'Etat leur accorde[4].
- Le Comité National Olympique et Sportif Français. (CNOSF), reconnu par le Comité International Olympique[5] voit son existence légalement reconnue et, nouveauté institutionnelle, sa représentation dans chaque région par un Comité Régional Olympique et Sportif (CROS). On institue, au niveau central et au niveau régional, un interlocuteur *sportif* du ministère. La déconcentration n'est plus seulement administrative, elle est aussi politique.
- La prise en compte du sport à l'entreprise est une nouveauté qui semble directement inspirée par la pensée de la FSGT dont l'influence, qui renvoie à l'exemple de la RDA, semble marquer la pensée des conseillers de Pierre Mazeaud. Le texte autorise les Comités d'Entreprise à demander des aménagements d'horaires

[1] L'éducation physique est obligatoire dans l'enseignement, mais son enseignement est, de l'avis des syndicats, un échec dû selon eux au manque de personnels et d'équipements adéquats. Personne ne s'autorise à dire, car le discours est iconoclaste, qu'il peut être attribué à l'inadéquation des rythmes scolaires à la pratique des APS et d'autres activités (Théâtre, chant choral) que l'Éducation Générale avait tenté de pallier. Il peut aussi être dû au refus de collaborer avec les associations sportives non scolaires, habitude qui vient du temps où les élèves des lycées ne se commettaient pas avec le vulgaire.

[2] « *L'État, sans scrupules, dans son humour involontaire donne généreusement la permission de créer ce qui existait déjà, s'arroge un droit de regard sous prétextes de responsabilités éducatives qu'il s'est bien gardé d'exercer depuis un siècle et estime que, versant quelques subventions aux élites, il trouve normal qu'un million trois cent mille bénévoles continuent à travailler à la base, dans la générosité et dans la joie* ». Pierre Lambin. Président d'honneur du Comité Régional Olympique et Sportif du Nord-Pas-de-Calais. (Courrier).

[3] Il participe «*à la recherche scientifique fondamentale et appliquée en matière pédagogique, médicale et technique ; à la formation continue de niveau supérieur des personnels enseignants d'éducation physique et sportive, des conseillers techniques et des éducateurs sportifs ainsi que des personnels des services de la jeunesse et des sports ; à l'entraînement des équipes nationales ainsi qu'à la promotion*

[4] Cette disposition, en conformité avec les prescriptions de la Circulaire Chirac, est une officialisation de la place des Directeurs Techniques Nationaux, Entraîneurs Nationaux, Conseillers Techniques Nationaux, Inter-régionaux, Régionaux et Départementaux, fonctionnaires de l'Etat ou assimilés dont la mission est de travailler au développement d'une discipline et à la préparation des athlètes aux échéances internationales.

[5] Il établit les règles déontologiques du sport, veille à leur respect et arbitre, à leur demande, les litiges opposant les licenciés, groupements et fédérations, il reconnaît la qualité d'amateur. Propriétaire des emblèmes olympiques, il perçoit une part des droits versés à l'occasion des retransmissions des manifestations sportives par les sociétés de radiodiffusion et de télévision.

pour faciliter la pratique sportive et à participer financièrement à ces activités[1].

- La prise en compte des attentes des sportifs de haut-niveau**.** L'Etat garantit la promotion des sportifs de haut niveau par l'octroi d'aides diverses, d'aménagement et de réduction des horaires de travail en fonction des impératifs d'entraînement et de compétition et de dispositions tendant à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle. La qualité d'athlète de haut niveau est déterminée par la fédération habilitée. Les athlètes de haut niveau appelés sous les drapeaux bénéficient de conditions particulières d'entraînement sportif. Les sportifs *amateurs* de haut niveau ne pouvant être associés à une manifestation ou à une campagne publicitaire à but commercial, il est créé un fonds national d'aide.

Pierre Mazeaud accède, enfin, à une revendication syndicale qui s'exprimait depuis des décennies en accordant aux inspecteurs, qui vivaient depuis 1952 dans une forme statutaire fondée sur l'interprétation de décrets, un statut conforme aux règles de la fonction publique. Inspecteurs de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs, ils deviennent, officiellement, l'unique corps statutaire du ministère.

-b- Jean-Pierre Soisson et Paul Dijoud : les continuités.

Secrétaire d'État à la Jeunesse & aux Sports en 1976, Jean-Pierre Soisson est chargé[2] :

- Des actions qui intéressent spécialement la jeunesse.
- De l'Éducation Physique & Sportive.
- De la pratique des sports.
- De l'organisation des loisirs des jeunes.
- De la politique des équipements liés à l'exercice de ces diverses missions.

La « *jeunesse* » est en tête de ses prérogatives, il préside le Haut-Comité de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs et prend les mesures applicables dans les établissements scolaires « *en accord avec le Ministre de l'Éducation Nationale ou le Secrétaire d'État aux Universités* ». Un temps (Juin 1977- mars 1978) remplacé par Paul Dijoud qui tente de reprendre langue avec les jeunes, il redevient, lors du Ministère Raymond Barre III, Ministre de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs de plein exercice[3]. Son administration centrale comporte alors quatre directions (Jeunesse, sports, tourisme et administration)[4].

---

[1] *« Tout salarié peut, dans le cadre des possibilités de l'entreprise, bénéficier, par la pratique contrôlée et régulière d'un sport, d'aménagements de son horaire de travail. Le comité d'entreprise délibère chaque année des conditions d'application de ces aménagements d'horaires et, dans le cadre de la gestion des œuvres sociales, des modalités d'aide au développement des activités sportives dans l'entreprise. Les aides sont versées aux associations sportives de l'entreprise au prorata du nombre de pratiquants ».* Dès 1945, la FSGT avait, lors de son congrès des 30 juin et 1er juillet, demandé que les entreprises octroient à leurs personnels de moins de 20 ans 3 heures d'EPS et de formation prémilitaire.

[2] Décret n° 77-440 du 26 avril 1977 fixant les attributions du SEJS.

[3] Ses attributions sont renforcées par celle du tourisme précédemment dévolues au ministre de la culture et de l'environnement (décret du 25 avril 1977). La délégation à la qualité de la vie et la sous-direction des maisons de la culture et de l'animation culturelle sont placées sous son autorité. (Décret du 5 avril 1978).

[4]La direction de la jeunesse comprend la sous-direction de la jeunesse et la sous-direction de l'éducation populaire. La direction des sports est composée de la sous-direction des activités sportives et de la sous-direction de l'éducation physique & sportive. La direction du tourisme est composée de la sous-direction des professions et du tourisme social, la sous-direction de la promotion touristique, la sous-direction des études & des recherches. La

La création chaotique du Fonds National de développement du Sport. La faiblesse du budget de la Jeunesse & des Sports insatisfait tout le monde : les ministres qui mesurent leur importance au volume de leurs crédits, un milieu sportif devenu insatiable, des parlementaires confrontés aux récriminations de leurs électeurs, des enseignants d'éducation physique au corporatisme exacerbé, des collectivités territoriales qui attendent un soutien plus affirmé[1].

Apparaît alors un « *collectif pour le doublement du budget de la jeunesse & des sports* » auquel adhèrent les associations de jeunesse et d'éducation populaire[2]. Les limites budgétaires étant effectives et les réticences à bénéficier des retombées des paris (Loto sportif) étant exprimées « *au nom de l'éthique du refus de parier sur les hommes* », il reste à trouver « *un consensus pour mettre sur pied un fonds spécial pour le développement du sport alimenté par des crédits extra-budgétaires (autrement dit des taxes venant s'ajouter à d'autres taxes)* »[3].

A l'issue d'une campagne de presse les fédérations sportives demandent, en 1977, la création d'un Fonds Spécial pour le développement du sport[4]. Le principe est refusé mais Paul Dijoud obtient un « *crédit exceptionnel* » de 30 MF au titre de 1978. Lors du débat budgétaire de 1979, Jean-Pierre Soisson fait adopter le principe d'un Fonds National de Développement du Sport à partir d'un prélèvement de 1,5% sur les enjeux du Loto porté à 3% par le Sénat et ramené à 2% en Commission Mixte Pariaire. Il s'agit d'un compte d'affectation spéciale du Trésor tirant ses

---

Direction de l'administration comprend le service de l'équipement, la sous-direction des finances et la sous-direction du personnel et des affaires générales. On trouve, à la jeunesse, les bureaux de la pédagogie et de la formation, aux sports, le bureau du sport pour tous, de l'enseignement sportif et des examens.

[1] Entre 1960 (Herzog) et 1969 (Comiti) le budget de la Jeunesse & des Sports passe de 1,3 à 1 % du budget général. Il ne représente en 1970 (Comiti) que 0,90% puis 0,75% (Mazeaud). Sa régression apparente cache une autre distorsion structurelle liée aux coûts salariaux (Rémunération des enseignants d'éducation physique) dont la progression constante obère fortement les capacités d'intervention des services dans les domaines du sport et de la jeunesse.

[2] Cette motivation se justifie par une volonté d'opposition politique. Le « *doublement du budget* » se serait, dans le meilleur des cas, traduit par un doublement « *chapitre par chapitre* » et aurait, en premier lieu aidé à la création de postes d'enseignants d'EPS, en second lieu au renforcement des crédits d'intervention (fonctionnement et équipement), éventuellement au soutien des actions de jeunesse et d'éducation populaire.

[3] Vermet P. *L'Etat et le sport moderne en France. 1936-1986.* Thèse de doctorat d'histoire Université de Caen. 1996. La création d'une ressource tirée d'un prélèvement sur les pronostics sportifs si elle est soutenue par certains, notamment la Fédération Française de Football (*France Football* du 29 avril 1970) est vivement contestée par les tenants d'une augmentation du budget (Parti Communiste, Fédérations de Parents d'élèves et syndicats d'enseignants) qui ont compris que la création d'un tel prélèvement irait au bénéfice des fédérations sportives, non aux structures scolaires qu'elles défendent pour un certain nombre de raisons. Ils sont soutenus par Joseph Comiti qui s'oppose à une telle proposition émanant de Bernard Destremeau, député des Yvelines et ancien champion de tennis. Les tenants du prélèvement (Lucien Neuwirth, André Bord et Philippe Seguin) tenteront, sans succès, lors de la discussion du budget de 1978, de la faire reconnaître.

[4] Cette campagne de réclamation de moyens nouveaux est menée à l'occasion de la discussion du budget de 1978 par le Comité d'Action pour le Développement de la Pratique Sportive fondé à l'initiative de Claude Collard (CNOSF) et Fernand Sastre (FFF) qui avait, durant l'été, mené une campagne d'affichage montrant un garçonnet « *dans les filets* » avec le slogan, « *Le mercredi, donnez un but à vos enfants* ».

ressources de prélèvements sur le Loto (2%), le PMU (0,3%), la taxe sur les débits de boissons et la taxe spéciale sur les billets d'entrée aux manifestations sportives.

Destiné à aider le sport de haut-niveau et le sport de masse, il reprend les principes de Maurice Herzog et instaure des niveaux de concertation.

- Un Conseil National composé de deux sections (masse et haut-niveau) à parité de fonctionnaires et de représentants du mouvement sportif propose au Ministre des règles d'attribution des aides.
- Des Commissions Régionales présidée par le Préfet de Région et composées à parité de représentants du Comité Régional Olympique et Sportif et de fonctionnaires de la Jeunesse & des Sports définissent les modalités de la répartition régionale.

Ce que le CNAJEP, empêtré dans ses contradictions idéologiques, n'a pas su faire, le milieu sportif, excipant d'une neutralité *politique* liée au caractère « *technique* » de ses actions, l'a réussi.

Le tourisme : un retour aux origines ? Le second Ministère Soisson comporte une non-nouveauté car la Direction du Tourisme est rattachée à ses services dans la logique d'une administration dédiée aux loisirs depuis Pierre Mazeaud (Qualité de la Vie) mais aussi en référence à la mission de Léo Lagrange, premier promoteur du tourisme populaire.

La greffe prendra très mal. Jeunesse & Sports évoque le tourisme de pleine nature et d'éducation populaire, les services de Beaugrenelle les aspects traditionnels. Ses services déconcentrés, régionaux, vivent grâce aux Comités Régionaux (association de la Loi 1901). Des dispositifs particuliers (SEATER, SEATEM, SEATL) sont en outre le plus souvent confiés à des personnels issus d'autres administrations (Equipement, Agriculture) ce qui ne facilite pas le dialogue.

Le plan de relance de l'EPS et la confirmation du sport optionnel. Face au manque déclaré d'enseignants d'EPS dans les établissements du secondaire, Jean-Pierre Soisson décide de confirmer les actions liées au sport optionnel mais également de transférer d'autorité un certain nombre de personnels des Directions départementales dans des établissements scolaires[1]. La décision relève plus de la communication politique que de l'efficacité sur le terrain car la solution ne pouvait se trouver que dans le cadre d'une réforme des pratiques systématiquement refusée par les organisations syndicales.

La consultation Dijoud. En 1977, Paul Dijoud, qui assure un intermède entre deux nominations de Jean-Pierre Soisson, reprend l'idée de François Missoffe en consultant directement les jeunes

[1] La situation est durement ressentie par les services extérieurs qui se voient dépouillés d'un certain nombre de personnels (7 sur 25 pour le département de la Loire). Par contre, beaucoup y trouvent une parade en transférant leurs quelques « canards boiteux » dans les établissements scolaires.

à partir de « *58 propositions* » qui apparaissent plus comme le catalogue des velléités de chaque bureau de l'administration centrale[1] que comme une véritable tentative de consulter les jeunes sur leurs attentes.

Marquée en ses débuts par l'idée d'une nouvelle société, la République pompidolienne puis giscardienne montre des ouvertures certaines. On notera les textes sur la formation professionnelle[2] inspirés par Jacques Delors dans l'esprit de l'Education Populaire[3]. Ils ne seront pas compris par les associations et mouvements d'éducation populaire qui ne sauront pas se positionner sur le dossier alors que le projet était en germe dans leurs combats initiaux. Cette absence de réactivité montre l'affaiblissement du concept lié au développement des emplois d'animateurs professionnels formés à répondre aux attentes de loisirs, non à la réflexion sociale. Par contre, avec ses GRETA, l'Education Nationale saura très bien y trouver des revenus importants. Seuls tireront leur épingle du jeu politique les enseignants d'éducation physique du secondaire et le mouvement sportif tous deux bien représentés et soutenus par des élus confrontés à leurs récriminations. L'objet « *jeunesse* » qui porte le péché de mai 1968 devient de moins en moins un sujet porteur pour Jeunesse & Sports, il n'intéresse que les administrations « *sociales* » qui y ont vu l'opportunité de développer leurs budgets en y incluant des politisques liées à l'existence de problèmes sectoriels devenus des niches budgétaires.

Depuis les années 1970 la Fédération de l'Education Nationale envisageait la constitution,

[1] La rédaction des propositions qui commencent toutes par un verbe à l'infinitif correspond plus à l'énumé-ration de souhaits qu'à un véritable questionnement. Il semble, *vox clamavit in deserto* », que des bureaux centraux en quête de budget d'intervention utilisent la parole du ministre pour réclamer les moyens de faire dans une administration confrontée à la grogne des élus, des syndicats de l'éducation physique et d'un mouvement sportif devenu instiable et qui utilise tous ses moyens disponibles dans l'espoir de la calmer.

[2] « *Désormais l'entreprise va devenir un facteur fondamental du développement culturel… Mais cela impose une dure conversion ; il faut non seulement perfectionner nos méthodes et nos techniques, mais trouver un style original d'intervention et ce n'est pas facile* ». Chosson J.F. La formation dans l'entreprise. PEC 1971 cité in Scherer J. *Les associations d'éducation populaire au tournant des années 70*. (dir Poujol G) Paris. L'harmattan 2000.

[3] « *Mon espoir était que cette tradition de culture populaire, qui n'a pas su trouver dans notre pays les moyens financiers, le soutien nécessaire de l'Etat, aurait sa relance effectuée grâce à la politique de formation permanente* ». Delors J. *Genèse d'une loi, stratégie du changement.* Connexions n°17.

lors d'une victoire de la gauche, d'un très grand ministère de l'Éducation Nationale intégrant l'Université, l'Education Physique & Sportive, la Santé scolaire, la Recherche scientifique et la Culture. Il s'agissait du retour à l'administration hégémonique et inefficace critiquée en 1954 par la FFMJC. Le Parti Socialiste, qui s'était montré favorable à la création d'un ministère des loisirs et du cadre de vie[1], en reprend l'idée en 1978[2] mais, influencé par le Syndicat National de l'Education Physique, en critiquant les pratiques « *autoritaires* » du SEJS[3].

Cette opportunité est à la fois l'espoir et la crainte des personnels de Jeunesse & Sports.

-C- *Du temps libre au temps des gestionnaires.*

L'arrivée de la gauche au pouvoir ouvre le double septennat de François Mitterrand salué par le Nouvel Observateur qui titre, en référence à 1956 : « *Vingt-cinq ans après : la gauche !* ». La situation, joyeuse pour « *le peuple de gauche* », est ambiguë pour Jeunesse & Sports. Les publications programmatiques d'une gauche en espérance de conquête laissent craindre l'ombre du retour à l'Éducation Nationale. Beaucoup de ses fonction-naires craignent de se trouver, de mal gré plus que de bon, dans la charrette du retour de l'éducation physique à l'éducation nationale. Les propositions politiques apparaissent claires, même et surtout celles qui reprennent des projets des associations de jeunesse et d'éducation populaire qui voient en elle un large dispensateur de postes de « *mis à disposition* » ce que « *Jeunesse & Sports* » assume de plus en plus mal en raison de l'importance accordée aux problèmes du sport et de l'éducation physique[4]. La plupart des fonctionnaires de Jeunesse & Sports est dans l'attente, puisque la gauche arrive, d'un dispositif rappelant les heures du Front Populaire. « *Le Ministère du temps Libre,* dit André Henry, *à vocation sociale s'il en est, a été créé pour aider nos concitoyens à conquérir le temps de vivre, à mieux profiter du temps libéré* ».

-1- ***Le temps libre : la tentation Mauroy ?***

Porteur de la pensée de Léo Lagrange, fondateur en 1951 d'une fédération de loisirs placée sous son invocation, Pierre Mauroy combat pour la réduction du temps de travail et le droit aux loisirs, les moyens de «*changer la vie* ». Il en résulte le Ministère du Temps Libre qui semble être en mesure de fonder cette « *civilisation des loisirs* » prophétisée par Joffre Dumazedier et

[1] *Changer la vie.* Programme de gouvernement du Parti Socialiste. Paris. Flammarion 1972.
[2] Le programme commun de gouvernement de la gauche. Paris. Flammarion 1978.
[3] La réflexion sur la survie et l'autonomie des services du MJS était d'autant plus engagée que nombre d'associations et de syndicats espéraient obtenir beaucoup (prébendes budgétaires, création de postes d'enseignants et augmentation du nombre de personnels mis à disposition) d'un très grand ministère de l'Éducation Nationale, que d'un petit ministère de la jeunesse, des sports & des loisirs.
[4] Le départ possible de cette dernière à l'Éducation Nationale est souvent un soulagement pour de nombreux inspecteurs pour qui elle représente « 5% des intérêts et 95% des « ennuis ».

dont Jacques Delors dit qu'elle est « *du temps libéré* ».

La cible est large, elle ne s'intéresse pas seulement aux jeunes mais à toutes les couches d'une société dont les temps de vacances augmentent et dont une part, celle du troisième âge, devient une cible potentielle du secteur du tourisme. Le loisir, devenu un élément important de l'économie, conduit à une consommation accrue de biens et de services, ce qui ne peut laisser indifférente une gauche qui souhaite en faciliter l'accès au plus grand nombre malgré la faiblesse des revenus de beaucoup de Français[1].

-a- Le segment incongru : le Temps Libre.

La création de ce segment ministériel apparaît comme la volonté de reprendre l'œuvre de Léo Lagrange. Notamment par l'idée de fête qui, dans l'imaginaire collectif, reste l'image du Front Populaire, fête dans les usines occupée, fête des départs « *en congés payé*s ». On convoque l'image des temps où le progrès social avait fait son apparition en France et la première mesure en sera, le 10 juin 1981, la fête de la Musique et de la Jeunesse organisée sur la Place de la République avec le concours de Jacques Higelin[2].

Il est placé sous l'autorité d'André Henry, Secrétaire Général de la Fédération de l'Éducation Nationale dont nombre de militants des syndicats d'enseignants pensaient qu'il allait, dans la logique de conquête syndicale du pouvoir, devenir Ministre de l'Éducation Nationale. Après avoir refusé un Ministère du Travail et de la Fonction Publique, il est « *convoqué* » par François Mitterrand qui l'informe de sa décision.

> ***« Le Président s'était mis à l'aise, en robe de chambre, et préparait dans sa chambre son discours du lendemain. Accueil courtois, aimable et détendu. Un Ministère nouveau pouvait être envisagé autour de l'idée du temps de vivre. (…) Quels seraient les objectifs et les contenus d'un tel ministère ? Le Président n'en était pas là. Il avait d'autres soucis en tête »*[3].**

Son principe, défini par Pierre Mauroy, n'est peut être pas une priorité politique du nouveau Président, mais lui permet d'instrumentaliser l'idée à son bénéfice en s'appuyant sur les espérances populaires nées des résultats électoraux et des projets antérieurs[4].

---

[1] « *Il reste que, pour beaucoup de français, les loisirs sont encore obérés par les conditions de vie(en particulier la durée excessive des transports urbains, l'organisation du travail agricole) et l'insuffisance de leurs revenus. Ainsi une personne sur cinq ne part jamais en vacances. Le gouvernement espère « démocratiser » davantage les loisirs ».* Yves Agnès. *LeMonde* (Dossiers & documents) n° 93. Juillet-Août-Septembre 1982.

[2] L'équipe d'André Henry avait envisagé de l'organiser Place de la Concorde. Cela lui fut refusé de crainte « *que les jeunes ne cassent tout* ». L'idée sera reprise par Jack Lang qui, d'une manifestation parisienne, fera une manifestation nationale d'où le terme « Jeunesse » disparaîtra.

[3] André Henry. Cahier n° 2 du Comité d'Histoire des Ministères chargés de la Jeunesse & des Sports.

[4] L'idée du « *temps libre* » lancée peu de temps avant par Pierre Mauroy, avait été reprise lors d'un discours de François Mitterrand au Vieux Boucau où il évoquait un « *Chèque Vacances* » idée de Jacques Blanc, député de

Selon André Henry[1], Pierre Mauroy n'était pas informé des intentions de François Mitterrand en la matière[2], mais le dispositif administratif s'insérait dans le projet socialiste de réduction du temps de travail, de la création d'une cinquième semaine de congés payés et de l'accès à la retraite dès 60 ans. Il regroupe la Jeunesse, les Sports et le Tourisme, attributions antérieures de Jean-Pierre Soisson et un nouveau concept : le temps libre[3].

Jean-Pierre Soisson regroupait, même si ses services étaient géographiquement séparés[4], jeunesse, sports et tourisme sous une seule autorité. André Henry est à la tête d'une troïka dispersée et son cabinet échoue rue Octave Gréard, au Service de Santé de la Marine (Amiral Philippe de Gaulle), dans des locaux étroits[5]. Cet éclatement politique[6] et géographique est un handicap politique qui s'accentuera avec les inévitables conflits de personnes[7]. Il ne maîtrisera en réalité qu'une seule direction, politiquement très contestée, et bénéficiera, comme Léo Lagrange, de l'attention fielleuse des organes de presse de droite comme de gauche[8]. La lecture de ses compétences autorise quelques réflexions[9].

- **La compétence en matière d'Éducation Physique et Sportive disparaît[10]. Ce qui aura des**

Lozère fondée sur le principe du « *Chèque Restaurant* ». La Fédération Nationale des Clubs Léo Lagrange s'était, en 1980, baptisée « Confédération Générale du temps Libre ».

[1] André Henry. *Ibid*.

[2] Il semble, selon Franz Olivier Gisbert (*François Mitterrand* Paris. Seuil. 1996) que le candidat de Pierre Mauroy pour Jeunesse & Sports était André Labarrère, député de Pau. Mais Edwige Avice était de la Nièvre….

[3] Le ministre du Temps Libre est chargé « *des attributions antérieurement dévolues au ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs par le décret du 12 avril 1978, à l'exception de celles relatives à l'éducation physique et sportive. Il est en outre chargé de définir et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en ce qui concerne le temps dont chacun doit disposer librement. Il a vocation, pour favoriser l'épanouissement des personnalités et enrichir les relations sociales, à promouvoir l'organisation des loisirs et de l'animation dans le temps libre* ».

[4] Les services du Tourisme étaient à Beaugrenelle, ceux de Jeunesse & sports à la Maison de la Radio, sur l'autre rive de la Seine. Par contre, Jean-Pierre Soisson, fin politique, avait établi ses services à l'Hôtel de Varennes, face à l'Hôtel Matignon.

[5] Ils rappellent, par leur étroitesse, les bureaux de la rue de Tilsitt occupés par Léo Lagrange. Les visiteurs sont confrontés au regard sourcilleux des « *brassés-carrés* » de la Royale et André Henry subit le désintérêt de l'Amiral Philippe de Gaulle, gestionnaire des lieux, qui « *a mis trois mois avant de venir me saluer parce qu'il attendait que je le fasse* » (André Henry).

[6] François Abadie est radical de gauche, Edwige Avice est membre du CERES de Jean-Pierre Chevènement.

[7] « C*es trois ministres allaient être forcément très gênés les uns par les autres dans un espace très réduit, avec des compétences qui se chevauchaient et on voyait très bien que cet organigramme c'était l'organisation du conflit* ». Jean-Louis Langlais. Directeur de la Jeunesse en 1981. Déclaration à la Journée d'études sur le Temps Libre. (Marly-le-Roi. Xx avril 2003)

[8] Si *L'Equipe* regrette, à son habitude, qu'il n'y ait pas un ministre « *spécifique aux sports* », si *Le Figaro* reprend les traditionnelles attaques contre ce nouveau « *ministre des fainéants* », si des animateurs de télévision utilisent, pour le représenter, l'image d'un bureau vide avec un téléphone qui sonne, *Libération* du 25 mai 1981n'hésite pas à faire un parallèle entre les loisirs de 1936 qui ont précédé la guerre et ceux de 1981 qui « *vont précéder le chômage* ».

[9] « *S'il reprend, parmi d'autres, certaines des attributions de l'ancien ministère de la jeunesse, des sports & des loisirs, il n'en est pas pour autant le prolongement. Il résulte, en effet, d'une volonté politique résolument novatrice dont la mise en œuvre implique des réformes dans l'ensemble des services pré-existants (administration centrale, directions régionales et départementales, délégations régionales, établissements nationaux et régionaux*) » Circulaire n° 81-158 B du 5 août 1981.

[10] « *Le départ des professeurs d'EPS vers l'Éducation Nationale, s'il était attendu en cas de victoire de la gauche,*

conséquences sur la réalité du ministère et sur la situation des enseignants d'éducation physique[1].
- **On retrouve l'organisation des loisirs évoquant la figure de Léo Lagrange, qui avait été reprise sous Jean-Pierre Soisson.**
- **Une notion nouvelle apparaît : le temps libre. Il semble qu'une vision proche de celle du Front Populaire redevienne une option d'État.**

Cette « *création paradoxale entre l'État discret et les grandes espérances* »[2] se voulait être un ministère homogène au sein duquel les attributions relatives à la Jeunesse & aux Sports sont déléguées à Edwige Avice[3] et celles relatives au tourisme sont dévolues à François Abadie. Pour lancer une politique de gauche, il entend garder la main sur l'ensemble d'un dispositif[4] qui n'est cependant, en raison de cet éclatement, qu'une coquille idéologique vide.

Il en résulte la création[5] d'une Direction du Loisir social, de l'Éducation Populaire et des Activités de Pleine Nature à laquelle il définit six grands objectifs :

- Amélioration des équipements dans le domaine du loisir et du tourisme social.
- Aide à la personne pour l'accès aux vacances d'un plus grand nombre.
- Réalisation d'un étalement des vacances par l'aménagement du temps.
- Aide aux actions d'animation menées à l'échelon local, régional ou départemental.
- Aide à la formation des cadres et des conseillers de l'éducation populaire.
- Développement de la reconnaissance de la vie associative.

Elle comprend, outre une cellule d'équipement, des personnels et des affaires finan-cières, une mission des liaisons interministérielles et un bureau de la vie associative directement rattachés au Directeur, deux sous-directions : Éducation Populaire (5 bureaux[6]), Loisir Social et

marque un véritable tournant pour le Ministère : la réduction considérable de sa surface éloigne à tout jamais l'objectif d'un Ministère à 1% du budget de l'État, c'est-à-dire une visibilité effective ». Philippe Callé. Cahier n° 2 du Comité d'Histoire du MJS. (INJEP Marly-le-Roi).

[1] « *Le souci d'assurer l'intégration de l'Education Physique & Sportive dans l'éducation générale et la recherche légitime d'une reconnaissance d'enseignement à part entière aboutit concrètement au transfert de 70% du budget de fonctionnement du petit ministère chargé des sports au gros ministère de l'éducation nationale qui n'a guère ressenti ce renfort. L'éducation physique & sportive en sera-t-elle mieux traitée, rien n'est moins sûr. (...) Alors que ce secteur était l'objet, par la force des choses, de l'attention la plus extrême d'un ministre chargé des sports, il risque de peser beaucoup moins lourd dans les préoccupations d'un ministre de l'Éducation Nationale. Son inconvénient majeur sera d'accentuer la coupure existant entre le monde scolaire et le monde sportif ».* Langlais J.L. *le sport vu des bureaux.* Études Juillet-Août1985.

[2] Philippe Callé. Cahier n° 2 du Comité d'Histoire des Ministères chargés de la Jeunesse & des Sports. (INJEP Marly-le-Roi 2003).

[3] Décret n° 81-668 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse & des sports.

[4] « *Le ministère du Temps Libre incarne la volonté politique et l'ambition du Gouvernement de mieux dominer les contraintes et les obligations du travail pour donner sa pleine signification culturelle au temps libéré* ». Circulaire 81-198/B du 22 octobre 1981.

[5] Décret n° 81-791 du 18 août 1981 portant création au Ministère du Temps Libre d'une Direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.

[6] Pédagogie et formation, communication sociale et développement des techniques audio-visuelles, promo-tion des arts, des traditions populaires et des identités régionales, associations d'éducation populaire, relations internationales.

Activités de Pleine Nature (4 bureaux[1]). Ce dispositif entre rapidement en conflit, pour des raisons de défense de territoire, avec des instances ministérielles existantes.

- La direction du Tourisme voit apparaître des bureaux en charge des « *associations de tourisme et de vacances*» qui marchent sur ses brisées. Elle n'est pas seule car les Affaires Sociales s'interrogent sur les objectifs d'une direction « *du loisir social* ».
- La Direction des Sports peut se demander ce que recouvrent les concepts d'espaces de loisirs et d' « *Activités de Pleine Nature* » dont elle estime être le génie tutélaire.
- La direction de la Jeunesse, qui porte le concept d'éducation populaire, voit apparaître des bureaux qui prétendent régir ce qu'elle faisait, certes très mal depuis 1968, mais qui relevait de la tradition Guéhenno. Elle voit d'un très mauvais œil l'apparition d'un bureau chargé de « *relations internationales* » qu'elle avait depuis Herzog largement développé.
- Les services de la Culture ne peuvent admettre que certaines pratiques qu'elle néglige soient prises en compte par des fonctionnaires ne relevant pas de sa mouvance.

-b- Les avatars d'une utopie.

Les conflits permanents entre André Henry et Edwige Avice[2], en limitant l'action de l'ensemble des problèmes intéressant la jeunesse à des aspects « *culturels* », n'ont pas permis que, dans l'héritage de la Commission Bourdan, les problèmes liés à leur logement, leur emploi et leur formation soit pris en charge par une administration unique.

André Henry sera confronté à l'expansion du Ministère de la Culture confié à une bête de scène politique qui relèguera la culture populaire, qui « *sent des pieds* », portée par les associations de jeunesse et d'éducation populaire, « *qui donnent de la culture* » en favorisant « *ceux qui vendent de la culture* » à l'encontre du projet de Peuple & Culture. Comme en 1947, c'est une occasion gâchée, une espérance contrariée.

Il y a cependant eu des résultats et qui perdurent.

La fête de la Musique. La convocation de la mémoire de Léo Lagrange est un rite associé à des évènements festifs telle la première Fête de la Musique et de la Jeunesse à laquelle participent Jacques Higelin et le groupe *Téléphone*[3].S'il ne dispose, en gestion directe, que d'une Direction de l'éducation populaire et du loisir social, il lance un certain nombre de projets qui connaîtront des succès divers :

[1] Innovations, associations de tourisme et de vacances, activités de pleine nature et espaces de loisirs, aménagement du temps.

[2] Les membres du cabinet d'André Henry se souviennent des conflits permanents avec André Laurent ; Directeur de Cabinet d'Edwige Avice qui leur déclarait « *pensez ce que vous voudrez, nous ferons ce que nous voudrons* ». Et l'intéressée observe : « *Nous sommes allés 17 fois à l'arbitrage*».

[3] « *On ne parle pas beaucoup du ministre du Temps Libre parce que ce n'était pas un requin politique -j'étais un syndicaliste- mais la première Fête de la Musique n'a pas été menée à l'initiative de Jack Lang. (…) Je considère que la racine de la Fête de la Musique, c'est le 10 juin 1981, Place de la République, avec Jacques Higelin, en hommage à la déclaration de Léo Lagrange, à la Radio de La Voix de Paris le 10 juin 1936* ». André Henry. Séminaire du Comité d'Histoire des Ministères chargés de la jeunesse & des sports. Marly-le-Roi. 10 avril 2003.

Le chèque vacances. Le droit aux vacances accordé aux travailleurs en 1936 est limité par leur manque de moyens financiers. En 1981, les plus défavorisé n'ont souvent pas la possibilité du choix des lieux et des conditions de leur séjour. André Henry crée donc le Chèque-Vacances[1] qui participe à la réduction des inégalités.

La redécouverte de la France. Le principe est fondé sur la transformation d'habitus vacanciers. Le Général de Gaulle avait créé la Mission d'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon afin d'arrêter le flux de vacanciers se rendant en Espagne. Le Ministère du Temps Libre tente de définir une nouvelle stratégie de vacances exploitant les ressources des régions françaises à partir de ce principe : le tourisme, notamment rural, est un facteur de richesse pour le milieu et, s'il n'est pas une panacée et demande des efforts durables, il est possible d'en faire une économie de complément utile à la péren-nisation des qualités humaines du milieu[2]. L'opération envisage une organisation conjointe des loisirs de pleine nature en moyenne montagne (randonnée pédestre et équestre et ski nordique) liés au développement des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes.

L'aménagement du temps. Cette politique est fondée sur trois observations majeures.

- En 1978, un sondage de la SOFRES avait établi que 55% des Français préféraient une augmentation de leur temps libre à celle de leur salaire et il semblait, au grand dam des organisations syndicales, qu'ils préféraient les horaires et les temps de travail variables aux horaires et temps fixes.
- Le rapport « *Choisir ses loisirs* » présenté par Jacques Blanc, député de la Lozère avait souligné que les inégalités de revenus et de modes de vie étaient mieux ressentis grâce aux loisirs.
- Les entreprises françaises sont les seules (avec l'Italie) à fermer au mois d'Août, ce qui est une aberration économique et sociale génératrice d'une saison d'été inférieure à deux mois et à des concentrations routières et littorales économiquement stupides.

Ces raisons conduisent d'autant plus le Ministère du Temps Libre à mener un combat en faveur de l'aménagement du temps qui définit les modalités sociales d'un « *temps choisi* »

[1] Un Etablissement Public Industriel et Commercial édite des chèques que les employeurs peuvent acquérir et rétrocéder à leurs personnels aux revenus modestes avec une participation de 20 à 80%. Ils sont prévus pour être utilisés dans le secteur associatif et commercial du territoire français afin de régler des frais de restauration, de déplacement (transports en commun) et des activités de loisirs « *se rattachant aux vacances* ». Les Caisses d'Allocations Familiales, les Caisses de Mutualité Sociale Agricole, les Bureaux d'Aide Sociale, les Caisses de Retraite, les Comités d'Entreprises, les Mutuelles, les services sociaux de l'Etat peuvent attribuer des Chèques-Vacances à leurs ayant-droits. Ordonnance du 26 mars 1982. La détermination de l'ouverture des droits est fondée sur quelques éléments relativement simples. La part du salarié attributaire dont le foyer fiscal ne paie pas d'impôt sur le revenu ou en paye moins de 1 000 Fr (Valeur 1982) varie entre 20 et 80% du montant des chèques, le temps d'épargne doit être de 8 mois au moins, elle se situe dans une fourchette (66/330 Fr en 1982). Le montant des chèques-vacances reçu est exonéré - pour le travailleur qui en bénéficie - de l'impôt sur le revenu si leur valeur ne dépasse pas, pour l'année, le montant du SMIC mensuel. Il s'agit bien d'une mesure liée aux valeurs du Front Populaire.

[2] Le principe n'est pas nouveau, en Autriche (Tyrol) et en Italie, le concept d'agrotourisme est une réalité économique qui se situe souvent dans des gammes supérieures d'accueil et facilite la pérennité d'immeubles et d'emplois.

(vacances, horaires souples, formation continue, vie associative,…) apportant une nouvelle dimension à la relation travail/loisirs, qu'elles convoquent la mémoire de Léo Lagrange[1]. Il se lance dans le projet, irréaliste, d'étaler les vacances sur quatre à six mois avec la conviction que cet étalement aurait des conditions bénéfiques sur l'emploi[2]. Le passage de la civilisation du temps de travail à celle du temps libéré supposait « *un renversement radical de notre système de valeurs. C'est peu dire que nous y sommes prêts* »[3].

-c- Deux occasions manquées : la décentralisation et la loi sur les associations.

En butte aux railleries[4], le ministère est confronté à une décentralisation ignorant les problèmes de la jeunesse et des sports et instaurant la « *dotation globale d'équipement* » qui annihile la politique ministérielle en la matière. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire mal représentées au niveau local, n'ont pas compris son importance[5]. Le CNOSF, soutenu par la direction des Sports, refusait d'envisager une situation plaçant ses représentants territoriaux face à un pouvoir susceptible de les contester[6]. Gérée par des jacobins, la troïka a refusé une décentralisation ouvrant à ses services extérieurs la qualité d'experts. Ce fut une

---

[1] Dans *Le Monde* du 167 mai 1978, Michel Curiel notait « *La prise de conscience s'amorce. On tente d'étaler les départs en vacances. Le nombre des entreprises qui offrent les horaires flexibles à leurs employés devient significatif ».* Les principes de « temps libre » ou de « temps choisi » commençant à apparaître au sein de la société. André Henry ne pouvait que se les approprier.

[2] Le projet d'étalement des congés d'été du 1er mai au 30 octobre ne prend pas en compte la rigidité des rythmes de production des grandes entreprises, notamment celles de l'automobile, liée à des habitus de consommation (salon de l'Auto) et celle, incontournable et irréformable des rythmes scolaires.

[3] Roger Sue. *Le Monde*. 6-7 décembre 1981.

[4] *Libération* du 25 mai 1981 note que le gouvernement a mis un instituteur au Temps Libre car *« il a l'habitude des congés* ». À la télévision, l'humoriste Collaro fait mine de téléphoner à un Ministre « *qui n'est pas là* » et un photographe de l'Agence Gamma représente André Henry, non à sa table de travail, mais occupé à prendre une photo. *L'Équipe*, souligne fielleusement lors de la première conférence de presse d'André Henry, ce qu'elle considère comme un cafouillage ministériel. « *Il y avait là beaucoup de monde, les journalistes sportifs, à vrai dire submergés par des confrères orientés sur les problèmes de jeunesse au Sénégal ou qui traitaient du tourisme dans de nombreuses revues. Tout a été un peu mélangé et si ce premier contact a été sympathique, il en faudra d'autres plus spécifiques pour mieux situer les actions que se proposent à la fois André Henry et Edwige Avice* ». (*L'Équipe* du 3 juin 1981).

[5] « *Le temps Libre ? A la Trappe ! Qu'ont-elles fait, si ce n'est réveiller le vieil antagonisme laïque /confessionnel et s'assurer de leur représentation dans de nouvelles instances, type hauts-comités ou autre Conseil National de la vie associative* ». Geneviève Poujol ; *Le Monde* du 17 décembre 1983. Geneviève Poujol n'a aucunement tort de souligner l'incapacité des associations nationales d'éducation populaire à se placer dans une vision nouvelle. Si elle a beau jeu de dénoncer le refus de la décentralisation par de nombreux fonctionnaires d'un ministère « *dernier bastion d'un centralisme désuet plus destiné à assurer les grands équilibres politiques qu'à satisfaire de réels besoins sociaux ou culturels* » son discours est incongru qui ne s'attaque, ni à une Education Nationale qui envisage l'hégémonie, ni à un Ministère de la Culture qui ne rêve, dans une vision totalitariste, que de la même situation.

[6] Cette volonté centraliste du CNOSF s'explique par l'histoire (le CNOS et le COF sont des structures centrales qui imposent leur point de vue aux éléments locaux) et par une interprétation particulière, qui n'est pas l'apanage du CNOSF mais de nombre de structures françaises, qui favorise, à l'inverse de ce que devrait être la bonne gestion de la Loi du 1er juillet 1901, le principe de la gestion hiérarchique, non de celle qui privilégie les attentes de la base face aux exigences centrales.

occasion manquée dont ils patissent deux décennies plus tard.

Une autre occasion manquée a été celle de l'évolution du statut des associations de jeunesse et d'éducation populaire, sujet abandonné depuis les tentatives de Jean Guéhenno et d'André Basdevant. André Henry souhaitant, en raison de sa vision de l'éducation populaire, relancer le débat sur le sujet avait envisagé la mise en place d'une politique de soutien au secteur associatif qui dut être abandonnée pour plusieurs raisons. Le projet prévoyait des dispositions budgétaires favorables aux associations qui devaient, par contre accepter une certaine transparence de leur gestion. Elles ont renâclé au nom, dit André Henry, de leur « *patriotisme associatif* ». D'autre part, Laurent Fabius, ministre du Budget, a défendu l'opinion défavorable de ses services bien qu'il eut, aparavant, assuré André Henry de son soutien.

La logique du politique du premier cercle s'est imposée au non-politicien militant.

-2- *Le retour à « la vieille maison » : Edwige Avice.*

À la nomination du gouvernement Mauroy de 1983, Edwige Avice devient, après le départ d'André Henry, ministre délégué (autonome) à la jeunesse et aux sports. Ses attributions répondent aux attentes du CNOSF qui la voit comme « *une excellente nouvelle pour le sport français* »[1]. Le départ d'André Henry lui apporte, alors qu'elle est, temporairement, chargée d'un Temps Libre en voie de disparition, les moyens de revenir à la tradition en resserrant les compétences de son administration centrale autour des concepts de Jeunesse et de Sports.

Interlocutrice privilégiée du CNOSF qui s'est, opportunément doté d'un Président « à gauche », elle est dans une situation favorable à la réécriture de la Loi Mazeaud à laquelle elle va apporter une vision plus conforme à la situation mitterrandienne.

-a- La loi « socialiste» relative aux sports.

A majorité nouvelle, loi nouvelle. Il eût peut-être été opportun de s'intéresser aux jeunes, notamment dans le cadre d'un gouvernement présidé par le fondateur de la Fédération Léo Lagrange mais, le pragmatisme commandant, on se tourne une nouvelle fois vers le sport. Il eût peut-être aussi été de bon goût pour la gauche de profiter de la situation en rendant au mouvement sportif une liberté confiquée par la droite. Ce ne fut pas, l'occasion avait d'ailleurs été manquée en 1945 lors de la confirmation de la décision de Vichy.

Si sa préparation a fait l'objet d'une consultation des fédérations olympiques ou non, scolaires, universitaires, corporatives d'où sort un avant-projet soumis aux syndicats d'enseignants, aux fédérations de parents d'élèves et aux partis politiques, le texte doit

[1] Nelson Paillou. Président du CNOSF. *L'Équipe* du 25 mars 1983.

beaucoup à l'influence de Nelson Paillou (Président de la fédération de hand-ball et homme de gauche) qui a, opportunément, succédé à Claude Collard[1]. Le CNOSF s'étant placé en situation d'interlocuteur unique, justifie sans doute la création du Comité National des Activités Physiques (CNAPS) dont le rôle est uniquement consultatif en raison des réticences exprimées par le Sénat qui le trouve « *trop politique* ». Il est destiné à donner au gouvernement « *son avis sur les projets de lois et de décrets relatifs à la politique sportive qui lui sont soumis par le ministre chargé des sports* »[2].

Une décision importante pour les services de la Loi réside dans le titre II dont l'article 43 va devenir un référent mythique systématiquement repris par les lois suivantes qui en seront pourtant une forme de déconstruction. En reprenant les lois de 1963 et 1975 il souligne la nécessité de qualification pédagogique et technique des intervenants[3]. Le départ des enseignants à l'Education Nationale laisse un espace comblé par des préparations aux Brevets d'Etat d'Educateur Sportif, formations prises en charge (*Service public de formation* : Article 46) par les services extérieurs. En effet, le marché d'emploi des éducateurs sportifs se développe soit à partir d'attentes marchandes et touristiques (voile, tennis, randonnée,..), soit à partir de demandes locales (éducateurs sportifs des collectivités territoriales).

Elle abroge la Loi du 26 mai 1941 sur la protection des équipements sportifs mais envisage un schéma national des équipements, reprend et renforce notablement nombre de dispositions en faveur des sportifs de haut-niveau auxquels on reconnait « *un rôle social, culturel et national de première importance* », souligne l'intérêt des interventions des collectivités territoriales, notamment des OMS, des entreprises et de leurs institutions sociales en faveur du sport de masse[4].

---

[1] « *Le ministre chargé des sports n'a qu'un seul interlocuteur crédible sur les problèmes sportifs : le Comité National Olympique & Sportif Français* ». *L'Equipe* du 12 avril 1983.

[2] La liberté formelle du Ministre semblant menacée par un interlocuteur trop puissant (on chuchote dans les couloirs du ministère que Nelson Paillou est le *Ministre-bis*) il semble opportun de rééquilibrer la relation avec un homologue, capable, le cas échéant, de lui porter la contradiction. Il faudra attendre deux décennies avant qu'il ne devienne une réalité et conduise sa présidente (Edwige Avice) de refuser de se fâcher avec Jean-François Lamour qui [la] soutenait plus que son prédécesseur (Marie-Georges Buffet).

[3] « *A l'exception des agents de l'Etat pour l'exercice de leurs fonctions, nul ne peut enseigner contre rémunération les activités physiques & sportives à titre d'occupation principale ou secondaire de façon régulière ou saisonnière, ni prendre le titre de professeur, d'entraîneur, de moniteur, d'éducateur ou tout autre similaire s'il n'est pas titulaire d'un diplôme attestant sa qualification et son aptitude à ses fonctions. Ce diplôme est un diplôme français défini et délivré par l'Etat, après avis de jurys qualifiés, ou bien un diplôme étranger admis en équivalence* ». Le texte apporte aux établissements et services extérieurs ébranlés par les décisions antérieures un moyen de se repositionner efficacement dans le paysage administratif et de s'engager dans une nouvelle aventure.

[4] Cette option aurait pu, dans le cadre de la décentralisation, évoquer un transfert de compétences vers les collectivités territoriales ce que des services, qui viennent de vivre l'amputation de l'EPS, refusent en s'arc-boutant

-b- La définition statutaire des corps pédagogiques.

La fin de la gestion des enseignants d'éducation physique impose de rechercher une solution statutaire au bénéfice des personnels techniques et pédagogiques agissant à tous les niveaux et dans toutes les directions (jeunesse, sports éducation populaire) gérées par le Ministère.

> - La majorité des Directeurs Techniques, Entraîneurs Nationaux, Conseillers Techniques Régionaux et Départementaux étaient des enseignants d'éducation physique et sportive.
> - Les Conseillers Techniques et Pédagogiques et les Assistants de Jeunesse et d'Education Populaire étaient soit des contractuels, soit des instituteurs détachés, soit des Maîtres Auxiliaires.

Envisager d'affecter ces personnels à l'Education Nationale en les plaçant en position de détachement, présentait le danger, comme on l'avait vu en 1947, d'une toujours possible récusation. Il a donc fallu définir et mettre en œuvre une solution statutaire leur assurant la pérennité de l'emploi en en faisant des fonctionnaires de plein-droit. Il en est résulté le corps des *Professeurs de Sport* englobant tous les personnels intervenant dans le domaine sportif. Le secteur de la Jeunesse et de l'éducation populaire, plus sélectif dans ses choix, a obtenu que deux corps soient créés afin d'assurer, *via* le corps des *Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse*, une notoriété au bénéfice des anciens, les nouveaux n'étant que *Chargés d'Education Populaire et de Jeunesse*.[1]

-c- L'occasion manquée : la jeunesse.

Il y a eu, comme en 1945, une occasion gâchée de s'intéresser aux problèmes de la jeunesse (Formation professionnelle, logement, insertion sociale,..) évoqués par un Bertrand Schwartz dans la logique des propositions de la Commission Bourdan qui a, par contre, trouvé une oreille attentive dans les ministères « *sociaux* » toujours prêts à se positionner dès que des actions étaient susceptibles de développer leur pré carré.

L'administration centrale et le cabinet d'Edwige Avice ont perdu l'occasion de se créer une nouvelle jeunesse aux deux sens du terme et de se définir des missions qui auraient pu leur accorder une place de choix sur le plan politique et administratif. En prenant une part importante dans le secteur des attentes économiques et sociales réelles de la jeunesse il aurait pu avoir une place politique prépondérante que ses services extérieurs, forts de leurs résaux relationnela auraient pu gérer avec efficacité. On est resté, comme dans le sport, à l'écoute de structures associatives qui ne savaient pas toujours s'occuper d'autre chose que des loisirs et

sur des prérogatives étatiques.

[1] La subtilité des distinctions montre qu'au sein du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire existait une hiérarchie de valeurs que les principes même d'éducation populaire auraient du gommer et qui, en tout état de cause, ne relevait pas de la vision idéaliste d'un Guéhenno dont les plus anciens se réclamaient.

n'ont pas su, comme en 1940, se positionner dans un combat en faveur de la jeunessse. Il est vrai qu'elles espéraient toutes beaucoup des largesses supposées d'une Education Nationale devenue hégémonique. Ce ne fut pas, mais l'occasion a été manquée de prendre pied sur un terrain conquis ensuite par les dispositifs marchands.

Cette accumulation de conflits stupides, ces occasions manquées ou refusées au nom de principes dépassés qui caractérisent Jeunesse & Sports lors des premières années Mitterand, sera constitutive d'un état progressif d'endormissement qui justifiera sans doute le « *donne-leur Jeunesse & Sports, de toute façon il ne sert à rien* ». Par contre, le dépérissement sera long marqué, de temps en temps, au bénéfice de ministres souhaitant « *se faire un nom* », par la reprise d'idées anciennes.

-3- *Le temps des douairiers, des gestionnaires et des successeurs.*

L'éducation physique n'étant plus qu'un (mauvais ?) souvenir, le ministère, dont les crédits ont été réduits à une portion qu'il est, tellement elle s'est affaiblie, impossible de qualifier de « *congrue* », tente une reconversion en forme de retour aux sources. Il semble par contre qu'il ait perdu la fibre de l'inventivité et de la créativité. Les dossiers qu'il mène ne sont souvent que d'anciennes formules mises en œuvre plus en faveur des professionnels que des bénévoles. La race semble d'ailleurs en voie d'extinction.

-a- Les douairiers.

Les ministres qui se succèdent après 1986 relèvent de diverses symboliques :

- L'image « *communicante* » du sportif toujours bien appréciée par la presse ad hoc qui écrit immédiatement, en ignorant, dans la pratique de sa méconnaissance des faits, que le transfert des enseignants d'EPS à l'Education Nationale ne lui apporte plus de compétences sur le milieu scolaire, que l'on va « *faire du sport à l'Ecole* ».
- La récompense aux fidèles serviteurs qui s'empressent de faire en sorte que leur nom passe à la postérité.
- La recherche de l'équilibre politique, lors de de majorités inconfortables, rappelle la IV^{e} République.

qui ne sont pas nécessairement porteuses de nouveauté ni de dynamisme.

-b- les gestionnaires.

Ces douairiers à la ligne politique réduite à la gestion d'un domaine rabougri, disposent de peu d'idées nouvelles et sont en tentation de légiférer à chaque occasion possible. Syndrome du mammouth, ils disposent de bureaux étoffés en rédacteurs qui allongent les contenus des lois en insérant des articles susceptibles de faire l'objet de décrets mais, la nouvelle logique administrative et politique voulant que la loi déroge au *de minimis,* les textes législatifs se

préoccupent désormais des détails[1].

On légifère au gré des événements (la sécurité après l'effondrement de la tribune de Furiani, le dopage médiatisé par divers scandales, …). Face au manque de prospective, les légiférants se placent pour la postérité et donnent leur nom à un texte. Il eut peut-être été utile de légiférer en faveur de la jeunesse mais le projet ne pouvant que réveiller les clivages du paysage politique, il n'en a pas été question.

On reprend le dossier des rythmes scolaires, ce qui n'est pas une nouveauté, en se contentant d'agir sur le primaire, non pas avec l'assentiment formel de l'Education Nationale, mais avec la participation des collectivités territoriales.

On profite du départ des futurs enseignants d'EPS vers les horizons universitairespour faire évoluer les missions des CREPS en les transformant, enfin, en centres de formation d'éducateurs sportifs et en centres d'accueil pour jeunes espoirs, sans pourtant arriver à ce que l'ensemble de leur formation, intellectuelle et sportive puisse y être regroupée. Ce qui est une erreur profonde car s'il est toujours possible, voire recommandable, d'installer un collège et un lycée dans un CREPS, l'inverse est inconcevable. Il s'agit pourtant d'une réalité qui impose, si l'on envisage une réelle préparation de haut-niveau, un compromis harmonieux entre rythmes de vie, de scolarité et d'entraînement. Il est préférable de mettre un cours de géographie à 19 heures plutôt qu'un entraînement sportif et il ne se trouve qu'un seul espace où cela puisse se faire : le CREPS, non le collège ou le lycée. Il faudrait pour celà que le CREPS soit un établissement d'enseignement dérogatoire, qui échappe aux habitus de l'establishment et qui ne soit en aucun cas soumis à la Rue de Grenelle.

-c- les successeurs.

Nombre de missions sont prises en charge par les collectivités territoriales qui exploitent le silence des textes de décentralisation en faisant ce qu'il n'est pas interdit de faire. Bien avant la décentralisation, le Conseil Général de l'Hérault avait réalisé une « *Maison des sports*» chargée d'apporter aux Comités sportifs du Département un ensemble de facilités (bureaux, salles de réunion, amphithéâtre pour les assemblées générales, dispositif de reprographie,…) et lancé une politique d'aide aux clubs locaux. Avec la décentralisation, le dispositif s'est notablement développé et repris les pratiques de la Jeunesse Ouvrière & Rurale. Le département de l'Aude qui s'était, depuis les années 1950, appuyé sur l'AAJOR (Association Audoise de la Jeunesse

[1] La Charte des Sports ne dépassait pas 7 000 signes, les ordonnances de 1943 et 1945 avaient pour elles la brièveté qui n'excluait pas la capacité, la Loi Mazeaud reste dans le créneau des 7 000 signes, la Loi Avice arrive aux 16 000, la Loi Buffet dépasse les 20 000.

Ouvrière et Rurale) créée par la Direction Départe-mentale, a, dans les années 1990, repris à son compte le dispositif et les personnels.

La Direction Régionale du Languedoc-Roussillon gérait à Mèze (Hérault) une Base de Voile (Le Taurus) transférée à la Ville en 1984. Elle a, par le biais de conventions avec l'UFOLEP, la Ligue de Judo et la Ligue de Tennis de Table, obtenu l'aide du FNDS qui lui a permis de réaliser un dojo (trois tatamis), une nouvelle école de Voile, un centre de tennis de table, la modernisation de la restauration et de l'hébergement. Le soutien de la Direction Régionale s'est concrétisé par l'attribution d'une « *Maison du Temps Libre* » pouvant être, à la demande, dojo ou salle de réunion (150 m2). Par la suite, elle a après acquisition du Village de Vacances mitoyen, créé un véritable « CREPS municipal ».

Une construction, non un simple construit…

La conclusion de cette première partie permet de porter un regard sur les conditions de l'apparition de cette adminsitration en fonction de l'intérêt que les politiques ont pu lui porter. Elle s'est, en cinquante ans, bâtie de bric et de broc face à l'indifférence dédaigneuse, voire à l'agressivité d'autres administrations, plus puissantes car plus riches, élément indispensable de pouvoir dans une organisation administrative fondée sur le principe d'assistance.

Ce que Gilbert Barrillon appelle une « *folie administrative* » a été porteur de politiques publiques très diverses dont l'utilité n'était pas nécessairement reconnue par certains secteurs de la société civile et, corrélativement, par les politiques qui la représentaient au parlement et au Gouvernement. On a donc vu se constituer, au fur et à mesure de la diversification des besoins de l'Etat, des services de l'éducation physique à caractère essentiellement prémilitaire dont la gouvernance a ensuite été réclamée par les services en charge de la santé et de l'hygiène avant de connaître l'intérêt-désintérêt de l'Education Nationale.

Jean-Pierre Augustin estime qu'elle s'est développée au sein d'une tripartition idéologique (laïque, socialiste et religieuse), elle s'est également définie dans le cadre d'une tripartition administrative (Armée, Santé, Education). L'intérêt de l'Armée est incontestablement manifeste de 1870 à 1947, celui de la Santé exprimé dès sa création en 1920 n'a cessé d'être car cette administration, en charge il ne faut pas l'oublier, de la Famille et de la Population et qui s'appuyait essentiellement sur un réseau confessionnel ne supportait pas de voir l'Education Nationale avoir pris le pouvoir sur un secteur qu'elle estimait sien.

L'intérêt de l'Education Nationale à disposer du pouvoir sur le milieu était essentiellement

fondé sur la pression exercée par la Ligue Française de l'Enseignement porteuse de l'idéal de laïcité et disposant en son sein du bras armé de l'ordre primaire d'enseignement aussi bien implanté dans les villages et les quartiers que les paroisses catholiques avec lesquelles les Amicales Laïques étaient en conflit ouvert.

Cette concurrence de pouvoirs entre administrations centrales se conclut en 1940 par la création de deux entités qui, rattachées à l'Instruction Publique, bénéficient de grandes libertés d'action. Elles seront, peu avant la Libération intégrées à l'Education Nationale par le Gouvernement Provisoire d'Alger. Ce rattachement semble lié autant à l'incapacité des gouvernements successifs à définir une véritable politique de la jeunesse et de l'Education Populaire et à la volonté de l'Education Nationale de s'assurer le contrôle du secteur.

Il en résulte que dès la fin de l'année 1946 « *les sports vivotent doucement alors que les administrations de l'éducation populaire entrent dans une léthargie presque totale. Seules les colonies de vacances vont prendre, avec l'aide de l'Etat un développement durable et continu* »[1]. Cet engagement en faveur des colonies de vacances est la résultante d'une double nécessité : l'impératif de santé des enfants et l'implication forte des Inspecteurs de la Jeunesse & des Sports. Issus pour la plupart de la militance laïque ils souhaitent participer à l'instauration d'un véritable service public laïque des loisirs de l'enfance quitte à avoir, face aux organisations à caractère clérical, une attitude parfois restrictive notée par Michel Rigal Commissaire National des Scouts de France. Il existe effectivement à cette époque, une véritable politique étatique de collaboration entre les cadres des services déconcentrés de la Direction Générale et les mouvements à caractère laïque[2].

En dehors de cette orientation spécifique et en raison de l'absence d'une véritable volonté politique, l'administration de la Jeunesse & des Sports ne fait que survivre et joue un rôle effacé. Si le développement des Activités physiques & sportives se conduit au niveau local grâce à l'entregent de personnels militants, le secteur Jeunesse, Education Populaire est en léthargie et l'ensemble des propositions du secteur ne bénéficie pas de l'écoute de la superstructure centrale

[1] Amiot M. et Freitag M. *Rapport sur l'étude de l'administration centrale de la Jeunesse & des Sports.* Ecole Pratique des Hautes Etudes. Paris. 1967.

[2] « *Mon rôle, déclare M.Masson secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, à la Jeunesse & aux Sports, est de contrôler l'utilisation de l'aide matérielle et le fonctionnement des institutions d'éducation populaire* ». Pour certaines institutions, ce contrôle se fait par l'intérieur. C'est ainsi que la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) se présente avec une structure très centralisée, avec, à chaque échelon la présence de l'Inspecteur à la Jeunesse ou le Directeur des Services agricoles dans les Maisons de jeunes des communes rurales. Dans le domaine des Auberges, nous constatons que les inspecteurs à la Jeunesse siègent dans les conseils d'administration de la FNAJ à tous les échelons. ACJF. *Fiches communes*. N° 27 (1953).

d'une Education Nationale bénéficiant d'autant plus de pouvoirs que le passage « *semestriel* » des ministres ne facilite pas l'élaboration de politiques précises.

Le principe de décision est laissé à l'appréciation exclusive d'une technostructure figée.

La situation évolue légèrement à partir de 1954 lorsque les problèmes de la jeunesse redeviennent une cible politique avec d'autant plus de nécessité que les mouvements s'étaient largement positionnés dans des processus de conscientisation de leurs adhérents et militants. Ils ne représentaient certes toujours qu'un septième de l'ensemble mais il était susceptible de mener une contestation politique libre, ce que l'ensemble des partis au pouvoir avait toujours envisagé avec réticence.

C'est pourquoi il devint politiquement convenu de prendre leur discours en compte

Face à l'émergence de cette contestation, le double secteur du sport et de l'éducation physique ne connaissait une réelle expansion que dans les domaines de l'extra-scolaire et du plein air. L'éducation physique en milieu scolaire était, dans l'Education Nationale, traitée avec le mépris convenant à cette pratique marginale et le sport, quant à lui, ne représentait pas pour l'Etat un objectif politique affirmé. En outre, la problématique des équipements sportifs, liée le plus souvent à la vision restrictive de la Direction des Equipements Sportifs Universi-taires et Scolaires (DESUS), ne connaissait, d'autant que l'essentiel de ses moyens relevait de la très lente consommation du reliquat des deux milliards de Jean Borotra, pas de réponse formelle sur le terrain.

La véritable mise en œuvre d'une politique d'Etat en la matière se situe lors de l'arrivée de Maurice Herzog dont la mission prioritaire était de porter intérêt aux problèmes de la jeunesse devenue, par la grâce des « blousons noirs », une véritable cible politique et qui s'infléchira à la suite du camouflet romain. Cet engagement étatique, concrétisation de propositions gouvernementales et parlementaires antérieurement inabouties, se concrétise dans la création du Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports contesté par la représentation des mouvements peut-être parce qu'il engage un processus d'indépendance des services face à la domination de l'Education Nationale. L'hypothèse est intéressante car elle montre, comme ce sera le cas avec la construction des Affaires Culturelles offerte à André Malraux, l'importance de libérer des forces sociétales placées sous la contrainte d'une administration figée dans des principes archaïques. Elle ne fera pas l'économie du partage des territoires qui sera en réalité plus un partage de dépouilles entre administrateurs centraux obnubilés par le dévelop-pement de leur pré carré administratif qu'une politique.

Cette indépendance contestée n'est cependant pas un obstacle à l'action de Maurice Herzog qui, simple Haut-Commissaire issu de la société civile, ne pouvait, même en bénéficiant du soutien du Général de Gaulle, s'opposer frontalement à des icônes politiques. La situation réduit le champ horizontal de ses compétences en lui laissant l'opportunité de developper verticalement celles qui lui restent. Il en résultera une aura politique forte qui fait cependant illusion car, une nouvelle fois, mla totalité des attentes de la jeunesse ne fera pas l'objet d'une véritable politique en se limitant le plus souvent aux aspects ludiques et en négligant les aspcts sociaux fondamentaux privilèges d'administrations figées. La réalité en sera que lorsqu'ils seront envisagés lors de l'épisode Missoffe ils conduiront à une critique acerbe des tentatives de réponse montrant la non-concordance entre les attentes de ce groupe social et l'attitude des institutions prétendant les représenter.

L'après-mai 1968 aura pour le dispositif un certain nombre de conséquences liées à l'affaiblissement des relais institutionnels en matière de jeunesse et d'éducation populaire. Souvent contestés en leur sein ils vivent le refus de plus en plus affirmé de l'encadrement des activités. Simultanément l'objet « *jeunesse-éducation populaire* » porteur de contestation politique perd de son intérêt pour l'Etat qui reporte son attention sur la réponse à faire à certaines attentes sectorielles et politiquement porteuses que sont l'aide à la création d'équipements, la confirmation de la qualité du mouvement sportif et les exigences des syndicats d'enseignants d'EPS. L'expansion de ces trois verticalités d'actions se fera au détriment des autres et réduira l'assise horizontale du ministère en contribuant, en premier lieu au déséquilibre structurel de l'administration centrale, en second lieu en raison des viscosités budgétaires à celui des services extérieurs.

La tentative de renaissance menée par André Henry dans le cadre d'un Ministère du Temps Libre reprenant sous une autre forme les options de Jean-Pierre Soisson était valable tant qu'elle était portée par un projet de société qui fera long feu. Il en résultera un nouveau recentrage des missions d'une administration qui, enfermée dans ses souvenirs et ses principes, ne saura pas négocier le virage de la décentralisation. Par contre, si la disparition de l'éducation physique la libère définitivement de la tutelle de l'Education Nationale, son accession à l'autonomie cache d'autant plus sa faiblesse que le mouvement sportif prétend à la notoriété face à un Etat qui a contribué à sa représentativité.

On passe alors d'une administration de militants à une administration de gestionnaires.

Il a souvent été difficile de la situer dans l'échiquier gouvernemental[1]. Cette situation d'errance peut être rapprochée du jeu dans lequel le possesseur d'une certaine carte s'efforce de s'en débarasser et de la donner aux autres joueurs. S'il peut sembler, sinon en voie de disparition totale, du moins en danger de forte restructuration, cela vient sans aucun doute du fait que cette administration militante n'a jamais su, tant elle était concentrée sur l'action, développer son image et se positionner, face aux analystes budgétaires, en tant que dispositif indispensable[2].

Cette administration s'est, peu à peu, construite à partir de l'engagement de militants qui n'ont pas toujours été des fonctionnaires statutaires mais, issus de la mouvance associative, ils ont œuvré dans des conditions souvent difficiles auxquelles ils étaient habitués en raison de la faiblesse du mouvement associatif français**.**

Si des ministères disposent de sites que l'on peut considérer comme immuables (La place Beauveau, la Rue de Grenelle, la rue Saint-Dominique) il n'en a pas été de même pour des services centraux qui ont, au gré des vents politiques, erré de lieux en lieux.

L'errance géographique des services centraux.

Paris.
- 18, rue de Tilsitt (Léo Lagrange et Commissariat Général à l'EGS).
- 10 rue Scribe. (Commissariat Général à l'EGS en zone occupée).
- Rue Auber, Rue Barbet de Jouy, Rue Saint Lazare (Équipements sportifs).
- 35 rue du Faubourg Saint Honoré (Secrétariat Général de la Jeunesse en zone occupée).
- 19 avenue de Longchamp (Jeunesse & Education populaire après la libération[3])
- 4, rue des Feuillantines (Jeunesse).
- 76, avenue de la Bourdonnais (Jeunesse).
- 34, rue de Châteaudun. (Direction générale de la jeunesse & des sports, Haut-commissariat à la jeunesse & aux sports, secrétariat d'État à la jeunesse & aux sports).
- Maison de la Radio.
- 78, rue Olivier de Serres.
- Avenue de France.

Lyon.
- Palais de la Foire. (Secrétariat Général à la Jeunesse).

Vichy.
- Aile est du Casino (Secrétariat général à la jeunesse).
- Hôtel des Célestins.
- Château de Charmeil. 19, rue des gallets. Bellerive-sur-Allier (Famille).
- Hôtel de la cloche (Commissariat Général à l'éducation générale & aux sports).

[1] ***L'errance institutionnelle :*** Ministère de la guerre. Ministère de la santé. Ministère de l'éducation nationale. Présidence du Conseil et Premier Ministre. Ministère de la qualité de la vie. Ministère du temps libre. Secrétariat d'État. Ministère délégué. Ministère de plein exercice (Jeunesse & Sports, Jeunesse, Sports & Loisirs).

[2] Lorsqu'il fut, en 1947, demandé aux administrations de faire des économies budgétaires, l'Éducation Nationale, puissance gestionnaire du dispositif, en a profité pour trancher à vif dans deux secteurs (l'éducation physique et l'éducation populaire) qu'elle n'apprécie guère. Le processus se confirmera dès la prise de conscience que l'éducation populaire peut devenir une pédagogie de contestation politique et sociale. Il en est de même lorsque la Révision Générale des Politiques Publiques se penche sur son cas : d'autres dispositifs, en quête de développement de leur pré carré, se déclareront aptes à lui survivre.

[3] Le site sera abandonné car l'Ambassade soviétique en fait l'acquisition pour y installer sa mission militaire.

Par contre, les *milites* de tous ordres qui intervenaient dans ces services aberrants avaient en tête le projet de bâtir une société idéale et portaient des projets que l'Etat leur a permis, à certaines périodes, de développer. Certains d'entre eux pensaient créer l'homme nouveau à partir des activités physiques, d'autres à partir des activités culturelles. Tous voulaient développer ses qualités humaines et politiques. Il est à craindre qu'ils n'aient, pensant que « *l'Esprit, s'il souffle sur la glaise, crée l'homme* » généré, en réalité, deux golems qui ont détruit leur œuvre en prenant leur liberté. Ces deux golems, l'éducation physique et le sport, ont suivi leur logique qui consistait à investir les rues en y imposant leur loi.

Il en est souvent ainsi des militants qui se voient dévorés par le résultat de leur projet.

Seconde partie.

Un fait humain.

La conjonction des projets

Chapitre premier : Des militants aux politiques.

- **Les promoteurs et les précurseurs.**
- **Les ministres et les administrateurs.**
- **Les premiers corps d'encadrement et d'intervention.**

Chapitre second : les acteurs de terrain.

- **Les Inspecteurs de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs.**
- **La diversité des acteurs de terrain.**
- **Les intervenants connexes et les successeurs.**

La conjonction des projets.

La création et le développement de ce dispositif se sont concrétisés à partir de projets de la société civile fondés sur la réforme des pratiques pédagogiques et des rythmes scolaires, l'accès des couches populaires à la diversité des loisirs, la réalisation d'espaces et de sites dédiés à leurs pratiques. Ils ont été portés par des militants qui, convaincus de la justesse de ces attentes, ont profité d'un accès aux responsabilités pour les mettre en œuvre. Il a aussi eu la volonté constante, à la différence des administrations traditionnelles dont le projet est de se pérenniser en développant leurs prérogatives et leurs prés carrés, de retransmettre le flambeau à d'autres acteurs (associatifs et territoriaux) aptes à prendre le relais.

L'option fera sa valeur pédagogique, technique et culturelle, mais aussi sa faiblesse.

Cette administration dédiée « *à la Jeunesse & aux Sports* » résulte de l'engagement de *milites* qui, souhaitant apporter la réforme dans un pays aux pratiques et aux attitudes figées, y ont ouvert un processus de développement culturel et social fondé sur l'interaction entre un service de l'Etat et des militants du monde associatif. Ils ont fini par constituer des corps de « *fonctionnaires* » issus du milieu, reconnus, acceptés et choisis à ce titre. Ces personnels ont longtemps relevé du contrat, de l'auxiliariat, de la vacation.

Cette administration s'est souvent organisée autour d'individus engagés dans des pédagogies en marge de l'establishment de l'Education Nationale. Officier des Sports était, au sein d'un régiment, une position reconnue, voire enviée, car l'Armée, au nom de la tradition, encourageait les pratiques sportives. Par contre, un professeur d'éducation physique souhaitant développer une véritable organisation sportive au sein de son établissement n'a longtemps, au nom de la

tradition d'un enseignement « *assis* », pas reçu le soutien, voire l'aval, de sa hiérarchie et la considération des autres enseignants.

L'écoute institutionnelle était le plus souvent inexistante, voire défavorable.

Il en était aussi des passionnés d'une discipline sportive ou culturelle qui, ne relevant ni de l'Armée, ni de l'Education Nationale, cherchaient un soutien pour transmettre leur passion au plus grand nombre. Le monde associatif, dispersé entre les idéologies, manquant de moyens financiers et, trop souvent, d'ambitions, ne pouvant leur offrir des réponses positives, ces passionnés, militants, passeurs et réformateurs ont trouvé, dans ce paradigme impossible qu'était « *Jeunesse & Sports* », comme les randonneurs surpris par la tourmente, un refuge qu'ils aménagent pour le temps qu'ils ont à y passer. La plupart d'entre eux y restèrent, d'autres le quittèrent en portant ailleurs la passion qui les menait.

Lorsqu'il évoque le « *Ein jeder nach seinem Beruf* » de la Confession d'Augsburg, Max Weber[1] expose que cette *Beruf* est tout autant profession que vocation (*der Ruf* : l'appel), le terme restant d'ailleurs une valeur variable en fonction (*nach*) du ressenti de celui qui est appelé.

Il en est de même pour tout fonctionnaire qui, selon sa propre *Weltanschauung*, peut estimer qu'il effectue un simple travail (*Arbeit*) pour lequel il est rémunéré ou se penser comme titulaire d'une charge (*Beruf*) pour laquelle il a postulé en raison d'un (*Ruf*), appel plus ou moins conscient, qui le place dans un état social (*Stand*) qui le distingue de son milieu originel. Le sens de sa profession (*Beruf*) est celui qu'il ressent de sa mission (*Ruf*).

Lorsqu'ils analysent les réponses apportées à leur enquête sur les instituteurs d'avant 1914[2], Jacques et Mona Ozouf observent que si la vocation « *est difficilement dissociable des autres raisons du choix* », notamment l'exemplarité morale et professionnelle du maître qui les a formés, elle fit que « *longtemps on ne séparera pas l'homme de l'institution* ».

L'évaluation du ressenti des acteurs de Jeunesse & Sports des années 1950 à 1970 montre que, malgré l'évolution d'une administration dont les personnels sont passés du recrutement sur justification d'un militantisme et de la capacité constatée à transmettre des acquis au principe du concours fondé sur la justification de pré-acquis parfois légers, nombre de ses personnels relèvent ou estiment relever d'une sorte de *Ruf*[3]. Ils ne se sentent également pas séparables de

[1] Weber M. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme.* Version numérisée par Jean-Marie Tremblay (Université du Québec).

[2] Ozouf J & M. *La République des instituteurs.* Paris. Points Histoire. 2000.

[3] Le choix en faveur de Jeunesse & Sports s'exprime dans l'espoir, évoqué au cours d'entretiens informels avec de nouveaux entrants, d'y trouver l'opportunité « *de faire mieux qu'à l'éducation nationale* ». Ce ressenti a évolué au cours des années 1980/1990 alors que la valorisation des études se traduisait par la nécessité d'obtenir, après un cursus universitaire, un simple *Arbeit* avec l'espoir qu'il devienne un *Stand.* Par contre, l'affirmation, plus ou

l'institution.

Une caractéristique majeure de cette administration relève de l'osmose entre les militants associatifs, les personnels et les structures administratives[1]. Durant plusieurs décennies des militants associatifs ont intégré les différents niveaux administratifs, techniques et pédagogiques de ce ministère avant, parfois, de repasser « *de l'autre côté du mur* »[2].

Avant la création de l'Ecole Nationale d'Administration, les grands corps de l'Etat recrutaient dans leur milieu en habits et gants blancs[3]. Jeunesse & Sports a, de même, longtemps recruté ses personnels « s*ur le terrain* », non en habit et gants blancs, mais en baskets et survêtement, en patins et en collant, ou skis aux pieds.

Les conditions de recrutement d'Eva Beccaria-Svoboda et d'Alain Lavigne.

Eva Svoboda est championne tchécoslovaque de patinage artistique. L'intervention soviétique lors du *Printemps de Prague* contraint sa famille à quitter le pays. Arrivée en France après quelques années, elle « *galère* » en donnant des cours de patinage à Marseille puis vient travailler pour le compte de l'Association Sportive des PPT de Montpellier où sa valeur est connue de la Direction Régionale de la Jeunesse & des Sports. « *Monsieur Barrillon et Monsieur Icher sont venus deux fois voir mes entraînements à la patinoire. A l'issue de la seconde visite Monsieur Barillon m'a proposé d'être Conseiller Technique Régional de patinage artistique. Ayant accepté j'ai été nommée Maîtresse auxiliaire d'éducation physique* ».

Alain Lavigne, passionné de montagne et d'expéditions au Sahara, intervenait épisodiquement au Chalet Ski-Nature de l'Espérou (Valleraugues) ouvert, dans la volonté de démocratiser la pratique du ski en Cévennes à la fin des années 1930 par un instituteur du village (Marcel Jean-Jacques), puis aux étudiants de Montpellier, dès la Libération, par Pierre Tharaud le directeur du CREPS. Il accueillait, durant l'année une large clientèle scolaire et non scolaire. Quittant Valleraugues pour Font-Romeu, Bernard Issaulan, le gestionnaire du centre, lui annonce que le Directeur Régional souhaite le rencontrer. L'entretien est rapide. « *Monsieur Barrillon me dit : Bernard Issaulan me propose que vous lui succédiez à l'Espérou. Vous avez trois jours pour vous décider* ». Ayant accepté, il est nommé Maître *auxiliaire* d'éducation physique et sportive, responsable technique, pédagogique du Chalet et son épouse en devient gestionnaire.

(*Gilbert Barrillon* était le Directeur Régional et *Georges Icher*, l'Inspecteur principal pédagogique).

Ces personnels issus de la mouvance associative avaient des habitus d'engagement qui marquaient les actes de leur quotidien mais sont longtemps restés des « *supplétifs* » face aux corps de l'Education Nationale. On se trouve, dès qu'on les présente, face à un kaléidoscope de situations, de missions, de pratiques qui révèlent un aspect méconnu de l'administration

moins nette, d'un *Ruf* sert de justification lors de l'oral du concours.

[1] « *Tout est venu de Léo Lagrange, de Borotra, de l'éducation populaire, du scoutisme, des Auberges* » dit Jean-Baptiste Grosborne.

[2] « *Au Ministère on rencontrait des gens avec qui on pouvait parler de choses qu'ils connaissaient pour les avoir, auparavant, pratiquées sur le terrain* ». Serge Guisset. Ancien délégué régional des CEMEA.

[3] « *Pour entrer à l'Inspection des Finances ou au Quai d'Orsay, il fallait passer un grand oral en habit et gants blancs devant un jury composé de membres du corps* ». Bauer M et Bertin Mauroy B *in* Coussirou J. *Faut-il supprimer l'ENA ?* Paris. Editions d'organisation 1996.

française. Etaient-ils des militants ? Jacques Lastennet ne semble pas en être convaincu.

> « ***Au risque de surprendre, je ne pense pas qu'il soit jamais question de militantisme dans l'action des agents de la jeunesse & des sports. Ou bien tout fonctionnaire qui fait bien son métier peut être qualifié de militant, y compris ceux de jeunesse & sports. Ou bien il faut considérer que ce ministère a été largement doté de personnels de qualité, le plus souvent motivés, cultivés et compétents, fiers de leur boîte et jaloux de son devenir, tous éléments qui caractérisent le personnel des boîtes qui marchent bien, des Usines Renault à Air France ou au Camembert Lanquetôt dont aucun n'a idée de se qualifier de militant*** »[1].

La vision de Jacques Lastennet n'est pas fausse même si sa capacité à la provocation, notoirement connue dans le milieu de la Jeunesse & des Sports, souligne des éléments : qualité, motivation (*Ruf*), compétence, fierté d'être les acteurs d'un projet.

Le tableau d'effectifs du Ministère de la Jeunesse & des Sports ressemble à un immense patchwork de compétences et de missions où la spécificité de chacun se découvre au sein de la discipline qu'il représente. Il a longtemps été constitutif et représentatif d'une certaine osmose entre les structures administratives et le monde associatif.

Ces personnels n'étaient pas des technocrates imposant *La Règle* mais des médiateurs, des militants, des passeurs de culture. Ils portaient des projets de société dont deux administrations (*Santé* et *Education*) issues du démembrement des missions de l'Eglise catholique, revendiquaient la tutelle sans avoir la capacité structurelle et les personnels aptes à le faire. Leur intervention a permis la reconnaissance et le développement de dispositifs associatifs et commerciaux dont la justification apparaissait souvent peu justifiable dans la société française. Fondée sur le principe de l'animation directe inspirée de la pédagogie de la démonstration, elle conduisait des intervenants, praticiens d'une technique, à démontrer à des néophytes qu'ils étaient aptes à l'assimiler, voire à la retransmettre.

Dans un projet hérétique par rapport à la tradition administrative qui consiste à garder coûte que coûte le pouvoir, ils ont formé des intervenants-relais capables après un certain temps de formation et d'adaptation de les remplacer sur le terrain. Ce qui fait d'eux de véritables pédagogues sociaux dont la mission consiste à libérer l'élève le plus vite possible de la tutelle du maître en l'amenant à l'autonomie. En faisant en outre la preuve que certains projets pédagogiques, culturels et sportifs étaient faciles à mettre en œuvre et à intégrer aux pratiques sociales, ils ont été porteurs de la réforme de certains aspects de la société française.

Ce que d'autres ne semblaient pas souhaiter engager.

- Si l'éducation physique et sportive avait bénéficié, comme le souhaitait Pierre de Coubertin, de l'intérêt réel de l'Education Nationale, elle se serait fondue dans l'ensemble de ses pratiques et Jeunesse & Sports n'aurait pas vu le jour.

[1] Réponse de Jacques Lastennet au questionnaire initial.

- Si le concept d'éducation populaire avait bénéficié, comme le préconisait le Plan Langevin-Wallon, de l'intérêt réel de l'Education Nationale, il se serait fondu dans l'ensemble de ses pratiques et Jeunesse & Sports n'aurait pas vu le jour.
- Si le concept de loisirs populaires éducatifs et émancipateurs, avait bénéficié, comme le souhaitait Léo Lagrange, de l'intérêt réel de l'Education Nationale, Jeunesse & Sports n'aurait pas vu le jour.

Ce dispositif marginal de *milites* porteurs d'idées et de moines défricheurs a fait la preuve que ces options étaient possibles et montré la voie à suivre quitte à laisser à d'autres le soin d'en assurer la pérennisation. Ceux de la Jeunesse et de l'Education Populaire relevaient des scoutismes, des mouvements d'Action Catholique, des Unions Chrétiennes, et des Auberges de Jeunesse ; ceux du sport et de l'éducation physique venaient de la tradition militaire, des associations gymniques, et des associations sportives bourgeoises, affinitaires et féministes.

On trouvera donc les postures et les projets de personnages qui ont, par leurs écrits, leurs discours et leurs engagements, aidé à l'apparition de Jeunesse & Sports. Certains sont des penseurs et des acteurs, les uns réfléchissent à l'organisation de la *polis*, les autres s'engagent dans des actions qui font avancer la prise en compte du projet. De leurs engagements sortira ce paradigme improbable mais inévitable, tant les concepts de jeunesse que de sports, même si leur réunion dans un même ensemble conduit pour certains à l'inconciliable mais dans une régulière tentative de conciliation.

Cette avventura humaine mérite une tentative d'analyse, notamment en ce qu'elle sera génitrice d'un segment ministériel chargé, au gré de l'errance des visions politiques, de prendre en charge des espaces sociétaux abandonnés par des institutions adminisstratives pour lesquelles ils n'étaient qu'une marginalité avant qu'elles ne se resaisissent et les embrassent peut-être pour mieux, sans peut-être le vouloir, mais les logiques administratives, gérées par des spécialistes de la généralité, vont normalement à l'encontre des projets, les étouffer.

Ils furent nombreux, depuis le Conventionnel Portiez, à souligner le caractère indis-pensable de la réforme d'un dispositif scolaire figé dont l'évolution attendue devait influer sur l'évolution de la société française. On choisira quelques personnalités matricielles qui ont participé à sa définition et à sa mise en œuvre.

Cette partie qui leur est consacrée est organisée en deux chapitres.

- Le premier rappellera en premier lieu la diversité des promoteurs, instigateurs et précurseurs, il analysera ensuite, dans des portraits croisis, l'action des ministres les plus remarquables, et montrera enfin que de nombreux administrateurs centraux ont eu des parcours atypiques adaptés au projet.

  Il se terminera sur l'analyse des conditions d'apparition des premiers corps.

- Le second montrera la complexité des statuts d'encadrement et d'intervenants de terrain au sein d'une organisation administrative, technique et pédagogique dont les centres d'intérêt sont extrêmement divers.

Elle se conclura par l'évocation de ceux qui ont pris le relais.

Chapitre premier.

Des militants aux politiques.

A : *Les promoteurs et les précurseurs.*

-1- les « sportifs »

-a- L'aristocrate et l'homme du peuple.
-b- Le gymnaste et le sportif.
-c- la féministe

-2- les milites et les réformateurs.

-a- Les catholiques.
-b- Les protestants.
-c- les autres.

B : *Les ministres et les administrateurs.*

-1- la problématique des ministres.

-a- Les « *ingénieurs-ministres* » de Vichy.
-b- Les deux « *monstres sacrés* ».
-c- Andrée Viénot et Pierre Bourdan.
-d- Le conspué et le contesté.
-e- Les législateurs.
-f- Le ministre qui voulait « *changer la vie* ».

-2- Les administrateurs de l'utopie.

-a- Le terreau initial.
-b- Opportunistes et ralliés.
-c- Les réfractaires.
-d- Des personnalités riches, diverses et contrastées.

C : *Les corps de la dualité initiale.*

-1- Nouveaux arrivants et réformateurs.

-a- Les enseignants d'éducation physique et sportive.

-b- Le Maître d'éducation générale.

-2- ***Les diverses catégories d'encadrement.***

-a- Les Inspecteurs de l'éducation générale et des sports.

-b- Les Délégués à la Jeunesse et les Commissaires au travail des jeunes.

-c- Les Chefs des Chantiers de Jeunesse.

Ce chapitre qui souhaite présenter l'importance sociétale des interventions d'acteurs issus de la société civile dont les projets se sont concrétisés dans la création de segments administratifs dédiés à leurs attentes est divisé en trois sections voulant représenter l'évolution de la pensée administrative et politique à divers moments de l'histoire du pays.

On y trouvera donc trois thèmes qui souhaitent exposer la vision d'une société placée face à la nécessaire mutation des pensées sociales et des pratiques administratives dans un espace sociétal relativement rétif à leur évolution.

Le discours qui se propose d'exposer l'influence de divers promoteurs issus de la société civile (églises et associations laïques ou politiques) dont la pensée est à l'origine de réformes sociales liées aux milieux de la jeunesse, des sports et des loisirs, est organisé autour de trois thèmes :

- Les promoteurs et les précurseurs.
- Les ministres et les administrateurs.
- Les corps de la dualité initiale.

Nombre de ces réformes auraient sans doute pu, à l'instar d'autres pays européens, se développer au sein du milieu associatif mais, conséquence de la tripartition idéologique de la société française qui a facilité l'intervention de diverses administrations, elles ont été reprises par l'Etat qui en a placé le plus possible sous la coupe d'une seule. En tout état de cause, et sans doute aussi parce que nombre de ces promoteurs étaient avant tout des pédagogues, les actions menées par ces fonctionnaires, proches de leur vision, ont été avant tout fondées sur la volonté de transmission de valeurs et, s'il n'y a pas toujours eu que des réussites, leur bilan reste globalement positif.

On y trouvera, en premier lieu, l'évocation de la diversité des promoteurs politiques et sociaux de cette utopie suivie de portraits souvent croisés de ministres et d'administrateurs. Il est impossible en effet de négliger, même si elle est souvent mineure face à celle d'administrateurs issus du terrain, l'influence des politiques dont beaucoup organiseront la vie de cette administration à partir de leur relation avec ceux « qui pont les pieds dans la boue ».

En second lieu, on suivra la présentation de l'arrivée inopinée et incongrue, parfois scandaleuse pour certains représentants de « *la société française* », lors de l'épisode de Vichy des premiers intervenants de terrain dont l'existence servira, à la Libération, à justifier la création progressive d'une folie administrative fondée plus sur l'expression de la foi que sur celle de la loi.

-A- *Les promoteurs et les précurseurs.*

On retrouve, chez les précurseurs, instigateurs et promoteurs de *Jeunesse & Sports*, la trace, consciente ou inconsciente, d'une forme de *Ruf*. Nombre d'entre eux, bien que relevant de l'establishment, se situent, dans sa marginalité, en situation de récusé souvent, de réprouvé parfois. C'est par ces personnages, ces penseurs et acteurs qui avaient le projet de fonder une cité idéale[1] et cherchaient en commun, mais par des chemins différents, un biais qui leur permettrait d'introduire le mouvement dans une société figée, que ce paradigme improbable a pu s'installer et se développer.

Ils ont, par leurs écrits, leurs discours et leurs actes contribué à son apparition.

Le Conventionnel Portiez « *républicain convaincu, certes et légèrement utopiste, mais homme de savoir et de bon sens (...) sut montrer comment l'Art est indispensable à toute civilisation vraiment humaine* »[2]. En fondant son discours sur la, déjà très indispensable réforme des pratiques enseignantes, Portiez a un aspect *évangélique* au sens où Geneviève Poujol le décrit comme prophète des activités socioculturelles, voire, mais avec des réserves, de « *Jeunesse & Sports* ». Il est à l'évidence qu'il ne pouvait, à son époque, envisager un dispositif administratif étatique dédié à la Jeunesse et aux Sports.

- La *jeunesse* de la période révolutionnaire était un corpus social limité aux élèves des collèges des Jésuites ou des Oratoriens et ne caractérisait pas les rejetons de la classe populaire du même âge.

[1] Dans *La République des Instituteurs* Jacques et Mona Ozouf évoquent un instituteur périgourdin « *parfaitement bien conscient de la part d'ingénuité que comportait la question* » et qui leur répond « *La société idéale est comme l'étoile, on la voit, on croit la voir ; on la suit, on croit la suivre ; mais il y aura toujours une autre société qui restera idéale lorsque l'humanité aura réalisé celle qu'on recherche actuellement; c'est un perpétuel devenir* ». Cette vision de l'inachevé idéal, peut être appliquée à la quasi-totalité des acteurs de Jeunesse & Sports des années 1950/1970 qui estimaient, à l'instar des mouvements de jeunesse des années 1930, travailler à l'instauration d'une cité idéalisée.

[2] Rey-Herme. Abbé. *Les colonies de vacances…* Paris. Fleurus. 1956.

- Le *sport* restait encore à concevoir par les britanniques, tandis que *l'éducation physique* ne connaîtra en France, quelques années plus tard une esquisse de réalité que par la grâce du marquis, espagnol et bonapartiste, Francisco Amoros.
- Les activités physiques, qui deviendront des activités sportives, se limitaient alors aux *jeux* populaires (jeu de main : jeu de vilain), alors que les aristocrates pratiquaient les arts nobles (escrime, équitation) ainsi que certaines activités de pleine nature le plus souvent limitées à la chasse, voire à la randonnée guerrière, parfois à la science[1].

Utopique à son époque et toujours à l'heure actuelle, en ce qu'il envisage la réforme profonde des pratiques scolaires, son discours reste annonciateur d'une mutation des activités scolaires qui vont, insensiblement, modifier les pratiques de l'institution.

On y trouve ce qui, à partir des *Promenades Deffontaines*, deviendra *l'étude du milieu* des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Actives. L'enseignement primaire l'avait traduit dans la pédagogie de la géographie au Cours Moyen qui, du plan de la classe à celui du village ou du quartier, ouvre progressivement la conscience de l'enfant à la réalité de son univers social. Le même objectif sera atteint par les sessions *Connaissance de la France et Connaissance de Paris* conçues et gérées par les services départementaux au bénéfice de jeunes désirant découvrir ce qui existait au-delà de leur clocher.

En évoquant l'importance de la vie en plein air qui alterne déplacements pédestres et bivouacs, et rappelant que « *cette jeunesse se doit bientôt, en servant la République, de supporter l'intempérie des saisons, pourquoi ne s'accoutumerait-elle pas de bonne heure à déployer en plein air un organe mâle et vigoureux* » il annonce le *Wandervögel* et les Auberges de Jeunesse, mais aussi ce que seront les Chantiers de Jeunesse[2].

Si Portiez est le prophète, resté longtemps méconnu, d'un dispositif utopique, car son projet se fonde sur l'inconcevable réforme des pratiques scolaires, de nombreux acteurs issus de la société civile ont eu une influence déterminante sur la création et les orienta-tions pédagogiques

[1] L'ascension du Mont Blanc, première grande expédition en montagne, n'est pas un exploit sportif car elle est fondée, comme celle du Puy de Dôme, sur un projet scientifique. Si les soldats de Napoléon traversent l'Europe à pied, lourdement chargés et dans des temps qui seraient actuellement considérés comme des records sportifs, leur motivation n'est pas non plus *sportive* mais découle d'un rêve impérialiste.

[2] L'absence de modernité de la préparation militaire élémentaire dont le volet « *physique* » se concluait au mieux par l'obtention du Brevet Sportif Populaire s'est retrouvée lors de la guerre d'Algérie où les appelés ont souffert des conditions de la vie « *sur un piton* » qui n'avait rien à envier, en dehors de la boue, à celle des tranchées, ou le « *ratissage* » qui leur imposait déplacements et bivouacs. « *Dans ce contexte, c'est sans doute la 'nomadisation' qui a le plus marqué les esprits des jeunes soldats frais arrivés dans leur caserne. Les jeunes hommes couchaient sous la tente et subissaient des exercices de jour et de nuit dans des conditions précaires de ravitaillement* ». (Bantigny L. *Le plus bel âge ?* Paris. Fayard 2007). La remarque s'appuie sur les réticences à quitter l'inconfort des casernements français (ce qui n'était pas le cas des casernes allemandes) pour celui, pire à leur goût, des espaces naturels. Mis en condition de marches de nuit et de bivouac, ils pestaient contre une situation qui leur était inhabituelle alors qu'elle ne gênait aucunement ceux qui, issus du scoutisme, de l'ajisme ou des clubs de randonneurs étaient familiers de ces pratiques.

de ce dispositif qui mit du temps à devenir une administration.

-1- *Les « sportifs ».*

On choisira parmi les représentants du volet « *sportif* », outre la figure tutélaire et incontournable du baron Pierre de Coubertin, trois hommes (Philippe Tissié, Georges Hébert, Maurice Baquet) et une femme (Marie-Thérèse Eyquem) qui semblent représenter des orientations importantes des activités des services.

Ne se confondant pas nécessairement avec la vision « *olympique* » ils se sont souvent campés dans celle de pratiques ouvertes à tous, qui privilégient le pratiquant non le spectateur, et s'appuient parfois sur des positions à caractère idéologique distinctes de la fausse neutralité des fédérations sportives techniques.

-a- L'aristocrate et l'homme du peuple.

Pierre Frédy, baron de Coubertin, dont l'image, réduite par les média à celle de « *rénovateur des Jeux Olympiques* », cache celle d'un réformateur pédagogique récusé par un establishment scolaire où « *les collèges sont des couvents, les lycées des casernes* »[1] qui le cantonne dans cette vision de peur de voir ses thèses bousculer les limites de son pré carré[2]. Il a également eu la vision de certains aspects de l'éducation populaire, lorsqu'il promeut la création d'Universités Ouvrières dont l'enseignement serait fondé sur l'esprit critique et l'apprentissage de la capacité pour leurs élèves à « *exposer* [leur] *point de vue, savoir l'adapter, ou l'opposer à celui du contradicteur, savoir enfin envisager l'ensemble d'une question et la résumer* »[3]. Il reprendra régulièrement ce thème d'un « *instrument égalisateur de la culture permettant aux non privilégiés non pas de rejoindre les privilégiés en brûlant les étapes, mais de reconnaître l'ensemble du terrain parcouru par ceux-ci et de prendre par instants contact avec eux* ». Son projet pédagogique qui voudrait introduire la discipline arnoldienne dans les lycées (Etat) et les collèges (privés), est porteur de la ruine d'un système fondé sur la passivité d'un élève qu'il

[1] Eyquem MT. *Pierre de Coubertin. L'épopée olympique.* Paris. Calmann-Lévy 1966.

[2]« *Il nous parait que l'origine de la vocation pédagogique qui s'est de bonne heure affirmée chez Pierre de Coubertin pourrait être recherchée dans une de ses impressions d'adolescence. Il a du lire 'les années de collège de Tom Brown' un récit traduit de l'anglais imprimé par le Journal de la Jeunesse. Il leur montrait dans une petite ville de la grande banlieue londonienne, Rugby, des enfants traités en hommes, presqu'en égaux par leurs maîtres* ». Ernest Seillière cité in Senay A et Hervet R. Monsieur de Coubertin. Paris. SES. 1956. Sa vision d'une certaine égalité entre maître et élève, qui peut se comprendre en fonction de l'origine sociale des élèves du Collège de Rugby - il ne s'agit pas de simples sujets de sa Majesté issus des classes populaires, on est dans le même monde -, n'est pas sans rappeler le *démocratisme* de Marc Sangnier condamné par le Vatican.

[3] Pierre de Coubertin. *Les universités ouvrières*. Texte publié à Lausanne (Imprimerie Populaire) 1921. Cité in Senay A et Hervet R. *Monsieur de Coubertin*. Paris. SES. 1956. Dans un manuscrit cité par Marie-Thérèse Eyquem il souligne avoir eu deux maîtres à penser : Thomas Arnold et Frédéric le Play.

veut « *rebronzer* ».

Jean Gotteland tentera, sous Vichy, de la briser en proposant que les activités « *debout »* s'imposent face aux activités « *assises* ». Par contre le projet coubertien ne concerne que les enfants des classes aisées qui fréquentent l'ordre secondaire tant public que privé. Il ne semble, car il évoque toujours les aspects de formation de la classe possédante, pas concerné par l'évolution de la pédagogie du primaire.

Le Docteur Philippe Tissié (1852-1935), issu d'un milieu ariégeois modeste[1] est un cycliste pratiquant (*Véloce Club de Bordeaux*) qui adhère à une société bordelaise de gymnastique (*La Bastidienne*). Il développe le concept des *Lendits*[2] et, en séparant les finalités du sport de celles de l'éducation physique il contribue au développement, en France, de la gymnastique suédoise grâce à laquelle il espère arrêter « *la dégénérescence de la jeunesse* »[3]. Aîné de Pierre de Coubertin il fonde la *Ligue Girondine d'Education Physique* qui tiendra, tradition girondine oblige, ses distances avec le Comité d'Education Physique[4], l'Union des Sociétés Françaises des Sports Athlétiques et la Ligue Nationale d'Education Physique de Paschal Grousset[5].

Ses relations avec Pierre de Coubertin sont assez conflictuelles, d'autant qu'il souligne, dans une lettre du 7 juin 1894, que « *les questions d'amateur et de professionnel ainsi que le*

---

[1] Jean Durry rappelle (*Tissié et Coubertin)* que Philippe Tissié, orphelin à 15 ans d'un père instituteur à l'orphelinat de Saverdun (Ariège) a été « *commis aux écritures* » au Chemin de fer de Toulouse, garçon livreur et « *commis de marine* » à bord du paquebot *Niger* avant d'engager, grâce à l'obtention d'un emploi de « *sous-bibliothécaire* » à la Faculté de Médecine de Bordeaux, des études qui en feront un « *officier de santé* », puis bachelier es sciences avant d'accéder au doctorat en médecine. (Il obtient, le 16 février 1887, la mention *très bien* à sa thèse « *Les aliénés-voyageurs. Essai médico-psychologique*»). Puis publie de nombreux ouvrages relatifs à l'entraînement physique, la fatigue, l'hygiène, l'éducation physique et la gymnastique éducative.

[2] Les Lendits, regroupements de gymnastes (scolaires et associatifs) sont des manifestations de notoriété qui montrent, par la qualité des ensembles présentés, la valeur physique des manifestants et l'importance des sociétés organisatrices. Nès en 1889 par la volonté de Tissié de faire en sorte que les enfants du peuple « *qui parlent pichadey* » puissent s'exprimer autant que ceux de la bourgeoisie « *qui parlent latin* ». Ces démons-trations d'ensemble ne sont pas étrangères à ces aspects sociétaux que sont la nécessité de la revanche sur l'Allemagne, la qualité, voire la beauté, des pratiquants de la gymnastique dont la sveltesse et la musculature s'opposent aux bedons rebondis et aux épaules tombantes des « officiels » en redingote et gibus et deviennent, dans le climat de séparation entre les Eglises et l'Etat, un moyen pour chaque camp de montrer la valeur de ses bataillons. La pratique des lendits déplait au Directeur de l'Enseignement Secondaire qui, en 1903 « *signe dans une lettre assassine la fin brutale de la première série des lendits du Sud-Ouest* » (Jean Durry *ibid*).

[3] Il fonde une synergie d'intérêts entre la Société Médicale de Pau, l'Ecole Normale d'instituteurs, la Maison de l'Enfance et l'orphelinat protestant de Saverdun d'où ressort une conception de l'éducation physique « *à la française* » dont l'objectif est d'apprendre à l'enfant à devenir « *simple, beau et bon* ».

[4] « *Vous êtes pour la décentralisation, moi aussi et je ne cherche nullement à attirer les élèves de province à Paris comme je l'ai prouvé en organisant les concours de Bourges, Troyes, d'Amiens et en prenant part au Lendit de Caen. Mais il paraîtrait saugrenu au Pays de Galles ou à l'Ecosse de ne pas adhérer à l'Amateur Athletic Association sous prétexte que son Comité siège à Londres* ». (Lettre de Pierre de Coubertin à Philippe Tissié citée par Jean Durry).

[5] « *Je voudrais aussi être éclairé sur vos relations avec la Ligue d'Education Physique (..). Si le Lendit de Bordeaux devait être présidé par Mr Paschal Grousset qui est un homme que je méprise et avec lequelje ne veux pas avoir de rapports, je m'abstiendrai certainement d'y paraître tout en faisant les vœux les plus sincères pour votre succès* ». (Lettre de Pierre de Coubertin à Philippe Tissié citée par Jean Durry).

rétablissement des jeux Olympiques n'intéressent pas directement la Ligue Girondine qui ne s'occupe que des jeunes gens et des enfants en cours de scolarité ». Il s'intéresse aussi, plus aux gens du peuple, aux gens de peu, alors que le baron est plus porté, de par ses origines, vers les enfants de la bourgeoisie et de l'aristocratie scolarisés dans les lycées et collèges, non au petit peuple des écoles.

Chargé d'une mission d'étude en Scandinavie, il évalue la méthode de Ling dans laquelle il trouve la simplicité « *qu'il souhaitait pour une gymnastique scolaire française, simple et efficace, dont il estimait que la fonction respiratoire était l'élément essentiel* »[1]. Sa position qui lui vaudra de la part de Coubertin un « *vous êtes un excellent hygiéniste, mais vous n'êtes qu'à moitié sportsman et pas du tout pédagogue* » évoque implicitement celle de Georges Hébert, puis de l'Inspection Générale face à un Maurice Herzog en quête d'une *sportivisation* de l'éducation physique[2]. Elle montre qu'il existe plusieurs façons de voir le problème qui se traduiront par des orientations diverses portées par les services de Jeunesse & Sports. Nombre de ses personnels se retrouveront au sein des fédérations défendant le principe des activités physiques volontaires non compétitrices (*Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire, Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne*) dont ils soutiendront le développement face aux fédérations *olympiques* et dont ils seront parfois les créateurs directs.

-b- Le gymnaste et le sportif.

Né en 1875, entré à l'Ecole Navale en 1893, le Lieutenant de Vaisseau Georges Hébert a, lors de ses voyages, eu l'occasion de comparer la valeur physique des gabiers des vaisseaux à bord desquels il navigue (la voile existe encore à la Royale) et celle des indigènes dont il retire l'idée que « *ces groupes humains primitifs vivant de manière ancestrale* » avaient « *Mère Nature* » pour professeur d'éducation physique. En 1903 il entre à l'Ecole de Gym-nastique de la Marine à Lorient où il définit et applique, à la formation physique des fusiliers-marins, une

[1] Solal E. *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990).* Dossiers EPS n°45. Paris. INSEP. 1999

[2] Selon Jean Durry « *Tissié, comme Coubertin, aura été l'un des premiers à reconnaître l'importance et l'intérêt d'une pratique des sports au sein des établissements scolaires. Mais alors que dans un premier temps ce fut Tissié qui prônait les concours en présence du public (les lendits), source d'émulation bienfaisante, tandis que Coubertin ne tenait pas à ce que les lycéens soient grisés par l'attrait d'une fausse gloriole et ne pensent plus qu'à gagner les applaudissements de la foule. Tissié allait bientôt prendre position et rang parmi les détracteurs du sport de compétition et de ses violences tandis que Coubertin choisissait ouvertement non l'éducation physique mais le sport et '*sa liberté d'excès'*, la poursuite ascétique d'une excellence, dont les rendez-vous quadriennaux des Jeux Olympiques devenus universels seraient les bornes miliaires, persuadé qu'il était de la valeur formatrice du sport et que la pédagogie sportive*[serait bien] *le meilleur et le plus actif levier dont puissent faire usage les éducateurs de tous les pays en vue de former des adolescents solides au moral comme au physique».*

« *Méthode Naturelle* » dont il attend que l'homme soit « *fort pour être utile* ».

Elle recueille l'aval de nombreux pays, mais pas celui de Joinville et de l'armée qu'il quitte en 1913 pour devenir directeur du Collège d'Athlètes de Reims créé par le marquis de Polignac et financé par le champagne Pommery[1]. Ses analyses sont adoptées par de nombreux mouvements de jeunesse et de scoutisme et quelques Ecoles Normales. Partisan d'une « *éducation physique naturelle*» il s'oppose aux « *dérives sportives* » et inspire ceux qui défendent des Activités Physiques & Sportives non compétitives et seront porteurs du développement des Activités Physiques de Pleine Nature. Sa méthode sera retenue par Jean Borotra qui, sous le nom de « *méthode nationale* » l'impose à tous, garçons et filles, jusqu'au moment où la méthode d'Irène Poppard deviendra la méthode féminine imposée.

L'emploi de sa méthode par le Commissariat Général, palliatif au manque d'équipements, est un moyen de valoriser les corps, problème récurrent dans le cadre des turpitudes vichystes. Ce qui lui vaut des reproches nombreux. Les cléricaux, et d'autres qui ne le sont pas mais gardent du corps féminin une vision restreinte, ne supportent pas que des filles puissent « *aller nues sur les stades* » où elles approchent des garçons « *tout aussi nus* ». Pour avoir développé des thèmes chers à Marie-Thérèse Eyquem (abandon du corset et rejet de l'inactivité physique imposée aux femmes) et avoir évoqué, à partir d'exemples de la statuaire grecque, la capacité des femmes « *pleinement développées physiquement* » à mettre au monde « *des enfants sains et complets* » il sera, dans un discours démagogique, suspecté d'eugénisme.

Maurice Baquet, un de ceux qui « *a été quelque chose dans l'histoire de l'éducation physique en France* »[2] est un *self made man*, employé d'une étude d'avoué. Il fréquente les terrains de sport, se classe parmi les meilleurs sans se limiter à une seule discipline[3], subit avec succès les épreuves du professorat d'éducation physique et se crée un palmarès[4] qui justifie sa nomination

---

[1] Le site de Pommery reçoit, à la surprise générale, la visite de Raymond Poincaré. Considérée comme la consécration officielle de l'éducation physique elle est résumée en ces termes par *L'Opinion.* « *Il est bien flatteur d'assister à une journée historique… Nous sommes ravis que la consécration officielle de l'éducation physique ait eu lieu à Reims, cité traditionnelle des sacres* ». (source : http://www.maisons-champagne.com/orga-prof/parc-pommery.htm).

[2] « *La doctrine nationale ne pouvait trouver partisan plus fervent en ses grandes lignes, lui dont les efforts ont toujours tendu à faire des sujets complets, c'est-à-dire des hommes capables de s'intégrer dans la vie sociale physiquement, moralement et intellectuellement* ». Préface à Baquet M. *Education Sportive (Initiation & Entraînement).* Paris. Godin 1947. Dans *La maladie infantile du Parti Communiste Français : le sport*. Paris. L'Harmattan 2003, Fabien Ollier s'insurge, dans la diatribe qui lui est habituelle, contre « *celui qui n'a pas osé signer de son nom, mais de ses initiales* ».

[3] Il pratique l'athlétisme (il est sélectionné au 100 m, au 400 m, au saut en longueur, au saut à la perche), le football, le tennis, le rugby (il sera, durant trois ans, entraîneur de l'équipe polonaise de rugby), le basket-ball, la pelote basque, la boxe anglaise.

[4] Instructeur à Joinville, entraîneur de l'équipe de France universitaire (1927 et 1934), de l'équipe de France Aux Jeux de Berlin, chargé du stage de préparation olympique pour les jeux d'Amsterdam, chargé de mission en

en qualité de directeur technique de l'Institut National des Sports. En défendant la sportivisation de l'éducation physique à partir du principe de l'éducation sportive, il relève de la vision coubertienne et s'oppose à Tissié et à Hébert.

Selon son analyse, l'éducation physique « *surtout formative du point de vue corporel (…) a un sens restrictif : il semble qu'elle ne s'adresse qu'au corps* [alors que le sport] *a des vertus, mais des vertus qui s'enseignent* [et que la pratique sportive permet] « *d'exalter l'individu, de développer sa personnalité et de le soumettre à une règle, celle de l'équipe, du groupe ou du club, ceci corrigeant cela* »[1]. Il connaît la notoriété lors de l'épisode vichyste, et il est valorisé après la Libération par la FSGT qui baptise « *Stages Maurice Baquet* » ses sessions estivales de formation à Sète et au Barcarès.

En s'appuyant sur la théorie des « *loisirs utiles* » de François Bloch-Lainé reprise par Joffre Dumazedier[2], il subit les foudres de ceux qui récusent les positions du PCF[3]. Ce sont pourtant des positions que Pierre Mazeaud ne récuse pas, notamment lors de la préparation de la loi éponyme, et qui avaient conduit au concept de « *République des Sports* ».

-c- La féministe.

Marie-Thérèse Eyquem, militante du catholicisme social utilise l'éducation physique et sportive en tant que vecteur de libération de la femme du corset qui l'enferme. Secrétaire Générale de la Fédération catholique d'éducation physique féminine à 25 ans, elle milite en faveur d'un sport « *tempéré, spiritualisé par la grâce et la douceur ; un sport dansé si l'on ose dire* »[4] qui tient compte des habitus sociaux, laïques ou cléricaux, de son époque.

Bien que nommée, le 17 août 1940, Directrice des sports féminins sous Jean Borotra, elle reste longtemps un élément marginal dans un secteur machiste et dans celui de la jeunesse et de

---

Pologne, professeur à l'Ecole Normale d'éducation physique. Il est aussi l'inventeur du parcours du combattant adopté par toutes les unités militaires.

[1] Baquet M. *Education sportive. Initiation et entraînement.* Paris. Godin. 1947.

[2] « *Le machinisme diminuant le travail des hommes, leurs loisirs seront plus nombreux, il ne faudra pas les laisser dans le désœuvrement. En France, on discute toujours sur* [la valeur du sport]*, du fait sans doute qu'on a fort peu souligné, en dehors des améliorations physiques et techniques qu'il procure, par quel processus il pourrait être éducatif au point de vue moral, social, caractériel, intellectuel et artistique même* ». Baquet M. *Education sportive (Initiation et entraînement).* Paris. Godin 1947. Dans la réalité, Maurice Baquet avait des activités physiques et sportives, une analyse, récusée par un establishment notabiliaire, qu'il présentait dans le cadre d'une organisation sportive liée au Parti Communiste. Ce qui, dans les années 1950/1960, était un excellent argument politique de récusation.

[3] « *En 1936, Baquet n'était pas seulement l'entraîneur 'autonome' qui saluera le Führer bras droit tendu, mais il était aussi un proche de Jean Guimier, membre du Parti Communiste, et de la FSGT à laquelle il n'adhèrera officiellement qu'en 1945 mais pour qui il organisait déjà des stages de formation des éducateurs pour toute la période du Front* Populaire ». Ollier F. *La maladie infantile du Parti Communiste français (Le sport).* Paris. L'Harmattan 2003.

[4] Marie-Thérèse Eyquem citée *in* Buisson P. *1940-1945. Années érotiques. Vichy ou les infortunes de la vertu*. Paris. Albin Michel. 2008.

l'éducation populaire qui, bien que nettement plus ouvert aux femmes, reste, souvent au nom d'un intellectualisme forcené, sur une certaine forme de quant-à-soi face à la pratique des activités physiques féminines dont elle souhaitait pourtant qu'elles se situent dans une perspective d'éducation populaire[1].

On l'a remarqué avec la position de Jean Guéhenno contestée par Joffre Dumazedier.

-2- ***Les milites et les réformateurs.***

Le concept de jeunesse et d'éducation populaire apparaît plus riche en hommes différents car il se nourrit de diverses approches idéologiques ne récusant pas, dans une vision éducative, les apports d'activités physiques capables d'aider l'individu à mieux appréhender les réalités du monde. Il compte beaucoup de personnalités et de diversité de pensées qui feront autant sa valeur que sa faiblesse, le paysage socioculturel français étant tradition-nellement divisé en sectes diverses dont le plus grand passe-temps consiste à jeter l'anathème sur les autres.

Dans la majorité des cas, le « *voir, juger, agir* » de Frédéric Le Play, repris par la JOC, de même que la pédagogie scoute inspirent des promoteurs dont on observe qu'ils relèvent généralement du catholicisme social, de la pensée protestante, de la vision déiste du monde, mais aussi des comédiens et des politiques.

-a- Les catholiques.

Pierre Deffontaines, adepte de la géographie humaine de Bernard Brunhes et Vice-Président des *Equipes Sociales*, écrit un «*Petit guide du voyageur actif* » destiné aux adhérents du scoutisme qui servira à l'équipe d'Uriage lors de la formation sociale de ses stagiaires, tout comme aux stagiaires de Chamarges et des CEMEA. Il inspire les *Equipes Sociales* de Robert Garric, qui fourniront nombre de cadres du Secrétariat Général à la Jeunesse, notamment Georges Lamirand son premier titulaire.

Georges Berthier, engagé au *Sillon*, rejoint Demollins « *aux Roches* » où il crée, en 1911, la première troupe scoute à laquelle il donne le nom d'éclaireurs. Vice-président des Eclaireurs de France, il cède sa place à Albert Châtelet en espérant qu'un universitaire *laïque* sera mieux placé que lui pour les introduire à l'Université. Il applique la méthode Hébert dans son enseignement et collecte de l'argent parmi ses anciens élèves pour aider au financement de la Maison « *Chez nous* » au 76 de la Rue Mouffetard fondée en 1907. Dans cette structure, à la

[1] Reconnue dans l'administration Borotra/Pascot, elle en pâtit malgré son engagement au sein du Parti Socialiste. Et sa cité natale (La Teste de Buch) omet d'en faire référence lorsqu'elle présente sa biographie.

fois centre social et centre culturel, considérée comme l'ancêtre des Maisons des Jeunes & de la Culture, qui abritera «*Les Comédiens Mouffetard* » troupe fondée par les Eclaireurs de France, se retrouvent d'autres, anciens du Sillon, dont André Lefevre,

André Lefevre, tertiaire de Saint François, a repris les activités de la Maison « Chez Nous » (Rue Mouffetard). Commissaire National des Eclaireurs de France, et responsable des camps-école de Cappy, il sera, avec Gisèle de Failly (L'hygiène par l'exemple) fondateur des CEMPA. Après avoir cédé sa place à Pierre François il encadre l'Ecole des Cadres de Chamarges.

Louis Garrone, autre ancien des *Roches* où il a été professeur, est nommé délégué à la Jeunesse en Gascogne avant de succéder à Pierre Goutet au Bureau de la formation des Cadres du Secrétariat Général à la Jeunesse, ce qui lui donne la tutelle de l'Ecole d'Uriage et de la pédagogie des Ecoles de Cadres. Il est un fervent propagandiste du projet des Maisons de la Jeunesse dont il aimerait qu'elles regroupent l'ensemble des jeunes inorganisés.

-b- Les protestants.

Jean Gastambide, pasteur de l'Eglise Réformée, anime avant la guerre un mouvement d'éducation populaire (*les Compagnons*) comparable aux *Equipes Sociales* de Robert Garric. Il jouera, aux côtés d'Henri Dhavernas, un rôle important dans la création des *Compagnons de France*, participera au camp de *l'Oradou* et prendra part à la réunion de *Pomeyrol* qui élabore une charte du refus du nazisme et de l'antisémitisme.

Jacques Guérin-Desjardins, issu du scoutisme unioniste, anime les camps-école de *Cappy* avec André Lefevre. Chargé d'étudier une réforme des « *colonies pénitentiaires* » il définit des principes d'encadrement qui rappellent *Le poème pédagogique* de Makarenko. Issu de la vision pédagogique du scoutisme qui a influencé tant d'activités de Jeunesse & Sports, son projet ne sera cependant pas retenu en 1945 par la Direction des Mouvements de Jeunesse mais transféré à la Justice, ce dont s'étonnera Jean Blanzat[1].

Pierre Ollier de Marichard, un autre ancien des Eclaireurs Unionistes, militant des Auberges de Jeunesse, entre au cabinet de Léo Lagrange, puis à Uriage après avoir dirigé l'Ecole de Cadres de Tonneins. Président des Cam'Route, il passe aux maquis du Vercors, d'Ardèche et du Gard.

Ronald Seydoux, fils d'industriel protestant du Cateau-Cambrésis, il est Eclaireur unioniste en 1912 puis chef de troupe. Trésorier de « *Chez Nous* » il renfloue régulièrement les finances de

[1] « *Le service des Centres Spécialisés pour les inadaptés qui s'occupe à la Direction de l'enseignement du 1er degré des enfants délinquants indique qu'en 1939 il y avait 12 000 petits coupables, tandis qu'en 1945 il y en a 45 000 qu'on appelle étrangement, 'des enfants de justice'* ». Jean Blanzat. Discours à Grenoble (1945).

l'association.

-c- Comédiens et politiques.

Les Hussenot (Pierre et Olivier) sont un exemple de l'implication du scoutisme dans la logique de constitution de Jeunesse & Sports. Olivier apprend son métier de comédien au sein des *Comédiens Routiers,* fruit de la relation entre Léon Chancerel et le Père Doncœur qui transforme un divertissement cultuel de veillées scoutes en pratique artistique et culturelle. Formés aux arcanes de la *Commedia dell'arte*, les *Comédiens Routiers,* porteurs d'un large patrimoine de pantomimes, chansons, chœurs parlés, irriguent progressivement l'action culturelle des mouvements de jeunesse qui appliquent leurs techniques (expression corporelle, mime, masques, improvisation)[1].

Ces militants et penseurs, passeurs et réformateurs, qui ont tenté la définition impossible de la société idéale, ont nettement influencé ceux qui seront les acteurs premiers de la conjonction impossible entre Jeunesse & Sports, par le simple fait sans doute que ne pouvant exister ailleurs, il a bien fallu y trouver une solution. Elle sera le fait d'un politique.

Georges Barthélémy a, dès 1936, proposé l'extension de l'embryon de services dont disposait Léo Lagrange dans un département ministériel placé sous l'autorité du Président du Conseil protégé des pressions de la Santé, de l'Armée et de l'Education Nationale[2].

L'administration centrale de Jeunesse & Sports selon la vision de Georges Barthélémy.
- Le Sous-Secrétaire d'État et son cabinet.
- Un Directeur Général chargé d'assurer la permanence en coordonnant les services.
- Une Direction de la Culture physique composée de trois sections.
- Enseignement primaire et autres catégories.
- Préparation Militaire Elémentaire (*services départementaux de l'éducation physique, autres questions militaires*).
- Education physique, sports, contrôle des fédérations, compétitions, Jeux Olympiques.
- Une Direction des loisirs comprenant deux bureaux.
- Bureau de la Vie au plein air (*Séjours à bon marché : Auberges de Jeunesse, Voyages à bon marché : billets à prix réduits et croisières, manifestations de plein air et pêche*).
- Bureau des loisirs culturels (*éducation complémentaire, le foyer : aménagement intérieur, jardins ouvriers, l'art : musées, théâtres, cinéma*).

[1] Ils inspireront le groupe Octobre qui veut sortir l'art dramatique du théâtre bourgeois et l'ouvrir aux ouvriers et auront une influence notable sur l'association Jeune France qui sème le ferment de la décentralisation théâtrale avec Jean Vilar et la *Compagnie de la Roulotte*. Leur influence se retrouve à la Libération avec Hubert Gignoux, un des meilleurs éléments de l'équipe de Jean Guéhenno. Elle perdure avec Pierre Bourdan qui soutient Jeanne Laurent dans sa politique de décentralisation théâtrale.

[2] Ce département ministériel devrait disposer d'une administration centrale confiée à un chef qui aurait « *la gestion réelle de l'éducation physique* [et] *soit seul responsable devant l'opinion et devant les Chambres, de la marche de ses services. Un homme qui ait la possibilité d'aider efficacement les organisations privées, mais aussi de leur imposer des politiques convergentes et conformes à celles de son Président de Conseil, sans cela les asservir. Un chef responsable surtout, qui se soit tracé un plan d'action et le suive sans faillir* ». Georges Barthélémy cité par Jean-Paul Saint Martin (*Georges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front Populaire*) in *Revue Internationale des Sciences du Sport et de l'éducation physique*. N° 40. Mai 1996.

- Une Direction des services techniques chargés des projets de construction (*stades, Auberges de Jeunesse*) et de la conception des prototypes.

On observe que les composantes futures de l'administration de la Jeunesse & des Sports y sont esquissées, à l'exception des problèmes spécifiques à la jeunesse qui ne relèvent pas du phénomène de loisirs et que les composantes sport, éducation physique et préparation militaire y ont une grande importante. La proposition de politique publique correspond à la situation européenne et française.

-B- *Les ministres et les administrateurs.*

Le Ministre doit-il être compétent en son domaine ou n'être, ce qui dans une adminis-tration où l'expression publique du vocabulaire sportif apparaît prégnante, qu'un arbitre[1] face aux attentes des personnels, des bureaux et du lobby sportif. Les analyses des historiens, politistes et universitaires ne sont pas toujours flatteuses pour les ministres de la Jeunesse & des Sports issus du milieu sportif et se caractérisent souvent par une absence de commentaire sur le dossier de la jeunesse.

L'observateur-commentateur qui s'interroge sur l'opportunité de la présence d'un sportif « *aux commandes du sport* » pourrait faire de même sur l'intérêt que le politique apporte à la jeunesse[2]. Lors de la présentation du gouvernement Rocard, la presse évoque « *le sportif Roger Bambuck* [nommé] *aux Sports, où il fera ce qu'il peut* »[3]. Elle montre que les journalistes n'ont toujours pas maîtrisé le sens des enjeux et dissertent sur des problèmes sportifs dont la solution relève de plus en plus des milieux marchands en oubliant qu'il existe en dehors des stades, des problèmes de la jeunesse. Si l'intéressé relève que « *les ministres vivent ce que vit un sportif de haut-niveau : la préparation méticuleuse, la capacité au combat, la volonté d'être dans l'action, la joie de la victoire, la douleur de l'échec qu'il faut transformer* »[4], Alain Calmat tempère son opinion en soulignant : « *au ministère, il faut une vraie politique de développement*

[1] Selon les paramètres sportifs, l'arbitre (en anglais : *referee*) est celui qui possède la culture de la pratique et dispose des capacités à trancher en cas de conflit. La présence d'un ministre « *qui connaît le milieu*» est rassurante pour les personnels et les clients du ministère mais « *être compétent* » dans ce kaléidoscope de missions et de personnels relève souvent de la mission impossible.

[2] « *Tu ferais un bon ministre des sports : c'était à Arcachon, après un match de foot entre copains. Nicolas Sarkosy avait son idée derrière la tête pour Bernard Laporte, sélectionneur de l'équipe de France de rugby* ». Béatrice Guerry et Pascal Galinier. *Le Monde.* 8 octobre 2007. Ce qui n'avait pas empêché le candidat Nicolas Sarkosy de prononcer, à Marseille, un « *discours à la jeunesse* ».

[3] Chevallier J, Carcassonne G, Duhamel O. *La V^e^ République 1958-2002.* Paris, Armand Colin 2002.

[4] Roger Bambuck. Cité par Béatrice Guerry et Pascal Galinier. *Le Monde.* 8 octobre 2007.

de l'activité sportive pour tous, une équipe, des moyens »[1] et reste encore une fois très silencieux sur les attentes réelles de la jeunesse auxquelles son administration est dans l'incapacité de répondre.

Avec Maurice Herzog s'est ouvert le volet des « *ministres sportifs* ». La dénomination est hasardeuse sauf à admettre la définition hébertienne car, alpiniste, Maurice Herzog, ne représente pas l'acception traditionnelle du sportif de stade et doit d'ailleurs, en priorité, s'occuper de la jeunesse. Le symbole revient de temps en temps avec les nominations d'Alain Calmat, Roger Bambuck, Guy Drut et Jean-François Lamour qui marquent chacun, à leur façon, le paysage ministériel[2]. Le règne des politiques se lit dans les nominations de Joseph Comiti, Christian Bergelin, Paul Dijoud, Jean-Pierre Soisson, Edwige Avice, Frédérique Bredin, Michèle Alliot-Marie et Marie-Georges Buffet dont les conditions de nomination ne relèvent pas toujours de la même optique. Certains y atteignent, *via* la *sublimation percutante*, leur *niveau maximal d'incompétence*[3].

Le temps de gouvernance y est un paramètre important que le ministre soit porteur de développement, d'immobilisme ou se trouve confronté à des administrateurs enfermés dans la tradition centraliste[4]. Par contre, la désignation à un poste ministériel s'accepte ou se refuse sans conditions[5]. Lorsque Georges Barthélémy qualifie le titulaire du poste, il dit : « *il faut un chef* » -le terme n'est pas choquant dans les années 1930- et souligne en sus qu'il doit « *être*

---

[1] Alain Calmat, cité par Béatrice Guerry et Pascal Galinier. *Le Monde.* 8 octobre 2007. Il n'empêche que moyens et équipe ne peuvent se justifier et exister sans cette volonté politique qui a existé en certaines périodes souvent fugaces qui n'ont pu occulter, notamment depuis les années 1990, une réelle absence de volonté.

[2] Patineur devenu chirurgien, Alain Calmat est, avec les battements de son cœur rythmant sa montée des marches vers la vasque olympique, le symbole des Jeux d'Hiver de Grenoble. Lorsque François Mitterrand a été élu Président de la République le Chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur a démissionné pour ne pas avoir à remettre la Cravate de Commandeur à un titulaire de la Francisque. Apprenant la nouvelle, il renvoie sa décoration. Le geste aurait été apprécié par François Mitterrand qui le nommera dans le gouvernement Fabius. Sous une autre forme, Roger Bambuck et Guy Drut évoquent les épreuves reines de l'athlétisme porteuses d'images médiatiques alors que Jean-François Lamour, porte-drapeau de la délégation française aux Jeux Méditerranéens d'Athènes (1991) représente la tradition de l'escrime honorée par Pierre de Coubertin.

[3] « *La sublimation percutante est une pseudo-promotion.* [Son] *but essentiel est de tromper les gens qui ne font pas parti de la hiérarchie* (…) *La sublimation percutante est un phénomène courant. La hiérarchologie nous apprend, en effet, que tout organisme prospère se caractérise par son accumulation d'épaves au niveau de l'exécutif, c'est-à-dire les sublimés et les candidats à la sublimation ».* L.J. Peter et R Hull. *Le principe de Peter.* Paris. Livre de Poche. 1992.

[4] Il faudra à Maurice Herzog près de trois ans pour convaincre son administration centrale qu'il était préférable de laisser aux services extérieurs le soin de décider par délégation et de procéder *a posteriori* à l'évaluation des résultats obtenus sur le terrain.

[5] Dire « *j'ai un nouveau métier. S'il me plaît, j'y resterai. S'il ne me plaît pas, je ne le ferai plus. J'aurai toujours cette liberté, et tant mieux* » (Bernard Laporte Secrétaire d'Etat « *aux sports* ». *Le Monde.* 8 octobre 2007) conduit au rappel des réalités morales de la fonction. «*Être Secrétaire d'Etat, ce n'est pas une question que cela plaise ou pas. On remplit une fonction, on ne la remplit pas pour son plaisir, on la remplit pour le bien des Français* ». (Roselyne Bachelot. Ministre de la Santé, de la Jeunesse & des Sports. *Le Monde* 18 octobre 2007).

responsable ». Ce qui pose la question de la qualité des appelés à exercer la mission. Seront-ils des chefs, des meneurs d'hommes, les gestionnaires, les réformateurs ou les promoteurs d'un système adminsitratif porteur d'une mission politque qui leur est étrangère mais leur permettra d'atteindre un poste plus prestigieux ?

La problématique des ministres en charge de ces domaines spécifiques que sont la jeunesse et les sports ouvre celle d'une politique d'Etat en faveur ou en défaveur de l'un ou l'autre de ces objets. S'il s'agit de réels problèmes politiques, il est indispensable de les confier à des personnalités responsables et capables de prendre les décisions ou d'élaborer les politiques nécessaires quitte à les voir confrontés aux oppositions démagogiques et stériles.

-1- *La problématique des ministres.*

Leur justification va de la qualification reconnue et attestée à la nécessité du symbole, avant de tomber dans le travers politicien qui récompense un féal ou celui qui conforte une majorité. Ce qui pose la question de l'efficacité car, pour gérer cette administration atypique et réussir une politique avec elle, il faut des personnages sortant de l'ordinaire, non des politiciens nommés pour faire exister une majorité. La réponse est facile avec Maurice Herzog symbole de la réussite par l'engagement dont l'image était autant positive pour les jeunes que pour les sportifs. On passe des « *notabiliaires* » de la III^{e} République aux « *volontaires-désignés* » de Vichy, aux « *politiques* » de la IV^{e}, puis, sous la V^{e}, au passage des « *sportifs* » et des « *politiques* ». Certains y exerçent, parfois, un galop d'essai précédant une promotion avant d'arriver aux « *douairiers* » récompensés pour leur fidélité.

La succession des nominations d'Henry Pâté entre les années 1921 et 1930 n'est pas innocente en raison de son engagement militariste antérieur qui lui vaut d'être vu en négatif par les mouvements de jeunesse « *pacifistes* » et en positif par les « *gueules cassées* » qui rêvent de la « *définitive mise à genoux* » de l'Allemagne. Sa position en faveur de l'éducation physique, importante en raison de la multiplicité des sociétés gymniques, héritières des sociétés conscriptives, lui confère la légitimité à passer du statut de chargé de mission à celui de sous-secrétaire d'État. La vision « *militariste* » l'emporte donc un temps sur la vision « *éducative* » qui apparaît avec Jean Morinaud (1930-1932), héritier, après l'intermède Bénazet, d'un volet qui intéresse peu l'Éducation Nationale et qu'elle tolère sans s'y engager.

On observe peu d'évolutions chez ses successeurs.

- Adolphe Chéron, député de la Seine, entre au gouvernement de Camille Chautemps en qualité de Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Education Nationale « *en charge de l'éducation physique* ». Président

de l'Union des sociétés d'éducation physique et de préparation militaire. Considéré, à la Chambre des Députés, comme un spécialiste de ces questions, il ne conçoit l'éducation physique que comme un moyen de préparer des jeunes à « *faire de bons soldats* ».

- André Lorgeré, ancien Vice-Président du Paris Université Club, Président du club de football « *En avant Guingamp* » en 1920 et maire de cette ville en 1925, député, devient Sous-Secrétaire d'Etat à l'éducation physique.
- Gaston Vidal (1921) ancien Président de l'UFSFA, présidera ensuite le Comité National des Sports.

Ils sont essentiellement des ministres notabiliaires qui excipent d'une relation forte avec le mouvement d'éducation physique, le mouvement sportif, la presse « *sportive* »[1], jamais de la jeunesse, sauf à exprimer qu'elle se réalise dans les exercices physiques et sportifs.

Les *ministres* de Vichy, placés « s*ous la dépendance directe du Chef de l'État* [sont] *individuellement responsables, y compris sur le plan pénal* »[2], le Conseil des Ministres est une « *juxtaposition de chefs de départements ministériels »* dont les appellations et les missions assimilent leurs titulaires à des membres du gouvernement, ou à des hauts fonc-tionnaires disposant *« en matière de subordination hiérarchique* [d'une certaine] *indépendance administrative et financière par rapport aux ministres auxquels* [leurs] *structures étaient en titre rattachées* »[3].

Un gouvernement « *semestriel* » de la IV[e] République existe par des ministres dont la *compétence* et la *capacité à faire* en matière de jeunesse et de sports sont secondaires car, disposer d'un Secrétaire d'Etat « *à la jeunesse, aux sports et à l'enseignement technique* » satisfait des partis charnières[4] tout en permettant à l'Education Nationale de ne pas être confrontée à deux problèmes qui ne sont pas pour elle une source d'intérêt.

On voit, avec Andrée Viénot (SFIO), puis Pierre Bourdan (UDSR) des nominations politiques porteuses de nouveautés, suivies de nominations d'équilibre (André Morice) sous lesquelles il ne s'est rien passé de positif[5] mais qui ont conforté les pouvoirs d'une Direction où les *sportifs* étaient prépondérants.

Si la Constitution de la V[e] République dispose que « *sur proposition du Premier Ministre* [le

[1] Pierre Tricard-Graveron sera, pour avoir refusé de récompenser par la traditionnelle distribution de « *rubans républicains* » les discours des journalistes sportifs, vitupéré par cette presse dont Jean Paulhan dit qu'elle est *« illisible* », qui espère le déstabiliser en l'appelant *Tricon-Grasverard* ou *Tricard-Grosvéron*.

[2] Barouch M.O. *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944.* Paris. Fayard 1997.

[3] Barouch M.O. *Ibid* (Les Secrétaires Généraux de Vichy sont *Conseiller d'Etat en service extraordinaire*).

[4] Ce fut le cas de l'Union Démocratique & Socialiste de la Résistance dont on disait qu'elle avait la plus forte rentabilité ministérielle rapportée à la surface des sièges occupés à l'Assemblée.

[5] André Morice semble n'avoir eu comme projet de ne pas intervenir en profondeur dans « *la poubelle de l'éducation nationale* » où l'on retrouvait la jeunesse, l'éducation populaire, l'éducation physique, les sports et l'enseignement technique, matières peu intéressantes. Edgar Faure et Pierre Mendès-France ont émis des propositions intéressantes, peu suivies d'effet en raison des situations politiques (Indochine, Tunisie, Algérie, guerre froide). Il a manqué du temps à Pierre Mendès-France, peut-être de volonté à Edgar Faure qui n'ont pu développer leurs projets.

président] *nomme les autres membres du gouvernement* », la réalité est différente car « *la présence de certains ministres au gouvernement répond autant à la volonté du Chef de l'État qu'à la proposition du Premier Ministre* »[1] et relève de l'intérêt ou du désintérêt porté à la chose par le Président de la République[2].

-a- Les «*ingénieurs-ministres* » du maréchalisme.

Né en 1989, Jean Borotra, orphelin de père, suit des études au Lycée de Bayonne. Engagé volontaire à 18 ans en 1916, il termine la guerre avec le grade de sous-lieutenant. Reçu à Polytechnique en 1920 il devient, outre une carrière brillante de tennisman, ingénieur-conseil dans l'industrie pétrolière. Appelé en 1939, il est fait prisonnier, s'évade et est démobilisé le 3 juillet 1940. Son engagement lors de la première guerre mondiale fait qu'il se sent appelé aux côtés du Maréchal pour qui il a une dévotion particulière -il est le seul et unique ministre volontaire à la fonction- et le confirmera en quittant volontairement ses fonctions en 1942, lors du retour de Laval. Le Maréchal apprécie chez lui des qualités valorisées par la presse[3] et que confirme Jean-Louis Gay-Lescot[4]. Nettement engagé dans les projets du maréchalisme, il rappelle régulièrement, ce que soulignait Jacques Druon, qu'il ne fait, en matière sportive, que continuer l'œuvre de Léo Lagrange[5].

La valorisation d'un ministre du Front Populaire paraît incongrue dans un régime qui en combat l'héritage politique mais, en mourant au front, Léo Lagrange est un symbole national car, à l'inverse d'autres, « *il n'a pas failli* ». Jean Borotra marche dans ses traces en s'atta-quant à la réforme des structures sportives qui n'avait pu aboutir lors du Front Populaire et qu'il peut

[1] Quermonne JL. *Le gouvernement de la France sous la Vème République.* Paris. Dalloz 1987.
[2] « *Malraux fut amené à créer le ministère, parce qu'il était devenu indésirable au Ministère de l'Information, Duhamel souhaita et obtint un ministère, dont l'importance était alors très en deçà de ce que son poids politique dans la majorité gouvernementale lui destinait à cause de sa maladie. À l'inverse, depuis Jack Lang, le portefeuille de la Culture n'a échu qu'à des hommes d'une envergure politique importante* » Urfalino P. *Invention d'une politique culturelle.* Paris. La Documentation Française. 1996.
[3] « *Silhouette svelte, un type spectaculaire, ressouces nerveuses sans égales, éducation parfaite, aisance oratoire ».* Le Petit Dauphiné du 18 juillet 1940 cité in Solal E. *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire. (1789-1990).* Dossiers EPS n° 45. Paris. INSEP 1997.
[4] « *S'il était possible de résumer en quelques mots les raisons qui semblent pousser Borotra à ce poste plutôt qu'à un autre, il conviendrait de retenir l'amertume d'un combattant de la guerre précédente, la volonté de rompre avec un passé récent, synonyme d'échec et cause de la défaite, un attachement indéfectible à Pétain et une connaissance du sport qui se limite à une expérience personnelle* ». Gay-Lescot J.L. *Sport & Education sous Vichy.*Presses Universitaires de Lyon. 1991.
[5] Brevet Sportif Populaire devenu Brevet Sportif National, valorisation systématique de l'amateurisme et du sport par tous, fort programme d'équipement sportif, obligation de l'éducation physique et sportive à l'école, développement des activités de pleine nature, de l'athlétisme et de la natation.

mettre en œuvre car le régime n'a pas à subir les objurgations et peut engager les réformes qui lui semblent utiles. Comme Léo Lagrange il défend le sport amateur car le régime préfère les pratiquants aux professionnels tout en valorisant les sports collectifs qui aident l'individu à se fondre dans la collectivité et les sports « *rudes* » où l'on apprend à recevoir des coups et… à les rendre. L'affirmation politique est nette.

Elle se renforce avec la tentative de réformer les rythmes et pratiques de l'éducation nationale. Il impose au second degré qui avait « *toléré* » les professeurs d'éducation physique, le nouveau corps des Professeurs d'éducation physique & sportive dont il double les effectifs, et crée les Centres Régionaux d'Education Générale & Sportive qui forment les moniteurs et préparent les instituteurs à l'enseignement de l'Education Physique & Sportive.

Si Jean Borotra agit à l'intérieur de l'Education Nationale, Georges Lamirand agit de l'extérieur dans une démarche qui relève d'une autre vision. Cet autre ingénieur, militant des Équipes Sociales, défenseur de l'idée du « rôle social de l'ingénieur » a fondé sa politique industrielle sur le développement de Centres d'apprentissage patronaux car l'enseignement technique est négligé par une Education Nationale qui semble ignorer que « *l'homme pense car il a une main* ». Son engagement en faveur des jeunes étant reconnu, il est « *recommandé* » au Maréchal qui demande à Louis Renault « *de le* [lui] *prêter pour un mois* ». Il restera trois ans aux commandes du Secrétariat Général à la Jeunesse, avec l'avantage d'être en poste dans un dispositif qui verra passer, durant la même période, cinq ministres de l'éducation nationale[1].

La politique qu'il mène en direction de la jeunesse le conduit, à partir de l'aide qu'il apporte aux mouvements et aux institutions *via* les Ecoles de Cadres qui forment autant des Chefs que des militants, à mener une effective politique d'éducation populaire qui pallie bien des carences de l'école institutionnelle en développant les méthodes actives. On trouve des similitudes entre sa politique en direction des associations et institutions de jeunesse et sa politique de formation professionnelle.

Son soutien à la galaxie préexistante d'organisations et mouvements de jeunesse ressemble à une tentative de briser la clôture par l'extérieur. De la même façon que Jean Borotra marque les milieux du sport et de l'éducation physique à partir de son passé de sportif de très haut niveau, Georges Lamirand laisse, dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, la

[1] Emile Mireaux (12 juillet/6 septembre 1940), Georges Ripert (6 septembre/13 décembre 1940), Jacques Chevalier (13 décembre 1940/23 février 1941), Jérôme Carcopino (25 février 1941/18 avril 1942), Abel Bonnard (18 avril 1942/20 août 1944). Les plus longues durées sont celles de Jérôme Carcopino (13 mois) et Abel Bonnard (27 mois).

trace du militant des *Équipes Sociales* dont la pédagogie irriguera longtemps, comme celle du scoutisme, les pratiques des services et des mouvements associés.

Leurs successeurs directs auront des attitudes parfois divergentes.

- Joseph (*Jep*) Pascot ouvre, pour plus d'un quart de siècle, l'ère des colonels aux commandes du sport et de l'éducation physique. S'il continue la politique de Jean Borotra il abandonne le concept d'éducation physique & sportive pour celui d'éducation sportive qui valorise la compétition, en tant qu'activité autant humaine que sportive.
- Georges Pelorson s'éloigne largement, dans une vision fascisante, de la politique de Georges Lamirand ce qui lui vaudra le sobriquet de *Baldur von Pelorson.* Il est vrai qu'il agit sous le règne de Pierre Laval et que l'instauration du Service du Travail Obligatoire n'est pas, au sein des jeunes français, une justification de soutien.

-b- Les deux « monstres sacrés ».

La légende interne fait de Léo Lagrange et de Maurice Herzog des monstres sacrés.

Secrétaire de la Commission de l'Armée à l'Assemblée Nationale, ancien combattant *volontaire* de 1914-1918, Léo Lagrange, qui briguait le poste de Ministre de la Défense avait le défaut de dénoncer « *la position pacifiste de beaucoup de ses camarades de la SFIO* » [1] et d'avoir avec le Colonel de Gaulle, dont il partageait les idées stratégiques, des relations amicales[2].

Léon Blum le nomme à un poste peu dangereux pour les équilibres internes en lui confiant une inconnue politique qui est, aussi, un ectoplasme administratif. Face aux journalistes de droite qui vitupèrent le ministre « *des sombres dimanches* », sa mission, incongrue pour la *bonne société*, ne passe pas inaperçue chez les gens de peu[3]. Il recueille par contre le soutien des bénévoles de la vie associative et militante ce que confirme la composition de son cabinet[4], d'autre part la profusion des propositions qui lui parviennent montrent que le pays profond était

[1] Lacouture J. *De Gaulle.* Paris. Seuil 1984.

[2] A la Libération, le Général de Gaulle écrira à Madeleine Lagrange « *Moi qui l'ai connu, c'est-à-dire aimé* ».

[3] « *Les grèves sont terminées. C'est la semaine de quarante heures. Samedi, je pourrai lire. Mieux peut-être : mon vélo est vieux, mais il roule. Pendant deux jours, avec les camarades, on pourra partir sur les routes. Partir sur les routes, nous aussi… en culottes courtes - si nous en avons-. Et puis on va avoir douze jours de congés payés, douze jours où la journée sera gagnée le matin en se levant ! On a même un ministre des loisirs. C'est le premier ministre dont je suis sûr de retenir le nom : Léo Lagrange. Les mots nouveaux qu'on n'osait imaginer deviennent vivants : loisirs culturels, loisirs touristiques, loisirs sportifs, conquête de la dignité* ». Cacérès B. *La rencontre des hommes.* Paris. Seuil 1956.

[4] Édouard Dolléans (directeur de Cabinet et professeur de droit à Dijon) peut être considéré comme représentant l'Éducation Nationale, mais aussi comme celui de la CGT, car il donne des cours à l'Institut Supérieur Ouvrier. Le sous-chef de Cabinet, Arnold Bontemps dit *Bontempi* est journaliste sportif et le chef du secrétariat particulier (Étienne Bécart), membre de la FSGT. Le seul *fonctionnaire* est Raymond Siroux détaché de la Santé, membre de la *Jeune république* de Marc Sangnier. Madeleine Lagrange, secrétaire bénévole est aidée par Charlotte Brun. L'Armée est représentée par les capitaines Gaston Roux, André Clayeux et Jean Lacabanne.

prêt à participer à une politique novatrice en matière de sports et de loisirs[1].

Soutenu par les mouvements de gauche (FSGT, Eclaireurs de France dont il fut membre, Centre laïque des Auberges de Jeunesse) porteurs des attentes populaires, il devient un référent idéologique pour un secteur auquel il ne se destinait pas mais dont il a rapidement compris les besoins. Il ne semble pas avoir été perçu très positivement par les catholiques réticents face à une action soutenue par la Ligue de l'Enseignement dont la proposition de créer « *un enseignement post-scolaire obligatoire, laïque et gratuit, confié à des maîtres de l'enseignement public* » laisse penser qu'elle souhaite gérer l'ensemble du dossier.

Il n'empêche que, soutenu par des structures associatives porteuses de pédagogies et de visions sociales novatrices, Léo Lagrange devient, sinon le ministre de la Jeunesse, du moins, et ce n'est pas une simple distinction sémantique, *le ministre des jeunes*. Il est aussi promoteur et soutien du sport amateur, sport de loisir, non de spectacle ce qu'il souligne le 10 avril 1938, à l'issue du Cross du *Populaire*[2]. La création du Brevet Sportif Populaire en est la confirmation qui privilégie le savoir faire sur le résultat.

Contrairement à Léo Lagrange, Maurice Herzog a bénéficié de la durée.

Durant « *7 ans aux affaires* », il a disposé d'une administration disponible. Son aura dans la mémoire des anciens est, sans aucun doute, fondée sur sa pratique de la déconcentration qui a fait accélérer les dossiers au point qu'on en venait à dire qu'il y avait en France « *cent ministres de la jeunesse & des sports ».* Il a pu engager des réformes importantes en matière de sport, d'éducation physique et sportive, d'équipement sportif et, surtout, de cogestion entre l'Etat et les mouvements associatifs de jeunesse et d'éducation populaire, qui en a fait des partenaires, non plus des pétitionnaires.

Vainqueur de l'Annapurna, Président du Club Alpin il n'est, comme Georges Lamirand et Jean Borotra, pas un politique mais un administrateur. Comme Jean Borotra, il a eu une carrière militaire brillante, mais surtout résistante (Jeunesse & Montagne, OCRA, puis responsable d'un maquis FTP des Alpes où il n'est pas invraisemblable qu'il ait eu des contacts avec les Equipes Volantes d'Uriage) symbolisée par le grade de Capitaine au 27ème Bataillon de Chasseurs

[1] *« Dès que les gens ont appris la création du Secrétariat des loisirs et des sports, nos bureaux ont été submergés par la foule, chacun venait nous apporter ses idées, ses suggestions en matière de sport et de loisirs. Nous formions une sorte de creuset où parvenaient des propositions qu'il suffisait de relier entre elles ».* Etienne Bécart cité *in* Chappat J.L *Les chemins de l'espoir : combats de Léo Lagrange.* Paris. Éditions Léo Lagrange 1983.

[2] « *Nous nous sommes efforcés au cours de ces deux années d'appeler la jeunesse de notre Pays à la joie magnifique de la vie sur le stade. Nous avons pensé que pour former la jeunesse d'un pays libre il ne fallait pas la plier aux disciplines de haine, mais la conduire sur le terrain où l'on rencontre la véritable égalité, où les succès ne sont dûs ni à la naissance ou à la fortune, mais à l'effort et à la volonté. Nous avons essayé de créer un sport honnête qui aura d'autres soucis que ceux de la publicité et du spectacle* ». Léo Lagrange cité in ibid.

Alpins, le Bataillon des Glières. Par contre, il est appelé par un général que la gauche considère comme *félon* à gérer le secteur sensible de la jeunesse. Ce qui renvoie à Vichy et l'idée de l'appeler *Baldur von Herzog* n'échappe pas aux anciens des *Cam' Route*.

Le vocable, s'il sonnait bien, était par contre totalement inadapté au personnage, ancien responsable de la Commission des Jeunes au Club Alpin Français, « *l'homme aux poings de lumière* » avait l'aura du sportif de très haut-niveau et une connaissance des problèmes de jeunesse acquise au cabinet de Pierre Moynet. Cela n'a pas empêché la position du GEROJEP reprenant les thèmes défendus par la FFMJC qui souhaitait, pourtant, dans ses conclusions de 1954, l'arrivée d'un homme « providentiel ».

Mais Pierre Mauroy en dira « *il a su nous écouter et nous comprendre* ».

Les responsables du dossier Jeunesse & Sports de la IV^e^ République participent comme tous à des « *cabinets semestriels* ». Si certains ont bénéficié de l'avantage de rester longtemps[1] aux commandes d'un secrétariat d'Etat en charge de la jeunesse, des sports, de l'éducation physique et de l'enseignement technique que Michel Amiot et Michel Freitag dénomment la «*poubelle de l'éducation nationale* » ils n'en ont pas moins été relativement inactifs. Les compétences qui leur étaient confiées ne bénéficiaient sans doute pas d'une attention positive de la part du Président du Conseil et, surtout, pâtissaient de l'indifférence des secteurs « *nobles* » de l'administration centrale de l'Education Nationale. Il y avait en réalité un retrait général face à des problèmes considérés comme mineurs.

-c- Andrée Viénot et Pierre Bourdan.

Si l'on observe deux fugaces éclaircies, lors des passages de Pierre Mendès-France et d'Edgar Faure auxquels il a manqué le temps nécessaire à l'action en profondeur et l'intérêt des hauts-fonctionnaires de l'Education Nationale et du Budget, il est impossible d'ignorer deux personnalités marquantes.

Avec Andrée Viénot le secteur accède, pour la première fois, à un statut ministériel (Secrétariat d'Etat) et, lors de l'arrivée de Pierre Bourdan, la jeunesse est mise en valeur avec une extension au secteur des Arts & des Lettres. Ces deux soutiens de *Charles-le-Seul* ont, après la Libération, en fonction de leur propre vision du monde, appréhendé et géré la diversité de

[1] André Morice est resté aux commandes durant 3 ans et 4 mois sous quatre cabinets (Henri Queuille, Georges Bidault, René Pleven, Henri Queuille). Jean Masson a occupé le poste durant 1 an 5 mois sous trois cabinets successifs (Edgar Faure, Antoine Pinay, René Mayer). René Billières, Ministre de l'éducation Nationale et de la Jeunesse & des sports, est resté 3 ans sans interruption sous quatre cabinets (Guy Mollet I, Guy Mollet II, Maurice Bourgès-Maunoury, Charles de Gaulle) il semble que leur volonté politique, sans doute influencée par le dispositif central, ait été de ne rien entreprendre qui puisse « *faire bouger les lignes*».

l'héritage de Vichy. Ils sont remarquables tant par leur volonté de faire aboutir un certain nombre de dossiers malgré un passage relativement court que par leurs engagements communs au cours de la guerre. Il est aussi vrai qu'ils ont agi au temps des espérances contrariées qui ont marqué la fin des illusions nées des Maquis et de la Résistance. Le pays ayant retrouvé la liberté a cru un instant que tout pouvait être changé, c'était sans compter avec le retour des anciens clivages qui, en ignorant ou feignant d'ignorer la symbolique de la rose et du réséda, ont empêché la création d'une nouvelle société.

Ils ont agi au moment où il semblait possible que l'Etat ait une politique dans ce domaine. Si l'une regroupe les corps et réorganise les services tout en acceptant, par tradition laïque, les ukases de la Ligue Française de l'Enseignement, l'autre ouvre les dossiers de la pluralité associative et de l'aventure culturelle dont avait, sans pouvoir y arriver, rêvé Jean Guéhenno.

Andrée Viénot : une femme, première titulaire du titre.

Rien ne destinait a priori Andrée Viénot[1] à devenir Sous-Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports d'abord sous l'autorité de Georges Bidault (MRP), puis de Léon Blum (SFIO). Fille « *unique* » née en 1901 dans une famille de Maîtres de forges luxembourgeois « *unique par un côté économique et littéraire* », libres-penseurs qui « *auraient pu souhaiter un garçon* »[2], elle fait penser à Marguerite Yourcenar[3]. Elle relève du principe culturel européen au sens où elle pratique, en famille, le bilinguisme franco-allemand et s'exprime, dans la rue, dans le dialecte du Letzelburg. Elle est naturellement et culturellement pro-allemande.

Elle épouse Pierre Viénot, fils d'un notaire de Clermont-sur-Oise, élève de Jeanson-de-Sailly, engagé volontaire lors de la première guerre mondiale *« grand blessé de guerre* », Attaché au cabinet Civil du Maréchal Lyautey au Maroc[4]. Leur implication dans la Résistance fait qu'elle est, dès 1944, membre de l'Assemblée Consultative et nommée, à l'initiative de Daniel Mayer, Sous-Secrétaire d'État à la Jeunesse

[1]Son père, Émile Mayrisch a créé l'ARBED (*Aciéries Réunies de Burbach Eich et Dudelande*) qui peuvent être considérées comme un élément précurseur de la CECA en ce que, en relation (production et livraison de coke) avec les charbonnages d'Aix-la-Chapelle (Zollverein), elles préfigurent le transfrontalier européen.

[2] « *D'un côté elle était plutôt belge et, de l'autre, elle était élevée par un homme, son père, c'est-à-dire qu'elle ne connaît pas les limites intellectuelles qu'on pouvait, à cette époque là, mettre à son sexe* ». (Rémy Viénot).

[3] Après avoir étudié la médecine (1an) en Suisse et fait un « *Wahlfahrt* » culturel entre Florence et Rome, elle s'inscrit à *Sciences Po* qu'elle fuit après trois semaines pour la *London's School of Economics*. Elle s'intéresse aux jeunes défavorisés en poursuivant « *l'œuvre de sa mère qui avait donné à la Croix-Rouge luxembourgeoise un centre pour recevoir les enfants de santé fragile à Clemskerke, près de Blankenberghe (B) ».* Elle dirige, après 1928, les services sociaux de l'ARBED et se trouve, réalité culturelle pour la jeunesse bourgeoise de son époque, en liaison avec le scoutisme catholique qui lui apporte une prise de conscience éducative et sociale dans une société en instance de profonde mutation. (Entretien avec Rémy Viénot).

[4] Lors d'un séjour à Pontigny (propriété des Mayrisch) où il été envoyé par Lyautey, il fait connaissance d'Andrée. Intéressé, dès 1923, par la nécessité d'un rapprochement économique entre la France et l'Allemagne, il convainc Émile Mayrisch de créer un Comité Franco-allemand d'information et de documentation et en dirige le bureau de Berlin qui se sabordera lors de l'ascension du nazisme. « *Il représentait un exemplaire accompli, une somme de qualités où s'exprime particulièrement le tempérament français. Il y avait en lui le courage, l'élégance du cavalier et du lettré, la loyauté limpide et chevaleresque ; il y avait le goût du terroir et le sens de l'universalité* » (Léon Blum. *Le Populaire* du 20 juillet 1944 cité in *Terres ardennaises*. *Andrée Viénot (1901-1976). Une femme au service des autres).* Député de Rocroi en 1932 et 1936, il est Sous-secrétaire d'État aux Affaires Étrangères sous le Front Populaire (chargé du Maghreb et du Machreck). Il est, en 1940, à bord du Massilia ce qui lui vaut d'être, comme Pierre Mendès-France, accusé de désertion, arrêté et condamné à huit ans de prison avec sursis, condamnation majorée, selon le Président du Tribunal, afin qu'il bénéficie du sursis du à ses états militaires. Il rejoint De Gaulle qui le fait Ambassadeur de la France Libre à Londres. Il y meurt en Juillet 1944.

& aux Sports sous les gouvernements Bidault et Blum. En soulignant, lors de son arrivée, sa filiation idéologique avec Léo Lagrange elle exprime ce qui semble être encore une priorité pour l'État : la jeunesse. Les problèmes de l'éducation physique et des sports semblent lui apparaître secondaires.

Par contre elle regroupe dans son Cabinet comme dans son administration centrale l'équipe des fidèles de Léo Lagrange (Gaston Roux, Etienne Bécart, ..) et des acteurs de la résistance souterraine à Vichy (André Basdevant). Son œuvre est importante pour l'avenir des services puisqu'elle institue, en fusionnant les corps des Inspecteurs de l'éducation physique et des sports et des Inspecteurs des mouvements de jeunesse, celui des Inspecteurs de la jeunesse & des sports. Elle fusionne de même les services régionaux et départementaux et transfère, pour des raisons purement idéologiques, le dossier des colonies de vacances du ministère de la Santé Publique à « *Jeunesse & Sports* ».

Cincinnatus en jupons, elle a été la seule ministre de la Jeunesse & des Sports à être directrice de séjours de colonies de vacances après avoir quitté les ors de la République (Colonie de l'Enfance Ouvrière à Petit-Fort-Philippe) et a terminé sa vie en développant la qualité des services éducatifs et sociaux de sa ville de Rocroi.

Le « *jeune et fringant UDSR* », Pierre Maillaud dit « *Bourdan* », journaliste, porte-parole de la France Libre à la radio de Londres relève de l'aventure gaullienne. Sa nomination (Cabinet Ramadier) en tant que Ministre de la Jeunesse, des Arts & des Lettres pose problème à l'Education Nationale dépossédée de certaines de ses compétences et fait évoquer, par ses soutiens idéologiques le spectre de son « *démantèlement* ». Ces récriminations conduiront à sa nomination en tant que Secrétaire d'Etat à l'Information, à la Jeunesse & aux Sports.

Si les décisions des Commissions de la Hache et de la Guillotine réduisent nettement ses capacités d'action, elles ne l'empêchent pas de s'intéresser aux problèmes de la jeunesse en lançant une enquête sur les besoins de la jeunesse. Il est aussi, avec la collaboration de Jeanne Laurent, sous-directrice des spectacles à la Direction Générale des Arts & des Lettres, un promoteur de la décentralisation théâtrale notamment avec le soutien au démarrage du Festival d'Avignon. Ce qui n'est pas peu pour un ministre auquel il manquera la durée et qui disparaît en mer en juillet 1948 au large du Lavandou. Il n'empêche qu'il succède à une figure souvent négligée car, tant dans son action ministérielle que par son engagement social et qui reste un parangon de ce que pourrait être un ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Il marque sa différence idéologique avec Andrée Viénot en envisageant de ne pas limiter l'aide de l'Etat aux seuls mouvements « *laïques* »[1], ce qui lui vaudra des joutes parlementaires avec Rachel Lempereur (Députée du Nord, passionaria socialiste et laïque) qui lui reprochera de ne pas soutenir les mouvements « *proches de l'Ecole* » et de vouloir « *s'ouvrir aux autres* ».

[1] Il a pour projet de développer les subventions aux sociétés sportives, aux colonies de vacances et aux mouvements de décentralisation théâtrale même s'ils ne sont pas contrôlés par la Ligue Française de l'Enseigne-ment et souhaite exclure les critères politiques ou confessionnels de la procédure de subvention. Il a, en outre, déposé trois projets de lois relatifs à l'enseignement du ski, aux guides de montagne et au Rassemblement sportif international. Il a également fait abolir le principe de l'autorisation préalable qui régissait la presse.

Rachel Lempereur, grande contemptrice parlementaire de Pierre Bourdan, se réfère à la politique menée par Andrée Viénot qui a porté, du temps de son passage aux Affaires, la vision laïque et SFIO de Jeunesse & Sports.

Ces deux ministres, porteurs de projets de développement du secteur ont renforcé le dispositif administratif qui en avait la charge en les fusionnant (André Viénot) et en étendant leur champ d'action (Pierre Bourdan). Leur vision politique s'est par contre opposée aux défenseurs de l'Education Nationale qui y ont lu son démembrement. L'analyse n'était pas fausse mais elle correspond à une réalité : l'Education Nationale étant dans l'incapacité de gérer le développement de l'éducation physique, des sports, de l'éducation populaire et des actions culturelles, il fallait confier ces secteurs à un dispositif capable de le faire

-d- Le conspué et le contesté.

François Missoffe et Joseph Comiti, représentent deux visions de la gestion politique des problèmes de la jeunesse. L'un, gaullien, sera conspué lors des prémices de Mai 1968, l'autre, gaulliste, sera contesté car il reprendra les principes de la réforme de l'éducation physique et n'aura pas, ce qui relève de la litote, de bonnes relations avec les MJC

François Missoffe : devait-il « logiquement » être le conspué ?

François Missoffe est devenu Ministre de la Jeunesse & des Sports, titre jusque là refusé à Maurice Herzog à l'occasion du départ de l'intéressé qui déplaisait à Georges Pompidou. Il lui fallut, toutes affaires cessantes, quitter son poste d'Ambassadeur de France au Japon pour prendre les rênes de la rue de Châteaudun[1]. Le Général de Gaulle, mis en ballotage en 1965, avait estimé que « *la jeunesse avait mal voté* » et qu'il fallait « *lui communiquer un enthousiasme* ».

Il sera le premier ministre de la Vème République à tenter de s'intéresser directement aux attentes de la jeunesse[2] en lançant une large enquête qui débouche sur la publication d'un « *Livre Blanc de la Jeunesse* » où sont, théoriquement, exposées toutes les attentes des jeunes[3]. Il lui sera en outre impossible de traiter des problèmes de la jeunesse avec les autres ministères qui ne supportent pas que l'on empiète sur leurs prérogatives (il était exclu, par exemple, des négociations relatives au service national censées être gérées par la Commission Armée-Jeunesse).

[1] *« À ce moment-là, j'étais ambassadeur de France au Japon. En pleine nuit, j'ai reçu un coup de téléphone d'Olivier Guichard. Il m'a demandé de rentrer immédiatement à Paris afin de revenir au gouvernement, gouvernement que j'avais quitté avant d'être ambassadeur. Je lui ai répondu que tout cela m'assommait, qu'il n'était pas question que je rentre et j'ai raccroché. Il m'a rappelé et m'a dit : 'le général demande que tu prennes le premier avion'. J'ai exécuté l'ordre ».* (François Misoffe. Entretien avec Jean-Luc Martin).

[2] Jacques Dourdin avait mené en 1942 à une enquête limitée à Saint-Etienne, Lyon, Toulouse, Nice et Marseille tandis que l'étude commandée par Pierre Bourdan en 1947 n'avait pas été suivie d'effet.

[3] Il y manque la présentation d'un thème tabou (la sexualité) au sein des mouvements et institutions de jeunesse qui venaient pourtant d'accéder dans leur ensemble à la mixité et dont on ne parlait que dans les cités universitaires. « *Un gros garçon de vingt-trois ans aux cheveux roux, au visage rond semé de taches de rousseur, interpelle (insulte) le ministre qui a la charge de la jeunesse (et, par suite des frustrations de celle-ci), et qui vient de publier un Livre Blanc à elle consacré ».* (Chevallier JJ, Carcassonne G, Duhamel O. *La V^e^ République 1958-2002*. Paris, Armand Colin 2002). Le thème avait été évoqué en 1947 (rapport à Pierre Bourdan) mais la société française était en totale incapacité d'en intégrer les paramètres et les retombées. La réponse « *avec la tête que vous avez, vous connaissez sûrement des problèmes de cet ordre. Je ne saurais trop vous conseiller de plonger dans la piscine* » n'apportera pas à François Missoffe l'adhésion des étudiants.

Par contre, il s'engage sur le terrain avec le soutien de journalistes de la radio et de la télévision (*Yves Mourousi et Michel Péricard*) et certains titres (20 ans et Formidable) de la presse « *jeune* ». Il lui semble indispensable de passer de la concertation institution-nalisée avec les mouvements auxquels il reproche de ne regrouper que 10% des classes d'âge et de trop s'intéresser « *aux élèves et aux étudiants* » à une forme d'action directe qui se traduit par un renforcement des moyens des services au détriment des subventions. On pourrait estimer qu'il tente, dans cette situation, de reprendre le principe de la Jeunesse Ouvrière & Rurale qui avait très bien réussi dans le domaine des Activités Physiques & Sportives. Cette intervention sur le terrain des services extérieurs et de leurs personnels convoque par contre, avec facilité, l'image-repoussoir de Vichy et permet d'attaquer un politique qui ne passe pas nécessairement par le biais des mouvements et institutions.

Il sera vitupéré par les institutions de jeunesse et d'éducation populaire, car il s'adresse aux jeunes par-dessus la tête de leurs gestionnaires qu'il juge trop vieux et ouvre le conflit avec la FFMJC lors de la création de l'opération « *1000 clubs de jeunes* » et les syndicats d'enseignants d'éducation physique, car il commet le crime, pour eux impardonnable, de ne pas se passionner pour leurs projets. Il assumera le rejet des institutions gaulliennes à un moment où il semble que la droite puisse être balayée par une gauche en état de renaissance. Il subira, nolens volens, le choc de Mai 1968

Joseph Comiti : le très injustement contesté.

Joseph Comiti qui succède à François Missoffe après l'interlude Roland Nungesser est d'une facture toute différente. Arrivé après l'épisode de mai 1968, il se trouve contraint d'en gérer les retombées, notamment au sein de la Fédération Française des Maisons des Jeunes & de la Culture, en s'impliquant dans le processus voulu/rejeté de régionalisation de leurs instances. Il est, pour des raisons qui ne dépendent pas de son fait, confronté à l'explosion des exigences des syndicats d'enseignants d'éducation physique et sportive qui, réclament des postes de plus en plus nombreux et s'opposent à l'ouverture vers le monde associatif.

Il bénéficie de la durée (3 ans 8 mois) en restant au même poste dans quatre cabinets successifs[1] ce qui lui permet de mener des opérations de longue haleine (1000 piscines) et réformatrices (Centres d'Animation Sportive) malgré des difficultés notoires avec la Direction du Budget. Il a créé, avec un quart de siècle de retard, le Centre d'Information Jeunesse réclamé dès 1947 par la Commission Bourdan.

Plusieurs anciens inspecteurs généraux et hauts fonctionnaires qui ont travaillé sous ses ordres soulignent la qualité des relations qu'ils ont eues avec lui[2]. Par contre, politicien de droite, il subit, normalement pourrait-on dire, dans un système binaire où chacun estime représenter le bien alors que l'autre ne peut être que le mal, les critiques acerbes de la gauche

[1] (Maurice Couve de Murville, Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer I & II)

[2] « *Je pense qu'il manquait d'expérience gouvernementale. Il n'avait donc pas assez de poids face à certaines administrations. J'avais pris pour habitude de ne pas prendre mes congés en Août car je savais qu'il est le mois des arbitrages budgétaires. Je restais donc à Paris pour y assister et défendre la politique de mon ministre. J'ai été horrifié par la façon dont les gens des Finance le traitaient à cette occasion. J'ai même failli une fois quitter la salle. Je regrette de ne pas l'avoir fait car il est indécent de traiter un ministre de la sorte* ». Jean-Baptiste Grosborne (Entretien).

même si elles sont fondées sur des revendications corporatistes et le refus de l'évolution des pratiques scolaires. Il a assumé un projet politique novateur incompris par les conservateurs alors que Jean-Pierre Soisson préfère réduire les effectifs des services extérieurs plutôt qu'imposer l'indispensable réforme.

Il y a bien eu avec François Missoffe et Joseph Comiti la volonté de mener des politiques affirmées dans le champ global des missions gérées par les services. Elles ont par contre été confrontées à l'opposition de dispositifs institutionnels qui refusaient des politiques d'Etat novatrices. Les organisations de jeunesse, représentatives d'une faible part de celle-ci n'admettaient pas que l'Etat s'intéresse aux autres et les syndicats enseignants ne pouvaient pas admettre que le dispositif d'enseignement s'ouvre, en matière sportive, à la réalité du monde extérieur.

-e- Les législateurs.

Pierre Mazeaud, Jean-Pierre Soisson et Edwige Avice consolident, selon Paul Vermet, chacun à leur façon, chacun dans son style, les bases et les orientations du sport français.

Le juriste Pierre Mazeaud, alpiniste de surcroît, ce qui pourrait l'apparenter à Maurice Herzog, a pu mesurer, lorsqu'il était membre du cabinet de François Missoffe, les enjeux politiques du sport français. Il est différent de Jean-Pierre Soisson et d'Edwige Avice arrivés à leur poste ministériel sans avoir été en contact direct avec le milieu, par contre l'expérience Missoffe l'aura sans doute éloigné des problèmes de la jeunesse et fait qu'il se consacre plus à ceux des sportifs.

Bien qu'il n'admette pas qu'elle porte son nom car Joseph Fontanet, Ministre de l'Education Nationale dont il était Secrétaire d'Etat a en réalité signé cette loi éponyme, il apporte au conglomérat sportif un ensemble de moyens et de privilèges qui ne sont pas sans rappeler l'exemple de la République Démocratique Allemande dont il admire les réalisations et les résultats en matière sportive. Il eût pu, ce qui aurait été une nouveauté en France, copier également ses réalisations en matière de jeunesse. On peut gager qu'il n'aurait pas eu, de la part des idéologies qui ont soutenu sa vision sportive, un accueil aussi favorable. Il s'oppose à Maurice Herzog, administrateur, pour qui les ordonnances suffisaient car elles lui laissaient un large espace règlementaire. Juriste, il préfère que le Parlement décide.

On notera, si comparaison peut valoir raison, qu'Edwige Avice s'est, comme Léo Lagrange, intéressée aux problèmes de défense nationale. Militante socialiste (CERES) sans aucun doute nommée à ce poste au nom des équilibres internes, elle applique la doctrine socialiste en matière sportive. Elle est une bête politique qui exploite les failles de son ministre

de tutelle, André Henry, que rien ne destinait à prendre la tête de l'improbable troïka du « temps libre ». Lorsqu'elle se consacre à la rédaction d'une loi relative aux activités sportives elle assume, sous la pression du milieu sportif qui, voulant « *une délégation de service public* » s'était opportunément rallié à la gauche, la contradiction d'une social-démocratie qui aurait pu le libérer de la tutelle mais qui applique les vieilles formules.

De cette aventure législative il est possible de noter que l'expression de la volonté politique de l'Etat se limite au domaine le plus facile à gérer : les sport et les activités sportives et néglige totalement celui de la jeunesse. Il est vrai qu'une telle décision est difficile car elle engage la mise en œuvre de politiques interférant sur les champs d'action de nombreux ministères et qu'il faut, pour y arriver, un ministre bénéficiant d'un effectif soutien politique, ce qui a été assez rare dans ce domaine spécifique.

-f- Le ministre qui voulait « changer la vie ».

André Henry, dont on se demande ce « *qu'il allait faire dans cette galère* », pourrait être comparé à Jean Guéhenno. Il lui faut assumer les stigmates d'un héritage professionnel, syndical et politique. Instituteur, il ne relève pas des filières « *nobles* ». Syndicaliste, il appartient à la tendance *Unité, Indépendance & Démocratie* issue de la filiation SFIO du SNI porteur des principes d'un enseignement primaire vecteur de l'émancipation des gens de peu. Secrétaire Général de la FEN, il a fait trembler plus d'un ministre de l'Éducation Nationale et s'est opposé aux communistes de la tendance *Unité Action* à laquelle adhèrent le SNES, SNEP et le SNESSup. N'étant pas un politique[1] il commet la faute, impardon-nable pour le microcosme, de s'entourer d'un « *cabinet de militants* »[2] où prédominent les syndicalistes[3] et néglige l'appel traditionnel aux « *grands corps* »[4]. Sa position aurait du le conduire à la tête du Ministère de l'Education Nationale pour lequel le Projet Socialiste avait un projet monopolistique démesuré. Interrogé sur sa nomination « *au Temps Libre* » qui aurait pu être une manœuvre politicienne, il a une réponse claire : il lui semblait nécessaire de quitter la Fédération de l'Education Nationale car, l'arrivée de la gauche au pouvoir ouvrait l'opportunité d'une nouvelle politique.

Deux postes ministériels, le Travail et le temps Libre, lui ayant été proposés il a accepté le second car il espérait « *pouvoir mener à bien ce beau projet de changer la vie* » option totalement compréhensible pour un militant du SNI et refusé le Travail car il craignait « *ne pas être à l'aise, dans une position de*

[1] « *Je n'avais aucune expérience de la vie politique, je n'avais qu'une expérience de la vie syndicale qui la valait bien quelque part, mais ce n'est pas le même monde, ce ne sont pas les mêmes méthodes, je m'en suis vite aperçu à mes dépens* ». André Henry. Marly-le-Roi 10 avril 2003.

[2] « *J'étais entouré d'un très bon cabinet, je le dis, mais il y avait une tare que personne ne nous a pardonnée, il n'y avait personne des grands corps de l'État. Et dans l'histoire de la République, c'est le seul cabinet qui n'ait jamais eu un représentant d'un grand corps (Cour des Comptes, Conseil d'État, ENA naturellement, etc). Je dois à la vérité de dire que nous avons eu quelqu'un de la Cour des Comptes pendant quelques semaines. Ce fut une telle catastrophe que nous nous en sommes séparés vite ! Il y a un bouquin qui est sorti pour le stigmatiser, pour dire que c'est le seul cabinet où il n'y avait personne des grands corps. Je vous assure que cela c'est une erreur politique. On peut en penser ce qu'on veut, mais moi, je suis fier d'avoir eu un cabinet de militants, mais ça ne suffit pas ! Ca ne suffit pas en politique* ». André Henry. Marly-le-Roi 10 avril 2003.

[3] Le Ministre, le Directeur de Cabinet (Henri Grolleau), plusieurs membres et conseillers techniques du Cabinet (Henri Alexandre) sont des élus de syndicats de la FEN. D'autre part, Jacques Warin, ami personnel de Pierre Mauroy et membre de son cabinet était un ancien secrétaire général du syndicat des inspecteurs.

[4] « *Nous avons, certes, disposé d'un représentant de la Cour des Comptes, mais il était tellement mauvais qu'il a fallu nous en séparer après trois mois. J'ai alors fait appel à Jean-Claude Champain, instituteur détaché à la FOL du Val-de-Marne qui a corrigé les erreurs ».* André Henry. (entretien).

pouvoir, avec [ses] *amis syndicalistes* ». Poussé dans ses retranchements il reconnaît finalement qu'il aurait « *sans doute pu bien faire au Travail* ».

Manquant de filouterie politicienne il n'a pas su se situer face à François Abadie et Edwige Avice deux requins de la politique[1]. Si François Abadie, qui « *pensait d'abord à Lourdes* », lui a laissé les mains libres, ses conflits avec Edwige Avice et son Cabinet ont été constants au point qu'il fallut nommer Denise Barriolade, membre du Bureau National du Syndicat des Inspecteurs au Cabinet d'Edwige Avice avec la mission « *d'empêcher le maximum de dégats »* et que Gilbert Barrillon, Secrétaire National du Syndicat des Inspecteurs Principaux et directeur régional à Montpellier était constamment sollicité au téléphone « *pour arbitrer entre les cabinets* ».

Ce ne fut pas, dit-il, une sinécure mais il estime que ce fut une mission exaltante qu'il a pu mener au mieux avec le soutien des services extérieurs « connus et reconnus » par la population.

Il est possible de définir des caractéristiques spécifiques aux personnalités ministérielles chargées de « jeunesse & sports ». Sauf rares exceptions, ils n'ont pas été renouvelés dans leur mandat. La fonction apparaît souvent liée à l'appartenance à une majorité qui exploite la symbolique du sportif ou récompense un affidé[2]. Peu, en dehors de Michèle Alliot-Marie ou Edwige Avige qui ont été parmi les rares femmes à s'en voir confier la responsabilité se sont vu, à l'issue de leur mandat, proposer une autre nomination ministérielle. Par contre elle a été pour Michèle Alliot-Marie un tremplin politique.

Ils ont été nombreux à bénéficier du soutien de personnels issus pour beaucoup de la mouvance associative et militante, et qui se sont engagés à leur coté. Ce qui autorise certains inspecteurs à évoquer à partir de leur expérience de grands ministres le concept de « *Secrétaire d'Etat de niveau sub-cantonnal* ». D'autres, qui ne relevaient pas de l'éthique des mouvements ont souvent été des démagogues portés par une ambition irréalisable..

Les successeurs de Léo Lagrange et de Maurice Herzog d'après 1981 n'ont souvent, même si certains ont tenté de faire évoluer le concept, été, au grand dam des personnels que de simples faire-valoir d'une absence de politique décidée par des Présidents et des Premiers Ministres dont la vision des problèmes était restrictive. L'absence de charisme et de volonté politique a été constamment regrettée par des personnels qui attendaient, comme la FFMJC de 1954, un homme ou une équipe dont l'absence est constamment regrettée. Le meilleur exemple semble être celui de Marie-Georges Buffet qui a engagé une réflexion nationale profonde sur le thème

[1] « *J'ai invité Edwige Avice, ministre déléguée à la Jeunesse & aux Sports et le ministre du Tourisme, François Abadie, qui était le maire de Lourdes, pour que nous fassions connaissance. Car nous ne nous connaissions pas : c'étaient deux responsables politiques- des politiciens je veux dire- moi, je n'avais aucune expérience de la vie politique, je n'avais qu'une expérience de la vie syndicale qui la valait bien quelque part, mais ce n'était pas le même monde, ce ne sont pas les mêmes méthodes, je m'en suis vite aperçu à mes dépens ».* André Henry. Marly-le-Roi. INJEP. 10 avril 2003.

[2] Un inspecteur général, vieux routier des actions ministérielles et qui a, en raison de ses passages successifs des services extérieurs à l'administration centrale, connu de nombreux ministres, en désigne certains comme étant « *de niveau sub-cantonnal* » et uniquement préoccupés à « *se faire un nom pour leur postérité locale* ».

de l'éducation populaire et s'est vue intimer l'ordre de ne pas aller au bout.

Le cas des Ministres et Secrétaires d'Etat à la Jeunesse & aux Sports n'est sans doute pas une exception en matière de gestion politique. La volonté de résoudre un problème induit la nomination d'un minsitre auquel sont offerts les moyens d'agir et le soutien politique nécessaire à l'accomplissement de la mission. Il semble que dans l'autre cas on se contente de garder l'existant administratif sans se préoccuper des résultats et que l'on arrive à la sclérose par assèchement du principe vital.

Il est normal, alors, qu'à un moment donné, le Ministre du Budget, gestionnaire des moyens publics d'intervention s'interroge sur l'opportunité de pérenniser un dispositif.

-2- *Les administrateurs de l'utopie*.

Un ministère est une administration centrale où règne une hiérarchie de cadres chargés de transformer en actes réglementaires applicables par les services extérieurs les politiques des ministres sous les ordres desquels ils sont placés. Ils peuvent être, s'ils savent jouer un rôle positif d'interface entre le politique et le terrain, à l'origine des décisions prises par le ministre. La tradition voulant qu'ils soient issus des grands corps de l'État, ils relèvent, depuis la IV^{e} République, au niveau du chef de bureau, du corps des administrateurs civils, même si certains ministères en accordent la charge à des personnels issus du terrain. Ce qui a mis fin aux errements de la recommandation[1].

Le rôle de l'administrateur est fondamental dans la vie et le rayonnement d'un ministère. Il peut, si les idées portées par son ministre ne lui conviennent pas, surtout, s'il ne les comprend pas, car elles ne lui ont été enseignés ni à Sciences-Po, ni à l'ENA, en ensablant le dossier, être un frein à toute réforme, à toute action, à tout projet[2].

-a- le terreau traditionel.

La chance de Jeunesse & Sports a été de disposer, durant plusieurs décennies, de chefs de bureaux issus non des grands corps mais du milieu associatif. L'intérêt des diplômés de l'ENA

[1] « *Dans les administrations centrales on était recruté comme expéditionnaire, puis on devenait d'abord commis et ensuite rédacteur, avant de pouvoir accéder aux fonctions de sous-chef, enfin de chef de bureau. Il s'ensuivait que les expéditionnaires étaient assez souvent bacheliers, parfois licenciés, voire docteurs en droit* ». Kesler JF. *Les hauts fonctionnaires. La politique et l'argent.* Paris. Albin Michel 2006.

[2] « *Déjà, lorsque j'étais secrétaire général de l'Elysée, j'avais pu mesurer à plusieurs reprises qu'une décision présidentielle très précise réclamée à un ministre ne s'appliquait pas au chef de bureau et se perdait dans les sables. Car le chef de bureau peut toujours se dire qu'il sera là demain, ce qui n'est pas le cas du ministre, ni même du Chef de l'Etat* ». Dominique de Villepin. (op citée). *L'enfer de Matignon.* Bacqué R. Paris Albin Michel 2008.

lors du choix de carrière montre[1] que l'Éducation Nationale dont Jeunesse & Sports n'était que la poubelle, est, avec la Santé, une des administrations les moins convoitées et que les administrateurs qui y arrivent, souvent de mauvais gré, ne se sentent pas liés au projet. Il est vrai que suivre les cours de Sciences Po, intégrer l'ENA, être stagiaire en Préfecture[2] et finir administrateur civil chargé des examens sportifs ou de la consommation des médi-caments dans les hôpitaux publics ne représente pas un objectif de carrière valorisant.

Par contre, s'ils sont confrontés à des ministres dont le volontarisme est aussi incontestable que leur autorité politique, même si la conjonction d'idées entre hauts-fonctionnaires et groupes de pression est défavorable au projet, la volonté ministérielle l'emporte car elle trouve, toujours un bureau *acceptant* parce que son chef espère y trouver son nirvana[3]. Jeunesse & Sports a connu à ses débuts la désaffection des technocrates mais a bénéficié de l'engagement de militants (nombreux) d'une des (nombreuses) utopies dont il était porteur et qui ont très bien porté, ce qui fut le cas avec Maurice Herzog, car ils les espéraient, les incitations ministérielles[4].

Les nouveaux administrateurs centraux arrivés dans cette utopie n'en comprennent plus ni les tenants fondamentaux, ni les aboutissements espérés. Ils sont dans un processus de carrière, attendent une promotion et savent que Jeunesse & Sports n'est, depuis une ou deux décennies, pas en état de la leur apporter car il leur semble, avec raison, qu'il n'est porteur d'aucune politique[5].

Ce ne fut pas toujours le cas, notamment à l'époque où les services en étaient porteurs.

Dès ses origines le dispositif a fait appel à des personnalités souvent extérieures à la haute

---

[1] Kesler J.F. *L'ENA, la société, l'État.* Paris. L'administration nouvelle. Paris Berger-Levrault 1985.

[2] Cette expérience en Préfecture n'était pas nécessairement une sinécure. Robert Garrigues se souvient du jour où, Directeur Départemental de Lozère, le Préfet l'appelle et lui dit : « *Nous allons recevoir notre nouveau stagiaire de l'ENA. Je compte sur vous et vos collaborateurs pour qu'il découvre les valeurs culturelles des activités de pleine nature. En naviguant le Tarn en temps de crue, en escaladant des falaises humides, en descendant dans des grottes où il trouvera de longs siphons, des chatières étroites et des conduits boueux, il tirera une philosophie et un réalisme que l'Ecole est incapable de lui apporter* ».

[3] « *Dans la mise en œuvre de la grande révolution culturelle bourgeoise marquée par les réformes d'Edgar Faure (notamment pour l'Université), de René Haby (l'instauration du collège unique) et de Lionel Jospin (qui a achevé le travail de démolition de l'enseignement primaire), les hauts fonctionnaires du Ministère de l'Éducation Nationale n'ont pas plus résisté que leurs prédécesseurs dans la mise en œuvre de la Révolution Nationale* ». Kesler JF. *Les hauts fonctionnaires, la politique et l'argent.* Paris. Albin Michel 2006.

[4] « *Que l'administration puisse être un frein, c'est vrai. Mais, si elle est bien dirigée avec une vraie impulsion, elle n'est en tout cas pas un obstacle. Car les serviteurs de l'Etat en France ont la conscience de leur devoir. Parfois, d'ailleurs, ils aimeraient recevoir des impulsions et c'est de ne pas en recevoir qui leur pèse* ». Lionel Jospin (op. citée). *L'enfer de Matignon.* Bacqué R. Paris Albin Michel 2008.

[5] « *Je m'étais aperçue depuis longtemps que les collaborateurs des ministres ne viennent que de l'admi-nistration. Non seulement cela crée une consanguinité, mais il y a une sorte de match entre fonctionnaires pour savoir qui a remporté tel arbitrage* ». Edith Cresson (op citée). *L'enfer de Matignon.* Bacqué R. Paris Albin Michel 2008.

administration, issus, soit de l'armée, soit du monde associatif[1]. La situation a permis à certains d'assurer une continuité idéologique face à des ministres aux passages parfois très courts et souvent obnubilés par la simple promotion de leur image. Un adage « *les ministres passent, les directeurs restent* » souligne souvent la valeur de leur action liée à la permanence de leur présence[2].

-b- Des « *opportunistes* » acceptés et reconnus.

Cette situation se retrouvera avec, aux commandes de « *la direction des colonels* »[3], Gaston Roux et Marceau Crespin tandis que le parcours de certains d'entre eux montre, à partir de situations d'opportunité, la liberté d'engagement au sein de Jeunesse & Sports.

Jean-Baptiste Grosborne : 40 années au service de l'équipement sportif et socioculturel.

On trouve une situation de recrutement « *sur compétences externes* » avec l'histoire de Jean-Baptiste Grosborne, Chef du Service de l'Équipement et porteur de la politique de développement des équipements sportifs et socioculturels jusqu'en 1980.

Élève à Polytechnique en 1939 il est champion de France universitaire de natation et participe à un championnat de natation de la Ville de Paris. Vainqueur, il est félicité par Albert Lebrun et Jean Borotra mais mis aux arrêts par le Général commandant l'Ecole car « *la pratique de la natation n'est pas bonne pour les officiers* ».

Vient la débâcle, l'École est repliée à Lyon où il termine une scolarité qu'il qualifie de médiocre. « *Je sentais que j'allais sortir dans un très mauvais rang et j'ai cherché une solution* »[4]. Apprenant que Jean Borotra (polytechnicien) a confié à Georges Glasser (polytechnicien) la responsabilité de l'équipement sportif, il prend l'attache de ce dernier qui le présente à Jean Borotra. La décision tombe immédiatement : il faut offrir « *quatre postes de sortants au sein du CGEGS à la condition qu'ils aient des références sportives* ». Il entre donc aux services parisiens du Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports où il « *apprend, sans faire d'école d'application, directement et sur le tas [son] métier sous la tutelle du responsable des parcs et jardins de la Ville de Paris* ».

Il restera, avec des fortunes diverses, 40 ans au service de l'équipement du Ministère dont il devient très vite le responsable. Il y organise la mise en œuvre des lois-programmes d'équipement sportif et socioculturel, les opérations liées aux équipements industrialisés (1000 piscines, 1000 clubs), la politique de loisirs naturels de proximité (Bases de plein-air & de Loisirs, stades de neige).

Sa longévité a permis la pérennité d'une politique soutenue depuis Maurice Herzog par l'ensemble des politiques et appliquée avec un engagement sans failles par les services extérieurs. Ce qui ne l'empêchera pas de songer, idée incongrue dans une France aux administrations verticales et parallèles, à la conception

[1] La situation est devenue intolérable aux grands corps lorsqu'en 1981, André Henry a constitué « *un cabinet de militants* » et une direction du Temps Libre où les chefs de bureau étaient, dans la tradition Guéhenno, des inspecteurs ou des militants de terrain. L'option convenait à Pierre Mauroy, Premier Ministre issu de la militance, non aux anciens de l'ENA qui avaient commencé à investir, souvent faute de débouchés plus porteurs, l'administration centrale de Jeunesse & Sports.

[2] « *Chaque ministre conservait donc les directeurs de son prédécesseur, à charge pour son successeur de co.nserver les directeurs que lui-même avait nommés* ». Kesler JF. Ibid..

[3] Raymond Malesset dit qu'elle est « *la direction des colonels* » en raison de la part qu'y ont longtemps pris Jep Pascot, Gaston Roux et Marceau Crespin. La proportion important de militaires à la direction des sports s'explique par la tradition d'intérêt que l'armée porte au sport et au fait que certains (Gaston Roux, Pierre Clayeux, André Lacabanne) entrés au Cabinet de Léo Lagrange avec le grade de capitaine sont, dans une logique normale de carrière, devenus colonels. Pierre Parlebas s'offusque de ce qu'elle « *n'ait pas été confiée à des universitaires* ».

[4] Entretien avec Jean-Baptiste Grosborne.

de sites d'animation intégrés tel que les Centres Educatifs et Culturels[1].

Des administrateurs de la France d'Outre-Mer, revenus en France après la décolonisation, cherchent un reclassement dans des administrations qui ne sont pas toujours prêtes à les accueillir ou pour lesquelles ils ne montrent pas une appétence particulière. Ce qui correspond à juillet 1940 lorsque Jean Borotra et Georges Lamirand ont pu choisir leurs collaborateurs en dehors des cadres traditionnels. Beaucoup se retournent vers les services d'André Malraux (Emile Biasini), soit comme Jacques Cheminaud[2], Lucien de Somer d'Assenoy[3], Jacques Grospeillet vers ceux de Maurice Herzog[4]. Cette décision, qui était parfois « *par défaut* », leur a permis d'engager une carrière brillante au sein de la direction des sports, de la direction de la jeunesse ou de l'Administration, où ils se trouvent en osmose de projet avec un environ-nement associatif qui ne leur donne pas envie d'aller dans un univers différent[5].

Des élèves de l'ENA (Claude Sibert) arrivés à jeunesse & sports, y sont restés car ils y trouvaient ce que beaucoup d'administrations centrales ne pouvaient leur offrir, de la convivialité, des situations relationnelles fortes, un ensemble de projets de société. Certains

[1] Les Centres Educatifs et Culturels sont une expérience d'école « *qui sort de ses murs* » et s'ouvre au monde extérieur « *qui entre dans ses murs* » inspirée des *Community Colleges* du Leicestershire (GB). On y accueille les adultes (bibliothèque, formation continue, cours alternatifs) dans l'esprit de Jean Guéhenno. Le premier est créé en 1967 à Yerres (Essonne). Il regroupe un collège, un centre culturel, une bibliothèque, un centre sportif, une école de musique et de danse, une Maison pour Tous, un centre de formation continue, un centre social qui travaillent en synergie. Il sera suivi du Centre d'Istres (Bouches-du-Rhône) et, plus tard du Centre intégré de *la Villeneuve* de Grenoble (Grand Parc). Une déclaration commune des Ministres des Affaires Culturelles, de l'éducation Nationale, de la jeunesse & des Sports et du Maire d'Yerres (la déclaration est passée inaperçue car elle est signée le 13 mai 1968) souligne que « *l'Ecole a pris conscience qu'elle n'était pas le seul lien d'édu-cation et d'instruction* ». La réforme passe aussi par une économie de réalisation et de gestion. Les locaux scolaires étant vides pendant les soirées, les week-ends et les congés scolaires, leur utilisation à d'autres fins que le seul enseignement est une source d'économies de gestion et replace, comme le souhaitait Jean Guéhenno, l'école au sens du processus social d'éducation. Jean Pachot dit que le Centre d'Yerres passait, comme celui de la Ville Neuve de Grenoble, animée par les militants de Peuple & Culture, pour être un modèle à développer au moment où l'Education Nationale construisait de nombreux collèges. Le projet est resté lettre morte.

[2] Jacques Cheminaud aura une image « *négative* » car, gestionnaire des corps d'enseignants, il subira les attaques et les avanies des organisations syndicales qui, c'est sans doute le plus bel hommage qui puisse lui être accordé, demanderont et obtiendront sa tête lors de l'arrivée d'André Henry.

[3] Robert de Somer d'Assemoy, rédacteur des « *madagascarades* » qui relatent son passage chez « *madame Gaspard* » a été un de ces administrateurs de la France d'Outre-mer qui ont fortement oeuvré pour le secteur de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

[4] *« Lorsque je suis rentré de Mayotte, j'ai sollicité l'Intérieur car je pouvais postuler la Préfectorale ou les Affaires Etrangères. Mais j'avais été précédé par les rapatriés d'Indochine. On m'a proposé l'Education Nationale qui ne me plaisait pas. J'ai alors demandé s'il était possible de rejoindre les services de Maurice Herzog. Cela m'intéressait car j'avais fait du rugby à Madagascar et à Mayotte. J'ai été immédiatement nommé car personne ne souhaitait y aller ».* Jacques Grospeillet (entretien).

[5] Lorsque Jacques Grospeillet envisage de rejoindre le CNOSF il est convoqué par Edwige Avice qui refuse son départ et le nomme directeur des sports. A la fin de son mandat il est nommé Inspecteur Général au Ministère de l'Education Nationale. *« Je suis allé Rue de Grenelle voir en quoi consisterait ma mission. J'ai très vite conclu des explications que l'on m'a données qu'elle ne servait à rien. J'ai donc répliqué que j'acceptais le poste à condition d'aller à Jeunesse & Sports où je pensais pouvoir être utile. J'y ai été nommé immédiatement ».* Jacques Grospeillet (entretien).

(Yvon Ceas) ont fait le choix par pure passion sportive. Jean Pachot, Sous-Directeur à l'Education Nationale, a choisi « *d'aller à Jeunesse & Sports pour y trouver une administration à l'échelle humaine où les vrais contacts étaient possibles* ».

Lorsque Jacques Périllat, diplômé de l'IEP d'Alger, Préfet, Chef de Cabinet du Préfet de Paris succède à Marceau Crespin après la dérobade du Recteur Magnin et de Philippe Seguin il ferme l'ère des colonels. La situation change, semble-t-il avec le septennat de Valéry Giscard d'Estaing où les politiques ont, de plus en plus, supplanté les techniciens[1]

-c- Des réfractaires.

Certains ont, sous Vichy, contrecarré l'ambition fascisante[2]. Il n'y a pas eu, au sein de l'Administration vichyste, de résistance frontale (*Widerstand*), mais une forme passive (*Resistenz*)[3]. Ce fut, au Secrétariat Général à la Jeunesse, l'inertie légère, sorte de « *vent mauvais* »[4] du Bureau des Mouvements de jeunesse dirigé par Michel Dupouey[5] et Jean Moreau qui, en notant « *les idées vagues* [que le Maréchal avait] *sur la jeunesse* » estiment qu'ils ont « *eu toute latitude de faire* [ce qu'ils voulaient] »[6].

Elle se remarque en 1942 lors de l'arrivée d'Abel Bonnard. Michel Dupouey rejoint les Compagnons de France et Jean Moreau reste en place pour « é*viter la casse et sauver les meubles* ». Leur projet est soutenu par le Scoutisme Français, l'ACJF et le mouvement protestant « *plus résistant que protestant* », les Cam'Route et les Compagnons. Leur bureau facilite l'engagement des mouvements dans la Résistance à partir de relations régulières « *avec le Gouvernement Provisoire en AFN et dans la Région Parisienne* [où] *se créaient* [les]

---

[1] « *Selon la plupart des observateurs, le septennat de Valéry Giscard d'Estaing marque une rupture. Non seulement est apparue ce qu'on peut appeler l'alternance administrative, mais encore le champ des nominations pour lesquelles intervient le facteur politique s'est élargi* ». Kesler JF. *Les hauts fonctionnaires. La politique et l'argent.* Paris. Albin Michel 2006.

[2] « *De quoi s'agissait-il ? C'était simple : pour recevoir des subventions, il fallait être agréé. Les demandes d'agrément arrivaient sur mon bureau et j'étais ainsi amené, avec mes collaborateurs, à faire des choix : c'est ainsi que nous avons agréé les Jeunesses Socialistes et toujours refusé d'agréer les Jeunesses Françaises& d'Outre-Mer que nous jugions trop proches d'une idéologie fascisante* ». Michel Dupouey *in* Cahiers de l'Animation n° 49-50 (Le bureau des Mouvements de jeunesse au Secrétariat général à la jeunesse). INEP. Marly-le-Roi 1985.

[3] « *Dans la plupart des cas, sous Vichy, il ne faut pas parler de collaboration mais de conformisme ou d'opportunisme* ». Kesler JF. *Les hauts fonctionnaires, la politique et l'argent.* Paris. Albin Michel 2006.

[4] « *Marcel Déat l'apprit aux dépens de son neveu, professeur à l'École Primaire Supérieure d'Alès qui n'obtint pas le poste d'Inspecteur Départemental de l'Éducation Générale qu'il convoitait malgré des interventions répétées de Georges Albertini* ». Edmond Bonnefous.

[5] Dans sa jeunesse, Michel Dupouey a été responsable d'un patronage et membre d'un mouvement de fils d'anciens combattants. Il a fait l'École d'Artillerie. Prisonnier en 1940 il s'évade et est hospitalisé à Lyon où il apprend que son ami Pierre Goutet est nommé à la Direction de la Jeunesse. Il lui écrit pour le féliciter et reçoit, en retour, un télégramme lui demandant de « *prendre* » le Bureau des mouvements de jeunesse.

[6] Dupouey M. *ibid*.

structures de ce qui devait être l'Union Patriotique des Organisations de Jeunesse »[1].

En 1942, les mouvements d'action catholique, le Conseil Protestant de la Jeunesse, les Cam' Route, les Compagnons, le scoutisme constituent un directoire des mouvements de jeunesse[2], le *Conseil Privé des Mouvements de Jeunesse* qui élabore une doctrine d'action post-Libération avec les *Forces Unies de la Jeunesse*. Cette *Resistenz* constituée de toutes petites touches adaptées à la réalité de la situation du pays mais qui, agglomérées, constituent une *Widerstand* s'exprime généralement dans des formes de respect détourné de la légalité à l'instar de ce que fit Jean Jousselin.

1943 : La création du Comité Protestant des Colonies de Vacances.

Pasteur de la Mission Populaire Évangélique (Paris, XVIII[e]) ancien délégué Régional (Zone nord) du Secrétariat Général à la Jeunesse, révoqué pour *gaullophilosémitisme,* il organise au printemps 1943, au Château de Cappy à Verberie (Oise), propriété conjointe des Eclaireurs Unionistes et des Eclaireurs de France, un séjour de colonie de vacances qui accueille des enfants israélites. Il dure tout l'été et n'est pas interrompu par la rentrée scolaire. Les enfants restent au château à temps complet pour l'année scolaire 1944. À la Libération Cappy abrite 87 enfants israélites.

Puisqu'il lui fallait un paravent juridique, il a déposé les statuts d'un *Comité Protestant des Colonies de Vacances* qui sera pérennisé à la Libération.

La Libération verra le retour d'anciens du cabinet de Léo Lagrange, d'anciens de Vichy, de peu de membres des services d'Alger[3], et d'anciens prisonniers ou résistants. Certains vont profondément marquer, par leur durée, leur vision et leur engagement, l'une ou l'autre des directions. On peut y noter *a minima* l'antagonisme/protagonisme de Jean Guéhenno et d'André Basdevant, le volontarisme d'Etienne Bécart, l'engagement des femmes de caractère et la double pérennité de Gaston Roux et de Marceau Crespin pour les Sports et l'éducation physique.

-d- Des personnalités riches, diverses et contrastées.

La direction des services en charge de la jeunesse, de l'éducation populaire créée en 1944 hérite de personnages de tradition intellectuelle et militante.

- Ami de Léo Lagrange dont il est chef du secrétariat particulier puis directeur de cabinet d'Andrée Viénot, **Etienne Bécart** devient directeur de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse en 1946. Il représente la filière des militants SFIO.

[1] Dupouey M. *ibid.*

[2] « *Il* [s'agissait] *de créer une doctrine commune, civique et sociale, de faire travailler en commun les bureaux d'étude, de faire passer des mots d'ordre communs* ». André Basdevant. *Les services de jeunesse pendant l'occupation.* Revue d'histoire de la 2ème guerre mondiale. N° 56. Octobre 1964.

[3] « *Au moment de la libération du territoire national, c'est-à-dire en fin septembre 1944, la France est dotée d'une législation immédiatement applicable, prise à Alger : création d'un service de la jeunesse, création d'un Conseil provisoire. Le seul défaut, c'est qu'elles seront restées ignorées de ceux qui auraient dû les appliquer. Les fonctionnaires nommés pour gérer ce service de la jeunesse, non pas seulement pour Alger mais pour la France, sont arrivés trop tardivement et sont demeurés trop modestes malgré leurs grandes qualités* ». André Basdevant. Entretien avec Jean-Paul Martin. *Cahiers de l'animation*. N° 57-58. Marly-le-Roi 1986.

- **Robert Brichet**, membre du Cabinet de René Capitant à la Libération, organise la direction Guéhenno avant de devenir en 1959, chef du service de l'éducation populaire. Il est porteur d'une analyse du monde associatif et signataire de la circulaire qui exonère les mouvements de scoutisme d'avoir à subi la formation de moniteur et de directeur de colonie de vacances.

Un duo parfois dysharmonique : Jean Guéhenno et André Basdevant. Deux fortes personnalités, Jean Guéhenno et André Basdevant ont marqué les services de la jeunesse et de l'éducation populaire de leur empreinte. Jean Guéhenno, fils du peuple[1], à force de travail, a accédé aux plus hautes sphères de l'Enseignement[2]. Sa vision évoque celle de Giraudoux dénonçant l'abîme entre « *la culture des instituteurs et celle des instituts* ».

Il combat la culture bourgeoise et l'inégalité des chances devant le savoir en espérant que, décloisonnée, *« l'Éducation Nationale deviendrait vraiment l'éducation populaire, l'éducation de tout le peuple ».* Homme de gauche, il n'est pas de parti[3], mais un humaniste militant qui a, lors d'une rencontre en 1943[4], aidé Joffre Dumazedier à concrétiser le projet de Peuple & Culture. Il pêche par contre par sa méconnaissance absolue des pratiques sportives, notamment celles du milieu affinitaire qui relèvent, même si on y observe certaines dérives, généralement de la vision sociale et éducative portée par l'éducation populaire[5].

Il reconnait implicitement ne pas avoir les aptitudes « *politiques* » à assumer cette mission[6].

---

[1] Fils d'un chaudronnier (Compagnon du Tour de France : *Pontivy la justice*) et d'une piqueuse. Ses parents vivent dans une pièce unique.

[2] Employé de bureau à 14 ans car il a du quitter le collège en raison de la maladie de son père, il étudie la nuit, obtient son baccalauréat, une licence en philosophie, entre à Saint-Cloud où il rencontre Maurice Genevoix et Roger Vailland.

[3] Sollicité par Romain Rolland pour diriger la revue *Europe*, il démissionne de ses fonctions lorsque le Parti Communiste décide d'en contrôler la ligne éditoriale et fonde, avec André Chamson la revue *Vendredi*, soutien du Front Populaire.

[4] « *Un jeune homme est venu me voir… »*. Journal des Années noires. Paris. Gallimard Folio 1973.

[5] « *Jean Guéhenno n'a rien compris à la pratique du sport comme moyen de culture. Pour lui, les sportifs, c'était le Diable. C'est une des raisons de sa démission. Quand il a vu la Direction des Sports se joindre à la Direction de l'Éducation Populaire, il a considéré que c'était à la tête de suivre et aux bras de commander. Tout Guéhenno est là* ». Joffre Dumazedier. *Opinions sur Jean Guéhenno.* Cahiers de l'Animation n° 57-58. INEP Marly-le-Roi Cette analyse peut être rapprochée de celle du Général de Gaulle qui estimait nécessaire de voir les militaires soumis à l'autorité des politiques, non l'inverse. Il reste possible d'envisager que, face aux problèmes de la jeunesse, les politiques aient une vision qu'ils imposent, dans un système de cogestion identique au « *je souhaite faire, qui veut faire avec moi »* de Maurice Herzog placé face aux demandes des mouvements. Le politique doit savoir ce qu'il souhaite et le dire. Il n'a pas à subir la pression de groupes qui ne représentent souvent, du moins ce qu'ils prétendent, qu'une infime partie (1/7) d'une classe d'âge

[6]« *Je ne regrette pas ma démission. J'étais mal fait pour ce métier. Il y faut plus de ruse et de souplesse que je n'en ai ».* Lettre de Jean Guéhenno à Jean Paulhan. (Montolieu le 14 août 1945). Cahiers de la NRF. Paulhan / Guéhenno. Correspondance 1926/1968. Edition établie et annotée par Jean Kelz Paulhan. Paris. Gallimard. 2002. Il avait exposé en décembre 1944, aux Eclaireurs de France réunis en congrès qu'il lui avait fallu « *dix-sept jours pour accepter et qu'une minute* [lui] *suffirait pour démissionner*. André Basdevant dit, dans un entretien avec Jean-Paul Martin (Cahiers de l'animation 57/58. INJEP 1896) « [Il] *était avant tout un intellectuel et un professeur. Il était hardi dans la conception et hésitant dans l'exécution… Essentiellement individualiste, il craignait tous les embrigadements, politiques, syndicaux ou confessionnels. Il était souvent effrayé sur par les conséquences de ses choix, ou encore plein d'illusions sur certaines réalités* ».

Son projet, nettement culturel, lui faisait espérer que la direction de la culture populaire apporterait « *les moyens d'une authentique démocratisation de la culture et* [ceux] *de changer pour toute la nation, ce qui n'était encore que propagande en une véritable éducation des citoyens* »[1]. Par contre, Joffre Dumazedier observe que, pour lui la culture ne pouvait, comme pour la majorité des intellectuels, pas être synonyme de loisir, de futilité, mais d'éducation. Ne pouvant voir, pour des raisons très objectives, se réaliser son souhait « *après onze mois, je dus comprendre que l'idée de la jeunesse séparée l'emportait, et je démissionnai* »[2]. Il institutionnalise cependant un principe d'expérimentation culturelle qui deviendra, en matière de Jeunesse et d'éducation populaire, la pratique commune des services extérieurs : l'Etat soutient des expériences qui peuvent être reprises par tous.

Au cours de son passage, l'engagement des Inspecteurs des mouvements de jeunesse & d'éducation populaire a permis la création de plusieurs associations culturelles[3].

Le cas d'André Basdevant montre la diversité culturelle d'une direction qui n'est pas « *de colonels* ». Il n'est pas un « *politique* » mais un « *éducatif* », juriste, protestant, alsacien par sa mère dont la famille (les Mallarmé) était installée en Algérie après la guerre de 1870. Son père, juriste renommé en droit international, ami de René Capitant, démissionne en 1941 de son poste de jurisconsulte au Ministère des Affaires Etrangères. Étudiant en droit, il est Commissaire des Éclaireurs de France (Région Parisienne) après avoir dirigé une troupe unioniste à Clichy puis été du groupe des Eclaireurs de France au Lycée Henri IV. Il se définit laïque «*sans partager toutes les options de la Ligue de l'Enseignement qui* [lui paraissent] *inutilement combatives et parfois sectaires.* [Il est] *partisan d'une laïcité plus ouverte* ».

A Vichy, il travaille avec Pierre François dont les beaux-parents gèrent le Pavillon Sévigné, résidence privée du Maréchal et qui héberge les services du scoutisme français dont il est Secrétaire Général. Il profite de ses liens familiaux (son frère est en poste diplomatique à Bucarest) pour faire passer à Alger, via la valise de Turquie, un projet de constitution des services de la jeunesse après la guerre[4]. Chargé de mission à la Jeunesse, en 1943, par le Comité

[1] Jean Guéhenno. *Ghettos*. Le Monde du 15 décembre 1977.
[2] Jean Guéhenno. *Ghettos*. Le Monde du 15 décembre 1977.
[3] Association Bourguignone de la Culture, Association Franc-Comtoise de Culture, Institut d'Éducation Populaire de Toulouse, Centre d'Éducation Ouvrière des Houillères (Douai). Jean Paul Martin estime (*Cahiers de l'animation* n° 57-58) que les conditions imposées à la direction Guéhenno en ont fait la direction des mouvements plus que celle de la jeunesse et qu'il y a là, en raison de l'esprit revanchard de certains, *une grande occasion perdue, un avenir gâché, une espérance contrariée.*
[4] Son projet de *Commissariat Général à la Jeunesse* est un modèle de la relation potentielle entre l'Etat et les mouvements aux niveaux centraux et déconcentrés. Il envisage en outre la constitution d'un Parlement des Jeunes, de Conseils Généraux et municipaux des Jeunes.

Français de Libération Nationale malgré certaines réticences des Forces Unies des Jeunesses Patriotiques (FUJP), ce vichysso-résistant accueille et guide Jean-Louis Fraval chargé par le gouvernement provisoire d'Alger d'approcher les mouvements de jeunesse. Les services de la jeunesse à Paris (Rue du Faubourg St Honoré) sont « *libérés en son nom* » en 1944 alors qu'il est bloqué dans le Morvan non encore libéré. Il devient second de Jean Guéhenno, recruté car il avait la confiance des enseignants alors que son engagement résistant lui valait la confiance des mouvements de jeunesse[1].

Le couple qui combine la rigueur du juriste et la fougue du visionnaire ne fait pas l'économie de conflits liés à une divergence d'analyse et de projet[2]. Si Jean Guéhenno s'intéresse à la jeunesse *via* l'éducation populaire, elle ne peut être qu'un public de la culture populaire. Mais cet intellectuel vit très mal sa position dans une administration que ses projets dérangent. On le vérifie à la lecture d'une note manuscrite.

Jean Guéhenno *vs* André Basdevant.

20 juin [1945].

Mon cher Monsieur Basdevant,

Il m'est très nécessaire sans doute que je vous écrive et vous dise très simplement dans quelle gêne je suis avec vous depuis quelques semaines.

Diverses circonstances m'obligent à penser que nous ne travaillons pas tout à fait d'accord, et si je laissais aller les choses, il arriverait bientôt que la maison serait tout à fait divisée, une partie du personnel croyant devoir régler son action sur votre personne, une autre réglant son action sur la mienne. Vous sentez bien que c'est là une évolution que je ne puis couvrir. Il est de mon devoir d'assurer à l'intérieur de la maison l'acuité de la doctrine et la camaraderie dans le travail.

Je crois bon par suite de prendre un certain nombre de mesures qui rendent impossible cette réalité.

J'ai déjà exprimé le vœu que toute affaire engageant un sou, un homme, un principe me soit toujours soumise, mais je vous demanderai plus précisément de me parler toujours des choses <u>avant</u> de les engager, et ce afin d'éviter par la suite toute contradiction entre nous et toute hésitation sur les dossiers. Surtout je souhaite qu'il soit bien entendu qu'il m'appartient de fixer la doctrine de cette maison, les mots <u>d'éducation populaire</u> en insistant assez nettement ce que doit en être l'orientation. Je n'ai pas besoin de dire que j'aurais toujours plaisir à écouter vos remarques et vos suggestions.

[1] « *Nous avons réglé* [le] *problème par une conversation au téléphone : d'un commun accord, il a été décidé que je serai son second et de cette manière je suis devenu directeur-adjoint. Cet équilibre n'était pas mauvais en soi. Il était l'inspirateur qui entraînait notamment les instituteurs, les enflammait, leur donnait des perspectives lointaines. Moi-même j'étais l'administrateur qui cherchait à concrétiser dans des structures nouvelles les intentions. Avec le contact hebdomadaire avec les dirigeants, je m'efforçai de trouver les voies d'une politique nouvelle, en élaborant les textes nécessaires*». André Basdevant. Entretien avec Jean-Paul Martin. *Cahiers de l'animation*. N° 57-58. Marly-le-Roi 1986.

[2] Au départ de Guéhenno il étudie les perspectives d'avenir des services alors qu'Andrée Viénot reconstitue une équipe à partir des anciens du cabinet de Léo Lagrange. Les restrictions budgétaires étant devenues négatives pour le secteur de la Jeunesse, il assume des fonctions purement juridiques avant de devenir Inspecteur Général. Il propose un projet d'ordonnance sur l'éducation populaire que refusera Albert Châtelet, Recteur de Lille, ancien président des Eclaireurs de France qui succède à Jean Guéhenno mais restera peu de temps car il n'a pas réussi à rapprocher l'éducation populaire et le premier degré.

J'ai grand hâte que cette maison soit « une », et marche et travaille (confiament ?) C'est là tout mon désir et ce qui m'a décidé à vous écrire.

Veuillez croire à mes sentiments très cordiaux.

Guéhenno

Cette philippique à André Basdevant exprime l'ambiguïté de la position de Jean Guéhenno : il souhaitait réformer l'existant, René Capitant ne pouvait que le confirmer.

L'engagement féminin en faveur de la culture populaire. Une caractéristique de la Direction des Sports, milieu machiste, est l'absence de femmes aux postes de direction. Entre 1940 et 2000, sur un total de dix-neuf nominations aux fonctions de « *directeur des sports* » aucune ne concerne, en dehors de Marie-Thérèse Eyquem, une femme. Encore n'est-elle en charge que du « *sport féminin* ». Ce n'est pas le cas de la Direction de la Jeunesse puisque, entre 1946 et 2000, trois (Marie Richard, Geneviève Domenach-Chiche et Hélène Matthieu) sont nommées à une fonction de direction longtemps inexistante en raison de la faible importance politique accordée aux problèmes de la jeunesse et de l'éducation populaire. On évoque souvent Christiane Faure, belle-sœur d'Albert Camus, professeur de lettres au Lycée d'Oran[1], on parle peu de Brigitte Cahen qui, avant de créer le Centre d'Information Jeunesse, gèrera avec efficience le bureau des Colonies de Vacances. Deux autres personnalités, Christiane Guillaume et Jeanne Laurent, ont marqué, chacune à leur manière et dans des cadres distincts, les actions des Cadres Techniques et Pédagogiques.

« Mademoiselle Guillaume » et Jeanne Laurent.

« *Mademoiselle Guillaume* ». Le nom prévaut, dans l'inconscient collectif, sur le grade et la fonction, ce qui est la marque d'une administratrice de haute valeur. Elle a débuté en 1941 chez Georges Lamirand. Chargée de la formation des éducateurs des centres de jeunesse, elle organise des sessions de huit à dix jours dans des Ecoles de cadres (Champrosay, Saint-Cloud, Nancy, Bussy-Saint-Antoine,..) où elle fait intervenir, pour les cadres féminins, des couturières de chez Lanvin et des éducateurs artistiques. Les cadres administratifs suivent obligatoirement ses stages. A la Libération, elle est chargée par Jean Blanzat du recrutement des Instructeurs Spécialisés et de l'organisation de leurs actions. Elle institue les stages de réalisation qui, réalisés le plus souvent dans les villes et les villages, génèreront de nombreux festivals.

Jeanne Laurent n'aura, avec elle, que les relations éphémères de la période Bourdan. Chartiste, elle est sous-chef de Bureau à la direction des Beaux-Arts en 1941, ce qui lui donne l'occasion de fréquenter « *Jeune France* » et d'engager les premières tentatives de décentralisation théâtrale[2]. Sous-directrice des spectacles

[1] Horrifiée par les textes anti-israélites très bien appliqués dans son établissement elle reçoit, chez elle, ses élèves israélites et décide, à la Libération, de ne pas retourner à l'Education Nationale et de choisir une autre voie. « *Capitant nous a réunis pour nous annoncer que Jean Guéhenno créait un service d'éducation des adultes : un bureau de l'éducation populaire et a demandé qui voulait s'en charger. Je me suis immé-diatement portée volontaire* ». Christiane Faure citée *in* Mémoires n° 25 INJEP Marly-le-Roi.1996. Elle quittera plus tard l'administration centrale pour prendre la responsabilité des services « *autonomes* » de la jeunesse et de l'éducation populaire en Algérie qu'elle dirigera, jusqu'en 1962, dans un réel esprit d'éducation populaire.

[2] La décentralisation théâtrale tient son origine de la création par Maurice Pottecher à Bussang en 1895 d'un *Théâtre du Peuple* et un festival mêlant professionnels et population locale. Elle a connu un début de pérennisation avec Firmin Génier (*Théâtre National Ambulant* : 1911 qui deviendra *Théâtre National Populaire* en 1924), les *Comédiens Routiers* de Léon Chancerel, les *Copiaux* de Jacques Copeau et *L'Atelier* de Charles Dullin. Sous

en 1946 elle participe aux actions de Jeunesse & sports lors de l'épisode Pierre Bourdan avec d'autant plus de facilité que cette catholique, fille d'agriculteurs bretons, qui a d'excellentes relations avec Hubert Gignoux, créateur des stages de réalisation théâtrale et très proche de Jean Guéhenno, s'appuie sur des troupes novatrices pour lancer la décentralisation culturelle.

Souhaitant, dans l'esprit de Peuple & Culture, démocratiser l'art et la culture et réconcilier les publics populaires avec les formes d'expression dramatique, elle place, en 1947, Jean Vilar à la tête du festival d'Avignon[1]. Première victime de la répression culturelle centraliste qui se développera dès Malraux, elle est mutée, à l'arrivée d'Antoine Pinay en octobre 1952, au Service Universitaire des relations avec l'étranger et l'outre-mer. Sic transit…

Ces deux protagonistes de la culture ont des optiques différentes mais complémentaires. Si Jeanne Laurent s'intéresse aux professionnels, Christiane Guillaume privilégie les questions pédagogiques. Les deux mondes culturels auraient très bien pu coexister au sein d'un ministère de la jeunesse et de l'éducation populaire.

-e- Deux colonels, deux attitudes.

Après une carrière militaire brillante[2], Gaston Roux, Saint-Cyrien, devient en 1926 professeur à l'École de Joinville, puis travaille, à la demande de Painlevé, à un plan de développement de l'éducation physique et de la préparation militaire. Il entre, naturellement pourrait-on dire, au cabinet de Léo Lagrange en 1936. Prisonnier en Juin 1940 il tente plusieurs évasions avant d'être enfermé dans la forteresse de Colditz.

Rapatrié en 1945, il démissionne de l'armée et, mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale, devient Directeur Général de la Jeunesse & des Sports le 1er février 1946 en succédant au Recteur Sarrailh. Il occupera le poste durant 12 ans jusqu'à l'arrivée de Maurice Herzog. Sa pérennité face aux instabilités ministérielles (20 gouvernements durant la période) mais aussi « *sa personnalité, sa compétence et sa permanence même (en feront) le véritable patron du sport en France* »[3]. Il défendra certes le sport et l'éducation physique face à des gouvernements peu dynamiques sur le sujet et un Ministère réticent à leur développement. Son action en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire ne sera pas véritablement marquante,

---

Vichy *Jeune France* qui en regroupe, grâce au soutien des services de Georges Lamirand un certain nombre, dont Jean Vilar et sa *Roulotte,* présente, de villages en villages, de salles de patronage en salles de bistrots, voire de rue en rue, des spectacles vivants inspirés des pratiques (dépouillement du décor, chœurs parlés) des *Comédiens* Routiers et des troupes (octobre, mars,..) d'Agit'prop. Elle se retrouve dans le projet d'éducation populaire qui irrigue la pensée de ces acteurs et permet de sortir le théâtre de son ghetto parisianiste.

[1] Elle participe en outre à la création des premiers Centres Dramatiques Nationaux (Comédie de Saint-Etienne : 1947, Grenier de Toulouse : 1948, Centre Dramatique de l'Ouest : 1949 et Comédie de Provence : 1952). Toujours dans l'esprit de l'éducation populaire elle favorise l'éclosion des jeunes talents locaux plutôt que de chercher à transférer des parisiens en province. Elle s'appuie sur les Conseillers Techniques & Pédagogiques Théâtre qui l'aident à faire émerger les talents de province.

[2] Guerre 1914-1918 : Verdun (5 citations). 1919 : Pologne. 1923 : Ruhr. 1924 : Syrie. 1926 : Maroc. 1939-1940 : Ligne Maginot. Fait prisonnier il s'évade trois fois, repris trois fois il est enfermé à Colditz jusqu'à la Libération.

[3] Vermet P. *L'État et le sport moderne en France. 1936-1986.* Thèse de doctorat en Histoire. Caen1996.

bien qu'il laisse souvent faire, mais conduira à une certaine léthargie de ces deux secteurs. C'est un Joinvillais, sa vision de la jeunesse et de la société est essentiellement orientée vers les pratiques physiques.

Cependant, même haut fonctionnaire, il ne dispose d'aucun pouvoir d'innovation. Il gère consciencieusement ce que les thuriféraires de l'éducation physique et des sports dénom-ment la pénurie[1] mais agit positivement, en fonction de ses moyens, sur son développement extra-scolaire, incontestablement il défend une vision de gauche en faveur des défavorisés en la matière. Il est un militaire des tranchées qui défend *sa* ligne Maginot.

Son successeur est tout aussi son contraire, bien que colonel, il n'est pas de la même veine.

Marceau Crespin apporte au secteur la fougue de l'habitué des actions de choc. Il ne reste pas dans la tranchée mais va, habitude prise lors des combats de la seconde guerre mondiale, d'Indochine et d'Algérie, au contact des problèmes. Ce Lozérien, engagé volontaire à 18 ans et qui a gravi, au feu, les échelons de la hiérarchie militaire, a connu tous les champs de bataille à partir de 1939 avec une affinité marquée pour les commandos et les troupes de choc, puis pour les dispositifs facilitant la rapidité du déplacement opérationnel[2]. Il est nommé en 1961 au Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports en tant que Délégué à la Préparation Olympique après une carrière militaire et sportive très bien remplie[3].

C'est un « baroudeur » qui affectionne l'engagement physique.

Ces deux hommes ont régné sur la direction des sports du ministère durant 27 ans soit près des deux tiers de son existence depuis Léo Lagrange et marqué fortement les services, Marceau Crespin sans doute plus que Gaston Roux car il a bénéficié du soutien appuyé d'un Maurice Herzog relayant la vision gaullienne, alors que Gaston Roux courbait l'échine en résistant devant l'adversité.

---

[1] « *De toutes façons, après les ponctions douloureuses en personnel dont la Direction Générale a été l'objet, Gaston Roux n'a pas à sa disposition les moyens financiers susceptibles de développer le sport en France : il remplit donc au mieux une double mission de gestionnaire au sein de sa Direction et de conseil éclairé auprès des fédérations sportives* ». Vermet P. *L'État et le sport moderne en France. 1936-1986.* Thèse de doctorat en Histoire. Caen1996.

[2] Il est l'un des premiers à organiser les transports opérationnels de troupe en hélicoptère avant de développer l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT).

[3] Il est international militaire de rugby (ce qui le rapproche de Jep Pascot), moniteur de haute montagne, parachutiste (Brevet n° 487), pilote d'hélicoptère (Brevet n°13) et détenteur d'un record du monde automobile (Le Cap-Alger) en décembre 1952. Ayant organisé, en 1945, en Allemagne occupée, à la demande du Général de Lattre de Tasssigny une démonstration sportive d'ampleur, il est, lorsque Maurice Herzog, recherche un homme capable de régénérer un sport français en mauvaise posture, appelé à prendre la direction de la préparation olympique. Lors de ses obsèques à Chirac (Lozère) cinq ministres de la Jeunesse & des sports (Herzog, Mazeaud, Calmat, Drut, Bergelin) rendent, avec les représentants des milieux politiques et sportifs présents à Chirac, hommage à son action.

L'organisation de l'encadrement technique des fédérations sportives olympiques avec sa hiérarchie pyramidale est, grâce à Marceau Crespin devenue redoutablement efficace dès lors qu'il est devenu indispensable pour le rayonnement du pays de « *gagner la guerre olympique* ». Ce que Jean-Pierre Soisson rappelle en 1978 avant de souligner qu'il faut déjà penser à 1984 (Los Angeles). « *Les Jeux Olympiques de 1980 exigent un effort particulier et immédiat. On ne peut plus traiter le sport de haut niveau comme le sport de loisir… L'essentiel n'est plus de participer mais de gagner…* »[1].

Si Gaston Roux sauve l'essentiel, Marceau Crespin assure l'avenir. Ils ne relèvent aucunement de la haute fonction publique traditionnelle, mais représentent une voie parallèle dont Jeunesse & Sports semble s'être fait longtemps une spécialité avant que l'on invente la « *troisième voie* » des concours.

-f- Les « *appelés* » du terrain.

La direction des sports est, comme celle de la jeunesse, un microcosme où s'affrontent des idéologies diverses. On se demande si elle doit accorder une priorité, comme le demandent les thuriféraires de l'éducation physique, à cette discipline qui se veut englobante. Elle pourrait aussi se plier aux exigences d'un milieu sportif dont le discours tend à prouver qu'il apporte au peuple français l'essentiel des réponses à ses attentes. Ce qui pourrait être le cas si l'on savait distinguer entre les chapelles qui, comme pour l'Eglise, composent son univers.

Parmi ces dernières il est celle du plein air dont les promoteurs sont autant porteurs des valeurs sportives, au sens hébertien du terme, que des valeurs d'éducation populaire. L'ascension d'un d'entre eux est intéressante à évaluer, ne serait-ce qu'en raison de sa « conversion » aux ukases du milieu fédéral.

Max Gombert, transfuge ou pragmatique ?

Ancien instructeur temporaire des CEMEA de Bretagne avec Jo Chartois, cet assistant de la Direction Départementale de la Gironde commence par organiser, selon des techniques spécifiques à Jeunesse & Sports qui seront exposées plus loin, le Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA) de Bombannes (Landes) essentiellement dédié à la pratique de la voile. L'évolution positive du site lui donne l'occasion de développer d'autres sites (Pyla, Paulliac), notamment dédiés à l'apprentissage de la croisière qui lui seront l'occasion d'une collaboration fructueuse avec les constructeurs (Lucien Lanaverre).

Il deviendra, par la suite, Conseiller Technique Régional « *Plein air* » d'Aquitaine et représentant permanent du Directeur Régional à la Mission Régionale pour l'aménagement de la Côte Aquitaine à laquelle il présente, ladite ayant peu d'idées, le concept de Base de Plein Air de Bombannes.

Joseph Chartois devant prendre les rênes d'une Ecole Nationale de Voile (Beg Rohu, Saint-Pierre-en-

[1] Jean-Pierre Soisson. *L'Équipe* (11 & 12 octobre 1978). Le summum du principe « *le sport c'est la guerre et le pays doit la gagner* » sera atteint en 1997 lors des Jeux d'Atlanta d'où les Français rapporteront 37 médailles sauvant ainsi l'existence des cadres techniques dont Bercy voulait la disparition.

Quiberon) dont il a assuré la promotion auprès de Maurice Herzog, suggère qu'il lui succède au Bureau du Plein Air (S2). « *Crespin vient à Bordeaux et s'entretient à mon sujet avec le Directeur Régional qui tient à lui dire que je ne suis pas très administratif. Le Colonel me rapportera cette objection en ajoutant : C'est pourquoi j'ai pris la décision de vous confier ces responsabilités. C'est ainsi qu'au 1er Mars 1965 je pars à Paris, à l'essai pour trois mois, qui dureront 12 années* »[1].

Il deviendra plus tard, les fédérations de plein air n'ayant pas réussi à se positionner positivement face à l'administration, Directeur Technique de la Voile, puis, au départ de Joseph Chartois, Directeur de l'Ecole Nationale de Voile.

Si Max Gombert apparaît comme un promoteur des activités physiques de plein air, Joseph Chartois, fondateur de l'ENV, est un promoteur du plein air qui incite Maurice Herzog et le Général de Gaulle à créer, en baie de Quiberon, l'Ecole Nationale de Voile.

Un certain nombre d'inspecteurs (Roland Ricordeau, Brigitte Cahen, Gilbert Barrillon,...) apportent aux services centraux la vision, exotique pour des administrateurs parisiens, des services extérieurs. D'autres, comme Rémy Viénot, y sont porteurs de la double vision de ceux que Jean Pachot appelle « *les inspecteurs Science-Po*» qui ont connu la boue du terrain.

La dynastie des Philip.

Il est impossible de ne pas évoquer « *la dynastie Philip* » qui impose, de père en fils, sa marque sur l'histoire des services. D'Alger à Paris avec le Général de Gaulle, puis après la Libération avec la République des Jeunes, la FFMJC enfin, avant Maurice Herzog puis avec lui, André Philip est à la fois un politique (SFIO) et un novateur qui, à Alger, envisage la recomposition démocratique des services créés par Vichy. Protestant, socialiste (SFIO), il est élu député du Rhône et refuse les pleins pouvoirs à Pétain en 1940. Entré dans la clandestinité il rejoint Londres et devient Commissaire à l'Intérieur du gouvernement d'Alger.

A la Libération il fonde la République des Jeunes puis la FFMJC dont il reste président jusqu'en 1968. « *Il était écrasant André Philip, c'était une personnalité. Il y a à travers lui une influence protestante qui s'est fait sentir dans les MJC. Il eut l'idée des communautés, il est des communautés protestantes indépendantes d'un pouvoir central, elles ne relèvent pas d'un pouvoir central, elles ne relèvent pas d'une hiérarchie, ça joue ça. Philip ne se souciait pas des ministres. Certains avaient été ses étudiants, il était au-dessus des contraintes. Quand il fallait voir un ministre, il m'envoyait*»[2].

Son fils Olivier, lors de la gestion Herzog, perdure la tradition familiale d'engagement en faveur de l'éducation populaire en apportant à la FFMJC les moyens de se développer. « *Il arrive un truc formidable. Pendant un moment la Fédération va vivre une escroquerie extraordinaire. C'est l'escro-querie Herzog, il devient Secrétaire d'État parce qu'il est monté sur le Mont Blanc. Et il prend comme directeur de cabinet le fils d'André Philip, Olivier. Immédiatement Trichaud voit l'intérêt, Léger aussi, André Philip aussi* »[3].

Il n'a pas été nommé en raison de sa filiation mais a simplement été recommandé à Maurice Herzog par André Malraux qui avait apprécié la gestion de sa sécurité alors qu'il effectuait un voyage en Guyane où il était Secrétaire Général.

[1] Max Gombert. *L'aventure du plein air en Gironde*. Séminaire du Comité d'Histoire des Ministères de la Jeunesse & des Sports. Paris. 30 novembre 2006.

[2] Robert Fareng. Entretien avec Nathalie Boulbès (Janvier 1999). Il n'est en outre pas du tout concerné par les honneurs et les hochets il annonce, lors d'une réunion du Comité directeur de la FFMJC, que Maurice Herzog avait décerné la Légion d'Honneur à la fédération en précisant que « *la légion d'honneur ne se décerne pas à une association* ». Il demande donc un chapeau dans lequel chacun est invité à déposer un papier avec un nom. Le tirage au sort attribue la distinction à Robert Fareng devenu « *le seul à être élu en tirant au chapeau* ».

[3] *Marc Malet (Entretien avec Nathalie Boulbès) Marc Malet, haut-savoyard*, confond Mont Blanc et Himmalaya sans doute en raison de l'éloignement temporel.

Le tandem Herzog/Philip est cependant symbolique de l'efficacité du septennat Herzog.
La filiation Philip est une image de la qualité de la maison

Des problèmes se posent en 1981 avec l'éviction de Jacques Cheminaud, bête noire du Syndicat des Inspecteurs lorsque le secrétaire général de leur syndicat devient Directeur de Cabinet d'André Henry[1]. La référence à l'engagement idéologique se fait de plus en plus forte dans les années qui suivent même si Joel Balavoine, pressenti par la gauche pour devenir Directeur de la Jeunesse & de la Vie Associative, ne voit pas son dossier écarté par le nouveau gouvernement (droite). On estime encore que ses qualités de gestionnaire porteur des réalités du milieu priment sur son engagement politique.

-C- Les corps de la dualité initiale.

Sous Vichy, dans le secteur des sports et de l'éducation physique, les professeurs d'éducation physique deviennent « *d'éducation physique & sportive* » alors que de nouveaux acteurs (*Maîtres d'Éducation Générale, Moniteurs d'éducation physique & sportive, Inspecteurs de l'Éducation Générale et des Sports*) font leur apparition. Ils sont en charge du projet pédagogique de Jean Gotteland intégré dans la vision politique de Jean Borotra et du Maréchal Pétain dont ils détiennent la mission d'intervenir sur le terrain. « *Le but de l'éducation* » étant *« de faire de tous les Français des hommes ayant le goût du travail et le sens de l'effort. Leur idéal ne doit plus être la sécurité d'un fonctionnarisme irresponsable, mais l'initiative du Chef, la passion de l'œuvre et sa qualité »*.

Dans les milieux de jeunesse naît un dispositif d'encadrement constitué de *Délégués à la jeunesse* qui ont autorité sur des « *Chefs de Maison* », des « *Chefs Compagnons* » et des « *Chefs de mouvement* » et de *Commissaires au travail des jeunes* en charge de pallier la carence du pays en matière de formation professionnelle. Les Chantiers de Jeunesse, qui relèvent un temps de son autorité, disposent de « *Chefs de Groupement* ». Ils ont des missions qui relèvent du souci de s'occuper des 6/7 de la jeunesse non intégrés à un dispositif associatif d'encadrement. Beaucoup sont fonctionnaires de l'État ou anciens militaires, les autres sont salariés d'associations subventionnées au titre de la mission. Cette situation permet de faire une

[1] « *Il y a nettement moins de fonctionnaires qui désobéissent que de ministres qui ne savent pas commander. Toujours est-il que certains de ces derniers ont voulu se rassurer en confiant les postes de direction à des personnes politiquement proches, ce qui supposait au préalable d'en évincer les titulaires* ». Chevallier J, Carcassonne G, Duhamel O. *La V ème République 1958-2002.*Paris, Armand Colin. 2002.

distinction nette entre les deux secteurs.

- Le Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports dispose de personnels fonctionnaires ou assimilés (*Maîtres d'Éducation Générale, Professeurs d'Education Physique & Sportive, moniteurs et cadres des Centres Régionaux d'Education Générale & Sportive, Inspecteurs de l'Education Générale & des Sports*) mais n'intervient pas en direction des « *cadres* » du mouvement sportif.
- Le Secrétariat Général à la Jeunesse soutient fortement les mouvements et structures de jeunesse dans leur projet d'intervenir en faveur des jeunes et les aide à former leur encadrement mais dispose, en dehors des cadres des Chantiers de Jeunesse qui agrègent très vite des militaires, de très peu de fonctionnaires[1].

La vision prévalente (*la quête du « chef »)* semble imprégnée par les séquelles des grandes grèves de 1936 qui ont, selon Luc Boltanski,[2] permis la reconnaissance de l'utilité des « *cadres* ». Elle correspond à ce qui est considéré comme l'impérieuse nécessité de donner au pays cet encadrement intermédiaire de qualité qui serait l'interface entre les populations et les dirigeants, ce que ne sont plus les instituteurs considérés comme « *défaitistes* ».

On peut voir, dans le discours de Georges Lamirand qui a longtemps défendu la mission et la responsabilité du cadre de l'industrie, que la mission du *Chef de Jeunesse* se rapporte à celle de l'ingénieur qui s'intègre dans un dispositif hiérarchique[3]. Il est possible de se demander, à l'aune de l'époque, si ce Chef est un *guide* relevant du *Führerprinzip* ou s'il justifie sa présence à partir de son autorité ou de sa compétence[4].

Le terme de « *Chef* », omniprésent dans les discours, n'aura pas les résultats escomptés[5].

Dès 1941 le Secrétariat Général à la Jeunesse dispose de 267 agents, le Commissariat Général à l'Éducation Générale & aux Sports en aligne 295, face « *aux 363 fonctionnaires que l'Instruction Publique avait mis un siècle et demi à obtenir* ». Recrutés « *sans réunir les conditions exigées par le statut du personnel* »[6], ils suscitent la jalousie de nombreux

[1] Ses cadres seront très souvent rémunérés, jusqu'en 1944, sur des crédits de fonctionnement des Centres de Jeunesse plus proches de la mouvance associative que de la fonction publique.
[2] Boltanski L. *Les cadres*. Paris. Éditions de Minuit. 1999.
[3] « *Les grandeurs industrielle et domestique ont en commun de se déployer sur une large gamme d'états et l'échelle de ces états peut s'exprimer dans une hiérarchie accordée sur l'autorité* ». Boltanski L, Thévenot L. Paris. Gallimard NRF Essais. 11991.
[4] Il semble, dès lors que fleurissent les *Ecoles de Cadres,* que le concept de compétence, soit de plus en plus préféré au concept de Chef et ait été, finalement, retenu avec toutes les conséquences politiques que cela induira et qui n'ont, sans aucun doute, pas été imaginées au départ du processus de formation.
[5] « *Le Chef de jeunes est un administrateur, un éducateur, un foyer de rayonnement. Ces principes définissent le Chef, exigeant et aimant, sans défaillance, sans tache et sans peine, le chef créateur d'ordre et de bien, le chef oublieux de lui-même, le chef qui fait vouloir en s'effaçant* ». Circulaire n° E.1011. Bureau des Cadres du SGJ. (A N. F/44/2). Le terme subsistera jusque dans les années 50 puisque les moniteurs de colonies de vacances et de centres aérés bénéficieront, de la part des enfants, de l'appellation de « *Chef* ».
[6] On observe, dans les Centres du Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports, l'arrivée de nombreux enseignants d'éducation physique et de sportifs de haut-niveau mais aussi, en raison de la situation des Armées, de beaucoup de militaires.

fonctionnaires hésitant à s'engager dans des dispositifs nouveaux qui envisagent le retour des prisonniers[1]. Les modalités de leur recrutement ne satisfont en outre pas le Contrôleur Général Orthet qui souligne, dans un projet de statut des fonctionnaires, l'importance du concours et de la formation en école préalable à la prise de fonctions[2].

Ce détournement des procédures fondé sur la nécessité de disposer de personnels aptes à la mission et immédiatement prêts à agir car, issus du milieu ils sont porteurs des attentes politiques et sociétales, caractérisera longtemps à Jeunesse & Sports la pratique des recrutements.

-1- ***Nouveaux arrivants et réformateurs de l'enseignement.***

Vichy innove dans le domaine de l'enseignement secondaire en y intégrant deux corps bien particuliers en charge de porter la réforme pédagogique. Les premiers sont en charge directe des élèves, les autres ont pour mission de moderniser la vie scolaire.

-a- Les enseignants d'éducation physique & sportive.

En 1939, les professeurs d'éducation physique sont en faible nombre. Ils ne voient leurs effectifs augmenter que grâce à Jean Borotra. De 628 en 1941, ils passent en 1943 à 1059 professeurs renforcés par 935 moniteurs, soit un triplement des effectifs en 2 ans. Si des décisions administratives avaient tenté un développement de la pratique en milieu scolaire en instituant, *via* les Instituts Régionaux d'Education Physique, une formation qui n'était pas liée à la vision militaire et recommandaient un certain nombre d'évolutions[3], les enseignants d'Éducation Physique ne bénéficiaient pas, au sein des établissements du secondaire où règne une subtile hiérarchie de grades et de disciplines, de la considération générale. L'intellectuel y

---

[1] *« Une loi du 15 octobre 1940 pose le principe du recrutement partiel : tous les concours de recrutement de fonctionnaires devaient comporter deux sessions entre lesquelles les postes à pourvoir étaient répartis par moitié, la seconde session étant ajournée jusqu'au retour des prisonniers ».* Barouch M.O. *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944.* Paris. Fayard 1997. La disposition ne s'impose cependant pas totalement à Jean Borotra qui obtient la possibilité de porter à 85% le contingent d'emplois ouverts au titre du Commissariat Général à l'Éducation Générale et aux Sports.

[2] « *Le recrutement ne devrait s'opérer que par voie de concours soit pour un accès direct, soit par une école, solution qui semble la plus désirable car, à l'école, le sujet acquiert en sus des connaissances indispensables, le sens de l'autorité et la notion de hiérarchie, et chose plus précieuse encore, une méthode de travail dont les heureux effets se feront sentir durant toute sa carrière* ». Contrôleur Général Orthet (op citée *in* Thuillier G. *Comment le Contrôleur Général Orthet voyait le statut des fonctionnaires en 1941.* Revue Administrative n° 302. Mars-Avril 1998.

[3] Des textes de 1923 créent les Comités Sportifs Académiques, organisent (statut type) les associations sportives scolaires masculines et féminines, fixent les horaires d'éducation physique dans le primaire en insistant sur « *le grand air* », évoquent un principe de formation continue des enseignants (*organisée au cours des vacances scolaires d'été*) et déterminent les conditions de préparation à la profession. Il faudra attendre 1931 et 1933 pour que soient créés le Certificat d'Aptitude à l'Éducation Physique (CAEP) puis le Certificat d'Aptitude au professorat d'Éducation Physique (CAPEP).

prévalait sur le corporel[1].

C'est pourquoi les « *professeurs d'éducation physique* », longtemps issus des écoles militaires de gymnastique ou du corps des sapeurs-pompiers qui enseignaient dans les lycées, connaissaient des difficultés d'intégration en raison de « *leur méconnaissance du milieu scolaire et aussi* [de] *leur manque de culture, à une époque où la culture intellectuelle est un signe de bonne éducation* »[2].

Les propositions du Manuel d'exercices physiques et de jeux scolaires (1907) étaient souvent restées lettre morte, car l'institution, rétive à l'introduction d'une discipline qui perturbe ses habitus ne pouvait, en outre, admettre en son sein, des « *enseignants* » qui ne relèvaient pas de la filière universitaire. Ce quasi-rejet de la discipline s'explique par d'autres aspects tout autant physiques que philosophiques.

- La géographie des établissements n'offre aux pratiques physiques, en dehors de rares sites disposant d'un *gymnase*, salle aux dimensions réduites et dédiée aux exercices *amorosiens* ou *suédois*, que la cour de récréation et les préaux proches des classes qui sont perturbées par les cris d'élèves en action de jeu.
- La pédagogie « *assise* » privilégie la posture du maître qui dispense un enseignement répandu sur des élèves passifs. Elle est à l'opposé de la pédagogie « *active* » dans laquelle le maître « *debout et au milieu des élèves* » est en posture de démonstration car il transmet par l'exemple, non par le discours.
- Les textes relatifs à la laïcité conduisent à une interdiction de fait de la participation à la vie scolaire d'associations non contrôlées par l'éducation nationale et ne justifiant pas du brevet *ad hoc*[3].

La décision d'en faire, eux qui étaient entièrement à part, des enseignants à part entière, de les dire « *d'éducation physique et sportive* » et de les recruter à partir de la possession du baccalauréat leur apporte une nouvelle légitimité au sein de la clôture d'autant plus qu'ils peuvent, dans le cadre de leur enseignement, recevoir l'assistance d'une nouvelle catégorie de personnels, ce qui les place dans une situation hiérarchique par rapport aux anciens intervenants.

-b- Les moniteurs et monitrices d'éducation physique & sportive.

Ils sont recrutés parmi des jeunes gens et jeunes filles âgés de 18 à 25 titulaires du Brevet

[1] Alain Jourda rappelle que, dans les années 1950/1960, un enseignant d'éducation physique ne pouvait pas entrer « *en survêtement* » dans la salle des professeurs du Lycée Watteau à Valenciennes. Il en était d'ailleurs de même, et dans un autre monde, des enseignants de golf du pays basque qui n'avaient pas accès au bar du club où ils enseignaient. (Souvenir de Tito Lassalle, professeur de golf).

[2] René Meunier. *Eléments pour une histoire institutionnelle de l'éducation physique.* Travaux et Recherches en EPS. N° 6. Paris. INSEP 1980.

[3] Son influence est cependant très relative au niveau des établissements du secondaire qui pourraient s'en affranchir en excipant de leur statut concordataire mais ils ouvriraient, ce faisant, une boîte de Pandore difficile à contrôler. C'est un obstacle supplémentaire à toute tentative d'ouverture de la clôture scolaire via la pratique des APS et qui s'inscrira pour longtemps dans l'inconscient collectif de l'institution.

Élémentaire, du Baccalauréat 1ère partie, du Certificat de fin d'Études du Secondaire ou diplômés des Écoles de Commerce & d'Industrie, des Écoles Professionnelles ou du Certificat d'aptitude à l'éducation physique (Degré élémentaire). Ils sont sélectionnés dans le cadre d'un examen de capacité organisé à l'issue d'un stage probatoire de 6 jours portant sur l'évaluation de leurs valeurs physiques, morales et intellectuelles. Les candidats admis perçoivent une bourse leur permettant de suivre un stage de trois à cinq mois au sein d'un CREGS.

Au cours de ce stage qui comprend une partie générale organisée autour de la formation personnelle et morale[1] et de notions de pédagogie adaptée à la diversité des publics (enfants, adolescents, adultes) qu'ils rencontreront, leur formation technique s'articule autour du principe d'éducation générale, l'entraînement physique de base et l'initiation sportive.

Elle est complétée par la pratique du chant choral et des danses régionales, une initiation aux travaux manuels (collectifs : entretien des terrains et des installations sportives ; individuels : menuiserie, vannerie, filet, modelage). On y ajoute des sorties à base d'activités physiques éducatives (étude de la nature, excursions, enquêtes) qui rappellent les principes des Promenades Deffontaines ainsi que des cours de secourisme.

Des séances de remise à niveau scolaire (Brevet élémentaire) et des cours de langues (anglais, allemand) complètent l'ensemble du cursus. A l'issue des épreuves du Brevet de Moniteur d'État ils s'engagent à servir pendant 3 ans dans l'enseignement public. Ce sont des intervenants polyvalents aptes à prendre en charge, dans le cadre de l'éducation générale, des groupes divers.

Les « moniteurs (et monitrices)-chefs » peuvent être placés en situation d'assistant des Professeurs d'éducation physique, situation qui valorise ces derniers en leur offrant un rôle de cadre, reçoivent une formation plus approfondie où prédominent les thèmes du rôle du chef, de ses devoirs et de la nécessaire quête du perfectionnement personnel. Placés normalement en situation de coordination d'une équipe de moniteurs, ils bénéficient d'une information sur la diversité des méthodes et des pratiques sportives étrangères avec une orientation marquée vers la préparation à la compétition sportive, la formation des juges et des arbitres ainsi que sur les éléments normatifs des équipements. Un entraînement à la pratique de l'exposé montre qu'ils auront un rôle de formateur dans le cadre du perfectionnement des moniteurs et de relation avec les organisations de jeunesse (scoutisme, camps de vacances, chantiers,..) auxquels ils seront chargés de porter la bonne parole.

[1] On y trouve évidemment des références idéologiques (le Chef, l'Autorité, le sens de l'équipe, les mots d'ordre du Maréchal, la virilité, la loyauté, l'anthropologie, les règles de la vie saine,..).

Ils peuvent également prétendre au titre de *Moniteur National* déjà accordé à certains enseignants du ski, de *Moniteur Olympique* ou d'*Entraîneur Olympique*[1] décerné par le Commissaire Général. Les moniteurs et monitrices sont formés pour intervenir dans la totalité de l'espace social, ce que l'on retrouvera en partie avec l'instauration de la Jeunesse Ouvrière & Rurale. Le dispositif est organisé selon une hiérarchie montrant l'intérêt global porté à un corps dont l'expansion pourrait contrebattre la position des professeurs d'éducation physique qui restent cantonnés dans le petit espace des établissements du second degré.

-c- Le Maître d'Education Générale.

On ne peut que faire un sort particulier à une fonction pédagogique qui, bien que révolutionnaire, fut aussi éphémère que l'État Français. Ces *Maîtres d'Éducation Générale* sont dangereux en ce qu'ils sont promoteurs de la réforme d'un système en incapacité d'intégrer des pédagogies actives pourtant largement diffusées au sein de l'École des Roches, de l'École Alsacienne et d'autres qui ne relevaient pas de la pédagogie officielle héritière d'un passé compassé[2]. La réforme menée par l'Inspecteur Général Jean Gotteland visait à mettre les activités « *debout et actives* » sur un pied d'égalité avec les enseignements « *assis et passifs* ». Dans un rappel implicite au scoutisme et à la pédagogie de l'École des Roches on souligne la nécessité de changer l'esprit de l'enseignement secondaire[3].

Le Maître d'Education Générale a une mission fondamentale dans l'esprit d'un régime traumatisé par une défaite qui a valorisé le corps du vainqueur[4], sa tâche *« relève de l'apostolat »*[5] car il intervient dans un milieu sinon hostile, du moins rétif. Il importe cependant à Jean Borotra de disposer, au sein du secondaire, de personnels aptes à valoriser et à mettre en œuvre ces pratiques nouvelles. On choisit donc un professeur de discipline intellectuelle, de préférence un agrégé[6] qualifié par sa culture générale, ses qualités d'ani-mateur, d'entraîneur et

---

[1] Pour bénéficier du titre de *Moniteur Olympique* il faut être moniteur ou moniteur-chef et avoir réalisé des performances de valeur internationale. Jean Gotteland et Jean Borotra reprennent ici à leur compte une idée de Léo Lagrange qui, faute de cadres qualifiés, souhaitait disposer des compétences des sportifs de haut-niveau. Le Centre de formations des moniteurs d'Antibes accueille d'ailleurs, immédiatement après sa création, Marcel Hansenne, Robert Pujazon, René Bazennerye qui participent activement à l'encadrement des stagiaires.

[2] « *En groupant les disciplines d'action sous le vocable Éducation Générale on a voulu moins innover, quant à ces disciplines mêmes, car elles sont vieilles comme le monde, que marquer dans quel esprit elles seraient désormais pratiquées, afin qu'elles puissent concourir à la formation du corps, du caractère et de l'esprit* ». Roger Varin. *Education Générale & Sports* n° 1- 1942.

[3] « *Le temps presse. Nous avons perdu trop d'années à former de purs esprits dans de pauvres corps, pour ne pas essayer de nous ressaisir au plus vite* ». Jean Gotteland Ibid.

[4] « *Restituer dans toute leur plénitude ces vertus d'homme. La formation d'une jeunesse sportive répond à une partie de ce problème. Les projets actuels du gouvernement visent à rendre à la race française santé, courage, discipline* ». Maréchal Pétain *Revue des Deux Mondes* (15 août 1940) cité par Jean Caron. Ibid

[5] Gustave Millet *Tous les sports* du 20 septembre 1941.

[6] « *Tâche délicate ! aussi avons nous voulu qu'elle fut celle d'un Professeur éminent par sa culture et ses qualités*

d'organisateur etqui doit représenter « *un type d'homme réalisant la synthèse et l'équilibre harmonieux de toutes les activités humaines avant de les réaliser en autrui* »[1]. Son importance est « *capitale dans le domaine de ces nouvelles activités scolaires, il est comme la clef de voûte de l'édifice* »[2].

Délégué du Chef d'établissement[3] pour tout ce qui concerne les activités d'Education Générale, il les répartit dans l'horaire hebdomadaire en fonction des possibilités offertes par le milieu naturel, le climat, la saison, l'équipement sportif mis à sa disposition, la nature des élèves auxquels il s'adresse[4]. Il est un coordonnateur pédagogique[5] qui reconsidère les hiérarchies de valeurs en imposant des rythmes où apparaissent l'éducation physique et. l'initiation sportive, le travail manuel, le théâtre, le chant choral, les sorties en groupe, la randonnée, le camping, le secourisme[6].

Référence implicite aux *Roches* et aux prescriptions de Jean Zay et Dézarnaulds, il exerce ses talents au cours de l'après-midi de plein air car la sortie de la clôture permet de faire la synthèse de tous les aspects de l'éducation. Elle n'est pas qu'un exercice physique, mais une tentative de faire découvrir le monde et ses réalités. La vision de Portiez entre à petits pas dans la clôture[7]. Il suit l'enseignement des Professeurs et Moniteurs d'Education physique « *pour*

---

intellectuelles». Roger Varin. *ibid*.

[1] Jean Gotteland. *ibid*. Une circulaire de Jérôme Carcopino (n° 328/EGS.PB du 17 octobre 1941) est, à cet égard, très explicite. « *J'ai décidé, par arrêté du 17 août 1941, que dans chaque classe, le chef d'établissement désignerait un professeur et, de préférence le professeur de Lettres, comme maître volontaire d'éducation générale* ». La désignation d'un « *volontaire* » d'essence intellectuelle, si elle souligne la volonté de réaliser une liaison entre les enseignements « *assis* » et les enseignements « *debout* », laisse penser que, contrairement au discours sportif, l'ensemble doit rester dans une vision culturelle.

[2] Jean Caron. *Education Générale & Sports* n° 1- 1942. Le caractère conjoncturel de son apparition n'échappe pas à Marcel Oger qui demande (*L'Auto* du 25 janvier 1941), dans la subtilité des hiérarchies internes à l'Éducation Nationale la création d'une licence et d'une agrégation d'Éducation Générale & sportive qui assurerait la pérennité du corps. Ce qui ne fut évidemment pas fait.

[3] Il bénéficie d'un allègement horaire hebdomadaire de 6 heures s'il exerce dans le département de la Seine, de 7 heures s'il exerce dans un lycée d'un autre département, de 8 heures s'il exerce dans un collège ou un cours secondaire. (Circulaire n° 328/EGS. PB du 17 octobre 1941). Délégué du Chef d'établissement il participe ce pendant d'une hiérarchie parallèle qui ne relève pas du Recteur mais de l'Inspecteur de l'éducation générale et des sports, voire parfois du délégué à la jeunesse.

[4] Il est « *toujours prêt à ajuster le travail projeté à des circonstances imprévues pour satisfaire au mieux à l'intérêt des élèves et à la meilleure utilisation du personnel et des terrains* ». Jean Caron. *Education Générale & Sports* n° 1- 1942.

[5] « *Le Maître d'éducation générale n'est pas et ne doit pas devenir une sorte de Censeur ou d'Économe. Il ne lui revient ni d'assurer l'établissement des papiers administratifs, ni d'organiser des collectes ou des manifestations étrangères à nos activités. Par contre il doit se préoccuper de la mise au point d'un emploi du temps rationnel qui lui permettent d'organiser ces activités dans des conditions normales* ». Jean Gotteland. *Education Générale & Sports* n°1-1942.

[6] Il s'efforce d'intéresser les professeurs des disciplines intellectuelles « *aux activités de plein air pour qu'ils y trouvent dans des entretiens sans dogmatisme, familiers même, l'occasion de prolongements de leur enseignement et de leur action, c'est-à-dire des conditions propices à la création de cette ambiance de confiance déférente et affectueuse qui, de l'élève, fait un disciple* ».

[7] *« L'après-midi de plein air n'est pas un simple amusement, c'est moins encore une classe. C'est un exercice, à*

en dégager, en le haussant au-dessus du plan de la pure technique sportive, tout ce qu'il comporte de valeur éducative ».

Alors que les Maîtres Principaux de classe sont chargés de le renseigner sur le travail et les résultats scolaires de l'enfant, il leur montre son comportement en excursion, au jeu, en liberté. Il apporte une priorité à l'éducation physique dont les paramètres servent de référence entre élèves et professeurs[1], prône l'initiation sportive[2], promeut le chant choral qui valorise le collectif, rythme, coordonne et discipline les mouvements d'ensemble et donne une impression d'unité et de force[3]. Il valorise le travail manuel qui apporte la maîtrise de la main et en tire parti pour « *l'aménagement, l'entretien et la décoration du terrain scolaire* »[4]. Sa mission se définit par la tentative de création d'un esprit d'équipe « *qui refoule à l'arrière-plan les incompatibilités d'humeur, les soucis d'amour-propre, les préoccu-pations d'intérêt personnel pour exalter la conscience du devoir accepté, la joie de l'effort collectif, la fierté des résultats obtenus en commun* »[5].

Accorder la capacité d'organisation de nouvelles pratiques à un enseignant, fût-il agrégé, face à d'autres agrégés arc-boutés sur les prérogatives et les préséances dues à leurs disciplines est une déclaration de guerre à l'institution.

---

prédominance physique, au cours duquel on doit s'ingénier à développer chez les élèves le goût de l'observation, l'esprit d'initiative, le sens du commandement. Elle contribue au développement physique de l'enfant en le ramenant à la pratique de la marche, en apportant un dérivatif à la leçon d'éducation physique sur le plateau, en le mettant en face des réalités. Elle complète son éducation intellectuelle en illustrant ce qu'il a appris en classe, en fournissant l'occasion de multiples observations, en enrichissant les élèves de maintes connaissances pratiques prises sur le vif. Elle éveille leur curiosité pour les choses de la nature. Elle leur permet d'en admirer les beautés, et les initie à la culture esthétique. Elle associe l'enfant à la vie du milieu local dont elle rend possible là complète investigation. Les thèmes d'observation sont inépuisables ». Jean Gotteland. *Ibid.*

[1] « *Il n'y a pas à son sujet d'incompréhension possible entre le maître et l'élève, alors que le jugement d'un professeur de discipline intellectuelle peut être sujet à caution. La note attribuée à une dissertation peut représenter fort mal l'effort d'intelligence et de composition de l'élève, parce qu'elle ne tient compte que d'un résultat, sur lequel différents professeurs pourraient d'ailleurs n'être pas d'accord* ». Jean Gotteland. *Education Générale & Sports* n°1-1942.

[2] « *Dans le domaine de l'initiation sportive, cette incertitude n'existe pas, parce que le résultat adhère à la technique, parce que l'effort déployé soutient continuellement l'efficacité du geste; La barre de sautoir tombe ou ne tombe pas. L'élève constate directement le succès ou l'échec, il apprend à mesurer ses possibilités, ses limites* ». Jean Gotteland. *Ibid.*

[3] *« Dans un chœur, le chanteur fait partie d'un tout, dont il est responsable, car chacune de ses fautes vient ternir la pureté de l'ensemble. Le chant est aussi un instrument de formation sociale par tout ce qu'il évoque d'original sur une province, sur un métier, sur une époque. Il crée un lien avec le passé et contribue à rénover les traditions perdues. Le Maître ne devra perdre aucune occasion de le faire pratiquer au cours des allées et venues, pendant les haltes et les temps de repos »*. Jean Gotteland. *Ibid.*

[4] *« Il n'est pas moins noble et profitable, même pour l'esprit, de manier l'outil que la plume, et de connaître à fond un métier que d'avoir sur toutes choses des clartés superficielles. L'artisan, s'attaquant à la nature, en fait une œuvre ; la création d'une œuvre artisanale demande un effort physique, de l'intelligence et du cœur ; elle exige de l'homme l'esprit de décision et le sens de la responsabilité. Elle aboutit à la naissance du chef d'œuvre par où l'artisan rehausse à la dignité d'artiste ».* Adenis H. « *L'enseignement des travaux manuels à l'école primaire élémentaire* ». (Éducation Générale & sports n° 7 Août/septembre 1943).

[5] Jean Gotteland. *Education Générale & Sports* n° 1-1942

Nice, Marseille et Limoges, trois sites, trois maîtres.

Un Maître d'Education Générale, professeur de sixième au lycée de Nice, souligne que son action sur les élèves ne se limite pas au domaine du sport mais doit former « *des chics types* » dans le cadre de l'établissement et dans leur vie sociale[1].

Au Lycée Thiers de Marseille, **Charles Castaing**, professeur agrégé, Maître principal d'éducation générale, livre les résultats de son expérience dans un établissement de 2100 élèves éloigné des stades et des terrains de sport (où manquent des vestiaires et des douches) qui imposent des déplacements longs (1/2 heure de tramway, 1 heure de marche avec des groupes de 300 garçons) [2]. Son intervention bénéficie d'une expérience de « *neuf ans de culture ouvrière dans une équipe sociale fonctionnant suivant les directives de Robert Garric, et quatre ans d'enseignement* ». Il souligne le caractère « *permanent* » du processus éducatif et rappelle que l'enseignement doit « *être l'occasion d'ouvrir des fenêtres à incidence morale* », de « *donner des mœurs sans faire de morale* ». Il accorde aux élèves la qualité de « *bons juges* », souligne que le professeur doit, s'il veut être un exemple, châtier son langage, ses attitudes et son expression et insiste, à partir de ses antécédents d'éducation populaire, sur les contradictions formelles entre le Secrétariat Général à la Jeunesse et le Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports[3].

A l'Ecole Nationale Professionnelle de Limoges, **Roger Lignon** ne dispose en 1942 d'aucun équipement sportif, ni de matériel de jeux ou de ballons[4]. Les élèves suivent en moyenne 48 heures de cours hebdomadaires et la sortie de plein air du jeudi à partir de 15 h 55 (500 élèves) est encadrée par un personnel notoirement insuffisant (1 professeur et un moniteur d'éducation physique), ce qui nécessite de faire appel aux surveillants d'internat et à des volontaires (chefs de groupe, chefs de vague) formés parmi les élèves. Les résultats en cross-country, athlétisme, natation, football, rugby et basket mettent l'établissement en bonne place dans l'Académie (380 Brevets Sportifs Nationaux, 27 Brevets de nageur du degré élémentaire et 27 du degré supérieur ont été délivrés aux élèves) et 50 d'entre eux ont construit des modèles réduits aériens en 1942 (25 en 1943). L'établissement dispose dans le cadre de l'Education Générale d'un groupe folklorique avec orchestre. Les résultats « *moraux* » se feront sentir même s'il apparaît difficile de former de « *vrais chefs* ». Les résultats « *physiologiques* » sont considérés comme positifs et les résultats « *scolaires* » s'évaluent de la même manière en raison des excellents classements obtenus aux concours d'admission aux Ecoles des Arts & Métiers

Ce que Jacques de Rette tentera de faire, un quart de siècle plus tard avec sa « *République*

[1] « *Je dois m'intéresser aussi bien au travail scolaire de l'enfant qu'à sa conduite en classe, dans la rue, à la maison. Il s'agit de façonner l'élève tout entier. Sans prétendre à jouer le rôle d'un directeur de conscience, je dois devenir pourtant le guide, le conseiller, celui qui éveille le remords et qui oriente les bonnes résolutions* ». « [Ce] *compte-rendu,* dit Guillermou, son chef d'établissement qui souligne, référence à Rabelais et Rousseau, la nécessaire synergie à créer entre le corps et l'esprit dans le processus éducatif. (*Education Générale & Sports* N° 1-1942), *est d'un intérêt incontestable puisqu'il prouve qu'avant toute instruction officielle les véritables éducateurs avaient compris toute l'importance d'une méthode de formation fondée sur une synthèse de l'éducation physique et de la culture spirituelle et préparant à la vie des hommes complets* ».

[2] Il bénéficie du soutien de six Maîtres assistants, quatre Professeurs d'éducation physique et quatre moniteurs d'éducation physique. Castaing C. Professeur au Lycée Thiers de Marseille. *Éducation Générale & Sports* n° 2 /1942.

[3] « *L'Instruction Publique a le théâtre, les marionnettes, l'éducation générale a les jeux dramatiques. Nous pensons que certains de nos grands lycéens accepteront de suivre un stage dans une École de Cadres pendant les vacances. Le lycée Thiers est considéré comme un mouvement par le Délégué Départemental à la Jeunesse* ». Castaing C. *Ibid*. Il sera récusé à la Libération, les services de Jean Guéhenno refusant (AN F/44/52) de l'employer car il a servi le régime précédant.

[4] Les espaces de pratique se limitent à deux cours de récréation (externat et internat) chacune dotée d'un préau La municipalité de Limoges finira par mettre à sa disposition le *Square des Emailleurs*, vaste site plat où les élèves aménagent des espaces de pratique (basket-ball, volley-ball, piste de vitesse et de demi-fond, lancers, sautoirs). Elle lui accorde l'accès, le jeudi après 15 h 30, au stade municipal et aux installations de la Section Athlétique de Limoges. L'École bénéficie, aux beaux jours, de la piscine de l'*Aquatic Club*. (Roger Lignon. Maître d'Education Générale à l'Ecole Nationale Professionnelle de Limoges. *Education Générale & Sports*. N° 6 – 1943).

des sports », ce que Joseph Comiti tentera de faire avec le sport optionnel et les Centres d'Animation rappelle, en partie, l'Education Générale. Cela aurait pu, en réponse aux attentes des enseignants d'EPS ouvrir la voie à un corps d'enseignants supérieurs dédié à l'ouverture du milieu scolaire sur le monde.

C'eût sans aucun doute été une politique très importante capable de rénover entièrement la vie des établissements scolaires. Il semble que ce ne put, dès la Libération, être une réalité en raison de la pesanteur des traditions de l'institution et de l'inadéquation des établissements et des rythmes. Cette politique aurait pu être la mission de la Direction Générale de Gaston Roux à laquelle aurait été confiée la lourde charge de la rénovation de l'Education Nationale fut-ce au prix de quelques démantèlements recentrant essentiellement sa mission sur ses objectifs d'enseignement.

Elle était le projet d'un Jean Guéhenno dont le départ a sonné le glas de l'ambition. Il y a eu, comme dans beaucoup de projets, inadéquation entre l'espoir des personnels et la réticence des politiques à s'attaquer à une réforme porteuse de contestations.

-2- *Les diverses catégories d'encadrement.*

Georges Barthélémy avait, en 1937, envisagé la création d'un corps de fonctionnaires chargés de se positionner sur la totalité et la complexité des problèmes posés par le développement des sports et de l'éducation physique[1]. Ils auraient pour mission de faire accepter sur le terrain la politique définie par le gouvernement où siègerait un Sous-Secrétaire d'État en charge de ces problèmes.

Quatre fonctions, instituées par Vichy avec la mission d'assumer la diversité des aspects « *Jeunesse »* et *« Sports* », selon la politique du régime, portent l'expression de philosophies parfois antagonistes

- Proche d'une Éducation Nationale à la réforme de laquelle il estime œuvrer, ***l'Inspecteur de l'Education Générale & des Sports*** est également un animateur-gestionnaire de terrain chargé du développement du sport et des activités physiques.
- En liaison avec des mouvements de jeunesse à la personnalité propre, le représentant du Secrétariat Général à la Jeunesse est un ***délégué*** qui n'apparaît pas ou peu en situation hiérarchique face aux mouvements. Il n'assure pas de mission d'inspection[2], mais se situe dans un rôle de *messager*.

[1] « *Véritable cadre intermédiaire à la tête de régions ou de centres particulièrement peuplés qui serviraient d'agents de liaison avec les autres autorités : préfets et sous-préfets, maires, professeurs, instituteurs, moniteurs d'éducation physique, syndicats d'initiative, clubs de loisirs, associations de tourisme, groupements littéraires et musicaux, etc. On reconnaît ici le modèle décentralisé allemand avec sa hiérarchisation des responsabilités (Führerprinzip)* » Saint Martin JP. (G*eorges Barthélémy et la réforme administrative de l'éducation physique pendant le Front Populaire*). Revue Internationale des Sciences du Sport et de l'éducation physique. N° 40. Mai 1996.

[2] Elles relèvent de la compétence de la structure centrale qui dispose de ses « inspecteurs » assimilables à des Inspecteurs généraux, administratifs et pédagogiques.

- Le ***Commissaire au Travail des Jeunes*** a la mission de convaincre les entreprises à embaucher des jeunes formés dans les établissements de son obédience.
- Le ***Chef de Chantier de Jeunesse*** a la mission ambiguë du cadre militaire qui doit former des pseudo-conscrits à toute autre chose « *sauf si affinités* », qu'à la vision militaire traditionnelle mais ne doit en aucun cas le dire et le faire savoir.

. Les distinctions sémantiques expriment la diversité des charges et la dénomination diffère selon la filière (Borotra ou Lamirand).

- Le premier est « *inspecteur* » ce qui montre sa relation avec l'Education Nationale.
- Le second, « *délégué* » ou « *commissaire* », n'a pas de relation précise avec elle.

Le *Délégué* a une aura *politique*, l'*inspecteur* une fonction *technique*.

-a- L'inspecteur de l'éducation générale & des sports.

En 1942, après le départ de Jean Borotra, une note de réflexion interne au Cabinet suggère de les choisir parmi les sous-chefs ou chefs de bureau (Administration Centrale), les Maîtres d'Éducation Générale Agrégés, voire les Inspecteurs d'Académie, visant l'accès à l'Inspection générale.

Cette option relève de la tentative de définition d'un corps de haut-niveau qui ne concerne en rien les enseignants d'éducation physique & sportive puisqu'ils ne peuvent être agrégés. L'Inspecteur semble, dans l'idée du rédacteur, être un intellectuel qui connaît de l'éducation physique sans nécessairement en relever[1].

Les compétences requises. Le Commissariat Général prône le principe de *compétence pédagogique égale* entre le Recteur et l'Inspecteur Principal de l'Education Générale & Sportive[2], comme au niveau départemental où l'Inspecteur est, vis-à-vis de l'Inspecteur d'Académie, « *égal mais non féal* ». Les conditions d'accès au corps montrent la volonté d'en faire, à partir de corps « *supérieurs* », des fonctionnaires justifiant de diplômes supérieurs et d'une expérience affirmée[3].

---

[1] Si l'Inspecteur, directeur départemental voit, dans le domaine de l'enseignement, son activité *coordonnée* (le texte initial ayant employé « *subordonnée* » une correction manuscrite lui a substitué « *coordonnée* ») à celle de l'Inspecteur d'Académie « *qui assure dans le département l'unité de direction de l'enseignement* », on précise qu'elle « *n'entraîne pas une subordination hiérarchique. En cas de désaccord, chacun des deux fonctionnaires en appelle à son supérieur hiérarchique, le Recteur d'une part, l'Inspecteur Principal d'autre part* ». Note de réflexion (Cabinet) sur les modalités de recrutement, de formation et de compétences des Inspecteurs de l'éducation générale & sportive. (AN. F/44/43).

[2] Cette compétence de l'Inspecteur Principal de l'Education Générale & Sportive, statutairement assimilable à un Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique, mais chargé de réformer les rythmes et pratiques scolaires lui vaut la critique d'une institution qui ne peut accepter la dualité des pouvoirs.

[3] L'inspecteur est promu par concours à partir des inspecteurs-adjoints adjoints s'il justifie de titres « *sérieux* » (agrégation, brevet d'école de guerre), de l'exercice des fonctions de Maître d'éducation générale pendant un temps donné et du suivi d'un stage « *permettant de juger ses valeurs humaines* ». Il subit des épreuves « *nationales* » organisées sur deux jours au chef-lieu de l'Académie (deux épreuves de cinq heures : littérature ou philosophie générale et psychologie de l'enfant ou de l'adolescent). Les épreuves pratiques : rapport sur une question

Les compétences de fonction. L'Inspecteur, directeur départemental de l'éducation Générale & Sportive « *veille à l'application des programmes, méthodes et règlements d'éducation générale* ».

- Il contrôle « *l'action du personnel chargé des activités d'éducation générale* » ainsi que « *l'état des installations destinées à la pratique de ces activités* ».
- Il est « *membre de droit des conseils d'administrations des patronages et des conseils de perfectionnement des établissements d'enseignement public du département* ».
- Il contrôle « *l'activité des Inspecteurs-adjoints* » et note les maîtres d'éducation générale de l'enseignement secondaire, primaire, supérieur et technique à partir des propositions des chefs d'établissement.
- Il assure le contrôle comptable des activités des établissements d'Education Générale & Sportive de son aire administrative.
- Il organise, en relation avec l'Inspecteur d'Académie, l'adaptation aux situations locales des règlements relatifs au développement de l'Education Générale & Sportive.
- Il préside les commissions d'examen d'Éducation physique et sportive de l'enseignement secondaire, primaire supérieur et technique.

Il apparaît comme un fonctionnaire d'un type nouveau, alléguant de compétences éducatives, Il est indispensable à la réussite de la politique de Jean Borotra[1].

Les compétences fournies. Un programme de formation de 12 semaines souligne que, s'il est un organisateur local, il relève d'une administration centrale dont il doit comprendre les rouages. Il entendra donc 70 conférences consacrées à l'organisation du Commissariat Général (Administration Centrale et Services Extérieurs), à la formation du personnel (Centres nationaux

administrative (règlements scolaires, législation, administration de l'éducation générale & sportive et ses rapports avec l'instruction publique), comprennent la critique d'un document consacré à l'emplacement d'un terrain et son aménagement, d'un gymnase ou d'un atelier et sont suivies d'un exposé critique sur une leçon d'éducation générale. L'inspecteur souhaitant devenir directeur départemental, devrait justifier de la possession du *« Diplôme supérieur de l'éducation générale & sportive* » avoir au moins 30 ans d'âge et « *dirigé pendant cinq années consécutives les activités d'éducation générale en qualité de maître d'Education Générale* ». Il pourrait aussi être « *inspecteur de l'enseignement primaire pourvu de la licence d'enseignement ou du professorat des Écoles Normales ou du professorat des Écoles Pratiques et exercer sa charge depuis 10 ans au moins* ». A moins qu'il ne soit un Inspecteur-adjoint « *pourvu de la licence d'enseignement ou du professorat des Écoles Normales et des Écoles Pratiques ou du certificat de sortie d'une grande École (Polytechnique, Navale, Saint-Cyr, Centrale, Administration Coloniale)* ». A N. F 44/43.

[1] « *L'activité du Commissariat Général ne peut donner son plein effet que si elle rayonne dans chaque Région, dans chaque département à travers villes et villages. C'est à cette mission que se consacre le corps d'Inspecteurs du Commissariat Général choisi pour offrir toutes les garanties de compétences, de culture et de valeur morale. Le recrutement en a commencé, 150 inspecteurs se donnent avec entrain à leur lourde tâche ; leur effectif doit se compléter prochainement* ». Joseph Pascot. (Education Générale & Sports. n° 1- 1942).

et régionaux) et aux statuts des professeurs et moniteurs[1]. La grille de formation profile une sorte d'« *inspecteur primaire-bis* » en charge d'évaluer, dans les écoles primaires, les conditions de l'application de la pédagogie « *debout* » et en d'autres situations un évaluateur-promoteur d'activités sociales.

Il a donc deux « casquettes », celle de l'inspecteur traditionnel de l'Education Nationale et celle d'un *missus dominici*, en charge de faire naître, dans le pays profond, un intérêt en faveur de la pratique des activités physiques et sportives à partir de l'application de la Charte des Sports qui donne plus la priorité aux aspects techniques qu'à la possibilité de créer des liens sociaux. Ils sont peut-être inutiles, le seul lien entre les Français étant la fidélité au Maréchal.

Cette dualité préfigure les compétences futures des inspecteurs de la jeunesse & des sports qui exerceront des missions souvent identiques.

L'action sur le terrain. Il dispose de prérogatives d'autorité sur cet enseignement « *actif* » car il vérifie dans les communes rurales les installations d'éducation générale et sportive et conseille les maires. Il apprécie et note les instituteurs dans leur activité d'éducation générale, soit directement, soit d'après les rapports des inspecteurs primaires avec qui il est en relation vraisemblablement en situation de conflit, mais la situation politique lui accorde l'avantage.

Hors de l'enseignement il est chargé « *de contrôler l'activité de certaines associations sportives, qu'il s'agisse des installations matérielles ou du personnel* » et s'occupe plus particulièrement, ce qui montre la volonté d'intervenir, dans un pays où prévaut la ruralité et où l'École primaire publique est une réalité incontournable « *des associations scolaires ou périscolaires, ainsi que des associations des communes rurales* ». Dans l'enseignement secondaire, l'Inspecteur de l'Education Générale & des Sports se situe dans le projet de Portiez, dans sa mission extra-scolaire il est porteur d'une normalité sportive donnant la préférence aux groupements « *techniques* » face aux « *affinitaires* ».

L'action de l'inspecteur de l'Education Générale & Sportive : l'exemple de BAZAS (Gironde).

La commune de Bazas est coupée en deux par la ligne de démarcation qui suit le parcours de la Nationale 10. Les deux tiers de la commune (essentiellement sa partie rurale) sont en zone nono mais la majorité de la population est sous administration allemande[2]. *« Paradoxalement, ces années noires correspondent à un*

[1] On y insiste sur l'éducation générale dans l'enseignement primaire, secondaire, technique et supérieur. On lui présente les fonctions du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie. Une part importante est apportée aux problèmes du sport en France (Conseil National des Sports, Associations sportives, organisation et compte-rendu de réunions sportives) au sport féminin et au sport professionnel. L'équipement sportif et le problème des assurances ne sont pas non plus oubliés. Il participera en sus à 70 heures (# 6 heures par semaine) de pratiques physiques.

[2] Elle « bénéficie » de deux mairies, l'une en zone occupée, l'autre en zone *nono* mais l'Inspecteur de l'Education Générale & des Sports à Bordeaux est compétent sur l'ensemble. Dès le début du siècle, la ville disposait d'une *Union Sportive Bazadaise*, club « *républicain* » héritier des associations locales (hippiques, gymnastiques,

certain progrès. Tout d'abord, si la politique menée par le Front Populaire n'avait eu que peu de conséquences, celle de Vichy change bien des données : les différentes sociétés de la ville fusionnent et le terrain de sport devient l'un des principaux sujets de discussion dans les délibérations du Conseil Municipal. Faisant montre d'un parfait esprit de compréhension, les dirigeants de l'Union Cycliste Bazadaise et du Patronage Bazadais ont décidé la fusion de leurs sociétés avec l'Union Sportive, la plus ancienne de la ville. Les différentes sociétés sportives de Bazas ne s'étaient pas regroupées de leur propre chef. Elles avaient obéi aux instructions du CGES. Et, c'est en parcourant les registres de délibération du conseil municipal que l'on découvre que la fusion a eu lieu conformément aux directives du commissariat général de l'éducation physique et des sports. Le problème principal de la commune reste toujours celui du terrain de sports[1] *et Le Glaneur, journal local, relate, en décembre 1943 que Le Commissariat Général aux Sports fit présenter trois bandes fort plaisantes sur l'éducation physique et le sport avant de souligner, en avril 1944, qu'une ville sans bains-douches et sans stade est une ville de vieillards et de malades »*[2]

Alors que l'Inspecteur de l'Education Générale & Sportive « *regroupe et normalise* », le Délégué à la Jeunesse « *encadre* ». L'Inspecteur entre en qualité de réformateur dans un dispositif institué, le Délégué est dehors et espère faire tomber les murs de la clôture, le Commisssaire au travail des jeunes ouvre la voie à l'extension de l'enseignement technique.

-b- Les « délégués » du Secrétariat Général à la Jeunesse

La vision du Secrétariat Général à la Jeunesse est différente qui fonde, du moins jusqu'au retour de Laval, la formation de ses délégués sur le discours d'Uriage[3] qui regroupe « *toutes les chapelles* »[4]. En 1943, alors que Félix-Olivier Martin envisage de substituer la dénomi-nation de délégué, trop commune, par celle de *Commissaire* (Régional et Départemental)[5], son Cabinet explore les contenus du premier stage de longue durée (15 novembre 1943/ 15 septembre 1944 !) de formation des « *Chefs de Jeunesse* » qui inclut les futurs délégués.

La compétence fournie. Elle est fondée sur le physique et l'intellectuel et comprend, par quinzaine :

- **6 heures de droit public et de droit administratif.**
- **8 heures d'enseignement historique et politique.**
- **6 heures de philosophie.**
- **6 heures de sciences de la vie (biolog ie, socologie, géographie humaine, psychologie).**
- **6 heures de techniques particulières à la pédagogie de la jeunesse.**
- **6 heures de littérature, musique, arts plastiques.**

Auxquelles s'ajoutent travaux personnels, cercles d'études, soirées, voyages, visites

vélocipédiques) opposée au patronage catholique.

[1] Le stade (Castagnolles) espace d'accueil de réfugiés, est peu utilisable par les associations locales.

[2] Lassus M. *Cahiers du Bazadais*. N° 116 et 117.

[3] La présentation des Commissaires au Travail des Jeunes (1942) souligne que les cadres de ce service qui ont suivi une formation dans un *Centre National* sont distingués par un ***C*** accolé à leur nom. (A N. F 44/2).

[4] Selon le Commandant de la Chapelle (Bernard Comte. *Une utopie combattante*. Paris Fayard. 1991) « *L'école d'Uriage devrait répondre à l'ensemble des besoins du SGJ en assurant par ses stages le perfectionnement et la communauté de vues de tous ses collaborateurs* »..

[5] Cabinet du Commissaire Général à la Jeunesse n° 1830 du 24 septembre 1943. (A N. F/44/36).

d'expositions et de musées. Le thème « *politique* » accorde une place prépondérante « *à l'Etat français et aux principes édictés par le Maréchal ».* Le thème *« philosophie* » s'applique à dégager « *le sens tragique de la vie et à mettre les stagiaires devant la nécessité de choisir : être ou ne pas être, agir ou contempler. La conclusion sera évidemment orientée vers l'action, comme l'ensemble de la vie à l'Ecole* ». Leur pérennisation dans les cadres de l'État n'est cependant pas effective en fin 1943[1] et ne sera pas une réalité lors du débarquement.

Les compétences de terrain. Une note du Cabinet de Georges Pelorson souligne qu'ils «*sont de valeur très inégale mais* [que] *tous sont attachés à leurs fonctions et conscients de l'importance de la mission leur incombant* » mais qu'ils ont trop peu de relations avec les Recteurs, les Inspecteurs d'Académie et les Préfets. Cette réticence peut s'expliquer, envers les Recteurs et les Inspecteurs d'Académie, par la méfiance vis-à-vis de l'Education Nationale[2]. Pour ce qui concerne les Préfets, le retrait s'explique par la formation d'Uriage fondatrice d'une indépendance d'esprit peu commune pour l'époque. Leurs relations avec une classe d'âge dont la société a une vision paternaliste[3] sont dérangeantes en ce qu'ils sont portés, certes dans l'esprit du régime, à la valoriser et à tenter de lui donner, même si elles sont contrôlées, des responsabilités diverses.

Beaucoup aussi tiennent un discours[4] dont l'analyse a *posteriori* justifiera leur éviction après la Libération.

Quelques positions « administratives » de Délégués Régionaux à la jeunesse.

En Haute-Marne, ***Bernard Chatouillot*** écrit que l'Inspecteur d'Académie est « *hostile au Secrétariat Général à la Jeunesse* ». ***Chaloin***, Délégué Régional de l'Aisne souligne la faiblesse des crédits mis à sa disposition et le manque flagrant de personnel qui ne lui permettent pas de créer d'autres « *Centres Sociaux de la Jeunesse* » que ceux de Laon et Soissons[5]. Celui de Paris souligne, un « *climat médiocre* » qui transparaît « *dans les paroles, les actes du Haut-Clergé Français* [où] *on trouve prudence et méfiance* »[6].

Dans son rapport de l'été 1942, ***Hovaere***, Délégué à la Jeunesse de Flandre-Artois et Conseiller National, se plaint des entraves à son action par des fonctionnaires qui devraient être, selon lui, plus respectueux de l'ordre établi et des nouvelles dispositions. S'il souligne que « *dans la Préfecture même tout le personnel est*

[1] Une note préparatoire au budget de 1944 (AN. F/44/36) propose leur titularisation à partir d'une carte administrative hiérarchisant les postes des délégués dont certains, notamment en zone sud, sont encore rémunérés sur des crédits « *ouverts sur le budget des Centres de Formation Professionnelle* ».

[2]Louis Garrone cantonne les Recteurs et les Inspecteurs d'Académie aux problèmes de l'enseignement. « *Seul le Délégué Régional est habilité pour traiter les questions de jeunesse avec les autorités administratives et, pour la zone occupée, avec les autorités occupantes* ». Circulaire du 27 juin 1941. (A N. F/44/32-4).

[3] L'enquête de Jacques Dourdin sur l'état d'esprit de la jeunesse en 1942 (A.N.F/44/32) montre que l'ensemble (Hommes et femmes) des adultes considère que les jeunes sont « *bons* » à 38,61%, « *pas toujours bons* » à 15,18%. D'autre part, si 6 ,01% leur attribuent « *une mauvaise mentalité* », 4,45% les voient « *en progrès* ».

[4] Le délégué de Lorraine est « *perplexe* » car la police allemande lui demande de fournir des informations sur des jeunes et des associations. Il sollicite une position nette de l'autorité centrale. (AN. F/44/36).

[5] Chaloin. Compte-rendu n° 1317 du 3 août 1942. (A N. F/44/51).

[6] Seules sont à son goût les *Jeunesses Musicales de France* et « *l'École de Marly* » où il organise des sessions de formation de moniteurs de colonies de vacances. Compte-rendu d'activité de l'automne 1942 . (A N. F/44/51).

gaulliste » et que le Directeur du CREGS de Roubaix, ***Charles Houriez***, « *est tout acquis à nos idées* »[1], il dit avoir de bonnes relations avec Achille, Cardinal Liénart, évèque de Lille qui s'opposera en 1943 au STO. En décembre 1942, il en est à comparer sa position dans le *Gau* de Flandres à d'autres, plus subtiles[2].

Ces analyses liées à un engagement au régime malgré des salaires inférieurs à ceux des Inspecteurs[3] leur vaudront un ostracisme dont ne souffriront pas les cadres de Borotra. Il est aussi possible d'avancer que les missions du secteur Borotra sont politiquement neutres au contraire de celles du secteur Lamirand dont le projet est politique.

-c- Les Commissaires au travail des jeunes.

Ils dépendent des Délégations Régionales à la Jeunesse dans une organisation très structurée avec des correspondants locaux implantés lorsque cela est possible au niveau de l'arrondissement[4]. Leurs origines professionnelles, lorsqu'elles sont indiquées, sont diverses. La plupart ne relèvent pas des cadres traditionnels de l'enseignement[5], ce qui laisse envisager que de nombreux professionnels se sont intéressés à un dossier dont l'acuité est évoquée de manière récurrente depuis la Loi Astier. Leur mission, qui consiste à tenter de mettre en place le plus possible de sites dédiés à un enseignement technique jusque-là négligé, est totalement nouvelle, voire aberrante pour une Instruction Publique qui se voit dépossédée d'une mission qu'elle n'avait pas voulu gérer.

Cette situation peut trouver une explication relativement facile. L'Etat ayant décidé la mise

[1] « *Monsieur le Préfet est l'homme du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie et il faut remarquer que depuis 2 ans aucune sanction n'a été prise dans le corps enseignant alors que bon nombre de professeurs et d'instituteurs sont gaullistes* ». (Hovaere : Rapport du 18 décembre 1942. A N. F/44/51). *Deruyver* est son adjoint régional. Il a autorité dans le Nord sur *Demeuleneare* (65, rue Esquermoise), dans le Pas de Calais sur *Paul Machu* à Arras (4, Place du théâtre), assisté de *René Dulin* et dans la Somme, par *Melin*. Charles Houriez qui fut directeur départemental de la jeunesse & des sports du Nord en 1950 puis directeur-adjoint, en 1955-1959, de l'École Normale de Lille était un « *républicain laïc de choc* » : la déclaration laisse rêveur.

[2] « *Au Commissariat Général des Prisonniers on juge peut-être utile, pour jouer un certain jeu, de manger plusieurs fois par semaine avec certains membres de l'Ambassade et de l'Hôtel Majestic. Pour ma part, il m'a suffit d'une loyauté parfaite et j'ai pu obtenir de l'OFK de Lille sans avoir pris un seul apéritif avec un officier allemand, et je dois dire qu'on me sait gré de cette dignité* ». Hovaere. *Ibid*.

[3] Un Délégué Régional perçoit en 1944 au maximum 50 000Fr, un Inspecteur Principal EGS : 80 000Fr. Un Inspecteur EGS a un traitement de 30 000Fr (62 000 en Seine et Seine & Oise), celui du délégué adjoint se situe entre 14 000 et 36000Fr.

[4] Dans le Nord, le correspondant (Michel Doutremepuich) de l'arrondissement de Dunkerque est à Cassel, non dans le chef-lieu du Westhoek en zone littorale sous administration allemande.

[5] Lorsqu'elles sont citées on note que les Commissaires relèvent d'une grande diversité de professions : Instituteur (Bernard Gresnel à Bourg-Dun en Seine-Inférieure), Directeur de sucrerie-distillerie (André Pajot à Montereau), Industriel (François Bériot à Dourdan-Arpajon), Propriétaire-agriculteur (André Lefébure à Limay), Directeur d'Ecole pratique (Pierre Bronhau à Brest), Enseignant d'Ecole d'agriculture (Jean Jehanno à Ploermel), Ingénieur des Ponts & Chaussées (Julien Allias à Pontivy), Représentant de Chambre d'Agriculture (Lucien Brassac-Brosseneau à Semur-en-Auxois), Directeur d'Ecole Nationale Professionnelle (Jean Bohier à Chalon-sur-Saône), Notaire (Pierre Bouy à Noyères dans la Vienne). Document publié le 1er Octobre 1942 par la Direction de la Formation des jeunes. (AN.F/44/31).

en œuvre d'une politique de formation professionnelle est confronté à la réticence d'une administration pour laquelle le culturel prime le manuel et s'en désintéresse. Il devient tout à fait logique qu'il se retourne vers un dispositif administratif influencé par les attentes des mouvements de jeunesse en matière d'éducation populaire et de formation professionnelle des jeunes[1].

Il n'est donc pas incompréhensible de voir que leurs représentants et les professionnels intéressés par une élévation de la qualification professionnelle des jeunes ouvriers se sont engagés dans un projet de l'Etat.

-d- Les « Chefs » des Chantiers de jeunesse.

Dès la constitution des services « *de la jeunesse* », des demandes affluent spontanément à Vichy. Elles émanent d'officiers réfugiés dans la zone *nono* qui ne peuvent pas revenir chez eux car, leur domicile étant en zone occupée, ils sont susceptibles d'être faits prisonniers et envoyé dans un Oflag.

Jean Ybarnegaray Ministre de la Famille et de la Jeunesse se déclare très vite « *disposé à admettre dans les cadres permanents du Ministère de la Famille et de la Jeunesse les officiers d'active qui participent à l'encadrement des groupements de jeunesse du contingent 39/40* »[2]. Son cabinet enregistre dès août 1940, les demandes de 25 officiers (généralement des sous-lieutenants), 11 aspirants, 17 sous-officiers et hommes de troupe[3] ce qui correspond aux attentes du Général Huntziger qui voit dans les Chantiers un vivier de recrutement pour l'Armée future[4]. Il y a à ce moment une osmose nette entre les projets de l'Armée et celles de jeunes officiers ulcérés par la défaite et qui refusent de se voir emprisonnés.

L'Acte-dit-Loi du 18 janvier 1941 qui structure cette institution à partir d'un dispositif très

---

[1] Lorsqu'il est nommé, en fin 1944 après la libération de Lille, à la tête du Centre de Jeunesse de Verlinghem (Armentières) devenu Centre Educatif dépendant de la direction Guéhenno, Théo Platel s'est empressé d'étudier les archives du centre afin de voir sous quelle forme s'y était développée la propagande vichyste. Il assure ses interlocuteurs n'y avoir trouvé « *que des références aux pratiques d'éducation générale et à la formation professionnelles des jeunes, jamais de propagande* ».(Théo Platel : Entretien).

[2] « *Je me propose de mettre sur pied une armée de qualité, uniquement composée de volontaires choisis avec soin et liés par contrat… Or, dans les Chantiers de Jeunesse, il est facile de aux Chefs de choisir les bons éléments… C'est dans ces conditions que je vous demande de vouloir bien faciliter dans les Camps de Jeunesse, une propagande intense en faveur de l'Armée* ». Note du 1er Août 1940 au Secrétaire d'Etat à la guerre. (A N. F/44/7).

[3] La candidature de l'Aspirant Pierre Deletang du 25ème BCA est représentative des motivations. Instituteur dans les Vosges, il a pratiqué le scoutisme routier. Ne pouvant rentrer chez lui (Zone occupée), il sollicite un emploi dans les Chantiers. Il est chaudement soutenu par le Chef du groupement d'Hyères. Celle de Jean-François Brisson, aspirant de réserve « *oisif de l'armée d'armistice* » à Lons-le-Saulnier, fils du directeur du Figaro, est fondée sur des résultats sportifs qui justifient sa capacité à encadrer. L'aspirant Petri, originaire de Meurthe & Moselle (Zone occupée), souligne son engagement antérieur dans « *les scouts catholique mosellans* » et ses résultats en football, natation et basket-ball. (A N. F/44/2).

[4] Note du Général Weygand. (A N. F44/2).

élaboré et hiérarchisé qui montre la rigueur d'une Armée, certes battue, mais qui semble se préparer à une autre échéance.

- **1 Commissaire Général et un Commissaire Général adjoint.**
- **115 Commissaires, 340 Commissaires Adjoints, 500 Commissaires Assistants.**
- **575 Chefs de groupe.**
- **900 Commis, 500 apprentis Commis.**
- **500 Chefs ouvriers.**
- **1 Médecin Commissaire en Chef, 12 Médecins Commissaires de 1ère Classe, 70 de 2èmeClasse, 150 Médecins Commissaires adjoints.**
- **60 dentistes.**
- **4 Pharmaciens Commissaires, 60 Pharmaciens Commissaires adjoints.**
- **6 Vétérinaires Commissaires, 14 Vétérinaires Commissaires Adjoints.**
- **150 aumôniers.**
- **1800 assistants de groupe.**
- **1800 chefs d'atelier.**
- **2500 moniteurs d'éducation physique et d'initiation professionnelle.**
- **420 infirmières (dont 110 infirmières d'assistance sociale diplômées).**

Ils disposent d'Ecoles de Cadres (Theix, Opme en Auvergne, Collonges-aux-Monts-d'Or en banlieue de Lyon, Douéra en banlieue d'Alger) chargées de préparer les futurs « *Chefs* ».

Le régime de Vichy a donné naissance à plusieurs dispositifs de « *chargés de mission* » qui ne sont pas, en dehors des enseignants d'Education Physique & Sportive, de véritables « *corps* » de la Fonction Publique d'Etat au sens strict du terme mais auxquels il apporte les moyens réglementaires et financiers de mener à bien une politique à laquelle ils adhèrent.

On observera qu'il existe, en 1940, une corrélation d'objectifs entre un régime qui veut faire et des volontaires qui souhaitent faire. On verra, à l'issue de l'épisode, que nombre de recrutés à ce titre resteront en place et continueront d'agir. Certains, leur « *mission* » étant annulée rejoindront leurs corps d'origine et, comme les militaires, rentreront dans le rang en suivant parfois des carrières prestigieuses. D'autres, pour s'être engagés dans une aventure non conforme aux désintérêts de la III[e] République et avoir eu une position dérangeante face à une Education Nationale dont ils contestaient les méthodes, seront rejetés ou ne seront repris que plus tard[1].

Il est vrai que beaucoup n'étaient pas devenus fonctionnaires et qu'il est plus facile, même dans un contexte d'épuration, de se débarasser d'un contractuel qui gène que d'un fonction-naire

[1] Charles Castang (Maître Principal d'Education générale à Marseille) voit sa candidature comme Inspecteur définitivement rejetée tandis que Paul Martin (Délégué à la Jeunesse dans l'Ain) est récusé en 1944 mais repris quelques années plus tard grâce au soutien de Peuple & Culture.

titulaire qui perturbe un ordonnancement immuable. Si l'on élimine peu de gens du Commissariat Général, on exlut la quasi-totalité de ceux du Secrétariat Général. Il y a, dans cette mesure, la preuve que certains gênaient, d'autres pas…

On ne peut, à partir de cela, éliminer une notion importante en matière de gestion publique de personnels dans une situation donnée et en fonction d'une volonté politique exprimée et qui répond aux attentes des intervenants potentiels. On le retrouvera à l'époque de la Libération, essentiellement dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et de la culture populaire devenus, temporairement avant d'être considérés comme des dangers, des objectifs éminemment politiques.

Les services dédiés à la diversité de ces problèmes seront, pour l'essentiel fondés sur l'accueil ou la pérennisation dans des cadres de gestion administrative de personnels issus de diverses militances, souvent idéologiquement antagonistes mais qui trouveront, face à une tutelle obligée, les moyens de se serrer les coudes afin d'assurer leur survie et la pérennisation la plus large possible de leurs projets. Des fonctionnaires marginaux y ont eu la capacité d'imposer, par la marge, un ensemble de champs politiques peu appréciés par des hommes politiques représentatifs d'une société bloquée.

Chapitre second.

Les acteurs de terrain de la Libération au Temps libre.

-A-: *L'inspection de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs.*

-1-: *Un regroupement technique difficilement accepté.*

-a- Des distinctions historiques.
-b- Un regroupement imposé puis « guillotiné ».
-c- un début de normalisation.
-d- 1971 : un état des lieux après 35 ans.
-e- Les raisons du choix.

-2- : *L'éventail des missions.*

-a- Le Directeur : un personnage singulier.
-b- Des situations particulières.
-c- Les subtilités locales.
-d- Un cadre ou l'animateur d'une équipe,
-e- Des personnalités représentatives de la diversité des missions.
-f- Le refus assumé de l'option corporatiste.

-B- : *La diversité des acteurs de terrain.*

-1-: ***Les acteurs de l'éducation populaire.***

-a- Les instituteurs de l'Education Populaire.

-b- Les Assistants Départementaux.

-2-: ***Les acteurs du sport et de l'éducation physique & sportive***

-a- Les Assistants en charge de l'enseignement sportif.

-b- Les Assistants en charge du plein air.

-c- Les Maîtres d'Arrondissement.

-d- Les Conseillers Techniques.

-e- Les Conseillers Pédagogiques.

-f- Les enseignants d'EPS.

-C- Les intervenants connexes et les successeurs.

-1- ***Du « Chef de maison » au « Directeur » de MJC.***

-2- ***Des Aides-moniteurs aux éducateurs sportifs territoriaux.***

-3- ***Les nouveaux cadres.***

Des missionnaires aux gestionnaires.

L'action éducatrice, aspect fondamental, de la mission des services extérieurs, s'est, après la Libération, fondée, tant dans le domaine de la jeunesse que celui des sports, sur une intervention éducative menée sur le terrain par des personnels encadrés de manière plus ou moins forte, selon que le hiérarque local relevait du secteur de la jeunesse ou de celui des sports. Ce qui pose la question du statut de *cadre* au sein d'un dispositif où chacun peut, à son niveau, être considéré comme tel car il est en relation quotidienne avec des gens qu'il conseille ou dirige.

Il a semblé préférable en raison de l'ambiguïté du terme de les définir comme « *acteur* » et de chercher, ensuite, si ces personnels sont des cadres et les raisons qui les font apparaître comme tels[1]. A l'instar de la caricature de l'armée mexicaine, on y trouve certes plus de « *colonels* » que de soldats, même s'ils ne relèvent pas systématiquement de la catégorie A, dite d'encadrement selon le statut général des fonctionnaires[2]. Les « *soldats* » qui relevaient de leur

[1] Si Luc Boltansky (*Les cadres*) émet des propositions liées aux milieux industriels, administratifs et commerciaux, elles ne sont pas toujours adaptées au domaine spécifique de la jeunesse & des sports d'autant que les distinctions de la fonction publique d'État (catégories A, B et C) ne correspondent pas à la réalité de ses personnels intervenant sur le terrain.

[2] Le plus important volume des personnels gérés par Jeunesse & Sports (les professeurs d'éducation physique) récusait systématiquement cette gestion en demandant de relever de l'Education Nationale où l'appartenance à une catégorie relève de la possession d'un diplôme non d'une fonction d'encadrement. Ils souhaitaient également la rejoindre afin de pouvoir accéder à l'agrégation. En tout état de cause, la distinction entre les diverses catégories

intervention étaient « *milites* », piétaille d'une cause sportive ou socioculturelle.

Beaucoup relevaient de la catégorie B (maîtres d'EPS « *niveau inférieur* »), qui *encadraient* des stages où ils formaient *l'encadrement* (moniteurs ou aides-moniteurs) des associations sportives d'entreprises ou les animateurs de terrain qui se trouvaient ensuite en situation *d'encadrement* des jeunes adhérents des associations sportives de village ou de quartier. Ces personnels se disent « *éducateurs* » car ils ont conscience d'avoir aidé nombre de jeunes à « *sortir d'un état* », non comme des « *cadres* ». La vision est identique dans le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire. Si Vichy avait créé des « *Écoles de Cadres* » qui formaient des « *chefs de jeunesse* », les formateurs de ce secteur intervenant dans les Centres Éducatifs puis les Centres Régionaux d'Éducation Populaire « *encadraient* » des stages de formation de jeunes qui, *militants*, récusaient le concept d'encadrement mais reconnaissaient celui de compétence.

A l'exclusion des enseignants d'Education Physique & Sportive relevant, par la bande, de l'Éducation Nationale, chaque acteur de Jeunesse & Sports (*Conseiller Technique & Pédagogique, Conseiller Technique Régional, Conseiller Technique Départemental, Conseiller Pédagogique Départemental, Conseiller Pédagogique de Circonscription*) est caractérisé par sa capacité d'expertise[1]. Si la notion de cadre est admise dans un milieu sportif hiérarchisé, elle est récusée dans les milieux de l'éducation populaire et de la jeunesse pour qui « *encadrement* » renvoie à des situations négatives.

Le concept d'encadrement se développe assez facilement dans les milieux associatifs qui n'hésitent pas à utiliser « *dirigeant* » « *président* », « *directeur* », celui de « *militant* » étant le plus souvent, en dehors des postures de tribune, réservé à l'adhérent de base. Il est par contre une réalité historique qui les unit. Entre les années 1940 et 1970 ces acteurs relevaient d'un engagement militant[2] qui leur faisait souvent rêver de la *Cité Idéale* du Père Tillières, du projet

---

de la Fonction Publique n'était que la résultante d'un état de fait ancien qui attribuait aux instituteurs ayant la plus lourde charge de travail (30 heures hebdomadaires) la rémunération la plus faible. Ils étaient, étant les plus nombreux, « heureusement pour les services du Budget » classés dans la catégorie B avec de très faibles capacités de promotion. On retrouve, un temps, cette distinction en éducation physique avec le corps des « maitres d'EPS ». Ce que résume un ancien Conseiller Technique de Rugby (Olivier Saisset). « *Lorsque j'allais à Paris, je voyageais en seconde classe car j'étais instituteur, mais les CTR professeurs d'EPS pouvaient être remboursés de la première* ».

[1] La notion d'expertise caractérise le quotidien administratif, technique et pédagogique de l'inspecteur qui « *bénéficie* » de la qualité d'expert en toutes choses dans des situations parfois difficiles à assumer. Classé en catégorie A, il évolue dans une pratique d'encadrement s'il est en charge du secteur sportif où le principe hiérarchique est la normalité, dans une pratique de négociation s'il est en charge du secteur jeunesse où celui de compétence est primordial, dans une pratique régalienne face aux élus dès lors qu'il est en charge de l'équipement et, dans une situation de synthèse, s'il est seul dans son département.

[2] « *En fait, tout repose sur le militantisme des services extérieurs de la Jeuneses et des Sports avec leurs*

de *Regain* au Contadour, de l'entente entre les classes et les peuples à partir de la sublimation (*citius, altius, fortius*) de l'activité athlétique. Au service du progrès civique et social par la Culture et les Activités Physiques & Sportives ils ont constitué un exceptionnel kaléidoscope de fonctions et de missions.

C'est dans cet espace multiforme et multiculturel que les acteurs du dispositif ont, passionnés et passeurs, militants et réformateurs, inventé des pratiques et des situations nouvelles, contribué à l'évolution d'une société bloquée. Ils se sont longtemps trouvés confrontés à cette « *nécessité d'avoir à justifier leurs actions, c'est-à-dire, non pas à inventer après coup, de fausses raisons pour maquiller des motifs secrets, comme on se trouve un alibi, mais à les accomplir de façon à ce qu'elles puissent se soumettre à un objectif de justifi-cation* »[1]. Cette administration s'est justifiée, face à d'autres, hostiles, que par l'engagement de personnels issus d'une militance antérieures dans les mouvances associatives de l'éduca-tion populaire, de la jeunesse et des activités physiques et sportives.

Il semble utile d'apporter un éclairage sur la réalité de ces acteurs de la période d'établissement, souvent autodidactes et contestés par ceux « *venus des Écoles* ». La distinction entre l'*ingénieur-maison* (autodidacte) et l'ingénieur *sorti des écoles* pouvait exister dans le monde de l'usine entouré d'un dispositif de « *grandes écoles* » dont les anciens élèves réclamaient leur part de responsabilité[2]. Elle n'était pas possible à Jeunesse & Sports car la quasi totalité des personnels avaient suivi le même cursus, généralement celui des CREPS pour les intervenants du secteur du sport et de l'éducation physique, normalement celui de l'engagement associatif pour les intervenants de celui de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Tous portent des options pédagogiques, culturelles et sociales développées au cours des années 20 par la société civile[3]. Une de leur particularité résidera longtemps dans leur forme de recrutement et le tableau d'effectifs du ministère ressemblera, avant que n'apparaissent les statuts administratifs, à un immense patchwork de disciplines et de compétences d'autant plus

---

inspecteurs, leurs assistants départementaux, leurs maîtres d'arrondissement, puis leurs conseillers techniques qui, sans grands moyens et appuis, sans budget réel, essaient de réaliser les belles ambitions issues de la Résistance ». Solal E. *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990).Un parcours difficile.* Dossier EPS N° 45. Paris. INSEP 1997.

[1] Boltansky L, Thévenot L. *De la justification.* Paris. Gallimard NRF Essais 1991.

[2] Boltanski L. et Thévenot L. *De la justification.* Paris. Gallimard NRF Essais 1991.

[3] Elles n'auraient pu être menées à bout si elles n'avaient été portées par des générations de passionnés, de passeurs de cultures et de militants ainsi que de réformateurs des pédagogies scolaires et sociales, voire des pratiques administratives. On peut admettre que ceux qui relèvent de la filière sportive sont des passionnés, passeurs de culture et que ceux qui défendent le projet de l'éducation populaire sont des militants (*milites* : soldats d'un projet, d'une utopie). La distinction n'est pas aussi facile qu'elle paraît car les défenseurs de l'éducation physique au sein de l'enseignement scolaire sont, par rapport à l'institution, tout autant des utopistes ou des réformateurs.

particulier que les effectifs en sont réduits et que la spécificité de chacun n'apparaît que lors de regroupements disciplinaires[1].

Il est apparu après la Libération, indispensable de faire la différence entre les milieux de l'adolescence que Sartre analyse comme « *un phénomène bourgeois* » qui bénéficient de la privilégiature des études « *secondaires* » et ceux de la *jeunesse* qui entrent très tôt dans le monde du travail. Ces deux fractions d'une classe d'âge n'ont ni les mêmes espoirs, ni les mêmes pratiques sociales, mais doivent accéder à la diversité des activités physiques et au libre choix entre ces dernières. Ce sera le but de la Jeunesse Ouvrière & Rurale et la mission de ses maîtres qui participent en outre aux séquences de préparation militaire.

La direction Guéhenno ne dispose, pour sa part, que de faibles troupes « *officielles* », mais peut s'appuyer sur de larges cohortes de bénévoles et de militants en charge de continuer, sous d'autres formes, ce que Vichy, après le Front Populaire avait mis en place. La réalité terrtoriale de cette administration a été effective grâce à l'engagement de fonctionnaires ou de personnels assimilés dont la caractéristique était, le plus souvent, de relever de l'engagement militant.

Celui qui, dans les années 1960/1980, pénètre dans un service déconcentré de la Jeunesse & des Sports se trouve face à une mosaïque de personnels aux dénominations diverses[2] dont il est nécessaire d'étudier les origines et les actions afin d'accéder à la compréhension de ce micro-cosme technique, pédagogique et administratif oscillant entre le commando et l'administration avec, le plus souvent, une préférence affirmée pour le commando. Il diffère nettement en termes de volume de personnels des services de Jean Borotra dont Henri David, recruté en 1941 à l'Inspection Départementale de l'Education Générale & des Sports, place Badouillière à Saint-Etienne (Loire) en tant que secrétaire et qui a quitté en 1979, lors de son départ à la retraite, la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs, disait que le service se réduisait « *à l'inspecteur, au secrétaire, à la comptable* ».

---

[1] André Martin, Adjudant-chef Maître d'Armes, est recruté, selon les attentes de la Ligue d'Escrime du Languedoc-Roussillon, es qualité de Conseiller Technique Régional. Hubert Grillat, conseiller technique plein-air, chargé en outre de la promotion des activités « sportives » chez les personnes âgées, devient, alors qu'il aurait pu devenir cadre technique de la Fédération Française d'Entraînement Physique dans le Monde Moderne, Conseiller Technique Régional « hand-ball » à la condition de subir les épreuves du diplôme de Conseiller Sportif. Son épouse, maîtresse auxiliaire, est repérée lors d'un stage par le directeur régional qui lui propose de s'occuper des personnes âgées et des handicapés avant qu'elle ne devienne CTR du hand-ball féminin. Elle s'estime heureuse d'avoir pu, grâce aux pratiques internes, spécifiques à *Jeunesse & Sports*, avant d'être titularisée, passer les épreuves de nombre de diplômes fédéraux et nationaux, ce qui lui a permis « *d'échapper à l'Education Nationale* ».

[2] Assistant sportif, Assistant plein-air, Maître de la jeunesse Ouvrière & Rurale, Assistant de Secteur, Conseiller Technique Régional ou Départemental, Délégué régional ou départemental de l'ASSU puis UNSS, Instructeur Spécialisé, Conseiller Technique et Pédagogique, Assistant Départemental de la Jeunesse & de l'Education Populaire.

Cette évolution en nombre est liée à l'apparition progressive de politiques publiques intéressées par ce double domaine. On y relève, après l'échec de Guéhenno, une importance notable accordée au secteur « *des sports* » qui conduit souvent à évoquer « *la direction des sports* », une importance relativement faible des effectifs dédiés au microcosme de la jeunesse et de l'éducation populaire. Il est vrai que ce dernier secteur a souvent, notamment dans les années 1950/1960, été mieux organisé qu'un mouvement sportif pour le moins balbutiant, mal structuré et respectueux des institutions, en faveur duquel la politique d'Etat a porté attention face à un ensemble de mouvements de jeunesse contestataires et irrespectueux.

Ce qui est logique pour des mouvements de jeunesse est inconcevable pour un Etat soucieux de préserver sa pérennité, même si, avant d'être des revendications, les propositions des mouvements de jeunesse restent dans une logique qui, bien que simple, est parfois difficile à entendre pour des administrateurs en charge de conseiller les politiques. Ceux de la Jeunesse & des Sports avaient, pour être normalement issus des mouvements, la capacité de proposer des politiques et s'appuyaient sur des corps en charge des problèmes du terrain.

On commencera par celui des inspecteurs dont le très faible effectif (# 600 personnes) masque une multiplicité d'activités et de missions indispensables au rayonnement du ministère.

- La responsabilité de la jeunesse et de l'éducation populaire exigeait la capacité à justifier d'une connaissance du milieu résultant d'un engagement militant antérieur[1].
- La responsabilité du secteur sportif relevait d'un discours héritier de la période militaire pérennisé par la présence des deux « *colonels* », sans exclure la connaissance de disciplines « *reconnues et acceptées* »[2].
- La responsabilité de l'éducation physique était sujette à caution syndicale dès lors que l'inspecteur n'était pas issu du sérail.

Dans son travail quotidien l'inspecteur tente d'homogénéiser des champs d'intérêts souvent divergents parfois contradictoires. Il est au centre des contradictions de cette adminsitration en butte aux attaques syndicales, aux récriminations de personnels manquant des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, à la déception des élus et des asscociations qui attendent l'augmentation des subventions. Il est parfois encensé : le jour où un élu a pu réaliser l'équipement sportif ou socioculturel renforçant sa notoriété, mais, ce jour là l'élu ne manque jamais de remarquer qu'il aurait pu mieux faire si l'Etat, dont il est le représentant,

[1] Avoir encadré ou dirigé des colonies de vacances était une caution minimale, avoir milité aux Auberges de Jeunesse, aux Eclaireurs de France, aux CEMEA, aux Francas et à Peuple & Culture permettait d'être reconnu comme relevant du milieu, donc capable d'émettre une opinion. Par contre, avoir milité à l'UFCV ou aux Scouts de France pouvait parfois être considéré comme une carence idéologique et pédagogique.

[2] Dans les années 1970, un inspecteur nommé dans la Loire se devait d'assister, dès son arrivée, à un match de l'Association Sportive de Saint-Etienne (Les Verts). Il était alors présenté à Roger Rocher, le président du club, qui lui déclarait *« j'espère que vous aimez le football !* ». Une réponse positive (il ne pouvait pas y avoir de réponse négative) valait adoubement dans la société locale.

accordait plus de moyens.

Sa position est toute ambigüe car sa présence souligne l'utilité de l'intervention de l'Etat dont la faiblesse est regrettée mais elle valorise l'élu qui peut justifier son mandat car « *il a une bonne relation avec les fonctionnaires* ». Dans cette situation le discours de l'élu est ambigu car, s'il attaque l'Etat-pingre il n'hésite pas à valoriser le fonctionnaire « *qui fait tout ce qu'il peut pour nous aider* ». Le discours pourrait laisser entendre qu'il existe entre l'élu et le fonctionnaire une sorte de complicité d'intérêts qui ne relève pas des dispositifs statutaires mais facilite souvent le développement ultérieur de politiques locales palliatrices des carences de l'Etat.

Cette expression sera très forte à partir de l'arrivée de Maurice Herzog car la pratique de la déconcentration apporte aux inspecteurs une liberté dans la décision que n'ont pas encore la plupart des chefs de services départementaux contraints à référer à leur administration centrale alors que l'inspecteur rendait compte de ce qu'il avait réalisé dans le cadre de sa délégation. Cela justifie « *l'administration militante* » dont parlait Jacques Chaban-Delmas.

-A- ***L'inspection de la jeunesse, des sports & des loisirs.***

« *Les pieds dans la boue, la tête dans les étoiles, la main dans la poche des autres* ». Un inspecteur de la Jeunesse & des Sports (Guy Eckenschwiller) dépeint, non sans pragmatisme, la réalité du quotidien de ses collègues et présente, avec un sens affirmé et très personnel de la provocation, une réalité quotidienne[1]. Héritiers du croisement sémantique des Délégués de la Jeunesse et des Inspecteurs de l'Éducation Générale & des Sports de Vichy, ils continuent, après la Libération, à être recrutés « *sur titres* » mais doivent être membres de l'enseignement. L'Education Nationale imposant de recruter parmi ses clercs.

Ils sont devenus, en trente ans, un corps de la fonction publique de l'État sans être, comme le souhaitaient les cadres d'Uriage, un grand corps dédié à la jeunesse, l'éducation populaire, à

[1] Les inspecteurs tiraient de la négociation avec les communes et les départements des crédits, parallèles aux crédits d'Etat et souvent plus importants, un moyen de développement de leurs projets et des activités qu'ils voulaient mettre en œuvre [« *il faut faire foisonner les crédits* », disait-on depuis Herzog] en négociant des participations croisées. C'est la caractéristique d'un corps qui faisait admettre à des élus locaux que l'option qu'ils proposaient leur était d'autant plus utile que le ministre était prêt « *de plus bas de par moi* », comme disaient les recruteurs du Roi, à soutenir un projet réclamé par leurs électeurs et auquel ils avaient souvent du mal à croire. Lorsqu'il réussit le concours d'Inspecteur, Paul Michel, assistant JEP, se cherche un successeur. Comme il connaît un instituteur de Vonnas qui a suivi des stages dirigés par Maurice Yendt (CTP *Théâtre pour enfants*) il le contacte « *à la sortie des classes* » et lui propose de lui succéder. Il ne s'arrête pas en chemin. Profitant d'une notoriété ancienne valorisée par sa réussite, il rencontre le Président du Conseil Général (Roland Ruet) et lui suggère de créer un poste d'assistant départemental. Roland Ruet accepte « *à la condition que Paris ouvre un poste* ». Placée face au dilemme, l'administration ouvre le poste. Il bénéficie, alors qu'il est nommé Inspecteur dans le département, de trois successeurs. Il a, dans la tradition du corps, « *fait foisonner les crédits* ».

l'éducation physique & sportive, à la rénovation des pratiques de l'Education Nationale[1].

-1- *Un regroupement « technique » difficilement accepté.*

L'organisation *provisoire* (1946) du corps de l'inspection de l'éducation physique et des sports[2] comprend sept inspecteurs généraux, vingt inspecteurs principaux et deux cent quarante quatre inspecteurs au sein desquels on retrouve « *les inspecteurs de l'ancien cadre de l'éducation générale et des sports maintenus en service sur proposition de la commission de révision des nominations sur titre* ». Les critères posent une condition d'âge (30 ans au moins) et de diplômes excluant les diplômes militaires[3].

Les Inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont organisés dès 1945[4] à partir d'anciens résistants, prisonniers et déportés après la « *dévichysation* » du Secrétariat Général à la Jeunesse[5].

-a- Des distinctions connotées.

La représentation importante des personnels issus de l'éducation physique montre, dix ans après le Front Populaire, le poids acquis, grâce à Vichy. Peu de personnels du Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports ont été épurés, ce qui n'a pas été le cas des Délégués à la jeunesse et des Commissaires au travail des jeunes. Ce qui s'explique par une double analyse corporative et politique.

- Les « *Borotra* », titularisés dès mars 1943, constituent un corps que la viscosité administrative ne peut pas supprimer et auquel elle s'adapte.
- Les « *Lamirand* » ont vécu sur des statuts indécis, souvent été rémunérés sur des crédits détournés et n'ont pas été titularisés avant la Libération.

Le cas de l'inspecteur primaire présente un aspect intéressant dans la comparaison qu'il

---

[1] « *Le corps est une notion héritée de l'Ancien Régime. À bien des égards, il apparaît comme la trace laissée dans notre société par l'ordre social des corporations. (...) Leur fraternité sémantique indique qu'ils appartiennent à une même famille et relèvent d'un même principe* ». Kessler MC. *Les grands corps de l'État.* Paris. Fondation Nationale des Sciences Politiques. 1986.

[2] Décret n° 46-1468 du 17 juin 1946.

[3] Agrégation, Doctorat ou licence en droit, sciences ou lettres, Professorat, Maîtrise ou Monitorat d'EPS, Professorat des Écoles Normales, certificat d'aptitude à l'inspection des Écoles primaires, à la direction des Écoles Normales, aux fonctions de secrétaire d'inspection académique, Doctorat en médecine ou en pharmacie, Baccalauréat du second degré ou Brevet Supérieur. (Les titulaires du baccalauréat ou du brevet supérieur doivent avoir exercé pendant dix ans les fonctions d'instituteur ou trois ans celles de secrétaire d'inspection aca-démique).

[4] Décret n° 45-2396 du 17 octobre 1945 portant organisation de l'organisation de l'inspection générale et de l'inspection des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

[5] Les Inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire de 1948 se déclarent tous « ancien résistant », 17 sont des anciens prisonniers, 7 des anciens déportés. L'ensemble comptabilise 14 médailles de la Résistance, 23 Croix de guerre 39/40, 3 Croix de guerre 14/18, 7 Croix de la Légion d'Honneur « *pour faits de guerre* ». Les candidatures des « *anciens de Vichy* » sont ou rejetées ou traitées par le mépris.

peut ouvrir avec l'Inspecteur de la Jeunesse & des Sports car ils sont tous deux au contact des gens. La réalité de terrain apporte cependant aux premiers un privilège académique[1].

Cadre pédagogique, parfois issu du milieu de l'enseignement primaire et porteur de ses valeurs[2] ce que ne sont, ni les Inspecteurs d'Académie, agrégés, ni les Recteurs, professeurs d'Université, l'Inspecteur primaire est un cadre d'autorité, mais simple représentant local de l'Inspecteur d'Académie. L'inspecteur de la Jeunesse & des Sports qui exerce des missions héritières des deux corps de Vichy, est assimilé aux Inspecteurs de l'enseignement technique, dont l'utilité est considérée comme mineure. Ce qui explique leur regroupement dans un Secrétariat d'Etat à la justification plus politique que réelle.

Lorsque Jean Guéhenno, fils du peuple, organise les corps d'inspection relevant de son autorité, il valorise les instituteurs porteurs de l'espérance populaire auxquels il offre la majorité des postes locaux de responsabilité[3]. En disposant[4] de 128 inspecteurs[5] auxquels il faut ajouter les 18 Directeurs de Centres d'Education Populaire[6] qui seront intégrés sept ans plus tard, il a autorité sur un effectif national de 146 cadres avec lesquels il compte mener à bien son projet culturel[7]. Son projet renvoie à la mission historique de l'instituteur en charge d'instituer, par

---

[1] « *Ils sont (avec les directeurs d'école de Paris) les seuls administrateurs de l'Université à être, comme les enseignants, choisis par un examen spécialement institué pour déterminer l'aptitude à la fonction : ni l'agrégation des Inspecteurs d'Académie, ni le doctorat des Recteurs, ne sont en effet des diplômes d'administration, mais bien d'enseignement et les chefs d'établissement du second degré se recrutent au choix parmi les professeurs. Cet examen est le Certificat d'Aptitude à l'Inspection des Ecoles Primaires et à la direction des Ecoles Normales* ». Ferré A. *Morale professionnelle de l'instituteur.* Paris. SUDEL 1949

[2]« *C'est aussi que, de même que chaque soldat de la Révolution avait dans sa giberne un virtuel bâton de Maréchal, à tout instituteur est ouverte en principe la possibilité de s'élever dans la hiérarchie jusqu'à la fonction d'inspecteur* ». Ferré A. *Morale professionnelle de l'instituteur.* Paris. SUDEL 1949

[3] Instituteur à Rumilly (Haute-Savoie), Marcel Vigny, proche de Peuple & Culture, écrit à Jean Guéhenno pour lui exposer l'organisation et les activités de la Maison de la Culture qu'il vient d'y créer. Il est immédiatement nommé Inspecteur à Annecy et s'installe aux Marquisats où il travaille avec Jean le Veugle. Reçu à Paris, Joffre Dumazedier fait impression. On aimerait qu'il prenne une responsabilité à l'administration centrale mais on se rallie à sa volonté de rejoindre Grenoble où Peuple & Culture se développe. Il y est donc nommé Inspecteur.

[4] Décret n° 45-236 du 17 octobre 1945 portant organisation de l'Inspection Générale et de l'Inspection des mouvements de Jeunesse & d'Education Populaire.

[5] Deux Inspecteurs Généraux, six Inspecteurs « *administratifs* », vingt inspecteurs principaux et cent Inspecteurs. « *Inspecteur* » succédant à « *délégué* » montre l'intégration des personnels dans la sémantique administrative de l'Education Nationale.

[6] Décret n° 45-237 du 17 octobre 1945 (Organisation des Centres d'Education Populaire de la Direction des Mouvements de jeunesse et d'Education Populaire).

[7] « *La constitution des premiers cadres des services extérieurs impose de manière impérieuse la possibilité de recruter sur titres à tous les échelons de la hiérarchie et à toutes les classes de chaque emploi. Il sera indispensable, pour assurer le fonctionnement des services extérieurs de la Direction, de recourir à des agents des anciens services de la jeunesse d'Alger, à des fonctionnaires de l'ex-Commissariat à la Jeunesse dont la situation est soumise à l'étude d'une Commission de reclassement, à un certain nombre d'agents contractuels d'une compétence reconnue et à des spécialistes particulièrement avertis des problèmes du ressort de la nouvelle Direction : Mouvements de Jeunesse, Maisons des jeunes, Auberges de Jeunesse, Colonies de Vacances, etc…Je compte faire appel enfin, dans la plus large mesure possible à des membres des divers ordres de l'enseignement*

l'éducation primaire, le futur citoyen et, lorsqu'il recherche des cadres au fait des réalités du terrain, il les choisit, garantie de laïcité, sa préoccupation constante, de préférence parmi les instituteurs et à partir de propositions syndicales[1] puisque, par tradition, l'instituteur, formé à l'Ecole Normale, est adhérent d'un syndicat qui défend la laïcité de l'Ecole. L'option facilite la mainmise de l'Education Nationale et les 120 « *Inspecteurs des mouvements de Jeunesse & d'éducation populaire* » sont implantés au siège de chaque Académie avec la « *possibilité* » d'avoir par département «*un représentant placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie* »[2].

Les Inspecteurs de l'Education Générale & des Sports titularisés peu avant le débarquement[3] ont satisfait à l'épuration[4] et sont regroupés chez Gaston Roux[5]. Les nouveaux sont recrutés « *sur titres* » à condition d'avoir au moins trente ans[6]. Si le texte ne fait pas référence à une sujétion vis-à-vis des Recteurs ou des Inspecteurs d'Académie, elle est implicite. Par contre, le volume des postes relevant de Gaston Roux[7] montre un déséquilibre entre les deux corps qui sont dans un rapport de un à deux favorable « *aux sports* ».

-b- Un regroupement imposé puis « guillotiné ».

Andrée Viénot, qui dispose de 417 inspecteurs dont les deux tiers relèvent de l'Education Physique et des Sports, procède à la fusion des deux corps, option qui ne satisfait pas les inspecteurs des mouvements de jeunesse & d'éducation populaire[8]. La Commission de la

public ». IG n° 1388. Rapport au Ministre de l'Education Nationale 1944. (A N. F/44/52).

[1] J.A Senèze (Secrétaire Général du SNI) récuse, ce que l'on observe à la lecture de petits billets manuscrits, diverses candidatures : un Inspecteur Primaire de Haute-Loire qui « *ne paraît pas avoir le dynamisme et l'allant que requiert tout mouvement de jeunesse* » et un autre, de l'Aveyron (Gourin) mais recommande Roger Bonnissol (instituteur et militant du SNI). (A N. F/44/52).

[2] Il semblait logique, au nom du parallélisme des formes, que l'Inspecteur en charge de l'éducation populaire, activitéessentiellement extrascolaire mais à laquelle le Plan Langevin-Wallon accorde une importance fondamentale, soit placé dans la même position administrative que l'Inspecteur d'Académie en charge des seuls problèmes du quotidien scolaire. Ce ne fut sans doute pas fait sans raisons liées à la capacité de refus de la modernité exprimée par l'institution.

[3] Décret du 30 mars 1944.

[4] Arrêté du 31 octobre 1944 créant une Commission consultative de révision des nominations et de l'avancement du personnel relevant de l'ex Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports.

[5] Décret n° 46-1469 du 17 juin 1946 portant organisation provisoire du corps de l'inspection de la Direction Générale de l'Education Physique & des Sports.

[6] Ces titres sont les mêmes que pour les Inspecteurs des Mouvements de Jeunesse. Un paragraphe dérogatoire souligne que 5% des postes à pourvoir pourront être attribués à des candidats « *ayant rendu des services éminents à la cause de l'éducation physique & des sports* ».

[7] 7 Inspecteurs Généraux, 20 Inspecteurs Principaux, 244 Inspecteurs (271 au total).

[8] Le Syndicat National des Personnels des Services Extérieurs de la Direction de l'Education Populaire en accepte le principe, mais les discours des « *sportifs* » ne lui en donnent pas une vision positive. « *La fusion avec les autres syndicats des sports est apparue nécessaire. Pourtant la solution ne paraît pas encore mûre. Récemment un camarade des sports auquel nous proposions la formation d'une liste commune aux commissions de licenciement nous répondait 'nos intérêts sont distincts, trop de choses nous séparent'. Que dire de la fusion !* ». Bonnet, Faure, Jacquard, Jattefaux, Metral *in* Editorial du Bulletin du Syndicat National des Personnels des Services Extérieurs

Guillotine ayant prévu de supprimer 50% des personnels de la Direction, les conflits s'ouvrent avec les « *Secrétaires Administratifs* » qui se disent plus utiles que les inspecteurs[1].

Les effectifs évoluent alors au détriment des personnels de la jeunesse.

Année	Inspecteurs principaux		Inspecteurs	
	Jeunesse	***Sports***	***Jeunesse***	***Sports***
01.06.1946	**20**	**22**	**100**	**287**
01.01.1947	**20**	**22**	**70**	**256**
01.01.1948	**11**	**20**	**62**	**243**
Compression	**9**	**2**	**38**	**44**
Pourcentage	**45%**	**9%**	**38%**	**15%**

Le handicap augmente nettement. Les inspecteurs « *jeunesse, éducation populaire* » (120 en 1946) ont vu leurs effectifs réduits de 40%, ceux de « *l'éducation physique & des sports* », de 10%.

Les Inspecteurs « *sports* » sont dans un rapport de 3,5 à 1 par rapport aux inspecteurs « *jeunesse* ». Un état de 1948[2] révèle l'ampleur du dégraissage. L'âge moyen du corps est de 42 ans (les trentenaires et les quadragénaires représentent 80 % des effectifs) et on dénombre 9 femmes sur 248. S'il subsiste « *aux sports* » une forte présence d'anciens de Vichy, il n'en est pas de même pour le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire[3].

-c- Un début de normalisation.

Les inspecteurs de la jeunesse & des sports sont finalement recrutés par voie de concours à

---

de la Culture Populaire du 9 février 1948. (A N. F/44/53).

[1] « *A signaler l'attitude intraitable de Muller du Syndicat des Secrétaires administratifs défendant la thèse suivante : les secrétaires constituant la cheville ouvrière des directions départementales, seuls les inspecteurs peuvent être licenciés* ». Déclaration de Conquéré au Congrès National du Syndicat National des personnels des services extérieurs de la Direction de la Culture populaire. (A N. F/44/53).

[2] Un répertoire manuscrit, datable de 1948 à partir de la corrélation entre les dates de naissance et les âges, regroupe les noms, affectation, date de naissance, origine professionnelle et « *ministérielle* » des inspecteurs des services extérieurs à l'exception des Directeurs de CREPS, de CREP et des établissements nationaux. 107 instituteurs, 58 professeurs d'éducation physique et 30 professeurs du secondaire composent les 2/3 du corps. 72% des inspecteurs sont comptabilisés « *sport* » et sur 107 ex-instituteurs, 69 (2/3) sont répertoriés « *sport* » et 38 « *jeunesse* ». Si la quasi-totalité (92%) des inspecteurs « *jeunesse* » relève d'un recrutement daté de 1945, on observe que chez les inspecteurs « *sport* » il subsiste 1/3 d'anciens du CGEGS. (3 ont été recrutés en 1940, 22 en 1941, 32 en 1942, 4 en 1943, 1 en 1944 soit un total de 62). (A N. F/44/72/A).

[3] La refonte du corps a été faite avec d'autant plus de facilité que les délégués n'avaient pas été titularisés. Il a suffi d'étudier leurs dossiers, d'en retenir (peu) et d'en renvoyer (beaucoup). La proportion de « *sportifs* » à tous les niveaux des services permettra aux tenants du sport et de l'éducation physique de mener des pressions fortes en leur faveur. La situation est aggravée par la publication dans « *L'Action Laïque* » d'un article laissant sous-entendre que « *les services de l'éducation populaire sont vichystes* », ce qui crée la confusion dans l'esprit de nombre de députés de gauche auquel personne n'a démontré que, a contrario de la déclaration, la presque totalité des personnels du Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports, y compris Jean Gotteland toujours Inspecteur Général, est restée en place. Il est vrai que ces personnels ne piétinaient pas, contrairement à ceux de la Direction des Mouvements de Jeunesse & d'Education Populaire, les plates-bandes de la Ligue de l'Enseignement. Ce syndicat décidera par référendum d'adhérer en 1948 (4 décembre 1948) à la Fédération de l'Education Nationale (autonome) par 97 voix sur 107 votants.

partir de 1951[1] mais doivent être âgés d'au moins trente ans. Le libellé du décret montre l'importance apportée aux enseignants d'éducation physique & sportive[2]. Les orientations « *jeunesse* » ou « *sports* » sont tranchées dès l'écrit : les candidats ont, dans la seconde épreuve, le choix entre deux sujets se rapportant l'un à l'éducation physique et aux activités sportives, l'autre à la culture populaire, aux colonies de vacances et de plein air[3].

Leur profil est très ciblé : ils doivent en effet savoir analyser des situations « *pédagogiques* » et être immédiatement opérationnels car ils sont affectés sur un poste à l'issue des épreuves. Il n'est pas prévu de stage de formation initiale.

Les conditions évoluent en 1953 avec la publication d'un arrêté[4] qui porte à trois les épreuves écrites imposant aux candidats de soutenir une opinion sur les deux sujets de jeunesse et de sports à parir d'une composition sur un sujet de psychologie ou de pédagogie*, « touchant à l'histoire des doctrines et aux principes de l'éducation des enfants, des adolescents et des adultes* » et une « *sur l'historique et les techniques de base de l'éducation physique et des sports* ». L'inspecteur doit maîtriser les deux cultures afin d'assurer le contrôle technique, pédagogique, administratif et financier des organisations « *dans la mesure où elles reçoivent l'aide de l'Etat* ». Le corps donne entière satisfaction depuis la création du concours car « *cela est dû* [à un] *recrutement parmi les militants de l'éducation post-scolaire formés, pour la majeure partie, de membres de l'enseignement traditionnel* »[5].

-d- 1971 : un état des lieux après 35 ans.

Le Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs publie en 1971 un « *Annuaire du corps de l'inspection de la jeunesse, des sports & des loisirs* » qui présente l'ensemble de la corporation après 35 années d'existence. L'inspection

[1] Décret n° 51-837 du 3 juillet 1951 (recrutement et titularisation des inspecteurs de la jeunesse & des Sports).

[2] Les candidats doivent justifier de la possession d'un doctorat en médecine, du certificat d'aptitude à l'inspection primaire et à la direction des Écoles Normales ou avoir été élèves des Écoles Normales supérieures. Ils peuvent être titulaire du CAPEPS et avoir été Professeur d'EPS durant 5 ans, « *enseigné ou exercé une activité dans le domaine de l'éducation populaire et sportive* » pendant 5 ans, être professeur certifié de l'enseignement secondaire ou technique ou justifier des diplômes exigés pour le concours d'entrée à l'ENA. Ils peuvent aussi avoir été instituteur ou maître d'EPS, moniteur ou instructeur spécialisé mais doivent posséder le baccalauréat ou le brevet supérieur et avoir exercé durant 10 ans. Le texte prononce l'intégration des « anciens » de 1946 ayant échappé à la Hache et à la Guillotine ainsi que les Directeurs de Centres d'Education Populaire.

[3] L'organisation des épreuves pratiques montre l'importance accordée aux aspects scolaires. Elles comprennent la visite d'un établissement scolaire « *au point de vue de l'installation matérielle et de l'organisation pédagogique, en ce qui concerne l'éducation physique et sportive* ». Cette analyse de l'enseignement de l'éducation physique fait l'objet d'une note commentée devant le jury. Elle est complétée par la présentation d'une leçon d'EPS, de la critique d'une autre et par la visite critique d'équipements sportifs (stade, gymnase, piscine) ou d'éducation populaire (colonie de vacances, maisons de jeunes, auberge de jeunesse. Elle est suivie par l'étude d'un programme d'équipement sportif ou de jeunesse & d'éducation populaire.

[4] Arrêté du 10 août 1953 relatif aux épreuves du concours de l'inspection de la jeunesse & des sports.

[5] Rapport de l'Inspecteur Général Robert Berthoumieu à la Commission Le Gorgeu (1956).

générale compte 12 personnes (dont 1 femme) dont l'âge moyen est de 60,5 ans, en majorité originaires de l'Éducation Nationale avec quatre instituteurs (dont deux sont devenus Professeurs d'éducation physique), quatre professeurs d'éducation physique, un sous-intendant, un médecin *scolaire* et André Basdevant[1].

Inspecteurs Principaux		
Cadre d'origine	**Nombre**	**Observations**
Instituteurs	**42**	**43% du corps, 17 d'entre eux sont devenus PEPS**
Professeurs EPS	**14**	
Professeurs Lettres	**6**	
Professeurs Ecole Normale	**2**	
Divers	**8**	**2 militaires, 5 administratifs, 1 répétiteur, 1 société civile (Marie-Thérèse Eyquem)**

Les inspecteurs principaux (74 hommes et 5 femmes) ont un âge moyen de 57,7 ans mais 10 ont moins de 50 ans. Si on note un « *benjamin* » de 42 ans et quatre « *aînés* » de 64 ans, vingt-trois sont nés entre 1912 et 1913. Les corps d'origine reflètent le poids de l'Éducation Nationale puisque les « *divers* » ne sont, avec deux militaires et une représentante de la société civile sportive (Marie-Thérèse Eyquem), que des séquelles de Vichy. La présence de 17 instituteurs devenus Professeurs d'éducation physique et sportive renforce une éducation physique défendue bec et ongles par l'inspecteur principal pédagogique.

Par contre, les Directeurs régionaux et les adjoints à celui de Paris sont en nette majorité (21) d'anciens instituteurs, ce qui explique toujours l'attitude de respect pour la hiérarchie de l'Education Nationale acquise à l'École Normale[2]. Avec 314 personnes (dont 19 femmes soit # 6% des effectifs), le corps des Inspecteurs montre, en 1971, un recrutement diversifié même si 147 inspecteurs issus du corps des instituteurs représentent environ 50 % des effectifs.

Inspecteurs.		
Cadre d'origine	**Nombre**	**Observations**
Instituteurs	**147**	**Ils représentent # 50% du corps et ont souvent pratiqué la promotion interne puis 66 d'entre eux sont devenus Maître de Cours Complémentaire, 18 Professeur d'EPS et 1 Professeur de Lettres.**
Professeurs EPS	**57**	**13 sont d'anciens Professeurs d'EPS de la Ville de Paris, 7 d'anciens Maîtres d'EPS.**
Autres	**30**	**3 officiers anciens du CGEGS, 2 anciens du SGJ, 3 CTP, 4 Assistants JEP, 8 administratifs, 7 chargés d'enseignement, 2 licenciés, 3**

[1] Il représente, avec Jean-Marie Bartel, Robert Jacquet, Jean Labat et Henri Adenis, la lignée des personnels recrutés à des titres divers par Georges Lamirand, Jean Borotra et Joseph Pascot. Parmi eux, Jacques Flouret qui, placé à la tête de l'OSSU par Pierre Dézarnaulds, est, bien que membre du Parti Communiste, resté en poste sous Vichy. Pérennisé à la Libération, il a perduré sous Ramadier, puis sous ses successeurs.

[2] Jean-Marie Bouillon, ancien instituteur, Directeur Régional de la Jeunesse & des Sports du Languedoc-Roussillon avait, constamment, un discours lié à une certaine forme de sujétion à l'autorité rectorale.

		chérifiens et un ancien des CEMEA (Marcel Davaine) [1].

Il subsiste 8 inspecteurs recrutés en 1942. On note un fort recrutement d'instituteurs (18) en 1945 lié sans aucun doute au projet de développement de l'éducation populaire de Guéhenno et des recrutements partiels entre 1951 et 1958 (4 Professeurs d'Education Physique & Sportive et 14 instituteurs) qui semble être une simple compensation de départs en retraite. Elle est suivie de recrutements traditionnels (73 Professeurs d'Éducation Physique & Sportive et 113 instituteurs) entre 1959 et 1971 avec quelques pics entre 1961/1962 (15 Professeurs d'Education Physique & Sportive et 35 instituteurs) puis entre 1966 et 1967 (32 Professeurs d'Education Physique & Sportive et 37 instituteurs)[2].

-e- Les raisons du choix de la profession.

Les motivations sont diverses et évoluent au cours des années.

Raymond Malesset, instituteur à Gannat (Allier) militant de l'UFOLEP et du Parti Socialiste (SFIO) voulait changer d'horizon « *après 15 années de CM2* ». Il passe donc les épreuves du premier concours (1952) où il se trouve être le seul « *vrai candidat, car les autres venaient déjà des services et souhaitaient retrouver des fonctions perdues après l'épuration budgétaire* ».

Jean Forestier, professeur d'éducation physique à Paris, estime un matin en prenant sa classe qu'il « *ne va quand même pas rester toute sa vie dans le même gymnase et qu'il peut être utile dans une Direction Départementale*».

Jacques Lastennet et **Jean-Pierre Bouchout** sont déjà dans un service de la Jeunesse & des Sports et souhaitent progresser pour pouvoir agir avec plus d'efficacité dans leur secteur de prédilection.

D'autres sont dirigés ou convaincus.

Rémy Viénot (fils d'Andrée Viénot) évoque « *le mythe et la réalité* », ayant échoué à la sortie de Sciences Po il rencontre un maître de secteur (Jeunesse Ouvrière et Rurale) des Ardennes qui lui conseille de s'engager dans la voie de l'inspection « *où il trouvera des satisfactions humaines et morales* ».

Denise Barriolade, animatrice bénévole (théâtre) à la MJC de Chambéry y voit souvent passer un personnage haut en couleurs (Guy Eckenschwiller, inspecteur à la DDJS de Savoie) dont le discours la convainc d'entrer « *dans une administration où le principe de pédagogie culturelle et sociale lui semble fondamental* ».

Henri Hutin déclare s'être engagé « *pour défendre la laïcité de l'Etat*»[3]. La laïcité est très longtemps, une

[1] Le nouveau concours comprend deux filières (interne et externe) qui favorisent l'accès d'anciens étudiants. Les « *Chérifiens* » sont issus du cadre chérifien de la Jeunesse & des Sports rentrés en France après l'indépendance du Maroc. Le cas de Marcel Davaine est différent. Ce militant des CEMEA a été gestionnaire (par intérim) du Centre de Jeunesse de *La Haye Mordelles* (Rennes) en 1943 avant de prendre en charge, à la Libération, le Centre de formation des CEMEA de *La Houblonnière* (Phalempin) où il travaillait avec le Centre Régional d'Education Populaire de *La Beuvrière* (Phalempin) et son directeur Théo Platel.

[2] Ces recrutements semblent correspondre avant 1958 au renouvellement des départs en retraite puis à la volonté d'assurer, sous Maurice Herzog et sous François Misoffe, le renforcement de services dont on attend beaucoup. Ce qui se confirme par l'arrivée des Assistants Départementaux de Jeunesse & d'éducation populaire et des conseillers techniques sportifs dont il faut assurer l'encadrement. En 1987 les Inspecteurs sont 290 (12% de femmes) sur un effectif total de l'ordre de 7000 fonctionnaires.

[3] Ce thème est, dans les années où il s'engage, une caractéristique de la fonction publique. Le Préfet du Pas-de-Calais déclare à son directeur de cabinet « *Je suis républicain donc laïc* ». « *En octobre 1957, comme le Ministère de l'Intérieur devait revenir, dans un gouvernement mort-né Antoine Pinay, pour la première fois, au député démocrate-chrétien Robert Lecourt (MRP), le préfet du Nord s'exclama : « faut-il que le corps préfectoral soit tombé bien bas pour qu'on puisse confier la place Beauvau à un MRP (sous-entendu un non laïc) ». Pourtant ce préfet se situait au centre-droit, il était très tolérant et sa fille fréquentait un institut religieux mais il était*

caractéristique du corps dont nombre de membres sont issus de la mouvance des instituteurs et des professeurs d'éducation physique (dont beaucoup ont d'abord été instituteurs) et des personnels enseignants[1].

François Rabuel, ancien membre des Bombardiers Bressans (Lycée Lalande à Bourg-en-Bresse), torturé par la Milice, déporté, devenu instituteur et militant de l'UFOLEA estime qu'entrer « *à Jeunesse & Sports* » lui permettra « *d'agir positivement en faveur des jeunes* ».

Claude Lemarchand, issu des *Equipes Nationales* où il est entré, en 1943, sur les conseils des Eclaireurs qui voulaient le protéger du STO, devient Maître de la Jeunesse Ouvrière et Rural dans l'Yonne. Il rejoint « *sa* » Bretagne où son directeur (Méheust) lui conseille de « *passer le concours d'Inspecteur pour aller plus loin* ».

D'autres, dont les références laïques et républicaines ne peuvent être mises en cause s'engagent, dans les années 1970, pour des raisons terre à terre telles que « *l'orientation sportive et alimentaire d'un étudiant en philosophie qui cherche à nourrir sa famille* » (Joel Balavoine). Elles sont aussi celles d'un assistant départemental jeunesse & éducation populaire qui cherche à perdurer et développer un projet culturel personnel (Paul Michel).

- 2- <u>L'éventail des missions</u>.

La dénomination d'inspecteur se traduit, contrairement à d'autres administrations qui confinent les titulaires de ce titre dans un univers fermé, par un kaléidoscope d'engagements et de missions. Le corps regroupe moins de 700 fonctionnaires (inspecteurs et inspecteurs principaux) composés, certains disent divisés, en un large panel : des directeurs (départementaux et régionaux), de CREPS ou d'établissements nationaux, des Inspecteurs principaux « *pédagogiques* », d'inévitables « *détachés* » et des inspecteurs lambda.

-a- Le directeur : un personnage singulier.

Si le fonctionnaire n'est plus, comme le dit Max Weber « *propriétaire de sa charge* », il semble pourtant que nombre de personnels (fonctionnaires statutaires ou contractuels) de « *la Jeunesse & les Sports* » aient nettement personnalisé certaines des missions qui leur étaient dévolues à partir d'un engagement antérieur. Rémy Viénot relate que « *certains parmi les directeurs d'antan avaient de leur mission une conception très personnelle, ce qui fait que dans un département on privilégiait plus tel projet ou dispositif que tel autre car le patron y croyait ferme* »[2]. Son analyse est corroborée par de nombreux exemples de directeurs nommés à la

inconcevable qu'il ne mit pas son fils dans un établissement laïc ».
Kesler JF. *Les hauts fonctionnaires. La politique et l'argent.* Paris. Albin Michel. 2006.

[1] On peut noter que dans les années 1950, les inspecteurs rechignent à subventionner (directives centrales occultes, position idéologique ou les deux à la fois ?) les mouvements « confessionnels ». La référence à la tutelle de l'Education Nationale ne semble pas y être un élément neutre.

[2] Rémy Viénot (entretien). Cette situation était généralement celle de chefs de service, arrivés dans un département entre les années 1945 et 1955 et choisis en fonction d'une militance associative, le plus souvent à caractère sportif. Intéressés à la réussite de leur projet social dans l'espace territorial qui leur avait été concédé, ils ne voyaient aucun intérêt à le quitter tant ils considéraient que leur œuvre n'était pas accomplie. Nombreux ont été, jusque dans les

Libération et qui avaient décidé de ne pas quitter un département auquel ils étaient attachés et au sein duquel ils oeuvraient au bénéfice des activités physiques et sportives[1].

Le problème principal est celui de son statut. Est-il « *chef de service* » selon l'Education Nationale, « *directeur* » selon la dénomination préfectorale ? La question est fondamentale dans ce corps de militants où, la majorité estimant qu'il ne peut être qu'un *primus inter pares*, naissent des débats syndicaux sur le niveau de ses pouvoirs « *hiérarchiques* ». Elle se pose moins au niveau régional où, de tradition et par assimilation aux Inspecteurs Principaux de l'Enseignement Technique, le « *Chef du service académique de la Jeunesse & des sports* » qui deviendra Directeur Régional, est un Inspecteur « *principal* » dont la qualité n'est pas toujours contestée même si des conflits nombreux surgissent entre les directeurs et inspecteurs départementaux et le hiérarque régional.

Il lui est par contre souvent reproché, en raison de sa position « *rectorale* » de ne pas comprendre les problèmes locaux. Les particularismes « *académiques* » ont des retombées dans deux régions administratives (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône-Alpes) qui comptent chacune deux « *Services académiques de la Jeunesse & des Sports* », (Marseille et Nice pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Lyon et Grenoble pour la Région Rhône-Alpes) il y a donc deux « *Directeurs Régionaux* » qui sont en relation avec les recteurs (Aix-Marseille, Nice, Lyon, Grenoble) pour les problèmes de gestion des enseignants d'EPS. Mais un seul d'entre eux est en relation avec le Préfet de Région pour l'ensemble des problèmes, notamment les programmes d'équipement qui ne sont paas nécessairement liés aux attentes scolaires, ce qui pose parfois des problèmes de la compétence de l'un par rapport à l'autre[2].

-b- Des situations particulières.

Deux orientations professionnelles des inspecteurs restent longtemps, pour des raisons historiques et catégorielles, liées à la filière de l'éducation physique et à celle des sports.

---

années 80, qui ont passé toute leur carrière dans un département dont ils ont modelé les aspects sportifs et d'éducation populaire.

[1] Alain Jourda dit qu'Augustin Bapt, directeur départemental de l'Aude, « *savait tout ce qui se passait dans le département* ». Revenant un matin à la direction départementale après avoir, la soirée précédente, négocié un important dossier avec une commune rurale, il a été interpellé par un « *vous vous êtes bien débrouillé hier soir, on me l'a dit* ».

[2] Cette relation avec le Préfet de Région dans une Région qui comporte deux Académies pose le problème de la gestion des crédits délégués dans le cadre de la déconcentration budgétaire. Ce qui ne pose pas de problèmes dans une région « *normale* » mais génère dans les Régions « *bi-académiques* » des conflits de préséance entre les directeurs régionaux dénommés par les persifleurs « *sous-directeurs académiques* ». La situation ira au conflit entre le Directeur Régional de Lyon et l'un de ses adjoints (Jacques Mounier) en charge du dossier de l'équipement qui se place en position « *régionale et non-académique* ». Par contre, Serge Blancart, directeur régional de Grenoble, ne supporte pas son ingérence et le rappelle constamment.

Les « châtelains ». Le directeur de CREPS exerce dans un établissement le plus souvent créé à partir des réquisitions de Borotra, situé à l'extérieur des villes car il fallait disposer d'espaces permettant de créer des terrains de pratique et d'entraînement sportif donc consommateurs de surface. On a donc utilisé des « *châteaux* » où résident ces inspecteurs qui sont, pour la plupart des Professeurs d'Education Physique & Sportive, plus rarement des instituteurs ayant accédé à cette profession. Ces établissements préparant à la profession de Professeurs d'EPS ou de Maîtres d'EPS il n'apparaît pas imaginable aux enseignants qu'ils soient gérés par un inspecteur issu d'un corps autre que celui des professeurs d'EPS.

Il en ressort un privilège d'origine. L'annuaire de 1971 montre que la majorité (16) des 19 directeurs de CREPS relève du statut de Professeur d'EPS, mais que 7 sont des instituteurs devenus professeurs d'EPS et que trois instituteurs, dont l'un (Léon Binet, directeur du CREPS de Dinard a été recruté en 1945) en sont responsables. On retrouve le conflit de hiérarchie des corps même si l'ensemble des directeurs de CREPS fondent leur action sur les principes de la pédagogie de la transmission des valeurs portées par l'éducation physique[1]. Comme ils restent souvent de nombreuses années sur le même poste[2], ils héritent de la réputation de « *châtelain* ». Ils ont pourtant, dans leur quotidien[3], le plus souvent accompli un travail de qualité dans des conditions souvent difficiles. Il en est de même avec les directeurs d'établissements nationaux[4] souvent installés dans des environnements particuliers qui réclamaient des personnels volontaires. Leur situation a évidemment fait des envieux dans un corps qui n'arrivait en outre pas, en raison du rejet de l'Education Nationale à leur encontre, à se situer face aux IDEN et aux Inspecteurs d'Académie[5].

---

[1] Les premiers directeurs de CREPS non enseignants d'éducation physique & sportive sont Joel Balavoine à Wattignies et Jean-Pierre Loustau-Carrère à Montpellier (en 1980 !).

[2] Seurin (*Bordeaux*) : 20 ans (1946-1966), Binet (*Dinard*) : 25 ans (1946-1971). Gendrot (*Poitiers*) : 27ans (1966-1987), Gantheret (*Dijon*) : 25 ans (1947-1972), Lontrade (*Chatel-Guyon*) : 10 ans (1945-1955), Legrand (*Houlgate*) : 15 ans (1964-1979), Hess (*Houlgate*) : 11 ans (1985-1996), Jadot (*Strasbourg*) : 13 ans (1973-1986), Chautard (*Voiron*) : 18 ans (1965-1983), Tharaud (*Montpellier*) : 16ans (1946-1962), Hirlemann (*Montpellier*) : 14 ans (1963-1980), Gastaud (*Aix-en-Provence*) : 20 ans (1946-1966), Roustouil (*Aix-en-Provence)* : 17 ans (1967-1985), Cabanes (*Mâcon*) : 16 ans (1970-1986), Basileu (*Pointe-à-Pitre*) : 18 ans (1966-1984), Stuppa (*Antibes*) : 15 ans (1971-1986), Surrel (*Châtenay-Malabry*) : 20 ans (1947-1967).

[3] « *La priorité d'un directeur de CREPS est de savoir gérer les clefs, résoudre les conflits avec les personnels techniques et être, à la limite, capable de réparer les robinets qui fuient le week-end. Après, s'il lui reste du temps, il peut tenter de remplir sa mission pédagogique* ». (Jean-Pierre Loustau-Carrère, ancien directeur du CREPS de Montpellier).

[4] *Jacquet* (INSEP) : 10 ans (1949-1959), *Léglise* (INJEP) : 19 ans (1949-1968), *Franco* (ENSA) 13 ans (1957-1970), *Methiaz* (Prémanon) : 9 ans (1972-1981), *Porte* (Prémanon) : 11 ans (1983-1994).

[5] « *En 1968, les directeurs de CREPS n'avaient pas de statut. Les Chefs d'établissement de l'Education Nationale venaient d'en obtenir un. Deux Directeurs de CREPS firent remarquer au Directeur de l'Adminis-tration de l'époque, que si un directeur d'Ecole Normale formait des instituteurs, un directeur de CREPS formait des enseignants du niveau CAPEPS. L'appel fut entendu et le statut sortit en juillet 1971. Il allait faire des envieux* ». Rangeard J. *La saga des CREPS.* Document de l'INJEP n° 27. Marly-le-Roy 1996.

Si les établissements nationaux sont généralement placés sous la responsabilité d'inspecteurs « *sportifs* », l'Ecole Nationale d'Equitation a, au nom de la tradition de Pluvignec, été longtemps dirigée par des militaires[1] avant d'être confiée à des inspecteurs qui ne relevaient pas nécessairement de la filière militaire, voire de la filière sportive.

Les Inspecteurs Principaux Pédagogiques. Héritage de son origine cléricale, un enseignant ne peut être évalué que « *par un pair supérieur*». Il était inconcevable, pour un professeur d'EPS, même s'il était méprisé au sein de l'Education Nationale, d'être inspecté par un inspecteur vulgaire qui pouvait, insulte suprême faite au corps, n'être qu'un simple instituteur. La corporation ayant exigé de voir ses pratiques évaluées par un inspecteur supérieur, on a créé la distinction d'Inspecteur Principal Pédagogique évidemment issu du corps des Professeurs d'EPS.

Ils sont, par corporatisme, des défenseurs obstinés de la discipline et des enseignants d'EPS et apparaissent souvent à la marge des services, car ils s'intéressent essentiellement aux enseignants d'EPS dont ils assurent, nouveauté dans l'enseignement secondaire, la formation continue. Ils exercent une situation toute nouvelle pour l'Education Nationale car ils représentent l'Inspection Générale. Ils sont aussi au niveau « *académique* », donc loin des préoccupations du terrain, chargés de l'inspection des Cadres Techniques régionaux et départementaux et des maîtres d'arrondissement. Ce qui n'est pas toujours du goût des intéressés car leur vision scolaire n'est pas nécessairement adaptée aux attentes sportives[2].

-c- Les subtilités locales.

Lorsqu'un inspecteur est seul dans son département, ce qui est le cas de Raymond Malesset nommé en Lozère en 1952, il est obligatoirement multivalent et a l'œil sur tout, y compris le contrôle de l'emploi du temps des instituteurs mis à disposition de la Fédération des Œuvres Laïques, ce qui ne plait pas aux intéressés préfèrant celui, plus léger car lié à la tradition de bonne entente entre la Ligue Française de l'Enseignement et l'Education Nationale, de l'Inspecteur d'Académie[3]. Il lui est aussi indispensable de se situer vis-à-vis de lui et de faire

[1] Colonel O'Delany (1973-1977), Général Dumont (1980), Colonel Durand (1985-1988).

[2] « *Monsieur Icher est venu m'inspecter à Saint-Gilles-du-Gard alors que j'encadrais un stage de jeunes hand-balleuses. Il a rédigé un rapport dans lequel il critiquait ma méthode, à son goût trop appuyée pour des jeunes. Je suis allée le revoir en lui rappelant que mes stagiaires n'étaient pas des élèves en période d'initiation mais des joueuses aguerries par la compétition et sélectionnées à ce titre pour suivre le stage* ». (Renée Grillat. CTR de Hand-ball. Entretien).

[3] Il est patent que le « *contrôle* » de l'Inspecteur d'Académie se limite souvent à un contrôle administratif léger alors que l'inspecteur de la jeunesse & des sports, généralement ancien militant d'œuvres ou d'associations, laïques ou non, est porté en priorité sur la valeur pédagogique des « *mis à disposition* » et, même si cette formule consumériste n'est pas encore partout en vigueur, sur la qualité des prestations fournies « *à leur clientèle* ».

en sorte que ses bureaux ne soient pas confondus avec les siens[1]. On y retrouve une nouvelle fois l'ambiguïté de la situation des services de la Jeunesse et des Sports face à une administration qui n'a pas d'eux une vision positive.

Lorsqu'il y a deux inspecteurs dans un département, celui qui exerce les fonctions de « *chef de service* » se charge généralement du sport, de l'éducation physique et de l'équipement, l'autre prend le reste (Jeunesse, éducation populaire, colonies de vacances). Lorsqu'un département compte plus de deux inspecteurs la répartition est négociée à la réserve que le dernier arrivé hérite systématiquement du secteur « *jeunesse, éducation populaire* »[2].

A la Libération, des inspecteurs favorisent, dans le cadre de la politique initiée par Jean Guéhenno, la création de nombreuses entités liées au développement de l'éducation populaire et soutiennent, parfois en s'affranchissant des règles, un principe de travail caractéristique d'un corps issu de la militance, les initiatives des militants de terrain. Henri Albet (Tarn) est chargé de la liquidation du patrimoine des Chantiers de Jeunesse avec obligation d'en assurer la sauvegarde. Lorsque Georges Séverac le contacte, car il recherche des locaux pour créer une MJC à Brousse[3], Albet, au fait des besoins locaux, fait fi des objurgations centrales[4] et lui accorde des baraques des Chantiers[5].

Dans les départements de la couronne parisienne, les inspecteurs exercent des compé-tences générales sur l'ensemble du département et ponctuelles sur un secteur. Cependant le « *chef de service* » que l'on appelle de plus en plus « *le directeur départemental* » se réserve souvent le

---

[1] Raymond Malesset souligne que, lors de son arrivée à Mende, il s'est empressé de souligner à l'Inspecteur d'Académie qu'il souhaitait avoir des bureaux « *distincts de ceux de l'Inspection Académique* ». A Bourg-en-Bresse, Robert Chevron n'avait de cesse que de disposer de locaux situés en dehors d'un Inspection Acadé-mique sise à l'étroit dans les locaux de la Préfecture. Il obtiendra, en 1973, des locaux situés dans l'ancienne Ecole Normale de Filles de l'Ain (rue des Casernes) qui avaient, étonnant retour de l'histoire, abrité ceux du Directeur Départemental de l'Education Générale & des Sports en 1941. Par contre, la Direction Départementale de l'Hérault se satisfait de sa situation dans les locaux de l'Inspection académique (Rue Ecole Mage).

[2] « *En Moselle, nous étions trois inspecteurs, tous anciens profs d'EPS. Je suis arrivé le dernier et j'ai eu le secteur jeunesse. Comme je connaissais un peu les MJC je me suis tout de suite rapproché de Jean Laurain (Délégué MJC en Moselle) qui m'a piloté dans l'univers d'un département qui avait, en outre une vision particulière (concordataire) de la laïcité* ». (Entretien avec Jean Forestier).

[3] « *J'ai demandé à Monsieur Albet si je pouvais utiliser les baraques Adrian qui étaient des baraques de 4m sur 12. Il m'a dit : Oui, il n'y a pas de problème. Avec les jeunes de Brousse on est allé chercher ces maisons. Démontées le 2 novembre, elles étaient remontées le 4 décembre. On les a toutes retaillées, j'en avais même une qui faisait 6m sur 18* ». (Georges Célariès. Entretien avec Nathalie Boulbès).».

[4] Une circulaire de 1945 adressée aux Inspecteurs des mouvements de jeunesse & d'éducation populaire (AN. F44/53) leur rappelait qu'ils avaient « *pris en inventaire les matériels du SGJ et du CGEGS »* et qu'ils ne devaient « *en aucun cas, les remettre à d'autres ».*

[5] « *À Saix, la Maison des Jeunes avait été installée dans une ancienne petite gare départementale. L'Inspecteur de la Jeunesse & des Sports, Mr Albet, un homme remarquable avait permis* [son] *achat. C'était une situation rare, les Maisons des Jeunes sont installées la plupart du temps dans des locaux communaux. Ici, c'était une propriété privée* ».(Gérard Célariès. Entretien avec Nathalie Boulbès).

dossier de l'équipement sportif qui génère des flux financiers (subventions) importants. Il prend ses décisions en relation avec le Préfet en raison de l'afflux des demandes et de la nécessité de faire des choix qui apparaissent souvent comme « *politiques* ». Par contre il dispose, face au Préfet, de la capacité de justifier ses propositions en fondant son argumentation sur la nécessité de répondre aux attentes « *éducatives* », un domaine sur lequel le Préfet est incompétent.

L'ambivalence du corps apparaît une nouvelle fois avec cette capacité de mener de front une double politique d'Etat en utilisant, face au Préfet, des traditions universiatires.

Quelles que soient leurs compétences administratives locales tous contrôlent les séjours de colonies de vacances, les centres aérés, les centres de loisirs et les camps de scoutisme. Ils assurent l'inspection des stages de formation de moniteurs et directeurs de colonies de vacances. Cette compétence pédagogique les conduit à « *inspecter* [1]» les diverses sessions de formation au DECEP, au CAPASE, au DEFA.

Des situations, liées le plus souvent à l'engagement politique d'un inspecteur, animent les congrès syndicaux[2]. Il est « génétiquement inconcevable » qu'un inspecteur ne soit pas de gauche mais, l'Église renfermant plusieurs chapelles, il apparaît souvent des discriminations de nomination à des postes de responsabilités, selon que le candidat relève, évidemment sous des gouvernements de droite, mais aussi sous ceux de gauche, de la mauvaise mouvance.

« *La plupart des emplois de Directeur Régional ou Directeur Départemental des services extérieurs de l'État, en devenant fonctionnels, ont été soumis aux influences politiques* »[3]. En 1983, le PCF souligne au Cabinet d'Edwige Avice qu'il est « *mal représenté aux postes régionaux et départementaux de responsabilité* »[4]. La pratique s'intensifie lorsque le gouvernement Raffarin I donne à Luc Ferry, ministre de l'Education Nationale, la compétence sur la jeunesse. Jean-François Lamour étant nommé « *ministre des sports* », les militants des

[1] Le terme « *inspection* » est administrativement juste mais certaines retombées de mai 1968 génèrent, à partir du principe de justification, une autre forme de relation avec les organismes de formation.

[2] Le cas de Tony Bertrand montre la grande liberté qui régit les pratiques d'un corps issu de militants souvent tentés de « *passer outre* ».Tony Bertrand, inspecteur de la Jeunesse & des Sports adjoint au Directeur Régional de Lyon, est élu de la Ville de Lyon (municipalité Pradel) dont il devient « *maire-adjoint chargé des sports* ». L'importante de cette délégation fait qu'il est souvent, le terme est euphémique, absent du service où il ne passe que pour « *voir son courrier* ». Son bureau étant souvent vide, le directeur régional le met, un jour à disposition d'un stagiaire. Passant « *par hasard* » Tony Bertrand trouve son bureau occupé et déclare qu'il « *ne mettra plus jamais les pieds dans cette pétaudière* ». Il s'installe définitivement à la Mairie de Lyon dont il gère les dossiers sportifs tout en continuant à percevoir son traitement au grand dam de la corporation qui n'arrivera jamais à ce qu'aucun ministre ne résolve le problème.

[3] Kesler JF. *Les hauts fonctionnaires, la politique et l'argent.* Paris Albin Michel 2006.

[4] Denise Barriolade (Entretien).

services disent alors qu'ils ont « *trouvé Lamour en perdant leur Jeunesse* » et Jacques Touzeau, Inspecteur de la Jeunesse, des sports & des Loisirs, historien porteur de l'Education Populaire, directeur de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, est « *invité* » à bénéficier de ses droits à la retraite.

-d- Un « cadre » ou l'animateur d'une équipe ?

L'inspecteur, fonctionnaire représentatif de la politique de l'Etat apporte, par sa présence à une manifestation, une caution officielle qui est une forme subtile d'exercice de la tutelle. Son discours est nécessairement positif, qui délivre un encouragement politique aux élus et militants et justifie, par cette expression publique, la valeur et la qualité de leur engagement. Il est une sorte d'animateur politique d'élus et de militants qui font de sa compétence un élément de respectabilité[1].

Il participe, jusqu'à l'arrivée de Maurice Herzog qui l'interdira, aux travaux et aux décisions locales des mouvements de jeunesse, notamment ceux qui relèvent de la mouvance laïque[2]. Il a, par contre, au sein des services, une double attitude qui résulte du statut des personnels « *placés sous son autorité* ». Lorsqu'il rencontre des maîtres de secteur ou des conseillers techniques sportifs, la relation est fondée sur une hiérarchie acceptée car le milieu sportif respecte l'autorité. Du club local à la fédération nationale, le « *président* », synonyme d'autorité et de respect prévaut. Le sportif, naturellement respectueux de la hiérarchie interne, l'est vis-à-vis de son « *supérieur* », ce qui facilite la gestion de son travail. Il bénéficie d'un respect conforté si, lecteur de *L'Equipe*, il est capable de mémoriser et d'évoquer les scores et les résultats des compétitions.

La situation change dans la relation avec les personnels de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le Conseiller Technique & Pédagogique, porteur de projets qui ne peuvent être contestés par un étranger au milieu, est une diva avec laquelle la négociation est incontournable. Elle se situe au niveau régional avec l'inspecteur qui coordonne les actions

[1] Est-il « *petit patron* » ou « *petit chef* » ? « *Les grandeurs industrielles et domestiques ont en commun de se déployer sur une large gamme d'états et l'échelle de ces états peut s'exprimer dans une hiérarchie accordée sur l'autorité* ».Thévenot & Boltansky. Sa position est ambigüe, ce fonctionnaire d'autorité est doublement reconnu. Dépositaire de l'autorité de l'Etat il est, de par ses antécédents, un militant incontesté, reconnu et accepté à ce double titre.

[2] Julien Bracq, inspecteur de la Jeunesse & des Sports à Lille participait à toutes les réunions du Conseil d'administration de l'association départementale des Auberges de Jeunesse (FNAJ) du Nord dans les années 1950. Il y apportait des éléments utiles de gestion aux militants qui représentaient les associations locales. Théo Platel est Commissaire Départemental des Eclaireurs de France à Grenoble et organise à ce titre le cinquantième anniversaire du mouvement (5000 participants, musique des Chasseurs Alpins, etc)

d'éducation populaire. Il doit maîtriser nombre d'arcanes et déployer des trésors de diplomatie pour ne pas entrer en conflit avec un cadre qui peut très bien, héritage de l'ancien statut d'Instructeur National, intervenir dans une autre région avec, en corollaire, des négociations entre inspecteurs de régions différentes.

La tâche, loin d'être facile, n'en est pas moins exaltante car les protagonistes ont conscience de participer à un projet de qualité, même si elle s'accompagne parfois d'éclats de voix. Elle est plus facile avec l'Assistant Départemental JEP qui a, avec son hiéraque, souvent une relation complice.

-e- Des personnalités diverses.

Il y existe des personnalités qui ont laissé une trace dans l'imaginaire collectif ou qui ont exercé des missions diverses allant parfois au-delà de la compétence initiale. S'il est indispensable d'opérer des choix, il est impossible de ne pas évoquer la figure d'un fils du peuple, passionné de pratiques sportives découvertes lors du Front Populaire et qui est un symbole de la militance de cette administration.

La figure emblématique de Jacques Druon.

Les populations rurales de l'Artois vénèrent Saint Druon (du gaulois drûto ou drogon), patron des bergers, ermite décédé en 1189 dans la paroisse de Sebourg (Pas-de-Calais). Les inspecteurs de la Jeunesse & des Sports des années militantes portent une vénération à Jacques Druon qui n'est pas un ermite mais relève d'une image locale : « *les boyaux rouges* » symbolique des militants ouvriers de la mine où il travaillera en 1942 pour échapper au STO.

Issu d'une famille ouvrière, il a bénéficié de l'ascenseur social qu'est l'Ecole Normale où il fait la connaissance de Jean Guimier qui l'a conduit comme un certain nombre d'instituteurs de l'époque, vers le professorat d'éducation physique. Admis, au mitan des années 1950, au concours d'inspecteur de la Jeunesse & des Sports il devient, dans la logique d'un moment qui confond les compétences des fonctionnaires du Service et les attentes des mouvements laïques, responsable de l'UFOLEP-USEP alors qu'il est affecté « *pour ordre* » au service départemental de la Jeunesse & des Sports de l'Aisne où, selon Henri Hutin, « *on ne le verra jamais* ». Il est ensuite directeur du CREPS de la Faisanderie adossé à l'INS dont il utilise les installations et y organise une préparation au concours d'Inspecteur de la Jeunesse & des Sports essentiellement dirigée au bénéfice des instituteurs militants laïques. Sa vision, fondée sur les principes méritocratiques de l'ordre primaire, l'a conduit à privilégier les instituteurs, comme le fit Jean Guéhenno, mais sans rejeter les aspects sportifs[1]. Son critère principal d'évaluation était la capacité à l'engagement. Il a été, au titre de la coopération, Conseiller Technique du Ministre de la Jeunesse & Sports de Côte d'Ivoire. Devenir Directeur Régional d'Ile de France, puis Inspecteur Général, il se consacre à la formation des Inspecteurs stagiaires ce qui explique l'image conservée.

Certains ont été « *missionnés* » par Marceau Crespin pour mettre en place un projet pour

[1] Elle le conduit à valoriser ceux qui s'étaient engagés dans la filière sportive dans les années 1950/1960 en déclarant, dans les années 1970/1980, à un inspecteur stagiaire en Seine-Maritime issu de la filière étudiante « *Dutot, lui au moins il sait se tenir sur un vélo. Mais vous, que savez-vous faire ? »* (Dutot, directeur Départemental de Seine-Maritime, était un ancien compétiteur cycliste, l'inspecteur stagiaire était étudiant en histoire). Entretien avec Fabrice Landry.

lequel il portait un intérêt particulier et continuent avec d'autres minsitres.

Jean Forestier, professeur d'éducation physique devenu inspecteur pour « *ne plus passer sa vie professionnelle dans un gymnase* » est, après un séjour en Lorraine, nommé au Parc Naturel National des Cévennes pour y développer les activités sportives de pleine nature. Il y rencontre Marceau Crespin avec qui il noue amitié. Désireux, au bout de quelques années, d'évoluer professionnellement, il sollicite le poste de Directeur-adjoint de l'INSEP. Marceau Crespin a pour lui, un autre projet, et le fait nommer Directeur du tout nouveau CREPS de Vichy destiné à la formation d'enseignants d'éducation physique et qui deviendra un centre national de formation des espoirs de la Fédération Française de Football avant que ne s'ouvre le centre de Clairefontaine dont la gestion du projet et des débuts lui est confiée.

Raymond Malesset qui souhaitait, après 15 années de militance associative à Gannat (Allier) où il s'occupait de l'UFOLEP et des œuvres laïques, « *quitter son CM2 pour quelque chose de plus valorisant* » passe les épreuves du concours d'inspecteur. Nommé Directeur Départemental de la Lozère, il y rencontre Marceau Crespin qui le propulse quelques années plus tard à l'Union Nationale des Centres de Montagne dont il fera l'UCPA en la fusionnant avec l'Union Nautique Française.

Il créera en suite le CIDJ de Paris et le Foyer International d'Accueil de Paris.

D'autres, qui relèvent de la simplicité sociale et militante des origines du corps, vivent un engagement profond et perdurent dans une militance qui ne s'arrête pas avec la retraite.

De l'apprenti boulanger au maire : Robert Hess, un militant passé par jeunesse & Sports.

Robert Hess est alsacien, fils de boulanger, né en 1936, orphelin de mère à 14 mois. Sa langue maternelle est le dialecte alsacien. Au moment où il va apprendre le français, l'Alsace est réoccupée et il ne parle que l'allemand. A la Libération il apprend le français et entre au collège. Son père meurt alors qu'il est en 4ème. Pupille de la Nation, il exerce un temps le métier de boulanger avant de reprendre ses études en travaillant l'été (scierie). Il réussit son baccalauréat philo (TB) et entre à l'Université (Médecine). Ces études étant trop longues pour ses finances il sollicite un poste d'instituteur remplaçant et passe une licence d'allemand en travaillant.

Durant les vacances scolaires il encadre, avec son épouse, des stages de formation et des séjours de colonies de vacances et s'occupe de d'associations sportives durant les vacances d'été. Il est alors poussé, par son inspecteur primaire et des inspecteurs de la Jeunesse & des Sports, à passer les concours d'IDEN et d'IJS. Admis aux deux il choisit Jeunesse & Sports et se retrouve à Caen en charge du secteur « *Jeunesse, Education Populaire* » qu'il connaît bien. Alors qu'il envisageait de solliciter le poste de directeur départemental du Calvados, l'administration centrale lui *suggère* d'aller à la Réunion. Il accepte à la condition « *de n'y rester que 2 ans* ». Il y restera 10. Rentré en France, il prend la direction du CREPS d'Houlgate et se retire à Pierres (Calvados) où il sera, selon l'opinion du Sous-Préfet, élu maire « *à l'insu de son plein gré* ». Cincinattus cauchois, il y est toujours actif et reconnu.

Certains symbolisent le *ein Jeder nach seinem Beruf* qui a longtemps pu s'exprimer au sein des services de la Jeunesse & des Sports. Ils ne sont pas rares mais l'exemple de Jean Le Veugle, ancien d'Uriage et des maquis de Bretagne, responsable des Marquisats, puis de l'INEP, ne peut être, malgré la fuite du temps et l'évolution des mentalités, ignoré.

Le très bel engagement de Jean le Veugle.

Né en 1913 dans une famille protestante de Courbevoie, il est, en 1940, professeur de Lettres à Calais. Il passe en zone *nono* et suit un stage à l'Ecole des Cadres de Chassiers (Ardèche) placée sous la responsabilité des Eclaireurs Unionistes, puis un stage à Uriage (mai-juin 1941) dans l'équipe de Bernard d'Astorg au cours duquel il noue une relation forte avec Paul-Henri Chombrat de Lauwe. Il en sort Chef du Centre d'Apprentissage de Saint-Etienne où il contribue, dès 1942, à la création de réseaux de résistance. En 1943, face aux pressions de la Gestapo, il se réfugie en Bretagne à la demande de Pierre Dunoyer de

Segonzac. Il y prend la responsabilité de réseaux « URIAGE » et met en place, sous le nom de Le Brecq, dans le maquis de Saint Marcel une Ecole de Cadres de la Résistance. Il participe à la libération de la Bretagne (poche de Saint Nazaire) et devient instructeur à l'Ecole d'Uriage, troisième version, sous l'autorité du Colonel baron de Virieu qui, avec Peuple & Culture, forme les cadres des Forces Françaises issues de la Résistance. « *C'est de là que 'le vieux chef' l'envoie, le 24 janvier 1945, à Annecy, prendre la direction des Marquisats, laissée vacante par Gilles Ferry, autre ancien instructeur d'Uriage* ». La fondation des Marquisats est une aventure à laquelle il se donne entièrement avec l'appui d'anciens d'Uriage qui vont, très vite, vivre les contradictions des années post-Libération qui vont contrarier la mise en œuvre d'un projet social, politique et culturel en charge de former des élites populaires[1]. Il y anime de nombreuses activités culturelles avec le concours de Gabriel Monnet ;

Son parcours, chaotique certes, est tout aussi symbolique. Après la fermeture des Marquisats transformés en MJC, il devient directeur pédagogique de l'INEP (Marly-le-Roi), il est ensuite détaché à l'UNESCO avant de vivre l'expérience d'une coopérative ouvrière de production à Saint-Etienne. Il part ensuite au Maroc et revient en 1962 au SEJS où il gère les activités socioculturelles avec Robert Brichet et Christiane Faure.

Fondateur de Peuple & Culture, il y sera marginalisé par son orientation spiritualiste.

Un autre, se pense, avec une humilité qui n'est pas feinte, « *inspecteur par hasard et nécessité* », mais a pu y vivre une passion créatrice.

Jean Durry : la très belle mémoire du sport français.

Second fils d'une famille d'universitaires[2], Jean Durry, qui a acquis une passion pour le sport « *après avoir découvert dans une collection de Miroir des Sports appartenant à* [son] *frère les souvenirs d'André Leduc, vainqueur des Tours de France 1930 et 1932, a été lui-même coureur cycliste amateur car* [sa] *réussite au baccalauréat lui a valu un vélo de course* : *un Leduc*» . Il aurait aimé devenir historien, mais sa relative insuffisance en latin lui interdisant d'en espérer la licence, il se tourne vers celle de droit public.

Après son service militaire il est, en 1963, introduit au Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports par Robert Brichet. Voyant en lui un passionné d'histoire du sport, il le présente à Marceau Crespin qui, très sensible à la dimension patrimoniale, envisageait de créer « *une sorte de musée du sport* »[3]. Engagé sur « *un contrat de 3 mois* », son destin est scellé. Il entre en relation avec Henri-Georges Rivière « *le créateur et l'âme du Musée des Arts & Traditions Populaires et fondateur des Ecomusées* » qui l'initie aux arcanes de la muséologie. Il suit «*une formation accélérée* » au Musée de Chaillot (ATP) qui lui vaudra, entre autres, lors d'une mission à Berneuil-sur-Aisne, de découvrir les arcanes et la survivance de la Choule. Une rencontre avec Maurice Herzog, préparée par Marceau Crespin, en fait le porteur d'un projet de *Musée du Sport français*.

Les débuts sont difficiles. Les locaux manquent et les premiers mêtres carrés sont sous des combles de

[1] « *La formation de cette élite doit la préparer à assurer la création d'institutions nouvelles et leur fonctionnement afin de rompre avec le vieux monde, celui que la débâcle de 1939 a condamné définitivement ».* Philippe Callé. *Les Marquisats : le rêve inachevé.* Annecy. 1997. Inspecteur de la Jeunesse, des Sports & des Loisirs à Annecy. Docteur en Sciences Politiques (Politique culturelle de la Ville d'Annecy : Université de Lyon II. Octobre 2008).

[2] Son père, Marcel, latiniste et archéologue, Doyen de la Sorbonne, avait été révoqué en Juin 1942 par le gouvernement de Vichy. Sa mère, la poétesse Marie-Jeanne Durry, fut en 1946 la première femme élue à une chaire de littérature à la Sorbonne (lettres). Son frère aîné Georges a été Président de l'Université Panthéon-Assas (ParisII).

[3] Un embryon de Musée, mis en place dans les années 1920, dans des baraques du Stade Pershing avait été totalement dispersé aux temps de l'Occupation.

la Rue de Châteaudun[1]. Tout est à inventer puisqu'il n'existe pas le moindre élément de collection[2]. Son statut restant précaire, car il est rémunéré sur un « *très modeste contrat de 128 000f/mois* » il subit, en 1966, les épreuves du concours d'inspecteur ouvert depuis peu aux titulaires d'une licence[3].

Affecté à l'administration centrale, il est chargé du projet de développement du Musée.

A l'occasion « *d'un déjeuner en ville* » il rencontre André Malraux qui, intéressé par la liaison entre sport et culture, lui ouvre un espace dans les réserves du Musée Africain (Porte Dorée) où il entrepose les premiers objets récoltés « *qui tenaient tous sur un tapis de salon* ». Par la suite, l'Institut National des Sports abrite une collection croissante « *en sous-sols du gymnase et du fronton de pelote basque à côté des installations électriques* ». La recherche de lieux dédiés et la nécessité d'un budget de fonctionnement fera que le Musée sera d'abord pris en charge par le bureau médical, puis celui du plein air avant qu'il ne soit lui-même, en 1968, nommé chef du bureau EPS/1 (recherche et documentation) avec un demi-temps pour les activités du bureau et un demi-temps pour le Musée.

En 1968, le Musée participe à une exposition philatélique au Creusot, suivie d'une autre, dans les environs de Paris, à l'occasion d'une compétition de tir à l'arc. Les Jeux de Mexico consacreront, malgré diverses péripéties, la notoriété du Musée (12/27 octobre 1968)[4]. Elles seront suivies de quelques 250 autres, d'envergure aux sujets les plus variés, sans parler des prêts ponctuels, en France et à l'étranger (plus de 250 000 visiteurs en 4 mois à Terre des Hommes à Montréal en 1976) et, last but not least, de l'exposition « *Sport et démocratie* » réalisée en 1998 à l'Assemblée Nationale (Hôtel de Lassay). Elle a montré, sur 700 m2, l'évolution, sur un siècle et demi des rapports entre l'Etat, la Nation et le sport. Elle est conçue à la demande de son président (Laurent Fabius) et inaugurée par Jacques Chirac et Marie-Georges Buffet. Elle concrétise « *sans parler du travail scientique en profondeur représenté par les milliers de notices rédigées pour les visiteurs des expositions et les catalogues* » un travail acharné de constitution d'un patrimoine dans une effective pénurie de moyens budgétaires[5].

A l'automne 1987, le directeur de Cabinet de Christian Bergelin convainc ce dernier d'ouvrir le site et, le 3 février 1988, les galeries (1 permanente, 1 temporaire) du Musée sont inaugurées au Parc des Princes[6] dans le cadre d'un accord trentenaire avec la Ville de Paris courant jusqu'au 31 décembre 2010[7]. Cette

[1] La première pièce du Musée est une selle censée avoir appartenu à Ottavio Bottecha offerte par Louis Melzassard (Monaco). Elle était, preuve de ce qui était déjà une recherche technologique d'amélioration de la performance, percée de trous afin de « *gagner quelques grammes* ».

[2] Il était prévu, au départ, de créer les galeries du Musée au sein du « *stade de 100 000 places* » dont la réalisation était envisagée au Tremblay.

[3] Le concours de recrutement d'inspecteurs venait de s'ouvrir à une filière « *externe* » offerte aux titulaires d'une licence âgés de moins de trente ans. Il y avait quelque 460 candidats pour 40 places. Admissible, il est, avec les candidats de l'Académie de Paris préparé par Roland Guillaneuf qui « *nous avait rendus imbattables sur les grilles d'équipement* », référence incontournable à l'époque. Admis 12ème sur 40, il est sans doute le plus jeune inspecteur de l'époque.

[4] L'exposition, organisée au centre de Mexico, ne pourra être, en raison des viscosités de la douane mexicaine, inaugurée que le 24 octobre1968 soit quatre jours avant la fin des Jeux. Elle présentait 25 pièces dont un vélocipède de type Michaux et des eaux-fortes de Dunoyer de Segonzac. Considérée comme la meilleure exposition des jeux de Mexico selon la presse mexicaine elle recevra la visite de Jesse Owens, d'Emil Zatopek et de Christian d'Oriola.

[5] A partir de listes d'abord établies à partir d'une chronologie allant des plus anciens aux plus récents, il a sollicité des champions et des familles afin qu'ils lui remettent des souvenirs constitutifs de son projet en même temps que représentatifs de l'évolution constante des équipements. Il estime que sa « *proximité de cœur avec les champions* » fondée sur ce qu'entre 1955 et 1970 il a « *été un petit coureur cycliste* » l'a rendu « *plus proche des athlètes que des dirigeants* » et que les premiers ont alors assuré de nombreuses donations au Musée avec l'avantage du caractère inaliénable de la donation. Il participait également à des ventes publiques, tout en essayant de freiner autant que possible la montée des cotes d'un marché en cours de formation et des enchères, usant parfois du droit de préemption octroyé pour la première fois au Musée par Jacques Sallois, alors Directeur des Musées de France.

[6] Elles avaient été imaginées en 1970 par Marceau Crespin lors de la rénovation du stade par Roger Taillibert qui en matérialise les trois niveaux : service, galerie permanente évolutive, galerie des expositions temporaires.

[7] Jacques Périlliat, directeur des sports du MJS, successeur de Marceau Crespin après avoir été l'un des directeurs des services de la Ville de Paris eut sa part dans la préparation de cette convention signée finalement par Jean-Pierre Soisson.

situation présente, en réalité, de nombreux inconvénients, les espaces suscitant de nombreuses convoitises, notamment celle du Paris-Saint-Germain, exacerbées lors du Mondial de football dont les règles de sécurité ont conduit à la fermeture des galeries au public.

Elle a été mise à profit pour mener à bien l'inventaire de collections qui, à l'époque, représentaient 100 000 documents et objets allant du XVI[e] siècle *(De duello : 1521)* à nos jours. Parmi des pièces mémorables et significatives on peut signaler les torches olympiques (dont celle de Berlin 1936), un cabinet d'eaux fortes (cuivres originaux) de Dunoyer de Segonzac, des bibliothèques privées, 17 000 affiches (dont 1 000 d'avant 1914, certaines étant signées de Toulouse-Lautrec), 137 manuscrits de Pierre de Coubertin, des statuettes, des peintures (la joueuse de tennis de Maurice Denis), des torches olympiques (dont celle de Berlin 1936), le ballon se trouvant sur le terrain lors du coup de sifflet de l'arbitre scellant la finale du Mondial 1998 de football, la raquette d'Henri Cochet donnant la Davis Cup à la France en 1927 à Philadelphie, des tapisseries.

Il lui a fallu constituer une équipe (10 personnes) composée d'abord de contractuels qui, en apportant au Musée une renommée incontestable, lui a permis de devenir Conservateur en Chef du Patrimoine et être ainsi, au monde, dans les années 1990, le seul directeur de Musée sportif reconnu par la Culture.

En 1989, une décision de Roger Bambuck en accord avec Jack Lang fait du Musée le *Musée National du Sport*, aujourd'hui *Musée de France* reconnu par la Direction des Musées de France qui ne bénéficie toujours pas de site dédié[1]. Après 38 années de travail, et avoir *vécu 19 ministres*, au cours d'une carrière par ailleurs marquée par de nombreuses missions (par exemple comme délégué du Ministre auprès de diverses fédérations), la rédaction et la coordination d'ouvrages (dont « Sport de France 1971) sans parler d'une vie d'écrivain et d'homme de médias, il est heureux d'avoir, au service de l'ensemble du sport français, apporté à son pays les éléments constitutifs d'un des Musées sportifs mondiaux majeurs situant et analysant le sport en tant que phénomène de société et mine de documentation pour les chercheurs.

Il espère que les générations à venir en assureront la nécessaire concrétisation.

-f- le refus assumé de l'option corporatiste.

Le tableau n'est pas totalement idyllique et masque parfois des ambitions personnelles. Il est plus facile, pour un inspecteur, de « *faire carrière* » s'il exerce et réside dans la Région parisienne qui permet de passer de la Direction Départementale de Paris, à une direction de la couronne parisienne, à la Direction Régionale, à l'Administration centrale, voire, si affinités, au cabinet. Cette option, qui ne se retrouve pas en Province permet d'accéder rapidement au *principalat*, plus rémunérateur. En province, on trouve plus souvent des inspecteurs privilégiant le cadre de vie et l'engagement au service d'un territoire[2], qui « *tournent* » dans un espace relevant de leur culture[3], restent toute une carrière dans le même département[4] ou font carrière

[1] Divers projets (Saint-Denis à proximité du Stade de France) n'ont pas encore abouti en raison du poids insuffisant du Ministère face aux intransigeances de Bercy, ce qui est regrettable car « l'*Etat est moralement comptable des réserves et se doit de les sauvegarder et de les mettre en valeur au nom des deniers de la collectivité qui ont été engagés à ce titre* ». Jean Durry. Entretien.

[2] « *Lorsque je suis arrivé à Annecy je me suis dit que j'y serai dans des des objectifs de travail (montagne, ski et objectifs culturels) et des conditions suffisamment idéales pour ne pas avoir à chercher à aller ailleurs* ». Philippe Callé. Entretien.

[3] Robert Garrigues, occitan de souche, de culture et de langage, passe successivement, en raison des ukases centraux imposant de changer de département tous les cinq ans, de la Lozère au Cantal, à l'Aveyron et au Tarn.

[4] Nommée à Carcassonne à l'issue du concours, Michèle Lagleize y passera toute sa carrière.

« *comme tout le monde* »[1].

Cette situation a été caractéristique des inspecteurs, milites entre les militants, qui ont toujours eu des difficultés idéologiques à se distinguer syndicalement. Issus longtemps, dans leur quasi-totalité, des corps de l'enseignement, il leur semblait inconcevable, de se positionner « *en dehors de la FEN* ». Cette option s'expliquait sans aucun doute pour ceux qui, issus de l'éducation physique ou étaient proches du mouvement sportif, y voyaient un moyen de défendre un projet pédagogique. Elle était identique pour ceux qui, défendant le projet de Jean Guéhenno, espéraient, rien n'interdit de rêver, que le ministère de l'Education Nationale devînt celui de l'Education Populaire.

D'autres « *venus d'ailleurs* », notamment ceux que Jean Pachot appelle « *les inspecteurs Sciences-Po* », auraient pu les convaincre de l'inocuité de cet espoir et prennent, comme nombre d'autres cadres de la fonction publique de l'Etat, une position qui aurait participé à une évolution nettement plus positive des corps de ce segment administratif.

L'organisation du corps des inspecteurs pouvait, à l'instar de nombreuses adminis-trations de l'Etat, être calquée sur les principes suivants :

- L'inspecteur lambda exerce en tant que second ou troisième dans un département dont la population se situe entre 100 et 300 000 habitants en laison avec un directeur considéré comme un *primus inter pares*.
- Dès que le département dépasse la barre des 300/400 000 habitants, l'inspecteur chargé des fonctions de « *Directeur* » devient un « *inspecteur principal* ». Il est alors assisté de trois ou quatre inspecteurs. Henri Soubrane évoquait souvent le ratio d'un inspecteur pour 100 000 habitants. L'option était intéressante mais il semble qu'il eût été préférable d'augmenter le nombre d'assistants de tous ordres, sauf à créer des « inspecteurs d'arrondissement ».
- Une région dirigée, selon la tradition, par un Inspecteur « *principal* » pouvait, si elle dépassait les 2 000 000 d'habitants, être confiée à un inspecteur « *général* ».
- Un CREPS, qui forme des enseignants et des éducateurs, ne peut être confié qu'à des Inspecteurs « *principaux* » assistés d'Inspecteurs « *Chefs de département* ».
- Une Ecole Nationale ou un Institut National, qui forment à un plus haut niveau ne peuvent être gérés que par des Inspecteurs « *généraux* », spécialistes de la discipline assistés d'inspecteurs principaux et d'inspecteurs « *chefs de départements ou de projets* ».

Ce dispositif, intéressant en termes de déroulement de carrières que l'on retrouve dans maintes administrations[2] et représentatif de la diversité des origines et des capacités, n'a pu être mis en œuvre en raison de la volonté de ne pas se distinguer d'un corpus de personnels issus

[1] Henri Soubrane, corrézien titulaire du BEPC, devient porteur télégraphiste-cycliste à Paris 20e, puis Instructeur au titre du « Plan de scolarisation de Constantine ». Après avoir suivi le cursus de l'IRA de Lyon il est nommé Attaché d'Administration Universitaire, passe le concours d'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports et occupe divers postes à Lyon (Inspecteur), Pointe-à-Pitre et Chateauroux (directeur).

[2] Certaines administrations disposent de postes dits « *de fin de carrière* » aux indices très élevés offerts pour une durée de 6 mois à l'issue desquels le fonctionnaire prend sa retraite et laisse la place à un autre. Cette façon de faire soulevait les récriminations de militance dès qu'elle était évoquée au sein du corps des inspecteurs.

des corps enseignants et qui ont préféré pérenniser une adhésion à la Fédération de l'Education Nationale plutôt que se rapprocher des organisations syndicales de l'encadrement.

Cette position idéologique interroge sur la dénomination d'inspecteur souvent utilisée dans l'administration française (Impôts, Postes, Douanes, Police,..) jusqu'aux niveaux supérieurs (Inspection des Finances). Au sein de l'Education Nationale le grade d'inspecteur correspondait à une attitude de travail aux connotations inquisitoriales limitées à des aspects pédagogiques sectoriels ou à une mission administrative de représentation départementale (Inspecteur d'Académie).

A la création du corps des Inspecteurs de l'Education Générale correspond une évolution notable du concept puisque l'intéressé conjugue la compétence pédagogique et la compétence administrative auxquelles s'adjoint la qualité d'expert-conseil pouvant s'ouvrir aux aspects régaliens. Il devient ainsi une nouvelle sorte de fonctionnaire très actif au sein d'un département qui aurait sans doute pu bénéficier d'une autre dénomination si Jean Borotra n'avait été proche de l'Education Nationale.

Il semble par contre qu'on ait, faute de dénomination disponible, utilisé l'appellation hiérarchique courante dans ce ministère sans en faire, au niveau départemental, un Inspecteur d'Académie chargé de l'EPS et des Sports, voire de Vice-Recteur au niveau régional. Il a pour relever d'un aspect mineur pour cette administration été assimilé aux cadres d'un autre aspect mineur : les inspecteurs et inspecteurs principaux de l'enseignement technique. Il eût pu, relevant d'un Commissariat Général, être Commissaire régional ou départemental ainsi que ce fut envisagé pour les délégués.

La logique de dénomination correspond aux modalités d'application locale d'une politique publique. Dans un paysage social où le terme de « Chef » est omniprésent, l'appellation, synonyme d'autorité sur les corps d'enseignants, souligne l'importance de sa position dans un système où l'inspecteur est omnipotent. La dénomination de délégué ne correspond pas à une position hiérarchique, mais montre que l'intéressé, porteur d'une volonté politique représentative de la tradition des mouvements de jeunesse, exerce une mission incitative en copération avec ces derniers. Ce qui, même si son projet est de « *former des chefs* », le distingue de la tradition universitaire.

Ces deux logiques de dénomination seront fondues à la Libération dans l'appellation d'inspecteur « *des sports* » pour les uns, « *des mouvements de jeunesse* » pour les autres, avant d'arriver à celle d'Inspecteur de la Jeunesse & des Sports sous Andrée Viénot. L'appellation

rappelle autant l'appartenance idéologique (Education Nationale) que la double mission publique à assumer : prendre en charge les problèmes des jeunes et assurer le développement des activités physiques et sportives dans une administration unique dotée d'intervenants dont la diversité est extrême.

Il aura donc, selon les exigences territoriales, à prendre en charge un très large panel, non de fonctionnaires au sens strict du terme, mais bien plus souvent un collectif de militants aux intérêts divers. Cette situation explique assez bien l'impression de « pétaudière » qui a longtemps caractérisé un dispositif administratif prioritairement missionnaire, accessoirement gestionnaire.

-C- La grande diversité des intervenants pédagogiques.

Leur liste est longue autant que la diversité des missions qui leur ont été confiées.

On y trouve les *Instructeurs Spécialisés*, héritiers des *Comédiens Routiers*, de *Jeune France* et de certaines filières de l'éducation générale, qui deviendront les Conseillers Techniques et Pédagogiques de l'éducation populaire, les Assistants de Jeunesse & d'Education Populaire qui composent l'essentiel des troupes déconcentrées des services dédiés à la jeunesse et à l'éducation populaire. On remarque ensuite la théorie des intervenants (Maîtres de la Jeunesse Ouvrière & Rurale, Cadres Techniques Régionaux et Départementaux, Assistants Sportifs et Assistants Plein Air) liés au phénomène sportif et ceux (Maîtres et professeurs d'EPS, Délégués de l'ASSU, Conseillers Pédagogiques Départementaux et de circonscriptions) qui interviennent dans le cadre de l'éducation physique scolaire.

-1- ***les acteurs pédagogiques de l'éducation populaire***

Si le domaine est peu soutenu et développé par des politiques qui se méfient souvent des dérives pouvant découler de leurs actions, les Conseillers Techniques et Pédagogiques et les Assistants Départementaux de Jeunesse & d'Education Populaire ont eu, dans le développement culturel du pays, une importance indéniable.

-a- Les instituteurs de la Culture Populaire.

À toute politique d'éducation et de formation, il faut, disait Raymond Labourie[1], des acteurs agissant selon la pensée de Jean Nazet. Fondée sur l'échange et la pédagogie communautaire l'action des *Instructeurs spécialisés,* héritiers de *Jeune France,* est spécifique de l'Éducation Populaire. A la fin des années 1970, la priorité accordée à l'animation socioculturelle et la dsiparition progressive des militants bénévoles ont pour conséquence un appel de plus en plus réduit à des cadres de haut-niveau[2].

La fondation du corps semble remonter à la circulaire du 22 novembre 1944 qui met 20 instructeurs spécialisés à disposition des *Centres Éducatifs*[3].

Ils devaient agir en priorité, selon Jean Guéhenno, dans la formation des instituteurs auxquels il porte grand intérêt en raison de leur capacité à retransmettre et démultiplier leurs acquis techniques, et porter des projets à caractère culturel au bénéfice du peuple. Les premiers semblent avoir travaillé au sein des Centres de Jeunesse, des Écoles de Cadres de la jeunesse et de l'éducation générale ou d'organismes divers d'éducation populaire, en tant qu'instructeurs de pédagogie active, de cinéma et de musique.

Nom	Spécialité	Centre ou association
Marthe Andlauer	**Pédagogie**	
Charles Antonetti	**Art dramatique**	**Jeune France**
Albert Boeckholt	**Travaux manuels**	**Vie active et Centre National d'Education Générale**
Lucette Chesneau	**Arts plastiques**	
Marcel Cochin	**Cinéma**	
Henri Cordreaux	**Art dramatique**	**Comédiens Routiers**
Marie Dienesch	**Art dramatique**	
Pierre Goron	**Folklore**	
Pierre Hussemot	**Arts plastiques.**	**Comédiens Routiers et Jeune France**
Anne Jacques	**Pédagogie**	
Anne Jacques	**Pédagogie**	
César Jeoffroy	**Chant choral**	**À Cœur Joie**
Yves Jolly	**Marionnettes**	**Comédiens Routiers et Jeune France**
Marinette Journoud	**Chants et danses populaires**	
Nicole Lefort des Ylouses	**Pédagogie**	
William Lemitt	**Chant choral**	**CEMEA et Ecalaireurs de France.**
Pierre Panis	**Folklore.**	
Jean Pesneau	**Chant choral.**	
André Verchaly	**Musique**	

Par contre, leur emploi à partir de 1945 semble être conditionné à une évaluation qui, sous

[1] « *Certes, il faut des créateurs, il faut des têtes, mais il les faut dans le groupe et non à l'extérieur. Il faut qu'ils s'expriment par et pour le groupe* ». Jean Nazet cité par Labourie R. *Cahiers de l'animation* n°28. Inspecteur Principal de la Jeunesse & des sports chargé de la coordination des stages de longue durée à l'INEP jusque 1969. Créateur du *Livre vivant*, méthode d'animation par le Livre, il a fondé *Education & Vie Rurale,* puis *Education & Vie Sociale.*
[2] Labourie R. *Cahiers de l'animation* n°28
[3] « *Les centres éducatifs ne compteront plus d'éducateurs fixes. Une lettre résiliant leur contrat a été adressée aux assistants et instructeurs actuellement en place dans les Écoles de cadres. Ceux qui souhaiteraient être réintégrés dans le cadre de la jeunesse et éventuellement dans le groupe « instructeurs spécialisés » devront m'adresser leur demande afin que leur candidature soit examinée* ». Jean Guéhenno. Circulaire du 22 novembre 1944. La décision de Jean Guéhenno est, en dehors de l'épuration qui caractérise la période, intéressante en ce qu'elle montre une volonté de contrôler l'activité des centres hérités de Vichy en les plaçant sous son autorité.

le légalisme apparent du discours administratif, relève de la chasse aux sorcières[1]. De nationaux, ils deviendront régionaux, le corps se développant par intégration d'assistants qui, lors des stages, ont fait la preuve de leurs qualités[2].

Leur corps, leur « *tribu* » pourrait-on parfois dire, que Guy Saez présente comme une *« aristocratie de l'encadrement »*, mais qu'il semble plus opportun, car telle fut leur mission, de dénommer « *Instituteurs de la Culture Populaire »,* a œuvré, dès la Libération, pour aider les militants de tous horizons à apporter la Culture au Peuple et reste indissociable du développement de l'Éducation Populaire.

Au service de tous, ils transmettaient, dans leurs stages, à chaque participant, les éléments fondamentaux d'une technique dont ils maîtrisaient les arcanes, laissant à leurs stagiaires le soin de les appliquer à leur guise dans le cadre de leur engagement idéologique[3].

On leur adjoint en 1946 des instructeurs d'art dramatique (*Robert Barthes, André Crocq, Hubert Gignoux, Olivier Hussenot, Gabriel Monnet, Jean Rouvet),* la plupart du temps issus des *Comédiens Routiers* et ayant eu une expérience dans les camps de prisonniers ou venant de la Résistance. Ils ont un profil de créateur, excipent d'une autonomie qu'ils défendent, recrutent leurs « *assistants* » qu'ils adoubent dans une logique compagnonnique et auxquels ils offrent de participer à leurs actions et de devenir leurs successeurs. Certains sont recrutés *in situ* par des inspecteurs qui veulent développer des pratiques culturelles.

Jean GOLGEVIT, le maître du chant général.

Professeur de musique au Lycée de Quimper, il s'intéresse aux nombreuses chorales d'amateurs de Bretagne qu'il va voir chanter et auxquelles il apporte quelques conseils. Lié d'amitié avec un instituteur *faisant fonction* de professeur de musique à l'Ecole Normale de Quimper (Jean Kerloc'h), il organise avec lui des week-ends pour des instituteurs « *aimant chanter* ». Ce qui lui vaut un conflit avec l'Education Nationale qui estime « *qu'il va trop loin* ».

Vincent Picheral, Inspecteur à Quimper, entend parler de son action et lui propose de venir travailler à la DDJS afin de « *ne rien faire d'autre que chanter et faire chanter* ». Il accepte et se retrouve dans la situation ambigüe des personnels « *détachés à Jeunesse & Sports* » par une Education Nationale peu pressée

[1] Des positions syndicales les conduisent à refuser de travailler avec Léon Chancerel dont les relations avec Vichy sont considérées comme une trahison.

[2] « *Ainsi, le terme de Conseiller traduirait-il la réserve nécessaire à des agents de l'État assumant des tâches délicates dans des secteurs de libre entreprise. (...) Technique n'aurait fait que remplacer spécialisé (...), à moins que le mot ne puisse plus facilement renvoyer à ce qui, dans le domaine de l'art, concerne plus les procédés de travail que l'inspiration créatrice. (...) Pédagogique renvoie aux méthodes d'enseignement. Les Conseillers sont bien, en effet, des formateurs (...) Le couple Technique & Pédagogique, s'il définit une fonction de formation spécialisée indique, comme le terme de Conseiller, les limites de la responsabilité ».* Labourie R. *Cahiers de l'INJEP*.

[3] « *Catholiques, athées, musulmans ou juifs, officiers de carrière ou anars militants, « instits » en rupture de l'éducation nationale, égocentriques, bourrés de défauts et de talents, tendres et coléreux, capables de se brouiller à vie pour un mot, ils partageaient une foi. Ils l'appelaient l'éducation populaire* ». Serge Mauvilain. Préface à Document de l'INJEP n° 25. « *Les stages de réalisation* » Marly-le-Roi 1996.

de résoudre les situations administratives.

Durant un an il continue ses cours pendant la semaine et assure sa nouvelle mission chaque week-end.

Finalement confirmé, il développe ses actions de formation au bénéfice des nombreuses chorales de l'Ouest et de l'ensemble du territoire. A Brest, il a monté *Nuit et Brouillard,* puis une *Missa Criolla*, une *Missa por la paz e la justicia* qui évoque la symbolique des prêtres ouvriers. A Montpellier il monte au Corum, le 30 décembre 1993, avec 300 choristes amateurs de toute l'Europe, le *Canto General* de Pablo Neruda qui sera représenté devant 2500 spectateurs.

Il a dirigé les chœurs du film de Josiane Balasko *Tout le monde n'a pas eu la chance d'avoir des parents communistes*, formé les chorales des mouvements juifs de jeunesse et élaboré des pédogogies de la musique en direction des adultes (apprendre à déchiffrer en deux fois dix jours au lieu de dix ans). Il a monté des groupes de chanteurs « *Balade* » qui apportent aux amateurs les pratiques de chœur de l'Opéra.

S'il est heureux d'avoir pu « *amener des gens* [de la Culture] *à reconnaître la qualité des amateurs* », il regrette « *que l'on* [jeunesse & sports] *n'ait pas tenu le coup assez lontemps pour changer les mentalités* » et continue à faire chanter avec les chorales bretonnes.

La pratique de cooptation, si elle apparaît comme une procédure intangible n'est pas toujours respectée par des inspecteurs dont le principal souci, en dehors du soutien à l'édu-cation populaire est d'assurer un suivi pédagogique des candidats aux formations de cette filière. Estimant que cette mission ne relève pas des compétences du personnel administratif, il passe alors « *outre la tradition* ».

Catherine Audic, la première non-CTP selon les arcanes.

En 1978, Catherine Audic intervenait dans un club de prévention de la banlieue parisienne, elle apprend qu'un poste de CTP est libre à Montpellier. Lors d'un entretien l'Inspecteur, adjoint au Directeur Régional, (René Fontanel) la déclare « *apte* » au vu de ses diplômes (Licence et CAPASE) et de son expérience professionnelle. Il lui annonce qu'elle sera recrutée « *pour gérer les dossiers des candidats au CAPASE* » ce qui correspond à une activité « *administrative* », non à une activité « *créatrice* »[1]. Présenté à l'administration centrale toujours en charge, selon la tradition Guéhenno, de recruter les CTP, son dossier provoque l'ire des syndicats de CTP qui organisent une grève nationale. Elle sera néanmoins recrutée et rémunérée « *au noir par des mois-traitement de maître auxiliaire saisonnier* » avant d'être titularisée, bien plus tard, « *comme à l'habitude* ».

Il n'est pas inintéressant de noter que Catherine Audic a été recrutée par René Fontanel, ancien CTP. Il fait fi de la tradition au nom de sa volonté de faire gérer des dossiers de formation « *pédagogique* » par une personne au fait des réalités du terrain, non par une simple secrétaire administrative. On observe qu'elle est recrutée à l'encontre de la procédure adminitrative mais cette dernière aurait pu faire accéder au poste une candidate non conforme aux attentes. Cette formule sera la règle en 1981/1982 lorsque la Direction du Loisir Social ouvre de très nombreux postes de Conseillers Techniques & Pédagogiques dans les services. Les Directeurs Régionaux et Départementaux recrutent des personnels dont le profil correspond à leurs attentes. Les

[1] La distinction, subtile, ne se justifie pas car, dans un diplôme tel que le CAPASE dont la délivrance est fondée, ce qui est une très grande nouveauté pour une qualification de niveau II, non sur un examen écrit mais par un échange régulier entre le candidat qui doit, dans une sorte de «*Tour de France* », acquérir un certain nombre d'unités de valeur, et un *conseiller pédagogique* qui ne peut être un administratif ne disposant pas de l'expérience du terrain.

procédures sont très simples qui consistent à rencontrer des individualités reconnues sur le terrain et les évaluer[1].

Gilbert Barrillon en recrutera quinze. Il les avait pourtant, lorsqu'il était à l'Administration Centrale, dans un moment d'irritation face à des exigences fondées sur la « *maigreur des moyens accordés* »[2], dénommés « *danseuses de la République* ». Ils ont cependant été capables de mêler amateurs, professionnels et populations locales dans la mise en œuvre d'actions culturelles innovantes où chacun trouvait sa place d'électricien, de monteur de tréteaux, de décorateur, de coupeur et couseur de costumes[3].

-b- Les Assistants Départementaux de Jeunesse & d'Education Populaire.

Les Conseillers Techniques et pédagogiques, nationaux ou régionaux, exerçaient le plus souvent dans des actions nationales ou limitées à des situations régionales précises[4] qui laissaient certaines régions ou départements en état de manque bien que culturellement riches. En outre, souvent confinés, dans la tradition Guéhenno, aux activités purement culturelles de haut-niveau, ils ne se consacraient pas nécessairement aux problèmes spécifiques des jeunes.

Ce qui justifiera la création, dans les services départementaux, à l'instar des assistants chargés du développement des activités sportives, de postes dédiés à des personnels chargés de répondre à la diversité des attentes floues des jeunes[5]. En charge, dans une vision généraliste de leurs actions qui les met à égalité avec les assistants du domaine sportifs, d'aider l'inspecteur « *jeunesse* » dans ses missions, ce qui correspond à une évolution de la doctrine interne qui reconnaît la nécessité qu'il dispose, comme l'inspecteur « *sportif* », d'un soutien humain

[1] André Moulin CEPJ, ancien directeur du CRIJ de Montpellier, recruté sur un profil *cinéma populaire*, se souvient de son entretien d'embauche. Gilbert Barrillon lui a dit : « *vous avez quinze minutes pour justifier votre emploi* ». André Moulin. (Entretien). Dans la vision militante de Jeunesse & Sports, cela valait plus qu'un concours administratif. D'autres seront recrutés en raison de leur engagement dans les activités de pleine nature (Pierre Mercader), de leur militance aux Eclaireurs (Jean-Pierre Ardaillou) ou de leur engagement dans un mouvement (Thierry Crespon).

[2] Les observations des services de contrôle financier sous Vichy dénoncent déjà les errements et les dérives des coûts liés aux opérations menées par « Jeune France » à la demande de Georges Lamirand.

[3] « *Et, comme ils ne doutaient de rien, leurs auteurs favoris s'appelèrent Euripide, Aristophane, Lope de Vega, Molière ou encore Shakespeare* ». Serge Mauvilain. Préface à Document de l'INJEP n° 25. « *Les stages de réalisation* » Marly-le-Roi 1996.

[4] Lorsque, dans les années 1970, il inspectait un inspecteur stagiaire en situation dans un département, Jean Marie Bartel, Inspecteur Général, lui demandait souvent de lui expliquer pourquoi il y avait « *plus de CTP à Paris et sur la Côte d'Azur, voire en Bretagne que dans le Nord ou dans l'Est* ».

[5] « *Les Assistants départementaux sont des agents mis à la disposition des Inspecteurs Départementaux de la Jeunesse & des Sports en vue de les aider dans les domaines de l'Education Populaire et de la Jeunesse. Ils ont des tâches de prospection, de recensement, de contacts, de documentation, de diffusion, d'information, d'orientation et d'organisation. Ils ne sont pas toutefois des Instructeurs dans une ou plusieurs techniques d'Education Populaire ou de jeunesse* ».*Les carrières de la jeunesse & des sports.* Brochure du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse & aux Sports. (1966).

technique, pédagogique et administratif[1].

Ils sont « délégués rectoraux » puisque Jeunesse & Sports ne dispose pas de corps spécifiques qui relèvent du principe du recrutement « *sur le terrain* » : ils peuvent être d'anciens participants aux stages du Secrétariat d'Etat ou des militants des organisations d'éducation populaire et de jeunesse. L'appelé sera mieux traité que d'autres s'il est déjà un enseignant[2] puisque le recrutement se fait, dans le cadre d'une revanche gestionnaire, sur des postes d'enseignants d'éducation physique détournés de leur objectif.

Il était d'ailleurs difficile de faire autrement pour assurer la réalité d'un corps dont Paul Michel observe qu'il est « l*a particularité d'une administration qui crée des corps par simple circulaire* ». Ne disposant pas de statut, on assimile les besoins à un autre corps.

Ils seront 165 en 1974, soit une moyenne de 1,8 par département[3] qui est leur territoire d'action. Ils y assurent, sous l'autorité de l'inspecteur « *jeunesse* » un ensemble de missions[4] qui se développent[5]. Ils assurent la liaison entre les associations, les jeunes, les collectivités locales et la direction départementale, coordonnent l'action des animateurs et s'efforcent de développer leur information[6].

Ils seront très souvent des pionniers du développement culturel local.

Un Assistant Départemental de la Jeunesse & de l'Education Populaire : Jacques Griffon.

---

[1] « *Les assistants* [sont assimilés] *aux agents du secteur post-scolaire (enseignement sportif, jeunesse ouvrière, plein air ».* Circulaire n° 184 du 16 janvier 1964.

[2] Un directeur départemental ou un inspecteur qui sont, pour la quasi-totalité, encore d'ancien militants des mouvements et institutions de jeunesse et d'éducation populaire, recrutent « *une personnalité* », non un fonctionnaire et utilisent des moyens tirés de l'Education Nationale pour les salarier. « *Leur recrutement se fait soit sur dossier en dehors du corps enseignant, soit parmi les enseignants. Leur statut est celui de délégués rectoraux nommés par arrêté du Recteur d'une Académie sur proposition de l'Inspecteur principal de la jeunesse & des Sports* ». (*Les carrières de la jeunesse & des sports*)*.* Brochure du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse & des Sports. 1974.

[3] « *Au sein des directions départementales, un corps d'agents -les assistants de jeunesse & d'éducation populaire- actuellement au nombre de 165, ont une mission de conseils, d'incitation, d'information et de relation, pour des actions d'animation socio-éducatives du domaine du Secrétariat d'Etat ».* Brochures du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse & des Sports. (1972-1973-1974).

[4] Ils ne sont, « *ni des animateurs polyvalents comme il en existe dans les mouvements de jeunesse et les institutions d'éducation populaire, ni des conseillers techniques et pédagogiques spécialisés comme il en existe aux échelons académiques et national. Ils ne constituent pas davantage un simple personnel administratif d'appoint* ». Circulaire n° 184 du 16 janvier 1964.

[5] Inventaire départemental des institutions publiques et privées menant une action en faveur de l'éducation populaire et de la jeunesse (fichier des activités ou techniques dispensées). Etude des demandes de subvention (moyens financiers et matériels). Contrôle de la vie culturelle des associations. Suivi des demandes de stages, de bourses de voyages, suivi des anciens stagiaires. Développement des moyens audio-visuels des services.

[6] Le problème de l'information des jeunes soulevé dès le Ministère de Pierre Bourdan (1947) n'a pas été suivi d'effet sur le terrain en dehors de *l'orientation scolaire*. En suggérant la création, au niveau du département, « *d'une sorte de 'syndicat d'initiative des jeunes'* » (Développement sous toutes ses formes, d'une information tant au profit de la jeunesse [organisée ou dispersée] qu'à celui du public possible de l'éducation populaire par l'organisation de réunions et la diffusion de toute documentation sur les possibilités offertes). La circulaire n° 184 du 16 janvier 1964 souligne les aspects volontaristes de la mission dévolue aux ADJEP.

A son arrivée en 1954 dans l'Indre, il n'avait aucune idée de l'éducation populaire, mais participait aux activités d'un « *Camera-club* » dont il sera le projectionniste jusqu'en 1961. Après avoir rencontré des spécialistes du *Livre Vivant*[1] à Nohant, il devient Secrétaire général de *Fêtes et Jeux du Berry* et se trouve recruté en tant qu'Assistant de la Jeunesse & de l'Education Populaire à la DDJS de l'Indre (dont le Directeur est adjoint au maire de Châteauroux, Président des Maires de France).

- En 1966, la DDJS de l'Indre devient, selon son expression, « *fanion du Livre Vivant en Europe* » et l'Association des Fêtes Romantiques se transforme en prestation culturelle (Musique classique).
- En 1968, il assume la direction du Foyer de Jeunes Travailleurs de Châteauroux, fonction dont « *il ne connaissait rien* » mais qui l'intéresse car il souhaite « *amener les jeunes aux pratiques culturelles* ». Puis fait ouvrir, à l'instar de la Charente-Maritime, un corps d'animateurs socioculturels (ils sont 3 permanents en 1971).
- En 1971 il est directeur de l'Office Départemental d'animation socio-éducative de l'Indre où Il restera jusqu'en 1995 « *avec deux casquettes* » et travaille avec 10 personnes qui disposent d'un grand parc de matériel qu'il a créé en 1971.
- En 1976 il organise le centenaire de la mort de George Sand et à cette occasion crée *Les impromptus musicaux du Berry* qui, avec des jeunes musiciens, organisent, avec la participation du Conseil Général, dans une vingtaine de villages berrichons, des spectacles mettant en valeur le patrimoine local. Suivent des actions autour du thème de *Raboliot* à partir d'une rencontre avec André Genevoix.

Il est resté 24 ans au service de l'idéal culturel de Jeunesse & Sports[2].

Ils participent à la préparation et à l'encadrement des sessions « *Connaissance de la France* » et « *Connaissance de Paris* » dont ils forment, avec les Conseillers Techniques & Pédagogiqueq, les Conseillers de séjour, ainsi qu'aux stages de plein air qu'ils mettent en œuvre en liaison avec les Assistants « *plein air* ». Ils organisent de nombreux échanges de jeunes (jumelages de villes, séjours d'étude, rencontres internationales).

Certains ressortissent d'une opportunité politique. Gilbert Barrillon, Directeur à Nouméa se souvient que les services en charge de « *l'enseignement local* » ayant décidé « *qu'il leur fallait un nègre* » avaient recruté Jean-Marie Tjibaou, ancien prêtre délié de ses engagements sacerdotaux. L'individu ne faisant pas l'unanimité administrative et le Gouverneur lui demandant son avis il lui répond : « *je prends, l'homme, le poste, les moyens* » et Jean-Marie Tjibaou devient « *à l'insu de son plein gré* » Assistant Départemental de la Jeunesse & de l'Education Populaire en Nouvelle Calédonie.

Ces personnels ont été porteurs de politiques publiques sans relever de corps de la fonction publique au sens juridique du terme. Conseillers Techniques & Pédagogiques et Assistants Départementaux de la Jeunesse & de l'Education Populaire appartiennent à des « *corps* » créés par circulaire et ne relèvent donc pas d'une réelle position statutaire mais d'une sorte de

[1] Le « *Livre vivant* » est une technique d'animation conçue et développée par Jean Nazet, Inspecteur de la Jeunesse & des Sports.
[2] Témoignage de Jacques Griffon au Comité d'Histoire des Ministères chargés de la Jeunesse & des Sports.

consensus ambigü entre le corps des inspecteurs et eux. Ils relèvent d'une certaine incertitude de carrière puisqu'ils sont pour la plupart contractuels ou délégués rectoraux, positions administratives instables car facilement révocables.

Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'ils relèvent nettement plus d'une mission correspondant à une politique que de la gestion d'activités purement administratives. Il en sera en partie de même dans le secteur des sports car les « assistants » exercent souvent des tâches administratives.

-2- *Les acteurs pédagogiques des activités physiques & sportives et de l'EPS*.

Leur importance est liée à des paramètres historiques et techniques liés à l'importance prise, au cours des années, par les deux phénomènes de l'éducation physique et des sports qui ne sont pas, malgré l'existence de quelques passerelles souvent plus imposées que souhaitées, voire l'inverse, nécessairement liés dans la réalité des services. Ils représentent, dans leur double diversité statutaire et technique, la réalité de terrain d'une politique volontariste d'Etat. Ils sont en raison des conditions, souvent marginales de leur recrutement, des enseignants d'éducation physique et sportive titulaires ou auxiliaires. Ils sont aussi porteurs de pratiques que l'establishment enseignant ni n'accepte, ni ne réprouve mais tolère.

Les services extérieurs de la Jeunesse & des Sports, confrontés à la nécessaire, voire impossible, résolution d'une quadrature circulaire se verront dans la nécessité de définir des profils divers d'intervenants correspondant à l'ensemble des attentes auxquelles ils sont confrontés.

On assistera donc à la création progressive de ces divers postes de responsabilités que sont les assistants académiques et départementaux d'enseignement sportif ou de pleine nature, les maîtres de la jeunesse ouvrière & rurale, et les conseillers techniques départementaux & régionaux dédiés au développement des fédérations sportives. Beaucoup relèvent, dans la tradition et l'esprit, des projets du Commissariat Général à l'Education Générale & des Sports mais n'osent pas se réclamer de leur filiation.

-a- Les assistants en charge de l'enseignement sportif.

L'assistant Académique est le référent régional en matière d'activités physiques et sportives extrascolaires[1] puisque les problèmes relevant du domaine scolaire (Second degré) sont de la

[1] Un Directeur Régional issu des générations antérieures et désireux de défendre ses prérogatives face à des « j*eunes inspecteurs* » dont il déplorait « *le manque d'expérience* » déclarait, dans les années 1970 : « j*e n'ai pas besoin d'inspecteur car j'ai déjà mes assistants* ».

compétence de l'Inspecteur Principal Pédagogique. Il est l'interlocuteur privilégié des Conseillers Techniques qu'il réunit régulièrement et qu'il représente auprès du Chef de Service. Il gère les crédits de l'enseignement sportif, prépare les décisions de subvention qui seront accordées aux Ligues et Comités Régionaux sportifs.

En raison d'une certaine mobilité des Directeurs régionaux souvent attirés par une Académie plus favorable ou par une promotion à l'Administration Centrale, il est la mémoire du service. Il exerce également des fonctions de coordination des activités extra-scolaires entre les départements pour lesquels il prépare les dotations budgétaires puisque leur gestion est faite par les services rectoraux qui exercent la tutelle des services. Ce qui le met, parfois en court-circuitant les Directeurs départementaux et les Inspecteurs, généralement en relation directe avec les assistants départementaux qui coordonnent les activités des Maîtres de la Jeunesse Ouvrière & Rurale et des rares CTD.

Les assistants académiques assurent, au bénéfice du directeur, un encadrement direct des intervenants de terrain[1]. Certains acquièrent une aura nationale car, en sus de leur travail quotidien, ils militent dans des associations d'envergure qu'ils ont parfois contribué à créer et sont, à ce titre, reconnus *primus inter pares*, tant par leurs collègues que par les inspecteurs.

Charles Schaffran, assistant et promoteur.

Charles Schaffran assistant académique à Lyon (Ain, Loire, Rhône) dont personne, en dehors du Directeur départemental du Rhône (Pierre Deloche), et encore le faisait-il en termes académiques, ne contestait les capacités d'évaluation et d'arbitrage, devait son aura en sa qualité de promoteur national de nombre de dispositifs liés au développement des APS et des APPN.

Il avait formé un nombre important de futurs cadres des activités physiques de pleine nature (dont Louis Banti, son directeur régional dans les années 1970) et contribué à la création du centre de Vallon-Pont-d'Arc par lequel passeront la plupart des premiers acteurs de développement des activités physiques & sportives de pleine nature.

Il est fondateur de l'Amicale des anciens stagiaires & animateurs des activités physiques de la jeunesse ouvrière & rurale qui deviendra la Fédération Française pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne. « *Je ne savais pas ce qu'il était. Lorsque Charles est décédé, je suis allé à ses obsèques et ai appris qu'il était protestant. Moi, je ne suis pas croyant, mais j'ai essayé, en posant ma main sur son cercueil, de prier pour lui car c'était un grand bonhomme* »[2].

-b- Les assistants en charge du plein-air.

Ils sont d'abord des techniciens porteurs de la pratique et de la diversité de plusieurs disciplines (montagne, randonnée, ski, voile,…) de ce que l'on appelle « *le plein air* » et qu'ils souhaitent développer dans la philosophie de Georges Hébert et le projet de Léo Lagrange. Le « *plein air* », tel qu'il est vu au sein des services, correspond à une volonté pédagogique et

[1] « *Yves Guigues nous réunissait chaque semaine pour nous expliquer les nouveaux textes et voir ce que nous faisions afin d'en rendre compte au directeur* ». Olivier Saisset, Andrée Grillat (Entretiens).
[2] Roland Devisy. Entretien).

politique de former des individus responsables qui accèderont à la diversité des espaces naturels par la pratique d'une activité physique et ne seront pas des pratiquants d'activités physiques comptétitives dans des sites naturels aménagés.

Ils sont en cela plus proches des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire que des fédérations sportives au sens des ordonnances de 1943 et 1945 et donc relativement « *à part »* dans un espace dédié aux activités sportives. Le plein-air se vit plus comme une culture que comme un enseignement et c'est à ce titre que les assistants plein-air fondent ou soutiennent des sites de pratique ouverts aux adhérents des mouvements de jeunesse ou des individuels[1].

Etant donné qu'ils ont souvent une vision non compétitive des activités, il est fréquent de les voir en opposition avec les assistants « *sportifs* » dès lors que ces derniers sont tentés de privilégier les fédérations fondées sur la compétition[2].

Jean Moquel, assistant plein air dans les Landes semble représenter leur mission avec la différence qu'il s'est progressivement ouvert, sous la pression de Marceau Crespin aux aspects « sportifs » de ces disciplines.

Jean MOQUEL : une confession de la réalité d'une aberration.

Jean Moquel, Maître d'EPS stagiaire, est affecté à la *Jeunesse Ouvrière & Rurale* à Hagetmau en 1956. D'abord chargé, en raison des caractéristiques de sa fonction, de missions diverses d'enseignement de l'EPS dans les écoles primaires, les centres ruraux agricoles, ou les centres d'agriculture, il anime des séances d'escrime dans les Centres d'Initiation Sportive de Dax et Mont-de-Marsan puis des Centres d'Activité Physiques & Sportives de lancement du basket landais, d'abord masculin puis féminin, avec la création d'un championnat départemental des CAPS « Jeunesse & Sports » qui assurait leur transition vers le secteur fédéral. Il organisait en outre, car il s'agissait d'une contrainte administrative, les sessions du Brevet Sportif Populaire.

A l'issue de son service militaire (Commando de chasse) il est affecté au secteur de Mont-de-Marsan.

Il y devient titulaire en 1961 grâce à la régularisation de ses expériences d'activités antérieures de pleine nature, ce qui lui permet de suivre un certain nombre de formations car la politique des services était de mettre en face des stagiaires des cadres qualifiés[3].

Il résume sa carrière par ces simples mots. «*Je n'ai jamais changé de poste, mes missions ont évolué, je*

[1] En Languedoc- Roussillon Henri Carrière soutenait de toute son énergie le centre de l'Espérou (Valleraugues) issu du centre de ski éponyme fondé par Marcel Jean-Jacques, inspecteur dans l'Hérault en 1945.

[2] Les éclats de voix, liés à des conflits de pré carré institutionnel, entre Yves Guigues « *sport* » et Henri Carrière « *plein air* » sont dans la mémoire de tous les anciens de la direction régionale de Montpellier. Le premier avait été « recruté », en 1942, par le second mais, victime des décisions de la Commission de la Hache, avait été renvoyé dans un établissement scolaire où, préférant les espaces naturels, il « *ne se sentait pas à son aise* ». Lors de son retour à Jeunesse & Sports, Yves Guigues était « *assistant régional* » avec la responsabilité des personnels « sport » et Henri Carrière, Conseiller Technique « *plein-air* » est sous son autorité.

[3] S'il était Maître Nageur Sauveteur en 1954, Maître d'Armes en 1956, il devient Informateur Plein air (Vallon-Pont-d'Arc) en 1960, Initiateur de voile sur 420 (Socoa) Initiateur 1er degré en 1962, Moniteur Plein air en 1963, Moniteur Breveté d'Etat de Voile en 1965 (Arcachon), Instructeur Plein air en 1966 (Vallon-Pont-d'Arc), Moniteur fédéral de canoé-kayak et de construction plastique (1971), Initiateur fédéral de ski en 1975 (Gourette).

ressens encore aujourd'hui[1] *une grande satisfaction à avoir vécu cette vie de pionnier. C'est vrai, ce métier, ce poste m'ont amené à être un précurseur, un aventurie, avec la prise d'initiative et les relations avec tous les publics. J'ai beaucoup de plaisir à m'entendre dire souvent ''J'ai commencé le ski avec vous'', ''l'escrime avec toi''. Cette reconnaissance gratuite, c'est un grand bonheur qui me touche beaucoup sur l'instant ! Je continue les activités de pleine nature avec des groupements »*[2].

-c- Le Maître d'Arrondissement.

Héritier des moniteurs itinérants de Vichy, il est « *Maître de la Jeunesse Ouvrière & Rurale* » pour la simple raison qu'il relève souvent du corps des Maîtres d'Education Physique & Sportive et que *Maître* rappelle *Maître d'Ecole* ou *Maître ouvrier*. En 1960, ils sont 500 qui relèvent de catégories diverses [3] car les missions ne sont pas attachées à un grade mais à la capacité à faire, évaluée à l'aune du Chef de Service Départemental qui puise dans le vivier local[4].

Le Maître d'arrondissement est un agent de développement. Il doit convaincre, endoctriner, pourrait-on dire, des catéchumènes sportifs qu'il lui faut mener au diaconat. Missionnaire de la Jeunesse Ouvrière & Rurale n'est pas un terme usurpé pour ceux qui agissent sur un territoire souvent vierge de culture sportive mais dont les jeunes acceptent le message[5]. Leur recrutement est ciblé par les textes soulignant qu'ils ne sont pas des enseignants comme les autres[6]. Il

[1] Il a pris sa retraite en 1984.

[2] Jean Moquel, témoignage lors du séminaire du Comité d'Histoire consacré aux activités de pleine nature.

[3] Professeurs et Maîtres d'EPS (titulaires ou délégués), instituteurs, agents contractuels.

[4] « *L'action de chacun s'étend en général à un arrondissement. Son rôle consiste, sous l'autorité du Service Départemental de la Jeunesse & des Sports, à recenser la population non scolaire de l'arrondissement, à examiner de quelle manière elle est groupée ou accessible, à faire naître des groupes de travail, à y découvrir un animateur, à faciliter sa formation puis son perfectionnement constant, à enseigne lorsqu'il le faut, à contrôler et guider l'enseignement donné par les bénévoles, à prêter ou donner le matériel indispensable, à obtenir l'aide du milieu lui-même (patrons, syndicats, comité d'entreprise, associations privées, municipalités, etc.) afin que le groupement créé prospère, parvienne à vivre par lui-même et dispense des activités pleinement éducatives physiquement et moralement* » .
Fascicule de documentation administrative n° 153. Institut Pédagogique National. Paris 1960.

[5] Paul Michel se souvient de « [sa] *première rencontre avec Jeunesse & Sports* ». Il traînait avec d'autres de son âge (9 ans) dans les rue de Trévoux (Ain) et a rencontré « *un mec en survêtement qui nous a proposé de faire du basket* » il l'a suivi et a appris que l'on pouvait faire « *autre chose que de traîner* ». Il a, plus tard, « *avec des copains* » monté une MJC et, devenu élève de l'Ecole Normale de Bourg-en Bressse, suivi « *des stages de théâtre de Jeunesse & Sports* » ce qui lui a valu la critique de la Fédération des Œuvres Laïques et l'a confirmé dans sa volonté « *d'aller à Jeunesse & Sports* ». L'anecdote n'est pas unique qui peut se décliner sur d'autres registres. Elle montre qu'il a été un moment où les milites de cette utopie administrative se sont trouvés en situation d'orienter des jeunes en leur ouvrant, dans la pensée de Léo Lagrange, non un chemin mais plusieurs routes face à la partition duale (Eglise/Ecole).

[6] Si l'Éducation Nationale reconnait l'existence d'une catégorie de personnels placés dans une situation exorbitante du droit commun des personnels enseignant l'éducation physique, elle ne peut, en raison des blocages catégoriels, les reconnaître à la juste valeur de leur utilité sociale. « *En général, ces fonctions sont incompatibles avec les conditions de travail habituelles des personnels enseignants (durée des congés, horaires hebdomadaires de service)* ». Ils « *devront être volontaires et avoir fait acte de candidature en toute connaissance de cause* ». (Circulaire 2775 EPS/2 du 3 novembre 1949. BOEN n°47 du 24/11/1949). Selon Alain Jourda les Maîtres de la JOR étaient « *des mordus* » auquels on demandait de la disponibilité, de l'initiative, le sens de la responsabilité en leur donnant la possibilité « *de se créer leur propre boulot sans décision hiérarchique* » mais avec un contrôle constant des résultats. Ce qu'il résume dans une anecdote. Chargé d'aller négocier, un soir car les décisions

n'empêche que leurs trajectoires administratives, parfois divergentes, restent dans la logique de la mission à accomplir.

Deux maîtres de la Jeunesse Ouvrière & Rurale, deux destins.

Après avoir « fait son CREPS », **Alain Jourda**, rugbyman audois, termine sa formation de Maître d'EPS à l'Institut National des Sports dans une promotion dédiée au rugby qui sera affectée dans des établissements scolaires du Nord et du Pas de Calais « *afin d'y assurer la promotion de la discipline* ». Appelé à l'armée il devient « *conseiller en pratiques sportives pour les régiments* » auprès du Général Massu. Au retour de l'Armée, il envisage de « *signer dans un club de rugby* » (Carcassonne). Augustin Bapt, DDJS de l'Aude, lui propose « *d'aller voir ce qu'on peut faire dans le Minervois* ». Il y développe des clubs de basket, de volley et d'athlétisme « *avec le soutien du boucher ou de l'épicier* » et organise des rencontres intervillages.

Chargé d'organiser le soutien logistique de l'ensemble des activités de plein air menées par la DDJS il s'appuye sur une association (AAJOR) qui gère des fonds versés par le Conseil Général, ce qui lui permet d'embaucher des personnels, de constituer une banque de matériels[1] et de créer des bases de plein-air[2]. La nécessaire rentabilité de ces sites lui fait « *vendre aux Comités d'Entreprise des séjours de plein air dans l'Aude* ». Chargé de développer les pratiques physiques et sportives, il conseille les maires en matière d'équipement sportif. Après 1986, il se reconvertit dans la formation des éducateurs sportifs car « *il fallait former ceux qui allaient intervenir dans les équipements que l'on faisait réaliser* ».

Joel Delplanque voulait « *être prof de gym*» mais un accident l'en empêche. Instituteur passionné de sport, il est recupéré par Edouard Solal, DDJS du Nord qui le charge de développer les pratiques sportives dont la gymnastique féminine[3]. Devenu formateur en Education Physique Utilitaire & Professionnelle il est nommé Assistant Départemental du sport en entreprise et rejoint Gérard Rimoux à la cellule « Sport pour Tous » avant d'être nommé délégué ministériel à la FFHB.

Cette nomination est un tournant dans sa carrière au sens où il rencontre Nelson Paillou qui, devenu Président du CNOSF, l'appelle à ses côtés. Il sera, durant 10 ans, jusqu'aux J.O. d'Albertville, son bras droit avant de devenir Fondé de pouvoir à la GMF (2ans) et de revenir à la Préparation Olympique. Nommé directeur du CREPS de Montpellier sous Michelle Alliot-Marie, il entre au cabinet de Marie-Georges Buffet, devient directeur des sports puis Inspecteur Général.

Il est, à la retraite, devenu Président de la FFHB en 2008.

Ces deux maîtres de la Jeunesse Ouvrière et Rurale ont eu des parcours différents mais aucun d'eux ne regrette, bien au contraire, d'être passé par ce service où le contact humain et la nécessité de s'adapter rapidement aux conditions locales leur est apparu comme une exceptionnelle école de vie[4].

---

importantes étaient prises par des élus ayant une activité professionnelle dans la journée, un dossier dans un village du Minervois, ce qu'il fait avec succès, il rencontre, le lendemain matin, Augustin Bapt qui lui dit « *Ah, cela s'est bien passé, on m'a déjà mis au courant ».* Leur arrivée dans les services se fera, au fil du temps, souvent par un effet d'aubaine que les intéressés ne contestent pas. Enseignants d'EPS dans une région de France, ils voient qu'un poste d'animation est disponible dans un département qui leur convient ou dont ils sont originaires. Ils sollicitent, sont nommés et… restent car le travail leur plait, même s'ils « *y perdent une bonne part des vacances* ».

[1] Parc de véhicules, motos, canoés, skis, remorques…

[2] Trassanel : spéléo, Alet-les-Bains : canoé, Bugarache et Camurac: ski, La Nautique : voile, Alairac : moto

[3] « *En arrivant au village, je retirais les disques de danse folklorique des sacoches de ma moto, je mettais les tables et les chaises au fond de la salle et pouvais alors commencer ma leçon ».* (Joel Delplanque. Entretien). Les garçons avaient des motos Terrot ou Peugeot 125 cm3, les filles des Vespas.

[4] Alain Jourda estime que les enseignants traditionnels étaient formés pour intervenir dans un cadre précis et sécurisant. Par contre, lorsque quelqu'un était nommé à la JOR, on lui disait «*vous avez tel secteur, allez-y et dem… vous. On vous jugera sur les résultats !».*Il dit que le maître de la JOR avait une grande écoute chez les élus car il leur apparaissait comme un conseiller, non comme un agent régalien. Ce qui est apparu très positif lors de la

On observe qu'ils ont changé progressivement de centre d'intérêt en fonction de l'évolution des besoins locaux et des missions dévolues au ministère. Ils ont finalement, en de nombreux endroits, cédé la place aux personnels des communes, voire des départements dans la logique de leur mission initiale qui n'était pas de perdurer l'action de l'Etat mais de montrer ce qui pouvait être fait et d'en transmettre la responsabilité à d'autres acteurs.

-c- Les Conseillers Techniques (Régionaux et Départementaux)

Educateurs sportifs de haut-niveau, leur qualification dans leur discipline est un facteur important car ils sont chargés d'assurer la liaison entre le Directeur Régional et le Comité Régional ou la Ligue auprès de laquelle ils ont été placés[1].

Leur position est ambigüe. Travaillant sous l'autorité du Directeur Régional, ils reçoivent leurs directives du Directeur Technique National qui, agent du Ministère mis à disposition de la Fédération, transpose celles d'une fédération internationale qui ne rend de compte à personne. Elle illustre la bivalence d'une administration qui régente en déléguant

En charge du développement des associations sportives existantes, de la création de nouveaux clubs, de l'organisation d'épreuves de masse pour les jeunes, de la détection, la formation et le perfectionnement des athlètes, entraîneurs, arbitres et animateurs. Ils sont en liaison *via* la Direction Régionale et les Directions Départementales, avec les Conseillers Techniques Départementaux et les Maîtres d'arrondissement qui établissent des signalements d'espoirs auxquels il sera, honneur suprême pour un sportif de chef-lieu de canton, proposé « *un stage au CREPS* ».

Les Conseillers Techniques Départementaux exercent des missions équivalentes.

L'idéal eût été de disposer d'un CTD par discipline, les contingences budgétaires ne l'ont pas permis. Par contre, les Directeurs Départementaux avaient la latitude de confier, en fonction de ses compétences techniques, ces responsabilités à un Maître d'Arrondissement en jugeant de la répartition entre les tâches d'animation de secteur et son intervention au bénéfice du

mise en œuvre des dossiers d'aménagement des rythmes scolaires où la parole de l'assistant départemental prévalait souvent sur celle du représentant de l'Education Nationale.

[1] En 1971 ils sont 480 : Athlétisme (53). Aviron (15). Basket-ball (43). Boxe (8). Canoë et Kayak (16). Cyclisme (3). Escrime (19). Football (17). Gymnastique (20). Haltérophilie (13). Hand-ball (22). Hockey-sur-gazon (13). Judo (20). Lutte (14). Natation (32). Parachutisme (11). Rugby (18). Ski (18). Sports aériens (3). Sports de glace (14). Sports Equestres (15). Tennis (16). Tennis de table (5). Tir (1). Volley-ball (29). Yachting à voile (13). Leur répartition montre l'intérêt apporté par la Direction des Sports à des disciplines traditionnelles (Athlétisme, aviron, basket-ball, natation, gymnastique, Volley-ball), à d'autres liées aux activités scolaires (hand-ball) ou en développement (Yachting à voile, tennis) et le peu d'intérêt que le tir représente par rapport au début du siècle où la fédération de tir comptait plus d'un million de licenciés ce qui en faisait la première de France.

Comité Départemental.

Leur recrutement résulte normalement d'une négociation entre l'administration centrale et la fédération. Elle propose des candidatures qui sont acceptées en fonction des titres sportifs, de capacités « *pédagogiques* » reconnues et de la disponibilité de postes budgétaire. Le recrutement est simple si l'intéressé est instituteur ou enseignant d'EPS. Il suffit de lui accorder une délégation rectorale ou d'utiliser le regroupement de rompus d'heures d'enseignement. Il est plus difficile dès lors que l'individu ne relève pas des corps d'ensei-gnants. Il doit alors justifier d'une qualification pédagogique[1].

Dans d'autres situations, un sportif de haute qualité, doté de qualifications pédagogiques incontestables est repéré par un club ou une fédération et se voit proposer un emploi. La réalité de son affectation peut évoluer en fonction de circonstances locales liées à la volonté d'un directeur régional souhaitant exercer sa mission comme il l'entend même si elle diffère de la vision parisienne.

Olivier Saisset, de l'AS Béziers à l'AS Béziers-Hérault.

« *J'étais instituteur à Corneilhan et jouais à l'AS Béziers qui avait de bons résultats. Lors d'une compétition à Dijon, le président de la Ligue me propose de devenir Conseiller Technique en Bourgogne. Je ne savais pas ce que c'était mais je savais qu'à Dijon il fait froid l'hiver. Deux semaines plus tard je joue à Valence en équipe de France contre la Roumanie et on les bat nettement. Pierre Mazeaud était venu assister au match, je le rencontre et lui expose la proposition qui m'avait été faite en lui disant que j'accepterai volontiers à condition que ce soit en Languedoc-Roussillon, mais pas en Bourgogne. Le mardi j'étais nommé à la direction de l'Aude (Carcassonne) et Monsieur Bouillon m'affecte le lendemain à Montpellier ».*

A l'issue de sa carrière administrative il retourne à l'AS Béziers devenue AS Béziers Hérault dont il devient entraîneur.

Si la normalisation administrative apparaît avec la procédure de concours mise en œuvre sous Edwige Avice, il subsiste toujours des séquelles du passé car les inspecteurs et les fédérations sportives souhaitent disposer d'assistants ou de représentants capables, plus que des personnels recrutés dans la procédure des concours, de porter leur image et de travailler à leur développement territorial.

Le vol libre et le golf : Jean Peltey et Jean-Pierre Poivet.

Jean Peltey, lorrain, est « *un fou du vol libre* » qu'il a découvert à Millau. Titulaire des brevets « *avion* », « *hélicoptère* » et « *parachutisme* » passé en «*élite nationale* », il milite à la fédération où il est chargé des compétitions dont il élabore la gestion informatique. En 1989, alors qu'il est chargé de mission pour les CIO de l'Académie de Montpellier, la fédération obtient deux postes de CTR, on lui en propose un, il

[1] « *Lorsque j'étais en contrat de préparation olympique à L'INS, André Bobin, le directeur, nous a fait suivre la préparation au diplôme de Conseiller Sportif car il ne voulait pas que notre séjour soit exclusivement consacré à l'entraînement. Après les Jeux de Münich et, en fonction de mes résultats (médaille de bronze), la fédération m'a proposé sur un poste de Conseiller Technique Régional. J'ai été accepté grâce à ce diplôme et suis devenu Maître Auxiliaire* ». (François Bonnet. Entretien).

accepte… Il n'a jamais subi les épreuves du concours de Professeur de Sport, ce qui ne l'a pas empêché d'être entraîneur des Equipes de France au Championnat du Monde.
Jean-Pierre Poivet est assistant dans l'Orne. Il a milité pour le hand-ball et occupe une place de choix au Comité départemental de cette discipline. Par contre, il joue aussi au golf. Lors d'un stage au CREPS de Vichy consacré au développement de cette discipline il rencontre l'inspecteur qui envisage son expansion en Languedoc-Roussillon et auquel il expose son souhait de travailler dans ce sens. Le DDJS de l'Orne « *peiné de le voir partir et heureux qu'il se réalise* » donne son accord. Une mécanique occulte se déclenche alors. Un poste « *plein air* » se libérant (retraite), la négociation s'organise entre la DRJS, le tout nouveau président de Ligue et la Direction Technique Nationale. L'accord passé, la proposition est faite à la direction des sports qui entérine. Arrivé dans une région dotée de trois parcours, Jean-Pierre Poivet part à la retraite après avoir vu la création de dix-sept autres, mis en place une formation très performante de moniteurs et professeurs de golf et assuré l'ouverture d'un pôle de haut-niveau consacré au golf. Il n'a certes pas passé le concours de professeur de sport mais rien ne dit qu'un autre aurait mieux fait.

Les cadres techniques nationaux (Directeur Technique et Entraîneur National) ne sont que la transposition, avec des compétences plus élaborées, des situations des cadres locaux. Par contre, placés en situation hiérarchique face à ces derniers, ils sont parfois en conflit avec les directeurs de CREPS et les Directeurs Départementaux qui n'apprécient pas toujours leurs intrusions « *pédagogiques* » sous couvert d'une mission « *fédérale* ». Cette situation est un des aspects de l'amibiguïté progressive d'une administration que ne se trouve plus en capacité d'imposer sa vision à un dispositif institutionnalisé faisant preuve d'une indépendance de plus en plus affirmée.

-e- Les conseillers pédagogiques.

Le principe d'unicité du maître imposant à l'instituteur de savoir et pouvoir tout enseigner[1], l'idée qu'il enseigne l'éducation Physique & Sportive est venue tout naturel-lement à l'esprit d'un Inspecteur Général de la Jeunesse & des Sports (André Orjollet) qui a, dès 1965, lancé à La Ferté Alais (Essonne), puis dans une dizaine de départements, le principe des Conseillers Pédagogiques de Circonscription, placés auprès de l'Inspecteur de l'Enseignement Primaire (Education Nationale) et animés par un Conseiller Pédagogique Départemental (Jeunesse & Sports) sous l'autorité de l'Inspecteur de la Jeunesse & des Sports. Ils sont chargés de convaincre les instituteurs de s'engager dans cet enseignement.

La dualité des hiérarques n'est pas sans rappeler la position respective des officiers et des sous-officiers dans la vieille armée française. Le sous-officier était chargé de traduire en patois local à destination de la troupe les ordres donnés en français par l'officier. Il en était résulté, en

[1] Il s'agit d'un vieux principe qui se justifiait sans doute aux débuts de l'école laïque où l'on pouvait demander à l'intéressé d'enseigner, outre la lecture et le calcul, des rudiments de chant, voire de musique, notamment le violon instrument populaire, éventuellement l'éducation physique selon la rythmique militaire. L'instituteur rural pouvait organiser des « *classes-promenade* » au cours de laquelle l'enfant découvrait les constituants de son milieu et apprenait à reconnaître les plantes.

1870, une large faiblesse de l'armée française aux dialectes divers face à une armée « prussienne » à la langue unifiée depuis longtemps. La situation justifiera le projet de Jules Ferry d'unification du pays par la langue. Il semble en être de même avec le projet de développer l'éducation physique et sportive au sein de l'enseignement primaire mais avec une très large différence entre deux cultures.

Le Conseiller Pédagogique Départemental peut être comparé à cet officier traduisant en langage vernaculaire des instructions à une troupe pour la majorité de laquelle l'ordre peut apparaître incompréhensible. Les raisons en sont nombreuses : l'instituteur n'était pas véritablement formé à cet enseignement car il eût fallu, de la part de l'Education Nationale, une implication autre que quelques cours accordés lors de la formation à l'Ecole Normale et que le stage Borotra en CREPS qui perdurait encore dans les années 1950/1960. L'instituteur n'exprimait d'ailleurs pas, sauf exception, une attitude volontaire en faveur du projet[1].

La majorité du corps des instituteurs, en dehors au mieux de 10 à 15 % de l'existence de militants laïques intéressés par la défense essentiellement idéologique d'un enseignement primaire en voie de disparition et qui estime pouvoir trouver dans les activités de l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire, n'est en aucun cas attirée par l'enseignement contraignant de l'éducation physique. Des expériences ont certes été tentées[2] mais la situation du terrain est simple.

Le désengagement des instituteurs s'explique par un manque de formation, par un manque de motivation et un réflexe humain on ne peut plus normal. Mal payé, devant supporter des charges horaires lourdes à peine compensées par des vacances sociétalement reprochées et un salaire dont l'attractivité repose essentiellement sur l'ancienneté non sur l'activité, l'instituteur ne se sent plus, dès les années 1950, apte à s'engager dans des actions de plus en plus à caractère

[1] Georges Belbenoit relate (*Le sport à l'Ecole.* Tournai (B). Casteman 1972). L'expérience de Marcay (Indre-et-Loire) exemplaire mais qui repose sur l'engagement total d'un couple d'instituteurs. « *Depuis1954, un ménage d'instituteurs a fourni, en appliquant une formule originale de tiers temps, la preuve de ce qu'on pouvait faire sans moyens au départ, sans intervention de spécialistes extérieurs, dans une école mixte à trois classes, desservant une commune rurale, pauvre, dispersée. On peut, même dans ces conditions, faire pratiquer l'éducation physique aux enfants, la leur faire aimer, la faire apprécier de leurs parents, au point que ce sont les anciens élèves et parents d'élèves qui, sous la direction de l'instituteur, ont créé les terrains de jeux, construit le gymnase et la piscine* ».

[2] Dans le Nord dès 1962 (horaires aménagés), dans le Pas-de-Calais (natation), mais aussi à Lyon, Grenoble et Saint-Etienne, toujours à l'initiative des Services départementaux de la Jeunesse & des Sports, souvent avec le soutien de Recteurs ouverts au problème (Guy Debeyre à Lille), non des isnpecteurs d'Académie qui réagissent sur l'impulsion des Recteurs, non à partir de leur visionb personelle.

idéologique qui contribueront à réduire son temps libre[1].

Leur retrait systématique explique l'intervention des moniteurs municipaux considérée de manière négative par les thuriféraires de l'enseignement de l'EPS par les instituteurs, car ils souhaitaient qu'ils s'engagent dans l'animation et l'encadrement des activités de l'USEP, voire de l'UFOLEP dont la pérennité ne semblait pouvoir être effective qu'à partir de l'intervention des instituteurs. Dans la réalité sociale et sportive les projets de la Ligue Française de l'Enseignement semblent se résumer dans la capacité des instituteurs à s'engager dans ses objectifs alors que la profession se rend compte qu'elle soutient, pour des raisons idéologiques qu'elle estime contestables, le développement d'un enseignement secondaire toujours prêt à contester ses qualités[2].

-f- Les enseignants d'Education Physique & Sportive.

La IV^{e} République semble ne pas avoir eu une attitude favorable à leur égard puisque, entre 1953 et 1958 elle ne recrute que 1470 enseignants d'EPS face à une population scolaire en progression (+ 597 000 élèves)[3]. La parole en leur faveur est portée par l'Inspection Générale (Marchand, Berthoumieu, Haure-Placé) mais, comme pour les animateurs socioculturels et sportifs et la politique d'équipements sportifs et socio-culturels, elle est peu écoutée, tant par les décideurs de l'Education Nationale que par les concepteurs des plans quinquennaux. Il faut ne pas négliger le fait que ces personnels interviennent dans les établissements du second degré qui ne regroupent qu'une minorité des classes d'âge.

---

[1] Cette situation est notée par Georges Belbenoit : « *Unité d'action : le même instituteur enseigne à ses élèves l'EPS obligatoire et doit animer, à titre bénévole cette fois et pour les seuls volontaires, l'association USEP. Le revers de la médaille, c'est que, s'il ne s'intéresse pas à l'USEP, le plus souvent il n'enseigne pas non plus l'éducation physique* ». Georges Belbenoit. *Le sport à l'Ecole.* Tournai (B). Casteman 1972

[2] Antoine Prost observe (Prost A. *Education, société et politiques.* Paris. Seuil. 1997) que Jérome Carcopino «*estimait, comme beaucoup de professeurs du secondaire, que les Ecoles primaires supérieures faisaient aux lycées une concurrence ' déloyale'* ». L'expression de cette contestation purement corporatiste conduit les instituteurs à se désolidariser d'un ordre qui les critique mais favorise, dans le cadre des cours complémentaires, un engagement des maîtres en faveur de l'UFOLEP dont les activités sont proches d'une population qu'il faudra convaincre à la nécessité de défendre un ordre porteur de développement social et économique des gens de peu face à un dispositif fondé sur la reproduction des inégalités sociales.

[3] Cette situation résulte à la fois de l'analyse critique de la Direction du Budget qui renâcle à ouvrir des postes dont elle évalue négativement le rapport coût/présence de l'intervenant face aux élèves et du désintérêt de la direction du second degré face à l'éducation physique. Il semble que l'institution scolaire soit en retrait face à un programme conçu sur le principe de 2 heures d'enseignement complétées par 3 heures « *de plein air* » ouvertes aux activités sportives au sein desquelles des animateurs « *extérieurs* » pourraient intervenir. Ce qui repose l'éternel problème de leur qualification technique, pédagogique et… « *laïque* » et relance *ipso facto* la revendication corporative de l'augmentation des postes budgétaires d'enseignants d'EPS.

Le développement des postes d'enseignants d'EPS ne sera effectif, et encore en toute relativité, que sous le septennat de Maurice Herzog où l'on postule qu'une pratique sportive en établissement amènera des médailles aux Jeux Olympiques. Cette « *sportivisation de l'EPS* » n'a pas obtenu l'aval ni de l'Inspection Générale ni de l'OSSU.

Les plus grands défenseurs de la cause des enseignants d'EPS seront les Inspecteurs Principaux Pédagogique qui disposent d'un moyen d'expression et de pression en faveur d'une des composantes de la réforme pédagogique d'un dispositif étriqué.

Jacques Druon fait de Jean Guimier le parangon du professeur[1].

Jean Guimier : le professeur-symbole.

« *Pendant la période de 1937 à 1940, j'étais élève à l'Ecole Normale d'Arras. Le professeur d'éducation physique, Jean Guimier, dès son arrivée fut le plus marquant. Superbe athlète, il avait été un des plus brillants éléments de la première promotion de l'Ecole Normale d'éducation physique et avait été affecté pour son premier poste à Arras en 1936. Il devait assurer un service de douze heures hebdomadaires, complété au Lycée.*

En fait, il ne comptait pas son temps, il s'estimait être au service d'un gouvernement dont il voulait appliquer la politique. Il avait fait transformer la salle des fêtes en gymnase et les allées de la cour, bordées de marronniers séculaires avaient été aménagées en pistes est sautoirs. Un terrain libre en face de l'Ecole nous permit d'y défricher un terrain de football. Dès la rentrée, nous étions équipés, classés, évalués selon nos performances.

Chacun était inscrit d'office dans une équipe. Et, dès la première semaine commençaient les entraînements. A ce régime nous allions bientôt remporter toutes les compétitions de l'OSSU. En plus des leçons d'éducation physique, la journée commençait tôt le matin par un parcours dans les remparts de la ville en guise de réveil musculaire, selon la formule de l'époque.

Il nous arrivait, certains jours de fête, de défiler en ville, devant els militaires du 3e Génie qui, d'après Guimier, ne savaient pas marcher au pas. Ou encore nous présentions sur la scène du Théâtre municipal des démonstrations gymniques. Comme notre professeur assurait aussi l'entraînement des équipes du Racing Club d'Arras, nous en faisions partie en cas de besoin.

Tout cela avait changé le climat de notre école et situé l'éducation physique en tant que discipline majeure. En fin de seconde année, nous subissions tous les épreuves du Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique. Quatre camarades de ma promotion et moi-même sommes devenus professeurs d'éducation physique. Il n'y en avait eu aucun jusqu'alors ».

Ils bénéficient du soutien de la Direction Générale de l'Education Physique et Sportive hétitière de Borotra qui doit cependant être mesuré à la réalité scolaire. En 1945, les établissements du second degré ne représentent qu'une très faible proportion d'un dispositif au sein duquel l'ordre primaire se taille, pour des raisons historiques et en fonction de sa capacité à intégrer ses élèves dans le tissu économique, la part du lion. Dès la Libération les enseignants du second degré sont formés dans deux filières différentes (CREPS, IREPS, ENSEPS) selon

[1] Ce témoignage de Jacques Druon montre ce que pouvait être, face à des normaliens de base, l'influence d'un passeur de culture tel que Jean Guimier dès lors qu'il s'adressait à des jeunes issus du monde ouvrier et rural et qui, à son instar, voulaient, dans le cadre de leur enseignement, apporter du sens à la vie de leurs futurs élèves.

qu'ils sont titulaires du BEPC, du baccalauréat et répartis entre les Professeurs, les Maîtres[1] et les Chargés d'enseignement. Les charges d'enseignement de ces personnels variaient selon leur cadre d'origine (25 heures pour les maîtres et 20 heures pour les professeurs au sein desquelles on neutralise 3 heures au bénéfice de l'animation de l'association sportive d'établissement).

Dans la tradition de l'enseignement primaire les instituteurs ne relèvent pas de la Direction Générale de la Jeunesse & des Sports, mais de l'enseignement primaire, doivent assurer, dans leurs classes, un enseignement de l'éducation physique (2h 30 hebdomadaires) et reçoivent à l'issue de leur formation professionnelle à l'École Normale, depuis Vichy, une formation *ad hoc* qui leur est dispensée dans les CREPS au cours d'un stage obligatoire[2].

Ces dispositions n'ont aucune action sur la masse (apprentis, ouvriers et paysans) quittant le dispositif scolaire à 14 ans, dont les horaires de travail débordent largement, comme pour la plupart des travailleurs, sur le principe des 40 heures et ne facilitent pas la pratique d'activités physiques et sportives.

Si les enseignants d'EPS fréquentent peu, en dehors des représentants syndicaux, les bureaux des services extérieurs, trois catégories, issues de la profession, s'y remarquent de manière plus ou moins régulière.

Les délégués de l'ASSU. Ce missionnaire d'origine des pratiques sportives en milieu scolaire a nettement évolué au cours des ans. A l'origine, le délégué départemental de l'OSSU est un militant « *qui en veut* » et exploite le discours de fédérations estimant que les enfants de 8 à 15 ans ne représentent pas un objectif intéressant. Il est donc, à ce titre, choisi par le chef du service départemental qui lui apporte des moyens pour exercer sa mission. Il est à l'origine un assistant départemental exerçant en milieu spécifique, mais allègue de cette spécificité pour se situer « *à part* ».

Il deviendra, au fur et à mesure de l'évolution de la vision du problème, un administratif en charge de coordonner des activités relevant d'une obligation « *bonne mais qui ne va pas toujours nécessairement de soi* » car le sport scolaire n'a jamais su préserver son originalité tirée de moyens budgétaires importants. Il proteste souvent, face à un Directeur Départemental qui n'est pas nécessairement un enseignant d'éducation physique, de sa qualité de représentant d'une forme de culture sportive que seuls les initiés peuvent comprendre et que les inspecteurs

[1] Ce sont les anciens moniteurs issus de Joinville ou des CREGS, titulaires du Brevet Elémentaire. Ils sont, depuis la Libération, formés dans les CREPS.

[2] Cette situation ne concerne pas la Ville de Paris et le département de la Seine dans le ressort desquels l'enseignement de l'éducation physique et de la natation sont dispensés par des personnels recrutés selon des règles spécifiques à cet ensemble géographique.

« *Science Po* » contestent souvent. Devenu « *Directeur des services du sport scolaire* » il semble représenter nettement les conséquences de l'analyse de Jean Le Veugle.

L'assistant de l'Inspecteur Principal Pédagogique. Il exerce au niveau « *académique* », dans une enclave « *scolaire* » de la DRJS et, lorsqu'il entre en relation avec un inspecteur départemental, le discours est écouté si l'inspecteur relève de l'éducation physique, entendu souvent avec désintérêt si l'inspecteur relève de l'autre extraction. Il est, par dévolution de compétences, en charge de mettre en œuvre les sessions de formation continue des enseignants d'EPS conduites par l'Inspecteur Principal Pédagogique qui sont, privilège d'une discipline longtemps portée par des militants, une nouveauté institutionnelle.

Le Professeur de CREPS. Il est incontestablement, même s'il n'est pas reconnu à ce titre par l'Education Nationale, un « *professeur supérieur* » généralement issu des Ecoles Normales Supérieures d'éducation physique ou « *sessionnaire de l'INSEP* ». Sa mission principale est de former les futurs enseignants d'EPS mais il intervient également dans les stages de formation organisés par les CTR au bénéfice des espoirs de ligue.

Sa non reconnaissance au niveau mérité est exemplaire d'une administration de militants totalement englués dans leur projet sociétal et s'occupant assez peu des contingences catégorielles. Un engagement en leur faveur aurait pourtant pu rapidement apporter beaucoup d'améliorations statutaires à l'ensemble des personnels.

Les corps de la Jeunesse & des Sports n'ont pas pu, en raison des pressions de la tradition, participer à une vision nationale mêlant des intervenants associatifs, territoriaux et d'Etat aboutissant à cette « *mise en commun des forces* [qui nous] *semblait positive* »[1]. Cette option aurait facilité, à partir des années 1980, le passage d'un certain nombre de compétences aux collectivités territoriales avec lesquelles les services extérieurs, notamment départementaux, travaillaient généralement en excellents termes.

Ce ne put être fait pour un certain nombre de raisons liées généralement au centralisme excessif de certaines structures associatives jacobines avec lesquelles ils étaient en relation et

[1] Congrès National SNATE-FEN. Rapport moral et d'activité des Lundi 10 et Mardi 11 Mars 1975. Si les Conseillers Techniques Régionaux et Départementaux tous Professeurs ou Maîtres d'EPS ne purent quitter leurs syndicats respectifs, les Assistants Départementaux d'Education Populaire et de Jeunesse, Instituteurs ou Maîtres de Cours Complémentaires, purent quitter le Syndicat National des Instituteurs car ils étaient « *détachés* » alors que les mêmes qui intervenaient dans les mouvements et institutions laïques, donc « *mis à disposition* » ne le purent pas. Il en fut de même pour les membres du Syndicat des Cadres de l'Education Populaire (MJC) FEN et le Syndicat des Animatrices des Centres de Loisirs (SACLEP).

qui ne pouvaient en aucune façon admettre que les problèmes fussent réglés au niveau local car cette situation les aurait conduits à admettre une diversité qu'elles ne pouvaient supporter.

Elle illustre l'ambivalence d'une administration qui régente en déléguant à qui sait faire à condition qu'il se conforme à une exigence nationale, non une réalité locale.

-C- Les cadres connexes et les successeurs.

Une caractéristique, liée à ses origines militantes, de la façon de travailler de Jeunesse & sports consiste à découvrir et instituer d'autres militants auxquels « *ils passeront le témoin* ». A la différence d'administrations qui tentent d'organiser leur pérennité en développant leurs effectifs de fonctionnaires, les milites de Jeunesse & Sports n'ont eu de cesse, quitte à disparaître plus tard, que d'en créer d'autres qui agiront à leur place.

« *Seul*, dit Saint Exupéry, *l'Esprit, s'il souffle sur la glaise, peut créer l'homme*».

Il s'agira longtemps de para-fonctionnaires dont l'existence est essentiellement fondée sur un soutien budgétaire qui, s'il disparaît, remet en cause la pérennité de leur emploi. Il s'atténuera progressivement en raison de l'expansion des postes aidés, notamment ceux des directeurs de MJC, dont le poids budgétaire apparaîtra, même s'il n'atteint pas les 5 000 animateurs envisagés par Jean Guéhenno, assez insupportable pour les services du budget et conduira à la création du FONJEP.

-1- *<u>Du « chef de maison » au Directeur de la MJC</u>*.

La définition et la formation des intervenants socioculturels en milieu non scolaire relève, sous Vichy, de la compétence du Secrétariat Général à la Jeunesse et s'adresse aux « *chefs de maisons de la jeunesse* », aux « *chefs de mouvements* » et aux militants chargés d'accueil (Père Aubergiste) des Auberges de Jeunesse qui récusent, par idéologie, le terme de Chef. Une Maison de la jeunesse ne doit pas être étrangère aux problèmes du lieu où elle est implantée et arriver à quatre objectifs spécifiques[1]. Elle ne fonctionnera bien que si elle dispose d'un *Chef*, issu du milieu et qui exerce bénévolement ses fonctions[2]. Lorsqu'il est permanent, il semble utile qu'il bénéficie, à l'instar de l'instituteur et du prêtre, d'un logement annexé à la Maison[3].

Louis Garrone souligne « *le risque que représente* [leur] *tâche* »[4] car la Maison fonctionnera par le Chef mais surtout par les jeunes car un éducateur « *est celui qui pose qu'on puisse se passer de lui* ». Il n'aura pas le temps de se reposer, ne connaîtra pas de résultats tangibles immédiats mais finira par constater quelques améliorations. Il exercera « *le plus beau métier du monde* » s'il admet qu'il répond à une vocation, croit à sa fonction et s'y adonne[5]. Le Chef de Maison se situe dans une vision d'éducation à la responsabilité chère à Léo Lagrange. Les mouvements de jeunesse ne pouvant pas prendre en charge l'ensemble des petits Français (théorie des 6/7), il leur rappelle qu'ils doivent *les prendre dans leur terroir* et que le Chef de Maison ne peut se voir comme *un fonctionnaire aux papiers bien en ordre,* mais un homme apte à comprendre que les jeunes dont il a la charge seront la *France de demain* et doivent devenir responsables.

Vichy a ouvert à ce titre, sur les instigations de gens exerçant ce que Lénine appelle un travail

---

[1] Union de tous dans la Communauté française. Amour du travail et sens corporatif. Restauration de la Cité par le retour aux traditions. Renaissance de la famille.

[2] *« Toutefois si certaines expériences révèlent des Chefs de Maisons (masculines ou féminines) dont l'action et les services rendus sont tels qu'il est opportun de la mettre entièrement au service des jeunes paysans, j'envisagerai favorablement de leur donner des moyens de vivre ».* Circulaire (mai /juin 1942) du S G J. (Bureau des Maisons et des Auberges de jeunesse).

[3] *« Pour qu'une Maison de Jeunes vive il faut que l'habitation du Directeur soit à la Maison même. Vous avez un problème essentiel, c'est de concilier la vie familiale et celle de votre Maison de Jeunes. Vous aurez cependant votre vie de famille, vous pourrez inviter vos garçons, mais il faut qu'ils aient le sentiment qu'ils viennent chez vous, que c'est quelque chose qu'on respecte. Si le désordre règne dans leur local, il faudra que l'ordre règne chez vous par la tenue que votre maison inspire ».* Conférence du 11 mai 1941 à Chamarges. (Promotion Péguy).

[4] Le *Chef de Maison* justifie son emploi dès lors qu'il forme « *des français meilleurs que ceux que nous avons connus. Toute la jeunesse que nous voulons élever ne doit pas être à nos ordres, elle doit faire une France toute autre que celle que nous avons connue. Ces jeunes seront demain l'élite de la France, ne commettons pas l'erreur de croire que nous sommes des dictateurs* ». Ibid.

[5] La mission du *Chef de Maison* correspond à la vision éducative de l'*École des Roches*, un aspect « *pastoral* » au sens religieux du terme car sa famille doit participer au combat et la compagne du chef de maison doit « *être mise dans le coup, il faut qu'elle soit une aide constante* ». Ce soutien de la compagne est d'autant plus important qu'il n'aura jamais une minute de repos, que son inquiétude sera constante, et qu'il ne se couchera jamais sans se demander ce qu'il pourra (devra) faire le lendemain.

à la fois légal et illégal, un dossier qui met en valeur une vérité indéniable : il existe un dispositif éducatif et de formation civique qui s'exprime hors du dispositif d'enseignement officiel.

Leurs successeurs, les directeurs de Maison des Jeunes & de la Culture, vont développer les principes culturels et d'éducation populaire de Jean Guéhenno[1] en les transmettant à ces catégories de jeunes (ouvriers et ruraux) pour qui l'accès à la cuture cesse à 14 ans. Ils ne sont pas nécessairement en nombre car la plupart des Maisons ayant été fondées par des bénévoles qui en assuraient l'animation et la gestion, l'existence d'un permanent (salarié) ne se justifiait qu'à partir d'un certain quota de membres. Les directeurs ont donc souvent été recrutés dans des Maisons urbaines[2]. Ils ont, en raison du soutien financier apporté par Jeunesse & Sports, souvent été des relais d'une animation que les personnels « *jeunesse* » en nombre notoirement insuffisant, voire inexistants, ne pouvaient assurer directement.

-2- *Les partenaires temporaires*.

Certains intevenants sont, pour diverses raisons, des partenaires très temporaires des services extérieurs qui leur confient ou admettent une mission éducative, formatrice ou d'encadrement.

-a- Le Conseiller de séjour.

Il a été, lors d'un stage, repéré par un inspecteur ou un assistant jeunesse, parfois en raison de son engagement bénévole dans une association locale. Il lui a alors été proposé de participer à une session « *Connaissance de la France* » au cours de laquelle il a été « *reconnu* » en raison de sa maturité et de sa capacité à être « *un leader* ».

Il est pris en main par la technostructure (Assistant Départemental JEP, CTP, Inspecteur) qui lui propose de participer à l'encadrement d'une autre session. S'il accepte, il est invité à suivre quelques séquences de formation technique qui lui apportent de l'assurance dans son intervention future. Il encadrera rarement plus de deux sessions mais, cette expérience d'engagement militant lui sera l'occasion de se tourner vers une forme d'engagement social, syndical ou politique, voire, mais de manière marginale, vers les professions de la jeunesse &

[1] « *En me chargeant de l'Education Populaire, je ne veux pas endormir le peuple, je ne pense qu'à l'éveiller et je ne pense qu'à augmenter ses besoins et ses désirs. Je ne pense aussi qu'à les régler, car il n'y a pas d'autres moyens de les régler que précisément en lui faisant connaître ce qu'est la culure, le sens de la difficulté. C'est ainsi que le sens de la difficulté est loin du désordre. En rendant les hommes plus savants on leur donne plus de lumières. C'est cela l'Education Populaire ».* Jean Guéhnno. Dicours du 13 décembre 1944.

[2] Un certain nombre de directeurs sont, toujours dans la suite du projet de Jean Guéhenno, des instituteurs. « *J'avais demandé mon changement pour avoir des activités post-scolaires plus nombreuses et j'ai été nommé aux portes des Castres dans un petit village qui s'appelle Saix dans lequel il y avait une maison des jeunes et on m'a prévenu 'vous prenez l'école, mais vous prenez en même temps la maison des jeunes'. C'était une ancienne petite gare du chemin de fer de Castres à Toulouse* ». Gérard Célariès. Entretien avec Nathalie Boulbès.

des Sports, ce qui n'était pas le projet des services[1].

-b- Les bénévoles actifs des CEMEA et de l'UFCV.

S'il n'y avait pas eu la traditionnelle partition entre laïques et cléricaux qui empêchait, malgré la préférence idéologique donnée aux CEMEA, pourtant fondés par des ressortissants du catholicisme, par une adminsitration qui se voulait « *laïque* », les formateurs des moniteurs et directeurs de colonies de vacances auraient pu, comme les directeurs de MJC, être des para-fonctionnaires avec un statut d'intervenants occasionnels, liés à un projet de rénovation des rythmes et pratiques scolaires *via* les colonies de vacances normalement porté par Jeunesse & Sports. Il n'en pas été. Ces bénévoles associatifs ont cependant agi sous le contrôle permanent mais bienveillant, interactif et compréhensif, lors des « *visites* » des stages de formation qui étaient, le plus souvent, non des « *inspections* », mais des temps de relation et de discussion regroupant inspecteurs, et formateurs parlant souvent le même langage.

-2- ***Les successeurs associatifs, territoriaux et commerciaux.***

En bons maîtres d'école qu'ils étaient, les acteurs de jeunesse & sports ont contribué à l'apparition de leurs successeurs. Ils ont investi le champ des interventions sociales, éducatives et culturelles que l'Etat ne pouvait pas, en raison de la diversité des attentes, prendre à son compte sauf à tomber dans le principe de la nationalisation des activités cher tant à la NSDAP qu'à la SED ou au PCUS.

Il est possible qu'ils n'aient en réalité rien créé mais n'ont fait qu'amplifier et de conforter un processus engagé depuis un siècle. On le voit avec la politique de création d'équipements dont la première des conséquences a été, face à la raréfation des bénévoles, de favoriser l'apparition de nombreux animateurs professionnels[2]. Il est possible de se demander si cette raréfaction n'est pas la conséquence de la baisse de confiance en des idéologies qui ne sont plus porteuses du symbole de la Cité idéale dont certains peuvent penser que divers progrès sociaux en sont l'expression actuelle.

---

[1] Dans la tradition ecclésiale et laïque, le militant « éducatif » repéré est censé intégrer la cléricature de l'institution. Le projet de Jeunesse & Sports est différent qui se propose, dans la tradition des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, de former des militants de la société civile. En bout de chaîne, le service a joué son rôle. Le simple militant de base repéré dans son milieu de militance a eu l'occasion d'évoluer vers d'autres horizons tout en restant porteur des valeurs acquises lors d'un engagement temporaire. En bout de chaîne, la société a gagné un citoyen conscient capable de s'engager dans les débats sociétaux qui concernent autant son environenment que lui-même.

[2] « *La multiplication des équipements et des services socio-culturels et sportifs a favorisé progressivement l'émergence de nouveaux acteurs de la vie sociale : les animateurs. Ils ont pris le relais à partir du milieu des années soixante des militants et des bénévoles représentant, dans chaque quartier les réseaux de l'éducation populaire* ». Augustin PP et Gillet JC. *L'animation professionnelle.* Paris. L'Harmattan. 2000.

-a- Les nouveaux « militants » associatifs.

Cette disparition n'est peut-être qu'une illusion. Nombre de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire traditionnels ont certes vu dépérir leurs cohortes de militants déçus par les « *rappels à l'ordre* » de l'institution-mère[1]. Elle semble aussi liée à la spécialisation verticale des interventions (Centres de Loisirs Sans Hébergement, clubs sportifs, …) qui ont progressivement pris la place des anciens dispositifs horizontaux (Cercles de paroisses, patronages, Amicales Laïques,…).

Il n'empêche que de très nombreuses associations nouvelles disposent toujours de militants, parfois très nombreux. Leur apparition est liée à leur reconnaissance d'utilité sociale favorisée par les dispositions de la circulaire Chirac de 1975 et qui peuvent, par certains de leurs aspects (défense de l'environnement, défense des défavorisés, développement culturel local,…) être considérées comme perdurant la tradition de l'éducation populaire, même si l'administration qui en fut historiquement porteuse se trouve en état de carence bugétaire.

Or, le concept d'Etat-guichet reste encore trop souvent un fondement de l'engagement qui facilite l'apparition, connexe à ces associations, de dispositifs de soutien administratif dont l'utilité première semble être justifiée, depuis que la notion d'adhésion, symbolisée par le « *timbre* » sur la carte du syndicat ou du parti, et dont les montants cumulés servaient à mener les actions, a en partie disparu et se trouve remplacée par la nécessité d'aller à la quête aux subventions[2].

-b- Les nouveaux profils d'animateurs.

En dehors de ces animateurs « *budgétaires* » on trouve de plus en plus, dans les dispositifs d'animation socio-culturelle, d'animateurs assez rarement salariés à temps plein, le plus souvent indemnisés « *à la vacation* ». Ils rejoignent la cohorte des « *petits boulots* » et placent l'animateur dans une situation de précarité décriée par ceux qui souhaiteraient leur voir accorder un statut[3].

Le statut des intervenants sportifs est différent car beaucoup ont eu la possibilité d'intégrer

---

[1] « *On n'en finirait pas d'égrener la longue liste des mouvements rappelés à l'ordre par l'institution-mère : qu'il s'agisse de la Route des Scouts de France, de la Jeunesse Acricole Chrétienne, de l'association Catholique de la Jeunesse Française ou des Jeunesses Communistes en 68* ». Ion J. *La fin des militants*. Paris. Editions de l'Atelier. 1997.

[2] « *A l'engagement symbolisé par le timbre renouvelable et collé sur la carte, succèderait l'engagement symbolisé par le post-it, détachable et mobile : mise de soi à disposition, résiliable à tout moment* ». Ion J. *ibid.*

[3] « *Spécialiste de la généralité éducative, l'animateur occupe des positions dominées et doit souvent cohabiter avec d'autres professionnels plus légitimes : l'animateur de centre de loisirs doit faire face aux enseignants, de la même façon que l'animateur culturel se confronte aux pressions culturelles et l'animateur social aux éducateurs spécialisés ou aux assistantes sociales* ». Lebon F. *Une politique de l'enfance.* Paris. L'Harmattan 2005.

des dispositifs souvent à caractère marchand (judo, ski, tennis, golf, clubs équestres, salles de remise en forme,…) ou disposant de plus en plus de revenus divers (football, rugby et assez récemment basket-, volley- et hand-ball). D'autres, notamment liés aux activités de randonnée en pleine nature se sont trouvés en situation de créer leur propre entreprise dont ils retirent parfois plus de bénéfice intérieur que financier.

La problématique de ces successeurs associatifs ou marchands reste fondée sur la pérennité réelle de leurs actions et leur capacité, l'âge venant, à la perdurer. Il est toujours possible de militer en faveur d'un statut de l'animateur, sauf à craindre qu'il conduise à fonder des corps de fonctionnaires ou de para-fonctionnaires qui se trouveront, un jour, confrontés à la réalité de leur capacité à s'engager, à cinquante ans, avec la même vigueur qu'ils avaient à vingt-cinq.

Il n'en est peut-être pas de même avec certains successeurs dits « *culturels* » mais surtout marchands qui exploitent, *via* ce que Pierre Patrick Kaltenbach dénomme des « *associations lucratives sans but* » des techniques traditionnelles (macramé, poterie, expressions corporelles et plastiques diverses,…) dont ils ont contribué à l'insertion dans la société[1].

-c- Les successeurs territoriaux.

La question de leur utilité ou de leur nécessité peut être posée, de la même façon, dans le cadre des nouvelles professions liées à l'animation territoriale dans les champs d'intervention traditionnels de la jeunesse et des sports. Elle impose de réfléchir sur les évolutions de carrière de ces fonctionnaires territoriaux car, en matière d'intervention dans les milieux tradition-nellement liés à la militance et à la disponibilité, la notion statutaire de « *temps de service* » peut, comme on l'observe dans certaines fonctions enseignantes, devenir un frein à l'enga-gement sur le terrain. Elle pose le problème du devenir de ces personnels.

Dès la Libération, les services locaux ont tenté de favoriser l'émergence d'intervenants reconnus et salariés par les communes[2]. Ils ont, après une décentralisation, synonyme dans les discours politiques de « *désengagement de l'Etat* » alors qu'il s'agissait d'un passage non officiel de témoin, connu un développement important générateur de situations statutaires dont

[1] Face à des Conseillers Techniques et Pédagogiques qui lui reprochaient « *la faiblesse des crédits* » qui leur étaient alloués, Gilbert Barrillon évoquait, dans les années 1980, une publicité des « *Chpeuneneux* » parue dans *Le Monde* qui proposait de participer à des sessions « *payantes* » et leur demandait pourquoi ils étaient devenus incapbles d'attirer des participants dans leur dispositif de stages « *gratuits* ».

[2] Si la Ville de Paris disposait depuis longtemps d'un corps de « *professeurs d'éducation physique* » chargés d'intervenir dans ses écoles primaires, les services départementaux ont souvent œuvré, par le biais des maîtres de la Jeunesse Ouvrière et Rurale, en faveur du recrutement, par les communes, de nombreux aides-moniteurs qui sont devenus « moniteurs municipaux ». Dans les années 1970, Raymond Lachat, Directeur départemental de Charente- Maritime, avait obtenu du Conseil Général la création de postes d'animateurs « cantonnaux ».

les caractéristiques sont représentatives d'une histoire liée à celle de Jeunesse & Sports.

On a vu apparaître, au sein des services « *sportifs* », une hiérachie statutaire (opérateur, éducateur, conseiller) qui apparaît logique dans un système fondé sur l'histoire des corps en charge de ces activités[1]. Elle ne peut cependant se justifier, dans les conditions des nouvelles responsabiltés des collectivités territoriales, qu'à partir du moment où un éducateur sportif de base se trouve en capacité d'assimiler un certain nombre de critères liés à la juridicisation des pratiques territoriales et à la nouvelle responsabilité des élus, et de faire la preuve qu'il pouvait les gérer. Dans le secteur d'animation socioculturelle, l'option a été différente, elle choisit les responsables de catégorie A parmi des Attachés traditionnels ayant choisi l'option «*animation* » alors qu'« *opérateurs* » et « *animateurs* » sont recrutés en fonction des qualifications de l'animation socio-culturelle.

Les deux options sont aussi intéressantes sur le plan intellectuel que difficiles à accepter sur le plan de l'efficacité quotidienne dès que l'on se permet de les évaluer à l'aune de la gestion municipale.

On observe, une fois de plus que, liés au principe hiérarchique du milieu sportif, les personnels territoriaux intervant dans ce secteur se sont, comme pour Jeunesse & Sports, organisés de façon à accéder régulièrement aux échelons supérieurs en barrant la route aux potentiels « *accédants extérieurs* ». Par contre, empêtrés, comme à leur habitude, dans leurs schémas conceptuels, leurs contradictions intellectuelles et généralement porteurs, sinon de contestation, du moins de réforme sociale et dangereux à ce titre, ils n'ont pu accéder au niveau de l'encadrement qu'en passant par les fourches caudines de la tradition administrative.

Ce qui n'est cependant pas, et heureusement, toujours le cas.

Patrick Colmann, un directeur issu du milieu dans la tradition de l'éducation populaire.

Patrick Colmann, directeur des services de la jeunesse à Dunkerque a fréquenté les milieux de l'éducation populaire (MJC) et, après avoir passé une maîtrise de sociologie et un DESS d'économie de développement, a été recruté par la Ville de Dunkerque pour piloter un programme d'insertion (1500 jeunes en 3 ans) « *tant pour* [ses] *diplômes que pour* [son] *expérience de l'animation (Encadrement de CLSH, séjours ados)* ». A la fin du projet, son équipe a glissé sur la création d'un service Jeunesse plus traditionnel et il a choisi de s'investir sur la jeunesse « *par motivation politique* ».

Il a constitué une équipe d'une dizaine d'animateurs (licencié en géographie, DEUST en intervention sociale, DEUG de Lettres modernes, DEUG de LEA) à partir de gens « *arrivés par la petite porte* » et qui se sont « *formés sur le tas* ».

[1] On observe assez souvent que les premiers bénéficiaires de cette situation ont été des Maîtres Nageurs Sauveteurs dont l'embauche avait été justifiée par la présence de piscines et qui étaient devenus, au fil du temps et de l'agrandissement de ces structures, « *chefs de bassin* » puis « *directeurs de piscine* ». Certains d'entre eux en ont d'ailleurs profité, face aux « *Moniteurs municipaux* » généralement moins bien formés, pour accéder aux fonctions de « *Directeur des Sports* ».

L'exemple de Patrick Colmann et de son équipe dont, au niveau local, on reconnaît sans ambages l'efficacité, pourrait justifier qu'il n'est pas, en ces domaines, nécessaire de passer par la voie des concours et qu'il peut être utile de procéder, dans la tradition de Jeunesse & Sports, à des recrutements de personnels qui trouveront dans ce secteur l'opportunité de faire leurs preuves avant d'accéder, par la voie de la promotion interne, à des postes différents et souvent supérieurs.

- Il remet en cause les procédures d'accès direct à la catégorie A offertes à des étudiants sans expérience préalable et justifie la promotion des intervenants de terrain, bénéficiant, à partir d'un engagement, justifié et vérifié, du processus de formation permanente et de la valorisation des acquis.
- Il n'est pas interdit de penser que, traditionnellement fondée sur l'intervention de militants porteurs d'un projet de réforme pédagogique ou sociale, leur action est, sauf à se contraindre dans des espaces institutionnels nettement définis, difficilement assimilable par une fonction publique quelle qu'elle soit[1].

Cette réalité pose le problème des modalités de l'intervention de la collectivité teritoriale et de ses relations avec le monde associatif. Elle renvoie à un Jean Guéhenno estimant, car en définitive le problème reste toujours le même, que « *les associations peuvent changer l'Ecole* ». Le « *changement* » de l'Ecole, sous toutes ses acceptions, a parfois pris l'apparence d'une réalité conduisant à réduire ses temps d'intervention formatrice sans vraiment répondre aux attentes de Portiez et induit de plus en plus la nécessité d'une intervention des collectivités territoriales.

Elles ne peuvent, sauf à créer des hiérarchies de fonctionnaires enfermés dans leurs statuts avec toutes les incidences de gestion des personnels qu'elles induisent, que se retourner vers un secteur associatif ou para-associatif capable d'intervenir ponctuellement dans le cadre d'une animation dont elle a défini les modalités et contrôlé la qualité des intervenants.

- On se retrouve alors, transféré au niveau des territoires, dans un dispositif qui rappelle incontestablement celui de l'éducation générale, celui des Centres d'Animation Sportive avec la différence que le financeur (Jeunesse & Sports) en charge d'intervention directe était à la fois financeur, justificateur de qualification et évaluateur.
- On entre dans celui des opérations liées aux rythmes de vie des enfants scolarisés où

[1] « *Si les professionnels de l'animation s'engagent si peu pour se fixer des normes et des références, c'est sans doute parce qu'ils y trouvent aussi un bénéfice. Ils peuvent ainsi rester plus sensibles aux évolutions de la société. L'animation peut rester suffisamment malléable pour s'adapter à l'évolution des comportements sociaux et, plus particulièrement, aux comportements des jeunes dont les affects, les engouements, les modes de vie évoluent vite* ». Mignon JM. *Le métier d'animateur.* Paris. Syros. 1999.

l'organisateur-financeur est une collectivité territoriale admettant la prestation d'intervenants justifiés par un tiers (Jeunesse & Sports) qui serait, et cette option peut valoir pour l'avenir des services, un expert évaluateur dont l'objectivité ne pourrait être mise en cause.

Cette situtation potentielle peut devenir un cheval de bataille pour un dispositif quittant la défroque du missionnaire pour celle du gestionnaire. Elle implique une profonde remise en cause de la situation et de la mission de personnels militants qui ont, durant des décennies agi dans des conditions de travail déplorables et devront, les temps venus, endosser un nouvel habit[1].

Des missionnaires aux gestionnaires.

En conclusion de cette seconde partie, il semble possible d'émettre un avis sur la réalité des personnels politiques, administratifs et pédagogiques de cette structure et sur la manière dont ils ont assumé leur mission.

Traditionnellement les fonctionnaires sont recrutés par voie de concours dans le cadre de dispositifs statutaires définissant les modalités de leur action. Ils sont généralistes, techniciens ou pédagogues selon les caractéristiques de l'administration qui les emploie. Ils sont neutres car l'administration d'une société démocratique leur impose un devoir de réserve qui n'empêche pas l'existence d'un conflit « *entre le service de l'Etat et l'allégeance à une sensibilité idéologique particulière* »[2]. La procédure du concours apparaît comme un rempart incontestable de l'exercice de cette indispensable neutralité qui se refuse, théoriquement, à identifier les opinions politiques des candidats et considère que leur carrière est gérée selon les critères professionnels et d'ancienneté. Le principe de leur rémunération est défini dans un système de catégories et de grilles indiciaires dont le principe est d'assurer la corrélation entre le niveau d'études susceptible de garantir une qualification et la rémunération versée[3]. Comme tout employeur il se doit d'offrir à ses personnels des conditions décentes de travail, voire de logement si, comme pour les

[1] Dans les années 1950, les mouvements de jeunesse allemands confrontés à ce que les média français appelaient le « *réarmenent de l'Allemagne* » disaient « *Grossvater trug Kaisersrock, Vater trug Hitlersrock, ich trage Bundesrock* ». Pour un fonctionnaire, il n'est pas difficile de changer de défroque, sauf s'il a une vision personnelle de sa fonction.

[2] Braud Ph. *Science politique.* Paris. Seuil 1997.

[3] Il connaît par contre des exceptions liées à la nécessité de disposer de techniciens issus de certains grands corps (Ponts & Chaussées, Génie Rural) auxquels il est de tradition de concéder des prébendes particulières.

instituteurs, les postiers, les douaniers ou les gendarmes, l'exercice de la fonction impose une résidence territoriale donnée. Dans ce cas, il en assure lui-même la contrainte ou la délègue à la collectivité[1].

La comparaison de la règle théorique avec la réalité de cette administration est intéressante qui permet de montrer combien elle a vécu sous un régime dérogatoire lié à la militance de ses personnels. Les pratiques traditionnelles de la Fonction Publique d'Etat semblent s'évanouir dès lors que, sous Vichy, se mettent en place les premières structures d'intervention publique liées à la double politique en faveur de la jeunesse et des sports. Jusqu'en 1940, le développement de l'éducation physique était, en dehors d'une Education Nationale peu intéressée au sujet, confiée aux militaires. A partir de cette période la responsabilité en est dévolue aux enseignants d'EPS (Professeurs et moniteurs) placés soit sous la responsabilité d'agrégés dans le cadre des établissements scolaires, soit sous celle des inspecteurs dans le domaine extra-scolaire.

Il est intéressant d'observer que dans sa volonté de développer la pratique de l'éducation physique (et sportive) au sein des établissements scolaires, Vichy crée le corps des professeurs d'EPS mais les place sous la tutelle d'agrégés de matières intellectuelles. On peut y voir la volonté politique de dépasser la simple initiation à des pratiques sportives et de les relier à d'autres dans une vision nettement éducatrice. Si les enseignants d'EPS se voient officiel-lement admis en tant que membres du corps enseignant dans les établissements du secondaire, ils ne peuvent exercer que sous la tutelle d'un agrégé, cadre auquel ils ne peuvent accéder. Ce sera une de leurs motivations principales du transfert à l'Education Nationale car Jeunesse & Sports ne dispose pas de corps supérieurs.

Si les maîtres d'éducation générale voient leur mission cesser à la Libération, ils ne seront pas exclus mais réintégrés dans leurs fonctions de même que les Inspecteurs Généraux Gotteland (Education Générale) et Ledieu (Centres de Jeunesse) et les Inspecteurs de l'EGS seront, en dehors de rares exceptions, pérennisés pour avoir été titularisés peu avant le Débarquement. Il n'en sera pas de même pour les Délégués du SGJ qui disparaîtront dans les tourments de l'épuration. Il est possible d'en tirer une morale administrative : quelle que soit la nécessité de réformer ou de réduire les effectifs de la Fonction Publique, il est peu de régime qui se hasarde à révoquer un titulaire même si ses fonctions dérangeaient l'institution. Ce sera la force du volet « sports » et la faiblesse du volet « jeunesse » qui va manquer de cadres prescripteurs.

On retrouvera une situation identique en 1947 lorsque, face aux exigences des commissions

[1] La Loi de Finances pour l'année 1941 dispose que « *sont à la charge des départements les frais de bureau et de logement des Inspec teurs de l'Education Générale & des Sports* ».

de la Hache et de la Guillotine, l'Education Nationale se verra contrainte à réduire ses effectifs et n'hésitera pas à le faire à partir de la variable d'ajustement des effectifs de contractuels et d'auxiliaires. Cette situation explique la position des organisations syndicales qui réclament régulièrement la suppression d'un auxiliariat qui fut pourtant bien souvent un moyen exploité par Jeunesse & Sports en peine de trouver, dans les effectifs statutaires, les personnels utiles au développement de ses actions.

Si les services ont, dès 1945, utilisé les compétences d'un certain nombre de professeurs ou maîtres d'éducation physique, ils n'ont pas négligé de faire appel à des intervenants non titulaires. Le Maître de la Jeunesse Ouvrière et Rurale en charge de faire accéder le plus possible de jeunes ouvriers et ruraux aux activités physiques et sportives n'hésitait pas à faire appel à des aides-moniteurs rémunérés à la vacation ou selon la procédure dite des « *Maîtres Auxiliaires Saisonniers* » caractéristique des interventions en espaces de pleine nature.

Une résultante de cette indemnisation était l'aura qu'ils en retiraient et justifiait parfois leur recrutement par une collectivité territoriale. Etre « *aide-moniteur de la Jeunesse & des Sports* » était un viatique ouvrant la porte d'un petit emploi public en dehors de toute procédure de concours car l'expérience reconnue par un service d'Etat valait compétence locale. Ce peut-être l'observation la plus importante à faire sur la politique menée par les services de la jeunesse & des Sports en matière d'emplois liés à la pratique des activités physiques et sportives qui débouchera, après la décentralisation, sur les postes d'opérateur, éducateur et conseiller territorial des APS.

Sur d'autres plans, l'intervention des personnels semble s'être essentiellement fondée sur l'agrégation d'un corpus de bonnes volontés autour et en faveur d'un projet d'Etat mal exprimé mais reconnu par un collectif d'associations en espoir de progrès social et de mutations sociétales. De nombreux enseignants d'EPS avaient, à l'instar de Jean Guimier, un engagement fort dans les associations sportives de même que les instituteurs s'engageaient en faveur de l'UPOLEP ou des institutions d'éducation populaire. Ils devaient cet engagement aux discours des Ecoles Normales et des CREPS où leur était enseignée la militance associative complémentaire à leur rayonnement éducatif. Il en a été de même avec les inspecteurs des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui ont, dès l'été 1944, œuvré en faveur d'un dispositif de culture et d'éducation populaire[1].

[1] La politique mise en place par Jean Guéhenno ne pouvait souffrir qu'elle soit contrariée par des fonctionnaires ne lui faisant pas allégeance. Comme il faisait essentiellement confiance aux instituteurs dont il estimait, avec raison

Ces agents n'étaient pourtant pas souvent, l'expression est euphémique, bien soutenus. Les rectorats et les inspections académiques ne sont pas toujours bien dotés en bureaux et les « *services de la jeunesse & des sports* », qui en dépendent, ne le sont pas mieux, les mieux lotis disposent de maisons de ville ou d'appartements transformés en bureaux. Les difficultés de travail dans des locaux généralement inadaptés, voire sordides, génèrent les récriminations de personnels qui souhaitent « *être mieux installés pour mieux recevoir* ».

Ils ne demandent généralement pas pour eux mais au nom du simple respect à apporter au visiteur[1]. Les conditions de travail, à la limite basse de l'inacceptable, montrent que l'installation des services est souvent une affaire d'entregent local.

Des localisations parmi d'autres.

À Bourg-en-Bresse, en 1972, les services sont, comme l'inspection académique, installés dans une annexe de la Préfecture (3 bureaux) et il faut placer des plateaux de contre-plaqué entre deux bureaux pour permettre aux agents passant de manière intermittente d'y trouver une place de travail. Ils seront, en 1973, transférés dans l'ancienne École Normale de Filles (Rue des Casernes) qui était, ironie de l'histoire, le siège de la direction départementale d'EGS. L'espace accueillera ensuite un petit centre de stages d'éducation populaire (théâtre).

À Lyon, la Direction Régionale loge dans les annexes du Gymnase Universitaire (Rue du Pensionnat). S'y trouvent le Directeur Régional, l'adjoint « *équipement* » l'inspecteur principal pédagogique et les services de gestion administrative. Comme les surfaces sont insuffisantes le secteur « *Jeunesse, Éducation Populaire* » s'est déplacé dans la Presqu'île (Rue Grenette). Il y occupe plusieurs immeubles anciens transformés en « *lieux culturels* » où agissent, sous l'autorité de l'inspecteur régional jeunesse, éducation populaire (Robert Cornillon) assisté d'un attaché d'administration Universitaire et d'un attaché d'intendance, l'ensemble[2] des Conseillers Techniques et Pédagogiques qui animent des ateliers asso-ciatifs. *La Rue Grenette* ouvre chaque matin à 8 heures et ferme chaque nuit « *à point d'heure* ».

La situation de Saint-Étienne est ubuesque, les locaux de la Place Badouillère (services départe-mentaux de l'EGS) étant trop petits après la fusion décidée par Andrée Viénot. Paul Martin, directeur départemental,

qu'ils étaient le seul corps de l'Education Nationale apte à porter son message en tous points du territoire, il recrute ses cadres de manière exclusive dans ce corps et favorise les dispositifs (CEMEA, Francas, MJC,..) où ils sont ou peuvent devenir actifs. On peut observer dans ce cadre que la politique de l'Etat relève plus de la volonté d'un homme que de la représentation nationale. On note à cette occasion que la nomination de Joffre Dumazedier à Grenoble peut être considérée comme une résultante de sa rencontre, en 1943, avec Jean Guéhenno et que celle de Marcel Vigny à Annecy est liée à la création à Rumilly d'une Maison de la Culture correspondant aux attentes de Jean Guéhenno. Cette politique perdurera jusqu'en 1952 avec une préférence affirmée pour les candidats relevant de la militance laïque et politique puisque de Gaston Roux à Etienne Bécart on retrouve au sein de cette adminsitration nombre d'anciens du Cabinet de Léo Lagrange, de quelques vichysso-résistants tels André Basdevant ou Joffre Dumazedier et d'anciens des services de Jean Borotra (Jean-Marie Bartel, René Bazennerye, Henri Adenis,…) qui vont marquer les services des années suivant la Libération jusqu'au retour du Général de Gaulle.

[1] En 1980 les services de la Direction Départementale de la Loire quittent leurs sordides 250 m2 pour s'installer dans d'anciens bureaux de la Société Creusot-Loire (1200 m2). Les représentants associatifs y trouvent un cadre tellement inhabituel (moquette ou parquet, rideaux) pour une administration que l'un d'eux, rencontrant le Directeur Départemental, lui déclare : « *Chez vous maintenant, c'est aussi bien que dans le privé. On est heureux de venir dans des bureaux qui nous valorisent* ».

[2] Gérard et Colette Maré (Théâtre), Claude Decaillot (Danse), Maurice Yendt (Théâtre pour enfants), Rose Ponchon de Saint-André (Photographie), Henriette Ponchon de Saint-André, Anne Rimaud (Relations Internationales et Conseillers de séjours).

ancien d'Uriage, ex délégué du SGJ dans l'Ain avait négocié une installation des services dans des locaux loués par la Ville de Saint-Étienne.

La Direction Départementale était donc sous-locataire de la Ville de Saint-Étienne, de locaux donnant en partie sur la place de l'hôtel de Ville, en partie sur la rue Aristide Briand et de la Paix, mais aussi sur des cours sordides. Certains des bureaux étaient, en raison de la configuration des locaux, totalement aveugles et nécessitaient d'être éclairés toute la journée. L'accès aux services situés au second étage de l'immeuble se faisait par l'arrière-cour d'un traiteur encombrée de poubelles malodorantes.

On pouvait, après avoir passé cette épreuve, emprunter un ascenseur formule moderne qui évitait de passer devant l'entrée d'une salle de cinéma située au premier étage et qui, au fil du temps et de son manque d'attractivité, ne présentait que des films classés « X ». Il faudra une opportunité politique (passage du Directeur de Cabinet du Ministre lors d'une campagne électorale) pour que le directeur départemental obtienne les crédits nécessaires au transfert dans des locaux plus modernes et plus vastes (1200 m2 au lieu de 250).

En Languedoc-Roussillon (Montpellier) le « *service académique de la jeunesse & des sports* » était installé dans des locaux sordides à l'entrée du Jardin des Plantes (rue du faubourg Saint-Jaumes) à un point tel que le directeur régional (Jean-Marie Bouillon) s'était décidé à tenter l'acquisition d'un couvent situé face à ses bureaux. Il finit par construire, en 1978 une direction régionale située face au CREPS dans un complexe unique en France puisqu'il regroupera finalement la Direction Régionale, la Maison du sport prise en charge par le Conseil Général de l'Hérault quelques années plus tard, la Direction départementale, enfin le Centre Régional d'Information Jeunesse, un des très rares installé, en France au contact même des services administratifs.

Les problèmes de matériel, de frais de bureau, de téléphone, de remboursement des frais de déplacement sont une constante[1]. Ces conditions détestables conduisent souvent les chefs de service à exploiter des dispositifs « *associatifs* » que la morale budgétaire réprouve. Ces situations, régulièrement contestées par les syndicats n'ont pourtant pas empêché ce conglomérat de militants à mener, sur quelques décennies, des actions jusque-là non engagées.

Les corps de cette administration relèvent donc longtemps de la sélection à partir de la mesure d'un engagement préalable non d'une procédure de concours à laquelle seuls les inspecteurs seront soumis à partir de 1952. Les autres personnels relèvent de la cooptation, de la sélection parmi d'autres corps ou du recrutement sur proposition d'une fédération sportive. Dans cette situation le problème principal était alors de définir les modalités permettant de les rémunérer. La plus courante était celle de l'auxiliariat ou du contrat dans l'attente d'une titularisation dans le seul corps disponible, celui des enseignants d'EPS.

Les années 1981-1982 seront les dernières de ce genre de procédure, avec la création des corps de Conseiller d'Education Populaire & de Jeunesse et de Professeur de Sport arrive le temps des recrutements par la procédure du concours. Tous entrent donc dans le moule commun : il n'y a plus de missionnaires adaptables à toute action mais des fonctionnaires

[1] Le syndicat des Inspecteurs considère que sur trois voitures dont il fait l'acquisition pour exercer ses fonctions, un inspecteur « *en offre une à l'Etat* ». Les enveloppes budgétaires sont tellement maigres que les comités et ligues doivent prendre en charge la majeure partie des frais de déplacement des cadres techniques

œuvrant dans le cadre de leur statut. Le changement de pratique se fera cependant progressivement en raison de la persistance des traditions.

Par contre, le recrutement des inspecteurs se fera nettement sur le profil « *sciences po* » souhaité par une administration qui recherche des gestionnaires, non des missionnaires peut-être en raison de l'absence de missions définies.

Cela peut sans doute justifier, après une période durant laquelle le système politique ne leur donne plus de missions, le « *donnes-leur Jeunesse & Sports, de toute façon ce ministère ne sert à rien* ».

Troisième partie.

Un fait actif.

Chapitre premier : les principes d'intervention.

- **La volonté d'inciter.**
- **La volonté d'équiper.**
- **La volonté de former.**

Chapitre second : les politiques et les non-politiques.

- **Enfance, jeunesse, éducation populaire.**
- **Education physique, Sports et rythmes scolaires.**
- **Rendre les loisirs au peuple et le peuple aux loisirs.**

Des institutions, des hommes, un bilan.

La conjonction d'un dispositif administratif atypique et de la diversité de personnels réactifs et disponibles a permis, en fonction des intérêts politiques, la concrétisation d'un certain nombre d'attentes sociétales. Elles auraient pu être menées par des administrations traditionnelles mais, en raison des viscosités qui les caractérisent, elles auraient incontestable-ment été mises en œuvre avec une plus grande lenteur.

Il serait incongru d'affirmer que les actions de cette Task Force ont toujours été menées dans le respect des formes administratives et que tous les projets ont réellement abouti. Le bilan comporte son inévitable lot d'erreurs, d'aberrations, voire de non finalisations mais reste équilibré par des réussites qui portent leurs fruits. En tout état de cause, les personnels, passeurs incontestables de culture, intervenaient au bénéfice d'un progrès social à auquel ils croyaient. Leur souci fondamental était, dans l'esprit de Léo Lagrange, d'ouvrir des routes en laissant à chacun le soin de choisir celle qui lui convenait.

Lorsqu'ils sont interrogés, ces *milites* de l'utopie se contentent de dire, avec la simplicité des purs, qu'ils ont agi parce qu'ils croyaient que ce fut bon qu'ils le fassent. Les rares considérations corporatives qu'ils émettent évoquent le regret de ne pas avoir, face à d'autres, été reconnus à leur réelle valeur et soutenus à ce titre. Moines défricheurs, ils se sont inscrits dans trois grands axes de l'évolution de la société française ils ont construit des outils indispensables à leur engagement :

- *La pédagogie de la démonstration et de l'incitation.*
- *La volonté de pallier la carence en équipements.*
- *La nécessité de former les cadres subsidiaires.*

Puis ont mené trois grandes politques :

- *Le sport, l'éducation physique et les rythmes scolaires.*
- *L'enfance, la jeunesse et l'éducation populaire.*
- *Les loisirs.*

Leur façon de faire a été l'inverse des pratiques des administrations qui se considèrent seules aptes à décider et mener une politique sur l'ensemble du territoire. Issu de la militance religieuse, laïque et socialiste, le dispositif « *jeunesse & sports* » a mené, par l'imitation de pratiques associatives antérieures, une politique de création et d'institutionnalisation de relais associatifs locaux et de dispositifs territoriaux en charge de pérenniser leur projet.

Il s'agissait pour lui de disposer, dans un même élan missionnaire, de plus en plus d'acteurs associatifs bénévoles qui ont progressivement évolué vers la professionnalisation, que de professionnels d'Etat.

Premier Chapitre.

Les principes d'intervention.

-A- La volonté d'inciter.

-1- ***La jeunesse ouvrière et rurale.***

-2- ***L'intervention directe et exemplaire.***

-a- La gestion directe d'équipements.

-b- Les sessions « *Connaissance de la France* ».

-c-Les stages *« de réalisation »* et « *Le livre vivant* ».

-3- ***La pédagogie de Peuple & culture.***

-B- La volonté d'équiper.

-1- ***Les équipements sportifs.***

-a- Un état des lieux évolutif.

-b- Le recours à l'industrialisé : les 1000 piscines.

-c- Le passage progressif vers la multivalence et la polyvalence.

-d- Un succès en demi-teintes.

-2- ***Les équipements socioculturels.***

-a- La vision moderniste.

-b- L'opération « 1000 clubs de jeunes ».

-C- La volonté de former.

-1- ***La pédagogie du passage « au château ».***

-a- La philosophie des écoles de cadres.

-b- L'objectif des centres de formation des cadres sportifs.

-c- Le ski et le vol à voile : deux cas particuliers.

-2- ***Les établissements de formation.***

-a-Les Centres Régionaux d'Education Populaire.

-b- Les CREPS, les Instituts et les Ecoles Nationales.

-3- ***Un panel de formations de bénévoles et de salariés.***

-a- La formation aux métiers des activités physiques & sportives.

-b- La formation aux métiers de l'animation socioculturelle.

-4- ***Des continuateurs ou des successeurs ?***

-a- Les centres associatifs.

-b- Les interventions universitaires.

-c- La réponse des années 1980.

Une volonté politique ou militante ?

Les acteurs de terrain de cette administration, ont été confrontés à une très large diversité d'attentes auxquelles la société française s'était trouvée, depuis le XVIII^{e} siècle, sans doute en raison de certains blocages institutionnels ou sociétaux inexistants en Europe, en incapacité de répondre. Ils vont alors tenter de défricher un territoire social sur lequel ils appliqueront un certain nombre d'actions qui deviendront porteuses de politiques, voire de non-politiques en raison d'oppositions sur lesquelles ils ne pourront *nolens volens* pas avoir prise.

Ce chapitre se propose donc de présenter trois des volontés principales qui ont guidé leur action sur un demi-siècle.

- Conscients du fait que la société française manquait souvent d'exemples d'activités dont ils estimaient qu'elles pouvaient participer à son émancipation culturelle et sociale, ils ont mis en place et développé des démonstrations incitatives.
- Conscients du fait que rien de cela ne pouvait se faire en dehors d'espaces dédiés, ils ont, malgré les réticences de certaines institutions, mis en place et développé un vaste réseau d'équipements sportifs et socio-culturels.
- Conscients du fait que rien ne pouvait se passer sans intervenants qualifiés, ils ont, malgré l'indifférence de l'institution scolaire, mis en place et développé des dispositifs de formation ouverts aux bénévoles puis aux professionnels.

C'est autour de ces trois volontés que s'est bâti leur dispositif d'intervention.

Il semble cependant indispensable, avant d'ouvrir ce chapitre, de prendre en compte l'importance du fait humain caractéristique des modalités de leurs interventions.

- Les projets portés dans le cadre sportif sont souvent des interventions « *directes* » de personnels qui s'efforcent de convaincre du bien-fondé des pratiques qu'ils proposent. Ils agissent en toute liberté car leur « Chef de service » issu des milieux militants leur demande de réussir à convaincre la population de l'utilité de la pratique de sports les plus divers possibles. Ce qui n'est pas une réalité dans le pays réel.
- Les projets portés dans l'espace de la jeunesse et de l'éducation populaire sont le plus souvent des réponses à des attentes sociétales et menés avec le concours du milieu associatif qui en retire bénéfice et servent d'exemple aux collectivités locales ;

Une nouvelle fois apparaît la dualité de ce janus bi-frons de l'administration française.

-A- *La volonté d'inciter.*

L'existence sur le terrain de Jeunesse & des Sports se caractérise par l'intervention de personnels d'Etat connus pour leur engagement militant antérieur dans les mouvances associatives de l'éducation populaire, de la jeunesse et des activités physiques et sportives. A la différence de l'Education Nationale qui disposait d'établissements nettement définis et d'une population captive, les services de la Jeunesse & des Sports ont été contraints de définir leurs propres sites d'intervention et leurs populations-cibles. Les politiques ont été portées par des générations de passionnés, de passeurs de cultures, de militants[1] et de réformateurs des pédagogies scolaires et sociales. Elles caractérisent une administration missionnaire[2].

Leurs actions ont été fondées sur un principe pédagogique élémentaire. Celui qui sait assure la démonstration par l'exemple, fait exécuter sous son contrôle, puis laisse la liberté à son élève. Assistant de la « *Jeunesse Ouvrière et Rurale* » de l'Allier dans les années 1950, Roland Devisy expose la simplicité de leur mission. « *On leur montrait comment faire, on les suivait un moment, puis on leur disait qu'ils pouvaient faire tout seuls mais qu'on serait toujours là pour les soutenir s'ils avaient un problème* »[3]. Henri Hutin, Alain Jourda, Joel Delplanque soulignent l'importance de la démonstration exemplaire fondatrice de dispositifs associatifs qui seront à l'origine d'un mouvement sportif capable, plus tard, de se positionner face à un Etat qui l'a aidé à se constituer.

À partir de la Libération, les services reprennent une grande partie des pratiques mises en œuvre sous Vichy. Si le gouvernement d'Alger les a condamnées, il n'a pu que reconnaître leur utilité et celui de la Libération se pare d'oripeaux qu'il rapiècera ensuite. Un fait est désormais avéré, l'État intervient directement dans les secteurs de l'éducation physique, des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

---

[1] On peut considérer que ceux qui relèvent de la filière sportive sont des passionnés, passeurs de culture et que ceux qui défendent la filière de l'éducation populaire sont des militants (milites : soldats d'un projet, d'une utopie) la distinction n'est pourtant pas aussi facile qu'elle paraît car les porteurs du projet de l'implantation de l'éducation physique au sein des pratiques d'enseignement sont, par rapport à l'institution, bien souvent plus que des utopistes ou des réformateurs.

[2] « *L'administration de mission est légère, elle a le goût de faire, elle est réaliste, mouvante, elle va vers l'évènement ; elle est mêlée à la vie ; elle n'attend pas l'initiative, elle la sollicite ; elle doit pouvoir créer les personnes morales nécessaires à l'épanouissement de ses entreprises, elle est dynamique ».* Edgard Pisani. *Administration de gestion, administration de mission.* RFSP. N° 2. 1956. Sur ce sujet, Jacques Donzel souligne (entretien) que le principe du « *faire puis faire faire* » est un moyen de « *passer le témoin* » soit au monde associatif soit au monde commercial et que le développement du ski nordique n'est pas nécessairement lié aux retombées des J.O. de Grenoble mais résulte surtout de la mise en place d'un important réseau de foyers et de centre-écoles créés à l'initiative des services avec la participation active des bénévoles qui ont pris le relais. Ils sont ensuite été suivis par les divers commerçants qui ont développé des structures d'hébergement et de restauration.

[3] Roland Devisy. (Entretien).

-1- *La Jeunesse Ouvrière & Rurale*.

Son intervention découle du Décret 45-1882 du 18 août 1945 portant organisation de la Direction Générale de l'Éducation physique & des Sports[1] et se justifie par divers aspects liés à la société française du moment.

- Il est indispensable de s'occuper du problème de la santé physique des jeunes dans une société qui souffre de restrictions alimentaires.
- Il est indispensable d'apporter à la jeunesse, dans une société qui subit les affres de la remise en ordre républicaine, un certain nombre de valeurs de socialisation.
- Il est indispensable d'apporter, on ne sait jamais, aux jeunes mâles, des aptitudes à la militarisation et des modalités d'accès aux valeurs patriotiques.

Les dispositions règlementaires, qui concernent en premier lieu les établissements traditionnels (École, Collège et Lycée, Université), sont sans action sur la masse humaine (apprentis, ouvriers et paysans) quittant le dispositif scolaire à 14 ans et dont les horaires de travail débordent, comme pour la plupart des travailleurs, sur le principe des 40 heures. Ce qui ne facilite pas la pratique d'activités physiques et sportives.

Pour pallier cette carence, la Direction Générale de la Jeunesse & des Sports reprend l'idée des maîtres itinérants de Vichy et exploitée par l'enseignement primaire dans le cadre de l'enseignement agricole. Ils deviennent les « *Maîtres d'Arrondissement de la Jeunesse Ouvrière & Rurale* » chargés d'assurer, en liaison avec des moniteurs et des aides-moniteurs recrutés dans le milieu et formés dans les CREPS[2], l'éducation physique et sportive dans les usines, les centres d'apprentissage industriels, commerciaux et ruraux.

Les terrains de pratique sont trouvés au sein des entreprises. Les Services départementaux allouent des primes aux moniteurs et monitrices, participent aux frais de location d'installations sportives, octroient des petits matériels (chaussures et matériels d'athlétisme, ballons,..), mettent en place des contrôles médicaux et aident à l'organisation des compé-titions. Il en résulte de nombreuses sessions du Brevet Sportif Populaire, une conclusion physique à la Préparation Militaire Élémentaire (11 jours de permission supplémentaires) dont la progression est constante, même si de nombreux échecs sont recensés, ce qui prouve le sérieux des sessions. L'intervention des services en faveur des activités physiques et sportives a pour résultat que la France compte en 1953 près de deux millions de licenciés.

Les Auberges de Jeunesse, l'Union Nationale des Centres de Montagne et l'Union Nautique

[1] *«Le service de l'éducation physique post-scolaire organise l'éducation physique dans les milieux du travail et les mouvements de jeunesse ; il développe les activités de plein air dans la mesure où celles-ci ne tombent pas sous le contrôle d'associations ou de fédérations ».*

[2] En 1952, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse & aux Sports a organisé, au bénéfice des aides-moniteurs en activité, 19 stages de perfectionnement en judo, 25 d'acrobatie au sol, 26 de basket-ball, 48 d'athlétisme et 54 de natation.

Française suivent le mouvement en ouvrant, dans la tradition du Front Populaire, des séjours de ski et de voile. Les services départementaux de la jeunesse & des Sports créent des Centres d'Initiation aux Sports de Plein air où les jeunes ouvriers découvrent des pratiques (ski, voile, escalade, etc.) inconnues dans leur cadre social et qui les font accéder à des lieux nouveaux.

En 1960, leur doctrine : « *plaire, conquérir, sans oublier d'être efficace* » fait que « *10 à 20% des jeunes adhèrent aux associations sportives* ». Ils soulignent, dans la vision de l'utilité publique du sport qui est la leur et qui correspond aux aspects moraux de leur pratique défendus depuis la Libération, qu'il convient « *la conquête faite, de veiller à ce que le sport reste un moyen de formation physique et morale à l'abri des convoitises et des déformations qui le guettent* »[1].

Les Maîtres de la Jeunesse Ouvrière et Rurale attirent certes les jeunes vers les Activités Physiques & Sportives traditionnelles, mais aussi vers celles de Pleine Nature, moyens d'épanouissement de l'individu que nombre d'entre eux jugent souvent supérieurs aux premières. Les jeunes dont la scolarité se termine à 14 ans, disposent d'une liberté de choix dont ne bénéficient pas les élèves des Lycées. Si la « *gent collégienne* » du temps de Montherlant se faisait dispenser des exercices physiques, la « *gent ouvrière et rurale* » y trouve un moyen de s'évader de la grisaille du quotidien[2].

Dans les années 1970, ils sont renforcés par des Centres d'Activités Physiques & Sportives[3] qui ne doivent, « *ni concurrencer, ni contrecarrer les initiatives des associations et des divers groupements dans le domaine du sport et du plein air* » mais ils *pratiquent l'accrochage* en invitant les jeunes à mettre en pratique les notions acquises « *soit dans des nouvelles sections d'associations sportives existantes, soit dans des associations à créer* ».

La promotion des Activités Physiques & Sportives est un élément important de la mission des services extérieurs qui organisent des « *journées d'information* » réunissant, sous l'égide des

---

[1] « *Dans un Lycée, la tâche qui incombe aux organisateurs et éducateurs est relativement facile. Les jeunes sont déjà groupés, classés, astreints à des horaires, soumis à une autorité. Il suffit de décider d'un horaire consacré à l'enseignement physique, de prévoir un équipement minimum, de former et rétribuer un fonctionnaire compétent* ». Fascicule de documentation administrative de l'Institut Pédagogique National. Brochure n° 153. Paris. Imprimerie Nationale. 1960. Cette intervention des services de l'Etat est compatible avec les dispositions de 1945 et peut laisser admettre que les fédérations sportives, sous la tutelle de l'Etat, s'en remettent à lui pour assurer la promotion de leurs disciplines respectives.

[2] Les agents de la Jeunesse Ouvrière & Rurale s'appuient sur les mouvements et institutions de Jeunesse & d'Education Populaire (MJC, Amicales Laïques, Patronages) qui bénéficient de leur aide technique pour affirmer leur position locale et s'ouvrir à des activités nouvelles. Les services s'impliquent par exemple en faveur de la Fédération Française d'Education Physique & de Gymnastique Volontaire. En 1967 il existait 221 centres de Gymnastique Volontaire regroupant 10 658 adhérents (dont 5 800 femmes). Trois ans plus tard on dénombre 1 744 centres avec 73 167 adhérents. L'augmentation du nombre de pratiquants montre certes une progression globale de + 387% mais les femmes y sont 60 245, soit une augmentation de 1 000%. Elle permet de voir que, grâce aux actions des personnels, les femmes se sont emparées d'un espace de pratique qu'elles n'abandonneront plus.

[3] Circulaire DEPS/S2 n ° 71-323 B du 9 février 1971.

maîtres d'arrondissement et avec la participation des Conseillers Techniques Régionaux et Départementaux, les entraîneurs et animateurs de clubs locaux[1]. Dans ces manifestations interviennent souvent des personnalités faisant autorité du fait de leur valeur technique et des résultats acquis en compétition. Servant de modèle aux spectateurs ils développent le concept d'image du sportif de haut niveau, exemplaire pour la foule, qui ne fait, en réalité, que reprendre l'image symbolique de Maurice Herzog[2].

En 1970, le bilan de ces actions montre l'implication des services dans la mission.

Spécialités	Tournées itinérantes		Journées d'information	
	Nombre de tournées	Participants	Nombre de journées	Participants
Athlétisme	449	7 445	612	12 889
Aviron	38	1 103	30	494
Basket-ball	329	5 933	626	7 314
Boxe	25	300	26	361
Canoë & Kayak	9	181	46	969
Cyclisme	6	100	39	590
Cyclotourisme	-	-	10	120
Escalade	-	-	8	60
Football	259	4 832	236	3 508
Gymnastique	340	7 950	464	7 358
Haltérophilie	27	314	47	413
Hand-Ball	179	3 898	233	2 694
Judo	96	1 596	98	1 105
Tennis	61	1 268	91	966
Lutte	50	544	70	311
Natation	239	8 263	392	6 055
Nautisme	31	463	14	70
Rugby	141	3 406	191	2 837
Ski	43	643	113	1 289
Spéléologie	5	50	4	30
Sports Equestres	3	30	11	87
Sports de glace	-	-	10	95
Voile	68	1 412	142	924
Volley-ball	163	1 666	345	3 050
Divers	157	2 382	249	3 450
Totaux	2 804	55 199	4 179	57 575

Elle se traduit par le développement de Centres de Perfectionnement Sportifs qui représentent, face aux Centres d'initiation Sportive, une étape supplémentaire vers le dispositif compétitif.

En 1971, ils sont 1678 sur le territoire national et regroupent plus de 40 000 participants, soit une progression de 100% depuis 1962.

[1] « *Il s'agit d'un appui exceptionnel, nécessairement limité dans le temps, apporté plus directement aux associations sportives qui souhaitent créer des sections pour offrir des perspectives nouvelles ou qui, ayant le désir d'améliorer la qualité de l'enseignement donné à leurs adhérents, n'en ont ni les moyens, ni une conception suffisamment précise* ». Circulaire DEPS/S2 n ° 71-323 B du 9 février 1971.

[2] On n'en est pas encore à l'exploitation de l'image d'un individu. On reste encore dans la symbolique de l'image pieuse dont la représentation d'un personnage auréolé de qualités morales doit apporter au vulgaire des éléments moraux de recherche d'assimilation, par l'action et l'engagement. Le mythe personnalisé doit aider « *le bon petit jeune* » à faire « *de sa vie sportive* » ce que fut l'exemple de son prestigieux aîné.

Activités des centres d'initiation sportive en 1971.		
Spécialité	**Nombre de centres**	**Effectifs**
Athlétisme	**220**	**6 904**
Aviron	**12**	**377**
Basket-ball	**274**	**7 084**
Boxe	**11**	**74**
Canoë & kayak	**23**	**796**
Cyclisme	**8**	**333**
Escrime	**18**	**325**
Football	**188**	**3 152**
Gymnastique	**161**	**3 704**
Haltérophilie	**37**	**644**
Judo	**29**	**921**
Tennis	**19**	**336**
Lutte	**29**	**771**
Natation	**109**	**4 727**
Rugby	**61**	**1 536**
Ski	**32**	**689**
Sports de glace	**4**	**692**
Voile	**14**	**692**
Volley-ball	**186**	**2 633**
Divers	**61**	**1 099**
Totaux	**1 678**	**40 594**

L'analyse des chiffres montre, avec 7 000 basketteurs (sport de patronages), 7 000 athlètes et 4 800 nageurs (sports de base), que la gymnastique reste avec 3 700 participants dans une situation confortable, mais est talonnée par 3 600 hand-balleurs, sport de salle bénéficiaire des premières retombées de la politique d'équipement sportif. A cette époque les services extérieurs du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, aux sports & aux Loisirs semblent rester les porteurs prioritaires du développement des Activités Physiques & Sportives et des Activités Physiques de Pleine Nature, face à un mouvement sportif dont les velléités de développement apparaissent relativement faibles.

-2- ***L'intervention directe et exemplaire*.**

Cette conception de l'intervention, palliative au manque d'initiative locale et fédérale reste longtemps en vigueur.

-a- la gestion « directe » d'équipements.

En 1967, la Direction des Sports rappelle aux Recteurs[1] que, si le budget mis à leur disposition pour la gestion des installations sportives universitaires leur apparaît insuffisant, la rubrique « *recette* » est minimale. Il leur appartenait donc de percevoir des redevances « *palliant éventuellement l'insuffisance de la subvention accordée* », de réclamer aux associations sportives universitaires une redevance « *à tarif réduit* » et de faire payer aux individuels et aux associations locales « *un tarif normal* ».

[1] Circulaire aux Recteurs : DS/S1 n° 67-230 du 22 février 1967 relative à la gestion et à l'entretien des installations sportives universitaires

Le but ultime étant d'assurer, *via* diverses formules, la gratuité « *aux scolaires et aux universitaires »,* le texte demande l'institution, au ressort de l'Université, d'un « *Comité de gestion* » qui aura qualité « *à percevoir les aides de l'État ou des collectivités publiques* » et auquel il appartiendra « *de délivrer, contre rétribution, les cartes aux associations sportives universitaires ou civiles, ainsi qu'aux individuels fréquentant les installations en dehors des horaires réservés aux activités physiques et sportives des établissements d'enseignement* ». En ne faisant pas référence à une quelconque structure publique (intendance, services financiers, régisseur de recettes,..) il laisse la possibilité comme cela se fait dans les établissements scolaires (ASSU), de passer par l'ambiguïté gestionnaire d'une association para-administrative.

Les équipements « sportifs ». A Montpellier, la Direction Régionale gère, via une association Loi 1901 composée de personnels du service, deux espaces sportifs en périphérie du CREPS.

- Le premier dit « *Stade de la Pile* » comprend un stade multisports (athlétisme, rugby, football) et, « *outre Verdanson* » un gymnase et un stade de football.
- Le second, le complexe de « *la Motte Rouge* » (une piscine, deux gymnases, une dizaine de tennis et des réserves foncières).
- Elle possède en outre la réserve foncière de Veyrassi (# 16 ha) sur laquelle elle édifiera, en 1980/81, l'UFRSTAPS de Montpellier.

Ne relèvent pas du Comité de gestion le Centre de ski de l'Espérou, la Base nautique de Mèze[1] (Le Taurus) et le chalet de la Montagne Noire gérés par des dispositifs associatifs « *proches de l'administration* ». Toutes ces structures offrent cependant aux étudiants de Montpellier la gratuité des pratiques sportives en équilibrant leur budget par l'accueil de groupes ou d'individuels.

Il en est de même dans d'autres régions de France, la Direction Département des Landes organise à Gourette (Hautes Pyrénées), dans un chalet appartenant à la Fédération des Œuvres Laïques, des stages d'initiation au ski et des journées de ski scolaire. Celle de l'Isère fait de même avec l'Auberge de Jeunesse du Recoin de Chamrousse. Celles du Nord et du Pas-de-Calais ont des sites à Gravelines, Solre-le-Château, Olhain,… Dans le Gard on trouve celui des Cambous et l'Aude en gère de nombreux en Minervois, en Cabardès, dans la périphérie de Carcassonne et sur le littoral (La Nouvelle, La Franqui).

Les équipements « culturels ». La direction régionale de Lyon applique la politique de Jacques

[1] Le Taurus disposait en 1984, lors de son transfert à la ville de Mèze, de plus de 100 voiliers (dériveurs mono- et biplaces, quatre croiseurs côtiers de 8 mètres, trois ketch de 10 mètres destinés à l'enseignement collectif et un croiseur de 16 mètres pour la formation à la croisière hauturière. Ces unités avaient toutes la particularité d'avoir été réalisées *in situ* à l'occasion de « *stages de construction plastique* » qui permettaient à leurs participants d'apprendre les arcanes de ce type de réalisation afin de se lancer plus tard dans la construction de leur bateau.

Pollio de Semeriva, son Directeur Régional des années 1960/1970, conscient de l'importance du fait culturel et de la nécessité de ses développements associatifs. Elle installe ses activités liées au concept de jeunesse et d'éducation populaire dans un complexe de la Presqu'île, regroupement de plusieurs immeubles, connu sous le vocable « *Rue Grenette* » issu de la rue éponyme. Il offrait au collectif des Conseillers Techniques & Pédagogiques des espaces d'accueil et de pratiques au sein desquels les associations culturelles d'amateurs recevaient un soutien technique et pédagogique.

L'installation qui ouvrait à 8 heures du matin, fermait souvent après minuit[1].

-b- Les sessions « Connaissance de la France ».

Les sessions « *Connaissance de la France* », volonté d'apporter à leurs participants, des jeunes de 18 à 25 ans, des éléments de jugement civiquement porteurs, sont organisées par les services extérieurs souvent en relation avec des associations locales qui servent de relais d'exécution. Elles sont fondées sur l'appréhension des particularités d'une zone géogra-phique du pays et regroupent des jeunes Français, étrangers et, autant que possible quelques jeunes du lieu. Elles mêlent souvent, dans une vision pédagogique que Portiez n'aurait pas reniée, les activités physiques et les aspects culturels[2].

Il est aussi organisé, au bénéfice des jeunes ruraux ou provinciaux, des sessions « *Connaissance de Paris* » qui leur permettent de découvrir une ville qui leur est encore souvent inconnue[3]. Les résultats ne sont sans doute pas toujours exceptionnels et liés à la disponibilité estivale des personnels des services mais auront permis à un certain nombre de jeunes, souvent engagés dans un dispositif d'animation bénévole, de se pénétrer de la diversité des aspects de la société française.

---

[1] La Direction Départementale du Rhône avait, pour sa part, pris en charge les locaux de l'ancienne Auberge de Jeunesse de Caluire afin d'en faire, le CREPS de l'Académie de Lyon étant, héritage d'un ancien découpage administratif, à Mâcon (Bourgogne), un lieu d'accueil pour les stages et regroupements des associations de jeunesse et d'éducation populaire du département. Passionné de théâtre, Paul Michel, inspecteur à Bourg-en-Bresse, ancien assistant départemental de jeunesse & d'éducation populaire, utilisait les combles de l'ancienne Ecole Normale de Filles de l'Ain devenue Direction Départementale pour en faire un site de formation d'acteurs amateurs qui pouvaient y résider et travailler le soir et les week-ends.

[2] La direction départementale du Gard organisait en alternance une session « *Des Cévennes à la mer* » puis « *De la mer aux Cévennes* » l'année suivante. Leur principe sera repris dans la composition de produits touristiques fondés sur le voyage de Stevenson.

[3] On y trouve en moyenne 70 participants dont un tiers de jeunes responsables associatifs du milieu rural. Les sessions sont évidemment fondées sur la vie en collectivité qui favorise les échanges entre jeunes de régions différentes. Les MJC du Tarn s'engagent également sur le créneau « *Tant et si bien que l'on a fait des stages à Paris, c'était 'les Tarnais à Paris'. On a eu quatre colonnes dans* ***Le Monde.*** *Les jeunes étaient logés à Marly. Les garçons ont visité les usines Renault et SIMCA, les filles sont allées voir des défilés chez Patou… Ils ont vu Gérard Philippe dans le Cid. Cela a duré treize jours, cela ne leur a rien coûté* ». Georges Séverac. Entretien avec Nathalie Boulbès.

Le dispositif restera en vigueur jusqu'au début des années 80. Entre 1959 et 1972 les sessions accueilleront entre 1000 et 3000 jeunes par an.

On note l'effondrement conjoncturel, mais relatif, de l'été 1968.

Année	Participants	Variation
1959	**1066**	
1960	**1152**	**+ 86**
1961	**1739**	**+ 587**
1962	**2115**	**+ 376**
1963	**2431**	**+ 316**
1964	**2788**	**+ 349**
1965	**2919**	**+ 131**
1966	**2965**	**+ 76**
1967	**3163**	**+ 198**
1968	**2642**	**- 521**
1969	**2922**	**+ 280**
1970	**2288**	**- 694**
1971	**2282**	**- 6**
1972	**3034**	**+ 752**

Elles seront finalement assurées par des associations locales, voire des commerciaux, qui prennent le relais des services[1], ce qui montre, comme pour les activités physique & sportives, que les services extérieurs agissent essentiellement en défricheurs, non en cultivateurs.

Grenoble et Dunkerque: deux visions du principe.

Une session organisée à Grenoble en 1960[2] est intitulée « *Grenoble et ses montagnes* ». Elle a, sous l'autorité de Théo Platel, inspecteur de la jeunesse & des sports, pour projet de montrer que le pays de Grenoble et ses vallées n'est pas « *seulement celui du tourisme d'hiver et d'été* (mais aussi) *le lieu d'élection de la jeune industrie française dont le prodigieux essor au XX*ème *siècle amène le dévelop-pement hors des remparts de la ville militaire, d'une grande agglomération aux nombreuses activités économiques et sociales »*.

Elle regroupe quarante participants (28 garçons et 12 filles) français, allemands, marocains, tchèques et bulgares, qui sont étudiants (17), lycéens (6), instituteurs (3), monitrice d'enseignement ménager (1), cultivateurs (2), musicien (1), employé (2), mineur (3) , agent de lycée (1) électricien (2). Auxquels on a, sur dix jours de session, présenté Grenoble et son environnement géographique (*Vercors, Chartreuse, Oisans, Chamrousse*), économique (industries locales) et idéologique (le maquis du Vercors) assorti de huit soirées consacrées à des veillées ou des spectacles culturels.

Cette session, institutionnelle est financée par le Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports.

Une autre, totalement bénévole et préfiguratrice de l'opération, est organisée à Dunkerque en 1955 par des militants des Auberges de Jeunesse qui, recevant des jeunes Allemandes venant entretenir les tombes des soldats allemands, décident de profiter de leur séjour pour leur présenter la ville et les activités du troisième port de France. L'organisation est à la charge des militants locaux qui s'efforcent, dans l'esprit des auberges, de dépasser des antagonismes encore vifs dans une ville qui a largement souffert de la guerre.

Les principes sont identiques dans les deux cas : accueillir «*des jeunes d'ailleurs* » en partageant des connaissances qui mènent à la reconnaissance mutuelle.

[1] « *Les associations locales l'ont bien compris qui ont accepté de mettre au service de la jeunesse leur irremplaçable expérience des régions d'accueil* » dit Robert Brichet en soulignant que « *c'est l'ensemble de la vie régionale qui doit être appréhendé et selon ses traits les plus humains* » notamment car « *elles sont marquées du fait qu'en une région donnée, des jeunes vivent au coude à coude avec leurs semblables* »..

[2] Compte-rendu de la session organisée à Grenoble en juillet 1960. (Archives personnelles de Théo Platel).

Une vision, très spécifique dans son esprit, de ces sessions, organisée bien avant leur définition officielle, relève du principe des « *Caravanes Ouvrières* » du Mouvement Laïque des Auberges de Jeunesse (1946). Elle montre que les interventions de Jeunesse & Sports s'inspirent des expériences des mouvements de jeunesse.

Les musulmanes de l'Auberge de Jeunesse de Grasse.

« *En entrant dans la cour de l'AJ* [de Grasse]*, j'eus un mouvement de recul. Sur le seuil du bâtiment, aux fenêtres, sous le lavoir, une nuée de filles brunes, à la peau bronzée, s'ébattaient en jacassant. Enfin, j'aperçus, émergeant de cette horde, la bonne figure de Georges, le Père Aub'. Après de chaleureuses congratulations réciproques, je l'interrogeai sur cette invasion redoutable. C'est une caravane musulmane, me dit Georges, elles sont un peu bruyantes, mais très gentilles ces filles.*

Encore une réalisation ajiste originale.

Quelques militants ont eu l'idée de faire connaître la France à des jeunes filles d'Afrique du Nord. Ils ont obtenu (au prix de quelle diplomatie, on l'imagine) l'assentiment des familles, en encadrant la petite troupe à deux ou trois par caravane. Initiative hardie, et qui doit poser bien des problèmes. Sorties de leur douar, libérées des disciplines traditionnelles, ces jeunes filles sont d'abord abasourdies, puis vite déchaînées, ivres de cette liberté inouïe qui leur est ainsi révélée. Il faut en quelque sorte leur apprendre à être libres, car d'un seul coup plus rien ne leur semble interdit. Les trois ajistes qui les accompagnaient à Grasse, je vous assure qu'ils n'étaient pas sur un lit de roses !

Et quand ces filles rentreront dans leur famille, comment vont-elles supporter les coutumes séculaires, qui leur apparaîtront sans doute comme un joug insupportable ? »[1].

Ces actions ne sont que des exemples, parmi d'autres très nombreux, de sessions organisées entre des années 1950 et 1960. Elles relèvent, par leur principe de formation à la conscience culturelle dans son aspect le plus positif qui doit relier les hommes, de la philosophie des militants des Auberges de Jeunesse dont l'utopie finira par céder face aux réalités politiques et sociales. Elles sont représentatives de l'intervention de ces militants de l'éducation populaire intégrés dans les services de la Jeunesse & des Sports. Ils agissaient très souvent avec la participation de leurs collègues porteurs de la philosophie de la pleine nature dont tous pensaient qu'elle devait avoir des retombées positives sur le corps social.

Elles sont également représentatives de la conjonction d'esprit et de volonté politique entre un service d'Etat et le panel des associations et mouvements de jeunesse & d'éducation populaire.

[1] Mahé A. *Un tour de France en Auberge de Jeunesse.* Paris. *Les éditions de Paris.* 1953. La pratique est à rapprocher des caravanes ouvrières que le MLAJ organisait dès 1946 et qui, dans l'agglomération lilloise, se traduira, également dans les années 1950, par des séjours de vacances pour des jeunes travailleuses nord-africaines que l'on ne disait à l'époque, ni musulmanes ni maghrébines, mises en place par André Lanvin et qui étaient financées par *La Lainière*, filiale du Groupe Boussac. Leur principe était simple. Un groupe (une dizaine) de jeunes travailleurs était pris en charge, lors de ses congés payés, par deux ou trois militants des Auberges qui leur montraient comment une adhésion aux principes ajistes de vie en collectivité de jeunes leur permettrait de passer des vacances peu chères et tout autant éducatives et formatrices sur les plans culturels et sociaux. Le projet suivant était de les inciter, ce qui était toujours difficile pour des jeunes français issus de la classe ouvrière, à dépasser les frontières du territoire.

-c- Les stages de réalisation et le livre vivant.

Une des pratiques les plus connues des Conseillers Techniques & Pédagogiques et qui relève du principe de démonstration-inciation est, en dehors des traditionnels stages de week-end souvent organisés en cycles, la mise en place de stages d'été très lourds qui permettaient aux stagiaires de réaliser une œuvre particulière[1].

Les stages de réalisation. L'expérience acquise par les stagiaires au cours de ces stages leur donnait les moyens de maîtriser les arcanes d'une technique qu'ils pouvaient très facilement exploiter en organisant, lors de leur retour au pays, des clubs photo, des ciné-clubs ou, ce qui a sans doute été une des meilleures réussite en tous milieux, des troupes de théâtre amateur.

En apportant à leur retour aux associations auxquelles ils appartenaient un ensemble d'éléments culturels acquis lors de ces sessions, ils devenaient des relais porteurs de culture.

Ces stages étaient, pour les CTP, l'opportunité d'évaluer leurs futurs assistants, collègues et successeurs, et d'évaluer leur aptitude à devenir de futurs « cadres de projet ». Ils sont donc hiérarchisés en cycles allant du 1er degré (initiation) au 2e degré (approfondissement) puis 3e degré (réalisation).

Les premiers stages de réalisation sont mis en œuvre au cours des années 1946/1947.

Année	Titre de l'œuvre	Auteur	Lieu du stage	Responsable
1946	La bataille de la Marne	André Obey	Clerlande	Hubert Gignoux
1947	Le songe d'une nuit d'été	Shakespeare	Clerlande	Hubert Gignoux
1947	Loire	André Obey	Phalempin	Jean Touvet
1947	Intermezzo	Jean Giraudoux	Phalempin	André Crocq

Hubert Gignoux, issu des *Comédiens Routiers*, plus tard responsable du centre Dramatique de l'Ouest, organise du 1er au 15 février 1946 à Clerlande un stage d'art dramatique à l'intention de militaires qui réunit 22 officiers et soldats de l'armée de l'air et 10 officiers de la Marine. Puis, du 15 juillet au 10 août, sur le même site, se tient un stage de réalisation consacré au thème de « *la bataille de la Marne »* où il observe[2] que *« le profit le plus réel que les stagiaires ont pu trouver de leur séjour à Clerlande, ils l'ont acquis en se pliant à la discipline d'un effort prolongé* ». Cette évaluation montre que les promoteurs de cette culture populaire portée par des militants de l'idée était fondée sur l'indispensable nécessité du travail des stagiaires et s'accorde

[1] Colette et Gérard Maré investissaient, pour un mois, la cité bressane de Châtillon-sur-Chalaronne, et faisaient réaliser par leurs stagiaires la mise en scène, la construction des décors et des costumes d'une pièce de Goldoni ou d'un autre et les indispensables répétitions, afin qu'elle puisse, à l'issue du stage, être présentée à la population. Pierre Bouchet, Conseiller Technique et Pédagogique *Théâtre* à Montpellier fit de même sur le thème de *l'Auberge Rouge* préparé et donné sur le site de *Peyrebelle* (Ardèche).

[2] Rouvet Compte-rendu de session. (AN F/44/72).

bien à une époque où « *il faut retrousser ses manches* ».

Le livre vivant. Face à la séparation entre amateurs, animateurs bénévoles et professionnels, imposée par la stratégie d'élitisme sélectif du Ministère de la Culture, une autre stratégie, fondée elle aussi sur l'accès du peuple à la culture, sera développée par Michel Philippe et Jean Nazet. Souhaitant « *modifier les répertoires des multiples troupes d'amateur en milieu rural* »[1], ils fondent le principe du Livre vivant[2].

Il diffère, en ce qu'il scénarise des textes offerts à l'écoute de publics importants par leur nombre, du concept de cercle de lecture défini et mis en œuvre par Peuple & Culture et fondé sur l'intervention, dans un espace restreint, pour un public limité, d'un conteur présentant une œuvre recadrée pour être écoutée durant une heure. La prestation précéde un débat sur son contenu et le message qu'elle apporte, dispositif ouvert également à l'accès à la musique.

-3- *La pédagogie de Peuple & Culture*.

Cette façon d'intervenir mise en place par Peuple & Culture est un moyen donné au militant de l'éducation populaire qui souhaite faire passer un message littéraire, social et culturel, des éléments fondateurs de la positivité d'une intervention dont le but essentiel est de conduire ses interlocuteurs à s'inscrire dans une démarche culturelle.

En bon français, ce n'est que de la pédagogie, mais tous ne la pratiquent pas. Avant l'arrivée de ses élèves, un instituteur « *prépare son tableau* » qui inscrit, sur un espace visuellement accessible aux enfants, les éléments culturels fondamentaux (morale, écriture) de son intervention du jour. Lorsqu'un militant associatif souhaite faire partager à d'autres sa passion pour la littérature ou la musique, il ne dispose pas nécessairement des élements constitutifs « *du tableau* ».

Les fiches de lecture et de musique, préparées par des militants de Peuple & Culture lors de ses Universités d'Eté (CREPS d'*Houlgate*), renforcent l'intervention des Conseillers Techniques & Pédagogiques en apportant aux militants associatifs les moyens « *de préparer*

---

[1] « *Nous avons multiplié les expériences, d'abord au sein du milieu rural auquel nous nous adressions, car nous voyions, dans les fêtes de fin d'année, dans les spectacles de théâtre amateur en milieu rural, la déperdition énorme de la culture, en voyant que les instituteurs faisaient faire du théâtre de boulevard ou du théâtre de patronage mal écrit à leurs anciens élèves, sous prétexte de les occuper dans le post-scolaire* ». Michel Philippe. Témoignage. *L'éducation populaire ou la culture en action.* Document de l'INJEP. Hors-série n° 5. Marly-le-Roi ; 1996.

[2] « *Nous trouvions dans la littérature, dans les contes, dans la mythologie populaire ou dans les traditions, des matériaux que le théâtre contemporain ne nous donnait pas.(…) C'est devenu le Livre Vivant (…). Pour moi, c'est une théâtralité, c'est le véritable théâtre populaire, c'est une aventure sociale et culturelle d'une infinie richesse, toujours renouvelée dans ses thèmes et dans sa forme ; de la fresque épique à la projection dramatique la plus dépouillée d'un texte qui se fait verbe ».* Michel Philippe cité *in* Mémoires n° 25 INJEP. Marly-le-Roi. 1996.

un tableau » et de présenter une œuvre avant de l'entendre et d'en discuter.

Emile Guillaumin, Jean Sibelius, Lecons de Ténèbres.

La fiche de lecture[1] « *La vie d'un simple* » d'Emile Guillaumin réalisée en 1957 à l'occasion de l'université d'Eté au CREP d'Houlgate, présente : le résumé de l'œuvre, les thèmes qui s'y rapportent, les points de vue et les tendances littéraires qui la supportent. Elle souligne les particularités du ton et de la composition de l'œuvre, de la langue et du style avant de rappeler les pages « documentaires » qui présentent la vie des paysans du Bourbonnais à l'époque de la rédaction.

Elle évoque ensuite l'ensemble des problèmes sociaux, le cadre de l'action et le caractère des personnages « *vus par le Père Tiennon* ».Après avoir incité le « *lecteur-présentateur* » à se pénétrer de lectures complémentaires et rappelé la vie de l'auteur, elle présente un découpage qui lui permet de « *conter* » en 55 minutes précédant la discussion. L'organisation dure environ 2 heures et doit inciter l'écouteur à devenir un lecteur.Elle est complétée par un questionnaire d'évaluation.

Une fiche musicale de la même année est consacrée aux Symphonies n°4 & n°5 de Jean Sibelius. Elle débute par la comparaison de leurs thèmes face aux prédécesseurs, suit un exposé sur les circonstances de la composition et l'étude musicale de chaque œuvre. Elle propose même un enregistre-ment support de la présentation et offre des partitions de thèmes principaux.

Le summum de ces fiches musicales semble être celle qui présente les « *Leçons de Ténèbres* » toujours difficiles à appréhender pour certaines générations du XXI^{e} siècle et qui pourtant arrivaient à l'époque à être présentées, entendues et écoutées par de jeunes travailleurs ne disposant pas des éléments de jugement de ces genres culturels.

Elle se complète par une technique mise au point par Joffre Dumazedier : l'Entraînement mental qui applique à la pratique intellectuelle les techniques de l'entraînement sportif.

L'intervention « *directe* » des services et établissements de la Jeunesse & des Sports s'organise sur deux axes différents selon les populations ciblées.

- Les acteurs « *sportifs* » agissent en fonction de leur statut de missionnaires des activités physiques et sportives.
- Les mouvements de la jeunesse et de l'éducation populaire agissent en osmose, dès lors qu'ils en acceptent la collaboration, avec une administration pour laquelle ils appliquent le principe du « *je t'aime, moi non plus* ».

Il est possible d'estimer que le milieu associatif sportif reste généralement un « *sujet* » de l'intervention des personnels de la Jeunesse Ouvrière et Rurale et des cadres techniques, alors que les associations de Jeunesse & d'Education Populaire sont « *actrices* » et participent d'un projet souvent soutenu par l'Etat mais qu'elles ont généralement initié.

[1] Les fiches de lecture et de musique de Peuple & Culture, plus d'une centaine, sont présentées sur un principe identique qui apporte au présentateur, non obligatoirement issu du milieu enseignant, les moyens culturels et pédagogiques de faire passer, dans son public, le message d'une œuvre qui devrait favoriser la prise de conscience culturelle et sociale du participant.

-B- *La volonté d'équiper.*

La carence en lieux dédiés à la diversité des pratiques sportives et socioculturelles a longtemps été caractéristique de la France[1]. La réponse à ce problème va être liée, dans ses développements tels que les auront à gérer les services en charge des attentes de la jeunesse et des sports, à l'arbitraire de la distinction entre ces deux concepts qui semble née de la séparation, arbitraire mais politique, créée en juillet 1940 et dont les retombées se feront sentir sur quatre décennies.

Elle n'était pas, semble-t-il, une réalité avant cette période. Les associations de la mouvance catholique avaient[2], le plus souvent en milieu urbain, créé au sein de leurs patronages, des équipements dédiés à un ensemble de pratiques sociales (théâtre, gym-nastique) qui regroupaient leurs affidés face aux pressions laïques. On trouvait également, dans les villes, des équipements « *de tradition* » (salles d'armes, manèges équestres) liés aux « *arts nobles* » ou relevant de l'héritage de Trillat, quelques stades ou vélodromes, des espaces adaptés aux jeux de main ou des « établissements » divers[3]. La France ne dispose en réalité, en 1936, que d'une surface moyenne inférieure à 0,80 m2 d'espace sportif par habitant, face aux 5 m2 que propose l'Allemagne hitlérienne.

La distinction se fait dès lors que l'on favorise la pratique gymnique d'abord, les activités physiques et sportives ensuite, au sein des établissements de l'ordre secondaire toujours tentés par le repli au sein de la clôture. La commission interministérielle de gymnastique souligne un certain nombre de critères de surface, de hauteur, d'éclairage et de principes sanitaires à respecter[4] dans les gymnases des Lycées, Collèges et Écoles Normales.

---

[1] Edouard Solal (Solal E. *L'enseignement de l'éducation physique à l'ecole primaire. (1789-1990).* Dossier EPS n° 45. Paris INSEP. 1997) évoque le BAMIP de 1892 qui souligne l'intérêt à disposer de « *champs de jeux et d'exercices scolaires* » composés « *d'un stade de 500 m, de pelouses propres aux jeux (de balle, ballon, crosse, paume), d'un terrain de tir, d'une piscine, d'espaces pour services spéciaux, d'un abri-vestiaire, d'une salle d'ablution* » l'ensemble devant pouvoir accueillir simultanément 200 élèves.

[2] Augustin JP. et Ion J. *Des loisirs & des jeunes.* Paris. Editions ouvrières. 1993.

[3] Le bulletin de la Société Dunkerquoise relate, en 1911, qu'un ancien marin « *Maît'Sion* », chef de la grande hune de la *Thétis* qui avait, le 14 juin 1830, arboré le pavillon de France sur le fort de *Sidi-el-Ferruch* et sauveteur attesté par de nombreux exploits s'était, après son temps de service, reconverti dans l'apprentissage de la natation aux jeunes dunkerquois. Son champ d'exercice est un « *carré* » d'eau, une mare à canards à la profondeur variable qui a donné son nom (*Carré Sion)* à un quartier de la basse-ville, où il fait barboter, en surveillant d'une dunette, brûle-gueule au bec, une théorie de « *nageurs* » de tous niveaux.

[4]« *Il est mauvais de transformer les préaux en gymnases et de les encombrer d'appareils ou de matériel quelconque, car le bénéfice que les élèves retirent de la leçon dépend plus de la valeur pédagogique du maître que de la multiplicité et de la complexité des agrès ».* « *La salle d'exercice sera rectangulaire ; ses dimensions varieront suivant l'importance de l'établissement. Elle aura soit 15m x 10, 18m x 12, 21m x 14, 24m x 16. La hauteur, en proportion d'après le cube d'air nécessaire, sera de 8 à 10 m environ. La lumière doit venir d'en haut et de côté. La salle doit être planchéifiée entièrement. Un grand couloir donnera accès aux cabinets d'aisance,*

Ces prescriptions resteront lettre morte, à la fois en l'absence de crédits dédiés et au manque d'intérêt de l'institution scolaire pour les activités physiques. En outre, elle refuse l'intrusion du *vulgum pecus* au sein d'espaces qu'elle considère comme privés. Les gymnases sont donc conçus comme des salles spécialisées des établissements scolaires, non comme des lieux de vie sociale. Ce qui, dans une logique de défense de la clôture, conduit au rejet des non scolaires et suscite, lors d'une discussion budgétaire, une interpellation de Joseph Comiti par Bernard Stasi[1].

Lorsque l'on décide de donner une certaine importance aux associations locales relevant de la filière sportive « dirigeante », on constatera une autre forme de rejet à partir du fait que les activités socioculturelles sont rarement admissibles au sein des équipements sportifs. Elles ne relèvent pas du même système de valeurs. Si le milieu scolaire récuse les associations sportives « civiles » au nom de leur absence de pédagogie éducative, le milieu sportif récuse les pratiques socioculturelles au nom de leur capacité éducative, source de conflits de gouvernance. Les seules exceptions à ce problème se trouveront au sein des MJC, récusées par l'establishment scolaire en raison de leur volonté de se placer dans une optique d'éducation populaire génératrice de contestation des pratiques d'enseignement, et par le milieu sportif « dirigeant » au nom de leur refus de se situer dans la logique compétitrice. Elles se situeront aussi dans le cadre des salles rurales polyvalentes qui seront souvent fondées sur le non-respect des ukases fédéraux.

L'analyse de cette volonté d'intervention se fera à partir des thèmes suivants :

- *L'équipement sportif.*
- *Le recours à l'industrialisé : les 1 000 piscines.*
- *Les COSEC, les salles rurales et polyvalentes.*
- *L'équipement socioculturel.*
- *Les équipements «ouverts » et « semi-ouverts ».*
- *Les erreurs et l'analyse de leurs origines.*

---

aux vestiaires, à la salle de douche et aux lavabos ». Manuel d'exercices et de jeux scolaires. 1906

[1] « *Il conviendrait, qu'en liaison avec votre collègue, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, des instructions très strictes, très rigoureuses, soient adressées à certains chefs d'établissement pour qu'ils cessent de considérer que les installations sportives de l'Ecole soient souillées – Monsieur le Premier Ministre a dit « polluées »- si elles étaient utilisées par d'autres que leurs élèves* ». Bernard Stasi. Journal Officiel. Débats Assemblée Nationale du 22 juin 1971. De nombreux chefs d'établissements estimaient, dans la tradition de la clôture, que nul ne pouvait, s'il n'était pas reconnu et accepté comme membre de la « *communauté éducative* », franchir les limites de la péribole scolaire.

-1- *Les équipements sportifs*.

Lors du Front Populaire, la FSGT met en lumière le «*faible équipement français (et) l'inégalité de sa répartition géographique »*[1], souhaite qu'à Paris l*a zone des fortifications* dont les 778 hectares accueillent 24 hectares de cimetières et seulement 21 hectares de surface de sports et de jeux soit réservée au développement des pratiques sportives et demande la réhabilitation du stade Pershing[2].

-a- Un état des lieux en évolution lente.

Un inventaire, réalisé à la demande de Georges Barthélémy en 1937, confirme la réalité.

Type d'équipement	Nombre
Parc des Sports.	**196**
Stades « olympiques ».	**141**
Stades « vélodromes » .	**106**
Stades « simples ».	**822**
Terrains de jeux aménagés.	**794**
Terrains de jeux simples.	**2 918**
Piscines à eau chaude.	**102**
Bassins de natation couverts.	**310**
Baignades.	**304**
Gymnases, salles de culture physique.	**1 995**
Stands de tir.	**1 942**
Aviron, garages à bateaux.	**168**
Courts de tennis.	**1 710**
Terrains de basket-ball.	**1 088**
Aménagements de jeux locaux (boules, pelote basque, arc,..).	**4 534**
Jardins d'enfants.	**160**
Sports d'hiver et de montagne : **- Tremplins** **- Pistes** **- Refuges**	 **71** **60** **51**
La Corrèze, le Maine-et-Loire, et le Tarn-et-Garonne n'ont pas répondu à l'enquête.	

Face à l'urgence, Léo Lagrange envisage des *équipements-type*[3]. Il souligne l'intérêt à porter aux équipements dédiés au monde scolaire primaire, défend ceux dédiés aux associations et sociétés qui priment la pratique sur le spectacle (concept de surface subventionnable), rappelle l'importance de l'hygiène (vestiaires-douches), de la gymnastique (salles spécialisée) et de l'athlétisme (piste de course, sautoir) et refuse de « financer les gradins ».

[1] Ory P. *La belle Illusion*. Plon Paris 1994.

[2] Opinion de la FSGT citée par *L'Écho des sports* en date du 15 octobre 1935. Le 16 avril 1935, le même quotidien interpelle l'opinion car le stade de Sucy-en-Brie devrait être détruit dans le cadre d'un aménagement routier et relance dans son édition du 8 octobre 1935 le problème récurrent du « *Stade de 100 000 places* » en présentant un reportage sur celui qui doit accueillir en 1936 les Jeux Olympiques de Berlin.

[3] *« J'ai fait établir trois projets types d'équipement sportif comportant, d'une part, un terrain complètement aménagé avec piste, avec sautoir, avec vestiaires et douches et une salle pour la gymnastique, l'éducation physique des enfants des écoles et les membres des sociétés sportives. C'est ce que j'entends soumettre aux municipalités en leur indiquant dès à présent que l'Etat ne participera pas à des travaux qui ne seront pas en rapport avec l'utilisation qui peut en être faite ».* Congrès de la FSGT (27 et 28 décembre 1936) citée *in* Chappat J.L *Les chemins de l'espoir : combats de Léo Lagrange.* Paris. Éditions Léo Lagrange 1983.

Une commission *nationale* car il ne dispose pas de services extérieurs, étudie les 6 000 projets déposés par les communes pour un montant de 600 millions de Francs, ce qui montre l'intérêt qu'elles portent au phénomène sportif. Elle entérinera 253 projets (dont 62 stades, 39 bassins de natation ou piscines, 22 gymnases) financés pour un montant de 25 millions de Francs. En 1937 le crédit passe à 39 millions de Francs et finance 400 projets[1]. Par contre lorsque Le Corbusier propose l'édification, à Vincennes, d'un parc de sports *populaires* autour d'un stade de 100 000 places, son projet est refusé par Léo Lagrange qui réaffirme sa volonté de former des pratiquants, non des acteurs[2].

La politique de Vichy est volontariste et incantatoire, notamment face à une réalité allemande prise comme référence[3]. Jean Borotra qui dispose d'un service administratif dédié à l'équipement sportif, décide, fort des deux milliards arrachés à Bouthilier, de reprendre les projets de Léo Lagrange, en dotant chaque École d'un terrain sportif et chaque ville des installations nécessaires au développement et à la pratique du sport[4].

Les collectivités publiques et les associations subventionnées se voient imposer « *l'obligation impérieuse de les mettre le plus largement possible à la disposition des établissements d'enseignement publics ou privés et des associations sportives* »[5] et Jean Borotra, qui se réserve *« de prendre à l'égard des associations sportives qui refuseraient de collaborer avec les moyens dont elles disposent, à l'œuvre de formation physique de notre jeunesse, les mesures coercitives prévues par la loi du 20 décembre 1940 »*[6], rappelle que les installations privées sont susceptibles de réquisition[7] au bénéfice des enfants des écoles et des membres des groupements de jeunesse.

---

[1] Le caractère *national* de la commission avait ses dérives politiques. Jean-Baptiste Grosborne se souvient qu'en 1941 les services de l'équipement sportif utilisaient, dans un principe d'économie de papier, les dossiers imprimés avant la guerre. Ils avaient la particularité d'avoir un paragraphe où il fallait décrire « *la nature des interventions en faveur du dossier* ».

[2] « *Notre souci est moins de créer des champions et de conduire sur le stade 22 acteurs devant 40 000 ou 100 000 spectateurs, que d'incliner la jeunesse de notre pays à aller régulièrement sur le stade, sur le terrain de jeux, à la piscine* ». Déclaration à la Chambre des Députés. Discussion du budget de 1937 (14 décembre 1936). Cette opposition idéologique au sport-spectacle vendeur de journaux lui vaut les critiques régulières du *Miroir des Sports* qui proteste régulièrement contre la faible capacité (50 000 Places) du Stade de Colombes prévu pour accueillir la Coupe du monde de Football.

[3] En 1940, l'Allemagne du III^{e} Reich possède 13 000 pistes de course à pied et 28 000 stades (dont 313 stades de compétition), 49 000 terrains d'écoles aménagés, 5 000 bassins de natation, 240 piscines couvertes, ainsi que15 000 salles de gymnastique, soit 5m^2 de terrain de sport par habitant. Elle enregistre 52 000 sociétés sportives (6 000 000 d'adhérents) et les randonneurs disposent de 3 600 Auberges de Jeunesse.

[4] La priorité apportée au milieu scolaire qui doit former « *une jeunesse saine, au corps harmonieux et au caractère bien trempé* » s'observe dans le ratio de 5,4 à 1 accordé (hors programme de Joinville) au bénéfice des équipements « scolaires » par rapport aux équipements « civils ».

[5] Circulaire n° 2 CG du 20 janvier 1941.

[6] Circulaire n° 19 CG du 12 août 1941 relative à l'utilisation des aménagements sportifs.

[7] Circulaire n° 20 CG du 15 septembre 1941.

A la Libération, la comparaison avec l'Allemagne est édifiante ce que révèle le témoignage d'un usager d'établissements allemands (*Coblence et Berlin*) et français (*Libourne*)[1]. En 1945 la situation du lycée Thiers (Marseille) montre que les projets de Jean Borotra n'ont pas été suivis d'effet[2]. En 1955, Joseph Lanet rappelle à ses services leur devoir de réalisation d'équipements sportifs scolaires[3], René Billières fixe, en 1956, des objectifs à la DESUS[4]. Rien n'y fait[5]. En 1956 les 24 000 000 de français résidant dans les communes de plus de 2 000 habitants disposent de 4 781 ha de surfaces[6] aménagées soit 2 m2 par habitant alors qu'il en faudrait 5. Les salles d'éducation physique (1418) sont en nombre nettement insuffisant[7] et la carence en bassins de natation et piscines est flagrante. Il n'existe que 474 bassins et 72 piscines alors que « *184 villes de plus de 20 000 habitants devraient posséder chacune une piscine et les 24 villes de plus de 100 000 habitants groupant à elles seules 7 205 000 habitants devraient avoir 70 piscines* »[8].

Les propositions de Robert Berthoumieu connaissent un timide début d'application à partir de

---

[1] « *Lorsqu'au milieu des années cinquante je suis revenu en France au Lycée de Libourne, j'ai été stupéfait de la différence existant entre les équipements sportifs des deux pays qui étaient mis à la disposition du monde éducatif. En Allemagne, les installations étaient abondantes, bien entretenues. Les gymnases capitonnés, les agrès réglables électriquement étaient chose courante. En France, il n'y avait pas d'installations ou elles étaient délabrées* ». Alain Cartigny. Entretien avec Jean-Luc Martin. 1993.

[2] « *A la suite de la guerre, le lycée Thiers, un ancien couvent transformé en lycée ne possédait que peu d'installations en rapport avec l'éducation du sport. Les deux gymnases avec une partie du sol en plancher, l'autre partie en sciure, ressemblaient à des hangars auxquels on avait ajouté quelques lavabos pour faire semblant de se laver après l'effort* ». Andrieu G. *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours.* Paris, Actio 2001.

[3] « *Aucune école nouvelle ne sera construite sans un gymnase ou un terrain de sport. L'équipement sportif de la Nation doit être étudié en fonction d'un plan rationnellement établi. Un plan national d'équipement sportif, si l'on veut réaliser une œuvre de longue haleine, ne doit pas être soumis aux vicissitudes budgétaires* ». Programme de Joseph Lanet cité *in* Revue EPS n° 23 (décembre 1954).

[4] Elle doit « *réviser ses prévisions d'autorisation de programme, procéder à un nouvel examen des projets récemment approuvés et non encore entrepris, compléter les programmes de construction en cours d'études et faire en sorte qu'aucun établissement ne puisse être ouvert sans être pourvu d'installations pour l'EPS* ». Note de René Billières à la DESUS citée *in* Martin J.L *La politique de l'éducation physique sous la V^ème^ République.* Paris. PUF 1999.

[5] Selon Jean-Baptiste Grosborne « *durant cette période on a survécu grâce aux deux milliards de Borotra que le Commissariat Général à l'Education Générale et aux Sports n'avait pas réussi à consommer* .

[6] Ces 4781 ha se répartissent en 472 en mauvais état, 1 728 en état passable et 3 053 en bon état. 67% appartiennent à des collectivités publiques, 8% à des associations sportives et 25% relèvent, conséquence du principe de location mis en place par Vichy pour accélérer les procédures de réalisation, du domaine privé. Ill n'y a, certes, que 2m2/habitant mais la France de 1939 n'en offrait que 0,80.

[7] 1 055 salles d'éducation physique, 179 gymnases, 184 salles de sports. 804 sont en bon état, 469 en état passable, 145 en mauvais état. 705 appartiennent aux collectivités publiques, 274 à des associations sportives et 439 sont des salles privées. Il faudrait, selon lui, disposer de 1 841 petites salles, 518 salles moyennes et 1 770 grandes salles. L'évocation des équipements dédiés aux loisirs de l'enfance (colonies de vacances et centres aérés) et de la jeunesse (MJC, Auberges de Jeunesse, centres de montagne et de mer) et ceux destinés à la politique d'éducation populaire assombrit le tableau. Robert Berthoumieu souligne en outre la nécessité de créer 30 centres publics culturels, 708 centres culturels et 428 centres d'accueil.

[8] 74 bassins de 50m et plus, 300 de 50 à 25 m, 100 de moins de 25 m. 57 sont en mauvais état, 97 en état passable. 32 piscines ont moins de 25m de longueur. 60 appartiennent aux collectivités publiques, 2 à des associations sportives, 143 au privé. (Robert Berthoumieu : Rapport à la Commission *Le Gorgeu*).

1957 mais subissent les viscosités centrales. Elles seront reprises par Maurice Herzog dans le plan triennal (1959/1961) et les Lois-programme (1960/1965 et 1965/1970) dont les critères, liés à une relation forte entre l'échelon central et le terrain[1], bénéficient de la déconcentration qui accélère le processus de décision[2]. De 1958 à 1964 les crédits d'équipements scolaires dépendent de l'Éducation Nationale. Ils sont, pour des raisons d'efficacité, transférés au Secrétariat d'État à la Jeunesse & aux Sports à partir de 1964 lorsque la seconde loi-programme fusionnera les contraintes scolaires et les attentes extra-scolaires. On réalisera alors les équipements sportifs à côté des établissements scolaires, non en leur sein, afin qu'ils soient accessible par tous en dehors des heures scolaires.

-b- Le recours à l'industrialisé : les 1000 piscines.

Le Ministère exploitera le principe d'industrialisation qui présente nombre d'avantages économiques et techniques, politiques et budgétaires en définissant des structures-types liées, pour leur mise en œuvre, à un fonds de concours local[3]. Il retient, à l'issue d'un concours, six prototypes *tous temps*[4] chargés d'initier, à la suite des Bassins d'Apprentissage Mobiles, le maximum d'élèves du primaire à la natation, d'offrir à la population un espace de loisirs liés à elle et de favoriser un accès à la petite compétition.

---

[1] « *J'ai demandé à quatre inspecteurs principaux de se partager le territoire national dans une sorte de mission d'inspection générale afin d'établir un contact étroit avec les services ce qui nous permettait d'évaluer les besoins et les capacités* ». (Entretien avec Jean-Baptiste Grosborne).

[2] La direction du Budget, hostile au projet, espérait que les crédits ne seraient pas consommés dans les délais, Olivier Philip a réuni les services extérieurs en leur demandant « *d'engager, engager, engager ».* Le résultat a été que « *le Budget n'a pu que constater l'utilité du programme* ». « *La plus grande initiative a été donnée aux échelons locaux après un travail préparatoire effectué par les services du Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports. Les Préfets ont reçu la responsabilité de décision pour les équipements classiques des agglomérations de moins de 5000 habitants* ». (Jean-Baptiste Grosborne). Les Inspecteurs disposaient d'un aide-mémoire administratif conçu par Jean-Baptiste Grosborne qui synthétisait les besoins et les limites et permettait d'expliquer aux élus locaux des critères qu'ils ignoraient.

[3] Les éléments sanitaires et de confort (filtration, traitement et chauffage des eaux) sont liés à des équipements techniques, éléments de conception et des contraintes de réalisation dont nombre d'architectes et maîtres d'œuvre de l'époque ne semblent pas avoir une maîtrise suffisante. La réduction du coût d'objectif fondée sur la programmation et la construction de l'équipement sur une année budgétaire réduit l'influence de l'inflation La réalisation d'une piscine, même de faibles dimensions, représente pour les villes moyennes et petites, un investissement d'autant plus difficile à assumer que les taux de subvention sont faibles. Le taux maximal, de l'ordre de 50% du coût, est souvent limité, en raison de l'importance des demandes, entre 20 et 25% ce qui fait dire aux élus que « *l'État rembourse la TVA* ». Insuffisant, il réduit la capacité d'engagement des petites communes en faveur de la création d'une piscine. L'industrialisation est un élément positif de réponse : la réalisation du bassin à partir d'un moule réutilisable et la procédure nationale de marché relative aux éléments techniques (filtration, traitement, chauffage) font baisser leurs prix.

[4] Les six prototypes ont été réalisés, pour validation définitive, à Nangis et Marseille (*Tournesol*), Salbris (*Caneton*), Montfort-L'Amaury (*Iris*), Vigny (*Plein Ciel*), Étampes (*Plein Soleil*), Bures-sur Yvette (*Clam*). Le style de la piscine Tournesol dite « la soucoupe volante » a souvent choqué plus d'un élu qui ne savait cependant pas qu'une version accueillant, sous une coupole nettement plus vaste, un bassin de 50 m et un bassin de 25 m avait également été envisagée.

Si le marché définit un coût d'objectif favorable aux économies d'échelle[1], l'option ne recueille pas l'aval formel des instances fédérales pour lesquelles l'objet « *piscine* » doit être un site *sportif* non un lieu de détente, ce qui se remarque à la lecture de la grille normative confinée dans la vision sportive. Les sportifs critiquent la longueur (25m) et la profondeur (1,80m x 0,80m)[2] du bassin de ces piscines qui ne permettent pas l'organisation de compétitions d'importance.

Typologie des piscines publiques selon les grilles d'équipement sportif.				
Type	**Dimensions**	**Plongeoir**	**Profondeurs**	**Populations accueillies**
Bassin-école	**12,5 x 6 m**	**Sans**	**0,80 à 1,30 m**	**2 vestiaires collectifs**
Bassin-école	**25 x 8 à 10 m**	**Sans**	**0,80 à 2,00 m**	**150 personnes.**
Bassin d'apprentissage	**25 x 10 m**	**1 m**	**1,20 à 3,00 m**	**2 vestiaires collectifs**
Bassins sportifs de 25m.	**25 x 12,5 m + 12,5 x 10 m**	**3 à 5 m**	**1,70 à 3,00 m + 0,60 à 1,30 m**	**300 à 500 personnes**
	25 x 15 m + 15 x 15 m		**1,70 à 3,00 ou 3,80 m**	**500 à 1500 personnes**
	25 x 20 m + 20 x15 m	**5m**	**1,70 à 3,00 ou 3,80 m et 0,60 à 1,30m**	**1000 à 2000 personnes**
Bassins sportifs de 50 m	**50 x 15 m + 15 x10 à 15 m**		**1,30 à 1,80 m et 0,60 à 1,30 m**	
	50 x 20 m + 20 x 15 m	**5 m ou 10 m**	**1,40 à 3,80 m ou 1,40 à 4,50 m et 0,60 à 1,30 m**	**1500 à 3000 personnes.**
	50 x 20 m + 20 x15 m	**Sans**	**1,70 à 2,00 m et 0,60 à 1,20 m**	**500 à 3000 personnes.**

Ce qui n'empêchera pas, mais un peu plus tard, l'apparition d'autres visions de la piscine publique à partir d'une analyse économique et sociétale qui recherche un équilibre entre les exigences scolaires, fédérales et sociales[3].

Le complexe de Saint-Chamond : une piscine exorbitante des lieux communs natatoires.

[1] Si les économies de coût sont positives pour l'État, elles le sont encore plus pour les collectivités locales. La commune apporte le terrain d'assiette et verse 3 millions de francs à l'État qui prend à sa charge les *aléa* de chantier. La valeur d'un tel équipement (# FF 13 millions) n'aurait pu autoriser, selon les errements budgétaires, qu'une subvention maximale de FF 6,5 millions, car les textes ne permettaient pas, ou très exceptionnellement, de dépasser 50% du coût d'objectif. La mise de fonds complémentaire étant toujours difficile à assumer par une petite commune, le SEJS a retenu l'option du fonds de concours qui a été un élément fort de la réussite de l'opération. Henri Alexandre, qui a suivi au plan national une bonne part des projets, estime que l'État aurait pu être plus volontariste en reprenant le principe de l'opération *1000 clubs de jeunes* et en demandant à la collectivité de ne fournir que le terrain. Ces piscines ayant par contre été conçues avant le choc pétrolier de 1973, les ingénieurs n'ont pas pris en compte le problème de la dépense d'énergie et leur mauvaise isolation a alourdi leur gestion. Si les critiques des contempteurs (manque de sportivité du lieu, esthétique) peuvent se justifier, l'opération a permis de réaliser, au moindre coût pour les collectivités locales, des équipements qui ont, après la décentralisation, induit une politique de construction de piscines encore plus ouvertes à la réalité de la diversité des publics.

[2] Les sportifs préféraient les bassins de 50 m dont la gestion est financièrement insupportable pour de petites communes ou, tout au moins une profondeur identique de 1,80m qui aurait permis le « *virage culbute* » qui autorise des compétitions sur des longueurs de 50m et plus ainsi que d'autres pratiques. Pourtant, la gestion d'une piscine qui est, pour une commune aux faibles ressources, un gouffre financier (on estime qu'une piscine dite « *olympique* » en raison de ses dimensions (50 x 25m) conduit à dépenser, en six ans de fonctionnement, autant que pour sa construction) impose de trouver un équilibre entre les créneaux *gratuits* (scolaires et sportifs) et les créneaux *payants* (familles, enfants, jeunes).

[3] Les piscines de Haguenau, de La-Grande-Motte, de Montmorency, de l'Arbresle, d'Oullins, Avoine, Cesson-Sévigné, Castres,… ont, dans les années 1980, intégré l'ensemble des attentes.

Successeur d'Antoine Pinay à la Mairie de Saint-Chamond, Jacques Badet, universitaire et socialiste souhaite « *changer l'image de la ville* » dont une des caractéristiques repose dans la noirceur des immeubles de la « *rue sans joie* », route nationale sordide qui s'étend, entre Rhône et Loire, de Rive-de-Gier à Unieux. Son premier geste est d'engager un architecte « *coloriste* » avec la mission de définir une charte des couleurs de la cité. Il se rapproche ensuite de la Direction Départementale de la Jeunesse & des Sports en lui demandant « *définir un équipement sportif sortant de la routine* ».

L'analyse de l'existant fait apparaître que, outre divers stades de football, deux gymnases consacrés, l'un au basket-ball, l'autre au hand-ball et un bassin nautique de plein air, la ville est suffisamment dotée en équipements dédiés aux pratiques compétitives et conduit à la définition d'un équipement couvert, certes lié à la natation mais ouvert à des nombreuses pratiques de salle non nécessairement compétitives.

Dès que le projet est connu, les représentants de la natation exposent leur projet de construction d'une piscine de 50m, rejeté par l'inspecteur au nom de l'application des grilles Herzog[1]. Un voyage d'étude montre l'attractivité des piscines à vagues constatée à la vision du bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines, à une piscine d'Amsterdam (*Miranda Bad*) et du complexe « *multisports* » de Delft. Le travail de réflexion s'organise, nouveauté française, autour d'une option « *ouverte* » censée répondre, dans des créneaux d'emploi diversifiés, aux attentes des sportifs, des scolaires et de la population.

Il se conclut par la définition d'un espace natatoire atypique qui comprend un bassin de 48 m doté d'un système de production de vagues et divisé en trois parties. La première est un bassin de 25m par 15m qui autorise, par sa longueur, des entraînements et des compétitions de niveau départemental voire régional. Sa profondeur (3m) est adaptée au water-polo et à la natation synchronisée. Il peut être fermé par un mur inséré dans le fond de la piscine qui délimite un bassin de 15 m par 15 m dont les lignes, placées en travers de bassin, favorisent l'initiation des élèves du primaire au départ plongé. Il se termine par un fond en pente douce adapté au déferlement des vagues mais aussi accessible aux enfants des maternelles dans le cadre de la pédagogie de l'accoutumance à l'eau.

Cette conception qui offre trois pratiques « *scolaires* » simultanées est compatible avec une exploitation ludique « *les vagues* » qui donne à la population, tout au long de l'année, un espace de loisirs liés à l'eau, voire au spectacle qui accueillera, au grand plaisir de Léon Zitrone, une émission d'Intervilles.

L'ensemble est complété par un « *gymnase hors normes* » qui autorise toutes les pratiques de salle en situation d'entraînement, non de compétition (le plafond est à 6 m). Il est équipé d'un sol polyvalent donc non compétitif et doté d'une très vaste salle dédiée au rangement du matériel. Ce qui lui confère la possibilité de s'ouvrir aux activités associatives non acceptées dans les espaces affectés aux compétitions, mais aussi à des pratiques sociales (banquets importants # 500 personnes) qui donnent au lycée hôtelier mitoyen l'opportunité d'ouvrir une section « *restauration collective* ».

Le tableau se conclut par trois éléments : intéressés par le projet, le service de l'équipement du Ministère saisit l'opportunité pour travailler avec l'architecte (ancien *Master of project* chez Franck Lloyd Wright) sur le concept d'économie d'énergie (bâtiments bioclimatiques et utilisation d'une hydraulique externe). A l'issue du travail de réflexion, un second voyage d'études a permis de se rendre compte que le concept (mur rétractable et vagues) du bassin fonctionnait, à la satisfaction générale depuis une dizaine d'années dans la ville de Herford (Land de Hesse) ce qui prouve l'avance allemande en la matière.

Après deux années de fonctionnement le complexe, qui attirait une importante clientèle en dehors des heures dédiées aux scolaires et aux sportifs, était arrivé au petit équilibre financier et faisait la preuve de la capacité d'une piscine publique à répondre à l'ensemble des attentes sociétales.

[1] Il existait à Saint-Etienne, à 17 km de distance, une piscine de 50 m. En outre, les capacités financières de Saint-Chamond n'autorisaient pas à la laisser s'engager dans les coûts prévisionnels d'investissement et de fonctionnement d'une telle installation.

-c- De la multivalence à la polyvalence.

La définition d'un gymnase était fondée sur des attentes scolaires qui n'ont pas toujours su reconnaître leur spécificité sociale. Ce raisonnement lié aux exigences des établissements du second degré, ignorait celles du milieu rural. Cette situation a fait apparaître deux nouveaux concepts : le COSEC et la salle polyvalente rurale.

Le Complexe Sportif Evolutif et Couvert (COSEC). Il s'agit d'un équipement nettement plus élaboré qui tente de répondre aux attentes d'une plus large part de pratiquants. À *la grande salle*, qui devenait parfois, sous la pression des associations locales, un gymnase S (salle de 44 x 24 m, avec gradins), était accolé un gymnase A (10x 15m) ou B (20 x 30m) ou les deux à la fois.

L'évolution du dispositif était envisagée à partir de salles dédiées à des pratiques souvent négligées (gymnastique aux agrès, danse, disciplines de combat, relaxation ou expression corporelle[1]) et des annexes destinés à l'accueil de réunions associatives assorties souvent d'agapes de fin de match ou d'assemblée[2]. En outre, avec sa possibilité d'accueillir simultanément plusieurs activités, le COSEC s'ouvrait aux principes pédagogiques de la *République des Sports*.

Ce concept a ouvert une nouvelle expérience de déconcentration. Un arrêté du 29 mars 1966 avait certes établi une Commission Spéciale d'agrément d'études et de projets-types chargée d'évaluer leur valeur technique et pédagogique. Siégeant au niveau national elle avait, au 20 mars 1969, délivré 108 agréments[3] qui ouvrent plusieurs pistse de réflexion.

La priorité est donnée aux gymnases et aux piscines, artefacts liés aux exigences fédérales, les patinoires restent des projets confidentiels. Les MJC, Auberges de jeunesse et centres aérés ne peuvent être traités sous la forme de structure-type car ils doivent s'adapter aux contingences locales. Par contre, la prégnance des cabinets d'architecture et des bureaux d'études de Paris et de la grande couronne (38) par rapport aux structures de province fait apparaître la nécessité d'une déconcentration des agréments.

---

[1] Il est indispensable de noter que, pour des raisons purement techniques, il était impensable de transformer, dans l'infime laps de temps séparant deux cours d'éducation physique, un gymnase dédié aux sports collectifs en espace dédié à la danse, au judo ou à la gymnastique sportive.

[2] Il pouvait devenir un véritable espace de convivialité sportive et sociale mais les moyens n'ont pas été à la hauteur des attentes qui ont peut être été freinés par l'expression d'attitudes antagonistes, les représentants de la sportivité française ne se voyant pas, notamment dans les villes moyennes, en capacité de gérer un espace conjoint avec ceux de l'action socio-éducative dont ils pensaient qu'ils disposaient de lieux dédiés, les autres estimant en outre qu'ils n'avaient « *rien à faire avec eux* ».

[3] 80 gymnases (A,B et C) et halles de sport, 22 piscines couvertes et de plein air, 1 Maison des Jeunes & de la Culture, 1 Centre aéré, 2 Auberges de Jeunesse, 1 patinoire, 1 projet de tribunes et de vestiaires-douches.

Zone d'implantation du siège social.	Cabinets d'architecte et Bureaux d'Etudes Techniques.	Entreprises constructrices
Paris et Région parisienne	**38**	**25**
Nord	**5**	**3**
Normandie	**2**	**-**
Est	**4**	**3**
Alpes	**2**	**4**
Centre	**1**	**2**
Ouest	**1**	**4**
Sud-Ouest	**1**	**4**
Sud	**1**	**2**

Elle a été combattue, à l'occasion de la programmation des COSEC, par la mise en place de commissions régionales d'agrément confiées aux directions régionales qui ont débouché sur la mise en concurrence de binômes concepteur/constructeur dans le cadre d'un coût d'objectif situé dans la fourchette des 450 à 600 000 Fr[1], tolérable pour les communes de moyenne importance.

Un de leur souci a été, outre de répondre aux attentes locales, d'en adapter, ce qui relève parfois de la mission impossible car l'architecture d'un équipement sportif est assujettie aux normes volumétriques fédérales, aux paysages locaux[2].

Les salles polyvalentes rurales. Elles devaient pallier l'absence, dans les zones rurales, de structures couvertes adaptées à la pratique des petits jeux de salle et être capables d'accueillir les moments conviviaux (banquets, spectacles). Caractérisées par des ambitions réduites aux rencontres locales, elles devaient disposer d'un revêtement de sol « *rustique* » adapté à la diversité de leurs missions.

La polyvalence des espaces « *sportifs* » qui est un début de réponse sociale face aux exigences fédérales peut, incontestablement, être récusée par des attentes socioculturelles qui n'y trouvent pas, commes les sportifs, la spécificité d'exigences tout aussi affirmées bien que techniquement contradictoires et parfois incompatibles si le concepteur envisage de chercher à

[1] 53 projets ont été retenus sur l'ensemble du territoire par les jurys réunis sous la direction des Directeurs Régionaux. Les premiers ont été réalisés à *Clermont-Ferrand*, *Chamalières* (Puy-de-Dôme), *Dijon*, *Beaune* (Côte-d'Or), *Nevers*, *Dorne* (Nièvre), *Génélard*, *Louhans*, *Montceau-les-Mines* (Saône-&-Loire), *Aillant-sur-Tholon* (Yonne), *Plouat, Ploemeur, Vannes* (Morbihan), *Montargis, Saint-Jean-de-Braye* (Loiret), *Châlons-sur-Marne* (Marne), *Mayenne* (Mayenne), *Angoulême* (Charente) *Saint-Jean-d'Angély, Royans, Surgères, La Tremblade, Marennes, La Rochelle* (Charente Maritime), *Parthenay* (Deux-Sèvres), *Poitiers, Loudun* (Vienne), *Bolbec, Fécamp, Grand-Quevilly, le Havre, Rouen* (Seine Maritime), *Saint-Junien, Rochechouart* (Haute-Vienne), *Bourganeuf* (Creuse), *Lourdes* (Hautes-Pyrénées) *Condat-en Feniers, Aurillac* (Cantal), *Saint-Didier-en-Velay* (Haute-Loire), *Ribérac* (Dordogne), *Morcenx* (Landes), *Anglet, Oloron, Pau* (Pyrénées Atlantiques), *Lagnieu* (Ain) *Vizille* (Isère) *Annecy* (Haute-Savoie).

[2] La pratique de Jeunesse & Sports est novatrice face à la tradition jacobine : l'échelon central accepte d'enregistrer une décision locale fondée sur l'analyse technique, pédagogique et financière d'un collectif régional composé autour du Directeur régional de la jeunesse & des sports et de celui de l'Equipement, d'élus locaux et de représentants du milieu sportif.

concilier l'ensemble.

Il n'empêche que les salles réalisées dans le cadre du programme « *Equipements Ruraux d'Animation* » de l'Etablissement Public de la région Rhône-Alpes conçu sous l'incitation de Jacques Mounier, inspecteur en charge de l'équipement à la Direction Régionale Jeunesse & Sports de Lyon, permettaient de pratiquer, dans une surface ne devant pas dépasser 1000 m2 bâtis, deux activités distinctes simultanées. Une vaste zone de rangement de matériel (stockage de tables et de chaises) ainsi qu'une scène ou des praticables ouvraient l'espace à des activités sociales (théâtre, assemblées, banquets)[1].

Elles ont connu dans cette région un très large attrait car elles répondaient à une réelle attente, assortie très souvent de conflits liés à l'inconcevable morcellement communal. Le projet de construction d'un tel équipement relevait dans l'espace rural, généralement, de l'espace géographique et humain d'un canton. Si le site retenu était le chef-lieu de canton, résidence du Conseiller Général, il n'y avait pas de problème, par contre, dans d'autres situations, le *not in my backyard*, devenait *first in my backyard.*

-d- Un succès en demi-teintes.

La politique d'équipement sportif connaîtra des succès divers. On observe une carence en stades d'athlétisme liée à l'absence de surfaces disponibles à proximité des établissements scolaires. Vue sous un autre angle, l'organisation spatiale des gymnases dont le sol est tracé au bénéfice de la pratique de certains sports collectifs, ne facilite pas l'ouverture à d'autres activités.

En outre, même construits après le transfert des moyens aux services déconcentrés de la jeunesse & des sports « *à côté* » des établissements scolaires, ils étaient conçus en fonction des attentes des enseignants d'EPS et ressemblaient plus à des salles spécialisées de lycée ou de collège qu'à des équipements conçus pour la population. Peu de gymnases français de zone urbaine se rapprochent, avant 1980, des complexes réalisés en Hollande, en Allemagne ou en Scandinavie qui sont conçus comme des équipements de vie sociale rendus accessibles aux scolaires durant les heures de cours[2].

---

[1] La poly- ou la multivalence ne s'obtiennent qu'à partir de certains aménagements générateurs de surcoûts de construction, voire de fonctionnement (main d'œuvre) et ceux-ci ne peuvent être atténués qu'à partir de la décision de réduire souvent de manière drastique les dépenses liées à certaines attentes sportives.

[2] Celui qui pénètre dans le complexe sportif de Delft (NL) trouve, dès l'entrée, une crèche, une annexe de la bibliothèque municipale, des restaurants, des magasins de bonneterie sportive avant d'accéder aux diverses salles de pratique et de la piscine qui sont visibles depuis les salles de restaurant. L'ensemble est ouvert aux scolaires du lycée voisin dont il n'est séparé que par l'inéviatble *graacht* (fossé) et crée une synergie entre les activités sociales, sportives et ludiques, inconcevable en France en raison des ravins idéologiques liés aux visions des administrations

Elle est quasiment nulle en matière de stades nautiques (aviron, course en ligne, triathlon) qui exigent des surfaces importantes (2 500 x 150m plus les abords), induisent des volumes (# 500 000 m3) de déblais et relèvent d'un programme national qui ne sera pas engagé faute de l'existence d'un groupe de pression favorable à leur développement. Elle sera complétée par des actions symbolisées par un objectif chiffré (10 000 tennis, 5000 terrains de football, 100 golfs à 100 f) répondant à des attentes précises de certaines fédérations. Ce qui n'a pas empêché, la subvention étant forfaitaire, les services départementaux de saisir l'opportunité de faire foisonner les crédits[1].

Le cas du golf a été différent. La Fédération Française de Golf s'est préoccupée, dans les années 1980/1990, de la réalisation de parcours à bas coût mais la discipline n'a pas eu, pour un certain nombre de raisons, le développement qu'elle pouvait escompter.

- Il a pâti de son image traditionnelle de « *sport de vieux et de riches* » qui n'était, pour nombre de communes, politiquement pas porteuse.
- Il a pâti de la pression de certains publics, les réalisations de parcours se faisant souvent, à la demande conjointe de promoteurs et de joueurs désireux de ne pas se frotter à certaines couches de la société, en relation avec des opérations immobilières de standing souvent élevé qui ont contribué à renforcer l'image d'une pratique socialement fermée.
- Il a pâti de la méconnaissance d'un jeu pratiqué souvent dans des conditions inverses à la demande médiatique et sociale[2].
- Il a pâti de l'opposition des mouvements écologistes qui critiquaient leur consommation d'eau, notamment dans les régions méditerranéennes sans avoir compris que, comme les vignes, ils sont un excellent coupe-feu.

Cette conjonction de critiques conduit à la programmation de parcours « *naturels* » le plus souvent en milieu rural et par la réalisation de parcours sur des décharges contrôlées (*Dunkerque, Saint-Etienne*) ou dans des espaces non convoités (Limoges, Bordeaux-Lac) qui ont permis l'aménagement à faible coût de parcours publics. Ces derniers ont pour principal avantage d'attirer de nouveaux adeptes qui, après avoir appris les arcanes d'un jeu dont Georges Magnane dit qu'il est l'archétype de l'apprentissage de l'humilité, de l'honnêteté et de la

centrales et aux distortions de gestion administrative et budgétaire qu'elles génèrent. La gestion communale néerlandaise ignore ces subtilités franco-françaises.

[1] La subvention étant calculée sur le coût de terrains « *tous temps* » destinés à la compétition, il n'était pas rare qu'un directeur départemental suggère à une commune rurale une option technique moins performante qui permettait de doubler, voire de tripler le nombre de terrains construits avec, pour corollaire, la création d'une association plus tournée vers les loisirs que vers la compétition.

[2] Beaucoup, qui prônent le développement du golf à partir de la réalisation de parcours « *de standing* », ignorent, ou font mine d'ignorer que la plupart des parcours britanniques sont des « *9 trous rustiques*», non des « *18 trous internationaux* ». Ce qui est logique car tout joueur ne peut pas être en capacité de disputer les masters d'Augusta. En outre, on feint d'ignorer que les instances golfiques admettent que des compétitions peuvent être organisées sur des parcours de 9 trous de petite longueur, l'important n'étant pas la longueur mais la capacité du joueur à se mesurer à son double adversaire selon Hébert : le parcours et … lui-même.

démocratie car celui qui triche au golf triche en réalité contre lui-même, peuvent opter, s'ils le souhaitent, pour des sites plus huppés.

-2- *<u>Les équipements socioculturels</u>*.

La politique d'équipement ne s'est pas limitée au domaine sportif. Elle a connu un premier développement sous le Front Populaire avec l'ouverture d'auberges de jeunesse dont la réalisation était facile et ne justifiait pas nécessairement l'intervention de l'Etat, ce que souligne le secrétariat national du CLAJ.

> « ***Que faut-il ? Une petite maison de campagne, ou un local abandonné dépendant d'un édifice communal, ou les communs d'un château désaffecté, voire même un hangar transformé rapidement en dortoir. Dans ce local simple, mais propre, il faut qu'on puisse établir deux pièces dortoirs, une pour les jeunes gens, l'autre pour les jeunes filles, une pièce plus grande qui serve à la préparation des repas et au repos les jours de pluie, un lavabo avec douche si possible.***
> ***Et c'est tout. Les lits peuvent être fournis au prix de gros par le Centre, les couvertures aussi. Les voyageurs sont munis de sacs de couchage qui remplacent les draps. Peu de frais d'installation. Pour recevoir les jeunes voyageurs, un Père ou une Mère Aubergiste installé à proximité, qui aime les jeunes et leur rendra le séjour agréable*».**

Il est, à un niveau plus bas, dans la logique de Richard Schirmann qui faisait de vieux *Burgs* ou de châteaux désaffectés, des sites capables d'accueillir des randonneurs[1]. Lorsque Léo Lagrange évoque le concept de *Club de Loisirs Ouvriers*, il valorise la modestie de lieux qui correspond aux conditions de vie des ouvriers lors du Front Populaire.

> ***« Comment peut-on, dans les conditions actuelles, collaborer à l'organisation des loisirs des travailleurs ? En créant des clubs de loisirs. Avec beaucoup d'enthousiasme et une salle, petite ou grande, que les adhérents du club auront décorée eux-mêmes, il est possible de constituer un club de loisirs. Au club on viendra d'abord pour lire, pour se distraire, pour jouer, pour réunir la chorale, pour préparer une fête, pour organiser la sortie du dimanche ou les vacances heureuses.***

Avec la *Maison de la Jeunesse*, Vichy institutionnalise cet espace de convivialité jusque là

[1] Gaétan Fouquet, qui insiste sur l'indispensable qualité du local d'accueil, réfute le principe de l'aménagement de grandes auberges au sein de locaux anciens « *Le procédé paraît économique : mais ce n'est qu'une illusion. Quand un immeuble est abandonné, il y a à cela des raisons, quelquefois difficiles à découvrir immédiatement, mais toujours impérieuses. On s'en aperçoit immanquablement trop tard et à ses dépens ».* il n'en rejette pas l'option pour les auberges de petite capacité (# 40lits) « *La dépense d'une construction spéciale serait dans ce cas relativement beaucoup trop élevée : l'Auberge ne pourrait jamais amortir ses frais d'installation. Un vieux chalet, une vieille maison campagnarde, une maison forestière devient alors propice ».* Il reconnait que les sites chargés d'histoire peuvent, à l'instar des pays du Nord, « *en Allemagne, c'est une bonne centaine de vieux burgs qui furent transformés en Auberges de Jeunesse. Au Luxembourg, en Hollande, en Belgique, l'exemple fut très heureusement suivi* », devenir des lieux d'accueil de qualité où des jeunes pourront retrouver des traces de l'histoire. « *Deux exemples se présentent à mon esprit : les dépendances du château de Saumur, déshonorées par la présence d'une caserne malpropre et délabrée, pourraient donner asile à une magnifique Auberge. Une autre pourrait aussi trouver sa place à l'intérieur du splendide et vieux château-fort de Chateaubriant, encombré de services inesthétiques (tribunal, gendarmerie, prison) qui seraient bien mieux à leur place n'importe où ailleurs. Il faut aussi et surtout, quand ce n'est pas impossible pour des raisons de conservation ou de sécurité, dévoiler aux jeunes tous les mystères de ces vieilles demeures ; il convient de leur ouvrir tout grands et de leur laisser, au moins à certaines heures (et non pas clore, soigneusement, comme ce serait sans doute en France la première réaction), les escaliers dérobés et les chemins des remparts, des courtines et des mâchicoulis. Que l'édifice entier devienne le domaine des jeunes, et ceux-ci se chargeront de lui redonner la vie* ». Fouquet G. *Les Auberges de Jeunesse.* Paris Susse. 1944.

implanté, au pire dans une arrière-salle de café, au mieux dans une salle d'école ou une salle d'œuvre.

Le lieu dédié aux jeunes devient un site connoté aux principes de la Révolution Nationale qui doit répondre à des critères de qualité dépassant la vision de Léo Lagrange[1]. Ce principe de la qualité du site sera repris, vingt ans plus tard par André Philip qui adapte sa vision éducatrice à une société devenue plus exigeante[2]. Sa position en rappelle une autre qui, tout en relevant d'une vision sociétale totalement inverse, n'omet pas de souligner l'importance du principe de qualité devant être respecté lors de la réalisation de ce genre d'équipement[3].

-a- La vision moderniste.

Le discours des années 1950, dès lors qu'il s'agit de sites d'accueil d'enfants, évolue sous la pression moderniste[4]. Cette vision moderniste et normative conduit à la réalisation de fades copies d'HLM, lieux sans âme, sans poésie, inaptes à faire rêver les *petits enfants d'Aubervilliers, petits enfants de la misère, petits enfants des prolétaires* qui se verraient bien, et leurs parents aussi, passer des vacances « *au* château »[5]. Elle se traduit, sous Maurice Herzog, par une évolution de la conception des Maisons des Jeunes & de la Culture souhaitant répondre aux

---

[1] *« Je ne crois pas qu'un local composé d'une pièce à tous usages puisse faire l'affaire (ce qui sert à tout arrive rapidement à ne pouvoir servir à rien). La Maison élémentaire me paraît devoir comporter une salle de réunion ou de veillée (décorée avec soin, claire, accueillante), une salle d'études abritant la bibliothèque, un atelier (ou cuisine). Insistez pour que le plus tôt possible le rucher et le champ d'expérience s'adjoignent à la Maison ».*Circulaire (mai /juin 1942) du S G J. (Bureau des Maisons et des Auberges de jeunesse).

[2] « *Certains nous trouvent bien prétentieux, nous qui revendiquons, pour y pratiquer l'éducation populaire, des bâtiments neufs, bien situés, fonctionnels, d'une esthétique agréable à l'œil, alors que les administrations, les écoles, se contentent souvent encore de bâtiments vétustes à peine repeints pour leur conférer quelque semblant de rajeunissement. Mais nous répondons à cela que la médiocrité dans laquelle on tient encore certaines institutions publiques ou privées n'est pas une raison pour que nous l'acceptions à l'usage de la nôtre… En 1966 on ne peut plus attirer la masse des jeunes dans des baraquements branlants et laids… Nous sommes cependant loin de prétendre ou même d'imaginer que le bâtiment et son aménagement résoudront tous les problèmes : il suffit de penser à celui des éducateurs qui animeront ces maisons pour mesurer le chemin qui reste à parcourir. Mais, sans le cadre, les animateurs risquent de s'épuiser en vain* ». André Philip. *Moniteur des Travaux Publics*. Numéro hors-série de 1966 consacré aux équipements sportifs et socio-éducatifs.

[3] « *Les maisons de la jeunesse ne doivent servir qu'à la jeunesse. Celle-ci ne veut construire ni des cabanes, ni des palais mais des lieux dignes des buts qu'elle poursuit et qui, dans la pierre ou le bois du pays s'harmonisent avec le paysage* ». *Les Maisons de la Hitlerjugend*. La loi du 30 janvier 1939 en prévoyait 40 000 à la charge des communes. 1 200 seront terminées en mars 1939. (A N. F 44 / 2).

[4] Une note interne de 1947 déconseille aux inspecteurs de la Jeunesse & des Sports chargés de découvrir des lieux potentiels d'accueil d'enfants de se laisser tenter par « *les vieux châteaux mis en vente car ils ne présentent pas toujours les garanties indispensables de sécurité et d'efficacité de logement. En outre, les aspects sanitaires (eau et WC) prévus pour une famille et sa domesticité ne correspondent pas aux attentes légitimes d'un groupe d'enfants* ». (AN F/44/74). L'architecte-Conseil de la FNAJ, Roland Schweitzer signe des projets d'auberges caractérisés par une « *fonctionnalité* » décriée par les militants, habitués à la poésie des vieilles pierres et plus concernés par la chaleur de l'accueil que par le fonctionnalisme.

[5]« [Ces] *aménagements créent des obstacles parfois insurmontables à l'œuvre d'éducation* ». de Failly G. *Construction, installation, équipement des colonies de vacances*. Paris. Editions du scarabée 1959. (Les premières journées d'étude des CEMEA en 1948 ont pour thème « *Le rôle des locaux dans la valeur éducative de la colonie de vacances* »).

attentes d'une « *clientèle* » non plus limitée aux jeunes mais ouverte à l'ensemble de la population dans des espaces sociaux qui vont du village au quartier, voire à la ville.

Elles s'ouvrent parfois comme à Bagneux, aux activités sportives (Gymnase) et sociales (PMI, crêche) et d'accueil divers comme à Annecy, Chambéry, Narbonne et bien d'autres qui accueillent un Foyer de Jeunes Travailleurs, un centre de séjour international et de nombreux stages. La plupart des MJC urbaines ont d'ailleurs à cœur d'offrir à leurs adhérents des salles de théâtre ou de projection, des pièces dédiées à des activités diverses[1], un restaurant et de vastes espaces de rencontre.

L'évolution des Marquisats après le départ de Jean Le Veugle.

Fondé lors des combats de la Libération de la ville, le Centre Éducatif des Marquisats a été fermé par décision ministérielle et ses activités transférées au CREPS de Voiron (Isère). Un programme de transformation du site en Maison des Jeunes & de la Culture montre que, dans la cité où Joffre Duma zedier a élaboré une large part de sa sociologie des loisirs, le projet ne renie en rien le passé mais ne fait que le prolonger.

L'ex-local de la Milice devenu centre éducatif se transforme en une Maison des Jeunes & de la Culture qui, dans la logique de Gaétan Fouquet, accueille un centre de séjour (national et international de 66 chambres assimilé à une Auberge de Jeunesse) lié en partie aux activités nautiques du Centre Colbert (ex-Chantiers de la Marine), un Foyer de Jeunes Travailleurs (84 chambres individuelles), des salles de spectacle, de lecture, où l'on rend, dans la logique de Peuple & Culture, la Culture au Peuple et le Peuple à la Culture, des salles de sport, de jeux, de réunion, un restaurant prévu pour 1 500 services/jour ainsi que les diverses fonctions connexes (infirmerie, bureaux administratifs, etc..).

Le projet de l'architecte[2] se présente comme un syncrétisme des projets culturels et sportifs réalisé dans un cadre naturel de qualité, une réalité qui prend en compte les séquelles positives d'une histoire mouvementée. Le parti-pris pavillonnaire regroupe l'ensemble des fonctionnalités attendues.Si le discours technique de l'homme de l'art est irréprochable, il interroge sur l'adaptation de l'équipement à la qualité du site. « *Comment le visiteur de passage à Annecy peut-il comprendre le sens et la valeur de cet immense bâtiment de béton, conçu par Wogensky, un disciple de Le Corbusier, implanté sur l'un des plus beaux sites de la région, au bord du lac, face aux montagnes ?* »[3].

Ce problème se posera régulièrement lors de la l'intégration d'un équipement sportif ou socioculturel dans un espace sensible. Il se retrouvera au moment de l'opération des 1000 clubs de jeunes, petits modules standardisés et évolutifs, d'une surface de 150 m2 dont certaines architectures sont parfois peu adaptées à un environnement rural traditionnel.

---

[1] Les activités les plus répandues semblent être le tissage, le modélisme, la menuiserie, l'atelier fer, la céramique, la reliure, la vannerie, la photographie (laboratoire de développement et d'agrandissement), la radio et l'électronique, la musique (solfège), le dessin sous toutes ses formes (y compris parfois le dessin industriel), la sérigraphie.

[2] « *Nous avons imaginé la Maison des Jeunes et de la Culture comme une grande plateforme, située au centre du terrain et des activités, parallèle au lac, sur laquelle pourraient venir se greffer des bâtiments en hauteur et perpendiculaires à celui-ci (foyer des jeunes travailleurs[2], foyer international[2]). Une galerie intérieure prolongera cette plateforme vers les terrains de sports situés à une extrémité de la propriété, et constituera la liaison avec la salle de spectacles pour aboutir, finalement à la salle des sports* ». Wogensky A. Projet des Marquisats. *Les Maisons des Jeunes & de la Culture.* N° hors série (Mars 1966) de la revue Equipements pour la jeunesse, les sports & les loisirs.

[3] Philippe Callé. Inspecteur de la Jeunesse & des Sports. *Les Marquisats : le rêve achevé.* Annecy 1997.

-b- L'opération « 1000 clubs de jeunes ».

Cette action a une ouverture idéologique différente. Partant du postulat que tant les MJC que les divers foyers et mouvements de jeunes n'accueillent qu'une faible part de la jeunesse (théorie du 1/7), François Missoffe souhaite offrir aux jeunes « *inorganisés* » les moyens de construire et gérer eux-mêmes un espace (*le Club*) qui leur sera attribué avec le soutien de la commune, sans passer par l'intermédiaire d'une fédération ou d'un mouvement.

Ce n'est pas une nouveauté. En 1941 la Direction de l'Equipement du Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports envisageait[1], en accord avec le Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, de fournir aux petites communes « *des baraquements démontables envoyés complets* » qui devaient servir de vestiaires pour les stades et la Fédération Française des Maisons des Jeunes & de la Culture acceptait, en mars 1966, le principe d'industrialisation pour certains équipements de faible importance[2].

L'attribution d'un local-club est faite à partir d'un contingent déconcentré[3], à des municipalités qui doivent faire la preuve de l'intérêt qu'elles portent aux attentes des jeunes[4]. La demande restera forte à la suite de ces deux opérations et conduira, entre 1977 et 1979 à la construction de 500 nouveaux clubs portant le total de l'opération à 2500 réalisations[5]. On estime que le local-club est un espace que les jeunes peuvent s'approprier et dans lequel ils peuvent

[1] Lettre circulaire n° 4619 ES/2P du 30 octobre 1941 aux Chefs de service du contrôle des travaux relative aux aménagements provisoires de terrains sportifs scolaires et à la répartition des matériaux contingentés.

[2] « *La recherche de rationalisation des éléments aboutit à des standards permettant une production en série, riche en solutions faciles et pratiques, simplifiant l'organisation du chantier. Les temps très courts de construction sont concrétisés par des gains horaires et budgétaires qui comptent parmi les facteurs de réussite* ». Léopold Gaget *in* Moniteur des Travaux Publics. N° Hors Série de mars 1966 *Les Maisons des jeunes et de la culture.* Un équipement-type de 150 m2 avait été présenté au salon des Artistes décorateurs de 1965 par les architectes Perrotet et Deroche, Guy Vacheret avait conçu pour les Etablissements Vissol, à la demande de la FFMJC un petit local destiné autant aux besoins d'un village que d'une troupe scoute. On y voit souvent une recherche de la polyvalence à partir du principe de cloisons démontables.

[3] La répartition du contingent régional est faite au sein de la Commission Administrative Régionale « *sur proposition du Chef de service académique de la jeunesse & des sports* ». La compétence du Préfet est affirmée face à celle du Recteur. On y voit un début d'autonomie des services face à l'Éducation Nationale.

[4] *« Un autre critère important est l'attitude de la municipalité vis-à-vis des jeunes, car son intérêt pour la construction du local et son engagement à veiller à son bon fonctionnement sont d'une importance primordiale pour l'avenir de celui-ci. Par ailleurs, il faudra s'attacher à ce que le club soit destiné à un groupe de jeunes déjà constitué, ayant manifesté sa cohésion et son dynamisme, reconnu par les instances municipales, qui puisse assurer à la fois le montage du local et le démarrage du fonctionnement du club ».* Circulaire 67-237/B du 20 juillet 1967. La première opération concerne deux modèles (Bois Sciés Manufacturés et SEAL). La seconde (1972) 3 autres (Setral-Boyer, SCAC et Jossermoz).

[5] Une variante « vestiaires-douches » adaptée aux attentes des petits clubs ruraux a vu le jour avec succès.

s'exprimer au simple motif qu'il est leur œuvre[1].

-C- La volonté de former.

Le principe de formation des cadres de la galaxie jeunesse & sports n'est pas une invention étatique même si, pour ce qui relève de la partie « *sportive* », elle hérite de pratiques militaires[2] dont celles de Georges Hébert qui expose les principes de formation des intervenants « *civils* » à partir de son expérience de celle des fusiliers-marins[3].

L'encadrement des activités sportives et socioculturelles ne se concevant pas sans compétence précédemment acquise, les services extérieurs et les établissements ont tant fait, soit directement, soit en relation avec les structures associatives, qu'il est devenu le ministère de la formation aux métiers de l'animation. Tout en ayant essentiellement copié des expériences associatives antérieures.

L'Etat n'est pas, dans ce domaine, promoteur mais repreneur et régulateur ;

Le processus de formation des animateurs de jeunesse et d'éducation populaire apparaît nettement développé et diversifié dans les mouvements de jeunesse qui sont souvent les premiers à organiser ce qui servira de modèle aux actions ministérielles.

- Les mouvements d'action catholique privilégient les *Cercles d'Etudes* destinés à des jeunes gens, issus du même milieu, qui se connaissent et résident dans un espace proche. Ou des « *retraites* », à la fois moments de spiritualité et de prise de conscience des problèmes du monde, organisés en des lieux « *hors du monde* », qui accueillent des jeunes venus de lieux divers.
- L'Action Catholique de la Jeunesse Française assure, via son pentagramme, les moments de motivation des jeunes qui s'engagent dans son projet de rechristia-nisation en les regroupant par affinités de milieu. La méthode, qui se fonde sur un discours adapté à chaque public, a pour avantage de mener les jeunes à l'enga-gement sans nécessairement impliquer l'institution au moment de la prise de décision

[1] *« Le local-club sera ainsi l'œuvre commune des jeunes d'un village ou d'un quartier. La grande souplesse de son aménagement intérieur (cloisons déplaçables) et le fait que la décoration et l'ameublement incombent aux jeunes doivent leur permettre de l'adapter à leurs goûts et à leurs besoins »*. Circulaire 67-237/B du 20 juillet 1967.

[2] La nécessité de disposer de personnels aptes au combat a longtemps été un problème pour les Armées qui n'hésitent pas à créer leurs propres écoles de formation de cadres, ce sera le cas de celle de Joinville-le-Pont, mais aussi de Saumur pour la Cavalerie qui perpétue les traditions de l'Art équestre. L'Armée a, de tout temps, validé les compétences des personnels (Maîtres de manège, d'escrime, de danse, d'éducation physique) chargés de la formation de la troupe et des officiers, est longtemps restée la seule à le faire au point qu'à l'issue de leur temps ils intervenaient dans les structures (manèges, salles d'armes,..) ouvertes à la société bourgeoise ou dans les établissements scolaires.

[3] Hébert G. *Éducation physique virile et morale par la méthode naturelle*. Paris Vuibert 1936.

politique qui reste le privilège de la hiérarchie.

- Il en est de même dans les mouvements politiques mais avec nettement moins de subtilités sémantiques.

-1- *<u>La pédagogie du passage au château</u>*.

La symbolique du château, un équivalent de l'*Ordensburg,* site ouvert aux membres et fermé aux dérives du monde extérieur, est longtemps utilisée par les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

***Gilwell*, *Cappy*, *Chamarande*, *Beaurecueil*.**

La pratique la plus novatrice de formation des cadres des mouvements de jeunesse relève de la tradition des associations du scoutisme. Le mot-symbole y est *Cappy*, issu des actions menées à partir des années 1920 au château de *Cappy* à Verberie (Oise) offert aux associations de scoutisme par le Comité d'Aide aux Régions Dévastées (CARD), une association américaine représentée en France par Ann Morgan. Il est, à l'instar des *Gilwell*[1], un centre de *camps-écoles* où, après les premiers camps de 1922 à la Croix Saint-Ouen, se retrouvent Éclaireurs de France et Éclaireurs Unionistes[2] qui pratiquent une pédagogie novatrice et active[3]. Cette conception de la formation irrigue progressivement les pratiques des associations d'éducation populaire de la tendance laïque qui y trouvent, lors de la création des Centres d'Entraînement aux Méthodes de Pédagogie Active, devenus plus tard Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, le principe des *Promenades Deffontaines* et le *voir, juger, agir* de la JOC. Elle diffère de celle des *Gilwell* plus directifs et acceptée par les Scouts de France qui, sous la houlette de Jacques Sevin, qui a acquis à *Gilwell* la qualité de *deputy camp chief,* feront de même à *Chamarande* (Essonne) dès 1923 mais avec une orientation adaptée aux principes catholiques[4].

Elle trouvera son aboutissement à *Beaurecueil* lors de la première formation de « s*urveillants de colonies scolaires* » où Vieux Castor apportera les arcanes de la pédagogie active issues de ces pratiques en complément des principes de l'Hygiène par l'exemple défendus par Gisèle de Failly.

Le camp d'été du scoutisme n'est pas une colonie de vacances mais un temps de vie collective, aboutissement d'un travail annuel. Les *stages* des Centres d'Entraînement aux Méthodes Pédagogiques Actives, créés par les Eclaireurs de France sont des passages brefs, à l'identique du *stage coach* de l'Ouest américain. Le « *stage* », moment de formation, n'est pas un cursus d'éducation, mais un instant de formation dont la pratique sera développée par les mouvements de jeunesse regroupant un temps leurs militants afin de leur apporter des éléments

[1] Robert Louis Stephenson Baden Powell, *Lord of Gilwell* accueille dans son domaine les formations des cadres du scoutisme britannique. Un séjour à Gilwell se décline en « *faire un Gilwell ».*

[2] Durant la guerre, le château abritera, à l'initiative du Pasteur Jean Jousselin, de nombreux enfants israélites qu'il a fait échapper aux rafles nazies. Après la Libération, le château accueille, outre les Eclaireurs de France et les Eclaireurs Unionistes, une Auberge de Jeunesse du Mouvement Laïque des Auberges de Jeunesse, puis de la Fédération Nationale des Auberges de Jeunesse.

[3] « *À Cappy on évite les longs laïus et les cours magistraux de l'enseignement officiel ; l'enseignement y est obligatoirement concret et pratique* ». http.www.honneur au scoutisme.free.fr.

[4] Les formations du scoutisme conduisent leurs participants à l'autonomie avec pour avantage de se situer dans un continuum annuel. Elles exploitent le concept pédagogique de la patrouille qui permet au petit dernier (le Cul de Pat) d'accéder, après avoir fait ses preuves en obtenant des *badges* justifiant sa *capacité à faire* (du feu, la cuisine, une table, un pont,..) au statut de CP (Chef de Patrouille) qui progressera ensuite vers l'état de scoutmestre. Cette pédagogie fait que les activités hebdomadaires du scoutisme se concluent par le camp d'été, sorte de Cité Idéale, aboutissement pédagogique, technique, philosophique et humain d'un cycle annuel.

d'engagement, notamment l'occasion d'acquérir une technique d'animation qu'ils répercuteront dans leur milieu.

Le *stage* est devenu la pratique symbolique des formations d'éducation populaire.

Lors du Front Populaire, les membres du Centre Laïque des Auberges de Jeunesse avaient élaboré les principes d'une culture ouvrière proche des pratiques de la Route à partir de la marche, du chant, de la veillée et de la diffusion littéraire par la lecture en groupe[1]. Préfigurant un Centre de Formation de responsables ils organisaient déjà des stages de fin de semaine[2].

L'attente de « *formations de cadres* », sera prise en charge sous Vichy par les Écoles de cadres du Secrétariat Général à la Jeunesse et les Centres Régionaux d'Education Générale et Sportive du Commissariat Général à l'Education Générale & aux Sports affichant par contre la dichotomie de pensée et de filiation qui caractérise les deux organismes. Les projets pédagogiques y sont différents, voire contradictoires, de même que les buts affichés et les résultats atteints.

-a- La philosophie des Ecoles de Cadres.

A l'image de la diversité et de la richesse humaine des mouvements de jeunesse, elles présentent des disparités idéologiques qui se traduiront par un résultat inverse aux attentes. L'importance accordée à la formation des cadres par le Secrétariat Général à la Jeunesse répond à la « *préoccupation essentielle des mouvements qui multiplient les sessions, les camps et même les cours par correspondance* »[3]. Dans les Ecoles dont la gestion leur a été déléguée, les mouvements développent leurs pédagogies de la prise de conscience politique et sociale et apportent des éléments de jugement qui mènent à la contestation du régime. Le résultat sera, mais il fallait sans doute s'y attendre sauf à méconnaître que former un jeune à la prise de conscience ne peut mener qu'à la contestation, à l'inverse du projet politique[4].

On prendra, parmi la multitude et la diversité des Ecoles de Cadres créées par Vichy, les trois

---

[1] Les poèmes de Prévert, lus lors des veillées au feu de camp à l'instigation de Pierre Ollier de Marichard, sont recopiés sur des cahiers d'écoliers et présentés, la semaine suivante, dans les ateliers où travaillent les ajistes.

[2] Cette vision, inhabituelle par rapport aux autres, est spécifique de la philosophie des ajistes tentés par les thématiques du retour à la nature des *Wandervögel* mais aussi par la nécessité politique de diffuser une forme de prise de conscience sociale. Ce en quoi ils diffèrent du scoutisme bien que, comme lui, leur projet consiste à apporter plus de sens que de technique « *Le programme allait des questions d'hygiène à celle du folklore ou des activités de plein air, en passant significativement par la camaraderie et les contacts avec les habitants des régions visitées*».Ory P. *La belle illusion.* Paris, Plon 1994.

[3] Coutrot A. Cahiers de l'Animation n° 49-50.

[4] Les associations, mouvements et institutions de jeunesse auxquelles on adjoindra ensuite le concept d'éducation populaire, ont acquis, par le biais des formations dispensées à leurs militants, la reconnaissance de leur capacité à exercer une mission d'éducation qui peut se dispenser hors de l'Ecole et que l'on peut considérer soit comme complémentaire, soit comme palliatrice de ses carences.

exemples de *Mollans-sur-Ouvèze*, *Chamarges* et *Uriage*. Les deux premières forment les cadres de leur mouvement, la troisième forme les cadres du Secrétariat Général à la Jeunesse et, nouveauté, de l'Administration française.

On peut y voir que la diversité des pédagogies correspond à la diversité des objectifs.

***Mollans-sur-Ouvèze* : la formation des cadres et des militants ajistes.**

Un stage de formation de Parents Aubergistes (25 stagiaires) à l'Ecole des cadres des Auberges Françaises de la Jeunesse (*Mollans-sur-Ouvèze*) dure normalement un mois après une semaine probatoire qui permet d'éliminer les stagiaires qui se révèlent inaptes à l'emploi. On y forme des *permanents* qui auront la charge d'installations ouvertes à l'année et des *temporaires* qui auront la responsabilité d'installations ouvertes seulement durant la période des vacances ainsi que des *gardiens* œuvrant dans des installations dont ils sont propriétaires.

L'horaire-type[1] d'une journée est géré par un stagiaire nommé « *Père Aubergiste de jour* » qui veille à son respect et à l'accomplissement des travaux. La méthode est *active* qui organise la participation des stagiaires à la diversité des aspects de vie du centre (travaux communautaires) et à leur évaluation quotidienne du processus de formation. Chaque semaine comprend une sortie d'une journée souvent suivie d'un bivouac selon la tradition scoute et ajiste du feu de camp.

Le programme[2] est fondé sur les connaissances exigibles d'un Père Aubergiste auxquelles on ajoute des éléments d'organisation des veillées qui, héritage du scoutisme, sont des moments forts de la vie d'une auberge où se développe la catharsis de la rencontre. On y ajoute des conseils pour l'organisation de cercles d'études, de *Promenades Deffontaines*, de pratique de l'hébertisme et, pour certaines auberges, des contraintes liées aux risques des sorties en montagne et à la pratique du ski.

Les formations de *Mollans-sur-Ouvèze* sont également ouvertes aux simples militants des *Cam'Route* qui s'engagent dans l'animation bénévole pour organiser et développer, dans leurs quartiers, des cercles d'usagers, indispensables car on ne peut entrer aux Auberges que dans le cadre d'un parrainage[3]. L'Ecole organise, à l'instar de nombreux pays d'Europe (notamment la Hollande), des sessions de remise à niveau des connaissances et de confrontation des expériences[4].

Si le Père Aubergiste « *accueille et conseille* », le Chef de Maison « *encadre et dirige* ».

Les formations de *Chamarge*s, école de formation des cadres des Maisons de la Jeunesse jouent donc sur un registre différent qui corrobore l'opinion d'André Basdevant qui y voyait un projet d'encadrement de la jeunesse. Le processus de formation des chefs de maison est plus

[1] Lever 07 h, décrassage 07h05, toilette 07h15, Petit-déjeuner 08h00, travaux communautaires 08h30, Chant 10h00, exposé 10H30, déjeuner 12h00, vaisselle et temps libre 13h00, arts populaires 14h30, « pluches » 15h30, exposé 16h00, jeux et sports 17h30, temps libre 18h30, critique de la journée 19h00, dîner 19h15, vaisselle 20h15, veillée (1 jour sur deux) 20h30, coucher 22h30. Si le dimanche est considéré comme une journée normale de formation, son horaire est allégé afin que ceux qui le désirent assistent à l'office religieux de leur choix mais son après-midi est consacré à une promenade.

[2] Histoire et doctrine des Auberges de Jeunesse, administration d'une auberge, règlement intérieur des Auberges Françaises de la Jeunesse, information sur les mouvements adhérant à l'institution, secourisme, conseils relatifs à l'aménagement intérieur.

[3] Pour s'adapter aux contraintes matérielles des stagiaires les sessions qui leur sont destinées ne dépassent pas la durée des congés payés. On insiste plus particulièrement sur les chants, les danses, l'organisation de réunions de discussions consacrées aux problèmes des jeunes (mixité, loisirs et éducation populaire).

[4] « *Chaque année, elle organise une session qui se tient pendant trois jours dans une Auberge accessible de partout… Après ces trois journées d'enseignement plus ou moins théorique, les sessionnaires entreprennent un voyage de trois autres jours sous la conduite d'un chef expérimenté. Ce voyage se fait toujours à pied et, naturellement d'Auberge en Auberge* ». Fouquet G. *Les Auberges de jeunesse.* Paris. Susse 1944.

long, mais s'adresse à des individus qui n'ont souvent pas l'engagement préalable et la *Weltanschauung* des Ajistes. Par contre, la volonté de former à l'autonomie et à la capacité de gérer une structure ou un projet est clairement affichée. Il s'agit de la première ébauche d'une formation professionnelle de responsables de structures dédiées à l'émancipation de la jeunesse.

Bien que liée à un projet politique qui se retrouve dans celle de Chamarges[1] où interviennent des personnalités aussi diverses que Maurice Rouchy (CEMEA), André Léfevre (Eclaireurs de France) et Joffre Dumazedier (Collèges du Travail et Auberges de Jeunesse), elle est, avec la diversité des autres structures, un parangon de la volonté de former des cadres territoriaux placés en charge de répondre aux attentes des jeunes, ce que la société traditionnelle n'avait pas souhaité envisager.

***Chamarges* : l'Ecole des « *Chefs de maison* ».**

L'analyse du programme d'une session de trois mois (deux périodes de six semaines) destinée à de futurs chefs de maisons rurales fait apparaître la sévérité de la sélection[2]. Chaque semaine est conçue comme un cycle spécifique organisé autour d'une idée maîtresse qui sert de support au Cercle d'ouverture. La grille de travail de la semaine (enquêtes, recherches, témoignages, causeries, veillées et exercices d'application à la Maison des Jeunes de Die) est organisée autour d'un thème qui se réfère à des aspects de la vie rurale[3].

La *Promenade Deffontaines,* en petits groupes, permet d'étudier le problème de « *la terre qui meurt* » et le rôle économique et social de la coopérative (1 visite de village, 2 visites de coopératives). Avec 52 heures de *techniques éducatives*[4], 54 heures de *techniques d'expression* [5], 6 veillées générales et 36 heures de sport (3 heures d'hébertisme par semaine) le programme semble très complet. En outre, chaque stagiaire rédige un mémoire hebdomadaire destiné à évaluer les applications de l'enseignement reçu à une situation concrète.

Des militants de mouvements, Maurice Rouchy (CEMPA) et Joffre Dumazedier sont porteurs de la pédagogie d'une école placée sous l'autorité d'André Lefevre (*Vieux Castor*). Un certain nombre de paramètres qui y sont définis deviendront constitutifs des grilles de sessions de formation professionnelle du domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire.

*En premier lieu, la *sélection* : nul n'accède à une session ou un cycle de formation s'il ne justifie pas d'un certain nombre de pré-requis et de la capacité à suivre les enseignements.

*En second lieu, la *mise en situation « active » du stagiaire* : on lui demande de ne pas attendre « *une doctrine, des consignes et des formules toutes faites* » mais de mener un travail individuel de recherche qui lui permet de participer aux débats des Cercles d'étude.

Un certain nombre de thèmes[6] sont évidemment liés au projet de Révolution Nationale car les maisons dépendent, à la différence des Auberges, d'une institution proche de l'Etat et fondée à ce titre, mais la

[1] « *En trois mois, l'Ecole n'a pas la prétention de les avoir formés, ni même transformés. Mais elle a réussi, sans aucun doute, à leur donner une formation intellectuelle, sociale et civique, à faire d'eux des hommes plus complets, des adeptes convaincus de l'Etat nouveau* ». Compte-rendu officiel de la session de formation organisée à Chamarges du 1er septembre au 1er décembre 1941 au bénéfice de futurs chefs de maisons rurales.

[2] Sur 85 candidats 53 sont éliminés d'entrée après un examen psychotechnique et 10 au cours de la formation. La session a donc été suivie dans son intégralité par 22 stagiaires dont 17 sont devenus « Chefs de Maison », 2 ont été nommés Directeur de Centre Régional d'Action et de Documentation et 3 ont été retenus comme instructeurs de l'Ecole.

[3] La vie individuelle, familiale et professionnelle du paysan. La place de la Maison des Jeunes dans la vie sociale du village.

[4] Poterie, santons, linogravure, tissage, bruine, papier à la cuve, froissartage, entretien mécanique, rûcher.

[5] Chants, danses, organisation de veillées.

[6] Personnalité et virilité, dynamisme paysan, corporation agricole et organismes professionnels. Le Chef de maison « *apôtre de la Révolution Nationale* ».

pédagogie d'un Maurice Rouchy (CEMPA) et d'un Joffre Dumazedier issus des mouvances socialistes et laïques conduisent à des résultats différents de ceux qui étaient attendus.

Si les conférences de Chamarges font, comme dans toutes les Ecoles de Cadres gérées par le Secrétariat Général à la Jeunesse ou relevant d'organismes agréés et subventionnés, appel aux principes de la Révolution Nationale, le discours des formateurs est influencé par celui d'Uriage et exploite les failles de la ligne politique. *L'Ecole de Marly-le-Roi,* ouverte dès 1941 par le pasteur Jean Jousselin, Délégué Régional à la Jeunesse, au bénéfice des mouvements d'action catholique féminine a évolué vers un accueil plus diversifié et ne paraît pas être exempte de ce genre de pratique[1].

La pédagogie des Ecoles de Cadres a bien souvent des résultats à l'inverse des attentes d'un régime inconscient dans son projet. Croire que former des jeunes à partir de méthodes faisant appel à la réflexion sociale et politique, à l'exaltation du nationalisme dans un pays vaincu et occupé en ferait des piliers du régime est un irréalisme politique notoire. Les méthodes actives y ont montré que, contrairement aux méthodes traditionnelles, facteur de reproduction sociale, elles avaient un caractère révolutionnaire.

Le Secrétariat Général à la Jeunesse disposait de trois écoles nationales, *Uriage*, *Ecully* (féminine) et *La-Chapelle-en-Serval* (en zone occupée). Uriage reçoit évidemment les mêmes consignes que les autres mais les formations qui y seront dispensées sont fondées sur l'accès aux principes de responsabilité et de libre-arbitre opposés aux attentes des hiérarques du régime.

« *Plus est en nous* » : la très folle utopie d'Uriage.

Officialisée par un texte du 7 décembre 1940, l'École des Cadres d'Uriage existe depuis le 16 septembre. Le Capitaine de cavalerie Pierre Dunoyer de Segonzac, dont le projet pédagogique avait été accepté par son ami, le Commandant de la Chapelle, issu comme lui des Cercles sociaux d'officiers, avait regroupé au domaine de *La Faulconnière*[2] (Gannat) une petite centaine

[1] « *Nous avions une formation d'une dizaine de jours à Marly-le-Roi. Cela s'appelait le Valflory. Quand on arrivait, on nous filait un uniforme, celui des Compagnons de France, les gens qui nous encadraient portaient un uniforme. La formation comprenait des arts plastiques, une initiation au sport, au grand jeu. Mais en même temps on abordait les problèmes de la France, de son évolution sur le plan historique, dans un esprit anti-allemand très très fort, absolument sans aucun lien avec la Résistance, avec de Gaulle. Sous le portrait du Maréchal Pétain qui était à l'extérieur de l'Ecole, au-dessus de la grande porte, le dernier jour de stage voulait que pendant la nuit l'ensemble de l'Ecole fasse une relève quatre par quatre pour monter la garde, sans armes. L'Ecole avait comme insigne un coq brisant ses chaînes. C'était de la Résistance par l'Esprit* ». Marc Malet. Entretien avec Nathalie Boulbès.

[2] *« Un après-midi, on vit arriver à la Fauconnière un jeune officier à tête de gazelle. Avec des excuses mondaines, il nous dit que le château avait fait l'objet d'une réquisition au profit des Chantiers de Jeunesse. Il était vraiment désolé mais… bref, il nous mettait à la porte* ». Philippe Lamour cité *in* Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard 1994. La procédure, cavalière, mais logique pour un officier de cavalerie, fût-il adepte de Lyautey, conduit,

d'officiers et sous-officiers volontaires pour prendre des responsabilités dans les nouvelles structures prévues par le Secrétariat Général à la Jeunesse (Maisons de Jeunes, Compagnons, Chantiers de Jeunesse et Centres de Jeunesse).

Le projet de Pierre Dunoyer de Segonzac.

***«Mes intentions au départ n'étaient pas extrêmement précises, (....) Nous avions été battus, partie par une défaillance des cadres de la nation, partie par l'absence d'une unité nationale. Nous n'avions plus de foi suffisante dans les vérités pour lesquelles nous avions en principe pris les armes. En tout état de cause, la défaite n'était pas acceptable et toute revanche exigeait une préparation des corps et des âmes par le travail, l'austérité et la discipline. Sur ces données vagues, j'ai tout de suite établi un programme de travail qui était le suivant : L'École formerait ou informerait une élite. Cette élite serait recrutée a priori dans toutes les classes de la nation, sans aucune exclusion. Elle vivrait pendant son stage entièrement à l'École suivant un rythme de vie très rude où alterneraient obligatoirement l'entraînement physique et les travaux intellectuels, les travaux manuels, la méditation, voire la prière et le jeu. On aborderait avec elle, dans le plus large esprit d'objectivité, l'étude des problèmes essentiels du temps et notamment de ceux qui définissent une conception de la vie et du monde; on rechercherait avec elle des raisons de croire, de vivre et d'espérer. Je tenais essentiellement à ce que l'école donne un style à ses élèves, tant leur façon d'être, de se tenir, de se vêtir, de se présenter que dans leur façon de penser. Je me souvenais de Saint-Cyr et peut-être surtout de Saumur, et je concevais mal une formation sans discipline personnelle et sans respect d'une sorte de code des attitudes extérieures et intérieures »*[1].**

Il quitte rapidement Gannat, trop proche des turpitudes de Vichy et où sa présence est récusée par les fermiers de la Faulconnière (Familles Lamour et Weygand), pour s'installer à Uriage-les-Bains dans le Château *du Chevalier Bayard.* Le site, au nom symbolique, est isolé de la station (on monte au château isolé sur un piton en bordure de la route qui mène au Recoin de Chamrousse) et de Grenoble, ce qui facilite le travail de groupe. Segonzac ouvre alors, selon Bernard Comte, *une réflexion doctrinale originale* influencée par la pensée d'Emmanuel Mounier[2]. Il y anime des hommes cooptés en faveur d'une France idéalisée par leur culture et leurs aspirations sociales, sans idées préconçues. Tous réprouvent les matérialismes (capitaliste et soviétique) et exècrent le nazisme[3].

Le Secrétariat Général à la Jeunesse est on ne peut plus favorable à l'Ecole car « *elle domine l'ensemble des Ecoles Régionales, forme leurs cadres, et par là leur sert de modèle »*[4].

---

après une protestation de Philippe Lamour, à ce que le cabinet du Maréchal exige le retour du fermier dans ses prérogatives (AN. F 44/2). Il ira donc à Uriage…

[1] Pierre Dunoyer de Segonzac cité *in* Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard 1994.

[2] *« La France est contrainte par les évènements à une retraite dont elle peut tirer le meilleur ou le pire. Sa première tâche est d'y retrouver l'unité intérieure perdue. Et ce ne sont pas des affirmations véhémentes qui y suffiront. Comme toute nation, la France a des visages divers, et Dieu nous garde de la priver de cette diversité. Cependant, puisqu'elles cohabitent, il faut bien que les familles d'esprit qui la composent s'entendent sur certains consentements communs. Ce sont ces consentements que nous rechercherons ici ».* Emmanuel Mounier. Exorde de la conférence *Pour un humanisme français*. (Uriage décembre 1940) cité *in* Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard 1994.

[3] Des officiers, un ecclésiastique, (conférencier et aumônier), un médecin, un peintre décorateur, un chimiste, un entraîneur sportif, un ethnologue et des intervenants divers. Les Catholiques y sont majoritaires, mais on y accepte toutes les bonnes volontés et on y verra arriver Joffre Dumazedier (Auberges de Jeunsse et CGT) et Pierre Ollier de Marichard du Cabinet de Léo Lagrange. *« À Uriage, il y avait toutes les chapelles* » dira Hubert Beuve-Méry.

[4]Chaque session regroupe 125 stagiaires dont la moitié a appartenu à un mouvement de jeunesse. Ils devront diriger

La pédagogie d'Uriage amalgame scoutisme, principes militaires, pratiques des *Équipes Sociales* et le *Cercle d'études* de l'ACJF[1]. Le rythme de travail est intense : il va du lever *militaire* avant 7 heures, suivi de l'éducation physique « *selon Hébert* » puis de la participation aux travaux d'amélioration des locaux. Les stagiaires reçoivent des cours de chant et d'art dramatique.

La journée alterne exercices physiques, travaux manuels et intellectuels, travail en équipe et conférence magistrale conclue par un débat. Viennent alors le Cercle d'études et la conférence de fin d'après-midi suivie de discussion. Les veillées sont des temps forts marqués par les interventions de l'abbé de Naurois.

L'introspection personnelle participe du processus de formation[2].

Cette expérience, atypique, s'intéresse certes aux cadres de la jeunesse, mais aussi à une administration que l'on semble vouloir faire évoluer dans un sens, et on peut ici faire confiance à Hubert Beuve-Méry, culturel et social au meilleur sens de ces deux termes. Avec le projet d'informer les hauts fonctionnaires sur les problèmes de la jeunesse[3], Uriage pourrait, selon Gilles Ferry, préfiguer une Ecole Nationale d'Administration porteuse en priorité d'un projet humaniste. Ecole supérieure de cadres du Secrétariat Général à la Jeunesse, elle était en relation avec les mouvements de jeunesse capables de s'intéresser à son projet, ce qui n'a, pour diverses raisons, pas été un cas général[4].

---

des Écoles Régionales de Cadres ou prendre la responsabilité de services extérieurs du SGJ. « *Les sessions normales constituent un stage obligatoire pour les futurs Chefs de jeunesse et en particulier pour les cadres du Secrétariat Général* ». A N. F/44/2.

[1] Le Cercle d'Etudes « *assure à la fois un enseignement culturel et moral et un apprentissage du raisonnement et de la réflexion collective. Il permet aux instructeurs d'évaluer la bonne assimilation de l'enseignement donné par les conférenciers, de tester les convictions des stagiaires et de développer la cohésion de l'équipe ».* Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard 1994.

[2] « *Uriage apparaît bien comme un moment exceptionnel dans cette expérience nouvelle de formation qui tourne résolument le dos à l'édifice laïc, comme à toutes les formations à l'image de l'Éducation Nationale, coupées de la vie, trop dogmatiques en général*». Chauvière M. *Cahiers de l'Animation* n°49-50.

[3] « *Dans ce centre général de formation des chefs de la jeunesse, les dirigeants des organisations de jeunesse officielles ou non, les délégués régionaux, leurs adjoints et les fonctionnaires de l'administration centrale suivraient des stages de un à trois mois, et les membres des grands corps de l'État seraient invités à des stages d'information de deux ou plusieurs semaines* ». Comte B. *Ibid.*

[4] Le scoutisme catholique reste prudent *« la direction de l'ACJF est demeurée relativement réservée devant l'expérience d'Uriage et ses méthodes, certains mouvements spécialisés qu'elle fédère ont développé des relations particulières avec l'École des cadres».* (Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard 1994). Les mouvements protestants « *heureusement surpris de constater la grande place faite aux valeurs chrétiennes, dans un enseignement qui s'adresse à tous sans caractère confessionnel*» s'y intègrent grâce à Pierre Ollier de Marichard. La JOC, réticente aux aspects *militaires* de l'École, préfère comme la JAC ses écoles régionales où elle se sent plus libre. Les Compagnons travaillent en pleine confiance avec *le Vieux Chef.* Les Éclaireurs de France, bien que réservés vis-à-vis du régime *« acceptent une tâche d'éducation civique, mais ils précisent que la compétence du scoutisme ne concerne que les adolescents et les jeunes, non les adultes »* Selon leur tout nouveau Commissaire National (Pierre François) « *Entre l'École et les EDF, la coopération s'est développée sur un fond d'accord confiant »* (Comte B. *ibid)* Les Éclaireurs Israélites suivent à Uriage, malgré la discrimination officielle, des stages

L'intérêt de l'Ecole réside dans le regroupement d'individus (délégués, cadres des écoles, des Maisons et des mouvements) qui se retrouveront sur le terrain avec un langage commun. Cette option, intéressante en matière de mixité administrative, a eu des résultats inattendus pour les cadres du régime qui ont tué l'expérience dans l'œuf en raison du non-conformisme politique des hommes d'Uriage[1].

Pierre Dunoyer de Segonzac : Saint-Cyr à 18 ans, Saumur à 20. Il participe aux *Cercles sociaux* d'officiers. Profondément croyant, il espère une rédemption de la France, vit la chimère de la synthèse entre Révolution Nationale et Résistance. À la dissolution de l'École, il anime les maquis-école de Savoie, Dauphiné et Vercors puis, chef du maquis de la Montagne Noire, libère Castres et Mazamet et rejoint *l'Armée De Lattre.* Il est, dans les années 60, Directeur Général de l'Union Française des Colonies de Vacances.

Paul Henry Chombart de Lauwe. 27 ans, ethnologue, a participé aux *Équipes Sociales* et animé des *Promenades Deffontaines.* Déçu par les cadres des Chantiers, il adhère au projet du *Vieux Chef.* Il fait évoluer la Promenade Deffontaines en enquête sociale et amène ses stagiaires à l'observation sociologique.

Hubert Beuve-Méry. Démissionnaire du *Temps*, il suit un stage à Uriage *pour voir* et, conquis, *sollicite l'honneur d'être intégré dans l'équipe.* Il a travaillé dès 16 ans pour payer ses études (licence de lettres et doctorat en droit). En 1928 il donne des cours de Droit International à l'Institut Français de Prague. Partisan d'une *résistance morale*, il prône *la restauration du primat de l'homme*. *« Profondément solidaire de l'équipe, il en éclairera la marche»*[2]. Directeur des Etudes, il influe sur la méthode de travail des cadres[3]. À la Libération, il fonde *Le Monde*.

Joffre Dumazedier. Normalien, il a animé le Cabaret du Front Populaire, (rue La Boétie) et dirigé le Centre de Formation des Jeunes Chômeurs de Saint-Étienne. Intellectuel d'origine ouvrière, il a milité aux Auberges de Jeunesse. Grâce à lui et à **Pierre Ollier de Marichard**, l'équipe de l'Ecole, *catholique, militaire* et *apolitique* s'ouvre aux intellectuels de gauche, aux protestants et laïques qui préfèrent être présents et agir en faveur du pluralisme qu'être absents et laisser la place aux intégristes. Il a participé à l'organisation des maquis du Vercors et du Dauphiné-Savoie.

L'Abbé René de Naurois : Professeur des Facultés catholiques de Toulouse, il possède une profonde culture philosophique, politique et sociale complétée par de nombreux voyages en Europe y compris en Allemagne national-socialiste. Souhaitant donner aux stagiaires, issus des milieux bourgeois et militaires, une vision du monde ouvrier qui ne soit pas celle d'un intellectuel, il fait intervenir Benigno Cacérès avec comme consigne « *dis ce que tu es! »***.** Il débarquera le 6 juin 1944 avec la première vague d'assaut, à Ouistreham, avec le Commando Kieffer dont il est aumônier.

Bénigno Cacérès Fils d'immigré espagnol, apprenti par obligation, compagnon menuisier (*Castillan la Fidélité*). Il s'initie à la culture après sa rencontre, en 1936, à Toulouse avec René de Naurois. Dunoyer de Segonzac exploite ses compétences techniques en lui faisant réaliser des caches d'armes destinées à alimenter les maquis du secteur. À la Libération, il est avec Joffre Dumazedier et Joseph Rovan fondateur

« *où ils se sentiront parfaitement intégrés et respectés ».* Les ajistes y trouvent, grâce à Pierre Ollier de Marichard et Joffre Dumazedier une solution au problème de la division du mouvement.

[1] « *Les Chefs de cabinet de préfet ont accompli une fois (avec d'autres futurs hauts fonctionnaires des Colonies et des Affaires Étrangères) un stage de trois semaines à Uriage, mais l'expérience n'a pas été renouvelée : il avait été reproché aux intéressés d'avoir acquis un mauvais esprit* ». Kesler J.F. *Les hauts fonctionnaires, la politique et l'argent.* Paris. Albin Michel. 2006.

[2] Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard 1994.

[3] *« Ils apprennent à ne parler qu'en pleine connaissance de cause des problèmes, bannir les spéculations nébuleuses et les affirmations naïves au profit d'une analyse rigoureuse des situations ».* Comte B. *Une utopie combattante.* Paris, Fayard 1994.

du mouvement *Peuple & Culture.*

Sur le thème de la formation des cadres de jeunesse, le régime de Vichy a ouvert une Boîte de Pandore qui ne s'est pas refermée à temps pour lui car il est toujours dangereux, pour un régime quel qu'il soit, de former des gens auxquels la formation apporte du sens. Ce projet de formation d'individus responsables, le plus souvent bénévoles sera, longtemps après la Libération, la caractéristique des formations de Jeunesse & Sports qui apportent les moyens de dépasser la simple acquisition technique et les moyens de la retransmettre mais aussi la volonté de conduire les stagiaires à la libération intellectuelle et sociale.

Les Ecoles de Cadres vivent de la tradition des mouvements de jeunesse et se nourrissent de pédagogies actives. Il leur suffit d'un site capable de loger, nourrir et réunir des jeunes vivant en collectivité des moments forts de réflexion.

On y est à *Guilwell*, à *Cappy*, à *Chamarande* : non au lycée.

Il est peu de dire que la formation des cadres sportifs ne relève pas du même projet.

-b- L'objectif des centres de formation sportifs.

La différence de conception pédagogique, voire de vision sociale, entre les centres du Commissariat Générale à l'Education Générale & aux Sports et ceux du Secrétariat Général à la Jeunesse est notable qui montre les distinctions idéologiques. Etablissements d'ensei-gnement, les CREGS ressortent d'un schéma conceptuel élaboré et exploitent des pédagogies traditionnelles. Lors du Front Populaire l'absence de cadres se fait aussi durement ressentir que celle de terrains et Léo Lagrange demande aux sportifs de prendre en compte les aspirations des jeunes générations[1]. Par contre la volonté de faire accéder le plus grand nombre aux sports d'hiver justifie la création, le 14 octobre 1937, de l'École Nationale de Ski (Val d'Isère).

La politique de formation de cadres des intervenants sportifs se structure nettement à partir de Vichy qui fonde sa politique de développement des activité physiques & sportives en s'intéressant aux personnels chargés du développement des activités physiques et Sportives et celles d'éducation générale.

[1] Si Joinville et quelques centres régionaux organisent des formations de cadres sportifs, elles sont souvent à caractère militaire et ne répondent pas aux attentes réelles du pays. Il n'y a pas de volonté étatique de former un encadrement autre que celui des enseignants d'éducation physique. « *Nous demandons aux athlètes déjà couronnés (...) de ne pas oublier que leur mission n'aura de sens réel que le jour où ils seront devenus animateurs d'une jeunesse pour laquelle, selon la forte parole de l'écrivain André Malraux, aura cessé le temps du mépris* ». Léo Lagrange cité *in* Vermet P.*L'État et le sport moderne en France. 1936-1986. Les structures, les textes, les hommes.* Thèse de doctorat de Lettres & Sciences Humaines. Université de Caen. 1990.

Elle est aussi orientée vers les intervenants de l'Education Nationale.

L'organisation type des CREGS montre que leur mission ne se limite pas à la simple formation en éducation physique et sportive destinée aux moniteurs et aides-moniteurs, mais à l'acquisition de la maîtrise d'un certain nombre d'activités manuelles avec des ateliers bois (menuiserie, charpente) des ateliers fer (forge et charronnage) et des ateliers consacrés à la peinture, au modelage et à la poterie. Les CREGS sont des Ecoles spécialisées dédiées à la formation de ces enseignants très spécifiques que sont les Maîtres d'Education Générale dont la mission est de contribuer à la réforme des rythmes des lycées et collèges.

. **Organisation type d'un Centre Régional d'Éducation Générale & Sportive[1].**

- Un pavillon administratif pour les services généraux.
- Un bâtiment pour les études.
- Un grand pavillon pour le logement des stagiaires hommes.
- Un grand pavillon pour le logement des stagiaires femmes.
- Un bâtiment pour les réfectoires et le logement des personnels de service.
- Un pavillon pour l'infirmerie.
- Une villa pour le Directeur.
- Deux gymnases « spacieux et clairs » (un pour les hommes, un pour les femmes) avec vestiaires, douches et salle de massage.
- Des équipements extérieurs variés :
- un terrain d'entraînement A3, une plaine de jeux de 60 x 50m, un terrain de football, un terrain de rugby, quatre terrains de basket-ball, quatre de volley-ball, 2 courts de tennis.
- 1 mur de pelote basque avec plateau pour jeu à mains nues et un plateau pour jeu avec chistera.
- un bassin de natation (50 x 20 m).
- Les ateliers-modèles qui doivent valoriser le goût du travail manuel comprennent une section menuiserie, charpente et peinture, une section forge et charronnage, une section de modelage et poterie, un magasin à outils et à matière d'œuvre, une ferme modèle.

Dans les centres mixtes, les locaux des jeunes filles « *doivent être, dans toute la mesure du possible, nettement séparés de ceux des jeunes gens ».* Dès que l'effectif global dépasse 300 personnes les locaux sont jumelés avec des amphithéâtres communs. On envisage, lorsque la place fait défaut, « *la construction de baraques pour le logement du complément des stagiaires masculins en évitant toutefois la constitution de véritables chambrées* ». Une grande importance est apportée au principe d'hygiène : chaque homme doit disposer de son lavabo, chaque femme d'un bidet, ce qui montre l'influence des courants hygiénistes, mais apparaît incongru dans un pays où l'hygiène ressort plus souvent du discours que de la pratique.

On insiste sur la nécessité d'une piscine à ciel ouvert en soulignant qu'il serait opportun que la ville d'accueil disposât d'une piscine couverte. Implantés dans un rayon de 10 km du chef-

[1] Annexe à la Lettre-circulaire n° 915 EG2 à MM les Directeurs Régionaux en date du 3 mars 1941.

lieu d'Académie, ils doivent être accessibles par tramway ou chemin de fer et être proches d'une école *« afin de profiter des ressources en personnels enseignants et des installations sportives existantes en particulier pour l'enseignement de la natation* [ils doivent] *disposer à courte distance (1km au plus) d'une École Primaire susceptible de servir d'École annexe »*[1].

Si l'on a supprimé les Ecoles Normales on n'a pas abandonné leur principe compagnonnique de formation du futur maître par le maître en exercice.

L'ouverture des premiers CREGS ne se fait pas sans problèmes comme le montre la double expérience de Costebelle et d'Hyères[2]. Par contre, en décembre 1942 chaque CREGS a accueilli une moyenne mensuelle de 150 à 200 enseignants (instituteurs, institutrices, professeurs)[3]. Ceux de la zone nord organisent, dès le 1er juillet 1941 « *les stages des élèves-maîtres de l'enseignement primaire qui termineront cette année leurs stages pédagogiques par un séjour de deux mois »*[4].

Les instituteurs et élèves-instituteurs accueillis dans les CREGS de la zone occupée.				
Académie	**Directeur**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Paris	**Chalivoy**	**324**	**311**	**634**
Rennes	**Truchet**	**184**	**185**	**369**
Lille	**Bartel**	**243**	**233**	**476**
Caen	**Dardet**	**189**	**179**	**308**
Poitiers	**Marot**	**152**	**177**	**329**
Bordeaux	**Bres**	**107**	**110**	**237**
Dijon	**Tocquet**	**99**	**94**	**193**
Nancy	**Rousselet**	**97**	**89**	**176**
Besançon	**-**	**71**	**72**	**143**

[1]Lettre-circulaire n° 915 EG2 à MM les Directeurs Régionaux d'EGS (3 mars 1941).

[2] La réalisation de leurs équipements sportifs impose des sites de 15 à 20 hectares minimum. Pour éviter les lenteurs de la construction les instructions suggèrent des châteaux ou de grands hôtels. « *Fin juin, le Domaine de Costebelle se présentait ainsi : au milieu d'un parc laissé à l'abandon depuis de nombreuses années s'élevait une série de trois hôtels demeurés longtemps fermés, puis occupés par la Troupe, changés ensuite en asile temporaire pour les réfugiés. La cuisine, en plein vent, se réduisait à son fourneau. Ce qui subsistait de l'ancien matériel se trouvait empilé sans méthode dans des salles annexes ou éparpillé dans les bosquets* ». Simone Aubry directrice du CREGS de Costebelle (Presquîle de Giens). « *La maison et les terrains eux-mêmes ne nous avaient été cédés qu'une dizaine de jours avant la date officielle d'ouverture. Professeurs, moniteurs, Chefs et monitrices tracèrent à la hâte des plateaux dressant sommairement des barres de suspension et de rustiques barres d'équilibre, transformèrent des courts de tennis en terrains de basket et de volley. Pendant la première quinzaine du stage, les jeunes filles elles-mêmes durent transporter et mettre des chaises et des tables, elles aménagèrent et décorèrent l'établissement. L'insuffisance de la main-d'œuvre nous a conduit à leur demander d'éplucher les légumes et de servir à table. C'est en chantant, dans une atmosphère d'enthousiasme qui n'excluait pas la discipline, qu'elles se sont acquittées de ces tâches. Ceux qui redoutaient pour nos jeunes institutrices rurales l'atmosphère d'un palace de la Côte d'Azur ont été vite rassurés. Entre leurs mains, et grâce à elles, le Golf Hôtel devint bientôt une Maison d'Éducation »*. Henri-Georges Bonnot directeur du CREGS du golf d'Hyères.

[3] La revue *Tous les sports* signale dans son n° 14 (octobre 1941) que le CREGS de Clères (Caen) a, entre le 1er septembre et le 1er Octobre 1941 accueilli 180 garçons : 22 de l'Orne, 24 de l'Eure, 29 du Calvados, 24 de la Manche, 24 de la Sarthe et 55 de la Seine-Inférieure. *L'Auto* du 23 janvier 1941 souligne que le Centre de Pau *Le hameau* se prépare à accueillir 120 garçons et 20 filles qui y suivront un stage de moniteur entre le 25 janvier et le 26 février.

[4] Lettre-circulaire n° 915 EG2 à MM les Directeurs Régionaux d'EGS (3 mars 1941).

-c- Le ski et le vol à voile, deux cas particuliers.

Peu de disciplines sportives ont, sous Vichy, bénéficié d'un dispositif très régulé de formation de leurs enseignants. Ce fut cependant le cas du ski et du vol à voile.

Le ski. La méthode « *française* » (Emile Allais) a porté très haut « *le renom du ski français dans tous les pays et dans tous les milieux où l'on pratique ce sport* »[1] car elle est simple, sûre et provoque peu d'accidents « *moins graves chez un ensemble de personnes pratiquant la méthode française que chez un ensemble de personnes pratiquant la méthode autrichienne* »[2]. Son essor étant récent, on a vu fleurir des écoles de ski où trop de moniteurs « *sans aucune connaissance technique, attiraient vers leur enseignement (…) uniquement par leurs dehors séduisants alors que les moniteurs d'extraction montagnarde, parfaitement qualifiés, manquaient de travail* »[3]. Jean Borotra a donc réglementé son enseignement, créé une Ecole Nationale de Moniteurs et fondé la Compagnie Nationale des Moniteurs, organisme professionnel intégré à la Fédération Française de Ski, devenue responsable de leur formation[4].

Le vol à voile. Si les actions de Jean Mermoz ont été soutenues par Pierre Cot lors du Front Populaire, la situation permet seulement le vol à voile, palliatif à l'absence d'engins motorisés[5] ainsi qu'une excellente préparation à la maîtrise du vol moteur[6]. Le Commissariat Général souhaite sélectionner des jeunes pratiquants (# 10 000) et des cadres de la vie aérosportive[7] et organise un dispositif de formation au sol[8].

La présélection est faite selon le modèle allemand « *où l'initiation aérotechnique est*

---

[1] Muldoison H. *Ski: technique, historique, organisation en France.* Education Générale & Sports. N° 1.
[2] Muldoison H. *Ski: technique, historique, organisation en France.* Education Générale & Sports. N° 1.
[3] Muldoison H. *Ski: technique, historique, organisation en France.* Education Générale & Sports. N° 1.
[4] « *Une loi en date du 7 novembre 1940, institue le monopole d'enseignement aux moniteurs de ski ayant un diplôme d'Etat. Ainsi disparaîtra d'un coup l'anarchie dans laquelle était tombée la profession. Une école supérieure de moniteurs et de guides est créée à Chamonix* ». Henri Ripert (5 novembre 1940. Archives Nationales F/44/2). A l'issue d'un stage d'un mois à l'Ecole Nationale les stagiaires sont classés en *Moniteurs Nationaux* titulaires du Diplôme National (Moniteurs d'élite, Moniteurs hors-classe, Moniteurs de 1ère Classe), en *Moniteurs Auxiliaires* non pourvus du Diplôme National qui bénéficient d'une qualification provisoire pour une saison. Les moins bons sont classés en Moniteurs de 2ème Classe, Moniteurs stagiaires, aides-moniteurs.
[5] « *A la gloire des ailes françaises* ». *Air-Sports* n°15/16. Novembre 1943.
[6] On évoque l'intérêt de l'aéromodélisme, activité manuelle et éducative, moyen d'inciter les jeunes à la pratique qui fait partie des objectifs (construction, lancement, vol de modèles) des Maisons de la Jeunesse puisque « *les modèles simples de début apprennent aux exécutants à résoudre les difficultés de réglage et à faire voler leurs appareils en les lançant de leurs mains* ».*Sports aériens & Education. Education Générale & Sports* n° 3/1942.
[7]« *C'est à ces jeunes privilégiés qu'on donnera alors une véritable formation aérosportive : on présélectionnera les navigants, on fera voler ceux qui sont dignes et physiquement capables* ». *Sports aériens & Education.* Education Générale & Sports n° 3/1942.
[8] Le vol-à-voile étant, de tradition, « *un sport de moustachus* » on s'interroge sur la place que les jeunes filles peuvent y avoir. On se demande si elles peuvent le pratiquer tout en admettant que, futures mères, elles pourront diriger leur progéniture vers la discipline.

obligatoire dans les écoles » et où le cycle « *modèles réduits, cours théoriques, travaux pratiques, vol sans moteur a été remarquable en termes d'efficacité* »[1]. Le dispositif est conçu autour *Centre Local* doté d'un atelier et d'une piste de vol. Durant l'automne et l'hiver il dispense une instruction théorique en parallèle à la construction des planeurs qui voleront l'été. Un échelon supérieur regroupe des Centres Régionaux (*La Montagne Noire* créé en 1932 et qui a connu des heures de gloire en 1936, *La Baume d'Ordanche* dans le Cantal) disposant de conditions aérologiques favorables.Ils sont dirigés par un ingénieur aéronautique.

-3- *Les établissements de formation.*

Après la Libération, les établissements de formation vont connaître une évolution positive pour ceux relevant de la filière sportive car ils sont normatifs. Elle sera négative pour ceux de la filière Jeunesse, Education Populaire car ils apparaissent souvent comme subversifs.

-a- Des Centres Educatifs aux Centres Régionaux d'Education Populaire.

Héritier du patrimoine des *Écoles de Cadres*, Jean Guéhenno se sépare d'un grand nombre de sites, notamment ceux gérés par les mouvements catholiques, mais pérennise *a minima* un dispositif novateur, politiquement génant, mis en œuvre par le régime précédent. Ce que souligne Hubert Beuve-Méry[2].

Il dénomme *Centres Éducatifs*[3] ceux qu'il conserve en leur confiant la charge de former les animateurs des mouvements de jeunesse et d'assurer l'accès des instituteurs aux méthodes actives des *Classes nouvelles*[4]. En évoquant la pédagogie active il montre que la réforme pédagogique de l'école primaire est toujours à faire malgré les propositions d'un Freinet rejeté par l'institution. Or, son projet suppose l'existence d'un grand nombre d'instituteurs formés à ces méthodes et disponibles pour l'engagement extra-ou péri-scolaire.

---

[1] *Sports aériens & Education.* Education Générale & Sports n° 3/1942.

[2] « *Qu'on parle de nommer ces établissements Centres éducatifs , le nom ne fait rien à la chose. En fait, les Centres éducatifs, par leur site, leur programme, le style de vie qu'ils préconisent, relèvent de la grande famille des Écoles de Cadres ».* Hubert Beuve-Méry. *Esprit* n° 115 du 1er octobre 1945.

[3] « *Les « écoles de cadres » du pseudo-gouvernement de Vichy qui, plutôt que du jugement politique relèvent du jugement tout court, nous laissent au moins l'héritage d'immeubles où nous comptons installer des centres de pédagogie active ».* Circulaire du 22 novembre 1944 relative aux Ecoles de Cadres des Vichy

[4] Les *Classes nouvelles* sont des sites de pédagogie active liés à la pensée de Rousseau, Froebel, Montessori (*Casa dei Bambini*), Lienz (*Landeserziehungsheime*) et Célestin Freinet dont la pédagogie connaît un développement relativement important caractérisé par la pratique du texte libre, de l'imprimerie à l'école et de l'apprentissage de la recherche par l'enfant. Le projet semble logique dans une période de rupture où toutes les nouveautés sont appréciées. Les classes nouvelles ont pour but de favoriser l'expression « *active* » de l'enfant en opposition à la passivité qu'il exprime dans les classes traditionnelles. Facile à mettre en œuvre au sein de l'École Primaire, leur développement pouvait favoriser l'émergence de ce que Gustav Wyneken, fondateur de l'École de Wickersdorf (Thuringe) appelait une *Jugendkultur* liée aux attentes de la *deutsche Jugendbewegung*. L'expérience aurait du s'étendre et se généraliser aux classes de sixième et cinquième, ce ne fut pas.

Ouverts aux militants et aux enseignants[1], ils offrent des conditions avantageuses (repas, hébergement, salles de réunion, matériel)[2]. Les intervenants, des instructeurs nationaux, apportent aux militants des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, animateurs bénévoles, les techniques (théâtre, cinéma, chant choral, musique, marionnettes, arts et traditions populaires, danses folkloriques, travaux manuels) qui leur manquaient. Dénommés ensuite *Centres Régionaux d'Éducation Populaire*[3] certains d'entre eux subsistent jusque dans les années 50 avant d'être supprimés pour des raisons « *budgétaires* » cachant des raisons politiques ou être transformés en CREPS.

Les Centres Régionaux d'Éducation Populaire ouverts en 1946.			
Localisation	**Académie**	**Directeur**	**Evolution du site**
Saint Cloud (132, bd de la république).	**Paris**	**Bonhomme**	**Fermé**
Marly-le-Roi (Château du Val Flory).		**Thiébaud**	**INJEP**
Sceaux (Le petit château)		**Broc**	**Fermé**
Montry (La Maison Haute)		**Maugis**	**CREPS de Montry.**
Phalempin (La Beuvrière)	**Lille**	**Platel**	**Fermé**
Pauvres : École de plein air. (Ardennes)		**Fortier**	**Fermé**
Nancy (Villa Rondolino)	**Nancy**	**Sirey**	**Fermé**
Houlgate (Villa Madeleine)	**Caen**	**Ricordeau**	**CREPS de Houlgate**
Lantenay (Château de Lantenay par Dijon)	**Dijon**	**Bonnot**	**Fermé**
Romagne (Vienne)	**Poitiers**	**Boeckler**	**Fermé**
Clerlande :(Varennes sous Horge .Puy de Dôme)	**Clermont-Ferrand**		**Fermé**
Annecy (Les Marquisats).	**Grenoble**	**Le Veugle**	**MJC, Centre Culturel**
Saint Étienne (Château de Terrenoire).	**Lyon**	**Oberti**	**Fermé**
Collonges-au-Mont-d'Or (Château de Tourvéon)		**Juillet**	**Fermé**
Marseille (Château de Belmont)	**Aix**	**Delon**	**Fermé**
Strasbourg. (Montagne verte)	**Strasbourg**	**Diener**	**CREPS de Strasbourg**

Ils étaient, malgré leur petit nombre, un excellent moyen de former les cadres associatifs et syndicaux manquant au pays et on les voit accueillir, dans la diversité des chapelles[4], de très

[1] Les bénéficiaires des formations dispensées dans les centres sont en priorité des normaliens qui reçoivent un complément en pédagogie active qui doit leur permettre d'intervenir efficacement dans les « *classes nouvelles* » mais aussi dans les colonies de vacances, les patronages laïques et les « *camaraderies* » des Francs et Franches Camarades. La Ligue Française de l'Enseignement espère en effet que les instituteurs vont s'engager en masse dans les organisations « *proches de l'Ecole* ». En 1949, la Direction Générale de la Jeunesse de l'Education Physique et des Sports a organisé 30 stages régionaux et 44 stages nationaux d'éducation populaire dont le public était composé à 69% de membres de l'enseignement dont 48% d'instituteurs et normaliens

[2] D'octobre 1944 à septembre 1945, 500 normaliens, 200 maîtres d'internat et 400 instituteurs y bénéficient de stages spécifiques. Entre janvier et septembre 1945 les Centres Éducatifs comptabilisent 58 445 journées stagiaires dont 31 987 pour les mouvements de jeunesse, le scoutisme, les groupes d'action catholique, les Francs & Franches Camarades, l'Union de la Jeunesse Républicaine de France, 24 232 pour les organismes de formation de moniteurs et directeurs de colonies de vacances, 1772 pour les auberges de jeunesse. En 1947 ils atteignent les 200 000 journées stagiaires. Le Scoutisme français, l'ACJF, les Œuvres laïques, les Francs & Franches Camarades, les organismes de colonies de vacances, Peuple & Culture, Tourisme & Travail, Travail & Culture, y mettent en place de nombreuses formations.

[3] Décret du 17 octobre 1945 relatif à la création et l'organisation des Centres d'Éducation Populaire.

[4] Théo Platel souligne que les contacts qu'il tentait d'avoir avec la FOL du Nord étaient d'autant plus difficiles que *La Beuvrière* accueillait des stagiaires représentatifs d'un éventail idéologique allant de la JACF à l'UJRF.

nombreux membres d'associations et de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

On prendra comme exemple *La Beuvrière* à Phalempin (Lille) et *Les Marquisats* (Annecy). Fondés dans des situations différentes ils fonctionneront selon les mêmes principes.

***La Beuvrière* et *Les Marquisats,* deux noms, deux sites, deux destins : un même projet.**

Le CREP de Phalempin est ouvert en 1945 par Théo Platel, instituteur à Auberchicourt, ancien des Auberges de Jeunesse devenu, après avoir lu dans la presse que l'on recherchait « *des volontaires pour s'occuper des jeunes* » directeur du centre éducatif de Verlinghem (Armentières), Ecole de cadres de Vichy dont le bail, signé en 1941, arrive à conclusion et qui doit être rendu à son propriétaire.

Comme il fallait une implantation dans la banlieue lilloise on prend à bail une ancienne colonie de vacances (*La Beuvrière*) occupée par la Wehrmacht durant l'occupation. « *Le parc était empli de trous d'hommes et de tranchées. Il y avait même un canon. Les premiers stagiaires ont passé leurs temps de pause à reboucher les trous* »[1]. Théo Platel organise, dans l'unanimisme de la Libération, un dispositif fondé sur l'accueil de tous en recevant des stages des mouvements de jeunesse et d'Education Populaire de la Région (UJRF, Jeunesses Socialistes, CGT, UFCV, Auberges de jeunesse[2], Eclaireurs de France et Unionistes, UFCV, Claire Joie, JEC, JOC, Tourisme et Travail, Touring-Club de France) et des stages de réalisation notamment de théâtre ainsi que des stages destinés aux élèves des Ecoles Normales.

Si Phalempin est le transfert d'une Ecole de Cadres, les Marquisats, centre de la Milice ont été « *libérés* » l'arme au poing par le maquis de Haute-Savoie. Lorsque Jean le Veugle découvre le site en janvier 1945 à son retour des maquis de Bretagne, l'état en est pour le moins déplorable qui rappelle la création des premiers CREGS[3]. En peu de temps le centre ouvre un Centre éducatif, un Centre d'Éducation Ouvrière, une Maison des Jeunes & de la Culture, un Ciné-club, un bibliobus, en assure la coordination pédagogique et devient « *un lieu de rencontre, où des hommes engagés dans le labeur puissent méditer et réfléchir ensemble dans un esprit constructif où s'établisse un dialogue loyal et fécond entre paysans, ouvriers et bourgeois, où toutes les familles françaises puissent s'épanouir dans la diversité et la liberté, où l'on sache poser en grand les problèmes pour être capables de réaliser en petit les solutions où l'arbre français plonge ses racines dans le peuple et dans une tradition historique totale* »[4]. Cette politique n'est pas inattendue. Le Comité de

---

Les Eclaireurs de France y disposaient d'un « *camp-école* » installé dans deux wagons (40 hommes/ 8 chevaux) et le Mouvement Laïque des Auberges de Jeunesse y gérait un « *relais ajiste* ».

[1] Entretien avec Théo Platel. En 1946, *La Beuvrière* a organisé 50 stages (280 journées) et accueilli 1259 stagiaires (UJRF : 5 stages, 99 participants, FFC : 7 stages, 175 participants, Eclaireurs : 7 stages, 102 participants dont 66 Unionistes et 9 Routiers Unionistes, MLAJ : 3 stages, 93 participants, CEMEA : 5 stages, 227 participants, JEC : 1 stage, 14 participants, JOC : 1 stage, 15 participants ainsi que 7 stages de « *Jeunesse & Sports Lille* » qui ont accueilli 136 participants. (AN. F/44/52).

[2] *« Nous allions à vélo, en stop, en bus, passer des samedi soir et des dimanches au CREP de la Beuvrière. Nous venions de la côte, des cités minières, des cités lainières, des cités industrielles, y apprendre les arcanes du chant choral, du théâtre, de la danse folklorique, du cinéma. Le stage cinéma, dirigé par Marcel Cochin, s'étalait sur plusieurs semaines et allait de l'histoire du cinéma à la réalisation d'un court métrage (écriture du scénario, prises de vue, montage, présentation aux autres stagiaires et discussion publique ».* Héluwaert M. *Pour l'éducation populaire.* Paris. L'Harmattan 2004.

[3] « *Une fois en vue de la maison elle-même, nous lui trouvâmes un aspect assez lamentable. On avait dû s'y battre. Le mur du bas de la façade portait une grande brèche, due apparemment à des explosifs. Les vitres cassées de ce qui avait du être une véranda avaient été remplacées par des planches barbouillées d'inscriptions diverses dont la faucille et le marteau des communistes et la croix de Lorraine des gaullistes. Les trois baraques édifiées dans le parc par la Milice et où logent les stagiaires prennent l'eau quand il pleut. Les lits sont de simples cadres en bois tendus de treillage métallique à grandes mailles. En raison de la misère générale, les stagiaires emportent de qu'ils peuvent du matériel à la fin du séjour : ampoules électriques, interrupteurs et même des volets en bois. Le nombre de couvertures rendues est correct mais on s'aperçoit que plusieurs ont été coupées en deux. (…) Beaucoup de couverts proviennent de la famille de ma fiancée suisse qui a procédé à une collecte de couverts inemployés auprès de toute sa parenté*». Jean le Veugle. Souvenirs cités in Callé Ph. *les Marquisats : le rêve achevé.*

[4] Extrait du Manifeste de Peuple & Culture de Haute-Savoie (6 octobre 1944).

Libération de la Haute-Savoie avait créé quatre commissions présidées par des Anciens d'Uriage[1] et le Commissaire de la République[2] en avait suivi une session.

Ces centres dont Hubert Beuve-Méry souligne l'indispensable éloignement par rapport à la ville, favorable à l'expression de la catharsis, devaient, comme Uriage, « *accueillir tout les chapelles* »[3]. Ils disparaîtront car, à l'instar d'Uriage, mais dans des conditions différentes, ils pratiquent l'accès au parler vrai qui dérange les establishments.

-b- La création progressive des CREPS, des Instituts et des Ecoles Nationales.

Héritiers des CREGS de Vichy ils, auraient pu, selon certains, exister à partir des idéaux du Front Populaire[4].

Les Centres Régionaux d'Education Physique & Sportive. Souvent liés à des lieux chargés d'histoire, ils ont tous une histoire montrant l'engagement de leurs promoteurs, de leurs directeurs et de leurs intervenants.

Aix-en-Provence. Le domaine de la Madeleine, bastide connue en 1732, est acquis en 1942 au bénéfice des sports aériens et devient, en 1948, par fusion avec le Centre d'Education Populaire de Marseille (Belmont), un CREPS de plein exercice. **Ajaccio**. Le site de Timizzolo (Ajaccio) relevait de l'Athlétic Club Ajaccien. En 1987, après des visites ministérielles successives (Alain Calmat, Christian Bergelin,..) il devient un CREPS administrativement conçu comme le transfert des moyens et des missions du site de Montry. ***Antibes.*** Le *Fort Carré*, presqu'ile de 16 hectares, qui aurait *accueilli* Napoléon Bonaparte empri-sonné après le 9 Thermidor, devient en 1940 le Collège National de Moniteurs et d'Athlètes, sous l'autorité du Colonel Beaupuis qui appelle à ses côtés des athlètes de haut-niveau (Marcel Hansenne, René Bazennerye,..). Revendiqué, en 1943, par l'armée italienne d'occupation, il accueille, en 1945, l'école militaire d'escrime et de sports de combat. ***Boulouris***. Un pensionnat de jeunes filles est, en 1925, devenu une résidence hôtelière expropriée en 1941 au bénéfice du CGEGS. Boulouris s'est trouvé, au cours de son histoire, lié aux sites de Beauvallon et d'Hyères. ***Bordeaux***, le directeur de l'Ecole Primaire Supérieure prend en 1941 la direction d'un CREGS qui, après de multiples implantations (la piscine, la maison d'éducation physqiue de la rue Chauffour, le 54 de la rue du Tondu) s'installe, en mai 1942, dans les 41 hectares du domaine Monadey, vieille famille du XIème siècle. Il aura des annexes à Périgueux (Ecole de la Police Nationale. 1, rue Haute Saint Georges [CRS 22]), à Pau et Guéthary (Jules Noel). ***Chatenay-Malabry.*** On dit que Voltaire serait né sur le site qui a accueilli un salon littéraire renommé sous la Monarchie de Juillet. Acquis par l'Etat en 1941 il abrite successivement l'Ecole des Moniteurs d'Antibes, L'Ecole Normale Supérieure d'Education Physique Féminine puis un CREPS. ***Dijon***, le château de Mirande, un temps propriété des Jésuites, est acquis par l'Etat en 1942 afin d'y installer le CREGS de Bourgogne / Franche-Comté qui a des relations suivies avec Lantenay et Besançon qui ont disparu après les décisions de la Commission de la Hache. ***Dinard*****,** un CREGS ne peut s'installer dès 1941 dans une ville à la tradition sportive bien ancrée en raison de la situation particulière de la côte bretonne. Il erre entre Segré, Rennes et Tours (La Haute Barde à Beaumont-la-Ronce). Il arrive à Dinard en 1945 car Rennes ne dispose pas de site adapté. ***Houlgate***. La *Villa Madeleine* accueille

[1] *Economie* (François Crozet), *Presse* (Louis Moreau), *Education* (Paul Thisse), *Jeunesse* (Jean Barthalais).
[2] Irénée Revillard nommé par Yves Farges, Commissaire de la République à Lyon.
[3] « *Aujourd'hui et plus que jamais, l'Ecole des Cadres, pour être efficace, doit rester largement ouverte à toutes les familles religieuses, à toutes les familles politiques, à toutes les classes sociales, à toutes les appartenances politiques* ». Hubert Beuve-Méry. *Les Ecoles de cadres.* Esprit n°115. 1er octobre 1945.
[4] « *La grande majorité des militants qui, à cette heure* [le Front Populaire]*, vont créer « l'esprit CREPS », sont des instituteurs ou des professeurs ayant vécu intensément les années d'enthousiasme de 1936-1937, remplies d'espoirs ambitieux avant de voir, après Münich, s'envoler leurs illusions ».* Rangeard J. *La saga des CREPS.* Documents de l'INJEP n°27. INJEP. Marly-le-Roi 1996

dès 1941 un CREGS, dont le directeur, Louis Dedet, international de rugby et ami de Borotra fait écouter la radio anglaise à ses stagiaires. Il est un CREP en 1946, CREPS en 1951 tout ayant, durant la guerre, eu des liens avec la Haute-Barde. ***Mâcon*****,** qui avait, après les championnats d'Europe d'Aviron, hérité des bâtiments réalisés pour les accueillir y adjoint un Centre International de Jeunes qui devient CREPS de l'Académie de Lyon car la Saône & Loire en dépendait alors. L'établissement partage ses locaux avec la Société des Régates Mâconnaises. Il aurait pu être remplacé par l'ancienne école de cadres des Chantiers de Jeunesse (Collonges-aux-Monts-d'Or). ***Voiron*** Le domaine de *La Brunerie* (XVIII^{ème} siècle) a accueilli, en 1943, l'Ecole des Fourriers de la Marine repliée de Toulon et devient CREPS en 1945. Il reprend les activités du Centre des Marquisats et dispose d'une annexe (**Vallon-Pont-d'Arc**) dédiée aux activités de plein air. ***Montpellier*** peut se targuer d'être, avec 3 hectares, le plus petit CREPS de France qui fut, alors qu'un projet de CREGS était décidé sur le site, réquisitionné par l'armée allemande. Sa piscine, réalisée en 1950, sera longtemps la seule piscine ouverte au public à Montpellier. ***Montry*****.** Le *Château de la Haute-Maison* (XV^{ème} siècle), a accueilli Bismarck, Weygand et De Gaulle. Ecole de Cadres en 1941, il est CREP et CREPS et devient Centre National du Cyclisme. ***Nancy*****.** L'ancienne chocolaterie *Stanislas* accueille un CREPS, annexe de celui de Strasbourg qui a connu une suite d'errances après sa création en 1941. ***Wattignies*****.** Sa réalisation est prévue dès 1941, mais il est d'abord implanté à Roubaix, puis à Tourcoing et à Reims. Il est finalement ouvert en 1962 et se trouve chargé de la liquidation des comptes du CREP de Phalempin. Avant son ouverture il a été site d'une Auberge de jeunesse. ***Strasbourg*****.** Une école de cadres ouverte à la *Villa Schweitzer*, propriété des brasseurs Grüber dans le quartier de la Montagne Verte, devient à la Libération un CREP, puis un CREPS en 1946. Il a abrité l'UFRSTAPS, il est, à l'instigation du Conseil Régional, devenu « *CREPS d'Alsace* » en 1988. ***Toulouse***. L'école de cadres des Chantiers de Jeunesse de la région Pyrénées-Gascogne, créée en 1940 au domaine de *Lespinet*, très proche du terrain de Montaudran (Aéropostale), a vu se développer un vaste complexe universitaire de recherche et de développement scientifique. Il a eu, durant la guerre, une annexe à Moissac. ***Poitiers***. Le CREGS, ouvert en 1941, quitte la Pension Bonnafoux pour le domaine de Boivre (*Vouneil-sous-Biard*) construit en 1870. Il a, sous l'occupation, des annexes à Romagne, un CREP où Rouvet, futur administrateur du TNP, organisait des stages de mise en scène et après la guerre à Bugeat (Corrèze). ***Vichy*****.** Si l'Auvergne disposait d'un CREPS à *Châtel-Guyon* site « *provisoire* » depuis 1941 et d'un CREP à *Clerlande*, ouvert en 1941, il lui fallait disposer d'un établissement de meilleur aloi. Lorsque la ville de *Vichy* crée un complexe sportif de qualité internationale (bassin d'aviron, plan d'eau dédié à la voile et centre omnisports), le colonel Crespin décide d'ouvrir, à proximité, un CREPS chargé de l'organisation des épreuves du CAPEPS hommes. Il accueillera l'Institut National du Football, déplacé 12 ans plus tard à Clairefontaine. Le problème d'un CREPS dans des Antilles s'est posé jusqu'à l'arrivée de Maurice Herzog qui choisit le site de **Pointe-à-Pitre.** Réalisé sur des terrains appartenant la Ligue de football et à une usine locale, il est le berceau des athlètes de la Région (Equipe de France d'Athlétisme). La réalisation d'un CREPS à la ***Réunion*** était refusée par l'administration centrale jusqu'en 1976 où Valéry Giscard d'Estaing y effectue un voyage officiel. L'extrême jeunesse de la population justifie le thème « *jeunes* » et Robert Hess, directeur départemental, prépare le discours de Jean-Pierre Soisson articulé autour d'un projet de CREPS, l'organisation des Jeux de l'Ocean Indien et le financement de dix piscines « *économiques* », éléments repris par le Président. La réalisation sera finalisée en 1986 par Gérard Dorival qui l'implante sur quatre sites (Saint-Denis, Plaine des Cafres, Saint-Paul, Saint-Gilles).

Les CREPS prendront rapidement le pas sur les CREP qui disparaîtront l'un après l'autre ce qui peut s'expliquer à partir d'un problème de rythmes pédagogiques.

- Un CREPS est peu différent, dans ses pratiques quotidiennes, d'un établissement scolaire, ses séquences obéissent à des rythmes englobables dans un horaire quotidien qui ne perturbe pas les personnels.
- Un CREP est une thébaïde où l'improvisation, née de la catharsis du groupe, peut perturber les horaires d'un personnel qui n'en comprend pas toujours les fondements.

Ces différences restent aussi dans les errements de la tradition.

Les CREPS forment des enseignants d'éducation physique ou des éducateurs sportifs considérés utiles à la société. Les CREP sont susceptible de former des agitateurs culturels, syndicaux ou politiques. Il n'est pas nécessaire d'aller plus loin pour comprendre leur destin. Les CREPS seront finalement dénommés « *d'éducation populaire et sportive* » sans que cela change beaucoup leurs pratiques.

Les Instituts et les Ecoles Nationales. Jeunesse & sports a disposé, outre les CREPS, d'établissements de prestige dont les missions sont différentes même si leur réalisation est souvent parfois aussi cahotique.

L'institut National des Sports (Vincennes), qui deviendra INSEP en 1975, est héritier de l'Ecole de Joinville. Sa première pierre est posée le 1er septembre 1937 par Léo Lagrange, les premiers bâtiments sont inaugurés par Vincent Auriol en 1952, les équipements sont modernisés sous Maurice Herzog, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand. Il regroupe 22 centres nationaux d'entraînement, accueille 34 disciplines sportives et offre à ses stagiaires 30 filières d'études. Sa bibliothèque est riche de 70 000 volumes. Son département « *recherche* » dispose de 5 laboratoires. Son centre de médecine du sport compte 39 médecins, 13 kinésithérapeutes et un centre de soins.

L'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme. Sa gestation est diverse qui oscille entre Val d'Isère (Hôtel du Mont Revard) et Chamonix. Ecole Supérieure de ski et d'alpinisme en 1942, ses activités, hivernales et estivales, se partagent, sous l'autorité d'Edouard Frendo, sur les deux sites. En 1945 Jean Franco installe aux Praz de Chamonix une formation de moniteurs de l'UNCM qui succède à Jeunesse & Montagne. Elle fusionne en 1948 avec le Collège d'Alpinisme pour devenir Ecole Nationale de Ski & d'Alpinisme. Elle sera, en 1971, transférée Place du Mont-Blanc où elle est incluse, près de la patinoire, dans un complexe sportif et culturel d'envergure.

L'Ecole Nationale de Voile (Beg Rohu à Saint-Pierre-en Quiberon). Inspecteur dans le Finistère, Joseph Chartois, passionné de plein-air, développe des CISPA. René Bazennerie le fait « *monter à Paris* » en 1959, en tant que Conseiller Technique en charge du plein-air. A l'exemple de l'ENSA, il suggère la création d'une Ecole Nationale exclusivement consacrée à la Voile dont les objectifs sont fondés sur la découverte d'un milieu naturel *via* une technique sportive[1]. L'Ecole fonctionne en tant qu'annexe de l'Institut National des Sports avec Claude Lemarchand comme responsable. Le site est présenté en hélicoptère au Général de Gaulle qui agrée le projet et les travaux commencent en 1969[2]..

L'Ecole Nationale d'Equitation à Saumur. L'idée en est ancienne qui remonte à l'Ecole des piqueurs de la Grande Ecurie de Versailles puis au *Cadre Noir* (1815). En 1960, avec le nouveau développement de l'équitation, le Cadre Noir et l'école d'équitation de Fontainebleau fusionnent pour former un Institut National d'Equitation (Ecole Nationale d'Equitation en 1972). Elle prépare aux Brevets d'Etat d'équitation, mène des études et des recherches, et gère un programme de prestige (Reprise des Ecuyers du Cadre Noir)[3].

Le Centre national des Activités de Pleine Nature à Chalain est issu d'une base dédiée aux activités de pleine nature ouverte en 1960 par la Direction départementale et inaugurée par Maurice Herzog qui décide d'en faire le « *Centre National des Sports de Plein air* ». Il agrègera en suite l'*Ecole Nationale de Ski de*

[1] Il s'agit d'une option pour laquelle la Fédération Française de Voile ne se sent pas, à la différence des Glénans, concernée.

[2] Ils conduisent à un ensemble de très haute qualité technique qui développe, avec ses premiers cadres (Piégelin, Helio, Perrin, Helmer) une pédagogie de la voile fondée sur le principe « *si on va bien, on va vite* » qui ne correspond pas à la vision des « *fromages blancs* » de la FFV

[3] Depuis 1989, elle est dirigée par un « *civil* » dont la présence met fin au règne des militaires même si l' « *Ecuyer en Chef* » en reste un. Un de ceux-ci fut d'ailleurs le petit-fils du Général de la Porte du Theil.

Fond de Prémanon (Jura) issue d'un accord initial avec les Douanes et la Poste et qui s'était appuyée, au démarrage, sur un centre d'accueil de la Fédération des Œuvres Laïques du Jura.

L'Institut National de la Jeunesse & de l'Education Populaire fut, au gré des politiques et non politiques qui le mettent régulièrement en danger de disparition malgré son indéniable utilité, dénommé Institut National de la Jeunesse ou Institut National de l'Education Populaire. Il se trouve à Marly-le-Roi, au Val Flory, du nom de son dernier propriétaire Willy Blumenthal, épicurien qui ouvre sa table aux personnalités de l'entre-deux guerres dans la tradition d'une maison qui avait accueilli Alexandre Dumas fils, Victor Hugo, Lamartine et Alfred de Musset. Bien juif sous séquestre en octobre 1940, le site est une Ecole de Cadres de la Jeunesse Rurale Féminine, transformée en 1945 en Centre National d'Education Populaire.

Le Centre National d'Entraînement en Altitude de Font-Romeu, est encore plus typique de la nécessité d'avoir à inventer des réponses adaptées aux attentes. Les Jeux de Mexico (1968) devant se passer en altitude, il a été indispensable de définir et de crérer un site permettant d'entraîner les athlètes français dans des conditions favorables à cette situation.

Marceau Crespin a choisi Font-Romeu en raison d'une qualité spécifique du lieu fondée sur la conjonction de l'altitude, de l'ensoleillement et du phénomène de modification de la formule sanguine qui en découle. Pour le réaliser, face à la Direction du Budget peu encline à financer la réalisation d'un nouvel établissement « *Jeunesse & Sports* » qui aurait à la limite pu être une simple annexe de l'Institut National des Sports, on a décidé de construire un « *Lycée climatique & sportif* » chargé d'accueillir la préparation des athlètes.

Si beaucoup de CREP ont été supprimés, officiellement, pour des raisons « *budgétaires* » il n'est pas interdit de penser que ces foyers d'éducation populaire qui favorisaient la confrontation des idées ont été considérés comme des foyers de formation de contestataires et supprimés à ce titre.

Les CREPS perdurent le principe du « *stage EPS* » des élèves-maîtres et élèves-maîtresses du primaire, assurent celle des Maîtres d'EPS et préparent au Professorat d'EPS. Ils forment également les moniteurs et aides moniteurs de la jeunesse ouvrière et rurale en offrant, ce qui était loin d'être négligeable pour beaucoup de jeunes stagiaires, la gratuité de l'hôtellerie et des frais de transport. Par ailleurs, le stage « *en CREPS* » était la reconnaissance d'un engagement qui assurait également, à son retour, un certain prestige au bénéficiaire devenu le relais du Maître.

-3- ***Du bénévole au professionnel, la lente évolution des qualifications.***

Les « *professionnels* » étant rares dans le milieu des activités sportives, encore plus dans ceux de la jeunesse et de l'éducation populaire où les « *militants* » étaient légion, les formations dispensées étaient fondées sur la valorisation du bénévolat, l'engagement en faveur du collectif social apparaissant fondamental dans une société en mutation qui devait se doter d'un volume important de cadres associatifs, syndicaux et politiques[1]. La formation des bénévoles était donc un projet politique dans lequel les « *milites* » de Jeunesse & Sports et leurs correspondants associatifs se sont entièrement engagés.

> ***La loi « Congés-cadres Jeunesse ».***
>
> Un des exemples les plus particuliers de cette formation des bénévoles est celui des « *Congés-Cadres Jeunesse* » qui découle de la Loi « *Congé-éducation* » de 1957 permettant aux travailleurs de suivre des cours de formation syndicale. Elle traite le problème en amont qui donne aux jeunes militants d'un mouvement de jeunesse et insérés dans le monde du travail, l'opportunité de se préparer à la vie d'adulte en leur accordant un congé culturel distinct des congés payés traditionnels. Les activités éducatives (stages, camps, rassemblements, sessions de formation, ..) des mouvements fournissaient à leurs adhérents une formation qui les faisait accéder à la culture populaire, leur offraient des loisirs « *sains et éducatifs*» et les aidaient à prendre des responsabilités.
>
> Mais on avait constaté que ces militants excipaient de difficultés à se libérer pour suivre une formation. La période des vacances scolaires et des congés devenait un passage temporel obligatoire qui induisait un déséquilibre dans la gestion des programmes des associations de formation qui tentaient de trouver un plan de charge le plus linéaire possible. Les stages culturels étaient donc plus souvent suivis par des non-salariés (lycéens ou étudiants) que par de jeunes ouvriers, apprentis et ruraux pour qui ils étaient un palliatif à l'absence initiale de formation en ce domaine et qui devaient être la population-cible prioritaire de ces actions.
>
> En outre, leur coût n'était pas nécessairement insupportable pour la collectivité[2].

La mise en œuvre de ce projet de formation de bénévoles, qui reprend, en les amplifiant, les actions engagées par Edgar Faure, a été rendue possible par le dialogue instauré au sein du Haut-Comité de la Jeunesse. Il est indispensable de noter la reconnaissance de la notion de « *jeune travailleur* » insérée dans un processus de formation culturelle jusque là trop souvent réservé à des jeunes issus des classes privilégiées. La dichotomie ministérielle va cependant conduire à des qualifications distinctes qui évolueront progressivement du bénévolat complet, au bénévolat indemnisé, puis à la rémunération.

---

[1] On considèrait par contre, dans la vision de Jean Guéhenno partagée par André Basdevant, que les instituteurs et les enseignants d'éducation physique pouvaient (devaient) intervenir bénévolement en sus de leur temps légal de travail. Ce qui se remarque dans les rapports d'inspection d'instituteurs où on note l'action « *en faveur des œuvres* ».

[2] Vers les années 1965 le Haut-Comité pour la Jeunesse estimait qu'il y avait, en France 3 500 000 actifs des 15 à 24 ans. Et que, si chaque année, un sur cinquante de ce volume de salariés suivait une session culturelle, sur 1/48 de la durée annuelle légale de travail, la perte de production correspondrait à environ 1 500 équivalents temps plein, soit, 0,04% de ces tranches d'âge.

Le moniteur ou l'aide-moniteur sont initialement des bénévoles mais ils peuvent être, à partir de la qualification acquise, recrutés par des communes où ils diffusent des activités sportives traditionnelles. En 1959, Maurice Herzog définit[1] les modalités de qualification des intervenants dans une branche des activités physiques & sportives pour laquelle il éprouve un intérêt partagé par nombre des personnels de ses services. Elle concerne des activités de plein air « *pratiquées sans esprit de compétition* »[2] dont on estime encore qu'elles peuvent, dans l'esprit des scoutismes, des Auberges, de l'Union Nationale des Centres de Montagne et de l'Union Nautique Française, être porteuses d'une forme d'accès à la culture.

-a- Les formations sportives.

Beaucoup d'activités sportives, souvent classées « *à risque* », comme le judo et la natation, rendent indispensable une formation technique, conséquence d'une professionnalisation qui impose la capacité à enseigner sans danger pour l'élève. Cette qualification se fonde sur la maîtrise de la technique enseignée et d'éléments de pédagogie adaptés.

Les brevets de plein air organisés en trois niveaux (initiateur, moniteur, instructeur) se réfèrent, d'une part à la maîtrise d'un certain nombre d'activités, d'autre part à la nécessité d'une expérience d'enseignement préalable à l'accès au niveau supérieur. La formule avait d'ailleurs déjà été utilisée lors de la définition des diplômes liés à l'enseignement du ski. Elle reprend la formule compagnonnique qui impose des échelons avant d'accéder à la maîtrise, correspond aux badges du scoutisme, diffère de la vision traditionnelle d'une qualification acquise sans étapes de pratique.

Les BEES à trois niveaux. La structuration à trois niveaux sera confirmée en 1963 avec la définition des Brevets d'Etat d'Educateur Sportif dont on ne verra cependant le véritable développement que deux décennies plus tard, lorsqu'il existera un véritable marché de l'emploi des éducateurs sportifs.

Différent de l'enseignant d'EPS, le titulaire d'un BEES est le technicien confirmé d'une discipline. Recruté à partir de la justification d'une maîtrise de sa discipline et de la possession d'un « *Tronc Commun* »[3] à toutes les disciplines, sa formation porte essentiellement sur la pédagogie de la transmission.

---

[1] L'arrêté du 11 mai 1959 portant création de brevets sanctionnant la formation des cadres chargés de l'enseignement des activités physiques de plein air est suivi de plusieurs autres qui définissent et organisent le dispositif de formation à l'encadrement non-compétitif de la plupart de ces activités de loisirs sportifs.

[2] Il s'agit des activités sous-marines, de l'alpinisme, du camping, du cyclotourisme, de la descente de rivière, de la navigation à voile, du ski, de la spéléologie.

[3] Le Tronc Commun comprend une formation à la physiologie, à la règlementation générale et au secourisme.

Cet éducateur pouvait leur être un excellent adjoint lors de la mise en œuvre d'activités sortant de la clôture car un enseignant d'éducation physique (et sportive) ne maîtrise pas l'ensemble de la diversité des disciplines. Par contre, ne relevant pas des corps de l'Education Nationale il s'est trouvé récusé avec d'autant plus de force que les organisations syndicales estimaient que toutes les interventions devaient être confiées à des enseignants et à nul autre.

-b- les formations socioculturelles.

Les formations sportives sont assez simples en elles-mêmes car elles sont organisées sur un cycle ternaire que l'ont peut symboliser par les termes de *moniteur*, *professeur*, *instructeur* montrant l'accès progressif à une hiérarchie héritée de l'Armée. Il n'en est pas de même pour les milieux de jeunesse et d'éducation populaire où le principe hiérarchique est un repoussoir idéologique. On verra qu'elles ne s'organisent pas de la même façon.

Du DECEP au CAPASE et au DEFA. Le Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire est le premier à déterminer une qualification professionnelle en matière de jeunesse et d'Éducation Populaire. Créé en 1964[1] il répond à des attentes formulées depuis un certain nombre d'années, mais qui n'avaient pas abouti[2].

La FFMJC organisait à Marly-le-Roi, depuis le début des années 60, un cycle long (38 semaines) de formation de ses directeurs. De leur côté, l'UFCV et *l'École des Amitiés Sociales de Rennes* géraient des formations de cadre ne relevant pas nécessairement de la vision laïque. Il devenait donc nécessaire de définir une qualification d'État mettant au même niveau d'exigences de qualité des formations dispensées par des filières diverses. Il en ressortira le Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire dont les critères montrent la dualité d'une orientation culturelle liée à une qualification technique[3].

Cet examen dont le niveau devait être assimilé à la licence, afin qu'il se situe à parité avec la République Fédérale d'Allemagne et les USA où un animateur est recruté à la fin des études supérieures de psychologie ou de sociologie, était organisé en deux parties.

---

[1] Arrêtés du 24 août et du 9 septembre 1964.

[2] « *Au moment où la nécessité de former 50 000 animateurs est envisagée dans les vingt années à venir, (il faut) ne plus s'en remettre, comme dans le passé, au bénévolat, à l'anarchie organisée, à la seule bonne volonté, mais découvrir les champs d'action de l'animation dans l'université, dans l'industrie, dans le loisir, dans la famille, dans les mouvements de jeunesse, dans le commerce, et de prévoir son existence administrative* ». Le Veugle J. *Initiation à l'Éducation Permananente.* Privat. Toulouse 1969.

[3] La circulaire J 2/B/S JEP n° 65-196 JLV/HG du Service Jeunesse & Education Populaire donne la liste des auteurs (*Sophocle, Molière, Diderot, Balzac, Hugo, Dostoïevski, Kafka, Prévert, Sartre, Camus*) retenus pour l'écrit. Elle prévoit un questionnaire technique et culturel portant sur les diplômes acquis, les voyages réalisés, les films et les spectacles vus, les musées visités ainsi que les capacités à utiliser un appareil photo, une caméra, un magnétophone, à développer des photos, à gérer un projecteur de cinéma.

Fondé sur une sélection préalable à partir d'un dossier établissant la réalité d'un engagement antérieur[1], il avait pour avantage la réalité d'un référentiel commun facteur de dialogue entre les divers acteurs (associatifs, locaux et étatiques) de l'éducation populaire. Il est incontestablement culturel et relève de la pensée de Jean Guéhenno. Sa refonte est pourtant envisagée dès 1966 par le groupe « *formation des animateurs* » du Haut-Comité de la Jeunesse. Les avatars de Mai 1968 amènent à la création d'une qualification d'animateurs en charge de promouvoir les activités que l'on se doit d'appeler « *socio-éducatives* » car il ne faut pas fâcher les Affaires Culturelles qui s'estiment seules propriétaires du terme « *culturel* » et en réservent l'emploi à leurs activités. Il en ressort le Certificat d'Aptitude à la Promotion des Activités Socio Educatives (CAPASE). Il présente un intérêt qui rappelle la tradition d'une administration recrutant dans le terreau des militants, travaillant avec le milieu, et se définit essentiellement par une concertation entre l'Etat, les mouvements et les associations de l'échelon central aux échelons locaux.

Il existe en effet trois niveaux de concertation et d'action. La Commission Nationale de la Promotion des Activités Socio-éducatives (CONAPSE) définit les principes généraux de fonctionnement. L'échelon régional (COREPSE) gère les dossiers des candidats dont il a accepté, après sélection par un jury, l'entrée en cycle de formation et agrée les unités de valeur dont il se compose, l'échelon départemental (CODEPSE) est chargé de la délivrance d'une qualification qui préfigure, ce qui sera trois décennies plus tard, la valorisation des acquis de l'expérience.

Le BASE : la reconnaissance de la qualité d'animateur.

Le Brevet d'Aptitude à la Promotion des Activités Socio-Educatives est un diplôme qui se délivre hors les pratiques traditionnelles d'examen. Un bénévole reconnu sur le terrain par ses pairs et par les instances (MJC, Club de jeunes, …) au sein desquelles il exerce ses talents peut demander de pouvoir obtenir le BASE. La procédure est simple, une commission composée d'un inspecteur ou d'un assistant JEP et du représentant d'un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire vient le rencontrer *in situ* en situation d'animation, observe ce qu'il fait et, après discussion contradictoire entre le candidat, la commission et un représentant de la structure, propose à la CODEPSE la délivrance du diplôme. S'il en devient titulaire il peut, soit décider d'en rester là, soit présenter à la COREPSE un dossier de sélection pour l'entrée en cycle CAPASE.

[1] Le candidat devait, lors de son inscription, produire un dossier établissant qu'il avait une expérience de plusieurs années des pratiques de l'éducation populaire, qu'il justifiait de titres et avait réalisé des travaux relatifs au champ de cette intervention. Les épreuves de la première partie, essentiellement de culture générale, comportent un écrit et un entretien avec le jury. Celles de la seconde partie sont fondées sur la présentation et la soutenance d'un mémoire, d'un double écrit, d'une épreuve « *pratique et pédagogique* » et d'un oral portant sur l'évolution des loisirs, les grands problèmes internationaux et les organisations internationales.

Le cycle du CAPASE permet de l'assimiler au Tour de France des Compagnons du Devoir puisque le candidat au diplôme « *Capasien* » doit, pour être « *Capasé* », sur un temps donné, valider 25 unités de formation et une expérience pratique d'animation. Ce qu'il peut réaliser sur l'ensemble du territoire en allant à son gré, à condition qu'elles entrent dans le schéma global de son projet, défini par un conseiller auquel il se réfère, suivre des séquences de formation d'une semaine agréées par les COREPSE. Son organisation suscitera des critiques en raison du coût des pérégrinations des candidats mais aussi du fait que la liberté d'aller à son gré ne s'adaptait pas aux plans de charge des organismes de formation (CEMEA, UFCV, Francas,..).

Ces associations qui ne souhaitaient pas exercer dans les CREPS, avaient, face à la disparition des CREP et à l'insuffisance de capacité de l'INEP, créé leurs propres centres de formation dont elles souhaitaient assurer la rentabilité. On verra donc apparaître un nouveau diplôme dont la structuration, même si elle reprend certains principes du CAPASE, répond mieux aux attentes des candidats et des organismes de formation.

Le Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA) reprend, en les simplifiant, les principes du CAPASE. Il commence, tradition du ministère, par une sélection préalable faite par un jury d'évaluation composé à parité de fonctionnaires et de représentants des organismes de formation. Il est organisé autour d'unités de formation[1] qui permettent, soit de constituer un plan de charge d'établissement, soit de laisser au candidat la liberté de suivre des éléments de cursus mis en œuvre par des organismes différents[2].

A l'issue de son cursus de formation complété par une expérience d'animation, le « *défasien* » doit, pour être « *défasé* », rédiger un mémoire afférent à ce vécu professionnel. Il soutient face au jury régional présidé, à ce moment, par un Professeur d'Université qui apporte aux débats la rigueur universitaire. Comme il est envisagé une équivalence à la licence, le conseiller de formation qui le suit est d'une rigueur extrême qui amène le mémoire au niveau de la maîtrise.

Le DEFA est intéressant à plusieurs titres car il définit un profil d'animateur de très bon niveau apte à répondre aux attentes des collectivités territoriales en recherche d'un cadre de bon

[1] Ces unités de formation : GAO (*Gestion, Administration, Organisation*), ESA (*Environnement Social de l 'Animation*), PRH (*Pédagogie Relations Humaines*), TA (*Technique d'animation)* et une cinquième dite d'*Approfondissement* qui consistait à approfondir la connaissance de l'une des quatre premières. Leur contenu est défini par l'administration centrale mais les applications locales sont agréées par les services régionaux lors de confrontation avec les organismes de formation qui souhaitent les mettre en œuvre.

[2] Il s'agit du principe de la *diversité des chapelles* défendu par Hubert Beuve-Méry

niveau, non d'un exécutant. Il permet, dans la logique de pensée interne à Jeunesse & Sports, à des animateurs en activité de suivre un cursus de formation en alternance[1]. Il a aussi la particularité de relever des Affaires Sociales qui participent aux travaux du jury, parfois dans des conditions caractéristiques des relations conflictuelles entre administrations.

Le DEFA, une tentative semi-avortée de formation pluriministérielle.

Le DEFA, dont le mérite de la naissance relève de la volonté de Gilbert Barrillon, était prévu pour répondre aux attentes d'organismes relevant de divers ministères théoriquement engagés dans le projet de Léo Lagrange et de Jean Guéhenno : offrir au peuple des loisirs de qualité. Il a donc tenté de convaincre le Tourisme, la Culture et les Affaires Sociales de créer une qualification commune. Le Tourisme, ne pouvant concevoir que les accueils traditionnels, s'est récusé. La Culture, qui n'avait pas encore compris l'ampleur du marché et vivait sur des principes élitistes, eut un haut-le-cœur dès qu'elle entendit évoquer le mot « *animation* ». Il n'est resté que les Affaires Sociales, partenaires traditionnelles des services bien que, tradition oblige, conflictuelles en termes d'objectif social.

Le concept d'interministérialité, vu sous l'angle du DEFA, a montré sa vacuité réelle dès qu'il s'agissait de trouver un terrain d'entente et justifié *a contrario* la nécessité d'une administration plus forte sur ces problèmes. Il a été la preuve de l'incommunicabilité interne la Direction des Sports se désintéressant d'un diplôme susceptible d'être un tremplin professionnel pour les éducateurs sportifs. On retrouve, dans ce conflit interne et feutré comme il sied à une administration centrale, les distinctions de pensée entre Jean Borotra et Georges Lamirand, entre Jean Guéhenno et Gaston Roux.

Un des diplômes les plus diffusés en France est lié à l'histoire, mouvementée et contestée, des services de la Jeunesse & des Sports. Il s'agit de ce qui, après les expériences des CEMPA en 1937, s'est appelé « *diplôme de moniteur de colonies de vacances* » avant de devenir « *Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur* », une dénomination devenue un viatique incontournable malgré son ambiguité. Il est fondé au départ sur la nécessité de former des normaliens, instituteurs, séminaristes et prêtres à ces méthodes actives non pratiquées dans les écoles car non enseignées dans les séminaires et les Ecoles Normales[2].

[1] Le principe aura ses dérives incontestablement liées à la qualité du diplôme. Beaucoup d'employeurs recrutent sur l'annonce « *DEFA en cours* » mais ne laissent pas toujours leurs personnels continuer dans la voie car ils n'ont pas assimilé le concept de formation permanente. Ce sera au détriment des candidats qui connaîtront des difficultés à terminer et du diplôme souvent considéré comme « *impossible à finir* ». Il n'empêche qu'un de ces candidats, recruté au titre des TUC (Ministère Raymond Barre), devenu assistant d'un Conseiller Général, finira par prendre sa place, sera Vice-Président d'un Conseil Général, puis Vice-Président d'un Conseil Régional.

[2] Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est fondé sur un cursus lié à la tradition mais non soumis à la sélection préalable. Après un stage « *de base* », l'impétrant s'engage dans un séjour de vacances ou une structure de loisirs où il encadre des enfants. Il suit ensuite un stage « *de perfectionnement* ». A l'issue de ce cursus, si toutes les séquences ont été déclarées positives par les organismes de formation délégataires de la formation, il obtient le BAFA, viatique indispensable pour s'inscire à la formation au BAFD, qui l'autorise à « *diriger* » un centre de vacances ou de loisirs. Un responsable d'organisation de voyages disant « *préférer embaucher un BAFA plutôt qu'un BTS tourisme afin d'encadrer les voyageurs d'un car de toursime* » expliquait son choix par cette phrase

Il devient, de manière incompréhensible, un viatique indispensable à quiconque souhaite avoir une carrière d'animateur avec, comme corollaire de voir les ANPE comptabiliser « animateur » les titulaires de ce diplôme et défendre la non-nécessité d'en former au motif « qu'ils encombrent les statistiques du chômage ».

Le BAFA entre l'ambiguité du bénévole et du salarié.

La question des vacances opposée à celle du « *surmenage scolaire* » fonde, pour diverses couches sociales, la nécessité des « *colonies de vacances* » chargées d'offrir aux « *gentils enfants d'Aubervilliers* »[1] autre chose que le ruisseau et le trottoir. Les CEMPA offrent, dès 1937, une réponse fondée sur l'apprentissage d'une pédagogie « *active* »[2]. Les qualifications (surveillant, directeur) qui en ressortiront seront fondatrices de la définition d'une qualité d'intervenant (prêtre, séminariste, normalien ou instituteur) porteurs d'une pédagogie traditionnelle à qui on offre une ouverture sur les pédagogies « *actives* ». Cette qualification apportée à des enseignants traditionnels va se « *démocratiser* » au fur et à mesure du développement des colonies de vacances, des Centres aérés et des Centres de Loisirs Sans Hébergement sans notablement évoluer dans sa conception mais en restant, dans la tradition des formations de Jeunesse & Sports, un stage souvent plus sociétal que pédagogique, au sens où le suivi de cette formation, en soi mineure, est devenue un passage initiatique à la responsabilité sociale.

Les formations à cette qualification se développeront dès que la règlementation imposera, dans les CLSH, un ratio de 1 à 15 pour l'encadrement des enfants et connaîtront une autre expansion lorsque les collectivités territoriales, prenant conscience de la nécessité de former les aides maternelles et l'encadrement des cantines scolaires, exigeront sa possession avant l'emploi à ces fonctions. Le BAFA, et son corollaire « *hiérarchique* », le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD) représentent très bien les caractéristiques d'une administration missionnaire en charge d'inventer des réponses à des attentes et d'en transférer les conséquences à la société civile.

L'importance du diplôme se lit dans le volume de titres délivrés : 1 800 000 jeunes ont obtenu le BAFA entre 1946 et 2003. Depuis 1990, les services de la Jeunesse & des Sports en délivrent en moyenne 50 000 par an. Si les durées d'emploi sont généralement courtes, elles offrent à de nombreux jeunes l'opportunité de s'engager au bénéfice de l'enfance.

Bien que diplôme « *non professionnel* » il a eu des retombées importantes pour certains emplois. Il n'y est pas obligatoire, mais sa possession est un gage de capacité à s'engager. Par ailleurs, de nombreuses municipalités ont demandé aux Assistantes des Ecoles Maternelles d'en suivre la formation ou ont fait assurer par divers organismes formateurs (UFCV, CEMEA,

lapidaire : « *quand on sait se débrouiller avec 12 gosses, on sait gérer 50 petits vieux* ». On est loin de la colonie de vacances.

[1] Le Docteur Augagneur, Député-Maire socialiste de Lyon, réclame (Lyon Républicain du 20 août 1896) la prise en charge des enfants pauvres car « *l'habitude de la paresse, des instincts du vagabondage, des relations dangereuses, voilà ce qu'ils retirent de ces longues heures passées sans surveillance, dans l'abandon, au milieu des écueils dressés de tous côtés dans les grandes villes* ». cité in *Ecole républicaine et vacances scolaires en 1900.* Cahier d'Histoire n° 3. INJEP. Marly-le-Roi. Décembre 2007.

[2] Ils ne sont pas les premiers car l'interrogation sur la pédagogie des colonies est ancienne qui date, selon Rey-Herme, de la fin du XIX^{e} Siècle et dont l'application semble relever de l'action du Chanoine Zoete (Diocèse de Lille) qui formait les cadres locaux de l'UNCV.

Francas, STAJ,..), à partir des fondamentaux du cycle BAFA, la formation de ces personnels.

-c- L'apparition des qualifications polyvalentes.

Les disparités idéologiques vont, progressivement, faire place à une vision plus réaliste des attentes. Dans la fin des années 1980, les services centraux ont compris, sans doute bien tard, que l'encadrement des activités sportives et socioculturelles ne pouvaient être fondé sur des spécialistes, mais devait relever de personnels polyvalents. Ils ont, dans la logique technocratique de ceux qui, issus de la filière des enseignants d'EPS[1] et se considérant, comme dit Jean Pachot « de Sciences-Po », developpé une logorrhée inapte à une application sur le terrain[2].

Ce sont, par contre, ces réalités du terrain qui ont conduit à l'évolution des conceptions des diplômes polyvalents. Le diplôme d'aide-moniteur qui était appliqué à toutes les sauces de pérennisation d'emplois[3] est devenu, après diverses négociations, au cours desquelles le responsable du bureau des formations répondait aux inspecteurs régionaux qui souhaitaient le faire évoluer «*faites-en ce que vous voulez, nous bénirons !»* une qualification dont la dénomination a évolué à partir des ukases de la direction des sports dont il dépendait.

Le Brevet d'Etat d'Animateur des Activités Physiques pour Tous. Il est une évolution naturelle de la qualification d'aide-moniteur mais procède toujours du principe traditionnel de sélection préalable. Il a pour avantage premier de ne pas exiger des postulants à la formation, comme pour les BEES, la maîtrise complète d'une technique mais de « *savoir pratiquer et démontrer* » des pratiques de base. Il est à ce titre très intéressant pour les collectivités territoriales qui souhaitent disposer, à leur niveau, de personnels aptes à résoudre les attentes sociétales (intervention dans les écoles et les associations).

---

[1] Cette dérive vers la logorrhée technocratique avait été évoquée lors d'un stage au CREPS de Mâcon. L'inspecteur général Robert Héraud, docteur en médecine, ancien professeur d'éducation physique déclarait, en évoquant la Loi Mazeaud et la création des UFRSATPS, à propos de ses anciens collègues « *on ne savait pas qu'en leur retirant le sifflet de la bouche on allait leur donner la parole, le pire, maintenant c'est qu'on va les laisser écrire* ».

[2]Le Schéma National des Formations est issu d'une pensée centraliste, logique dans une conception fondatrice de hiérarchies administratives de recrutement. Il a tenté de définir, dans une logorrhée technocratique inadaptée aux attentes d'un milieu associatif aux faibles revenus et aux affres de collectivités territoriales qui se voyaient confrontées à des revendications salariales, des hiérarchies d'emploi, indubitablement logiques sur le plan conceptuel, mais inadaptées à la réalité du terrain.

[3] Lorsque la Direction Régionale du Languedoc-Roussillon formait, à Port-Camargue, des animateurs sportifs spécialisés en voile, tennis et natation, elle leur faisait passer le diplôme d'aide-moniteur en excipant du fait que cette qualification polyvalente et transversale permettrait à un tehnicien de justifier, auprès d'une collectivité territoriale qui l'avait embauché «*pour une saison* » de le conserver à l'année pour des missions diverses, notamment « *l'enseignement de la gymnastique* » aux élèves des écoles. Cette technique a justifié, plus tard, l'ouverture de postes d'éducateurs sportifs territoriaux.

Cette qualification, très forte, aurait pu faire qu'elle devint un nouveau « tronc commun » des BEES. Il semble que son orientation sociétale ait été mal perçue par le milieu sportif qui a préféré qu'il soit un BEESAPT (Brevet d'Educateur Sportif des Activités Physiques & Sportives Pour Tous) sans doute de peur de voir, ce qu'il aurait pu raisonnablement devenir, une « *formation commune* » évoluant vers un universalisme pédagogique incompatible avec sa *Weltanschauung* essentiellement technique.

Le Brevet d'Animateur Technicien des Activités d'Education Populaire.

Serge Boujac, Directeur Régional en Languedoc-Roussillon, soulignait souvent qu'il eût fallu le dénommer BEATEP-J car son orientation « *Jeunesse* » sous-tendue n'était pas assez affirmée. Il représente, de toute façon, une qualification devenue de plus en plus indispensable face à la disparition de bénévoles qui assuraient, dans les temps de militance, une intervention technique attendue par les adhérents des structures relevant du domaine. Le cursus de formation qui le caractérise relève toujours du principe sélection/formation au sein de dispositifs agréés pour leur capacité à mener des cursus spécifiques et divers.

-4- *Des continuateurs ou des successeurs* ?

La valeur de ces formations à caractère professionnel menées à partir de l'engagement de militants ou de pratiquants engagés sur le terrain a incité diverses structures universitaires à tenter de s'approprier des champs d'intervention sur lesquels elles n'avaient, en réalité, aucune justification. Il leur fallait cependant justifier leur existence d'organismes d'Etat face à des organisations « *privées* ». Sur ce plan, Jeunesse & Sports avait toujours travaillé avec les organismes de formation en respectant leur diversité et en leur proposant même des formes de collaboration au sein de « *Centres publics de Formation* » où l'on retrouvait cette diversité des chapelles chère à Hubert Beuve-Méry.

-a- Les centres associatifs.

La philosophie de jeunesse & Sports consiste, on l'a vu, à inciter à être. Face à la difficulté à vivre la catharsis d'un stage d'éducation populaire au sein d'un CREPS, de nombreuses associations nationales (UFCV, CEMEA, Francas,..) se sont dotées de structures où elles pourraient assurer des formations d'animateurs. La création de centres spécifiques aux mouvements était devenue logique après la disparition des CREP et un dispositif prônant l'autonomie associative ne pouvait s'y opposer. Par contre, il n'y avait plus « toutes les chapelles ». La plupart des stages d'animateurs et de directeurs de colonies de vacances étaient organisés dans des sites d'accueil d'enfants dans une logique rappelant les premiers stages des CEMEA à l'Ecole de Plein air d'Andernos. Il semblait normal aux formateurs, et

l'administration en avait accepté le principe, que les stagiaires fassent connaissance avec des lieux identiques à ceux où ils étaient destinés à intervenir.

-b- L'intervention universitaire.

Cette situation d'ouverture logique dans la pensée partagée entre d'anciens militants issus des mouvements et des militants de ces mouvements parlant tous la même langue n'a pas été celle des universités qui ont vu, dans les formations socioculturelles et sportives, la possibilité d'un marché.

Les IUT de « *Carrières Sociales* » se sont engagés dans des formations d'animateurs relevant du champ socioculturel qui les ont mis en concurrence avec les organismes traditionnel dont ils ne maîtrisent pas la culture[1].

Les UFRSTAPS ont vu leur développement facilité par les aberrations de la Loi Mazeaud qui a négligé d'exploiter le dispositif performant de ses établissements (INS, CREPS et Ecoles) capables de former les enseignants en laissant aux Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique et Sportive le soin de former les «*professeurs supérieurs* ».

Dans le cadre de ce développement il est à reconnaître que, fidèle à sa tradition de reconnaissance des acquis antérieurs, le Ministère de la Jeunesse & des Sports a pratiqué une politique d'ouverture[2].

-c- La réponse des années 1980.

La situation issue des bouleversements des années 1980 a conduit les services à s'orienter vers un nouveau marché de formation[3]. Il en est résulté des qualifications assurant l'entrée dans l'emploi certes à des niveaux (BAAPAT) considérés comme « *inférieurs* », mais la constante des formations menées par Jeunesse & Sports a été fondée sur la volonté de fournir à nombre d'exclus du système scolaire, ou de jeunes n'ayant pu suivre des études longues, qui se sentaient

---

[1] Thibault Tellier observe (*Au nom de la modernistaion sociale : la création des IUT 1967-1973* : Cahiers d'histoire n°3 Marly-le-Roi décembre 2007) que « *dans son rapport d'activité 1967-1968, le département carrières sociales de Bordeaux demande au ministère de l'Education Nationale de préciser le type de rapports qu'il doit entretenir au sommet avec le Secrétariat à la Jeunesse & aux Sports* ».

[2] Les titulaires du DUT « *carrières sociales* » étaient dispensés d'avoir à suivre les Unités de Formation du DEFA et autorisés à entrer directement en expérience d'animation. Par contre, les Universités n'ont jamais accordé au DEFA l'équivalence de la Licence. Les titulaires du DEUG/STAPS ont reçu l'équivalence du Tronc Commun des BEES et les candidats ayant échoué au concours du CAPEPS ont reçu, à la condition qu'ils aient obtenu la moyenne aux épreuves, un diplôme de la Jeunesse & des Sports équivalent à un Brevet d'Etat de généraliste, facteur d'emploi. Par contre, les UFRSTAPS n'ont jamais accordé aucune équivalence aux titulaires des BEES et le Syndicat National de l'Education Physique n'a utilisé la solution que pour exploiter l'image populiste des « *reçus-collés* ».

[3] La direction régionale du Languedoc-Roussillon s'est, dans les années 1980/1990, investie dans la démons-tration que les formations sportives (golf, tennis, voile, plongée, animateurs locaux,…) et socioculturelles (DEFA, BEATEP,..) qu'elle gérait était un facteur de développement économique, touristique et social.

« *appelés* » vers des fonctions d'encadrement et d'accompagnement social, les moyens de faire la preuve qu'ils pouvaient le faire en dehors des filières considérées comme « *nobles* ».

Une volonté politique ou militante ?

En construisant ces outils d'intervention le Ministère de la Jeunesse & des Sports peut apparaître comme une administration traditionnelle qui organise ou finance un certain nombre d'actions ou de réalaisations. Il se place pourtant dans un autre champ d'intervention qui est souvent de mettre en œuvre des projets relevant des attentes d'un large panel de strates de la société civile. Il est possible d'admettre qu'il y ait trouvé sa justification face à une certaine frilosité de services centraux placés sous la coupe de responsables peu au fait des réaliéts sociales. Ce qui ne pouvait être son cas en raison des origines militantes de la majorité de ses personnels, largement au fait, pour en être normalement issus, des besoins exprimés par des milieux associatifs très divers et aux attentes souvent divergentes, ils ont tenté de trouver des solutions convenant au plus large éventail possible de ces demandes.

Les actions des agents de la Jeunesse Ouvrière & Rurale correspondaient incontesta-blement aux souhaits des jeunes ruraux et ouvriers ne disposant pas des moyens nécessaires pour pratiquer des activités physiques et sportives que les adultes de leur milieu pouvaient considérer comme « exotiques ». Ouvrir des jeunes au volley-ball ou à l'athlétisme dans des espaces colonisés par le rugby ou le football relevait parfois de la mission impensable en raison des pesanteurs sociétales. Il en était de même avec de nombreuses activités de pleine nature suscitant le triple opprobre des gérontes : sortir les jeunes -y compris les filles- de leur environnement, leur faire pratiquer des activités non traditionnelles, les faire camper.

Les agents du secteur jeunesse et de l'éducation populaire étaient parfois plus contestés car ils emmenaient les jeunes dans des lieux (Paris, pays européens) où ces mêmes gérontes n'étaient jamais, sauf pour fait de défaite guerrière, allés et leur montraient qu'il y existait une vie parfois plus ouverte à leurs attentes. Les stages de réalisation qui formaient de futurs leaders culturels locaux capables de prendre le pouvoir à partir du théâtre, du ciné-club, du cercle de lecture ou de musique étaient porteurs d'une possibilité de reconsidération des équilibres sociétaux.

On peut retirer qu'il a existé une large conjonction entre les actions menées par les services lorsqu'il s'agissait de pallier l'absence de capacité associative mais qu'ils se sont retirés en se contentant de les soutenir et d'en assurer la promotion lorsque des associations portaient des projets de qualité. Cette conjonction se retrouve très nettement lors de la réalisation des équipements sportifs et socioculturels avec la distinction, lorsqu'il s'agit d'équipements

sportifs, d'avoir à subir les ukases réglementaires des fédérations ou l'exigence des syndicats d'enseignants lorsque ces établissements sont ouverts à leurs élèves.

La formulation de ces exigences, largement écoutée par des inspecteurs issus de leur corps ou idéologiquement liés à ce genre d'expression, n'a alors pas permis la réalisation de sites de pratique poly- ou multivalents ouverts à l'ensemble de la population et créateurs de liens sociaux.

La relation avec le milieu associatif a été identique dans le projet de formation des cadres. La proximité avec les associations de jeunesse et d'éducation populaire a permis de leur offrir les moyens de former leurs militants et de définir, avec elles les concepts de formation des professionnels appelés à pallier leur retrait progressif. Par contre, alors que les associations de jeunesse et d'éducation populaire parlaient, certes dans des dialectes différents, finalement le même langage, les exigences d'un milieu sportif organisé par chapelles toutes orientées vers la compétition dans leur champ de compétence n'ont longtemps pas permis la définition de brevets généralistes.

Il est cependant arrivé un moment de l'histoire du pays où, comme ce fut le cas pour les CREP décrétés formateurs de contestataires sociaux, les CREPS et les formations d'édu-cateurs sportifs qu'ils gèrent avec les services extérieurs sont devenus des concurrents trop dangereux pour des filières en mal de débouchés professionnels. Face à elles, le retrait s'imposera. Non de bon gré, mais par la force des choses. L'essentiel sera que, dans l'esprit de Léo Lagrange, Jeunesse & Sports ait ouvert le chemin et que ses projets perdurent dans les principes qu'il a soutenus.

Face au réalisme politique la militance, toujours subjective, ne peut que s'effacer.

Second Chapitre.

Les politiques et les non-politiques.

-A- *Enfance, jeunesse, éducation populaire.*

-1- Les loisirs de l'enfance.

-a- Colonies de vacances.

-b- Du Centre aéré au CLSH : la fin du patronage.

-2- La question de la jeunesse : un débat ou un problème ?

-a- Les exemples des pays totalitaires.

-b- L'attitude de Vichy.

-c- le problème des idéologies.

-d- Interministérialité ou ministère spécifique ?

-e- La commission armée-jeunesse.

-f- La litanie des échecs.

-g- Un objet insaisissable, impatient et sévère.

-3- L'éducation populaire : opportunité culturelle ou danger social ?

-B- *Sport, éducation physique, rythmes scolaires.*

-1- L'Etat et les institutions sportives.

-2- L'éducation physique : une ardente obligation ?

-3- Le secondaire : un cas spécifique.

-a- Les tentatives socialistes, vichystes et républicaines.

-b- Le temps Herzog.

-c- La République des Sports.

-d- Le conflit des Centres d'Animation Sportive.

-4- Le dossier des rythmes scolaires.

-5- Le dossier épineux des intervenants extérieurs.

-C- *Rendre le peuple aux loisirs et les loisirs au peuple.*

-1- Rendre le peuple à la culture et la culture au peuple.
-2- Rendre le peuple à la nature et la nature au peuple.

Des politiques et des non-politiques.

Les actions menées par Jeunesse & Sports relèvent souvent de ce que l'on pourrait qualifier de la mission impossible en raison de l'expression de certaines réticences sociétales. En dehors du problème de l'équipement dont la résolution était réclamée par l'ensemble de la population avec, il faut le reconnaître, un intérêt nettement plus affirmé en faveur de l'équipement sportif, beaucoup de projets ou d'attentes qui ont accaparé le quotidien des services étaient, pour certains milieux, vécus plus comme des contraintes que des priorités.

Elles présentaient la caractéristique de relever, théoriquement, de dispositifs administratifs nés du démembrement des missions publiques institutionnelles de l'Eglise catholique. L'Etat républicain lui avait retiré ce pouvoir exercé depuis plus d'un millénaire en le confiant tant à l'Education Nationale qu'à la Santé qui, sur certains aspects, ont révélé des carences en matière d'intervention. L'existence d'un dispositif marginal, en charge d'expérimenter et de mettre en œuvre de nouvelles formes d'intervention n'a pas empêché ces administrations d'être à l'affût de ses faiblesses en raison de la nécessité impérieuse d'élargir l'aire de leur pré carré.

Certains segments de la société (sport, éducation physique), toujours disponibles à l'allégeance, à la condition que cette attitude leur soit profitable, ont exploité le militantisme des acteurs de Jeunesse & Sports afin d'obtenir une légitimité sociale et administrative. D'autres (mouvements de Jeunesse & d'éducation Populaire) n'ont pas su (voulu) pour un certain nombre de circonstances, trouver une relation équilibrée avec ce dispositif dont elles auraient pu comprendre que sa marginalité n'était que le miroir de la leur et que des relations plus franches auraient pu les aider se situer dans une société, politiquement, défavorable. On retrouvera l'influence des acteurs de Jeunesse & Sports exacerbée par la disproportion des corps d'intervenants dont la majorité relève de l'éducation physique.

Par contre, il est apparu indispensable de traiter l'ensemble de ces problèmes en fonction des dénominations apportées, officiellement ou officieusement, à ce dispositif depuis l'arrivée de

Léo Lagrange. On appuyera donc la démonstration à partir de trois thèmes

- Enfance, jeunesse, éducation populaire.
- Sport, éducation physique, rythmes scolaires.
- Rendre le peuple aux loisirs et les loisirs au peuple.

autant de politiques ou, ce que l'on verra parfois, de non-politiques liées aux concepts de Jeunesse, de Sports et de Loisirs.

-A- *Enfance, jeunesse et éducation populaire.*

La politique en direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire est incontestablement, malgré un nombre important d'embûches, de contradictions et d'oppositions, une des plus importantes qui ait été menée. Elle a conduit, pour des raisons que l'on tentera d'élucider, à des non-politiques qui peuvent s'expliquer. On verra dans cette section les tentatives politiques liés à l'enfance, à la jeunesse et à certains aspects de l'éducation populaire.

-1- ***Les loisirs de l'enfance.***

L'enfant peut-il avoir des loisirs ? Si l'enfant bourgeois en bénéficie, la question ne se pose pas en milieu rural où l'enfant reste, en fonction de son âge et de ses capacités physiques, un maillon de l'économie familiale. Il en est de même pour l'enfant d'ouvrier qu'il faut arracher de l'usine ou de la mine. Lorsque Jacques Duquesne se souvient des loisirs de son enfance, il évoque « *l'herbe* », un espace de « *la basse ville* », une des îles de l'archipel dunkerquois où se concentraient les familles ouvrières et le canal qui en délimitait, avec d'autres, son espace de vie[1]. Il a, avec les gamins de sa rue, d'autres espaces à sa disposition[2]. Ce sont des loisirs communs, et qui ne sont pas que dunkerquois, ceux des rejetons de la classe ouvrière « *gentils enfants des prolétaires, gentils enfants de la misère, gentils enfants d'Aubervilliers* »[3].

Ils sont ceux de leur classe sociale et leur niveau correspond aux attentes de ceux qui les dirigent et que les patronages s'efforceront de faire progresser, certes souvent petitement mais avec la volonté d'avancer. Le scoutisme sous toutes ses formes semble réservé aux enfants de

[1] « *Très jeune, je me suis persuadé que je vivais sur une île. Au sud, la rue, ma rue, ouvrait sur un terrain vague qui précédait un canal. Ce terrain, les gamins l'appelaient « l'herbe ». Un nom qu'il méritait à peine. Des gravats et des blocs de béton le recouvraient à demi. De ces blocs de fausse pierre aux arêtes vives qui griffaient les bottines et lacéraient genoux et vêtements, nous faisions, comme il se doit des fortins pour jouer à la guerre* ». Duquesne J. *Les vents du Nord m'ont dit.* Paris. Albin Michel 1989.

[2] « *Alors, nous retournions à nos trottoirs et nos caniveaux que nous appelions ruisseaux, où chaque courée déversait ses eaux usées. La brasserie voisine aussi, d'où s'échappait un liquide roussâtre, épais et tiède, malodorant, sur lequel nous organisions, sans dégoût, des courses entre de frêles esquifs de papier, vite naufragés, ou d'allumettes qui résistaient davantage* ». Duquesne J. *Et pourtant nous étions heureux.* Paris. Albin Michel 2003.

[3] Jacques Prévert. Chanson du film « *Gentils enfants d'Aubervilliers* ».

la bourgeoisie alors que les patronages et les colonies s'ouvrent aux classes populaires. Si le mouvement laïque et les mouvements d'enfants liés à la gauche cherchent à prendre place sur le marché idéologique de l'encadrement de l'enfance dans ses temps de loisirs, celui des patronages catholiques (*Cœurs Vaillants/Âmes Vaillantes*), déjà actif avec 12 000 patronages et environ 1 000 000 d'enfants des deux sexes en 1937 est resté, durant l'occupation, une réalité incontournable qui perdurera jusqu'aux années 1960.

Sous l'occupation ils ne peuvent pas se dissocier d'un régime qui leur semble « *béni par Dieu* » car il aide le pays « *catholique et français toujours* » à retrouver le chemin de la foi, de la pureté mariale afin de rénover la France Chrétienne. L'Abbé Jean Pihan, leur fondateur, adhère, certes avec prudence[1], au régime et le mouvement en reçoit soutien.

Les Coeurs Vaillants et Vichy.

Mouvement catholique d'enfants, les Cœurs Vaillants sont 400 000 en 1942[2]. Ce qui inspire l'idée d'un challenge de recrutement de nouveaux adeptes[3]. Après sa visite au Groupe St Pierre des Cœurs Vaillants de Prades (Pyrénées Orientales) Georges Lamirand écrit que *« les Cœurs Vaillants comptent parmi les meilleurs artisans du redressement de la France »*[4]. Leur revue présente en pleine page[5] le *Message du Maréchal aux écoliers de France* après avoir [6] sous le titre ***France Nouvelle*** publié une première intégralement consacrée à un message de Georges Lamirand.

Dans un autre numéro, *L'alpiniste* signe un article laudateur d'un Maréchal investi d'une mission divine[7]. Suit une page destinée à faire comprendre à l'enfant et à sa famille qui ne manquera pas de lire l'hebdomadaire l'importance de l'œuvre menée depuis un an par le Maréchal. Les thèmes[8] traités sont évocateurs de la politique du régime[9]. On leur rappelle qu'ils ne sont pas seuls, qu'ils ont de vaillants aînés

[1] Une des grandes figures de la Résistance à Dunkerque est cependant l'Abbé Bompain responsable des patronages catholiques.

[2] *« À côté des mouvements d'aînés : Chantiers de jeunesse, Compagnons, JOC, JAC, Scouts.etc…, un beau panneau attire mes regards, un chiffre se détache : 400 000. Vous jugez de ma joie quand, sur les photos, je reconnus des petits visages rieurs dont le photographe avait réussi à saisir la petite flamme de fierté et de vaillance qui brille au fond des yeux de tous les Cœurs Vaillants* ». Yves Michel. *Cœurs Vaillants*. 13ème année. N° 27. Dimanche 5 juillet 1942.

[3] « *Alors, petit frère, en avant pour la conquête ; si tu veux t'y mettre vraiment, l'année prochaine vous pouvez être un million à montrer au pays comment, au lendemain de la défaite, les jeunes savent regarder l'avenir en face et avec confiance* ». Yves Michel. *Ibid*.

[4] *L'Alpiniste*. *Cœurs Vaillants* 13ème année. N° 50. Dimanche 14 décembre 1941.

[5] *Cœurs Vaillants* 13ème année. N° 42. Dimanche 19 octobre 1941.

[6] *Cœurs Vaillants* 13ème année. N° 33. Dimanche 17 août 1941.

[7] « *Ce chef que Dieu nous a envoyé quand tout semblait perdu. (…) Comme tous les Français tu dois le suivre, lui obéir, en être fier et pour cela savoir tout ce qu'il a fait pendant cette année où, de tout ton cœur, tu travaillais, toi aussi, à ta place, à servir la France* ». *L'alpiniste. Cœurs Vaillants*.13ème année. N° 33. Dimanche 17 août 1941.

[8] *La catastrophe. Arrêter le désastre. Déblayer les ruines. Rassembler pour bâtir, les vrais fils de France. Nourrir le pays. Construire avec le Seigneur. Construire sur des bases solides. Secourir les victimes.*

[9] L'enfant lecteur doit devenir un propagandiste actif qui devrait afficher chaque semaine les pages du journal dans des endroits fréquentés. Il deviendra un « *ambassadeur du Ministère* » et on lui explique, croquis à l'appui, comment réaliser un panneau d'affichage capable de résister aux injures du temps. Il doit se préparer à témoigner à l'exemple de ses homologues de Pau, Marseille et Limoges qui ont accueilli le Maréchal, ceux d'Alger qui ont été reçus par le Général Weygand et ceux de Saint Étienne qui ont rencontré le Préfet de la Loire à la Madonne de Rochetaillée.

qu'on leur demande d'honorer le 31 Août 1941 lors du premier anniversaire de la Légion[1]. La cérémonie est l'occasion de préciser aux enfants aux enfants le rôle qu'ils auront à jouer dans la société future[2].

-a- Les Colonies de Vacances.

Si nombre d'actions en faveur des loisirs de l'enfance sont essentiellement d'origine associative (Ecoles du jeudi, patronages, colonies) l'Etat s'y intéresse à la suite des collectivités locales, souvent des municipalités « *de gauche* » mais aussi de la Ville de Paris.

La prise de pouvoir d'Andrée Viénot sur les colonies de vacances se traduit par la nécessité d'un engagement fort des services souligné par Etienne Bécart[3]. Ce dossier est devenu un élément important de la politique de Jeunesse & Sports car les 200 000 enfants partis en colonie de vacances en 1937, devenus 1 500 000 en 1965 sont accueillis dans des sites qui cumulent 500 000 lits. La colonie de vacances, désormais considérée comme le prolongement normal de l'Ecole, s'adresse en priorité aux enfants de 6 à 14 ans en bon état physique et auxquels on offre la campagne, la forêt, la mer, la montagne.

Etre « *le prolongement normal de l'Ecole* » signifie que la colonie doit avoir, en priorité, une mission éducative. Ce qui relance le débat sur les rythmes scolaires, la justification ou non de longues vacances d'été, la qualification de l'encadrant et la gestion idéologique de l'équipement. Si les vacances doivent, comme François Bloch-Lainé l'envisageait pour les loisirs ouvriers, avoir un caractère utile et non futile, cette option pose le problème du statut des institutions gestionnaires dont certaines aimeraient disposer du monopole. Historiquement partagé entre associations confessionnelles et laïques, le dispositif voit apparaître des partenaires nouveaux (Comités d'Entreprise, Collectivités Locales, Caisses d'Allocations Familiales) qui n'hésitent pas à intervenir directement en organisant les leurs.

Face à cette situation, Jeunesse & Sports, dont les inspecteurs sont des intervenants incontournables pour ce qui relève de la déclaration du séjour, l'agrément du site, le contrôle

[1] « *De tout ton cœur associe-toi à la fête de la Légion. Acclame avec ardeur ceux qui, sans faiblir, veulent continuer à te montrer le chemin de l'honneur et du devoir. Leur tâche est belle, sois en fier. Leur tâche est rude, prie pour eux et, avec eux, de toutes tes forces redis à la Patrie que pour la refaire plus belle tu es prêt à servir tous les jours de ta vie, en vrai fils de France* ». Jean Bernard. Cœurs Vaillants. 13e année. N° 35. Dimanche 31 août 1941.

[2] « *Vous, les Cœurs Vaillants, plus tard vous serez aussi de chics jeunes de France ; soyez fiers de vos grands frères qui, unis par le même idéal, accomplissent en équipe le travail qui fera d'eux les hommes forts et vaillants dont a besoin la France de demain* ».Yves Michel. *Cœurs Vaillants*. 13e année. N° 29. Dimanche 20 juillet 1941.

[3]« *En premier lieu, il est nécessaire que chacun apporte toute son attention aux Colonies de Vacances. Là où l'Inspecteur de la Jeunesse est le secrétaire du Comité Départemental des Colonies de Vacances, il continuera à en être l'animateur et se consacrera à cette tâche tout le temps nécessaire. Là où l'Inspecteur de la Jeunesse n'est que membre du Comité Départemental, il est <u>indispensable</u> qu'il en soit ou en devienne le membre influent. Aucun effort ne devra être ménagé pour atteindre ce but* ».Etienne Bécart. (Secrétariat 131. EB/NF du 9 janvier 1947). Directives aux Directeurs Régionaux et Départementaux de la Jeunesse & des Sports. (A N. F/44/52).

de la réalité technique, hygiénique et pédagogique, se contente de subventionner les séjours et la réalisation de colonies en souhaitant que les organisateurs s'attachent aux économies d'échelle[1].

Les modalités d'accueil génèrent un débat idéologique et pédagogique qui renvoie une nouvelle fois aux fondamentaux du scoutisme. Ces équipements, jadis anciens châteaux ou « *grandes maisons* », sont soumis à la vision scolaire qui impose des salles d'activités ou de réunions, des dortoirs normalisés (capacité, surface, aération,..) des infirmeries, des bureaux administratifs, une alimentation en eau potable, un réseau d'évacuation des eaux usées dans des zones rurales où le mot *assainissement* ne fait pas partie du vocabulaire. Elle entre dans le processus administratif d'accord préalable à l'ouverture. Ces dispositions indispensables dans le cadre d'une classe de neige prennent des aspects aberrants lorsque les promoteurs exploitent la qualité de l'équipement réalisé pour favoriser leur renouvellement de mandat[2].

Si un débat oppose les tenants de l'organisation pavillonnaire à ceux du bâtiment unique, l'accueil « *sous tente* », tradition du scoutisme, en ouvre un autre relatif à l'âge requis « *pour camper* » et le type de tente (canadienne ou marabout) à choisir. Il connaîtra un rebond avec le concept des camps d'adolescents. Leur projet pédagogique est de quitter la clôture estivale que la colonie de vacances est devenue à partir d'une règlementation fondée sur le principe scolaire et dont les contraintes de vie sont incompatibles avec la notion de liberté attendue apr les adolescents. Ils ne bénéficieront pas de l'accueil en Auberge qui aurait pu être, dans la tradition allemande, un levier de réforme de la pédagogie des collèges et des Lycées.

Il faut ici regretter la position de la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse[3].

---

[1] On évoque l'aménagement des écoles rurales afin qu'elles puissent accueillir des colonies. On suggère de prévoir, dans certains sites, des colonies de vacances aptes à devenir, en année scolaire, des internats ruraux.

[2] Le fait n'est pas nouveau. En 1905, la Colonie de Mandres (Vosges) a été présentée à la presse parisienne à l'occasion de la visite de députés et d'élus. Dès lors les autorités de tous ordres (municipalités, comités d'entreprise, caisses d'allocations familiales) n'auront de cesse de montrer la qualité de leurs réalisations

[3] Les établissements scolaires allemands équivalents à ceux de la filière secondaire française organisent annuellement un voyage scolaire d'une dizaine de jours. Fondé sur le principe de la découverte du pays il exploite les facilités apportées par l'excellent réseau des *Deutsche Jugendherbergen (DJH).* Cette option, envisagée sous Vichy par les Auberges Françaises de la Jeunesse aurait pu se développer en France dès les années 1950, à partir d'une extension du réseau des Auberges de Jeunesse qui aurait allié des installations « en dur » capables d'accueillir des groupes scolaires (option soutenue par Gaétan Fouquet) et des accueils de camps itinérants d'adolescents dans les installations (camps et relais) plus rustiques de la future FUAJ. Elle a été abondamment discutée dans les réunions du Comité Directeur de la Fédération Nationale des Auberges de Jeunesse lors des négociations de fusion, mais a été abandonnée car la Direction Générale de la Jeunesse & des Sports soutenait l'option de la Ligue de l'Enseignement qui n'avait pas abandonné sa vision hégémonique sur le dossier et souhaitait gérer le réseau des Auberges de Jeunesse dans le cadre d'une Association à Base Nationale dans les installations de laquelle tout individu, membre de la Ligue aurait pu accéder dès lors qu'il aurait acquis (pour 1 franc de 1956) le timbre « *Auberges* ». Cette proposition a fait l'unanimité contre elle. D'une part elle excluait de fait les non-adhérents de la Ligue, d'autre part, l'accueil de « *valochards* » considérés comme incapables de satisfaire les exigences traditionnelles de l'ajisme était inconcevable aux militants des auberges héritiers de la

-b- Du Centre « aéré » au CLSH : la fin des patronages.

Le concept de Centre Aéré reprend l'idée des *Écoles de plein-air* défendue lors du Front Populaire. La III[e] République ayant privilégié le concept de *Mairie-École* rurale, les écoles primaires urbaines n'étaient souvent, en raison de leur héritage clérical, que des ensembles tristes enserrés dans le bâti environnant.

On a en premier lieu, comme à Suresnes, envisagé que les classes pourraient ouvrir sur une pelouse ou un jardin. Ils ont été suivis par la création de structures *mi-école, mi-colonie de vacances* situées en périphérie des villes, offrant de vastes espaces de jeu, adaptées à un enseignement extra-muros. L'expérience des Centres Aérés a pu se développer sous Vichy en raison de la difficulté (bombardement des trains, manque de moyens automobiles de transport) à organiser des déplacements d'enfants. Les paroisses catholiques ont alors organisé des « *patronages à la journée* » qui ont montré l'intérêt de la formule.

Si la colonie de vacances procure aux enfants des villes des vacances « *saines et éducatives* », elle ne dispense ses bienfaits que 30 à 40 jours par an et ne peut être considérée comme le seul élément complémentaire en matière d'équilibre sanitaire, ludique et culturel de l'enfant. On définit donc, autour et à partir des concepts anciens de patronage, d'école du jeudi et des projets des Francs et Franches Camarades, un dispositif municipal, complé-mentaire à l'action de l'École, et destiné à apporter aux enfants des réponses en matière de loisirs éducatifs. Il ne peut être une cour d'École, une salle des Fêtes ni un stade aménagé pour les adultes. Il répond au projet d'un Richard Schirmann qui voulait offrir aux enfants autre chose que la cour des *Mietskasernen* et, autant que possible, « *au cœur même de la cité, proche du lieu d'habitation et de l'Ecole* »[1].

> ***Les « Centres aérés de vacances » de la Ville de Paris.***
> La Ville de Paris décide le 28 décembre 1950 de créer des « *centres aérés de vacances* » où les enfants sont accueillis après avoir été regroupés dans une école de chaque arrondissement et transportés sur des sites « *à proximité de Paris* » par des autobus de la RATP. De cinq centres avec 4 000 enfants en 1951, on passe à six en 1952 (5 000 enfants) et à huit en 1953 (6 200 enfants du 6 juillet au 6 septembre encadrés par 262 moniteurs. Ils sont 19 en 1956, 25 en 1959. En 1960 32 centres sont fréquentés par 2695 garçons et 2 032 filles d'âge primaire et 3 169 d'âge maternel[2].

Ces *Centres Aérés* qui permettaient des activités de *loisirs éducatifs* pratiquées le jeudi, les

pensée des Cam'Route. Une nouvelle fois, la tripartition idéologique a fait œuvre funeste.

[1] *Les Centres Aérés*. Moniteur des Travaux Publics. N° hors série de Mai 1964.*Les équipements sportifs et socioéducatifs.*

[2] Source : Lebon F. *Une politique de l'enfance. Du patronage au centre de loisirs.* Paris. L'harmattan 2005.

congés hebdomadaires, et les vacances scolaires étaient implantés en périphérie des villes en référence aux écoles de plein air.

L'action des Francas en matière d'espaces de loisirs éducatifs y sera importante car ils implantent des « *camaraderies* » dans des localités nettement moins importantes que Paris, généralement « *à gauche* », et qui souhaitent faire pièce aux « *patronages* » et aux activités proposées par l'UFCV souvent mieux accueillie dans les municipalités « *de droite* ».

La folie normalisatrice s'y imposera par contre d'autant plus que, destinés à participer à l'action éducatrice, donc liés à l'école, ils devront être en mesure de respecter une règlementation drastique[1] qui freinera, en raison des coûts, leur expansion[2].

Elle justifiera, une décennie plus tard, le concept de Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) qui satisfait les attentes des organismes à caractère social non éducatif en recherche de sites d'accueil des enfants à la journée, voire à la demi-journée. Il sera indispensable de leur imposer un encadrement « *éducatif* » (moniteurs et directeurs titulaires du BAFA ou du BAFD) car leurs activités ne pouvaient être financées par les Caisses d'Allocations Familiales que si le site était agréé par les services départementaux de la Jeunesse & des Sports. Ainsi l'accueil ne pouvait se résoudre à une simple garderie d'enfants.

Cette option fait apparaître une nouvelle gouvernance du domaine. Si les services de la Jeunesse & des Sports ne disposent pas des moyens budgétaires permettant de subventionner les activités, leur qualité d'expert est reconnue : ils agréent les centres dont ils contrôlent le fonctionnement, et leur encadrement dont ils contrôlent la formation.

Ils sont passés, en trois décennies, du promoteur au régulateur.

L'animation, en tous temps de l'année scolaire des loisirs de l'enfance est devenue « *neutraliste* », elle verra la fin des bénévoles des patronages et l'apparition d'un nouveau type

[1] « *Le Centre aéré est installé dans une zone éloignée de tout établissement dangereux, insalubre ou incommode. La superficie sera environ de 50 m2 par personne, toutes installations comprises. La capacité d'un même centre ne dépassera pas 300 enfants* ». Arrêté du 19 mai 1960.

[2] Le Moniteur des Travaux Publics (N° hors série de mai 1964) prévoit, pour un centre de 300 enfants : un bâtiment des petits comprenant une grande salle de jeux, un atelier de peinture, une salle de repos ; un bâtiment des moyens de deux pavillons avec accès à une aire de jeux, un préau (125m2), un atelier de peinture-collage, un atelier de bricolage-menuiserie, un atelier de travaux propres, une salle de lecture et d'audition ; un bâtiment des grands avec une salle de lecture et d'audition, une salle foyer et vestiaire, une salle de bricolage-menuiserie. Le tout étant complété par une salle polyvalente. Le texte qui fait référence à des exemples allemands (*Spielplatz und Gemeinschaftzentrum*. [Gerd Hatje Verlag]. Stuttgart) expose que l'ensemble devrait disposer de terrains et plaines de jeux permettant des activités sportives de type hébertien ou ludiques (cabanes) ou d'aventure, situés dans un cadre naturel. On observe que le texte, suggéré par les Francas, ne fait pas référence aux activités sportives ou culturelles élaborées (dessin, musique) qu'ils ne maîtrisent pas, ni celui des « terrains d'aventure », nouvelle dénomination de *l'herbe* selon Jacques Duquesne, qui ne nécessite pas la présence d'un animateur.

d'intervenant «*l'animateur* » oscillant entre le statut de bénévole « *indemnisé* » et celui de salarié temporaire. Elle sera aussi la fin des patronages.

On retrouvera le concept sous la forme du Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE) qui participe, en partie et sous diverses dénominations, à la réforme des rythmes scolaires et ceux de la vie de l'enfant.

-2- ***La question de la jeunesse : un débat ou un problème ?***

Lorsque Maurice Herzog répond positivement à la question de savoir si l'Etat peut avoir une politique de la Jeunesse, il en trace certaines limites[1] qui justifieront sa politique et soulignent la difficulté à répondre aux attentes d'une jeunesse dont Pierre Mendès-France avait dit qu'elle est « *impatiente et sévère dans ses jugements, probablement plus en France qu'ailleurs, certainement aujourd'hui plus qu'avant* »[2]. Il en reprend l'antienne en rappelant la nécessité de « *lutter contre* [cette] *caractéristique de la jeunesse qui est très éclatante, c'est son égocentrisme qui l'amène à considérer que les problèmes sont liés avec la jeunesse, avec celle à laquelle on appartient* »[3].

Il est incontestable que « *ce sang nouveau qui peut revivifier la Nation* » n'a généralement pas, face aux gérontes et aux institutions, l'attitude reconnaissante et obéissante que la société estime pouvoir attendre de sa part et beaucoup se méfient d'avoir à considérer la jeunesse pour elle-même, qui renvoient ses problèmes spécifiques à des analyses globales.

Le comportement des jeunes, de tous temps stigmatisé[4], conduit à des velléités d'encadrement fondées sur des pédagogies de l'intégration dans la société et des attitudes liées à la clôture scolaire dans un réflexe d'autoprotection[5]. Pierre Mendès-France soutenu par une part

---

[1] « *La première, la principale, la fondamentale préoccupation de tous ceux qui se soucient* [des] *problèmes et de l'avenir de la jeunesse, c'est de ne pas séparer la jeunesse de la nation, de ne pas séparer les problèmes de la jeunesse des problèmes de la Nation* ». Maurice Herzog. Allocution du 22 décembre 1960 au Haut-Comité de la Jeunesse (Archives Nationales. Cote 19980437-article 19).

[2] « *Organisez-vous, groupez-vous, pour faire entendre votre voix, participez aux mouvements de jeunesse, animez-les, poussez-les à exercer sur les pouvoirs publics une pression continue* (…) *Comprenez le rôle que vous pouvez jouer, la contribution dans la marche en avant que vous pouvez apporter* (…) *Soyez enfin, au sens le plus riche de ce mot, des citoyens* ». Pierre Mendès-France. *Message à la Jeunesse*. Emission télévisée du 22 décembre 1955.

[3] Maurice Herzog. *Ibid*.

[4] Selon Norbert Schindler. *Les gardiens du désordre* in Levi G. et Schmitt J.C.*Histoire des jeunes en Occident*. Paris. Seuil 1996. Les édiles et pasteurs de Suisse germanophone critiquent largement, au XVI[e] siècle, les comportements des jeunes qui dérangent la sérénité des offices par leurs insultes et commettent des déprédations dans les vergers et les alentours des maisons de ceux, notamment les pasteurs, dont ils n'apprécient pas les remontrances.

[5] Chaque collectif idéologique a tenté de se constituer, dans la mouvance nébuleuse de la jeunesse, un réservoir de

importante de la jeunesse, après avoir relevé que « *l'efficacité du régime républicain, du régime de liberté, ses chances de survie et de prospérité dépendent des liens qu'il saura créer entre la jeunesse et lui* », l'exhorte à intervenir et agir en lui demandant de se s'organiser[1].

Son discours montre toute l'ambiguïté d'une position politique qui souhaite que l'on « *fasse quelque chose* » en craignant, avant tout, que l'on « *en fasse trop* » sans très bien savoir d'ailleurs ce que ce « *trop* » peut être ou cacher.

Avant le Front Populaire, l'Etat laisse les problèmes de la jeunesse à l'appréciation de la société civile. La position n'est pas négative car les mouvements de jeunesse se chargent, dans leur diversité, de répondre, en encadrant les jeunes, à leurs attentes. Il est par contre patent que seul 1/7 des classes d'âge entend leurs appels. S'il est possible de se poser la question de cette absence d'intérêt, il faut se poser celle de la légitimité d'un intérêt étatique en faveur de la jeunesse.

Le relatif désintérêt français des années 1930 peut s'expliquer de deux façons.

- La première consiste à admettre que le problème relève de la société civile et que l'Etat ne peut s'y intéresser au risque de tomber dans le travers des pays totalitaires. Il a pourtant déjà, par le biais de l'Ecole publique, une influence que lui conteste l'Eglise au motif qu'elle est placée sous l'influence de la Ligue de l'Enseignement[2].
- La jeunesse n'ayant pas été négligée par des régimes autoritaires (URSS, Allemagne national-socialiste, Italie fasciste, Portugal salazariste) leur attitude incite les pays porteurs de pratiques démocratiques à refuser de s'y intéresser[3].

-a- Les exemples des pays totalitaires.

On choisira quatre catégories de mouvements, le Komsomol soviétique, le Balilla italien, la Mocidade Portuguesa et la Hitlerjugend qui montrent souvent des similitudes (uniforme, sport,

successeurs, formés à son image et chargés, non de l'évolution mais de la perpétuation de leur situation politique et sociale, ce qui était, a priori, en contradiction avec les attentes et les projets des jeunes. « *Les Evêques n'admettaient pas que les mouvements prennent des positions sociales. Ils souhaitaient qu'ils se cantonnent à la diffusion du message eucharistique* ».. Jacques Duquesne. (Entretien à propos des relations entre l'ACJF et l'épiscopat français des années 1950).

[1] Pierre Mendès-France. *Message à la Jeunesse*. Emission télévisée du 22 décembre 1955.

[2] La Ligue de l'Enseignement dispose d'institutions (amicales laïques, réseau des FOL et des UFOS) liées à l'école qui intéressent une part, motivée mais faible, de la jeunesse, alors que l'Eglise catholique bénéficie des gros bataillons de ses mouvements de jeunesse. Entre eux se situent les dispositifs protestants, israélites et laïques qui lui sont marginaux (Eclaireurs de France, Auberges de Jeunesse, Jeunesses Laïques et Républicaines) et, comme toutes les minorités, porteurs de pédagogies novatrices et perturbatrices.

[3] Vichy s'étant engagé dans cette voie, ce sera dans les années qui suivent la Libération, un prétexte officiel de non-intervention qui pourrait cacher d'autres réalités.

préparation militaire,...) mais arrivent à des résultats souvent différents.

Le Komsomol. La *Vsesoyouznyï leninski kommunistitchesky soyouz molodej* (Union communiste léniniste pansoviétique de la jeunesse) a été créée le 29 octobre 1918. Réserve du parti, antichambre et école politique[1], elle est la première organisation de jeunesse étatique[2].

La question de la jeunesse n'a pas échappé à Lénine dont la vision de gestion de ses problèmes est peu éloignée des thèses sportivistes qui permettent d'éliminer, par l'exercice, les miasmes de l'adolescence. S'il reprend des thèmes de Portiez (voyages, étude du milieu,…) son discours n'est pas éloigné de celui des mouvements de jeunesse traditionnels qui ne sont pas, comme l'ensemble de la société, favorables à la mixité[3].

Les balillas. L'Italie regroupe les garçons et filles de 6 à 21 ans, dès 1937 au sein de la *Gioventu Italiane del Littorio*, directement rattachée au Parti fasciste, qui a pris la suite de l'*Opera Nazionale Balilla* (1926)[4] sous la devise « *Croire, obéir, combattre* » dans le but de leur donner « *une préparation spirituelle, sportive et militaire par le moyen de l'éducation physique, des camps, colonies de vacances, voyages, croisières, répartition de bourses d'études* »[5].

Les effectifs recensés en 1938 montrent que les jeunes, garçons et filles sont, en grand nombre, membres des divers dispositifs de la G.I.L. Les filles semblent par contre moins attirées que les garçons, ce qui s'explique par l'attrait de l'uniforme (garçons) et une certaine réserve « *latine* » qui laisse peu de liberté aux filles.

Garçons	Filles

[1] Ses 22 000 membres en 1918 sont engagés dans la guerre civile. Ils sont 400 000 en 1920, 1 500 000 en1925, 4 000 000 en 1939.

[2] Après la guerre civile, le Komsomol intervient dans la collectivisation agraire et la constitution de kolkhozes puis connait des purges pour déviationnisme avant de devenir, à l'instar des syndicats, une courroie de trans-mission du parti. Il sera une pépinière pour les futurs membres de la Nomenklatura mais nombre de ses projets, qui devaient intégrer les jeunes dans des opérations spectaculaires, n'aboutiront pas tel celui de la réalisation de la ville éponyme (*Komsomolsk*). Il offrira, à la Russie de Gorbatchov, une Nomenklatura économique.

[3] « *Ce qu'il faut à la jeunesse, c'est la joie de vivre et le réconfort. Sport, gymnastique, excursions, toutes sortes d'exercices physiques, intérêts nouveaux, variés, études, analyses, recherches, le tout appliqué simultanément, tout cela donne à la jeunesse bien plus que les rapports et discussions sans fin sur les questions sexuelles et sur la façon de jouir de la vie selon l'expression courante* ». Wladimir Illitch Lenine cité in Ollier F. *La maladie infantile du Parti Communiste français :(le sport).* Paris. L'Harmattan 2003.

[4] L'*Opera Nazionale Balilla* porte le nom d'un jeune génois qui avait donné le signal de la révolte contre les soldats de Marie-Thérèse d'Autriche. Il groupe les jeunes fascistes de 8 à 18 ans et a, par les lois du 31 mai 1928, du 14 et du 25 novembre 1929, introduit l'éducation physique dans les écoles élémentaires et secondaires. Il dispose de relais universitaires et sociaux (*Dopolavoro*). Au niveau local, une « *Casa Balilla* » ouverte aux jeunes et aux enfants offre des salles de jeux et de travail, une bibliothèque, un cinéma, une discothèque et des salles de douches. Elle assure l'éducation civique et morale (*Journée de la Patrie, Journée du Duce, Journée du fascisme, Journée de la femme fasciste, journée de l'assistance sanitaire,..*). La préparation militaire était une obligation qui permettait au jeune fasciste d'entrer « *dans l'armée comme un soldat déjà entraîné à l'usage des armes et avec un esprit discipliné et enthousiaste* ». Le *Balilla Moschieteri* apprend à manier le fusil 01 Type *Balilla*, et les *Avanguardisti* qui font la connaissance des armes portatives étaient initiés aux exercices tactiques qui visaient « *à la spécialisation terrestre, navale et aéronautique des jeunes fascistes* ».

[5] *La Jeunesse italienne*. Service de documentation du SGJ. N° 5 du 1er décembre 1942. (A N. F/44/2).

Dispositif	Effectifs	Classe d'âge	Dispositif	Effectifs	Classe d'âge
Figli della Lupa (6/8 ans)[1]	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Balillas (8 /13 ans)	**3 115 649**	**3 534 046**	**Piccole italiane (8/14 ans)**	**1 669 045**	**3 442 409**
Avanguardisti (13/17 ans)	**2 046 234**	**2 383 344**	**Giovane italiane (14/17ans)**	**-**	**-**
Giovani fascisti (17/21 ans)	**5 161 883**	**5 917 390**	**Giovane fasciste**	**747 444**	**2 340 415**

La Mocidade Portuguesa (Jeunesse portugaise), définie par la loi du 11 avril 1936 qui réorganise le Ministère de l'Education Nationale[2], regroupe « *toute la jeunesse, scolaire ou non* », son commandement est confié à un officier supérieur (Armée ou Marine).

Les fascismes italiens et portugais qui donnent la préférence au dispositif scolaire exigent une forte implication des enseignants et portent intérêt à l'éducation physique des garçons dont ils espèrent qu'elle aura des effets positifs sur les futures recrues, et des filles qui doivent, comme dans le discours français des années 1900, devenir «*de bonnes mères* ».

En Italie, les moniteurs sont formés à Rome, les monitrices à Orvieto. Au Portugal, les professeurs d'éducation physique et de chant choral interviennent, dans le cadre de leur horaire, dans les structures de la *Mocidade Portuguesa*, ceux des autres disciplines ont un service *circumscolaire* proche de l'Education Générale (excursions et conférences organisées le samedi).

Une éducation « *chrétienne traditionnelle* » est donnée à ses membres qui ne peuvent être athées ou agnostiques. Personne ne parle, évidemment, de sexualité. Le terme est tabou. Le fascisme italien, le phalangisme portugais et le national-socialisme allemand ont eu une approche spécifique, voire locale, du dossier, mais le modèle national-socialiste apparaît comme le plus abouti.

---

[1] L'absence de statistiques correspondant à cette tranche d'âge alors que le tableau est publié dans un document officiel de l'Etat fasciste montre que le projet ne recueille pas l'unanimité du pays et que l'on en protège à la fois les bambini et les filles.

[2] « *La jeunesse portugaise sera pourvue d'une organisation nationale et prémilitaire pour stimuler le développement intégral de sa capacité physique, la formation de son caractère et l'amour de la Patrie, et pour la mettre en état de pouvoir contribuer efficacement à la défense de celle-ci* ». La *Mocidade portuguesa*. Service de documentation du SGJ, note d'octobre 1940. (A N. F/44/2). Ses membres sont regroupés en « *Quinas* » (5 membres /1 chef), « *Casteles* » (5 quinas), « *Bandeires* » (12 Casteles), « *Falanges* » (2 Bandeiras). Sa section féminine (Mocidade *Portuguesa* Feminina) est confiée à l'*Obra das Mais pela l'Educacâo Nacional* (Œuvre des Mères pour l'Education Nationale). Ses missions sont identiques qui doivent « *stimuler chez les jeunes portugaises la formation du caractère, le développement de la capacité physique, la culture de l'esprit et le dévouement à la cause sociale, dans l'amour de Dieu, de la Patrie et de la Famille* »[2]. Les membres de la Mocidade Portuguesa Feminina sont regroupées en quatre échelons « *Lusitas* » (7/10 ans), « *Infantas* » (10/14 ans), « *Vangardistas* » (14/17 ans), « *Lusas* » (après 17 ans). Nombre de *Lusas* sont recrutées comme infirmières et on choisit, parmi celles qui ont atteint l'âge de 21 ans, celles qui constitueront un « *corps de service social* » et d' « *auxiliaires de défense de la Patrie* ».

La Hitlerjugend. Dans l'Etat national-socialiste, la *Hitlerjugend,* dont les buts doivent être mesurés à l'aune d'une germanité en quête d'affirmation et de revanche face à une société anglo-saxonne maçonnique, ploutocrate et décadente, est d'une perfection organisationnelle qui va nettement plus loin que les deux autres[1], notamment sur l'idée raciale, eugénique et biologique.

Elle possède ses maisons, ses auberges, ses uniformes, ses devises, ses rites, ses fêtes, ses héros, ses martyrs, son dieu[2], rompt avec la vision wilhelminienne de l'adolescent demi-adulte, la conception weimarienne d'assistance. Elle récuse autant les *Burschenschaften* (Associations d'étudiants) que les « *amateuristes vagabonds* » du *Wandervögel*. La *National Sozialisitsche Deutsche Arbeiter Partei*[3] considère que la jeunesse est un ordre, une institution qui s'est développée au même rythme qu'elle[4].

L'arrivée à sa tête, le 17 juin 1933, de Baldur von Schirach accélère son évolution vers une autonomie administrative et idéologique qui en fait un instrument performant au service de l'idéologie national-socialiste[5].

La Hitlerjugend, un encadrement performant au service d'une idéologie totalitaire.

En fin 1933, si la jeunesse protestante rejoint, à son corps défendant, la jeunesse hitlérienne, d'autres groupements confessionnels sont dissous « *en raison de leur activité hostile à l'Etat* », la Loi sur la Jeunesse (1er décembre 1936) interdit aux jeunes allemands d'adhérer aux organisations catholiques sauf celles qui n'ont, comme les congrégations, que des buts exclusivement religieux. « *Le fait essentiel est l'intégration de toute la Jeunesse Allemande dans la Hitlerjugend qui l'élèvera dans l'esprit national-socialiste pour*

[1] « *Nombreuses sont les jeunesses d'Occident et d'Orient qui depuis vingt ans ont reçu de l'Etat les soins les plus attentifs : aucune cependant ne bénéficie aujourd'hui d'une organisation aussi minutieuse et totale que celle de l'Allemagne de 1940 qui porte le nom d'Hitlerjugend* ». Note du Bureau d'Etudes du SGJ. Octobre 1940. (A N. F/44/2).

[2] « *Plus que la famille et l'école, l'Etat -plus exactement le parti national-socialiste- est son éducateur. C'est lui qui se réserve de façonner le corps, l'âme et l'esprit de la jeunesse*». La note sur la *Hitlerjugend* fait référence au second discours à la Nation allemande (*Reden an die deutsche Nation)* de Fichte que les nazis considèrent comme « *précurseur et prophétique* » en notant que si Fichte voyait l'élève dans l'adolescent, « *Hitler est allé plus loin et, près de l'âme du peuple, a vu le jeune être humain* ».

[3] NSDAP. Parti National Socialiste des Travailleurs Allemands.

[4] La première association nationalsocialiste de jeunesse est créée à Munich en 1922 sous le nom de *Jungsturm Adolf Hitler*, une autre voit le jour en Autriche en 1923. La *Hitlerjugend* est fondée le 4 juillet 1923 à Weimar. Se présentant comme *Association de la jeunesse ouvrière allemande,* rejointe par l'*Association des Elèves Nationaux-Socialistes* de Baldur von Schirach, elle dépend, à ses débuts des *Sturmabteilungen* (S.A : Sections d'assaut). L'emploi de *Sturm* (tempête) n'est pas neutre. Il montre l'intérêt à exploiter politiquement la fougue des adolescents qui seront, après la *Nacht der langen Messer*, rapprochés des *Schutzstaffeln* (SS) dont ils hériteront du double *Sieg Rune*. Le 2 octobre 1932, 100 000 jeunes défilent à Postdam devant le Führer.

[5] « *La mission d'éduquer la jeunesse est confiée au seul chef de la Hitlerjugend auprès de qui est placée une commission d'Etat immédiatement soumise au Führer*. (…) *Un grand appareil d'Etat est d'autant moins nécessaire que toute la jeunesse allemande* [y] *est incorporée. La Jeunesse Hitlérienne fixe ainsi l'unité et la tâche éducatrice du Parti et de l'Etat, et se garde de toute étatisation et de bureaucratisme. En aucun cas, le Chef de la Jeunesse ne doit céder le pas à des fonctionnaires et l'expression de Jugendbwegung est à prendre dans tout son sens de Mouvement de la Jeunesse* ». Note sur la *Hitlerjugend* (A. N. F/44/2).

servir le peuple et réaliser la Communauté nationale ».

Après leur temps de *Hitlerjugend*, les jeunes allemands sont d'abord autorisés à passer dans les rangs des *Sturmabteilungen* (S.A.) ou des *Schutzstaffeln* (S.S.) de la N.S.K.K (train national-socialiste) ou des N.S.F.K (aviateurs nationaux-socialistes). Les candidats à la Cavalerie S.A. ou à la Marine S.A. sont formés après un examen médical. Le passage à la SS a lieu pendant la fête du parti à Nüremberg. Le passage dans les S.A. en milieu rural[1] ou urbain a lieu au cours d'une fête commune de toutes les formations sous la direction du *Kreisleiter*.

Si les membres de la *Hitlerjugend* peuvent, *lorsqu'il est établi que les organisations dépendent, par leur financement ou leur direction, d'associations de jeunesse protestantes* », être membres d'une société fondée par l'Eglise d'Etat « *l'autorisation peut* [néanmoins leur] *être retirée* ». Ce caractère « païen », contraire à la position portugaise, bénéfice à la *Hitlerjugend* qui fonde une *Stamm Hitlerjugend Petits allemands* regroupant des volontaires, pépinière pour la NSDAP[2]. Le « *Selbstführungsprinzip* » qui expose que « *la jeunesse doit être dirigée par la jeunesse* » signifie, dans la réalité, que les jeunes doivent être dirigés dans un esprit « *jeune* », non essentiellement par des jeunes, mais par des jeunes « âgés »[3]. Les enfants et adolescents, hors ceux qui ont « *commis des crimes contre l'honneur* » ou, évidemment, de confession israélite, servent dans la *Hitlerjugend* selon les principes du *Jugenddienstpflicht* qui leur impose d'adhérer même contre l'avis des parents.

En 1940, elle regroupe 8 000 000 de membres[4] composés des (Junge Deutsche) de 10 à 14 ans, des *Jeunes hitlériens* (Hitlerjugend) de 14 à 18 ans, des *Petites allemandes* (Junge Mädchen) de 10 à 14 ans, des *Jeunes filles allemandes* (Bund deutscher Mädchen) de 14 à 18 ans. Dès son entrée dans les « *petits allemands* », le *Pimpf* pratique l'éducation physique, apprend le *Horst Wessel Lied*[5] et la symbolique des drapeaux[6] avant d'être autorisé à porter l'insigne, le couteau et le brassard. Le garçon de 10 à 14 ans sert dans un *Jungzug*[7], à 14 ans il entre dans la *Hitlerjugend* proprement dite dont la structure de base est le *Schar* divisé en quatre sections (IV, III, II, I). Il la quitte à 18 ans en prêtant serment au *Führer*, puis fait son service du travail suivi, à 20 ans, du service militaire.

Les chefs de la *Hitlerjugend* sont formés à l'Académie de *Braunschweig* (Brunswig) à la multiple condition de s'engager pour douze ans et de justifier d'un certificat de souche allemande remontant à 1800, d'un examen médical et « *ancestral* »[8], d'un parfait esprit national-socialiste, de sa capacité physique et spirituelle, de la possession de *l'Abitur* (baccalauréat) ou de la fin de l'éducation profession-nelle[9]. On

---

[1] La section rurale de la SA prend en charge le « *travail des adolescents dans l'agriculture* ». (Enseignement de la politique agraire. Amélioration physique de la jeunesse paysanne. Migration des jeunes allemands d'une province à l'autre. Enseignement professionnel de la jeunesse rurale. Concours professionnel du groupe ravitaillement. Recrutement de la jeunesse pour les diverses tâches de la paysannerie. Organisation des fêtes.

[2] « *La jeunesse hitlérienne est protégée par la loi : port de l'uniforme, des insignes. Toute insulte contre l'un de ses membres est considérée comme une atteinte à l'ordre public et à l'honneur du peuple allemand* ». (ibid). Un accord entre l'Education Nationale et la *Hitlerjugend* permet de nommer des « *instituteurs de confiance* » chargés de sélectionner les futurs « bons éléments ».

[3] « *Les postes supérieurs sont confiés non pas à des adolescents mais à des jeunes gens d'une certaine maturité d'esprit qui ont fait leur service militaire et qui possèdent déjà une formation professionnelle. Ils ont de 25 à 36 ans, âge auquel le chef de jeunesse de carrière peut passer dans la SS à rang égal* ».

[4] On y entre le 20 avril, jour de l'anniversaire du Führer. La plus petite unité est la *Jugendschaft* (10 garçons), suivent le *Jungzug* (40 garçons) et le *Fähnlein* (4 *Jungzüge* soit 160 garçons). Au niveau supérieur on trouve le *Stamm* (600 à 700 garçons) puis la *Jungbann* (3 000 à 4 000 garçons).

[5] Le *Horst Wessel Lied*, poème de Horst Wessel (1907/1930), membre des *Sturmabteilungen,* abattu à Berlin le 23 février 1930, lors d'un échange de coups de feu, par un communiste, Alfred Röhler, membre du *Rote Front Kämpfbund* sur une mélodie populaire (*Der Abenteureur*) tirée de l'opéra *Joseph en Egypte* de Méhul. Hymne officiel de la NSDAP, il devient, entre 1933 et 1945, l'hymne officieux de l'Etat nazi.

[6] *Hitlerjugend Bannfahne. Hitlerjugend Gefolgschaft. Deutsches Jungvolk, Jungbann. Deutsches Jungvolks Fähnlein.*

[7] Jungzug IV (10 ans), *Jungzug* III (11 ans), Jungzug II (12 ans), *Jungzug* I (13 ans).

[8] Certificat de « *germanité* » qui reconnait la qualité aryenne, donc non judaïque du candidat.

[9] Après un stage de sélection il travaille quatre mois dans une *Gebietsführung* (direction de territoire), suit un cours de huit semaines à l'école des chefs de la Jeunesse à Potsdam, puis une année à Braunschweig, trois semaines dans

trouve également des « *Ecoles Adolf Hitler* », préparatoires à l'entrée dans les *Ordensburgen*.

Le dispositif se complète par le *Streifendienst*, service spécial analogue à celui des SS qui y voient une pépinière naturelle. Les stagiaires y bénéficient d'une formation sportive. Les membres de la *Hitlerjugend* sont également soumis à un code disciplinaire très strict qui peut conduire à des « *punitions sévères* »[1]. Le *Bund deutscher Mädel* (Union des jeunes filles allemandes) veille à ce que chaque jeune fille de 14 à 21 ans sache tenir un ménage. Il dispose d'écoles ménagères de service rural et d'institutions (année ménagère dans une famille, année rurale, communautés ménagères, travail de la maison et de la terre dans les secteurs isolés, service du travail, écoles ménagères et privées). En sont dispensées celles qui exercent une activité professionnelle agricole, sociale et d'assistance. Dans ces centres elles pratiquent des activités physiques et sportives « *base d'un développement harmonieux du corps, de l'âme et de l'esprit »,* y reçoivent des cours sur la race, le mouvement national-socialiste, la *Deutschtum* (germanité), la musique, les danses populaires, l'organisation des fêtes, le secourisme qui leur permettent d'accéder aux fonctions de puéricultrice, d'infirmière ou d'intendante. Après 18 ans elles peuvent entrer dans l'organisation « *Foi & Beauté* » qui, jusqu'à 21 ans, les confirme dans leurs devoirs professionnels et familiaux du *Kinder, Küche, Kirche*[2].

Le problème de la santé, en relation avec celui de la pureté de la race, est un élément qui conduit la *Hitlerjugend* à fournir chaque année, après formation technique, 25 000 jeunes filles à la *deutsche Rotkreuz*. Elle se complète par une organisation sanitaire rurale à la charge de « Foi & Beauté » ainsi que par « *l'appel de la santé de la jeunesse allemande* » organisé en avril de chaque année à l'instigation de la *Hitlerjugend*[3] car le médecin est « *le Führer de la santé du peuple* ».

La *Hitlerjugend* cultive le culte des héros *via* le *Comité Langemark* [4]et honore ceux qui sont tombés lors de la première guerre mondiale. Elle a lancé le 7 novembre 1937 un « *appel à la jeunesse pour créer les moyens d'honorer les héros*».

La *Deutscher Arbeitsfront* reconnaît sa compétence à organiser « *le travail total d'édu-cation de la jeunesse allemande en dehors de la maison paternelle et de l'école* », elle a donc les pleins pouvoirs pour les questions concernant la jeunesse. Le *Führer des Sports* reconnaît que la formation du corps et de l'esprit du *deutsches Jungvolk* s'exerce au sein des *Jungzüge.*

L'éducation prémilitaire est organisée entre les trois Armées (Terre, Air, Mer) et la *Hitlerjugend* qui bénéficie de la mise à disposition d'instructeurs. Les Auberges de Jeunesse, Maisons des Jeunes, Ecoles Adolf Hitler, servent de lieux d'appuis à ces formations.

---

l'industrie et six semaines à l'étranger. A l'issue de sa formation il devient *Bannführer* (Chef de la jeunesse), grade de *Leutnant* (sous-lieutenant dans l'armée française). Il subit, chaque année, une sorte d'examen de révision qui justifie de sa capacité à être pérennisé dans ses fonctions.

[1] Elles comprennent l'avertissement, la réprimande, la défense de porter le couteau de route et le baudrier pendant trois mois, le congé punitif avec interdiction de porter uniforme et insignes pendant six mois ; la dégradation, l'impossibilité de devenir chef, la radiation, l'exclusion.

[2] Le dispositif *Foi & beauté* organise une réunion hebdomadaire dans une soirée de communauté de travail (*Arbeitsgemeinschaft*) dont le plan de travail (sports, gymnastique, *Volkstum*, jeux, musique, vie populaire, défense passive, questions de santé et vie ménagère) varie avec les saisons, et le lieu (ville ou campagne). On évite de reprendre les anciens « *cercles de lecture* » assimilables aux cercles d'études de l'ACJF.

[3] « *Les adolescents doivent se présenter à la visite médicale frais lavés et proprement vêtus : l'expérience prouve qu'en 1 heure et demie, 60 à 70 adolescents nus peuvent être examinés dans une grande pièce claire et chauffée. Les dents sont soigneusement regardées. Malades et chétifs sont soumis ensuite à un examen spécial et des* mesures sont prises en leur faveur (envoi à la campagne, séjour en préventorium,..) ».

[4] *Langemark-Poelkappelle* est un village des environs d'Ypres (B) où a disparu Guynemer mais aussi de très nombreux soldats allemands et anglais. La nécropole allemande y regroupe 44 500 tombes. Adolf Hitler, qui y a été blessé, fait de *Langemark* le symbole du sacrifice du soldat allemand par le serment de « *sacrifier sa vie pour que vive l'Allemagne* ». Il s'y est rendu en juillet 1940.

L'idéologie raciale n'y est pas, et pour cause, négligée : elle bénéficie, en toutes occasions, du soutien des idéologues de la NSDAP[1].

Les mouvements allemands de jeunesse, novateurs dans l'Europe de la fin du XIX^{e} siècle, correspondaient à une diversité de mouvements catholiques, luthériens, socialistes qui n'ont pas su constituer un front uni, face à un Etat national-socialiste englobant. Ce que traduit le Pasteur Niemeyer : « *Lorsque l'on a arrêté les communistes, je n'ai rien dit, lorsque l'on arrêté les israélites je n'ai rien dit, lorsqu'on m'a arrêté, personne n'a rien dit car j'étais tout seul* ».

-b- L'attitude de Vichy.

Contrairement au national-socialisme, Vichy n'a jamais pu fonder un mouvement unique. Dans la France de 1940 les mouvements proches de l'ACJF se situaient en opposition à la mouvance laïque qui, si elle avait été affirmée et institutionnalisée, aurait conduit, dès 1940, à une nationalisation pure et simple comme le fit la *NSDAP* en 1933 avec les mouvements de jeunesse allemands, comme elle le fera en Alsace-Lorraine redevenues germaniques[2].

Cette crainte du contrôle par une « *gendarmerie de la Jeunesse* » est fondée sur le fait que les mouvements n'avaient réuni qu'un septième des classes d'âge et que le régime pouvait s'attaquer aux six septièmes restants. Elle conduit les organisations (catholiques, scouts, éclaireurs et ajistes) à accepter le pluralisme défendu par le bureau des mouvements de jeunesse. On assiste à l'émergence de dispositifs plus ou moins liés aux principes de la Révolution Nationale et à la pérennisation de mouvements anciens qui ont choisi de s'adapter car il leur semblait que le nouveau régime répondait, sous certaines formes, à leurs attentes.

Les mouvements et institutions de jeunesse sont largement soutenus dès l'été 1940[3].

---

[1]Cette présentation du régime nazi donne à son rédacteur l'occasion de suggérer des actions capables de redonner à la jeunesse française le sens de l'honneur et de la dignité. « *Nous n'avons pas eu l'intention de faire une étude exhaustive de la jeunesse hitlérienne, mais par quelques éclaircissements sur son organisation et ses créations les plus originales de jeter quelques lueurs sur cet Etat nouveau que constitue la Hitlerjugend. La J.H vit aujourd'hui une vie qui lui est propre, qui l'enthousiasme et qui, hier encore, trouvait son apothéose dans les congrès de la NSDAP où elle arrivait dans la vieille ville de Franconie par une longue marche des provinces les plus lointaines d'Allemagne et jusque de Silésie ou de Prusse Orientale. La guerre n'a pas été une surprise pour elle, mais a intensifié le climat héroïque où elle vit depuis sept années. A nous Français de tirer, dans l'esprit de la France, les leçons que comporte cette expérience considérable qui porte sur huit millions de jeunes êtres humains* ». Note d'information sur la *Hitlerjugend* (A N. F/44/2).

[2] L'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1940 conduit à une politique de nazification de la jeunesse. Le *Elsässicher Hilfdienst* (service de secours alsacien) est créé dès le 19 Juin 1940 et, en juillet 1940, la NSDAP crée en Alsace des groupements locaux (*Opferring*) qui agglomèrent la *HitlerJugend* et la *Bund Deutscher Mädel*, la S.A. et son pendant la NSKK (milice armée), la S.S., la *Deutsche Arbeiter Front*, la *Kraft durch Freude*, la *NS-Frauenschaft,* le *NS-Beamterbund.*

[3] Dès juillet 1940 le Secrétariat Général à la Jeunesse attribue 6 000 litres d'essence aux Compagnons de France, 1400 aux Scouts de France, 300 aux Guides, 150 à la JAC, 150 à la JOC, 450 aux Éclaireurs Unionistes, 150 aux Eclaireurs de France. Il réquisitionne 1 salle à manger, 1 cuisine et 14 chambres de l'Hôtel des Nations (Vichy) au

Les mouvements de jeunesse face à Vichy. L'avènement du Maréchal a été, chez les Scouts de France, comme dans la communauté catholique traditionnelle, une *divine surprise* malgré l'arrière-goût amer de la défaite d'une France dont ils refusent le matérialisme, l'absence de volonté spirituelle et la corruption.

L'ordre est *« au pied du mur »*[1]. Vivant dans le rejet d'une société *jouissante* ils admettent que les Allemands « *plus forts, plus travailleurs, plus courageux que nous ne vivaient que pour la grandeur de leur Patrie »*[2]*,* lors de la débâcle ils ont appliqué le *réflexe Mafeking*[3]. Et Jacques Duquesne reconnait une réalité : « *Peccavimus, nous avons péché »*[4].

Le Père Forestier adhère au projet d'un indifférent religieux qui accorde à l'Eglise une mission fondamentale. Les Scouts de France participent à la d'une chevalerie qui doit régénérer la France. Ils sont d'esprit *chevalier,* admettent l'autorité du Chef et sont *nolens volens* en phase avec un régime qui prône des valeurs auxquelles ils ont librement adhéré.

Le camp de l'Oradou : la Charte du scoutisme français.

Le mouvement scout se réunit au *Camp de l'Oradou* du 24 au 26 septembre 1940. Il élabore la *Charte du scoutisme français*. Soulignant un tronc commun fondé sur « *le perfectionnement corporel et spirituel des jeunes à des fins altruistes, civiques et patriotiques»,* il fonde la *Fédération du Scoutisme Français.* Son Président, le Général Lafont, représente les Scouts de France, son Secrétaire Général, André Basdevant, est responsable national des Éclaireurs de France. En se réclamant *« des buts, principes et méthodes du scoutisme dans la compréhension et le respect des inspirations diverses des associations constituantes, le Scoutisme Français affirme l'unité éducative du scoutisme au service de la jeunesse française* [et] s*e propose de régler toutes les questions d'intérêt commun au scoutisme et de présenter aux membres des diverses associations comme à l'opinion publique, la réalité d'un scoutisme français uni dans sa diversité* », la Charte insiste sur le pluralisme de mouvements[5] qui tendent vers un idéal commun en utilisant, dans l'esprit de Léo Lagrange, des chemins différents. Elle en arrive à protéger les *Éclaireurs israélites* et à faire que l'Éducation Nationale accepte le scoutisme *à l'École.*

Les associations de scoutisme ont, dès octobre 1940, une position de « *coopération* ». Elles ont soutenu les populations déplacées et sont, à la demande des autorités, intervenues en faveur

bénéfice de *Radio-Jeunesse* qui deviendra *Jeune France*. (Note 104 du 21 septembre 1940 du Service du personnel et comptable). Il en fait de même pour les Compagnons qui bénéficient de locaux réquisitionnés à l'Hôtel du Palais. Pour leur part, les Chantiers ont, dès juillet, voire Juin 1940, reçu de l'Armée (Note 3336/ST du 10 décembre 1941) « *plus de 600 motocyclettes et side-cars, plus de 200 voitures de tourisme, plus de 650 camionnettes, plus de 350 camions de tous modèles, sans compter les autocars, les tracteurs divers et les remorques Coder ou Titan qui constituent un ensemble de plus de 800 véhicules* ». (A N. F/44/7).

[1] Guérin Ch. *L'utopie Scouts de France.* Paris, Fayard 1997.

[2] *Ibid.* Cette thèse, proche des discours de *l'Action Française,* correspond au traumatisme vécu par les Routiers, Élèves-Officiers de Réserve, dans l'armée d'avant 40. Ils ont été choqués par l'impréparation d'une armée inspirée par Philippe Pétain qui n'avait, stratégiquement parlant, pas évolué depuis Verdun et les tranchées.

[3] Guérin Ch. *L'utopie scouts de France.* Paris, Fayard, 1997.

[4] Duquesne J. *Les catholiques français sous l'occupation*. Paris, Seuil Points Histoire1996.

[5] Le scoutisme est présenté comme un *« phénomène historique et culturel caractéristique de la situation française et de l'importance attribuée par les différentes communautés spirituelles aux mouvements d'éducation comme lieu de formation et d'engagement militant»*.

des jeunes à problèmes[1]. Ce qui justifie, selon elles, un traitement particulier fondé sur une reconnaissance doublée d'un contrôle[2].

S'il existe une sorte de consensus entre le régime et le scoutisme de toutes obédiences, il en est de même pour les mouvements de jeunesse[3].

Les jécistes et le Maréchal.

La JEC défend « *la terre qui ne ment pas et aussi, cet homme de la terre vers qui il faut toujours revenir car il est tout bon sens silencieux, tout fidélité au passé*[4]*,* elle admet le consensus maréchaliste. Elle ne peut décemment s'opposer à un régime qui propose « *le redressement du pays, l'effort, la participation des jeunes »* et reconnaît les valeurs chrétiennes[5]. Elle se trouve dans les deux premières années du régime, comme une bonne part de la population, surtout celle de la zone *nono,* en accord avec les thèmes de la *Révolution Nationale.* Le Maréchal a évité l'occupation totale du pays et, dans un pays encore rural, la glorification de la terre et des fondamentaux religieux fait qu'une majorité espère encore sa *rechristianisation.* Depuis Münich elle aspire à une *rénovation morale* de la Patrie.

Le Maréchal a une position identique à la sienne ! Elle a eu raison avant 1940 !

La JEC s'intègre d'autant plus facilement que son slogan de 39/40 était *Travail, Famille, Nation.* Il y a, chez elle, confusion des attentes, des projets et du discours. Elle suggèrera un peu

[1] Un courrier du 24 octobre 1940 signé du Commissaire Général des Scouts de France, le Commissaire National des Eclaireurs de France (Pierre François), le Commissaire national des Eclaireurs Unionistes (Jean Gastambide) et le Président Général de la JOC rappelle à Georges Lamirand que leurs organisations ont créé 16 camps écoles pour la formation de cadres de jeunes chômeurs dans l'optique définie par l'école de la Faulconnière (De Segonzac) mais n'ont pas été indemnisées des frais engagés, ce qu'ils déplorent en se déclarant être prêts à poursuivre sous la réserve que les moyens financiers soient dégagés. (AN. F/44/2).

[2]L'autorisation de porter l'uniforme accordée aux membres des associations de scoutisme peut apparaître comme un moyen de conjurer, en montrant des jeunes en uniforme, l'interdiction d'avoir une véritable armée. À base de loyauté, de patriotisme, de respect de la famille, de foi, le scoutisme convient à la pensée du Maréchal qui le protège et met le scout à toutes les sauces des manifestations officielles. « *Le scoutisme a été et doit être une pépinière de chefs pour la jeunesse française et le développement de la branche d'activité que constitue la formation des Chefs doit être poursuivi par tous les moyens malgré les circonstances actuelles* ».Note sur le scoutisme RA/AM. 1943. (A N. F/44/54-2). *« J'invite les chefs d'établissements à continuer de réserver bon accueil aux représentants du scoutisme français, mandataires de l'ensemble des associations (Éclaireurs de France, Éclaireurs Unionistes, Scouts de France, Fédération Française des Éclaireuses, Guides de France) qui ont pour mission d'organiser les rapports sur un projet de parfaite égalité avec mon administration. Les concours suivants pourront être accordés : facilités de recrutement (organisation de causeries de propagande), prêt de locaux, utilisation des installations d'éducation physique, autorisation de sorties en uniforme pour les pensionnaires, constitution de groupements scouts dans les internats* ». Circulaires du 30 décembre 1940 et du 10 octobre 41 citées *in* Da Costa Ph. *Les Scouts de France une identité entre fidélité et innovation*. Thèse de doctorat en Sciences de l'éducation. Université de Lyon II. 2000.

[3]« *C'est sur la jeunesse et par la jeunesse que je veux rebâtir notre pays dans l'Europe nouvelle. Pour cette grande œuvre, je fais appel à tous les jeunes. Par votre exemple, votre goût de servir, la chaleur de votre amitié, donnez à tous vos frères le désir de se rassembler. Montrez-leur le chemin de l'avenir et celui de l'union de toutes les bonnes volontés en vue du bien commun. Ce grand effort, je vous demande de l'accomplir : c'est le sens profond du pèlerinage en ces hauts lieux où, tant de fois, l'âme de la France s'est retrempée en renouant une de nos plus anciennes traditions. Vous montrez que cette âme est demeurée vivante en vous. Elle est pour notre pays le gage de sa résurrection* ». Message du Maréchal Pétain aux Scouts de France lors du pèlerinage marial du 15 août 1942 au Puy-en-Velay (plus de 100 000 participants).

[4] Carnet de vacances de la JEC.

[5] « *Le Maréchal t'a demandé, entre autres choses, d'être conscient de tes responsabilités. Ce sont des mots qu'il faut approfondir ». Messages* (mai 1942). *Être conscient de tes responsabilités.* Texte cité *in Cahiers de l'animation* n°49-50.

plus tard que tout ne va pas aussi bien que certains le pensent, dans un Royaume qui n'a, de fait, rien à voir avec celui du Christ[1] et redécouvrira alors les fondements de la solidarité et le refus de l'exclusion, même si elle expose, sous le poids de la tradition, que le problème juif ne trouvera « *d'autre issue que la conversion ».*

Elle s'opposera néanmoins au projet de jeunesse unique proposé par Georges [dit *Baldur von*] Pelorson, rejettera ce qui lui semble être une contagion nazie et déclarera, dans une envolée humaniste, qu'il faut cultiver le corps. *« Certes, nous l'avons trop négligé. Mais nous refusons d'être de Sparte quand nous devons être d'Athènes »*[2]. La JOC ne rejette pas d'emblée le régime et participe à un certain nombre d'actions, notamment, ce qui est logique pour une association à la fibre *ouvrière,* en matière de formation professionnelle. Ses effectifs sont importants[3]. Elle refuse d'être embrigadée tout en ne rejetant pas le STO pour lequel elle demande à ses militants de se porter volontaires *« par solidarité avec les travailleurs requis, et d'exercer parmi eux une action missionnaire »*[4].

L'attention portée au monde rural conduit la JAC à une attitude de soumission qui lui évite la démission. Le régime ayant admis le principe d'une Allemagne *industrielle* et d'une France *rurale,* établit la *Corporation Paysanne* et le *Centre National de la Famille Rurale.* Elle négocie sa survie en participant au *Comité de Coordination pour la Jeunesse Rurale,* soutien de *l'action morale* du Maréchal dans les campagnes[5].

Au cours de la période, les mouvements catholiques réaffirment leur volonté de rechristianisation des jeunes mais soulignent leur vocation sociale, les Compagnons de France tentent de répondre aux attentes des inorganisés. Cette politique de jeunesse, soutenue par l'Etat, n'est pas, à l'instar de l'Union Soviétique, du Portugal, de l'Italie, de la NSDAP une politique de jeunesse

---

[1] *« Il s'agit aujourd'hui, en face de la douleur, de faire front tous ensemble. Si nous ne voulons pas connaître les sombres jours des discordes civiles, des lâches de la terreur, des haines inexpiables ».* Agenda scolaire de la JEC cité par Michel A. *Cahiers de l'Animation* n° 49-50.

[2] Cité par Michel A. *Cahiers de l'Animation* n° 49-50. La JEC, encore figée dans des attitudes intellectuelles désuètes, réagit en *vieux romain* alors qu'il eût fallu qu'elle fût jeune *cycliste.* A l'arrivée de Laval, où le régime affiche des tendances néopaïennes elle choisit Foch plutôt que Pétain, d'autant qu'une partie de la hiérarchie lâche un régime qui n'a pas répondu à ses attentes de Révolution par l'Esprit.

[3] En 1942, le diocèse de Lille regroupe 12 500 jocistes, 10 500 jacistes et 1 400 jécistes.

[4] Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy.* Paris, Perrin. 1991. Par contre, Achille, Cardinal Liénart, déclare à Lille en l'église Saint-Maurice, face à 7 000 jeunes : « *Je ne dis pas que ce soit un devoir de conscience d'accepter le STO. Non, car il s'agit d'exigences qui dépassent la limite de nos justes obligations. On peut donc s'y dérober sans pécher ».* Cité par Duquesne J. *les catholiques français sous l'occupation.* Seuil Points Histoire 1996. Son discours est proche de Jules Géraud de Saliège Évêque de Toulouse, qui condamne, par lettre pastorale lue en chaire dans tout son diocèse, les rafles d'Israélites.

[5] « *Dans le passé, la JAC a mis fortement l'accent sur le caractère religieux de sa mission. Cette orientation se révéla bientôt inadaptée. En la suivant encore, la JAC serait résignée à n'atteindre qu'un nombre limité de jeunes* ». Duquesne J. *les catholiques français sous l'occupation.* Seuil Points Histoire 1996.

d'Etat[1]. Pour sa part le Maréchal Pétain prend, le 5 mars 1942, devant la Commission d'Etudes pour la Jeunesse lors d'une session du Conseil National une position pluraliste[2].

Georges Lamirand, fidèle à l'éthique des Équipes Sociales, exprime une position identique[3]. L'enquête de Jacques Dourdin (1942) montre que plus de 50% des jeunes interrogés sont favorables aux mouvements mais avec des motivations diverses[4].

L'attitude des gérontes. Toute occasion est par contre bonne aux gérontes pour montrer que la « *jeunesse* » des cadres conduit aux dérives. Après un an d'existence, les *Compagnons de France* sont l'objet de la suspicion administrative et le Contrôleur Général de la Pérelle (Montpellier) dresse un tableau des effectifs des salariés et des compagnons entre janvier et septembre 1941 où il montre qu'il y a trop de personnels d'encadrement.

Année 1941	Compagnons et assistants	Salariés	Compagnons par salarié.
Janvier	**6 868**	**1 112**	**6,17**
Février	**7 087**	**1 212**	**5,84**
Mars	**7 671**	**1 463**	**5,24**
Avril	**7 043**	**1 457**	**4,83**
Mai	**6 851**	**1 250**	**5,46**
Juin	**5 642**	**1 051**	**5,36**
Juillet	**5 480**	**1 027**	**5,53**
Août	**5 376**	**948**	**5,67**
Septembre	**4 535**	**902**	**4,81**

Dans son commentaire[5] il regrette « *la jeunesse* » (29 / 40 ans) des cadres nationaux et

[1] En 1942, Heinrich Himmler et le SS Gruppenführer Sachs installent à Obernai (Châteaux d'Oberkirch et de Léonardsau) une école relevant de la logique du *Bund Deutscher Mädel,* dirigée par le Standartenführer Dietrich et l'Obersturmbannfüher Mutschler (tous deux alsaciens) en charge de former des jeunes filles alsaciennes recrutées sur des critères spécifiques (17 à 30 ans, capables de répondre « *à toutes les exigences qui pouvaient être demandées à de futures épouses de membres de la SS* », elles seront rejointes, en 1944, par 15 musulmanes parentes d'officiers de la division bosniaque *Handschar*. A l'instar du Lotta finlandais, elles devaient apprendre le « *edles deutscher Frauentum* » afin de devenir des épouses parfaites de SS.

[2] « *La jeunesse n'est la propriété de personne, et personne n'a, vis-à-vis d'elle d'autre droit que de la mettre en mesure de s'appartenir un jour à elle-même et de remplir dignement son rôle dans la cité. Il s'ensuit de là, en ce qui concerne les rapports de la jeunesse et de l'Etat, que notre jeunesse doit être nationale, comme notre État lui-même, mais qu'il ne saurait être question de créer une jeunesse d'Etat. La vérité, c'est que l'Etat, comme tout autre groupement national, a des devoirs envers la jeunesse ».* Maréchal Pétain à la Commission d'Etudes des questions de jeunesse (Conseil National) le 5 mars 1942. (A. N. F/44/32 -2).

[3] « *Sachez-le, l'unité de la jeunesse française ne sera pas le fait d'une jeunesse au service d'un clan, d'un parti ou d'un égoïsme quel qu'il soit. En tout cas, soyez certains que ce ne sera pas moi qui sera le chef de cette jeunesse là* ». Georges Lamirand cité *in* Tétard F. *Jeunesse unique : autour de quelques discours*. INJEP. Marly-le-Roi 1985.

[4] Si 18,72% « *ne savent pas* », 3,65% déclarent « *pour avoir un idéal* », dans un même pourcentage « *pour participer au relèvement de la France* ». Les réponses positives semblent être liées à des attentes hédonistes, les positions négatives soulignent à 6,7% « *être libres* », 8,61% déclarent « *ne pas aimer* », 9,54% qu'ils « *n'ont pas le temps* » et, surtout, 64,74% « *ne savent pas* ». On adhère « *Pour connaître des camarades* » : 22,83% ; « *Pour l'ambiance* » : 7 ,76% ; « *Ils plaisent* » 9,13% ; « *Vivre en plein air* » : 6,58% ; « *Faire du sport* » : 3,20% ; « *Développer corps et esprit* » : 7,30% et sont « *satisfaits* » à 93,91%. Si 13,47% déclarent entrer « *pour avoir un idéal* », 0,52% désirent « *servir Dieu et la Patrie* » et 1,12% « *aider le Maréchal* ». Le refus du mouvement obligatoire est flagrant (# 71%) et l'analyste écrit que « *l'esprit français s'oppose à tout ce qui est obligatoire* ». Dans les réponses de 285 jeunes sur l'opportunité de participer à la Révolution Nationale, 32,6% « *ne savent pas* » et 25,6% ne veulent pas « *faire de la politique* ».

[5] « *De ce tableau il résulte que le nombre de compagnons correspondant à un salarié a été, depuis le mois de mai*

souhaite que l'association soit gérée par des membres « *ayant acquis par l'âge une certaine expérience des questions administratives* » en soulignant que le Scoutisme français est dirigé par un Général (Lafont). Son observation sur le faible ratio d'encadrement salarié ne tient pas compte des personnels administratifs, pédagogiques et culturels qui ne sont pas en contact permanent avec les jeunes. Il ne faut pas oublier que les Compagnons de France se devaient de former leurs cadres, disposaient, sous la houlette de Jean-Marie Despinette, de plusieurs « *camps-écoles*»[1] et avaient très vite ouvert des centres en zone occupée[2]. Il leur fallait donc commencer à recruter un encadrement avant de pouvoir effectivement accueillir. La remarque sur la « *jeunesse* » des responsables est une position aberrante. L'enquête de Jacques Dourdin montre que cette opinion n'est pas celle des jeunes[3] et permet de comprendre l'intérêt des jeunes en faveur des Auberges de Jeunesse (CLAJ, puis FNAJ) dont le slogan était « *par les jeunes, pour les jeunes* » et qui leur donnaient, face à d'autres placés sous la tutelle des adultes, les moyens de s'exprimer et prendre des responsabilités.

La réponse des jeunes : un engagement inattendu. Les jeunes auront finalement une attitude contraire aux attentes du régime.

- Les Compagnons de France critiquent de Gaulle « *qui s'est mis au service de l'étranger* » mais admettent la noblesse de son refus, rejettent le communisme mais admettent que les ouvriers y ont été conduits par des politiques sociales réactionnaires et sont autant favorables au Maréchal qu'opposés à une part notable de sa politique. Le mouvement débouche finalement sur ses principes premiers et alimente, dès 1943, nombre de maquis ou de réseaux, notamment le réseau *Druides* et le Mouvement Uni de la Résistance[4].
- Les Chantiers de Jeunesse d'Algérie s'impliquent lors de l'opération Torch, et beaucoup de groupements métropolitains, dont les membres devaient normalement, selon le projet de Pierre Laval, rejoindre le STO, se déclarent « *réfractaires* » et partent au maquis[5].

1941, presque constamment aux environs de 5 avec une tendance à décroître encore au mois de septembre 1941. Cette proportion est considérable -double de celle généralement admise de 1 salarié pour 10 jeunes- et explique en partie l'importance des dépenses de salaires au mouvement 'Compagnons de France'. Les effectifs sont nettement exagérés » Contrôleur Général de la Pérelle (Montpellier). Note n° 139/GF du 6 décembre 1941. (A. N. F/44/52-2).

[1] Randan I et II, Bellerive-sur-Allier, Carpiagne, Puyssiès, Col de Porte, Civrieux).

[2] Marchenoir, Mesnil-Bracieux, La-Ferté-Milon, Saint-Gobain, La Bodinière… au titre des Centres Ruraux, mais géraient aussi 2 centres urbains à Paris. (AN. F/44/2-a).

[3] A la question « *qui doit diriger les mouvements ?* » 34,19% répondent « *les jeunes* », 43,37% « *les aînés* » et 18,92% « *les deux* ». La direction « *par les jeunes* » recueille 64,04% d'opinions favorables car ils s'adaptent facilement, font preuve de compréhension et de camaraderie, la direction « *par les aînés* » est admise au nom de l'expérience (59,11%), du sérieux (15,09%) et de l'autorité (15,26%). L'opinion, divisée sur « l'âge idéal des dirigeants » (20 ans : 3,80% - 25ans : 15,56% -30 ans : 25,95% - 35 ans : 11,33% - 40 ans 19,83%), laisse apparaître une majorité (52,84%) en faveur des 25/35 ans considérés comme des aînés non comme des gérontes.

[4] *« Il n'y a pas eu de maquis qui s'appelaient officiellement Compagnons. Le mouvement n'a pas organisé d'une façon autonome des maquis. Dans toutes les régions de la France, il y avait des Compagnons qui se sont mis à la disposition de tel ou tel maquis, souvent avec l'Armée secrète».* Aubert A. *Cahiers de l'Animation* N° 49-50.

[5] En 1943 le 7e Régiment de Chasseurs d'Afrique est reformé avec les membres des Chantiers de Jeunesse d'Algérie qui conservent leur béret. « *C'est coiffé de vert qu'ils combattront en Italie puis en France, offrant une seconde et glorieuse carrière à cet humble couvre-chef* ». Commandés par le Commissaire Général Van Hecke, Colonel de la Légion Etrangère, ils fourniront 40 000 hommes à l'Armée d'Afrique, (De Lattre : le 7e RCA prendra

- Le scoutisme, confronté à la réalité du retour de Laval, bascule dans la Résistance[1].
- Les habitudes de déplacement, l'aptitude à la discussion et au débat font des Cam'Route des éléments actifs de la Résistance[2].

Ce rejet des objurgations politiques peut être considéré comme une incapacité des jeunes à obéir au pouvoir. Il déterminera sans aucun doute les attitudes étatiques négatives ultérieures.

Les mouvements de jeunesse sont contactés au printemps 1943 par Jean-Louis Fraval, à l'instigation d'André Philip qui souhaite mesurer leur capacité d'engagement dans la résistance et dans le soutien aux troupes françaises et alliées après le futur débarquement. Un exemple de réponse peut être symbolisé par celle des membres de la Maison « *masculine* » de Romans (Drôme) tel qu'elle est relatée par son « chef » (Paul Jansen).

Le Conseil de Maison à Romans et « le grand jeu du Vercors ».

Créée en janvier 1941, elle regroupe, en fin 1943, environ 200 jeunes de toutes les classes sociales de Romans. Soutenue par la municipalité et les industriels locaux (chaussure), elle dispose d'une bibliothèque, de salles de jeux et d'études, d'un théâtre et d'ateliers[3]. Elle organise des activités artistiques[4], sportives[5] et culturelles[6]. Ses activités sont dans la norme de ce qui est prévu par les textes et les documents de préparation du Budget du SGJ pour 1944 ne manquent pas de souligner leur grande qualité. Il se trouve que cette Maison dispose d'un *Conseil de Maison*, dispositif d'animation et de préparation à la prise de responsa-bilité imaginé par Joffre Dumazedier à Chamarges.

La relation qu'en fait Paul Jansen ne manque pas d'intérêt.« *Après une expérience de quatre mois qui avait débuté en mars, j'avais réussi à amener à la Maison une vingtaine de garçons qui étaient intéressés par sa marche mais n'y étaient pas attachés. Je disposais alors des rez-de-chaussée et premier étage d'un immeuble, soit en tout sept salles. En Juillet, j'organisais un camp de vacances. Je louais en montagne une vieille maison, assez délabrée, mais dont les murs et le toit étaient bons. Ce fut une vie rude, pénible dans les premiers jours car il fallut travailler d'arrache-pied pour rendre le local relativement confortable.*

J'avais institué un programme serré. Bref, c'était une véritable petite école de cadres plutôt qu'un camp de vacances. Le 16 août, après un mois de camp, nous revenions à la ville. Trois jours plus tard je revis mes gars un peu tristes et déçus quand ils comparaient la vie de la ville à celle du camp. (…) Les jeunes avaient résolu de créer un Conseil de Maison où douze jeunes, élus par leurs camarades, avaient chacun leur tâche dans la Maison. Je me contentais d'être l'accélérateur ou le frein, mais la Maison était pratiquement dirigée par les jeunes. J'ai été frappé, pendant les deux années qui suivirent, de l'extrême pondération que

Stuttgart). Après l'opération Torch soutenue par de très nombreux membres des Chantiers, quatre d'entre eux, volontaires pour l'Armée de Tunisie, tirent au sort celui « *qui supprimera Darlan* ». La mission échoit à Bonnier de la Chapelle. On estime que seulement 2 à 3% des effectifs des Chantiers ont rejoint le STO.

[1] Une part du mouvement intègre les mouvements de résistance et participe tant aux prémices de la Libération qu'à celle-ci. En zone Nord on reconstitue, dans la clandestinité des troupes dont les locaux servent souvent de lieux d'accueil aux résistants ou évadés de passage. *« Au cours de la guerre, le Clan Guy de la Rigaudie, de Belfort, rejoint au complet les rangs des combattants de l'ombre (ce qui lui vaudra la médaille de la Résistance à la Libération), et ses membres s'enrôleront par la suite dans la Première Armée française ».* Laneyrie Ph. *Les Scouts de France*. Paris, Cerf 1995

[2] *« Nombre d'auberges servent de planques pour les résistants ».* Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy.* Paris, Perrin 1991.

[3] Modèles réduits d'avions et de bateaux, bois, fer, pyrogravure, linogravure, électricité et jouets. Les travaux font l'objet d'expositions.

[4] Solfège, orchestre, chorale, expression théâtrale. Un cinéma est en projet.

[5] Un moniteur d'Antibes y organise des séances de gymnastique, de ping-pong, du camping, des camps de vacances.

[6] Causeries, cercles d'études, publication d'un bulletin relatant la vie et les activités de la Maison.

manifestait le Conseil dans les décisions qu'il prenait ». En Mars 1944, les jeunes du Conseil de Maison lui demanderont de les emmener « *au grand jeu du Vercors* ».

Jacques Duquesne pense que la situation créée par Vichy est à l'origine d'une évolution des relations entre les mouvements confessionnels et les Églises[1]. Elle se traduira par le mandat accordé aux mouvements de jeunesse catholiques lors des crises d'après guerre.

-c- Le problème des idéologies.

Les mouvements d'action catholique de jeunesse sortent renforcés de l'épreuve face à une hiérarchie dont l'attitude n'a pas toujours été claire. Ils ont acquis une vision plus nette, plus sociale, plus syndicale, de leur mission. Avant de donner la priorité à l'apostolat, ils veulent être « *des jeunes au service des jeunes »* et prennent une orientation que l'on mesure dans leur engagement au maquis. Les problèmes relationnels entre les mouvements de jeunesse et l'Etat commencent dès le Gouvernement Provisoire d'Alger lorsque les Jeunesses Communistes exigent de disposer de trois sièges au Conseil Provisoire de la Jeunesse« *en tant que plus puissante organisation éducative de la jeunesse de France* »[2]. Pierre Kergomard, chef du service de la jeunesse, leur réfuse le caractère « *éducatif* »[3] en fonde le principe de la neutralité des activités « *éducatives* » car l'idéologie ne peut être reconnue en tant que principe éducatif.

Sa définition de l'obligation « *éducative* » [4] ne sera pas sans conséquences : René Capitant rejette la demande des Jeunesses Communistes. Sa décision satisfait la Ligue Française de l'Enseignement qui y voit une exclusion des confessionnels, mais les Forces Unies de la Jeunesse Patriotique qui accueillent des mouvements politiques et confessionnels[5] dont certains sont liés, de près ou de loin au PCF, l'estiment aberrante.

---

[1] Duquesne J. *Les catholiques français sous l'occupation.* Paris. Seuil Points Histoire 1996.

[2] Le décret du 24 juillet 1944 (Alger) précisait, en son article 1er, que « *les membres du Comité Directeur des FUJP* [dont les JC faisaient partie] *sont membres de droit du Conseil Provisoire de la Jeunesse* » mais, dans une lettre du 11 juillet 1944, précédée de courriers émanant des sections JC de Constantine (14 juin),de Sidi-Bel-Abbès (15 juin), de Saïda (16 juin), de Mostaganem et Aïn-Temouchent (19 juin), de Saint-Eugène (21 juin), de Colomb-Béchar (23 juin), celui d'Oran (29 juin) et qui contenaient en sus des insultes à l'encontre du scoutisme, la Fédération de la Jeunesse Communiste d'Alger revendique, à partir d'un argumentaire qui deviendra récurrent (*nous sommes les seuls résistants*), trois sièges spécifiques. D'autres courriers du 15 juin, identiques dans leurs formulations et leurs revendications, émanent des JC de la Corse et du Maroc. Si la plupart font référence à une lettre de René Happiot et de Thérèse Pierre, aucun ne cite celle de Guy Môquet.

[3] Il « [*pose*] *en principe que ne doivent être agréées que les fédérations constituées autour d'une méthode commune, à l'exception de celles qui se groupent autour d'une spiritualité commune, qu'elle soit confessionnelle ou politique* ». Pierre Kergomard. Alger le 12 juillet 1944. (A N. F/44/52).

[4] « *En vertu de cette théorie* [éducative] *seules devraient être représentées au Conseil de la Jeunesse, les fédérations de scoutisme, d'ajisme et les œuvres post-école et d'Ecole Nouvelle, du moins dans l'état actuel* ». Pierre Kergomard. Alger le 12 juillet 1944. (A N. F/44/52).

[5] Jeunes de l'Organisation (civile ou militaire). Jeunes Catholiques Résistants. Jeunes Protestants. Fédération des Jeunes Communistes de France. Jeunes du Mouvement Uni de la Résistance (2 représentants à titre exceptionnel. Robert Bardoux y a été admis à Alger). Jeunes des Francs Tireurs & Partisans. Sports libres. Union des Etudiants Patriotes. Jeunes Paysans Patriotes. Jeunes Chrétiens Combattants (à titre provisoire).

Dès la Libération se constituent deux blocs où communistes et catholiques sont de taille égale. Les *Equipes Nationales* créent l'*Entraide Nationale* composée de trois mouvements : les *Equipes d'Entraide Social,* les *Equipes d'Entraide Ouvrière*[1] proches du catholicisme social (notamment de la JOC) et le *Service Civique de la Jeunesse*, théoriquement sans attache confessionnelle, soit environ 500 000 jeunes. Constitué le 5 mars 1945 en tant que « *service* » des *Forces Unies de la Jeunesse Patriotique* il est proche de la mouvance communiste[2] (UJRF) dont il apparaît comme « *un faux-nez* ». Cette *Union de la Jeunesse Républicaine de France*, née de la dissolution, en mars 1945, du mouvement des Jeunesses Communistes qui applique la jurisprudence Kergomard, regroupe des mouvements[3] représentant environ 200 000 ouvriers, paysans, lycéens et étudiants et envisage l'intégration des *Jeunesses Laïques et Républicaines*[4]. Elles ne le souhaitent pas et ont, en raison de leurs structures (sections indépendantes et jalouses de celle-ci) aussi rejeté l'adhésion à la Ligue Française de l'Enseignement. Il en a été de même pour les *Camarades de la Liberté* qui regroupent les anciens de *Nouvelle Jeunesse Française*, de l'*Organisation Civile et Militaire de la Jeunesse,* les *Jeunes de la Libération,* les *Jeunes de la Résistance.* Sa branche « *Enfance-Jeunesse* » est en charge des *Vaillants* et des *Vaillantes*[5] (18 000 en 1945). Elle gère plusieurs publications[6] et organise des cours de matérialisme dialectique dans son Ecole Nationale de Cadres de Villejuif (peu exploitée car elle n'a formé que 1 000 stagiaires) et dans les Ecoles de la Direction des Sports qui répondent à ses attentes de formation en techniques de l'animation[7].

L'ACJF reconnaît avoir constitué, début 1945, des associations (Services Populaires, Aide Populaire, Services culturels et sociaux de la jeunesse catholique) déclarées « *éducatives* », donc éligibles aux subventions d'Etat. Ce qui n'empêche pas ses militants de déclarer qu'ils

[1] L'Entraide Ouvrière siège au 13 avenue de la Sœur Rosalie, bastion traditionnel des mouvements proches de la JOC. En 1945, son responsable lillois est Eugène Descamps.
[2] Il siège 5, boulevard Montmartre (*L'Humanité*). Selon l'Inspecteur Général Ledieu, il regroupe 60% d'ouvriers et employés, 25% de paysans, 15% de scolaires et d'étudiants dont 60% appartiennent à l'UJRF, 15% à des mouvements « divers », 25 % rien. (A N. F/44/51-1).
[3] *Jeunes Filles Patriotes*, *Front Patriotique de la Jeunesse*, *Jeunes Paysans Patriotes, Jeunes de la Libération Nationale*.
[4] Les *Jeunesses Laïques & Républicaines*, fondées en 1924 par la fusion des « *Jeunesses Laïques* » et des « *Jeunesses Républicaines* » disposaient en 1939 de 9 colonies de vacances, de 3 auberges de Jeunesse et regroupaient environ 80 000 membres. Ils sont 40 000 en 1945, répartis dans 240 sections.
[5] Les *Vaillants* et *Vaillantes* sont organisés en équipes et portent un uniforme inspiré du scoutisme que l'on retrouve chez les *Junge Pionieren* de la *Deutsche freie Jugend* de la RDA.
[6] *Notre Jeunesse* (bulletin mensuel de l'UJRF), *Nous les Vaillants* (bimensuel), un *Bulletin du Trésorier* (mensuel) et un bulletin bimensuel destiné aux femmes.
[7] « *Les stages organisés dans les Ecoles de la Direction des Sports ont pour objet la formation de moniteurs d'éducation physique, de jeux de plein air, de chant et de danses* ». IG- n° 51 H/R. MM/MJD. 22 mars 1946. (A. N. F/44/54-1).

« *n'allaient pas volontiers rue de Châteaudun car elle semblait être contrôlée par la Ligue de l'Enseignement* »[1]. En 1944, la JOC et la JOCF déclarent 100 000 adhérents chacune, la JEC 25 000 plus 10 000 (JEC de l'Enseignement moderne et technique)[2].

Le *Conseil Protestant de la Jeunesse* qui réunit les *Eclaireurs Unionistes*, l'*Union Chrétienne de Jeunes Filles*, l'*Union Chrétienne de Jeunes Gens* et la *Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Etudiants* se pose comme structure fédératrice de moyens. Il organise, à l'exemple des *Comédiens Routiers*, des camps d'évangélisation par le théâtre[3]. L'Alliance Nationale des UCJG est, comme l'Alliance française des UCJF, « *plus un milieu d'action, qu'un mouvement* »[4]. La mouvance israélite gère *Yechouroun*, comité d'intellectuels qui s'organise « *spirituellement en réaction aux visées matérielles des financiers, industriels* et *commerçants du monde israélite* »[5]. Si les *Amis du Service Civil Volontaire International* (550 membres en 1946) ouvrent des chantiers pour 150 jeunes, l'inspection générale y voit « *un but louable mais qui ne justifie pas l'octroi d'une aide financière importante* »[6].

Il y a, à cette époque, une attente forte d'aide étatique de la part des mouvements dont beaucoup ne souhaitent pas relever d'une Education Nationale qu'ils estiment trop liée à la Ligue Française de l'Enseignement aux projets hégémonistes.

-d- Interministérialité ou ministère spécifique ?

Le caractère interministériel des problèmes de la Jeunesse se pose dès la Libération où on envisage la création d'une « *Commission interministérielle de la jeunesse* [qui] *aurait pour objet de permettre par des contacts fréquents une coordination souple mais effective entre les différents Départements ministériels qui de près ou de loin ont dans leurs attributions des secteurs touchant la jeunesse* ». Rattachée à la Présidence du Gouvernement, son utilité « *consisterait surtout à donner l'occasion à une vaste politique de la jeunesse, de se dégager* »[7].

Ce caractère « *interministériel*» cache quelques velléités rappelant la position de l'Amiral Alphand pour qui les problèmes des jeunes marins relèvent de la Marine, ou celle du Minsitère

[1] Entretien avec Jacques Duquesne.
[2] Rapport DMJ : IG n° 475/R du 31 Juillet 1945 (Ledieu). (A.N. F /44 /54-1)
[3] Rapport de l'Inspecteur Général Colas en 1945. (A. N. F/44/51-1).
[4] Rapport de Ph. Renoult, Inspecteur « administratif » à l'occasion de ses inspections des 26 juin et 3 juillet 1945. (A.N. F/44/54-1). (Jean Jospin siège au Bureau National et à la Commission Exécutive).
[5] Son but premier est « l'*éducation de la jeunesse juive dans le sens de la pratique et de la connaissance du judaïsme* ». Si ses militants encadrent trois maisons d'enfants (Versailles, Taverny, La Mulatière) de l'OSE qui en gère vingt-cinq, elle semble plus active en Alsace (elle anime une maison de Jeunes à Strasbourg), elle organise des cours par correspondance, distribue des bourses et prévoit d'organiser 4 camps de vacances en 1946. Rapport de l'Inspection Générale. DMJ/ n° 523/R-AB/ML.D du 19 juillet 1945.
[6] Note DMJ n° 738 IG. AL/MLD du 30 juillet 1946. (A N. F/44/54-1).
[7] Note L/GD sur la création d'une Commission interministérielle de la Jeunesse. (A N. F/44/52).

de l'Agriculture pour qui les problèmes des jeunes agriculteurs sont de sa compétence. L'ensemble de ces positions est en réalité une réaction aux velléités monopo-listiques de l'Education Nationale et de ses affidés.

Ce dont souffriront les services qui s'intéressent à la jeunesse dans sa globalité.

La Commission d'étude des problèmes de la jeunesse réunie à l'instigation de Pierre Bourdan préconise, par contre, une politique d'ensemble à l'égard de la jeunesse[1]. Elle évoque des problèmes qui, tout en étant ceux de la jeunesse de l'époque, ne cesseront d'exister et ne connaîtront, au fil des décennies, que des réponses fragmentaires.

La Commission Bourdan : problèmes et réponses.

Réunie à l'instigation de Pierre Bourdan, une Commission d'Etude des problèmes de la Jeunesse souligne un certain nombre de problèmes qui intéressent la jeunesse.

L'alcoolisme : La France rurale recense 3 500 000 bouilleurs de crû.

Les maladies vénériennes : il y 1 000 000 de syphilitiques en 1946.

Le logement. La carence en logements « *atteint principalement les ouvriers, les jeunes ménages et les jeunes [qui] sont réduits, le plus souvent à des sous-locations onéreuses, à l'hôtel, voire au taudis [qui accueillent] de nombreux jeunes, célibataires ou mariés, dans des conditions qui mettent leur santé physique et morale en danger* »[2].

L'hygiène. En 1944, 21,4% des logements disposent d'un bac à laver, 40% seulement des logements urbains disposent de WC avec Chasse d'eau, 3% d'une douche et 11,4% d'une baignoire.

L'illétrisme : Il y a en France 3 000 000 d'illétrés (on y repère 1 800 000 « *qui n'ont jamais su »* et 1 200 000 « *qui ont oublié »*).

Les carences de l'enseignement technique. L'enseignement post-scolaire agricole accueille 32 000 élèves alors que la population rurale de 14 à 17 ans atteint l'effectif de 600 000 jeunes. L'enseignement post-scolaire féminin concerne annuellement 150 000 jeunes filles sur 500 000. La formation professionnelle est « *l'une des parties les plus déficientes de l'enseignement français, à tel point que l'administration compétente est dans l'impossibilité de fournir les chiffres des apprentis* ».

Elle reconnaît que la désignation d'un ministère en charge des problèmes de la jeunesse suscite, en 1947, de nombreuses défiances en raison du « *péché originel* » vichyste qui en discrédite l'idée et préfère laisser au terme son caractère flou et variable selon les individus. Elle suggère de privilégier celui d'éducation populaire qui lui paraît mieux adapté, en soulignant que le gouvernement doit « *coordonner ce qui existe, provoquer et aider les créations, former les cadres techniques, fournir les installations matérielles nécessaires* ». Elle établit le catalogue des nombreuses carences qu'elle a repérées, propose un renforcement des services chargés de la jeunesse et la mise en œuvre de diverses solutions qui caractériseront la non-politique des gouvernements de la IV^{e} République et de la plupart des autres.

Elle formule un certain nombre de propositions qui peuvent faire l'objet d'une politique étatique menée par un segment ministériel entièrement dédié aux problèmes de la jeunesse.

- Ouverture d'internats (établissements d'enseignement primaire et centres d'apprentissage).
- Développement rationnel de l'enseignement technique dans le cadre de la prolongation à 17 ans de la scolarité envisagée par le Plan Langevin-Wallon.
-Formation d'éducateurs et d'animateurs pour les loisirs par le renforcement des centres d'éducation populaire existant et la création de nouveaux centres.
- Généralisation de l'éducation physique en compensation de la suppression de la formation prémilitaire.
- Equipement du pays en matière de loisirs (inclure une *salle de loisirs* dans les constructions scolaires).

[1]Rapport de la Commission d'Etude des problèmes de la jeunesse. (7 juillet 1947). (A N. F/44/52).

[2] On relève 34% de taudis à Saint-Etienne, 27% à Nantes, 21% au Havre, 20% à Lille et Lyon.

- Attribution aux camps et colonies de vacances de certains surplus américains.
- Soumission au Parlement d'un projet de loi sur la jeunesse et représentation du Ministre de la Jeunesse au Conseil Supérieur de la Radiodiffusion avec droit de veto sur les émissions destinées à la jeunesse et participation à la préparation des émissions culturelles.
- Mesures fiscales destinées à populariser la lecture et la fréquentation des spectacles.
- Création à Paris d'une maison de renseignements pour la jeunesse.
- Diverses mesures d'ordre préventif en matière de travail, de logement, d'alcoolisme, etc…

Elles ne seront pas où peu suivies d'effets pour un certain nombre de raisons qui relèvent de la position des mouvements de jeunesse et de la vision des jeunes par la société.

La question se posera régulièrement d'un dispositif ministériel unique tel que le souhaite la FFMJC en 1954, elle renvoie au conflit entre Jean Guéhenno, André Basdevant et les anciens d'Uriage[1]. Dans les débuts des années 1950, la définition d'une politique de la jeunesse semble renvoyer à l'épisode vichyste. Elle est d'autant plus un repoussoir que le pays n'a pas fait, sur cette période, l'autocritique, voire suivi la psychanalyse indispensable. Ce que Jean Blanzat soulignait en 1945 tout en reconnaissant la difficulté de la tâche[2].

Les mouvements de jeunesse porteurs du mouvement. Les jeunes ont des souhaits qui ne sont pas des revendications mais, selon Jacques Duquesne, « *ils dérangent les vieillards* »[3]. Les jeunes des années 1950, s'ils s'engagent, sont dits « *politiques* », le reste est partagé entre les « *bons petits jeunes* » qui vont au cinéma, au bal et au stade et les « *voyoux* ». De *Vittelloni* en *Halbstarken*, en *hooligans,* la société européenne dispose d'un vaste répertoire pour ceux qui ne respectent pas les codes. Les UCJG perdurent dans leur esprit critique[4], l'ACJF entre en crise à

[1] « *L'Eglise reprochera aux catholiques de se fourvoyer avec des communistes ; des forces traditionnellement à gauche, comme le secrétaire de la Ligue de l'Enseignement, Victor Voiron, dit 'le vigilant ', refuseront 'd'ouvrir la porte aux curés'. Tous ces hommes ont cependant en commun un engagement dans les combats de la Résistance et dans les mouvements de jeunesse (le scoutisme, les auberges de jeunesse), syndicaux (la CGT) et surtout la volonté de dépasser les clivages de l'avant-guerre pour créer de nouvelles institutions à caractère social et culturel susceptibles de favoriser un vrai renouveau de la société et de prolonger le brassage de la Résistance* ».Callé Ph. *Les Marquisats : le rêve achevé.* Il est possible aussi d'envisager le problème sous l'angle de refus d'admettre les avancées de la Résistance.

[2] « *Parce que le problème est grave on aimerait le traiter avec le plus de précision possible. Il y a une foule de questions d'un grand intérêt auxquelles on aimerait répondre par des chiffres. Combien de jeunes gens ont été touchés directement par la guerre ? Combien ont perdu leurs parents, leurs foyers ? Combien sont des réfugiés, des transplantés ? Quelle est la proportion de la jeunesse qui a participé à la Résistance ? Quelle quantité de garçons du maquis compte aujourd'hui l'Armée Française ? A travers les nombres nous verrions se dessiner avec une assez grande netteté la physionomie de notre jeunesse* ». Jean Blanzat. Discours prononcé à Grenoble en 1945. (A N. F/44/52).

[3] La Direction Générale de la Jeunesse & des Sports attendra Edgar Faure et Pierre Mendès-France pour reconnaître que « *les jeunes piaffent d'impatience* ». (*Besoins des jeunes*. DGJS. A N. F/44/103/5).

[4] « *Lors de la conférence de Genève en 1958 on rappellera que les UCJG avaient pour but premier de faire passer leurs adhérents d'une foi d'autorité à une foi personnelle* ». Cholvy G. *Mouvements de Jeunesse chrétiens et juifs. Sociabilité juvénile dans un cadre européen 1799/1968.* Paris. Cerf 1985. La formule sonne, selon Cholvy « *comme une déclaration de volonté d'autonomie de la jeunesse* ».

l'issue d'un conflit entre la JOC et la JEC[1] et André Vial assume l'échec du mouvement[2]. Jacques Duquesne, son prédécesseur, réprouve l'attitude de l'épiscopat[3].

Ce qui n'empêche pas les jeunes catholiques de prendre le pouvoir par la parole.

La parole des jeunes ouvriers catholiques.

Loisirs Populaires, la revue du *Centre National du Loisir Populaire,* émanation discrète de la JOC, évoque des problèmes qui interpellent les jeunes travailleurs qui subissent, comme leurs aînés, les contraintes d'une société fondée sur l'exploitation du travail humain et dont la nocivité se précise lors des périodes de congé[4]. L'exclusion des loisirs sportifs et culturels qui apparaissent, malgré les actions des services départe-mentaux de la Jeunesse & des Sports, comme des privilèges de classe est mal ressentie par des jeunes intégrés dans le système productif mais non reconnus en tant que citoyens. Elle leur suggère l'engagement associatif, forme de préparation à la vie sociale[5], réclame en 1955 que l'on offre « *aux jeunes travailleurs* » une semaine de congés (non payés) et des « *Foyers de Loisirs* ». Elle critique les formalités administratives et douanières qui freinent la mise en place des rencontres inter-européennes de jeunes.

Les « *jeunes filles bien* » de la Jeunesse Indépendante Catholique Féminine exposent des interrogations liées à leur milieu d'origine[6].

La position des jeunes employées catholiques.

Jeunesse Ardente, revue de la JICF évoque « *les problèmes liés à la sortie de pension* » et, rappelant « *la nécessaire pureté de la jeune fille* », critique les dérives des « *surprise-parties* », met en garde contre les loisirs « *dangereux* » (le camping qui favorise la mixité) et s'interroge sur les « *sports imposés* » (basket, football) en se demandant pourquoi on ne favorise pas le tennis. Ce qui ne l'empêche pas de porter un regard sur les phénomènes sociaux en étudiant l'engagement d'une mère dans un mouvement social[7] avant d'évoquer, comme *Loisirs Populaires*, les grèves d'Août 1953 qui ont marqué les esprits.

Elle souligne les *alea* de « *la vie au bureau* », notamment aux PTT qui exploitent, dans les centraux téléphoniques, beaucoup de « *jeunes filles déplacées* »[8] confrontées aux discours « *hasardeux* » (flirt, sexe,

---

[1] Avant les années 1950 lorsqu'un jeune de 14 ans entrait à l'usine, dans un commerce ou un bureau il avait un statut de producteur (ouvrier, employé, saute-ruisseau) et relevait de la JOC ou de la JIC. A partir de 1950 il fréquente un Collège Technique, la JEC estime alors qu'il est dans sa mouvance. Ce que réfute la JOC « *un mouvement de classe qui s'est formé dans un discours d'autonomie, voire de lutte, à l'égard des autres éléments de la communauté nationale* ». (Laneyrie Ph. *Les scouts de France*. Paris Cerf 1985).

[2] « [Ne voulant] *plus tromper les militants en leur parlant d'une ACJF qui n'existe plus,*[ne pouvant] *pas couvrir aux yeux de la Hiérarchie des mouvements qui s'affirment unis au sein de l'ACJF alors qu'ils ne le sont plus »* André Vial, Président de l'ACJF, démissionne le 15 septembre 1956.

[3] « *Les évêques ne voulaient pas que les mouvements de jeunesse s'engagent sur le plan social mais restent dans le cadre du religieux et de l'apostolat* ». Jacques Duquesne. (Entretien).

[4] « *C'est peut-être parce que les travailleurs se rendent mieux compte pendant cette période de vacances que leur salaire ne leur permet que de subsister, que les voyages, la culture, le vrai repos, ce n'est pas encore pour eux, alors qu'ils devraient être les premiers à en bénéficier. Il n'y a pas de vacances dans la lutte pour la justice ».* (*Loisirs populaires.* N° 29 Septembre-Octobre 1954). Le texte se réfère aux grèves d'Août 1963 (SNCF, PTT,..) qui ont paralysé le pays durant trois semaines. À cette époque les travailleurs du commerce et de l'industrie ne disposaient que de 14 jours ouvrables de « *congés payés* » mais surtout, très rarement des moyens financiers de partir en vacances loin de leur domicile.

[5]« *Accepte des responsabilités, lorsqu'on t'en confiera. Prends en charge également tes loisirs et ceux de tes copains. L'avenir appartient aux jeunes et aux audacieux* ». Jean-Michel. *Loisirs Populaires* N° 31 Janvier-Février 1955.

[6] « *Marie-José, en payant sa cotisation au tennis, découvre que ces 18000 F sont aussi le montant du salaire mensuel payé à un ouvrier dans une usine de sa ville* ». *Jeunesse Ardente*. Mars-avril 1956. À cette époque, le tennis est une activité sportive confidentielle et réservée à une élite sociale.

[7] *Pourquoi Maman a fait grève le 9 novembre.* (*Jeunesse Ardente*. Janvier 1954).

[8] *Je suis entrée aux PTT à 16 ans.* (*Jeunesse Ardente*. 1952).

adultère) qui fleurissent dans cet univers où les plus conscientisées s'efforcent d'avoir « *une action militante chrétienne* ». Elle évoque les problèmes liés aux évènements d'Algérie, ceux posés par la place de la jeunesse dans la société et celui du logement car la société doit « *partager avec les pauvres* »[1] en rappelant que les familles aisées disposant d'espace devraient le partager avec ceux qui n'ont rien.

La situation est identique à gauche. Les membres de la Jeunesse Communiste aimeraient réformer le Parti mais se confrontent à l'appareil. Leurs velléités de réforme seront remisées après Berlin et Budapest, même après la publication du rapport Krouchtchev. Il en est de même à la SFIO « *peu satisfaite des solutions présentées par la Ligue de l'Enseignement et soucieuse de ne pas laisser au PCF le contrôle unique du loisir de gauche* ». Pierre Mauroy, reconnaissant que l'étiquette *Jeunesse Socialiste* fait moins recette que l'image du *Ministre-qui-a-donné-les-congés-payés* fonde, dans la tradition des UCJG, des YMCA, des patronages, la *Fédération Nationale des Clubs de Loisirs Léo Lagrange* dont l'objectif politique est « *d'apprendre le socialisme aux jeunes en les faisant taper dans un ballon* ».

Les étudiants ne sont pas en reste, leur majorité bascule en 1956 grâce à l'alliance de courants orientés à gauche[2]. Elle est renforcée par l'arrivée d'anciens de la JEC mobilisés contre la Guerre d'Algérie et en réaction *« contre le conservatisme massif de l'Eglise institu-tionnelle* »[3]. Ces *talas* (ceux qui vont-tà-la-messe) passent de l'action missionnaire à l'action politique et facilitent « *le virage à gauche* » du mouvement étudiant. Pour avoir découvert une société où le *faire* des cadres institutionnels, politiques ou cléricaux se démarque de leur *dire* ils en arrivent, prémices de mai 1968, « *au rejet de l'autorité hiérarchique ecclésiale, mais aussi politique et institutionnelle, quelle que soit finalement la nature de l'institution* »[4].

Chez les Scouts de France, le recrutement ne faiblit pas (plus de 100 000 adhérents en 1948) et les années 1950 marquent un renouveau de la branche cadette avec des louveteaux menés au mouvement par des parents qui recherchent un lieu d'éducation effective. Le mouvement s'adapte à l'évolution de la société : les « *grands chapeaux* » disparaissent au profit du béret et du *jean*, la guitare accompagne du Jacques Brel, du Georges Brassens, du Francis Lemarque, du Père Duval, du Bob Dylan et, hégémonie du western, du *Song of the red river valley*. Le

[1] Une fiche de l'ACJF souligne en 1951 que 60% *des* logements de St- Étienne n'ont qu'une seule pièce, qu'à Paris 10% de la population loge « *dans des taudis baptisés garnis pour être loués plus cher* ». Une enquête de la JAC réalisée à l'occasion de l'exposition « *Maison rurale dans l'Ouest* » fait ressortir que, dans le Morbihan 38% des habitations disposent d'une pièce unique servant à tous usages, que 73% n'ont pas de WC, 91% de lavabos, 80% d'évier et 49% d'électricité.

[2] « *Jusqu'en 1956, l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF) était un syndicat de type corporatiste dominé par une majorité (de plus en plus faible il est vrai) d'apolitiques et d'étudiants de droite* ». (Laneyrie Ph. *Les scouts de France*. Paris. Cerf 1985).

[3] Laneyrie Ph. *Les scouts de France.* Paris. Cerf 1985.

[4] Laneyrie Ph. *Les scouts de France.* Paris. Cerf 1985

mouvement s'insère dans le siècle et pose problème à l'autorité ecclésiale tandis que les Routiers, pétris de témoignages et de pélerinages, s'interrogent sur leur mission[1].

Le choix de la mixité. Les Eclaireurs de France franchissent, en 1950, le Rubicon de la mixité[2] résolu par les ajistes dès 1933. Les Unions Chrétiennes admettent, à la même époque, certaines formes de mixité même si des limites d'âge freinent la dynamique. On suggère aux jeunes de plus de 18 ans de quitter la *Route Unioniste* pour s'engager dans *l'Alliance des Equipes Unionistes* vecteur de témoignage religieux et social. La situation n'est pas aussi simple chez les Scouts de France[3]. Le mouvement de jeunesse montre une nouvelle fois sa capacité à être porteur d'évolution pédagogique et sociale.

-e- L'engagement des militaires : la commission Armée-Jeunesse.

En 1953, considérant que « *c'est le sort des jeunes qui se trouve le plus compromis chaque fois que des solutions de facilité renvoient à plus tard les mesures qu'exige la gravité de la situation* », le Conseil Français des Mouvements de Jeunesse lance un appel « *aux respon-sables des destinées du pays* » et demande aux organisations politiques et syndicales de prendre conscience du scepticisme des jeunes à l'égard de la politique. On crée donc au sein des ministères un certain nombre de commissions en charge d'étudier les attentes des jeunes et d'y répondre[4]. Dans la tradition administrative française, la crétaion d'une commission a souvent

---

[1] En janvier 1954, au lendemain de la clôture du Congrès national des Routiers, *Le Monde* constate que « *le scoutisme catholique veut préparer à la vie politique et syndicale, former des citoyens efficaces et non de grands enfants indifférents* ». A l'aube des années 1960, la guerre d'Algérie pose des problèmes de conscience. Si une enquête consacrée à l'Afrique du Nord en 1954 se conclut par « n*ous n'avons pas aimé ces hommes* » (Guérin Ch. *L'utopie Scouts de France.* Paris. Cerf 1997) car le musulman reste l'ennemi de la chrétienté, à la Route on se demande s'il est possible de les traiter comme on le lit dans les courriers des *rappelés*. La pacification les interroge sur le sens de leur action ; ils se demandent s'il leur est possible de n'être mouvement d'Eglise sans être mouvement « *d'autre chose* ». La critique du capitalisme a, par ailleurs, des échos dans un milieu qui, à l'inverse du protestantisme, est opposé aux problèmes d'argent aux relents judaïques. En réfléchissant sur la troisième voie qu'elle recherchait entre le capitalisme et le communisme elle en arrive à abandonner la *gesta Dei per francorum* de Paul Doncoeur.

[2] « *Le mouvement doit lutter contre les habitudes de pensée et de vie qui sont l'une des causes des complexes d'infériorité chez la femme, de supériorité chez l'homme. Il souhaite que les problèmes posés par l'éducation des filles et des garçons soient pensés ensemble par des femmes et des hommes qui cherchent à développer, par les méthodes du scoutisme, les qualités propres à chaque sexe et propose que la direction du mouvement soit assurée, à tous les échelons, par des hommes et par des femmes, la priorité n'étant déterminée que par la valeur personnelle et l'intérêt général* ». (Déclaration du 5 mars 1950).

[3] « *On évoque, timidement, les problèmes de sexualité et de réflexion politique mais sans aller trop loin. La hiérarchie prend ses distances avec les troupes qui ne lui paraissent pas essentiellement à caractère missionnaire. Elle prône l'action missionnaire face à l'action éducative* ». (Laneyrie Philippe. *Les scouts de France, le grand écart* cité *in* Poujol G. *L'éducation populaire au tournant des années 70.* Paris. L'Harmattan 2000).

[4] Pierre Mendès-France envisage dès 1954 la création d'un Haut-Comité de la Jeunesse proposé 7 ans plus tôt par la Commission Bourdan. [En 1954 existent quatre commissions : Affaires Etrangères (Commission Unesco ; Décret du 2 mai 1951). Justice (Commission de contrôle de la presse enfantine ; loi du 16/07/49 et décret du 01/0250). Travail (Commission de la main-d'œuvre juvénile). Agriculture (Commission intreministérielle des

pour conséquence d'enterrer les problèmes. Ce fut le cas pour l'ensemble sauf d'une.

Créée à l'automne 1953 la Commission Armée-Jeunesse[1] est chargée de trouver un espace de dialogue, de rencontre et d'échanges entre les mouvements de jeunesse et l'Armée. Composée de 6 militaires[2] et de 6 civils, elle se réunit pour la première fois le 17 novembre 1953 avec le souci d'informer les mouvements de jeunesse des problèmes de l'Armée.

- Elle se préoccupe des attentes des jeunes appelés (l'apprentissage d'un métier[3], la pratique du sport, thème récurrent dans l'idéologie militaire mais vu sous un autre angle, la prise en charge des « *Foyers* [4]» par des animateurs issus des mouvements de jeunesse).
- Elle se préoccupe d'autres nettement plus terre à terre que sont le niveau de la solde (en 1961, un soldat de 2ème classe perçoit 30 f/jour < € 4.-) et la qualité de l'uniforme[5]. Ses travaux déboucheront sur un certain nombre de réalisations tels les « *Clubs agricoles aux armées* » (140 en 1961, 200 en 1962) qui produiront en 1971 un « *Guide de l'animateur de club* ».

La qualité des travaux et des relations entre l'Armée et les mouvements est soulignée par Daniel Mitrani (Fédération des Clubs de Loisirs Léo Lagrange) qui souhaite voir son principe ouvert aux Ministères de l'Agriculture et du Travail[6].

Par contre, le dossier du sursis d'incorporation pour études est au centre de nombreux débats et l'armée présente le cas israélien différent de la mesure française[7]. Elle est exorbitante du droit

---

Foyers Ruraux).] Face à l'opposition des mouvements, le projet est abandonné et repris par Edgar Faure qui crée un Haut-Comité de la Jeunesse de France et d'Outre-mer (D n° 55/815 du 22/06/55) et le Décret n° 55/814 du 22/06/55 fonde le principe de commissions ministérielles de 10 à 20 membres choisis parmi les fonctionnaires de l'administration, les représentants des organisations de jeunesse et des personnalités qualifiées. 10 Commissions sont alors créées (France d'Outre-Mer, Marine Marchande, Anciens Combattants, PTT, Travail et Affaires Sociales, Travaux publics, transports et tourisme, Défense Nationale, Agriculture, Santé publique et population, Education Nationale).

[1]« *Cela a commencé par un Congrès de l'ACJF qui a dénoncé assez vertement les conditions faites aux jeunes dans l'Armée. Le ministre de la Défense était Pleven, ancien de l'ACJF des années 1920, il s'émeut et agite même le Cardinal Feltin* [Cardinal Archevêque de Paris]. *On s'accroche et naît alors l'idée d'une Commission Armée-Jeunesse où les représentants de l'Armée rencontraient ceux des mouvements* ». (Jacques Duquesne : entretien).

[2] Le Lieutenant-Colonel *de la Chapelle*, ancien du Secrétariat Général à la Jeunesse et le Général Faure ancien responsable de *Jeunesse & Montagne* ont siégé à la Commission Armée-Jeunesse. Jacques Duquesne a, de ce dernier, un très mauvais souvenir. « *Il était Algérie Française et a, un jour, en pleine séance, menacé mon successeur de faire casser son sursis et de l'envoyer dans le bled ».*

[3] Les jeunes, susceptibles d'être appelés sous les drapeaux, et qui sont apprentis ou en stage de formation professionnelle ne peuvent pas bénéficier du sursis d'incorporation.

[4] Les « *Foyers* » (du soldat, du marin,..), héritiers des « *cantines* » ne sont souvent que des « *bistrots de caserne* » où l'on trouve nettement plus de bière et de babioles (calots, insignes, etc..) que de produits culturels.

[5] Si l'establishment médiatique pérore sur les « *blousons noirs* », il n'évoque jamais « les blousons kakks ». L'uniforme français des années 1950/1960 a hérité du battle-dress britannique (blouson-pantalon de drap) et de la lourde capote de drap des années 1930. Il est peu élégant et le « *bidasse* » s'efforce de l'agrémenter de diverses manières (calots de fantaisie et insignes) qui lui permettent de sortir de la grisaille réglementaire.

[6] Commission Armée-Jeunesse. PV de réunion (19 juin 1961). N° 658/MA/CAB/AJ- clt A/418 du 27 juin 1961. AN. 19930145 Art 21.

[7] L'armée israélienne et le problème des sursis. « *A 17 ans, six mois avant leur appel sous les drapeaux, alors qu'ils fréquentent encore l'Ecole, les jeunes d'Israel sont soumis à des tests. Quand un jeune demande un sursis pour poursuivre ses études, il n'y a qu'un critère : le candidat doit être d'une intelligence et d'un sang-froid hors série. A moins d'être qualifié pour le commandement (ce qui est fonction de son niveau intellectuel, de sa personnalité et de son comportement) l'intéressé n'obtient pas de sursis. Il peut être intelligent, mais, s'il manque*

commun d'égalité de tous devant l'obligation de service militaire et ne concerne qu'une frange de privilégiés car elle est liée à la possession du baccalauréat (privilège social rare) et à l'inscription à l'Université (phénomène encore plus rare). Après la décision du gouvernement Guy Mollet (1956) d'envoyer le contingent en Algérie, le sursis devient un viatique pour échapper au voyage outre-Méditerranée et la gestion plus sévère des dossiers de sursitaires entraîne des récriminations.

-f- La litanie des échecs.

La FFMJC d'André Philip souligne l'aberration, au nom des économies budgétaires, de la mise en retrait des services jeunesse qui était en réalité « *un démantèlement continu de ceux de la jeunesse et de l'éducation populaire pour permettre le maintien de ceux de l'éducation physique & des sports* ». Elle regrette que la vision de la jeunesse soit éclatée entre diverses administrations[1], dit de l'Education Nationale qu'elle est « *une administration incapable et qui a fait faillite* » et souhaite l'arrivée « *d'un homme ou d'une équipe* » capable de répondre aux attentes des jeunes. Pourtant, lorsqu'elle s'offusque de la non intervention de l'Etat, elle dispose de plus de moyens, notamment de postes de cadres subventionnés, que les Auberges de Jeunesse dont la situation, ubuesque, résulte de la stratification de fossiles de l'histoire.

La non-solution du problème ubuesque des Auberges de Jeunesse.

La solution trouvée à Uriage était la moins mauvaise de toutes et correspondait à la situation mondiale : Une institution (les Auberges Françaises de la Jeunesse)était ouverte à l'ensemble des mouvements dont le principal était une organisation d'usagers (les Camarades de la Route). Elle ne prenait pas en compte le clivage catholique/laïque et la vision autogestionnaire et anarchisante des adhérents du CLAJ. LFAJ et CLAJ se reconstituent à la Libération alors que les AFJ se transforment en UFAJ qui perdure dans sa vision avec souvent un encadrement proche du PCF.

Le 1er Novembre 1945, le CLAJ se transforme en *Mouvement Uni des Auberges de Jeunesse* qui deviendra *Mouvement Laïque des Auberges de Jeunesse* jouissant d'un réseau relativement dense.[2] Opposés au laïcisme et à la mixité du MLAJ[3], les Scouts de France et l'ACF fondent l'*Organisation Centrale des Camps & Auberges de Jeunesse* dont sortira, sous l'impulsion de Marc Sangnier, de Jean Guéhenno,

d'ascendant, d'imagination et de personnalité, il sera fatalement incorporé à la date normale ». Extrait d'un article de SLA Marshall, Officier de l'Armée US cité *in* Procès-verbal de la Commission Armée-Jeunesse N° 523/MA/CAB/AJ. Clt A/319. AN. 19930145 Article 21.

[1] Sept ministères (Education Nationale, France d'Outre-Mer, Armée & Marine, Santé Publique & Population, Tourisme, Affaires Etrangères) prétendent régenter les aspirations de la jeunesse. Elle critique une Education Nationale incapable d'imposer son point de vue face aux autres. Ce qui se remarque, entre autres, avec l'évolution des Centres « *médicaux et sociaux* » relevant de la Santé et de la Population, issus souvent de la mouvance cléricale, en « *Centres Sociaux* » qui bénéficient du soutien budgétaire des Caisses d'Allocations Familiales et dont le projet est nettement plus fondé sur l'assistance que l'éducation.

[2] En juin 1944 il subsiste 50 auberges en état de fonctionner. Elles sont 60 en 1945. En 1948 le MLAJ offre 350 Auberges et relais en France, Algérie, Maroc et Tunisie.

[3] « *S'il était un dogme fondamental de l'ajisme, c'était bien la mixité. Les évêques se dressèrent en vain contre les champions de l'égalité et de la liberté dans les rapports entre filles et garçons* ». René Tauzière. Esprit n° 115. 1er Octobre 1945.

d'Albert Châtelet, de Cécile Grünebaum-Ballin, la *Fédération Française des Auberges de Jeunesse.* La France « *bénéficie* » alors jusqu'en 1956 de trois organisations d'AJ[1]. A l'instigation de la fédération internationale des Auberges de Jeunesse (IYHF), la Direction Générale pousse, en 1950, à un regroupement sous le titre de *Fédération Nationale des Auberges de Jeunesse* aussitôt récusée par les mouvements catholiques car elle est liée au SNI, à la Ligue Française de l'Enseignement et à la SFIO. Le dossier se conclut en 1956 en faveur de la *Fédération Unie des Auberges de Jeunesse* (FUAJ) qui bénéficie du retrait de l'OCCAJ mais, dans l'irrésistible non-solution du problème, reste confrontée à la LFAJ qui commence par dire oui, puis se rétracte et… perdure.

La solution aurait pu être de créer une vaste institution regoupant la FFMJC, l'UNCM, l'UNF et l'ensemble des mouvements d'AJ. Elle ne sera pas adoptée par une administration frileuse qui attendra Maurice Herzog mais n'aboutira qu'à l'UCPA alors qu'il était possible de faire mieux.

L'absence de réponse face aux jeunes « à problèmes ». L'État se préoccupe de l'enfance « *à problèmes* » dès la Révolution de 1848 et légalise les Colonies Pénitentiaires. (*Mettray, Aniane, Vailhauquès, Belle-Ile-en*-Mer,..). Ce sont des bagnes pour enfants qui seront dénoncés par Albert Londres où l'enfant « *criminel*» devenu « *inamendable* » est placé sous la coupe de surveillants armés d'un nerf de bœuf.

Dès les années 20, le Ministère de la Santé subventionne les associations, majoritairement cléricales, intervenant dans le secteur. Lors du Front Populaire, Henri Sellier crée une commission regroupant la Justice (Marc Rucart), la Santé, l'Éducation Nationale, des médecins et des représentants du scoutisme (Jacques Guérin-Desjardins)[2]. Dès 1940 Vichy organise une collaboration d'intérêts entre le secteur de la Santé et les associations cléricales[3]. Il étend ensuite sa politique aux enfances malheureuses et *inassimilables*[4] qui, après un *tri* fait par les

[1] « *A la Libération les Etats-majors ont repris le pouvoir. Les contradictions de la Résistance, les choix simplistes entre deux modèles de société, la guerre froide ensuite ont fait éclater l'ajisme par élimination successive des courants qui le composaient et en faisaient l'originalité et la richesse. Plus jamais anarchistes, croyants et libres-penseurs, pacifistes et nationalistes, éducatifs et politiques ne se retrouveront ensemble pour un projet commun dans une organisation commune* ». Roger Rocher. *Cahiers de l'Animation* n° 49/50.

[2] *« Le stage d'un mois dirigé par Guérin-Desjardins, Commissaire des Éclaireurs Unionistes, en décembre 1936, à la prison de Fresnes, et destiné à une vingtaine d'instituteurs participe de cet état d'esprit ».* Chauvière M. *Éducation spécialisée : l'héritage de Vichy.* Paris. Éditions Ouvrières 1984.

[3] *« Il faudra dès lors compter dans ce domaine, comme pour l'École, et comme pour les mouvements de jeunesse, avec la vigilance et les prétentions des milieux cléricaux à faire valoir leurs droits séculaires et à défendre leurs mises en institutions et en personnel».* Chauvière M. *ibid*. On crée des Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance & de l'Adolescence chargées du triple rôle *d'accueillir, observer, trier, affecter* les enfants dans les centres qu'elles animent. Elles doivent développer et améliorer la qualité et assurer la coordination régionale des établissements, créer et gérer des écoles de formation des cadres de la rééducation sociale. Elles sont des *quasi-services administratifs,* autogérés, mais surveillés par l'administration.

[4] *« L'exode favorise le vol dans les maisons abandonnées, le contingentement des denrées favorise le marché noir, le chômage général, l'absence de gouvernement reconnu par tous, et, à l'échelon individuel, l'absence du père, la situation d'occupation, le partage du pays en zones favorisent le vagabondage des garçons et des filles. Enfin, l'atmosphère de guerre civile des années 1943-1944 favorise aussi les violences et même le banditisme ».*

Associations Régionales de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ARSEA) sont envoyés dans des Centres d'Accueil[1]. Pour former les moniteurs-éducateurs on fait une nouvelle fois appel aux méthodes du scoutisme[2] et on se réfère également au *Poème Pédagogique*[3]. En 1943, les candidats à la fonction sont nombreux car la profession et sa formation, certes négligée par l'Instruction Publique même si les services du Secrétariat Général s'y intéressent, permettent d'échapper au STO[4].

Les CEMPA au bagne pour enfants de Montesson (Epinay).

Jean Pinaud succède en 1942 au directeur du Centre de rééducation de Montesson qui s'est suicidé après des plaintes contre les « *surveillants* ». Malgré ses 32 hectares, le site, carcéral, dispose de personnels mal formés. Ayant fait, sans succès, appel à l'Éducation Nationale[5], il rencontre les cadres des CEMPA (André Lefevre, Henri Laborde, Gisèle de Failly) qui s'engagent à ses côtés. En octobre 1943, il ouvre la première école de formation d'Éducateurs Spécialisés créée en France. Elle accueille nombre de réfractaires au STO (dont Denis Bordat), d'Alsaciens, de résistants et quelques défenseurs de l'« *ordre nouveau* ». En intervenant dans le stage, les CEMPA apportent aux élèves les moyens de « *se découvrir, à assumer leurs contradictions, et à devenir des hommes ou des femmes capables d'évaluer avec leurs jeunes une relation authentique et sécurisante* »[6].

Les principes définis en 1943 ouvrent la voie aux ordonnances de 1945. Le problème de l'enfance et de la jeunesse inadaptée n'a pas été pris véritablement en compte par le Secrétariat Général à la Jeunesse. Pourtant, les intervenants sont des représentants actifs de mouvements de jeunesse. Il y aurait pu avoir une orientation « *éducative* » en 1944, mais le dossier est le plus souvent, faute d'un engagement laïque, pris en charge par des institutions cléricales. Lorsque

---

Brunschwicg J. *Étude statistique sur les effets de la guerre sur la criminalité.* Rééducation n° 27 cité *in* Chauvière M. *ibid*.

[1] En 1943, 35 Centres d'Accueil, nettement différents des Colonies Pénitentiaires, ont été ouverts à l'instigation d'Anne-Marie de la Morlais (Assistante Sociale)

[2] *« La pédagogie scoute fait de l'accrochage affectif non seulement une technique, mais plus encore une morale professionnelle En cela, elle est effectivement proche des méthodes d'éducation nouvelle, et s'oppose au contraire à l'Éducation Nationale. Le jeune est là, physiquement, affectivement, dans ce qu'on pourrait appeler l'ici et le maintenant de ce nouvel espace éducatif. De plus, le scoutisme est aussi une technologie adaptée à tous les moments de la vie. En ce sens, c'est une technologie qui est bien plus adéquate que les technologies scolaires, forcément segmentaires, à intervenir en toutes circonstances et face aux impulsions les plus inima-ginables d'un groupe d'adolescents difficiles»*. Chauvière M. *Cahiers de l'Animation.* n° 49-50.

[3] « *J'avais 20 ans, je vivais avec les mômes, on faisait des jeux de foulard, des baignades interdites, la pêche à la main, tout ce que les gosses aiment faire et qui est interdit…. Plaisir de vivre, un jour je monte dans un clocher avec les gosses, on regarde le ciel, les Monts de la Madeleine, on parle de la nature, on est heureux* ». Jacques Seidel. Moniteur éducateur à St Jodard (Roanne). (Entretien cité *in* Bourquin J. *Les nouvelles formes de délinquance juvénile*. Vaucresson 1998.

[4] « *C'était un moment très bénéfique, nous avions plein de gens qui arrivaient pour échapper au STO, il n'y avait pas d'empêcheurs de tourner en rond, on partageait nos forces avec les mineurs, on était proches les uns des autres* ». Victor Ventré. *ibid*.

[5] « *L'Éducation Nationale, vers qui je m'étais naturellement tourné en criant au secours, m'avait dédaigneusement repoussé parce que je n'étais pas de la maison peut-être, mais aussi parce que, tournée vers l'enseignement, elle n'avait guère le souci, à l'époque, de l'éducation en dehors des heures scolaires, encore moins s'agissant d'inadaptés* ». Pinaud J. *Du bagne de Montesson à la formation des éducateurs.* Bordat D. *Les CEMEA, qu'est-ce que c'est ?* Paris Maspero 1976.

[6] Pinaud J. *Du bagne de Montesson à la formation des éducateurs*. *ibid*.

Robert Prigent, ministre de la Santé, envisage de rattacher l'éducation surveillée à la Santé il entre en conflit avec la Justice et finit par accepter un découpage technique : les « *arriérés* » vont à l'Education Nationale, les « *délinquants* » à la Justice[1], la Santé conservant, dans la tradition cléricale de l'hospice, les vagabonds et les prostituées.

Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu, comme pour les colonies de vacances avec Andrée Viénot, une décision de transfert d'autant que dès 1948 le Centre National de l'Education Populaire (Marly-le-Roi) avait créé, avec l'aide de Peuple & Culture, un lien entre l'éducation populaire et l'éducation surveillée en organisant des stages de chant, de danse, de théâtre, d'arts plastiques et de ciné-club qui a facilité, dans les années 1950, l'idée de « *militance* » chez les stagiaires de Vaucresson. Il est vrai qu'il n'y avait plus, comme en 1946, de concordance idéologique entre le ministre de l'Education Nationale et celui de la Santé.

L'échec du projet autogestionnaire (Les 1000 clubs). Le concept d'autogestion, flambeau idéologique des militants des Auberges de jeunesse avait conduit à l'échec du dispositif. Repris par François Missoffe lors du programme des 1 000 Clubs de jeunes, il est possible de penser qu'il s'agit d'une nouvelle forme d'inconscience politique. La réalité est peut-être différente.

François Missoffe avait une double opinion sur le sujet.

- Il estimait, et ce n'était pas faux, que les associations de jeunesse étaient dirigées par des vieux. L'analyse de Jean le Veugle y était une réalité. Jacques Duquesne se félicitait d'avoir eu, à 19 ans en 1950, des responsabilités nationales qui lui autorisaient des positions parfois abruptes[2]. Il est évident que près de deux décennies plus tard beaucoup de jeunes hiérarques des années 1950 étaient devenus des « *établis* » ne souhaitant pas se voir confrontés au syndrome du cocotier.
- Il avait des « *animateurs* » une opinion on ne peut plus tranchée, disant qu'ils étaient ou des saints ou des ratés. L'honnêteté impose de reconnaître que les « sélections », le terme est porteur de relents mais la pratique est une constante depuis Chamarges, des candidats à des formations d'animateur dans les années 1980/1990, ne faisaient pas toujours apparaître une large proportion de saints.

La conjonction de cette double vision rapportée à celle des administrateurs centraux porteurs du projet ne pouvait que favoriser le principe d'autogestion. Ils sont tous issus des Auberges, des Eclaireurs, des CEMEA, de l'UFOLEP et pensent dans la logique de Léo Lagrange qu'il faut accorder de l'autonomie aux jeunes. C'est pourquoi ils adoptent le principe d'une autoconstruction devant déboucher sur une autogestion et font en sorte que les filles, il s'agit là

[1] Cette option ne recueille pas l'aval de tous les juristes. « *La juridiction des mineurs est le fruit d'une tentative de greffe opérée en 1945 entre l'éducatif et le judiciaire, tolérée par les juristes purs comme une expérience hasardeuse* ». Esprit n° 10 octobre 2000.

[2] « *Un jour, Gérard Philippe nous a parlé d'un spectacle qu'il souhaitait monter. Nous lui avons exprimé notre scepticisme sur son opportunité. Il a loué une salle et nous en fait une lecture pour nous convaincre. Quand j'y pense, je me dis que nous avions du culot et que ce ne serait plus possible aujourd'hui* ». Jacques Duquesne (entretien).

d'une grande nouveauté, puissent y participer[1].

Par contre, n'ayant pas pris en compte l'analyse de Jean Le Veugle ils ne pouvaient envisager que très vite s'y poserait le problème des générations. Il aurait pu être évité à partir d'une formation appuyée des jeunes. Le principe d'autogestion des Auberges de Jeunesse n'est pas un phénomène spontané mais découle de la pensée de jeunes déjà conscientisés et formés. La disparition des Centres d'Education Populaire qui auraient été en capacité de former ces jeunes responsables locaux trouve dans cette situation qui conduisit à l'échec de l'opération une justification a posteriori.

On a fini par les céder à des organismes gérés par des professionnels.

-g- Un objet insaisissable, impatient et sévère.

En 1961 sur les 90 000 étudiants non logés par les parents ou la famille, 25 000 ne trouvent pas de logement. En 1960, les 272 foyers de l'UFJT n'accueillent que 10% des jeunes travailleurs. La réponse ne pouvant être apportée par l'Education Nationale ou le Ministère du Logement, il est clair qu'il eût fallu une politique spécifique de logement des jeunes et qu'elle fût confiée à Jeunesse & Sports. Par contre, l'absence de réponse positive du Ministère du Logement conduit à parquer les intéressés dans ces ghettos pour jeunes que sont les FJT et les Résidences Universitaires.

Le « *mouvement de jeunesse* » semble pouvoir être évalué selon le concept de « *par les jeunes* » alors que l'institution relève du « *pour les jeunes* ». Si les MJC sont une institution elles adoptent avec le « *Conseil de Maison* », un comportement de mouvement. Les dispositifs d'action catholique de la jeunesse créés comme des institutions prennent, dans la réalité sociale, un effectif rôle de mouvement. La majorité des sujets traités par l'ensemble reste cependant souvent fondée sur le concept de loisir[2], avec raison tant que la durée des congés n'excède pas trois semaines. Ce qui n'est pas le cas des «*mouvements*» politiques, relais idéologiques en direction de la jeunesse qui ne sont ni « *pour* », ni « *par* », encore moins « *avec* ». Ils ont pourtant des ambitions. On le verra avec l'évolution conjointe de la Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique située « *à gauche* », certains diraient « *à l'Est* » et celle du Conseil Français des

[1] Aucun élément d'un « 1000 Clubs » ne devait excéder 16 kilogs afin de pouvoir être facilement manipulé par un adolescent ou une adolescente.

[2] *Jeunesse, culture et loisirs* n°37. Décembre 1964. La Fédération des Clubs de Loisirs Léo Lagrange, faux-nez de la SFIO, si elle se préoccupe des problèmes de jeunes, évoque tout à la fois des éléments culturels (Les programmes du TNP, Toulouse-Lautrec, Brassens et Brel, Chostakovitch, John Ford et Sartre), des objectifs de loisirs pour la Noël (Cheval en Provence, ski dans les Pyrénées Orientales), des problèmes sportifs (Roger Couderc, jeux olympiques de Tokyo), mais aussi des éléments de société (La réforme du baccalauréat, la majorité à 18 ans, les conditions de vie des travailleurs africains en France).

Mouvements de Jeunesse qui bénéficie des soutiens de la World Assembly of Youth (WAY) dont il semble qu'elle bénéficiait du soutien de la CIA.

Par contre, il reste toujours difficile, voire impossible de faire « *avec* » les jeunes.

Si le problème de la jeunesse a été posé par des hommes politiques courageux (Pierre Mendès-France, Edgar Faure et François Missoffe), ils seront très vite confrontés à la pensée des responsables ne représentant que cette petite frange (1/7) de jeunes capables de s'engager et dont ils n'ont jamais su augmenter la proportion. Il eût, sans doute, été possible de mieux faire sans que l'Etat en arrive à reconstituer des mouvements obligatoires et autoritaires, solution que tous récusaient en chœur mais que chacun était prêt à admettre à la condition qu'il fût le gestionnaire bénéficiaire de la manne budgétaire.

On peut en prendre pour exemple la position de Pierre Mendès-France[1] qui provoque une réaction immédiate via *L'Express*. Des associations, non liées à l'Education Nationale, qui craignent de se voir placées sous sa férule, expriment leur refus d'une telle solution. Si les milieux laïques et l'UNEF préconisent la création d'un « *Grand Ministère de l'Education Nationale* », le Conseil Français des Mouvements de Jeunesse souligne son immobilisme et son incapacité à la réforme. A bien lire la déclaration de Pierre Mendès-France on peut estimer qu'il ne fait que revenir à la solution retenue par Vichy : regrouper, sous une même autorité, des problèmes intéressant la jeunesse, notamment celui de la formation professionnelle.

De son passage il est possible de retenir trois « *justifications* » d'une non-politique.

- Les traditionnalistes laïques défendent bec et ongles une administration dont ils espèrent prébendes et pouvoirs.
- Les « autres » se méfient de la capacité de ce qui n'est pas encore le mammouth à prendre en charge leurs problèmes en les plaçant sous la fourche caudine des ukases de ses affidés-défenseurs.
- Les diverses administrations centrales dont la FFMJC fustige la multiplicité inefficace et nocive, défendent en sous-main la non constitution d'un dispositif qui réduirait un pré carré laissé en jachère.

Il en résultera le retrait du projet mendésien et la valorisation des commissions minis-térielles grâce auxquelles les différentes réformes envisagées ne pourront aboutir. Maurice Herzog arrivera à une certaine forme de politique de jeunesse en caressant les mouvements et institutions dans le sens du poil, ce qui aura de nombreux effets bénéfiques.

Cependant « les *jeunes* » ne s'engagent toujours pas dans le sens escompté et récusent une

[1] « *Pour donner à la jeunesse le maximum de chances de s'épanouir moralement, intellectuellement et physiquement, on s'est demandé parfois si la constitution d'un grand ministère de la jeunesse ne serait pas utile. L'enseignement, l'éducation physique et sportive, la formation professionnelle auraient ainsi un seul répondant* ». Lettre à *L'Equipe* (20 octobre 1954).

société qui leur offre beaucoup de jeux et peu de pain. En préparant leur rencontre nationale de mars 1936 les membres de la Jeunesse Chrétienne Indépendante Féminine s'interrogent, en dehors de problèmes religieux (prière, sacrements, messe et évangile), sur les questions sociales à débattre et qui concernent la place de la jeune fille à tous les échelons de la société.

- Les préoccupations principales des jeunes filles dans leur mileu de travail.
- Les principaux problèmes qui s'y posent.
- Les conditions matérielles de leur vie de travail et leur comportement face à elles.

On est loin de la vision des loisirs des jeunes qui deviendra un leit-motiv des politiques, on n'entre, certes pas encore dans la revendication sociale, mais dans une réflexion sur la société. Ce qui en arrivera à remettre en cause, d'abord les institutions, ensuite la société.

Les attentes des jeunes font l'objet en 1967 d'un « Livre blanc »[1] où l'on retrouve des interrogations posées par la Commission Bourdan. Si la situation sociale a évolué, la condition des jeunes reste identique et pour Alfred Sauvy ils « c*ampent et rôde autour de la société comme Kafka au pied du château* ».

Le « Livre blanc » de François Missoffe.

Il part d'un constat d'Alfred Sauvy : «*la génération âgée a les biens, la génération adulte a les emplois et le pouvoir* »[2] et s'interroge sur les attentes des jeunes dans un cadre social transformé. On a donc dépouillé plus de 7000 dossiers réalisés par des groupes organisés ou informels et réalisé une enquête d'opinion sur un échantillon de 3000 jeunes.

Il en ressort des constantes par rapport à 1947 (Enquête Bourdan).

Le logement. Il est, comme vingt ans plus tôt, un des premiers problèmes des jeunes[3]. Pour près de 800 000 jeunes au travail, dont une forte proportion est constituée par des jeunes ruraux venus en ville, les 660 foyers de Jeunes Travailleurs ne peuvent en héberger que 35 000. On en est à évoquer la colocation en HLM. ***Le dispositif scolaire***. Il apparaît comme un moyen de reproduction et de soumission de l'existant non comme un moyen d'émancipation[4]. L'institution considère que des sources d'information-formation autres que les siennes sont ressenties comme une concurrence indue. Cette attitude facilite le déterminisme social et freine toute velléité de progrès pour qui ne respecte pas la règle. L'éducation « officielle » apparaît comme un effort pour canaliser les forces de changement que représentent les jeunes. ***Le statut social des jeunes***. Le rôle de la famille reste prépondérant mais il existe plus de libertés chez les jeunes « ouvriers » que chez les jeunes « lycéens ». En tout état de cause, ils sont « *incapables* »[5]. ***La vie des jeunes au travail***.

[1] « *Le rapport issu de ces travaux ne constitue à mes yeux qu'un premier pas dans l'élaboration d'une politique pour la jeunesse. Il est en quelque sorte le tome premier d'une série d'études à poursuivre* ». François Missoffe. Introduction à *Jeunes d'aujourd'hui.* Documentation française 1967.

[2] Colloque de Marly-le-Roi sur l'animation, novembre 1966, allocution introductive.

[3] 68 jeunes ménages sur 100 habitent un logement ordinaire, 22 sont à l'hôtel ou en garni, 9 sous-louent. 38 000 jeunes ménages, soit 127 000 personnes disposent de 47 000 pièces d'habitation alors que 94 000 chambres à coucher individuelles sont indispensables. Le problème du logement n'est résolu que pour un jeune sur huit.

[4] « *Ainsi, le jeu combiné de l'école et de la société de consommation exercerait une pression sur l'individu allant dans le sens d'attitudes conformistes et d'une acceptation de la hiérarchie sociale, liant le niveau des connaissances et la capacité de jouir des biens produits par cette société. L'incitation à la compétition scolaire deviendrait une inciation à désirer être aussi conforme que possible aux désirs manifestés par le maître* ».

[5] Cette situation est contestée dans les dossiers. « *Nous ne voulons pas d'adultes qui décident ce que l'on va faire* ». (Scouts de France 5° Laval). « *Pour un adulte, un jeune n'est qu'un enfant à qui on ne confie pas de responsabilité et qui est incapable de se diriger lui-même* ». Communauté de jeunes de Meulan. « *Dans un monde conditionné*

Leur condition est déterminée par un manque de formation professionnelle qui induit un salaire plus faible que celui d'un adulte. Il s'aggrave avec le rejet des « *cours du soir* »[1]. La durée des trajets pour se rendre au travail est aussi souvent critiquée. La situation d'émigré de la plupart ne facilite pas les choses[2]. ***Le problème des jeunes ruraux***. Ils ne peuvent accéder à la gestion d'une exploitation tant que « *les vieux y restent* »[3] : 9, 2% des jeunes de moins de 35 ans sont chefs d'exploitation agricole. La situation des filles est encore plus préoccupante qui les conduit à l'exode vers la ville[4]. ***Le problème des loisirs***. L'enquête considère qu'il s'agit pour beaucoup « *d'une terre inconnue* » liée à la conjonction des temps de travail, de déplacement et de moyens financiers. Ils induisent des comportements parfois éloignés des projets des associations et des mouvements de Jeunesse et d'éducation populaire[5] et posent, dès que l'on évoque le sujet de l'institution ouverte aux jeunes, le problème de l'animateur[6]. ***La citoyenneté des jeunes***. Ils sont prêts à recevoir une instruction civique si elle est bien faite[7] s'engager dans un groupe si ses objectifs leur semblent valables mais la grande masse des « inorganisés » est rêtive à l'engagement dans un « mouvement » trop exigeant par son militantisme. Par contre ils souhaitent participer à la vie de la cité[8] et s'intéressent à la vie militaire[9]. ***La***

---

et 'super-organisé', les jeunes désirent bien humblement avoir la possibilité de s'exprimer et d'affirmer leur personnalité ». Association de la jeunesse protestante de Sarrebourg.

[1] « *Il est nécessaire, pour que les cours de promotion sociale soient valables et profitables, de les inclure dans la journée de travail. La fatigue des heures d'études, après une journée d'usine ou de bureau serait ainsi diminuée* ». Club de jeunes de Gambetta. Saint Nazaire.

[2] « *Ils sont assez nombreux les J.T. déplacés sur l'usine. Sur les 500 jeunes, il y en a environ la moitié qui est déplacée et qui vient de l'Ardèche, de la région stéphanoise et même des Pyrénées. A cela il faut ajouter le manque de copains qui entyraîne une solitude assez lourde pour les gars, la difficulté d'équilibrer un budget avec un salaire assez bas de 350F par mois* ». Jeunes Travailleurs, JOC Paris.

[3] Cette situation pose le problème de la création d'une indemnité viagère de départ mais n'occulte pas celle du paysan qui ne peut, par atavisme rural, se résoudre « *à laisser sa terre* », fût-ce à son fils.

[4] « *En bas, il y a la ville, ses lumières, son travail aux horaires codifiés, les FJT, les MJC, les cinémas, le bal. Interrogée par les 'Actualités Françaises' une jeune fille de la campagne avoue qu'elle aimerait 'aller en ville'. On l'interroge sur ses motivations. 'Pour faire comme les autres', dit-elle. 'Oui, mais' rétorque le journaliste, 'n'y-a-t-il pas plus ? danser peut-être ?'. Le regard de la fille s'illumine. 'Ah, oui, danser !'. Aller en ville, c'est accéder à ce que refuse le quotidien de la ruralité profonde. C'est danser !* ». Héluwaert M. *Pour l'éducation populaire.* Paris. L'Harmattan. 2004.

[5] Voir des amis est la principale occupation des garçons et la seconde des filles pour lesquelles se promener ou être en famille est le plus agréable. Aller danser, aller au cinéma, faire du sport sont des activités citées par un jeune sur 6 ou7 environ. (Le sport étant bien sûr l'apanage des garçons). Mais les principaux problèmes relèvent en fait du coût de ces activités faisant souvent l'objet d'une exploitation commerciale.

[6] « *L'animateur : nous voulons qu'il soit sympathique, qu'il nous écoute et nous comprenne, qu'il soit disponible ; qu'il puisse nous aider dans tous les domaines (organiser des sorties, nous soutenir dans la prise de responsabilité) ; qu'il puisse nous conseiller, nous éclairer, discuter sur tous les problèmes qui nous concernent directement, ou qui nous intéressent spécialement* ». Centre de Culture Ouvrière, Roquecourbe (Tarn). « *De toute façon, un éducateur doit suggérer, à la rigueur proposer, il doit épauler, nous aider à vaincre les difficultés administratives, et si son âge est rapproché du nôtre, participer avec nous aux différentes activités que nous avons-nous-mêmes organisées* ». EEDF Orléans, « *Caravanes sans Frontières* », Pays Rhénans. « *La presse dresse une certaine partie de la population contre la jeunesse en montant en épingle les activités des jeunes délinquants, qui sont une minorité, au lieu d'envisager le problème sous l'angle des responsabilités des éducateurs* ». UCJG. Île de France.

[7] « *Les programmes établis par l'Education Nationale pour l'éducation civique ne sont pas pris au sérieux par des professeurs souvent incompétents. En ce qui concerne l'éducation économique, la lacune est encore plus importante* ». Association de la Jeunesse Rurale. Bourg-en-Bresse.

[8] « *Pourquoi n'y aurait-il pas, à côté des élus municipaux, un conseil mixte des jeunes à qui l'on soumettrait les projets d'amélioration de leur commune pour retenir, dans leurs suggestions, les plus raisonnables* ». Foyer Rural de Prades-le-Lez.

[9] « *Le service militaire, qu'on le veuille ou non, reste une préoccupation majeure des jeunes. Ce pourrait être une période fructueuse de fomation professionnelle et de culture réelle* ». MJC Notre-Dame-de-Gravenchon. «*Nous pensons que pour les soldats il serait souhaitable de les faire participer à la création de quelque chsoe d'utile pendant au moins 8 à 12 mois (ex : constructions de sport, chantiers, entretien des chemins de montagne et de grande randonnée* ». Scouts de France. Castres.

santé des jeunes. On parle peu des problèmes liés à l'alcoolisme et, ce que soulignera Daniel Cohn-Bendit, pas de sexualité. Le terme est un tabou social et ne semble pas concerner les jeunes travailleurs qui ont d'autres problèmes[1] et l'évoquent d'une autre façon que ne connaissent pas les étudiantes[2]. ***Les handicapés***. On vient, semble-t-il de se rendre compte de l'existence d'une telle catégorie qui souhaite des adptations susceptibles de lui faciliter la vie[3].

L'enquête, même sommairement résumée montre que la société française de 1967 n'a toujours pas, vingt ans après Pierre Bourdan véritablement pris en compte les attentes d'une classe d'âge très diverse. Il faut mettre au bénéfice de François Missoffe, même si les traditionnalistes contestent la méthode, mais, en est-il de bonne en la matière, d'avoir tenté de les faire apparaître.

En réalité les jeunes, qu'ils soient issus du baby-boom ou « des quartiers », menacent par leur nombre. La jeunesse est une force que les politiques et les églises aimeraient pouvoir maîtriser mais n'y arrivent pas[4]. Lors de l'Assemblée du Désert en 2007, Arnaud Baubérot[5] consacre son intervention à la relation entre les églises protestantes et le scoutisme unioniste. Il s'interroge sur la pérennité de leurs relations. En reconnaissant une réalité difficile à admettre par un establishment confit dans ses certitudes il estime qu'il sera indispensable de « *décider si l'on considère que le scoutisme présente encore un intérêt pour l'avenir du protestantisme et l'annonce de l'Evangile ou si les derniers liens qui l'unissent encore aux Eglises doivent être définitivement coupés* ».

Son discours pourrait être relégué au chapitre des éternelles doléances des adultes face à l'attitude des jeunes. Il rappelle celui d'Alfred Sauvy Il peut être répété à l'attention de tous ceux qui n'ont jamais réussi à mordre sur le créneau des 6/7 d'inorganisés, notamment les

---

[1] « *Beaucoup de jeunes travailleurs vivent dans un état habituel d'énervement et de fatigue. Soit à cause des temps de sommeil trop courts, surtout pour* [les jeunes filles] *qui font équipe ou qui ont un temps de transport trop long* ». Jeunes Travailleurs. JOC Paris.

[2] «*Le « mécanisme féminin » subit des dérèglements avec toutes les conséquences pour l'avenir* ». *ibid*.

[3] « *Certains paralysés aimeraient que les HLM soient aménagés spécialement pour eux* ». APF Poitiers. « *Nous voudrions que les architectes, en particulier, soient alertés de façon plus générale sur ce problème, de même que nous souhaitons que les chefs d'entreprise soient mieux informés des réelles possibilités de travail d'un handicapé moteur* ». Association de placement et d'aide pour jeunes handicapés. Paris.

[4] Michel Rocard rappelle (Si la gauche savait. Paris.Robert Laffont. 2005) que « *Chaque année le 1er Mai, jour de la fête du Travail, la tradition voulait que le Parti Socialiste aille au Cimetière du Père Lachaise, devant le Mur des Fédérés, honorer la mémoire des fusillés de la Commune de Paris. Par tradition aussi, le service d'ordre de cette manifestation est tenu par les Jeunesses Socialistes. Le 1er Mai 1947, le président du Conseil des ministres est le socialiste Paul Ramadier. La conjoncture est mauvaise, l'inflation galope, le pouvoir d'achat stagne, les usines Renault sont en grève. Lorsque Ramadier arrive, il est violemment pris à partie et hué par son propre service d'ordre, les JS. Le comité directeur dissout le mouvement dans la semaine qui suit* ».

[5] « *Et pourtant, aux frontières de nos Eglises campe un mouvement de jeunesse, un mouvement national, implanté dans les paroisses, reconnu par les pouvoirs publics et riche d'une longue expérience en matière d'organisation et de formation. Ce mouvement, les Eglises l'ont délaissé, abandonné aux forces contradictoires qui le traversent et cherchent à le tirer de-ci, de là, de la coexistence pacifique avec les Eglises jusqu'à, parfois, l'athéisme antichrétien* »..http://www.museedudesert.com/article5908.html_ Assemblée 2007. Arnaud Baubérot.

responsables représentatifs de l'analyse de Jean Le Veugle qui, dans les années 1960/1970 ont cru que, par la grâce des moyens dégagés par Maurice Herzog, il était possible de ne pas changer de discours, et ont, en ouvrant les yeux deux décennies plus tard, découvert qu'ils intéressaient de moins en moins les jeunes.

-3- L'éducation populaire : opportunité culturelle ou danger social ?

Le grand problème, toujours non résolu, est celui de l'éducation populaire. « *L'école*, dit Gaston Bachelard, *continue tout au long d'une vie* ». Ne pouvant se continuer dans des établissements scolaires d'ailleurs fermés chaque soir, chaque week-end et de nombreux jours par an, l'éducation doit pouvoir se perdurer dans des institutions « *éducatives* » proches de ceux qui sont en quête d'une éducation permanente. C'était le projet d'un Jean Guéhenno voulant ouvrir des « *Maisons de Culture* », repris par André Philip avec les Maisons des Jeunes & de la Culture certes peu développées sous la IV^{e} République et qui vont, quitte à être considérées comme des faux-nez de Jeunesse & Sports, connaître leur apogée grâce à Maurice Herzog qui ne leur ménage pas son soutien financier[1].

Les discours institutionnels se trouvent confrontés à une réalité sociale désormais composée de plus de 6/7 de consommateurs de pratiques face à 1/7 de jeunes engagés, dont le volume est en cours régulier de rétrécissement[2]. De cette situation, l'Etat est en partie responsable qui a trop souvent privilégié le discours assistanciel des administrations « *sociales* » et négligé le discours « *éducatif* » porté par les acteurs de l'éducation populaire soutenus par Jeunesse & Sports auxquels on imposait le silence par la réduction des moyens car l'establishment politique et social craignait, s'il y avait « *une politique de la jeunesse* » de voir les jeunes « *faire de la politique* ».

A la suite de la démission de leurs cadres après la dissolution d'Uriage, beaucoup d'Ecoles de cadres ferment en 1943[3]. Segonzac, Cacérès, et Beuve-Méry se réfugient au château de

---

[1] On admet que près de la moitié des crédits « Jeunesse » allaient, de son temps, à la FFMJC.

[2] « *La Jeunesse Etudiante Chrétienne, organisation qui comptait 20 000 membres en 1960, en compte actuellement* [2007] *moins d'un millier. La Jeunesse Ouvrière Chtrétienne rassemblait 10 000 membres à al même époque, 4 000 actuellement. L'Action catholique des enfants est passée de 170 000 membres en 1979 à 50 000 membres actuellement ; les patronages ont pratiquement disparu partout* ». Gauthé JJ. *Les scouts.* Paris. Cavalier Bleu. 2007.

[3] « *Administrativement, l'Ecole dépendait du SGJ qui assurait sa subsistance. En fait, elle manifestait dans son comportement et son enseignement une telle indépendance à l'égard du gouvernement et une telle hostilité à toute forme de collaboration que le conflit avec les autorités de Vichy devint bientôt aigu* ». Hubert Beuve-Méry. Esprit n° 115. 1er octobre 1945. Hostiles au national-socialisme Hubert Beuve-Méry, Paul Henri Chombart de Lauwe et Joffre Dumazedier pratiquaient à Uriage la pédagogie de la prise de conscience. On n'est pas *pétainiste* à l'École, on y a *perdu* le portrait du Maréchal. On y accueille Henri Frenay et Benigno Cacérès cache des armes dans les combles du château.

Murinais puis au monastère d'Esparon dans le Vercors d'où ils organisent des « *équipes volantes de trois hommes spécialisés l'un dans l'action militaire, l'autre dans l'éducation politique et l'animation des veillées et le troisième dans la formation civique et politique»*[1] qui sont, en Vercors et Savoie, des maquis-écoles.

La formation-réflexion menée par Uriage est arrivée à l'apogée de sa logique. Rien n'interdit de penser que cette situation valide un des aspects tu, voire dénié, de l'Éducation populaire : son aptitude à répondre aux attentes des jeunes et de les aider à obtenir des réponses que la société ne leur apporte pas. Uriage et les écoles régionales ont formé des cadres aux idées novatrices et montré qu'une administration d'Etat peut, via les mouvements de jeunesse et leurs écoles de cadres, apporter à la société ce que le système scolaire est incapable de mettre en œuvre. Il est évident que cette pratique débouche sur la contestation de l'ordre établi et ce constat devient rapidement insupportable pour les « établis ».

Lorsque Jean Guéhenno annonce son intention de créer des « Maisons de la Culture », Marcel Vigny, instituteur à Rumilly lui annonce, le 17 avril 1945, qu'il en a ouvert une dans cette cité. Les buts de cette maison (développement culturel des membres par l'accès au goût et à la pratique des arts, de la lecture et des loisirs éducatifs) sont bien évidemment « culturels ». Ils se développent au sein d'un « *Foyer culturel* » qui a organisé de nombreuses conférences suivies de discussions[2], d'une bibliothèque qui commence à se doter de nombreux ouvrages acquis sur avis d'une « *commission de lecture* ». Il envisage d'organiser des spectacles et des sorties collectives.

Il n'y aurait, pour la société traditionnelle, rien à dire sur un tel programme applicable dans n'importe quelle association locale (Amicale Laïque, patronage ou cercle de paroisse). Le problème qui se pose vient de la particularité d'une éducation populaire dont les orientations se sont affinées sous l'occupation et se nourrissent de la tradition syndicale. En effet, Marcel Vigny, membre de Peuple & Culture et communiste, y a également ouvert un « *Centre d'éducation ouvrière* » dont les programmes sont proches de la formation des militants politiques et syndicaux[3].

L'option, même si elle est conforme au projet de Jean Guéhennon, ne peut satisfaire une « *bonne société* » pouvant craindre le développement de contestataires de l'ordre établi. Il en est

[1] Giolitto P. *Histoire de la jeunesse sous Vichy*. Paris, Perrin. 1991.
[2] La joie d'agir et de créer. La joie de donner. La justice immanente. Le directeur et l'entreprise. Le tourisme.
[3] Le calcul de l'impôt sur les salaires. Révolution et militant. Les différentes façons de calculer les salaires. L'allocution. Le bilan. La discussion.

de même avec le projet de René Serres, militant des Centres Musicaux Ruraux de la Drôme. Il va nettement plus loin que Marcel Vigny dans son analyse critique de la culture bourgeoise, se pose nettement en révolutionnaire et précise plusieurs principes qui lui semblent fondamentaux de l'éducation populaire[1].

Les principes et la mission de l'éducation populaire selon René Serres.

-1- Une véritable culture populaire ne saurait être que révolutionnaire.

-2- Une culture populaire révolutionnaire sera avant tout une critique.

-3- Toute organisation au service de la culture du Peuple doit dénoncer devant le peuple les pseudo-valeurs, aliénées et périmées de la culture bourgeoise.

-4- Elle doit avoir le souci constant de discerner et mettre en valeur les éternels chefs-d'œuvre des grandes cultures classiques en les éclairant par l'étude historique des structures sociales correspondantes.

-5- Elle doit créer les organismes susceptibles de rendre possible une véritable diffusion dans le peuple de ces chefs-d'œuvre et de la pensée en général.

-6- Elle doit s'appliquer à la formation « humaine » du prolétariat, et plus spécialement à sa formation révolutionnaire et militante, en le mettant en possession des données essentielles des sciences, de la philosophie, de la sociologie, de l'économie politique et de l'histoire.

-7- Elle doit discerner et signaler, dans la production contemporaine, les œuvres d'une portée révolutionnaire véritable et être à l'affut des manifestations, encore épisodiques, mais qui seront de plus en plus nombreuses au fur et à mesure que la conscience révolutionnaire s'approfondira, d'une nouvelle culture, issue du peuple lui-même.

Le discours, trop marxiste, ne convient pas à Jean Blanzat qui n'en fait pas usage mais il est représentatif de la vision moderne d'une éducation populaire en charge de « *préparer la révolution* ». C'est une option qui fait fuir autant « *les braves gens* » que les établis.

Elle n'empêche pas l'ACJF de mener une action tout aussi proche de celle de Marcel Vigny. Les publications qu'elle contrôle[2] sont complétées par des fiches « *communes* » d'information sur les problèmes sociaux[3] qui apportent à ses militants un éclairage sur divers aspects de la société et un argumentaire de discussion. Elles le sont d'autant plus lorsqu'elles évoquent l'intervention de l'Etat dans le domaine des loisirs et de la formation des éducateurs[4].

---

[1] Manuscrit « *La culture populaire »* remis à Jean Blanzat par René Serres en 1945. (AN.F/44/52).

[2] *Action Catholique Etudiante. En Equipe. Fédérales. Jeunes Equipes. Jeunesse Ardente. Jeunesse Maritime. Lettre aux Fédéraux. Messages. Recherches*.

[3] Quelques exemples : *Habitat et reconstruction* (Deux fiches en octobre 1951). *René Colson*, un militant chrétien (janvier 1952). *Aperçu sur la situation ouvrière* (Juin 1953). *Les loisirs* (Juin 1953). *Quelques aspects de l'industrie française* (septembre-octobre 1953). *Le régime de l'alcool* (février 1954).

[4] « *La formation des cadres est la grande préoccupation de l'Etat. Les éducateurs doivent être compétents. 'Il est donc nécessaire, quelle que soit l'origine des animateurs d'éducation populaire et de jeunesse, de veiller à leur formation et à leur perfectionnement' lit-on dans une brochure du ministère. Cette formation se fait en des stagezs où l'on donne à chacun, lit-on ensuite une 'orientation décisive'. Et ce stage, dit la même brochure, est sous le contrôle du Directeur de Centre qui a 'la charge de contrôler si le programme est bien exécuté dans l'esprit qui avait été approuvé'. Cette aide est donc déjà un contrôle* ». Le discours est imparable mais s'applique en fonction de l'héritage de Vichy : le directeur du centre ou l'inspecteur qui contrôle une formation quelle qu'elle soit est de droit « *Président du Conseil de stage* ». La position n'est que la conséquence du soutien financier. (*Der zahlt, er befehlt*,… *Que pago, coumendo*. Dans toutes les langues celui qui apporte des fonds contrôle le bénéficiaire. C'est pourquoi Léon Bourgeois estimait que l'aide de l'Etat ne devait intervenir qu'en dernier et que l'association devait

Sur l'ensemble des sujets de cette section il est possible de noter une relative succession d'échecs dont on peut lier la réalité à celle des relations finalement étroites entre certains décideurs de cette administration et les représentants déclarés des tranches d'âge considérées comme étant « *la jeunesse* ».

L'intervention de l'Etat s'est longtemps révélée facile et positive dans le secteur de l'enfance. La prise de pouvoir sur les colonies de vacances et le soutien aux centres aérés a été très facilement acceptée par une mouvance laïque en quête de monopole, elle a été récusée par les associations d'obédience cléricale y voyant une violence d'Etat symbolisée par la nécessité de satisfaire aux obligations de diplôme. Il en était de même pour les associations de scoutisme qui voyaient dans ces aspects réglementaires un moyen d'assécher leurs principes éducatifs.

Il en a été de même pour les mouvements de Jeunesse qui, en dehors des MJC largement bénéficiaires, ne supportaient pas que des services d'Etat s'imposent dans leurs activités souvent fondées sur un projet d'éducation populaire. Or, l'éducation populaire, palliatrice des carences de l'institution scolaire, organisée par des associations non inféodées est vue comme un danger par une administration dont Jean Guéhenno souhaitait pourtant qu'elle devint « *de l'éducation populaire* ».

La situation est identique pour les institutions politiques. Vichy a été abandonné par ceux qu'il avait soutenus et défendus, face à une société de gérontes. Lors de la Libération et sous la IV^{e} République lorsque les politiques se sont rendu compte qu'une « *politique de la jeunesse* » conduisait la jeunesse « *à faire de la politique* ». Or, «*sportif* » ou « *politique* » l'élu ne veut pas se voir opposer un successeur qu'il n'ait lui même adoubé en fidélité et patience. La réponse a été apportée par la valorisation de pratiques culturelles non dangereuses dont beaucoup furent peu à peu réduites à la portion congrue, voire annulées pour d'autres raisons[1].

L'éducation populaire, car elle forme des citoyens conscients et critiques est un danger justifiant une non-politique du ministère qui en a la charge. Ce danger justifie le dévelop-pement de dispositifs administratifs et institutionnels chargés d'assurer une assistance non une

---

se constituer les moyens d'agir sur ses fonds propres et ne solliciter son aide qu'en dernier ressort. Le problème a été que les associations ont de plus en plus considéré l'Etat comme un guichet alors que sa mission relève un peu de la justification, beaucoup du contrôle, peu de l'aide financière. S'il en était ainsi il pourrait se trouver dans une position de gestion monopolistique de la pensée et des actions du monde associatif.

[1] Jacques Griffon se souvient d'avoir, à Nohant, présenté devant Maurice Herzog, son travail consacré à George Sand. A l'issue de la représentation, il est en voiture avec Maurice Herzog qui lui déclare : « *C'était excellent, mais c'est fini* ». Il faut sans doute y voir l'influence négative des Affaires Culturelles qui ne supportent pas la concurrence.

l'éducation aux reponsabilités.

-C- Sport, éducation physique et rythmes scolaires.

Le projet du Conventionnel Portiez justifie, comme le souligne Geneviève Poujol[1], un dispositif participant, sous de nombreux aspects, de la tentative récurrente de réforme de l'institution scolaire. Les pratiques scolaires devaient déjà, à l'évidence, évoluer. Le discours, de Rousseau à Pestalozzi, de Coubertin à Tissié ou Hébert était porté par des pédagogues écoutés avec bienveillance par des administrateurs qui, in fine, ne modifiaient ni les rythmes, ni les pratiques.

L'Ecole évoquée par Portiez est celle des « *bons pères* » que Napoléon baptisera Lycée, non celle des « *chers frères* » laïcisée par Jules Ferry. Il n'y a pas une école, mais deux ordres aux pratiques, rythmes et projets différents, voire divergents, qui appréhendent, chacun à leur manière, la diversité des projets de réforme. L'éducation physique en sera, pour des raisons étrangères au projet éducatif, un des éléments forts qui, rejoint par l'influence des scoutismes et des colonies de vacances, initiera une pédagogie « *active* » prenant de plus en plus d'importance au sein d'un dispositif aux pratiques figées. Les passeurs de culture que sont les personnels de Jeunesse & Sports ont, par leurs actions et leur entregent, permis que certaines pratiques scolaires s'ouvrent de plus en plus aux méthodes actives. Là aussi, la réforme sera acceptée avec plus ou moins d'attention selon que l'interlocuteur relève de l'ordre primaire ou de l'ordre secondaire.

Un des aspects de cette réforme est celui de l'éducation physique aux connotations militaires rejetée par nombre de lycéens qui, en se tournant vers les pratiques sportives et athlétiques

[1] Poujol G. *Histoires et pouvoirs de l'Education Populaire*. Paris. Editions Ouvrières. 1992.

anglo-saxonnes, ouvrent la porte aux fédérations sportives sans que l'Education Nationale s'y intéresse véritablement, à la différence de l'Armée d'abord, de la Santé ensuite. Le double problème de l'éducation physique et du sport n'est longtemps pas un objectif d'Etat. Le changement de doctrine envisagé par le Front Populaire devient une réalité sous Vichy. Sur le fond, le projet semble être de faire évoluer des conduites et des pratiques scolaires, à partir de la filière sportive, parangon de la réforme éducative selon Pierre de Coubertin. Il doit influer sur l'éducation physique scolaire dont l'achèvement serait, selon Jean Guéhenno, complété par l'entrée à l'école d'activités culturelles dispensées par les associations. Il conduira l'Etat à intervenir sur l'ensemble des dispositifs sportifs et d'éducation physique afin de pouvoir concrétiser cet aspect de la réforme que Jean Gotteland appelait l'enseignement debout.

Ce renforcement de la représentation institutionnelle du mouvement sportif se complète par celui du concept d'éducation physique, ne relevant pas de la vision sportive car il est rejeté par les lycéens qui lui préfèrent le sport. Il faudra l'apparition de Vichy pour que le discours de l'Etat agrège sport et éducation physique. Un autre discours, fondé sur le postulat « *si les enfants font du sport à l'école, ils en feront toute leur vie* » conduit à justifier une intervention au sein du milieu scolaire sans préciser nettement les niveaux, et néglige des réalités masquant les difficultés à intervenir.

Le dispositif scolaire respectant plus les exigences des personnels que les attentes des enfants sa tradition ne permet pas d'ouvrir les pratiques d'éducation physique et sportive en dehors d'équipements adaptés à des rythmes horaires privilégiant les activités « *en salle* » et limite l'instauration de l'enseignement « *debout* ». Si le projet de Portiez a pu, sous certains aspects, connaître une réalisation positive, pour d'autres il n'a pas eu les résultats attendus.

En dehors des conflits liés à l'expression d'un corporatisme exacerbé, les politiques menées par Jeunesse et Sports en faveur du sport et de l'éducation physique ont été facilitées par deux éléments incontestables.

- L'importance au sein des personnels et à tous les niveaux de promoteurs de l'éducation physique et des sports.
- La propension du milieu sportif à accepter des ukases gouvernementaux à la condition que l'Etat assume sa condition de « guichet ».

En tout état de cause, la politique de l'Etat en la matière a été plus facile qu'avec les milieux de la jeunesse et de l'éducation populaire porteurs, privilège de la jeunesse et de la pensée, de la contestation et de la réforme.

Les politiques suivies, apparemment faciles, créeront deux golems et finiront par favoriser

l'aménagement des rythmes scolaires, non dans le second degré comme l'eût aimé Portiez, mais dans le primaire qu'il méconnaissait

-1- *L'Etat et les institutions sportives*.

L'intervention de l'Etat face aux dispositifs de l'institution sportive est nettement plus facile qu'en ce qui concerne la jeunesse. Les institutions sportives sont, car elles relèvent le plus souvent de la pensée aristocratique et bourgeoise, en général respectueuses de l'Etat à la différence des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. « *Impatiente et sévère* » selon Pierre Mendès-France, la jeunesse a une échine moins souple que celle des sportifs.

Cette aptitude des sportifs à courber l'échine, symbolique de la fable du chien et du loup, facilite, dès lors que les conditions politiques sont rassemblées, l'intervention de l'Etat. Si les instances sportives récusent, sous le Front Populaire, le projet de Léo Lagrange et de Pierre Dézarnaulds, elles ne peuvent, dès lors qu'apparaît un régime conforme à leurs attentes, s'opposer - l'eussent-elles tenté qu'elles eussent été laminées- à la volonté d'un Jean Borotra.

Il conforte d'ailleurs une évolution institutionnelle en accordant la primauté de gestion d'une discipline à une fédération dirigeante et récuse de fait les dispositifs affinitaires manquant de lisibilité technique mais surtout porteurs de projets politiques et sociaux. Ce privilège de compétence ne sera pas, comme le principe de tutelle, remis en cause, ni par Alger en 1943, ni par Paris en 1945.

Même en abrogeant la Charte des Sports la République pérennise un nouveau privilège.

Il n'est pas neutre de noter que le caractère généraliste, voire imprécis, des ordonnances est un excellent levier politique pour une administration nouvelle qui a appris le pouvoir et entend le conserver. La pérennité des ordonnances est assurée par Maurice Herzog qui se garde bien de légiférer. Il faut attendre Pierre Mazeaud pour constater l'évolution de la doctrine car, grâce à l'action quotidienne des personnels de Jeunesse & Sports, le milieu sportif était, réalité incontournable, devenu un groupe de pression avec lequel il était indispensable de composer.

Si Jean Guéhenno pense que la bourgeoisie est devenue républicaine lorsqu'il lui a semblé qu'elle en tirerait avantage et profits, une analyse identique semble pouvoir être faite au sujet du milieu sportif qui adhère à la tutelle de l'Etat dès lors qu'elle assure des prébendes au cortège de pontifes décrié par Georges Hébert. L'évolution de la doctrine sportive de l'Etat s'adapte, chaque orientation politique reconnaissant l'utilité du fait sportif, aux attentes du milieu sportif.

Si Pierre Mazeaud et ses successeurs se satisfont de la présence de Claude Collard à la tête

du Comité National Olympique & Sportif Français, l'arrivée de la gauche est, pour cette institution légitimiste, l'occasion de se trouver, dans la personne de Nelson Paillou, un porte-parole politiquement présentable. Sa proximité idéologique lui permet par contre de demander (exiger ?) plus de pouvoirs formels. Ce que la Loi Avice lui reconnaît en accordant aux fédérations sportives agréées une délégation de service public. Certains évoquent alors pour l'intéressé un statut de « *ministre-bis* » et d'autres envisagent de « *supprimer une direction des sports qui ne fait qu'entériner les décisions du CNOSF* ».

Ces propositions et ces opinions n'étaient que l'écume d'une reconnaissance de capacités accordées et ne représentaient pas la réalité territoriale de services qui assuraient la continuité de projets et actions nés sous Borotra et développés sous Gaston Roux, ce que symbolise le projet de « *Sport pour tous* ».

Gérard Rimoux et le « *Sport pour Tous* ».

Professeur d'éducation physique & sportive, Gérard Rimoux suit, après quelques années d'exercice, une session de l'INSEP au cours de laquelle il fait un stage au CNOSF. Il y apprend qu'un projet, fondé à l'imitation du *Trimm dich*, organisation allemande de pratique d'activités physiques non fédérées, y est en cours d'élaboration. Estimant qu'il peut « *mieux faire que retourner dans un lycée* », il expose à Claude Collard, président du CNOSF, son souhait d'intégrer la structure et de travailler au projet. Sa candidature ayant été acceptée, il dépose une demande de détachement et se trouve convoqué par Jacques Périllat, directeur des sports, qui lui dit : « *Le sport pour tous est l'affaire de l'Etat, non du CNOSF, je refuse votre détachement et vous prends à l'Administration Centrale* ». Il intègre alors, pour ordre, en 1975, le bureau S2 et y prend les fonctions de chargé de mission. Il y retrouve un inspecteur (Charles Gallot, ancien de l'UFOLEP) avec qui il engage une action en direction des entreprises, en s'appuyant sur les textes de la formation professionnelle qui avaient reconnu l'utilité des Activités physiques et sportives dans le cadre de la formation continue.

Il monte avec Michel Gendrier (Grenoble) et Michel Morana (Drôme) un dispositif appelé « *Education Physique Utilitaire et Professionnelle »* (EPUP) qui s'inspire, avec des buts sans doute plus utilitaires, des actions traditionnelles de la Jeunesse Ouvrière & Rurale. Son réseau relationnel, constitué au cours des stages de formation continue interne, lui fait rencontrer Joël Delplanque, Maître de secteur de la Jeunesse Ouvrière & Rurale du Nord qui intervenait, entre autre, dans les entreprises de son secteur. Il le « *fait monter à Paris »* et organise avec lui « *la cellule Sport pour Tous* » qui inspire la définition, par le service de l'équipement, des CRAPA (*Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagées*[1]*)* décalque des circuits helvétiques VITA.

Dans la logique traditionnelle de Jeunesse & Sports ils créent, à partir des Directions départementales et régionales un réseau national de correspondants-animateurs qui diffusent le projet et les actions sur l'ensemble du territoire. Tout fonctionne à la perfection jusqu'au moment où le Ministère se voit affecter un administrateur civil auquel on offre le titre de « *Chef du Bureau Sport pour tous* ». A partir de là le dispositif passe de l'animation à la gestion. Le bureau « *administre* », édite des affiches, des autocollants et décide de l'organisation de journées nationales ; les fédérations affinitaires qui s'étaient engagées perdent du poids dans la décision : l'équipe se délite. Gallot part à la retraite, Joël Delplanque rejoint la Préparation Olympique, Gérard Rimoux part au CREPS de Mâcon.

L'option du sport pour tous restait dans la continuité de pensée de militants qui estimaient pouvoir développer un certain nombre de pratiques sociales appuyées sur l'engagement d'associations locales. La position de Jacques Périllat est caractéristique de la pensée apparue sous Léo Lagrange et confortée sous

[1] Circulaire n°74-126/B du 29 avril 1974.

Vichy : le sport populaire est une affaire d'Etat mais les militants ont quitté un terrain dès qu'il a été conquis par les gestionnaires.

Cette option de l'Etat interventionniste se justifiait dans les conditions de la défaite et de la Libération, elle a conduit à la Charte des Sports suivie des Ordonnances d'Alger et de Paris. Elle a pu l'être du temps de Maurice Herzog lorsqu'il s'est agi de conforter des actions engagées précédemment. On observe qu'il ne s'est pas engagé dans un dispositif législatif et s'est contenté de règlementer[1].

Maurice Herzog a eu, face à la problématique du sport et des activités physiques et sportives, une attitude plus distanciée qui l'a conduit à tenter de définir une position étatique fondée tant sur le principe de l'intervention que celui de l'éthique. Il a donc mis en place une commission chargée de définir une doctrine du sport dont le principe a été, évidemment, contesté par nombre de penseurs[2]. Il est vrai que s'il en confère la présidence à Jean Borotra cette nomination fait d'autant plus référence à Vichy que son successeur, Joseph Pascot, avait tenté de le faire en 1943[3].

Par contre, de par sa composition[4], cette commission reflète une large diversité de pensées qui vont établir « *ce bilan d'une époque charnière, résurgence des idées reçues, des mythes qui accompagnent le sport depuis son origine moderne, c'est-à-dire la fin du XIX^e^ siécle* »[5].

Dans la réalité, le texte se veut, selon le discours de Maurice Herzog, plus un document d'étape[6] qu'une doctrine figée. Les propositions seront élaborées par un ensemble de dix sous-commissions[7] travaillant sur des axes divers mais convergents.

---

[1] Jacques Grospeillet se souvient d'avoir, dans le bureau de Marceau Crespin, pris connaissance d'un « projet » de loi relatif au sport. Sa composition était on ne peut plus démocratique qui fondait l'ensemble sur un processus d'élections démocratiques des dirigeants du club au comité départemental, puis à la Ligue et à la fédération. Ces dernières devaient élire, de la même manière les représentants d'un Comité National des Sports dont le président était… le Directeur des Sports.

[2] « *En fait, dès le départ, il est clair qu'il s'agit bien d'un discours suscité par une volonté d'intégration du sport dans la vie de tous les jours et à tout âge* ». Andrieu G. *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours.* Paris. Actio 2000.

[3] La contestation est identique, mais plus tardive, à celle qui lui fut opposée, lors de son arrivée, par le GEROJEP.

[4] On y relève entre autres : Jean Borotra et Henri Cochet, Jean Bobet, René Bazennerye et Marcel Hansenne, Philippe Viannay, Paul-Emile Victor, Joseph Chartois et Jean Franco, Maurice Genevoix, les Recteurs Jean Cappelle et Guy Debeire, Bernard Stasi et René Haby, Joffre Dumazedier, Marie-Thérèse Eyquem, Jean-Baptiste Grosborne et de nombreux inspecteurs représentatifs du terrain.

[5] Andrieu G. *Ibid*.

[6] « [La commission] *ne prétend pas, apporter de solutions définitives à chacune des questions évoquées. C'est pourquoi elle a affirmé le caractère d'essai du document présenté, en souhaitant que sa parution cosntitue le point de départ d'un dialogue largement ouvert et que les lecteurs de cet 'Essai de doctrine du sport' apportent au débat, dans un esprit résolument constructif, observations, critiques et suggestions ».* Maurice Herzog. Préface à l'Essai de doctrine du sport. 1965.

[7] Intérêt et limites physiologiques du sport, la nécessité du contrôle médical. Influence du sport sur les plans psychologique, caractériel, moral, intellectuel, culturel et social ; ses bienfaits et ses dangers. L'Université et le

Il en résultera des idées qui vont interférer sur l'avenir.

L'essai sur la doctrine du sport.

Le texte se fonde sur des affirmations considérées comme incontestables depuis le début du siècle et adopte, selon Gilbert Andrieu, « *un discours doctrinal* »[1] certes positif mais qui n'exclut pas les dérives[2] et conduit à souligner que le sport doit d'abord être « *une attitude morale* ».

La commission s'est penchée sur un large éventail de problèmes.

Elle envisage les activités sportives sous l'angle de sa participation au progrès humain[3]. Elles sont un moyen de formation de la jeunesse et méritent d'être encouragées dans la mesure où elles « *favorisent le développement humain* ». C'est pourquoi leur pratique doit avoir sa place dans le dispositif d'enseignement[4], une place rationnelle et se trouver, on note la patte de Jean Borotra, « *en harmonieuse proportion avec l'activité intellectuelle* ». Elle insiste sur la nécessité de prendre en compte les intérêts des enfants et d'admettre qu'ils peuvent trouver, ailleurs que dans le dispositif d'enseignement, des moyens de s'exprimer. On retrouve la pensée de Jean Borotra car le texte encourage -réminiscence de l'éducation générale- la conjonction des intérêts entre les maîtres des disciplines intellectuelles et ceux des disciplines sportives. Tout autant celle de Marie-Thérèse Eyquem lorsqu'on souligne que les activités destinées aux filles doivent être fondées sur des principes précis[5] qui seront progressivement récusés par le dispositif fédéral du spectacle sportif.

On y évoque également la nécessaire conjonction d'intérêt entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises où se profile l'idée que l'Etat doit s'assurer du plein emploi des équipements, assurer la formation des intervenants et faciliter les pratiques des jeunes salariés[6] tout en rappelant que l'Etat a un rôle de contrôle et d'incitation. Il en est de même à l'Armée, il suffit de se souvenir que Marceau Crespin siège

---

sport. Le sport scolaire. Le sport dans l'Enseignement supérieur. Le sport civil. Le sport dans l'Armée. L'élite sportive. La formation des cadres. L'équipement sportif.

[1] Le sport permet de mieux résister à la fatigue, il améliore le potentiel physique et nerveux, il prolonge la jeunesse, il est source de joie et d'optimisme, il est un moyen d'expression, il favorise la connaissance de soi, il s'intègre dans une perspective humaniste, il donne le sens du réel et du possible, il est le ciment du groupe, il repose sur l'égalité de tous, il est source de santé, il assure la promotion humaine, est un facteur d'équilibre, engendre le bonheur, forge le caractère, est une école de sociabilité,…

[2] Brutalité, tricherie, prétention, vanité et dérives (dopage, rejet du *fair play*).

[3] « *Le sport est source de santé et de distraction. Il donne occasion et goût d'agir et de participer, il habitue à l'effort et à la discipline. C'est un loisir riche et plein, qui peut contribuer, dans une perspective de promotion humaine, à une véritable rénovation sociale* ».

[4] « *L'éducation physique et sportive doit donc faire partie des matières obligatoires, être inscrite dans les programmes des établissements de l'enseignement primaire et moyen, et des établissements de rééducation de la jeunesse inadaptée* ».

[5] « *De toute façon doivent être proposées aux petites filles, aux jeunes filles et aux femmes, des activités sportives qui respectent les impératifs de l'harmonie esthétique, de la grâce, de la féminité et qui font appel surtout à la souplesse, à l'adresse et au rythme* ».

[6] « *Le travail professionnel comporte bien souvent des éléments de claustration, de déformation et de déséquilibre qui exigent un effort positif accru, mais appellent aussi un effort correctif et compensatoire indispensable. L'activité sportive apparaît alors nécessaire pour préserver la santé et l'équilibre de l'apprenti et du jeune travailleur. Elle a même un caractère préventif qui accentue la responsabilité de l'entreprise dans la bonne forme physique de ses jeunes employés* ».

dans la commission pour ne pas se méprendre sur des propositions qui relèvent d'ailleurs de l'histoire.

On note également, il aurait été incompréhensible que sous Maurice Herzog ce ne le fût pas, un intérêt affirmé pour les activités de pleine nature dont le développement impose de répondre à un certain nombre de paramètres[1]. On observe aussi la vision de Joffre Dumazedier et de Pierre François lorsque la commission souligne la nécessité de trouver une relation entre les orientations sportives et les orientations socioculturelles[2].

Si l'essai de doctrine du sport valorise le sport scolaire, sa problématique pose la question de la nécessité, de l'opportunité ou de l'inutilité de l'intervention de l'Etat dans ce secteur et ouvre un débat tout autant idéologique que corporatiste.

Fondée par des lycéens et des étudiants donc des représentants de la bourgeoisie qui ne voyaient pas d'intérêt à se mêler au vulgaire, l'USU, devenue OSSU sous le Front Populaire, USSU sous Vichy, redevient OSSU à la Libération. Ce dispositif monopolistique est placé sous la direction de Jacques Flouret (PCF) nommé sous Léo Lagrange, resté en place sous Vichy et confirmé à la Libération. Il bénéficie de l'obligation faite à chaque établissement, public ou privé, de créer une association sportive bénéficiant de la mise à disposition des enseignants d'EPS qui doivent (décret du 25 mai 1950) assurer trois heures hebdomadaires au bénéfice de l'animation de l'association de leur établissement.

Cette disposition réglementaire ancienne pose un problème d'éthique fondé sur la liberté de l'établissement et celle de l'élève. Lorsque l'Essai de doctrine du sport estime que l'association sportive scolaire et universitaire doit « *être la chose des éléves et des étudiants* » il néglige le fait que les chefs d'établissements en sont, de droit, présidents.

On y recherche la liberté, effectivement formelle, de l'élève et de l'étudiant.

Cette situation engendrera un conflit avec l'USEP qui se voit placée sous la tutelle d'un dispositif du secondaire, donc non laïque. Il en résultera une position du SNI qui décide ses adhérents à créer une association sportive au sein de la coopérative scolaire (OCCE) de chaque école. Elle aboutit à faire passer les sections de l'USEP de 212 à 3 524 en 1947/1948 et les licences de 30 753 à 94 867. Il n'empêche que « *comparé au nombre d'élèves de 9 à 14 ans des Ecoles primaires élémentaires publiques, le chiffre est très faible* »[3]. Avec raison, pourrait-on dire, car l'instituteur, qui n'est pas nécessairement un militant sportif, ne voit généralement pas

[1] Recenser, préserver et aménager des espaces indispensables à leurs pratiques. Cette position conduira René Bazennerye à commetre un pamphlet « *De l'air pour vivre* » qui sera tenu sous le boisseau pour ne pas effaroucher nombre d'intérêts occultes.

[2] « *De larges contacts entre les cadres des groupements de loisir à caractère éducatif, social ou sportif sont, en tout cas, nécessaires car, seuls, ils peuvent assurer la coopération souhaitable et salutaire. Ils doivent être pris dans le cadre d'instutions permanentes* ».

[3] Solal E. *L'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile.* Dossier EPS N° 45. Paris. INSEP 1997.

d'objection à ce que son élève pratique un sport de son choix dans une association externe au dispositif d'enseignement[1].

L'action de l'USEP servira finalement, dans une reprise des manifestations que les catholiques avaient développées au début du siècle face à la création de « *l'Ecole sans Dieu* » à des expressions publiques de notoriété d'une école laïque confrontée à la politique gouvernementale (Lois Marie-Barangé). Elles seront plus importantes, et pour cause, dans les « zones de concurrence »

-2- <u>L'éducation physique et sportive est-elle réellement une ardente obligation</u> ?

L'éducation physique extra-scolaire a été une réalité positive grâce aux actions des maîtres de la Jeunesse Ouvrière & Rurale qui ont pu la développer en s'appuyant sur des relais asscociatifs et bénévoles. Ils auraient fait plus si des moyens humains, matériels et budgétaires supplémentaires avaient été dégagés en plus grand nombre. Toutefois le dossier n'est pas traité de la même façon dans le milieu scolaire où les réponses sont différentes selon les ordres d'enseignement.

A l'Ecole primaire elle est longtemps, selon l'opinion d'Edouard Solal[2], une véritable *terra incognita,* elle y est pourtant « *obligatoire* » depuis 1793, « *obligation* » récurrente au long du XIX[e] Siècle « *la première des lois scolaires du temps de Jules Ferry, qui ne concerne pas l'éducation intellectuelle mais l'éducation physique, est votée à l'unanimité le 27 janvier 1880* »[3]. Il eût cependant été utile de s'y intéresser plus tôt, ne serait-ce que par le volume d'enfants qui la fréquentaient.

Elèves du primaire et du secondaire, Instituteurs et professeurs de gymnastique : comparaison 1820/1939				
Année	**Primaire**	**Secondaire**	**Instituteurs**	**Professeurs de gymnastique**
1820	**1 123 000**	**50 575**	**29 000**	**174 (en 1869) : dont 63 militaires et 60 anciens militaires.**
1939	**5 255 000**	**205 000**	**178 000**	**880**

Si elle a connu un certain intérêt à l'occasion de l'expérience-échec des bataillons scolaires limités d'ailleurs à des sites relativement rares, cette option n'a pu être mise en œuvre en raison d'un certain nombre de paramètres techniques et sociologiques.

- L'école primaire est, quoiqu'elle en dise, héritière de pratiques cléricales exprimant une méfiance obsessionnelle à l'égard de ce qui peut contribuer « *à la nudité du corps* ».

[1] L'opinion est celle de la très grande majorité (silencieuse) des adhérents du SNI qui considèrent l'USEP comme une corvée et n'assurent en outre aucune leçon d'éducation physique.
[2] Solal E. *L'enseignement de l'éducation physique à l'école primaire (1789-1990) : un parcours difficile.* Dossier EPS N° 45. Paris INSEP 1996.
[3] Solal observe (*ibid*) que cette obligation existait depuis 1869 (Les tensions entre la France et la Prusse (succession au trône d'Espagne) font souhaiter à Napoléon III un dispositif de préparation à la conscription copié sur celui de Friedrich Ludwig Jahn dont toute l'Europe a évalué les résultats à Sadowa) et que, si la loi de 1820 ne se réfère pas aux exercices militaires ceci est sans aucun doute lié au fait que la société les confond avec la gymnastique.

- L'architecture scolaire rurale (mairie-école) ne fait pas, en dehors de la cour de récréation, de place, contrairement aux communes du II^e^ Reich qui disposent de *Turnplätze* voire de *Turnhallen*, d'équipements ouverts ou couverts dédiés.
- Le Hussard noir, issu des couches populaires ouvrières et paysannes, que Jules Ferry a fait « *accéder à la bourgeoisie enseignante* » a acquis un statut social caractérisé par la blouse grise recouvrant le costume qui le distingue de l'ouvrier en bourgeron et du paysan en blouse. Le port de cet uniforme, républicain et contraignant, est incompatible avec l'exercice physique. En le quittant on dévalorise le statut accordé et conquis.
- Il en est de même pour l'institutrice corsetée. En outre, comme il ne pratique pas les sports athlétiques anglais, privilège de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie, et reste un simple pratiquant de pratiques simples[1], il ne peut en être promoteur. D'autre part, la population estime que son action doit être consacrée en priorité aux fondamentaux scolaires (lecture, écriture, calcul). Cette opinion est corroborée, en 1871, par l'Inspecteur d'Académie de la Dordogne[2].
- Enfin, la Ligue de l'Enseignement qui privilégie les activités intellectuelles dont elle attend une augmentation du niveau culturel de la masse n'agit pas en sa faveur.

Le primaire se voit confiné dans les exercices, à vocation prémilitaire, des classes vulgaires destinées à grossir les rangs de la piétaille[3] et, à partir de 1912, l'Ecole de Joinville reçoit, quatre fois par an, durant 10 semaines, des instituteurs (d'abord 300, puis 600) qui viennent « *puiser à l'École l'enseignement qui leur est nécessaire pour appliquer aux enfants le Manuel d'Exercices Physiques de 1909, propre à l'Instruction Publique »*[4].

---

[1] Instituteur à Marseille, le père de Marcel Pagnol ne pratique, seulement lors des vacances d'été, que la chasse à la bartavelle. Monsieur Seurel (Le grand Meaulnes) maître d'école en Berry, ne pratique, seulement le dimanche, que la pêche d'hiver au brochet.

[2] « *Une décision d'obligation ne suffit pas pour faire entrer un enseignement dans la pratique si les mesures, les habitudes et les jeux d'un peuple ne s'y prêtent pas, si les maîtres capables de le démontrer sont insuffisants par le mérite et par le nombre, si les dépenses de la pratique sont trop considérables pour des communes déjà obérées d'emprunts et écrasées d'impôts* ». Lettre de l'Inspecteur d'Académie de la Dordogne au Recteur de Bordeaux citée in Solal E. *ibid*.

[3] Cet enseignement évoluera vers plus de dynamisme avec les prescriptions du Manuel d'Exercices Physiques et de Jeux Scolaires (1907) qui ouvre la pratique aux exercices récréatifs. Afin que la Nation dispose de *bons soldats républicains,* Maurice Berteaux, Ministre de la Guerre, propose en 1906 que l'Armée, l'École et les Sociétés de gymnastique harmonisent leurs méthodes et envisage le rattachement de l'éducation physique au Ministère de l'Instruction Publique. L'impérieuse nécessité d'arrêter la « *décré*[3]*pitude de la race* » constatée lors des conseils de révision où beaucoup de jeunes sont réformés en raison de leurs carences physiques conduit à multiplier les sociétés de gymnastique ouvertes aux ouvriers et aux paysans, former des cadres compétents et imposer des épreuves *obligatoires* de gymnastique dans les examens scolaires. [3]. Se sentir « *bien dans son corps* » renforce le processus d'assimilation culturelle et justifiera la mise en œuvre d'activités physiques d'abord, culturelles ensuite qui influeront sur les rythmes du primaire.

[4] L'enseignement dispensé comprend la gymnastique *éducative* d'inspiration suédoise adaptée par Demény, la

La justification de l'éducation physique à l'école élémentaire est relancée à partir de problèmes sanitaires, notamement posturaux. Dès la fin du XIX^{e} Siècle, de nombreux médecins critiquent un surmenage intellectuel non compensé par un exercice physique facteur *de valorisation* des études. Il s'en suivra des projets récurrents mais généralement peu suivis d'effets en raison d'une posture de retrait des instituteurs qui s'appuie autant sur le fait qu'ils ne sont pas formés que sur une charge de travail mal rémunérée.-a-

-a- L'enseignement secondaire.

Jusqu'à la fin du Second Empire, l'éducation physique relève de la compétence des maires et des chefs d'établissement. Son enseignement est confié à des sous-officiers (active ou en retraite) ou des professeurs privés[1] attachés à la méthode amorosienne. La distinction est, dès le départ, faite entre les deux ordres d'enseignement. Au secondaire échoit une gymnastique accompagnée d'arts nobles (escrime, équitation) dont les aspects correspondent aux attentes des classes possédantes dont il est l'enseignement de référence.

La situation évolue à partir de 1923, Gaston Vidal étant Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique, un train de textes réglementaires[2] définit les contenus et les horaires de son enseignement dans le primaire et le secondaire. Cette décision peut très bien ne pas se justifier par une vision pédagogique mais par la volonté de l'Instruction Publique de ne pas laisser, en raison de la nomination d'Henri Pâté, le champ libre aux armées. Ce sont par contre les médecins qui sont porteurs du développement de l'éducation physique à partir des expériences de Joinville. Leur engagement donne naissance au premier Institut Régional d'Education Physique (Bordeaux, 10 décembre 1927).

La tentative socialiste et ses suites maréchalistes et républicaines.

L'épisode du front Populaire donne à Pierre Dézarnaulds et à Léo Lagrange la possibilité

gymnastique *d'application* (*marcher, courir, sauter, lancer,…)*, la gymnastique de *sélection* réservée aux *sujets vigoureux*, *particulièrement entraînés* qui inclut la plupart des sports « *athlétiques* » : agrès, rugby, football. Labrosse (Lt Col). *L'école de Joinville.* Joinville. Éditions de l'École. 1930.

[1] En 1868 le rapport Hillairet souligne que sur les 530 établissements secondaires (lycées de garçons) 174 ont des cours de *gymnastique*. Ils sont donnés par 60 militaires, 63 anciens militaires et 51 professeurs de gymnases privés. L'éducation physique est sous-traitée à des officines ne relevant pas de l'institution scolaire. Un décret du 3 février 1869 prévoit qu'un « *maître de gymnastique* », nommé par le ministre, sera attaché à chaque lycée ou collège et qu'à l'école primaire la gymnastique est dirigée par l'instituteur ou « un maître spécial ». Le premier diplôme professionnel (Certificat Spécial d'Enseignement de la Gymnastique) est défini la même année par un décret du 25 novembre 1869.

[2] Arrêté du 23 février 1923 : horaires d'éducation physique dans le primaire (1 heure trois quart au CP, deux heures pour les CE, CM et CS) identiques pour les garçons et les filles. Instructions du 20 juin 1923 : Les programmes d'Education Physique pour les écoles primaires insistent sur les pratiques « de grand air ». Arrêté du 18 janvier 1925 : les horaires obligatoires d'éducation physique dans le secondaire sont fixés à 2 heures.

d'intervenir en créant une demi-journée de plein air qui complète les deux heures obligatoires d'éducation physique, puis celle d'une demi-journée « *facultative* » de loisirs (le samedi après-midi). Elles ne sont cependant pas formellement admises par l'institution. Le projet de Paul Dézarnaulds resté lettre morte[1] la mutation se fera dans le cadre de la Révolution Nationale qui donne à Jean Borotra mission de participer, via le principe d'éducation générale, à la réforme d'un enseignement sommé d'accepter, avec d'autres méthodes actives, le développement de l'éducation physique et sportive.

Le sport et les activités physiques et sportives[2] sont portés par les nouveaux corps de professeurs et de moniteurs placés sous l'autorité des maîtres d'éducation générale[3].

La Libération revient sur ces principes dans la confrontation de visions autant idéologiques (influence de la FSGT et de Maurice Baquet) que corporatistes. L'éducation physique dépend, comme l'Enseignement Technique, d'une autre vision de l'enseignement et fait comme lui l'objet d'une intégration/rejet à l'Education Nationale. Les Instructions du 1er octobre 1945 énoncent un certain nombre de principes qui rejettent la pratique antérieure de la méthode unique (nationale)[4]. Il n'y a pas de réelle rupture avec la période antérieure[5]. Cette liberté sera remise en cause en décembre 1952 dans le cadre d'un programme *expérimental,* donc peu

[1] Il souhaite « *réorganiser l'éducation physique et en faire une réalité* » en mettant les enseignants d'éducation physique (du second degré) à parité salariale et de traitement avec les autres enseignants (français, mathé-matiques, dessin, etc..) *L'Écho des sports* du samedi 3 octobre 1936.

[2] La doctrine *éducative* des APS s'appuie, entre autres, sur les écrits du Père Didon (créateur de la formule *Citius, altius, fortius* reprise par Pierre de Coubertin) qui vante « *les vertus morales du sport tant dans la formation du caractère que pour l'instauration d'un régime politique libéral et démocratique. Il évoque la puissance éducative et l'action morale des exercices physiques de plein air sur la jeunesse, sur la formation du caractère et le développement de la personnalité dont l'esprit de combativité et de lutte, la force et l'endurance* ». (Damien A. *Sport & littérature.* Revue Administrative. N° 304).

[3]Jean Borotra double le nombre de postes de professeurs d'éducation physique (& sportive) et instaure une épreuve (facultative) d'éducation physique au baccalauréat qui sera *choisie* par 50% des candidats.. La session du baccalauréat (Paris 1941) a réuni 22 000 candidats. 11 388 se sont inscrits à l'épreuve d'éducation physique et 4 928 ont bénéficié d'une majoration de points. (*Tous les sports* du 1er novembre 1941)

[4] Elles posent comme principe « *qu'aucune méthode n'est exhaustive et chacune présente des avantages* ». Elles laissent à chaque professeur le choix de « *la méthode la mieux adaptée pour l'instant présent »* en libéralisant une pratique qui ne doit, logiquement, plus répondre aux attentes de la Nation mais s'efforcer de s'attacher au développement complet de l'enfant, de l'esprit d'équipe, de l'altruisme, de la virilité et la préparation à la vie sociale. L'éducation physique abandonne les anciennes visions militaires et hygiéniques et posent le principe d'une vision éducative de la pratique encore négligée par l'institution scolaire.

[5] L'éducation physique doit donner lieu à des séances qui apportent, dans un temps réduit, la somme des exercices nécessaires à un développement normal en respectant le schéma traditionnel d'un cours (Mise en train, leçon, retour au calme). Le texte institue un horaire hebdomadaire de deux heures auxquelles il est possible d'adjoindre des séances de plein air intéressantes en ce qu'elles tentent de perdurer certains principes positifs de l'Éducation Générale & Sportive mais qui ne transparaissent pas implicitement en tant que pratiques additionnelles. La liberté pédagogique des enseignants d'Éducation Physique & Sportive est cependant relative qui s'exerce dans un espace clos et contraint, diffère de celle des entraîneurs des fédérations sportives où l'on entre et sort à volonté. Le discours d'un Maurice Baquet qui prône, depuis 1942, les principes de l'éducation sportive à l'image d'un Bellin du Côteau est par contre de moins en moins admis par une administration centrale et une inspection générale qui ne sont pas prêtes à admettre, dans le contexte de la guerre froide, sa relation avec une FSGT pro-communiste.

appliqué. De toute façon, l'absence notoire d'équipements dédiés freinera un développement espéré par certains, dont l'opportunité ne fait pas, face à la reconnaissance de l'indispensable utilité sociale de l'éducation populaire, partie des propositions du Plan Langevin-Wallon pourtant d'obédience communiste.

Les instructions de 1945 s'opposent aux pratiques antérieures en récusant le principe de la méthode unique, rappellent l'importance de la diversité physique et psychologique des élèves à tous les âges de leur croissance et admettent l'impossibilité d'imposer des règles précises.

Elles donnent des buts pédagogiques et contiennent, dans un esprit novateur par rapport aux prescriptions de Vichy, l'ensemble des préoccupations d'un enseignant d'éducation physique[1]. La période de remise en ordre républicain accorde à l'Éducation Nationale des moyens objectifs d'éliminer le principe d'Éducation Générale qui a perturbé ses habitudes. Les enseignants d'éducation physique et sportive ont alors manqué l'occasion exceptionnelle de se substituer à ce professeur de matières intellectuelles chargé de surveiller leurs pratiques mais qui ne s'intéresse pas vraiment à eux. « *Jamais nous n'avons vu un professeur de français ou de mathématiques venir assister au cours de gymnastique* »[2].

Cette incapacité à se projeter dans un processus de rénovation de l'enseignement secondaire en reprenant les principes de l'Éducation Générale les enferme dans une position d'enseignants « *à part entière* », qui sont des enseignants « *à part* ». L'éducation physique n'apparaît d'ailleurs, pour ce qui concerne les lycées classiques et les collèges modernes, pas vraiment privilégiée par l'Éducation Nationale.

Le Ministère de l'Éducation Nationale reste sur son quant-à-soi face au projet car, « *l'Éducation Nationale n'aime pas le sport* »[3], ce qui n'empêche les épigones de l'Education Physique & Sportive de profiter de l'occasion pour souligner son caractère « éducatif ». Pour justifier son introduction dans les programmes, on reprend le discours des Borotra, Gotteland et Pascot. Le titre de Haut-Commissaire donne à Maurice Herzog, dont l'indépendance d'esprit

[1] Développement normal de l'enfant. Attitudes correctes. Amplitudes respiratoires. Habitude du geste naturel. Développement de l'adresse, de la vitesse, de la force, de la résistance. Affinement du geste. Développement de l'esprit d'équipe, de la discipline, de la virilité, de l'altruisme. Préparation à la vie sociale. « *Nous avons alors le premier effort de tableau à double entrée, même s'il n'est pas matérialisé, puisque nous avons, d'une part, les méthodes et d'autre part, les objectifs. Les Instructions de 1967 ne feront que préciser ce tableau, elles ne l'inventeront pas. La différence essentielle portera sur le fait qu'en 1945 il s'agit encore d'éducation physique alors qu'en 1967, il s'agira de classer les différentes pratiques sportives* ». Andrieu G. *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours*. Paris. Actio. 2001

[2] Andrieu G. *Histoire de l'éducation physique de 1936 à nos jours*. Paris. Actio. 2001.

[3] Henri Alexandre. Entretien.

est confortée par l'Élysée, la capacité d'engager une politique de développement d'un secteur pour le moins négligé par la Rue de Grenelle mais dont la nécessité devient une obligation politique à l'issue du camouflet romain.

Le temps Herzog.

Maurice Herzog y porte intérêt, car, héritage de Vichy, il est en charge de la gestion de l'éducation physique dans un enseignement secondaire aux effectifs relativement faibles. La population scolaire augmente en nombre mais reste fidèle aux établissements du primaire (Collèges d'Enseignement Général) successeurs des Cours Complémentaires, établissements de prédilection traditionnelle des gens de peu[1]. Les personnels enseignant l'éducation physique (Professeurs et Maîtres d'EPS) sont, à la différence des maîtres de cours complémentaires, des monovalents formés dans les CREPS, les IREPS, les ENSEP. Ils étaient, à cette époque, comme les instituteurs, les seuls à bénéficier, par rapport aux autres enseignants du secondaire, d'une formation pédagogique soutenue doublée du principe d'engagement social de l'enseignant qui les poussait à intervenir hors du temps scolaire dans certaines disciplines sportives[2].

Par contre, ils ne peuvent être spécialistes en tout et on en arrive à définir des statuts d'intervenants techniques et pédagogiques « *acceptables* » par le milieu scolaire. Il en résultera le diplôme de conseiller sportif (1960), celui d'éducateur sportif (1963) qui doivent assurer la liaison entre les activités scolaires et le milieu sportif local[3] et aider les services extérieurs à mener leur politique de développement des pratiques sportives.

Cette politique de qualification de personnels externes aux établissements, susceptibles d'intervenir en soutien des enseignants lorsqu'ils sortent de la clôture, deviendra un sujet de

---

[1] *« Pour les praticiens du primaire qui connaissent les enfants du peuple parce qu'ils les accueillent déjà dans leurs classes primaires et que leurs écoles sont implantées dans les quartiers populaires (…) ce qui convient à la masse de la population, ce que demandent les familles et attendent les élèves (…) c'est un enseignement plus concret, plus proche des préoccupations quotidiennes des élèves, plus attentifs à leurs débouchés professionnels. Et la croissance des effectifs des cours complémentaires plus rapide que celle des lycées et collèges, semble leur donner raison »*. Prost A. *Éducation, Société et Politique*. Paris, Seuil. Points Histoire 1997. Dans les années 1950, l'entrée dans le premier cycle est conditionnée à la réussite à l'examen d'entrée en sixième. L'entrée dans cet enseignement, qui débouche sur l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle est considéré comme une filière d'excellence et de promotion pour les enfants d'ouvriers et de paysans car elle permet l'accès à des emplois de *cols blancs* ou des emplois de la fonction publique (PTT, impôts, etc..) et, pour les meilleurs, ouvrira les portes de l'Ecole Normale, la voie royale souhaitée pour les garçons, mais encore plus les filles. Y prévalent les deux termes de travail et de réussite.

[2] « *En fait, nous étions formés pour être des professeurs responsables, des experts, des pédagogues, des techniciens sportifs et des rééducateurs de la bonne attitude, des animateurs sportifs, et ces instructions ne pouvaient nous surprendre, nous les jeunes des années 60* » Andrieu G. *Histoire de l'éducation physique de1936 à nos jours.* Paris. Actio. 2001.

[3] « *En créant des enseignants nouveaux pour enseigner le sport et en ne situant pas clairement leurs responsabilités, puisqu'ils peuvent intervenir dans la demi-journée de plein air, le Secrétaire d'État à la Jeunesse & aux Sports qui succède au Haut-Commissaire à la Jeunesse & aux Sports en 1963 accentue la continuité entre l'école et le monde sportif* ». Andrieu G. *ibid.*

discorde lors de la mise en œuvre des Centres d'Animation Sportive. Elle ferme aussi certains débouchés. Jeunesse & Sports ne disposant pas de corps spécifiques détourne des postes budgétaires sur lesquels sont affectés des personnels recrutés selon ses méthodes sans qu'ils soient nécessairement des enseignants d'EPS.

Ils le deviendront ensuite, par la grâce des évolutions de carrière.

La République des Sports.

En 1964, Jacques de Rette est partisan de l'utilisation des sports au sein de l'école afin que l'EPS ne soit pas une discipline dépassée et délaissée par les jeunes.

Jacques de Rette : la notoriété « révolutionnaire de l'EPS.

Né en 1925 à Calais, brillant et « *dissipé* », il s'ennuie à l'Ecole mais, après avoir vu la réalité du travail à la chaîne, se met au travail et entre à l'Ecole Normale d'Education Physique (Paris). De retour à Calais il découvre la triste réalité d'une éducation physique sans équipements proposée à des enfants en blouses et en galoches. Afin de faire prendre conscience aux élus de la réalité du problème, il organise un cross de 1500 enfants dans les rues de Calais. Parti ensuite à Boulogne-sur-Mer, il crée une section UFOLEP basket qui devient championne de France.

Par contre, son meilleur ami, Roberd Mérand (FSGT) est communiste, ce qui dans la France des années 1950 est un hadicap certain qui le conduit à partir au Canada où il devient chef d'un département de sport. Revenu en France, il invente le concept de *République des Sports* qui donne le droit de vote aux élèves et les place à tour de rôle dans la situation de joueur et d'arbitre, cette pratique autogestionnaire n'est pas appréciée dans le dispositif scolaire d'avant 1968.

Bien que soutenu financièrement par Marceau Crespin le dispositif finira, même s'il compte un temps 800 enseignants d'éducation physique regroupés dans la FARE (Fédération des animateurs de la République), par échouer. Après sa retraite (1992) il essayera de lancer un nouveau concept (La République des quartiers) méthode qui veut utiliser le sport pour réduire la violence. Ce sera un échec.

Il s'agit à la fois d'une pratique autogestionnaire puisque l'élève, mis au centre des préoccupations de la discipline, peut s'ouvrir aux activités proposées par les associations locales. Elle est, toutes proportions gardées en tant qu'elle ouvre l'établissement scolaire sur le monde extérieur, une reprise du principe d'éducation générale et celle du projet de Jean Guéhenno : ouverture de l'Ecole au monde associatif.

Cette option pédagogique novatrice passionne les jeunes enseignants.

Gilbert Romieu : souvenir de la République des Sports de Calais.

Après son service militaire, Gilbert Romieu (Maître d'EPS) est nommé à Calais au Lycée Pierre de Coubertin (classique, moderne & technique) là où Jacques de Rette a organisé sa « *République des Sports* ». Il estime que cette nomination est un événement « royal pour un jeune prof » qui peut appliquer ce qu'il a appris « *les emplois du temps d'EPS étaient faits en premier lieu, toutes les secondes, premières et terminales avaient EPS en même temps* ». les classes étaient organisées en petites sociétés où même les « *dispensés* » devaient assumer une tâche définie par les enseignants (prise de résultats, secrétariat,…).

Les élèves faisaient un choix parmi les options proposées, étaient répartis en niveaux et préparaient les épreuves du baccalauréat dans le cadre d'une option obligatoire. Les plus grands étaient formés à

l'animation et dirigés vers des actions de quartier, ce qui assurait une liaison organique entre l'établissement et les associations sportives de la ville qui, de son côté, apportait des moyens importants en matière d'équipement.

Les enseignants bénéficiaient d'un soutien important, le directeur départemental (Richard Tételin) aidait à la mise en place de sessions de formation continue (canoé, kayak, construction polyester, photographie,..). Les élèves pratiquent un « sport libre » dans le cadre de l'Association Sportive de l'établissement ce qui leur permet de rester en contact, via les compétitions ASSU, avec les autres établissements du secteur géographique (Saint-Omer, Boulogne-sur-Mer)

Le conflit des Centres d'Animation Sportive.

Joseph Comiti relance[1] le débat de l'ouverture de la clôture scolaire en instaurant « *le sport optionnel* », une pratique « *hors site* » des APS par les élèves des établissements du secondaire. Il s'ensuit un débat aux relents corporatistes qui souligne l'opposition fonda-mentale entre l'institution scolaire et la société civile. Il peut aussi y être vu des relents de l'opposition entre l'Eglise catholique et l'Ecole laïque et républicaine, à la réserve que l'enseignement secondaire où exercent les enseignants d'EPS ne relève pas véritablement de la tradition laïque.

La référence faite aux « *professionnels du sport* » montre que même encadrés par un enseignant d'EPS ces derniers ne peuvent être acceptés car, non seulement ils ne relèvent pas de l'Éducation Nationale, « t*erre promise* » pour l'EPS, mais sans aucun doute en raison de deux paramètres de gestion.

- Un « professionnel du sport », moins payé qu'un enseignant d'EPS, consacre *a minima* deux fois plus de temps à ses élèves. Il est donc un casseur de privilèges statutaires.
- La réalité de la gestion des enseignants d'EPS fondée sur la création de postes budgétaires en adéquation avec les emplois du temps théoriques (5 heures) montre qu'il eût fallu en porter l'effectif à 60 000 au lieu de 17 000[2].

Ce faisant, l'option des CAS peut être considérée comme une intervention logique de l'État (Directions Départementales de la Jeunesse & des Sports) dans le cadre des textes de 1945 relatifs à la JOR et qui lui permettent une intervention directe. L'État pouvait également intervenir positivement par ce biais dans la vie des associations sportives « *civiles* » qui voient

[1] Circulaire 72-96/B du 24 mars 1972 (BOEN n°16 du 20.04.72). En réalité, les textes exposaient que l'enseignement était de deux heures complétées par trois heures de plein air, puis, selon Herzog, d'initiation sportive sans préciser si les intervenants devaient être des enseignants d'EPS ou des éducateurs sportifs. Or, le choix des intervenants est tout autant technique que pédagogique et budgétaire. Il s'en suivra une spirale revendicative et corporatiste critiquant les carences du budget de la Jeunesse & des Sports décrété incapable de répondre aux attentes de personnels, voulant intégrer une Éducation Nationale qui ne souhaite d'ailleurs pas vraiment leur arrivée.

[2] L'option est envisageable pour le SNEP, porteur de la contestation et des revendications, mais totalement inacceptable pour le Budget qui souligne régulièrement qu'un enseignant d'EPS ne doit que 6 à 700 heures annuelles et n'intervient pas lorsque le dispositif scolaire est en période d'inactivité soit, ce que Pierre Mazeaud fera apparaître plus tard, 205 jours par an.

leurs activités contrôlées par des fonctionnaires d'État. Elle aurait été facilitée si l'ensemble des enseignants d'EPS avait été affecté aux services extérieurs, non aux établissements. Dans ce cas, comme il le faisait avec les maîtres de la Jeunesse Ouvrière & Rurale, le directeur départemental aurait été en position de force vis-à-vis des établissements et des collectivités locales dont il aurait pu exiger un engagement affirmé.

La solution des CAS présentait, pour les associations sportives locales, un certain nombre d'avantages. Le moindre n'était pas celui de financer une part plus ou moins importante du salaire d'animateurs dont les compétences techniques et pédagogiques[1] allaient au bénéfice de leurs adhérents. Elle était l'opportunité de créer des passerelles entre l'École et la société via les clubs sportifs. Le principe n'a pu être pris en compte par ces associations souvent prises en otage par des discours idéologiques entre elles et des corporatismes virulents. Elle pouvait déboucher sur un accès progressif vers des processus d'initiation aux pratiques sportives fondé sur l'intervention de personnels capables de maîtriser autant le développement corporel que l'intellectuel.

Le débat ouvrait celui de la rénovation d'un enseignement figé dans ses principes[2].

Les CAS étaient une forme délégataire peu éloignée de celle qui consiste à accorder, dans le cadre d'un contrat où l'État fixe des règles incontournables, à l'enseignement privé la capacité à encadrer des élèves. Le débat sur les CAS rejoint celui de la capacité de l'enseigne-ment privé à intervenir dans le cadre du service public.

Le conflit a eu des conséquences corporatives. Dotés de la capacité à évaluer la qualité d'un enseignement donné par des moniteurs brevetés d'État, certains enseignants d'EPS pouvaient, à la réserve d'élargir leur champ d'intervention vers des activités brisant la clôture, obtenir le statut des Maîtres d'Éducation Générale de Vichy, ce qui en aurait fait des cadres supérieurs d'animation, non des exécutants de programmes scolaires.

Ce refus de la complémentarité entre établissements scolaires et associations sportives paraît

[1] Ils devaient, pour être admis à intervenir face aux élèves, titulaires d'un Brevet d'État d'Éducateur Sportif.

[2] Certains élèves expriment, dès la classe de Quatrième, un intérêt affirmé pour des activités à caractère artistique ou culturel (danse, musique, peinture, etc..) dont le volume horaire n'a pas le même poids que l'EPS. Le développement de ces activités culturelles à des niveaux horaires identiques à ceux réclamés par le SNEP au titre de l'EPS ne pourrait que générer des conflits avec les Affaires Culturelles. Elles auraient peu apprécié que certaines structures (Écoles des beaux-arts, de musique et de danse) relevant de leur compétence soient concur-rencées par les établissements scolaires. Certains élèves ont, dès la fin de la classe de Troisième, choisi une orientation sportive qui devrait pouvoir être prise en compte dans la valorisation d'un cursus scolaire à partir des résultats obtenus. Il s'agit cependant d'un engagement « *civil* » non mesurable par l'institution scolaire et inacceptable pour elle et que le SEJS n'a pas su imposer.

aberrant s'il n'est replacé dans le contexte d'une époque espérant la nationalisation du système d'enseignement prévu par les programmes de gouvernement de la gauche. L'éducation physique à l'école et son prolongement péri- et extrascolaire y sont un enjeu de pure polémique politique portée par la FSGT et le PCF[1].

-b- Les rythmes du primaire.

L'enseignement primaire ne relève pas de la compétence de Jeunesse & Sports mais subit son influence par le biais d'activités dont il a la charge et qui le conduiront à s'engager dans la voie de la réforme de ses rythmes[2]. Lorsque Vichy impose l'éducation générale à l'Ecole primaire on se rend compte qu'elle n'y est pas une nouveauté car beaucoup d'instituteurs avaient, en accord avec des municipalités volontaires, lancé des expérimentations qui s'en rapprochaient.

Deux expériences d'éducation générale dans l'enseignement primaire.

Relatant une expérience d'éducation physique à l'Ecole de la Croix Daurade (Toulouse), Jean Aribault, instituteur, souligne l'importance des activités physiques[3] définies par Pierre Olivier Lapie dès 1923. Il a constaté, malgré des classes de 40 à 50 élèves, des progrès physiques incontestables, 100% de résultats aux épreuves du BSP et du BSN, au Certificat d'Etudes et aux examens d'entrée au Lycée ou au Cours complémentaire. Il n'y a donc pas, contrairement aux craintes, eu d'effets négatifs.

Relatant une expérience de travail manuel à l'Ecole de Marcillat (Allier) Henri Adenis[4] montre que,

[1]« *Si aujourd'hui, nombre d'individus peuvent croire que le sport à l'école correspond à une réponse logique des gouvernements à des besoins fondamentaux de l'être humain, on peut dire, sans trop exagérer que les communistes y sont pour beaucoup* ». Ollier F. *La maladie infantile du Parti Communiste : Le sport*. Paris. L'Harmattan. 2003.

[2] Si le bourgeois ou l'aristocrate quittent les contraintes de la ville pour les plaisirs de la saison ou le retour sur leurs terres pour contrôler le rendement des récoltes et, à cette occasion, sortent leur progéniture de la clôture, le petit peuple des champs voit, avec grand plaisir arriver la vacance de l'Ecole, car « *la terre manque de bras* » et la présence aux champs des petits entre le cérémonial républicain du 14 juillet et la vendange ou la récolte des pommes de terre, voire des betteraves est un apport fondamental dans une économie rurale peu mécanisée. Les Inspecteurs primaires font état des velléités rurales à disposer des enfants, dès la fin de l'hiver, pour nombre de tâches (dégermage des pommes de terre ou surveillance des oies) ne nécessitant pas une maîtrise technique. Cette « *demande de bras* » est restée longtemps vivace au point que les appelés du contingent, issus du milieu rural, bénéficiaient durant leur présence sous les drapeaux de « permissions de moissons » qui leur permettaient de quitter leurs unités pour des périodes allant jusqu'à 15 jours. Ce privilège d'origine était très mal perçu par les appelés issus du milieu urbain.

[3] « *Education générale, éducation physique, initiation sportive… nouveaux mots à la mode après les loisirs. Il faut façonner des élèves : solides, loyaux, bons et d'esprit ouvert. Je viens dans ce but vous livrer une expérience personnelle, commencée depuis quatre ans avec des élèves de 12 à 14 ans. Les heures d'éducation générale et sportive ne diminuent pas le temps pendant lequel l'enfant est soumis à l'école. Ce sont là des heures effectives d'éducation. Il faut faire à l'éducation du corps la place qui lui convient, assurer un développement harmonieux du corps, de l'intelligence, du caractère. L'instituteur doit être un éducateur complet*» Jean Aribaut. *Education Générale & Sports* n° 1. 1942.

[4] « *Que les travaux manuels méritent une place de choix dans un programme d'Education Générale, voilà qui saute aux yeux. Non seulement ils forment une branche importante de l'Education Physique totale, mais encore ils contribuent puissamment à l'Education intellectuelle, morale et sociale. Ils constituent donc une préparation équilibrée et essentiellement humaine aux tâches de la vie. Les travaux manuels, au point de vue moral et social, n'ont pas un rôle moindre. Ils sont une école de sincérité. Pas de mensonge avec la matière, elle est une réplique visible et incontestable. Les travaux manuels enseignent le respect du travail bien fait* ». Henri Adenis. Inspecteur de l'Education Générale & Sportive. *L'enseignement des travaux manuels à l'école élémentaire*. *Education Générale & Sports* n° VII 1943.

nonobstant les prescriptions du Commissariat Général[1], elle y existe depuis le 1er octobre 1937[2] et qu'elle a fait souche, d'autres bourgs limitrophes ayant suivi l'exemple. Il estime par contre que le seul obstacle à leur développement réside dans la bonne volonté des hommes, la latitude à faire qui leur est accordée par l'administration et le soutien de la collectivité locale.

Il en sera de même avec le ski, certes ouvert d'abord aux résidents des zones privilégiées, puis aux enfants privilégiés de communes ayant acquis la conviction de leur utilité, reçu le soutien des médecins et des services extérieurs de la Jeunesse & des Sports et l'adhésion des instituteurs.

En 1942, Lucien Perriaux, Directeur Régional de l'Education Générale & Sportive pour l'Académie de Grenoble organise[3] la pratique du ski en milieu scolaire autour de trois axes :

- **Le ski journalier ouvert aux enfants des stations alpines et dont le développement est effectif depuis 1935[4].**
- **Le ski hebdomadaire proposé aux enfants et adolescents du secondaire qui « *possèdent un équipement assez coûteux et peuvent consacrer chaque semaine une petite somme à leur transport vers les champs de neige voisins* »[5].**
- **Le ski de vacances qui se développera avec la création conjointe de colonies de vacances hivernales[6].**

Le Commissariat Général organisera[7], preuve de l'intérêt qu'il y porte, un stage consacré à l'enseignement du ski au bénéfice des moniteurs de l'enseignement primaire et secondaire des académies proches des massifs montagneux[8].

Après la Libération, les classes de neige, qui utilisent le patrimoine des colonies de vacances fermées en temps scolaire, modifient les relations enfants/instituteur, à partir d'une pédagogie alliant la découverte d'un milieu naturel (la montagne enneigée) par une activité physique (le ski) toutes deux ignorées des enfants des villes. Le soutien apporté aux instituteurs, en soirée et

[1] Circulaire n° 1716 EGS.V3 du 5 septembre 1942

[2] Le directeur de l'Ecole a organisé, en s'appuyant sur la classe de fin d'études qui recrute ses élèves sur cinq à six villages éloignés de 5 à 12 km, un atelier de travail manuel pour les garçons et une salle d'enseignement ménager pour les filles. Les deux structures bénéficient du soutien des communes et de l'intervention des artisans (menuisier et forgeron) du pays et d'une couturière.

[3] Rapport sur le ski scolaire présenté par Lucien Perriaux. *Education Générale & Sports*. N° X. 1942.

[4] Au cours de l'hiver 1940-1941 il fait distribuer des skis aux écoles de l'Académie et emmène des instituteurs en stage à Chamonix (Ecole Nationale de ski) lors des vacances de Noël. Des moniteurs de l'Ecole ont visité les cantons de Savoie, de Haute-Savoie et des Hautes-Alpes. Le projet est, par ce biais scolaire, de favoriser la réalisation d'équipements (petites pistes, petits tremplins) adaptés à la morphologie des enfants.

[5] La pratique ne pourra cependant, selon Lucien Perriaux, se populariser que si les établissements du secondaire inscrivent des après-midi de plein air à leurs emplois du temps et s'il est possible de disposer d'équipements *ad hoc* au coût le moins élevé possible.

[6] Une expérience réalisée en avril 1941 à l'Alpe d'Huez est apparue très concluante mais n'a pu être mise en place qu'à partir de soutiens financiers externes.

[7] Note n° 456/SA3 du 2 mars 1944 citée dans *Stades* de Janvier 1944 (AN. F/44/).

[8] Le stage s'adresse à 80 personnes : (Aix-Marseille (10), Clermont-Ferrand (10), Besançon (6), Grenoble (30), Lyon (8), Montpellier (6), Toulouse (10).

dans les temps de non enseignement, par des personnels habitués aux pratiques des colonies de vacances est une nouvelle démonstration de l'efficacité des méthodes actives dans le primaire. Apparues en 1953 (expérience de Vanves[1]) elles se développent à partir du septennat de Maurice Herzog.

Année	Effectifs	Progression
1954	**500**	**-**
1955	**1 800**	**+ 1 300**
1956	**3 000**	**+ 1 200**
1957	**4 000**	**+ 1 000**
1958	**5 500**	**+ 1 500**
1959	**7 500**	**+ 2 000**
1960	**12 000**	**+ 4 500**
1961	**17 000**	**+ 5 000**
1962	**22 000**	**+ 5 000**
1963	**25 000**	**+ 3 000**
1964	**30 000**	**+ 7 000**
1965	**35 000**	**+ 5 000**

Elles sont suivies des classes de mer (Brest 1964), des classes vertes (Pas-de-Calais 1962) et rousses, avant de s'ouvrir aux aspects du patrimoine.

Elles facilitent la réforme de la vie scolaire grâce à laquelle, dans une vision identique à celle de Portiez mais pratiquée au bénéfice du milieu social auquel il ne pensait pas, on espère conjuguer culture du corps et de l'esprit afin de « *mettre l'enfant en contact avec la réalité concrète* ». Elles sont une revanche du principe d'éducation générale qui, en conjuguant activités manuelles, activités intellectuelles et sportives, propose une vision éducative de l'élève « *debout* »[2]. Par contre, comme elles ne s'intéressent pas uniquement à l'éducation physique et sportive, elles font l'objet de remarques critiques[3] qui montrent la vigueur des certitudes ancrées dans les corporatismes. Dans ce cadre, le transfert des colonies de vacances aux services de Jeunesse & Sports aura eu sur les instituteurs encadrant des colonies et les normaliens astreints à suivre *le stage CEMEA,* où figure en bonne place *l'étude du milieu* issue des *Promenades*

[1] En 1953, le Docteur Fourestier constate, en visitant un groupe scolaire de Vanves, que les élèves présentent un état physique déficient auquel s'ajoutent des résultats scolaires décevants. Aidé par Mr Huguet, Inspecteur de la Jeunesse & des Sports, il fait développer une expérience « *de mi-temps pédagogique* » où les activités physiques prennent la place que leur avait déjà confiée une circulaire de juin 1937. Le projet était, en respectant les activités intellectuelles, d'accorder une place importante aux activités physiques.

[2] *« Ce n'est pas au seul corps que s'adresse l'éducation générale. Elle se propose de contribuer puissamment à la formation du caractère. Ce qui comptera, c'est l'esprit dans lequel seront pratiquées les disciplines d'action, car elles n'auront leur pleine valeur éducative que si les maîtres qui les dirigent ont constamment en vue que ce qui compte, c'est moins l'éducation physique en soi ou le chant choral, le travail manuel, la pratique de la vie de plein air, que le bénéfice multiple qu'en doit tirer l'enfant pour sa formation d'homme ».*
Education Générale & Sports. n°1- 1942.

[3] « *Les classes de mer, les classes vertes, les classes de neige ne participent pas, selon nous, d'une révision profonde des apports de l'éducation physique. Leur objectif est complexe puisqu'il comporte simultanément des aspects hygiéniques (la vie au grand air) et interdisciplinaires (connaissance d'un nouveau milieu de vie). La valeur formatrice de l'éducation physique n'est donc guère prise en compte dans ces expériences ».* Arnaud P. *L'actualité de l'histoire : le surmenage des écoliers.* Cahiers de l'INSEP. n°6. 1980.

Deffontaines, une influence notable sur des pratiques scolaires.

La réaffirmation de la place de l'éducation physique à l'Ecole primaire se fait à partir de l'instauration du « *tiers temps pédagogique et sportif* » qui ouvre la voie à la transformation progressive des rythmes scolaires. Beaucoup y retiendront, car ils ne peuvent admettre une autre option, qu'il concerne l'introduction du sport à l'école[1] alors qu'il ira nettement plus loin.

Il justifiera par contre l'entrée en scène des CPD et des CPC qui porteront intérêt au développement de l'éducation physique et sportive et de la natation qui était, en raison du manque de piscines, largement négligée en dehors d'expériences anciennes[2]. Le dispositif des Bassins d'Apprentissage Mobiles de la Natation a eu, dans le milieu scolaire, essentiellement primaire, des résultats profonds et incontestables ainsi en est-il de celui de Mende qui a très vite quitté sa mobilité pour une permanence sur le site.

***Le Bassin d'Apprentissage Mobile de Mende*[3].**

Mis en place en 1972, il est resté en fonction jusqu'en 1989. Son implantation, à proximité d'un groupe scolaire, répondait à la forte demande en formation à la natation et palliait la non disponibilité hivernale du bassin (12,50 x 25) de plein air. Sa fréquentation a été, durant sa période de fonctionnement, de 600 élèves/semaine (essentiellement du primaire) et en soirée, des assocaitions de Gymnastique Volontaire, de 3ème âge, corporatives, école de natation du mercredi après-midi. Son animation était assurée par deux Maîtres-Nageurs.

Le problème essentiel reste celui de l'intervenant. Le personnels est composé d'anciens aides-moniteurs de la Jeunesse Ouvrière & Rurale embauchés par les municipalités pour assurer l'enseignement du « *programme réduit d'éducation physique* » que les instituteurs rechignent à appliquer. Ils sont appréciés du bout des lèvres, sauf lorsqu'ils conduisent l'enfant à adhérer à l'USEP. La critique se complète de celle des professeurs de gymnastique, de dessin et de musique de la Ville de Paris auxquels on reproche de se substituer aux instituteurs dont l'action, selon Georges Belbenoit, se limiterait « à un bachotage précoce »[4].

En dehors du simple problème de l'éducation physique se pose celui des activités à caractère culturel que l'école est souvent en peine d'assurer. Le centre aéré et son successeur le Centre de Loisirs sans Hébergement, voire le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole sont souvent mal

[1] Lorsqu'Alain Calmat, médecin de profession, envisage de participer à la révision des rythmes scolaires, la presse « *sportive* » se félicite de ce que « *le ministre veuille enfin faire faire du sport à l'Ecole* ».

[2] La ville de Tourcoing a été la première à développer l'enseignement de la natation et à la rendre obligatoire pour les enfants des écoles en exploitant une technique de suspension dans l'eau qui facilite et sécurise les déplacements des néophytes.

[3] Témoignage de Patrice Jacquot, ancien assistant sportif à Mende (Lozère).

[4] Cette opinion n'engage que Georges Belbenoit. Inspecteur Général, président de l'UFOLEP, il ne peut que défendre le pré carré d'une association, non les intérêts catégoriels des instituteurs, voire ceux des enfants. Elle est caractéristique des expressions publiques « *à caractère pédagogique* » qui s'attaquent à une option susceptible de gêner des associations installées et refusant l'évolution.

armés pour y répondre. Il ne s'agit plus d'encadrement des enfants hors du temps scolaire mais de refonte des pratiques, un problème d'autant plus difficile à résoudre que la tradition d'une France « *catholique et rurale* », est pesante[1].

Les calendriers scolaires semblent se référer au temps de service des instituteurs plus qu'à celui du temps de vie de l'enfant et Pierre Mazeaud proteste en 1975 contre les « *205 jours de congé* ». La critique porte sur le « *malmenage scolaire* » et incite les tenants de l'éducation physique à souligner, comme la presse sportive, la nécessité du « *sport à l'école* ». Souvent fondée sur des analyses médicales prenant en compte les aspects physiologiques, elle ignore, ce que réclamait Jean Guéhenno, les aspects culturels.

La circulaire Calmat-Chevènement.

Une circulaire dite « *Aménagement du temps scolaire* » du 13 décembre 1984, signée par Alain Calmat et Jean-Pierre Chevènement ouvre finalement le dossier. Elle préconise pour la rentrée 1985-1986 un aménagement des horaires des écoles primaires afin de permettre le développement de projets (activités sportives et culturelles organisées durant les temps scolaires et extra-scolaires) entre les écoles et les partenaires éducatifs locaux. Cette coopération entre Education Nationale et Jeunesse & Sports apparaît comme une grande première en ce qu'elle établit l'ouverture vers deux mondes externes à la clôture.

En 1985-1986, 200 000 enfants participent à 800 projets soutenus à hauteur de 14 MF par le budget de l'Etat (Jeunesse & Sports). En 1986-1987 ils sont 300 000 pour 1 200 projets dont beaucoup sont, à des degrés divers, soutenus par les collectivités territoriales.

Cet unanimisme de façade est rompu en 1987. La charge du dossier revient à Christian Bergelin qui ouvre la phase de l'aménagement des rythmes extra-scolaires (ARES) consistant à intervenir sur les temps non-scolaires.

Jean-Claude Simon et la gestation des ARES .

« *C'est le ministre Alain Calmat qui a eu l'idée, en tant que médecin, de monter l'opération. Chevènement était ministre de l'EN et après des tractations difficiles auxquelles pas grand monde ne croyait, il y eut, fin 1984, la circulaire Calmat-Chevènement aux dispositions encore modestes, mais le MJS disposait des crédits. Elle permettait aux Ecoles primaires volontaires d'organiser et dans le temps scolaire et dans le temps extra-scolaire des activités sportives et d'éducation populaire. Les dossiers remontaient pour approbation et financement à l'administration centrale. Un petit groupe que je présidais démocratiquement, en tant que chef du bureau de l'aménagement du temps, tout en gardant ma dague à portée de main, était composé de représentants des trois directions.*

J'étais à peu près le seul à croire aux vertus de l'opération et à me battre en conséquence. Les DR n'étaient pas concernés et s'en foutaient complètement alors qu'ils auraient pu intervenir auprès des Recteurs car les IA et les IDEN étaient globalement contre. Si l'opération a pu continuer, c'est grâce à pas mal (# 40%) des DDJS que je réunissais régulièrement à Paris pour leur faire entendre « la bonne parole » des médecins, psychiatres, etc...

Arrive Bergelin qui voulait en faire une opération-phare. Jeunesse et Education Populaire ayant fusionné

[1] Lorsque Jules Ferry laïcise l'enseignement primaire il ne peut ignorer que la France rurale, peu mécanisée, a besoin de la force musculaire et de la présence des enfants pour un certain nombre de tâches quotidiennes, et que, catholique elle ne peut laisser l'enfant échapper totalement aux mains du prêtre. Il en arrive à un compromis libèrant les enfants l'été, à l'occasion des fêtes religieuses et le jeudi où il est rendu à l'Eglise. Les rythmes qui en découlent laissent peu de place à d'autres activités que la *vox populi* considère comme « *secondaires* ». Les temps de vacance ne sont donc pas liés aux rythmes biologiques des enfants.

en une seule direction, il crée, pour gérer l'opération, la « Mission des Rythmes Scolaires » dont je devins le chef. L'EN n'était plus dans le coup et les « Contrats Bleus » virent le jour en principe dans le temps extra-scolaire seulement. Mais, grâce à mes contacts solides avec les DD et au travail qu'ils avaient eux-même effectués bien des contrats continuèrent plus ou moins en douce dans le temps scolaire…

Le leit-motiv de Bergelin était de toucher 1 000 000 d'enfants. Parfait. Rattaché directement au Cabinet, me voilà tout-puissant, sauf que, multipliant les crédits par 10, Bergelin dut en prendre la plus grande partie dans le FNDS : J'avais un 'droit de tirage' de 100 millions de francs ! Ce fut une lutte au couteau de tous les instants avec la Direction des Sports, folle de rage, qui se faisait appuyer par Nelson Paillou. La première année des Contrats Bleus eut son'million médiatique' d'enfants. En réalité 700 à 720 000 ».

Il n'est pas inintéressant de noter qu'il aura fallu 40 ans pour voir aboutir le projet de Jean Guéhenno d'ouvrir l'Ecole au monde associatif.

Dans les années suivantes (Roger Bambuck/Lionel Jospin) le principe se développe à l'école maternelle et tente de s'ouvrir aux « *temps sociaux du jeune* ». On y verra l'entrée de la Culture (circulaire Balbuck/Jospin/Lang du 18 mai 1990). Si le dossier change d'appellation à l'arrivée d'un nouveau ministre (il faut bien laisser un nom dans l'histoire) la progession est constante.

Année scolaire	Nombre de contrats ouverts	Nombre d'enfants concernés
1988-1989	**3 067**	**947 000**
1989-1990	**3 500**	**1 500 000**
1990-1991	**3 800**	**1 850 000**
1991-1992	**4 300**	**2 100 000**
1993-1994	**4 500**	**2 500 000**

Il a incontestablement été plus facile d'intervenir dans le milieu des écoles avec les contrats d'aménagement du temps de l'enfant que dans l'enseignement secondaire. La réponse doit y être trouvée dans le fait que l'instituteur, déjà lourdement chargé dans son quotidien, accepte sans ambiguïté d'être aidé. Dans le secondaire, par contre l'échec des CAS est sans aucun doute lié à la vision corporatiste d'enseignants revendiquant un monopole d'intervention.

-3- Le dossier conflictuel du statut des intervenants.

Le problème de l'inclusion de l'éducation physique dans les cursus scolaires réside dans celui de la qualité des intervenants et se décline sous plusieurs formes selon les lieux (école, collège, lycée, université) de leur intervention. Le dossier devient explosif dès lors que l'on pose le problème de l'utilité de telle ou telle forme d'activité au sein de telle ou telle structure.

Le principe fondamental de l'enseignement primaire est celui de l'unicité du maître. La classe primaire, un collectif composé d'un instituteur et de ses élèves, est un groupe social qui vit 24 heures par semaine en quasi-osmose. Seul face aux élèves, l'instituteur peut gérer à son gré et en fonction des aptitudes de l'enfant à un moment donné, l'emploi du temps (quotidien et hebdomadaire) et adapter son enseignement. Il lui est accordé une omniscience qui en fait un omnivalent capable d'intervenir sur tous les sujets relatifs à l'éducation culturelle et physique.

Cette reconnaissance statutaire ne vaut cependant pas reconnaissance financière. En outre, dès que l'on pense éducation physique, on ouvre le débat. Il suffit de reprendre les analyses d'Edouard Solal[1], grand militant et thuriféraire de l'éducation physique et sportive à l'école, pour se convaincre de la nécessité de certains aménagements du discours.

S'il est convaincu « *que l'éducation physique (et sportive) doit être enseignée dans le primaire* » car elle y joue un rôle capital et que, si elle est « *pratiquée obligatoirement à l'école primaire* [elle] *permet le développement corporel organique et fonctionnel* », il estime que sa pratique doit être modulée selon les cycles, se cantonner dans la simple éducation physique et ne pas entraîner, avant 11 ans, l'enfant dans des « *apprentissages spécifiques* » c'est-à-dire liés aux gestes sportifs. A suivre son analyse, il semble que l'enseignement sportif doive être postérieur à la sortie du cycle élémentaire. L'option est très intéressante qui replace l'Ecole primaire à sa mission de préparer l'enfant à suivre les cycles suivants : elle apporte à l'enfant des fondamentaux, non des spécialités. On peut par contre lui reprocher d'ignorer la valeur de l'Ecole Maternelle, lieu privilégié d'apprentissage du corps, de sa position dans l'espace et des comportements culturels et sociaux initiaux.

Son analyse ouvre plusieurs pistes relatives à l'enseignement maternel et élémentaire.

- Dès lors que l'on va au bout de la réflexion, on peut remettre en cause, quoiqu'il en pense, l'USEP dont les finalités « *sportives* », sont trop souvent liées aux ukases fédéraux. Faudrait-il alors qu'elle limite son projet d'intervention aux mouvements gymniques, aux activités hébertiennes et non compétitives, voire reprendre le principe des lendits ?
- Elle pose également le problème des intervenants. Héritier de son passé, il défend certes le principe de l'unicité du maître mais admet, en accord avec la Loi Avice et les circulaires Jospin, que des intervenants extérieurs puissent trouver leur place dans le dispositif.

En appliquant son raisonnement aux conditions de l'éducation physique (et sportive) dans les deux cycles (collège et lycée) suivants on se rend compte que la question corporative semble prendre le pas sur le projet éducatif. Par contre, si on l'extrapole, la progressivité « *éducative* » devrait constituer un principe fondamental d'action éliminant tout accès à la compétition avant la classe de quatrième.

Poussée à l'extrême, l'analyse permet d'envisager, en dépassant l'option de Joseph Comiti et de ses successeurs, l'optionnalité des pratiques sportives au Lycée permettant, à l'élève de choisir l'activité (culturelle et/ou sportive) de son choix. Il est indispensable d'admettre qu'un adolescent ayant bénéficié à l'école maternelle et élémentaire d'une éducation physique et corporelle, au collège d'un perfectionnement physique et d'une initiation sportive, est apte à

[1] Solal E.*L'enseignement de l'éducation physique & sportive à l'école primaire (1789-1990). Un parcours difficile.* Dossier EPS N° 45. Paris. INSEP 1997.

choisir lors de son entrée en seconde. Sur ce sujet la politique menée par Jeunesse & Sports, dans la lignée de Portiez et de Gotteland, n'a fait qu'ouvrir des routes[1].

Divers auteurs soulignent la nécessité d'une pratique « *raisonnée* » et non compétitive des activités physiques, de son rôle bénéfique pour la santé, exposent que cette pratique s'apprend « *à l'Ecole* » et soulignent qu'elle doit être « *une discipline d'enseignement* » dont le corollaire est la présence d'enseignants d'EPS dans des établissements (collèges et lycées) qui ne sont pas « *l'Ecole* » dans son acception administrative et historique. L'inspecteur Général de la vie scolaire Philippe Baret, conseiller au Cabinet de Jean-Pierre Chevènement entre 1984 et 1988, époque de la circulaire « *Calmat-Chevènement* », expose un point de vue différent.

> « ***Les nombreux clubs sportifs qui complètent heureusement l'éducation physique offerte par l'Education Nationale sont constituées sur une base locale. On a dans les départements et les régions, tous les viviers nécessaires pour recruter d'excellents professeurs, moniteurs et animateurs sportifs. De surcroît, quel est l'intérêt des enfants et des adolescents, Pratiquer autant qu'ils en ont envie le sport de leur choix. Avec des professeurs d'éducation physique qui travaillent vingt heures par semaine, trente six semaines par an, cela coûte cher, très cher. On pourrait faire aussi bien et beaucoup plus avec des personnels formés et recrutés comme ceux qu'on emploie dans les clubs de gymnastique privés lesquels donnent entière satisfaction*** ».[2]

Depuis des décennies le débat portant sur la nécessité de pratiquer au sein de l'univers scolaire des activités sportives susceptibles d'ouvrir à la pratique de la compétition n'a jamais été tranché et reste fondé sur un certain nombre de postulats dont le plus important est celui de l'emploi d'enseignants dédiés et relevant des statuts de la Fonction Publique d'Etat. Cette option a toujours été défendue par la majorité des personnels de la Jeunesse et des Sports, mais il ne faut pas négliger qu'ils étaient pour la plupart issus de ce corps.

L'intervention de personnels externes a donc souvent été, à ce titre, considérée comme une tentative

---

[1] Lors de la nomination de Bernard Laporte en tant que Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé, Alain Loret, Professeur des Universités en STAPS soulignait (Libération du 15 août 207) en rappelant que la liaison entre la Santé et les Sports avait existé sous le Front Populaire et privilégié les pratiques non compétitives, que « *ce qui paraîtrait plus pertinent et nécessaire ce serait de promouvoir une pratique non compétitive des activités physiques, facteur de santé et de bien être, visant la forme et les formes* ».

[2] Baret Ph. *La République et l'Ecole.* Paris. Fayard 2006. Cette position iconoclaste au sein de l'Education Nationale peut être analysée selon deux points de vue. Le premier, celui d'Henri Alexandre disant que « *l'Education Nationale n'aime pas le sport* » justifie la parole d'un Inspecteur Général de la Vie Scolaire porteur de la tradition. Il est contredit par le fait que de nombreux établissements, soucieux d'acquérir une image moderniste et en quête de recrutements ciblés, ouvrent des filières « sportives » avec le soutien financier des collectivités territoriales. Le second, fondé sur une analyse des coûts à partir des prescriptions de la LOLF, peut demander la justification « au premier euro » de l'emploi d'un intervenant par rapport à un autre. Elle conduit à constater que si un professeur d'EPS est rémunéré à 1, un éducateur sportif territorial l'est à 0,8. Le rapport entre les rémunérations montre qu'à un professeur d'EPS correspond 1,3 éducateur territorial mais que ce dernier assure plus de 1300 heures d'enseignement à l'année alors que le premier n'en assure que 620. Deux fois plus de temps de présence pour une rémunération moindre, il est fort à penser que si les collectivites territoriales se voyaient, dans une nouvelle vague de transfert de compétences, en mesure d'assurer l'enseignement du dessin, de la musique et de l'éducation physique, toutes choses dont elles assument par ailleurs certaines dépenses, leur choix irait en faveur des personnels territoriaux.

de démembrement de l'Education Nationale comme ce fut le cas lorsque Pierre Bourdan reçut la mission de gérer la Jeunesse, les Arts et les Lettres. Il peut y être vu, on y reviendra, la réaction d'un segment administratif -l'Education Nationale- qui se refuse à toute évolution face aux propositions d'un autre segment –Jeunesse & Sports- qui promeut une vision diférente de l'enseignement.

-C- Rendre le peuple aux loisirs et les loisirs au peuple.

Que signifie « *loisirs* » pour qui ne dispose pas de temps à y consacrer ? Dans l'antiquité grecque *scholé* qui signifie *oisiveté* et *école*, nous donnera, latinisé, *schola*. Par contre la notion de loisir (repos) est traduite par *otium* dont l'inverse *negotium* signifie affaires, politique. Le loisir (oisiveté) semble vu par les anciens comme un affranchissement non du travail servile, ce qui allait de soi, mais comme celui des affaires politiques qui permettait la réflexion ur soi même (*gnotis eoton*).

Pour Joffre Dumazedier le loisir s'organise autour des trois D (délassement, distraction, développement), résulte d'un libre choix, est désintéressé, hédoniste et personnel. Il doit cependant, selon Edgard Morin qui reprend la théorie des loisirs *utiles* de François Bloch-lainé, avoir un but réel dans la crainte de voir que « *la valeur des vacances est faite de la vacance des valeurs* ». Le Savetier de La Fontaine se plaint du trop grand nombre de fêtes religieuses qui lui ôtent des temps de travail et *l'Internationale* rejette les riches oisifs. Si le travail est un droit qui assure les revenus nécessaires à une existence décente, ce qui crée des contraintes, il doit offrir des temps de liberté, des temps de *recréation* qui permettent au travailleur de prendre conscience de sa place dans le monde économique et culturel[1].

Si le travail est une liberté qui accorde des moyens de vivre, il est aussi une contrainte qui interdit souvent l'accès à certaines façons de vivre, ce que Léo Lagrange combattra lors du Front Populaire avec les congés payés et le billet SNCF qui valorisent l'effet des 40 heures. Jusque là, le bourgeois allait, à ses risques et périls[2], passer un moment de détente « *du côté de Versailles ou de Marly*» et ne suivait généralement pas, sauf à se voir *perrichonisé*, ceux, issus des milieux aristocratiques qui s'aventuraient sur les pentes chamoniardes. Le petit peuple parisien limitait ses paysages de loisir aux bords de Marne ou de Seine et, s'il allait plus à

[1] Sous le Second Empire, les canuts travaillent 17 heures par jour, les peigneurs de laine de Roubaix, 14. La journée légale de dix heures de travail quotidien ne sera votée qu'en 1912 (4 juillet).

[2] Maupassant relate les avatars de pécheurs pris pour des espions et fusillés par les Prussiens et la détresse du bourgeois perdu en forêt de Marly dont l'épouse bénéficiera un peu plus tard des « *largesses d'un aimable garçon* » fortuitement rencontré, alors que, seule, elle cherchait son chemin. Dans la société urbaine du Second Empire qui se délasse en allant déjeuner « *sur les fortifs* » et regarde de loin, « *la campagne* » l'espace naturel où vivent les paysans, les voleurs de grand chemin et les gargotiers apparaît porteur de dangers.

l'Opéra-Comique qu'à l'Opéra, il n'accédait qu'au poulailler d'où il lui était loisible de « *mal voir* » en vitupérant tant les acteurs que les spectateurs.

La situation et les attentes sociales montrant la nécessité qu'il y eût nouveauté parmi les deux missions dévolues à Léo Lagrange, celle du développement des Loisirs n'est pas la moindre qui ait marqué longtemps les activités des services de la Jeunesse & des Sports.

En s'appuyant sur les Auberges de Jeunesse, il a facilité l'accès du plus grand nombre aux activités de pleine nature mais également à des activités culturelles, notamment le théâtre, ignorées de la majorité de la population car jusque là, seuls ou peu s'en faut, les Comédiens Routiers avaient tenté de les développer dans leur mission de cathéchèse par la culture.

A la Libération on assiste, grâce à la conjonction de pensée entre Jean Guéhenno et des anciens de l'Ecole Nationale de Cadres d'Uriage, à l'explosion d'une forme spécifique du projet d'éducation populaire : la Culture populaire. Il sera porté par la Direction de la Jeunesse avec l'aide de nombreux anciens des Ecoles de Cadres, des Centres de Jeunesse et de Jeune France. A la même époque, la Direction des Sports prend en charge le dossier des activités de Pleine Nature caractérisé, dans l'esprit de Léo Lagrange, par l'augmentation du nombre de pratiquants, non des spectateurs. Participeront à son projet les Auberges de Jeunesse et d'anciens moniteurs de Jeunesse & Montagne et des Chantiers de la Marine.

On verra donc, à partir du slogan de Peuple & Culture décliné sous deux formes :

- *Rendre le peuple à la culture et la culture au peuple.*
- *Rendre le peuple à la nature et la nature au peuple.*

se mettre en place deux politiques portées par les services extérieurs et centraux de la Jeunesse & des Sports qui auront des résultats divers.

L'une sera reprise en 1959 par les Affaires Culturelles ce démembrement de l'Education Nationale qui s'efforcera de valoriser par un soutien financier important les actions des professionnels en opposition à celles des amateurs dont la vision était essentiellement pédagogique. L'autre perdurera durant de nombreuses années avec l'engagement fort des services extérieurs et ouvrira finalement les activités physiques de pleine nature à la vision économique et sociale mais en respectant les premiers principes édictés par le Club Alpin Français, les Auberges de Jeunesse et repris par l'UCPA.

On y retrouvera sa position d'ouvrir des routes en laissant d'autres tracer leur chemin.

-1- <u>Rendre le peuple à la culture et la culture au peuple</u>.

Dans la logique des groupes *Savoir*[1] fondés en 1936 à l'initiative de *Vendredi,* la France du Front Populaire voit naître le groupe *Octobre* animé par Jacques Prévert[2] et d'autres[3] et Léo Lagrange favoriser la libération des forces culturelles[4]. On assiste à un début de décentralisation culturelle commencée avec les *Copiaux* de Jacques Copeau et le théâtre du Vieux Colombier suivi du *Théâtre du Peuple* de la CGT animé par Arthur Honegger et Romain Rolland en reprenant l'appellation de celui créé à Bussang en 1895 par Maurice Pottecher. Le PCF profite du Front Populaire pour développer le concept de *Maison de la Culture* où interviennent Aragon et Camus[5].

Ces maisons essaiment sur le territoire national[6] dans une ébauche d'accès du Peuple à la Culture et réclament la création d'un Ministère de la Culture puisque, selon Roger Caillois, l'art doit avoir un but social[7]. Le cinéma n'est pas en reste grâce à la Fédération Française des Ciné-clubs (1920). Jean Renoir produit *La Marseillaise* et le PCF fait réaliser *La Vie est à nous.* La

---

[1] Le groupe *Savoir*, cellules de 20 membres, divisibles dès qu'elles dépassaient ce nombre qui assistaient le lundi soir à la causerie d'un ancien et en débattaient le vendredi soir, organise avec les Auberges de Jeunesse des vacances collectives, des visites de musées et d'exposition.

[2] *« Autour de Jacques Prévert, il y avait au départ son frère Pierre, Raymond Bussières, Suzanne Montel, Ida Lods qui devint Ida Jamet, puis Jean-Paul le Chanois, Louis Bonin, Jean-Bernard Brunin et aussi peu après Max Max Mouse, Marcel Duhamel, Georges Sadoul, Yves Allégret, Maurice Baquet, Roger Blin, Guy Decomble, Yves Deniaud, Fabien Louis et bien d'autres ».* Chappat J.L *Les chemins de l'espoir : combats de L éo lagrange.* Paris. Éditions Léo Lagrange 1983.

[3] *Mars*, (dans lequel jouaient les frères Marc dont l'un deviendra Francis Lemarque et Maurice Baquet). *Mai 36,* un collectif qui ouvre des cycles de conférences où interviennent Jean Guéhenno et Jacques Soustelle.

[4] « *Le seul ministre des Affaires Culturelles que la France ait connu jusqu'alors n'en portait pas le titre, mais c'est lui sans conteste qui a le plus apporté dans ce domaine. Il s'appelait Léo Lagrange, ministre des Loisirs* ». Jeanne Laurent citée *in* Bordat D. *Les CEMÉA qu'est-ce que c'est ?* Paris Maspéro.

[5] *« La Maison de la Culture a repris pour défendre la Culture la vieille forme révolutionnaire du club qui apparaît dans le moment où le peuple de France ne peut plus se distinguer des hommes qui prennent pour lui la parole parce que ces hommes ont quelque chose à dire et ne le disent valablement que dans la mesure où ils sont liés à lui ».* Aragon cité *in* Ory P. *La belle illusion.* Paris, Plon 1994. Il sera repris huit ans plus tard par Jean Guéhenno et André Malraux le portera à son apogée architecturale.

[6] Marseille, Lyon, Avignon, Nice, Nantes, Oran, Sfax, Sousse, Tunis, Alger. Paris accueille Aragon, Malraux, Étiemble et Nizan. Alger se positionne (Camus) en osmose entre les cultures juive, pied-noir et musulmane.

[7] *« Le texte littéraire type du Front Populaire se devait clairement engagé, volontiers rétrospectif, voire historique ; enfin et surtout, populaire, voire peuple».* Dans ce cadre, *l'Espoir* de Malraux reste, dit Pascal Ory, *« une œuvre de son temps et de son camp pour l'accent mis sur la dimension culturelle du combat des républicains et sur l'éthique de fraternité qui le sous-tend ».* Ory P. *La belle illusion.* Paris, Plon 1994.

radio connaît un développement certain et propose des représentations théâtrales lues au micro et des chœurs parlés. La diffusion de la culture se fonde sur la publication « *à bon marché* » d'œuvres littéraires du patrimoine alors que les bibliothèques *populaires* ne fonctionnent que sur le bénévolat[1].

La situation évolue avec le mouvement Jeune France chargé de valoriser une forme de culture dite *populaire* au sens où ses actions s'appuyent à la fois sur le patrimoine (Chants et danses populaires) mais aussi sur les pratiques des Comédiens Routiers, porteurs d'une pédagogie de la Culture qui la rend accessible au peuple. Ce n'est pas une attitude unique puisque la pratique du chant choral se développe dans les lycées grâce à l'Education Générale, dans les Groupements des Chantiers de Jeunesse et chez les Compagnons de France qui, outre leurs compagnies théâtrales, disposent d'une chorale.

Des Compagnons de la Musique aux Compagnons de la Chanson.

Fred Mella, fils d'un maçon italien d'Annonay rejoint les Compagnons de la Musique. *« Nous étions une cinquantaine, c'était très dur, je me souviens encore des heures et des heures de répétition, avec les pieds gelés. Nous devions atteindre la perfection vocale »*[2]. Il participe avec Jean-Louis Jaubert à nombre de tournées en France. À la Libération Edith Piaf remarque le groupe dont il est le soliste et chante avec eux (*Les trois cloches*) avant de les baptiser « *Compagnons de la Chanson* ». Il représentera la chanson française dans le monde entier.

A la Libération des anciens d'Uriage publient à Grenoble, en 1944, un manifeste où ils exposent que la culture, loin d'être un privilège de classe, est universelle[3]. Ils estiment possible de combler le fossé culturel entre la classe dirigeante et la masse exécutante[4]. Leur relation avec le Front Populaire est effective en ce qu'ils affirment le droit « *d'égal accès à la culture »* en valorisant *« les formes non-académiques de la Culture qui trouve son équilibre dans la formule des maisons des Jeunes & de la Culture »*[5]. Porteurs d'un projet de libération culturelle[6] ils

[1] « *Encore ne s'agissait-il que d'une annexe ambigüe de la salle de classe ou du patronage. L'État, comme les collectivités locales, répugnait à franchir le pas décisif qu'aurait été la création d'un corps de bibliothécaires à temps complet*». Ory P. *La belle illusion.* Paris, Plon 1994.

[2] Fred Mella. *Le Monde* 22/23 avril 2001.

[3] *« Après ces années passées ensemble, instituteurs, ouvriers, professeurs, artistes, officiers pour qui le partage de la culture était devenu une réalité vécue, voulurent continuer l'expérience. La guerre était loin d'être finie, tout était désorganisé. Et dans ce climat d'inquiétude et de grandeur à la fois, sitôt descendus du maquis du Vercors, dès la Libération, les militants des équipes volantes créèrent à Grenoble, la ville qui les connaissait, qui les avait hébergés, leur avait permis de vivre, le Mouvement Peuple & Culture. C'était le 5 décembre 1944* ». Manifeste de Peuple & Culture. (1945).

[4] À Grenoble, *Peuple & Culture* était, en 1936, la dénomination d'un *Centre Culturel.* C'était aussi le titre d'une revue publiée par Giono, président de la Maison de la Culture de Marseille en 1936.

[5] Ory P. *L'aventure culturelle française.* Paris, Flammarion 1989.

[6] « *Le Front Populaire, à l'époque de Jean Zay et de Léo Lagrange, avait choisi de parler de popularisation culturelle, l'après-guerre préfère démocratisation culturelle. Rien de plus significatif, à cet égard, que la mutation administrative qui, en conférant à la Libération une direction autonome aux bibliothèques, lui donne officiellement pour titre :* Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique *».*Ory P. *L'aventure culturelle française.* Paris, Flammarion 1989.

s'intéressent également à la formation des militants ouvriers en récréant le Collège du Travail ouvert à Grenoble en 1936.

S'ils dispensent une formation technique aux nouveaux *délégués d'entreprises* (Cours sur l'entreprise, Cours de service social, de comptabilité), ils ne négligent pas les loisirs culturels que ces militants auront à prendre en charge et organisent, en sus des cours du soir, le premier *stage d'éducation ouvrière* de 15 jours et le situent, retour aux sources, au Château d'Uriage[1]. Les militants de Peuple & Culture investissent la Maison de la Culture de Grenoble où ils installent, en décembre 1945, Jean Dasté qui veut « *doter la France d'une vie théâtrale en province ».*

Leur pédagogie, *l'Entraînement Mental,* développée par Joffre Dumazedier, exploite les méthodes de l'entraînement sportif en les adaptant à la réflexion intellectuelle[2]. Leur projet est, sous des formes spécifiques, identique à celui de Jean Guéhenno qui avait défini en avril 1945 les modalités révolutionnaires de sa politique[3]. Etant donné que les services extérieurs agissent « *en dehors du domaine de l'Ecole, dans la partie libre, disons loisirs* » et qu'ils cherchent « *ceux qui, dans la jeunesse française sont les plus abandonnés : la jeunesse ouvrière et rurale et la jeunesse non confessionnelle* »[4] il demande à ses services de porter, comme la Direction des Sports, intérêt à la jeunesse mais avec une vision culturelle qui n'est pas sans poser problème.

Si Jean Guéhenno pense à partir de la France Rurale et estime devoir donner la priorité aux instituteurs très proches de cette population[5], Peuple & Culture s'intéresse aux militants associatifs et syndicaux des milieux urbains. Jean Guéhenno exclut les jeunes en tant que tels

---

[1] Peuple & Culture participe, également à Uriage, avec d'anciens résistants sous la direction du Capitaine Baron Xavier de Virieu, à des formations d'officiers des FTP et des FFI en tentant, en accord total avec l'utopie des maquis, de mettre en place un concept *d'armée citoyenne,* une part de l'armée se propose de participer aux actions d'éducation populaire. Source : *L'école Militaire d'Uriage 1944-1946*. Gérard Coulon. Mémoire de Sciences Politiques 1994.

[2] Mouvement de formation de militants, Peuple & Culture diffuse des fiches pédagogiques de lecture, de musique, de cinéma, conçues par d'autres militants lors de ses universités d'été. Elles donnent aux militants des mouvements de jeunesse qui animent bénévolement des clubs de jeunes de différents horizons politiques et sociaux la capacité de répondre aux attentes de leurs groupes auxquels ils tentent d'apporter un peu de cette culture refusée au peuple.

[3] « *Il faut transformer l'Université. Elle est très en retard. Elle transmet la pensée morte. Je pense à ce jeune instituteur qui sort si riche de l'Ecole Normale et qui meurt à cause du village où il est nommé, à cause de manque de générosité des savants, artistes, etc… qui pensent à vide. Quel rôle magnifique a cette Direction en relation avec les jeunes gens, avec les maîtres représentant cette pensée : qu'on n'a jamais fini de s'instruire, qu'on n'a jamais fini de devenir un homme ».*
Jean Guéhenno. Déclaration aux Inspecteurs principaux le 9 avril 1945. (AN. F/44/52).

[4] André Basdevant. Déclaration aux Inspecteurs principaux le 9 avril 1945. (AN. F/44/52).

[5] Ce qui est aussi un moyen, non exprimé officiellement, mais bien réel car la France est, depuis Vichy, confrontée à une remontée de l'influence des nombreux mouvements catholiques ruraux, de contrer les activités de la JAC et de la JACF.

en reposant incidemment le problème des 6/7 non intégrés et qu'il veut rendre à la Culture afin d'en faire des citoyens. « *Je ne pense pas particulièrement à la jeunesse, je pense davantage aux hommes et suis intimement convaincu que pour avoir des hommes il faut qu'ils soient formés entre 15 et 20 ans* »[1]. Leurs projets restent cependant complémentaires.

Malgré leurs différences Jean Guéhenno et André Basdevant établissent une liaison entre la jeunesse et l'éducation populaire car le développement culturel de la Nation passe par une action forte en direction de ces futurs citoyens. Les services devant disposer de relais locaux, l'équipement éducatif le plus répandu, l'école primaire publique, devient une cible qui reprend, en lui apportant une orientation culturelle, le principe des Maisons de la Jeunesse.

> « ***Il s'agit de définir une Maison de Culture type. Je ne veux pas que vous vous laissiez tromper par tous ces mots que nous avons portés de puis 6 mois. Il n'y aura jamais assez de pierres en France pour réaliser tous les projets. La Maison des Jeunes, la Maison de la Culture, il est bien entendu que c'est la même maison et souvent, la Maison de l'Ecole. C'est elle qu'il nous faut transformer*** »[2].

Le projet sera repris par André Philip avec la création des MJC, mais dans les premiers temps Jean Guéhenno envisage d'ouvrir des Maisons de grandes villes à partir de l'exemple de Tours[3]. Son objectif sera atteint à condition que les instituteurs, dont il attend beaucoup, reçoivent une formation adéquate. Il justifie les Centres Educatifs chargés de leur apporter, grâce aux CEMEA, des méthodes de pédagogie active et extra-scolaire. Le projet est ambitieux, fondé sur les capacités d'engagement des instituteurs militants qui devraient être soutenus par la création de 5 000 postes supplémentaires affectés à la mise en œuvre de cette politique[4].

Un autre discours, celui de René Serres (Foyers Musicaux Ruraux du Vaucluse) tend à montrer que la Culture peut être révolutionnaire et favoriser l'émancipation des travailleurs nonobstant les manipulations organisées par la classe possédante[5].

---

[1] Jean Guéhenno. Déclaration aux Inspecteurs principaux le 9 avril 1945. (Archives Nationales. F/44/52).
[2] Jean Guéhenno. Déclaration aux Inspecteurs principaux le 9 avril 1945. (A N. F/44/52).
[3] Il charge donc ses services de préparer à l'échelon régional et départemental l'état de « *tous les moyens culturels existants et des conditions dans lesquelles il convient de coordonner au mieux localement les moyens* ». Il leur faut réunir des renseignements sur les dispositifs (Maisons de culture, Foyers et associations culturelles, Universités du soir,…) en activité et rechercher les associations ou municipalités capables de les prendre en charge. « *Un travail de longue haleine mais dont l'intérêt ne saurait vous échapper, puisqu'en fait, de sa réalisation ou non, dépend l'avenir de l'œuvre à laquelle nous sommes tous attachés* ». Circulaire DMJ/2 aux Inspecteurs Principaux de l'Inspecteur Général chargé de mission aux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. (AN. F/44/52)
[4] Marcel Vigny, instituteur à Rumilly (Haute-Savoie) présente le 17 avril 1945 à Jean Guéhenno la Maison de la Culture qu'il vient d'y créer. Elle a pour but de *« favoriser le développement culturel de ses membres, d'encourager la pratique des arts, de la lecture et des loisirs éducatifs, de préparer des élites populaires à leurs fonctions sociales, d'adhérer à des organismes ayant des buts similaires, afin de participer à l'élaboration d'une culture adaptée au nouvel âge* »ce qui lui vaudra d'être nommé Inspecteur des mouvements de jeunesse & d'éducation populaire.
[5] « *Désormais, et depuis longtemps, le peuple ne se nourrit plus que des miettes qui tombent de la table de ses maîtres. Il s'éclaire des rayons échappés par fortune de la salle du banquet dont il est exclu. Il consomme les sous-produits et les laissés pour compte d'une production qui, pas un instant, n'a songé à lui. Si d'aventure il arrive à*

Sa proposition d'une Culture génitrice de la Révolution sociale peut *a minima* en inquiéter plus d'un et en irriter beaucoup d'autres[1]. Elle convient aux militants des Auberges de Jeunesse, à ceux de Peuple & Culture, aux membres de l'UJRF, mais choque la vision somme toute, bien qu'elle s'en défende, « *bourgeoise* » de la Ligue de l'Enseignement. Il est héritier d'un courant de l'éducation populaire qui, depuis le Sillon, les pratiques de la JOC et des Equipes Sociales, souhaite adopter une attitude pédagogique et critique face à la bourgeoisie[2].

On peut se demander si le fait que ce projet convienne « *aux autres* » conduira, dès lors que les conditions politiques seront acquises, au démantèlement de la plupart des Centres d'Education Populaire. Ce que la Ligue de l'Enseignement ne critiquera pas, car ellle voit dans la création de postes d'instituteurs chargés de culture populaire sur lesquels elle n'aura pas barre, une empiêtement sur son territoire.

Lorsque Jean Guéhenno souhaite ouvrir 5 000 postes d'instituteurs[3] chargés de développer le fait culturel il néglige de prendre en compte trois aspects fondamentaux.

- Le premier est corporatif : les instituteurs ont la charge de travail la plus lourde (30 heures de présence hebdomadaire en classe) et la rémunération la plus faible. Leur demander d'en faire plus sans être mieux payés ne peut s'adresser qu'à des militants convaincus. Il faudrait que ces maîtres soient placés sous la tutelle des Inspecteurs des mouvements de jeunesse, non des Inspecteurs d'Académie.
- Le second est idéologique : l'Ecole primaire publique est « *la chose* » de la Ligue de l'Enseignement. Il faudrait composer pour qu'elle accepte une politique qu'elle ne maîtrise pas, sauf à lui en accorder le privilège, ce qui conduit *de facto* à l'exclusion des non-laïques[4].
- Le troisième est politique : la Maison d'Ecole appartient à la Commune qui peut très bien, gérée qu'elle

quelques industriels de la culture de s'intéresser à lui, pour des raisons commerciales, c'est pour lui débiter les plus basses et les plus niaises productions dont l'élite bourgeoise ne veut pas et exploiter aussi, chez le peuple, l'illusion qu'il participe à une expérience du monde qui n'est, en réalité, que la médiocre découverte de ses poncifs les plus éculés et de ses goûts les plus périmés ». René Serres. (Rapport remis à Jean Blanzat en 1945).

[1] « *Si la culture populaire postule la Révolution, l'accomplisssement révolutionnaire, de son côté, exige la culture. La Révolution socialiste ne sera efficace et constructive que dans la mesure où elle sera faite par des hommes cultivés, par des hommes qui auront à la fois intégré et surmonté les valeurs de la culture bourgeoise et qui, sans trahir leur classe auront su, par delà ses intérêts spécifiques, atteindre à l'éternel et aux valeurs permanentes de l'esprit. L'œuvre révolutionnaire exige, non seulement des chefs cultivés, mais une masse importante de militants ayant déjà conquis l'accès à un niveau élévé de culture humaine* ». René Serres. *ibid*.

[2] « *Nous pensons donc que la culture populaire d'une période de transition comme la nôtre ne saurait être, provisoirement, qu'une culture idéologique et critique plutôt qu'une culture de création véritable. La culture populaire doit être une culture révolutionnaire orientée vers la Révolution et destinée avant tout à en préciser les finalités et à en hâter l'accomplissement. Aussi bien dans le domaine de la littérature que dans ceux du théâtre, du cinéma, de la radio, de la musique et de la peinture, il s'agit pour le peuple de reconnaître à quel point les œuvres qui lui sont offertes sont, presque toujours, contaminées plus ou moins par les représentations, les habitudes menatles et sentimentales et les vices d'une civilisation bourgeoise fondée sur l'exploitation, cynique ou déguisée, de l'homme par l'homme* ». René Serres *ibid*.

[3] Il ne s'agit pas de création *stricto sensu* mais de l'utilisation de postes existants et « gelés » dans l'attente du retour des prisonniers. Il s'agirait donc d'une simple répartition des moyens. Le projet de Guéhenno est logique en soi qui joue sur une opportunité liée aux conditions de la fin prochaine de la guerre.

[4] « *Assurer l'unité dans la diversité, rendre possible la collaboration effective d'un pluralisme de tendances et de traditions, telle va être la tâche ardue et très haute des centres départementaux et régionaux de culture populaire et de leurs directeurs* ». René Serres *ibid*.

est le plus souvent par des gérontes, s'opposer à un projet en faveur des jeunes dont elle peut contester d'autant plus l'utilité que porteur de formation civique, il est susceptible de faire bouger les lignes de la politique locale.

Ce qui ne l'empêche de perdurer dans son projet de créer, très vite, un certain nombre de ces Maisons en évoquant un lieu symboliquement émancipateur : « *la maison d'école* [qui] *est le symbole d'une foi, plantée dans un village comme représentative d'une foi en l'homme* »[1]. Il y aura, après son départ, nonobstant les velléités de Pierre Bourdan, un retrait progressif des activités de culture populaire sur des positions systématiquement culturelles, en dehors de certaines actions menées aux Marquisats, à Houlgate (Universités d'été de Peuple & Culture), à Phalempin. Souvent fondées sur des aspects culturels elles restent, dans le discours de leurs animateurs, ancrées sur l'idée de René Serres et dans le projet des Marquisats : la révolution ne peut se faire uniquement par en haut, il faut, en bas, des hommes ayant volonté et compétence pour la réaliser[2].

L'arrivée d'André Malraux modifie cette donnée en apportant plus d'intérêt au « *créateur* » qu'au pédagogue. Selon la vision des fonctionnaires qui le rejoignent, la démocratisation culturelle passe « *non par une éducation culturelle ou par l'apprentissage des pratiques artistiques, mais par une mise en présence de l'art, des œuvres, comme des artistes* »[3]. Cette conception est antinomique des principes définis par la tradition des Instructeurs Spécialisés dont la mission était d'abord pédagogique, ce qui ne les empêchait absolument pas de conduire leurs stagiaires vers la diversité des stades de la création. Remise en question à Villeurbanne en 1968, cette politique fut confrontée au choix de « *favoriser la vie artistique ou de démocratiser la culture* »[4].

Les Maisons de la Culture, dont beaucoup s'ouvrent alors sous la houlette d'anciens instructeurs spécialisés qui, souhaitant « *aller plus loin* », regrettaient la petitesse des moyens que la Direction Roux leur avait jusque là apportés, sont conçues « *avec le souci de protéger la liberté de leur directeur, notamment pour la programmation des activités et l'usage des locaux,*

[1] « *Le manteau d'églises qui couvrait la France était assurément un beau manteau. Je ne pense pas à le comparer aux écoles construites à la fin du XIX^ème^ Siècle, mais c'est une foi au moins égale en grandeur qui animait les constructeurs de cathédrales que celle qui a planté les Ecoles. C'est une foi semblable qui doit nous animer, nous qui nous préoccupons d'Education Populaire, et qui doit commander toute notre action* ». Jean Guéhenno. Discours du 13 décembre 1944.

[2] « *Le but n'est pas de faire connaître à un ajusteur Platon et Racine, mais de lui donner conscience du monde dans lequel il vit. Nous ne voulons pas d'une éducation populaire qui isolerait les meilleurs d'entre les ouvriers et les paysans pour en faire des déclassés et des bourgeois. Il n'y a d'élite populaire qu'incorporée à la masse comme le levain dans la pâte* ». Manifeste des Marquisats. (6 octobre 1944).

[3] Urfalino P. *Invention de la politique culturelle.* Paris. La documentation française 1966.

[4] Urfalino P. Ibid.

contre les interventions des élus locaux et des associations locales par rejet de l'amateurisme et du particularisme local »[1].

Elles ont très vite montré la différence de la vision parisienne face aux attentes locales, à l'opposé des fonctionnaires de Jeunesse & Sports défendant la nécessité de passer par une phase pédagogique de conscientisation des spectateurs potentiels. Leur analyse était que le spectacle attire des spectateurs s'ils ressentent la nécessité de participer à la catharsis qu'il génère. Il est aventureux de vouloir intéresser à des expériences scéniques des publics ne possèdant pas un bagage théâtral minimal. La théorie malrucienne du choc entre l'œuvre et le public n'est pas infondée mais ne peut s'exonérer de la démarche éducative[2].

Le projet de l'éducation populaire était, depuis la Libération et le projet de Jean Guéhenno, de disposer d'un volant de pédagogues de la culture populaire capables de faire passer un message. Il leur fallait disposer de structures d'amateurs qui pouvaient dans une progression pédagogique, ouvrir l'intérêt de leurs publics. La politique menée par la Rue de Valois a été à l'inverse de celle de la Rue de Châteaudun qui, avec les Conseillers Techniques et Pédagogiques avait créé les conditions de l'intérêt du public vers les activités culturelles. Il leur a manqué le renfort des animateurs de culture populaire souhaités par Robert Berthoumieu qui auraient pu, en démultipliant leurs actions, contribuer à un effectif dévelop-pement des activités culturelles du pays. Jacques Duhamel tentera de revenir sur cette orientation en soulignant qu'il « *ne réservait pas à l'Etat l'exclusivité de la fonction normative et d'initiative* » et prônait « *la nécessité des Eglises aux côtés des cathédrales* »[3] mais sa position, trop tardive, ne permet pas le rééquilibrage des politiques.

Par contre, en 1981 les dépenses cumulées des collectivités territoriales en faveur des activités culturelles étaient déjà, comme celles dédiées aux sports, supérieures à celles de l'Etat. L'Education populaire, « *la culture qui send des pieds* », portée par les amateurs a été la parente pauvre d'Affaires Culturelles prônant « *la haute culture* » des professionnels même si elle est peu accessible au peuple.

---

[1] Urfalino P. Ibid.

[2] « *Pour en revenir aux interventions de services publics, le ministère de la Culture agit sur un groupe créé exceptionnellement fortuitement à l'occasion d'un évènement culturel ; en Education populaire, la démarche est, par essence, totalement différente ; commela finalité de l'action vise à favoriser l'expression des individus, à provoquer leur épanouissement, à les aider à prendre confaince en eux, à les encourager à évoluer en groupe et par le groupe, l'action mise en œuvre par une association ou un agent de l'Etat devra refuser la mise à l'écart, le rejet d'un individu afin que chaque participant, en fonction de ses capacités, trouve sa place et progresse… La démarche est bien fondamentalement différente* ». Gilbert Barrillon. Intervention au colloque *L'éducation populaire ou la culture en action.* Avignon 1996.

[3] Urfalino P. *L'invention de la politique culturelle.* Parsi. La Documentation française. 1996.

Et pourtant nombre de Directeurs de Maisons de la Culture furent Instructeurs Spécialisés.

-2- <u>Rendre la nature au peuple et le peuple à la nature</u>.

Proche des gens de peu, Léo Lagrange s'engage dans un projet de société[1] qui recueille la haine des nantis[2]. En milieu urbain se développent des pratiques qui conduiront selon certains le pays à la faillite, puis à la défaite car le Front Populaire valorise la jouissance, notion bourgeoise, aucunement ouvrière[3].

> « ***La semaine de 40 heures, les congés payés, l'accession de la classe ouvrière et des masses populaires de notre pays à une vie que le travail n'absorbera pas intégralement, pose devant nous le problème de l'organisation des loisirs : loisirs sportifs, loisirs touristiques, loisirs culturels où doivent s'associer et se compléter les joies du stade, les joies de la promenade, du camping, du voyage, les joies des spectacles et des fêtes. Nous voulons que l'ouvrier, le paysan et le chômeur trouvent dans le loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité.(…). Je compte surtout sur le concours de la jeunesse elle-même pour créer avec elle les instruments de sa force, de sa santé et de sa joie*** »[4].

Cette volonté de faciliter l'accès de tous aux loisirs se concrétise par la création en janvier 1937, d'une *Commission du Tourisme Populaire* qui envisage, entre autres, des croisières populaires en Méditerranée afin que les ouvriers puissent découvrir l'Algérie. Mais aussi et surtout les espaces naturels jusque là apanage de l'establishment de droite, ce qui le dérange[5].

Ces projets ont peu de retentissements dans le sous-ensemble social qu'est le prolétariat rural français[6]. Il propose néanmoins aux ruraux des voyages de trois jours à Paris comprenant le

---

[1] Callède J.P ; *Les politiques sportives en France.* Paris, Economica 2000.

[2] « *Le juif Léon Blum a osé dans son délire talmudique instituer un ministère des loisirs » (Candide). « Le 11 juin 1936, l'Écho de Paris, le journal de Mr de Kerillis, en publiant une caricature grotesque de Léo Lagrange, va jusqu'à baptiser ce dernier de ministre des sombres dimanches* ». Chappat J.L Les chemins de l'espoir : Combats de Léo Lagrange. Paris. Éditions Léo Lagrange 1983.

[3] « *Le populaire s'offrait une journée à la mer avec le concours de la Compagnie des Chemins de Fer du Nord devenue SNCF. C'était une vraie fête de les voir débarquer du train, les mineurs de Lens ou de Bruay, les métallos de Valenciennes, les employés des filatures de Lille et de Roubaix. Les musiciens allaient devant, raides, sérieux comme des papes sous la casquette brodée de fils d'or qui constituait souvent leur seule pièce d'uniforme, tambours battants, clairons tourbillonnants avant de sonner, trombones rutilants. Femmes et enfants suivant en cortège, les bras alourdis de cabas qui portaient maillots et provisions pour la journée. Longeant les trottoirs, quelques auxiliaires de la Fanfare ou de l'Harmonie tentaient de vendre des cartes postales aux passants pour abaisser le prix de revient de la journée. Tout cela guilleret, joyeux, vaillant* ». (Duquesne J. *Les vents du Nord m'ont dit*. Paris. Albin Michel 1989).

[4] Léo Lagrange. Interwiew à La voix de Paris, cité in Chappat J.L *Les chemins de l'espoir : combats de Léo Lagrange*. Paris. Éditions Léo Lagrange 1983.

[5] « *Garçons et filles se précipitent dans la nature. Les robes se raccourcissent. C'est la fureur du tandem, du canoé. C'est le début du camping, de l'auto-stop sur la route de Fontainebleau, l'essor des Auberges de Jeunesse… Sans doute l'espèce d'humanisme laïque dans lequel baignent les auberges tourne-t-il parfois à la pure contamination politique. Mais les vrais Ballillas du Front Populaire, ce sont les Faucons Rouges, organisation de la jeunesse du Parti socialiste, qui défilent dans Paris, le poing tendu ».* Paul Reynaud. Mémoires. Cité in Bonnefous E. Histoire politique de la III^{e} République. Paris.PUF 1986.

[6] « *Encore faut-il ajouter que, si les paysans, dans leur ensemble, étaient les Français les plus tardivement touchés par le progrès sous toutes ses formes, le prolétariat agricole -surtout dans les régions de grande culture comportant de vastes exploitations employant un nombreux personnel salarié- suffisait à donner un deuxième*

logement, la nourriture, visites de monuments et théâtre dans une perspective d'éducation populaire proche des attentes de la JAC et des projets des instituteurs ruraux.

Popularisée dès 1936, grâce aux Auberges de Jeunesse qui, en reprenant ce que faisaient déjà les scoutismes et quelques fédérations spécialisées (ski 1924, canoë et kayak 1932), agissaient dans la continuité du *Wandervögel*, la pratique des *Activités Physiques de Pleine Nature* connaît une extension forte que l'on observe surtout dans les domaines du ski, de la montagne et de la randonnée[1]. Une synergie de projets s'établit très vite, dès 1941, entre les Auberges Françaises de la Jeunesse et le Bureau Technique de la Montagne. Elles envisagent des Auberges servant de point de départ vers les refuges de montagne et organisent des circuits qui permettent « *la traversée complète d'un massif montagneux conduisant chaque jour à une nouvelle Auberge de Jeunesse*».

Il en découle une philosophie du plein air fondée sur des pratiques non compétitives[2].

L'intérêt de l'Etat (Education Nationale) s'était exprimé dès 1925 en faveur du « *plein air* » dont l'utilité, rappelée par un vote du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique (16 mars 1937), se concrétise par un arrêté du 23 mai 1937[3]. Ce « *plein air* » qui tente de se substituer en rupture avec la clôture des cours d'éducation physique en gymnase se pratique exclusivement sur des artefacts sportifs (terrains de grands jeux d'équipe) certes valorisés par Henry de Montherlant mais n'est en rien comparable aux espaces naturels qui sont l'apanage (camping, randonnée, varappe, escalade) des scoutismes, de l'ajisme, des membres du Club Alpin Français et de l'Union Touristique des Amis de la Nature.

L'implication de l'Etat se lit dans les instructions de 1945 qui soulignent la rupture entre la leçon d'éducation physique traditionnelle et « *le plein air* » mais il relève le plus souvent, faute de temps libéré, de moyens de déplacement et de sites adaptés, à des activités de grands jeux d'équipe, voire d'athlétisme. À la Libération, les activités de pleine nature sont reconnues comme un moyen d'épanouissement personnel, un facteur de développement des loisirs éducatifs qui n'excluent pas la dépense physique mais renforcent les qualités intellectuelles de

---

sens, sinistre celui-là, au rapprochement des mots "exploitation" et "agricole" ». Noguères H. *La vie quotidienne en France au temps du Front Populaire*. Paris, Hachette. 1987.

[1] « *Vers 1933, le ski était encore chez nous un sport réservé aux riches oisifs. (...) Il semblait inconcevable de prendre ses vacances à Noël pour aller faire du ski (...) C'est la présence d'Auberges de Jeunesse qui a permis et déclenché des départs massifs de jeunes ouvriers vers la neige et mis le ski à la portée des jeunes de possibilités financières modestes* ». Fouquet G. *Les Auberges de Jeunesse*. Paris Susse 1944.

[2] « *La vie ajiste toute simple, dans laquelle trouvent naturellement leur place la natation, l'escalade, le grimper, etc.. est bien supérieure au plus savant programme d'hébertisme* ». Fouquet G. *Les Auberges de Jeunesse.* Paris. Susse 1944.

[3] « *Dans chaque classe, les heures d'enseignement d'une matinée ou d'une après-midi par semaine seront obligatoirement consacrées à une séance d'éducation physique en plein air ».*

l'individu.

La revue ***Jeunesse & Sports*** souligne, dès l'été 1945, l'intérêt culturel, pédagogique et social des activités de plein air en rappelant les attentes des associations.

Les attentes de la population et des associations en 1945.

Le camping attend *« un véritable statut du campeur visant à le différencier très nettement du nomade ».* Son appel sera entendu. L'Etat incite les communes à ouvrir des terrains « *municipaux* » afin de limiter le camping « sauvage » [1]. ***La randonnée pédestre*** a ses partisans qui rappellent, sans doute avec d'obscures réminiscences de l'école de l'Infanterie en campagne (Manuel d'éducation physique et de jeux scolaires de 1907), que l'orientation est un sport car le randonneur doit savoir utiliser la boussole et la carte d'Etat-major.

La randonnée nautique : Albert Mahuzier valorise les nageurs-randonneurs, et Charles de Coquereaumont (Canoë-Club de France) rappelle que sa pratique est devenue accessible aux jeunes[2]. ***Le cyclotourisme***, mode de randonnée du Front Populaire, est présenté comme le plus universel des sports[3]. ***La montagne*** *« un sport magnifique qui développe le jugement et la personnalité »* reste une discipline d'autodidactes qui bénéficient de la formation dispensée par la Fédération Française de la Montagne dès 1941[4]. ***Les auberges de jeunesse*** ont pour mission d'accueillir ces nouveaux sportifs. Marc Sangnier rappelle qu'elles ne sont pas *« des hôtels à bon marché. Ce sont de véritables foyers qui ont une âme, qui enserrent la France et le monde dans un réseau de plus en plus serré d'amitié et de santé physique et morale »*[5]. ***La voile*** est reconnue comme un sport toujours coûteux et le Président de la Fédération qui ne semble pas avoir compris les réalités de l'apanage d'une part infime de la société, essentiellement regroupée dans des « *clubs* » réservés aux possesseurs de voiliers (Habillés de blazer bleu-marine, pantalon gris et « *fromage blanc* ») suggère la création d'un « *crédit-yachting* » identique au « *crédit-auto* ». ***Le vol à voil*****e** ne dispose que de 700 planeurs (1 pour 600 000 habitants) dans les cinq centres créés par Vichy et connaît le même problème qui lui fait espérer une aide publique.

Maurice Constantin Weyer reprend ses discours de Vichy, chante la noblesse d'activités qui forgent l'homme et le font accéder aux beautés de la nature[6]. De leur côté, les maîtres de la Jeunesse Ouvrière et Rurale s'impliquent dans le développement des activités physiques de

[1] Les services de la Jeunesse & des Sports le prendront en charge lorsqu'il est combiné avec des pratiques (*escalade, canoë et kayak, spéléologie, randonnée,..)* dont le caractère d'activités physiques de pleine nature au sens hébertien du terme est incontestable. Il sera soutenu car il apparaît, à l'instar des Auberges de Jeunesse, comme un vecteur de tourisme populaire. Un arrêté du 20 juin 1950 crée une Commission Nationale et des Commissions Départementales de Camping chargées d'apporter « *tous les avis utiles sur les mesures à prendre pour assurer le développement du camping et sa réglementation* ». Il y a 2 500 000 campeurs en 1957.

[2] *« Il restait à combler cette lacune et c'est la raison pour laquelle, en 1941, le « Canoé-club de France » créait « l'école de la pagaie. Cette école, réservée aux jeunes de 16 à 25 ans, est ouverte à toutes et à tous sans distinction d'origine».*

[3] *« Certes la bicyclette ne passe pas partout où peuvent passer le piéton et le cavalier. Mais de bien peu s'en faut. Tous les chemins et même bien des sentiers lui sont accessibles. La plaine et la montagne sont également son domaine».*

[4] Elle prône un enseignement progressif permettant *« d'aborder d'emblée, sans dangers supplémentaires, des ascensions d'un degré de difficulté plus élevé qui procurent aussi bien aux instructeurs qu'aux jeunes des satisfactions profondes ».*

[5] Son discours est repris par le président de l'UFAJ (Robert Berthoumieu) qui insiste sur l'importance des relais gérés par les militants qui assurent l'accueil des jeunes des cités ouvrières.

[6] « *Dans cette période où notre pays cherche et retrouve peu à peu les conditions d'une vie normale, il est indispensable que les pouvoirs publics favorisent à nouveau ces magnifiques et salutaires évasions vers des lieux où nos jeunes se forgent une santé, où la beauté du cadre contribue à la formation culturelle des êtres, où se rétablit leur équilibre physique et moral* ». « *Laissez-moi la pensée de mépriser ces sports de compétition où nos jeunes athlètes se mesurent les uns aux autres ! (...) Pour moi je donne la palme aux sports où l'homme prend pour adversaire la nature elle-même*». Maurice Constantin-Weyer.

pleine nature, sans négliger ou éliminer les relais institutionnels ou associatifs dont ils sont pour beaucoup issus. Leur objectif premier n'est pas d'engager les jeunes dans des aspects compétitifs mais les aider à être eux-mêmes.

Ces actions se développent à partir des Centres d'Initiation aux Sports de Plein Air[1] qui offrent d'intéressantes opportunités d'installations matérielles. Dès 1956, l'institution du « *Collectif plein air* » permet aux groupes d'au moins 10 jeunes gens et jeunes filles âgés de moins de 25 ans appartenant à des associations et groupements agréés d'organiser des sorties ou vacances de plein air[2]. Les Sentiers de Grande Randonnée sont d'ailleurs créés en 1947. Cette politique s'appuie, outre l'existence des Auberges de Jeunesse et du Centre Nautique des Glénans[3] qui relèvent de la sphère associative, sur la montée en puissance de deux organismes techniques, l'UNCM et l'UNF liés à la Direction Générale en héritage de Vichy.

La volonté de faire vivre des jeunes dans des milieux (mer, montagne) qui ne leur sont pas habituels et dans lesquels ils s'immergent, comme dans les Auberges de Jeunesse, dans une vie communautaire est pour Raymond Malesset[4] une pratique d'éducation populaire. Elle a justifié l'intervention de la direction des mouvements de jeunesse plus proche des attentes des jeunes que la direction de l'éducation physique et des sports dont la vision s'oriente de plus en plus vers la priorité accordée à la technique.

Le développement de l'UNF et de l'UNCM soutenus par les services centraux n'occulte pas la mise en place continue de Centres d'Initiation Sportive de Plein Air. Comme il manquait, à

---

[1] Circulaire EPS/2 n° 775 du 14 mars 1950 ; ses dispositions seront modifiées par la circulaire n° 2906 EPS/2 du 27 avril 1959 (Herzog) qui privilégie les aides aux déplacements, locations d'installations et indemnisation des intervenants extérieurs.

[2] Le « *Collectif plein air* » créé par la circulaire n° 1245 EPS/2 du 2 mai 1956 offre une réduction de 50% du tarif SNCF (2ème classe) à partir de bons établis et délivrés par les services départementaux.

[3]« *La magie de l'associatif fait des Glénans une des rares organisations où, après le passage de témoins des fondateurs, les bénévoles continuent à exercer un réel pouvoir politique et où les permanents, garants de la conduite des opérations, sont de véritables partenaires dans les évolutions à moyen terme. La vraie richesse du Centre, ce sont les hommes et les femmes qui l'animent*». André Linard. *Le Chasse-Marée* n°107. À la Libération, il fallait réinsérer nombre de jeunes qui, de Chantiers de Jeunesse en maquis, puis dans les rangs de l'Armée de Lattre, vivaient des difficultés de réinsertion. Hélène et Philippe Viannay, fondateurs du mouvement *Défense de la France,* en accueillent une partie au large de Concarneau, fréquenté par des pêcheurs de Loctudy : l'archipel des Glénans où ils fondent un *« centre de Formation Internationale, dont le but était d'aider tous ceux qui avaient engagé leur jeunesse dans le combat contre l'occupant, à réintégrer la vie civile ».* Il joue pour la voile, dès 1947, le rôle des Auberges de Jeunesse pour le ski en 1936. Sa vision est culturelle, elle utilise une technique pour appréhender les caractéristiques d'un milieu et relève totalement de l'Éducation populaire car la pédagogie des Glénans est fondée sur l'auto-animation et l'auto-formation des stagiaires. « [Ils] *doivent participer à la construction des bâtiments, à l'entretien des lieux, couper le bois pour allumer le feu, faire la cuisine et la vaisselle, et peuvent revenir, en payant, pour encadrer d'autres jeunes et leur transmettre ce qu'ils ont appris* ». Max Gombert. *L'aventure du plein air*. Séminaire du Comité d'Histoire sur les activités de pleine nature. Paris. 30 novembre 2006.

[4] Malesset R. *Les premiers pas de l'UNCM et de l'UNF*. Cahiers de l'Animation. N° 57-58. 1986.

proximité des grandes agglomérations urbaines, un chaînon d'appel à la pratique des Activités Physique de Pleine Nature, les services se consacrent à la mise en place de structures destinées à l'accueil de ces jeunes lors de leurs temps libres (fin de semaine et congés payés).

Ces pratiques relèvent d'une vision sociale qui peut se traduire par la formule « *de l'air pour vivre* »[1]. Les services du Haut-Commissariat à la Jeunesse & aux Sports soulignent, dans un rappel implicite de la volonté politique de Léo Lagrange, que la jeunesse des villes a besoin d'air, de soleil, de détente et de contact avec la nature, dans une vision culturelle qui ne prend pas nécessairement en compte les attentes des dispositifs fédéraux dont l'objectif reste la compétition.

> « ***Les activités physiques de plein air sans compétition (camping, cyclotourisme, voile, canoé, kayak, natation, alpinisme, ski et, par analogie spéléologie) ont fait l'objet d'une action importante et connaissent depuis ces dernières années en particulier un prodigieux développement. L'effort du Haut Commissariat à la Jeunesse & aux Sports a porté, en ce qui les concerne, plus particulièrement sur la règlementation, sur l'équipement, sur la formation des cadres, sur les facilités accordées pour les déplacements*** »[2].

Cette politique d'accès des gens de peu aux activités de pleine nature à caractère non compétitif se retrouve dans une expérience qui, si elle n'est pas menée par les services de la Jeunesse & des sports, relève, dans la même veine idéologique que les Glénans, d'actions associatives envisagées au bénéfice de tous.

> ***Toussuire 1850***.
>
> « ***En 1950, des ajistes de Saint-Jean-de-Maurienne apprirent que La Toussuire allait être dotée d'une excellente route. Or, il existait, sur le plateau de Fontcouverte, un petit refuge pour les amateurs de ski. Une station de ski populaire devait donc pouvoir y être créée. Au mois de juin, l'achat était enregistré, un appel lancé par le mouvement. Quinze jours plus tard, le camp de base était monté, le 13 juillet, le chantier était ouvert, et le 24 décembre les premiers skieurs arrivaient. Pour obtenir ce premier résultat, il avait d'abord fallu tracer, ouvrir, remblayer, empierrer, une piste de deux cents mètres de long et large de six mètres. Ce qui représentait un rude travail pour monter des matériaux, extraire sables, graviers, moellons du torrent voisin.***
>
> ***Mais en même temps, travail acharné aussi pour briser les rochers, monter le soubassement de l'AJ et le bâtiment provisoire, pour terminer l'arrangement intérieur et établir des lignes électriques par moins 12°. A fin novembre, trente ajistes avaient donné, bénévolement cela va sans dire, 7 370 heures de travail pour 240 heures seulement de professionnels. Elles représentaient 370 m3 de terrassement, 75 m3 de maçonnerie, 700 mètres de chaussée, 120 mètres de tuyauterie extérieure, 100 tonnes de matériaux transportés.***
>
> ***En 1951, le travail reprit, et de nouveau le bruit des pelles, des pioches, des masses résonna sur le chantier. 5 000 heures de travail assumées à peu près uniquement par la petite équipe de Saint-Jean-de-Maurienne donneront 400 m3 de terrassement et 30 m3 de maçonnerie. La saison sera un succès mais l'AJ se révèlera encore trop petite. L'argent manque, la première subvention n'est plus qu'un souvenir. Enfin, en 1953, le projet définitif est accepté par le Ministère de l'Education Nationale… L'insuffisance des crédits ne permet pas le financement. Enfin, il y a de l'espoir.***
>
> ***Ces jeunes ajistes gèrent depuis près de quatre ans des millions. Pourtant, ils se sont trouvés dans des situations financières presque désespérées, mais ils ont tenu, ils ont mené à bien une expérience***

[1] Titre du rapport déposé en 1964 par Paul Emile Victor, Président de la Commission « Loisirs de plein air » du Haut –Comité des Sports.

[2] Fascicule de documentation administrative de l'Institut Pédagogique National. Brochure n ° 153. Paris. Imprimerie Nationale 1960.

périlleuse, grâce à une ténacité exemplaire, à l'intelligence aussi puisqu'ils ont évité de grosses erreurs techniques. Ils ont contribué pour une bonne part au lancement de la station, et l'AJ, dans l'esprit des habitants de Fontcouverte, fait maintenant partie du patrimoine de la commune »[1].

-a- Une politique du plein air : les Bases de plein air & de loisirs, les stades de neige.

Deux axes de création de sites publics dédiés à la pratique des activités de plein air ou de pleine nature non obligatoirement liés aux dérives compétitives vont influer sur un certain nombre de pratiques sociales. Il s'agit d'une part des *Bases de Plein Air & de Loisirs*, d'autre part des *Stades de Neige.*

Ces dispositifs d'accueil ouverts à tous les publics relèvent de la vision du *Sport pour Tous*. Ils sont portés par des acteurs non obligatoirement inféodés aux dispositifs disciplinaires car ils souhaitent promouvoir des activités où les aspects ludiques, voire culturels, prévalent sur les aspects compétitifs. Ils sont caractéristiques d'une politique d'Etat qui a su réunir, sur des projets d'importance ouverts au maximum possible de populations, des administrations d'Etat, des entreprises privées et publiques et des collectivités qui ont su dépasser leurs divergences au bénéfice de la société. Le fait est assez rare pour être noté.

Les Bases de plein air & de loisirs. Le concept procède de la politique amstellodamoise qui a conduit à la réalisation de *l'Amsterdamse bos*.

Amsterdamse Bos : le parangon des bases de Plein air & de Loisirs[2].

Créé en 1934, afin de donner du travail aux chômeurs amstellodamois, sur les territoires des communes d'***Amsterdam***, ***Amstelveen*** et ***Aalsmer***, il a la même superficie que le Bois de Boulogne (Paris), deux fois et demie celle de Central Park (New-York), trois fois et demie celle de Hyde Park et Kensington Gardens réunis (Londres). Situé quatre mètres en dessous du niveau de la mer[3], il représente neuf cents hectares de plans d'eau[4] et de bois[5] plantés de main d'homme qui regroupent 150 variétés nord-européennes différentes. Il comprend des étangs, un théâtre de plein air, des pelouses de jeux de ballon, des circuits cyclistes, pédestres (14, plus un sentier d'histoire naturelle ainsi qu'un circuit « physique » de 2400m) et équestres, des zones « sauvages » qui accueillent de nombreux mammifères, oiseaux et insectes[6] et facilitent la pousse des champignons. Il y a également un camping et une ferme-auberge (Meerzicht) à laquelle est adossé un musée forestier. L'entrée au site, conçu comme un espace social et éducatif public, est gratuite. Son succès populaire a justifié la réalisation ultérieure de trois autres sites proches (***Twikspolder***, ***Over-Diepermolder*** et ***Spaarnewoode***, ce dernier représentant à lui seul 2700 ha.

Il est repris, dès 1964, par les services de Maurice Herzog alliés aux services de Paul Delouvrier (ancien stagiaire d'Uriage) qui suivent les propositions du Congrès National du Sport & du Plein Air (1946 : 25ème commission). Confirmées par les directives de la Direction

[1] Mahé A. *Un tour de France en Auberges de Jeunesse.* Paris. Les éditions de Paris.1953.
[2] Source : Gemeeinde Amsterdam (1975).
[3] Cette situation, typique de l'agglomération amstellodamoise, impose de gérer le niveau des eaux selon le principe néerlandais des polders.
[4] Il accueille un bassin de 2200 m sur 92 destiné à accueillir des compétitions d'aviron et de canoé.
[5] Pour leur part, les espaces boisés représentent 300 hectares soit un tiers de la superficie globale du site.
[6] En 1975 on y recensait 700 espèces de scarabées.

Générale de l'Education Physique & des Sports[1] elles avaient demandé aux services extérieurs de « *traiter sur un pied d'égalité* [avec les projets d'équipements sportifs traditionnels] *les projets d'installations destinées aux activités de plein air qui, à dépense égale, apparaîtront comme susceptibles de provoquer la venue au plein air, l'occasion d'activités, d'un plus grand nombre de personnes pendant un plus grand nombre d'heures,* [et qui] *pourront être proposés en priorité* ».

Si le libellé est discret, il montre qu'une part des services de Gaston Roux a pris la mesure de l'utilité sociale d'un certain nombre d'activités physiques et sportives, qui ne sont pas nécessairement liées aux habitus des établissements secondaires et des fédérations sportives dirigeantes. Il favorise les initiatives administratives locales (CISPA) et nationales (UNCM et UNF) et celles relevant des milieux agissant dans la tradition de la jeunesse & de l'éducation populaire (Auberges de Jeunesse).

Le principe en sera repris par le groupe de travail « *Prospective* » de l'Essai de doctrine du sport qui, soulignant le caractère utopique de la création systématique d'espaces individuels de plein air, rappelle l'intérêt de la réalisation d'espaces collectifs autour des concepts de « *plein air dans la cité* » et de « *plein air à côté de la cité* ».

- Le premier renvoie au concept de *Cité Radieuse* du Corbusier[2] en rappelant que, dans la Ruhr qui possède une des plus grandes densités humaines au kilomètre carré, « *les prés où paissent les vaches viennent mourir au pied des premiers buildings*».
- Le second reprend le discours de Richard Schirmann sur les *Mietskasernen* qui voulait, en créant les Auberges de Jeunesse, offrir aux jeunes des lieux de détente éloignés des villes tentaculaires[3].

Le principe fondamental qui préside à leur conception réside dans la volonté publique d'offrir, à proximité de leur logement, « *du vert et du bleu* », des espaces forestiers et des plans d'eau, aux résidents des agglomérations urbaines. Les services de Maurice Herzog définiront les principes et la politique de ces espaces de loisirs de plein air non nécessairement inféodés aux contraintes fédérales, généralement liés à la récupération d'espaces dégradés (sablières, carrières, décharges...), parfois aussi à des projets sportifs qui permettront de réaliser des espaces multifonctionnels liant pratiques sportives, ludiques, voire écologiques.

Nombre de ces bases (*Val-Joly* en Avesnois, le *Bois-des-Clercs*, *Olhain*, dans le Pas-de-Calais, *Le-Temple-sur-Lot* en Dordogne, *Gourette* dans les Hautes-Pyrénées,…) sont issues de

[1] Circulaire n° 775- EPS/2 du 14 mars 1950. (Activités de Plein-Air).
[2] « *Sous les fenêtres des maisons, il faudrait pouvoir se baigner dans les piscines chauffées de plein air, jouer au tennis, courir sous la cendrée, disputer des matchs de rugby, jouer aux boules, se promener le soir sous les arbres* »
[3] « *On souhaiterait pouvoir, à moins de 50 kilomètres de chez soi, faire du cheval, du voilier, se promener dans les bois, ne plus voir pendant quelques heures de maisons ou d'usines, ne plus entendre de voitures, pouvoir planter sa tente dans un endroit paisible ou louer un bungalow bien placé et pas cher* ».

Centres d'Initiation aux Sports de Plein Air mis en place par les directions départementales de la jeunesse & des sports dans le cadre des directives de la Direction Roux.

Celles[1] de la couronne parisienne relèvent de la politique de création des Villes nouvelles, d'autres relèvent d'initiatives diverses ou sont issues de situations particulières. Le site de *Miribel-Jonage* (Lyon) a été conçu à partir de la recherche d'un indispensable espace d'écrêtage des crues du Rhône afin de libérer Lyon d'un fléau chronique[2], celui de *Bombannes*, au cœur de la forêt landaise, n'était pas un élément a priori favorable à la création d'une base de plein air[3], mais l'entregent des passeurs de culture que sont les agents de la Jeunesse & des Sports a permis l'ouverture du dossier[4]. *Saint-Pierre-de-Bœuf* (Loire) est un exemple intéressant en ce qu'un projet, sportif à ses débuts, devient un espace ouvert à tous.

Saint-Pierre-de-Bœuf, du canoë sportif aux loisirs de nature pour tous.

La canalisation du Rhône a créé, au droit du village de Saint-Pierre-de-Bœuf[5], un bras mort du fleuve, une lône, située 8 mètres en contrebas du nouveau niveau du fleuve. La configuration du site qui comprend une large bande de terrain descendant en pente vers l'extrémité sud de la lône donne à Michel Doux, Conseiller Technique Régional de canoë-kayak, l'idée de réaliser une rivière artificielle, alimentée par une prise d'eau sur le Rhône, permettant la mise en place d'entraînements sportifs indépendants des débits des rivières liés au régime des pluies.

Jacques Mounier, inspecteur responsable des équipements sportifs à la direction régionale, réunit donc un groupe d'étude (FFCK, Jeunesse & Sports, Compagnie Nationale du Rhône et EDF) chargé de trouver une solution au problème. Elle en arrive à la double conclusion de stabiliser par un barrage aval le niveau des eaux de la lône et de réaliser, au contraire de celle de Vichy, une rivière artificielle dont les obstacles seront constitués d'éléments « *naturels* » copiés sur des rochers de rivières du Morvan.

La réalisation de la rivière et du barrage a, en quelques années, en dehors de l'attractivité du site fréquenté tant par les sportifs que par des urbains en quête de sites de détente liés « au vert et au bleu », des effets divers et inattendus. Le plan d'eau, stabilisé, accueille des castors, des oiseaux migrateurs et des

[1] Bois-le-Roi, Boucles de Seine (Moisson), Buthiers, Cergy-Pontoise, Créteil, Etampes, Jablines-Annet, Port-aux-Cerises (Draveil). Saint-Quentin-en-Yvelines, Torcy, Vaires-sur-Marne, Val-de-Seine.

[2] La solution technique étant fondée sur la réalisation d'un bassin-tampon en répondant, par la même occasion, aux besoins des extracteurs de gravier, un accord entre la Direction Départementale de l'Equipement et la Direction Régionale de la Jeunesse & des Sports a permis d'orienter le schéma d'ensemble vers la réalisation de bassins, d'ilôts, de plages et de plaines de jeux et de repos offrant à la population de l'Est lyonnais un site de détente limitrophe à l'agglomération.

[3] « *A cette époque* (1959), *les Directeurs départementaux chargés de le gestion des Eaux & Forêts domaniales sont des 'Conservateurs des eaux & Forêts'. Ils défendent activement ce bien national face à l'envahissement du public. C'est un refus brutal qui est fait à chaque demande des groupes organisés : comités d'entreprises ou associations de toutes sortes* ». (Max Gombert. témoignage). « *A cette époque* (1959), *les Directeurs départementaux chargés de la gestion des Eaux & Forêts domaniales sont des 'Conservateurs des eaux & Forêts'. Ils défendent activement ce bien national face à l'envahissement du public. C'est un refus brutal qui est fait à chaque demande des groupes organisés : comités d'entreprises ou associations de toutes sortes. Celles-ci multiplient les interventions car cette parcelle est un emplacement remarquable en bordure du lac de Carcans* ». (Max Gombert : ibid).

[4] « *J'obtiens une audience du Conservateur départemental à Bordeaux et demande à mon patron de participer à l'entretien. Le hasard fait qu'ils se sont connus en faisant leurs études ce qui facilite grandement les démarches, surtout en Gironde* ». (Max Gombert : ibid).

[5] Le nom de Saint-Pierre-de-Bœuf, initialement Saint-Pierre-des-bois tire son origine d'une erreur orthogra-phique commise par un cartographe du XIXème siècle. La région Rhône-Alpes en connait une autre (Saint-André-le-Gué, devenu Saint-André-le-Gaz) toutes dénominations qui favorisent les aspects de la diversité.

volatiles sédentarisés ; la rivière attire, par le courant d'eau créé, divers salmonidés qui en apprécient la qualité. Il s'ensuit la présence de pécheurs souhaitant camper : une activité économique se développe grâce à une politique de loisirs sportifs

Elles ont souvent permis le développement de la pratique de disciplines (golf, équitation, voile,..) encore peu ouvertes au grand public mais ont aussi créé de très grands espaces verts où le public peut, dans le cadre de ses promenades, retrouver des éléments faunistiques et floristiques de moins en moins présents en zone urbaine. Le problème de leur gestion, simple à leurs débuts, commence à devenir plus lourd en raison de la complexification de la gestion communale[1].

Le principe perdure. Le SIVOM de l'Aa (Dunkerque) vient de lancer la réalisation d'une Base de plein air et de loisirs autour d'un bassin d'aviron apte à accueillir des compétitions internationales et de se positionner comme site d'entraînement pour les jeux de Londres (2012), tout en offrant à la population de la Communauté Urbaine de Dunkerque un espace de 175 hectares dédié aux loisirs et à la protection de la nature complémentaire, des espaces dunaires et littoraux .

Le Parc de l'Aa[2] : la continuité du concept.

Maire de Gravelines et ancien international d'aviron, Marcel Ringot exploite un fait avéré : il n'existe pas, au Nord de Paris et à l'Est d'Amsterdam, de bassin d'aviron capable de servir de site d'entraînement aux Jeux de Londres (2012). Or, Gravelines est à une demi-heure d'hélicoptère du futur site des Jeux et, à 15 kilomètres de là, la Ville de Dunkerque se propose d'ouvrir ses nombreux équipements (piscines, salles de compétition) en tant que lieux d'entraînement pour les équipes désireuses de se préparer en dehors de la pression traditionnelle de l'espace olympique.

Il décide, dans cette optique, de réaliser, un bassin d'aviron respectant les contraintes normatives de la Fédération Internationale d'Aviron pour les compétitions internationales et de l'insérer dans une Base de plein air & de Loisirs (*Le Grand Parc Paysager Familial & Environnemental des Rives de l'Aa*[3]) représentant environ 1/5 de la surface du Bois d'Amsterdam. Il comprendra, outre le bassin qui occupe la moitié de l'espace, un second plan d'eau (18 ha) dédié aux sports de vent, un « pôle nature » organisé autour d'espaces naturels avec biotopes diversifiés, des parcours de pêche, des chemins de promenade pédestre et cycliste en direction des rives du fleuve où sera installé une halte nautique. On y trouvera également des

[1] La convention de gestion de la base de Bois-le-Roi passée pour trente ans en 1980 entre l'UCPA et le syndicat mixte d'aménagement comporte quatre pages. En 2008, la Maire de Bois-le-Roi observe que les contraintes nouvelles vont sans doute conduire à la rédaction d'un document de 150 pages…

[2] Bien connu des cruciverbistes, l'Aa, fleuve côtier est aussi, ce qu'a noté Friedrich Engels (*L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*) une frontière linguistique entre les pays germaniques et les pays « *français* » (picards) et, à ce titre, frontière entre le Westhoek (Flandre maritime) du département du Nord et le Pas-de-Calais. Par contre, Gravelines, municipalité de la Communauté Urbaine de Dunkerque, est à égale distance avec Calais et proche des sites urbains émetteurs de clientèle que sont l'agglomération lilloise et la conurbation de l'ancien pays minier.

[3] La dénomination qui apparaît aberrante révèle cependant une réalité administrative. Pour réaliser un tel équipement, un SIVOM tel que celui de l'Aa doit solliciter des interventions financières locales et nationales diverses. Il en arrive donc à proposer une dénomination dont les éléments pourront stimuler l'ouverture des cordons de la bourse de financeurs divers. Il eût été simple de l'appeler simplement « *Parc de l'Aa* » mais, dans un dispositif aussi mal défini et aux compétences enchevêtrées d'une décentralisation mal conçue, nul ne sachant qui est compétent, tout le monde sollicite tout le monde.

espaces dédiés au camping et aux résidences mobiles ainsi que de la restauration.

Il aura pour effet de répondre à la demande sociale pour des espaces de nature, traditionnellement forte dans les zones de forte densité urbaine et industrielle.

Les Stades de neige. Leur doctrine est définie dans le cadre du Ministère de la Qualité de la Vie[1] qui souhaite « *mettre en œuvre la solidarité organique unissant les grandes villes émettrices de skieurs à la journée et les petites communes rurales d'accueil* ». En s'opposant aux grandes stations dont l'activité est fondée sur l'hébergement touristique et en définissant les modalités d'accueil « *à la journée* », cette structure participe en ce qu'elle favorise les loisirs de neige de proximité du projet d'aménagement du temps promu par André Henry.

- Un stade de neige est un petit centre de ski proche d'une agglomération.
- Fréquenté plus spécialement par les skieurs à la journée venant de la ville voisine, il n'a pas comme les stations classiques une vocation résidentielle pour accueillir les skieurs de séjour.
- Le terme « *stade de neige* » semble presque toujours associé à l'idée de ski économique grâce à la pratique de tarifs modérés des remontées mécaniques.

Si la définition de ses capacités d'accueil tourne autour des termes « *tarifs modérés des remontées mécaniques* », « *petite hôtellerie* », « *chalets de clubs* », « *parahotellerie* » elle n'est exploitée que pour justifier l'economie d'un site pratiquant un accueil de fin de semaine pouvant être rentabilisé par un accueil hebdomadaire de faible coût. Cette économie fait par contre appel à la « *solidarité de massif* » les collectivités émettrices proches du site[2] devant appliquer une solidarité financière entre émetteurs de pratiquants et sites d'accueil. Elle se révèlera nécessaire à partir du moment où, pour des règles de sécurité, la gestion des pistes et des remontées devient un problème financier pour la commune (rurale) siège d'une activité ouverte aux urbains.

Le texte qui évoque également la création de stades de neige consacrés à la pratique du ski nordique dont les contraintes de gestion (salles hors sac, foyers de ski de fond, damage des pistes, surveillance, déneigement des parkings) sont difficiles à assumer par des communes au ruralisme affirmé conduit à rechercher les modalités d'une intervention financière régionale ou départementale tout aussi difficile à définir[3]. Par contre, les opérations menées par les services de la Jeunesse & des Sports dans le cadre du développement du Massif Central donneront l'occasion de créer de nombreux foyers et Centre-Ecoles de ski nordique qui ont participé au

[1] Circulaire du Service d'Etude d'Aménagement Touristique de la Montagne (26 mars 1975).

[2] « *Comme le plus souvent la petite commune montagnarde support du stade ne pourra pas, faute de ressources, prendre en charge ce déficit, on est tout naturellement conduit à envisager l'aide des grandes collectivités voisines émettrices de skieurs, venant s'amuser sur le stade de neige ».*

[3] Cette option, qui envisage de subventionner des réalisations en fonction d'accords passés entre les agglomérations émettrices et les sites réceptifs semble, dans la théorie administrative, limpide à appliquer qui définit une relation logique entre Grenoble et Chamrousse ou les sites du Vercors. Elle l'est moins pour les populations originaires de l'agglomération lyonnaise qui peuvent se diriger sur d'autres. Par contre elle pose, sans le vouloir le principe de l'indispensable politique régionale en matière d'accueil touristique.

développement touristique des Monts du Forez et de la Madeleine.

-b- un développement économique et culturel.

Les activités de pleine nature sont devenues une façon de vivre les vacances fondée sur une pratique physique (randonnée pédestre, équestre ou nautique) doublée d'un intérêt culturel. On marche en raquettes dans la neige non pour accumuler des kilomètres mais parce que la technique permet de découvrir, dans les sous-bois enneigés les traces des renards et autres mamifères sauvages.

La pratique physique, devenue un vecteur culturel[1] est facilitée par l'existence d'un personnage particulier : l'accompagnateur en moyenne montagne.

Un « sportif » à l'accent culturel.

Il est sportif car il marche (beaucoup) en moyenne montagne. Il est « sportif » car son diplôme relève, tradition oblige, de la Direction des Sports. Mais il ne reçoit son diplôme que s'il a justifié, outre des épreuves physiques sévères (marche en dénivelé, endurance), de sa capacité à lire, interpréter, coommenter, expliquer et faire aimer un paysage ainsi que la faune et la flore qui l'accompagnent. Sa *Weltanschauung* relève du scoutisme, de la Promenade Deffontaines, du voir, juger, agir. On l'appelle *accompagnateur*, il est avant tout éducateur qui mène ses compagnons de route vers la vision du beau.

Cette pratique culturelle de la randonnée se retrouve également sous l'eau et conduit à la mutation de la pratique des moniteurs de plongée sous-marine[2].

La pratique des activités physiques et sportives de pleine nature est devenue, dans sa très grande diversité un gisement d'activités économiques renouvelant l'offre trouristique. L'office National des Forêts, autrefois relativement fermée à la pénétration de ses espaces par le public, organise désormais des circuits en « *VTT évasion* », des « *Sentiers du myrte* », ou « *L'histoire du chêne-liège* » en Corse, « *Le retour du balbuzard pêcheur* » en Forêt d'Orléans et la découverte des champignons en Forêt de Compiègne[3].

C'est, quelques années après son éviction du gouvernement, la revanche d'André Henry et de son équipe de militants qui, s'ils voulaient changer la vie, voulaient que les Français puissent se réapproprier leur pays et ses paysages. De même qu'en 1944, Peuple & Culture voulait rendre la culture au peuple et le peuple à la culture, Jeunesse & Sports a finalement rendu la nature au peuple et le peuple à la nature.

---

[1] « *La nouvelle démarche consiste à proposer des formules dans lesquelles sont dorénavant mixées des activités complémentaires autour de la notion de circuit, le tout étant conçu dans un envireonnement ou un site naturel à découvrir* ». Michel Vuillermet, responsable de la formation à l'UCPA. *Le Monde des initiatives.* 18 juin 1996.

[2] « *Finie donc la plongée sous-marine conçue seulement comme une performance sportive : le plongeur souhaite comprendre le milieu aquatique dans lequel il évolue, découvrir son histoire, mesurer sa richesse. Résultat : les moniteurs de plongée doivent s'initier aux notions d'environement et de biologie sous-marine* ». Olivier Piot. *Le Monde des initiatives.* 18 juin 1996.

[3] « *Les gardes forestiers voient donc leur métier se transformer. Concepteurs de parcours de VTT ou guide-interprêtes de la faune et de la flore qui les entourent, ils se muent en animateurs de groupe* ». Olivier Piot. *ibid*.

Un dispositif, des hommes, un bilan.

Ce que Gilbert Barrillon appelle « une folie administrative » a conduit, dans une inquiétude constante pour sa pérennité, une aventure sociale qui a marqué ses personnels. En cinq décennies ils ont participé à l'évolution d'une société figée dans un certain nombre de principes conservateurs et ont, dans l'esprit de Léo Lagrange, ouvert des routes sans imposer de chemin. Ils ont, contrairement à certaines administrations qui suscitaient des activités, les faisaient mettre en œuvre par des associations et s'en appropriaient ensuite la gestion, aidé le milieu associatif à se prendre en charge et à vivre sans avoir à se présenter au guichet de l'Etat-payeur et instrumentalisateur.

Ils ont eu comme mission de résoudre un certain nombre de problèmes posés au pays et de le faire dans le cadre de conflits entre administrations centrales souhaitant prendre le pouvoir sur certains secteurs de la société civile mais peu armées pour le faire. Ils se sont aussi, à l'occasion de crises politiques, arrogé des missions au nom d'un savoir-faire affirmé. Il est donc logique, à l'issue de cette troisième partie, de tenter de faire un bilan le plus objectif possible de leurs actions.

Le grand problème posé à l'Etat depuis la fin du XIX^{e} Siècle était celui du développement d'une éducation physique aux objectifs militaires, sanitaires enfin éducatifs. Par contre l'Education Nationale, administration attributaire de cette mission, y a montré son incapacité à la mener à bien. Il a donc fallu créer un dispositif d'action capable d'y arriver et, de 1940 à 1981, les services de la Jeunesse & des Sports ont fait passer les effectifs des enseignants d'EPS de 650 à 25000. Ce résultat incontestable n'empêche pas d'observer que si la réussite quantitative est réelle dans l'enseignement secondaire elle est médiocre dans l'enseignement primaire où le problème de la qualification des intervenants n'est toujours pas résolu.

Il import de noter à la décharge des services que la compétence leur avait été concédée avec réticence, qu'ils sont intervenus parfois en conflit larvé avec l'Education Nationale mais ont réussi à y mettre en œuvre le concept d'aménagement des rythmes scolaires. Ce succès dans le milieu primaire masque l'échec d'un tel projet dans le secondaire.

Le développement des activités physiques et sportives divisées entre associations affinitaires et fédérations spécialisées a également conduit à une intervention de l'Etat qui, de la Charte des Sports à la Loi Avice, a mené une politique volontariste de développement contrôlé de l'ensemble. Si l'engagement quotidien des personnels a permis l'institution d'un interlocuteur institutionnel de l'Etat, les conditions économiques régissant leurs compétitions le conduisent

à une autonomie de plus en plus grande.

On ne pourrait qu'être satisfait de ce résultat prouvant que la philosophie d'action des services de la Jeunesse & des Sports a eu pour effet d'aider, parfois sous son autorité, au regroupement d'un segment sociétal devenu assez fort pour envisager de se libérer de la tutelle. Il importe cependant de noter que si les fédérations unisport y ont trouvé bénéfice les fédérations affinitaires à l'origine du développement du fait sportif dans le pays n'ont pas bénéficié du même soutien et ne sont pas prêtes à l'indépendance. Le succès est donc mitigé qui facilite la prise de pouvoir des collectivités locales sur le milieu ne serait-ce qu'en raison de leur fort investissement financier.

Ce qui n'a pas empêché le développement d'activités physiques non compétitives associatives ou marchandes[1]. La compétence du développement des loisirs, une des missions de Léo Lagrange a été pour les services extérieurs l'occasion de favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités physiques de pleine nature (ski, randonnée pédestre, nautique et équestre, voile,..) dont la pratique ne nécessite pas l'adhésion à une fédération spécifique[2].

Une autre grande mission qui leur a été confiée a été de réaliser un équipement sportif et socioculturel digne d'un pays moderne mais dont la carence en la matière était une réalité. La France qui affichait en 1940 un ratio de 0,80m2 d'espace sportif par habitants face aux 5m2 de l'Allemagne nazie est devenue un pays très richement doté[3]. Il est vrai que la pression conjointe des enseignants d'éducation physique et des fédérations sportives et la politique de gestion budgétaire de certaines administrations centrales n'ont pas permis de réaliser, comme dans d'autres pays européens, nombre d'équipements multivalents susceptibles de créer du lien

[1] « *À titre d'exemple, il est incontestable que le développement actuel des activités d'entretien pratiquées par les adultes (culture physique, musculation, aérobic, stretching) ne saurait être détaché d'une longue démarche de promotion entreprise directement par les services, reprise ensuite par les fédérations (FFEPMM et FFEPGV) dont la création a été largement suscitée par ces mêmes services ou leurs agents avant de se transformer en actions de services* ». Jacques Donzel. CAC. Cote 930145. Article 12.

[2] Le développement du ski nordique n'est, selon l'opinion de Jacques Donzel, pas essentiellement dû aux retombées des J.O. de Grenoble mais à la mise en place, dès le milieu des années 1960, d'un important réseau de foyers-écoles de ski nordique créés à l'initiative des services extérieurs en relation étroite avec les représentants de la société civile. Il en a été de même avec la voile, l'équitation et la plupart des activités de pleine nature. Il souligne que les prestations vendues ont tiré leur notoriété du fait de la qualité des intervenants donc de la formation reçue dans les stages régulièrement organisés par les services extérieurs au bénéfice des gens du lieu (forestiers, agriculteurs, restaurateurs) qui ont bénéficié des retombées économiques de la pratique. Jacques Donzel. *ibid*.

[3] Lors de sa conférence de presse du 3 novembre 1977 consacrée à ses 58 propositions pour la jeunesse, Paul Dijoud soulignait « *pendant ces 20 dernières années, la France a fait un effort spectaculaire qui la place au premier rang des nations européennes en matière d'quipements sportifs. De 1957 à 1976, le nombre de stades et terrains de sport est passé de 9 435 à 42 553, celui des salles de sports, de 1 465 à 11 407, celui des piscines de 537 à 2 537* ». Il rappellera, devant le Sénat, le 2 décembre de la même année, que durant la même période, ses services ont financé « *7 000 locaux d'activités socio-éducatives, 6 000 centres de vacances et 1 500 centres aérés* ».

social. S'il est patent que pour des raisons d'urgence il n'a pas été possible de créer les équipements nécessaires au développement de certaines pratiques, le bilan de cette mission est globalement positif.

En tout cela ils ont assumé la tâche la plus facile consistant à recueillir des moyens budgétaires et les répartir même si cela générait les critiques de clientèles insatiables. Il est possible de leur reprocher ce qui peut être considéré comme un triple échec tout en reconnaissant, à leur décharge que les dossiers de la jeunesse, de l'éducation et de la culture populaire étaient, pour des raisons diverses, des plus difficiles à gérer.

Le dossier des loisirs de l'enfance a été, tant qu'il est apparu comme une mission d'Etat importante, notamment lorsqu'il fallut après la guerre s'intéresser de très près à la santé de cette partie de la population, très bien porté par Jeunesse & Sports. Son relatif désengagement correspond à l'apparition de la capacité financière des Caisses d'Allocations Familiales et du changement d'attentes des familles et des intéressés. Il est alors passé de promoteur-financeur à expert, situation à caractère régalien logique pour une administration.

Le dossier de la jeunesse a été nettement plus difficile à appréhender à partir de la volonté nettement exprimée à la Libération de la part tant de l'Etat que des associations du secteur de ne pas vivre la tentation du mouvement unique, cette attitude avait pour corollaire de ne pas soutenir financièrement les mouvements politiques ou confessionnels. Si la position semblait logique elle ignorait délibérément le fait que ces derniers, porteurs de pensées diverses, généraient des militants en capacité de constituer des cohortes de bénévoles associatifs, politiques et syndicaux. La politique des services s'est donc nettement plus orientée vers le développement des loisirs à caractère culturel politiquement non dangereux.

Elle s'est traduite par l'appauvrissement constant des interventions en faveur d'une éducation populaire jugée tout aussi dangereuse et l'extinction progressive des Centres Régionaux d'Education Populaire où ses militants étaient accueillis sans distinction pour y apprendre les arcanes de la réflexion sociale. Faute de former des militants bénévoles dont le volume se rétrécissait régulièrement les étbalissements et les services extérieurs se sont engagés dans la formation des animateurs professionnels dans une pratique institutionnelle de compétences accordées, mais encadrées, aux associations du secteur. Dans ce domaine également, l'Etat a pris une position d'expert.

Le dossier de la culture populaire est typique d'une compétence qu'il s'était arrogée. Il relève essentiellement de la pensée de Jean Guéhenno autour duquel se sont agglomérés un certain nombre de militants de la démocratisation du théâtre, de la musique, de la littérature. Cette

construction opposée aux traditions des directions de l'Education Nationale qui se sont senties dépossédées n'a pas survécu à l'apparition du Ministère des Affaires Culturelles même si de nombreuses réalisations menées par les Conseillers Techniques et Pédagogiques ont été porteuses de développement culturel local.

Promoteurs de manifestations culturelles, les personnels de Jeunesse & Sports ont montré aux territoires que la culture vivante était un vecteur de notoriété, une option reprise par beaucoup, même si certains s'abstiennent.

> « ***Lorsque j'étais en Nouvelle-Calédonie, un collaborateur mélanésien accueilli au service jeunesse & Sports parce qu'il ne trouvait pas dans un autre service la liberté qu'il recherchait, m'a dit après quelques mois de collaboration : 'Monsieur le directeur, il faudrait qu'on réalise un festival de culture mélanésienne'. Il n'y en avait jamais eu. Nous avons déposé un dossier qui a été défendu par le Ministère de la Jeunesse & des Sports comme stage de réalisation auprès du Fonds d'Intervention Culturelle, c'était en 1974, nous avons obtenu 500 000Fr de subvention et le premier et à l'heure actuelle encore, le seul festival mélanésien a pu être réalisé en 1975 dans la banlieue de Nouméa. Permettez-moi quelque émotion lorsque j'aurais précisé que le collaborateur mélanésien à l'origine du projet s'appelait Jean-Marie Tjibaou*** ».[1]

Ils ont, d'autre part, ouvert la voie à une très large diversité de qualifications sportives et culturelles menant à l'emploi associatif, territorial ou marchand et généralement porteuses de développement local.

Quoiqu'il en semble, le bilan général apparaît globalement positif notamment pour un segment administratif de faible taille mais disposant, sur l'ensemble du territoire, de personnels très actifs et de haute qualité. Ce qui n'empêche, sa mission pouvant être considérée comme terminée, sa remise en cause partielle, voire totale.

[1] Gilbert Barrillon. Intervention au colloque *L'éducation populaire ou la culture en action.* Avignon 1996.

Conclusion générale.

Au long de ce développement nous avons pu observer qu'un segment ministériel aux missions très particulières s'est constitué lentement sans aucun doute grâce à l'investissement de personnels dont la caractéristique première était une origine militante. Venus de la diversité des horizons associatifs de la jeunesse et de l'éducation populaire ou des activités physiques et sportives, ils ont investi des champs de développement social jusque là négligés.

Ce Ministère de la Jeunesse & des Sports dont la construction apparaît parfois incohérente semble être, selon l'opinion de Michel Amiot et Michel Freitag, « *un processus amibien* », un effectif démembrement d'une Education Nationale ne souhaitant pas porter intérêt à des activités considérées comme mineures face à ses traditions. Les secteurs dont il a pris, parfois temporairement, la charge l'ont également mis en conflit avec d'autres administrations[1]. Il est resté longtemps mal unifié et soumis à des pressions centrifuges remettant régulièrement en cause son identité.

Si le sport, notamment de haut-niveau à caractère olympique ou spectaculaire reste un objet bien délimité et d'appréhension facile, il subsiste de larges champs d'imprécision quant à la définition de l'acteur public susceptible de les prendre en charge. Il n'en est pas de même pour la jeunesse, phénomène global renvoyant aux champs d'intervention de différents segments ministériels qui prétendent chacun, dans leur volonté de prise de pouvoir sur des sous-segments spécifiques, être en capacité de régler les problèmes qu'elle pose.

Ces positions peuvent apparaître erronées car « *les mouvements de jeunesse, avant toute intervention étatique, ont créé par leur activité un objet potentiel relativement précis pour l'administration* »[2]. Il en était de même pour les fédérations sportives affinitaires dont le projet essentiel était, comme eux, de créer du lien social et relevaient, comme eux du paradigme d'éducation populaire. C'est, par contre, *via* des dispositions législatives et réglementaires que l'Etat s'est approprié une compétence sur le sport en apportant aux fédérations sportives à caractère technique une importance justifiée par l'image qu'elles pouvaient lui apporter. Par contre, il n'a jamais abouti dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire ce qui ouvre une interrogation portant sur sa capacité ou sa volonté à le faire et sur les raisons objectives de ce retrait.

---

[1] « *On peut se représenter le Ministère de la Jeunesse & des Sports comme un sous-ensemble de l'ensemble de l'Etat, aux prises avec l'administration de secteurs possédant leur mode de particularité et de résistance interne* ». Amiot M et Freitag M. *Rapport sur l'étude de l'administration centrale de la Jeunesse & des Sports.* Ecole Pratique des Hautes Etudes. Paris 1967.

[2] Amiot M et Freitag M. *ibid*.

On a pu voir que l'Etat, au départ discret et souvent retenu sur certains domaines s'est finalement arrogé, via un segment ministériel aux contours imprécis et variables qui lui apportait la compétence de légiférer, réglementer et normaliser les orientations de plusieurs secteurs de la société civile. Même s'ils disposaient des libertés conférées par la loi du 1er juillet 1901, l'obligation de statuts-types et de contraintes liées aux modalités de subvention-nement a nettement influé sur leur gestion et leur comportement.

Cette intervention a créé des dispositifs d'affidés-clients qui se sont pliés aux contraintes tant qu'ils ne disposaient pas de filières financières externes leur permettant de contester les positions étatiques et d'envisager d'en quitter le giron. Par contre, ceux qui n'ont pas su ou eu la possibilité de s'émanciper financièrement connaissent des difficultés de plus en plus forets à exister en raison du désengagement de l'Etat dans leur domaine de compétence.

Il en est ainsi des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse qui, plus que les institutions sportives ont eu une certaine distance pédagogique vis-à-vis de l'enseignement scolaire et ont reçu, à ce titre, durant une courte tentative de rénovation des pratiques de l'Education Nationale, le soutien de Jeunesse & Sports. Il avait l'opportunité de le faire car cette dernière lui avait abandonné cette tâche « *supplétive, complémentaire ou provisoire* »[1] de même que l'éducation physique dont elle avait hérité dans les années 1930 et le sport qui lui fut rattaché en 1940[2].

A ce titre, Michel Amiot et Michel Freitag[3] observaient en 1967 qu'une des ambiguités du Ministère de la Jeunesse & des Sports provenait de la position d'un segment ministériel, l'Education Nationale, qui avait confié à un dispositif marginal le soin de gérer des objets marginaux à son projet[4]. Ils notent qu'un de ces objets, cessant « *d'être l'enjeu d'un conflit de légitimité* » est devenu « *une des bases fondamentales de la légitimation des orientations sociétales de l'action* ».

---

[1] Amiot M et Freitag M. *ibid*.

[2] « *Ces migrations successives des services administratifs chargés de l'éducation physique trahissent les incertitudes ressenties quant au sens donné à leur action et le besoin qui en résulte d'appuyer celle-ci sur des dispositifs d'intervention traditionnels, comme si elle n'était pas encore capable de se justifier elle-même dircetemnt par ses fins* ». Amiot M et Freitag M. ibid.

[3] Amiot M et Freitag M. *Rapport sur l'étude de l'adminsitration centrale de la Jeunesse & des Sports.* Ecole Pratique des Hautes Etudes. Paris 1967.

[4] « *Les objets qu'il* [le Ministére de la Jeunesse & des Sports] g*ère effectivement lui sont légués par l'Education Nationale où ils n'avaient qu'un statut de marginalité, sortes d'œuvres sociales annexes pour la gestion desquelles celle-ci ne se sentait guère de vocation* [éducation physique, équipement sportif, jeunesse et éducation populaire] *et qu'elle tendait par conséquent à négliger. Ces objets n'ont a priori d'autre rapport entre eux que leur relation de marginalité à un même centre* ». Amiot M. et Freitag M. *ibid*.

Lorsque François Missoffe, en 1967, publiait son « *Livre Blanc* » ils émettaient une proposition qu'ils estimaient, avec raison, « *utopique* » : le transfert à un grand ministère de la Jeunesse des compétences de l'Education Nationale[1]. Il n'en a effectivement rien été.

-a- Un dispositif confronté à la réforme.

Le Conseil de la modernisation des politiques publiques du 4 avril 2008 souligne que le ministère de la Jeunesse & des Sports n'a pas su adapter ses programmes à l'évolution sociétale[2]. Cette administration n'a en effet plus bénéficié depuis plusieurs années d'un projet novateur en faveur des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire et notamment pas de l'application de l'utopie citée précédemment. Les réformes envisagées dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques vont nettement plus loin que celles de 1947 car elles organisent au sein de l'administration centrale et des services extérieurs des regroupe-ments qui ne seront pas sans influer la vie et le statut des personnels[3].

Le discours syndical qui souligne l'inévitable mutation des missions, voire des statuts des personnels est une prise de parole très classique en France dès lors qu'une réforme est envisagée. Ce pays frileux et conservateur quoiqu'il en dise, ne supporte pas la réforme[4].

---

[1] « *Un tel développement du rapport entre l'Etat et son objet dans le domaine de la jeunesse (ce développement, disons-le tout de suite, est à peine perceptible sous une forme positive dans la réalité que nous avons observée, alors que ses manifestations négatives y sont évidentes), a une conséquence radicale en ce qui concerne les rapports entre le Ministère de la Jeunesse & des Sports et le Minsitère de l'Education Nationale : à la limite, l'objet du premier cesse totalement d'être défini négativement à partir de l'objet du second. On assisterait alors à un renversement des positions respectives de « marginalité » entre les deux Ministères. Le Ministère de l'Education Nationale tel qu'il est actuellement conçu, jouerait finalement le rôle d'un service spécialisé au sein d'un Ministère de la Jeunesse, qui ne serait rien d'autre que l'instance sociétale de la mobilisation des jeunes vers le développement* » Amiot M et Freitag M. *ibid.*

[2] « *Le système de gouvernance et les politiques menées reposent encore largement sur les fondements établis il y a plusieurs décennies, alors que le contexte a profondément évolué. Les fédérations sportives, le mouvement associatif et l'action des partenaires privés se sont considérablement développés, le rôle des collectivités territoriales est devenu important, les besoins et les attentes des publics concernés ont changé. Or l'Etat n'a pas suffisamment adapté son organisation et ses politiques à ces évolutions* ». Source : Décisions du Conseil de Modernisation des Politiques Publiques du 4 avril 2008 (Jeunesse, Sports, Vie Associative).

[3] *« Dans tous les cas, ces nouveaux services d'Etat seront prédestinés à travailler sur des publics cibles et, quoiqu'en disent les préfets, la préoccupation éducative des activités physiques et sportives, encore plus de l'éducation populaire, ne seront qu'un habillage temporaire pour amadouer des personnels techniques et pédagogiques appelés à intégrer les logiques de pensée et fonctionnement du minsitère de l'intérieur. Jeunesse et sports a donc vécu. Les professeurs de sport et conseillers d'éducation populaire vont y perdre leur métier, très probablement à terme leur statut. Les associations vont y perdre leur ministère de tutelle, même si officiellement on insiste sur le fait que la vie associative y aura toujours sa place. Avec quels moyens humains et financiers ? Quelles compétences et quelles capacités d'expertise ? Soyons lucides, la vie associative va tomber (elle l'est déjà) dans le giron des collectivités ».*Déclaration du Secrétariat national de EPA-FSU, Syndicat unitaire de l'action socioculturelle et sportive. (Traverses n ° 62 du Jeudi 2 octobre 2008).

[4] « *Chaque fois qu'on veut changer, on se heurte à mille contraintes : le statut de la Fonction Publique, un arrêt du Conseil d'Etat, la règlementation financière… il y a toujours un bon prétexte pour ne pas faire bouger les choses. Au moment où le monde bouge, où la matière grise est la nouvelle matière première, la France est engluée dans la règlementation* ». Allègre C. *Toute vérité est bonne à dire.* Paris. Robert Laffont. 2000.

Un constat administratif est patent : sur sept décennies, les services sont passés de la mission à la gestion avec la possibilité d'une disparition ;[1] or on ne touche pas à une administration de mission tant que sa tâche n'est pas terminée : alors seulement vient le temps logique de la remise en cause. Il semble donc, face à l'évolution de la décentralisation, qu'un processus de flexibilité des missions, voire des statuts, des personnels de l'Etat puisse être envisagé. La mission confiée aux Préfets de procéder au regroupement de plusieurs services extérieurs affaiblis depuis plusieurs années au sein de configurations administratives nouvelles[2] est *in fine* une réalité logique de l'évolution des misssions de l'Etat qui s'oppose aux personnels de la Jeunesse & des Sports.

La disparition, supposée, des services voire des établissements induirait automatiquement une remise en cause des statuts de personnels restant certes membres d'une fonction publique (Etat ou territoriale) car l'expérience montre que, si on ne remplace pas les fonctionnaires ayant quitté le service, on ne révoque pas ceux qui restent mais on les recycle[3].

La situation ne devrait pas être difficile à assumer par les Inspecteurs dont le profil « *Sciences Po* » affirmé depuis trois décennies les a accoutumés aux pratiques de l'administration générale. Il en est de même pour certains personnels Techniques & Pédagogiques liés à la jeunesse et à l'éducation populaire qui ont vu leurs charges de travail évoluer dans un sens identique. Par contre, elle pourrait remettre en cause le statut des Conseillers Techniques Régionaux qui, transférés dans les fédérations sportives, perdraient la relative protection que l'Etat leur apporte en cas de conflit[4].

---

[1] « *L'administration de gestion est générale ; la somme de ses services couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des domaines ; elle est permanente et stable ; elle est comme un cadre dans lequel vient se loger la vie entière d'une collectivité. L'administration de mission est adaptée à un problème, à un temps, à un lieu ; elle est localisée, elle est spécialisée ; elle doit s'éteindre le jour où le problème posé est résolu ».* Edgard Pisani. *Administration de gestion, administration de mission.* RFSP. N° 2. 1956.

[2] Il est prévu de constituer des Directions de la Protection de la Population dans les Chef-lieux de Départements et des Directions de la Cohésion Sociale dans les Chef-lieux de Région. En regroupant les lambeaux des DD et DRDJS, des DDASS et des DRASS dont les compétences sont susceptibles d'être transférées soit à des agences, soit aux collectivités territoriales. Si les DDASS ont vu nombre de leurs compétences transférées aux Départements, face au silence des textes les Régions, les Départements et les Communes se sont largement investies dans les secteurs de la jeunesse et des sports ce qui peut inquiéter les agents sur la réalité de leur futur.

[3] C'est ce qui s'est passé en 1947. Parmi les agents victimes des coupes budgétaires, les non titulaires ont tout simplement été révoqués alors que les titulaires ont été transférés dans des établissements scolaires qui ne les attiraient pas car ils étaient habitués, ce que soulignait Henri Carrière lors d'un entretien, à des formes d'intervention dynamiques. Il en a été de même lors du *Plan de Relance de l'Education Physique* mis en œuvre par Jean-Pierre Soisson. Les personnels des Directions Départementales touchés par la décision ont purement et simplement été transférés dans des établissements scolaires vers lesquels ils n'étaient pas attirés.

[4] Renée Grillat rappelle que le Président de la Ligue de Rugby disait, en parlant de « *son* » CTR « L*e dimanche je sais où il est : sur les stades…La semaine, je ne sais pas… ».* Ce genre d'incompréhension a souvent ouvert des conflits entre des CTR et certains présidents de Ligue incapables de comprendre que le travail de ces fonctionnaires mis à leur disposition dépassait régulièrement les 60 heures/semaine. Ces militants d'une discipline sportive se

Les établissements ne sont pas loin de connaître un sort identique. En évoquant le sport de haut-niveau, le Secrétaire d'Etat « *aux Sports* » estime « *peu utile de préparer 15 000 sportifs alors qu'on en envoie 300 aux J.O.* »[1]. Cette position est logique pour un Etat qui, se piquant d'être acteur de la réussite des athlètes français aux Jeux Olympiques et aux compétitions internationales, se voit contraint d'en évaluer les contraintes budgétaires. La position de Bernard Laporte pourrait justifier la disparition d'un tiers des CREPS[2].

C'est pourquoi, lorsqu'il envoie ses vœux à ses anciens collègues, Robert Hess joint une photo du CREPS d'Houlgate qui eut de très riches heures sportives depuis 1941, fut le siège des Universités d'Eté de Peuple & Culture en s'émouvant de sa disparition annnoncée[3].

Son attitude est celle d'un militant, fonctionnaire « *propriétaire de sa charge* ».

-b- Des pistes pour une évolution possible.

Face à ce démantèlement prévisible, voire inévitable, il semble possible de réfléchir aux modalités d'un transfert aux collectivités territoriales d'un certain nombre des actuelles compétences étatiques. S'il est impossible, même dans l'hypothèse d'une disparition de ce segment ministériel, de ne pas traiter des deux objets « *sport* » et « *jeunesse* », il est indispensable de déterminer le statut et les compétences des collectivités ou institutions suscep-tibles de prendre la succession de l'Etat.

Après avoir en premier lieu étudié ce qui relève de l'objet « *sport* », le plus facile à régler, on tentera ensuite de trouver des propositions relatives à l'objet « *jeunesse* » dont il est avéré qu'il est, pour la société française, générateur de problèmes.

---

dépensaient en soirée, en fin de semaine et durant les vacances scolaires. En cas de conflit, le CTR était, quitte à ce qu'il y ait une explication interne, systématiquement défendu par le Directeur Régional. En cas de situation insoluble, une réponse était généralement trouvée dans les services.

[1] Bernard Laporte. *Le Monde* du 15 Septembre 2008.

[2] Le Ministère de la Jeunesse & des Sports n'a jamais su défendre l'immense potentiel d'entraînement et de que représentaient l'INSEP et les CREPS. Il eût fallu que la loi Mazeaud reconnaisse aux CREPS le monopole de formation des enseignants en éducation physique et à l'INSEP celui de la recherche en pédagogie et en entraînement. La conséquence en 2009 est simple : s'il est décidé de fermer un CREPS cela induira une manifestation de 200 à 300 personnes qui justifiera trente secondes aux actualités régionales, par contre si, en raison du manque avéré de débouchés, la capacité d'une UFRSTAPS est réduite de 20%, une manifestation nationale justifiera l'attention des journaux télévisés du soir.

[3] *« Ce n'est pas un hasard, si je joins à mes vœux la photo du CREPS d'Houlgate où nous avons donné le meilleur de nous-mêmes, de 1984 à 1996, pour en faire un établissement national de premier plan, en investissant des sommes énormes pour l'hôtellerie, la restauration et les installations sportives devenues exemplaires. Hélas, la réforme de l'Etat entreprise par Sarkosy et son gouvernement a sonné le glas de Jeunesse & Sports et le tandem Bachelot-Laporte a décidé la liquidation pure et simple de ce magnifique CREPS d'Houlgate et de la Villa Madeleine. Cette honteuse opération est programmée pour 2009. J'en suis plus que peiné et littéralement scandalisé qu'on en arrive là ! Quel gâchis ! On ne comprend pas, alors que les besoins de formation de nos athlètes et des éducateurs sportifs sont indispensables pour l'emploi et l'avenir. Malgré nos bons vœux pour 2009, l'agonie de la J.S. me semble inévitable ».*

Le problème spécifique du sport. A partir de la façon dont plusieurs pays de l'Union Européenne ont traité le problème[1] il est possible de noter que l'Allemagne et l'Autriche ont accordé une certaine importance au niveau du *Land* (y compris les villes-Etat de Hamburg et Berlin) sans aucunement négliger le niveau communal évidemment moins morcelé que dans la situation française. Une révision de la politique en direction de cet objet peut être envisagée à partir de ces appréhensions européennes en accordant des compétences nettement partagées et définies aux communautés (de communes rurales ou urbaines) et aux Régions en actant que les actions compétitives à caractère spectaculaire ou commercial seront du ressort exclusif de la puissance sportive, non de la puissance publique. Ce qui définit deux niveaux précis :

- Le niveau régional aurait la responsabilité de la sélection préalable à l'accès aux pratiques de haut-niveau et de la promotion des activités sportives sur son territoire à partir d'une collaboration avec les instances sportives, voire socioculturelles, régionales dans une sorte de *Sportjugend* à la française[2].
- Le niveau des Communautés (rurale et urbaines) devrait recevoir les compétences relatives au soutien des activités non compétitives et voir limiter, dans des formes contractuelles très sévères, ses interventions en faveur du sport de compétition uniquement en fonction des retombées économiques et médiatiques susceptibles d'être apportées par le spectacle sportif et nettement mesurées en ce sens.

Les Régions ,voire les grandes métropoles urbaines, pourraient se constituer un pôle de sport de haut-niveau apportant à leurs ressortissants une chance de briller au niveau national ou international. Elles y trouveraient une opportunité dans le transfert des CREPS, biens domaniaux de grande qualité dont elles pourraient tirer partie en termes d'image. Elles auraient alors, en liaison avec le mouvement sportif régional, l'opportunité de regrouper leurs jeunes espoirs sportifs dans des conditions optimales de vie, d'entraînement sportif, de reconversion

[1] « *En Allemagne, le sport d'élite relève de la compétence du ministère de l'Intérieur. Le finan-cement et la promotion du sport incombent aux Länder qui bénéficient d'une autonomie totale. En Autriche, les 9 Länder gèrent également les affaires sportives de manière très indépendante. Aux Pays-Bas, le sport est placé sous la responsabilité d'un grand ministère de la Santé, du Bien-Etre et du Sport (VWS). L'Espagne a mis en place un Conseil Supérieur du Sport* [qui supervise] *les fédérations nationales. L'Italie a placé le sport entre mains du CONI* [dont] *l'autonomie est entière. Au Royaume-Uni le système est unitaire et compliqué* ». Philippe Baudillon. *Sport : assouplir le système français. in* Fauroux R. & Spitz B. *Notre Etat.* Paris. Robert Laffont 2001.

[2] Chaque *Land* dispose d'une *Sportjugend*. La Deutsche Sportjugend (DSJ), fondée en 1950 à Bayrisch Zell regroupe 9,5 millions d'enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de moins de 27 ans dans plus de 90 000 associations sportives (16 confédérations régionales, 53 fédérations nationales et 10 fédérations affinitaires). Elle intervient dans le domaine du sport, du secteur social et des relations internationales le plus souvent portées par l'OFAJ, l'office germano-polonais, le centre de coordination pour les échanges israélo-allemands (COnAct) et celui pour les échanges avec la République Tchèque (Tandem).

et de proximité avec leur famille[1]. Ce qui ne leur interdirait cependant pas de participer à des projets particuliers[2] à la réserve également qu'il y ait une cohérence entre la participation apportée et les bénéfices récoltés.

Le problème complexe et dérangeant de la jeunesse et de l'éducation populaire.

A l'inverse d'un mouvement sportif puissant et dominateur les associations du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire n'ont pas su se positionner face à l'Etat. Il est vrai qu'elles étaient globalement divisées dans ce qu'André Henry appelle le « *patriotisme associatif* » qui vu son projet de loi en faveur de la vie associative rejeté par des institutions centralisées refusant le principe de la transparence budgétaire.

Elles vivent (survivent) dans une désunion permanente masquée par un unanimisme contestataire de façade dont la réalité, hors de la revendication de soutiens budgétaires non liés à un contrat d'action, est un aspect récurrent qui n'a jamais constitué un front uni à l'exemple des sportifs et favorisé l'intervention de l'Etat sur un front qu'elles ne maîtrisent pas et ne sauront peut-être jamais maîtriser[3].

---

[1] La justification de l'intérêt des Régions à s'approprier les CREPS afin d'en faire des outils de valorisation des sportifs locaux peut être fondée sur l'analyse de la situation des athlètes guadeloupéens. Harry P Mepton relève *Corps et société en Guadeloupe.* Presses Universitaires de Rennes. 2007 que faute d'une véritable politique d'entraînement au haut-niveau au sein du CREPS de Guadeloupe, les « *espoirs* » guadeloupéens sont contraints à « *aller à l'INSEP* » où ils ne trouvent pas, malgré des dispositions règlementaires favorables, les réponses à leurs attentes en matière de reconversion. « *Actuellement je suis en BTS en action commerciale, moi j'ai encore des difficultés à pouvoir bien gérer mes cours parce que je suis souvent en déplacements, et après, une fois dans les études supérieures le discours qu'on c'est : ben ouais ! Il faut choisir entre les études et le sport* ». Marc Foucan. (Entretien in *ibid*). Il en est également de la séparation avec le milieu familial et social, un handicap ne permettant pas de se détacher des contingences. « *On comprend alors que les performances des athlètes guadeloupéens dans les structures sportives telles que l'INSEP ne sont pas fonction uniquement de potentialités physiques et génétiques, mais dépendent en partie des capacités de l'individu à résister et surmonter aux frustrations dues à un environnement pour lequel l'individu n'a été éduqué et n'est pas toujours prêt à affronter. Le sportif doit trouver en lui des dispositions mentales et affectives caâpbles de supplanter le manque d'environnement familial, ou encore créer un monde de relations que l'institution sportive ignore et refuse de prendre en charge* ». Mepton H.P. *ibid*.

[2] La Fédération Française de Football qui a longtemps bénéficié du soutien logistique du CREPS de Vichy accueillant les stagiaires de l'Institut National du Football s'est finalement implantée à Clairefontaine laissant aux centres de formation des clubs professionnels le soin du tri préalable. La solution est totalement privée. De son côté, la Fédération Française de Rugby, s'est installée à Marcoussis et il semble que la Fédération Française de Ski envisage une solution identique. Ces fédérations ont tiré la leçon de l'histoire en abandonnant progressivement les structures étatiques qui leur ont permis de se développer mais, devenues fortes, elles son tentées par l'émancipation. Il ne reste à la charge de l'Etat que les fédérations « *pauvres* » ou qui ne se sentent pas encore aptes à la liberté

[3] *« Ce paradoxe tient essentiellement au fait que l'Etat dans le cas du sport, accepte l'objet, pratiquement sans limites, que lui proposent ses partenaires, voire en construit un, limité, là où il n'y avait rien, et, dans le cas de la jeunesse, refuse celui, limité, que lui proposent ses partenaires et veut s'en construire un, illimité, là où les associations sont sans force (la Jeunesse'inorganisée ') ».* Amiot M. Freitag M. *Rapport sur l'étude de l'administration centrale de la juenesse & des sports.* Ecole pratique des Hautes Etudes. 1967.

Il subsiste sans doute encore 1/7 des jeunes prêts à s'engager et 6/7 qui cherchent autre chose. Peut-être faudrait-il commencer par privilégier les premiers car ils sont susceptibles de fournir dans les décennies futures les cadres nécessaires à la vie démocratique du pays[1]. Si l'Etat ne le fait plus, d'autres ont pris le relais. La plupart des régions des départements et des villes[2] se penchent sur les problèmes de la jeunesse et mettent en œuvre des programmes en faveur de publics ciblés.

Si les Suédois disposent d'un dispositif d'éducation populaire, le *Folksbildingsradet* (Conseil de l'Education Populaire) on observe que malgré quelques tentatives de régénérer des Universités Populaires, la situation française reste médiocre. Le projet d'une éducation non-formelle et prolongée toute la vie selon la pensée de Gaston Bachelard reste donc en suspens. En ce qui concerne les réponses positives à faire en direction de la jeunesse française il semble difficile de tenter de transposer, comme le prônent certaines postures de tribune, des pratiques proches de la tradition allemande de la *Jugendweihe*[3]. Il reste donc indispensable, face à l'échec de l'Etat en la matière de tenter la définition d'autres niveaux d'intervention.

---

[1] « *1945 avait un projet pour la jeunesse, 1998 n'en a plus et le rôle de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est le plus souvent de gérer des jeunes exclus qui ont peu de chance de recoller au peloton. Il s'agit plus de se protéger contre ces jeunes que de les protéger* ». Bourquin J. *Les nouvelles formes de délinquance juvénile.* Vaucresson. 1998.

[2] *« La jeunesse comme ressource »***.** Michel Delebarre maire de Dunkerque (120 00 habitants) a mené, dès 1989, une politique volontariste en direction des 12 à 25 ans (1/5 de la population) ; Il a ouvert une *Mission Locale d'Insertion*, fondé un *Revenu Minimum Etudiant*, mis en place un dispositif d'insertion des jeunes qui a servi de modèle au *Plan Emploi Jeunes* et créé un « *Sport Pass* » destiné à faciliter la pratique des sports recherchés par les jeunes. L'opération a été conduite par un « *service jeunesse* » de 10 personnes en relation avec 1 Bureau d'Information des Jeunes, 14 maisons de quartier, une MJC et la Mission Locale. Fondée sur une large consultation des jeunes et des partenaires associatifs elle a fait apparaître « *le sentiment de manque de prise en compte de la parole des jeunes et d'espace de dialogue avec les adultes* ». BBAJ : « *Dunkerque Bouge Avec sa Jeunesse* » qui en est résulté s'enrichit de propositions nouvelles débouchant sur des actions gérées par les jeunes car le projet politique, fondé sur une vision d'éducation populaire, vise à en faire des acteurs de la vie locale. Il s'agit d'une culture de la participation offrant aux jeunes le statut d'acteur non de consommateur. On y observe le suivi d'actions traditionnelles : colonies de vacances, camps d'adolescents, organisation de « *festivals* » en liaison avec les jeunes des villes de Westvlaanderen, échanges avec la RFA (Krefeld et Rostock) et la Palestine. La collaboration des associations locales est constamment sollicitée car la ville ne souhaite pas faire seule mais « *avec* ». On y retrouve l'ensemble des actions de Jeunesse & Sports qui étaient logiquement transférables.

[3] La *Jugendweihe*, tradition luthérienne, persiste en Allemagne. La « *consécration de la jeunesse* » qui s'adressait aux adolescents de 14 ans dans la République Démocratique Allemande avait été « *mise en place et organisée sous la tutelle de la SED* [Sozialistiche Einheitspartei Deutschlands] *à partir de 1954 était considérée comme un outil de propagande et une arme efficace pour contrer l'influence de l'Eglise sur la population et notamment sur les jeunes* ». (Marina Chauliac. (*La Jugendweihe.* RFSP. N° 3. Juin 2003). Marina Chauliac émet cet avis à partir de la présentation du rite dans le *Wörterbuch für Jugendpflicht* (Dictionnaire du service de jeunesse. Dietz Verlag 1975). « *En tant qu'élément de l'éducation socialiste, la Jugendweihe doit procurer aux adolescents les fondements de la vision du monde socialiste de même que des valeurs de morale traditionnelle et de culture athée* ». Une *Zentraler Ausschluss für die Jugendweihe* était chargée de la mise en place des cursus préparatoires et des cérémonies. Le rituel rappelle, dans le cadre des institutions de jeunesse de la RDA (*Junge Pionniere* et *Freie Deutsche Jugend*), les cérémonies d'allégeance de la Hitlerjugend. Dans les Länder du Nord, notamment la Ville-Etat hanséatique de Hamburg, les orientations non-religieuses du rituel semblent par contre prévaloir.

Le problème de la jeunesse depuis les conclusions de la Commission Bourdan et les relevés du Livre Blanc de François Missoffe, semble fondé sur le fait que rien n'a été véritablement entrepris en dehors de la prolongation de la scolarité obligatoire qui a démo-cratisé le phénomène bourgeois d'adolescence. Alors que les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire s'évertuaient à augmenter le nombre de *Peter Camenzind* allant vers l'autre pour se parfaire, les aberrations d'un dispositif d'enseignement incapable de leur assurer, en dehors de situations élitistes, une véritable insertion professionnelle et sociale, a créé à profusion des *Lolita,* des *Werther* et des *Törless*, proie pour les dispositifs médiatiques fondés sur l'exploitation économique de leurs pulsions.

Si le problème posé par l'objet « *sport* » peut être résolu par une répartition harmonieuse des compétences entre les niveaux territoriaux le CNOSF et L'Etat, celui de la jeunesse pourrait être réglé de manière similaire. Par contre, la compétence de l'Etat sur la jeunesse n'ayant, à la différence du sport, jamais été établi par une loi, le transfert en devient hasardeux sauf à en promulguer une à l'instar du Grand Duché du Luxembourg[1]. Cette loi sur la jeunesse et à l'éducation populaire, toujours envisagée, jamais élaborée, définirait des intérêts et des compétences paratgées entre les Communautés et les Régions ne créerait pas le rejet habituel

[1] Depuis le 4 juillet 2008 le Grand Duché s'est doté d'une loi à partir de laquelle il espère établir une politique « *participative, transversale et fondée sur des données* [qui] *permettra de définir le secteur de la jeunesse tant au niveau national que local et communal* ». Il en résulte que le Service National de la Jeunesse « *verra son rôle et son fonctionnement adapté aux évolutions de* [la] *société* [luxembourgeoise] ». Le niveau local, considéré comme « *le milieu de vie le plus important du jeune* » conduit au soutien des Maisons de Jeunes, des troupes scoutes et des Auberges de Jeunesse. Ce qui n'empêche le Grand Duché de s'engager fortement dans les programmes européens (« *Jeunesse pour l'Europe* » et « *Pacte européen pour la Jeunesse* » de 2005). Les communes disposent d'un « *Plan Communal jeunesse* », outil mis à leur disposition afin qu'elles puissent « *mener une politique jeunesse basée sur des connaissances de la situation des jeunes et d'inclure au maximum les destinataires de la politique jeunesse dans le processus* ». La participation des jeunes est un concept-clé de cette politique car « *elle traverse comme un fil rouge toutes les initiatives prises* ». L'objectif concerne la participation politique, la participation au sein du monde du travail, la participation au système de l'éducation, l'accès au logement et aux loisirs. Le caractère transversal de cette politique lui premet de « *contribuer et apporter des éléments précieux à d'autres politiques sectorielles* ». Le monde scolaire, l'Emploi, la Santé et la Justice ont reconnu l'efficacité des « *méthodes pédagogiques développées dans le cadre de l'éducation non-formelle* » et collaborent avec le Service National de la Jeunesse généralement au niveau communal. Le soutien au bénévolat est un axe important de cette politique en ce qu'il permet de « *transmettre des valeurs démo-cratiques fondamentales tels que l'engagement, la solidarité, la tolérance* ». Il devrait se traduire par la reconnaissance des compétences acquises à travers l'éducation non-formelle et l'engagement bénévole. Des actions sont en outre menées en faveur du développement des infrastructures de jeunesse (Maisons des Jeunes, chalets scouts, Auberges de Jeunesse, Centre d'Information Jeunesse et PIJ) et de la formation de leurs animateurs avec le soutien des deux fédérations scoutes (LGS et FNEL) qui participent activement au projet Native Village. De son côté la centrale des Auberges de Jeunesse intervient dans différents niveaux. L'outil administratif, le Service National Jeunesse, organisé en cinq niveaux soutient de nombreuses actions d'édu-cation non-formelle, des projets mis en œuvre lors d'un « *Congé Jeunesse* », organise des formations pour les jeunes sous contrat d'aide à l'emploi et des participants au Service Volontaire d'Orientation. *Sources* : Ministère de la Famille et de l'intégration et Service National de la Jeunesse du Grand Duché.

d'une politique d'Etat tout en restant compatible avec les programmes européens.

La politique française en direction de la jeunesse reste un échec incontestable lié à la crainte récurrente depuis les années 1947 de voir les jeunes « *faire de la politique* » et détrôner les anciens établis dans la situation dénoncée par Alfred Sauvy en 1967. Il n'est donc pas incompréhensible, alors que 68 % des jeunes se disent inquiets pour leur avenir, que l'on ait confié leurs problèmes à un haut-commissaire issu des milieux caritatifs. Une nouvelle fois, l'Etat craintif face à sa jeunesse n'ose pas se positionner dans un objectif d'éducation populaire mais se réfugie dans un projet d'assistance.

La réponse ne peut semble-t-il être fournie que par l'intervention des Communautés urbaines et rurales et des Régions disposant chacune d'un espace spécifique d'intervention faute de quoi on s'expose à constater un désordre d'actions répondant essentiellement à des logiques de conflits territoriaux. Il faudrait, pour que ce projet soit effectivement viable, que les associations de jeunesse et d'éducation populaire cessent de se réfugier dans des patriotismes inconséquents qui les mènent à la faillite, s'entendent sur leurs champs respectifs de compétences et définissent entre elles des positions cohérentes leur permettant d'agir en interlocuteur, non en client.

A cette condition les jeunes dans leur ensemble en tireraient profit.

Le problème du Ministère de la Jeunesse & des Sports dont les agents expriment des doutes sur leur survie[1] n'est pas un cas unique. Des pans entiers de l'administration d'Etat (*Affaires Sociales, Equipement, Formation Professionnelle,..*) sont tombés dans l'escarcelle des départements et des régions. Des ministères (*Colonies, Postes, Marine, Air,..)* ont disparu sans que la vie du pays en soit affectée. Des dossiers spécifiques (*Santé, hospitalisation*) sont désormais traîtés par des agences spécialisées. Des regroupements techniques peuvent donc être envisagés autant pour des raisons d'économie que pour des raisons de cohérence de gestion. Ce qui explique, autant que les propositions liées à la Révision Générale des Politiques Publiques, la tentation des Préfets de renforcer leur aire de pouvoir en regroupant sous leur coupe nombre de services qui jouaient parfois les francs-tireurs.

Jeunesse & Sports est rejoint dans la charrette menant à la nouvelle guillotine par les Ministère de la Culture et de la Ville, issus comme lui de visions politiques conjoncturelles et dont nombre de missions peuvent être gérées par des collectivités territoriales plus proches des réalités que les bureaux parisiens. Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture estime d'ailleurs que, cinquante ans après sa création, ce ministère pourrait en grande partie disparaître à leur bénéfice car il n'a été qu'un temps dans l'histoire gouvernementale[2].

Face à la situation les « *anciens* » se réfugient dans une vision idyllique de leur maison, leur nostalgie se justifie d'autant plus que depuis 1986, les ministres successifs n'ont pu relancer, hors quelques projets ponctuels l'engagement des premiers temps. Il n'y a plus de défricheurs : les missionnaires ont laissé place aux gestionnaires. La pérennisation d'un Ministère de la Jeunesse & des Sports ne semble plus, sauf à justifier l'attribution d'un douaire, une option politique qui semble cependant pouvoir être récusée à deux conditions.

La première consiste à transformer les services extérieurs en en centres d'expertise et de contrôle de la légalité, ce qui les rapproche évidemment des Préfets. La seconde consisterait à mettre en œuvre l'utopie proposée par Michel Amiot et Michel Freitag mais il faudrait pour cela, comme le souhaitait la FFMJC en 1954, qu'il y ait « *un homme et une équipe* ».

---

[1] Il semble à entendre certains personnels que leur situation puisse se résumer dans ces vers d'Aragon. « *Leur vie elle ressemble à ces soldats sans armes qu'on aurait habillés pour un autre destin. A quoi peut leur servir de se lever matin, eux qu'on retrouve au soir désarmés, incertains* ». (Aragon. La Diane Française)

[2] « *Il existait une action culturelle de l'Etat (...) bien avant que fut créé, en 1959, un ministère pour offrir un poste à sa mesure à André Malraux. (...) En vingt ans, les collectivités locales sont devenues des acteurs centraux de la vie culturelle. (...) Mais cette réalité est mal prise en compte par les agents du ministère*». Jean-Jacques Aillagon. *Le Monde* du 29 décembre 2008.